UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01448707 8

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mlangesdcono01cond

MÉLANGES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

I.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.

44m

D. HUME,

ESSAIS SUR LE COMMERCE, LE LUXE, L'ARGENT, L'INTÉRÊT DE L'ARGENT, LES IMPOTS, LE CRÉDIT PUBLIC, ETC.

FORBONNAIS,

PRINCIPES ÉCONOMIQUES.

CONDILLAC,

LE COMMERCE ET LE GOUVERNEMENT.

CONDORCET,

MÉLANGES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LAVOISIER ET LAGRANGE,

DE LA RICHESSE TERRITORIALE DU ROYAUME DE FRANCE.

ESSAI D'ARITHMÉTIQUE POLITIQUE.

B. FRANKLIN,

LA SCIENCE DU BONHOMME RICHARD

ET AUTRES OPUSCULES

Précédés de Notices historiques sur chaque auteur,

ET ACCOMPAGNÉS DE COMMENTAIRES ET DE NOTES EXPLICATIVES

PAR MM. EUGÈNE DAIRE ET G. DE MOLINARI.

5 H 732
12/9/02

PARIS,

CHEZ GUILLAUMIN ET Cᵉ, LIBRAIRES,

Éditeurs du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, de la *Collection des principaux économistes*, du *Journal des Economistes*, etc.

Rue Richelieu, nº 14.

1847

INTRODUCTION.

Dans les précédents volumes de cette collection, nous avons reproduit les œuvres des écrivains qui ont fondé la science économique et qui l'ont portée au point où elle est actuellement parvenue. Ces écrivains appartiennent à des écoles bien distinctes, et nous avons pu aisément les classer selon leurs doctrines. Les *Économistes financiers* ouvrent la marche, viennent ensuite les *Physiocrates*, qui les premiers ont donné une allure systématique à la science, qui ont fondé une doctrine économique, doctrine incomplète et erronée sous certains rapports, mais rigoureuse et logique; puis enfin les écrivains qui ont découvert les vrais principes de la science, et qui en ont élevé l'harmonieux édifice. Il y a là, comme on voit, trois catégories tout à fait séparées: à la première, appartiennent Boisguillebert, Melon, Dutot, Vauban et Law; à la seconde, Quesnay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière, l'abbé Baudeau, Le Trosne; à la troisième, Adam Smith, Malthus, J.-B. Say et Ricardo. Mais à côté de ces pères de l'économie politique, se rencontrent aussi des hommes qu'il est moins aisé de classer, soit qu'ils forment en quelque sorte la transition entre deux écoles, comme Forbonnais et David Hume; soit qu'ils n'adoptent pas tous les principes de l'école à laquelle ils se rattachent, comme Condillac; soit encore qu'à une époque où la science avait déjà accompli de notables progrès ils représentent avec autorité ou avec esprit les idées anciennes, comme Necker ou Galiani; soit enfin qu'ils se soient bornés, comme Bentham, à étudier un seul point de la science, sans en considérer l'ensemble, ou qu'ils aient, comme Franklin, envisagé l'économie politique à peu près exclusivement au point de vue de la pratique. Les travaux économiques de ces écrivains, qui échappent à la classification, ont cependant une certaine importance, et notre collection serait demeurée incomplète si nous les avions négligés. Ils se trouvent réunis dans ces deux volumes de MÉLANGES.

Le premier volume comprend les *Essais* économiques de Hume, les *Principes économiques* de Forbonnais, le *Commerce et le Gouvernement* de Condillac, divers écrits de Condorcet, les *Résultats extraits d'un ouvrage sur la richesse territoriale du royaume de France* de Lavoisier, avec un *Essai d'arithmétique politique* de Lagrange; la *Science du bonhomme Richard*, et autres opuscules de Franklin.

Les *Essais* de David Hume ont répandu de vives lumières sur les questions

les plus controversées de la science, sur le crédit public, la population, l'intérêt de l'argent, le luxe, etc. Si Hume, au lieu de diriger vers l'histoire les études de sa vie, avait porté spécialement son attention sur l'économie politique, il figurerait incontestablement parmi les maîtres de la science. Ses *Essais*, écrits avec beaucoup de clarté et de méthode, abondent en idées justes, en aperçus neufs et ingénieux. La question de savoir si le luxe est utile ou nuisible aux États se trouvait alors fréquemment agitée, et elle donnait lieu à beaucoup de déclamations. David Hume prit bravement le parti du luxe, et il prouva fort bien que les vices engendrés par les raffinements de la civilisation, si condamnables qu'ils soient, valent mieux à tout prendre que la barbarie des âges primitifs. Le luxe, remarquait-il encore, a efficacement servi la cause de la liberté en Europe; car ce sont les arts de luxe qui ont donné naissance à la classe des industriels et des négociants, autrement dit à la bourgeoisie, et c'est la bourgeoisie qui a pris l'initiative des réformes et qui les a fait prévaloir contre l'aristocratie. En même temps qu'il défendait le luxe, l'auteur des *Essais* faisait bonne justice des préjugés des partisans de la balance du commerce : « Il est aussi impossible, disait-il, qu'un royaume peuplé et industrieux demeure sans espèces, qu'il l'est de voir tarir nos sources, nos ruisseaux et nos rivières. » Il consacrait aussi un court mais excellent chapitre à la *Jalousie commerciale*; l'un des premiers, il contribuait à ruiner le vieil adage, « le profit de l'un fait le dommage de l'autre, » et il démontrait cette vérité si simple, mais jusqu'alors si méconnue, qu'un pays a plus d'intérêt à être environné de nations riches que de nations pauvres, par la même raison que l'on peut faire avec un homme opulent plus et de meilleures affaires qu'avec un homme dénué de ressources. Il était réservé, au reste, à J.-B. Say de donner à cette vérité importante le cachet de la certitude scientifique. Quelquefois les vues de Hume étaient moins lucides, il ne réussissait pas toujours à se dégager des préjugés économiques de son temps. Ainsi, par exemple, il accordait aux impôts indirects une préférence marquée sur les impôts directs, et il donnait pour motif de cette préférence, que les contribuables paient l'impôt indirect insensiblement, et pour ainsi dire sans s'en apercevoir. Qu'importe, si le fardeau est le même! Si bien déguisé qu'il soit, ne le ressent-on pas toujours? Hume donnait toutefois pour justifier son opinion une raison plus solide que celle-là, il disait : « On peut augmenter à peu près indéfiniment les impôts directs; il n'en est pas de même pour les impôts indirects; un moment arrive où l'augmentation du chiffre de l'impôt diminue la recette au lieu de l'accroître. » Observation profondément vraie, et sur laquelle a été basée toute la réforme financière de la Grande-Bretagne! mais cette observation n'est-elle pas applicable dans une certaine mesure à toute espèce d'impôts? Lorsque les charges publiques, soit directes, soit indirectes, sont exagérées, le pays s'appauvrit et, par là même, les recettes du fisc s'amoindrissent.

Adam Smith estimait beaucoup les *Essais* de Hume, et il les cite avec honneur.

Les *Principes économiques* de Forbonnais appartiennent au système mer-

cantile. C'est un ouvrage que recommande surtout le nom de l'auteur, un des plus laborieux écrivains du XVIIIe siècle, et dont les investigations se portèrent avec fruit sur les parties secondaires de la science. L'ouvrage de Condillac, le *Commerce et le Gouvernement*, a plus de valeur ; le style en est clair, ferme et concis, et certaines parties du livre, particulièrement celles qui traitent de la monnaie et du change, renferment des vues pleines de justesse. Aucun auteur n'a exposé avec plus de lucidité la théorie du change. Malheureusement il y a chez Condillac une sorte de prédisposition innée à s'appuyer sur des hypothèses plutôt que sur des observations ou des faits. Ce vice de l'esprit de l'auteur jette sur la plus grande partie de l'œuvre une teinte d'obscurité que la clarté du langage ne dissipe pas toujours suffisamment. Le *Commerce et le Gouvernement* devait avoir trois parties, mais les deux premières seules ont paru, la troisième n'a pas été faite.

Nous avons choisi parmi les nombreux ouvrages de Condorcet quelques écrits ayant trait spécialement aux matières économiques, tels que l'article *Monopole et Monopoleur*, la *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. Necker*, les *Reflexions sur l'esclavage des Nègres, sur la Justice criminelle*, l'*Influence de la Révolution d'Amérique sur l'Europe*, l'*Impôt progressif*. Ecrivain plein d'élévation et de chaleur, Condorcet avait voué sa plume à toutes les causes qui intéressent le progrès moral et matériel de l'humanité. Dans l'article *Monopole et Monopoleur*, et dans la *Lettre d'un laboureur de Picardie*, il se montre le partisan éclairé et convaincu de la cause de la liberté du travail et du commerce ; dans les *Réflexions sur la justice criminelle*, il dénonce avec énergie les châtiments barbares que le code de Colbert avait établis contre les faux-sauniers, et il demande avec Montesquieu et Beccaria, que la peine soit proportionnée au délit. Les *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* associent Condorcet au noble mouvement philanthropique qui eut lieu contre l'esclavage, à la fin du siècle dernier, mouvement qui devait porter ses fruits en Angleterre, mais qui n'a pas encore abouti en France. Condorcet a aperçu aussi la véritable portée de la révolution d'Amérique, il a compris que cette révolution, qui introduisait dans le monde l'application la plus large du principe du *Self-Government*, et qui brisait l'arche sainte du système colonial, allait inaugurer une ère nouvelle dans la vie des nations, une ère de justice, de liberté et de paix. Il nous semble avoir été moins heureux dans son *Essai sur l'impôt progressif ;* emporté par son ardent amour de l'égalité, le noble philosophe déclare la guerre aux gros capitaux, sans remarquer que tout capital, grand ou petit, est le fruit du travail, et qu'en frappant le capital on atteint le travail. Un impôt progressif n'aurait vraisemblablement pour résultat que d'appauvrir la nation qui l'adopterait, soit en provoquant l'émigration des grands capitaux, soit en décourageant l'épargne. Seul, l'impôt proportionnel est équitable et utile.

Après les écrits économiques de Condorcet, nous donnons les *Résultats extraits d'un ouvrage sur la richesse territoriale du royaume de France* de

Lavoisier ; ce travail statistique de l'illustre et malheureux chimiste jouit d'une réputation méritée. L'*Essai sur la population de Paris* qui s'y trouve compris, se recommande à la fois par l'exactitude des faits et les conclusions ingénieuses que l'auteur en tire ; cet ouvrage de Lavoisier, ainsi que le petit *Essai d'Arithmétique politique* de Lagrange, qui en forme le complément, étaient devenus fort rares.

Le premier volume est terminé par les opuscules économiques de Franklin. Il y a dans ces opuscules deux parties bien distinctes. Dans la première, il n'est guère question que d'économie privée; c'est là surtout que Franklin excelle : la *Science du bonhomme Richard* est un traité complet de l'art de bien gérer sa fortune. La seconde partie renferme les opinions de Franklin sur diverses questions d'économie publique, et toujours ces opinions, qu'il s'agisse de la liberté du travail et du commerce, de l'esclavage ou de la guerre, sont pleines d'élévation et de sens.

Dans le second volume des *Mélanges*, nous avons placé les *Dialogues sur le commerce des blés* de l'abbé Galiani, avec les passages les plus saillants, en note, de la *Réfutation* de l'abbé Morellet ; le célèbre ouvrage de Necker sur la *Législation et le commerce des grains* ; le livre devenu très-rare de M. de Montyon : *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples* ; et la *Défense de l'usure* de Bentham.

Les *Dialogues* de Galiani et l'ouvrage de Necker sont des plaidoyers dirigés contre la liberté du commerce des grains. Défendue par Turgot et les physiocrates comme conforme au droit de propriété et avantageuse à la nation, la liberté du commerce des grains était alors vivement attaquée par les partisans du système mercantile. C'était surtout la liberté d'exportation qui se trouvait en cause. L'édit de 1764, par lequel l'exportation avait été autorisée jusqu'à ce que le prix du setier de blé eût atteint la limite de 50 livres, était le principal objet de la dispute. Le prix du blé ayant haussé accidentellement après la promulgation de l'édit, les restrictionistes concluaient de ce fait que la liberté d'exportation était funeste au pays. « Le haut prix du grain, disaient-ils, diminue d'une part les ressources du peuple, et de l'autre ralentit l'essor des manufactures. Or, les manufactures seules peuvent amener d'une manière permanente de l'argent dans le pays, seules elles peuvent augmenter la richesse de la nation. L'intérêt particulier des propriétaires fonciers doit donc, dans cette circonstance, être sacrifié à l'intérêt de tous. »

Les restrictionistes admettaient comme une vérité démontrée, que la liberté d'exportation augmenterait le prix du grain : ils ne voulaient pas comprendre que l'agrandissement du débouché amènerait nécessairement l'augmentation de la production, et qu'alors le niveau ordinaire des prix se rétablirait. Ils ne voyaient que la hausse actuelle, et ils cherchaient dans l'arsenal du système réglementaire des armes pour la combattre. Toutefois ils ne s'accordaient guère sur le choix des moyens, et il était impossible qu'ils s'accordassent. Si la liberté n'a qu'une voie, la réglementation en a mille. Quand des hommes

supposent une imperfection dans les lois de la nature, et donnent carrière à leur imagination pour la redresser, ce serait un grand hasard s'ils allaient découvrir le même remède. Galiani a son système, et Necker a le sien. Galiani se borne à demander un droit de 25 sous à l'importation et de 50 s. à l'exportation. Necker est beaucoup plus compliqué; il veut que l'exportation des grains n'ait lieu que sous forme de farines et qu'elle s'arrête à la limite de 20 livres; il veut encore que la circulation intérieure des grains soit entravée dans certaines circonstances, etc.

Des principes, il n'en faut pas demander à Galiani. Son opinion est qu'il n'y a pas de principes applicables à la législation des grains. Tout dépend, selon lui, des temps, des lieux, des circonstances. La législation qui convient à un petit pays comme Genève, ne convient pas à un pays de moyenne étendue comme la Hollande, et la législation qui convient à la Hollande ne vaut rien pour la France. De même pour les époques : ce qui était bon autrefois peut être mauvais aujourd'hui ; il suffit des moindres changements, de la création d'une route, de l'ouverture d'un canal, de l'introduction d'une manufacture nouvelle, pour rendre nuisible une mesure qui naguère était utile, pour déterminer dans la loi une modification restrictive ou libérale. Et l'auteur des *Dialogues*, de parcourir le monde pour chercher des faits à l'appui de ce système qui exclut les systèmes; ces faits, il ne manque pas de les rencontrer. Ainsi il trouve que Genève a eu raison d'entraver la liberté du commerce des grains, que la Hollande a eu raison de n'y point toucher, que la France a eu à la fois tort et raison de proclamer la liberté d'exportation. Tout cela n'est que de la fantaisie; mais il y a tant d'esprit dans cette fantaisie, la forme des *Dialogues* est si neuve, si piquante et si originale, que l'on s'explique le succès de l'œuvre sophistique de l'abbé napolitain. L'abbé Morellet, qui répondit à Galiani, n'eut pas de peine à mettre en lumière les contradictions et les erreurs qui fourmillent dans les *Dialogues*, mais il eut le tort de répondre trop longuement et de s'appesantir sur des détails. Nous avons extrait les meilleurs passages de sa *Réfutation*, et nous les avons joints aux *Dialogues* sous forme de notes.

Quoique Necker n'admette pas plus que Galiani des principes absolus en matière de législation des grains, il part cependant d'un principe selon lui incontestable, à savoir : l'antagonisme nécessaire, inévitable, de la classe propriétaire et de celle qui ne possède pas, et la supériorité de la première sur la seconde. « Ce sont, dit-il en parlant des propriétaires » et des salariés, ce sont des lions et des animaux sans défense qui vivent » ensemble; on ne peut augmenter la part de ceux-ci qu'en trompant la » vigilance des autres et ne leur laissant pas le temps de s'élancer[1]. » D'où Necker conclut que l'œuvre du pouvoir doit principalement consister à

[1] *Sur la législation et le commerce des grains*, t. II, p. 189.

protéger les classes non propriétaires contre les classes propriétaires. Mais par quel moyen? Par la limitation du droit de propriété, puisque c'est à la propriété et au pouvoir qu'elle confère, que les propriétaires sont redevables de leur supériorité. Et au nom de quel droit? Au nom d'un droit que Necker ne définit pas, mais qu'il désigne sous le nom de *Droit de l'humanité*.

On voit où cela conduit. Si, comme le prétend Necker, « l'empire des pro» priétaires sur l'homme sans propriété ne change jamais, s'il augmente » au contraire sans cesse[1], » qu'y a-t-il à faire? Rien autre chose qu'à supprimer la propriété, car l'intérêt des masses passe avant l'intérêt de quelques-uns; rien autre chose qu'à remettre toutes les terres et tous les capitaux entre les mains de l'État, en lui abandonnant la faculté d'en disposer au plus grand avantage du plus grand nombre. Mais Necker, qui vraisemblablement fraterniserait aujourd'hui avec M. Louis Blanc, arrêtait à mi-chemin les conséquences de son système : il ne demandait pas la suppression du droit de propriété, il se bornait à en demander la limitation. Il est vrai que les propriétaires fonciers avaient alors le pouvoir, et que c'était déjà beaucoup de rogner un peu les griffes de ces *lions*.

Le livre de M. Necker date de 1755; il obtint un succès immense, car il répondait aux préjugés du jour. Quelques années plus tard on mettait en pratique les préceptes du philanthrope génevois, on limitait la liberté, on confisquait les propriétés, on proscrivait les propriétaires au nom des droits de l'homme, et Dieu sait ce qu'y gagnait l'humanité! Combien les préceptes des physiocrates étaient supérieurs à ceux-là! Il y avait dans le livre de Necker une révolution et une anarchie; il y avait une admirable réforme sociale dans les livres de Quesnay et de Turgot. Selon les physiocrates, aucun antagonisme naturel n'existe entre les différentes classes qui composent la société, et l'opposition des intérêts naît uniquement des restrictions et des privilèges; la suppression de ces restrictions et de ces privilèges, établis aux dépens de la propriété et de la liberté, doit en conséquence amener l'harmonie des intérêts, et, avec elle, le bien-être général. Doctrine admirable, et qui donne à toutes les difficultés une solution simple et facile! Doctrine à laquelle il a fallu revenir après un demi-siècle de tâtonnements dans les voies du système réglementaire, et qui préside à la grande réforme économique que l'Angleterre est sur le point de couronner!

Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples? Tel est le titre du livre de M. de Montyon, le célèbre philanthrope. Il y a, dans ce livre, d'excellents renseignements sur le système fiscal de l'ancien régime. Malheureusement l'auteur, qui pos-

[1] *Sur la législation et le commerce des grains*, t. I, p. 167.

sédait parfaitement sa matière, et qui était, d'ailleurs, un observateur attentif et judicieux, n'avait point des principes suffisamment arrêtés en économie politique. Il ne donne aucune théorie bien nette de l'impôt : il se borne à rechercher quels impôts doivent être évités comme nuisibles, et quels impôts doivent être adoptés comme utiles. Encore dans cette recherche, s'égare-t-il souvent. Ainsi, il partage cette erreur assez commune, que l'impôt peut devenir un instrument de moralisation en apportant un obstacle préventif à l'exercice de certains penchants, et il loue à ce point de vue les impôts somptuaires, les impôts sur les boissons, sur les spectacles, etc. Avons-nous besoin de dire que, sous ce rapport, l'utilité de l'impôt est tout à fait illusoire ? Un impôt sur les boissons alcooliques n'empêche pas l'ivrognerie ; au contraire, il la rend plus abrutissante et plus dangereuse, en obligeant le peuple à se contenter de liqueurs inférieures et malsaines. Un impôt sur les spectacles n'engagerait probablement pas les habitués des théâtres à faire un meilleur emploi de leurs loisirs, et depuis longtemps on a reconnu l'inefficacité des lois somptuaires. Les excès proviennent des passions ; si l'on peut, au moyen de l'impôt, atteindre les passions dans quelques-unes de leurs manifestations vicieuses, on ne saurait les atteindre dans leurs racines. Il y a un moyen plus sûr, plus efficace, d'agir sur les appétits matériels de l'homme : ce moyen consiste à développer l'intelligence et les sentiments élevés de l'âme. On met alors l'homme en état de lutter, de lui-même, contre ses mauvais penchants et de tourner son activité vers les bons. Mais c'est assurément une erreur de croire qu'il suffise de fermer quelques issues à une mauvaise passion pour la détruire; c'est une erreur de croire qu'il suffise d'obstruer les portes de l'enfer pour ouvrir le chemin du ciel.

Comme la plupart des philanthropes, M. de Montyon se préoccupe de la charité plus que de la justice ; comme eux, il oublie trop souvent que les institutions de charité qui ne sont pas fondées sur la justice sont nuisibles au peuple au lieu de lui être utiles. D'une part, il est d'avis que des impôts doivent être établis pour secourir les pauvres, il est partisan de la charité légale ; d'une autre part, il veut des impôts *progressifs*. Combinez cependant ces deux institutions, la charité légale et l'impôt progressif, et vous arriverez à quoi? Au paupérisme ; tandis que la charité légale multipliera les hommes, l'impôt progressif diminuera les capitaux, c'est-à-dire les moyens de subsistance. Il ne suffit pas, comme on voit, d'aimer l'humanité pour rendre les hommes heureux : il faut bien connaître les lois naturelles qui régissent le monde économique.

Le livre de M. de Montyon, excellent quant aux faits, pèche donc par la doctrine. On ne saurait adresser le même reproche à la *Défense de l'usure*, qui termine le volume. Cet opuscule de Jérémie Bentham a été justement considéré comme un chef-d'œuvre de sens commun et de logique. L'illustre philosophe anglais y démontre péremptoirement qu'il n'y a pas plus de

raison pour déterminer le niveau de l'intérêt de l'argent que pour établir un *maximum* sur les marchandises ; que les lois contre l'usure sont plus nuisibles aux emprunteurs qu'aux *usuriers* ; que l'usure est le plus souvent équitable et utile ; enfin il fait bonne justice de tous les préjugés amassés par les siècles contre le prêt à intérêt. Il semblerait qu'aussitôt après la publication d'un pareil livre les lois contre l'usure auraient dû être partout abolies : cependant, il y a soixante-dix ans que la *Défense de l'usure* a été écrite, et l'on n'a pas cessé encore de limiter légalement le taux de l'intérêt, tant les réformes sont lentes à s'accomplir, alors même que la justice et l'utilité en ont été le mieux démontrées.

G. DE M.

D. HUME.

ESSAIS

SUR LE COMMERCE,

LE LUXE, L'ARGENT, L'INTÉRÊT DE L'ARGENT, LES IMPOTS,
LE CRÉDIT PUBLIC, ETC.

NOTICE SUR D. HUME.

HUME (David), philosophe, historien et économiste, naquit à Édimbourg, en 1711, et mourut dans la même ville, le 26 août 1776. La richesse de sa famille ne répondait pas à l'illustration de son origine. Cependant, quoique sa mère fût restée veuve de bonne heure, avec deux autres enfants, un garçon et une fille, Hume reçut une éducation très-libérale. Les succès qui marquèrent ses études classiques firent naître, d'abord, la pensée de le destiner au barreau. On désirait d'autant plus qu'il embrassât une profession lucrative, que, par l'effet du droit de primogéniture admis par la législation anglaise, il devait voir son frère recueillir un jour la presque-totalité de l'héritage de leurs parents communs. Mais cette considération ne pouvait toucher un esprit qu'avait déjà passionné l'amour de la science, et qui se sentait de force à en aborder les plus difficiles problèmes. L'intelligence humaine n'ayant rien à demander au droit positif, à moins qu'elle ne l'étudie dans ses rapports avec la nature des choses, ce qui est rentrer dans le domaine de la philosophie, et divorcer avec le métier de jurisconsulte, Hume se dégoûta promptement du Digeste et de ses commentateurs. Il pouvait moins encore se complaire dans la pratique et les détails vulgaires du négoce. Toutefois, par condescendance pour sa mère, il se rendit à Bristol, en 1734, muni de lettres de recommandation pour les premiers commerçants de cette ville. Mais, après cette seconde épreuve, dont la durée fut très-courte, il forma définitivement le projet de s'abandonner aux instincts de sa nature, et de suppléer, par une économie rigoureuse, aux ressources qu'il ne trouverait pas dans ses travaux scientifiques ou littéraires.

La vie étant beaucoup moins chère en France qu'en Angleterre, Hume se fixa dans notre pays, où il habita successivement la Champagne et l'Anjou. Il passa trois ans à y écrire le premier de ses ouvrages de métaphysique, son *Traité de la nature humaine,* qu'il revint publier à Londres vers la fin de 1738. Il rapporte lui-même, dans la notice qu'il a tracée de sa propre vie, que « jamais début littéraire ne fut plus malheureux, et que l'ouvrage mourut, en naissant, sans même obtenir l'honneur d'exciter un signe de mécontentement parmi les dévots. » Mais cet aveu est d'une humilité excessive, car il est incontestable que la *Revue des ouvrages du monde savant*, la seule que l'Angleterre possédât à cette époque, crut devoir attaquer ce livre et lui consacrer une réfutation dont le célèbre Warburton passe pour être l'auteur.

Quoi qu'il en soit, Hume ne se laissa pas décourager par cet échec, et il fit paraître à Edimbourg, en 1742, la première partie de ses *Essais moraux, politiques et littéraires*. Cette série de discours, qui traitent de l'origine et des principes du gouvernement, de l'indépendance du Parlement anglais, de la délicatesse du goût et de la passion, de la doctrine des Épicuriens, des Stoïciens, des Platoniciens et des Sceptiques, de la polygamie, du divorce, etc., et dans lesquels la sagacité du philosophe écossais ne se révèle pas moins que dans son premier ouvrage, mais s'exerce sur des matières beaucoup plus accessibles à toutes les intelligences, quoique mieux goûtée du public, n'obtint encore qu'un médiocre succès. Aussi, l'auteur, malgré tout le prix qu'il attachait à son indépendance, fut-il contraint d'accepter l'éducation des enfants du marquis d'Annandale. Il passa en Angleterre les années 1745 et 1746 dans la maison de ce seigneur. En 1747, il fut emmené à Vienne et à Turin par le général Saint-Clair, ambassadeur de sa nation près de ces deux cours. Il occupa les loisirs de ce voyage à refondre son *Traité de la nature humaine*, et le publia de nouveau sous le titre de *Recherches sur l'entendement humain*, mais sans plus de bonheur que la première fois. En 1752, parut la seconde partie de ses *Essais*, comprenant seize discours, dont neuf roulent sur des sujets d'économie politique exclusivement. Au témoignage de Hume, ce fut le seul de ses ouvrages qui fut investi, de prime-abord, de la faveur que tous obtinrent plus tard. Il y ajouta, les années suivantes, les *Recherches sur les principes de la morale* et l'*Histoire naturelle de la religion*, œuvres qui, avec ses *Dialogues sur la religion naturelle*, et son *Essai sur le suicide et l'immortalité de l'âme* [1], forment, en y comprenant ses deux volumes d'*Essais*, tout ce qu'il a écrit sur la métaphysique, la politique, la morale et la littérature.

En 1746, Hume avait tenté d'obtenir la chaire de philosophie morale devenue vacante, à Édimbourg, par la mort de Pringle. Mais il s'était montré déjà trop libre penseur pour que le clergé favorisât sa candidature, et le docteur Beattie, qui postulait cette même place, eut la préférence. Ce fait, dans lequel Hume dut voir un malheur, est peut-être, cependant, la cause principale de sa gloire et de sa fortune, en ce qu'il détermina, six ans plus tard, sa nomination au poste de bibliothécaire de la Faculté des avocats d'Édimbourg. Cette position n'entraînait pas les mêmes avantages pécuniaires que l'autre, mais elle mettait Hume en possession d'une immense collection de livres qui lui suggéra, en même temps qu'elle lui en fournissait les moyens, l'idée d'écrire sa belle *Histoire de l'Angleterre* [2]. Le premier volume de cet important ouvrage parut en 1754, et le dernier en 1761. L'auteur nous apprend encore que le début de son entreprise ne s'effectua pas sous des auspices plus heureux que toutes les précédentes : « Je comptais beaucoup, dit-il, sur le succès de cette production. J'étais, je le savais, le seul historien de mon pays qui eût écrit sans rien sacrifier à l'ascendant du pouvoir dominant, à l'auto-

1 Ces deux derniers ouvrages ne furent publiés qu'après la mort de l'auteur.

2 Traduite par M^rs. Belot et par l'abbé Prévost, *Amsterdam*, 1760, 6 vol. in-4°.

rité présente, à l'intérêt du moment, aux préjugés populaires ; et, comme ce sujet était à la portée de tous les esprits, je m'attendais à recueillir l'approbation de tous les lecteurs : mais combien je fus trompé dans mon attente! Des cris unanimes de reproches, de désapprobation et même de haine, m'assaillirent de toutes parts; les Anglais, les Écossais, les Irlandais, les Wighs, les Tories, les incrédules et les dévots, les partisans de l'Église établie et les dissidents, les patriotes et les gens de robe, tous s'unirent avec fureur contre l'homme qui avait osé s'attendrir en racontant les malheurs de Charles Ier et du comte de Strafford. Ce qui était plus humiliant, c'est qu'après que cette effervescence de l'animadversion générale fut apaisée, le livre parut tomber dans l'oubli. M. Millar, mon libraire, m'apprit qu'il n'en avait pas vendu quarante-cinq exemplaires dans une année. Si j'excepte le primat d'Angleterre (le docteur Herring) et le primat d'Irlande (le docteur Stone), qui m'écrivirent de ne point me décourager, je ne pouvais trouver dans les trois royaumes un seul homme, un peu considéré par son rang et par sa réputation comme homme de lettres, qui pût supporter la lecture de mon livre. »

Soit que Hume ait, ou non, pris plaisir à exagérer l'indifférence première du public pour ses divers travaux, il est incontestable, du moins, que ce n'est guère que de 1754 à 1763 qu'il fut rendu pleine justice à son mérite, et qu'il la dut principalement à la publication de son *Histoire de l'Angleterre*, qui rappela ses autres écrits et fixa sur eux l'attention de tous les savants de l'Europe. Mais, à partir de cette dernière époque surtout, la fortune et la gloire ne lui marchandèrent plus leurs faveurs. Il vit ses livres, demandés par tout le monde, chèrement payés par les libraires. Lord Bute l'avait fait gratifier d'une forte pension par le roi. Lord Hertford lui procura le titre de secrétaire d'ambassade, et l'attacha, en cette qualité, à la mission qu'il vint, en 1763, remplir près la cour de France. Hume ne passa pas moins de trois ans à Paris, où son arrivée fut une espèce de triomphe, et son séjour l'occasion d'une existence nouvelle faite pour plaire à un philosophe qui n'affectait pas plus le stoïcisme dans ses mœurs que dans ses doctrines. « M. Hume, dit Grimm dans sa correspondance [1], où se reflète si bien l'esprit des salons du dernier siècle, doit aimer la France; il y a reçu l'accueil le plus distingué et le plus flatteur. Paris et la cour se sont disputé l'honneur de se surpasser. Cependant M. Hume est bien aussi hardi dans ses écrits philosophiques qu'aucun philosophe : ce qu'il y a encore de plaisant, c'est que toutes les jolies femmes se le sont arraché, et que le gros philosophe écossais se plait dans leur société. C'est un excellent homme que David Hume ; il est naturellement serein ; il entend finement ; il dit quelquefois avec sel, quoiqu'il parle peu ; mais il est lourd et n'a ni chaleur, ni grâce, ni agrément dans l'esprit, ni rien qui soit propre à s'allier au ramage de ces charmantes petites machines qu'on appelle jolies femmes. Oh! que nous sommes un drôle de peuple! »

Hume, dont la gloire est peu compromise par l'épigramme qui clot cette

[1] *Première partie*, t. v, p. 124.

narration, retourna en Angleterre en 1766, emmenant avec lui J.-J. Rousseau pour lequel il se proposait d'obtenir une pension de son gouvernement. Mais l'imagination maladive du philosophe de Genève ne tarda pas à lui persuader que les vues bienveillantes de Hume n'étaient que le résultat d'un complot tramé, avec d'Alembert et les encyclopédistes, pour le dégrader aux yeux des contemporains et de la postérité. Il refusa la pension que le roi d'Angleterre lui avait offerte, et de là une longue querelle qui forme l'un des plus tristes épisodes de l'histoire littéraire du XVIII[e] siècle. Les pièces principales de cette affaire gisent dans une lettre de Rousseau datée de Wooton, le 10 juillet 1766, dans l'*Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau,* écrit du premier, et dans un autre où le même eut le tort, unique peut-être, mais très-grave, de livrer au public la correspondance de Rousseau [1]. Hume fut nommé sous-secrétaire d'État en 1767. En 1769, il se retira à Édimbourg, riche d'environ 24,000 francs de rente, et disposé, comme il le dit lui-même, à jouir du superflu après avoir longtemps été réduit au nécessaire. Mais le bonheur qu'il attendait de la santé, de l'indépendance et d'une considération littéraire acquise par de rudes travaux, devait être pour lui d'une bien courte durée. Atteint en 1775 d'une maladie qu'il ne tarda pas à juger incurable, il mourut, le 26 août 1776, à l'âge de soixante-cinq ans et quelques mois. C'est dans cet intervalle qu'il se plut à écrire son Antobiographie [2], où il ne s'exprime qu'au passé, et comme s'il ne comptait déjà plus au nombre des vivants.

En philosophie, Hume est l'un des représentants les plus considérables de l'école sensualiste et du scepticisme. On peut ne pas adopter les opinions qu'il professe; mais il est impossible de méconnaître l'habileté avec laquelle il les expose, l'audace calme et forte de sa pensée, la finesse de ses analyses, et surtout la clarté qu'il apporte dans des matières où tant d'autres n'ont acquis de la réputation peut-être, que parce qu'il était beaucoup plus facile de les admirer que de les entendre. En économie politique, il n'a pas eu la gloire, comme l'affirme un savant biographe [3], de poser les bases de la science ; mais il est un des écrivains qui eurent le plus tôt conscience de ses véritables principes, et qui la traitèrent les premiers, non en marchands, mais en philosophes. Les considérations auxquelles il s'est livré sont d'autant plus remarquables qu'elles sont antérieures à tout ce qui est sorti de la plume des physiocrates, et qu'on ne citerait peut-être pas, avant lui, un seul auteur de la même nation qui eût su se soustraire à l'influence des préjugés de la balance du commerce. Hume, que les liens d'une étroite amitié unissaient à Adam Smith, vécut assez

---

[1] Une partie des pamphlets suscités par cette déplorable querelle a été réunie dans les t. XXVII et XXVIII des *Œuvres de Rousseau,* édit. de Poinçot.

[2] Traduite par Suard; 1777, in-12.— Richie (Th. Edward) a donné en anglais un *Essai sur la vie et les écrits de David Hume*, 1807, in-8°. — M. Burton (John Hill) vient de publier, en anglais également, *Vie et correspondance de David Hume*, d'après les papiers légués par son neveu à la société royale d'Édimbourg, et autres sources originales, *Édimbourg*, 2 vol. in-8°. (V. *Westminster Review*, n° d'octobre 1846.)

[3] M. Walckenaer, *Biog. univ.* art. *Hume.*

pour prophétiser à son illustre compatriote le succès du beau livre de la *Richesse des nations*. On a de lui la lettre suivante, du 1er avril 1776, qui certainement honore plus sa propre mémoire qu'elle ne rehausse la gloire de celui à qui elle est adressée : « Courage, mon cher monsieur Smith : votre ouvrage m'a fait le plus grand plaisir, et, en le lisant, je suis sorti d'un état d'anxiété pénible. Cet ouvrage tenait si fort en suspens et vous-même, et vos amis, et le public, que je tremblais de le voir paraître ; mais enfin je suis soulagé. Ce n'est pas qu'en songeant combien cette lecture exige d'attention, et combien peu le public est disposé à en accorder, je ne doive encore douter quelque temps du premier souffle de la faveur populaire. Mais on y trouve de la profondeur, de la solidité, des vues fines et ingénieuses, une multitude de faits curieux ; de tels mérites doivent tôt ou tard fixer l'opinion publique. »

Les œuvres de métaphysique, de politique, d'économie, de morale et de littérature de Hume, ou *Essays and Treatises on several subjects*, London, 1760, 4 vol. in-12 ; *ibid*, 1787, 2 vol. in-8°, n'ont été traduites en français qu'incomplétement, Londres (Paris), 1788, 7 tomes formant, 5 ou 6 volumes in-12. Cette édition ne renferme que sept des seize Discours contenus dans la seconde partie des *Essays moral, political, and litterary*, publiée en 1752. Au point de vue économique, il y manque les deux Discours sur la *Population des nations anciennes* et sur les *Rivalités de commerce*.

Il a été donné séparément, sous le titre de *Discours politiques*, trois traductions de la deuxième partie des *Essays moral*, etc., qui sont également incomplètes.

L'auteur de la première est Mlle de La Chaux, jeune personne de beaucoup de mérite, dont les infortunes amoureuses ont été racontées, par Diderot, dans l'opuscule intitulé : *Ceci n'est pas un conte* [1]. Faite, en 1752 ou 1753, cette traduction, dont on ne retrouve plus les exemplaires primitifs, et portant une Dédicace à Mme d'Arconville, parce qu'ils ne furent pas répandus dans le commerce (*Barbier* et *Quérard*), est, selon toute apparence, la même que celle réimprimée avec la date de 1767, Paris et Lyon, in-12. Elle ne reproduit que sept des seize Discours de Hume, mais choisis parmi ceux qui ont trait à l'économie politique. Quelques-uns de ces Discours y sont suivis de *Réflexions* du traducteur, qui ne manquent pas d'importance sous le rapport historique et économique. C'est cette même traduction dont on a fait usage dans l'édition française, en 7 volumes, citée plus haut.

La seconde est celle de l'abbé Le Blanc, *Amsterdam*, 1754, 2 vol. in-12 ; avec le nom de l'auteur, *Dresde*, 1755, 2 vol. in-8°. L'abbé Le Blanc, historiographe des bâtiments du roi, auteur des *Lettres d'un Français sur les Anglais* [2], et ami de Melon, a traduit douze des Discours contenus dans la deuxième partie des *Essays moral*, etc. Son travail renferme, en outre de tout ce qu'a-

---

[1] Voyez OEuvres de Diderot, édit. Brière, t. VII, p. 359, et la *Biographie Universelle* (Supplément).

[2] Paris, 1745, 3 vol. in-12. — Réimprimé en 1749, 1751 et 1758.

vait déjà donné Mlle de La Chaux, le *Discours sur la population des nations anciennes*. Il y manque, pour être complet au point de vue économique, que celui sur les *Rivalités de commerce*. On trouve dans cette traduction les notes du texte anglais, qui n'existent qu'en partie dans celle de Mlle de La Chaux ; mais elle est beaucoup moins bien écrite que cette dernière.

La troisième, par M. de M***, *Amsterdam*, 1754, 1 v. in-8°, est attribuée à de Mauvillon ; elle n'est pas plus complète que la traduction de Mlle de Chaux, et ne vaut pas mieux, pour la forme, que celle de l'abbé Le Blanc.

On a fait usage, dans l'édition nouvelle, qui suit cette notice, des *Essais économiques* de David Hume, de la première de ces trois traductions, qu'on a complétée en y ajoutant, après lui avoir fait subir de nombreuses corrections, 1° la version, donnée par l'abbé Le Blanc, du *Discours sur la population des nations anciennes* ; 2° en publiant, pour la première fois, le *Discours sur les Rivalités de commerce*.

E. D.

I.

ESSAI SUR LE COMMERCE.

Les hommes me paraissent partagés en deux classes différentes. Les uns, faute de réflexions, ne parviennent jamais jusqu'à la vérité ; et les autres, en réfléchissant trop, la laissent derrière eux, et vont beaucoup au delà. La dernière classe, sans comparaison moins nombreuse que la première, est également utile et précieuse à la société, qui est redevable à ceux qui la composent, des nouvelles idées qu'ils font naître. Quoique souvent hors d'état de résoudre les difficultés qu'ils élèvent, ils fournissent aux personnes d'un esprit juste de nouvelles idées, et donnent lieu à des découvertes utiles. S'il en coûte quelque peine pour entendre et concevoir leurs pensées, et si leurs discours et leurs écrits présentent des objets et des vues extraordinaires et hors de la route commune, on en est dédommagé par le plaisir de la nouveauté. On fait, en effet, peu de cas d'un auteur dont les écrits sont la répétition de ce qu'on entend dans les cafés et les conversations ordinaires.

La plupart des hommes incapables de réflexions profondes, sont portés naturellement à décrier ces hommes rares, qui joignent la solidité du jugement à l'étendue de l'esprit ; ils les regardent comme des métaphysiciens inintelligibles, toujours occupés de systèmes et d'idées abstraites; et ils croient de bonne foi que la vérité est renfermée dans le cercle étroit de leurs faibles conceptions. Je conviens qu'il est certains cas où le raisonnement ne doit être appuyé que sur ce qui est simple et à la portée de tout le monde, et qu'une trop grande subtilité peut faire douter de sa justesse. Tout homme qui délibère sur la conduite qu'il doit tenir dans une affaire, ou qui se trace à lui-même un plan de politique, de commerce ou d'économie, doit mettre des bornes à ses spéculations, et s'abstenir de lier ensemble une trop longue chaîne de conséquences ; une circonstance imprévue dérangera certainement une partie de ses projets, et produira un événement auquel il ne s'attendait pas ; mais quand nous discutons un objet en général, nos spéculations ne peuvent

être trop étendues. L'homme de génie et l'homme médiocre ne sont réellement distingués l'un de l'autre que par la profondeur plus ou moins grande des principes qui servent de base à leurs raisonnements ; ils ne paraissent obscurs dans l'homme de génie, que parce qu'ils embrassent une vaste série de rapports et s'étendent à la généralité de la matière en question. Il n'est pas facile, en effet, au commun des hommes d'apercevoir, dans les matières de dispute et de controverse, le point fixe dont tout le monde doit être d'accord, de le séparer de ce qui l'environne, et de le présenter pur et sans mélange. Chaque principe et chaque conséquence se particularisent pour eux ; ils ne peuvent étendre leur vue jusqu'à ces propositions universelles, qui comprennent un nombre infini de propositions particulières, et renferment la science entière dans un simple théorème. Leurs yeux sont éblouis de l'espace immense qui leur est présenté ; ils perdent le principe de vue, et quelque claires qu'en soient les conséquences, elles leurs paraissent obscures et embarrassées ; mais il n'en est pas moins certain que la meilleure manière de raisonner est d'établir des principes généraux, quoiqu'ils puissent être sans application dans quelques cas particuliers. C'est la méthode qu'emploient les philosophes dans les traités de morale ; les politiques doivent en faire également usage, et plus particulièrement encore lorsqu'ils sont occupés du gouvernement intérieur de l'État, dont le bonheur, qui est ou qui doit être leur principal objet, consiste dans la réunion d'une multitude de circonstances, toutes dépendantes du législateur, au lieu que les affaires extérieures de ce même État sont subordonnées au hasard, aux accidents et même au caprice de quelques personnes.

Ces réflexions préliminaires m'ont paru nécessaires, avant de mettre sous les yeux du lecteur les *Essais* que je lui présente, concernant *le commerce, le luxe, l'argent, l'intérêt de l'argent, etc.*, parce qu'il y trouvera peut-être quelques principes singuliers, et qui pourront lui paraître trop recherchés et trop subtils. Si ces principes sont faux, on doit les rejeter ; mais il serait imprudent de se prévenir contre eux, par la seule raison qu'ils sont hors de la route commune.

Quoique la puissance d'un État et le bonheur des sujets puissent être, à quelques égards, regardés comme indépendants l'un de l'autre, on convient cependant communément qu'ils sont inséparables, par rapport au commerce ; et comme la puissance de l'État assure aux particuliers la jouissance paisible de leur commerce et de leurs richesses, de même l'État devient puissant dans la proportion des richesses et de l'étendue du commerce des sujets. Cette maxime, vraie en elle-même, me paraît cependant susceptible de quelques exceptions, et ne devoir être établie qu'avec quelque réserve. Il peut arriver en effet des circonstances où le commerce, les richesses et le luxe des sujets, bien loin d'augmenter la puissance d'un État, ne servent au contraire qu'à affaiblir ses armées, et à diminuer son influence et sa considération chez les nations voisines.

L'homme est un être changeant par sa nature, et susceptible de la plus grande diversité d'opinions, de principes et de règles de conduite. Ce qui peut être vrai dans un temps et dans certaines circonstances, cessera de l'être lorsqu'il sera survenu du changement dans les mœurs et dans les façons de penser.

Ce qui constitue le peuple de chaque nation, se partage en laboureurs et en manufacturiers : les premiers sont employés à la culture de la terre; les derniers donnent à ses productions la forme nécessaire pour la subsistance, les vêtements et les commodités des hommes. Les sauvages ne vivent que de chasse ou de pêche, mais aussitôt qu'ils se civilisent, ils deviennent laboureurs et manufacturiers. Et, quoique dans les premiers siècles où les nations se civilisent, la partie la plus nombreuse de la société soit employée à la culture de la terre [1], le temps et l'expérience perfectionnent l'agriculture, au point que les productions de la terre peuvent être assez abondantes pour nourrir un plus grand nombre d'hommes qu'il n'y en a d'employés à sa culture, ainsi qu'aux manufactures d'absolue nécessité.

Si les bras inutiles à la culture des terres et aux manufactures d'absolue nécessité sont employés aux arts qu'on appelle de luxe, leur travail augmente le bonheur de l'État, parce qu'on est redevable à leur industrie des nouvelles commodités, et des recherches également utiles et agréables, dont on aurait été entièrement privé s'ils n'avaient eu d'autre occupation que la culture de la terre. Mais n'y a-t-il pas d'autre moyen d'employer ces bras superflus? Le souverain n'est-il pas le maître de les prendre à son service, et de les enrôler dans ses flottes et dans ses armées, pour faire des conquêtes et se rendre redoutable aux nations les plus éloignées? Il est certain que les manufacturiers de marchandises de luxe sont dans la dépendance des propriétaires des terres et des cultivateurs, dont les besoins et les désirs décident de leur occupation. Ils sont absolument inutiles dans les pays où le luxe est inconnu; les productions de la terre qui pouvaient être employées à leur subsistance y servent à entretenir des flottes et des armées, qui peuvent être maintenues sur un pied bien plus considérable, que dans les pays où le luxe des particuliers exige un grand nombre d'arts. Il semble donc qu'il existe une espèce d'opposition entre la puissance des États et le bonheur des sujets. La puissance d'un État n'est jamais plus grande que lorsque tous les bras inutiles sont employés au service pu-

---

[1] M. Melon, dans son *Essai politique sur le Commerce*, assure que, des 20 millions d'habitants dont la France est peuplée, il y en a 16 de laboureurs et de paysans, 2 d'artisans, 1 d'ecclésiastiques, de militaires et de gens de loi, et 1 de marchands, de financiers et de bourgeois. Ce calcul est évidemment faux ; en France, en Angleterre et dans la plus grande partie des États de l'Europe, la moitié du peuple vit dans les villes, et il s'en faut beaucoup que tous les habitants de la campagne soient cultivateurs. Les artisans en forment peut-être plus du tiers. (*Note de l'Auteur.*)

blic. Les sujets, au contraire, ne peuvent se procurer des commodités et des plaisirs que lorsque ces mêmes bras inutiles sont employés à leur service particulier; ils ne peuvent être contents qu'aux dépens de l'État, et par la même raison que l'ambition du souverain diminue le luxe des sujets, le luxe des sujets doit diminuer la force et arrêter l'ambition du souverain.

Il s'en faut beaucoup que ce raisonnement puisse être mis au rang des idées chimériques et hors de toute vraisemblance: il est au contraire fondé sur l'histoire et sur l'expérience. La république de Sparte a été l'État du monde connu le plus puissant, par proportion au petit nombre de ses sujets, et elle n'était puissante que parce que le commerce et le luxe en étaient entièrement bannis. Les ilotes cultivaient la terre, et eux seuls exerçaient les arts mécaniques, tandis que les Spartiates étaient tous soldats. Il est évident que les ilotes n'auraient pu fournir la subsistance et les manufactures de nécessité absolue à un si grand nombre de Spartiates, dans des temps de luxe et de délicatesse qui exigent le travail de beaucoup de négociants et de manufacturiers. La république romaine présente la même observation. Nous savons par les historiens que les plus petites républiques de l'antiquité levaient et entretenaient sur pied des armées plus nombreuses que ne le pourraient faire présentement des États trois fois plus peuplés. Les soldats ne sont pas actuellement la centième partie des habitants de l'Europe, tandis que, dans les premiers temps de la république romaine, la seule ville de Rome et son petit territoire étaient en état de lever et d'entretenir dix légions dans la guerre contre les Latins. La république d'Athènes, dont tout le territoire n'était pas plus étendu que le Yorkshire, envoya dans l'expédition de Sicile près de quarante mille hommes[1]. On assure que Denis-l'Ancien, dont les États ne comprenaient que la ville de Syracuse, environ le tiers de l'île de Sicile, et quelques ports de mer sur les côtes de l'Italie et de l'Illyrie, eut toujours sur pied une armée de cent mille hommes d'infanterie et de dix mille de cavalerie, indépendamment de quatre cents vaisseaux toujours équipés[2]. Le pillage était à la vérité la principale ressource pour la subsistance des armées de l'antiquité en temps de guerre; mais l'ennemi pillait à son tour, et il ne pouvait y avoir de façon plus ruineuse de lever des impôts sur les peuples. Le commerce et le luxe répandus dans toutes les nations de l'Europe sont donc la cause la plus apparente de leur faiblesse, lorsqu'on les compare avec les peuples de l'antiquité. Les mœurs et la manière de vivre des peuples anciens exigeant un petit nombre d'ouvriers,

[1] Thucydide, liv. VII.

[2] Diod. de Sic. liv. *II*.—J'avoue que ce calcul est assez suspect, pour ne rien dire de plus, surtout si l'on songe que cette armée n'était pas composée de citoyens, mais de troupes mercenaires. V. *Disc. sur la population des nations anciennes*.

plus de soldats pouvaient vivre des productions de la terre. Tite-Live rapporte que de son temps la république romaine pouvait avec peine lever autant de soldats qu'elle en avait employés contre les Gaulois et les Latins[1]. Les tailleurs, les cuisiniers, les peintres, les musiciens et les comédiens remplaçaient, sous Auguste, ces soldats qui combattaient pour la liberté et pour l'empire du temps de Camille; et il est évident que, si l'Italie était également cultivée dans ces deux époques, le nombre des habitants n'en était pas augmenté, parce que les ouvriers de luxe existant du temps d'Auguste ne contribuaient en rien à la production des nécessités de la vie.

Ces observations conduisent naturellement à demander s'il est possible que les souverains, consultant plutôt leur intérêt personnel que celui de leurs sujets, reprennent les anciennes maximes de gouvernement. J'avoue qu'une pareille révolution me paraît à tous égards impossible, et j'en donne pour raison que le gouvernement était, chez les nations de l'antiquité, violent et contraire au cours naturel des choses. Personne n'ignore l'austérité des lois de Lacédémone; et quiconque a réfléchi sur la nature humaine et sur ce qui s'est passé chez tous les peuples et dans tous les siècles, regarde cette république comme un prodige, et son gouvernement serait regardé comme une rêverie et une fiction impraticable dans l'exécution, s'il n'était attesté par l'accord unanime de tous les historiens et par les détails qu'ils nous en ont transmis. Quoique les Romains et les autres anciennes républiques fussent gouvernés par des lois moins contraires à la nature, leurs sujets ne se seraient pas soumis à la rigueur des lois qui leur étaient imposées sans un concours très-singulier de circonstances. Les hommes vivaient pour lors dans des États libres d'un territoire peu étendu; et comme le génie du siècle était entièrement militaire, les peuples étaient dans une guerre continuelle les uns contre les autres. La liberté engendre naturellement l'amour de la patrie, principalement dans les petits États; et cet amour de la patrie devient encore plus vif lorsque le public est dans de continuelles alarmes, et que tous les sujets sont obligés à chaque instant de s'exposer aux plus grands dangers pour la défense commune : la continuité de la guerre fait de tous les citoyens autant de soldats; personne ne s'exempte du service militaire, chacun le remplit à ses dépens; et quoique ce service personnel soit plus à charge que l'impôt le plus onéreux, il devient supportable à un peuple qui n'a d'occupation que la guerre, qui ne prend les armes que par des motifs d'honneur et de vengeance, que le plaisir n'a pas amolli, et qui n'exerce aucune profession dont l'exercice journalier lui procure un gain certain[2]. Je pourrais

[1] Titi-Livii, lib. VII, cap. 25. — Adeò in quæ laboramus sola crevimus, divitias luxuriemque.

[2] Les premiers Romains vivaient dans des guerres continuelles avec leurs voisins; et,

ajouter encore en faveur de mon sentiment la grande égalité de fortune des habitants des anciennes républiques, où chaque citoyen possédait sa pièce de terre et en tirait la quantité de productions suffisante pour sa subsistance et celle de sa famille, ce qui rendait la population de l'État extrêmement nombreuse, quoiqu'il n'y eût ni commerce ni manufactures.

Mais, quoique le défaut de commerce et de manufactures puisse dans quelques cas particuliers augmenter la puissance d'un peuple libre et guerrier, il est cependant certain que, dans le cours ordinaire des choses, il en doit être autrement. Les souverains sont contraints de gouverner les peuples dans l'état où ils les trouvent, et leur autorité, quelque grande qu'on la suppose, ne peut jamais l'être assez pour en changer entièrement les principes, les mœurs et la façon de penser, et leur en substituer d'autres. Les grandes révolutions qui changent les mœurs des nations, et leur donnent ces caractères marqués qui les distinguent les unes des autres, sont l'ouvrage d'une longue suite d'années et de la réunion d'un grand nombre d'événements et de circonstances; et les difficultés même s'augmentent à mesure que le législateur cherche à établir des principes contraires à ceux de la nature et au vœu commun de la société. La prudence du souverain exige de lui qu'il se plie au génie du peuple dont il a le gouvernement : il ne peut que chercher à le rectifier, en lui proposant des objets de réforme convenables aux temps et aux circonstances. Dans l'état présent des choses, l'industrie, les arts et le commerce augmentent le pouvoir du souverain en même temps que le bonheur des sujets; et ce serait une violence tyrannique de la part du gouvernement que de chercher à accroître la puissance publique en diminuant l'aisance et les richesses des sujets. Quelques réflexions sur la barbarie et l'oisiveté, et sur les conséquences nécessaires qui en sont la suite, prouveront la vérité de cette proposition.

Dans tous les pays où les manufactures et les arts mécaniques ne sont pas dans un état florissant, le plus grand nombre des sujets doit être employé aux travaux de l'agriculture; mais, si les cultivateurs devien-

---

dans l'ancien latin, le mot *hostis* signifie tout à la fois un étranger et un ennemi. Cicéron, qui a fait cette remarque, prétend que cela vient de l'humanité de ses ancêtres, qui adoucissaient autant qu'il était possible la dénomination d'*ennemi*, en appliquant le même terme que la langue employait pour désigner un étranger. *Offices, liv.* II. Il est cependant bien plus probable, par les mœurs de ces temps-là, que la férocité de ces peuples était si grande qu'elle leur faisait regarder tous les étrangers comme des ennemis; et que c'est par cette raison qu'ils donnaient aux uns et aux autres le même nom. D'ailleurs il est contre les maximes les plus communes de la politique ou de la nature, qu'un Etat regarde de bon œil ses ennemis publics, ou conserve pour eux des sentiments tels que ceux que l'orateur romain veut attribuer à ses ancêtres. Je pourrais ajouter ici que les premiers Romains exerçaient réellement la piraterie, comme nous l'apprenons par leurs premiers traités avec Carthage, que Polybe, *liv.* III, nous a conservés, et étaient, par conséquent, de même que les corsaires de Salé et d'Alger, toujours en guerre avec la plupart des nations. C'est pourquoi étranger et ennemi étaient chez eux des termes presque synonymes. (*Note de l'Auteur.*)

nent plus adroits et plus industrieux, ils sont dès lors en état de tirer de la terre bien plus de productions que n'en exige leur subsistance. Ce superflu est cependant perdu pour eux, puisqu'ils n'ont pas la facilité de l'échanger contre ce qui pourrait servir à leur procurer les agréments de la vie, satisfaire leurs plaisirs et contenter leur vanité. Ce superflu ne pouvant que leur être à charge, ils doivent cesser de demander à la terre des productions inutiles. L'indolence devient alors générale dans la nation, beaucoup de terres restent incultes, celles qui sont en culture deviennent moins fécondes par la négligence des cultivateurs; et si des circonstances malheureuses exigent qu'une grande partie du peuple soit employée au service public, le travail de la nation ne fournit aucun superflu qu'on puisse destiner à leur subsistance, parce que l'habileté et l'industrie des laboureurs ne peuvent augmenter subitement. Il est nécessaire que quelques années s'écoulent avant que les terres soient remises en valeur. Les armées cependant ne peuvent rester dans l'inaction; ou elles feront des conquêtes, ou elles se débanderont faute de subsistances, et les soldats mal disciplinés et aussi mal instruits dans l'art militaire que les laboureurs et les manufacturiers dans les arts mécaniques, seront dans l'impuissance d'attaquer et de se défendre avec succès.

Les hommes ne peuvent acquérir que par le travail, et s'ils étaient sans passions, ils resteraient dans l'oisiveté. Lorsque les manufactures et les arts mécaniques sont florissants dans une nation, les propriétaires des terres et les fermiers étudient l'art de la culture, cherchent à y faire des progrès, et redoublent d'industrie et d'attention. Ce que la terre produit au delà de ce qui est nécessaire à la subsistance des cultivateurs, n'est pas perdu pour eux; ils s'en servent, au contraire, pour se procurer chez les manufacturiers les marchandises que le luxe leur fait désirer. La terre fournit par ce moyen beaucoup plus de denrées que n'en exige la subsistance de ceux qui la cultivent. Dans les temps de paix et de tranquillité, ce superflu de denrées sert à payer les manufacturiers et ceux qui exercent les arts libéraux; mais, dans les temps de guerre et de troubles, lorsque le bien public exige que les ouvriers des manufactures prennent les armes pour la défense commune, ce même superflu est employé à leur subsistance, et c'est ce qu'on peut observer dans tous les gouvernements policés. Qu'arrive-t-il, en effet, lorsque le souverain entreprend une guerre et lève des troupes? il impose une taxe sur ses sujets. Cette taxe les oblige de diminuer leur dépense, et de se refuser quelques-unes des superfluités dont chacun, selon son état, pouvait jouir auparavant. Les ouvriers occupés jusqu'alors à la fabrique de ces superfluités, se trouvant sans occupation, sont contraints de prendre parti dans les troupes, ou de se livrer à la culture de la terre; ces derniers augmentant le nombre des cultivateurs en forcent quelques-uns à s'enrôler, parce que leur nombre est supérieur au besoin qu'on en a. Le

commerce considéré en lui-même, et abstraction faite de toutes ses dépendances, ne peut donc augmenter la puissance d'un État, qu'en ce que les manufactures, qui sont le fondement de tout le commerce, amassent perpétuellement un fonds de travail d'une espèce particulière que le public peut revendiquer toutes les fois qu'il en a besoin, sans priver aucun de ses sujets des nécessités de la vie. Toute nation, dont le travail s'exerce sur un grand nombre d'objets superflus et inutiles pour la simple subsistance, est donc très puissante par elle-même, puisque les sujets employés à ces sortes de manufactures peuvent en être distraits sans inconvénient, et être enrôlés pour le service public : il peut exister le même nombre de bras dans un État sans manufactures, mais il n'y aura jamais la même quantité de travail : toute l'industrie y sera exercée sur les objets de pure nécessité, dont le nombre est toujours le même, ou qui n'admettent du moins qu'une très-légère différence.

Ces différentes observations prouvent que la puissance du souverain et le bonheur de l'État dépendent, à beaucoup d'égards, et sont inséparables du commerce et des manufactures. On ne peut sans tyrannie contraindre le laboureur à tirer de la terre plus que n'en exige sa subsistance et celle de sa famille, et cette tyrannie est impraticable en bien des cas. Il s'y soumettra cependant de lui-même, et il n'y aura plus de tyrannie, lorsque les manufactures et le commerce demanderont au laboureur ce superflu, dont le souverain pourra facilement prendre une partie et l'employer même gratuitement, et dans le cas de nécessité, au service public. Le cultivateur accoutumé au travail, et dont la terre produit au delà de ce qui est nécessaire à sa subsistance, peut supporter plus facilement la charge qu'exige de lui le souverain, que s'il avait été obligé d'augmenter subitement son travail, sans espoir d'en être payé. Il en est de même de tous les autres membres de l'État. Plus le fonds de toute espèce de travail est grand, plus il est facile d'en tirer une partie, sans que la masse paraisse en diminuer. Les richesses réelles et la force véritable des États consistent dans les amas de grains, les magasins de draps, et les approvisionnements d'armes et de munitions. Le commerce et l'industrie des nations sont un fonds de travail, où les sujets vont chercher, dans les temps de paix et de tranquillité, ce qui peut satisfaire leurs désirs et leur procurer des commodités, et où l'État puise à son tour ce qui est nécessaire à sa défense dans les nécessités publiques. Si nous pouvions changer les villes en camps militaires, et inspirer dans tous les cœurs ce génie martial et cette passion pour le bien public, qui portent tous les citoyens à s'exposer aux plus grandes fatigues, par le seul amour de la patrie, les mœurs anciennes pourraient alors revivre sur la terre : on ne connaîtrait plus que la seule industrie nécessaire à la subsistance des hommes, et elle serait suffisante pour maintenir la société. Il faudrait alors bannir absolument des villes toute espèce d'arts et de luxe, les rendre entièrement semblables aux camps militaires, et

en diminuant la dépense de la table et des équipages, épargner sur les vivres et sur les fourrages la consommation des bouches inutiles que le luxe et le goût des plaisirs y auraient attirées. Ces principes sont trop désintéressés pour que les hommes s'y soumettent longtemps, et les prennent pour règle de leur conduite. Des passions moins nobles doivent les gouverner; et il est nécessaire de les exciter par l'avarice, l'industrie, les arts et le luxe. Les villes sont, à la vérité, surchargées d'une suite embarrassante et superflue; mais les provisions de toute espèce y sont portées de toutes parts et avec la plus grande abondance. L'harmonie qui doit régner entre toutes les parties de l'État n'en est pas dérangée; l'avantage des sujets, du public, et du souverain se trouve réuni et confondu, et le gouvernement ne pourrait que perdre par le changement des mœurs présentes.

Le même raisonnement peut faire connaître tous les avantages résultants du commerce étranger, en ce qu'il augmente la puissance des États en même temps que le bonheur des sujets. L'effet du commerce étranger est d'augmenter le travail de la nation, et, par conséquent, de remplir encore davantage ce fonds de travail et d'industrie où nous avons vu que le souverain peut prendre ce qu'il estime nécessaire au service public. Le commerce étranger introduit dans l'État des matières premières qui servent d'aliment à de nouvelles manufactures; ce même commerce introduit chez les nations les plus éloignées les marchandises provenant des anciennes fabriques, et leur procure de nouveaux consommateurs. Un royaume dont les importations et les exportations sont multipliées, a plus d'industrie et fabrique plus de marchandises de luxe, que celui dont les peuples, contents de ce qu'ils possèdent, ne commercent qu'avec eux-mêmes; il est par conséquent plus riche, plus puissant et plus heureux. Les sujets jouissent de l'avantage du commerce étranger, par les plaisirs et les commodités qu'ils se procurent, et le public y gagne de son côté, ayant un grand fonds de travail que ce même commerce lui met, pour ainsi dire, en magasin, et dont il peut se servir dans les circonstances critiques; c'est-à-dire, que l'État, dont le commerce étranger est florissant, renferme un grand nombre de sujets laborieux, qui peuvent être détournés de leur travail ordinaire, et être employés au service public, sans que le surplus de la nation soit privé, non-seulement des nécessités de la vie, mais même des principales commodités.

L'histoire nous apprend que les manufactures ne se sont perfectionnées chez la plupart des peuples, qu'après l'établissement du commerce étranger, dont le luxe a toujours été la suite. Les hommes sont naturellement portés à rechercher les marchandises nouvelles et étrangères; ils leur donnent la préférence, et en font usage plutôt que de perfectionner leurs anciennes manufactures, dont les progrès sont toujours lents, et qui ne peuvent avoir à leur égard l'attrait de la nouveauté;

mais ils acquièrent des richesses par l'exportation de leur superflu, et en faisant consommer aux nations étrangères des denrées et des marchandises trop abondantes dans certains pays, tandis que le sol et le climat les refusent à d'autres, ils acquièrent en même temps des richesses et de nouveaux plaisirs. Leur industrie étant une fois réveillée, ils perfectionnent tous les objets de commerce tant intérieur qu'étranger, et c'est peut-être le principal avantage que retirent les nations de leurs liaisons réciproques. Le commerce étranger rendant les peuples laborieux, d'indolents qu'ils étaient auparavant, offre à ceux qui possèdent des richesses et qui cherchent à satisfaire leur vanité, des objets de luxe, dont ils n'avaient pas précédemment l'idée, et il fait naître en eux le désir de vivre avec plus de faste que leurs ancêtres. Dans ce premier mouvement de la nation, le petit nombre des négociants qui commercent avec les étrangers font des profits immenses, et deviennent bientôt aussi riches que l'ancienne noblesse. Leur exemple excite dans tous les cœurs le désir des richesses, et la facilité d'en acquérir par le commerce engage un grand nombre de citoyens à embrasser la même profession, leur donne des rivaux et augmente le nombre des concurrents ; toutes les parties de l'État sont dans une espèce d'agitation ; les fabricants profitent des découvertes des étrangers, et donnent à leurs marchandises le degré de perfection dont elles sont susceptibles ; le fer et l'acier deviennent dans leurs mains industrieuses aussi brillants que les métaux les plus précieux.

Lorsqu'une nation est dans cette heureuse position, son commerce étranger peut diminuer sans qu'elle perde de sa force et de sa puissance. Elle cessera de fabriquer les espèces de marchandises dont les étrangers ne feront plus de *demande ;* mais les mêmes bras s'occuperont à de nouvelles manufactures, et le peuple ne sera jamais sans travail, parce que les personnes riches auront toujours des désirs et de nouveaux besoins ; la Chine en est un exemple ; cet empire est un des plus puissants du monde, quoique les Chinois fassent peu de commerce avec les étrangers.

Je puis observer, sans encourir le reproche d'une digression inutile, que, plus il y a d'arts mécaniques dans un État, plus il y a de sujets auxquels les mêmes arts procurent la subsistance. La grande disproportion des richesses affaiblit une nation ; il ne suffit pas, pour qu'elle soit puissante, que chaque citoyen ait par son travail les nécessités de la vie, il faut encore qu'il puisse y joindre les commodités qui peuvent s'allier avec son état. Cette espèce d'égalité est consolante pour la nature humaine, et diminue beaucoup moins du bonheur du riche, qu'elle n'ajoute à celui du pauvre. Elle augmente aussi la puissance de l'État en rendant les taxes et les impositions d'une perception plus facile. En effet, lorsqu'un petit nombre de personnes possèdent toutes les richesses d'une nation, il est nécessaire que, dans le cas des nécessités publiques, elles soient assujetties à de très-fortes contributions ; mais, lorsque les

richesses sont partagées entre un grand nombre de mains, chaque contribuable supporte plus facilement le fardeau des charges publiques, et les impositions peuvent être payées, sans apporter de changement remarquable dans la façon de vivre ordinaire : d'ailleurs, lorsque les richesses sont trop inégalement partagées, l'autorité des riches en est d'autant plus grande dans la nation, et ils en peuvent facilement abuser pour opprimer les pauvres, et les contraindre à porter toutes les charges publiques, au grand préjudice de l'industrie, qui en est nécessairement découragée.

L'Angleterre a, par la constitution de son gouvernement, un grand avantage à cet égard sur toutes les nations du monde connu et même sur celles dont l'histoire fait mention. Il est vrai que le haut prix de la main-d'œuvre, suite nécessaire des richesses des ouvriers et de l'abondance de l'argent, donne quelques désavantages aux Anglais dans le commerce étranger; mais, comme le commerce étranger ne constitue pas à lui seul le bonheur d'une nation, on aurait tort de se plaindre des inconvénients qui résultent de la richesse générale du peuple; le haut prix de la main-d'œuvre serait même un bonheur réel pour la nation, s'il contribuait à lui rendre plus cher le gouvernement libre sous lequel elle a le bonheur de vivre.

Quoique la richesse du peuple ne soit pas une conséquence nécessaire de la liberté, il est certain cependant que, si son indigence n'est pas l'effet immanquable du despotisme, elle en est du moins la suite naturelle. La liberté ne produit des richesses dans une nation que lorsqu'elle est accompagnée de circonstances particulières, et lorsque le génie du peuple se tourne entièrement au commerce. Le lord Bacon attribue la supériorité de l'Angleterre sur la France, dans les longues guerres que ces deux nations se sont faites autrefois, à la différence que les richesses mettaient entre elles, c'est-à-dire à la pauvreté du peuple de France et à l'aisance du peuple anglais. Les lois et le gouvernement de ces deux royaumes étaient cependant pour lors à peu près semblables.

Lorsque les laboureurs et les artisans sont accoutumés à ne recevoir que peu d'argent pour la récompense de leur travail et de leur industrie, il leur est difficile, même dans un gouvernement libre, de rendre leur condition meilleure et de s'accorder entre eux pour augmenter le prix de leur travail; mais dans un gouvernement despotique, lors même que par des circonstances particulières le prix du travail est augmenté, les riches sont toujours assez puissants pour conspirer contre les pauvres, et pour rejeter entièrement sur eux, et en tout temps, le fardeau des charges publiques; et c'est ce qui explique pourquoi le peuple est toujours pauvre sous un gouvernement despotique, et pourquoi il le peut être également dans un État libre.

On ne pourrait, sans une espèce de singularité, attribuer la pauvreté du peuple, en France, en Italie et en Espagne, à la fécondité du sol et à

l'heureuse température du climat ; plusieurs raisons se réunissent cependant pour rendre ce paradoxe très-vraisemblable. En effet, la terre, naturellement féconde dans les pays méridionaux de l'Europe, cède facilement aux travaux du laboureur, et deux chevaux de peu de valeur suffisent à un seul homme pour cultiver une assez grande quantité de terrain, y recueillir assez de denrées pour subvenir à sa subsistance, à celle de sa famille et donner encore un revenu au propriétaire. Toute la science du fermier consiste, dans ces pays, à réparer l'épuisement de la terre par une année de repos. La chaleur du soleil et la température du climat suffisent seules pour lui rendre sa fertilité, et les paysans n'y ont d'autre ambition que de retirer la simple subsistance pour prix de leur travail. Leur pauvreté les empêche d'étendre leurs désirs et les tient dans la dépendance perpétuelle du propriétaire, qui n'est pas dans l'usage de passer bail avec eux, mais partage la récolte par moitié ; et comme il est assuré de trouver toujours des cultivateurs, il ne craint pas que sa terre reste jamais en friche. En Angleterre, au contraire, la terre, stérile par elle-même et moins exposée aux influences favorables du soleil, demande beaucoup de culture pour y devenir féconde, et la culture y exige des dépenses considérables. Un champ qui n'est pas préparé avec soin n'y produit que des récoltes très-médiocres, et le fermier a besoin de plusieurs années de jouissance pour retirer quelque profit des grandes avances qu'il est obligé de faire. Il faut donc que les fermiers aient en Angleterre de gros fonds à eux, et que les propriétaires leur passent de longs baux, sans quoi leurs profits ne seraient jamais proportionnés à leurs dépenses. Les vignobles fameux de Champagne et de Bourgogne, qui rendent souvent aux propriétaires 5 livres sterl. par acre, sont cultivés par de misérables paysans qui ont à peine du pain. Il est impossible que les vignerons puissent jamais être riches, parce qu'ils n'ont besoin que de leurs bras et de quelques outils qu'ils peuvent acheter avec 20 schellings. Les laboureurs sont à la vérité, dans ces mêmes pays, moins pauvres que les vignerons ; et par la même raison les herbagers et ceux qui engraissent le bétail y sont plus à l'aise que les autres cultivateurs. Les hommes doivent avoir des profits proportionnés à la dépense qu'exigent leurs entreprises et aux hasards auxquels ils s'exposent. Lorsque les cultivateurs, de quelque pays que ce puisse être, sont pauvres, tout le reste de la nation doit s'en ressentir, et être également dans la pauvreté, soit dans les monarchies, soit dans les républiques.

On peut faire une observation semblable par rapport à l'histoire générale du genre humain. Quelle raison peut empêcher toutes les nations situées entre les tropiques de devenir habiles dans la science militaire, dans la législation et dans les arts de luxe, tandis que dans les climats tempérés, on trouve très-peu de nations entièrement dépourvues de ces avantages ? Il est vraisemblable que la chaleur toujours la même dans la zone torride en est la cause ; les habitants de ces pays brûlants

peuvent se passer plus aisément que les autres de maisons et d'habillements ; ils ne sont pas excités, par conséquent, par la nécessité, mère de l'industrie et de l'invention : *Curis acuens mortalia corda.* D'ailleurs, les richesses et les possessions étant l'origine de toutes les disputes qui s'élèvent parmi les hommes, les peuples, pauvres et sans besoins, ne sentent pas la nécessité d'une police toujours permanente, et d'une autorité régulière qui puisse les protéger et les défendre contre l'invasion des ennemis étrangers et les injustices de leurs concitoyens.

II.

ESSAI SUR LE LUXE.

Le luxe est un mot qu'on peut employer également en bonne et en mauvaise part, et il est difficile de définir exactement ce qu'on entend par cette expression. On donne en général le nom de luxe à toutes les recherches qui peuvent flatter agréablement les sens, et ces recherches ont des degrés qui les rendent innocentes ou condamnables, selon le siècle, le pays ou la condition des personnes : les limites entre le vice et la vertu sont aussi difficiles à assigner en matière de luxe qu'en tout autre sujet de morale. Il faut être échauffé par l'enthousiasme pour donner la qualification de vice à un léger raffinement dans les plaisirs des sens, ou à la délicatesse dans le boire, le manger et les vêtements. J'ai entendu parler d'un religieux qui, pouvant jouir d'une très-belle vue sans sortir de sa cellule, se fit une loi de n'y jamais tourner les yeux pour se priver d'un plaisir qu'il estimait trop sensuel. Le plaisir de boire du vin de Champagne et de Bourgogne, préférablement à de la bière, est aussi innocent que celui d'une belle vue. Il est vice lorsqu'il ne peut être satisfait qu'aux dépens de la bienfaisance et de la charité, et il devient folie et déraison lorsqu'il entraîne la ruine de la fortune et réduit à la mendicité; mais les recherches et les délicatesses dans les besoins et les plaisirs de la vie sont innocentes en elles-mêmes, et ont été regardées comme telles par la plupart des moralistes de tous les siècles, lorsqu'on peut les avoir en se conservant les moyens d'élever et d'établir sa famille, de servir ses amis, et de faire dans les occasions des actes de charité et de générosité. Un homme entièrement occupé du luxe de la table, sans aucun goût pour les plaisirs inséparables de l'ambition, de l'étude ou de la conversation, et qui y borne toute sa dépense, sans égard pour sa famille et ses amis, n'a qu'une grossière stupidité, incompatible avec la vigueur de l'âme et de l'esprit, et il découvre un cœur incapable d'humanité et de bienfaisance : mais celui dont la fortune est suffisante pour allier ses devoirs à la délicatesse de la table, et

qui ne s'y livre que lorsque les affaires, l'étude et la société lui en donnent le loisir, ne peut mériter aucune espèce de blâme ou de reproche.

Puisque le luxe peut être considéré sous deux faces différentes, il n'est pas étonnant qu'il ait donné lieu à des opinions outrées et déraisonnables. Les uns, conduits par des principes dissolus, louent le luxe le plus déréglé, et le soutiennent avantageux à la société; tandis que d'autres, d'une morale sévère, blâment le luxe le plus innocent, et le représentent comme la source de toute espèce de corruption, et l'origine des désordres et des factions propres à troubler le gouvernement. Nous tâcherons de rapprocher ces deux extrémités en prouvant, 1° que les siècles de luxe et de délicatesse sont les plus heureux et les plus vertueux; 2° que le luxe cesse d'être utile à la société lorsqu'il n'est pas modéré, et que, lorsqu'il est porté trop loin, il devient pernicieux à la société politique, quoique, peut-être, il y ait des vices qui lui soient encore plus nuisibles.

Pour prouver la première proposition, il suffit de considérer les effets du luxe, tant dans la vie privée que dans la vie publique. On convient communément que le bonheur de la vie consiste dans l'action, le plaisir et le repos; leur union est nécessaire en différentes proportions, suivant la diversité des caractères, et tout homme qui en est entièrement privé ne peut être estimé heureux. Le repos ne paraît pas par lui-même pouvoir contribuer beaucoup à notre satisfaction; mais, semblable au sommeil, il est nécessaire à la faiblesse humaine incapable de soutenir une continuité non interrompue de plaisirs et d'affaires. Cette ardeur, qui tire l'homme de lui-même, et qui constitue principalement la jouissance, épuise son esprit et exige des intervalles de repos; et ce même repos, agréable pour un moment, engendre, s'il est prolongé, une langueur et un engourdissement incompatibles avec le bonheur. Il faut avouer que l'éducation, la coutume et l'exemple ont une grande influence pour déterminer les désirs des hommes, et qu'ils contribuent beaucoup à leur bonheur, lorsque, dès les premières années de la vie, ils leur inspirent du goût pour les plaisirs et pour les affaires. Dans les siècles où l'on voit fleurir les arts et l'industrie, les hommes sont continuellement occupés, et l'occupation elle-même n'est pas moins leur récompense que les plaisirs que leur procure le produit de leur travail. L'esprit acquiert par l'occupation une nouvelle vigueur; il augmente son pouvoir et ses facultés, et l'homme se trouve en état, par son assiduité au travail, de satisfaire à la fois ses vrais besoins, et de prévenir les désirs déshonnêtes que le loisir et l'oisiveté n'engendrent que trop souvent; on ne peut bannir les arts de la société, sans priver les hommes de l'occupation et du plaisir. Le repos prend alors leur place, mais il cesse d'être agréable, parce qu'il ne le peut être que lorsqu'il succède au travail, et qu'il rétablit l'esprit épuisé par trop de fatigue et d'application. L'industrie et le raffinement dans les arts mécaniques produisent un autre avantage,

en ce que les arts libéraux font les mêmes progrès; et il est impossible que les uns puissent être portés à quelque degré de perfection, sans que les autres ne s'en ressentent. Les siècles renommés par les grands philosophes, les habiles politiques, les guerriers fameux, et les poètes célèbres, abondent ordinairement en habiles fabricants et en constructeurs de vaisseaux. Il n'est pas vraisemblable que, chez une nation où l'astronomie est inconnue et la morale entièrement négligée, les manufactures y soient portées à leur point de perfection, et qu'il s'y fabrique des étoffes agréablement dessinées. Le génie du siècle se répand sur tous les arts, et l'esprit des hommes une fois sorti de sa léthargie, et mis, pour ainsi dire, en fermentation, embrasse tous les objets et perfectionne toute espèce d'arts et de sciences. Les hommes sortent alors de cette ignorance profonde où la nature les a fait naître, et sont des êtres vraiment raisonnables, c'est-à-dire qu'ils ont la capacité d'agir, de penser et de jouir des plaisirs des sens, en même temps que de ceux de l'esprit.

Les hommes deviennent plus sociables entre eux, à mesure que les arts se perfectionnent; ils ne peuvent plus supporter la solitude et la vie retirée, réservée aux nations barbares et ignorantes, lorsque leur esprit est enrichi de connaissances, et qu'ils sont en état de se les communiquer réciproquement; ils s'empressent alors d'aller habiter les villes, soit pour acquérir de nouvelles connaissances, soit pour faire part aux autres de celles qu'ils ont déjà acquises. Ils se plaisent à se faire remarquer par leur esprit et leurs connaissances, à briller dans la conversation par leurs talents, ou à être distingués dans la société par leurs habillements et leurs équipages. Les sages sont attirés dans les villes par la curiosité; la vanité y entraîne les sots; mais le plaisir y conduit les uns et les autres. Il se forme partout des sociétés particulières, où les deux sexes vivent ensemble avec bienséance et politesse; les hommes, si différents entre eux par leurs humeurs et leurs caractères, sont bientôt forcés de les contraindre pour se plaire réciproquement, et il est impossible que, devenus déjà meilleurs par le progrès des connaissances et des arts libéraux, ils ne sentent croître en eux-mêmes, par l'habitude de converser ensemble et de contribuer à leurs plaisirs réciproques, ce fonds d'humanité et de bienfaisance que la nature a gravé dans leur cœur. Les connaissances, l'industrie et l'humanité sont donc liées ensemble par une chaîne indissoluble, et la raison s'unit avec l'expérience pour nous démontrer qu'elles sont l'apanage des siècles renommés par le luxe et la délicatesse. Tous ces avantages sont tellement supérieurs aux inconvénients qui en peuvent résulter, qu'il serait superflu d'en faire la comparaison. Plus les hommes recherchent la délicatesse dans leurs plaisirs, moins ils se laissent aller aux excès répréhensibles; parce que ces excès sont le tombeau des vrais plaisirs. On peut assurer avec vérité qu'il y a bien plus de grossière gloutonnerie

dans les repas des Tartares, dont les festins consistent en viande de cheval, que dans les repas délicats des courtisans de l'Europe. Si l'amour illégitime et l'infidélité dans le mariage sont plus fréquents dans les siècles de luxe, l'ivrognerie, vice plus honteux et plus nuisible au corps et à l'esprit, s'y montre bien plus rarement. Je ne prendrai pas seulement Ovide et Petrone pour juges de cette proposition, mais je m'en rapporterai à Sénèque ou à Caton. Nous savons que César ayant été obligé, dans le temps de la conspiration de Catilina, de remettre entre les mains de Caton un écrit qui ne laissait aucun doute de son intrigue galante avec Servilie, propre sœur de Caton, ce philosophe austère le lui jeta avec indignation, et l'appela dans l'aigreur de sa colère, *ivrogne*, expression qui lui paraissait plus injurieuse que celle dont il aurait eu plus de raison de se servir.

Les avantages résultants de l'industrie et du progrès des connaissances, ne sont pas seulement réservés pour la vie particulière et privée. Ils répandent leur favorable influence sur le public, parce que la grandeur et la puissance des États sont toujours dans la proportion du bonheur et de l'occupation des sujets. La société profite de l'accroissement des consommations de toutes les espèces de denrées et de marchandises qui contribuent aux plaisirs et aux commodités de la vie; et, en même temps que cet accroissement des consommations multiplie les plaisirs innocents des citoyens, il est réellement un fonds de travail toujours subsistant parmi le peuple, et propre à être employé au service public dans les temps de nécessité. Chez toutes les nations, au contraire, où l'étroit nécessaire suffit, et dont les sujets sont sans désir pour les superfluités, les hommes vivent dans l'oisiveté, ne prennent aucune part aux plaisirs de la vie, et sont inutiles au public, qui ne peut tirer aucun secours, pour l'entretien de ses flottes et de ses armées, de sujets paresseux et indolents.

Toutes les puissances de l'Europe possèdent aujourd'hui le même territoire qu'elles possédaient il y a deux cents ans, ou du moins la différence dans l'étendue de leurs possessions est très-peu considérable, de ce qu'elle était au commencement du seizième siècle. Tous ces États ont cependant acquis une force et une puissance dont ils paraissaient pour lors fort éloignés. Ce changement singulier ne peut être attribué qu'au grand progrès des arts et de l'industrie.

L'armée conduite en Italie par Charles VIII n'était que de 20,000 hommes; la France en fut cependant si épuisée, qu'au rapport de Guichardin elle fut pendant quelques années incapable de renouveler un semblable effort. Louis XIV a entretenu sur pied, pendant tout le temps qu'a duré la guerre pour la succession d'Espagne, plus de 400,000 hommes [1], quoique, depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la sienne,

1 L'inscription de la place Vendôme dit 440,000.

il eût soutenu la guerre à différentes reprises durant près de trente ans. Les connaissances en tout genre, inséparables des siècles fameux par les arts et le luxe, n'excitent pas seulement l'industrie, mais elles fournissent aux gouvernements les moyens de la rendre encore plus utile aux sujets. Les lois politiques, qui maintiennent l'ordre, la police et la subordination dans la société, ne peuvent être portées à leur degré de perfection que lorsque la raison humaine a fait des progrès marqués par son application aux arts les plus ordinaires, tels que ceux du commerce et des manufactures. Peut-on espérer trouver de bonnes lois chez les peuples qui ignorent l'usage des instruments que nos ouvriers les plus grossiers savent employer, pour la fabrique des étoffes les plus communes? Les siècles d'ignorance ont d'ailleurs toujours été ceux de la superstition, dont l'effet est de détourner le gouvernement de son véritable objet, et de faire perdre de vue aux hommes leur bonheur et leurs intérêts.

Lorsque le goût des connaissances est répandu dans une nation, ceux qui sont à la tête du gouvernement sont doux et modérés, parce que les leçons d'humanité ont été les premières qu'ils aient reçues, et qu'ils ont appris de bonne heure combien elle était préférable à la sévérité et à la rigueur, dont l'effet naturel est de porter les sujets à la révolte, et de les détourner pour toujours de la soumission, en leur faisant perdre toute espérance de pardon. Ces sentiments d'humanité paraissent avec plus d'éclat, à mesure que les mœurs des hommes s'adoucissent et que leurs connaissances s'étendent; et c'est le principal caractère qui distingue les siècles policés des temps d'ignorance et de barbarie. Les factions et les haines de parti y sont toujours moins durables, les révolutions moins sanglantes, l'autorité moins sévère, et les séditions moins fréquentes. Les guerres étrangères deviennent même moins cruelles, et les guerriers, dont le cœur s'endurcit sur le champ de bataille contre la compassion et la crainte, autant par honneur que par intérêt, cessent d'être ennemis après le combat, et deviennent des hommes après avoir été des bêtes féroces.

Il n'est pas à craindre que les hommes, en perdant de leur férocité, perdent également de leur courage, ou deviennent moins intrépides et moins valeureux dans la défense de leur patrie et de leur liberté; les arts n'affaiblissent ni le corps ni l'esprit; l'industrie, au contraire, leur compagne inséparable, ajoute de nouvelles forces au corps; et, si l'aménité et la douceur des mœurs ôtent à l'ardeur guerrière son extérieur de rudesse et de férocité, l'honneur, principe plus fort, plus durable et plus docile, acquiert une nouvelle vigueur par cette élévation de génie que donnent les connaissances et les talents : on doit convenir aussi que la valeur n'est durable et utile, que lorsqu'elle est accompagnée de la science et de la discipline militaires, qu'on trouve rarement chez les peuples barbares. Les anciens historiens ont observé que *Datames* fut

le seul barbare renommé pour son habileté dans l'art militaire, et *Pyrrhus*, étonné des évolutions et de la discipline des armées romaines, ne put s'empêcher de dire à ses courtisans que les Romains, qu'il désignait par l'expression de *Barbares, ne l'étaient plus lorsqu'ils faisaient la guerre*. De toutes les nations de l'antiquité, le peuple romain a été le seul où la discipline militaire ait été en vigueur avant qu'il fût policé; et il est singulier que les Italiens soient, de tous les peuples modernes de l'Europe, celui qu'on regarde communément comme le moins propre aux entreprises guerrières, et le moins ambitieux de la réputation militaire. Ceux qui attribuent ce caractère efféminé des Italiens à leur luxe, à leur délicatesse et à leur goût pour les arts, n'ont pas réfléchi sans doute que la bravoure des Français et des Anglais était aussi incontestable que leur activité dans le commerce et leur passion pour le luxe. Les historiens d'Italie nous donnent une raison plus satisfaisante du changement arrivé dans le caractère des habitants de cette partie de l'Europe; ils observent que tous les souverains de l'Italie étaient en guerre les uns contre les autres, dans le même temps où l'aristocratie vénitienne était toujours en garde contre ses propres sujets, où la démocratie florentine s'appliquait uniquement au commerce, où Rome était gouvernée par des prêtres, et Naples par des femmes. Les généraux n'avaient alors sous leurs drapeaux que des soldats de fortune qui, n'étant excités par aucun intérêt particulier, ne faisaient les uns contre les autres que des simulacres de guerre, semblaient s'attaquer et se défendre mutuellement pendant des journées entières, et retournaient, après cette apparence de combats, passer la nuit dans leur camp, laissant à peine quelques morts et quelques blessés sur le champ de bataille.

Les moralistes sévères se sont servis des événements de l'ancienne Rome, pour justifier leurs déclamations contre le luxe et la délicatesse dans les plaisirs. Tant que cette république joignit à la pauvreté et à la rusticité des mœurs la vertu et l'amour de la patrie, elle parvint au plus grand degré de puissance et de liberté; mais ses conquêtes dans l'Asie ayant introduit le luxe chez les Romains, les mœurs se corrompirent aussitôt, et on vit naître les séditions et les guerres civiles, qui furent suivies de la perte entière de la liberté. Tous les auteurs classiques que nous étudions dans notre enfance nous parlent de cet événement, et attribuent la ruine de l'État aux arts et aux richesses apportées de l'Orient. Salluste était tellement persuadé de cette opinion, que le goût de la peinture paraissait à ses yeux un aussi grand vice que la débauche et l'ivrognerie. Cette façon de penser était si générale dans les derniers temps de la république, que cet auteur ne tarit pas sur les louanges qu'il donne à l'ancienne Rome et à l'austère vertu de ses premiers citoyens, quoiqu'il fût lui-même un exemple éclatant du luxe et de la corruption moderne. L'Écrivain le plus élégant parle avec mépris de l'éloquence des Grecs, et se permet sur cette matière des digres-

sions et des déclamations déplacées, qui sont en même temps des modèles de goût et de correction. Il serait aisé de prouver que ces auteurs se sont trompés sur les causes des désordres arrivés dans la république romaine, et qu'ils ont attribué au luxe et aux arts ce qui ne procédait que de la mauvaise constitution du gouvernement et de la trop grande étendue des conquêtes. Le luxe et la délicatesse dans les plaisirs n'entraînent pas nécessairement après eux la corruption et la vénalité; ce qu'on appelle plaisir, délicatesse et raffinement est relatif à l'état des personnes, et les hommes ne les recherchent et ne les désirent que par comparaison ou relativement à leur propre expérience. L'artisan est aussi avide d'argent pour le dépenser en eau-de-vie et en nourriture grossière, que le courtisan pour se procurer du vin de Champagne et les mets les plus délicats. Les hommes de tous les siècles et de tous les temps n'estiment les richesses que parce qu'elles peuvent multiplier les plaisirs auxquels ils sont accoutumés. L'honneur et la vertu peuvent seuls restreindre et régler l'amour de l'argent; et si ces qualités précieuses et estimables n'existent pas également dans tous les siècles, elles doivent être plus communes dans ceux qui sont renommés par le luxe et les connaissances.

La Pologne est l'État de l'Europe où il y a le plus de corruption et de vénalité; les arts mécaniques et libéraux, ainsi que ceux de la guerre et de la paix, paraissent cependant y avoir fait moins de progrès que partout ailleurs. Les nobles de cette partie de l'Europe ne semblent avoir conservé leur couronne élective, que pour la vendre sous l'apparence de formalités régulières, à celui qui la met à plus haut prix; et cette nation ne paraît pas connaître d'autre espèce de commerce.

Il s'en faut beaucoup que l'Angleterre ait perdu de sa liberté depuis l'introduction du luxe et des arts; elle en a au contraire étendu les droits. Si la corruption paraît prévaloir depuis quelques années, on doit l'attribuer principalement à l'établissement solide de la liberté, dont l'heureux effet est d'empêcher nos princes de gouverner sans parlement, et de les mettre hors d'état d'intimider ces mêmes parlements par le fantôme de leur prérogative. D'ailleurs, la corruption ou la vénalité reprochée au peuple anglais existe bien plus parmi les électeurs que parmi les représentants, et ne peut par conséquent être raisonnablement attribuée aux délicatesses et aux raffinements du luxe.

Les arts et le luxe, considérés dans leur véritable point de vue, doivent paraître favorables à la liberté; et s'ils ne suffisent pas seuls pour affranchir les peuples de la servitude, ils contribuent du moins à la conservation de la liberté, et les mettent à l'abri du malheur de la perdre. En effet, lorsqu'on observe avec attention les nations grossières et sans police, où les arts sont inconnus, on y voit la culture de la terre être l'unique travail et la seule industrie du peuple. Les habi-

tants n'y sont partagés qu'en deux classes, l'une composée des propriétaires des terres, et l'autre de leurs vassaux ou fermiers. Ces derniers, ne possédant aucunes richesses, naissent nécessairement dans la dépendance, et sont élevés dans l'esclavage et dans la soumission ; l'ignorance entière et absolue de toute espèce d'arts, dans laquelle est plongée la nation, les empêche même d'en être considérés par leur habileté dans l'agriculture. Les premiers, c'est-à-dire les propriétaires des terres, s'érigent naturellement, dans ces pays barbares, en petits tyrans, et sont forcés, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, de se choisir parmi eux un souverain absolu et indépendant. Peut-être que, semblables aux anciens barons goths, ils voudront conserver leur indépendance mutuelle ; mais il s'élèvera bientôt entre eux des disputes et des animosités, qui répandront dans la nation un trouble et une confusion plus insupportables, peut-être, que le gouvernement le plus despotique. Dans les pays, au contraire, où le luxe anime le commerce et l'industrie, les paysans s'enrichissent par la culture de la terre, et cessent d'être esclaves. On voit paraître en même temps des marchands et des négociants, qui forment une classe mitoyenne et nouvelle dans la société, et qui devenus, par les profits de leur commerce, propriétaires de quelques portions de terre, acquièrent de la considération et de l'autorité parmi leurs concitoyens, et deviennent, par la succession des temps, la base la plus solide et la plus durable de la liberté publique. Cette classe de citoyens, mitoyenne entre les grands propriétaires et les cultivateurs, ne se soumet pas à l'esclavage, comme le pauvre paysan, que l'indigence et le peu d'élévation d'esprit y entraînent ; et, se sentant d'ailleurs trop faible pour pouvoir exercer sur les cultivateurs la même autorité que les barons, elle n'a aucun intérêt à se soumettre à la tyrannie de leur souverain ; cette classe ne désire que le maintien et la conservation des lois qui assurent la propriété, et la mettent à l'abri de la tyrannie, soit monarchique, soit aristocratique. La Chambre des communes est le plus solide appui de notre gouvernement populaire ; et tout le monde convient qu'elle n'a acquis son crédit et son pouvoir, que par l'accroissement du commerce qui a fait passer une grande partie de la propriété des terres entre les mains des communes. Il y a donc une contradiction manifeste dans les déclamations contre le luxe et la perfection des arts, et c'est une erreur évidente que de les représenter comme le poison destructeur de la liberté et de l'amour de la patrie.

Les hommes sont portés naturellement à critiquer leurs contemporains, à blâmer les mœurs et les usages du temps présent, et à exalter les vertus réelles ou prétendues de leurs ancêtres. Les écrits des siècles éclairés et policés étant les seuls qui passent à la postérité, il n'est pas étonnant que nous trouvions dans les auteurs les plus

estimés, un si grand nombre d'arrêts sévères prononcés, non-seulement contre le luxe, mais même contre les sciences : le respect qu'on nous inspire pour ces auteurs éclairés, joint à l'inclination naturelle à tous les hommes de censurer leurs concitoyens, nous fait adopter leurs sentiments; il serait cependant facile de détruire cette erreur, et de rendre un jugement impartial, en faisant la comparaison de quelques peuples contemporains, dont on mettrait les mœurs en opposition. On ne peut, en effet, s'empêcher de reconnaître que la trahison et la cruauté, les plus détestables de tous les vices, semblent être particulièrement affectés aux nations sans police et sans luxe. Les Grecs et les Romains, les plus civilisés de tous les peuples de l'antiquité, en faisaient le reproche à toutes les nations barbares dont ils étaient environnés; ils ne pouvaient ignorer cependant que leurs ancêtres, dont ils se plaisaient à vanter les vertus, étaient barbares avant d'avoir été civilisés; qu'ils avaient par conséquent été assujettis aux mêmes vices, et aussi inférieurs à leurs descendants par les sentiments d'honneur et d'humanité, que par leurs connaissances dans les sciences et dans les arts. On fera tels éloges qu'on voudra des anciens Francs et des anciens Saxons, je croirai toujours ma fortune et ma vie moins en sûreté entre les mains d'un Maure et d'un Tartare, qu'entre celles d'un Anglais ou d'un Français, élevés l'un et l'autre dans leur patrie, c'est-à-dire, chez les peuples les plus policés du monde connu.

Il me reste maintenant à expliquer la seconde proposition que j'ai avancée au commencement de cet Essai, c'est-à-dire que le luxe cesse d'être avantageux au public, lorsqu'il n'est plus modéré, et que dans ce cas, quoiqu'il ne soit pas la qualité la plus nuisible à la société, il y apporte cependant un mal réel.

Ce qu'on ajoute aux simples nécessités de la vie, les recherches et les délicatesses qu'on apporte dans les plaisirs permis, sont un luxe; mais ce luxe, innocent en lui-même, est cependant dangereux, et peut même être regardé comme un vice, lorsqu'il absorbe toute la dépense d'un citoyen et le met hors d'état de remplir les devoirs que sa fortune et son état exigent de lui. Supposons qu'un père de famille, vivant dans les bornes de sa condition, au lieu d'employer tout son revenu à des dépenses de faste et de plaisir, le partage avec ses enfants, auxquels il donne une excellente éducation, avec ses amis qu'il aide dans leurs besoins, et avec les pauvres qu'il secourt dans leurs nécessités, il n'en résultera certainement aucun préjudice pour la société, il s'y fera au contraire la même consommation. La portion de travail qui n'aurait été utile qu'aux plaisirs d'un seul homme, sera employée au soulagement de cent malheureux. La même somme d'argent, dépensée pour forcer la nature et faire manger à un homme sensuel des fruits parvenus à leur maturité avant la saison qui leur est propre, peut faire

subsister une famille entière durant six mois de l'année. Ceux qui soutiennent que le peuple serait oisif et sans travail, si un luxe vicieux et outré ne lui fournissait de l'occupation, peuvent avancer également que le luxe est un remède contre la paresse, l'amour-propre, le peu d'humanité, la dureté de cœur, et autres semblables défauts qui paraissent malheureusement attachés et inséparables de la nature humaine. On peut en ce cas comparer le luxe à ces poisons dont la médecine fait usage, et qui deviennent remèdes entre ses mains. Mais, pour me servir de la même comparaison, la vertu est dans tous les cas préférable à ce qui n'a même que l'apparence du vice, par la même raison que les aliments sains auront toujours la préférence sur les poisons, quelque corrigés et adoucis qu'on puisse les supposer.

Personne ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est dans la puissance de Dieu de rendre le peuple de la Grande-Bretagne plus heureux, soit par une réforme entière des mœurs et du caractère des hommes, soit en leur prescrivant des lois, dont il ne leur serait pas possible de s'écarter. Comme la terre peut toujours nourrir plus d'habitants qu'elle n'en contient, ceux que nous imaginons dans cette république utopienne, ne seraient assujettis qu'aux infirmités du corps, qui ne font pas la moitié des misères humaines. Pour les autres maux dont les hommes sont affligés, ils ont leur source dans nos vices, ou dans ceux des autres, et même plusieurs de nos maladies n'ont pas d'autre origine. Les hommes seraient heureux, et à l'abri de tous les maux, si les vices pouvaient être bannis de dessus la terre et en disparaître pour toujours. Je dis tous les vices, car on ne pourrait en garder quelques-uns, sans rendre la condition humaine plus malheureuse qu'elle ne l'était anparavant; en bannissant le luxe vicieux, et en laissant parmi les hommes la paresse et une indifférence générale pour le bien de la société, l'industrie diminuera dans l'État, et on ne doit pas s'attendre que la charité et la générosité le dédommagent de cette perte. Contentons-nous d'assurer que deux vices opposés peuvent être moins nuisibles daus un État, lorsqu'ils y sont réunis, que ne le serait l'un des deux s'il y était seul; mais ne soutenons jamais qu'un vice peut être avantageux par lui-même. Un auteur qui avance, dans un endroit de son ouvrage [1], que les politiques ont inventé les distinctions morales pour l'intérêt public, et qui soutient, dans un autre, que le vice est avantageux au public, se contredit évidemment; en effet, dans quelque

[1] Fable des Abeilles. — *The fable of the bees; or Private vices public benefits*, du docteur Bernard de Mandeville. Cet ouvrage qui parut en 1723, est la reproduction, avec des notes et des commentaires fort étendus, d'un petit poëme anglais intitulé : *Grumbling Hive, or Knaves turned Honest*, et publié en 1714. En 1732, Mandeville donna une nouvelle édition de son ouvrage, laquelle comprend un *Essai sur la charité et les écoles de charité*, et des *Recherches sur l'économie sociale*, Londres, 2 v. in-8°. E. D.

système de morale que ce puisse être, il y a au moins une contradiction dans les termes, lorsqu'on soutient qu'un vice peut en général être avantageux à la société. Ce raisonnement m'a paru nécessaire pour éclaircir une question philosophique sur laquelle on a beaucoup disputé en Angleterre. Je l'appelle question *philosophique*, et non pas *politique;* car, quelle que puisse être la conséquence du changement que le souverain législateur est le maître d'opérer dans le genre humain, en gratifiant les hommes de toutes les vertus, et les délivrant de toute espèce de vices, le magistrat, qui ne s'occupe que des choses possibles, ne peut prendre aucun parti dans cette question. Il ne dépend pas de lui de mettre la vertu à la place du vice, mais il ne lui est pas impossible de guérir un vice par un autre; et dans ce cas il doit préférer celui qui est le moins nuisible à la société. Le luxe excessif est la source de beaucoup de maux, mais il est en général préférable à la paresse et à l'oisiveté qui vraisemblablement prendraient sa place, et dont les conséquences sont plus préjudiciables aux particuliers et au public. Chez les nations où la paresse et l'oisiveté sont les vices dominants, les mœurs sont basses et grossières dans toutes les classes du peuple; les hommes n'ont ni plaisirs ni société entre eux; et, si le souverain a besoin du service de ses sujets, le travail de l'État ne pouvant fournir de subsistance qu'à la classe des laboureurs, il se trouve hors d'état de récompenser ceux qui sont employés pour le public.

III.

ESSAI SUR L'ARGENT.

L'argent n'est pas, à proprement parler, un objet de commerce; il n'est que la mesure dont les hommes sont convenus pour faciliter l'échange réciproque de leurs marchandises, et il peut être, à beaucoup d'égards, comparé aux voiles du vaisseau, sans le secours desquelles un bâtiment ne pourrait traverser l'espace immense des mers, et naviguer dans les pays les plus éloignés. La valeur de toutes les espèces de denrées et de marchandises est toujours proportionnée à la quantité de l'argent existant dans un État, ce qui en rend le plus ou le moins d'abondance absolument indifférent chez tous les peuples dont on cherche à estimer la force et la puissance, indépendamment et sans relation avec ceux dont ils sont environnés. En effet, on achetait avec un écu, du temps de Henri VII, autant de marchandises qu'on pourrait en acheter aujourd'hui avec une guinée. Le public seul peut retirer quelque avantage d'une plus grande abondance d'argent, et cet avantage est borné dans le cas des guerres et des négociations avec les États voisins; c'est pour cette raison qu'en remontant jusqu'à la république de Carthage, on a vu dans tous les temps les pays riches et commerçants soudoyer des troupes mercenaires qu'ils employaient à leur service, et qu'ils levaient chez les nations voisines, moins riches et moins commerçantes. S'ils n'avaient fait la guerre qu'avec leurs sujets naturels, leurs richesses et leur grande abondance de matières d'or et d'argent leur auraient été moins utiles, parce que la paie des troupes nationales doit toujours augmenter à proportion de l'opulence générale. La France ne dépense, pour l'entretien et la subsistance d'une armée de soixante mille hommes, que les mêmes sommes d'argent qu'il en coûte à l'Angleterre pour une armée deux fois moins nombreuse, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la grande différence des richesses de l'un et l'autre royaume. Les empereurs romains, maîtres du monde entier, ne dépensaient pas pour l'entretien de leurs légions, ce qu'il en a coûté annuel-

lement a l'Angleterre pour l'équipement et la subsistance de ses flottes durant la dernière guerre [1].

Un royaume ne peut jamais avoir une population trop nombreuse, et une industrie trop étendue; l'une et l'autre sont dans tous les temps avantageuses à un État, soit pour les affaires du dedans, soit pour celles du dehors. Le public et le particulier en profitent également, et la nation est puissante dans l'intérieur et chez les étrangers. Mais la grande abondance d'argent n'a qu'un usage borné, et peut même souvent causer du préjudice à une nation dans son commerce étranger.

Un peuple en possession d'un grand commerce paraît, à la première inspection, pouvoir acquérir et s'attirer à lui seul les richesses du monde entier; mais tout, dans les affaires humaines, dépend heureusement d'une concurrence de causes propres à arrêter l'accroissement du commerce et des richesses d'une nation, et à les partager successivement entre tous les peuples.

Il est très-difficile à une nation, supplantée par une autre dans le commerce, de regagner le terrain qu'elle a perdu; l'industrie de ses rivaux, leur habileté dans le commerce, et les gros fonds de leurs négociants, les mettant en état de se contenter de plus petits profits, leur donnent une supériorité presque impossible à vaincre; mais tous ces avantages sont heureusement compensés par le bas prix de la main-d'œuvre dont jouit tout État qui n'a pas un commerce étendu, et qui n'abonde pas en espèces d'or et d'argent. Les manufactures ne restent pas toujours dans les mêmes lieux; elles abandonnent les provinces et les pays qu'elles ont enrichis, pour se réfugier dans des terres nouvelles, où elles sont attirées par le bon marché des denrées et de la main-d'œuvre; elles y restent jusqu'à ce que ces nouveaux pays étant enrichis à leur tour, elles en soient bannies par les mêmes causes qui

---

[1] Un simple soldat dans l'infanterie Romaine avait un denier par jour, quelque chose moins de huit sols. Les empereurs romains avaient communément vingt-cinq légions à leur solde; ce qui, en comptant cinq mille hommes par légion, fait cent vingt-cinq mille. *Tacit. Ann. liv.* IV. Il est vrai qu'il y avait aussi des troupes auxiliaires jointes aux légions, mais on est dans l'incertitude sur leur nombre et sur leur paie. A ne parler que des troupes légionnaires, la paie des simples soldats ne pouvait excéder la somme de seize cent mille livres sterling: le parlement dans la dernière guerre en accordait communément deux millions cinq cent mille. Nous avons donc neuf cent mille livres sterling de plus pour les officiers et les autres dépenses que les légions romaines. Il paraît qu'il n'y a eu que peu d'officiers dans les armées romaines, en comparaison de ce que nous en employons dans nos troupes modernes, excepté dans quelques corps suisses, et ces officiers avaient une très-petite paie. Un centurion, par exemple, avait seulement le double d'un soldat ordinaire; et comme les soldats avec leur paie (*Tacit. Ann. liv.* I) étaient obligés de se fournir d'habits, d'armes, de tentes et de bagage, cela devait considérablement diminuer les autres charges de l'armée, tant ce puissant Gouvernement dépensait peu et tant son joug sur le monde entier était facile! Et en vérité, c'est la conclusion la plus naturelle des calculs précédents; car l'argent, après la conquête de l'Égypte, paraît avoir été à Rome dans une aussi grande abondance qu'il l'est à présent dans les royaumes les plus riches de l'Europe. (*Note de l'Auteur.*)

les y ont attirées. On peut observer, en effet, que la grande abondance d'argent qu'un commerce florissant et étendu a introduite dans un État, y augmente la valeur de toutes les denrées et de toutes les marchandises ; et cette augmentation diminue nécessairement l'étendue du commerce, en donnant aux nations pauvres la facilité de vendre les ouvrages et les marchandises de leurs fabriques à meilleur marché, que ne le peuvent faire celles qui possèdent beaucoup d'espèces d'or et d'argent.

Cette observation, que je crois juste et fondée sur l'expérience, peut faire douter avec raison de l'avantage prétendu des banques publiques et des papiers de crédit en usage chez quelques peuples, et dont l'établissement ne remonte pas à beaucoup plus d'un siècle. L'augmentation de la valeur des denrées et du prix de la main-d'œuvre est un inconvénient inséparable de l'accroissement du commerce, et d'une plus grande quantité d'espèces d'or et d'argent; il est l'effet de la richesse publique et de la prospérité générale, objets perpétuels des désirs des hommes. On en est dédommagé par les avantages que procure la possession de ces précieux métaux, et par le crédit qu'ils donnent à une nation dans les négociations et dans les guerres étrangères ; mais il ne peut y avoir aucun motif raisonnable d'augmenter encore cet inconvénient par une monnaie fictive, qui ne peut être d'aucun usage pour s'acquitter avec les étrangers, et qu'un grand désordre dans l'État peut réduire à rien. Il est vrai que dans toute nation riche il se trouve nécessairement un petit nombre de citoyens qui possèdent de grandes sommes d'argent, et qui préfèrent de les convertir en une espèce de monnaie, dont le transport est plus facile et la conservation exposée à moins de dangers. Mais les banquiers particuliers peuvent remplacer à cet égard les banques publiques, ainsi que le faisaient autrefois les orfèvres à Londres, et que les banquiers le font encore à Dublin. La nécessité d'une banque dans tout État opulent peut déterminer les ministres à en établir une, dont la régie soit confiée à des administrateurs entièrement dépendants du gouvernement avec lequel ils en partagent le bénéfice; mais il ne peut jamais être de l'intérêt d'aucune nation commerçante d'augmenter son crédit factice, dont l'effet nécessaire est de porter l'argent au-dessus de sa proportion naturelle, et d'obliger le négociant et le manufacturier à acheter plus cher des propriétaires et des ouvriers les denrées et la main-d'œuvre, sans lesquelles ils ne peuvent continuer leur commerce. On doit donc convenir, dans ce point de vue, que la banque publique la plus avantageuse à une nation serait celle qui (*contre l'usage ordinaire de ces sortes d'établissements*), simple dépositaire des sommes qui y seraient portées, ne les reverserait pas dans le public. Une banque telle que je la propose détruirait l'agiotage et les gains excessifs des banquiers; et, quoique les appointements des directeurs et des commis de cette banque fussent une charge pour l'État

(car il est nécessaire dans ce projet qu'elle ne fasse aucun profit), le gouvernement en serait avantageusement dédommagé par le bas prix de la main d'œuvre et la destruction du papier de crédit. D'ailleurs, les grandes sommes d'argent déposées dans les caisses de la banque seraient une ressource toujours prompte et assurée dans les temps malheureux, et lorsque l'État serait menacé d'un grand danger; et ce qu'on en tirerait dans ces circonstances critiques pourrait y être remplacé à loisir dans les temps heureux de paix et de tranquillité.

Le papier de crédit sera la matière d'une autre dissertation; je vais proposer et développer dans celle-ci deux observations qui peuvent occuper nos politiques spéculatifs; c'est à eux seuls que je m'adresse; je veux bien m'exposer au ridicule attaché dans ce siècle au rôle de philosophe, sans y ajouter encore celui d'*homme à systèmes et à projets*. Anacharsis le Scythe, qui vivait dans un pays où les espèces d'or et d'argent n'étaient d'aucun usage dans le commerce, soutenait avec raison que ces deux métaux ne pouvaient être utiles aux Grecs que pour les opérations de compte et d'arithmétique. Il est évident, en effet, que l'or et l'argent, en ne les considérant que comme monnaie, ne sont autre chose que la représentation du travail et des marchandises, et ne servent que de mesure pour les apprécier et les estimer; et que, dans les pays où les espèces sont en plus grande abondance, il en faut davantage pour représenter la même quantité de denrées et de travail. Je crois qu'on peut comparer l'argent aux chiffres romains ou arabes, que les marchands peuvent employer indifféremment dans leurs comptes; mais les chiffres romains exigent plus de caractères, et leur usage demande plus de peines et de soins; il en est de même de la plus grande quantité d'espèces dont l'abondance exige des soins et des peines pour les garder et les transporter. Il faut convenir cependant que, depuis la découverte des trésors de l'Amérique, l'industrie a augmenté chez tous les peuples de l'Europe, à l'exception de ceux qui possèdent des mines dans le nouveau monde; et, quoique la nouvelle quantité d'or et d'argent répandue dans l'Europe ne soit pas la cause unique de cette augmentation de l'industrie, il y a tout lieu de croire qu'elle y a beaucoup contribué. On peut s'apercevoir, en effet, d'un changement marqué dans tous les États où les espèces commencent à devenir plus communes: le travail et l'industrie y acquièrent de l'activité, le négociant y devient plus entreprenant, le fabricant plus laborieux et plus adroit, le laboureur lui-même y conduit sa charrue avec plus d'attention et moins de tristesse. Il est difficile d'expliquer tous ces effets lorsqu'on ne fait attention qu'à la plus grande abondance des espèces qui ne peuvent se répandre dans un État qu'en y augmentant le prix de toutes les denrées et de toutes les marchandises, et en obligeant les consommateurs à donner un plus grand nombre de pièces blanches ou jaunes pour se les procurer; mais l'augmentation du prix de la main-d'œu-

vre, suite nécessaire de la grande quantité des espèces, est certainement contraire au progrès du commerce étranger, et lui porte le plus grand préjudice.

Ce phénomène singulier ne peut s'expliquer qu'en observant que, quoique l'augmentation de valeur de toutes les marchandises soit la suite nécessaire de celle de la quantité d'or et d'argent, cependant l'accroissement dans la valeur des denrées et des marchandises ne se fait pas subitement; il n'arrive au contraire que successivement et lorsqu'il s'est écoulé un espace de temps assez considérable pour donner aux nouvelles espèces celui de circuler dans toutes les parties de l'État, et de se répandre dans toutes les classes du peuple. On ne peut apercevoir aucun changement dans les premiers moments où une nouvelle quantité d'espèces s'introduit dans une nation, il n'arrive qu'insensiblement et par degrés; une marchandise enchérit, et ensuite une autre, jusqu'à ce qu'enfin il s'établisse généralement, et dans toutes les espèces de denrées et de marchandises, une juste proportion entre leur valeur et la quantité des nouvelles espèces répandues parmi le peuple. L'augmentation de la quantité des espèces d'or et d'argent n'est favorable à l'industrie, que dans l'intervalle qui doit nécessairement exister entre leur acquisition et une augmentation générale dans la valeur de toutes les marchandises. Les métaux nouvellement acquis par une nation ne sont alors que dans peu de mains, et n'appartiennent qu'à un petit nombre de personnes qui cherchent sur-le-champ à les employer de la manière la plus avantageuse pour eux. Lorsqu'une société de manufacturiers et de négociants a reçu de l'or et de l'argent, en retour des marchandises envoyées à Cadix, ces manufacturiers et ces négociants se trouvent en état d'employer plus d'ouvriers qu'auparavant; les ouvriers de leur côté se contentent de travailler pour des maîtres qui les paient exactement, et ne pensent pas à exiger une plus forte rétribution pour le prix de leur travail; lorsqu'un prompt débit de marchandises met le manufacturier dans le cas d'en faire fabriquer une plus grande quantité, il est alors obligé, pour attirer les ouvriers, d'augmenter le prix de leurs journées et de la façon des étoffes; mais il ne les paie davantage que sous la condition d'en fabriquer plus de pièces, et de faire plus d'ouvrage dans le même espace de temps. L'ouvrier se trouvant, par ce nouvel arrangement, mieux payé, et ayant plus de moyens de se procurer les nécessités de la vie, se soumet sans peine à l'augmentation de travail et de fatigue qu'exige de lui le manufacturier; les denrées dont il a besoin et qu'il va chercher dans le marché de la ville voisine, ne lui coûtent que le même prix qu'auparavant, et l'augmentation du prix de son travail lui donne de quoi s'en procurer une plus grande quantité, et de meilleure qualité pour son usage et celui de sa famille. Le laboureur et le maraîcher ne tardent pas à s'apercevoir que leurs denrées et toutes les productions de la terre s'enlèvent avec plus de

facilite, et qu'ils en ont un débit plus prompt; la certitude de la vente les anime au travail, ils s'y livrent avec ardeur et même avec une espèce de plaisir; et ils font de nouveaux efforts pour tirer de la terre plus de productions, dont la vente les puisse mettre en état de se mieux vêtir, et d'acheter pour eux et pour leur famille une plus grande quantité d'étoffes, et de meilleure qualité que celles dont ils faisaient usage précédemment. De son côté, le fabricant, dont l'industrie est animée par un gain multiplié et continuellement répété, ne change pas le prix de ses marchandises, et n'en augmente pas la valeur, quoiqu'il soit obligé de payer les ouvriers plus cher qu'ils ne l'étaient auparavant. Le tableau que je viens de mettre sous les yeux du lecteur lui représente la marche des nouvelles espèces dans toute leur circulation; il lui est aisé de les suivre et de se convaincre qu'elles excitent le travail dans toutes les classes du peuple, avant d'augmenter le prix de la main-d'œuvre, ainsi que la valeur des denrées et des marchandises.

Lorsqu'on fait attention aux différents changements arrivés en France dans la valeur des monnaies, on doit être convaincu que la quantité des espèces peut être considérablement accrue dans un État, avant que le prix de la main-d'œuvre y soit réellement augmenté. En effet, la valeur des denrées et des marchandises n'a pas augmenté dans ce royaume, aussitôt après l'augmentation de la valeur numéraire; ou du moins il s'est écoulé quelque temps avant que l'ancienne proportion se rétablît. Louis XIV a augmenté de trois septièmes, dans les dernières années de sa vie, la valeur de toutes les espèces, et, à sa mort, les marchandises n'étaient augmentées que d'un septième. Le blé ne se vend présentement, année commune, en France, que le même nombre de livres numéraires qu'il s'y vendait il y a plus de 80 ans. L'argent n'était cependant pour lors qu'à 30 liv. le marc, il en vaut 50 aujourd'hui [1], et on ne peut révoquer en doute que le commerce n'ait fait entrer dans ce royaume, depuis cette époque, une quantité considérable d'or et d'argent.

---

[1] Je donne ces faits sur l'autorité de M. Dutot, dans ses *Réflexions politiques*, quoique je sois obligé d'avouer que les faits qu'il avance en d'autres occasions sont si souvent suspects, qu'ils diminuent son autorité dans cette matière. Cependant l'observation générale que l'augmentation des monnaies, en France, n'augmente pas d'abord à proportion le prix des denrées, est certainement juste.

C'est, ce me semble, une des meilleures raisons que l'on puisse donner de l'augmentation graduelle et universelle de l'argent, quoiqu'on n'en ait fait aucune mention dans tous ces volumes, qui ont été écrits par MM. Melon, Dutot, et Pâris Duverney. Si, par exemple, on refondait toute notre monnaie, et qu'on retranchât un sou de chaque schelling, probablement on aurait pour le nouveau schelling les mêmes choses que l'on avait auparavant pour l'ancien : par là le prix de chaque chose serait insensiblement diminué, le commerce étranger serait animé, et l'industrie domestique recevrait quelque encouragement par la circulation d'un plus grand nombre de livres et de schellings. En exécutant un pareil projet, il serait mieux de faire passer le nouveau schelling pour vingt-quatre sols, afin de conserver l'illusion, et que l'on crût recevoir le même que l'ancien.

Note de l'Auteur.

On peut conclure, de ces différentes réflexions, qu'il est indifférent pour le bonheur intérieur d'un État que les espèces y soient en plus grande ou en moindre quantité; le gouvernement doit borner ses soins, dans cette matière, à empêcher la diminution de la masse des métaux possédés par l'État, et à favoriser l'introduction des nouvelles espèces, quelque petite qu'en soit la quantité, parce que, quelque imperceptible que soit l'accroissement des métaux dans une nation, il est le seul moyen qui puisse y entretenir l'esprit industrieux du peuple, et y augmenter le fonds du travail, source unique de la puissance et des véritables richesses. Toute nation, dont la masse des métaux diminue, est, dans le temps de cette diminution, beaucoup plus faible et plus malheureuse que toute autre nation moins riche en métaux, mais dont la quantité s'accroît tous les ans. J'ai fait observer précédemment que l'accroissement de la quantité des espèces n'était pas immédiatement suivi d'une augmentation proportionnée dans la valeur des marchandises et des denrées, et qu'il s'écoulait toujours un intervalle de temps avant que tout eût pris son niveau. Cet intervalle, qui existe également lorsque la quantité des métaux diminue, est aussi nuisible à l'industrie, qu'il lui est avantageux lorsqu'elle augmente. Dans le cas de la diminution de la quantité des métaux, l'ouvrier n'en éprouve aucune dans la valeur des denrées et des marchandises dont il a besoin; il les achète le même prix, quoiqu'il soit moins employé par le manufacturier et le négociant; le laboureur de son côté ne trouve plus à vendre la même quantité de grains et de bestiaux, quoiqu'il soit obligé de payer le même prix de son bail au propriétaire ; une langueur et une espèce d'engourdissement se répandent dans toutes les parties de l'État, et annoncent une pauvreté générale, toujours suivie de l'oisiveté et de la mendicité.

La rareté des espèces est si grande dans quelques cantons de l'Europe (c'était dans les siècles précédents la situation générale de tous les États de cette partie du monde), que les seigneurs ne trouvent pas de fermiers qui s'obligent de payer le prix de leurs baux en argent, et ils sont forcés de recevoir des denrées en paiement de leurs rentes foncières et de leurs baux. Cette forme de paiement contraint les propriétaires à consommer eux-mêmes les denrées qui constituent leur revenu, et à vendre dans les marchés des villes voisines le superflu de leur consommation. Les souverains de ces pays ne peuvent être également payés des impôts nécessaires au maintien du gouvernement qu'en denrées dont la reproduction est annuelle et successive. Comme des impositions levées d'une manière si incommode ne peuvent être fort avantageuses au prince, il ne peut dans cette position être puissant, parce qu'il lui est impossible de soudoyer autant de troupes de terre et de mer que si son pays abondait en or et en argent. Il y a certainement plus de différence présentement entre la puisssance de l'Allemagne, comparée à ce qu'elle était il y a trois cents

ans [1], qu'il n'y en a dans son industrie, sa population et ses manufactures. Les pays qui font partie de l'empire, et qui sont sous la domination de la maison d'Autriche, ne font pas, dans la balance de l'Europe, un poids proportionné à leur étendue, leur population et leur culture, ce qu'on doit attribuer à la petite quantité d'espèces qui y circulent. Cette observation paraît être contradictoire avec le principe, précédemment établi, que la quantité plus ou moins grande d'or et d'argent est en soi-même indifférente. Suivant ce principe, tout souverain d'un État peuplé et fertile devrait être puissant et gouverner des sujets riches et heureux, indépendamment de l'abondance ou de la rareté de l'or et de l'argent ; on a d'autant plus lieu de le penser, que ces métaux sont par leur nature susceptibles d'un grand nombre de divisions et de sous-divisions nécessaires à la facilité du commerce, et que, lorsque la division est au point de les rendre d'un poids trop léger et expose le propriétaire au danger de les égarer, rien n'empêche de les allier à un métal moins précieux, comme on le pratique en quelques endroits de l'Europe, et de leur donner par ce moyen un poids plus commode pour le commerce ; en sorte que les métaux puissent servir également pour toutes sortes d'échanges, quelles qu'en soient la valeur et la quantité.

Je réponds à ces difficultés que ce qu'on attribue à la rareté des espèces est l'effet des mœurs et des coutumes des habitants, et que nous confondons à cet égard, ainsi que cela nous arrive souvent, l'effet *nécessaire* avec la cause. La contradiction n'est qu'apparente, et il faut faire usage de la réflexion pour découvrir les principes qui peuvent concilier la raison et l'expérience.

Personne ne peut contester que la valeur des denrées et des marchandises ne soit toujours dans la proportion de leur quantité avec celle des espèces d'or et d'argent, et que tout changement considérable dans l'une ou l'autre de ces quantités ne produise le même effet. La grande quantité des marchandises les fait baisser de valeur, leur rareté en augmente le prix ; de même la grande quantité d'espèces augmente le prix des marchandises, et leur rareté en fait baisser la valeur. Il est évident aussi que la quantité des marchandises et des denrées à vendre et à acheter, et celle des espèces en circulation, contribuent bien plus à leur valeur que la quantité absolue des unes et des autres. Toutes les espèces d'or et d'argent conservées dans les coffres forts et retirées de la circulation, ne contribuent en rien à la valeur des denrées et des marchandises, et n'y influent pas davantage que si elles n'existaient pas réellement. Il en serait de même si toutes les marchandises et toutes les denrées étaient amassées dans des magasins, et y étaient

1 Les Italiens donnèrent à l'empereur Maximilien le sobriquet de *Pochi-Danari*. Aucune des entreprises de ce prince ne réussit faute d'argent.

conservées pour n'être jamais vendues. Dans ces deux cas, l'argent et les marchandises, qui par leur nature doivent réciproquement se rapprocher, s'éloignent au contraire, et s'évitant, pour ainsi dire, ne peuvent jamais avoir d'effets relatifs. Lorsqu'il est question de former quelques conjectures sur le prix des grains, la quantité que le fermier est obligé de se réserver pour sa subsistance et celle de sa famille ne doit pas entrer dans la spéculation ; son superflu est ce qui doit seul en déterminer la valeur.

Pour appliquer ces principes à la question présente, il est nécessaire de se représenter ces siècles grossiers qui ont vu naître les nations, et de les distinguer du temps présent, où l'imagination confond ses besoins avec ceux de la nature. Dans les premiers temps de la réunion des peuples en société, les hommes, contents des productions de la terre ou de ces premières et grossières préparations qu'ils peuvent eux-mêmes leur donner sans le secours des connaissances et de l'industrie, ont peu d'occasions de faire des échanges, et encore moins besoin de l'argent, qui n'en est devenu la représentation que par la convention des nations. Le laboureur occupe sa famille à filer la laine de son troupeau, et la donne à un tisserand dont il reçoit une étoffe grossière qu'il paie en grains ou en laine. Le charpentier, le serrurier, le maçon et le tailleur sont également payés en denrées, et le seigneur lui-même, demeurant dans le voisinage de sa terre, reçoit de son fermier, pour prix de son bail, une partie des denrées qu'il recueille. La famille du seigneur, ses domestiques et les étrangers qu'il admet dans sa maison à titre d'hospitalité, en consomment la plus grande partie ; il vend le reste dans la ville voisine, et en retire le peu d'argent qui lui est nécessaire pour payer ce que la terre ne lui fournit pas.

Mais, lorsque les hommes commencent à avoir des goûts plus délicats et plus recherchés, ils quittent leurs anciennes habitations, et ne se contentent plus des denrées et des marchandises simples que le voisinage leur fournit ; les échanges se multiplient, un plus grand nombre d'espèces de marchandises entre dans le commerce pour satisfaire aux besoins réciproques, et ce commerce ne peut exister sans argent. Les ouvriers ne peuvent plus être payés en grains, parce qu'ils ont d'autres besoins que celui de la simple nourriture. Le laboureur est obligé d'aller au loin chercher les marchandises qui lui sont nécessaires, et ne peut pas toujours porter avec lui les denrées dont la vente le met en état de payer le manufacturier et le négociant. Le propriétaire vit dans la capitale ou dans un pays éloigné de sa terre, et demande à être payé en or ou en argent, dont le transport est facile. Il s'établit des entrepreneurs, des manufacturiers et des négociants de toute sorte de marchandises, et ils ne peuvent commercer les uns avec les autres qu'avec des espèces. Dans cet état de la société, les marchés ne se peuvent plus terminer qu'en soldant en pièces de métal, dont l'usage est devenu bien plus commun qu'il ne l'était quelques siècles auparavant. Il résulte de

cette observation que, lorsque la quantité des espèces reste la même dans une nation et n'y prend pas d'accroissement, les hommes se procurent à plus bas prix les besoins et les commodités de la vie, dans les siècles d'industrie et de raffinement, que dans ceux où le luxe, la délicatesse et la police sont inconnues. La valeur des marchandises est toujours dans la proportion de la quantité qu'on met en vente et de celle des espèces qui sont dans la circulation; les marchandises et les denrées consommées par le propriétaire et le cultivateur, ou données en échange les unes contre les autres, ne se portant jamais au marché et ne donnant pas lieu à une vente réelle, sont absolument étrangères aux espèces, et comme n'existant pas à leur égard. Cette manière d'en faire usage fait par conséquent baisser la proportion de leur côté et en augmente la valeur; mais, lorsque les espèces sont employées dans toutes les ventes, et qu'elles sont devenues la mesure de tous les échanges, le même fonds de richesses nationales a plus d'espace à parcourir; toutes les denrées et toutes les marchandises sont portées dans les marchés; la sphère de la circulation est agrandie, et la proportion étant baissée du côté des espèces, tout doit être à meilleur marché, et la valeur de chaque effet commercable doit diminuer progressivement.

Les denrées et les marchandises n'ont que triplé, ou tout au plus quadruplé de valeur depuis la découverte du nouveau-monde. La quantité des espèces d'or et d'argent possédées présentement par toutes les nations de l'Europe est cependant bien plus que quadruplée depuis le XV^e^ siècle; les mines de l'Amérique, dont les Espagnols et les Portugais sont les seuls possesseurs, et le commerce des Français, des Anglais et des Hollandais en Afrique, font entrer annuellement en Europe plus de 6 millions sterling d'espèces d'or et d'argent, dont le commerce des Indes Orientales ne consomme pas le tiers. L'Europe entière ne possédait peut-être pas dans le XV^e^ siècle la valeur de 60 millions sterling en espèces d'or et d'argent. Le changement des mœurs et des usages peut seul expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi la valeur de toutes les marchandises et de toutes les denrées n'est pas augmentée dans la même proportion que la quantité d'or et d'argent. Non-seulement l'industrie de tous les peuples de l'Europe a accru le nombre des productions de tout genre; mais ces mêmes productions, augmentées en quantité, sont devenues de nouveaux objets de commerce, à mesure que les hommes se sont éloignés de leur ancienne simplicité de mœurs; et, quoique cet accroissement de commerce n'ait pas été égal à celui des espèces, il a cependant été assez grand pour que les marchandises ne se soient pas fort éloignées de leur ancienne valeur.

On demandera peut être si l'ancienne simplicité de mœurs était plus avantageuse à l'État et au public que ce luxe et ce raffinement introduits chez toutes les nations policées; quant à moi, je n'hésiterais pas à donner la préférence à la façon de vivre des peuples modernes; et on ne la con-

siderant même que du côté de la politique, elle peut servir de nouveau motif pour l'encouragement du commerce et des manufactures. En supposant, en effet, qu'on voie renaître tout à coup sur la terre l'ancienne simplicité des mœurs, et que les hommes, semblables à leurs ancêtres les plus reculés, puissent satisfaire à tous leurs besoins par leur propre industrie et celle de leur famille et de leur voisinage, la plus grande partie des sujets sera hors d'état de payer au souverain des impôts en espèces d'or et d'argent, et le prince ne pourra en exiger que des contributions en denrées et en marchandises, seules richesses dont ils sont propriétaires; les inconvénients attachés à cette forme d'impositions sont si évidents par eux-mêmes, qu'il est inutile d'y insister. Le souverain sera réduit dans ce cas à ne demander d'argent qu'aux villes principales de son royaume, comme les seuls endroits où il puisse être en circulation; mais ces villes principales seraient hors d'état de lui fournir des sommes aussi considérables qu'il lui serait possible d'en lever sur toute la nation, si les espèces y étaient répandues dans toutes les classes du peuple; la diminution dans le revenu public ne serait pas seulement une preuve incontestable du peu de richesses de la nation, mais la même quantité d'espèces serait insuffisante pour fournir au gouvernement autant de marchandises et de denrées que dans les temps d'industrie et de commerce général, parce que, ainsi que nous l'avons observé, toutes les denrées et marchandises sont plus chères dans les pays où la vente n'en est pas multipliée.

La plupart des hommes et même quelques historiens ont adopté pour maxime qu'un État peu riche en espèces d'or et d'argent ne peut jamais être puissant, quoique sa population soit nombreuse et que son sol soit fertile et bien cultivé. Les différentes observations que j'ai mises sous les yeux du lecteur doivent le détromper de ce préjugé, et le convaincre qu'il est absolument indifférent à un État, considéré en lui-même, de posséder plus ou moins d'espèces. L'abondance des hommes et des denrées constitue seule la force réelle d'une société; elle ne peut être affaiblie que par les mœurs et la façon de vivre du peuple, qui, en resserrant l'or et l'argent dans un petit nombre de mains, en empêche la circulation; l'industrie et le luxe les incorporent au contraire, quelque médiocre qu'en soit la quantité, dans toutes les classes de l'État, parce qu'alors tous les particuliers en possèdent une petite portion, et que par une suite nécessaire les marchandises et les denrées diminuent de valeur, ce qui donne au souverain le double avantage de faire contribuer ses sujets en or et en argent, et de se procurer plus de denrées et de marchandises avec la même quantité de métaux.

On peut conjecturer, par la comparaison du prix des marchandises, que les espèces sont aussi rares présentement en Chine, qu'elles l'étaient en Europe il y a trois cents ans. Le grand nombre d'officiers civils et militaires existants dans cet empire, est cependant une preuve incon-

testable de sa puissance. Polybe [1] nous apprend que les vivres étaient de son temps à si bon marché en Italie, qu'on pouvait être nourri dans les hôtelleries pour un *demi sol* par tête, ce qui revenait à un peu plus de trois deniers de notre monnaie. Rome était cependant pour lors souveraine de tout l'univers connu. Un siècle auparavant les ambassadeurs de Carthage disaient, en plaisantant, que les Romains étaient de tous les peuples de la terre *les plus aisés à vivre*, et que leur manière de se nourrir en était la preuve, puisque, dans chaque repas qui leur avait été donné en qualité de ministres étrangers, ils n'y avaient observé aucune différence dans le service [2]. La quantité plus ou moins grande des métaux précieux, est donc absolument indifférente; leur accroissement successif, et leur circulation dans l'État méritent seuls l'attention des législateurs, et cette dissertation peut servir à donner une idée de l'influence que l'accroissement et la circulation des espèces peuvent avoir dans l'ordre politique. Nous observerons, dans l'Essai sur l'intérêt de l'argent, que dans cette matière, ainsi que dans celle que nous venons de traiter, un effet *nécessaire* a été pris pour la cause, et qu'on a attribué, à l'abondance de l'argent, ce qui n'était que la conséquence du changement des mœurs et des usages des peuples [3].

---

[1] Lib. II, ch. 15. — [2] Pline, lib. XXXIII, cap. 2.

[3] *Réflexions du Traducteur.* — Il serait à désirer que M. Hume eût apporté plus d'ordre et de méthode dans son *Essai sur l'Argent;* il aurait évité des apparences de contradiction, qui jettent de l'obscurité dans une matière déjà difficile à entendre par sa nature, et qui embarrassent le lecteur. Je crois cependant, après une lecture attentive et réfléchie de cet *Essai*, pouvoir réduire le sentiment de M. Hume à ces trois propositions; 1° que l'argent n'est utile aux États, que lorsqu'il y circule; 2° que sa circulation est la suite et la conséquence nécessaire du commerce et du luxe; 3° que les États les plus riches et les plus commerçants doivent perdre successivement tous leurs avantages, par l'effet même de leur commerce, dont l'accroissement augmente la valeur de toute espèce de denrées, de marchandises et de main-d'œuvre.

Le commerce est l'échange réciproque des denrées et des marchandises nécessaires aux hommes; et pour faciliter ces échanges ils ont imaginé un signe et une mesure commune, que la solidité et la divisibilité des métaux leur ont offerte. Mais, comme les métaux sont renfermés dans les entrailles de la terre; que les mines d'où on les tire ne sont pas également répandues dans toutes les parties du globe, et que les unes sont plus communes que les autres, il est très-vraisemblable que le fer et le cuivre ont été les premiers métaux employés à l'usage de la monnaie, et que les premières espèces d'or et d'argent ont été fabriquées chez les peuples qui possédaient ces mines précieuses. La découverte des mines d'or et d'argent a dû faire baisser la valeur du fer et du cuivre, et ces précieux métaux n'ont pu se répandre parmi les peuples qui n'en étaient pas possesseurs, que par le commerce et par l'échange qu'en faisaient les propriétaires avec les denrées et les marchandises dont ils avaient besoin. Les peuples riches en denrées et en marchandises ont attiré parmi eux les métaux que la nature leur refusait, par la même voie que les propriétaires des mines se procuraient les denrées et les marchandises dont ils étaient privés par la nature du sol, ou la température du climat; leurs besoins réciproques les encourageaient à tirer des entrailles de la terre les trésors qu'elles renfermaient et à cultiver sa superficie. Les possesseurs des mines ne perdaient rien en se privant de métaux dont la propriété ne pouvait satisfaire aux besoins de la nature, et les cultivateurs acquéraient une richesse factice dont ils faisaient usage, pour se procurer chez leurs voisins, également cultivateurs, les denrées et les marchandises qu'ils ne pouvaient trouver dans leur pays. C'est ainsi que les métaux précieux, divisés en petites

parties, se sont répandus parmi toutes les nations, et que les peuples cultivateurs, assurés que la terre serait toujours féconde, possèdent des richesses réelles et permanentes, bien préférables à celles des propriétaires des mines dont la fécondité n'est pas inépuisable.

Ce n'est donc que par le commerce que les peuples cultivateurs et industrieux peuvent acquérir des espèces d'or et d'argent, parce qu'aucun peuple de la terre ne possède toutes les espèces de denrées et de marchandises connues; les nations, quelqu'éloignées qu'elles puissent être les unes des autres, ont des besoins réciproques que le commerce étranger peut seul satisfaire, et tout peuple dont l'industrie et la culture diminuent, et qui conserve cependant la même étendue de commerce étranger pour se fournir chez ses voisins des productions que la nature lui refuse, non-seulement n'accroit plus la quantité de ses métaux, mais la voit au contraire diminuer annuellement. Toute nation commerçant avec les étrangers ne peut être dans une situation toujours égale, par rapport à la quantité des espèces d'or et d'argent; il est nécessaire qu'elle l'augmente par son commerce, soit avec les peuples possesseurs des mines, soit avec les nations industrieuses et cultivatrices, mais commerçant avec les pays où les mines sont situées, ou qu'elle éprouve une diminution dans la quantité de ses espèces ; et je crois démontré que tout peuple, qui cesse d'en acquérir, doit nécessairement tomber dans la pauvreté.

L'accroissement de la quantité des espèces d'or et d'argent dans un État, est la preuve la plus certaine de l'étendue de son commerce, et je suis très-éloigné de penser que cet accroissement, quelque grand qu'on le puisse supposer, soit capable de détruire ce même commerce. En effet, quoique l'Europe ait peut-être reçu de l'Amérique, dans l'espace de moins de trois siècles, dix fois plus d'espèces d'or et d'argent qu'elle n'en possédait avant la découverte de cette partie du monde, le commerce de l'Europe est cependant d'une tout autre étendue qu'il ne l'était dans le quinzième siècle. L'esprit d'industrie s'est répandu de toute part, et comme le luxe n'est et ne peut être que relatif aux mœurs et aux coutumes des siècles précédents, on peut dire qu'il n'est inconnu chez aucun peuple de l'Europe. En effet, tous ses habitants, de quelque pays, de quelque État et de quelque condition qu'ils puissent être, jouissent de commodités et d'agréments dont on n'avait pas même l'idée il y a trois cents ans, et apportent, dans leur façon de vivre, des délicatesses et des raffinements qui semblent s'accroître avec le progrès du temps. La grande étendue de commerce, qui fait entrer chez tous les peuples de nouvelles quantités d'or et d'argent, ne se détruit donc pas par elle-même ; mais d'ailleurs il faut observer, 1° qu'une grande partie de la quantité d'espèces d'or et d'argent qu'attire le commerce dans un État, y change, pour ainsi dire, de nature, et ne fait plus partie de la monnaie, au moyen des divers usages auxquels on l'emploie, tels que l'argenterie et les ornements des églises, la vaisselle, les bijoux, les meubles et les vêtements. L'usage de la vaisselle n'est plus un luxe chez tous les peuples et la masse des métaux convertis en vaisselle et en bijoux chez les nations commerçantes, est à peu près égale à la quantité des espèces. 2° Les États considérés dans leur généralité, et respectivement les uns aux autres, peuvent être comparés à des familles particulières, et se gouvernent dans l'ordre économique sur les mêmes principes. Les hommes ne cherchent à acquérir de l'argent que pour se procurer ce que leur ancien patrimoine ne pourrait leur fournir. Les États riches en métaux nouvellement acquis par le commerce les emploient également à acheter dans les pays étrangers ce qui leur manque, soit en productions de la terre, soit en manufactures ; et ce désir insatiable de jouir et de se procurer ce qu'on ne trouve pas dans son propre pays, fait sortir des États les plus commerçants une grande partie des espèces que le commerce leur avait apportées. 3° La comparaison de la valeur des denrées et des marchandises, tant en France qu'en Angleterre, prouve d'une manière incontestable qu'elles ont diminué de prix dans ces deux royaumes, bien loin d'y être augmentées par l'accroissement successif de la quantité des espèces d'or et d'argent, dont le commerce a enrichi ces deux États; ce qui peut faire présumer, avec grande vraisemblance, qu'il en est de même dans tous les pays de l'Europe. M. Hume rapporte dans son *Histoire d'Angleterre*, à la suite du règne de Jacques I^er^ mort en 1625, le prix des grains, de la volaille, du gibier, de la laine, de la toile, etc. [1]. Sous le règne de ce prince, la valeur, à laquelle ces différents objets étaient portés pour lors, n'est plus

[1] On trouvera à la suite de ces *Réflexions* la traduction de la partie de l'histoire des Stuarts, par M. Hume, qui a rapport à cet objet.

la même présentement, et le peuple peut se les procurer aujourd'hui avec moins d'argent. Les auteurs français qui ont écrit depuis quelques années sur le commerce des grains, observent tous que le prix en est fort diminué depuis quatre-vingts ans, ce qu'ils attribuent aux entraves que ce commerce a éprouvées depuis cette époque. Il y a cependant tout lieu de croire que la différence de législation sur le commerce des grains, n'a pas été la cause de cette diminution, et que les circonstances qui en ont fait baisser la valeur en Angleterre, ont dû opérer le même effet en France, ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'accroissement des richesses de ces deux nations, dont la culture s'est également perfectionnée.

Par des recherches qui ont été faites sur d'anciens registres de dépense de quelques abbayes du Royaume, depuis 1670 jusqu'en 1685, on a acquis la preuve que la viande de boucherie, le beurre, les œufs, la volaille, le gibier, etc., n'ont pas, à beaucoup près, augmenté de valeur dans la proportion de celle des monnaies, que personne n'ignore être presque doublée depuis cet espace de temps. La viande de boucherie, qui se vendait, dans les provinces où ces abbayes sont situées, 3 sous 6 deniers, depuis 1670 jusqu'en 1685, ne vaut aujourd'hui que 5 sous; le cent d'œufs, de 1 livre 7 sous n'a monté qu'à deux livres; la livre de beurre vaut 9 sous, au lieu de 5 sous 9 deniers qu'elle valait pour lors. La valeur de la volaille, du gibier, du vin, du cidre, etc., est dans la même proportion. Il est donc démontré par l'expérience uniforme des deux nations, gouvernées par des lois très-différentes, et dont le commerce n'a cessé de faire des progrès, que l'accroissement de la quantité des espèces chez un peuple n'y augmente pas le prix des denrées de première nécessité, et que, par une conséquence nécessaire, le prix de la main-d'œuvre ne doit pas y augmenter. L'augmentation de la quantité des espèces d'or et d'argent accroit dans le premier moment la valeur des marchandises de luxe, et c'est, à ce que je crois, le premier effet qui résulte de l'accroissement sensible de la masse des métaux dans un État. En effet, les propriétaires de la nouvelle quantité d'argent l'emploient à acheter les choses rares, qui contribuent aux plaisirs et aux commodités de la vie, ou à satisfaire le faste et la vanité. La demande des denrées et des marchandises rares et précieuses devient plus grande qu'elle ne l'était précédemment; les cultivateurs et les ouvriers, occupés de leurs productions et de l'industrie nécessaire pour les mettre en œuvre, ne sont plus assez nombreux pour en fournir la quantité demandée; il en résulte nécessairement une augmentation de valeur, tant sur les productions que sur la main-d'œuvre. Les marchandises et les denrées se vendent toujours un prix proportionné à leur quantité et à la demande qui en est faite; mais cet accroissement de valeur des denrées et des marchandises excite un grand nombre de cultivateurs et d'ouvriers à s'adonner à leur culture et à leur fabrique. L'espoir du gain et le débit avantageux de ces objets de commerce, augmentent successivement le nombre des cultivateurs et des ouvriers. Les premiers perfectionnent la culture, et acquièrent une expérience qui semble rendre la terre plus féconde; les seconds, devenant plus adroits et plus intelligents, inventent des machines qui diminuent le travail des ouvriers. Par le progrès du temps, ces marchandises et ces denrées cessent d'être rares, elles deviennent même communes. Leur prix et leur valeur diminuent dans la même proportion, et l'usage qu'en font toutes les classes du peuple, leur ôte la dénomination de luxe, et les rend même d'une espèce de nécessité. Les étoffes de soie, dont on ne peut jouir que par la culture des mûriers, l'adresse des fileurs qui tirent des cocons la matière précieuse qui les couvre, et l'industrie des ouvriers qui l'emploient, nous offrent ce progrès de la culture et de l'art. Les premières étoffes unies fabriquées en Europe, étaient sans comparaison plus chères que ne le sont présentement les chefs-d'œuvre de la fabrique de Lyon. Personne n'ignore que Henri II est le premier de nos rois qui ait porté des bas de soie; ce qui caractérisait le plus grand luxe de son temps, est devenu le vêtement commun des plus petits bourgeois, parce que la culture des mûriers, réservée, il y a deux siècles, à l'Italie et à l'Espagne, est devenue la culture ordinaire de quelques-unes de nos provinces, et que l'industrie a inventé une machine dont la propriété est de donner à l'ouvrier la facilité de fabriquer dans un jour ce qui exigeait précédemment le travail d'une semaine. Nos potagers sont couverts de fruits et de légumes étrangers, originaires des pays les plus éloignés, que la culture a naturalisés parmi nous. On en peut dire autant des fleurs les plus communes dont nos jardins sont parés. Le pêcher, cet arbre si commun dans tous les potagers, et que les paysans plantent aujourd'hui dans leurs cours et dans leurs jardins, est originaire de Perse. Les premières pêches crues en Europe ont sans doute été réservées pour les souverains; mais, par la succession du temps et les soins des cultivateurs, toutes les classes du peuple peu-

vent faire présentement usage de ce fruit. Il en est de même des artichaux et de la plupart des légumes dont le peuple fait sa nourriture, et qui étaient vraisemblablement aussi rares en Europe, il y a 3,000 ans, que les ananas le peuvent être aujourd'hui.

Le luxe que produit la quantité des espèces d'or et d'argent se détruit par lui-même, et se porte sur d'autres objets; mais ces changements dans les mœurs et les habitudes des hommes, qui sont l'ouvrage d'un grand nombre de siècles, n'arrivent que successivement, et dans une progression lente et insensible. L'abondance des espèces d'or et d'argent, dont l'accroissement est plus rapide, fait hausser presque subitement le prix des marchandises de luxe; mais l'abondance de ces mêmes marchandises ne pouvant arriver qu'après un grand nombre d'années, la diminution de leur valeur en est beaucoup plus lente, et ne peut être observée que par des yeux très-attentifs. La grande quantité d'or et d'argent que le commerce fait entrer dans un État, n'est donc pas contraire à ce même commerce. Loin d'augmenter le prix des denrées, des marchandises et de la main-d'œuvre, elle les fait diminuer de valeur; son principal effet est donc de répandre les métaux précieux chez tous les peuples de la terre, et, en les rendant riches en espèces, de les engager à prendre part eux-mêmes à un commerce qui augmente les plaisirs et les commodités des hommes, et qui peut diminuer les maux dont la plupart d'entre eux sont affligés.

Extrait de l'Histoire de la maison de Stuart, par M. Hume, tome I, pag. 117 [1].

Le blé, et conséquemment toutes les nécessités de la vie, étaient plus chères sous le règne de Jacques I^er^, mort en 1625, qu'elles ne le sont présentement. Les entrepreneurs des magasins publics étaient autorisés, par une ordonnance de ce prince, à acheter des grains lorsque le froment était au-dessous de 32 schellings le quarter, le seigle au-dessous de 18, et l'orge au-dessous de 16. Les grains qui seraient aujourd'hui très-chers à ce prix, étaient pour lors à bon marché, lorsqu'ils ne passaient pas cette valeur. Pendant la plus grande partie du règne de Jacques I^er^, le *lod*, ou les vingt-huit livres de la plus belle laine, ont valu 33 schellings; à présent la même quantité de laine ne vaut que 22 schellings, quoique nous exportions une bien plus grande quantité d'étoffes de laine. Malgré la grande augmentation de la quantité des espèces d'or et d'argent dans le royaume, les manufactures précieuses ont plutôt diminué qu'augmenté en valeur, au moyen des progrès de l'art et de l'industrie.

Dans une comédie de Shakespeare, l'hôtesse dit à Falstaff, que les chemises qu'elle lui a achetées sont de toile de Hollande, et qu'elles lui ont coûté huit schellings *l'yard;* ce qui serait très-cher à présent, en supposant même, contre toute vraisemblance, que la meilleure toile de Hollande, de ce temps-là, fût égale en beauté et en bonté à celle d'aujourd'hui. Un *yard* de velours était estimé 22 schellings, vers le milieu du règne d'Élisabeth; je n'ai pu découvrir, quelques recherches que j'aie

---

[1] *Voyez* plus haut, Note de la *p.* 45.

faites, le prix de la viande de boucherie pendant le règne de Jacques Ier; mais comme le pain est la principale subsistance, et que son prix règle celui de toute autre espèce de nourriture, nous pouvons présumer que les bestiaux étaient d'une valeur proportionnée à celle du blé. Nous devons d'ailleurs observer que le goût du siècle était de convertir les terres labourables en pâture, ce que les lois ne pouvaient empêcher ; preuve certaine que cette nature de biens procurait plus de revenu; et conséquemment que la viande de boucherie était, ainsi que le pain, beaucoup plus chère qu'à présent. Nous avons une ordonnance, du commencement du règne de Charles Ier, qui fixe le prix de la volaille et du gibier, et nous trouvons que les prix en sont très-hauts. Un coq d'Inde est fixé à 4 schellings et 6 sols, une poule d'Inde 3 schellings, un coq faisan 6 schellings, une poule faisande 5 schellings, une perdrix 1 schelling, une oie 2 schellings, un chapon 2 schellings et 6 sols, une poule 1 schelling et 6 sols, un lapin 8 sols, et une douzaine de pigeons 6 schellings. Observons cependant que la ville de Londres est maintenant trois fois plus peuplée qu'elle ne l'était pour lors, ce qui doit augmenter le prix de la volaille et du gibier, les campagnes des environs de Londres ne pouvant plus suffire à la consommation, ce qui oblige à faire venir la volaille et le gibier de plus loin qu'autrefois. La principale différence de la dépense du temps présent, comparé avec celui de Jacques Ier, consiste dans les besoins imaginaires des hommes, qui se sont depuis ce temps extrêmement multipliés; et c'est pour cette raison que Jacques Ier pouvait, en 1625, faire plus de dépense qu'il n'en ferait présentement avec le même revenu, quoique la différence ne soit pas aussi grande qu'on le pense communément.

IV.

ESSAI SUR L'INTÉRÊT DE L'ARGENT.

On regarde avec raison le bas intérêt de l'argent comme le signe le plus certain de l'état florissant d'une nation, et la plupart des auteurs qui ont écrit sur cette matière pensent qu'il doit être toujours proportionné à la quantité, plus ou moins grande, des espèces existantes dans une nation. Il est certain cependant que, lorsque la valeur des espèces est fixée par la loi, leur abondance, quelque grande qu'on la suppose, ne peut avoir d'autre effet que d'augmenter le prix de la main-d'œuvre. En effet, quoique l'argent soit plus commun que l'or, et qu'on en reçoive une plus grande quantité pour la valeur des mêmes marchandises, l'intérêt d'une somme prêtée en or est cependant égal à celui qu'on retire d'une somme prêtée en argent. Les habitants de Batavia et de la Jamaïque retirent de leur argent un intérêt de dix pour cent. L'intérêt légal est à six pour cent en Portugal; la valeur des nécessités de la vie dans ces pays prouve, cependant, qu'ils sont plus riches en espèces que Londres et Amsterdam.

Si tout l'or de l'Angleterre disparaissait dans le même instant, et que chaque guinée fût aussitôt remplacée par vingt-un schellings, il n'y aurait aucun changement réel dans les richesses du royaume, et l'intérêt resterait le même; il n'y aurait de différence que dans la matière des paiements, aucun ne se ferait en or, et tous se feraient en argent. Si l'or devenait aussi commun que l'argent, et l'argent aussi commun que le cuivre, l'Etat n'en serait pas plus riche; dans ce cas la matière des écus et des schellings serait jaune, celle des sols et des demi-sols serait blanche; l'espèce de monnaie appelée guinée n'existerait plus; le commerce, les manufactures, la navigation, l'intérêt de l'argent n'éprouveraient aucun changement. Toutes les classes du peuple contracteraient ensemble sur le même pied qu'auparavant. La couleur des métaux, dont la circulation entretient le commerce, serait donc la seule différence

sensible, et elle n'en peut être une dans ce qui constitue les richesses d'une nation.

Puisqu'une augmentation de quinze pour un dans la masse des espèces d'or et d'argent n'apporterait aucun changement dans le commerce, les manufactures et l'intérêt, il est évident qu'il peut encore moins en résulter, lorsque la nouvelle quantité de métaux ne fait que doubler, ou tripler la masse précédemment existante. La valeur des denrées et des marchandises, ainsi que le prix de la main-d'œuvre, en augmenteront; mais cette augmentation est plutôt imaginaire que réelle; elle est la suite de la nouvelle introduction des métaux, dont l'accroissement successif excite l'industrie, et influe sur la valeur des denrées, des marchandises et du travail, jusqu'à ce qu'elle se soit établie dans la proportion de l'abondance de l'or et de l'argent.

La valeur de tous les objets de commerce est quadruplée en Europe depuis la découverte du nouveau monde; et il est vraisemblable que l'or et l'argent sont augmentés dans une bien plus grande proportion; l'intérêt n'est cependant baissé que d'un peu plus de moitié. S'il dépendait, comme le prétendent quelques auteurs, de la quantité des métaux, il aurait baissé dans la proportion de l'acquisition qu'en a faite l'Europe, parce que l'effet est toujours en proportion avec la cause.

Les espèces n'ont réellement qu'une valeur fictive, fondée sur le consentement et la convention des hommes; leur abondance plus ou moins grande n'est d'aucune conséquence, dans une nation considérée en elle-même, et sans relation avec ses voisins. L'abondance des espèces, telle qu'elle puisse être, lorsque la valeur en est fixée, n'a d'autre effet que d'obliger chaque citoyen à donner une plus grande quantité de pièces de métal pour se procurer son habillement, ses ameublements, ses équipages, et n'augmente en rien les agréments et les commodités de la vie. Chez toute nation qui possède beaucoup d'espèces, celui qui emprunte pour bâtir une maison, en reçoit une grande quantité, parce que la pierre, le bois, le plomb, les vitres, ainsi que le travail des maçons et des charpentiers, est dans la même proportion, et ne peut être payé que par une grande quantité d'or et d'argent; mais, comme ces métaux ne sont qu'une représentation de la valeur de tous les objets de commerce, leur quantité et leur abondance, leur poids et leur couleur, ne peuvent apporter aucun changement dans leur valeur réelle, non plus que dans l'intérêt qu'on tire du prêt qu'on en fait. Dans tous les cas, l'intérêt est en proportion avec la somme de marchandises, de denrées et de travail que les espèces représentent; et cette proportion est toujours la même, soit que des pièces blanches ou jaunes, du poids d'une livre ou d'une once servent à l'apprécier; c'est donc en vain qu'on attribue le taux de l'intérêt à la quantité des espèces d'or et d'argent, dont la valeur est fixée par la loi.

L'intérêt de l'argent ne peut augmenter que lorsqu'il y a beaucoup

d'emprunts, peu de richesses pour les remplir, et de grands profits dans le commerce. Ces trois circonstances réunies sont la preuve la plus évidente du peu de progrès du commerce et de l'industrie, mais ne prouvent pas que l'or et l'argent ne soient pas abondants dans un État. Le bas intérêt résulte au contraire des trois circonstances opposées, c'est-à-dire, du peu d'emprunts, des grandes richesses pour les remplir, et des profits médiocres du commerce; ces circonstances, qui se réunissent toujours, et qui sont la suite infaillible de l'accroissement du commerce et de l'industrie, ne proviennent pas de l'augmentation des métaux ; je prouverai cette proposition le plus clairement qu'il me sera possible, et je commencerai par distinguer les causes qui rendent les emprunts plus ou moins nombreux dans un État, et les effets qui en doivent résulter.

La police et la population d'une nation engendrent nécessairement l'inégalité des propriétés, parce que, chez tout peuple policé et nombreux, une partie des sujets possède une grande étendue de terrain, tandis que d'autres ne sont propriétaires que de portions fort restreintes, et que quelques-uns sont dénués de toute propriété ; ceux qui possèdent plus de terres qu'ils n'en peuvent cultiver, les partagent avec ceux qui n'en ont pas, sous la condition que les cultivateurs leur donneront une partie de la récolte. C'est ainsi que s'est établi ce qu'on peut appeler l'*intérêt de la terre*, pour le mettre en opposition avec l'*intérêt de l'argent*, et il existe chez les peuples les moins policés. Tous les hommes ont des caractères différents et opposés; les uns ne dépensent qu'une partie de leurs revenus, et épargnent pour n'être jamais dans l'indigence, tandis que les autres consomment tout à la fois ce qui pourrait leur suffire pendant un long espace de temps ; mais tous ont besoin d'une occupation forcée pour les fixer ; et, comme un revenu certain et assuré n'en donne aucune, les propriétaires se livrent à la recherche des plaisirs, et les prodigues sont toujours dans cette classe de citoyens plus nombreux que les avares. L'économie et la frugalité se trouvent rarement dans un État où les richesses ne consistent que dans la propriété des terres. Les *emprunteurs* y sont nécessairement en grand nombre, et l'intérêt de l'argent y est très-haut ; les habitudes, les mœurs du peuple, et les emprunts plus ou moins fréquents en règlent le taux, bien plus que la quantité des espèces existantes dans la nation; quand même leur abondance serait assez grande pour qu'un œuf y fût vendu six sols, les emprunteurs ne seraient pas moins nombreux, et l'intérêt de l'argent moins fort, si l'État n'a point de commerce et d'industrie, et si tout le peuple n'est partagé qu'en propriétaires et en cultivateurs. Le loyer des fermes y sera à la vérité très-considérable et d'un grand revenu pour le propriétaire ; mais son oisiveté et le haut prix des denrées, le rendant inférieur à sa dépense, en occasionneront une prompte

dissipation, et il sera également réduit à la nécessité d'emprunter [1].

Il en est de même du plus ou du moins de richesses qui peuvent satisfaire à la demande des emprunts, seconde circonstance nécessaire pour maintenir le haut prix de l'intérêt de l'argent dans un État, et que je me propose de considérer. Les mœurs et les façons de vivre du peuple ont à cet égard la même influence ; l'abondance ou la rareté de l'argent me paraissent n'y contribuer en rien. En effet, pour qu'il y ait un grand nombre de *prêteurs* dans un État, il ne suffit pas, et il n'est même pas nécessaire qu'il y ait une grande quantité d'espèces ; il n'est question que de pouvoir les rassembler aisément, et de les faire parvenir, en masse d'une valeur considérable, entre les mains de quelques citoyens; leur réunion en grosses sommes forme le corps des *prêteurs*, et fait baisser l'intérêt ; ce qui dépend uniquement des mœurs d'une nation. La masse des espèces existantes dans la Grande-Bretagne serait plus que doublée, si par un miracle tous les habitants de ce royaume se trouvaient, à leur réveil, possesseurs de cinq livres sterlings. Cette acquisition subite de richesses n'augmenterait pas sur-le-champ le nombre des *prêteurs* ; il s'écoulerait quelque temps avant que les nouvelles espèces se rassemblassent en sommes considérables, et l'intérêt de l'argent resterait, pendant cet intervalle, au même taux qu'auparavant. Dans tout État sans commerce et sans industrie, et où le peuple n'est partagé qu'en propriétaires et en cultivateurs, les espèces, quelque abondantes qu'on les suppose, ne peuvent jamais s'y rassembler en sommes considérables, et ne peuvent y donner lieu qu'à une augmentation dans la valeur de toutes les denrées et de toutes les marchandises. Le propriétaire, presque toujours prodigue, parce qu'il est oisif et sans occupation, dissipe son argent aussitôt qu'il le reçoit, et le malheureux paysan n'a ni les moyens, ni l'ambition d'acquérir au delà des simples nécessités de la vie. L'augmentation du commerce et de l'industrie, et le progrès des arts, sont les seuls moyens de réunir une grande quantité d'espèces, de les rassembler en sommes considérables dans quelques mains, d'augmenter le nombre des *prêteurs*, et de faire, par conséquent, baisser l'intérêt de l'argent.

La terre produit tout ce qui est nécessaire à l'homme, mais l'art et l'industrie doivent se joindre à la nature, pour qu'il puisse faire usage

---

[1] J'ai été informé par un avocat très-habile, un homme qui sait et qui observe beaucoup, qu'il paraît, par les anciens registres, qu'il y a environ quatre siècles que l'argent en Écosse, et probablement par toute l'Europe, était seulement à cinq pour cent, et qu'il devint après à dix, avant, la découverte des Indes Occidentales. Ce fait est curieux, mais il serait aisé de le concilier avec le raisonnement précédent. Les hommes alors vivaient si fort dans le particulier, et d'une manière si simple et si frugale, qu'ils avaient peu besoin d'argent, et quoique les prêteurs fussent rares, les emprunteurs l'étaient encore davantage. Les historiens attribuent le haut prix de l'intérêt parmi les Romains des premiers temps aux fréquentes pertes qu'ils soutfraient des invasions de l'ennemi.

Note de l'Auteur.

de toutes ses productions. Les besoins de la société exigent qu'il y ait, entre les cultivateurs et les propriétaires, une classe d'hommes qui donnent aux productions de la terre une nouvelle forme, nécessaire à la subsistance et aux commodités des uns et des autres, et qui en retiennent une partie pour la récompense d'un travail dont les cultivateurs et les propriétaires profitent également. Dans les premières années de la formation des sociétés, les cultivateurs et les artisans n'ont besoin de la médiation de personne pour convenir ensemble des conditions de leurs engagements réciproques, parce qu'étant voisins, et leurs désirs ne portant que sur des objets de peu de valeur, ils peuvent se les procurer facilement et se prêter des secours mutuels; mais, aussitôt que l'industrie a pris des accroissements, et que les hommes sont devenus ambitieux et avides des richesses, les parties les plus éloignées d'un État se peuvent assister avec autant de facilité que les plus voisines; cette réciprocité de bons offices est susceptible de la plus grande variété, et peut s'étendre à tous les objets possibles. Telle a été l'origine des marchands, dont la profession est de la plus grande utilité, et même d'une nécessité indispensable dans toute société policée et nombreuse, parce qu'ils servent d'agents entre toutes les parties d'un État, et les rapprochent les unes des autres, malgré leur éloignement et l'ignorance où elles peuvent être de leurs besoins réciproques. Une ville renferme cinquante ouvriers en soie et en fil, et mille consommateurs d'étoffes; ces deux classes d'hommes, si nécessaires l'une à l'autre, ne se rencontreront cependant que très-difficilement, jusqu'à ce qu'il se soit établi un marchand dont la boutique soit le rendez-vous de l'ouvrier et du consommateur. Les habitants d'une province dont le fourrage est la principale production, sont riches en fromage, en beurre et en bestiaux; mais ils manquent des grains dont la province voisine fait une récolte supérieure à sa consommation; un homme attentif, et ambitieux d'acquérir des richesses, achètera des grains dans la province qui en fait d'abondantes récoltes, il y transportera en échange des bestiaux et des fromages et, en satisfaisant à leurs besoins réciproques, il deviendra leur bienfaiteur commun; les difficultés de ce commerce mutuel s'accroissent nécessairement, à la vérité, à proportion de l'augmentation du peuple et de l'industrie; les agents du commerce, c'est-à-dire les marchands, sont plus occupés et les affaires deviennent plus difficiles et plus compliquées, parce qu'elles se divisent, se subdivisent, se confondent et s'entremêlent avec une variété difficile à exprimer. Le désir du gain étant le seul motif qui détermine le marchand à embrasser cette profession, il est juste, et même nécessaire, qu'il garde pour lui une portion considérable des denrées, de la main-d'œuvre, et des marchandises auxquelles ses spéculations ont donné une nouvelle valeur; et, si son intérêt ne l'engage pas à les conserver en nature, il cherchera à les convertir en espèces d'or et d'argent, qui sont leur représentation commune; il en exigera une grande quantité, si

la masse des métaux s'est accrue dans l'État, en même temps que l'industrie; mais, si l'industrie seule a pris des accroissements, la valeur de tous les objets de commerce doit être diminuée, et une petite quantité d'espèces sera suffisante pour la représenter.

Le désir de l'exercice du corps et de l'occupation de l'esprit est, de tous ceux dont l'espèce humaine est agitée, le plus constant et le plus insatiable, et on peut avec raison le regarder comme la base de la plupart des passions. Un homme entièrement dégagé d'affaires, et sans occupations sérieuses, court sans cesse d'un amusement à un autre, et le poids de l'oisiveté lui devient tellement insupportable, qu'il oublie les malheurs où doivent l'entraîner ses dépenses excessives. La moindre occupation, soit de corps, soit d'esprit, semble changer son humeur et son caractère : il est content, et n'est plus tourmenté par cette soif insatiable pour le plaisir. Mais si cette occupation lui devient profitable, et si le profit est la récompense de quelque industrie particulière, le renouvellement journalier du gain fait alors naître en lui un désir immodéré de gagner encore davantage, et il ne connaît plus de plaisir qui puisse être comparé à celui de voir tous les jours augmenter sa fortune. Le désir du gain qui s'accroît par le gain même, et devient quelquefois excessif, rend l'économie et la frugalité les qualités les plus ordinaires aux marchands, et on peut observer que l'avarice est un vice aussi commun dans la profession du commerce, que la prodigalité parmi les propriétaires des terres.

Le commerce accroît l'industrie, en y faisant participer tous les membres de l'État, et en leur donnant les moyens de subsister et de devenir utiles; il fait naître l'économie, en fournissant de l'occupation aux hommes, et en les employant à des professions lucratives, dont ils sont uniquement occupés. Toute profession industrieuse engendre l'économie, et fait prévaloir l'amour du gain sur celui du plaisir. Les avocats et les médecins gagnent tous, à l'exception d'un très-petit nombre, beaucoup plus qu'ils ne dépensent; ils ne peuvent cependant acquérir des richesses qu'aux dépens des autres, et leur fortune ne s'établit qu'en partageant celle de quelques-uns de leurs compatriotes. Les marchands, au contraire, ne peuvent devenir riches qu'en augmentant l'industrie d'une nation, parce qu'ils sont les canaux qui la répandent dans toutes les parties de l'État. Leur économie leur donne en même temps une grande autorité sur cette même industrie, et les met en état d'avoir en réserve un grand fonds de denrées et de marchandises, dont l'échange continuel constitue leur revenu et forme leur propriété. Cette profession est donc la plus utile dans toute société policée, puisqu'elle détruit l'oisiveté, donne naissance à l'industrie, et rend le peuple frugal et économe.

Un État sans commerce et sans industrie n'a pour habitants que des propriétaires de terre, forcés continuellement par leurs dépenses et leur

prodigalité à emprunter, et des cultivateurs sans argent pour fournir à ces mêmes emprunts, et subvenir à la demande qui en est faite. Les espèces ne peuvent jamais s'y rassembler en sommes assez considérables pour pouvoir être prêtées à intérêt ; elles sont dispersées dans un nombre infini de mains qui les dissipent aussitôt en dépenses superflues, ou qui les emploient à acheter les nécessités de la vie. Le commerce seul peut les réunir en masses considérables, et cet effet, qui ne résulte que de l'industrie qu'il fait naître, et de l'économie qu'il inspire, est indépendant de la quantité des métaux précieux circulant dans l'État. Le nombre des *prêteurs*, qui fait diminuer l'intérêt de l'argent, ne peut donc augmenter que par l'accroissement du commerce, et le commerce ne peut augmenter sans diminuer les profits particuliers des marchands : troisième circonstance nécessaire pour produire le bas intérêt.

Le bas intérêt de l'argent et la diminution des profits particuliers des marchands sont deux événements inséparables, dépendants l'un de l'autre, et qui sont la suite nécessaire de ce commerce étendu qui produit des marchands opulents, et qui réunit une grande quantité d'espèces dans les mêmes mains. Lorsque les enfants d'un père enrichi par le commerce ne lui paraissent pas avoir les dispositions nécessaires pour continuer la même profession, soit par défaut de capacité, soit par ambition pour un genre de vie plus distingué, il est ordinaire que, dans ce cas, le père fatigué des affaires les abandonne, retire ses fonds du commerce, et cherche à les placer de façon qu'ils lui procurent un revenu assuré et annuel. On peut observer qu'en général les enfants ont des inclinations contraires à celles de leurs pères, et embrassent des professions différentes ; c'est par cette raison que la plupart des marchands riches quittent le commerce avant la fin de leur carrière, et qu'il est très-rare de voir les enfants des gros négociants être eux-mêmes commerçants. Les fonds retirés du commerce dans ces différents cas sont prêtés par les propriétaires aux personnes qui en ont besoin, et qui s'obligent de leur en payer un intérêt ; mais comme l'abondance diminue toutes les espèces de valeurs, le grand nombre de commerçants qui deviennent *prêteurs*, et qui cherchent à placer leurs fonds, contraint chaque particulier à se contenter d'un moindre intérêt, et le taux en diminue nécessairement. On peut observer également que, lorsque le commerce devient plus étendu, et qu'il exige de plus gros fonds, il s'élève une rivalité entre les marchands et les négociants ; et cette concurrence, dont le public profite, donne un nouvel accroissement au commerce, en même temps qu'il en diminue les profits ; les marchands qui dans cette circonstance quittent les affaires pour se livrer à une vie douce et tranquille, sont alors déterminés, par la médiocrité même des profits qu'ils retiraient de leur commerce, à se contenter d'un intérêt médiocre de leur argent. Il est donc inutile de vouloir distinguer la cause et l'effet dans tous les cas où l'intérêt de l'argent est bas, et où les profits du

commerce sont médiocres. Ces deux événements arrivent toujours dans une nation dont le commerce est étendu, et ils en dépendent mutuellement. Personne ne se contente d'un profit médiocre dans les affaires de commerce, lorsque les fonds qu'il y emploie lui rendraient un gros intérêt, s'ils étaient placés à rente; et personne n'accepte un bas intérêt de son argent, lorsque le commerce offre à ceux qui s'y intéressent des profits très-considérables. Un commerce très-étendu produit toujours des retours avantageux à un État, et diminue les profits particuliers des négociants, en même temps qu'il fait baisser l'intérêt de l'argent; l'un ne peut diminuer sans que l'autre ne s'en ressente : je puis même ajouter que, les profits médiocres étant la suite de l'augmentation du commerce et de l'industrie, leur médiocrité même contribue à une nouvelle augmentation de commerce, parce que les marchandises étant à meilleur marché, la consommation en devient plus grande, et l'industrie des ouvriers plus active. Toutes les fois qu'on réfléchira sur l'enchaînement des causes et des effets, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que le taux de l'intérêt de l'argent est, si l'on peut s'exprimer ainsi, le vrai *baromètre* d'un État; que sa médiocrité est un signe presque infaillible de la prospérité d'une nation, et une espèce de démonstration des grands accroissements de l'industrie, dont se ressentent toutes les classes du peuple. Il n'est cependant pas impossible que le taux de l'intérêt de l'argent ne baisse, par un événement malheureux et imprévu; il peut arriver que la plus grande partie des négociants retirent subitement du commerce les fonds qui leur appartiennent, et qu'ils se trouvent possesseurs d'une grande quantité d'espèces qu'ils veulent mettre à l'abri des dangers du commerce. Mais alors la misère deviendra générale, le peuple sera entièrement privé d'occupations, et la pauvreté sera si grande dans toutes les parties de l'État, qu'il ne sera pas possible de se tromper sur la cause de ce malheur, et de ne la pas distinguer de la précédente.

Il n'est pas douteux que la même industrie qui fait baisser l'intérêt dans un État, y fait entrer en même temps une grande abondance de métaux; et c'est confondre l'effet nécessaire avec la cause, que d'attribuer le bas intérêt à l'abondance de l'argent. La variété des manufactures et l'activité des marchands attirent l'argent dans un État de quelque lieu où il puisse être; cet argent amassé entre les mains de quelques personnes, qui ne sont pas propriétaires de terres, fait aussitôt après baisser l'intérêt. Mais, quoique l'abondance de l'argent et le bas intérêt soient la suite naturelle du commerce et de l'industrie, ils sont cependant entièrement indépendants l'un de l'autre. Je suppose, en effet, qu'il existe, dans la mer Pacifique et à une grande distance de l'Angleterre, un peuple sans navigation et sans commerce étranger, possédant toujours la même quantité d'espèces d'or et d'argent, mais dont la population et l'industrie s'accroissent continuellement : je soutiens que

la valeur des denrées et des marchandises doit diminuer progressivement dans cette nation, parce qu'elle ne peut être établie que sur la proportion de leur quantité avec celle des espèces. Un peuple dont la population et l'industrie augmentent perpétuellement, demandera tous les ans à la terre une plus grande quantité de productions, et aura plus d'ouvriers occupés à leur donner la forme qu'exigent les nécessités et les commodités de la vie. Les denrées et les marchandises y deviendront annuellement plus abondantes et plus communes, le peuple y sera plus riche dans les temps d'industrie, avec une moindre quantité d'espèces, que dans ceux d'ignorance et d'oisiveté; et il sera nécessaire d'en avoir une masse plus considérable pour bâtir une maison, doter une fille, acheter une terre, soutenir une manufacture, entretenir sa famille et ses domestiques, seuls motifs qui déterminent les hommes à emprunter. Le plus ou le moins d'espèces dans un État n'influe donc en rien sur l'intérêt de l'argent; mais, comme toute somme prêtée est une représentation d'un fonds de denrées, de main-d'œuvre et de marchandises, il est évident que l'intérêt est toujours proportionné à la quantité qui en existe dans un État. Les nations industrieuses sont à la vérité les plus riches en métaux précieux, lorsque leur commerce s'étend dans toutes les parties du globe; l'abondance de l'argent et le bas intérêt y sont effectivement presque inséparables, mais il n'en est pas moins intéressant de connaître le principe, et de distinguer entre la cause et l'effet nécessaire. Les recherches de cette nature sont non-seulement curieuses, mais peuvent être encore d'un usage fréquent dans l'administration des affaires publiques. Il est d'ailleurs de la plus grande utilité de perfectionner le raisonnement sur la matière la plus importante, quoique la plupart des hommes ne la considèrent qu'avec la plus grande indifférence.

Ce qui est arrivé dans quelques nations paraît être une autre source de l'erreur commune, sur la cause du bas intérêt de l'argent. On l'a vu en effet diminuer dans tous les États qui ont fait une acquisition subite d'une grande quantité d'espèces ou de métaux précieux, et cette diminution ne s'est pas bornée aux États qui ont fait cette première acquisition, mais elle a eu lieu également dans les royaumes voisins, aussitôt que les nouvelles espèces y ont été répandues et dispersées, et qu'elles y sont devenues plus communes. *Garcilaso de la Vega* nous apprend que l'intérêt diminua de près de moitié, en Espagne, aussitôt après la découverte des Indes occidentales; et personne n'ignore que, depuis cette époque, il a toujours été en diminuant dans tous les royaumes de l'Europe. Dion rapporte qu'aussitôt après la conquête de l'Égypte, l'intérêt tomba à Rome de six à quatre pour cent.

La diminution de l'intérêt de l'argent après une acquisition subite

---

[1] Liv. LI.

d'espèces ou de métaux, me paraît avoir une origine différente dans l'État vainqueur et dans les États voisins; mais ce serait se tromper que de l'attribuer uniquement dans les uns et dans les autres à la nouvelle quantité d'or et d'argent qui y a été introduite.

Toutes les fois qu'un peuple vainqueur fera une acquisition d'espèces ou de métaux, les nouvelles richesses ne seront qu'en peu de mains, et seront réunies en grosses sommes, dont les propriétaires chercheront à s'assurer un revenu certain par achats de terres ou contrats à rente, et conséquemment on verra pendant quelque temps, dans cet État, tout ce qui arrive après une grande augmentation de commerce et d'industrie; les *prêteurs* étant plus nombreux que les *emprunteurs*, l'intérêt baissera, et cette diminution sera d'autant plus précipitée, que ceux qui ont acquis la nouvelle quantité d'espèces sont dans un pays sans commerce et sans industrie, et où les prêts à intérêt sont les seuls moyens de faire valoir son argent. Mais, aussitôt que cette nouvelle masse de métaux aura été, pour ainsi dire, *digérée*, et aura circulé dans un grand nombre de mains, les choses reprendront leur ancien état; les propriétaires des terres et les propriétaires d'argent, vivant dans l'oisiveté, dépenseront au delà de leur revenu; les premiers contracteront tous les jours de nouvelles dettes, et les derniers prendront journellement sur leurs fonds, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement épuisés; la prodigalité et les dépenses excessives des uns et des autres, ne feront pas sortir les espèces de l'État; on s'apercevra au contraire qu'elles y sont restées par l'augmentation du prix de toutes les denrées et de toutes les marchandises; mais l'or et l'argent n'étant pas rassemblés en sommes considérables, la disproportion entre les *prêteurs* et les *emprunteurs* reparaîtra telle qu'elle existait précédemment; et par conséquent les emprunts ne se feront qu'à un gros intérêt. L'histoire apprend, en effet, que dans les premières années du règne de Tibère, l'intérêt de l'argent monta à Rome à six pour cent, quoiqu'aucun événement malheureux n'eût fait sortir l'argent de l'Italie [1]. Sous le règne de Trajan, l'argent prêté sur hypothèque rapportait six pour cent en Italie [2], et douze pour cent en Bithynie sans hypothèque [3]; et si l'intérêt de l'argent n'est pas remonté en Espagne au même taux où il était anciennement, on doit en attribuer la raison à la même cause qui l'y a fait diminuer, c'est-à-dire, à la grande quantité d'espèces et de métaux que l'Espagne tire continuellement des Indes, et qui fournissent aux besoins des *emprunteurs*. C'est par cette cause accidentelle et étrangère, qu'il y a plus d'argent réuni en masse en Espagne, et plus de *prêteurs* qu'il ne devrait y en avoir dans un État où il y a si peu de commerce et d'industrie.

---

[1] Columella, lib. III, cap. 3. — [2] Plinii Epist., lib. VII, Ep. 18. — [3] *Ibid.* lib. X, Ep. 62.

Ce n'est pas l'augmentation de la quantité d'espèces, considérée en elle-même, qui a donné lieu à la réduction de l'intérêt en Angleterre, en France, et dans les autres États de l'Europe, où il n'y a pas de mines ; on ne doit l'attribuer qu'à l'augmentation de l'industrie, qui en est la suite naturelle, et qui précède toujours l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et de la valeur des marchandises. Rien n'empêche d'appliquer à l'Angleterre ce que j'ai dit sur cette nation imaginaire de la mer Pacifique. Si on supposait pour un moment que l'industrie de la Grande-Bretagne se fût accrue sans que l'État eût de commerce extérieur, la masse des espèces et des métaux serait, dans cette supposition, restée toujours la même; la population serait cependant aussi nombreuse qu'elle l'est présentement; il y aurait dans le royaume la même quantité de marchandises et de denrées; l'industrie, les manufactures et le commerce intérieur seraient au même état où ils sont présentement; les mêmes marchands existeraient avec les mêmes fonds, c'est-à-dire, avec la même autorité sur la main-d'œuvre et sur les marchandises; il n'y aurait de différence que dans la quantité de pièces blanches ou jaunes, qui représentent toutes les valeurs de la nation, et dont le nombre serait fort inférieur à celui qui existe présentement; circonstance indifférente en elle-même, et qui n'intéresse que *les porteurs, les voituriers et les faiseurs de coffres-forts*. Le luxe, les manufactures, les arts, l'industrie et l'économie étant dans cette supposition les mêmes qu'à présent, il est évident que l'intérêt serait également diminué, puisque cette diminution est la conséquence nécessaire de la réunion de toutes ces circonstances, qui déterminent toujours dans un État les profits du commerce, et la proportion entre le nombre des *prêteurs* et celui des *emprunteurs* [1].

---

[1] *Réflexions du Traducteur.* — On ne peut douter que l'accroissement du commerce étranger ne soit la cause nécessaire de l'augmentation de la quantité des espèces et des métaux dans un État qui ne possède pas de mines d'or ou d'argent ; et il est également démontré que l'accroissement du commerce étranger et de la quantité de métaux a précédé dans tous les États la diminution de l'intérêt de l'argent ; il y a donc lieu de s'étonner que l'intérêt de l'argent soit resté, en France, tel qu'il a été fixé, en 1665, par M. Colbert, quoique l'industrie et le commerce de ce royaume aient pris des accroissements prodigieux depuis cette époque et que la quantité de métaux et d'espèces soit considérablement augmentée depuis un siècle. On doit en être d'autant plus surpris, que, depuis 1576 jusqu'en 1665, c'est-à dire dans l'espace de moins de cent ans, il y a eu des diminutions successives dans la fixation de l'intérêt de l'argent. En effet, l'intérêt légal a été fixé au denier douze par Henri III, en 1576, et, aux termes de son édit, on retirait légitimement un revenu de 1666 livres 13 sous 4 deniers d'un capital de 20,000 livres. Il a été fixé par Henri IV, en 1601, c'est-à-dire après un espace de vingt-cinq ans, au denier seize, et 20,000 livres ne pouvaient plus produire légitimement que 1,290 livres. Louis XIII, par son édit de 1634, postérieur de trente-trois ans à celui de Henri IV, l'a réduit au denier dix-huit, et le principal de 20,000 livres ne pouvait plus produire que 1,111 liv. 2 sous 2 deniers. Enfin Louis XIV, aidé des conseils de son ministre Colbert, l'a fixé au denier vingt, en 1665, et a réduit à 1,000 livres l'intérêt d'un principal de 20,000 livres, en sorte que, depuis 1576 jusqu'en 1665, c'est-à-dire dans l'espace de quatre-vingt-neuf ans, le revenu des rentiers et des propriétaires d'argent a été diminué de deux

cinquièmes. Ces diminutions successives pouvaient faire présumer, en 1665, qu'il ne s'écoulerait pas un siècle entier sans un changement dans la fixation de l'intérêt. Il est cependant resté au même taux auquel il a été fixé, il y a cent ans, et les *prêteurs* sont traités présentement aussi avantageusement qu'ils l'étaient au commencement du règne de Louis XIV, quoique le commerce soit bien plus florissant qu'il ne l'était alors, et que l'industrie soit fort augmentée; il est même très-vraisemblable que la masse des métaux, en ne faisant aucune distinction de la vaisselle, des bijoux, et des espèces d'or et d'argent, est augmentée de plus d'un tiers dans le royaume depuis 1665. Ce phénomène singulier, contraire aux principes si clairement expliqués par M. Hume, et à ce qui est arrivé chez nos voisins, doit dépendre nécessairement de quelques causes, et ne peut être l'effet du hasard: on peut en effet l'attribuer à trois principales, qui n'ont pas échappé à ceux qui ont écrit sur les matières d'administration: la première de ces causes est la grande quantité d'affaires de finance qui ont eu lieu en France depuis l'édit de 1665; la seconde consiste dans les prêts multipliés, faits par les gens de finance à l'État, et les gains considérables qu'ils ont faits dans les fermes générales et particulières; la troisième enfin est la grande quantité de matières d'or et d'argent retirées de la circulation, et employées en vaisselles et en bijoux.

L'intérêt de l'argent dépend nécessairement de la proportion entre le nombre des *prêteurs* et celui des *emprunteurs*. Toutes les fois que les sommes demandées à titre d'emprunt excéderont celles qu'on peut prêter, l'intérêt de l'argent sera haut; le contraire arrivera toujours, lorsque les sommes à placer seront supérieures en masse à celles qu'on demandera à emprunter: c'est ce que signifie l'expression usitée par les notaires de Paris, lorsqu'ils disent que l'*argent est rare* ou *commun*. Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, le royaume a été perpétuellement agité de guerres étrangères, dont les dépenses ont occasionné des créations multipliées de charges et d'offices, et ont donné lieu à un grand nombre d'affaires extraordinaires qui ont obligé les traitants à avancer des sommes considérables, qu'ils ne pouvaient trouver que par la voie des emprunts. Les révolutions de la banque royale et les opérations forcées du système de 1720, qui ont suivi immédiatement la mort de Louis XIV, ont détruit presque toutes les fortunes particulières, et les propriétaires d'argent l'ont gardé longtemps entre leurs mains, et ont craint de s'en dessaisir; enfin, depuis 1734 jusqu'en 1763, dix-sept années de guerre ont coûté un argent immense, qui a été remis au trésor royal, tant à titre de suppléments de finance exigés des pourvus des charges et offices, qu'à titre d'augmentations de fonds demandées aux gens d'affaires et aux financiers, et enfin par la conversion des cautionnements de leurs commis et employés en sommes réelles. Indépendamment de ces secours forcés, le roi a créé un grand nombre de rentes viagères et tontines, de billets de loterie, d'action des fermes et autres effets qui ont fourni aux propriétaires d'argent, et principalement aux financiers, un emploi avantageux des sommes qu'ils avaient entre les mains, et ont soutenu l'intérêt de l'argent à un taux où il n'aurait pas dû rester, attendu la grande augmentation du commerce et des richesses du royaume. Les gains immenses des financiers, depuis 1724 jusqu'en 1756, n'ont pas peu contribué à soutenir l'intérêt de l'argent: les profits des affaires de finance étaient si considérables, que les financiers ne faisaient aucune difficulté de payer un gros intérêt des sommes qu'ils étaient obligés d'emprunter pour faire leurs fonds, et les profits de toutes les affaires de finance les en dédommageaient avantageusement; ils les partageaient même sans peine avec le public, par le paiement des intérêts qu'ils étaient obligés de lui payer, et on peut dire avec vérité que les fortunes faites dans les affaires de finance, ont contribué plus que toute autre circonstance à soutenir l'intérêt de l'argent.

Enfin, la quantité de vaisselle et de bijoux s'est prodigieusement accrue dans le royaume depuis 1665; il y a tout lieu de penser qu'une grande partie des métaux dont le commerce a enrichi la nation, a été employée à cet usage, ce qui a diminué l'accroissement de la quantité des espèces. La fonte de vaisselle portée aux hôtels des Monnaies, en 1759, a remis dans la circulation, et a converti en espèces une partie considérable de matières dont le commerce était privé; cette opération a rassemblé des sommes assez considérables dans quelques mains et a fait augmenter un peu le nombre des *prêteurs*, d'autant plus que la crainte qui s'est emparée de tous les esprits, à l'occasion des lettres patentes de 1759, et de l'invitation de porter la vaisselle à la Monnaie, en a fait fondre chez les orfèvres une quantité au moins égale à celle qu'on a portée aux hôtels des Monnaies. Il y a tout lieu de croire que le public a acquis par cette opération un fonds d'environ cinquante millions d'espèces monnayées circulantes depuis cette époque. L'ef-

fet s'en fait ressentir, par la facilité avec laquelle le clergé emprunte dans le moment présent les douze millions qui lui sont demandés par le roi, ce qu'on ne devait pas espérer, attendu le peu d'intervalle qui s'est écoulé depuis les préliminaires de la paix, signés au mois d'octobre 1762.

Les affaires extraordinaires de finance qui ont eu lieu en France depuis 1665, les prêts faits au roi par les financiers, leurs gains considérables, et enfin la grande quantité de vaisselle et de bijoux fabriqués depuis cette époque, me paraissent être les causes nécessaires qui ont soutenu l'intérêt de l'argent dans ce royaume, malgré la grande augmentation de son commerce, et la quantité de métaux que ce même commerce y a attirée depuis un siècle. Il est très-vraisemblable que le commerce de la France se soutenant, et prenant des accroissements proportionnés à celui de ses voisins, l'intérêt de l'argent y baissera de lui-même, et que, les *prêteurs* se trouvant en tout temps plus nombreux que les *emprunteurs*, il y aura nécessairement une diminution dans le prix de l'intérêt. Tous les auteurs politiques s'accordent à dire que ce moment fortuné ne peut être trop accéléré; qu'il sera l'époque de la puissance du royaume, et le vœu de la nation paraît demander une loi qui fixe l'intérêt de l'argent à un taux au-dessous de celui où il est présentement.

Cette opération a été tentée, à deux fois différentes, depuis la mort de Louis XIV. L'intérêt de l'argent a été fixé au denier 50 en 1720, porté au denier 30 en 1724, et enfin rétabli au denier 20 en 1725. La fixation au denier 50 ne pouvait pas subsister longtemps; elle était la suite des opérations forcées du *système* et trop onéreuse aux propriétaires de rentes, dont le revenu se trouvait diminué de plus de moitié. Cette fixation a pu être nécessaire jusqu'en 1724, pour soutenir les effets royaux, dont ceux qui avaient été traités le plus favorablement avaient été réduits au denier 40; et il était juste, après un temps de troubles et de révolutions dans les finances, et lorsque la fortune de tous les citoyens se trouvait assurée, de remettre plus d'égalité entre les propriétaires des terres et les possesseurs d'argent, et c'est sur ces principes que l'intérêt fut fixé en 1724 au denier 30, et qu'une somme principale de 20,000 livres ne pouvait rapporter légitimement que 666 livres 13 sols 4 deniers. Cette fixation d'intérêt au denier 30, ordonnée par la Déclaration de 1724, a pu paraître, avec raison, susceptible de quelques inconvénients. Le propriétaire des terres était traité trop favorablement par comparaison au rentier; et, quoique la partie *rentière* de l'État doive être la moins ménagée, il est nécessaire cependant, comme le remarque M. de Montesquieu, de la protéger, et de ne pas donner à la partie *débitrice* trop d'avantages sur elle. Mais les ministres qui étaient pour lors à la tête du gouvernement paraissent avoir fait une faute irréparable en reprenant l'ancienne fixation de M. Colbert; ils n'ont pas fait attention que ce grand ministre n'avait laissé qu'un intervalle de 31 ans entre la fixation du denier 18, et celle du denier 20 qu'il avait établie, et que s'étant écoulé 60 ans, depuis la fixation de M. Colbert, et le commerce ayant fait des progrès immenses en conséquence des établissements de ce grand ministre, il était nécessaire de profiter de son exemple, et de procurer à la nation tout l'avantage d'une diminution d'intérêt, dont le commerce, la classe industrieuse du peuple, et les propriétaires des terres auraient profité, au grand avantage du royaume. La partie *rentière*, trop en souffrance par les réductions de 1720 et de 1724, a été trop favorisée par le rétablissement du denier 20, ordonné par la Déclaration de 1725; le denier 25 était celui que les circonstances où l'on se trouvait alors semblaient demander. La proportion était gardée avec les réductions précédentes, qui s'étaient faites successivement et par gradation; le commerce du royaume en aurait tiré les plus grands avantages, les propriétaires des terres auraient vu accroître leurs revenus, et l'État aurait épargné le quart des intérêts qu'il est obligé de payer présentement pour les arrérages des sommes que trois guerres consécutives ont forcé le roi d'emprunter.

V.

ESSAI SUR LES IMPÔTS.

Les personnes qu'on désigne en Angleterre sous le nom de *Gens d'affaires et de moyens*, et qu'on appelle *Financiers* en France, établissent pour maxime : *Que les nouveaux impôts, bien loin de ruiner les peuples, sont une source de richesses pour eux ; et que chaque augmentation du fardeau public augmente, dans la même proportion, l'industrie de la nation.*

Cette maxime, susceptible par elle-même des plus grands abus, est d'autant plus dangereuse, qu'on ne peut s'empêcher d'en reconnaître en grande partie la vérité, et de convenir qu'en la restreignant dans des bornes raisonnables, elle est fondée sur la raison et sur l'expérience.

Il semble, à la première vue, que les impôts établis sur les denrées dont le peuple fait usage, nécessitent les pauvres à diminuer leur dépense, ou à augmenter le prix de leurs journées et de leur travail; mais l'expérience apprend que les ouvriers, forcés, par l'augmentation des impôts, à devenir plus laborieux et plus industrieux, sont en état de les payer, sans exiger une plus forte rétribution pour le prix de leur travail. Il est même certain que, lorsque les impôts sont modérés, qu'on les établit successivement et sans affecter les nécessités de la vie, ils contribuent souvent à exciter l'industrie d'une nation, et à lui procurer des richesses que sa situation, le climat et la nature du sol semblaient lui refuser. On peut observer, en effet, que les peuples les plus commerçants ont été dans tous les temps renfermés dans un territoire de peu d'étendue, et qu'ils n'ont pu devenir riches et puissants, qu'en surmontant les différents obstacles que la nature leur opposait. Tyr, Athènes, Carthage, Rhodes, Gênes, Venise, la Hollande sont des exemples frappants de la vérité de cette observation. L'histoire ancienne ne fait aucune mention de peuples commerçants et industrieux, établis dans des pays aussi fertiles et d'une aussi grande étendue que la Flandre, l'Angleterre et la Hollande. La situation des Flamands et

des Anglais sur les bords de la mer, ainsi que la nécessité où ils se sont trouvés d'aller chercher dans des régions éloignées ce que le climat leur refusait, ont sans doute forcé ces nations modernes à se livrer au commerce. Le Français, peuple également spirituel et entreprenant, ne s'y est appliqué que longtemps après, et par une espèce de réflexion sur les grandes richesses que la navigation et l'industrie avaient attirées chez ses voisins.

Les pays dont Cicéron [1] fait mention, comme étant les plus commerçants de son temps, sont Alexandrie, Colchos, Tyr, Sidon, Andros, Chypre, la Pamphylie, la Lycie, Rhodes, Chios, Bizance, Lesbos, Smyrne, Milet, Coos. Tous ces pays, à l'exception d'Alexandrie, n'étaient que de petites îles, ou des cantons renfermés dans des limites très-étroites, et cette ville était redevable de tout son commerce à l'avantage de sa situation.

Puisque l'industrie et le commerce sont florissants dans les pays où les peuples sont obligés de se procurer des ressources contre les intempéries du climat et la stérilité de la terre, il y a tout lieu de croire que, dans les cantons plus favorisés par la nature, les impôts et les charges publiques peuvent produire le même effet. Le chevalier Guillaume Temple [2] n'attribue l'industrie des Hollandais, qu'à la nécessité résultante des désavantages de leur pays, et il en fait une comparaison frappante avec l'Irlande. *Dans ce pays*, dit-il, *l'étendue et la fertilité du sol, et le petit nombre d'habitants rendent toutes les nécessités de la vie à si bon marché, que deux jours de travail suffisent à un homme, pour lui faire gagner de quoi se nourrir tout le reste de la semaine ; et c'est la véritable cause de la nonchalance et de la paresse dont sont accusés, avec raison, les habitants de ce royaume. Les hommes,* ajoute cet écrivain, *sont naturellement portés à préférer le repos au travail, et ne se livrent à ce dernier, que lorsqu'ils y sont contraints. Le travail est cependant nécessaire à leur santé et à leur bonheur, ils ne peuvent même le quitter lorsque la nécessité leur en a fait contracter l'habitude.* Le passage du travail journalier au repos leur est peut-être même plus difficile à supporter, que celui du repos habituel au travail. L'auteur confirme cette maxime par l'énumération des lieux où le commerce a été plus florissant, dans les temps anciens et modernes ; et il observe que les peuples commerçants ont été resserrés, dans tous les temps, dans un espace de terrain dont le sol et le climat forçaient les habitants à se livrer à l'industrie.

On peut également remarquer que dans les années de disette, c'est-à-dire dans le temps où les grains ont une valeur au-dessus de l'année commune (car je ne parle pas des temps malheureux de famine), les pauvres

---

[1] Epist. ad Attic., lib. IX, Ep. 11. — [2] Account of Netherlands, ch. 6.

sont plus laborieux, plus occupés, et se procurent avec plus de facilité les nécessités de la vie, que dans les années de grande abondance, où ils s'abandonnent à l'oisiveté et à la débauche. Beaucoup de fabricants m'ont assuré que, dans l'année 1740, lorsque le pain et toutes les nécessités de la vie étaient d'une valeur considérable, non seulement leurs ouvriers subsistèrent aisément, mais qu'ils gagnèrent assez pour payer les dettes qu'ils avaient contractées dans les années précédentes, où toutes les denrées étaient beaucoup moins chères [1].

Je ne prétends pas être l'apologiste de toutes les taxes et de tous les impôts; je conviens, au contraire, que, semblables à l'extrême nécessité, ils détruisent l'industrie et réduisent le peuple au désespoir, lorsqu'ils sont exorbitants; j'avoue même qu'avant que de produire ces funestes effets, ils augmentent la valeur de toutes les denrées et de toutes les marchandises, ainsi que le prix de la main-d'œuvre. Le législateur prudent, et animé du désir de faire le bien de son peuple, ne doit jamais perdre de vue le degré où l'accroissement des impôts cesse d'être avantageux à l'industrie de la nation, et lui devient préjudiciable; mais comme il n'est que trop ordinaire de s'en écarter, il est fort à craindre que les impôts ne se multiplient à un tel point dans tous les États de l'Europe, qu'ils n'y anéantissent à la fin toute espèce d'industrie; l'excès sera la seule cause de ce malheur, s'il arrive jamais, et il n'en sera pas moins vrai que les impôts modérés, et répartis avec égalité, peuvent contribuer au progrès de l'industrie.

Le choix des impôts ne peut jamais être indifférent; il est au contraire de la plus grande conséquence pour le bonheur et la puissance d'une nation; ceux qui se lèvent sur les marchandises de luxe sont préférables à tous les autres, et lorsqu'ils sont insuffisants, on doit y assujettir les marchandises et les denrées de nécessité. Le peuple, quoique forcé de se soumettre à ces impositions, ne les paie que volontairement, parce qu'il est le maître d'en acheter une moindre quantité; il a d'ailleurs, dans cette forme d'imposition, l'avantage de les acquitter insensiblement et par parties; il s'en aperçoit même à peine au bout de quelque temps, parce qu'il confond l'impôt avec le prix de la marchandise et de la denrée, dont la valeur est composée en partie du droit payé sur la consommation. Ces sortes d'impôts ne seraient accompagnés d'aucun inconvénient, si la levée en pouvait être faite sans frais, ou du moins avec aussi peu de dépense que pour ceux établis sur les propriétés. Ces derniers, quoique levés avec très peu de frais, sont plus onéreux au peuple, et moins avantageux au prince que les premiers, et les États ne sont obligés d'y avoir recours que pour suppléer au défaut des autres, dont il est très-intéressant d'éviter l'excès.

[1] Voyez à cet égard la fin du *Discours premier*.

Les impôts arbitraires sont, de tous, les plus préjudiciables à une nation ; leur répartition ne peut jamais être égale et proportionnée aux facultés des contribuables, et devient une espèce de *punition* de l'industrie; le peuple cherche à les éviter, en cachant ses richesses, et en vivant dans la pauvreté; ils sont plus à charge par leur inévitable inégalité que par leur poids, et il est surprenant de les voir établis chez des peuples policés.

Les impôts personnels sont par leur nature dangereux, dans la supposition même que la répartition en pût être égale et proportionnée, par la facilité qu'ont les souverains d'ajouter peu à peu à la première somme, et de la rendre avec le temps excessive et insupportable. Les droits imposés sur la consommation des denrées et des marchandises, ne peuvent jamais être exposés au même danger, parce que la consommation diminue, à mesure que l'impôt s'accroît au-dessus de la proportion raisonnable, et que le revenu du prince diminue, par la raison qu'il a trop augmenté les droits sur la consommation, dont le principal avantage consiste en ce qu'ils ne peuvent jamais devenir excessifs et ruineux pour une nation.

Le changement introduit par Constantin dans les finances, fut une des principales causes de la chute de l'empire romain. Ce prince établit une capitation générale pour tenir lieu des dîmes, des douanes, et des excises, qui formaient précédemment le revenu de l'empire. Les peuples de toutes les provinces furent si excessivement opprimés par les exactions des receveurs publics, qu'ils allèrent au-devant des armées victorieuses des nations barbares, et se mirent sous la protection de conquérants qui, ayant peu de nécessités et encore moins d'industrie, offraient aux vaincus un gouvernement préférable à la tyrannie raffinée des Romains.

On croit communément que les impôts, de quelque nature qu'ils puissent être et sous quelque forme qu'ils soient levés, retombent toujours sur le propriétaire de la terre, qui en est le seul et véritable débiteur, et que tous les autres contribuables ne font qu'avancer les sommes dont ils sont remboursés par ces propriétaires. Il est heureux que cette opinion prévale en Angleterre, où les propriétaires sont en même temps législateurs ; elle peut contribuer à les empêcher de perdre de vue les intérêts du commerce et de l'industrie; mais j'avoue que ce principe, avancé par un célèbre écrivain, me paraît si contraire à la raison, qu'une autorité d'aussi grand poids était nécessaire pour le faire adopter. En effet, les hommes sont continuellement occupés du soin de se délivrer des charges communes à tous, pour les rejeter sur les autres; mais comme ce désir et cette volonté sont dans tous les cœurs, et que chacun se tient, pour ainsi dire, sur la défensive, il n'est pas vraisemblable que dans cette espèce de combat les uns l'emportent entièrement sur les autres, et que le propriétaire soit la victime de la partie industrieuse

de la nation. On remarque, en effet, si on y fait attention, que dans la société les commerçants et les propriétaires des terres font des efforts mutuels les uns contre les autres. Les premiers ne travaillent que pour jouir de la récompense de leurs peines, en acquérant un bien solide, c'est-à-dire pour placer en fonds de terre les profits de leur commerce, ce qu'ils ne peuvent obtenir qu'en dépossédant les anciens propriétaires. Ceux-ci cherchent à s'en garantir, et ils y parviennent en ne dépensant que leurs revenus, et en évitant de contracter des engagements et des dettes, qu'ils ne pourraient acquitter que par la vente de leurs terres. Ils ont la même habileté par rapport aux impôts : ils cherchent également à s'en garantir, ou du moins à ne les pas supporter seuls, et à en partager le fardeau avec les commerçants [1].

Je ne puis finir cet essai sans faire remarquer au lecteur que les lois politiques, toujours rédigées dans la vue de remédier à un abus particulier, ou de rendre plus inviolable une règle de police, sont ordinairement suivis d'effets entièrement opposés aux principes qui les ont fait établir. Il en est de même en matière d'impositions. Personne n'ignore que le grand seigneur jouit, dans toute l'étendue de ses vastes États, d'un pouvoir absolu et sans bornes sur la vie et les biens de ses sujets : et ces mêmes sujets, servilement soumis à l'autorité despotique de leur souverain, regardent comme une loi fondamentale de leur gouvernement, qu'ils ne peuvent être assujettis à de nouveaux impôts, et que le prince doit se contenter de ceux qui ont été en usage de tout temps dans son empire. Les Turcs ont résisté à leurs souverains toutes les fois qu'ils ont tenté d'enfreindre cette loi, dictée par un peuple qui cesse d'être esclave dans cette seule circonstance ; et plusieurs sultans ont éprouvé en différentes occasions les tristes effets de leur avarice. On s'imaginerait qu'un peuple, nourri et élevé dans cette opinion et dans ce préjugé, devrait être celui de l'univers le plus à l'abri de l'oppression ; il est cependant certain qu'il en est tout autrement ; le sultan, qui n'a aucun moyen régulier d'accroître ses revenus, permet aux bachas et aux gouverneurs qu'il envoie dans les provinces, d'y opprimer et d'y vexer les peuples. Il ne les rappelle que lorsqu'ils se sont enrichis des dépouilles de ses sujets. Alors, sous l'apparence de les punir de leurs injustices et de leurs déprédations, il les condamne à mort, pour s'enrichir lui-même par la confiscation de leurs richesses. Si le sultan pouvait, à l'exemple des princes de l'Europe, lever de nouveaux impôts, dans les cas où les besoins de l'État l'exigent, l'intérêt du souverain serait inséparable de celui des sujets, et il ne leur demanderait que des impôts mo-

[1] Les négociants, dont l'objet est de faire fortune, ne sont pas occupés du désir d'être propriétaires de tels ou tels fonds de terre ; mais ils n'amassent des richesses que dans le projet de réaliser leur argent, et de se procurer des propriétés. Ils ne peuvent les acheter qu'en dépouillant l'ancien propriétaire. *(Note de l'Auteur.)*

dérés; il sentirait alors que les impositions excessives sont également préjudiciables au prince et à l'État. Les peuples de cet empire reconnaîtraient bientôt aussi qu'il leur serait plus avantageux de fournir à leur souverain un secours de dix millions levés par imposition générale, que de lui laisser prendre un million d'une manière aussi inégale et aussi arbitraire [1].

---

[1] *Réflexions du Traducteur.* — On ne peut s'empêcher de reconnaître la justesse des observations de M. Hume. Les impôts, quelque multipliés qu'ils aient été en Europe depuis un siècle, n'ont mis aucune entrave à l'industrie, qui s'est accrue, au contraire, au grand avantage du commerce général. L'or et l'argent du Nouveau-Monde y ont contribué sans doute, en répandant plus d'espèces dans la circulation, et en mettant les contribuables plus en état de satisfaire aux impositions demandées par les souverains. Dans tous les temps les peuples se sont élevés contre les impôts, et ne se sont soumis qu'avec peine, soit dans les monarchies, soit dans les républiques, aux taxes nouvelles qui leur étaient imposées. On ne peut douter cependant que les souverains et les administrateurs des Etats ne se portent qu'à la dernière extrémité à la levée de nouveaux impôts. L'or et l'argent levés sur les contribuables ne restent pas en dépôt entre les mains des trésoriers, et dans le système présent de l'Europe, les nouveaux impôts, bien loin d'augmenter les richesses des souverains et des Etats, ne sont pas même suffisants pour acquitter les dettes contractées dans les temps de nécessité. En effet, toutes les taxes imposées en France depuis cent ans ont pour origine les dettes dont nos rois se sont rendus successivement débiteurs, pour soutenir les guerres dont l'Europe a été agitée; et toutes les fois qu'on a augmenté les impôts ou établi de nouvelles taxes, le gouvernement y a joint des retranchements dans les dépenses et des réformes dans l'administration. Louis XV, beaucoup plus riche que son prédécesseur, serait hors d'état de dépenser en bâtiments, en fêtes et en somptuosités, les mêmes sommes que Louis XIV y a employées dans les années brillantes de sa vie. Tout l'argent que les nouveaux impôts font entrer dans ses coffres, en ressort aussitôt pour payer les capitaux et les intérêts des sommes prêtées à l'Etat depuis 1688; et on peut dire avec vérité que c'est moins le roi qui lève les nouveaux impôts sur ses peuples, que la partie créancière de ses sujets, dont les avances ne peuvent être remboursées que par la classe industrieuse et les propriétaires des terres.

Lorsqu'il s'agit d'établir un nouvel impôt, ou de lever une nouvelle taxe, le roi est dans la triste nécessité ou de manquer aux engagements les plus légitimes, ou d'augmenter les charges de tous ses sujets; dans cette affligeante alternative, la partie créancière obtient la préférence avec d'autant plus de raison, qu'elle a fait les avances à la décharge de la classe industrieuse, et à celle des propriétaires des terres, auxquelles on aurait demandé dans les temps de nécessité, par la voie des impôts, les mêmes sommes que les rentiers ont prêtées au souverain; d'ailleurs, il ne peut y avoir aucune comparaison entre la perte résultante d'une cessation de paiement qui ruine des familles entières, et une augmentation d'impôts déjà établis, et qui se répartissent en grande partie sur les créanciers de l'État, dont les propriétés et les objets de consommation ne sont pas exempts. Non-seulement la justice réclame en faveur des créanciers de l'Etat, dans la triste nécessité de ne les pas payer, ou de mettre de nouveaux impôts; mais on doit observer que le produit de ces mêmes impôts ne reste pas entre les mains du prince pour y être resserré. Il est au contraire répandu sur-le-champ et employé à rembourser des capitaux, ou à payer des arrérages de rentes. La dépense journalière de ceux qui reçoivent du prince les sommes qui leur sont dues, les fait aussitôt reverser entre les mains des propriétaires des terres et des ouvriers, et je crois qu'on peut soutenir avec raison que les dettes de l'Etat contribuent très-sensiblement à l'activité de la circulation de l'argent, dont l'effet est de vivifier tous les canaux où il passe. S'il était possible de supposer que les dettes du royaume pussent être remboursées toutes à la fois, et que les créanciers de l'État fussent payés dans le même moment de 2 milliards 500 millions qui leur sont dus, et qu'ils ont prêtés au roi en différents temps, il est certain que le royaume ne serait ni plus riche, ni plus pauvre qu'il l'était dans l'instant précédent; mais la circulation serait totalement arrêtée, les provinces n'auraient plus de débouchés de leurs denrées et de leurs marchandises,

les vins de Champagne et de Bourgogne resteraient dans les celliers des vignerons, les fabricants d'étoffes cesseraient de travailler, l'argent disparaîtrait des provinces, et la capitale elle-même en serait privée pour longtemps; le roi et son peuple seraient pauvres durant plusieurs années, les provinces et la capitale hors d'état de payer la moitié des impositions qui y sont levées dans l'état présent, et une pauvreté générale se répandrait dans tous les ordres des citoyens. Une chaîne invisible, et formée par le Créateur, lie ensemble toutes les parties d'un État, et les fait correspondre mutuellement, une seule ne peut souffrir, sans que les autres ne s'en ressentent; elles se tiennent réciproquement et ont des dépendances mutuelles invisibles, mais démontrées par l'expérience.

Ce serait donc une calamité générale dans la France, si d'un moment à l'autre elle se trouvait libérée de ce fardeau immense de dettes sous lequel elle paraît gémir, et qui est la source fatale des impôts. Cette calamité cependant ne serait que passagère et momentanée. Semblable à la grêle, elle ravagerait la campagne et les villes; mais après un espace de quelques années, la circulation reviendrait, et ranimerait les différentes classes des citoyens; le mal ne se ferait sentir que dans l'intervalle, qui paraîtrait également long et affligeant; les peuples regretteraient plus d'une fois le spectacle envié des créanciers de l'État, dont les dépenses soutiennent la circulation et contribuent à l'aisance générale.

On peut remarquer, en effet, que les impôts, quelque multipliés qu'ils soient, n'ont pas empêché l'accroissement du luxe et de la dépense dans tous les ordres de l'État; l'un et l'autre sont portés, au contraire, à un point dont nos pères n'avaient pas même l'idée. Les propriétaires des terres sont moins riches, mais leurs fermiers sont mieux habillés qu'autrefois, et les artisans des villes et de la campagne ont plus d'aisance que n'en avaient leurs pères; les négociants et les fabricants font des fortunes moins rapides et moins considérables, que ceux du règne de Louis XIII et de Louis XIV; mais leur nombre est quadruple de ce qu'il était il y a cent ans. Les offices de judicature sont diminués de valeur, et les magistrats d'aujourd'hui seraient hors d'État d'acquérir des charges sans revenu, au même prix que les acquéraient leurs ancêtres, qui y employaient la moitié de leur patrimoine; mais au lieu des mules dont se servaient leurs pères pour aller au Palais, ils y sont conduits dans des voitures commodes et brillantes; les diamants sont la parure ordinaire de leurs femmes, et les meubles les plus somptueux ornent leurs habitations, tant à la ville qu'à la campagne; tout se ressent de l'aisance et des richesses de la nation; les impôts, bien loin de les avoir altérées, semblent les avoir accrues, par la raison que les sommes qu'ils fournissent au prince ne restent pas dans ses coffres, mais lui servent à payer ses créanciers, qui les reversent à leur tour dans tous les ordres du peuple, au grand avantage de la circulation.

Ces réflexions paraissent prouver qu'il est de toute vérité que les impôts en eux-mêmes, tant qu'ils ne sont pas arbitraires, et que l'augmentation en est successive, ne peuvent être la ruine d'un État : les peuples ne sont écrasés que par la forme de leur perception, et non par leur masse. C'est le sentiment de M. Hume, et la France en est une preuve bien convaincante. En effet, malgré la grande augmentation des impositions levées depuis quatre-vingts ans, la nation a fait dans le même espace de temps des progrès surprenants dans le commerce, et les peuples se procurent plus facilement aujourd'hui les nécessités et les commodités de la vie. Ce qu'on doit attribuer, 1° au changement de valeur de la monnaie; 2° à la forme des impôts nouvellement établis.

Les changements survenus dans la valeur des monnaies ont diminué les anciens impôts, dans une proportion relative à l'augmentation des espèces. La richesse ne consiste pas dans la quantité plus ou moins grande des livres numéraires, dont les paiements sont composés, mais dans le poids et la quantité d'or et d'argent, qui constituent les paiements. Depuis 1680 jusqu'en 1690, le marc d'argent fin monnayé n'a valu que 28 livres 13 sols 8 deniers; il est en 1765 de la valeur de 54 liv. 6 sols 6 den. 6/11; par conséquent un paiement de 300,000 liv. ne pouvait se faire en 1680 qu'avec 523 marcs d'argent, et il n'en faut plus que 276 pour payer la même somme en 1765. Si le recouvrement total des impositions payées en 1765 était le même qu'en 1680, et si le gouvernement n'avait pas établi depuis cette époque de nouveaux droits, le roi serait certainement bien moins riche présentement qu'il ne l'était pour lors; mais quelques impositions ont été augmentées en livres numéraires, et on en a établi plusieurs qui n'existaient pas il y a 80 ans. Le détail succinct que je me propose de mettre sous les yeux du lecteur, en lui présentant le tableau des impositions les plus importantes, lui prouvera que le haussement des monnaies a été avantageux au peuple et que la classe des sujets qui méritent le plus de

faveur, c'est-à-dire, les habitants de la campagne, les cultivateurs et les ouvriers, sont traités à tous égards bien plus favorablement qu'ils ne l'étaient il y a près d'un siècle.

1° On voit, dans les *Recherches et Considérations sur les finances, tome* III, *page* 280, que la taille imposée dans les pays d'élection en 1683, montait à 35 millions, le marc d'argent fin valant alors, comme on vient de l'observer, 28 livres 13 sols 8 deniers. Le montant de la taille imposée dans les mêmes pays d'élection, en 1765, est de 46 millions ; et elle aurait dû être portée à 66,177,000 liv. si la proportion de la valeur des monnaies avait été conservée, ce qui forme en faveur des habitants taillables du royaume une diminution réelle de plus de 20 millions.

Il est vrai qu'en 1683, la capitation n'était pas encore établie, et que les taillables paient la plus grande partie de cette imposition ; mais il faut observer que le recouvrement entier de la capitation, imposée en 1765 sur tous les pays d'élection, est de 26 millions, dont il y en a au moins 8 payés par les villes exemptes de tailles, les nobles, les privilégiés, les secrétaires du roi, les officiers de sa maison, les trésoriers de France, les magistrats, etc., toutes personnes que leur naissance ou leurs emplois exemptent de taille. Il résulte évidemment de ce calcul que, malgré l'établissement de la capitation, les taillables, c'est-à-dire, les habitants de la campagne, paient réellement en 1765 moins de tailles que leurs prédécesseurs n'en payaient en 1683.

2° Les droits levés sur le sel ont été de tout temps regardés comme une imposition extrêmement onéreuse, principalement aux habitants de la campagne. Mais ce changement dans la valeur des monnaies a procuré à cet égard un soulagement encore plus sensible que par rapport à la taille. En effet, l'Ordonnance de 1680 fixe la valeur du minot de sel vendu dans le grenier de Paris, à 41 liv. Le marc d'argent fin valant alors 28 liv. 13 sols, la même mesure de sel ne se vend en 1765, malgré toutes les augmentations de droits, de sols pour livre, etc., que 57 liv. 16 sols, au lieu de 77 liv. 14 sols que le peuple serait obligé de la payer, si sa valeur avait été augmentée dans la proportion de celle des monnaies; et cette différence opère en faveur du contribuable une diminution réelle d'un quart sur l'imposition. Le prix du sel est également fixé par l'Ordonnance de 1680 dans tous les greniers, soit de vente volontaire, soit d'imposition forcée, compris dans l'étendue des grandes gabelles ; la différence du prix entre les greniers est très-peu considérable, et les augmentations successives qui ont eu lieu depuis 1680, ont été les mêmes dans tous les greniers des grandes gabelles, d'où il résulte que toute cette partie du royaume paie effectivement en 1765, par rapport à cette nature d'imposition, un quart moins qu'en 1680, ce qui est d'autant plus heureux, que cette imposition est forcée dans un grand nombre de greniers, et que la répartition ne s'en fait pas toujours avec l'exactitude et la proportion qui seraient à désirer. Le peuple, dont l'imposition est à cet égard diminuée d'un quart, a été en état d'augmenter sa consommation de sel. En effet, les personnes instruites de la distribution qui s'en fait dans les greniers, n'ignorent pas qu'elle est accrue de plus d'un tiers depuis 1680, ce qui a réparé avec avantage le tort que le roi s'était fait à lui-même en haussant la valeur des monnaies. Le prince reçoit présentement, au moyen de l'accroissement de la consommation, plus de marcs d'or et d'argent qu'en 1680, et chaque contribuable lui en fournit une plus petite quantité, pour avoir la même mesure qui lui était vendue, en 1680, un quart plus cher qu'il ne l'achète aujourd'hui.

3° Les droits de détail sur le vin et sur les autres besoins qui forment la principale partie de la ferme des aides, tombent entièrement sur le petit peuple, que la médiocrité de ses facultés met hors d'état de faire des provisions, et qui est forcé par sa pauvreté même, de payer plus que les riches, parce qu'il est obligé d'aller chercher sa boisson chez les détaillants. Les droits de détail, dans les villages et autres lieux non sujets aux droits d'entrée, ont été fixés par l'Ordonnance de 1680, dans la généralité de Paris, à 6 l. 15 s. par muid de vin *vendu à Pot,* ce qui revenait pour lors dans la proportion actuelle de la monnaie à 12 l. 15 s.; cependant, malgré les différentes augmentations de droits, les sols pour livre, etc., ce même muid de vin ne paie en 1765 que 9 l. 1 s. 6 d., ce qui fait une diminution réelle d'un peu plus du tiers ; il est arrivé par rapport à cette imposition ce qu'on vient d'observer sur les gabelles ; la consommation du peuple a été plus grande à proportion de la diminution du droit, et toutes les nouvelles plantations de vignes le prouvent incontestablement. La perte que le roi peut avoir éprouvée sur les droits de détail par le haussement des monnaies, n'a pas été seulement réparée par l'accroissement de la consommation, mais son revenu a été considérablement augmenté par les

nouveaux droits imposés sur le vin et sur le *pied-fourché* à leur entrée dans Paris et dans les principales villes du royaume. En effet, par la même Ordonnance de 1680, un muid de vin entrant par eau dans la ville de Paris a été assujetti à payer 18 liv. pour tous les droits d'entrée, ce qui revenait à 34 liv. 2 sous de la monnaie actuelle ; on est obligé en 1765 de payer 51 liv. 19 s. pour l'entrée de ce même muid de vin, et par conséquent plus de moitié en sus de ce qu'il en coûtait en 1680. Il en est de même par rapport au *pied-fourché ;* tous les droits d'entrée sur un bœuf entrant dans la ville de Paris, ont été fixés par l'Ordonnance de 1680 à 3 liv. 4 s., ce qui revenait pour lors à 6 liv. 1 s. de la monnaie actuelle ; ce même bœuf paie en 1765 15 liv. 8 s., ce qui fait une augmentation du double et d'une moitié en sus ; mais cette augmentation considérable, qu'ont produite les entrées de Paris dans les revenus du roi, ne fait aucun préjudice aux habitants de la campagne ; ils ont au contraire été soulagés par une diminution réelle sur les sommes qu'ils payaient en tailles et en droits d'aides et de gabelles ; et il me paraît démontré que l'augmentation de la valeur des monnaies a été avantageuse au petit peuple du royaume, dont les charges ont été réellement diminuées depuis 1680.

Le revenu du roi est cependant considérablement augmenté depuis cette époque ; il y a été forcé pour subvenir à la défense de son royaume, et pour s'acquitter des arrérages de rentes que les circonstances l'ont forcé de créer. La vente exclusive du tabac, les nouveaux droits d'entrée sur les objets de consommation des villes et principalement de Paris, l'imposition des deux vingtièmes, forment principalement l'augmentation des revenus du roi; Mais, 1° les vingtièmes ne tombent en aucune façon sur le peuple ; ils ne sont payés que par les propriétaires ; la perception n'en est pas arbitraire, on ne paie qu'à proportion de son revenu, et la partie industrieuse du peuple, les cultivateurs, les ouvriers n'en ressentent pas le fardeau. 2° Le tabac n'est pas une denrée de nécessité, et la consommation en est absolument volontaire ; le petit peuple et les habitants de la campagne consomment en général peu de tabac ; ce sont les personnes riches et aisées, et principalement les habitants des villes qui en font usage, et s'il était possible de distinguer, dans les bureaux où s'en fait la distribution, la quantité qui s'en consomme dans les villes, de celle qui est enlevée par les seuls habitants de la campagne, on aurait la preuve que ceux des villes achètent plus des trois quarts de la totalité du tabac que vendent les fermiers généraux

Les droits d'entrée dans les villes, et principalement à Paris, ont été indispensablement nécessaires pour en rendre le séjour plus dispendieux, et pour retenir les cultivateurs à la campagne ; ce sont d'ailleurs les habitants aisés de toutes conditions qui remplissent les villes ; il est juste que ce soit principalement sur eux que retombent les charges de l'État ; le gouvernement ne pouvait donc adopter de forme plus équitable que celle qu'il a choisie pour établir les nouvelles impositions que les circonstances ont exigées depuis 1680. Le petit peuple, les habitants de la campagne n'y sont pas assujettis ; ils ont au contraire profité du haussement de la valeur des monnaies, et malgré l'augmentation de la masse des impôts et l'accroissement des revenus du roi, ils sont réellement moins chargés d'impositions qu'ils ne l'étaient en 1680 ; les propriétaires, les personnes riches, sont les seuls qui supportent le poids des nouveaux impôts, et il en résulte une nouvelle source de circulation, qui donne, à la partie industrieuse et laborieuse de la nation, de nouvelles facilités pour subsister et se procurer les nécessités et les commodités de la vie.

VI.

ESSAI SUR LE CRÉDIT PUBLIC.

Les peuples de l'antiquité, plus sages et plus prudents que les modernes, profitaient des temps de paix et de tranquillité pour former le trésor public, et le remplir des sommes dont ils prévoyaient avoir besoin un jour, soit pour attaquer leurs ennemis, soit pour se défendre contre leurs invasions; ils ne connaissaient pas la ressource des impôts extraordinaires, et n'avaient pas même l'idée des emprunts publics, dont les nations de l'Europe font un usage si fréquent. L'histoire ancienne fait mention des sommes immenses amassées par les Athéniens, les Ptolémées et les autres successeurs d'Alexandre; et les Lacédémoniens eux-mêmes, ce peuple si renommé par sa pauvreté et sa frugalité, possédait, au rapport de Platon [1], un trésor public où l'Etat pouvait prendre des sommes considérables dans les temps de nécessité et de calamité. Arrien [2] et Plutarque [3] font le détail des richesses immenses dont Alexandre devint possesseur par la conquête de Suze et d'Ecbatane, et dont une partie avait été mise en réserve dès le temps de Cyrus. Il faut ignorer entièrement l'histoire grecque, pour n'avoir pas entendu parler des trésors de Philippe et de Persée, rois de Macédoine; et l'Histoire-Sainte nous instruit également de ceux d'Ezéchias et de quelques autres rois des Juifs. Les anciennes républiques des Gaules possédaient aussi un trésor public [4], et le peuple romain avait des officiers préposés à sa conservation. Enfin, les empereurs les plus sages, tels qu'Auguste, Tibère, Vespasien, Sévère, etc., mirent en réserve des sommes considérables pour s'en servir dans le besoin, et dans le cas de quelque circonstance imprévue. Les peuples modernes, au contraire, s'accordent tous à engager les revenus publics; ils ne doutent pas que leur postérité ne jouisse d'une paix

[1] Alcib. I. — [2] Lib. III.

[3] *In vitâ Alex.* Il fait monter ces trésors à 80,000 talents, ou environ 15 millions sterling. Quinte-Curce, liv. V, ch. 2, dit qu'Alexandre trouva à Suze plus de 50,000 talents.

[4] Strabon, liv. IV.

inaltérable, qu'elle ne soit assez heureuse et assez riche pour acquitter les dettes contractées par la génération précédente; et, comme ils ont devant les yeux l'exemple que leurs pères leur ont transmis, ils ont une confiance égale dans leurs descendants, qui, plutôt par nécessité que par choix, sont forcés à leur tour de se reposer également sur la foi d'une nouvelle génération. Quoique quelques nations aient été assez heureuses et assez économes pour acquitter durant la paix les dettes contractées pendant la guerre, il n'en serait pas moins déraisonnable de préférer l'usage des peuples modernes à celui de l'antiquité. Les anciens étaient sans contredit plus prudents.

Les écrivains qui ont voulu justifier les peuples modernes, prétendent qu'on ne doit pas appliquer à l'administration politique des maximes d'économie, dont la vérité n'est incontestable que par rapport à la conduite que doivent tenir les particuliers dans la régie de leurs affaires; et que les richesses d'un citoyen, quelque grandes qu'on les suppose, ne peuvent jamais être mises en comparaison avec celles des États. Je soutiens, au contraire, que cette différence n'est pas assez grande pour qu'on puisse adopter des maximes si opposées dans leur administration. Si les richesses des États sont incomparablement plus grandes, leurs dépenses nécessaires y sont proportionnées, leurs ressources quelque nombreuses qu'elles puissent être ont des bornes; et comme la durée de leur existence ne peut être comparée à celle d'un particulier, et même d'une famille, ceux qui sont à la tête du gouvernement ne doivent adopter que des principes grands, durables, nobles et propres à maintenir la puissance publique durant une longue suite de siècles. Les hommes sont forcés quelquefois par l'enchaînement d'événements singuliers, et par une espèce de fatalité, à s'abandonner à la fortune et au hasard; mais tout homme qui, dès les premières années de sa vie, s'est conduit sans prudence et sans réflexion, et qui n'a eu que le hasard pour guide de ses actions, ne peut s'en prendre qu'à lui-même de ses malheurs, et n'en peut accuser que sa propre imprudence. Je conviens que les trésors publics peuvent être quelquefois nuisibles aux États, parce qu'ils donnent aux souverains et à leurs ministres des facilités pour entreprendre des expéditions imprudentes et qu'ils peuvent leur faire négliger la discipline militaire, par trop de confiance dans leurs richesses; mais les dangers résultant de l'aliénation des revenus publics, sont encore plus certains et plus inévitables. La pauvreté, l'impuissance et l'assujettissement à des puissances étrangères en seront la conséquence nécessaire et infaillible.

La guerre est accompagnée chez les modernes de tous les genres de destruction, perte d'hommes, augmentation d'impôts, diminution de commerce, dissipation d'argent, pillage sur terre et sur mer. Dans l'antiquité, au contraire, comme les dépenses militaires étaient prises sur le trésor public, la guerre rendait les espèces d'or et d'argent plus com-

munes. L'industrie en était encouragée, et l'augmentation des richesses circulantes était une espèce de dédommagement des malheurs qui en sont la suite inévitable. Des gens d'esprit ont cependant soutenu de nos jours que les dettes publiques, en ne les considérant qu'en elles-mêmes, et indépendamment de la nécessité qui les avait fait contracter, étaient avantageuses aux États, et que, même en temps de paix, la création des rentes et des impôts pour les acquitter, était le moyen le plus sûr d'augmenter le commerce et les richesses des nations. Des principes aussi déraisonnables et aussi absurdes ne devaient être mis que dans la classe des éloges de la folie et de la fièvre, ainsi que des panégyriques de Busiris et de Néron, ou autres jeux d'esprit composés par des auteurs qui ont voulu amuser leurs contemporains; mais, contre toute vraisemblance, ils ont été adoptés et soutenus par un de nos plus grands ministres, et par un parti tout entier. Les écrits publiés pour soutenir un paradoxe, qui n'était pas même spécieux, ne pouvaient sans doute régler la conduite d'un homme aussi sensé que mylord Orford ; mais ils ont servi du moins à lui conserver des partisans et à jeter de l'incertitude dans l'esprit de la nation.

Je vais mettre sous les yeux du lecteur les différents effets des dettes publiques, tant par rapport à l'administration intérieure d'un État, que par rapport aux affaires étrangères, et leur influence sur le commerce, l'industrie, la guerre et les négociations.

Les écrivains politiques parlent fréquemment de la *circulation*, et cette expression a été adoptée par les auteurs français[1] : ce mot est selon eux *la pierre de touche* de toute administration politique, et ils le regardent comme une explication claire et le point décisif de tous leurs raisonnements. J'avoue que je n'ai pu jusqu'à présent découvrir la signification de cette expression en matière d'impôts et d'emprunts publics, quoique je n'aie cessé de la chercher depuis que j'ai commencé à réfléchir. Je ne puis concevoir, en effet, l'avantage que peut procurer à une nation le passage continuel de l'argent d'une main dans une autre ; et il m'est impossible de comparer la circulation des denrées et des marchandises avec celle des billets de l'échiquier et des actions de la compagnie des Indes. L'industrie est sans doute animée lorsque le négociant enlève les marchandises du manufacturier aussitôt qu'elles sont fabriquées ; lorsque le détailleur s'en fournit sur-le-champ chez le négociant, et lorsque le consommateur les achète promptement du détaillant; ces différents achats réciproques, prompts et multipliés, encouragent le manufacturier, le négociant et le détailleur, à acheter et à fabriquer une plus grande quantité de marchandises, et à en perfectionner la qualité. Je sens qu'une circulation de cette espèce ne peut être arrêtée sans danger ;

[1] *Voy.* les différents écrits publiés en France par MM. Law, Melon et Dutot.

que dès qu'elle cesse, toutes les mains industrieuses de l'État sont engourdies et ne produisent plus ce qui est utile aux citoyens; mais la *galerie du Change* ne fournit aucune espèce de productions et ne donne lieu qu'à la consommation du café, des plumes, de l'encre et du papier. Le Change, et tous ceux qui le fréquentent, pourraient être ensevelis sous les eaux de la mer, sans qu'on s'aperçût d'aucune perte et d'aucune diminution dans le commerce, ni dans la production de quelque espèce de marchandises ou de denrées que ce puisse être.

Quoique le mot *circulation* n'ait jamais été expliqué par ceux qui insistent le plus sur les avantages qui en résultent, il faut convenir cependant que les dettes nationales présentent une apparence d'utilité. Le mal est dans ce monde toujours accompagné de quelque bien; et c'est ce que je me propose d'expliquer, pour qu'on puisse en juger d'une manière sûre et certaine.

Les effets publics sont devenus parmi nous une espèce de monnaie et sont reçus dans les paiements à un prix courant, comme l'or et l'argent. Les dépenses nécessaires pour toute entreprise utile et avantageuse, n'empêchent pas qu'il ne se trouve assez de bras pour y travailler, et tout négociant riche peut se livrer au commerce le plus étendu, parce qu'il a des fonds suffisants pour faire face aux engagements qu'il est obligé de contracter. Les billets de banque, les actions des Indes, et tous les autres papiers publics, dispensent les négociants de conserver en nature et dans leurs coffres de grosses sommes d'argent; ces effets leur en tiennent lieu, parce qu'un quart d'heure leur suffit pour les vendre et en recevoir la valeur en argent comptant, ou pour les engager à un banquier. D'ailleurs ces effets, qui donnent au propriétaire un revenu annuel, ne sont pas infructueux au négociant, tant qu'ils restent dans son portefeuille; en un mot, nos dettes nationales fournissent aux commerçants une espèce de monnaie qui se multiplie continuellement entre leurs mains, et leur donne un gain certain, indépendant de celui de leur commerce.

Il se trouve en Angleterre, ainsi que dans tous les États commerçants, et débiteurs de rentes et d'effets portant intérêt, une classe d'hommes dont la fortune est partagée en fonds de commerce et en rentes. Ces citoyens, moitié commerçants et moitié rentiers, ne font qu'un commerce peu étendu, et se contentent de profits médiocres, parce que le commerce n'est pas leur seule et principale ressource, et qu'ils en ont une plus assurée, pour eux et leur famille, dans les revenus publics. Si l'État n'était pas débiteur d'effets portant intérêt, les riches négociants ne pourraient réaliser et mettre leur fortune à l'abri de tout danger, qu'en achetant des terres, et les terres ne peuvent jamais leur être aussi avantageuses que les fonds publics. En effet, toute propriété de terres exige des soins et des voyages, et partage le temps et l'attention d'un négociant. Il lui est impossible, dans le cas d'une spéculation avantageuse, ou d'un malheur

imprévu, de convertir des fonds de terre en argent, avec la même facilité que les papiers portant intérêt, dont l'État est débiteur. D'ailleurs, la possession des terres change bientôt le citoyen en *campagnard*, tant par les plaisirs simples et tranquilles qu'elle lui procure, que par l'autorité qu'elle lui donne sur les cultivateurs. Il y a donc tout lieu de penser que les États débiteurs de fonds publics renfermeront toujours plus de riches négociants que les autres, et que les pères de famille, enrichis par le commerce, y seront moins exposés au désir de quitter cette profession. Il faut avouer, en effet, que le commerce peut dans ce cas devenir plus florissant, par la diminution des profits, la promptitude de la circulation, et l'encouragement de l'industrie [1].

Je viens d'exposer tous les avantages que les dettes publiques peuvent procurer au commerce et à une nation; mais si on les compare aux inconvénients qui en sont inséparables dans l'administration intérieure de l'État, il n'y aura plus de comparaison entre le bien et le mal qui en résultent.

1° Il est certain que les sommes immenses, levées dans les provinces pour payer les arrérages des rentes nationales, attirent dans la capitale une grande affluence d'habitants et de richesses; et je ne doute pas que les grands avantages des négociants de Londres, sur ceux des autres parties du royaume, n'y contribuent beaucoup. Il est peut-être de l'intérêt public que la ville de Londres perde quelques-uns des avantages qui ont contribué à un agrandissement, qui paraît s'accroître tous les jours, et dont on peut craindre les conséquences. La ville de Londres est à la vérité si heureusement située, que son excessive grandeur a moins d'inconvénient qu'il n'en pourrait résulter d'une plus petite capitale dans un plus grand royaume; je conviens aussi qu'il y a plus de différence entre la valeur des denrées et des nécessités de la vie, achetées à Paris ou en Languedoc, qu'il n'y en a entre leur prix à Londres et dans le Yorkshire, et que la proportion y est mieux observée. Je ne puis cependant m'empêcher de soutenir que la *tête* n'a pas de proportion avec le *corps*.

2° Les fonds publics sont une sorte de papier de crédit, et ont par conséquent tous les inconvénients de cette espèce de monnaie; ils écartent l'or et l'argent des principales branches du commerce, bornent les espèces à la circulation commune, et augmentent la valeur de la main-d'œuvre et des denrées.

3° Les impôts établis pour payer les arrérages des dettes nationales

---

[1] J'observerai à ce sujet, sans interrompre le fil du discours, que la multiplicité de nos dettes publiques contribue à baisser l'intérêt de l'argent, dont le Gouvernement doit diminuer le taux à mesure que le nombre des prêteurs devient plus grand. Ce raisonnement est contraire à la première apparence et à l'opinion commune, mais il est fondé sur l'influence des profits du commerce sur le prix de l'intérêt.

(*Note de l'Auteur.*)

découragent l'industrie, augmentent le prix de la main-d'œuvre, et réduisent les pauvres à la mendicité.

4° Comme les étrangers font partie des créanciers de l'État, ils nous rendent en quelque façon leurs tributaires ; et il pourrait arriver des circonstances où ils nous enlèveraient notre peuple et notre industrie.

5° La plus grande partie des fonds publics sont entre les mains de citoyens oisifs, qui ne vivent que de leur revenu ; ils deviennent par conséquent la récompense de la paresse et de l'oisiveté.

Tout lecteur dépourvu de préjugés conviendra sans doute, à la vue du tableau que je viens de lui présenter, que les dettes nationales font un préjudice réel au commerce et à l'industrie ; mais ce préjudice est encore bien inférieur à celui qu'en ressent l'État, considéré comme corps politique, et existant dans la société des nations, avec lesquelles il doit traiter, tant en guerre qu'en paix. Le mal est, sous ce point de vue, pur et sans mélange de bien ; aucun avantage ne peut dédommager des inconvénients, et ce mal est de sa nature le plus important de tous.

Il n'est pas douteux que, dans tout État débiteur de sommes considérables et empruntées à intérêt, ce sont les sujets eux-mêmes qui en sont les principaux créanciers, et que le surplus de la nation renferme les débiteurs. Il est également vrai que la partie débitrice s'acquitte envers la partie créancière, en se privant annuellement d'une portion de son revenu, qui passe entre les mains des rentiers. De ces deux propositions, évidentes par elles-mêmes, on en conclut communément que les dettes d'un État ne peuvent jamais contribuer à sa faiblesse dans l'ordre politique ; que tout leur effet est de transporter l'argent de la main droite dans la main gauche ; ce qui n'augmente et ne diminue la richesse de personne. Ces raisonnements et ces spécieuses comparaisons ne peuvent être adoptées que par ceux qui jugent sans réflexions et sans principes. Je pourrais leur soutenir, en employant le même raisonnement et la même comparaison, qu'un souverain peut exiger de ses sujets les impôts les plus excessifs, sans crainte de les ruiner, et que l'État sera toujours également riche et puissant. Cette proposition serait absurde et extravagante, parce qu'il est nécessaire, dans toute société, de garder des proportions entre la partie industrieuse et la partie oisive ; mais cette proportion si essentielle à la conservation du corps politique ne subsistera plus, lorsque tous les impôts existant actuellement, se trouvant aliénés et hypothéqués aux créanciers de l'État, le Gouvernement sera obligé alors pour la défense commune d'en établir de nouveaux, ou d'augmenter les anciens ; et la masse en sera si considérable et si excessive, qu'elle entraînera la ruine et la destruction de la nation.

Tous les peuples ont des impôts, dont la perception est facile et est analogue aux mœurs et aux usages des habitants, et ils sont levés communément sur les denrées dont la consommation est le plus ordinaire ; les droits d'excise établis sur le malt et sur la bière produisent au Gou-

vernement d'Angleterre un revenu considérable, parce que l'opération du brassage est difficile, et ne peut être secrète, et que la consommation de la bière n'est pas d'une nécessité assez absolue pour que le petit peuple soit vexé par l'augmentation de sa valeur. Si les créanciers de l'État absorbaient le produit entier de ces droits, et s'ils étaient uniquement affectés au paiement des dettes nationales, il serait indispensable d'établir une nouvelle imposition ; mais il est aisé de prévoir les difficultés que le peuple y opposerait ; les rigueurs qu'on serait obligé de mettre en usage pour le contraindre au paiement, et le désespoir auquel il serait réduit.

Tout le monde convient que les droits établis sur les propriétés sont d'un recouvrement difficile, et qu'ils sont levés avec moins d'égalité et de proportion, que ceux qui sont imposés sur les consommations. Ce serait donc un grand malheur pour la nation, si, après avoir porté ces derniers au plus haut degré où ils puissent monter, on était obligé d'avoir recours aux impôts dont l'établissement et la perception aggravent encore la charge des contribuables. Dans cette supposition, les propriétaires des terres ne seraient plus que les intendants et les fermiers du public. Et il serait fort à craindre que dans ce cas ils ne missent en usage tous les tours d'adresse que ces sortes de gens savent employer pour tromper leurs maîtres, et que la société ne fût remplie de trouble et de confusion. Est-il possible d'assurer encore à la vue de tous ces maux qu'une nation peut, sans inconvénients, ne mettre aucunes bornes à ses dettes, et que l'Angleterre conserverait toute sa force et toute sa puissance politique, dans le cas même où elle ajouterait, aux différentes espèces d'impositions déjà établies, une nouvelle taxe de 12 à 15 schellings par livre sur tous les revenus des terres ? Ce ne serait plus le simple transport de l'argent d'une main dans une autre ; tous les états seraient confondus, la ruine et la désolation seraient générales, et la nation entière serait bouleversée.

Les théologiens reprochent aux hommes leur indifférence sur l'observation de préceptes dont ils connaissent cependant toute l'importance et toute la nécessité. Les politiques sont dans le même cas que les théologiens par rapport aux dettes publiques. Les propriétaires des rentes n'ignorent pas que les ministres actuels ou leurs successeurs n'auront jamais un système d'économie assez sévère et assez suivi pour amortir la plus grande partie de nos dettes ; et que les affaires de l'Europe ne leur donneront jamais le temps de pouvoir exécuter leur projet[1]. Cette in-

[1] Dans les temps de paix et de tranquillité, les seuls où il soit possible d'amortir les dettes par des remboursements, les rentiers ne consentent pas à recevoir des fractions de capitaux dont ils sont embarrassés de faire emploi, et les propriétaires des terres s'opposent à la continuation des impôts nécessaires pour les remboursements. Le Ministre voudra-t-il suivre un plan désagréable à tout le monde, qui n'aura l'approbation que d'une postérité qu'il ne verra jamais, et d'un très-petit nombre de contemporains raisonnables, hors d'état de lui procurer le suffrage du plus petit bourg du royaume ? Il n'est pas

différence sur un événement qui intéresse notre fortune, serait moins extraordinaire, si nous étions tous bons chrétiens, entièrement résignés aux ordres de la Providence, et détachés des biens de ce monde : les rentiers le prévoient, et y paraissent résignés; mais ce sentiment, qui a l'apparence du plus grand désintéressement, n'est fondé que sur une longue habitude de jouir du moment présent, et sur l'espérance qu'il n'y aura que la postérité de malheureuse. Ils ont prévu, dès le premier emprunt, que les dettes publiques seraient portées au point où elles sont présentement, et ils ne peuvent se dissimuler quelle en sera la conséquence. Il faut, en effet, ou que la nation détruise le crédit public, ou que le crédit public détruise la nation. Il est impossible que l'un de ces deux événements n'arrive, et on en sera convaincu toutes les fois qu'on réfléchira attentivement aux dettes énormes que l'Angleterre a contractées, et au peu de précautions qui ont été prises pour les éteindre.

Le plan proposé il y a trente ans par M. Hutcheson, citoyen très-estimable, pour amortir toutes nos dettes, fut approuvé par quelques personnes de bon sens; mais fut trouvé par le plus grand nombre impraticable dans l'exécution. M. Hutcheson[1] prétendait que le public n'était pas débiteur de la dette nationale, que chaque particulier en devait une part proportionnelle, et qu'il la payait réellement au moyen des impôts auxquels il était assujetti; en sorte que la somme payée par chaque citoyen dans la contribution des charges publiques, ne pouvait être regardée que comme sa part proportionnelle dans les intérêts dus aux créanciers, et dans les frais de recouvrement. Il concluait de ce raisonnement qu'il était possible de rembourser toutes les dettes de l'État par une contribution équitable, et proportionnée à la valeur de toutes les propriétés, et de libérer en même temps, par un remboursement général, les fonds de terre et les revenus publics. L'auteur de ce projet ne faisait pas attention que les ouvriers et les pauvres, hors d'état d'acquitter en un seul paiement la part dont ils sont débiteurs dans les dettes publiques, en paient cependant la plus grande partie par leur consommation; d'ailleurs, les commerçants et les propriétaires d'argent ont toutes sortes de facilités pour déguiser ou cacher le véritable état de leur fortune, et les propriétaires des biens-fonds, soit en terres, soit en maisons, étant obligés de payer pour tout le reste de la nation, s'élèveraient avec la plus grande force contre une injustice et une oppression dont il n'y a jamais eu d'exemple. On n'a pas tenté de mettre ce projet à exécution, mais il est très-vraisemblable que, lorsque les dettes nationales seront parvenues à leur dernier période,

---

vraisemblable que nous ayons jamais un ministre si mauvais politique; il ne s'en est pas encore trouvé jusqu'à présent, et leur habileté a été jusque là. (*Note de l'Auteur.*)

[1] Hutcheson (Archibald) a publié, en 1721 : A *Collection of treatises relating to the national Debts and Funds; to wich is added a collection of treatises relating to the South Sea stock and scheme*, etc., London, 1 v. in-f°. (E. D.)

que leur masse sera devenue destructive de toute espèce d'industrie, les faiseurs de projets se feront alors écouter, que le Gouvernement effrayé adoptera alors leurs visions chimériques, et que, comme le crédit public commencera pour lors à chanceler, le moindre mouvement sera suffisant pour le détruire, ainsi qu'il est arrivé en France en 1720. Je crois en ce cas pouvoir comparer sa chute à la mort du malade qui périt par l'effet même du remède que lui donne le médecin[1].

Il est plus vraisemblable que les guerres, les défaites, les malheurs, les calamités publiques et peut-être même les conquêtes et les victoires, seront la cause nécessaire de la chute du crédit public, et forceront les souverains et les administrateurs des États à manquer à la foi nationale. J'avoue que, lorsque je vois les rois et les États se combattre et se disputer au milieu de leurs dettes et de leurs engagements, j'imagine voir une partie de *quilles* dans la boutique d'un marchand de porcelaine; est-il possible d'espérer que les souverains épargneront une espèce de propriété, si onéreuse à eux-mêmes et au public, lorsqu'ils ont si peu d'égards pour la vie et les fonds de terre de leurs sujets, dont l'utilité est si grande pour eux et pour le public? Il viendra un moment où la guerre forçant à de nouveaux emprunts, personne ne voudra prêter à l'État un argent dont le remboursement lui paraîtra trop incertain, mais dont l'avance peut être indispensable pour faire la campagne. Si dans le même temps la nation est menacée d'une invasion, ou si le nombre des mécontents est assez grand pour lui faire appréhender une révolte dans l'intérieur du royaume, le Gouvernement se trouvera alors dans l'impuissance totale de payer les troupes, de faire les provisions de vivres et de fourrages, de réparer les vaisseaux et même de contracter des alliances avec les étrangers. Le souverain et ses ministres ne peuvent balancer en pareil cas. La conservation de soi-même est un droit que les particuliers ne peuvent perdre; à plus forte raison les sociétés, et nos ministres seraient plus imprudents que ceux qui les premiers ont prêté à l'État; ils le seraient même encore plus que ceux qui ont continué de placer leur argent dans les fonds publics, si, ayant le pouvoir de préserver la nation

---

[1] Quelques États voisins mettent en usage un expédient singulier pour diminuer le fardeau des dettes publiques; les Français ont coutume, à l'imitation de ce qui se pratiquait autrefois à Rome, d'augmenter la valeur de la monnaie, et le gouvernement s'en est rendu l'usage si familier, que cette opération ne fait aucun tort au crédit public. Tout édit, portant augmentation de la monnaie, est cependant une diminution forcée des dettes publiques et, sous un autre nom, une véritable banqueroute. Les Hollandais diminuent l'intérêt des rentes, sans savoir le consentement de leurs créanciers, ou, ce qui est la même chose, ils taxent arbitrairement les fonds de terre et toutes les espèces de propriété. Si nous pouvions adopter l'une de ces deux méthodes, nous ne courrions pas le risque d'être écrasés par nos dettes nationales. Et il n'est pas impossible qu'on en fasse quelque essai lorsque les dettes seront encore augmentées et les temps devenus plus difficiles; mais le peuple anglais raisonne trop bien sur ce qui le touche, pour n'en pas sentir la conséquence. Et un essai si dangereux ferait tomber tout à coup le crédit public. (*Note de l'Auteur.*)

du plus grand danger, ils négligeaient d'en faire usage. Les impôts engagés aux créanciers publics cesseront alors d'être employés à leur destination ; ils seront mis au rang des revenus ordinaires de l'État, et suffiront à la défense commune. L'argent destiné au paiement de la demi-année des rentes sera porté dans la caisse de l'échiquier : la nécessité commande, la crainte presse, la raison exhorte, la pitié seule parle en ce cas en faveur des rentiers ; mais leurs plaintes et leurs représentations ne seront pas écoutées. Il serait contre le bien général de leur remettre l'argent qui leur était réservé. On l'emploiera sur-le-champ au service courant, en protestant cependant, de la manière la plus solennelle, que, le besoin passé, il sera aussitôt rendu à sa première destination. Ces promesses et ces protestations seront inutiles et superflues, la machine du crédit public, déjà chancelante, ne pourra se soutenir contre une secousse aussi violente ; elle tombera tout entière et écrasera sous ses ruines un millier de citoyens. Je nomme cet événement la *mort naturelle* du crédit public : il me paraît y tendre aussi certainement que tout corps animal tend à sa destruction et à sa dissolution[1].

Quelque tristes que soient ces deux événements, on peut en prévoir un troisième encore plus malheureux. Dans les deux premiers, mille citoyens sont sacrifiés pour en sauver un million ; mais nous pouvons

---

[1] Il est si facile de séduire le commun des hommes, que, malgré la grande secousse que recevrait le crédit public en Angleterre par une banqueroute volontaire, il y a cependant toute apparence qu'il reparaîtrait quelques années après aussi florissant qu'auparavant. Les emprunts publics faits en France durant la dernière guerre, ont été à un intérêt plus bas que ceux du règne de Louis XIV, et à aussi bon marché que ceux qu'on a faits en Angleterre, proportion gardée du taux de l'intérêt établi dans les deux royaumes. Quoique l'expérience du passé ait communément plus de pouvoir sur la conduite des hommes, que ce qu'ils prévoient même avec une espèce de certitude, cependant les promesses, les protestations, les apparences séduisantes, et la jouissance du moment présent, ont une influence si puissante, que peu de gens ont la force d'y résister ; les hommes de tous les siècles ont été trompés et le seront par les mêmes amorces ; les mêmes tours d'adresse se répètent sans cesse et les séduisent toujours également. L'affectation de la plus grande popularité et du plus pur patriotisme est la route qui conduit à la puissance et à la tyrannie ; la flatterie précède la trahison, et le clergé même n'est peut-être occupé que de son intérêt particulier, lorsqu'il ne paraît agir que pour la gloire de Dieu. La crainte de ne pas voir revivre le crédit est une chimère inutile à combattre ; un homme prudent en effet prêtera plutôt au public immédiatement après la banqueroute, que dans le moment présent. De même qu'on préfère de prêter son argent à un fripon opulent, qu'on ne peut même contraindre à payer, plutôt qu'à un honnête homme ruiné ; par la raison que le premier, voulant mettre ordre à ses affaires, trouve son intérêt à se libérer, lorsqu'il est en état de le faire, ce qui n'est pas au pouvoir du dernier. Le raisonnement de Tacite, vrai dans tous les temps, s'applique très-bien à la matière présente : *Sed vulgus ad magnitudinem beneficiorum aderat, stultissimus quisque pecuniis mercabatur. Apud sapientes cassa habebantur quæ neque dari neque accipi salvâ republicâ poterant.*

Le public est un débiteur que personne ne peut obliger de payer. Il n'est retenu, vis-à-vis de ses créanciers, que par l'intérêt de conserver son crédit. Cet intérêt peut être aisément contre-balancé par des dettes énormes et des conjonctures extraordinaires et difficiles ; en supposant même que le crédit fût perdu pour toujours. D'ailleurs, il est des cas où la nécessité présente force les États à prendre des partis entièrement contraires à leurs intérêts. (*Note de l'Auteur.*)

craindre de voir le contraire, et qu'un million ne soit sacrifié au bonheur momentané de mille citoyens [1].

Il sera toujours difficile et dangereux à un ministre, dans un gouvernement tel que le nôtre, d'ouvrir l'avis désespéré d'une banqueroute volontaire. La chambre des Pairs n'est à la vérité composée que de propriétaires de terres, et le plus grand nombre des membres de la chambre des Communes est dans le même cas. Les uns et les autres sont par conséquent peu intéressés dans les fonds publics, mais leurs liaisons avec les possesseurs de cette sorte de biens seront toujours assez grandes pour les rendre plus attachés à la foi nationale, que la prudence, la politique et même l'exacte justice ne l'exigeraient. Nos ennemis étrangers, ou plutôt notre ennemi, car un seul est redoutable pour nous, sachant qu'un parti désespéré serait le seul remède à nos maux, aura la politique de nous cacher le danger, et de ne le découvrir que lorsqu'il sera entièrement inévitable. Nos aïeux, nos pères et nous-mêmes avons toujours pensé, avec raison, que nous seuls pouvions conserver l'équilibre de la balance du pouvoir en Europe; mais nos enfants, fatigués par la résistance, et retenus par les obstacles, resteront spectateurs de l'oppression et de la conquête de leurs voisins, jusqu'à ce qu'enfin vaincus par leurs créanciers, bien plutôt que par les armes de leurs ennemis, et dans la crainte de devenir esclaves de leurs concitoyens, ils appelleront un peuple étranger à leur secours, et s'abandonneront à la discrétion d'un vainqueur moins redoutable pour eux que leurs créanciers. Ce malheur, s'il arrive jamais, sera *la mort violente* de notre crédit public.

Il est impossible de décider dans quel temps notre crédit public sera détruit, ni des trois causes que je viens de décrire celle qui en occasionnera la ruine. Elles sont également vraisemblables, et le moment n'en est peut-être pas fort éloigné; mais la raison les prévoit aussi clairement que le permet l'obscurité de l'avenir. Les anciens prétendaient que l'enthousiasme et une espèce de *folie divine*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, étaient nécessaires pour être prophète; il est certain cependant que, pour prédire les événements futurs que je viens d'exposer,

---

[1] Quelques personnes instruites assurent que le nombre des créanciers publics, tant naturels qu'étrangers, ne monte qu'à 17,000 : leurs revenus les mettent en état de tenir un rang considérable dans le monde; mais dans le cas d'une banqueroute publique, ils deviendraient dans l'instant les citoyens les plus pauvres et les plus malheureux. La fortune et l'autorité de la noblesse et des propriétaires des terres ont des fondements plus solides; et le combat serait bien inégal si nous en venions jamais à cette fâcheuse extrémité. On serait porté à prévoir cet événement pour un temps assez prochain, tel qu'un demi-siècle, si nos pères n'avaient pas déjà été de mauvais prophètes en cette matière, et si le crédit public ne s'était pas soutenu bien au delà de ce qu'on pouvait raisonnablement espérer. Quand les astrologues de France prédisaient chaque année la mort d'Henri IV, ce prince avait coutume de dire que *ces coquins auraient à la fin raison*. Nous devons donc être assez prudents pour ne pas assigner de date précise à cet événement, et nous contenter d'être assurés qu'il arrivera. *(Note de l'Auteur.)*

il suffit d'être dans son bons sens, et libre de la folie et de l'illusion populaire[1].

---

[1] *Réflexions du Traducteur.* — Les Réflexions de M. Hume sur la différence de la conduite des peuples anciens, d'avec celle des modernes, ne me paraissent pas prouver que les uns aient été plus sages et plus prudents que les autres. Tout est relatif aux temps et aux circonstances ; ce qui est prudence dans un siècle, peut être témérité dans un autre. Les peuples de l'antiquité, dépourvus la plupart de commerce et d'industrie, ne possédaient que des richesses réelles, et n'avaient de revenus que les produits de la terre. Tous les citoyens des villes, ainsi que les habitants de la campagne, devenaient soldats et prenaient les armes pour la défense commune. Sans remonter même aux Grecs et aux Romains, nous savons que Charles VII est le premier de nos rois qui ait eu une milice réglée, soudoyée et toujours subsistante; que, jusqu'à son règne, les communes étaient obligées de faire le service militaire ; que tous les seigneurs des fiefs y étaient pareillement assujettis, et que le ban et l'arrière-ban, convoqués dans la guerre de 1688, ont été les derniers vestiges de l'ancien usage du royaume. Les peuples et les princes faisant la guerre avec des troupes rassemblées dans les temps de besoins, et assujetties au service militaire sans recevoir de paie, n'étaient pas exposés aux dépenses énormes que les guerres modernes entraînent maintenant après elles. Les soldats conduits par les seigneurs des fiefs, ou fournis par les communes, se dédommageaient du défaut de solde par le pillage des terres devenues le théâtre de la guerre ; par le butin fait sur les ennemis, et par la rançon des prisonniers. Les princes rassemblaient donc sans grands frais sous leurs drapeaux un grand nombre de leurs sujets, attirés par l'espoir du pillage. L'artillerie et les munitions de toute espèce, nécessaires pour les guerres présentes, tant de terre que de mer, coûtent des sommes immenses dont les anciens souverains n'avaient pas même l'idée. Les fonds indispensables aujourd'hui pour faire une seule campagne, excèdent chez toutes les grandes puissances de l'Europe le revenu annuel des Etats et des souverains ; et il y aurait impossibilité de prolonger la guerre plus d'une année, si les peuples étaient forcés de payer des impôts proportionnés à la dépense.

Nous ignorons quels étaient les trésors amassés par quelques souverains de l'antiquité, et mis en réserve pour le cas de la guerre ; pourrait-on appeler aujourd'hui un trésor, ce qui ne suffirait pas pour payer les frais d'une seule campagne ? Or, il est certain que les rois ruineraient leurs sujets, et leur causeraient des maux irréparables, s'ils amassaient et mettaient à part les sommes nécessaires pour la première année de la guerre.

La France a dépensé dans chacune des campagnes de la dernière guerre plus de 200 millions au delà des revenus ordinaires de son souverain ; cependant la totalité des impôts levés depuis 1756, jusqu'en 1763, n'a pas excédé chaque année de plus de 40 millions ceux qui ont été levés en 1765. Sans le secours des emprunts, le roi aurait été forcé d'imposer chaque année, pendant tout le cours de la guerre, plus de 160 millions au delà de ce que les peuples ont payé. L'impuissance totale d'y satisfaire les aurait fait succomber sous le fardeau, et ils auraient été réduits à ne pouvoir se donner les nécessités de la vie; toute espèce de commerce et d'industrie serait tombée tout à coup, et les ennemis profitant de l'épuisement du royaume, et n'étant pas chargés d'impositions accablantes, parce qu'ils se seraient servis de la ressource des emprunts, n'auraient éprouvé aucune résistance à l'exécution de leurs projets.

Il est donc démontré que les grands Etats de l'Europe ne se peuvent faire la guerre qu'en continuant l'usage pratiqué universellement d'ouvrir des emprunts publics pour subvenir à sa dépense ; les forces des Etats sont à cet égard dans une balance et un équilibre réciproques. Leurs ressources paraissent également épuisées par les dettes immenses contractées depuis un siècle, et la ruine du crédit public prévue et annoncée par M. Hume pour l'Angleterre, deviendra, si elle arrive jamais, contagieuse pour les autres Etats, et un mal général dans l'Europe. Il paraît cependant impossible que l'Angleterre fasse jamais une banqueroute totale, et qu'il arrive un moment où toutes les dettes publiques soient annulées. Un pareil événement ne pourrait arriver que par l'invasion subite d'un ennemi étranger, qui se rendrait maître de l'île, et y établirait un nouvel empire ; l'usurpateur serait ou un prince étranger qui voudrait ajouter de nouveaux Etats à ceux qu'il posséderait déjà, et dans ce cas les autres princes de l'Europe y apporteraient des obstacles insurmontables ; ou bien l'usurpateur serait un sujet rebelle qui ne pour-

rait se maintenir dans son usurpation qu'en se soumettant aux lois du pays, en augmentant la richesse de l'Etat, et en prenant des mesures propres à soutenir le commerce et l'industrie de ses sujets. Comme la banqueroute totale en serait la destruction, durant un assez long espace de temps, il serait bien éloigné d'embrasser un pareil parti. C'est donc une crainte chimérique que celle d'une banqueroute totale. Aucun prince ni aucune république n'en ont donné jusqu'à présent l'exemple, et il me paraît impossible qu'elle arrive jamais dans aucun Etat de l'Europe.

Si la crainte d'une banqueroute totale me paraît mal fondée, et si les peuples sont en effet à l'abri de ce malheur, j'avoue que les Etats débiteurs seront toujours exposés à éprouver dans certaines circonstances un grand discrédit, et que la méfiance générale des peuples et des créanciers mettra les souverains et les administrateurs des républiques dans l'impuissance de contracter de nouvelles dettes : ils seront même forcés à manquer à une partie de leurs engagements, à suspendre une partie des paiements, ou à prendre d'autres mesures également contraires à la foi publique; mais les approches du discrédit, annoncé toujours par l'impuissance de nouveaux emprunts, obligeront les Etats à faire la paix, et à se procurer la tranquillité extérieure par des traités avec les puissances étrangères. La guerre une fois terminée, les ministres mettront en usage les moyens propres à rétablir le crédit ébranlé, et à ramener la confiance; or, on ne peut y parvenir que par le retranchement d'une partie des arrérages, l'établissement d'une caisse de remboursement et la continuation d'une partie des impôts établis durant la guerre. Le retranchement d'une partie des arrérages, et la diminution des impôts doivent être combinés de façon que les revenus de l'Etat soient assez forts pour payer exactement les arrérages conservés et pour former tous les ans les fonds de la caisse des remboursements. L'exactitude dans le paiement des arrérages suffit seule en temps de paix pour soutenir le crédit public, lorsqu'il n'a pas été ébranlé; mais les remboursements, joints au paiement exact des arrérages conservés, le rétabliraient même entièrement, dans l'espace de très-peu d'années, au cas même qu'il eût été anéanti; la masse des remboursements s'accroissant tous les ans de la partie des arrérages des rentes éteintes, fera monter le crédit public au plus haut point où il ait jamais été, et attirera au gouvernement une confiance générale. Les rentiers affligés de la diminution d'une partie de leurs revenus se plaindront sans doute de la mauvaise foi du gouvernement; les peuples assujettis à des impôts dont ils étaient persuadés que la paix les délivrerait, ne s'y soumettront de leur côté qu'avec peine. Mais les profits du commerce, les progrès de l'industrie, fruits de la paix, feront entrer sans cesse de nouvelles richesses dans l'Etat; les impôts ne seront pas assez forts pour priver les peuples de la campagne de l'aisance nécessaire pour la bonne culture, et l'industrie faisant tous les jours de nouveaux progrès, les propriétaires des terres augmenteront leurs revenus. Les rentiers et les possesseurs d'argent, tous citoyens des villes, seront même bientôt embarrassés de leur argent; ils auront annuellement des sommes considérables à placer, tant à cause des remboursements de leurs capitaux qu'ils seront obligés de recevoir, que par les nouvelles richesses que leur procurera le commerce; ils aimeront mieux acheter des effets publics que de conserver dans leurs coffres un argent oisif, et ils feront revivre un crédit auquel la secousse précédente paraîtra n'avoir donné que plus de solidité.

La prolongation d'une partie des impôts établis durant la guerre, est sans doute dure et fâcheuse pour les peuples, et principalement pour les propriétaires des terres; mais le mal ne peut être comparé à celui qui résulterait d'une banqueroute, capable d'engourdir pendant une longue suite d'années l'industrie de la nation, qui arrêterait tout le commerce, et qui s'opposerait à la vente répétée de toutes les marchandises et de toutes les denrées, qui est la seule et véritable circulation. De deux maux inévitables, le moindre doit être préféré, et la prolongation des impôts est sans contredit le moins destructeur et le plus supportable.

Les possesseurs d'argent et d'effets publics seront aussi affligés de la réduction des arrérages, que les propriétaires des terres le peuvent être de la prolongation des impôts; mais lorsqu'ils réfléchiront qu'ils étaient menacés de la perte totale de leur fortune, et que le précipice commençait déjà à s'ouvrir sous leurs pieds, ils s'estimeront heureux d'être échappés à un danger si pressant, et d'avoir conservé la plus grande partie de leurs revenus.

Les plaintes et les murmures des différents ordres de citoyens ne seront donc que momentanés; les propriétaires des terres cesseront de se plaindre de la continuation des impôts, lorsqu'ils verront accroître le prix de leurs baux. Le nombre des *prêteurs* deve-

nant tous les jours supérieur à celui des *emprunteurs*, les rentiers seront forcés de verser leurs fonds dans le commerce, ou de les employer à des défrichements et à des améliorations de terres. On travaillera de part et d'autre insensiblement à l'accroissement des richesses de l'État, et à l'augmentation du crédit public. Les plaintes des rentiers seraient alors d'autant moins fondées, qu'ils auraient joui durant longtemps d'un revenu plus considérable, et d'une perception bien plus facile que celle des propriétaires des terres. Ils ne doivent donc jamais oublier que leur revenu a toujours été exempt des impositions ; que les malheurs et les besoins de l'État ont au contraire contribué à l'accroissement de leur fortune, et que le crédit public a été le fondement de leurs richesses ; ils ne peuvent par conséquent, sans injustice, se plaindre d'une opération qui empêche de tarir la source d'où elles sont dérivées.

M. Hume convient que les emprunts publics ont toujours été accompagnés de quelques avantages, dans tous les États qui en ont fait usage ; et il ne les attribue qu'à la condition de toutes les choses humaines, où le mal ne se trouve jamais sans être accompagné de quelque bien ; mais, par la même raison, on pourrait dire que, le bien absolu n'existant pas sur la terre, on ne doit pas s'étonner si les emprunts publics sont accompagnés de quelques inconvénients ; il est certain que les États qui jouissent d'un grand crédit, et où les emprunts ont été multipliés, sont ceux où le commerce est le plus florissant l'industrie plus active, et les espèces d'or et d'argent plus communes. La France, l'Angleterre, la Hollande en sont des preuves sans réplique. Peut-on faire quelque comparaison, à cet égard, entre ces trois États et les républiques des Suisses, où le crédit public est inconnu, et qui sont les peuples de l'Europe où le commerce et l'industrie ont fait le moins de progrès? La plupart de ces républiques où les mœurs n'ont pas changé depuis cent ans, n'exigent aucune contribution de leurs sujets ; le gouvernement n'est ni débiteur, ni créancier, mais les préposés à l'administration engagent leurs compatriotes à prendre parti dans le service des États voisins, et à soulager leur pays du soin de leur subsistance.

Les dettes publiques n'ont donc pas été jusqu'à présent la cause de la ruine des États, elles n'ont pas même été un obstacle à l'accroissement du commerce et de l'industrie ; elles ont à la vérité donné naissance à l'établissement de quelques impôts, mais leur masse a été mesurée avec la force des peuples, et ils ne se sont accrus que dans la proportion de leurs richesses. La charge ne s'en est même fait sentir qu'aux habitants des villes, et aux propriétaires des terres, et la classe industrieuse du peuple en a été exempte. Le retranchement d'une partie des arrérages est le seul mal véritable que puisse causer la multiplicité des emprunts ; mais ce retranchement ne se faisant que successivement, et, pour ainsi dire, insensiblement, dans un temps de paix et de tranquillité, ne peut apporter aucun trouble dans l'État, y causer de grands dérangements dans les fortunes particulières, ni même détruire pour toujours ce même crédit public.

Ce qui s'est passé en France dans les premières années du règne du roi, prouve évidemment que le crédit public est plus solide que ne le pense M. Hume. A la mort de Louis XIV, le royaume était dans la situation la plus triste, les provinces épuisées, les revenus publics consommés par anticipation, les impôts ordinaires insuffisants pour les charges. Plusieurs projets furent présentés à M. le Régent pour la libération de l'État ; celui de la réduction et du retranchement d'une grande partie des arrérages était du nombre. Le prince, dans l'espérance qu'un changement dans la forme de l'administration des finances soutiendrait le crédit, et fournirait des ressources pour satisfaire aux engagements, ne voulut faire aucune réduction, et approuva le fameux projet de M. Law, dont le résultat a été le renversement total de la fortune d'un grand nombre de familles, et une réduction de plus de moitié dans les arrérages de toutes les dettes de l'État. Cette opération forcée anéantit le crédit public durant plusieurs années, mais lorsque le *Visa* eut assuré toutes les fortunes particulières, il parut sortir de sa cendre, et devint successivement, et en peu d'années, plus grand et plus étendu qu'il ne l'avait jamais été pendant tout le règne de Louis XIV. Le retranchement de la moitié de tous les arrérages des rentes paraissait à la mort du roi une opération violente et impraticable ; elle l'était en effet, et le royaume n'a pu la supporter, que parce que les événements du système l'ont, pour ainsi dire, amenée insensiblement ; mais un retranchement peu considérable dans les arrérages des rentes, joint à la prolongation de quelques impôts, est plus conforme aux besoins des différentes classes de citoyens, et n'entraîne pas les fâcheuses conséquences dont nos pères ont été témoins.

Le retranchement d'une partie des arrérages, et la prolongation de quelques impôts,

ne sont pas encore des moyens suffisants pour rétablir en peu de temps le crédit public, et lui donner toute l'étendue dont il est susceptible. Il faut de plus un fonds destiné à l'amortissement d'une partie des dettes; que ce fonds soit toujours subsistant, et que l'emploi n'en puisse jamais être détourné à aucune autre destination. Ce fonds, augmenté tous les ans des intérêts des sommes remboursées, aura l'avantage non-seulement de diminuer la masse des dettes, mais encore de répandre dans le public des sommes considérables, d'accroître le nombre des *prêteurs*, et par conséquent de faire baisser l'intérêt de l'argent, opération la plus utile au progrès du commerce, et la plus propre à soutenir le crédit public. S'il était possible d'employer ce fonds d'amortissement au remboursement des sommes principales dues aux étrangers, par préférence au remboursement de celles qui sont dues aux nationaux, l'opération en serait encore plus avantageuse, attendu que les sommes payées annuellement aux étrangers, pour les intérêts dont ils sont créanciers, sont bien plus onéreuses à l'État que celles qu'on paie aux nationaux. En effet, les créanciers régnicoles ne donnent lieu à aucune exportation d'espèces, la quantité en reste toujours la même dans l'intérieur du royaume, et se trouve toujours également employée dans la circulation; mais les étrangers, créanciers de l'État, doivent toucher leurs arrérages dans le lieu de leur domicile; et quoique le paiement leur en soit fait en lettres de change, et qu'il n'occasionne peut-être aucune exportation réelle d'espèces, dans les temps où le commerce de la France est avantageux, il empêche nécessairement les étrangers de solder les dettes de leur commerce en espèces, et il prive le royaume de la quantité de métaux dont son commerce lui aurait fait faire l'acquisition. Les nationaux verraient sans peine le fonds d'amortissement employé au remboursement des étrangers, chaque créancier public désirant la libération générale, et non pas son remboursement particulier. Les étrangers de leur côté s'empresseraient de prêter, dans le cas de nouveaux besoins, à un débiteur dont la fidélité à remplir ses engagements serait aussi sacrée; et ne pouvant trouver dans leur pays qu'un intérêt très-bas de leur argent, ils l'offriraient au roi à un taux supérieur à celui de leur nation, mais inférieur au taux légal de la France, et procureraient au roi les moyens de faire une conversion volontaire, dont l'effet serait le même que celui d'une réduction forcée, mais ne serait pas accompagné de ces mouvements violents, et de ces coups d'autorité qu'exige souvent la nécessité des circonstances.

La circulation résultante de la quantité des effets publics n'est pas un mot vide de sens, comme le prétend M. Hume. La circulation des marchandises et des denrées est sans contredit la seule qui soit utile à un État, et il n'est pas moins certain que cette circulation consiste dans leur prompt débit, et dans leur vente répétée entre les différentes classes de l'État. Les contrats, les billets, les actions, et les autres effets provenant des emprunts publics, peuvent, ainsi que l'observe M. Hume, être facilement convertis par ceux qui les possèdent, en espèces d'or et d'argent; et cette facilité qu'ont les négociants de se procurer d'un moment à l'autre des sommes d'argent considérables, anime le commerce et l'industrie; l'un et l'autre ne peuvent faire des progrès que lorsque les marchandises et les denrées ont un débit prompt et multiplié, et lorsque les cultivateurs, les fabricants, les négociants et les détaillants ne les gardent pas longtemps entre leurs mains. Puisque les effets publics donnent lieu à un plus grand commerce, et qu'ils animent l'industrie, il en résulte nécessairement qu'ils augmentent la circulation, et ce mot, en l'appliquant à ces sortes d'effets, s'entend aussi facilement, que la circulation des espèces d'or et d'argent, dont le mouvement est la vie des États commerçants.

VII.

ESSAI SUR LA BALANCE DU COMMERCE.

Les nations qui ignorent la nature du commerce et ses effets, sont en usage d'interdire l'exportation des denrées et de toutes les matières dont la possession est précieuse par leur valeur, leur utilité et leur rareté. Elles ne considèrent pas que ces prohibitions sont absolument contraires à l'objet qu'elles se proposent ; que l'exportation d'une denrée en rend la production plus abondante chez le peuple cultivateur, et lui donne par conséquent la facilité d'en être le premier fourni, et à meilleur marché que ses voisins. L'exportation des figues était punie comme crime d'État par les lois de la république d'Athènes ; les Athéniens se réservaient pour eux seuls un fruit qui recevait une saveur particulière du climat de l'Attique et qu'ils estimaient trop délicieux pour en faire part aux étrangers. Cette ridicule prohibition était exécutée avec tant d'exactitude, que pour désigner à Athènes les dénonciateurs on se servait de l'expression de *sycophantes*, composée de deux mots grecs qui signifient *figue* et *délateur*[1]. On reconnaît par plusieurs actes anciens du parlement d'Angleterre la même ignorance de la nature du commerce ; et même encore aujourd'hui, malgré les progrès de la France dans la science du commerce, la crainte de la disette y fait presque toujours défendre l'exportation du blé, quoiqu'il soit évident que cette prohibition contribue, plus que l'intempérie des saisons, aux famines fréquentes dont ce fertile pays est affligé[2].

La plupart des nations ont eu les mêmes frayeurs sur la sortie des espèces d'or et d'argent ; elles ont craint d'être dépouillées de leurs trésors, et il était nécessaire que l'expérience vînt au secours de la raison,

[1] Plutarchus, *de Curiositate*.

[2] Depuis que M. Hume a composé cet Essai, le commerce du blé a été rendu libre avec les étrangers. (*Note du Traducteur.*)

Cette liberté n'était pas sans restrictions. Elle avait été accordée par l'édit de 1764 qui ne tarda pas à être révoqué. E. D.

pour convaincre quelques peuples que les prohibitions de sortir les espèces ne servent qu'à hausser le prix du change, et en nécessitent une plus grande exportation.

Quelque grossières et quelqu'évidentes que soient ces erreurs, les nations les plus commerçantes en retiennent toujours une jalousie mutuelle sur la balance de leur commerce, et sont réciproquement agitées de la crainte d'être privées un jour, par l'acquisition des marchandises étrangères, de tout leur or et de tout leur argent. Cette frayeur me paraît, dans tous les cas, chimérique et sans aucune espèce de fondement; il est aussi impossible qu'un royaume peuplé et industrieux se trouve sans espèces, qu'il l'est de voir tarir nos sources, nos ruisseaux et nos rivières. Tant que le Gouvernement continuera ses soins pour conserver notre population et notre industrie, nous pouvons être assurés de ne perdre aucune de nos richesses.

Des suppositions et des faits très-incertains servent de base à tous les calculs employés pour connaître la balance du commerce, qu'on détermine ordinairement par les registres des douanes et le prix du change. Tout le monde convient que les registres des douanes sont insuffisants. Il en est de même du prix du change, à moins qu'on n'en fasse une étude particulière pendant le même espace de temps chez toutes les nations, sans distinction de celles qui sont plus ou moins commerçantes, et qu'on n'ait une connaissance certaine de toutes les sommes qui sont soldées en espèces chez tous les peuples, ce qu'on peut assurer être impossible. C'est par cette raison que tous ceux qui ont écrit sur la balance du commerce d'Angleterre, n'ont appuyé leur système que sur la quantité et la valeur des marchandises et des denrées importées et exportées chez les nations étrangères.

Il y eut une alarme générale en Angleterre, lorsqu'on vit dans les écrits de M. Gee[1] une espèce de démonstration, appuyée sur les détails les plus circonstanciés, pour prouver que la balance du commerce était tellement désavantageuse, que la nation devait être entièrement épuisée d'or et d'argent dans l'espace de cinq ou six ans; mais vingt ans se sont écoulés depuis la publication de cet ouvrage, l'Angleterre a été engagée dans une guerre étrangère extrêmement coûteuse, et les personnes in-

---

[1] The trade and navigation of Great-Britain, ch. 34.

Gee (Joshua), marchand de Glascow, fut l'un des principaux collaborateurs du journal *The british merchant*, fondé en 1713 pour défendre les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne contre ceux de la France. Les numéros de cette revue, arsenal des prohibitionistes de l'époque, furent réunis plus tard par Ch. King sous le titre de *The british merchant, or commerce preserved*, London, 1721. 3 vol. in-8 traduits plus ou moins complétement par Forbonnais.

Fidèle à ses principes, Gee fit paraître en 1730 : *The trade and navigation of Great-Britain considered*; *Showing that the surest way for a nation to increase in riches is to prevent the importation of such foreign commodities as may be raised at home*, etc., Lond. 1 vol. in-8.; 6e édit. 1 vol. in-12. Glascow, 1735. E. D.

struites sont persuadées que le royaume est aujourd'hui plus riche en espèces qu'il ne l'a jamais été.

Le docteur Swift, cet auteur ingénieux dont le talent propre était de saisir le ridicule, et de faire sentir l'absurdité de quelques préjugés, parle de la balance du commerce de l'Irlande d'une manière assez plaisante. Il dit, dans son essai sur l'état de l'Irlande, que toutes les espèces monnayées de ce royaume montaient à cinq millions sterling, dont la cinquième partie passait tous les ans en Angleterre; que cette exportation d'argent, et celle qu'occasionnaient quelques autres objets de commerce étranger de peu de valeur, ne pouvait être compensée que par le médiocre profit que procure à quelques négociants irlandais l'importation du vin de France en Angleterre, et que par conséquent, dans l'espace de moins de six ans, il n'y aurait plus en Irlande que deux millions sterling d'espèces monnayées. Si ce raisonnement du docteur n'avait été une plaisanterie, il y a plus de trente ans que l'Irlande serait sans or et sans argent; mais, quoique cette fausse prophétie fût propre à faire sentir le peu de cas qu'on devait faire des prétendus politiques qui raisonnaient de son temps sur la balance du commerce de l'Irlande, je ne puis douter cependant que leurs fausses opinions n'aient encore des partisans, et que même elles n'en acquièrent tous les jours.

Toutes les personnes dont les vues sont peu étendues, ou qui sont prévenues contre le Gouvernement, paraissent toujours appréhender les suites funestes de la balance du commerce, qu'elles soutiennent être extrêmement désavantageuse à l'Angleterre. Comme il est impossible de réfuter leurs raisonnements par le détail exact de la quantité et de la valeur des marchandises exportées, qui servent de paiement à celles qui sont importées dans le royaume, je vais mettre sous les yeux du lecteur quelques observations qui me paraissent prouver que, tant que l'Angleterre conservera sa population et son industrie, la balance du commerce ne pourra jamais lui être désavantageuse, ni entraîner la ruine de l'État. Supposons en effet que les quatre cinquièmes de toutes les espèces monnayées, existantes présentement en Angleterre, disparaissent tout à coup, et que le royaume n'en possède que la même quantité qui y était sous les règnes des Henri et des Édouard, et examinons quelle serait la conséquence de cet événement. Les denrées, la main-d'œuvre, les journées des ouvriers diminueraient sur-le-champ de valeur dans la même proportion, et tous les objets de commerce se vendraient et s'achèteraient dans l'intérieur du royaume, sur le même pied qu'ils se vendaient et s'achetaient il y a trois siècles. Dans ce cas, aucune nation de l'Europe ne pourrait être en concurrence avec nous pour la vente de ses denrées et de ses marchandises dans les marchés étrangers: notre navigation serait bien moins coûteuse que celle des autres peuples, et nous gagnerions beaucoup en vendant nos marchandises à un prix fort inférieur à celui auquel ils pourraient vendre les leurs. Cette préférence pour la

vente nous mettrait en état d'acquérir en très-peu de temps la quantité d'espèces que nous aurions perdue, et nous serions bientôt de *niveau* avec toutes les nations voisines; mais nous ne pourrions parvenir à ce *niveau* sans perdre en même temps l'avantage du bon marché, et nous trouvant alors au même point où nous étions précédemment par rapport à la quantité des espèces, nous cesserions d'en acquérir de nouvelles.

Faisons une supposition contraire, et admettons que la quantité des espèces existantes en Angleterre se trouve tout à coup quintuplée de ce qu'elle est présentement. Les denrées, les marchandises, les journées des ouvriers augmenteront sur-le-champ de valeur dans la même proportion, et les nations voisines seront hors d'état d'acheter notre superflu; mais elles s'en dédommageront avec grand avantage, en nous vendant leurs denrées et leurs marchandises, dont aucune loi ne pourra empêcher l'importation; ce qui fera sortir notre argent jusqu'à ce que nous soyons de *niveau* avec elles, et que nous ayons perdu cette grande supériorité de richesse qui n'aura été désavantageuse qu'à nous-mêmes. Il est évident que les mêmes causes qui réformeraient ces inégalités exorbitantes que nous venons de supposer, doivent les prévenir et les empêcher d'arriver, et conservent, chez toutes les nations voisines, la quantité de leurs métaux dans la proportion de leur population et de leur industrie. L'eau est toujours de niveau, ou tend à s'y mettre; les naturalistes en donnent pour raison, qu'une masse d'eau s'élevant d'un côté, et sa pesanteur n'étant plus soutenue, cette même masse doit tomber jusqu'à ce qu'elle trouve un contre-poids, et que la même cause qui rend à l'eau son niveau lorsqu'elle l'a perdu, doit toujours l'y maintenir [1].

Les trésors immenses que les Espagnols ont apportés des Indes se sont répandus dans toute l'Europe, et aucune force humaine n'aurait pu les retenir en Espagne. Quel moyen, en effet, aurait-on pu employer pour empêcher les habitants de l'autre côté des Pyrénées de franchir ces montagnes et d'introduire en Espagne leurs denrées et leurs marchandises, dont la valeur aurait augmenté dans la proportion de la difficulté du transport; les propriétaires de ces marchandises et de ces denrées, encouragés par un gain immense, n'auraient-ils pas surmonté toutes les difficultés que l'avarice des Espagnols leur aurait opposées? Ce *niveau*, dans lequel il est impossible que les espèces ne soient pas maintenues, et qui les force à se répandre hors de l'État qui les a acquises, explique pourquoi toutes les nations de l'Europe gagnent à présent dans leur

---

[1] Le prix du change contribue à maintenir la balance du commerce et à l'empêcher de devenir trop préjudiciable à une nation; lorsque la valeur de nos importations excède de beaucoup celle de nos exportations, le prix du change est contre nous, et cette perte, lorsqu'elle excède ce qu'il en coûterait pour le port des espèces chez la nation créancière nous oblige à les y transporter, car le change ne peut jamais être au-dessus du prix de la voiture. (*Note de l'Auteur.*)

commerce avec l'Espagne et le Portugal. Les souverains de ces deux royaumes ont désiré, dans tous les temps, que leurs sujets ne partageassent pas avec les étrangers les richesses qu'ils avaient acquises; mais les lois qu'ils ont publiées pour en empêcher la sortie ont été insuffisantes, et en quelque manière impraticables.

Il peut arriver cependant qu'une certaine quantité d'eau se maintienne au-dessus de son niveau, lorsqu'on lui ôte toute communication avec l'élément qui l'environne. Il peut y avoir également, par rapport aux espèces d'or et d'argent, des obstacles physiques qui, coupant toute communication d'un État avec un autre, laisseraient subsister une très-grande inégalité dans leurs richesses réciproques. L'éloignement immense où nous sommes de la Chine, et les priviléges exclusifs de nos compagnies, empêchent que ce *niveau* ne s'étende jusque dans cet empire, où l'or et l'argent sont en moins grande abondance qu'en Europe. Cependant, malgré les difficultés physiques et morales qui s'opposent à ce que les espèces d'or et d'argent soient transportées de l'Europe dans l'empire de la Chine, on ne peut s'empêcher d'observer qu'elles y sont, pour ainsi dire, entraînées; en effet, quoique les ouvriers européens surpassent beaucoup en adresse et en habileté ceux de la Chine, l'Europe perd dans le commerce qu'elle entretient avec cette partie du monde; et, sans les retours continuels d'or et d'argent que les négociants espagnols tirent annuellement de l'Amérique, la masse des métaux précieux diminuerait insensiblement en Europe, et augmenterait en Chine, jusqu'à ce que le *niveau* se fût établi entre ces deux parties du monde. Il est certain que, si cette industrieuse nation était aussi près de nous que la Pologne et la Barbarie, la plus grande partie des trésors des Indes lui serait réservée. On peut expliquer ce phénomène sans avoir recours à l'attraction physique; en effet, l'attraction morale qui tire son origine des intérêts et des passions des hommes, est au moins aussi puissante et aussi certaine.

Les provinces dont les différents royaumes sont composés, ne conservent entre elles leur balance, que par la force de ce même principe; c'est-à-dire, par l'impossibilité où est l'argent de perdre son *niveau*, et la nécessité qui le maintient toujours dans la proportion du travail et des denrées de chaque province. Si une longue expérience ne rassurait pas sur les sommes considérables que fournissent annuellement les provinces aux villes capitales, que de tristes réflexions n'aurait-on pas été dans le cas de faire, à la vue des calculs d'un habitant du Yorkshire! Cet hypocondriaque, dans un accès de mélancolie, calculait toutes les sommes que cette province fournissait à la ville de Londres, tant pour le paiement des impôts, que pour l'achat des marchandises, et le transport des revenus que les propriétaires y consommaient au préjudice de la province, où l'argent ne paraît rentrer qu'en bien moins grande quantité qu'il n'en sort. Il n'est pas douteux que, si l'heptarchie

subsistait encore, le gouvernement de chaque État serait continuellement alarmé de la crainte de perdre par la balance du commerce ; et comme il est très-vraisemblable que le voisinage des peuples aurait nourri et excité la haine qu'ils se seraient portée les uns et les autres, leur jalousie mutuelle les aurait engagés à gêner réciproquement leur commerce et à le charger de taxes et d'impôts. Depuis que la réunion de l'Écosse et de l'Angleterre n'a fait qu'un peuple de ces deux nations on ignore à laquelle des deux la liberté du commerce a été avantageuse. Si depuis cet événement les Écossais ont acquis de nouvelles richesses, on ne le peut attribuer qu'à l'augmentation de l'industrie, qui a fait de grands progrès parmi eux. Avant cette réunion, les deux nations, craignaient réciproquement que la liberté du commerce ne leur fût nuisible, et que leurs voisins ne parvinssent à les dépouiller de leurs anciennes richesses. Le temps seul a pu prouver que ces craintes étaient également mal fondées chez l'un et l'autre peuple.

Ce qui arrive dans de petits États, doit également arriver dans de plus grands. De quelque nature que fussent les lois romaines par rapport au commerce, les provinces qui composaient l'empire romain conservaient leur balance entre elles et avec l'Italie ; comme nous voyons présentement cette même balance exister entre les différents comtés de la Grande-Bretagne, et les différentes paroisses de chaque comté. Quiconque voyage en Europe peut reconnaître par lui-même et par le prix des denrées, que, malgré la fausse jalousie des princes et des États, l'argent s'est maintenu partout à son *niveau*, et qu'il n'y a pas plus de différence à cet égard entre les royaumes, qu'il ne s'en trouve entre les provinces d'un même État. Les hommes vont habiter d'eux-mêmes les lieux situés sur les rivières navigables, les ports de mer, et les villes capitales. C'est dans ces endroits où les hommes sont rassemblés en plus grand nombre, qu'on trouve plus d'industrie et plus de denrées, et par conséquent plus d'argent; mais cette quantité d'argent est toujours en proportion de la population et de l'industrie, et c'est ce qui en maintient le *niveau* [1].

La France est pour nous un objet perpétuel de jalousie et de haine. Le premier de ces sentiments n'est fondé que sur de trop bonnes rai-

[1] Il faut observer avec soin que dans tout ce Discours, partout où je parle du *niveau* de l'argent, j'entends toujours son niveau proportionné aux commodités, au travail, à l'industrie et à l'habileté qui se rencontrent dans chaque Etat : j'ose assurer que, dans les pays où ces avantages sont le double, le triple, le quadruple de ce qu'ils sont dans les autres Etats, l'argent sera aussi infailliblement double, triple ou quadruple. La seule circonstance qui peut détruire l'exactitude de ces proportions, consiste dans les frais de transport des marchandises d'un lieu à un autre, et ces frais sont quelquefois inégaux. Ainsi le blé, le bétail le fromage et le beurre de la province de Derby, ne peuvent tirer d'argent de Londres, autant que les manufactures de Londres en tirent de Derby. Mais cette objection n'est qu'apparente, car autant le transport des marchandises est coûteux, autant la communication entre les places de commerce est défectueuse. (*Note de l'Auteur.*)

sons, mais l'un et l'autre ont donné lieu aux barrières sans nombre que les deux nations ont opposées mutuellement à leur commerce réciproque, et dont on nous accuse d'avoir donné l'exemple. Quels avantages en avons-nous retirés? Nous ne vendons plus aux Français nos étoffes de laine, et nous allons chercher en Espagne et en Portugal, un vin plus cher et moins agréable que celui dont nous pouvions nous fournir en France. La plupart des Anglais croiraient l'État sur le penchant de sa ruine, si les vins français pouvaient être transportés en Angleterre en assez grande abondance, et y être vendus assez bon marché pour que le peuple en fît sa boisson ordinaire, par préférence à la bière et aux autres liqueurs du pays; mais, si on voulait écarter tout préjugé et raisonner sans passion, il ne serait pas difficile de prouver que l'État n'en recevrait aucun préjudice, et qu'il en retirerait peut-être quelque avantage. En effet, les Français assurés d'un plus grand débit de leurs vins, changeraient leur culture, et planteraient de nouvelles vignes pour fournir à la consommation de l'Angleterre; ils seraient alors forcés de recourir à nous pour avoir du blé, dont la production serait moins abondante chez eux, et nous aurions l'avantage de leur vendre la denrée de première nécessité. Le roi de France a rendu plusieurs arrêts pour défendre les nouvelles plantations de vignes, et il a même ordonné de les arracher, preuve certaine que la culture du blé a dans cet État la préférence sur celle de toute autre espèce de denrées.

Le maréchal de Vauban fait connaître, dans plusieurs endroits de ses écrits, le préjudice que causent au Languedoc, à la Guyenne et aux provinces méridionales de France, les droits auxquels les vins de ces pays sont assujettis, lorsqu'ils sont transportés en Bretagne et en Normandie; et il propose au gouvernement de France d'accorder une entière liberté de commerce, et de délivrer ces provinces des entraves sous lesquelles elles gémissaient. Il ne pensait pas sans doute que cette liberté pût faire pencher en leur faveur la balance du commerce, au préjudice de la Normandie et de la Bretagne. Il est évident qu'une navigation un peu plus longue ne rendrait pas les vins du Languedoc plus chers en Angleterre qu'ils ne le sont en Bretagne, ou dans ce cas les denrées d'Angleterre, transportées en Languedoc, augmenteraient de valeur dans la même proportion.

Je conviens cependant qu'on peut employer deux moyens pour maintenir l'argent au-dessus ou au-dessous de son *niveau;* mais, en les examinant attentivement, il est facile de reconnaître qu'ils sont la conséquence du principe précédemment établi, et qu'ils lui donnent même une nouvelle force.

Les banques, les actions et les papiers de crédit, tous établissements modernes, adoptés par les Anglais avec une espèce de frénésie, sont le seul moyen que je crois propre à tenir l'argent au-dessous de son *niveau*. Le papier devient par ces établissements équivalent aux espèces,

il circule dans toutes les parties de l'État, augmente la valeur de la main-d'œuvre et des denrées, supplée à l'or et à l'argent, fait disparaître une partie de ces précieux métaux, et empêche que leur quantité n'en augmente. La plupart de nos raisonnements sur cette matière sont faux et contraires à la raison; tout particulier qui a l'avantage de doubler ses fonds en devient incontestablement plus riche; nous nous imaginons qu'il en serait de même de l'État, si tous les sujets pouvaient parvenir à doubler leurs richesses; nous ne faisons pas réflexion que dans ce cas la valeur de toutes les denrées augmenterait dans la même proportion, et que, par conséquent, cet accroissement général des richesses n'apporterait aucun changement dans l'inégalité des fortunes. Un grand fonds d'argent ne nous est avantageux que dans nos négociations avec les étrangers, et comme notre papier n'a de valeur que dans l'intérieur du royaume, il a pour nous les inconvénients qui sont la suite nécessaire d'une grande abondance d'argent, et ne nous procure aucun des avantages qui peuvent l'accompagner.

Supposons que l'Angleterre possède 18 millions sterling en espèces, et qu'il circule dans le royaume pour 12 millions de papier, on doit conclure de cette supposition que l'État peut posséder une richesse réelle de 30 millions. La Grande-Bretagne posséderait en effet cette somme en espèces d'or et d'argent, si nos papiers de nouvelle création n'avaient pas été un obstacle à l'entrée de ces métaux. On me demandera sans doute quel pays nous aurait fourni cette somme? Je répondrai à cette question, que nous l'aurions été chercher dans tous les royaumes du monde connu. En effet, en supprimant les 12 millions de papier, l'argent existant en Angleterre sera de beaucoup au-dessous de son *niveau*, par comparaison avec la quantité existante dans les États voisins, et il en refluera nécessairement une partie parmi nous jusqu'à ce que le *niveau* soit établi entre toutes les nations voisines, et que sa trop grande abondance le fasse, par la même raison, échapper de nos mains. Le soin qu'ont eu les politiques modernes de remplir tous les portefeuilles *d'actions, de billets de banque* et de *papiers d'échiquier*, semble être une suite de la crainte qu'ils ont eue que la nation ne se trouvât un jour accablée sous le poids de l'or et de l'argent.

Le royaume de France possède une très-grande quantité d'espèces, et il en est principalement redevable au petit nombre de papiers de crédit qui ont cours dans ce puissant État. Aucune banque publique n'y est établie; les lettres de change y sont moins communes qu'en Angleterre; tout prêt d'argent, dont le principal n'est pas aliéné, y est regardé comme usuraire. Faute de débouchés de leur argent, les Français sont obligés d'en garder une grande partie en caisse, et c'est par cette raison que les simples particuliers de ce royaume possèdent une grande quantité de vaisselle d'argent, et que leurs églises sont remplies d'argenterie. C'est à la réunion de ces différentes circonstances qu'on doit

attribuer le bon marché des denrées et de la main-d'œuvre, dont le prix est plus bas en France que chez d'autres peuples qui possèdent la moitié moins d'espèces d'or et d'argent; position heureuse qui donne à ce royaume un grand avantage pour le commerce étranger, et conserve entre les mains des sujets des sommes assez considérables pour réparer les malheurs publics et imprévus, dont aucune nation ne peut être à l'abri.

On est en usage en Angleterre et en Hollande de préférer la porcelaine de Chine à la vaisselle d'argent; et la ville de Gènes avait adopté, il y a quelques années, cette espèce de luxe. Mais le sénat, prévoyant les funestes conséquences qui en pouvaient résulter, y mit des bornes par une loi somptuaire, qui laissait en même temps la plus grande liberté sur la vaisselle d'argent. Cette république a reconnu sans doute, lors de la dernière révolution, toute la sagesse de cette ordonnance; et je ne puis m'empêcher de penser que les taxes imposées en Angleterre sur la vaisselle d'argent ne soient très-opposées à la bonne politique.

Nos colonies avaient une quantité d'espèces suffisante pour la circulation, avant qu'on y eût introduit les papiers de crédit; mais depuis que cette espèce de richesses y est connue, l'or et l'argent ne sont plus d'usage dans les paiements, et c'est le moindre inconvénient qui en soit résulté. Lorsque les malheurs de l'État auront anéanti cette richesse fictive, peut-on douter que l'argent ne retourne aussitôt dans nos colonies, qui possèdent des denrées et des manufactures, seul bien réel dont tous les hommes ont besoin, et qu'ils ne peuvent satisfaire, qu'en donnant aux cultivateurs et aux fabricants l'argent qu'ils possèdent?

Il est fâcheux que Lycurgue n'ait pas eu l'idée des papiers de crédit, lorsqu'il chercha à bannir l'or et l'argent de Lacédémone. Cet expédient aurait été plus utile à son système, que ces masses de fer qu'il leur substitua, et les papiers de crédit, qui n'ont aucune valeur réelle ni intrinsèque, auraient apporté un obstacle certain à tout commerce étranger.

Je viens d'exposer les inconvénients qui accompagnent les systèmes de papiers de crédit, qui sont cependant les seuls moyens de tenir l'argent au dessous de son *niveau*. Ne pourrait-on pas obtenir l'effet contraire, c'est-à-dire l'élever au-dessus de son *niveau*, en conservant avec soin dans le trésor public une somme considérable, et en prenant les précautions convenables pour l'empêcher d'être remise dans la circulation? Mais la plupart des citoyens regarderaient un pareil expédient comme destructif, et il exciterait la clameur publique. Tout fluide peut être élevé au-dessus de son niveau, et à telle hauteur qu'on juge à propos, lorsqu'on lui ôte toute communication avec l'élément voisin. Il en est de même de l'argent; et pour le prouver il suffit de reprendre notre

première supposition, qui consiste à détruire subitement la moitié de toutes nos espèces. Nous avons trouvé que la conséquence de cet événement serait d'attirer une somme égale de tous les royaumes voisins. Si le gouvernement se déterminait à mettre en réserve dans le trésor public une somme considérable, et à l'y conserver avec soin, il pourrait, après la révolution de plusieurs années, y mettre également en dépôt une nouvelle somme, opération qui par la succession des temps n'aurait pas de bornes.

Une petite ville comme Genève pourrait, durant le cours de quelques siècles, engloutir les neuf dixièmes de toutes les espèces de l'Europe. Il est vrai que la nature humaine forme un obstacle invincible à cet énorme accroissement de richesses. Un État faible, mais possédant des richesses immenses, deviendrait nécessairement la proie de quelques voisins plus pauvres, mais plus puissants. Un grand État maître d'un pareil trésor le dissiperait en projets dangereux et mal concertés, et détruirait vraisemblablement un trésor bien plus estimable, je veux dire l'industrie de son peuple, dont la perte entraînerait une diminution sensible dans le nombre des citoyens. Ces trésors immenses seraient dans le cas du fluide élevé à une trop grande hauteur, qui brise et détruit le vaisseau qui le renferme, et se mêlant avec l'élément qui l'environne, tombe tout à coup à son niveau. La possibilité d'amasser un grand trésor, sans causer de préjudice à l'État, est tellement contraire à notre manière ordinaire de penser, que, quoique nos historiens soient d'accord sur les sommes immenses amassées par Henri VII, que tous les fassent monter à 1,700,000 liv. sterling[1], et que cet événement soit, pour ainsi dire, encore récent, nous rejetons leur témoignage, plutôt que de convenir d'un fait capable de détruire nos préjugés. Il est vraisemblable que cette somme composait les trois quarts de toutes les espèces monnayées existantes pour lors en Angleterre; mais est-il impossible qu'un prince habile, avide de richesses, économe, et dont l'autorité était presque absolue, ait amassé une somme aussi considérable dans l'espace de vingt ans? Il n'y a pas d'apparence que, malgré le trésor de Henri VII, le peuple se soit aperçu d'une diminution dans la quantité d'espèces en circulation, et qu'il en ait souffert un préjudice réel, parce que la diminution de la valeur de toutes les denrées et de toutes les marchandises a dû faire entrer en peu de temps dans le royaume une quantité d'or et d'argent égale à celle que le souverain avait retirée de la circulation, effet et suite nécessaire du grand avantage que devaient avoir les Anglais dans le commerce sur toutes les nations voisines. Les historiens[2] et les orateurs[3] grecs assurent que la petite république d'Athènes, et les peuples ses alliés amassèrent, dans les cinquante années qui s'écoulèrent entre la guerre de Médie et celle de Péloponèse, un trésor plus

[1] Il y avait environ huit onces d'argent dans la livre sterling du temps de Henri VII.
[2] Thucyd. lib. 2; Diod. sic. lib. 12. — [3] Æschinis et Demosthenis, Epist.

considérable que celui de Henri VII, puisque plus de 10,000 talents furent renfermés dans la citadelle d'Athènes, somme immense qui fut cause de la ruine de cette république et de ses alliés, par les guerres imprudentes auxquelles ils s'engagèrent témérairement. Cet argent, amassé avec tant de soin, ne fut pas plus tôt sorti du trésor et remis dans la circulation, qu'il disparut de l'État. Nous voyons, en effet, par le fameux dénombrement fait cinquante ans après, et dont Démosthènes et Polybe[1] font mention, que toutes les richesses des Athéniens, en terres, en maisons, en esclaves, en denrées et en marchandises, ne furent pas estimées à 60,000 talents, en y comprenant même les espèces monnayées qui circulaient dans ce petit État.

On reconnaît dans la conduite des Athéniens autant de prudence que d'ambition, lorsqu'on les voit user de la liberté de leur gouvernement, pour mettre en réserve et conserver un trésor immense, qu'ils pouvaient partager entre eux, et qui était assez considérable pour tripler la fortune de chaque particulier : car il est bon d'observer, qu'au rapport des anciens historiens, les Athéniens n'étaient pas plus riches lorsque Philippe, roi de Macédoine, leur déclara la guerre, qu'ils ne l'étaient au commencement de celle du Péloponèse.

Le petit pays connu sous le nom de Grèce était moins riche en espèces d'or et d'argent dans les siècles de Philippe et de Persée, que ne l'était l'Angleterre sous le règne de Henri VII. Les deux rois macédoniens amassèrent cependant en trente ans[2] un trésor plus considérable que celui de Henri, puisqu'au rapport de Pline[3], le trésor que fit conduire à Rome Paul-Émile, vainqueur de la Macédoine, montait à 2,400,000 liv. sterling; ce n'était cependant qu'une partie des sommes amassées par les rois de Macédoine, étant impossible que Persée eût soutenu la guerre sans avoir touché au trésor public. Stanyan assure que de son temps le canton de Berne avait prêté à intérêt plus de 300,000 liv. sterling, et qu'il y en avait en réserve plus de 1,800,000 dans le trésor public. Il est très-vraisemblable que tout l'argent en circulation dans ce petit État ne monte pas à 500,000 liv. sterling. Cependant, quoique le trésor public ait dû augmenter depuis 1714, tous les voyageurs qui parcourent le pays de Vaud, ou toute autre partie du canton de Berne, ne s'aperçoivent pas que l'argent y soit plus rare que dans tout autre pays de la même étendue, et dont le climat et les productions sont les mêmes[4].

Le détail que donne Appien du trésor des Ptolémées ne permet pas de le révoquer en doute, et il serait d'autant plus mal fondé, que, sui-

---

[1] Lib. II, cap. 62.

[2] Titi-Livii, lib. XLV, cap. 40. — [3] Lib. XXXIII, cap. 3.

[4] La pauvreté dont parle Stanyan ne se remarque que dans les cantons les plus montagneux, où il n'est pas facile que l'argent se répande : encore les peuples n'y sont-ils pas plus pauvres que dans le diocèse de Saltzbourg d'un côté, ou dans la Savoie de l'autre. *Note de l'Auteur.*

vant le témoignage de ce même historien, les autres successeurs d'Alexandre étaient également économes, et que plusieurs d'entre eux avaient des trésors presque aussi considérables que celui des Ptolémées, qu'Appien fait monter à 740,000 talents, revenant, suivant les calculs du docteur Arbuthnot, à 191,166,666 liv. sterling, somme incroyable, si cet historien, natif d'Alexandrie, ne citait pas les registres de l'empire d'Égypte pour garants de ce qu'il avance.

Les différentes observations que je viens de mettre sous les yeux du lecteur, doivent guider notre jugement sur les barrières, les obstacles et les impôts sans nombre que toutes les nations, et principalement l'Angleterre, opposent à la liberté du commerce. Tous les gouvernements sont occupés du désir d'augmenter la masse de leurs espèces monnayées, qu'il est cependant impossible de tenir au-dessus de leur *niveau*, tant que la circulation de la totalité en est libre; ils sont également effrayés de la crainte d'en perdre une partie, quoique, par la même raison, il soit également impossible qu'elles baissent au-dessous de ce même *niveau*. Des mesures aussi contraires à la bonne politique seraient capables par elles-mêmes de faire disparaître nos espèces, si ce malheur pouvait arriver; mais il en résulte un mal général et commun à toutes les nations : c'est-à-dire, que tous les peuples voisins et limitrophes les uns des autres ne peuvent jouir réciproquement et avec liberté de l'échange mutuel de leurs denrées et de leurs marchandises, que le souverain législateur semble avoir prescrit, en donnant à tous les peuples un climat, un sol, et un génie qui les distingue les uns des autres, par des différences particulières à chacun d'eux.

Les politiques modernes, en faisant usage des papiers de crédit, ont adopté le seul moyen de bannir les espèces d'un État, ou du moins d'en diminuer la quantité. On ne pourrait en augmenter la masse, qu'en en mettant une partie en réserve dans le trésor public; mais ils rejettent ce moyen et donnent la préférence à des droits de douane et à des taxes qui ne servent qu'à restreindre l'industrie, et à priver nos voisins, ainsi que nous, des bienfaits que l'art et la nature offrent à tous les hommes.

Il faut convenir cependant que toutes les taxes sur les denrées et les marchandises étrangères ne sont pas également inutiles et désavantageuses. Nos manufactures de toile sont encouragées par les droits imposés sur celles d'Allemagne. Les droits perçus sur l'eau-de-vie de vin augmentent la consommation du *rhum*, et soutiennent nos colonies méridionales. Comme il est nécessaire qu'il y ait des impôts pour la défense du gouvernement, il est de la bonne politique de n'en percevoir et de n'en établir que sur les denrées et les marchandises, dont le volume empêche la fraude et la contrebande; mais le législateur ne doit jamais oublier la maxime du docteur Swift, *qu'en matière d'impôts, deux et deux ne font pas toujours quatre; et qu'il arrive souvent au contraire qu'ils font moins de deux*. Il est assez vraisemblable que,

si les droits sur le vin étaient diminués des deux tiers, le gouvernement en tirerait un revenu plus considérable; notre peuple serait alors en état de se procurer une boisson meilleure et plus saine, et la balance du commerce, dont nous sommes si jaloux, n'en deviendrait pas plus désavantageuse. La manufacture de la bière, lorsqu'on la considère indépendamment de l'agriculture, est peu considérable en elle-même, et occupe peu de bras; le transport du vin et l'exportation de nos grains nous en dédommageraient avec grand avantage. On opposera sans doute que, suivant le témoignage de plusieurs historiens, un grand nombre d'États et de royaumes riches et opulents dans l'antiquité, sont maintenant dans l'indigence et la pauvreté; et qu'on n'y retrouve plus cette abondance d'argent qui les rendait autrefois si puissants. Je réponds que les nations ne peuvent espérer de conserver leurs espèces, lorsqu'elles perdent leur commerce, leur industrie et leur population, dont les métaux précieux suivent toujours la proportion. Lorsque Lisbonne et Amsterdam enlevèrent à Gènes et à Venise le commerce des Indes orientales, dont ces deux villes étaient en possession, elles acquirent les profits et les espèces dont ce riche commerce les enrichissait. La masse d'argent diminue dans un État toutes les fois que le souverain établit sa résidence dans un autre empire; lorsque les guerres étrangères obligent d'envoyer des armées dans des pays très-éloignés des frontières, et où elles ne peuvent être entretenues qu'à très-grands frais, et lorsqu'enfin les étrangers sont créanciers de l'État pour des sommes considérables. On doit observer que la perte de l'argent, dans tous les cas dont je viens de faire l'énumération, est la suite de circonstances violentes qui forcent le peuple à se réfugier dans d'autres climats et à y transporter son industrie; mais, lorsque la population d'une nation et son industrie n'ont souffert aucune diminution, il est impossible, après que les troubles sont cessés, que l'argent ne revienne par un grand nombre de canaux, différents les uns des autres et souvent inconnus. Les principales nations de l'Europe ont répandu en Flandre des sommes immenses depuis la révolution des Pays-Bas, cette partie de l'Europe ayant presque toujours été le théâtre de la guerre. Si toutes ces sommes étaient rassemblées, elles monteraient peut-être à plus de la moitié de ce que l'Europe entière possède d'espèces : toutes ces richesses immenses sont retournées à leur source, et sont rentrées dans les mains des peuples industrieux qui en avaient été les premiers possesseurs. Un *courant* sensible emportait à Rome, il y a plus de mille ans, tout l'argent de l'Europe; mais il en est sorti par des canaux secrets et inconnus, et le défaut de commerce et d'industrie rend aujourd'hui les domaines du pape le territoire le plus pauvre de l'Italie. Le gouvernement a grande raison sans doute d'employer tous ses soins pour conserver la population et les manufactures de l'État, mais il peut se dispenser d'en prendre pour la conservation de ses espèces. Leur quantité sera toujours proportionnée au nombre du peuple et à l'accroissement de son industrie.

VIII

ESSAI SUR LA JALOUSIE COMMERCIALE[1].

Après avoir montré le ridicule d'une première espèce de jalousie à laquelle sont en proie les nations commerçantes[2], il ne saurait être hors de propos de parler d'une seconde, dont les motifs ne sont pas moins déraisonnables. Rien n'est plus commun, de la part des peuples qui ont fait quelques progrès dans le commerce, que de s'alarmer des progrès analogues qui s'opèrent chez leurs voisins; de considérer comme ennemis, en quelque façon, tous les États où la production se développe, et de poser en principe que la fortune de ces États ne s'améliore qu'à leurs dépens. Mais, contrairement à cette doctrine étroite et malveillante, je ne craindrai pas de soutenir que l'accroissement de la richesse et du commerce, chez une nation quelconque, bien loin de pouvoir blesser l'intérêt des autres, contribue, la plupart du temps, à l'extension de leur propre opulence; et qu'aucun État ne réussirait à faire faire de grands pas à son industrie et à son commerce, si l'ignorance, la paresse et la barbarie régnaient chez les peuples qui l'environnent.

Il est manifeste que l'industrie par laquelle un peuple pourvoit à la satisfaction de ses besoins domestiques ne saurait éprouver aucun dommage de la plus grande prospérité des pays voisins; et comme cette branche du travail national est la plus importante de toutes dans un royaume d'une certaine étendue, cette considération suffirait seule pour calmer toutes nos inquiétudes à ce sujet. Mais je vais plus loin, et je ferai observer qu'il est impossible, quand la liberté préside aux rapports commerciaux, que l'industrie intérieure de chaque nation ne se développe pas par suite de leurs progrès réciproques. Comparez la situation actuelle de la Grande-Bretagne à ce qu'elle était il y a deux siècles. L'imperfection de tous les procédés relatifs à l'agriculture ou à la fabrication était extrême. Tous les progrès que nous avons faits depuis

---

[1] Cet Essai n'avait pas encore été traduit. Voy. plus haut, *Notice sur Hume*, p. 7 et 8.

[2] Celle qui les portait à vouloir accaparer les métaux précieux. Voy. le commencement de l'*Essai sur la Balance du commerce*.

cette époque ne tiennent qu'à l'imitation des étrangers; et nous devons, par conséquent, beaucoup plus nous féliciter, que nous plaindre, des succès qu'ils ont pu obtenir avant nous dans les arts et les inventions utiles. Mais nos rapports avec eux se maintiennent encore à notre grand avantage; car nous adoptons journellement, dans toutes nos manufactures, les découvertes et les perfectionnements de nos voisins. Une marchandise est-elle importée, d'abord à notre grand regret, parce que nous nous imaginons qu'elle nous enlève notre numéraire : plus tard, l'art de fabriquer ce produit se naturalise avec un profit évident pour nous-mêmes. Cependant, nous continuons de voir avec peine que nos voisins demeurent en possession d'un art, d'une branche d'industrie ou d'une invention quelconque. Nous ne nous rappelons pas que, s'ils ne nous avaient donné les premières leçons, nous serions encore des barbares en ce moment; et que, s'ils ne continuaient notre éducation par leurs exemples, les arts, frappés de langueur, perdraient bientôt cette émulation active qui contribue si puissamment à leur progrès.

Le développement du travail intérieur forme la base du commerce étranger. Lorsqu'un grand nombre de produits se confectionnent et apparaissent sur le marché national, il s'en rencontre toujours quelques-uns qui peuvent être exportés avec avantage. Mais, si nos voisins n'ont ni industrie ni agriculture, ils ne peuvent les acheter, parce qu'ils n'ont aucun autre produit à donner en échange. A cet égard, les États sont dans la même position que les particuliers. Un individu ne deviendra pas facilement industrieux, si tous ses concitoyens restent oisifs. Les richesses des divers membres d'une société contribuent à accroître la mienne, quelle que soit la profession à laquelle je me livre. Ces divers membres consomment les produits de mon travail, et me fournissent, à leur tour, les produits du leur.

Un État ne doit appréhender, en aucune manière, que ses voisins fassent, dans les arts utiles, des progrès assez considérables pour n'avoir plus de produits à lui demander. La nature, en donnant aux diverses nations un génie, un climat, et un sol qui ne sont pas les mêmes, a garanti la perpétuité de leurs échanges et de leur commerce réciproques, aussi longtemps qu'elles demeureront industrieuses et civilisées. Et plus l'industrie fait de progrès dans un État, plus cet État fera de demandes au travail de ses voisins. Il est naturel que les habitants d'un pays, à mesure que la richesse et les lumières s'y propagent, recherchent les ouvrages les mieux confectionnés; et, comme ils ont eux-mêmes une grande quantité de marchandises à donner en retour, ils reçoivent d'immenses importations de tous les pays étrangers. Ainsi donc, pendant que l'industrie étrangère est fortement encouragée par ces demandes, l'industrie nationale ne retire pas moins d'avantages du débouché offert à la vente de ses propres produits.

Mais qu'arriverait-il dans le cas où un État sert de marché principal

à certains objets de manufacture, comme l'Angleterre, par exemple, pour les articles de laine? La concurrence de nos voisins ne serait-elle pas pour nous l'occasion d'un préjudice sous ce rapport? A cela il faut répondre que, lorsqu'un pays jouit d'un pareil avantage, il résulte toujours de circonstances particulières tenant à la nature des choses, et que si, malgré ces circonstances, il se laisse déposséder de la branche de fabrication dans laquelle il excellait, ses manufacturiers ne doivent s'en prendre qu'à leur apathie ou à la mauvaise conduite de leurs opérations, et non aux progrès de l'industrie étrangère. On doit considérer encore que, par le développement même de l'industrie des nations voisines, la consommation de toutes les espèces de marchandises doit suivre une marche ascendante, et que, malgré la concurrence de la fabrication étrangère sur notre propre marché, la demande de nos produits doit se soutenir, ou même s'accroître. Et, si cette demande venait à se restreindre, les conséquences qui en résulteraient devraient-elles donc être regardées comme funestes! Pour que le génie de l'industrie se maintienne, on peut facilement s'engager dans d'autres voies; et rien n'empêche que les fabricants d'étoffes de laine, par exemple, ne s'occupent à fabriquer des tissus de lin ou de soie, à travailler le fer ou à créer tout autre produit qui leur paraîtra susceptible d'écoulement. On ne doit pas craindre de voir s'épuiser la série des objets sur lesquels peut s'exercer l'industrie humaine, ou que nos fabricants, s'ils savent se maintenir au niveau de nos voisins, courent le risque de manquer d'emploi. L'émulation est, au contraire, ce qu'il y a de plus propre à entretenir la vie industrielle au sein de toutes les nations rivales. D'ailleurs, un peuple est toujours plus heureux quand il possède une grande variété d'industries, que si une branche importante de travail, mais unique, occupait tous les citoyens. La situation de ce peuple est moins précaire, et beaucoup moins susceptible d'être affectée des révolutions ou des fluctuations diverses que chaque branche particulière de commerce sera toujours exposée à subir.

Le seul État commerçant qui doive redouter les progrès et l'industrie de ses voisins est la Hollande, qui, ne possédant point un territoire considérable ni une grande abondance de denrées naturelles, ne peut être florissante qu'en servant de courtier, de facteur ou de commissionnaire aux autres États. Un tel peuple doit naturellement redouter que les États voisins, dès qu'ils arriveront à connaître leurs intérêts et à s'en occuper, ne prennent en main eux-mêmes la direction de leurs affaires, et ne privent leurs courtiers des profits que ceux-ci retiraient de leurs services.

Mais, quoique cette conséquence soit naturellement à craindre, il se passera un très-long temps avant qu'elle ait lieu; par de l'habileté et de la prudence, on peut l'éloigner pendant plusieurs générations, si l'on ne peut l'éviter entièrement. L'avantage de capitaux supérieurs et de rela-

tions plus multipliées est tel qu'on n'en triomphe pas facilement; et, comme toutes les transactions s'accroissent en proportion du progrès de l'industrie dans les États voisins, un peuple même dont le commerce repose sur cette base fragile peut d'abord tirer des profits considérables de la situation florissante de ses voisins. Les Hollandais ayant engagé tous leurs revenus, ont cessé de jouer sur la scène politique le même rôle qu'autrefois; mais leur commerce est assurément égal à ce qu'il était au milieu du dernier siècle, à l'époque où ils étaient comptés parmi les grandes puissances de l'Europe.

Si une politique étroite et malveillante devait triompher parmi nous, nous réduirions toutes les nations voisines à l'état de paresse et d'ignorance qui règne au Maroc et sur la côte de Barbarie. Mais quelles seraient les conséquences d'un pareil changement? Ces nations cesseraient de nous apporter leurs produits; elles ne nous demanderaient plus les nôtres; notre industrie domestique languirait faute d'excitation, d'exemples et d'enseignements; et nous ne tarderions pas à tomber nous-mêmes dans l'état d'abjection auquel nous les aurions réduites. J'oserai donc déclarer que, non-seulement comme homme, mais encore comme sujet anglais, je fais des vœux pour voir fleurir le commerce de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et de la France elle-même. Je suis certain, du moins, que la Grande-Bretagne et tous les pays que je viens de citer verraient s'accroître leur prospérité réciproque, si les souverains et les ministres qui les gouvernent adoptaient de concert des vues plus bienveillantes et plus libérales.

IX.

ESSAI SUR LA POPULATION DES NATIONS ANCIENNES [1].

Il y a peu de fondement, soit par la raison ou par l'expérience, de croire l'univers éternel et incorruptible. Le mouvement rapide et continuel de la matière, les révolutions violentes qui en agitent chaque partie,

---

[1] La traduction qu'on donne ici est celle de l'abbé Le Blanc, à laquelle il a été fait d'importantes et nombreuses corrections. (V. plus haut la fin de la Notice sur Hume.)

Cette savante dissertation de Hume est la contre-partie de celle publiée en 1753, par le docteur Wallace, sous ce titre : *A Dissertation on the numbers of Mankind in ancient and modern times, in which the superior populousness of antiquity is maintained* (trad. en français par de Joncourt, Londres, (*Paris*), 1754; par M. E..... Amst., 1769, in-8.)

Wallace, dans son travail, imprimé postérieurement à celui de Hume, mais composé avant pour la Société philosophique d'Edimbourg dont il était membre, fonde son opinion, que la population des temps modernes est de beaucoup *inférieure* à celle de l'antiquité, sur les considérations suivantes :

1° Le changement survenu dans la religion, le mahométisme tendant à restreindre multiplication des hommes par la polygamie, et le catholicisme par l'idée que le mariage est un état moins parfait que le célibat.

2° L'abolition de l'esclavage, ou la différence des moyens par lesquels il est pourvu à l'entretien des classes ouvrières, ou de l'immense majorité du genre humain.

3° L'inégalité de fortune produite par les lois modernes sur les successions, lesquelles, au sein de la plupart des Etats de l'Europe, dépouillent les cadets de familles nobles ou plébéiennes au profit de l'aîné.

4° Le défaut d'encouragement au mariage, et même la défaveur qu'on y attache.

5° Le système militaire actuel, tenant constamment sous les armes une multitude d'hommes non mariés, dont les habitudes exercent une influence physique et morale très-nuisible au développement de la population.

6° Le grand commerce de l'Europe avec l'Inde et le Nouveau-Monde.

7° La négligence et le dédain de l'agriculture, principale occupation des peuples de l'antiquité.

8° La substitution de grandes monarchies, à partir du siècle d'Alexandre, à la foule de petits Etats libres dans lesquels l'Europe se partageait antérieurement, et surtout les conquêtes successives des Romains.

9° L'établissement définitif de la domination de Rome sur le monde.

10° L'oubli de la simplicité des mœurs anciennes et l'invasion progressive du luxe, en Occident, par les conquêtes d'Alexandre, de ses successeurs, et surtout des Romains.

Toutes les considérations précédentes ont été développées, par Wallace, avec une érudition et une sagacité telles, qu'il ne laisse pas d'être assez difficile, même après avoir lu Hume, de se prononcer dans l'intéressante question que tous deux agitent. Ce qu'il y a,

les changements remarquables dans le ciel, les traces visibles, aussi bien que la tradition d'un deluge universel, ou d'une convulsion générale des éléments, tout concourt à nous prouver fortement la nature périssable de ce monde, et son passage, par corruption ou par dissolution, d'un état à un autre. Il faut donc qu'il ait successivement son enfance, sa jeunesse, son âge viril et sa vieillesse, aussi bien que chaque individu qu'il contient, et il est probable que l'homme, de même que les animaux et les végétaux, aura part à toutes ces variations.

Dans l'âge florissant du monde, l'espèce humaine doit posséder une plus grande vigueur d'esprit et de corps, et par conséquent une santé plus heureuse, des esprits plus animés, une plus longue vie, un penchant plus fort et plus de puissance pour la génération. Mais si le système général des choses, et par la même raison la société humaine, éprouvent de ces révolutions graduelles, elles sont trop lentes pour pouvoir être discernées dans cette courte période que renferment l'histoire et la tradition. La stature et la force du corps, la longueur de la vie, le courage même et l'étendue du génie, paraissent jusqu'ici avoir été naturellement à peu près les mêmes dans tous les siècles.

Les arts et les sciences, à la vérité, ont fleuri dans un temps et ont déchu dans un autre ; mais nous pouvons observer que, dans celui même où ces arts ont été portés chez un peuple à la plus grande perfection, ils étaient peut-être entièrement ignorés de toutes les nations voisines, et

---

certainement, de plus paradoxal dans les vues du premier, c'est qu'il admet que l'esclavage, tel qu'il subsistait chez les anciens, ne rendait pas la condition des classes pauvres inférieure à ce qu'elle est dans les temps modernes. C'est une opinion qui, déjà soutenue par Busbeck *, vers le milieu du seizième siècle, l'a été surtout par Linguet à la fin du dix-huitième.

Wallace a cela de commun avec Godwin, qu'il voit la principale cause de la misère dans la trop grande inégalité de la distribution de la richesse. Sous ce rapport, il se sépare profondément de presque tous les économistes anglais qui, bien loin de considérer cette inégalité comme un mal, n'hésitent pas, depuis Hume (dans la suite même de cet *Essai* jusqu'à Malthus, à défendre même les lois qui, en matière de succession, l'établissent artificiellement. En ce point, ils s'écartent eux-mêmes de la doctrine professée par Quesnay et Smith, quoique ces deux philosophes ne fussent, ni l'un ni l'autre, épris des idées de nivellement.

Après la publication du Discours de Hume, Wallace fit paraître un *Examen critique* de ce discours, travail dont il n'est pas fait mention dans la récente *Bibliographie de l'Economie politique*, de M. Mac-Culloch (The Literature of political economy, London, 1845). La traduction en est jointe à celle de la Dissertation première de Wallace, par M. E....., Amst. 1769.

On a encore du même écrivain, mort à Edimbourg, en 1771 :

1° *Characteristics of the present political state of Great-Britain*, in-8. Lond. 1758,

2° *Various Prospects of Mankind Nature, and Providence*, in-8. Lond. 1761. E. D.

* *Nescio an optimè rebus nostris consuluit*, écrit Busbeck, alors ambassadeur d'Allemagne auprès de Soliman, *qui servitutem primus sustulit. Sane servitia varia esse incommoda, sed ea commodorum pondere sublevantur. Si justa, et clemens et qualem romana leges præscribunt servitus, præsertim publica, maneret, non tot fortasse cruciibus, neque tot patibulis opus esset ad coercendos, quibus præter vitam et libertatem nihil est, quos egestas ad quoders audendum scelus impellit*, etc. . . . . (A. G. Busbequii omnia quæ exstant opera. Lugd., 1633, epist 3, p. 160.) — Il faut avouer que les philosophes ont quelquefois des idées bien singulières !

que, quoiqu'ils soient universellement tombés dans un siècle, cependant dans la génération suivante ils se sont encore relevés, et se sont répandus dans tout le monde. Aussi loin donc que l'observation peut s'étendre, on ne discerne aucune différence universelle dans l'espèce humaine; et quand il serait prouvé que l'univers, de même qu'un corps animal, a un progrès naturel de l'enfance à la vieillesse, cependant comme il est toujours douteux s'il avance à présent vers sa perfection, ou si au contraire il s'en éloigne, nous ne pouvons conclure de là qu'il soit encore arrivé aucune décadence dans la nature humaine [1]. Ainsi tout homme qui raisonne juste, aura peine à admettre les preuves d'une plus grande population dans l'antiquité, que l'on voudrait tirer de la vigueur et de la jeunesse imaginaires du monde. Les causes générales physiques doivent être exclues de cette question.

Il y a, à la vérité, quelques causes physiques particulières de grande importance. Il est fait mention dans l'antiquité de maladies qui sont presque inconnues à la médecine moderne. Depuis il s'en est répandu de nouvelles, dont on ne trouve aucune trace dans l'histoire ancienne [2]. En faisant cette comparaison, nous pouvons observer que le désavantage est entièrement du côté des modernes. Sans parler de quelques autres maladies de moindre importance, la petite vérole commet de si grands ravages, qu'ils suffiraient seuls pour rendre compte de la différence qui se trouve aujourd'hui entre la manière dont la terre est peuplée, et celle dont on suppose qu'elle l'était autrefois. La dixième ou la douzième partie du genre humain, détruite à chaque génération, ne peut manquer de faire une prodigieuse diminution dans le nombre des hommes [3]. Que

---

[1] Columelle dit, *lib.* III, *cap.* 8, qu'en Égypte et en Afrique il était très-fréquent et même ordinaire aux femmes d'accoucher de deux enfants : *Gemini partus familiares ac penè solemnes sunt.* Si la chose était vraie, il y aurait une différence physique et dans les climats et dans les siècles; car les voyageurs d'aujourd'hui n'ont rien remarqué de semblable au sujet de ces pays-là. Au contraire, on suppose communément qu'il y a plus de fécondité dans les pays du nord. Comme l'Egypte et l'Afrique étaient deux provinces de l'empire Romain, il est difficile, quoiqu'il ne soit pas absolument impossible, qu'un homme, tel que Columelle, ait pu se tromper sur ce qui les regarde.

[2] La petite vérole semble n'avoir paru dans le monde que vers le temps de Mahomet. Le premier qui en fait mention est un certain Aaron, prêtre et médecin d'Alexandrie en Egypte, qui florissait l'an 622; elle n'a été connue en Europe des médecins grecs qu'après l'an 640. Tout le monde sait que le *mal de Naples* parut pour la première fois en Europe au siège de Naples en 1493.

[3] C'est le docteur *Jurin* qui, en comparant les bills de mortalité dans Londres pendant quarante-deux ans, a montré que, dans cette capitale et aux environs, un douzième à peu près de ceux qui naissent meurt de cette maladie. Voyez l'*Abrégé des transactions philosophiques*, *t.* VII, *p.* 61. Mais cette proportion pourrait bien n'être pas la même par toute l'Europe. Il est prouvé que, dans les provinces les plus septentrionales de l'Angleterre, telles que celle d'Yorck et à Boston, colonie anglaise, le nombre de ceux qui meurent de cette maladie est encore plus fort, et par conséquent il est à présumer que, dans les pays de l'Europe les plus méridionaux, le nombre de ceux que la petite vérole fait périr doit être au contraire beaucoup moins considérable; et en effet, en France, proportion gardée, elle ne fait pas les mêmes ravages en Provence ou dans le Languedoc, qu'à Paris. (*Notes de l'Auteur.*)

sera-ce si nous parlons de ceux qui périssent par les maladies vénériennes, cette nouvelle peste répandue partout? Ce mal, par ses opérations constantes, est peut-être équivalent aux trois plus grands fléaux du genre humain, la guerre, la peste et la famine. Si donc il était certain que dans les anciens temps la terre était plus peuplée qu'elle ne l'est à présent, sans que l'on puisse trouver des causes morales d'un si grand changement, plusieurs pensent qu'il suffirait de ces causes physiques pour nous satisfaire sur ce chapitre.

Mais est-il certain que les nations anciennes étaient aussi peuplées qu'on le prétend? On ne connaît que trop les extravagances de Vossius à ce sujet [1]. Un auteur de beaucoup plus de génie et de discernement que lui, a osé assurer que suivant les meilleurs calculs dont de pareilles matières soient susceptibles, il n'y a pas aujourd'hui la cinquantième partie du genre humain sur la terre, qui y était du temps de Jules César [2]. On doit bien se douter que les comparaisons en ce cas ne peuvent être que très-imparfaites, même en nous confinant dans les bornes de l'ancienne histoire; l'Europe et les pays situés autour de la mer Méditerranée. Nous ne connaissons pas exactement le nombre d'hommes d'aucun royaume de l'Europe d'à présent, pas même d'aucune ville : comment pouvons-nous prétendre calculer celui des villes et des États de l'antiquité, dont les historiens nous ont laissé des traces si imparfaites? Quant à moi, la chose me paraît si problématique, que comme j'ai dessein de hasarder quelques réflexions à ce sujet, je crois devoir mêler, aux recherches concernant les causes, celles concernant les faits.

Nous considérerons d'abord, s'il est probable, par ce que nous connaissons de la situation de la société dans les temps anciens ou dans ceux d'aujourd'hui, que l'antiquité ait été supérieure en population aux temps modernes; ensuite, si réellement elle l'était. Au cas que je puisse faire voir que la conclusion est moins certaine qu'on ne le prétend en

---

[1] Conséquemment à son système, il réduit le nombre des habitants de l'Europe de son siècle à trente millions. Il en donne le calcul, où il évalue celui des habitants de la France à cinq millions; estimation qui s'éloigne si fort de la vérité, qu'elle suffit seule pour faire sentir le faux et le ridicule de ses autres calculs. La France passe pour avoir vingt millions d'hommes, et ceux qui lui en donnent le moins lui en accordent seize.

(*Note de l'Auteur.*)

[2] *Lettres Persanes.* Voyez aussi l'*Esprit des Lois, livre XXIII, chap.* 17, 18 et 19.

C'est dans la CVIII^e^ des *Lettres Persanes*, que M. le président de Montesquieu avance ce sentiment, et l'appuie moins sur des calculs hasardés, que sur des faits dont l'évidence paraît frappante. Qu'il me soit permis d'ajouter ici que, si M. Hume a quelques raisons de révoquer en doute le témoignage des historiens, qui souvent exagèrent ou se contredisent, il est difficile de se refuser à celui des monuments qui subsistent encore, et qui semblent déposer contre lui et en faveur de ceux dont il entreprend de réfuter les opinions. Si l'autorité de Diodore de Sicile est suspecte, celle des Pyramides d'Égypte ne l'est pas. Le Colisée, où près de cent mille hommes pouvaient être assis à un spectacle, donne plus d'idée de l'immensité de la ville de Rome, que tout ce que les historiens en ont écrit. Quelles villes que Persépolis, que Palmyre, à en juger par les ruines!

(*Note de l'abbé Le Blanc.*)

faveur de l'antiquité, j'aurai touché le seul but que je me propose d'atteindre.

En général, nous devons remarquer que la question du nombre comparatif des hommes dans tels siècles, ou dans tels royaumes, entraîne de très-grandes conséquences, et communément détermine la supériorité de police, de mœurs et de gouvernement des divers États; car comme il y a dans tous les individus de l'un et de l'autre sexe, un désir et un pouvoir de génération plus actifs qu'ils ne sont universellement exercés, ce qui les contrarie ne peut être que la condition malheureuse des sujets, qu'un gouvernement sage étudie dans ses causes, et ne manque jamais d'améliorer. Tout homme d'ordinaire qui croit pouvoir entretenir une famille, veut en avoir une. En partant de ce principe sur la propagation, l'espèce humaine ferait plus que doubler à chaque génération, si chacun se mariait aussitôt qu'il parvient à l'âge de puberté. Avec quelle promptitude les hommes ne multiplient-ils pas dans chaque colonie et dans tout nouvel établissement où il est aisé de pourvoir aux besoins d'une famille, et où l'on n'est pas gêné et assujetti comme dans les gouvernements établis depuis longtemps? L'histoire nous parle souvent de pestes qui ont emporté la troisième ou la quatrième partie d'un peuple; cependant, après une génération ou deux, on ne s'apercevait plus de la destruction, et la société se trouvait remontée à son premier nombre. Les terres qui étaient cultivées, les maisons bâties, les denrées communes, et les richesses acquises mettaient ceux qui avaient échappé en état de se marier immédiatement, et d'élever des familles qui prenaient la place de celles qui avaient péri [1]. C'est par une raison semblable que tout gouvernement sage, juste et doux, en rendant la condition de ses sujets sûre et aisée, sera toujours le plus abondant en peuple, aussi bien qu'en commodités et en richesses. Un pays, à la vérité, dont le climat et le sol sont propres pour les vins, sera naturellement plus peuplé qu'un qui ne produit que du blé, et celui-ci le sera aussi plus qu'un autre dont les pâturages feraient l'unique richesse. Mais en supposant toutes choses égales, on doit s'attendre naturellement qu'où se trouve le plus de bonheur et de vertu avec le gouvernement le plus sage, il doit y avoir aussi la population la plus nombreuse.

Cette question qui regarde la population des temps anciens et mo-

---

[1] C'est par cette même raison que la petite vérole ne dépeuple pas autant les pays qu'on l'imaginerait à la première vue. Où il y a place pour plus de peuple, il augmentera toujours, sans le secours des Actes de naturalisation.

Don Geronymo de Uztariz *, a remarqué que les provinces d'Espagne, qui envoient le plus de peuple aux Indes, sont les plus peuplées, ce qui vient de la supériorité de leurs richesses. (*Note de l'Auteur.*)

* Auteur de la *Teorica y practica del comercio y marina*, publiée à Madrid en 1724, traduit en anglais en 1731, et dans notre langue, par Forbonnais, en 1753. E. D.

dernes, étant donc reconnue pour être de la plus grande importance, il est nécessaire, pour que nous puissions déterminer quelque chose, de considérer au point de vue civil et politique l'état social de ces deux périodes, afin que l'on juge des faits par leurs causes morales, ce qui est le premier des deux points sur lesquels nous avons résolu de porter notre examen.

La principale différence entre l'économie domestique des anciens et celle des modernes, consiste dans la pratique de l'esclavage qui avait lieu autrefois, et qui depuis quelques siècles a été abolie dans la plus grande partie de l'Europe. Quelques gens, admirateurs passionnés des anciens, et zélés partisans de la liberté civile (car ces sentiments, qui sont dans leur principe extrêmement justes, se trouvent être aussi presque inséparables), ne peuvent s'empêcher de regretter la perte de cette institution ; et tandis qu'ils flétrissent toute soumission au gouvernement d'une seule personne du nom odieux d'esclavage, ils soumettraient volontiers la plus grande partie du genre humain à une sujétion et à un esclavage réel. Mais celui qui considère les choses de sang-froid, trouvera que la nature humaine en général jouit réellement de plus de liberté, dans les gouvernements même les plus arbitraires de l'Europe, qu'elle n'en a jamais joui dans les plus florissantes périodes des anciens temps.

Autant la soumission à un petit prince, dont le domaine ne s'étend pas au delà d'une seule ville, est plus à charge que l'obéissance à un grand monarque ; autant l'esclavage domestique est plus cruel et plus oppressif, qu'aucune sujétion civile quelle qu'elle soit. Plus le maître est éloigné de nous en distance et en dignité, plus nous avons de liberté; moins nos actions sont examinées et contrôlées, et plus cette cruelle comparaison que nous sommes obligés de faire entre notre propre sujétion et la liberté, ou même l'empire qu'un autre a sur nous, devient faible. Ce qui subsiste encore d'esclavage domestique dans nos colonies, et parmi quelques nations européennes, ne doit sûrement pas faire désirer qu'il devienne plus général. Le peu d'humanité que l'on observe communément dans des personnes accoutumées dès leur enfance à exercer une si grande autorité sur des créatures, leurs semblables, et à fouler aux pieds la nature humaine, suffirait seule pour nous dégoûter de cette autorité. La raison la plus probable que l'on puisse donner de la sévérité, je pourrais dire de la barbarie des mœurs de l'ancien temps, est cette pratique de l'esclavage domestique, par laquelle chaque homme de quelque considération devenait un petit tyran, par l'éducation qu'il recevait au milieu de la flatterie, de la soumission et de l'avilissement de ses esclaves.

Suivant la pratique des anciens, toutes les précautions étaient contre les inférieurs pour les retenir dans le devoir et la soumission ; ils n'en avaient aucune contre les supérieurs, pour les engager aux devoirs ré-

ciproques de douceur et d'humanité [1]. Dans nos temps modernes, un mauvais domestique ne trouve pas aisément un bon maitre, ni un mauvais maître, un bon domestique. Les uns et les autres sont contenus mutuellement, conformément aux lois inviolables et éternelles de la raison et de l'équité.

La coutume d'exposer les esclaves vieux, inutiles ou malades, dans une île du Tibre, pour y mourir de faim, paraît avoir été assez commune à Rome; quiconque échappait à la mort, après avoir été ainsi exposé, était déclaré libre par un édit de l'empereur Claude, par lequel il est aussi défendu de tuer aucun esclave uniquement pour cause de vieillesse ou de maladie [2]. Mais supposons que personne ne désobéit à cet édit, pouvait-il rendre meilleur le traitement domestique des esclaves? leur vie en devait-elle être beaucoup plus douce? Nous pouvons imaginer ce que faisaient les autres, lorsque c'était la maxime connue de Caton l'Ancien, de vendre ses esclaves surannés à quelque prix que ce fût, plutôt que de les entretenir dans un temps où il ne les regardait plus que comme un fardeau inutile [3].

Ces espèces de prisons particulières que les Romains appelaient *ergastula*, où à force de coups on faisait travailler les esclaves enchaînés, étaient très-communes dans toute l'Italie : Columelle conseille de les bâtir toujours sous terre [4], et recommande [5], comme le devoir d'un surveillant prudent, d'appeler tous les jours chaque esclave par son nom, ainsi que cela se pratique à la revue d'un régiment, afin que si quelqu'un d'eux vient à déserter, on le sache aussitôt. Une preuve de la multitude de ces sortes de prisons, et du grand nombre d'esclaves qui y étaient renfermés, c'est ce que dit Tite-Live : *Partem Italiæ ergastula à solitudine vindicant.*

---

[1] « Une pareille constitution requerrait des lois particulières et très-sévères pour » prévenir le traitement barbare de ces maitres inhumains : cependant, après un plus » mûr examen, nous trouverons peut-être que la vie des esclaves n'était pas aussi misé» rable que l'on se la figure au premier coup d'œil. » WALLACE, *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens et modernes.*

On voit par là que ce savant auteur anglais a adopté les principes de M. Melon sur l'esclavage, quoiqu'il soit forcé d'avouer : « qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, » à tout homme qui a quelque humanité, de se faire à l'institution d'un esclavage domes» tique, et que quelque avantage particulier qui l'accompagne, on ne saurait y penser » sans une vive compassion, et une espèce d'horreur secrète. A Dieu ne plaise, dit» il, que je devienne jamais l'apologiste de l'esclavage ecclésiastique, civil ou domesti» que, etc.! » Sans relever l'espèce de contradiction qui se trouve dans ces différents passages de M. Wallace, ainsi que dans ce que M. Melon a écrit sur le même sujet, il me paraît que M. Hume a très-bien répondu aux raisons de l'un et de l'autre, et qu'il est difficile de rien opposer à la solidité des siennes. (*Note de l'abbé Le Blanc.*)

Pour apprécier avec exactitude les idées de Melon et de Wallace sur l'esclavage, il faut se reporter au texte même de ces auteurs. Voyez quant au premier, *Econom. finan. du dix-huitième siècle, p.* 724, et à l'égard du second, la traduction de 1769, p. 106 et suiv. E. D.

[2] Suétone, dans la Vie de Claudius. — [3] Plutarque, dans la Vie de Caton. — [4] Liv. I, chap. 6. — [5] Id. liv. II, chap. 1.

Il était ordinaire à Rome d'avoir pour portiers des esclaves enchaînés, comme il paraît par Ovide et par d'autres auteurs [1]. Si les Romains n'eussent dépouillé tout sentiment de compassion pour cette partie malheureuse de leur espèce, auraient-ils, à l'entrée de leurs maisons [2], présenté à leurs amis une pareille image de la sévérité du maître et de la misère de l'esclave?

Rien n'était si commun, dans tous les procès, même en matière civile, que d'employer le témoignage des esclaves, qui leur était toujours arraché par la violence des tourments. Démosthène dit [3] que lorsque, pour le même fait, il était possible de produire comme témoins des hommes libres ou des esclaves, les juges préféraient toujours le témoignage des esclaves, qui leur paraissait être, à raison de la torture, plus favorable à la découverte de la vérité [4].

Sénèque fait un portrait de ce luxe désordonné, qui change le jour en nuit et la nuit en jour, et renverse toutes les heures établies pour chaque office de la vie. Parmi d'autres circonstances telles que le dérangement du temps, des repas et des bains, il dit que régulièrement vers la troisième heure de la nuit, les voisins de celui qui vivait dans ce raffinement de délicatesse, entendaient le bruit des coups de fouets et de verges, et apprenaient, lorsqu'ils en voulaient savoir la cause, que ce voisin se faisait alors rendre compte de la conduite de ses esclaves, et leur faisait subir la correction qu'ils avaient méritée. Il ne remarque pas ceci comme un exemple de cruauté, mais seulement du désordre qui changeait les heures qu'une coutume établie avait fixées pour les actions mêmes les plus communes et les plus régulières [5].

Mais notre affaire présente est seulement d'examiner si l'esclavage peuplerait plus ou moins un État. On prétend qu'à cet égard la prati-

---

[1] *Amor.* lib. I, Eleg. 6.

[2] Sueton. *De Claris Autoribus.* Un ancien poète a dit : *Janitoris tintinnire impedimenta audio.*

[3] In *Onetorum.* Orat. I.

[4] La même chose se pratiquait à Rome; mais Cicéron ne paraît pas croire ce témoignage aussi valable que celui des citoyens libres. *Pro Cælio.*

[5] Sénèque, *Epist.* CXXII. Les jeux inhumains de Rome doivent aussi être considérés comme l'effet du mépris de ce peuple pour les esclaves, et étaient réellement en grande partie cause de l'inhumanité générale de leurs princes et de leurs gouverneurs. Qui peut lire sans horreur les récits des divertissements de l'Amphithéâtre? Ou qui peut être surpris que les empereurs traitassent ce peuple de la même manière qu'il traitait ses inférieurs? Avec de l'humanité à cet égard, on serait tenté de renouveler le barbare désir de Caligula, que le peuple n'eût qu'une seule tête. Un homme aurait presque du plaisir à pouvoir, par un seul coup, mettre fin à une pareille race de monstres. « Vous pouvez remercier Dieu, dit l'auteur que j'ai déjà cité (*Epît.* 7.) s'adressant lui-même au peuple romain, de ce que vous avez un maître (à savoir Néron, ce prince si doux et si humain) qui est incapable d'apprendre la cruauté de votre exemple. » Sénèque écrivait ceci au commencement du règne de Néron. Plus tard la multitude s'arrangea très-bien de la férocité de ce monstre; et il est probable que la vue des spectacles auxquels il avait été accoutumé dès l'enfance, n'avait pas peu contribué à l'accroître. (*Note de l'Auteur.*)

que des anciens a l'avantage [1], et qu'elle était la cause de cette extrême abondance de peuple que l'on suppose dans ces temps-là. A présent, tous les maîtres empêchent tant qu'ils peuvent le mariage des domestiques mâles, et pour quelque raison que ce soit, ne veulent pas permettre celui des filles, que l'on suppose alors entièrement incapables de servir; mais lorsque les domestiques appartiennent au maître en propriété, leur mariage et leur fécondité sont ses richesses, et lui apportent une succession d'esclaves qui occupent la place de ceux que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de servir; ainsi il encourage leur propagation autant que celle de son bétail; il élève les jeunes esclaves avec le même soin, et leur fait apprendre quelque art ou quelque métier qui puissent les lui rendre plus profitables. Les riches par cette politique sont du moins intéressés à la multiplication, sinon au bien-être des pauvres, et s'enrichissent eux-mêmes, en augmentant le nombre et l'industrie de ceux qui leur sont soumis.

Chaque homme étant un souverain dans sa propre famille, a le même intérêt en ce qui la regarde, qu'un prince en ce qui regarde son État, et n'a pas comme lui des motifs contraires d'ambition, ou de vaine gloire, qui puissent le conduire à dépeupler sa petite souveraineté. Elle est tout entière dans tous les temps sous ses yeux, et il a le loisir de faire attention aux plus petits détails du mariage et de l'éducation de ses sujets [2].

Telles sont au premier aspect les conséquences de l'esclavage domestique; mais si nous approfondissons la matière, peut-être trouverons-nous des raisons de rétracter un jugement si précipité. La comparaison est choquante entre la direction de créatures humaines et l'économie du bétail; mais étant extrêmement juste quand on l'applique au sujet présent, elle est très-propre à nous en faire sentir les conséquences. Près de la capitale et de toutes les grandes cités, dans toutes les provinces riches et industrieuses, on élève peu de bétail : les provisions, le logement, le travail y sont trop chers; les hommes trouvent mieux leur compte à acheter le bétail lorsqu'il a un certain âge, des pays plus éloignés, et où l'on vit à meilleur marché. Un enfant que l'on élèverait à Londres jusqu'à ce qu'il fût en état de servir, coûterait bien plus cher que d'en acheter un du même âge en Écosse ou en Irlande, où il aurait été élevé dans un hameau, couvert de haillons et nourri de gruau, d'a-

---

[1] Opinion de Wallace. Voy. plus haut, note de la p. 103. E. D.

[2] Nous devons observer ici que, si l'esclavage domestique était réellement favorable à la multiplication du peuple, ce serait une exception à la règle générale, qu'une société, quelle qu'elle soit, n'est d'ordinaire peuplée qu'en proportion qu'elle est heureuse. Un maître, par humeur ou par intérêt, peut rendre ses esclaves très-malheureux, et cependant être très-attentif, par intérêt, à augmenter leur nombre. Leur mariage n'est pas plus pour eux une matière de choix, que toute autre action de leur vie.

(*Note de l'Auteur.*)

voine ou de pommes de terre. Ceux donc qui auraient des esclaves dans tous les pays les plus riches et les plus peuplés, chercheraient à empêcher la grossesse des femmes, et quand ils n'auraient pu la prévenir, en détruiraient le fruit. L'espèce humaine périrait où elle doit multiplier le plus vite, et aurait besoin d'être recrutée continuellement par les provinces les plus pauvres et les plus désertes : ce qui tendrait insensiblement à dépeupler l'État, et à rendre les grandes villes dix fois plus destructives que parmi nous, où chaque homme est maître de lui-même, et a soin de ses enfants par l'instinct tout-puissant de la nature, et non par les calculs d'un sordide intérêt. Si Londres à présent, sans beaucoup augmenter, a besoin annuellement d'une recrue des provinces de cinq mille hommes, comme on le calcule ordinairement, que ne demanderait pas cette capitale si la plus grande partie des marchands, des artisans et du peuple ordinaire étaient esclaves, et que leurs maîtres avaricieux les empêchassent de faire des enfants?

Les anciens auteurs nous disent qu'il y avait un flux perpétuel d'esclaves en Italie, qui étaient tirés des provinces les plus éloignées, particulièrement de la Syrie, de la Cilicie [1], de la Cappadoce, de l'Asie-Mineure, de la Thrace et de l'Égypte. Cependant le nombre du peuple n'augmentait pas, et les écrivains se plaignent de la diminution continuelle de l'industrie et de l'agriculture [2]. Où est donc cette extrême fécondité des esclaves chez les Romains que l'on a coutume de supposer? Bien loin de multiplier, il semble qu'ils ne peuvent pas sans d'immenses recrues maintenir le même fonds de peuple; quoiqu'une multitude de ces esclaves fussent continuellement affranchis et convertis en citoyens Romains, le nombre de ces derniers même ne commença de s'accroître que lorsque les habitants des provinces purent prendre part au droit de cité.

Le terme pour exprimer un esclave, né et élevé dans la famille, était *Verna* [3]. Il paraît que par la coutume ces esclaves jouissaient de beau-

---

[1] On a souvent vendu dix mille esclaves dans un jour, pour l'usage des Romains, à Délus en Cilicie *Strabon. liv.* 14.

[2] Columella, lib. 1. *Proœm.* et cap. 2 et 7. Varro, lib. 3, cap. 1. Horat. lib. 2, Od. 15. Tacit. *Ann.* lib. 3, cap. 54. Sueton. *in Vit. Aug.*, cap. 42. Pline, lib. 18, cap. 13.

[3] Comme *Servus* était le nom du genre, *Verna* était celui de l'espèce, sans aucun terme corrélatif; cela forme une forte présomption que les derniers étaient de beaucoup les moins nombreux. C'est une observation universelle que nous pouvons former sur quelque langue que ce soit, que, lorsque deux parties relatives d'un tout, sont l'une avec l'autre en quelque proportion, en nombre, rang ou considération, on invente toujours des termes corrélatifs, qui expriment leur relation mutuelle. S'il y a trop de disproportion de l'une à l'autre, le terme n'est inventé que pour la moindre partie seulement pour la distinguer du tout. Ainsi homme et femme, maître et domestique, père et fils, prince et sujet, étranger et citoyen sont des termes corrélatifs; mais ces mots, matelot, charpentier, forgeron, tailleur, etc., n'ont point de termes correspondants qui expriment ceux qui ne sont ni matelots, ni charpentiers, etc. Les langues diffèrent beaucoup à l'égard des mots particuliers où cette distinction a lieu, et l'on peut tirer de là de fortes présomptions touchant les mœurs et les coutumes des différentes nations. Le gouvernement

coup de priviléges au-dessus des autres, ce qui était une raison suffisante aux maîtres pour n'en vouloir pas élever plusieurs de cette espèce [1]. Quiconque connaît les maximes de ceux qui ont des plantations, n'aura pas de peine à convenir de la justesse de cette observation [2].

Atticus est beaucoup loué par son historien pour le soin qu'il prenait de recruter sa famille d'esclaves qui y étaient nés [3]. Ne peut-on pas inférer de là que cette pratique alors n'était pas fort commune?

Les noms d'esclaves dans les comédies grecques, *Syrus, Mysus, Geta, Thrax, Davus, Lydus, Phryx*, etc., donnent tout lieu de présumer qu'à Athènes, du moins, la plupart des esclaves étaient tirés des nations étrangères. « Les Athéniens, dit Strabon [4], ont donné à leurs esclaves, » ou les noms des pays où ils ont été achetés, comme *Lydus, Syrus*, ou » les noms qui étaient les plus communs parmi ces nations, comme » *Manès* ou *Midas* à un Phrygien, *Tibias* à un Paphlagonien. »

Démosthène, après avoir parlé d'une loi qui défend à tout homme de frapper l'esclave d'un autre, loue l'humanité de cette loi; et ajoute que, si les barbares de qui on achetait des esclaves étaient informés de la douceur avec laquelle on traitait leurs compatriotes, ils auraient une grande estime pour les Athéniens [5]. Isocrate dit aussi que chez les Grecs tous les esclaves étaient barbares.

Tout le monde sait que Démosthène pendant sa minorité fut frustré d'une ample fortune par ses tuteurs, et que dans la suite il vint à bout par un procès de recouvrer la valeur de ce patrimoine. Nous avons encore ses oraisons sur ce sujet, qui contiennent un détail exact de tout ce que lui avait laissé son père [6], en argent, marchandises, maisons et esclaves, avec la valeur de ces différentes sortes de biens. Il avait

---

litaire des empereurs avait élevé si haut la profession des armes, que les soldats balançaient tous les autres Etats. De là, *Miles* et *Paganus* devinrent des termes relatifs, chose jusqu'alors inconnue dans les anciennes langues, et qui l'est encore dans nos langages modernes. La superstition moderne a élevé le clergé si haut, que les ecclésiastiques ont emporté la balance sur tous les autres Etats. De là, *ecclésiastiques* et *laïques* sont des termes opposés dans toutes les langues modernes, et dans celles-là seules. J'infère des mêmes principes, que, si le nombre des esclaves achetés par les Romains des pays étrangers n'eût pas de beaucoup excédé le nombre de ceux élevés dans les familles, *Verna* aurait eu un corrélatif pour exprimer la première espèce d'esclaves; mais il paraît que ceux-ci composaient le principal corps des anciens esclaves, et que les derniers n'étaient que quelques exceptions.

[1] *Verna* est employé, par les écrivains Romains, comme un mot équivalent à *Scurra*, attendu la pétulance et l'impudence de ces esclaves. *Mart. lib.* I. *Epist.* 42. *Vernæ procaces*, dit Horace. *Vernula urbanitas*, Petron. *cap.* XXIV. *Vernularum licentia*, Sen. *de Provid. cap.* I.

[2] On compte, dans les Indes-Occidentales, qu'un fonds d'esclaves déchoit de cinq pour cent chaque année, à moins qu'on n'achète de nouveaux esclaves pour le recruter. On ne peut pas les tenir à leur nombre, même dans ces pays chauds où les habits et les provisions coûtent si peu. Combien plus encore cela arriverait-il en Europe et dans les grandes villes?

[3] Corn. Nepos, *in Vitâ Attic.* — [4] Lib. VII. — [5] *In Midiam*, p. 221, ex edit. Aldi. — [6] *In Aphobum, Orat.* I. (*Notes de l'Auteur.*)

cinquante-deux esclaves tous artisans, dont trente deux étaient fourbisseurs, et les vingt autres étaient fabricants de meubles [1], etc., tous mâles. Il ne dit pas un mot des femmes, des enfants ou de la famille, ce qu'il eût certainement fait, si c'eût été l'usage ordinaire à Athènes de multiplier les esclaves par les mariages : la valeur du tout aurait beaucoup dépendu de cette circonstance. Il n'est pas même fait mention d'esclaves, femmes ou filles, si ce n'est de quelques servantes qui appartenaient à sa mère. Cet argument a beaucoup de force, s'il n'est pas entièrement décisif.

Examinons un passage où Plutarque parle de l'ancien Caton [2]. « Il avait, dit-il, un grand nombre d'esclaves qu'il prenait soin d'acheter » aux marchés des prisonniers de guerre, et il les choisissait jeunes, » afin qu'ils pussent s'accoutumer aisément à quelque manière de vivre » que ce fût, et qu'on pût aussi les former aux affaires ou au travail, » comme on dresse de jeunes chiens et de jeunes chevaux.... et regardant l'amour, comme la source de tous les désordres, il permettait » aux hommes d'avoir commerce avec les femmes dans sa famille, en lui » payant une certaine somme pour ce privilége ; mais il défendait ri» goureusement toute intrigue au dehors. » Voit-on dans ce récit la moindre indication de ce soin, que l'on suppose dans les anciens, du mariage et de la propagation des esclaves? Si c'eût été une pratique commune, fondée sur l'intérêt général, elle eût sûrement été suivie par Caton, le plus grand économe qui ait vécu dans des temps où l'ancienne frugalité et la simplicité de mœurs étaient encore en crédit et en réputation.

Il est expressément remarqué, par les commentateurs des lois romaines, qu'il n'arrivait presque jamais que l'on achetât des esclaves dans l'intention d'avoir de leur race [3].

---

[1] *Lectorum*, qui faisaient de ces sortes de lits sur lesquels les anciens se couchaient pour prendre leurs repas.

[2] *In Vitâ Catonis.*

[3] *Non temerè ancilla ejus rei causâ comparantur ut pariant.* Digest. lib. v. tit. 3. De Hæred. Pet. Lex. XXVII. Les textes suivants serviront à confirmer ce que j'avance : *Spadonem morbosum non esse neque vitiosum, verius mihi videtur; sed sanum esse, sicuti illum qui unum testiculum habet qui etiam generare potest.* Digest. lib. II, tit. 2. De Ædilitio edicto, Lex. VI, sect. 2. *Sin autem quis ita spado sit, ut tam necessaria pars corporis penitus absit, morbosus est.* Id. Lex. VII. On ne regardait à ce qu'il paraît l'impuissance de l'esclave, qu'autant qu'elle pouvait affecter sa santé ou sa vie; à d'autres égards, on ne l'en estimait pas moins. Le même raisonnement est encore employé au sujet des femmes esclaves. *Quæritur de eâ muliere quæ semper mortuos parit, an morbosa sit, et ait Sabinus, si vulvæ vitio hoc contigit, morbosam esse.* Id. Lex. XIV. Il a même été mis en question si une femme grosse était malade ou vicieé, et il a été décidé qu'elle était saine, non à cause de la valeur du fruit dont elle était enceinte, mais parce que c'est l'office naturel des femmes de faire des enfants. *Si mulier prægnas venerit, inter omnes convenit sanam eam esse. Maximum enim ac præcipuum munus fœminarum accipere, ac tueri conceptum. Puerperam quoque sanam esse : si modo nihil extrinsecus accidit, quod corpus ejus in aliquam valetudinem immitteret. De sterili Celius distinguere Trebatium dicit ut si naturâ sterilis sit, sana sit, si vitio corporis, contrà.* Id.

Notes de l'Auteur.

J'avoue que nos laquais et nos femmes de chambre ne servent pas beaucoup à multiplier l'espèce ; mais les anciens, outre ceux qui étaient pour le service de leur personne, faisaient faire leurs travaux de toute espèce par des esclaves qui vivaient pour la plupart dans leurs familles; et des Romains en ont eu jusqu'au nombre de dix mille. Si donc il y a lieu de croire que la domesticité moderne est peu favorable à la propagation (et à cet égard, les anciens esclaves et nos domestiques reviennent à peu près au même), combien l'esclavage ne doit-il pas avoir été destructif!

L'histoire parle d'un noble Romain, qui logeait sous son propre toit quatre cents esclaves; et elle rapporte que, cet homme ayant été assassiné par quelques-uns d'entre eux, l'on appliqua dans toute sa rigueur la loi qui, dans ce cas, portait contre tous la peine de mort [1]. Plusieurs autres nobles romains avaient des familles aussi nombreuses, ou même plus considérables, et l'on m'avouera, je crois, que cela eût été à peine praticable, si tous les esclaves avaient été mariés [2].

Dès le temps du poète Hésiode [3], les esclaves mariés de l'un et de l'autre sexe étaient regardés comme un inconvénient; combien plus dans les lieux où les familles s'étaient augmentées aussi prodigieusement qu'à Rome, lorsque l'ancienne simplicité des mœurs fut bannie de toutes les classes de citoyens!

Xénophon dans ses *Économiques*, où il enseigne les moyens de conduire une ferme, recommande d'avoir grande attention de tenir les hommes et les femmes esclaves à distance les uns des autres. Il ne paraît pas supposer qu'ils soient jamais mariés. Les seuls esclaves parmi les Grecs qui paraissent avoir continué leur propre espèce, étaient les Ilotes qui avaient leurs maisons à part, et qui étaient plus les esclaves du public que des particuliers [4].

Les anciens parlent si fréquemment d'une portion de vivres fixe assignée à chaque esclave [5], que cela nous mène à croire que ces esclaves vivaient presque seuls, et recevaient cette portion comme ce qui était réglé pour leur dépense alimentaire.

La pratique de marier les esclaves ne paraît pas avoir été fort ordinaire, même parmi les laboureurs de la campagne, où il serait plus naturel de l'attendre. Caton [6], comptant les esclaves nécessaires pour cul-

---

[1] Tacit. *Ann.* lib. XIV, cap. 43.

[2] Les esclaves dans les maisons des grands avaient de petites chambres, qui leur étaient assignées et qu'on appelait *cellæ*, d'où l'on a pris le nom de *cellules* pour celles que les moines occupent dans leur couvent. Voyez sur ce chapitre, *Just. Lips. Saturn.* I, *cap.* 14. Ces petites chambres forment de fortes présomptions contre le mariage et la propagation des esclaves.

[3] *Opera et Dies*, *lib.* II, *l.* 24 et aussi *l.* 220. — [4] Strabon, *lib.* VIII.

[5] Cato, *de Re rusticâ*, cap. 56. Donatus *in Phormion*, *l.* 1, 9. Seneca, *epist.* 80.

[6] *De Re rust.* cap. X et XI.

tiver une vigne de cent acres, les fait monter à quinze : le fermier et sa femme, *villicus* et *villica*, et treize esclaves mâles. Pour une plantation d'oliviers de deux cent quarante acres, le fermier et sa femme, et onze esclaves mâles; et ainsi en proportion pour une vigne ou une plantation d'oliviers d'une plus grande ou d'une moindre étendue.

Varron, citant ce passage de Caton, convient que son calcul est juste en tout autre point, excepté le dernier : car comme il est nécessaire, dit-il, d'avoir un fermier et sa femme, soit que le vignoble ou la plantation soient considérables ou non, cela doit altérer l'exactitude de la proportion. Si le calcul de Caton eût été défectueux à quelque autre égard, il eût certainement été corrigé par Varron, qui paraît prendre plaisir à relever une erreur si légère.

Ce même auteur [1], aussi bien que Columelle [2], recommande, comme une chose nécessaire, de donner une femme au fermier afin de l'attacher plus fortement au service de son maître. C'était donc une grâce particulière accordée à un esclave en qui l'on avait une si grande confiance.

Dans le même endroit, Varron conseille, comme une précaution utile, de ne pas acheter trop d'esclaves de la même nation, pour éviter les troubles et les révoltes dans la famille. Ce qui donne lieu de présumer qu'en Italie la plus grande partie des esclaves, même pour labourer la campagne (car il ne parle pas d'autres), était achetée des provinces éloignées. Tout le monde sait que les esclaves à Rome, qui servaient à la représentation et au luxe, y étaient communément transportés de l'Orient. *Hoc profecêre*, dit Pline en parlant du soin jaloux des maîtres, *mancipiorum legiones, et in domo turba externa, ac servorum quoque causâ nomenclator adhibendus* [3].

Varron recommande, à la vérité, qu'on ait soin que les bergers aient des enfants pour leur succéder dans le même emploi; car les fermes pour engraisser le bétail étant communément dans des lieux éloignés, et où les denrées étaient à vil prix, et chaque berger vivant à part dans un hameau, son mariage et l'augmentation de sa famille n'étaient pas sujets aux mêmes inconvénients que dans les lieux où les denrées étaient plus chères, et où beaucoup d'esclaves vivaient ensemble; c'est le cas où se trouvaient généralement toutes les fermes des Romains qui produisaient du vin ou du blé. Si nous faisons attention à cette exception à l'égard des bergers, et si nous en pesons les causes, nous y trouverons de quoi nous confirmer puissamment dans toutes nos conjectures précédentes [4].

Columelle [5], je l'avoue, conseille au maître de donner une récom-

---

[1] Lib. I, cap. 17. — [2] Lib. I, cap. 18. — [3] Lib. XXXIII, cap. 1.

[4] *Pastoris duri hic est filius ille bulbuci*, Juven. Sat. XI. — [5] Lib. I, cap. 8.

pense, et même la liberté à une femme esclave qui a mis au monde plus de trois enfants : preuve que quelquefois les anciens favorisaient la propagation de leurs esclaves, ce que l'on ne saurait nier. Sans cela, en effet, la pratique de l'esclavage, si commune dans l'antiquité, serait devenue destructive à un degré tel, qu'aucun expédient n'aurait pu réparer une perte d'hommes si considérable. Tout ce que j'ai prétendu prouver jusqu'ici, c'est que l'esclavage en général est contraire au bonheur et à la multiplication du genre humain, et que l'emploi des domestiques salariés, qui les remplacent chez nous, est très-préférable [1].

Les lois ou, comme quelques écrivains les appellent, les séditions des Gracques, furent occasionnées par les observations qu'ils firent sur l'augmentation des esclaves en Italie, et la diminution des citoyens libres. Appien [2] attribue cette augmentation à la propagation des esclaves; Plutarque [3], à l'achat des barbares qui étaient enchaînés et emprisonnés, βαρβαρικα δεσμωτηρια [4], et il est à présumer que les deux causes y concoururent.

La Sicile, dit Florus [5], était pleine de ces bâtiments destinés à renfermer les esclaves, et cultivée par des laboureurs enchaînés. Eunus et Athénio excitèrent la guerre des esclaves en forçant ces énormes prisons, et donnant la liberté à six mille esclaves. Le jeune Pompée augmenta son armée en Espagne par le même expédient [6].

---

[1] « Si des conventions particulières, toujours tempérées par la loi, réglaient la destinée » des esclaves, l'idée de barbarie s'effacerait bientôt, et il n'est peut-être pas difficile de » tourner l'esclavage de telle sorte, qu'il aura une compensation avantageuse sur la li- » berté des domestiques, etc., la liberté du domestique le dégoûte du travail, etc. »

M. MELON, *chapitre de l'Esclavage* *.

Il est aisé de s'apercevoir que, dans ce discours rempli de tant d'érudition, *M. Hume* n'a eu d'autre objet que de détruire les principes sur lesquels *M. Melon* se fonde pour prouver les avantages que la société en général pourrait retirer de l'esclavage. Des mœurs plus douces que celles des Grecs et des Romains, et un siècle plus éclairé que ceux où ils ont vécu, ne nous permettront jamais d'adopter un système qui est plus contraire à l'humanité qu'il ne l'a paru à l'auteur français. (*Note de l'abbé Le Blanc.*)

[2] *De Bell. Civ.* lib. I. — [3] *In vitâ Tib. et Corn. Gracch.*

[4] A ce sujet, voici un passage de Sénèque l'ancien. *Ex Controversiâ* V, *lib.* V. Arata quondam populis rura, singulorum ergastulorum sunt; latiusque nunc villici, quàm olim Reges, imperant. At nunc eadem, *dit Pline*, vincti pedes, damnatæ manus, inscripti vultus exercent. *lib.* XXVIII, *cap.* 3.

Voyez aussi Martial :

Et sonet innumero compede Thuscus ager. *Lib.* IX, *Ep.* 23.

. . . . . Tum longos jungere fines
Agrorum et quondam duro fulcata Camilli,
Vomere et antiquas Curiorum pella ligones,
Longa sub ignotis extendere rura Colonis. *Lucan. lib.* I.

. . . . . Vincto fossore coluntur
Hesperiæ segetes. *Lib.* 7.

[5] Lib. III, cap. 19. — [6] Id. lib. IV, cap. 8. (*Notes de l'Auteur.*)

* V. *Econom. fin du dix-huitième siècle, p.* 725, tome 1er de cette Collection.

Si les laboureurs de la campagne, dans toute l'étendue de l'empire romain, étaient généralement dans cette situation, et s'il était difficile ou impossible de trouver des logements séparés pour les familles des esclaves de la ville, combien l'institution de l'esclavage domestique ne doit-elle pas paraître contraire à la propagation aussi bien qu'à l'humanité!

Constantinople a présent demande la même recrue d'esclaves de toutes les provinces, que Rome demandait autrefois, et ces provinces en conséquence sont bien loin d'être peuplées.

L'Égypte, suivant M. Maillet, envoie des colonies continuelles d'esclaves noirs aux autres parties de l'empire turc, et reçoit annuellement un retour égal de blancs. Les uns sont tirés des parties intérieures de l'Afrique, les autres de la Mingrelie, de la Circassie et de la Tartarie.

Nos couvents modernes sont sans doute de mauvaises institutions [1]; mais il est assez vraisemblable qu'anciennement chaque grande famille en Italie, et probablement dans les autres parties du monde, était une

---

[1] Sur ce point particulier, comme sur plusieurs autres, *M. Wallace* pense comme *M. Melon*, et tout différemment de *M. Hume*. Voici ses propres expressions : « Quoique le » christianisme, dans sa pureté primitive, ne soit pas défavorable à la société, cependant » on peut quelquefois abuser des meilleures institutions, et il ne serait peut-être pas aisé » de justifier tous les édits des empereurs chrétiens à ce sujet; ce qu'il y a de sûr, c'est » que l'on peut regarder le nombre prodigieux de prêtres non mariés dans tous les pays » catholiques, qui sont une si grande partie de l'Europe, et celui des personnes du sexe, » qui dans les couvents font vœu de virginité, comme une des principales causes de la di- » sette de peuple dans les pays qui sont sous la domination du souverain pontife. » On ne doit pas être surpris que des auteurs protestants tiennent ce langage, lorsque les écrivains catholiques les plus judicieux et les plus attachés à la religion ne peuvent s'empêcher de former les mêmes plaintes.

Si l'Espagne, autrefois si peuplée, est aujourd'hui déserte, c'est surtout au trop grand nombre de couvents, qu'il faut s'en prendre selon les auteurs espagnols. « Je laisse, dit le » célèbre *don Diego de Saavedra*, *dans son Emblème LVII*, à ceux dont c'est le devoir, à » examiner si le nombre excessif des ecclésiastiques et des couvents, est proportionné » aux facultés de la société des laïques qui doit les entretenir, et s'il n'est pas contraire » aux vues mêmes de l'Église. Le conseil de Castille, dans le projet de Réforme qui fut » présenté à Philippe III, en 1619, supplie le roi d'obtenir du pape qu'il mette des bor- » nes à ce nombre excessif de religieux, d'ordres et de couvents, qui s'accroît tous les » jours, et de lui représenter les inconvénients qui en résultent. Celui qui rejaillit sur » l'état monastique même, ajoute le conseil, n'est pas le moindre de tous; le relâchement » s'y introduit, parce que le plus grand nombre y cherche moins une pieuse retraite » que l'oisiveté, et un abri contre la nécessité. Cet abus a les plus funestes conséquences » pour l'État et pour le service de Votre Majesté; la force et la conservation du royaume » consistent dans le grand nombre des hommes utiles et occupés. Nous en manquons, et » par cette cause et par d'autres. Les séculiers cependant s'appauvrissent de plus en » plus : les charges de l'État retombent uniquement sur eux, tandis que les couvents en » sont exempts, ainsi que les biens considérables qu'ils accumulent, et qui ne peuvent » plus sortir de leurs mains. Il serait donc très-convenable que Sa Sainteté, informée de » ces désordres, réglât que les vœux ne pourront être faits avant l'âge de vingt ans, et » que l'on ne pourra entrer au noviciat avant l'âge de seize ans. Un grand nombre de su- » jets ne prendraient plus alors cet état qui, pour être plus parfait et plus sûr, n'en est » pas moins le plus préjudiciable à la société. »

Voyez *la Théorie et Pratique du commerce et de la marine*, *ch.* 107.

Note de l'abbé Le Blanc.

espèce de couvent. Quoique nous ayons lieu de haïr ces établissements religieux de la communion romaine, comme à charge au public et oppressifs pour les pauvres prisonniers de l'un et de l'autre sexe qui y sont renfermés, on peut douter encore s'ils dépeuplent autant un État qu'on l'imagine communément. Si la terre qui appartient à un couvent était donnée à un gentilhomme, il dépenserait son revenu en chiens, chevaux, valets d'écurie, laquais, cuisiniers, etc., et sa famille ne fournirait pas plus de citoyens à l'État que le couvent.

La raison ordinaire qui fait que les parents enferment leurs filles dans des monastères, c'est la crainte d'être surchargés d'une trop nombreuse famille; mais les anciens avaient une méthode à peu près aussi innocente et plus efficace, pour se délivrer de cette inquiétude; ils exposaient de bonne heure leurs enfants. Cet usage était très-commun, et aucun auteur de ces temps-là n'en parle avec l'horreur qu'il mérite; à peine en trouve-t-on un qui le blâme [1]. Plutarque, dont les écrits respirent l'humanité et la bonté, loue comme une vertu dans Attalus [2], roi de Pergame, d'avoir assassiné, ou, si vous le voulez, exposé tous ses propres enfants, afin de laisser sa couronne au fils de son frère Euménès, signalant ainsi sa reconnaissance et son affection pour ce frère, qui l'avait fait son héritier par préférence à ce fils. C'est Solon, celui des sages de la Grèce qu'on a le plus célébré, qui par une loi a donné aux parents la permission de tuer leurs enfants [3].

Faut-il admettre la compensation de ces deux circonstances, et conclure que les vœux monastiques et l'exposition des enfants sont également contraires à la propagation du genre humain? Je croirais pourtant qu'ici l'avantage est du côté de l'antiquité. Le hasard aurait pu faire que, par une étrange connexion de causes, la pratique barbare des anciens rendît ce temps-là plus peuplé. Il pouvait engager plus de gens à se marier, en ôtant les craintes d'une famille trop nombreuse; et telle est la force de l'affection naturelle, que peu d'hommes en comparaison des autres avaient assez de résolution, lorsque le moment arrivait, pour exécuter leur intention première.

La Chine, le seul pays où ce barbare usage d'exposer les enfants prévaut encore aujourd'hui [4], est le pays le plus peuplé que nous connaissions. Tout homme y est marié avant d'avoir atteint vingt ans. On ne se marierait pas généralement de si bonne heure, sans la confiance

---

[1] Tacite le blâme, *De Morib. Germ.*

[2] *De fraterno Amore.* Sénèque approuve aussi qu'on expose les enfants malades et infirmes. *De Irâ, lib.* I, *cap.* 15.

[3] Sext. *Imperat, lib.* III, *cap.* 24.

[4] L'usage est d'exposer les garçons et de vendre les filles; ce qui prouve, comme on l'a déjà remarqué, que la police et les mœurs des Chinois, du moins à beaucoup d'égards, ne répondent pas à l'excellence de la morale et à la sagesse du gouvernement qu'on leur attribue. (*Notes de l'Auteur.*)

que donne une manière si aisée de se débarrasser de ses enfants. J'avoue que Plutarque [1] en parle, comme si c'était en effet la coutume générale des pauvres d'exposer leurs enfants; et comme les riches avaient alors du dégoût pour le mariage, attendu les complaisances qu'avaient pour eux ceux qui en espéraient quelques legs, entre les pauvres et les riches, le public doit avoir été dans une mauvaise situation [2].

De toutes les sciences, il n'y en a aucune où les premières apparences soient plus trompeuses que dans la politique. Les hôpitaux pour les enfants trouvés paraissent favorables à l'augmentation du nombre des citoyens, et peut-être que, s'ils étaient bien dirigés, ils pourraient l'être en effet; mais lorsque les portes s'ouvrent à chacun sans distinction, ils ont probablement un effet contraire, et sont pernicieux à l'État. On calcule que, de dix enfants nés à Paris, il y en a un d'envoyé à l'hôpital, quoiqu'il paraisse certain, suivant le cours ordinaire des choses, que ce n'est pas la centième partie de ceux que leurs parents ne sont pas en état d'élever. La différence infinie pour la santé, pour l'industrie et pour la morale, entre une éducation dans un hôpital et celle qu'on reçoit dans une famille particulière, nous devrait engager à rendre l'entrée des hôpitaux moins facile. Tuer son propre enfant est quelque chose de si révoltant pour la nature, que cela ne peut pas arriver communément; mais de rejeter sur un autre le soin qu'on en devrait prendre, c'est ce qui ne tente peut-être que trop l'indolence naturelle du genre humain.

Après avoir présenté de la vie domestique et des mœurs, tant des anciens que des modernes, une comparaison dont l'ensemble paraît décider à l'avantage des derniers la question à résoudre, nous examinerons à présent les coutumes et les institutions politiques des deux âges, et nous pèserons l'influence qu'elles peuvent avoir pour favoriser la propagation du genre humain ou pour y former obstacle.

Avant l'augmentation de la puissance romaine, ou plutôt, jusqu'à son entier établissement, presque toutes les nations, dont parle l'ancienne histoire, étaient partagées en petits territoires ou républiques peu considérables, où prévalait une grande égalité de fortunes; et le centre du gouvernement était toujours près de ses frontières. Telle était la situation des choses, non-seulement en Grèce et en Italie, mais aussi en Espagne,

---

[1] *De amore prolis.*

[2] L'usage de laisser de grandes sommes à des amis, sans avoir de parenté avec eux, était commun dans la Grèce, aussi bien qu'à Rome. Cette pratique prévaut rarement dans nos temps modernes : ainsi le *Volpone*, de Ben-Johnson, est entièrement tiré des anciens auteurs et convient mieux aux mœurs de ces temps-là qu'à celles d'aujourd'hui.

On peut croire encore que la liberté des divorces à Rome était un autre obstacle au mariage. Un tel usage ne prévient pas les querelles qui naissent de l'humeur, et occasionne toutes celles que peut produire l'intérêt, qui sont plus dangereuses et plus destructives. Peut-être aussi doit-on considérer l'influence que pouvait avoir sur ce point l'incontinence extraordinaire des anciens. (*Notes de l'Auteur.*)

dans les Gaules, en Allemagne, en Afrique, et dans une grande partie de l'Asie-Mineure. Il faut avouer qu'on n'en saurait imaginer une plus favorable à l'accroissement de la population ; car bien qu'il soit vrai que le possesseur d'une grande fortune ne puisse en jouir sans la partager entre ceux qui dépendent de lui ou qui le servent, il ne l'est pas moins que cette situation précaire ne saurait faire naître chez ces derniers le même encouragement pour le mariage, que si chacun avait une petite fortune en propre, certaine et indépendante. D'ailleurs, des villes trop grandes sont destructives pour la société, engendrent des vices et des désordres de toute espèce, affament les provinces éloignées, et s'affament elles-mêmes par la cherté du prix où elles font monter les denrées ; quelle heureuse situation, donc, pour le genre humain, que ces pays si favorables à l'industrie et à l'agriculture, au mariage et à la propagation, où chaque homme avait sa petite maison et son champ à lui-même, et où chaque province avait sa capitale libre et indépendante! Ce sont les obstacles qui naissent de la pauvreté et de la nécessité qui empêchent les hommes de doubler en nombre à chaque génération ; sûrement rien n'est plus favorable à leur multiplication, que les petites républiques et une égalité de fortune parmi les citoyens. Tous les petits États produisent naturellement une égalité de fortune, parce qu'ils ne fournissent pas les occasions de grandes augmentations; mais les petites républiques beaucoup plus encore, par cette division de puissance et d'autorité qui leur est essentielle.

Lorsque Xénophon [1] revint de la fameuse expédition avec Cyrus, il s'engagea lui-même avec six mille des Grecs au service de Seuthès, prince de Thrace, et les articles de son traité étaient, que chaque soldat recevrait une darique par mois, chaque capitaine deux dariques, et lui-même comme général quatre ; réglement de paie qui ne surprendrait pas peu nos officiers modernes.

Lorsque Démosthène et Eschine avec huit autres Athéniens furent envoyés comme ambassadeurs à Philippe de Macédoine, leurs appointements, pour plus de quatre mois, étaient de mille drachmes, ce qui est moins d'une drachme par jour pour chaque ambassadeur [2]. Or, une drachme par jour, et quelquefois deux, étaient la paie d'un soldat d'infanterie [3].

Un centurion parmi les Romains n'avait, du temps de Polybe, que la double paie d'un soldat ordinaire [4] ; et nous trouvons qu'après un triomphe, leurs gratifications étaient réglées selon cette proportion [5]. Marc Antoine depuis, et le triumvirat donnèrent aux centurions cinq fois

---

[1] *De Exp. Cyr.* lib. VII.
[2] Demosth. *de falsâ Leg.* Il appelle cette somme considérable.
[3] Thucyd. lib. III. — [4] Lib. VI, cap. 37. — [5] Titi-Livii, lib. XLI, cap. 7 et 13.

la récompense des autres[1] ; tant l'agrandissement de la république avait augmenté l'inégalité parmi les citoyens[2] !

Il faut avouer que la situation des choses dans nos temps modernes, à l'égard de la liberté civile, aussi bien que de l'égalité de fortune, n'est pas à beaucoup près si favorable, soit à la propagation, soit au bonheur du genre humain. L'Europe est partagée principalement en grandes monarchies, et les parties qui en sont divisées en petits territoires sont communément gouvernées par des princes absolus, qui ruinent leur peuple par le ridicule qu'ils ont de vouloir contrefaire les grands monarques dans la splendeur de leur cour et le nombre de leurs soldats. La Suisse et la Hollande ressemblent seules aux anciennes républiques, et quoique la première soit bien loin d'avoir aucun avantage du côté du sol, du climat ou du commerce, cependant la grande population qu'elle entretient, qui y abonde, nonobstant l'usage où sont les Suisses de s'enrôler eux-mêmes au service de toutes les puissances de l'Europe, prouve suffisamment les avantages de leurs institutions politiques.

Les anciennes républiques tiraient leur principale, ou plutôt leur unique sécurité, du nombre de leurs citoyens. Les Trachiniens ayant perdu une grande partie de leur population, ceux qui restaient, au lieu de s'enrichir eux-mêmes de l'héritage de leurs concitoyens, s'adressèrent à Sparte, leur métropole, pour en obtenir un nouveau fonds d'habitants. Les Spartiates aussitôt rassemblèrent dix mille hommes, parmi lesquels les anciens partagèrent les terres dont les premiers propriétaires avaient péri[3].

Après que Timoléon eut banni Denys de Syracuse, et rétabli les affaires de la Sicile, trouvant les villes de Syracuse et de Sellinuntium extrêmement dépeuplées par la tyrannie, la guerre et les factions, il demanda à la Grèce quelques nouveaux habitants pour les repeupler[4]. Immédiatement après, quarante mille hommes, Plutarque dit soixante mille[5], s'offrirent d'eux-mêmes, et il fit autant de lots de terre qu'il partagea entre eux à la grande satisfaction des anciens habitants. On voit par là que l'ancienne politique recherchait plus l'abondance de peuple que celle des richesses, et l'on reconnaît les bons effets de ces maximes, dans la manière dont était peuplé un aussi petit pays que la Grèce, qui pouvait fournir à la fois une colonie si considérable. Les maximes des premiers Romains étaient à peu près les mêmes. C'est un citoyen dangereux, disait M. Curius[6], que celui qui ne peut se con-

---

[1] Appien, *de Bello civil.* lib. IV.

[2] César donna aux centurions dix fois la gratification des soldats ordinaires. *De Bello Gallico, lib.* VIII. Dans le cartel des Rhodiens, mentionné ci-dessous, on ne fait point de différence du prix de la rançon, relative à celle des rangs dans l'armée.

Note de l'auteur.

[3] Diod. Sic. lib. XII. — [4] Diod. Sic. lib. XVI. Thucyd. lib. III. — [5] *In vitâ Timol.*

[6] Pline, *lib.* XVIII, *cap.* 3. Le même auteur, au chap. 6, dit : *Verumque fatentibus, la-*

tenter de sept acres [1], combien de pareilles idées d'égalité devaient-elles favoriser la propagation !

Nous devons considérer à présent les désavantages qui pouvaient se trouver chez les anciens à l'égard de la multiplication de l'espèce humaine, et les obstacles qu'y pouvaient mettre leurs maximes et leurs institutions politiques. Il y a communément des compensations dans chaque condition humaine, et quoique ces compensations ne soient pas toujours parfaitement équivalentes, elles servent du moins à mettre des bornes au principe dominant. Il est déjà très-difficile de les comparer et d'apprécier leur influence dans le même siècle, et dans les pays voisins ; mais après tant de siècles qui se sont écoulés, et n'ayant pour nous conduire que quelques lumières répandues par-ci par-là dans les anciens auteurs, que pouvons-nous faire autre chose que de nous amuser en parlant pour et contre sur un sujet si intéressant? C'est du moins le moyen de corriger les jugements absolus et trop précipités.

Premièrement, il est à remarquer que les anciennes républiques étaient presque dans une guerre continuelle, effet naturel de leur esprit guerrier, de leur amour pour la liberté, de leurs rivalités permanentes, et de cette haine qui prévaut généralement chez les nations qui vivent dans un étroit voisinage. De plus, il faut convenir que la guerre dans un petit État est beaucoup plus destructive que dans un grand ; soit parce que, dans le premier cas, tous les habitants sont obligés de porter les armes, soit à cause que, dans un petit État, tout est frontière, et par conséquent exposé aux incursions de l'ennemi.

Les maximes des anciennes guerres étaient beaucoup plus destructives que celles des guerres de ces derniers siècles, principalement à cause de la distribution du pillage que l'on accordait aux soldats. Parmi nous, les soldats sont une sorte de peuple si vil et si misérable, que la moindre abondance, au delà de leur simple paie, engendre la confusion, le désordre, et une totale dissolution de la discipline. La misère même et la bassesse des malheureux qui remplissent nos armées, les rendent moins destructives pour le pays qu'elles envahissent. Ce qui est un exemple entre plusieurs de l'erreur des premières apparences dans tous les raisonnements politiques [2].

---

tifundia perdidêre Italiam : jam verò et Provincias. Sex domi semissem Africæ possidebant cùm interfecit eos Nero princeps. De ce point de vue, les massacres commis par les premiers empereurs romains, n'étaient peut-être pas si funestes pour le public, que nous pouvons l'imaginer : ils ne cessèrent que quand ils eurent éteint toutes les familles illustres qui, dans les derniers temps de la république, avaient joui du pillage du monde entier. Les nouveaux nobles qui s'élevèrent en leur place furent moins splendides, comme nous l'apprenons de Tacite, *Annal. lib.* III, *chap.* 55.

[1] L'an de Rome 292, le dictateur L. Q. Cincinnatus n'en avait que quatre. Au temps de la première guerre punique, A. Régulus n'en avait que sept. *Notes de l'Auteur.*

[2] Les anciens soldats étant citoyens libres, et au-dessus du rang le plus bas, étaient tous mariés. Nos soldats modernes sont ou forcés à vivre sans se marier, ou leurs maria-

Les anciennes batailles étaient beaucoup plus sanglantes par la nature même des armes qu'on y employait. Les anciens rangeaient leurs soldats sur seize ou vingt, quelquefois cinquante hommes de profondeur, et il n'était pas difficile de trouver un champ dans lequel les deux armées pussent être mises en bataille, et s'engager l'une avec l'autre. Même lorsque quelque corps de troupe était arrêté par des bois, des haies, de petites hauteurs, ou des chemins creux, la bataille n'était pas assez tôt décidée entre ceux qui étaient aux prises, pour que les autres n'eussent pas le temps de surmonter les difficultés qui s'opposaient à eux, et de prendre part à l'action. Et comme les armées entières étaient ainsi engagées, et que chaque homme s'attachait de près à son ennemi, les batailles étaient communément très-meurtrières; il se faisait un grand carnage des deux côtés, spécialement de celui des vaincus.

Les lignes longues et claires que demandent les armes à feu, et la prompte décision de l'action font que nos combats modernes ne sont presque que des rencontres de parti, et que le général qui est battu au commencement du jour, est encore en état de retirer la plus grande partie de son armée, saine et sauve. Si le projet de la colonne du chevalier Follard, qui paraît impraticable, pouvait avoir lieu, il rendrait les batailles modernes aussi destructives que les anciennes.

Les batailles de l'antiquité, soit par leur durée, soit par leur ressemblance avec les combats particuliers, étaient portées à un degré de furie entièrement inconnu aux temps modernes. Rien ne pouvait alors engager les combattants à faire quartier que l'espérance du profit, en faisant des esclaves de leurs prisonniers. Dans les guerres civiles, comme nous l'apprenons de Tacite [1], les batailles étaient beaucoup plus meurtrières, parce que les prisonniers n'étaient pas esclaves.

Quelle vigoureuse résistance ne devait-on pas éprouver de la part du vaincu, qui s'attendait à un destin si triste! Quelle rage invétérée ne devaient pas produire des habitudes de guerre si cruelles et si meurtrières!

Dans l'histoire ancienne, on trouve de fréquents exemples de villes assiégées, dont les habitants, plutôt que d'ouvrir leurs portes, tuaient leurs femmes et leurs enfants, et se précipitaient eux-mêmes vers une mort volontaire, adoucie peut-être par l'espoir de la faire payer cher à l'ennemi. Les Grecs [2], aussi bien que les Barbares, se sont souvent portés à ce degré de fureur. Cette même résolution et cette même cruauté doivent, en d'autres circonstances moins remarquables, avoir été très-destructives pour la société humaine, surtout dans ces petites républi-

---

ges ne contribuent presque en rien à l'augmentation du genre humain : circonstance qui mérite d'être pesée, et qui est de quelque conséquence en faveur des anciens.

[1] *Hist.* lib. II, cap. 44.

[2] Comme Abydus, dont parle Tite-Live, *lib.* XXXI, *chap.* 17 et 18, et Polybe, *liv.* XVI; comme aussi les Xanthiens, Appien : *De la guerre civile, liv.* IV.

(*Notes de l'Auteur.*)

ques qui vivaient dans un étroit voisinage, et qui étaient engagées dans des contentions et des guerres perpétuelles.

Quelquefois les guerres en Grèce, dit Plutarque [1], ne se faisaient pas autrement que par invasions, par pillage et par pirateries. Une pareille manière de faire la guerre dans de petits États, devait être plus destructive que les siéges et les batailles les plus meurtriers.

Par la loi des douze Tables, une possession de deux ans formait une prescription pour les terres; un an suffisait pour les biens meubles [2], ce qui prouve qu'il n'y avait pas alors en Italie beaucoup plus d'ordre, de tranquillité et de police, qu'il n'y en a à présent parmi les Tartares.

Le seul cartel que je me rappelle dans l'histoire ancienne, est celui entre Démétrius *Poliorcète* et les Rhodiens, où il était convenu qu'un citoyen libre serait rendu pour mille drachmes, un esclave portant les armes, pour cinq cents.

Secondement, il paraît que les anciennes mœurs étaient plus défavorables à la population que les modernes, non-seulement en temps de guerre, mais aussi en temps de paix, et cela à tous égards, si l'on en excepte l'amour de la liberté civile et de l'égalité, point à la vérité d'une importance considérable. Il est très-difficile, s'il n'est pas entièrement impossible, d'exclure les factions d'un gouvernement libre; mais, dans nos temps modernes, on ne trouve de ces rages invétérées entre les factions, et de ces maximes sanguinaires que dans les seuls partis de religion, où il est arrivé souvent que des prêtres fanatiques ont été tout à la fois les accusateurs, les juges et les bourreaux. Dans l'histoire ancienne, nous pouvons toujours observer que lorsqu'un parti prévalait, soit les nobles, soit le peuple, car à cet égard je n'aperçois aucune différence [3], les vainqueurs à l'instant même massacraient tous ceux du parti opposé qui tombaient entre leurs mains, et bannissaient ceux qui avaient été assez heureux pour échapper à leur furie. Alors, point de forme de procès, point de loi, point de jugement, point de pardon; ainsi, à chaque révolution, on massacrait ou l'on chassait de la ville la quatrième ou la troisième partie, peut-être près de la moitié de ses habitants.

Les exilés ne manquaient pas de se joindre à l'ennemi étranger, et de causer tout le dommage possible à leurs concitoyens, jusqu'à ce que la fortune les mît en état de prendre leur revanche par une nouvelle

---

[1] *In Vitâ Arati.*

[2] *Instit. lib.* II, *cap.* 6. Il est vrai que la même loi paraît avoir continué jusqu'au temps de Justinien. Mais les abus introduits par la barbarie ne sont pas toujours corrigés par la politesse des siècles suivants.

[3] Lysias qui était lui-même de la faction populaire, et qui eut assez de peine à échapper aux trente tyrans, dit que la démocratie est un gouvernement aussi violent que l'oligarchie. *Orat.* 24. *De statu pop.* (*Notes de l'Auteur.*)

révolution. Et comme elles étaient très-fréquentes dans des gouvernements si violents, il ne nous est pas facile aujourd'hui d'imaginer les désordres, les méfiances, les jalousies et les inimitiés qui devaient prévaloir en ce temps-là.

Je ne me rappelle dans toute l'histoire ancienne que deux révolutions qui se soient passées sans une grande effusion de sang, en massacres et en assassinats, à savoir celle qui soumit la république romaine à César, et le rétablissement de la démocratie athénienne par Thrasybule.

Les historiens nous apprennent que ce dernier accorda une amnistie générale pour toutes les offenses passées, et qu'il en introduisit le premier le mot et la pratique dans la Grèce[1]. Il paraît cependant, par plusieurs oraisons de Lysias[2], que les principaux coupables de la tyrannie précédente, et même quelques autres de moindre importance furent livrés aux tribunaux, et même punis de mort. Cette difficulté n'a pas encore été éclaircie, ni même été remarquée par les savants et les historiens. Quant à la clémence de César, quoiqu'on l'ait fort célébrée, elle ne serait pas beaucoup applaudie dans le siècle présent. Par exemple, il fit égorger tout le sénat de Caton, lorsqu'il devint maître d'Utique[3], et nous pouvons croire aisément que le petit nombre dont il était composé, n'étaient pas ceux du parti qui avaient le moins de mérite. Tous ceux qui avaient porté les armes contre l'usurpateur furent proscrits, et, par la loi d'Hirtius, déclarés incapables d'aucun office public.

Ces peuples, qui étaient si amoureux de la liberté, ne paraissent pas l'avoir trop bien entendue. Lorsque les trente tyrans établirent pour la première fois leur autorité à Athènes, ils commencèrent par faire arrêter tous les sycophantes ou délateurs qui s'étaient rendus si odieux durant la dernière démocratie, et les firent périr par des jugements arbitraires et contre les lois. « Chaque citoyen, disent Salluste[4] et Lysias[5], « se réjouit de leur punition, ne considérant pas que de ce moment « même la liberté était anéantie. »

Toute l'énergie du style nerveux de Thucydide, l'abondance et la force de la langue grecque ne paraissent pas suffire à cet historien, lorsqu'il entreprend de décrire les désordres que les factions faisaient naître dans toutes les républiques grecques. Il paraît que ses pensées sont telles qu'il ne peut pas trouver de mots pour les communiquer; il termine cette description si pathétique par une réflexion qui est tout à la fois très-fine et très-solide.

« Dans ces débats, dit-il, ceux qui étaient les plus simples, les plus

---

[1] Cicero. *Philipp.* I.

[2] Comme *orat.* 11, *contra Eratost. orat*; 12, *contra Agorat*, 15, *pro Mantith.*

[3] Appien, *de Bello civ.* lib. II. — [4] Discours de César, *de Bello Catil.*

[5] *Orat.* 24, *in orat.* 29. Il ne fait mention de la faction, que comme de la cause pour laquelle ces punitions irrégulières devaient déplaire. (*Notes de l'Auteur.*)

» stupides, et qui avaient le moins de prévoyance, avaient d'ordinaire » le dessus; car connaissant leur faiblesse et craignant d'être surpris » par ceux d'une plus grande pénétration, ils terminaient promptement » et sans préméditation les affaires par l'épée et par le poignard, et pré- » venaient ainsi leurs antagonistes, qui formaient, pour les détruire, de » beaux plans et des projets raisonnés[1]. »

Sans parler ici de Denys[2] l'ancien, qui passe pour avoir massacré de sang-froid plus de dix mille de ses concitoyens, d'Agatocle[3], de Nabis[4], ni d'autres encore plus sanguinaires, toutes ces révolutions, même dans les gouvernements libres, ne s'accomplissaient jamais qu'à l'aide des plus cruelles violences. A Athènes, les trente tyrans et les nobles, dans l'espace d'une année, firent périr, sans forme de procès, environ douze cents personnes du peuple, et bannirent plus de la moitié des citoyens qui restaient[5]. Dans Argos, et à peu près vers le même temps, le peuple tua douze cents des nobles, et ensuite ses propres *Démagogues*, parce qu'ils avaient refusé de pousser leurs poursuites plus loin[6].

Le peuple en Corcyre massacra quinze cents des nobles et en bannit mille[7]. Ces nombres paraîtront d'autant plus surprenants que nous connaissons l'extrême petitesse de ces États; mais toute l'ancienne histoire est pleine de ces exemples[8].

---

[1] *Thucyd. lib.* III. Le pays de l'Europe où j'ai remarqué que les factions sont les plus violentes et les haines de parti les plus fortes, est l'Irlande. Les choses en sont au point qu'on n'y observe pas les civilités les plus communes entre les protestants et les catholiques. Leurs cruelles révoltes et les terribles revanches que chaque parti a prises à son tour, ont engendré cette haine mutuelle, qui est la principale cause des désordres, de la pauvreté et de la dépopulation de ce pays-là. J'imagine que chez les Grecs les factions étaient encore portées à un plus haut degré de rage, attendu que parmi eux les révolutions étaient communément plus fréquentes et les assassinats beaucoup plus en usage et plus tolérés.

[2] Plut. *de virt. et fort. Alex.* — [3] Diod. Sic. lib. XVIII et XIX. — [4] Titi-Livii. lib. XXXI, XXXIII et XXXIV.

[5] *Diod. Sic. lib.* XIV. Isocrate dit qu'il n'y eut que cinq mille habitants de bannis. Il fait monter le nombre de ceux qui furent tués à quinze cents. *Areop. Æschines contra Ctesiph.* assigne précisément le même nombre. Sénèque *de tranq. anim. cap.* 5, dit treize cents.

[6] Diod. Sic. lib. XV. — [7] Diod. Sic. lib. XIII. (*Notes de l'Auteur.*)

[8] Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns, d'après le seul Diodore de Sicile, qui se sont passés dans le cours de soixante ans, et dans l'âge le plus brillant de la Grèce. Cinq cents des nobles et de leurs partisans furent bannis de Sibaris. *Lib.* XII, *pag.* 77, *ex edit. Rhodomanni.* De Chios, six cents citoyens bannis. *Lib.* XIII, *pag.* 189. A Ephèse, trois cent quarante tués, mille bannis. *Lib.* XIII, *pag.* 223. Des Cyrénéens, cinq cents nobles tués, tout le reste banni. *Lib.* XIV, *pag.* 263. A Corinthe, cent vingt de tués, de bannis cinq cents. *Lib.* XIV, *pag.* 304. Phœbidas le Spartiate bannit trois cents Béotiens. *Lib.* XV, *pag.* 342. A la chute des Lacédémoniens, les démocraties furent établies en plusieurs villes, et le peuple tira de sévères vengeances des nobles à la manière grecque. Mais les choses n'en demeurèrent pas là, car les nobles bannis, retournant en plusieurs places, massacrèrent leurs adversaires à Phiale, à Corinthe, à Mégare, à Philiasie. Dans cette dernière place, ils tuèrent trois cents hommes du peuple; mais ceux-ci, s'étant révoltés de nouveau, tuèrent plus de six cents nobles et bannirent le reste. *Lib.* XV, *pag.* 357. En Arcadie, quatorze cents de bannis, outre plusieurs de tués. Les bannis se retirè-

Lorsque Alexandre ordonna que tous les exilés fussent rétablis chacun dans leurs villes, il se trouva que leur nombre montait à vingt mille hommes [1], les restes apparemment de boucheries et de massacres encore plus grands. Qui ne serait effrayé d'en trouver une multitude si étonnante, dans un pays aussi étroit que l'ancienne Grèce? Quels devaient être les troubles domestiques, les jalousies, les partialités, les animosités, les vengeances qui déchiraient ces villes, où les factions étaient portées à un tel degré de fureur et de désespoir!

Il serait plus aisé, dit Isocrate à Philippe, de trouver à présent en Grèce de quoi lever une armée parmi les vagabonds, que dans les villes, et parmi les citoyens.

Lors même que les choses ne prenaient pas une pareille tournure, et les excès qu'on vient de décrire se reproduisaient au moins deux ou trois fois par siècle, il était dans la nature des institutions politiques de l'antiquité de laisser presque toujours la propriété sans garantie. Xénophon, dans le banquet de Socrate, nous donne une description assez piquante de la tyrannie du peuple athénien. « Dans ma pauvreté, dit » Charmides, je suis beaucoup plus heureux que je ne l'étais lorsque j'é- » tais riche; car il y a certainement plus de bonheur d'être en pleine » sécurité, que dans des alarmes continuelles; d'être libre, que d'être » esclave; de recevoir des hommages, que d'en rendre; de trouver des » gens qui se fient en vous, plutôt que des gens qui vous soupçonnent. » Anciennement j'étais obligé de caresser tout délateur · on m'imputait » toujours quelque chose, et il ne m'était jamais permis de voyager ou » d'être absent de la ville. A présent que je suis pauvre, j'ai la tête » haute, et je menace les autres. Les riches ont peur de moi, et me » traitent avec toutes sortes de politesse et de respect. Enfin je suis de- » venu une espèce de tyran dans la ville [2]. »

Dans un des plaidoyers de Lysias [3], l'orateur en passant rapporte très-froidement, comme une maxime du peuple athénien, que toutes les fois que la république manquait d'argent, on mettait à mort quelque homme riche, soit citoyen, soit étranger, pour s'emparer de ses biens; et lors-

---

rent à Sparte et à Pallantium; ces derniers furent livrés à leurs compatriotes et tous tués. *Lib.* XV, *pag.* 273. Il y avait dans l'armée de Sparte cinq cents bannis d'Argos et de Thèbes. *Id. pag.* 274. Voici un détail de la plus remarquable des cruautés d'Agatocle, tiré du même auteur. Le peuple, avant son usurpation, avait banni six cents nobles. *Lib.* X, *pag.* 655. Après cela le tyran, de concert avec le peuple, tua quatre mille nobles et en bannit six mille. *Id. pag.* 657. Il tua quatre mille personnes du peuple à Géla. *Id., pag.* 741. Le frère d'Agatocle bannit huit mille citoyens de Syracuse. *Lib.* XX, *pag.* 757. Les habitants d'Ægesta, au nombre de quarante mille, furent tous tués, hommes, femmes et enfants, et plusieurs, à cause de leur argent, exposés à la torture. *Id., pag.* 802. Tous les parents, à savoir, pères, frères, enfants, grands-pères de son armée lybienne furent tués. *Id., pag.* 803. Agatocle tua sept mille exilés après la capitulation. *Id., pag.* 816. Il est à remarquer qu'Agatocle était un homme d'un grand sens et d'un grand courage.

[1] *Diod. Sic. Lib.* 18. — [2] Page 885, *ex edit. Leuncl.* — [3] *Orat.* 29, *in Nicom.*

(*Notes de l'Auteur.*)

qu'il parle de cet usage, il ne paraît avoir aucune intention de blâmer, bien moins encore d'indisposer ceux qui étaient ses auditeurs et ses juges.

Soit qu'un homme fût citoyen ou étranger parmi ces républicains, il semble qu'il était nécessaire qu'il s'appauvrît lui-même, ou bientôt le peuple l'appauvrissait et le tuait par-dessus le marché. L'orateur, dont je viens de parler, rapporte un état singulier d'un bien dépensé au service du public[1], dont plus de la troisième partie est en curiosités et en choses relatives à la danse.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les tyrannies grecques qui, toutes ensemble, étaient horribles. Les monarchies mixtes, par lesquelles la plupart des anciens États de la Grèce étaient gouvernés, avant l'introduction des formes républicaines, étaient même très-mal établies. A peine aucune ville, excepté Athènes, dit Isocrate, pourrait-elle montrer une succession de rois de quatre ou cinq générations[2].

Outre plusieurs autres raisons sensibles de l'instabilité des anciennes monarchies, le partage égal des biens entre les frères dans les familles particulières devait, par une conséquence nécessaire, contribuer à troubler et à désorganiser l'État. La préférence donnée généralement à l'aîné dans les gouvernements modernes, quoiqu'elle augmente l'inégalité des fortunes, a cependant ce bon effet, qu'elle accoutume les hommes à cette même idée de succession, et qu'elle ôte tout droit et toute prétention au plus jeune.

La colonie nouvelle d'Héraclée, ayant vu naître divers partis dans son sein, eut recours à Sparte, qui envoya Héripidas avec une pleine autorité pour terminer leurs dissensions. Cet homme, sans être provoqué par aucune opposition, sans être échauffé par une fureur de parti, ne connut

---

[1] Pour recommander son client à la faveur du peuple, il calcule toutes les sommes qu'il a dépensées. Étant χορηγος, trente mines. Pour un chœur d'hommes, vingt mines; ει πυρριχισταις, huit mines; ανδρασι κορηγων, cinquante mines; κυκλικω χορω, trois mines. Sept fois Trierarche, où il a dépensé six talents. Taxes, une fois trente mines, une autre fois quarante. γυμνασιαρχων, douze mines; χορηγος παιδικω χορω, quinze mines; κωμωδοις γορεγων, dix-huit mines; πυρριχισαις αγενειοις, sept mines; τριερει αμιλλωμενος, quinze mines; αρκηθεωρος, trente mines: en tout dix talents trente-huit mines. Somme immense pour un Athénien, et que l'on regarderait comme une grande richesse, *Orat.* 20. Il est vrai, dit-il, que la loi ne l'obligeait pas absolument à faire une si grande dépense; il aurait pu en épargner les trois quarts: mais, sans la faveur du peuple, personne n'était en sûreté, et c'était le seul moyen de la gagner. Voyez l'oraison 24. *De pop. statu.* Dans un autre endroit, il introduit un harangueur qui dit qu'il a dépensé toute sa fortune, et une fortune immense, quatre-vingts talents pour le peuple. *Orat.* 25. *De prob. Evandri.* Les μετοικοι, ou étrangers, dit-il, qui ne contribuent pas largement aux plaisirs du peuple, ont bientôt lieu de s'en repentir. *Orat.* 30, *contra Philip.* Vous pouvez voir avec quel soin Démosthène étale les dépenses de cette nature, quand il plaide pour lui-même *de coronâ*, et comme à cet égard il exagère la mesquinerie de Midias, dans son accusation contre ce criminel. Observons en passant que tout ceci est la marque d'une judicature très-inique; cependant les Athéniens se vantaient eux-mêmes d'avoir l'administration la plus sage et la mieux réglée de tous les peuples de la Grèce. — [2] *Panath.* (*Notes de l'Aut.*)

pas de meilleur expédient, que de faire sur-le-champ mettre à mort environ cinq cents citoyens[1]; ce qui prouve combien ces maximes violentes de gouvernement étaient profondément enracinées dans toute la Grèce.

Si telle était la disposition des esprits chez un peuple civilisé, à quoi doit-on s'attendre dans les républiques d'Italie, d'Afrique, d'Espagne et des Gaules, que l'on appelait barbares? Comment sans cela les Grecs auraient-ils pu s'estimer tant au-dessus des autres nations, par leur humanité, leur politesse et leur modération? Ce raisonnement paraît très-naturel; mais malheureusement l'histoire de la république romaine, dans ces premiers temps, si nous en croyons ce qui est écrit, est contre nous. Il n'y avait pas encore eu de sang répandu à Rome dans une sédition avant le meurtre des Gracques. Denys d'Halycarnasse[2], remarquant la singulière humanité du peuple romain à cet égard, en tire la conséquence qu'il était originairement d'extraction grecque; d'où nous pouvons conclure que les factions et les révolutions, dans les républiques barbares, étaient choses beaucoup plus violentes que celles ci-dessus mentionnées.

Si les Romains furent si longtemps sans en venir aux mains, ils firent une ample compensation après qu'ils eurent une fois commencé ces scènes sanguinaires. L'histoire de leurs guerres civiles, par Appien, contient le tableau le plus effrayant de massacres et de proscriptions qui ait jamais été présenté au monde. Ce qui plaît le plus dans cet historien, est qu'il paraît touché de tous ces procédés barbares, et qu'il ne parle pas avec cette froideur et cette indifférence choquantes que la coutume a produites dans plusieurs des historiens grecs[3].

Les maximes de l'ancienne politique contiennent en général si peu d'humanité et de modération, qu'il paraît superflu de chercher des raisons particulières pour les violences commises en tant d'occasions diffé-

---

[1] *Diod. Sic. Lib.* XIV. — [2] *Lib.* I.

[3] Les auteurs que j'ai cités ci-dessus sont tous historiens, orateurs et philosophes, dont le témoignage n'est pas suspect. Il est dangereux de s'en fier aux écrivains adonnés à la plaisanterie et à la satire. Par exemple, que doit induire la postérité de ce passage du docteur Swift? « Je lui dis que, dans le royaume de Tribnic la Grande-Bretagne et à » Langdon (Londres), la capitale où j'avais séjourné quelque temps dans mes voyages, la » masse du peuple est entièrement composée de délateurs, témoins, accusateurs, pour- » suivants en justice, avec les autres subalternes qui en sont les suppôts, le tout sous les » étendards, la conduite et à la solde des ministres d'État et de leurs députés. Les com- » plots dans le royaume sont communément l'ouvrage de ces gens-là, etc. » (*Voyage de Gulliver.*)

Une pareille description conviendrait au gouvernement d'Athènes, mais non pas à celui d'Angleterre qui, même dans ces temps modernes, est un prodige pour l'humanité, la douceur et la liberté. Cependant, la satire du docteur, quoique poussée à l'extrême, comme c'est la coutume, ne manque pas tout-à-fait de vérité. L'évêque de Rochester, qui était son ami et du même parti que lui, avait été banni un peu auparavant par un bill de proscription, avec une grande justice, mais sans les preuves que la loi demande. (*Note de l'Auteur.*)

rentes. Cependant, je ne puis m'empêcher d'observer que les lois, dans les derniers temps de la république romaine, étaient si absurdement imaginées, qu'elles obligeaient les chefs de parti à recourir à ces déplorables excès. Toutes les peines capitales furent abolies. Quelque criminel, ou ce qui est encore plus, quelque dangereux qu'un citoyen pût être, les lois ne permettaient pas de le punir autrement que par le bannissement. Par là il devint nécessaire dans les révolutions de parti de tirer l'épée de la vengeance particulière; et lorsque les lois étaient une fois violées, il n'était pas aisé de mettre des bornes à ces expéditions sanguinaires. Si Brutus eût eu le dessus, les triumvirs auraient-ils pu, avec un peu de prudence, laisser vivre Octave et Antoine, et se contenter de les bannir à Rhodes ou à Marseille, où ils auraient trouvé les moyens d'exciter de nouveaux troubles et de nouvelles rébellions? En faisant mourir C. Antoine, frère du Triumvir, il montra assez quelle était sa façon de penser. Cicéron, avec l'approbation de tout ce qu'il y avait à Rome d'hommes sages et vertueux, ne fit-il pas mettre à mort arbitrairement les compagnons de Catilina, d'une manière contraire à la loi, et sans aucune forme de procès? S'il modéra ses exécutions, cela ne vint-il pas de la clémence de son caractère ou des conjonctures du temps? Quelle sécurité dans un gouvernement qui prétend aux lois et à la liberté!

Ainsi un extrême en produit un autre. De la même manière qu'une excessive sévérité dans les lois engendre un grand relâchement dans leur exécution, de même la douceur, portée à un trop haut point, produit naturellement la cruauté et la tyrannie.

Une cause générale des désordres si fréquents dans les gouvernements anciens, paraît avoir consisté dans la grande difficulté de fonder une aristocratie, et d'empêcher par ce moyen les mécontentements perpétuels, et les séditions du peuple toutes les fois qu'on ne voulait pas admettre les derniers des citoyens à l'exercice des droits politiques ou des diverses magistratures. La simple qualité d'homme libre conférait une importance telle, par rapport à la position sociale de l'esclave, qu'elle paraissait mettre un citoyen en droit de prétendre à tout ce qu'il y avait dans la république de dignités et de priviléges. Les lois de Solon[1] n'excluaient aucun homme libre des élections; mais confinaient quelques magistratures dans les classes d'un cens particulier. Cependant le peuple ne fut pas satisfait que ces lois ne fussent rappelées. Par un traité avec Antipater[2], aucun Athénien n'avait de voix dans l'assemblée du peuple, à moins qu'il ne possédât une fortune de deux mille drachmes (environ six mille livres sterling); et quoiqu'un pareil gouvernement nous parût à nous suffisamment démocratique, il déplut si fort à ce peuple, que plus des deux tiers abandonnèrent immédiatement leurs pays[3]. Cassander réduisit ce cens à la moitié[4]; cependant le gouverne-

[1] *Plutarch. in Vitâ Solon.* — [2] *Diod. Sic. lib.* XVIII. — [3] *Id. Ibid.* — [4] *Id. ibid.*

ment fut encore regardé comme une tyrannie oligarchique, et l'effet d'une violence étrangère.

Les lois de Servius Tullius [1] paraissent très équitables et très-raisonnables en fixant le pouvoir proportionnément au bien ; cependant on ne put jamais amener le peuple romain à s'y soumettre tranquillement.

Dans ces temps-là, il n'y avait pas de milieu entre une jalouse et sévère aristocratie, exercée sur des sujets mécontents, ou une démocratie turbulente, factieuse et tyrannique.

Troisièmement, il y a plusieurs autres circonstances où les anciens paraissent inférieurs aux modernes, sous le double rapport du bonheur et de la population. Dans les premiers siècles, le commerce, les manufactures et l'industrie n'étaient pas si florissants qu'ils le sont à présent en Europe. Le seul habillement des anciens, des femmes comme des hommes, paraît avoir été une espèce de flanelle qu'ils portaient communément de couleur blanche ou grise, et qu'ils faisaient dégraisser toutes les fois qu'il en était besoin. Tyr, qui avant que d'avoir été détruite par Alexandre, était après Carthage la ville qui faisait le plus grand commerce dans la mer Méditerranée, n'était pourtant pas une ville puissante, si nous en croyons le compte que rend Arrien de ses habitants [2]. On suppose communément qu'Athènes a été une ville commerçante ; mais suivant Hérodote [3], elle était aussi peuplée avant la guerre de Médie qu'en aucun autre temps depuis ; et cependant en ce temps son commerce était si peu de chose, que, comme l'observe le même historien [4], les Grecs ne fréquentaient pas plus les côtes mêmes de l'Asie dont ils étaient voisins, que les colonnes d'Hercule, au delà desquelles l'auteur ne concevait rien [5].

---

[1] *Titi-Livii, lib.* I, *cap.* 48.

[2] *Lib.* II. Il y en eut huit cents de tués durant le siége, et tous les captifs montent à trente mille. Diodore de Sicile, *Lic.* XVII, dit seulement treize cents ; mais il rend raison de ce petit nombre, en disant que les Tyriens avaient envoyé auparavant leurs femmes et leurs enfants à Carthage.

[3] *Lib.* V. Il fait monter le nombre des citoyens à trente mille. — [4] *Ibid., lib.* V.

[5] M. Wallace, qui est d'accord avec M. Hume sur tous ces faits, en tire des conséquences toutes différentes. Selon lui, « la trop grande étendue du commerce, entre l'Eu» rope et les coins les plus reculés de l'Orient et de l'Occident, est une des causes de la di» sette du monde en Europe. » Il soutient qu'une grande variété de manufactures, qui sont la suite d'un commerce étendu, est contraire à la population, et prétend néanmoins ne se pas contredire, lorsqu'il assure ailleurs qu'en Écosse ce serait un grand avantage pour l'agriculture, la valeur et l'amélioration des terres, si les manufactures les plus utiles étaient établies dans les villages et soutenues par des personnes riches de tous les états ; que de cette façon les manufacturiers encourageraient l'agriculture, en pourvoyant les marchés en échange de la production des terres ; que les laboureurs encourageraient les manufacturiers en achetant leurs marchandises, et que les uns et les autres conspireraient par des efforts réunis à rendre les terres fertiles, le pays peuplé et la société florissante. On ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'érudition dans les ouvrages différents de ces deux écrivains anglais. Quelque opposé que soit le système de l'un à celui de l'autre, chacun d'eux fonde le sien sur des faits, et quelquefois sur les mêmes : c'est au lecteur à décider lequel des deux raisonne le plus conséquemment. (*Note de l'abbé Le Blanc.*)

Lorsque l'argent rapporte un gros intérêt, et le trafic de grands profits, c'est une marque que le commerce et l'industrie sont encore dans l'enfance. Lysias[1] parle de cent pour cent de profit fait sur une cargaison de deux talents envoyés à une distance pas plus grande que d'Athènes à la mer Adriatique, et ce fait n'est pas cité comme un exemple d'un profit exorbitant. Antidorus, dit Démosthène[2], a payé trois talents et demi pour une maison qu'il a louée à un talent par an. L'orateur blâme ses tuteurs pour n'avoir pas placé son argent aussi avantageusement. Ma fortune, dit-il, dans onze ans de minorité doit avoir triplé. Il fait monter à quarante mines la valeur de vingt des esclaves que lui avait laissés son père, et les profits annuels de leur travail à douze[3]. L'intérêt le plus modéré à Athènes, car souvent on payait beaucoup plus[4], était à douze pour cent[5], et il se payait par mois. Sans insister sur l'intérêt exorbitant de trente-quatre pour cent, auquel les sommes considérables distribuées aux élections avaient fait monter l'argent à Rome[6], nous trouvons que Verrès, avant ces temps de factions, réglait vingt-quatre pour cent pour l'argent qu'il avait laissé dans les mains des publicains; et quoique Cicéron se récrie contre cet article, ce n'est pas à cause de l'excès de l'usure, mais parce qu'il n'était pas ordinaire de prendre aucun intérêt en pareille occasion[7]. A la vérité, l'intérêt tomba à Rome après l'établissement de l'empire; mais il ne demeura jamais si bas pendant un temps un peu considérable, qu'il l'est dans les États commerçants des siècles modernes[8].

Parmi les autres inconvénients que les Lacédémoniens firent éprouver aux Athéniens en fortifiant Décélie, Thucydide[9] représente comme un des plus considérables qu'ils ne pouvaient plus apporter leur blé de l'Eubée par terre, en passant par Oropus, mais qu'ils étaient obligés de s'embarquer et de faire voile autour du promontoire de Sunium. Ce qui est un exemple surprenant de l'imperfection de la navigation des anciens; car le transport par eau n'est pas ici au-dessus du double de celui par terre.

Je ne me rappelle pas un passage de quelque ancien auteur où l'accroissement d'une ville soit attribué à l'établissement de quelque manufacture. Le commerce florissant, dont il est parlé, est principalement l'échange de ces produits auxquels différents sols et différents climats sont plus propres. Le trafic du vin et de l'huile en Afrique, suivant Diodore de Sicile[10] était le fondement des richesses d'Agrigente. La situation de la ville de Sybaris, suivant le même auteur, était cause qu'elle était extrêmement peuplée, étant bâtie près des deux rivières Crathys

---

[1] *Orat.* 33, *advers. Diagit.* — [2] *Contra Aphob., pag.* 25, *ex edit. Aldi.* — [3] *Id., ibid. dag.* 19, — [4] *Id. ibid.* — [5] *Id. ibid. et Æschines contra Ctesiph.* — [6] *Epist. ad Attic. lib.* v. *épist.* 21. — [7] *Contra Verrem. Orat.* 3. — [8] Voyez *Essai* IV. — [9] *Lib.* VII — [10] *Lib.* XIII

et Sybaris. Mais nous pouvons observer que ces deux rivières ne sont pas navigables, et pouvaient seulement produire quelques vallées fertiles pour l'agriculture, avantage si petit qu'un écrivain moderne en ferait à peine mention.

La barbarie des anciens tyrans, et l'amour extrême de la liberté qui animait ces siècles, auraient banni nécessairement tous les marchands et manufacturiers, et dépeuplé entièrement un État qui aurait subsisté sur l'industrie et le commerce. Tandis que le cruel et soupçonneux Denys commettait tous ses massacres, quel est celui qui aurait voulu rester exposé à cette implacable barbarie, s'il n'avait pas été retenu par des biens fonds, ou s'il avait pu emporter avec lui quelque art ou quelque industrie pour se procurer sa subsistance dans d'autres pays? Les persécutions de Philippe II et de Louis XIV ont rempli toute l'Europe de manufacturiers flamands et français.

J'avoue que l'agriculture est l'espèce d'industrie qui est principalement requise pour la subsistance d'une population nombreuse; mais il n'est pas possible que cette industrie même puisse fleurir où les manufactures et les autres arts sont inconnus ou négligés. La Suisse est à présent un exemple très-remarquable d'un pays où nous trouvons tout à la fois les plus habiles cultivateurs de la terre, et les traficants les plus médiocres qu'il y ait dans toute l'Europe. Nous avons raison de présumer que l'agriculture florissait puissamment en Grèce et en Italie, du moins en des cantons particuliers et en de certains temps; mais il ne nous est pas aussi bien prouvé que les arts mécaniques eussent atteint le même degré de perfection, notamment si nous faisons attention à la grande égalité dans les anciennes républiques, où chaque famille était obligée de cultiver son propre petit champ avec le plus grand soin, pour pourvoir à sa subsistance.

Mais est-ce raisonner juste que de conclure de ce que, dans quelques cas, l'agriculture peut fleurir sans le commerce ou les manufactures, que, dans une grande étendue de pays et pour des temps considérables, elle ait pu subsister seule? La voie la plus naturelle pour l'encourager est d'exciter les autres espèces d'industrie, et de fournir par là, à celui qui cultive la terre, un marché où il vende ses denrées, et d'où il remporte en retour les sortes de biens qui peuvent contribuer à ses commodités et à ses plaisirs. Cette méthode est infaillible et universelle, et comme elle est plus mise en pratique dans les États modernes que dans les anciens, il y a lieu de croire que les premiers sont plus peuplés.

Tout homme, dit Xénophon[1], peut être cultivateur; il ne faut ni art ni habileté. Tout consiste dans une sorte d'industrie et d'attention au

[1] *OEconomiques.*

travail, forte preuve que, comme Columelle paraît l'insinuer, l'agriculture était encore assez mal connue dans le siècle de Xénophon.

Toutes les choses qui dans ces derniers temps ont été découvertes ou perfectionnées, n'ont-elles contribué en rien à rendre la subsistance des hommes plus aisée, et par conséquent à leur propagation? Notre habileté supérieure dans la mécanique, la découverte du Nouveau-Monde qui a si fort augmenté le commerce, l'établissement des postes, et l'usage des lettres de change doivent nécessairement avoir beaucoup contribué à l'encouragement des arts et de l'industrie, et à la propagation des hommes. Si l'on venait tout à coup à perdre ces avantages, quels dommages s'ensuivraient dans toute espèce d'affaire et de travail! Quelle multitude de familles périraient sur-le-champ de besoin et de faim! Il ne paraît pas même probable qu'aucunes autres institutions pussent nous tenir lieu de ces inventions nouvelles.

Avons-nous aucun lieu de croire que la police des anciens États fût comparable en quoi que ce soit à celle des modernes, ou que les hommes fussent alors également en sûreté, soit dans leurs maisons, soit dans leurs voyages par terre et par mer? Il n'est pas douteux que tout homme qui voudra examiner cette question avec impartialité, ne nous donne la préférence sur ce point.

Ainsi, en comparant le tout, il paraît impossible de motiver par des raisons satisfaisantes, l'opinion que le monde aurait été plus peuplé dans les temps anciens que dans les modernes. L'égalité de biens parmi les anciens, la liberté et les petites divisions de leurs États, étaient, à la vérité, favorables à la propagation du genre humain. Mais leurs guerres étaient plus sanglantes, leurs gouvernements plus factieux et moins stables, le commerce plus languissant, les manufactures plus faibles, et la police générale plus négligée et plus irrégulière. Ces derniers avantages paraissent former un contre-poids suffisant aux premiers, et favorisent plutôt l'opinion opposée à celle qui prévaut communément sur cette matière.

Mais, me dira-t-on, il n'y a pas de raisonnement à admettre contre les faits. S'il paraît que le monde était alors plus peuplé, qu'il ne l'est aujourd'hui, nous devons être assurés que toutes nos conjectures sont fausses, et que quelque circonstance essentielle dans la comparaison nous a échappé. J'avoue cela aisément sans peine, et je reconnais l'insuffisance de tous nos raisonnements précédents. Ce ne sont au plus que quelques petites escarmouches, et quelques faibles rencontres qui ne décident rien ; mais malheureusement nous n'avons pas de quoi rendre le combat principal plus décisif.

Les faits qui nous sont transmis par les anciens auteurs, sont si incertains et si imparfaits, qu'ils n'offrent rien de satisfaisant sur cette matière. Et comment cela pourrait-il être autrement, puisque les faits même qu'il faut leur opposer, en calculant la grandeur des États modernes,

sont bien loin d'être ou certains ou complets. Des écrivains célèbres [1] ont souvent établi leurs calculs sur des fondements qui ne valaient pas mieux que ceux de l'empereur Héliogabale, lequel déduisit l'idée qu'on devait se faire de l'immense grandeur de Rome du poids de dix mille livres de toile d'araignées, qui furent trouvées dans cette ville [2].

Il est à remarquer que les nombres de toute espèce sont incertains dans les anciens auteurs, et ont été sujets à de plus grandes altérations qu'aucune autre partie du texte. La raison en est bien sensible; les autres altérations d'ordinaire affectent le sens ou la grammaire, et sont plus aisément aperçues par le lecteur et par le copiste.

On trouve peu d'énumérations des habitants de quelque pays par un ancien auteur digne de foi, faites de manière à fournir des vues assez étendues de comparaison.

Il est probable qu'il y avait anciennement des moyens de vérifier les nombres de citoyens assignés à chaque ville libre, parce qu'ils entraient pour une partie dans le gouvernement, et que l'on en gardait des registres exacts. Mais comme on ne fait jamais mention du nombre des esclaves, cela nous laisse dans l'incertitude sur la quantité réelle des habitants de toutes les villes.

---

[1] *Diodore de Sicile*, *liv.* I, *chap.* 53 et 54, rapporte qu'il naquit plus de dix-sept cents enfants mâles en Egypte, le même jour qui donna la naissance au fameux Sésostris; que le père de ce monarque ordonna que l'on fît mener tous ces jeunes enfants à la cour, et qu'on leur donnât la même éducation qu'à son fils, persuadé qu'élevés avec le prince dès leur plus tendre enfance, ils seraient ses amis, ses généraux et ses soldats les plus fidèles et les plus affectionnés. L'ingénieux et savant docteur Halley part de là, et donnant à chaque jour à peu près un pareil nombre de mâles, calcule qu'il n'en devait pas naître, dans un an, moins de six cent vingt mille cinq cents; d'où il conclut qu'il y avait au delà de dix-sept millions de mâles en Egypte dans ce siècle reculé, et en admettant un nombre égal d'enfants de l'autre sexe, qu'il s'y trouvait plus de trente-quatre millions d'âmes. Le calcul est juste; mais sur quoi porte-t-il? Sur un un fait, peut-être fabuleux comme tant d'autres, que les historiens ont rapporté de ce même Sésostris.

Ce célèbre mathématicien a aussi établi une règle par laquelle on peut à peu près déterminer le nombre d'habitants de quelque ville, ou quelque Etat que ce soit, par celui de ses hommes de guerre. M. Wallace, qui l'admet, compare les Égyptiens et les Français, et comptant ceux-ci au nombre de seize ou vingt millions, et l'armée que le roi maintient sur le pied de deux cent mille hommes, trouve que l'Égypte, suivant cette proportion, doit avoir contenu trente-deux ou quarante millions d'habitants. Sans remonter plus haut que le commencement du règne de Louis XIV, lorsqu'il n'avait encore que de petites armées qui faisaient de si grandes choses, dans une pareille comparaison faite de ce temps-là, sur les principes de M. Halley, la France aurait joué un bien plus petit rôle vis-a-vis de l'Égypte. Il n'y a pourtant pas apparence qu'elle fût alors moins peuplée. De nouvelles combinaisons dans la politique de l'Europe ont obligé depuis la France à tenir un plus grand nombre de troupes sur pied. On n'en doit pas conclure pour cela qu'elle ait aujourd'hui un plus grand nombre d'habitants. Que serait-ce si on faisait le même calcul sous les règnes de Louis XI ou de François I^er^, et à plus forte raison sous ceux de leurs prédécesseurs! La fausseté des résultats suffirait pour faire sentir la témérité, et peut-être le ridicule de tous ces calculs sur lesquels on bâtit de semblables systèmes. Les Anglais sont convaincus qu'on peut tout calculer, et en cela ils ont raison; mais ils ne prennent pas toujours garde s'ils ont les fondements nécessaires pour appuyer leurs calculs. (*Note de l'Auteur.*)

[2] Ælii Lamprid. in Vitâ Heliogabalis, cap. 28.

La première page de Thucydide est, à mon avis, le commencement d'une histoire sérieuse. Toutes les histoires précédentes sont tellement mêlées de fables, que les philosophes doivent les abandonner en grande partie à l'embellisement des poètes et des orateurs.

En général, il y a plus de candeur et de sincérité dans les anciens historiens; mais moins d'exactitude et de soin des détails. Nos factions spéculatives, surtout celles de religion, nous fascinent tellement les yeux, que les hommes semblent regarder l'impartialité, avec leurs adversaires et avec les hérétiques, comme un vice ou une faiblesse. Mais l'impression, en rendant les livres si communs, oblige les historiens modernes à éviter avec plus de soin les contradictions et tout ce qui blesse la vraisemblance. Diodore de Sicile est un bon écrivain; c'est pour cela même que je vois avec peine que sa narration contredit, en tant de particularités, les deux ouvrages les plus authentiques de l'histoire grecque, à savoir, l'*expédition* de Xénophon, et les *oraisons* de Démosthène. Plutarque et Appien paraissent à peine avoir lu les *Épîtres* de Cicéron.

A l'égard des temps éloignés, les nombres des habitants de chaque ville, dont il est fait mention, sont souvent trop ridicules pour être d'aucune autorité. Les citoyens libres de Sybaris en état de porter les armes, et qui furent mis en bataille, étaient au nombre de trois cent mille. Ils rencontrèrent à Siagra cent mille citoyens de Crotone, autre ville grecque qui leur était contiguë, et furent défaits par eux. C'est un fait que rapporte Diodore de Sicile, et sur lequel il insiste très-sérieusement [1]. Strabon fait aussi mention du même nombre de Sybarites [2].

Diodore de Sicile [3], faisant le calcul des habitants d'Agrigente, lorsque cette ville fut détruite par les Carthaginois, dit qu'ils montaient à vingt mille citoyens, deux cent mille étrangers, outre les esclaves qui, dans une ville aussi opulente qu'il représente celle-ci, devaient pour le moins être aussi nombreux. Il est à remarquer que les femmes et les enfants n'y sont pas compris, et que par conséquent donc la ville devait contenir en tout près de deux millions d'habitants [4]. Et quelle était la raison d'un nombre si prodigieux? Les Agrigentins étaient très-industrieux à cultiver les champs voisins, qui n'excédaient pas une petite province d'Angleterre, et ils trafiquaient de leur vin et de leur huile avec l'Afrique, qui manquait alors entièrement de ces denrées.

Ptolémée, dit Théocrite [5], commande à trente-trois mille trois cent trente-neuf villes. Je suppose qu'il n'a assigné ce nombre qu'à cause de sa singularité. Diodore de Sicile [6] donne trois millions d'habitants à

---

[1] *Lib.* XII. — [2] *Lib.* VI. — [3] *Lib.* XIII.

[4] Diogène de Laerte, dans la *Vie d'Empédocle*, dit qu'Agrigente contenait seulement huit cent mille habitants.

[5] *Idyll.* 17. — [6] *Lib.* I.

l'Égypte, nombre assurément très-modique; mais il fait monter celui des villes qu'elle contenait à dix-huit mille, ce qui est une contradiction évidente. Il dit [1] qu'il y avait anciennement dans ce pays sept millions d'hommes; c'est ainsi que les temps reculés ont toujours été le plus enviés et le plus admirés.

Je crois aisément que l'armée de Xerxès était extrêmement nombreuse, soit à cause de la grande étendue de son empire, soit en conséquence de la folle coutume des nations orientales d'embarrasser leurs camps d'une multitude superflue. Mais aucun homme raisonnable citera-t-il les narrations merveilleuses d'Hérodote comme une autorité? J'avoue, toutefois, qu'il y a quelque chose de très sensé dans l'argument de Lysias sur ce sujet [2]. « Si l'armée de Xerxès, dit-il, n'avait pas été si prodigieusement nombreuse, elle n'eût jamais fait un pont sur l'Hellespont; il eût été plus facile de faire faire aux hommes un trajet si court, sur le grand nombre de vaisseaux dont ce prince était maître. »

Polybe dit [3] que les Romains, entre la première et la seconde guerre punique, étant menacés d'une invasion par les Gaulois, firent la revue de toutes leurs forces et de celles de leurs alliés, et qu'elles se trouvèrent monter à sept cent mille hommes en état de porter les armes; nombre prodigieux assurément, et qui joint à celui des esclaves, est probablement supérieur à celui que la même étendue de territoire comporterait actuellement [4]. Il semble cependant que le calcul ait été fait avec quelque exactitude, et Polybe nous donne le détail des particularités; mais n'a-t-on pas pu amplifier le nombre pour donner plus de courage au peuple?

Diodore de Sicile fait monter la même énumération à près d'un million : ces variations sont suspectes. Il est évident qu'il suppose aussi que de son temps l'Italie n'était pas si peuplée, autre circonstance qui autorise nos conjectures : car qui peut croire que les habitants de ce pays aient diminué depuis le temps de la première guerre punique jusqu'à celui du triumvirat?

Jules César, suivant Appien [5], livra bataille à quatre millions de Gaulois, il en tua un million, et fit autant de prisonniers [6]: en supposant que le nombre des soldats de l'armée ennemie et celui des morts fussent en effet rapportés avec exactitude, ce qui n'est jamais possible, comment pourrait-on savoir combien souvent le même homme est retourné dans les armées, comment distinguer les soldats nouvellement enrégimen-

---

[1] *Id. ibid.* — [2] *Orat. funebris.* — [3] *Lib.* II.

[4] Le pays qui fournit ce nombre n'était pas au-dessus du tiers de l'Italie; à savoir, les États du Pape, la Toscane et une partie du royaume de Naples.

[5] Celtica.

[6] *Plutarch. in Vitâ Cæs.* ne fait monter cette armée de Gaulois qu'à trois millions. *Julian. in Cæsaribus*, à deux.

tés des anciens? On ne doit faire aucune attention à ces calculs exagérés, surtout lorsque l'auteur ne nous dit rien de la manière dont ils ont été faits.

Paterculus ne fait monter le nombre [1] des soldats tués par l'armée de César qu'à quatre cent mille. Ce compte paraît beaucoup plus raisonnable, et en effet est beaucoup plus facile à concilier avec l'histoire de ses guerres, que le conquérant a donnée lui-même dans ses *Commentaires*.

On s'imaginerait que chaque circonstance de la vie et des actions de Denys l'Ancien pourrait être regardée comme authentique, et exempte de toute exagération fabuleuse, soit parce qu'il vivait dans un temps où les lettres florissaient dans la Grèce, soit parce que son principal historien était Philistus, homme très-distingué, courtisan et ministre de ce prince. Mais pouvons-nous admettre qu'il eût sur pied une armée de cent mille hommes d'infanterie, et de dix mille de cavalerie, et une flotte de quatre cents galères [2]? Il est à remarquer qu'il est ici question de troupes mercenaires qui subsistaient de leur paie, comme nos armées en Europe; car les citoyens avaient tous été désarmés. On sait en effet que Dion, lorsqu'il vint envahir la Sicile et appeler ses compatriotes à la liberté, fut obligé d'apporter des armes qu'il distribua à ceux qui le joignirent [3].

Dans un État où l'agriculture seule fleurit, il peut y avoir beaucoup d'habitants, et s'ils sont bien armés et bien disciplinés, c'est une grande force qui est toujours prête dans l'occasion; mais on ne peut maintenir un corps considérable de troupes mercenaires, sans commerce et sans manufactures, ou sans un empire très-étendu. Les Provinces-Unies n'ont jamais eu, soit sur terre, soit sur mer, les mêmes forces que celles que l'on dit avoir appartenu à Denys. Cependant elles possèdent un aussi grand territoire, parfaitement bien cultivé, et ont infiniment plus de ressources dans leur commerce et leur industrie. Diodore de Sicile avoue que de son temps même l'armée de Denys paraissait incroyable; c'est-à-dire, comme je l'explique, passait pour une pure fiction que l'on devait à la flatterie outrée des courtisans, et peut-être à la vanité et à la politique du tyran lui-même.

On peut quelquefois, et non sans raison, accuser la critique de témérité, quand elle rejette le témoignage des anciens historiens, en ne s'appuyant que sur des analogies ou des conjectures. Cependant, le *laisser-aller* des auteurs sur toutes sortes de sujets, et particulièrement à l'égard des nombres, est si grand, que nous devons toujours demeurer dans une espèce de doute ou de réserve, toutes les fois que les faits qu'ils avancent s'écartent dans la moindre chose des lois ordinaires de la nature

---

[1] *Lib.* II, *cap.* 47. — [2] Diod. Sic. *lib.* II. — [3] Plutarch. *in Vitâ Dionys.*

et des données de l'expérience. J'en choisirai un exemple dans l'histoire moderne. Le chevalier Temple nous dit, dans ses Mémoires, qu'ayant eu une conversation libre avec Charles II, il avait saisi cette occasion pour lui représenter l'impossibilité d'introduire dans la Grande Bretagne la religion et le gouvernement de France, à cause surtout du déploiement de forces extraordinaire qu'il faudrait employer pour vaincre un peuple dont le patriotisme n'est pas moins ardent que le courage. « Les Romains, dit-il, furent forcés de tenir ici douze légions[1] à cet « effet (une grande absurdité), et Cromwell a laissé une armée de près « de quatre-vingt mille hommes. » Ce fait ne doit il pas être regardé par les critiques futurs, comme démontré, lorsqu'ils le trouveront affirmé par un sage et savant ministre d'État, qui était contemporain du dernier événement qu'il raconte, et qui, adressant la parole à un grand monarque sur un sujet fort délicat, s'entretient de choses que celui-ci ne pouvait ignorer, puisqu'il avait eu, quatorze ans plus tôt, à triompher des débris de l'armée républicaine ? Cependant il est aisé de prouver, par des autorités incontestables, que lorsque Cromwell mourut, son armée ne montait pas à la moitié du nombre ci-dessus allégué.

C'est une erreur ordinaire de considérer tous les siècles de l'antiquité comme une même période de temps, et de calculer le nombre d'habitants contenus dans les grandes villes, comme si ces villes avaient été toutes contemporaines. Les colonies grecques fleurirent extrêmement en Sicile durant le siècle d'Alexandre ; mais du temps d'Auguste, elles étaient tellement en décadence, que presque tout le produit de cette île fertile était consommé en Italie[2].

Examinons à présent le nombre des habitants assignés aux villes particulières de l'antiquité ; et en omettant ce qui regarde Ninive, Babylone et la Thèbes d'Égypte, renfermons-nous dans la sphère de l'histoire réelle des empires grec et romain. Il faut que j'avoue que, plus je réfléchis sur ce sujet, plus je me sens enclin au scepticisme à l'égard de cette grande population attribuée aux anciens temps.

Platon[3] dit qu'Athènes est une très-grande ville : et c'était sûrement la plus grande de toutes les villes grecques[4], excepté Syracuse qui était à peu près de la même grandeur dans le temps de Thucydide[5], mais qui devint plus considérable encore par la suite, puisque Cicéron[6] en parle

---

[1] Strabon, *loc.* IV, dit qu'une légion serait suffisante, avec quelque peu de cavalerie ; mais les Romains communément entretenaient une plus grande force dans cette île, qu'ils n'ont jamais pris la peine de subjuguer entièrement.

[2] Strabon, *lib.* VI. — [3] *Apolog. Socr.*

[4] Argos paraît aussi avoir été une grande ville, car Lysias se contente de dire qu'elle n'excédait pas Athènes. *Orat.* 34.

[5] *Lib.* VI, Voyez aussi *Plutarch. in Vitâ Nicia.*

[6] *Orat. contra Verrem, lib.* IV, *cap.* 52. Strabon, *lib.* VI, dit qu'elle avait vingt-deux milles de tour ; mais il faut considérer qu'elle contenait deux havres, dont l'un était très-vaste, et pouvait être regardé comme une espèce de rade. (*Notes de l'Auteur.*)

comme de la plus grande des villes grecques de son temps, ne comprenant pas apparemment ni Antioche ni Alexandrie sous cette dénomination. Athénée[1] dit que, par le calcul de Demetrius Phalereus, il y avait à Athènes vingt-un mille citoyens, dix mille étrangers et quatre cent mille esclaves. Ceux dont je révoque l'opinion en doute, insistent beaucoup sur ce nombre, et ils le regardent comme un fait décisif pour leur sentiment. Mais, à mon avis, il n'est pas douteux qu'Athénée et Ctésiclès qu'il cite, ne se soient ici trompés. Le nombre des esclaves est augmenté d'un chiffre entier, et ne doit être compté que pour quarante mille.

Premièrement, lorsqu'Athénée[2] dit que le nombre des citoyens était de vingt-un mille, il n'est question que des hommes faits; car Hérodote[3] dit qu'Aristagoras, ambassadeur des Ioniens, trouva qu'il était plus difficile de tromper un Spartiate que trente mille Athéniens, voulant parler de tout l'État qu'il suppose réuni dans une assemblée du peuple, excluant les femmes et les enfants. Thucydide[4] dit qu'en faisant des déductions pour les absents employés dans les flottes, l'armée et les garnisons, ou retenus par leurs affaires particulières, les assemblées des Athéniens n'ont jamais monté à cinq mille hommes. Les troupes dont le même historien[5] fait l'énumération, et qui étaient toutes composées de citoyens, au nombre de treize mille hommes d'infanterie armée, prouvent la vraisemblance de ce calcul.

Tous les historiens grecs[6] ont suivi cette méthode, et entendent toujours parler d'hommes faits, lorsqu'ils donnent le nombre des habitants[7] de quelque république. Ceux-ci donc étant le quart des habitants d'Athènes, sur ce pied les citoyens libres allaient à quatre-vingt-quatre mille, les étrangers à quarante mille, et les esclaves, en calculant par le plus petit nombre, et en les supposant mariés, et faisant des enfants comme les hommes libres, à cent soixante mille[8]. Ainsi tous les habitants ensemble devaient faire à peu près deux cent quatre-vingt-quatre mille; un nombre assurément assez considérable. L'autre calcul, d'un million sept cent vingt mille, fait Athènes plus grande que Londres et Paris réunis.

Secondement, il n'y avait que dix mille maisons à Athènes.

Troisièmement, quoique l'étendue des murs[9], telle que Thucydide

---

[1] *Lib.* VI, *cap.* 20.— [2] Démosthène en compte vingt mille. *Contra Aristog.* — [3] *Lib.* V. — [4] *Lib.* VIII.

[5] *Lib.* II. Le calcul de Diodore de Sicile s'accorde parfaitement avec celui-ci, *lib.* XII.

[6] Xénophon, *Mém. lib.* II.— [7] *Lib.* II. — [8] *De ratione red.*

[9] Observons que lorsque Denys d'Halicarnasse dit, que si on regarde les anciens murs de Rome, l'étendue de cette ville ne paraîtra pas plus grande que celle d'Athènes, il faut qu'il entende l'Acropolis ou la ville haute. Aucun ancien auteur ne parle jamais du Pyrée, de Phalerus et de Micnychia, comme de la même chose qu'Athènes. On peut encore beaucoup moins supposer que Denys ait voulu considérer la matière sous cet aspect après que les murs de Cimon et de Périclès furent détruits, et qu'Athènes fut entièrement

nous la donne, fût grande à savoir dix-huit milles, outre la côte de la mer, cependant Xénophon dit qu'il y avait de vastes champs au dedans des murs. Il paraît, à la vérité, qu'ils ont joint quatre cités distinctes et séparées.

Quatrièmement, les historiens ne parlent d'aucune révolte d'esclaves, excepté d'un trouble séditieux parmi ceux qui travaillaient aux mines[1].

Cinquièmement, Xénophon[2], Démosthène[3] et Plaute[4], disent que les esclaves étaient traités avec beaucoup de douceur et d'indulgence, ce qui n'aurait pas été le cas, si la disproportion eût été de vingt à un. Elle n'est pas si grande dans nos colonies; cependant nous sommes obligés d'exercer sur nos nègres le gouvernement militaire le plus rigoureux.

Sixièmement, aucun homme, si l'on divise par portions égales toute la richesse d'un pays, ne sera jamais estimé riche, s'il ne possède qu'une de ces parts, ou même le triple ou le quadruple d'une pareille valeur. Ainsi quelques gens calculent que chaque personne en Angleterre dépense six schellings par jour, cependant celui qui a cinq fois cette somme à dépenser, est encore regardé comme pauvre. Revenons aux anciens. Au rapport d'Eschine[5], Timarche avait joui d'une assez grande fortune; il n'était cependant maître que de dix esclaves employés aux manufactures. Lysias et son frère, deux étrangers, furent proscrits par les quarante pour leurs grandes richesses, quoiqu'ils n'en eussent chacun que soixante[6]. Démosthène fut laissé très-riche par son père, cependant il n'avait pas plus de cinquante-deux esclaves[7]. L'atelier où il occupait vingt ouvriers à la fabrication de meubles, est regardé comme une manufacture très-considérable[8].

Septièmement, durant la guerre de Décélie, comme les historiens grecs l'appellent, vingt mille esclaves désertèrent et, selon Thucydide[9], réduisirent les Athéniens à de grandes extrémités. Ceci n'aurait pu arriver si ces déserteurs n'eussent été que la vingtième partie des esclaves, car les meilleurs n'auraient pas déserté.

Huitièmement, Xénophon[10] propose un plan pour entretenir aux dépens du public dix mille esclaves; et chacun, dit-il, se convaincra aisément que l'État en peut supporter un aussi grand nombre, en considérant la quantité que nous en avions avant la guerre de Décélie : manière de parler entièrement incompatible avec le nombre plus grand d'Athénée.

Neuvièmement, tout ce que les Athéniens payaient à l'État ne montait pas à six mille talents, et quoique les nombres des anciens manuscrits

---

séparée de ces autres villes. Cette observation fait tomber tous les raisonnements de Vossius, et introduit le sens commun dans ces calculs.

[1] Athénée, *lib.* VI.— [2] *De Rep. Athen.* — [3] *Philipp.* 3. [4] *Sticho.*— [5] *Contra Timarch.* — [6] *Orat.* 11. — [7] *Contra Aphob.* — [8] *Ibid.*— [9] *Lib.* VII.— [10] *De Ratione red.*

excitent à bon droit la suspicion des critiques, cependant celui-ci est incontestable, soit parce que Démosthène[1] qui le donne, entre aussi dans les détails qui en contrôlent l'exactitude, soit parce que Polybe[2] assigne le même nombre, et en fait la base de ses raisonnements. Or, l'esclave le plus ordinaire pouvait gagner par son travail une obole par jour au delà de sa subsistance, comme nous l'apprenons de Xénophon[3], qui dit que l'intendant de Nicias payait autant à son maître pour chaque esclave qu'il employait au travail des mines. Si l'on veut prendre la peine de supputer une obole par jour, et les esclaves à quatre cent mille, en calculant seulement au denier vingt-cinq, on trouvera la somme de douze mille talents, en faisant même une déduction pour le grand nombre de fêtes que l'on observait à Athènes. D'ailleurs, plusieurs esclaves tiraient de leur art une valeur beaucoup plus grande. Le prix le plus bas que Démosthène[4] estime les esclaves de son père, est de deux mines par tête ; et sur cette supposition, il est assez difficile, je l'avoue, de concilier même le nombre de quarante mille esclaves avec le cens de six mille talents.

Dixièmement, Thucydide[5] affirme que Chios contenait plus d'esclaves qu'aucune ville de la Grèce, excepté Sparte. Donc, Sparte en avait alors plus qu'Athènes à proportion du nombre des citoyens. Il y avait de Spartiates neuf mille dans la ville, trente mille dans le pays[6]. Les esclaves mâles alors au-dessus de vingt ans devaient aller à plus de sept cent quatre-vingt mille, ce qui ferait en tout plus de trois millions cent vingt mille : nombre qu'il aurait été impossible de faire subsister dans un pays étroit et désert, tel que la Laconie, qui n'avait pas de commerce. Si le nombre des Ilotes eût été si prodigieux, le massacre de deux mille dont Thucydide[7] fait mention les aurait irrités sans les affaiblir.

D'ailleurs, il faut observer que le nombre quel qu'il soit, assigné par Athénée[8], comprend tous les habitants de l'Attique aussi bien que ceux d'Athènes. Les Athéniens aimaient beaucoup la vie de la campagne comme nous l'apprenons de Thucydide[9] ; et lorsqu'ils furent tous resserrés dans leur ville par l'invasion de leur territoire durant la guerre du Péloponèse, la ville ne se trouva pas en état de les contenir, et ils furent obligés, faute de logement, de coucher sous les portiques, dans les temples, et même dans les rues[10].

---

[1] *De Classibus.*— [2] *Lib.* II, *cap.* 62. — [3] *De ratione red.* — [4] *Contra Aphob.*— [5] *Lib.* VIII. — [6] Plutarch. *in Vitâ Lycurg.* — [7] *Lib.* IV.

[8] Le même auteur assure que Corinthe avoit autrefois quatre cent soixante mille esclaves; Egine, quatre cent soixante-et-dix mille ; mais les raisonnements précédents sont bien forts contre ces faits. Il est pourtant à remarquer qu'Athénée cite, pour ce dernier fait, une autorité aussi grande que celle d'Aristote. Le Scholiaste sur Pindare fait mention du même nombre d'esclaves à Egine.

[9] *Lib.* II.— [10] *Id. ibid.* (*Notes de l'Auteur.*)

La même remarque doit s'étendre à toutes les autres villes de la Grèce; lorsqu'il est question du nombre des citoyens, nous devons toujours l'entendre des habitants du pays voisin, aussi bien que de la ville. Cependant avec tout cela il faut avouer que la Grèce était un pays très-peuplé, et excédait de beaucoup ce que nous pourrions imaginer d'un si petit territoire, qui n'était pas naturellement très-fertile, et qui ne tirait aucun supplément de blé des autres endroits. Car, excepté Athènes, qui commerçait avec le Pont [1] pour cette denrée, les autres villes paraissent avoir subsisté principalement des produits du territoire qui les avoisinait.

Rhodes est bien connue pour avoir été une ville d'un commerce très-étendu, et de beaucoup de réputation et de splendeur; cependant elle ne contenait que six mille citoyens en état de porter les armes, lorsqu'elle fut assiégée par Demetrius [2].

Thèbes a toujours été une des villes capitales de la Grèce [3], cependant elle ne l'emportait pas sur Rhodes par le nombre de ses habitants [4]. Xénophon dit que Phliasia est une petite ville [5]. Nous trouvons néanmoins qu'elle contenait six mille citoyens [6]. Je n'entreprendrai pas de concilier des faits aussi contradictoires.

Mantinée était égale à quelque ville d'Arcadie [7] que ce fût, et par conséquent elle était égale à Mégalopolis, qui avait cinquante stades, ou six milles et un quart de circonférence [8]; cependant Mantinée n'avait que trente mille citoyens [9]. Donc, les villes grecques contenaient souvent des champs et des jardins avec les maisons: donc, nous ne pouvons juger du nombre de leurs habitants par l'étendue de leurs murs. Athènes ne contenait pas plus de dix mille maisons, tandis que ses murs avec la côte de la mer avaient plus de vingt milles d'étendue. Syracuse était de vingt-deux milles en circonférence : à peine cependant a-t-il été remarqué, par les anciens, que cette ville ait été plus peuplée qu'Athènes. Babylone était un carré de quinze milles ou de soixante milles en circuit; mais nous apprenons de Pline qu'il y avait des enclos et de vastes champs cultivés. Le mur de Marc-Aurèle était de cinquante milles de circonférence [10]. Le circuit de toutes les treize divisions de Rome,

---

[1] *Demosth. contra Lept.* Les Athéniens tiraient annuellement du Pont quatre cent mille boisseaux de blé, comme il paraissait par les registres de la douane. En ce temps ils en tiraient peu d'aucune autre place. Ceci en passant est une forte preuve qu'il y a quelque grande erreur dans le passage précédent d'Athénée; car l'Attique était si stérile en blé, qu'elle n'en produisait pas assez pour nourrir les paysans. *Titi-Livii, lib.* XLIII, *cap.* 6. *Lucian. Navigium sive vota* dit qu'un vaisseau qui, par les dimensions qu'il en donne, paraît avoir été environ de la grandeur de nos vaisseaux du troisième rang, portait autant de blé qu'il en fallait pour faire subsister l'Attique pendant un an. Mais peut-être qu'Athènes était déchue en ce temps; et d'ailleurs il n'est pas sûr de se fier à ces calculs de rhétorique purement arbitraires.

[2] Diod. Sic. *lib.* XX. — [3] *Isoc. Paneg.*— [4] Diod. Sic. *lib.* XV et XVII. — [5] *Hist. Græc. lib.* VII.— [6] *Id. lib.* VII.— [7] Polyb. *lib.* II.— [8] Polyb. *lib.* IX, cap. 20. — [9] Lysias, *Orat.* 34. — [10] Vospicus, *in Vitâ Aurel.* (*Notes de l'Auteur.*)

suivant Publius Victor, n'était que d'environ quarante-trois milles. Lorsque l'ennemi envahissait le pays, tous les habitants se retiraient dans les murs des villes avec leur bétail, leurs meubles, leurs instruments d'agriculture, etc. La grande hauteur des murs faisait qu'un petit nombre d'hommes pouvait les défendre facilement.

Sparte, dit Xénophon[1], est une des villes de la Grèce qui a le moins d'habitants; cependant Polybe[2] dit qu'elle avait quarante-huit stades de circonférence, et qu'elle était ronde.

Tous les Étoliens en état de porter les armes du temps d'Antipater, ne faisaient que dix mille hommes[3].

Polybe nous dit que la ligue Achéenne pouvait, sans aucun inconvénient, rassembler trente ou quarante mille hommes, et ce calcul paraît très-probable, car cette ligue comprenait la plus grande partie du Péloponèse : cependant Pausanias[4], parlant du même temps, dit que tous les Achéens en état de porter les armes, même lorsque plusieurs esclaves affranchis leur furent joints, ne montaient pas à plus de quinze mille.

Les Thessaliens, jusqu'à la dernière conquête qu'en firent les Romains, furent, dans tous les temps, turbulents, factieux et séditieux[5]; ainsi il n'est pas naturel de supposer que cette partie de la Grèce ait jamais été fort peuplée.

Tous les habitants de l'Épire, de tout âge, de tout sexe, et de toute condition, qui furent vendus par Paul Émile, montèrent seulement à cent cinquante mille[6]; cependant l'Épire n'avait pas le double d'étendue de la province d'Yorck[7].

Nous pouvons examiner à présent le nombre du peuple dans Rome et dans l'Italie, et recueillir à cet égard le peu que l'on a de lumière dis-

---

[1] *De Rep. Laced.* Il n'est pas aisé de concilier ce passage avec celui de Plutarque, qui dit que Sparte avait neuf mille citoyens.

[2] Polyb. *lib.* IV, cap. 20. — [3] Diod. Sic. lib. XVIII. — [4] *In Achaicis.* — [5] Titi-Livii, *lib.* XXXIV, *cap.* 51. Plato, *in Critone.*— [6] Tivi-Livii, *lib.* XLV, *cap.* 34.

[7] Un écrivain moderne de France, dans ses *Observations sur les Grecs*, a remarqué que Philippe de Macédoine après avoir été déclaré capitaine général des Grecs, aurait été soutenu par la force de deux cent trente mille hommes de cette nation, dans l'expédition qu'il projetait contre la Perse. Je suppose que ce nombre comprend tous les citoyens libres de toutes les villes ; mais j'avoue que ma mémoire ne me rappelle pas sur quelle autorité ce calcul est fondé. Cet auteur, quoique d'ailleurs très-ingénieux, a suivi une mauvaise méthode, celle de donner beaucoup d'érudition sans une citation. Mais, en supposant que cette énumération pût être justifiée par de bonnes autorités, nous pouvons établir le calcul suivant. Les Grecs libres, de tout âge et de tout sexe, étaient au nombre de neuf cent vingt mille. Les esclaves, en les calculant comme ci-dessus par le nombre des esclaves Athéniens, qui rarement étaient mariés ou avaient des familles, étaient le double des citoyens mâles en état de porter les armes, c'est-à-dire, quatre cent soixante mille, et tous les habitants de l'ancienne Grèce, environ un million trois cent quatre-vingt mille, nombre qui n'est pas considérable, et qui n'excède pas de beaucoup ce que l'on peut trouver à présent en Ecosse, pays qui est à peu près de la même étendue et qui est assez mal peuplé. (*Note de l'Auteur.*)

persée dans des passages des auteurs anciens. Nous trouverons de grandes difficultés pour asseoir une opinion sur ce sujet, et nulles raisons pour appuyer ces calculs exagérés, que les écrivains modernes font tant valoir.

Denys d'Halicarnasse [1] dit que les anciens murs de Rome avaient à peu près la même circonférence que ceux d'Athènes; mais que l'étendue des faubourgs était immense, et que l'on ne savait ni où finissait la ville, ni où commençait la campagne. Il paraît par le même auteur [2], par Juvénal [3], et par quelques autres auteurs anciens [4], que, dans quelques endroits de Rome, les maisons étaient très-élevées, et que les familles vivaient à des étages différents, les unes au dessus des autres. Mais il y a apparence que ce n'étaient que les citoyens les plus pauvres, et seulement dans un petit nombre de rues.

Si nous en pouvons juger par la description que fait Pline le Jeune [5] de sa maison, et par les plans des anciens bâtiments de *Bartoli*, les gens de qualité avaient des palais très-spacieux, et leurs édifices étaient comme les maisons des Chinois aujourd'hui, où chaque appartement est séparé du reste, et ne s'élève pas plus haut qu'un seul étage. A quoi, si nous ajoutons que la noblesse romaine affectait fort les portiques très-étendus, et même des bois [6] dans la ville, nous pourrons peut-être accorder à Vossius (quoiqu'il n'y ait aucune sorte de raison pour cela) de lire à sa manière le fameux passage de Pline l'Ancien [7], sans admettre les conséquences extravagantes qu'il en tire.

---

[1] *Lib.* IV. — [2] *Lib.* X. — [3] *Satire* III.

[4] Strabon, *lib.* V, dit que l'empereur Auguste défendit d'élever les maisons plus haut de soixante et dix pieds. Dans un autre passage, *lib.* XVI, il parle des maisons de Rome, comme étant prodigieusement hautes. Voyez aussi à ce sujet Vitruve, *lib.* II, *cap.* 8. Aristides le Sophiste, dans son Oraison ας Ρωμην, dit que Rome était composée de villes situées sur le sommet d'autres villes, et que, si on venait à l'étendre, elle couvrirait la surface entière de l'Italie. Lorsqu'un auteur se permet des déclamations aussi extravagantes, et qu'il donne si fort dans le style hyperbolique, on ne sait jusqu'à quel point il faut le réduire; mais ce raisonnement paraît naturel: si Rome était bâtie d'une manière aussi éparse que Denys le dit; et si elle s'étendait aussi considérablement dans la campagne, il doit y avoir eu peu de rues où les maisons fussent si hautes. C'est seulement faute de terrain, que quelqu'un bâtit d'un manière si incommode.

[5] *Lib.* II, *epist.* 16; *lib.* V, *epist.* 6. Pline décrit là une maison de campagne; mais puisqu'elle était selon l'idée que les anciens avaient d'un bâtiment magnifique et commode, les gens riches bâtissaient sûrement à la ville dans le même goût. *In laxitatem ruris excurrunt*, dit Sénèque des riches et des voluptueux. *Epist.* 114. Valère Maxime, *lib.* IV, *cap.* 4, parlant du champ de quatre acres de Cincinnatus, dit: *Angustè se habitare nunc putat, cujus domus tantùm patet, quantùm Cincinnati rura patuerant.* Voyez à ce sujet le *livre* XXXVI, *chap.* 15, et aussi le *livre* XVIII, *chap.* 2.

[6] Vitruve, *lib.* V, *cap.* 11; Tacite, *Annal. lib.* XI, *cap.* 3; Suétone, *in Vitâ Octav. cap.* 72, etc.

[7] Mœnia ejus Romæ collegêre ambitu imperatoribus, Censoribusque Vespasianis, A. U. C. 828. pass. XIII. M. CC. Complexa montes septem, ipsa dividitur in regiones quatuordecim, compita earum, 265. Ejusdem spatii mensura, currente à milliario in capite Rom. Fori statuto ad singulas portas quæ sunt hodiè numero 37, ità ut duodecim portæ semel numerentur, prætereanturque ex veteribus septem, quæ esse desierunt, efficit

Le nombre des citoyens qui recevaient du blé par la distribution pu-

passuum per directum 30,775. Ad extrema verò tectorum cum castris prætoriis ab eodem milliario, per vicos omnium viarum, mensura collegit paulò ampliùs septuaginta millia passuum. Quòd si quis altitudinem tectorum addat, dignam profectò æstimationem concipiat, fateaturque nullius urbis magnitudinem in toto orbe potuisse ei comparari. *Pline, lib.* III, *cap.* 5.

Dans tous les meilleurs manuscrits de Pline, ce passage se lit tel qu'il est ici rapporté, et l'enceinte des murs de Rome est fixée à treize milles. La seule question est de savoir ce que Pline entend par 30,775 pas, et comment ce nombre était formé. La manière dont je le conçois est celle-ci. Rome était un demi-cercle de treize milles de circonférence. Le *Forum*, et par conséquent la colonne milliaire, comme nous le savons, étaient situés sur les bords du Tibre et près du centre du cercle, ou sur le diamètre du demi-cercle. Quoiqu'il y eût trente-sept portes à Rome, cependant il n'y en avait que douze, dont les rues fussent assez larges pour conduire à la colonne milliaire. Pline donc ayant fixé la circonférence de Rome, et sachant que cela ne suffisait pas pour donner une idée de la surface, emploie encore ce moyen. Il suppose toutes les rues conduisant de la colonne aux douze portes, mises au bout l'une de l'autre sur une seule ligne, et que nous parcourons cette ligne de manière à compter successivement les douze rues, dans lequel cas il dit que toute la ligne est de 30,775 pas; ou, en d'autres termes, que chaque rue ou rayon du demi-cercle est de deux milles et demi, et que toute la longueur de Rome est de cinq milles, et sa largeur d'environ moitié autant, outre les faubourgs épars.

Le P. Hardouin entend ce passage de la même manière, en ce qu'il est question d'y mettre les différentes rues de Rome sur une ligne pour faire 30,775 pas; mais il suppose que les rues conduisaient du milliaire à chaque porte, et qu'aucune rue n'excédait 800 pas de longueur. Or un demi-cercle, dont le rayon aurait été seulement de 800 pas, n'aurait pas pu avoir une circonférence de treize milles, qui est la mesure que Pline donne à l'enceinte de Rome. Un rayon de deux milles et demi forme bien près de cette circonférence. Il y a une absurdité à supposer une ville bâtie de manière que les rues se rendent au centre de chaque porte dans sa circonférence. D'ailleurs, son explication diminue trop de la grandeur de l'ancienne Rome, et réduit cette ville au-dessous même de Bristol ou de Rotterdam.

Le sens que Vossius (*Observationes variæ*) donne à ce passage de Pline, pèche étrangement par l'autre extrême. Un manuscrit qui n'est d'aucune autorité, au lieu de treize milles, fixe trente milles pour l'étendue des murs de Rome; et Vossius l'entend seulement de la partie curviligne de la circonférence, supposant que, comme le Tibre formait le diamètre, il n'y avait pas de murs de ce côté; mais on convient que cette leçon est contraire à presque tous les manuscrits. Pourquoi Pline, écrivain contemporain, aurait-il répété la grandeur des murs de Rome en deux passages successifs? Pourquoi la répéter avec une variation si sensible? Que voudrait dire Pline en parlant deux fois du milliaire, si la ligne mesurée n'avait pas été dépendante du milliaire? Vopiscus dit que les murs d'Aurélien ont été tirés *laxiore ambitu*, et qu'ils ont compris tous les bâtiments et faubourgs du côté du nord du Tibre; cependant leur enceinte n'était que de cinquante milles, et les critiques ne laissent pas de soupçonner ici quelque erreur ou corruption dans le texte.

Il n'est pas probable que Rome ait diminué depuis le temps d'Auguste à celui d'Aurélien; elle demeura toujours la capitale du même empire, et dans ce long intervalle aucune des guerres civiles, excepté les tumultes à la mort de Maxime et de Balbin, n'a jamais affecté la ville. Aurélius Victor dit que Rome a été augmentée par Caracalla. Il n'y a point de reste d'anciens bâtiments qui annoncent une pareille grandeur de Rome. La réplique de Vossius à cette objection paraît absurde, que les décombres des bâtiments sont à soixante ou soixante et dix pieds sous terre. Il paraît, par Spartian (*in Vitâ Severi*) que la pierre de cinq milles, *in viâ Lavicanâ*, était hors de la ville. Olympiodorus et Publius Victor fixent le nombre des maisons de Rome entre quarante et cinquante mille. L'extravagance même des conséquences que tire ce critique, aussi bien que Lipsius, si elles sont nécessaires, détruit les fondements sur lesquelles elles sont établies, que Rome contenait quatorze millions d'habitants, tandis que, suivant son calcul, tout le royaume de France n'en contient que cinq.

La seule objection contre l'explication que j'ai donnée ci-dessus au passage de Pline,

blique du temps d'Auguste, était de deux cent mille [1]. Il semblerait que sur ce fait on pourrait fonder un calcul assez certain, mais il est accompagné de circonstances qui nous rejettent dans le doute et dans l'incertitude.

N'y avait-il que les pauvres citoyens qui prissent part à cette distribution? Il est sûr qu'elle se faisait principalement en leur faveur. Mais il paraît, par un passage de Cicéron [2], que les riches pouvaient aussi prendre leur portion, et qu'on ne leur faisait aucun reproche de la demander.

A qui ce blé était-il donné? Était-ce seulement aux chefs de famille, ou bien à chaque homme, femme et enfant? La portion chaque mois était pour chacun de cinq de ces mesures, que les Romains appelaient *Modii* (environ 5/6e d'un boisseau); c'était trop peu pour une famille, et trop pour un particulier. Un très-exact antiquaire [3] conclut donc que ce blé était donné à tout homme d'un âge fait; mais il avoue que la chose est incertaine.

Recherchait-on exactement si celui qui demandait, demeurait dans l'enceinte de Rome, ou suffisait-il qu'il se présentât à la distribution qui se faisait tous les mois, ce qui paraît plus probable [4]?

N'y avait-il pas des gens qui demandaient sans avoir de droit? Il est rapporté que César en retrancha à la fois cent soixante et dix mille, qui s'étaient glissés sans avoir de juste titre, et il n'est guère probable qu'il ait remédié à tous les abus.

Mais enfin quelle proportion d'esclaves faut-il assigner à ces citoyens? C'est ce qu'il y a de plus important, et de plus incertain dans la question. Il est fort douteux si l'on peut établir Athènes comme une règle pour Rome. Peut-être que les Athéniens [5] avaient plus d'esclaves parce qu'ils les employaient aux manufactures, pour lesquelles une ville capitale, telle que Rome, ne paraît pas si propre. Peut-être que d'un autre côté les Romains avaient plus d'esclaves, à cause de la supériorité de leur luxe et de leurs richesses.

---

paraît consister en ce que Pline, après avoir parlé des trente-sept portes de Rome, donne seulement une raison pour supprimer les sept anciennes, et ne dit rien des dix-huit portes, dont les rues qui en venaient, se terminaient, à mon avis, avant que de parvenir au *Forum*. Mais, comme Pline écrivait pour les Romains qui connaissaient parfaitement la disposition des rues, il n'est pas étrange qu'il ait pris pour accordée une circonstance qui était si familière à tout le monde. Peut-être aussi que plusieurs de ces rues conduisaient à des quais sur la rivière.

[1] *Ex monument. Ancyr.* — [2] *Tusc. Quæst.*, liv. III, cap. 48. — [3] Nicolaüs Hortensius, *de Re frumentariâ Rom.* (*Notes de l'Auteur.*)

[4] Pour ne pas trop détourner les peuples de leurs affaires, Auguste ordonna que la distribution de blé se fît seulement trois fois par an. Mais le peuple trouvant la distribution par mois plus commode, comme conservant, je suppose, une économie plus régulière dans la famille, souhaita qu'on la rétablit. Sueton. *August.*, cap. 40. Si plusieurs hommes du peuple n'étaient venus de quelque distance pour recevoir leur blé, la précaution d'Auguste aurait été superflue. — [5] Sueton. *in Jul.*, cap. 41.

Quoique les décès fussent constatés, à Rome, par des registres, aucun ancien auteur ne nous a donné le dépouillement de ces registres, excepté Suétone[1], qui dit qu'en une certaine saison, il y eut trente mille noms de portés au temple de la déesse Libytina ; mais c'était durant la peste, ce qui fait que l'on n'en peut rien conclure avec quelque certitude.

Le blé public, quoique distribué seulement à deux cent mille habitants, intéressait considérablement toute l'agriculture d'Italie; c'est un fait que l'on ne peut concilier qu'avec quelques exagérations modernes des habitants de ce pays.

Ce que je trouve de plus propre à fournir quelques conjectures sur la grandeur de l'ancienne Rome est ceci : nous savons par Hérodien[2] qu'Antioche et Alexandrie étaient peu inférieures à Rome. Il paraît, par Diodore de Sicile[3], qu'une rue droite d'Alexandrie, allant d'un port à l'autre, était longue de cinq milles; et comme Alexandrie était beaucoup plus étendue en longueur qu'en largeur, elle paraît avoir été une ville à peu près de la grandeur de Paris[4], et Rome environ de celle de Londres.

Du temps de Diodore de Sicile[5], il y avait à Alexandrie trois cent mille personnes libres, je suppose que c'est en y comprenant les femmes et les enfants[6]. Mais quel pouvait être le nombre des esclaves? Si nous avions quelque base raisonnable pour les fixer à un nombre égal

---

[1] *In Vitâ Neronis.* — [2] Sueton. *Aug.*, cap. 42. — [3] Lib. XVII.

[4] Quinte-Curce dit que ses murs n'avaient que dix milles de circonférence, lorsque Alexandre les fonda. Strabon, qui avait voyagé à Alexandrie, aussi bien que Diodore de Sicile, dit qu'elle avait à peine quatre milles de longueur, et, dans la plupart des endroits, environ un mille de largeur (Lib. XVII). Pline dit qu'elle ressemblait à un long vêtement macédonien, s'étendant par le bas (Lib. V, cap. 10). Nonobstant cette grandeur d'Alexandrie, qui paraît assez modérée, Diodore de Sicile parlant de son enceinte, telle qu'elle a été fixée par Alexandre, et qu'elle n'a jamais excédée, comme nous l'apprenons d'Ammien Marcellin (Lib. XXII, cap. 16), dit qu'elle était μεγεθει διαφερουτα, extrêmement grande. (Ibid.)

La raison pour laquelle, selon lui, elle surpasse toutes les autres villes du monde (car il n'excepte pas Rome), est qu'elle contenait trois cent mille habitants libres. Il fait aussi mention du revenu des rois, à savoir, 6,000 talents, comme d'une circonstance qui concourt à le prouver. Somme qui, à nos yeux, n'est pas si considérable, en y comprenant même ce que la différence de valeur d'argent peut exiger d'augmentation. Ce que Strabon dit du pays voisin, signifie seulement qu'il était bien peuplé, οικουμενω παλως. Ne pourrait-on pas avancer, sans une grande hyperbole, que tous les bords de la Tamise, depuis Gravesende jusqu'à Windsor, sont une ville? C'est ce que Strabon dit des bords du lac Maréotis et du canal Canopus. C'est une phrase commune en Italie que le roi de Sardaigne n'a qu'une ville en Piémont; car il est tout une ville. Agrippa, dans Josèphe, *de Bello Judaico* (Lib. II, cap. 16), pour faire comprendre l'excessive grandeur d'Alexandrie qu'il tâche d'amplifier, décrit seulement l'enceinte de la cité, telle qu'elle a été tracée par Alexandre; ce qui prouve clairement que le gros des habitants logeaient dans la ville, et que la campagne voisine n'était pas autre que ce que l'on doit naturellement attendre aux environs de toutes les grandes villes, c'est-à-dire très-bien cultivée et très-bien peuplée. — [5] Lib. VII.

[6] Il dit ελευθεροι et non πολιται, ce que l'on doit avoir entendu des citoyens, hommes faits. (*Notes de l'Auteur.*)

à celui des habitants libres, cela viendrait à l'appui du calcul précédent.

Il y a un passage, dans Hérodien, qui est fort singulier. Il dit positivement que le palais de l'empereur était aussi grand que le reste de la ville[1]. Il s'agit ici de celui de Néron qui, à la vérité, est représenté par Suétone[2] et par Pline[3] comme étant d'une immense étendue; mais aucune imagination ne peut se prêter à concevoir aucun rapport entre ce palais et une ville de la même étendue que Londres.

Il est à remarquer que si l'historien eût raconté les extravagances de Néron, et qu'il eût fait usage de cette expression, elle aurait eu beaucoup moins de poids. Ces exagérations de rhétorique se glissent insensiblement dans le style de l'auteur, même le plus sage et le plus correct; mais Hérodien ne parle de ce palais qu'en passant, et en racontant les querelles entre Géta et Caracalla.

Il paraît, par le même historien[4], qu'il y avait alors beaucoup de terres qui n'étaient point cultivées, et dont on ne tirait aucun produit; il loue beaucoup Pertinax d'avoir permis à chacun de s'emparer de pareilles terres et de les cultiver, selon sa fantaisie, sans payer aucune taxe. *Des terres sans culture et dont on ne tirait aucun produit*, c'est ce qui est inouï dans aucun pays de la chrétienté, excepté peut-être en quelques parties lointaines de la Hongrie, comme j'en ai été informé. Ce fait assurément s'accorde très-mal avec l'idée, si généralement admise, que l'Europe était autrefois prodigieusement peuplée.

Nous apprenons par Vopiscus[5] qu'il y avait dans l'Étrurie beaucoup de terres fertiles restées sans culture, et que l'empereur Aurélien avait intention de convertir en vignes pour fournir au peuple de Rome des distributions gratuites de vin, ce qui était l'expédient le plus propre pour dépeupler encore davantage cette capitale et tous les territoires voisins.

Lib. IV, cap. 1, πασης πολεως. Politien l'interprète, *Ædibus majoribus etiam reliquâ urbe.*

[2] Il dit (*In Nerone*, cap. 30) qu'un portique, ou une place de ce palais, avait trois mille pieds de long : *Tanta laxitas ut porticus triplices milliarias haberet.* Ce passage ne peut signifier trois milles; car toute l'étendue du Palais, depuis le mont Palatin au mont Esquilius, n'était pas à beaucoup près si grande. Ainsi, lorsque Vopiscus, *in Aureliano*, parle d'un Portique dans les jardins de Salluste, qu'il appelle *Porticus milliarensis*, il faut entendre de mille pieds.

De même dans Horace, liv. II, ode XII.

> . . . . . *Nulla decerpsit labes*
> *Melata privatis opacam*
> *Porticus excipiebat Arcton.*

Il dit aussi, liv. I, satire VIII.

> *Mille pedes in fronte, trecentos cippus in agrum*
> *Hic dabat.*

[3] Lib. XXXVI, cap. 15. *Hos vidimus urbem totam cingi domibus principum, Caii ac Neronis.* — [4] Lib. II, cap. 15. — [5] *In Aurelian*, cap. 48. (*Notes de l'Auteur.*)

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici le compte que rend Polybe[1], des grands troupeaux de cochons que l'on rencontrait dans la Toscane et dans la Lombardie, aussi bien que dans la Grèce, et de la manière de les nourrir qui était alors en usage. « Il y a, dit-il, de grands troupeaux de » cochons par toute l'Italie, et c'est particulièrement dans l'Étrurie et » dans la Gaule Cisalpine, qu'autrefois il y en avait le plus. Un troupeau » contient mille cochons, ou plus. Lorsqu'un de ces troupeaux à la pâ- » ture en rencontre un autre, ils se mêlent ensemble, et les pâtres qui » les conduisent n'ont point d'autre expédient, pour les séparer, que » d'aller à des quartiers différents où ils sonnent leurs cornets. Ces » animaux étant accoutumés à ce signal, courent respectivement au » cornet de leur propre gardien: au lieu que dans la Grèce, s'il arrive » que des troupeaux de cochons viennent à se mêler dans les forêts, ce- » lui qui en a le plus grand nombre saisit adroitement cette occasion » de les emmener tous. Aussi les voleurs sont-ils très-attentifs à dérober » les cochons qui, en cherchant de la pâture, se sont écartés à une » grande distance de leur conducteur. »

Ne pourrions-nous pas inférer de ce récit, que le nord de l'Italie était alors moins peuplé et plus mal cultivé qu'à présent? Comment ces nombreux troupeaux pouvaient-ils trouver de la pâture dans un pays si cultivé, si fermé de haies, si divisé par fermes, enfin autant planté de vignes et de blés mêlés ensemble? Je suis obligé d'avouer que la description de Polybe a plus l'air de retracer ce qui se passe dans nos colonies américaines, que de peindre ce qui a lieu dans les contrées de l'Europe.

Nous trouvons une réflexion dans les Étiques d'Aristote[2], qui, ce me semble, ne peut s'accorder avec aucune supposition, et qui, en prouvant trop en faveur de notre raisonnement présent, peut passer réellement pour ne prouver rien. Ce philosophe traitant de l'amitié, et observant que cette liaison ne doit ni trop se restreindre, ni trop s'étendre, explique son avis par l'argument suivant. « De la même manière, dit-il, » qu'une ville ne saurait subsister, si elle a aussi peu d'habitants que » dix, ou autant que cent mille; ainsi, dans le nombre des amis, on doit » observer un certain milieu, et l'on détruit l'essence de l'amitié en don- » nant dans un de ces deux extrêmes. » Quoi! trouver impossible qu'une ville puisse contenir cent mille habitants! Aristote n'avait-il jamais vu ni entendu parler d'une ville qui fût à peu près aussi peuplée? J'avoue que ceci passe ma conception.

Pline[3] dit que Séleucie, le siége de l'empire Grec en Orient, passait pour contenir six cent mille habitants. Strabon[4] dit que Carthage en

---

[1] Lib. XII, cap. 8.

[2] Lib. IX, cap. 10. Son expression est ἀνθρώπους, et non πολίτας, habitants et non citoyens.

[3] Lib. VI, cap. 28. — [4] Lib. XVII.

a contenu sept cent mille. Les habitants de Pékin ne sont pas beaucoup plus nombreux. Londres, Paris et Constantinople, peuvent admettre à peu près le même calcul ; du moins les deux dernières villes ne l'excèdent pas[1]. Nous avons déjà parlé de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche. A en juger par l'expérience des siècles passés et présents, il y a une espèce d'impossibilité dans la nature des choses, qu'aucune ville puisse jamais s'élever beaucoup au-dessus de cette proportion. Soit que le commerce ou le siége de l'empire fasse la grandeur d'une ville, il paraît y avoir des obstacles invincibles qui préviennent un accroissement plus considérable. Les siéges des vastes monarchies, en introduisant un luxe extravagant, des dépenses sans profit, la paresse, la servilité, et de fausses idées de grandeur, ne sont pas propres pour le commerce. Lorsqu'une cour entraîne la présence d'une noblesse nombreuse qui possède de trop grandes fortunes, ceux d'un rang inférieur se retirent dans les villes de province où ils peuvent faire figure avec un revenu modique. Et si le territoire d'un État prend une extension démesurée, il s'élève nécessairement plusieurs capitales dans les provinces plus éloignées, où, excepté quelques courtisans, les habitants du pays se rassemblent pour leur éducation, leurs affaires et leurs plaisirs[2]. Londres, en servant de centre à un commerce très-étendu et à un empire assez médiocre, est peut-être parvenu à une grandeur qu'aucune ville ne pourra dépasser.

Choisissez Douvres ou Calais pour un centre ; tracez un cercle dont le rayon soit de deux cents milles ; vous comprendrez Londres, Paris, les Pays-Bas, les Provinces-Unies, et quelques-unes des provinces de France et d'Angleterre les mieux cultivées. Je ne craindrai pas d'affirmer qu'on ne peut trouver dans l'antiquité aucun espace de terrain de pareille étendue qui ait contenu autant de villes grandes et peuplées, et fournies d'autant de richesses et d'habitants. La méthode de comparaison la plus sûre me paraît être de balancer, dans les deux périodes de temps, les États qui ont brillé le plus par le progrès des arts, des sciences, de la civilisation et du gouvernement.

C'est une observation de l'abbé Dubos[3], que le climat d'Italie est à présent plus chaud qu'il ne l'était dans les temps anciens. « Il est écrit,

---

[1] Quoiqu'on fasse d'ordinaire monter le nombre des habitants de Paris à huit cent mille personnes, M. Dupré de Saint-Maur estime qu'il « est au-dessous de six cent mille, » en comptant même les enfants qui viennent de naître. » Voyez pag. 38 et suivantes de son *Essai sur les Monnaies*, ou *Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées* Paris, in-4°, 1746), les probabilités sur lesquelles il fonde son opinion.

(*Note de l'abbé Le Blanc.*)

[2] Telles étaient Alexandrie, Antioche, Carthage, Éphèse, Lyon, sous l'empire romain. Telles sont à présent Bordeaux, Toulouse, Dijon, Rennes, Rouen, Aix, etc., en France ; Dublin, Édimbourg et Yorck dans la Grande-Bretagne.

[3] Vol. II, sect. 16.

» dit-il, dans les annales de Rome, que, dans l'année 480 de sa fonda-
» tion, l'hiver fut si rigoureux qu'il détruisit les arbres. Le Tibre gela
» à Rome, et fut couvert de neige pendant quarante jours. Lorsque Ju-
» vénal [1] décrit une femme superstitieuse, il la représente cassant la
» glace du Tibre, afin de pouvoir faire ses ablutions.

Hibernum fractâ glacie descendet in amnem,
Ter matutino Tiberi mergetur.

» Il parle de cette rivière gelée, comme d'un événement ordinaire.
» Plusieurs passages d'Horace supposent les rues de Rome pleines de
» neige et de glace. Nous saurions mieux à quoi nous en tenir sur ce
» fait, si les anciens eussent connu l'usage des thermomètres; mais
» leurs écrivains, sans se l'être proposé, nous donnent des informa-
» tions suffisantes pour nous convaincre que les hivers sont à présent
» plus tempérés à Rome qu'anciennement. Aujourd'hui, le Tibre ne
» gèle pas plus à Rome que le Nil au Caire. Les Romains trouvent un
» hiver très-rigoureux, si la neige reste deux jours sur la terre, et si
» l'on voit pendant vingt-quatre heures quelques petits glaçons pendre
» à une fontaine qui est exposée au Nord. »

L'observation de cet ingénieux critique peut être appliquée aux autres climats de l'Europe. Qui pourrait découvrir le doux climat de la France dans la description que Diodore de Sicile [2] fait des Gaules ? « Comme c'est un climat septentrional, on y est incommodé du froid
» à un degré extrême. Dans les temps couverts, au lieu de pluie, il y
» tombe de grandes quantités de neige, et dans les temps clairs, il y
» gèle si excessivement que les rivières acquièrent des ponts de leur
» propre substance, sur lesquels peuvent passer non-seulement les
» voyageurs, mais de grosses armées avec tout leur bagage et les cha-
» riots chargés. Il y a plusieurs rivières dans les Gaules, le Rhône, le
» Rhin, etc.; presque toutes ces rivières sont glacées, et il est ordinaire,
» pour empêcher qu'on ne tombe en les passant, de couvrir la glace de
» paille dans les endroits que le chemin traverse. »

Le nord des Cévennes, dit Strabon [3] en parlant des Gaules, ne produit ni figues, ni olives, et les vignes qui y ont été plantées ne portent point de grappes qui puissent mûrir.

Ovide soutient positivement, avec tout le sérieux d'une affirmation en prose, que, de son temps, le Pont-Euxin gelait tous les hivers; et il cite, pour garants de la vérité de ce qu'il avance [4], les gouverneurs romains qu'il nomme. Cela n'arrive jamais à présent dans la latitude de Tomy, où Ovide était relégué. Toutes les plaintes du même poète semblent an-

---

[1] Satire VI.— [2] Lib. VI. — [3] Lib. VI.— [4] *Trist.*, lib. III; *Eleg.*, IX.; *De Ponto.*, lib. IV; *Eleg.*, VII, IX et X.

noncer une rigueur dans les saisons qu'a peine éprouve-t-on à présent à Pétersbourg et à Stockholm.

Tournefort, un provençal qui a voyagé dans les mêmes pays, remarque qu'il n'y a pas un plus beau climat dans le monde, et il assure qu'il ne pouvait y avoir que la mélancolie d'Ovide, qui lui en fit concevoir des idées si tristes. Mais les faits allégués par le poète sont trop circonstanciés pour admettre une pareille interprétation.

Polybe [1] dit que le climat en Arcadie était très-froid et l'air humide.

L'Italie, dit Varron [2], est le climat le plus tempéré de l'Europe. Les parties éloignées de la mer (sans doute il veut parler des Gaules, de la Germanie et de la Pannonie) ont presque un hiver perpétuel.

Suivant Strabon [3], les parties septentrionales d'Espagne sont assez peu habitées à cause du grand froid.

En accordant donc que cette remarque est juste, que le climat de l'Europe est devenu plus chaud qu'il ne l'était anciennement, comment en pouvons-nous rendre raison? Je pense que le meilleur moyen est de supposer que la terre est à présent beaucoup mieux cultivée, qu'on a éclairci les bois qui anciennement jetaient une ombre sur la terre, et qui empêchaient les rayons du soleil de la pénétrer. Nos climats septentrionaux dans l'Amérique deviennent plus tempérés à proportion qu'on y détruit plus de forêts [4]; mais, en général, chacun peut remarquer que le froid se fait toujours sentir beaucoup moins rigoureusement, et dans le nord et dans le sud de l'Amérique, que dans les endroits sous la même latitude en Europe.

Sazerna, cité par Columelle [5], assure que la disposition des cieux avait été altérée avant son temps, et que l'air était devenu beaucoup plus doux et plus chaud, « comme il paraît, dit-il, par plusieurs endroits, qui à présent abondent en vignobles et en plantations d'oliviers, et qui anciennement, à cause de la rigueur du climat, ne pouvaient comporter aucune de ces productions. » Un pareil changement, s'il est réel, est un signe évident qu'avant le siècle de Sazerna, ces pays ont été mieux cultivés et plus peuplés [6]. Si ce changement a continué jusqu'aux temps présents, c'est une preuve que ces avantages ont toujours été en augmentant dans cette partie du monde.

Il nous reste à jeter les yeux sur tous les pays qui ont été la scène de l'histoire ancienne et moderne. Comparons leur situation passée et présente : nous ne trouverons peut-être pas lieu à ces plaintes générales du

---

[1] Lib. IV, cap. 21. — [2] Lib. I, cap. 2. — [3] Lib. III.

[4] Les climats chauds du Midi deviennent aussi plus sains; et il est à remarquer que, dans les histoires espagnoles de la première découverte et conquête de ces pays, ils paraissent avoir été très-sains, et mal alors bien peuplés et bien cultivés. Il n'y est point parlé de maladie ou de diminution des petites armées de Cortès ou de Pizzare.

[5] Lib. I, cap. 1. — [6] Il paraît avoir vécu du temps de Scipion l'Africain le Jeune.

Notes de l'Auteur.

vide présent et de la désolation du monde. Maillet, à qui nous devons la meilleure relation que nous ayons de l'Égypte, nous la représente comme extrêmement peuplée, quoiqu'il pense que le nombre de ses habitants soit diminué. J'avouerai que la Syrie, l'Asie-Mineure et la côte de Barbarie sont très-désertes en comparaison de leur ancien état. La dépopulation de la Grèce est aussi très-sensible; mais il est permis de douter si le pays, que l'on appelle à présent Turquie d'Europe, ne contient pas autant d'hommes que du temps florissant de la Grèce.

Les Thraces paraissent avoir vécu, comme les Tartares d'à présent, de pâturage et de pillage [1]. Les Gètes étaient encore moins civilisés [2]. Les Illyriens ne l'étaient pas davantage [3]. Ces peuples occupaient les neuf dixièmes de ce pays; et quoique la police et le gouvernement des Turcs ne soient pas très-favorables à l'industrie et à la propagation, ils ne laissent pas, néanmoins, de maintenir la paix et l'ordre parmi les habitants actuels, et d'être très-préférables à l'état anarchique et barbare dans lequel vivaient les anciens.

La Pologne et la Moscovie en Europe ne sont pas très-peuplées, mais le sont sûrement beaucoup plus que la Scythie et l'ancienne Sarmatie, où l'on n'avait jamais entendu parler d'agriculture, et où le pâturage était le seul art qui fît subsister les peuples. La même observation peut s'étendre au Danemark et à la Suède. Personne ne doit regarder, comme une forte objection contre cette opinion, ces essaims immenses de peuples qui anciennement sortirent du Nord et couvrirent toute l'Europe. Lorsque le corps entier, ou même la moitié d'une nation quitte son pays, il est aisé d'imaginer quelle prodigieuse multitude d'hommes doivent marcher ensemble, avec quel courage et quelle fureur ils doivent attaquer, et combien la terreur qu'ils inspirent aux nations qu'ils envahissent augmentera, dans des imaginations effrayées, et la valeur et le nombre de ces dévastateurs! L'Écosse n'est ni étendue ni peuplée; mais, si la moitié de ses habitants avaient à chercher une nouvelle habitation, ils formeraient une colonie aussi nombreuse que les Teutons et les Cimbres, et ils ébranleraient toute l'Europe, en supposant qu'elle ne fût pas dans un meilleur état de défense qu'autrefois. L'Allemagne a certainement, aujourd'hui, vingt fois plus d'habitants que dans les temps anciens, où ils ne cultivaient pas la terre, et où chaque tribu s'estimait à proportion de l'étendue de la désolation qu'elle répandait autour d'elle, comme nous l'apprenons de César [4], de Tacite [5] et de Strabon [6]. Ce qui prouve que la division en petites républiques ne rendra pas seule une nation peuplée, à moins qu'il n'y règne en même temps un esprit de paix, d'ordre et d'industrie.

---

[1] Xénophon, lib. VII; Polybe, lib. IV, cap. 45. — [2] Ovid. *passim*, et Strabon, lib. VII. — [3] Polybe, lib. II, cap. 12. — [4] *De Bello Gallico*, lib. VI. — [5] *De Moribus Germ.* — [6] Lib. VII.

L'état barbare de l'Angleterre dans les anciens temps est assez connu, et il est aisé de conjecturer combien peu il y avait d'habitants, soit par leur barbarie, soit par une circonstance dont Hérodien fait mention, à savoir que toute l'Angleterre était marécageuse, même du temps de Sévère, et après que les Romains y avaient entièrement établi leur domination depuis plus d'un siècle.

On ne doit pas imaginer que les Gaulois fussent anciennement beaucoup plus avancés dans les arts utiles que leurs voisins du Nord, puisqu'ils voyageaient dans cette île pour s'instruire dans les mystères de la religion et dans la philosophie des druides [1]. Je ne puis donc penser que les Gaules fussent à beaucoup près aussi peuplées que la France l'est à présent.

Il est vrai que, si nous en croyons et si nous joignons ensemble le témoignage d'Appien et celui de Diodore de Sicile, il faudrait admettre une population incroyable dans les Gaules. Le premier historien [2] dit qu'il y avait quatre cents nations dans ce pays. Le second assure que la plus grande des nations gauloises était de deux cent mille, sans compter les femmes et les enfants, et la moindre de cinquante mille. En calculant donc et prenant un milieu, il faudrait admettre près de deux cents millions d'hommes dans un pays que nous trouvons peuplé à présent, quoique, selon la supposition commune, il n'y en ait guère plus de vingt [3]. L'extravagance de pareils calculs leur fait perdre toute autorité. Il est bon de remarquer ici que l'égalité de biens, à laquelle on veut attribuer cette supériorité du nombre d'habitants que l'on donne à la terre du temps des anciens, n'était point connue des Gaulois [4]. Ajoutons aussi que leurs guerres intestines, avant la conquête de César, étaient perpétuelles [5]. Strabon [6] observe que, quoique toute la Gaule fût cultivée, elle ne l'était pourtant pas avec beaucoup d'industrie et de soin, le génie des habitants inclinant plus à la guerre qu'au travail, tant que l'esclavage où les Romains les réduisirent n'eut pas produit la paix parmi eux.

César [7] entre dans un détail très-particulier des grandes forces qui furent levées dans le *Belgium*, pour s'opposer à ses conquêtes, et les fait monter à deux cent huit mille hommes, lesquels ne faisaient pourtant pas la totalité de ceux qui dans ce pays étaient en état de porter les armes: car le même historien nous dit que ceux qu'il appelle *Bellovaci*, auraient pu armer cent mille hommes, quoiqu'ils ne se fussent engagés que pour soixante. Ainsi, en prenant le tout dans la même proportion de dix à six, le nombre des hommes en état de combattre dans

---

[1] César, *de Bello Gallico*, lib. VI. Strabon, lib. VII, dit que les Gaulois n'étaient pas beaucoup plus avancés dans les arts que les Germains. — [2] *Celt.*, part. I.

[3] L'ancienne Gaule n'était pas plus étendue que la France moderne. — [4] César, *de Bello Gallico*, lib. VI, — [5] Id., ibid. — [6] Lib. IV. — [7] *De Bello Gallico*, lib. II, cap. I.

tous les États du *Belgium*, était au-dessus d'un demi-million, pendant que la population totale pouvait s'élever à deux. Or, le *Belgium* étant à peu près la quatrième partie des Gaules, ce pays devait contenir huit millions d'habitants, ce qui n'excède pas le tiers de ce qu'il en contient aujourd'hui [1].

Le pays des anciens Helvétiens était de deux cent cinquante milles en longueur, et de cent quatre-vingts en largeur, suivant César [2]; cependant il ne contenait que trois cent soixante mille habitants. Le canton de Berne seul en a autant à présent.

Après ce calcul d'Appien et de Diodore de Sicile, je ne sais si j'oserai dire que les Hollandais modernes sont beaucoup plus nombreux que les anciens Bataves.

L'Espagne est déchue de ce qu'elle était il y a trois siècles; mais, si nous remontons à deux mille ans et si nous considérons l'état incertain et turbulent de ses habitants, en suivant les probabilités, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'elle est à présent beaucoup plus peuplée. Plusieurs Espagnols se tuaient eux-mêmes lorsque les Romains [3] leur ôtaient leurs armes. Il paraît par Plutarque [4] que le vol et le pillage passaient pour honorables parmi les Espagnols. Hirtius [5] donne la même idée de ce pays du temps de César; il dit que chaque homme, pour sa sûreté, était obligé de vivre dans des châteaux ou dans des villes murées. Ces désordres ne cessèrent qu'après leur entière conquête sous Auguste [6]. Le récit que Strabon [7] et Justin [8] font de l'Espagne, répond exactement à ceux que je viens de rapporter. De combien donc ne faut-il pas restreindre l'idée qu'on se fait de l'étendue de la population dans l'antiquité, quand nous trouvons que Cicéron, comparant l'Italie, l'Afrique, la Gaule, la Grèce et l'Espagne, parle du grand nombre d'habitants de ce dernier pays, comme d'une circonstance particulière qui le rendait formidable [9] !

---

[1] Il paraît, par les *Commentaires* de César, que les Gaulois n'avaient point d'esclaves domestiques; le gros du peuple, à la vérité, était en quelque sorte esclave de la noblesse, comme le peuple de Pologne l'est aujourd'hui. Un noble Gaulois avait quelquefois dix mille clients, ou dépendants de cette espèce, et nous ne pouvons pas douter que les armées ne fussent composées du peuple, aussi bien que de la noblesse. Une armée de cent mille nobles d'un petit État, est quelque chose d'incroyable. Les soldats, parmi les Helvétiens, étaient la quatrième partie des habitants, une preuve claire que tous les mâles d'âge à servir portaient les armes. Voyez César, *de Bello Gallico*, lib. I.

J'ajouterai à cette réflexion que, dans les *Commentaires* de César, on peut compter davantage sur les nombres, que dans aucun autre ancien auteur, à cause de la traduction grecque que nous avons encore, et qui sert à justifier l'original.

[2] *De Bello Gallico*, lib. I. — [3] Titi Livii, lib. XXXIV, cap. 17. — [4] *In Vitâ Marii.* — [5] *De Bello Hisp.* — [6] *Vell. Paterc.*, lib. II, sect. 9. — [7] Lib. III. — [8] Lib. XLIV.

[9] « *Nec numero Hispanos, nec robore Gallos, nec calliditate Pœnos, nec artibus Græcos, nec denique hoc ipso hujus gentis, ac terræ domestico nativoque sensu, italos ipsos ac Latinos..... superavimus* (*De Arusp. Resp.*, cap. 9). Les désordres de l'Espagne paraissent avoir passé en proverbe : *Nec impacatos à tergo horrebis Iberos* (*Virg. Georg.*, lib. III). Les Ibères, par une figure poétique, sont pris ici simplement pour des voleurs en général. (*Notes de l'Auteur.*)

Il est cependant probable que l'Italie a déchu ; mais combien de grandes villes ne contient-elle pas encore, Venise, Gènes, Pavie, Turin, Milan, Naples, Florence, Livourne, qui ne subsistaient pas dans les temps anciens, ou qui étaient alors très peu considérables ! Si nous réfléchissons à ceci, nous ne porterons pas, sur la matière en question, les choses aux extrêmes où l'on a coutume de les porter.

Lorsque les auteurs romains se plaignent que l'Italie, qui anciennement fournissait du blé aux autres pays, est devenue dépendante de toutes les provinces pour sa consommation journalière, ils n'attribuent jamais ce changement à l'augmentation de ses habitants, mais à la négligence de l'agriculture [1], ce qui était l'effet naturel de cette pernicieuse pratique, de tirer le blé d'ailleurs pour le distribuer *gratis* parmi les citoyens romains, laquelle sera toujours un très-mauvais moyen de multiplier les habitants de quelque pays que ce soit [2]. Ces présents, dont Martial et Juvénal parlent tant, et que faisaient régulièrement les patriciens à leurs clients, doivent avoir eu le même effet, c'est-à-dire d'engendrer la paresse, la débauche et la diminution graduelle de la masse du peuple.

Si j'avais à assigner une époque où j'imagine que cette partie du monde dût probablement contenir plus d'habitants que de nos jours, je choisirais le siècle de Trajan et des Antonins, la grande étendue de l'empire romain étant alors civilisée et cultivée, et une profonde paix régnant et au dedans et au dehors parmi des peuples qui vivaient sous un même gouvernement et une même police [3]. Mais on nous dit que tous les gouver-

---

[1] Varro, *de Re rustica*, lib. II, *Præf.* Columella; *Præf.* Sueton. *August.*, cap. 42.

[2] Quand on admettrait l'observation de M. l'abbé Dubos, qu'il fait aujourd'hui plus chaud en Italie que dans les anciens temps, il ne s'ensuit pas de là nécessairement qu'elle soit plus peuplée ou mieux cultivée. Si les autres pays de l'Europe étaient alors plus sauvages et plus couverts de bois, les vents froids qui en venaient pouvaient affecter le climat d'Italie.

[3] Les habitants de Marseille ne perdirent leur grande supériorité sur les Gaulois, dans le commerce et dans les arts mécaniques, que lorsque les Romains qui les avaient conquis eurent détourné ceux-ci des armes pour les appliquer à l'agriculture et à la vie civile (Voyez Strabon, liv. IV). Cet auteur, en plusieurs endroits, répète l'observation touchant les avantages résultant des arts et de la politesse que l'on devait aux Romains, et il vivait dans le temps où ce changement était encore nouveau et devait être plus sensible. Pline aussi en parle en cette sorte : « Quis enim non, communicato orbe terrarum, » majestate Romani Imperii, profecisse vitam putet, commercio rerum ac societate festæ » pacis, omniaque etiam quæ occulta anteà fuerant, in promiscuo usu facta, *lib.* XIV, » *Proœm.* Numine deûm electa (*parlant de l'Italie*) quæ cœlum ipsum clarius faceret, » sparsa congregaret imperia ritusque molliret, et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad colloquia, et humanitatem homini daret ; » breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret, *lib.* II, *cap.* 5. » Il n'y a rien de plus fort à ce sujet que le passage suivant de Tertullien, qui vivait du temps » de Sévère : « Certè quidem ipse orbis in promptu est, cultior de die et instructior prisino. Omnia jam pervia, omnia nota, omnia negotiosa. Solitudines famosas retrò fundi » amœnissimi oblitteraverunt, silvas arva domuerunt, feras pecora fugaverunt, arenæ fe» runtur, saxa panguntur, paludes eliquantur, tantæ urbes, quantæ non casæ quondam.

nements étendus, spécialement ceux des monarchies absolues, sont contraires à la propagation de l'espèce humaine, et contiennent un vice secret ou poison qui détruit l'effet de toutes ces belles apparences[1]. Pour confirmer ceci, on cite un passage de Plutarque[2] assez singulier, et que nous allons examiner ici.

L'auteur, tâchant de rendre compte du silence de plusieurs oracles, dit qu'on peut l'attribuer à la désolation présente du monde, qui est le fruit des guerres et des factions d'autrefois; il ajoute que la Grèce a encore plus souffert que les autres pays de cette calamité commune; et tellement qu'alors pouvait-elle à peine fournir trois mille guerriers, que la seule ville de Mégare aurait mis sur pied dans le temps de la guerre des Mèdes. Aussi les Dieux, qui ne s'intéressent qu'aux grandes choses, ont-ils supprimé plusieurs de leurs oracles, et ne daignent-ils plus employer tant d'interprètes pour faire savoir leurs volontés à un si petit nombre d'hommes.

Je dois avouer que ce passage a tant de difficultés que je ne sais qu'en

---

» Jam nec insulæ horrent, nec scopuli terrent; ubique domus, ubique populus, ubique » respublica, ubique vita. Summum testimonium frequentiæ humanæ, onerosi sumus » mundo, vix nobis elementa sufficiunt; et necessitates arctiores, et querelæ apud om- » nes, dùm jam nos natura non sustinet (*de Animâ, cap.* XXX). L'air de rhétorique et de déclamation qui paraît dans ce passage diminue quelque chose de son autorité, mais ne la détruit pas entièrement. Un homme d'une imagination vive, tel que Tertullien, augmente toutes choses également, et c'est pour cette raison que ses jugements comparatifs sont ceux sur lesquels on peut le plus compter. On peut appliquer la même remarque au passage suivant du sophiste Aristidès qui vivait du temps d'Adrien : « Le monde entier, » dit-il, s'adressant lui-même aux Romains, paraît célébrer une fête, et les hommes, lais- » sant les épées qu'ils portaient anciennement, s'adonnent à présent à la joie et aux plai- » sirs. Les villes, oubliant leurs anciennes querelles, n'ont plus que cette seule émulation; » c'est à qui d'entre elles s'embellira le plus par tous les ornements que l'on peut tirer » des arts. On voit s'élever partout des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, des » aqueducs, des temples, des écoles, des académies, et l'on peut assurer avec vérité que » votre heureux empire a relevé le monde qui était entièrement tombé. Ce ne sont pas les » villes seules qui ont reçu une augmentation d'ornement et de beauté : toute la terre, » comme un jardin, est cultivée et ornée, tellement que les hommes qui sont placés hors » des limites de votre empire, et qui sont en petit nombre, paraissent mériter notre pitié » et notre compassion. »

Il est remarquable que, quoique Diodore de Sicile ne fasse monter tous les habitants de l'Égypte, lors de la conquête des Romains, qu'à trois millions seulement; cependant Josèphe (*de Bello judaico*, lib. II, cap. 16.) dit que, sous le règne de Néron, il y avait sept millions et demi d'habitants, sans y comprendre ceux d'Alexandrie, et il dit expressément qu'il a extrait ses calculs des registres des officiers romains qui levaient la capitation. Strabon (liv. 17) élève la supériorité des Romains à l'égard du gouvernement des finances de l'Égypte, au-dessus de celle de ses anciens monarques, et en effet aucune partie d'administration n'est plus essentielle au bonheur des peuples. Cependant, dans Athénée, qui a fleuri sous le règne des Antonins, nous lisons (lib. I, cap. 25) que la ville de Maréja, près d'Alexandrie, qui était anciennement une très-grande cité, n'était plus qu'un village : ceci, à proprement parler, n'est pourtant pas une contradiction. Suidas (*August.*) dit que l'empereur Auguste, ayant fait faire le dénombrement de tout l'Empire romain, a trouvé qu'il ne contenait que quatre millions cent un mille dix-sept hommes (ἀνδρες). Il y a sûrement quelque grande erreur ou dans l'auteur ou dans le copiste; mais cette autorité, quelque faible qu'elle soit, peut suffire pour balancer les calculs exagérés d'Hérodote et de Diodore de Sicile à l'égard des temps les plus anciens. —

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. 19. — [2] *De Oraculorum defectu.* (*Notes de l'Aut.*)

faire. Vous voyez que Plutarque attribue la dépopulation du genre humain, non à l'étendue excessive de la domination romaine, mais aux guerres et aux factions anciennes de plusieurs nations, qui avaient toutes été terminées par les armes des Romains. Le raisonnement de Plutarque est donc directement contraire aux conséquences que l'on tire du fait avancé par lui.

Polybe suppose que la Grèce devint plus heureuse et plus florissante après s'être soumise au joug des Romains [1]; il est vrai que cet auteur écrivait avant que ces conquérants eussent changé le rôle de protecteurs du genre humain en celui de ses dévastateurs; mais cependant, comme nous apprenons par Tacite que la sévérité des empereurs corrigea dans la suite la licence des proconsuls, nous n'avons pas lieu de croire cette immense monarchie aussi destructive qu'on a coutume de nous la dépeindre.

Strabon nous apprend que les Romains, par égard pour les Grecs, avaient conservé jusqu'à son temps la plupart des priviléges et des libertés de cette célèbre nation. Néron les augmenta dans la suite, encore plus qu'il ne les diminua [2]. Comment donc pouvons-nous imaginer que le joug des Romains fût si fatigant pour cette partie du monde? L'oppression des proconsuls était arrêtée, et les magistratures de toutes les villes de la Grèce ne dépendant que des suffrages libres du peuple, rien n'obligeait ceux qui les ambitionnaient de recourir au gouvernement impérial. Si grand nombre d'entre eux allaient chercher fortune à Rome et s'avançaient eux-mêmes par le savoir, l'éloquence et les arts qui étaient particuliers à leurs pays, plusieurs aussi y retournaient avec les fortunes qu'ils avaient faites, et par là enrichissaient les républiques grecques.

Mais Plutarque dit que la dépopulation générale a été sentie plus fortement dans la Grèce que partout ailleurs. Comment donc concilier ce fait avec les avantages dont ce pays jouissait par le maintien de sa liberté et de ses priviléges?

Ce passage, à force de prouver trop, ne prouve réellement rien : *Seulement trois mille hommes en état de porter les armes dans toute la Grèce!* Quel moyen d'admettre une si étrange proposition! notamment, si l'on considère le grand nombre de villes grecques dont les noms se trouvent encore dans l'histoire, et dont parlent des écrivains qui ont vécu longtemps après le siècle de Plutarque? Aujourd'hui même, et quoi-

---

[1] *Lib.* II, *cap.* 62. On pourrait peut-être imaginer que Polybe, étant dépendant de Rome, a pu exalter le gouvernement romain. Mais premièrement, quoiqu'il laisse quelquefois apercevoir sa prudence, on ne découvre chez lui aucun symptôme de flatterie. Secondement, cette opinion n'est ici qu'un simple trait qui lui échappe en passant, tandis qu'il traiteu ne autre matière; et l'on convient que, si la sincérité d'un auteur est suspecte, ces propositions obliques découvrent mieux ses véritables sentiments, que ses assertions plus formelles et plus directes.—[2] Plutarch., *de his qui serò à Numine puniuntur.*

qu'il reste à peine une ville, dans tout ce qui composait l'ancienne Grèce. L'on peut dire que ce pays est encore dix fois plus peuplé que ne le suppose l'allégation de Plutarque. Passablement cultivé, il fournit un supplément certain de blé dans le cas de quelque disette en Espagne, en Italie ou dans le midi de la France.

Il faut remarquer que l'ancienne frugalité des Grecs, de même que le nivellement des fortunes, subsistaient encore au siècle de Plutarque, comme il paraît par Lucien[1]; et par conséquent il n'y a pas lieu de croire que ce pays ne renfermât plus qu'un petit nombre de maîtres et une foule d'esclaves.

Il est probable, à la vérité, que la discipline militaire, étant entièrement inutile, fut extrêmement négligée dans la Grèce après l'établissement de l'empire romain. Dans le cas où ces républiques, autrefois si guerrières et si ambitieuses, auraient entretenu chacune une garde urbaine pour prévenir les désordres de la populace, c'est tout ce dont elles avaient besoin; et c'est peut-être cette sorte de soldats qui, dans toute la Grèce, ne montait pas à *trois mille hommes*. J'avoue que, si c'est là ce que Plutarque a voulu dire, on peut l'accuser ici d'un paralogisme grossier, c'est-à-dire d'expliquer les effets qu'il rapporte par des causes qui n'ont entre elles aucun rapport. Mais est-ce donc un si grand prodige qu'un auteur tombe dans une aberration de cette nature[2]?

Cependant, quelque autorité que ce passage de Plutarque puisse conserver, nous tâcherons de la contre-balancer par un passage non moins

---

[1] *De mercede conductis.*

[2] Il faut avouer que le discours de Plutarque, sur le silence des oracles, est en général d'une tournure si étrange, et ressemble si peu à ses autres productions, qu'on ne sait quel jugement on en doit porter. Il est écrit en forme de dialogue, espèce de composition que Plutarque affecte assez peu. Les personnages qu'il introduit avancent des opinions étranges, absurdes et contradictoires, qui ressemblent plus aux systèmes visionnaires de Platon, qu'au bon sens de Plutarque. Il règne aussi dans l'ensemble un air de superstition et de crédulité, qui ne tient en rien de l'esprit que l'on trouve dans les autres ouvrages philosophiques de cet auteur. Car il est à remarquer que, quoique Plutarque soit un historien aussi superstitieux qu'Hérodote et que Tite-Live, cependant il y a à peine dans toute l'antiquité un philosophe moins superstitieux, si on en excepte Cicéron et Lucien. Je dois donc avouer qu'un passage de Plutarque, extrait de ce discours, a beaucoup moins d'autorité pour moi, que s'il était tiré de ses autres ouvrages.

Il n'y a qu'un autre discours de Plutarque qui puisse être sujet aux mêmes objections, à savoir, le discours touchant ceux dont la punition est différée par les dieux. Il est aussi écrit en forme de dialogue, et est rempli de superstitions et de visions étranges. Il paraît que l'auteur, en le composant, a voulu en quelque sorte se faire le rival de Platon, particulièrement dans son dernier livre de la *République*.

Je ne puis m'empêcher d'observer ici que M. de Fontenelle, un écrivain remarquable pour sa candeur, paraît s'être un peu écarté de son caractère ordinaire, lorsqu'il tâche de jeter du ridicule sur Plutarque, au sujet des passages que l'on trouve dans ce dialogue sur les oracles. On ne doit pas attribuer à Plutarque les absurdités qu'il met ici dans la bouche des différents personnages, attendu que l'un réfute l'autre, et qu'en général il paraît vouloir rendre ridicules ces opinions mêmes, que M. de Fontenelle le trouve ridicule de soutenir. (*Note de l'Auteur.*)

étrange, de Diodore de Sicile, où l'historien, après avoir dit que l'armée de Ninus était d'un million sept cent mille hommes d'infanterie, et de deux cent mille de cavalerie, tâche d'établir la vraisemblance de cette affirmation par quelques faits postérieurs, et ajoute que nous ne devons pas juger, de la quantité d'hommes qui couvraient autrefois la terre, par le vide que présente actuellement sa surface et la dépopulation qu'ont éprouvée aujourd'hui toutes les parties du monde[1]. Ainsi, un auteur, qui vivait dans le siècle même de l'antiquité[2] où l'on prétend que la terre était le plus peuplée, se plaint de la désolation qui régnait alors, donne la préférence aux temps antérieurs, et a recours à de vieilles fables pour établir son sentiment. L'envie de blâmer le présent et d'admirer le passé est si fortement enracinée dans l'esprit des hommes, qu'elle influe sur ceux même qui ont le plus de savoir, et le jugement le plus sûr.

---

[1] Lib. II. — [2] Il était contemporain de César et d'Auguste.

FIN DES ESSAIS DE HUME.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Notice sur David Hume. 1

I Essai sur le Commerce. 9

II — sur le Luxe. 22

III — sur l'Argent. 33

Réflexions du Traducteur. 44

Extrait de l'histoire de la Maison de Stuart, par Hume. . . . 47

IV — sur l'Intérêt de l'argent. 49

Réflexions du Traducteur. 59

V — sur les Impôts. 62

Réflexions du Traducteur. 67

VI — sur le Crédit public. 71

Réflexions du Traducteur. 82

VII — sur la Balance du commerce. 86

VIII — sur la Jalousie commerciale. 99

IX — sur la Population des nations anciennes. 103

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

FORBONNAIS.

PRINCIPES ÉCONOMIQUES.

NOTICE SUR FORBONNAIS.

Forbonnais (François Véron de), inspecteur général des monnaies, membre correspondant de l'Institut, et l'un des hommes qui ont le plus écrit sur les matières de commerce et de finances, pendant le cours du XVIII^e^ siècle, naquit au Mans, en 1722. Sa famille avait trouvé dans l'industrie manufacturière une fortune honorable, en se transmettant, depuis plusieurs générations, une fabrique d'étoffes qu'on appela *Vérones*, du nom de leur premier inventeur, et qui étaient alors très-répandues dans tout le midi de l'Europe.

Le jeune Forbonnais vint faire ses études à Paris. Dès qu'il les eut terminées, il passa deux ans à voyager, en Italie et en Espagne, pour les affaires de son père. En 1743, il fut appelé à Nantes par l'un de ses oncles, riche armateur de cette ville. Une pratique nouvelle des choses de l'industrie, et le tableau d'opulence et de travail offert à ses regards par une cité qui était, à cette époque, la première place maritime du royaume, en pénétrant Forbonnais de l'importance du commerce, firent naître dans son esprit la pensée d'approfondir les causes auxquelles tient son essor, et l'influence qu'il exerce sur la puissance et le bonheur des États. Après être resté cinq ans à Nantes, et en avoir employé sept à recueillir des observations de toute espèce sur l'agriculture, les manufactures, le commerce, la marine, les colonies, l'impôt, le numéraire, etc., il se fit connaître avantageusement, dès 1750, par la publication d'un écrit qui, sous le titre d'*Extrait de l'Esprit des lois*, renfermait un examen des opinions économiques consignées, par Montesquieu, dans ce célèbre ouvrage. Fort de ce succès, de ses études toutes spéciales, et de l'ignorance profonde où l'on était encore des véritables lois de la production et de la distribution de la richesse, Forbonnais se rendit à Paris en 1752, et soumit au gouvernement divers projets pour la réorganisation des finances, tombées dans un désordre extrême depuis la mort du cardinal de Fleury. Le contrôleur général Machault, devant lequel il fut admis à les discuter, ne manquait pas des lumières nécessaires pour opérer le bien public; mais il fallait alors, comme de nos jours, autre chose que de telles lumières pour aventurer la conservation d'un portefeuille contre la gloire de tenter la suppression des abus, et Forbonnais ne tarda pas à s'en convaincre. Le principe de l'intérêt général, dont il ne s'écarta jamais sciemment dans ses écrits, avait présidé à la rédaction de ses plans financiers : ils méritaient donc, au moins sous ce rap-

port, les éloges du ministre; et cependant la chaleur avec laquelle il les défendit n'excita, de la part de ce dernier, qu'une dédaigneuse surprise. Cette leçon démontra pour toujours a son auteur qu'il valait mieux agir sur la société que de se faire le précepteur officieux des hommes en place. Il reprit donc sa plume, de laquelle sortirent, entre autres ouvrages, les *Eléments du commerce*, en 1754, et ses *Recherches et Considérations sur les finances*, en 1758. Ces deux publications surtout, les meilleures qui eussent encore paru sur ces matières a la même époque [1], et l'honorable caractère de Forbonnais, investirent bientôt son nom d'une autorité telle, que l'Administration rechercha ses services avec autant d'empressement qu'elle en avait mis d'abord à les repousser. Un brevet d'inspecteur général des monnaies lui fut délivré en 1756. Trois ministres, Berryer, Choiseul et Belle-Isle ne dédaignerent pas de s'éclairer de ses avis sur les affaires respectives de leurs départements; et la première pensée de Silhouette, nommé contrôleur général en 1759, fut de le placer a la tête de ses bureaux. Forbonnais n'accepta ce poste important qu'avec une vive répugnance, et sur une invitation formelle du roi. Il s'y imposa, pendant le peu d'années qu'il s'y maintint, et pour écarter toute idée de corruption par l'or ou par les femmes, la loi de ne jamais donner d'audience particulière qu'en présence de deux témoins. On lui attribue tout ce qui se fit de juste et d'utile sous le ministère de Silhouette, et notamment une opération qui n'avait peut-être pas ce double caractère, mais qui, dans l'espace de vingt-quatre heures, procura une ressource de 72 millions au trésor. Les soixante adjudicataires de la ferme générale réalisaient d'énormes bénéfices. Forbonnais suggéra l'idée de créer 72,000 actions de 1,000 francs chacune, qui auraient pour profits la moitié des leurs, de sorte que ce furent les traitants qui soldèrent l'intérêt de ce nouvel emprunt. Mais, comme sa probité severe ne ménageait pas davantage l'avidité des gens de cour et l'égoisme tracassier des parlements, il eut bientôt pour ennemis tous ceux dont la cupidité ne s'accommode guère d'un administrateur qui se préoccupe exclusivement du bien de l'Etat. Leurs intrigues et leurs calomnies ne se contentèrent même pas de l'arracher aux fonctions qu'il remplissait, elles obtinrent un ordre du roi qui l'exilait dans ses terres en 1764.

Forbonnais avait surtout dirigé ses efforts, pendant sa courte carrière administrative, vers une répartition proportionnellement égale des charges publiques. Il ne voulut pas, en rentrant dans la vie privée, demeurer infidèle aux principes dont il avait été le promoteur. Devenu membre de l'ordre de la noblesse, par l'acquisition d'un office de conseiller au parlement de Metz, il

---

[1] Les physiocrates n'avaient pas encore écrit; et les travaux de Vauban, de Boisguillebert, de Law, de Melon et de Dutot étaient alors les seuls qu'on put opposer à ceux de Forbonnais. En Angleterre, cependant, Hume venait de se rapprocher davantage des véritables principes de la science par ses *Essais sur le commerce, l'argent, etc.*; mais nous ne parlons ici que des économistes français.

n'accepta pas les priviléges que cette qualité lui conférait en matière d'impôt; et, par un acte public du 30 septembre 1764, il soumit toutes ses propriétés à la taille. L'économie rurale, la culture des lettres, qu'il aimait, et les soins d'une bienfaisance éclairée, absorbèrent presque complétement la vie de Forbonnais dans sa retraite. Peu fait pour les luttes politiques, il ne prit que peu ou point de part au grand mouvement de 1789. Ses concitoyens ne le députèrent pas aux États-Généraux; mais le comité des finances de l'Assemblée constituante l'appela à Paris, en 1790, lorsqu'il s'occupa de la question des monnaies. Après avoir publié, cette même année, une brochure ayant pour titre : *Observations succinctes sur l'émission de deux milliards d'assignats*, il retourna dans sa terre de Champessant, sise dans le département de la Sarthe, et y demeura jusqu'en avril 1799, où les troubles locaux de cette époque le forcèrent de se réfugier à Paris. Il avait été nommé membre correspondant de l'Institut, lors de la fondation de ce corps savant, en 1794. Malgré son grand âge, il en suivit assidûment les séances jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 20 septembre 1800.

Écrivain consciencieux et éclairé, Forbonnais a contribué à répandre beaucoup de jour sur les parties secondaires de la science économique. Il n'a pas su, toutefois, s'élever à la hauteur de ses vérités fondamentales, et dégager son esprit de l'étreinte des préjugés du système mercantile, qui était en pleine vigueur lorsqu'il porta ses premiers regards sur les causes de la richesse des nations. Apologiste de ce système avant les physiocrates, il demeura tel après leurs écrits, contre lesquels il ne s'est livré qu'à des critiques de détail de fort mince valeur [1]. Sa grande erreur fut de croire que l'Angleterre avait prospéré à cause, et non en dépit du régime protecteur. Il l'avait puisée dans la lecture des œuvres de Mun, de Gee, de Davenant, de William Petty, etc., qui donnèrent les premiers une forme scientifique aux aberrations des économistes de comptoir; et les belles démonstrations d'Adam Smith ne purent l'en faire revenir : tant il est vrai que le génie seul a le privilége d'arracher de son entendement les notions fausses sucées avec le lait, et que corrobore plus tard l'opinion unanime des contemporains! Du reste, comme s'il n'eût pu se dissimuler à lui-même le côté faible de la cause qu'il défendait, Forbonnais déclare formellement [2] qu'il faut laisser tuer, par la concurrence étrangère, toute industrie, même nouvelle, qui ne saurait se soutenir à l'aide d'un droit protecteur de 15 p. %; et il préconise à l'intérieur les effets salutaires de la liberté, dont il repousse la pratique au dehors.

Forbonnais laissa de nombreux manuscrits. Delisle de Sales, dans la Vie de

---

[1] Ces attaques sont développées, notamment, dans ses *Observations sur le Tableau économique*, et celles sur les articles *Fermiers* et *Grains*, de l'Encyclopédie, observations dont se composent presque exclusivement les deux volumes publiés sous le titre de *Principes et Observations économiques*. Amsterd., 1767, in-12.

[2] *Éléments du commerce*, t. I, p. 251, édit. de l'an IV.

cet écrivain [1], en donne une liste détaillée, et partage leur nombre de la manière suivante : *Législation*, 8 ; — *Diplomatie*, 10 ; — *Marine et colonies*, 7 ; — *Finances*, 11 ; — *Monnaies*, 152 Mémoires relatifs à leur histoire, leurs variations, et les opérations utiles ou désastreuses qu'elles ont fait naître ; — *Économie politique*, 7. Voici celle, par ordre chronologique, de ses ouvrages imprimés :

1° Extrait du livre de l'*Esprit des lois*, chapitre par chapitre, avec des observations, 1750, in-12 ; — 2° Essai sur la partie politique du commerce de terre et de mer, de l'agriculture et des finances, in-12 ; — 3° Théorie et pratique du commerce et de la marine, traduit de l'espagnol de D. H. Ustariz, 1763, in-4° ; — 4° Considérations sur les finances d'Espagne, relativement à celles de France, *Dresde* (*Paris*), 1753, 1754, in-12 ; — 5° Le négociant anglais, *Dresde* (*Paris*), 1753, 2 v. in-12 ; c'est une traduction libre du *British Merchant, or Commerce preserved*, de Ch. King, publié à Londres en 1721, 3 v. in-8° ; — 6° Éléments du commerce, *Leyde et Paris*, 1754 ; 2e édition augmentée, *Paris*, an IV (1796), 2 vol. in-12. L'augmentation consiste dans l'addition des *Principes économiques*, faisant partie des deux volumes in-12, publiés sous le titre de *Principes et Observations économiques* ; — 7° Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes, *Marseille*, 1755, in-12 [2] ; — 8° Questions sur le commerce des Français au Levant, *Ibid.* (*Paris*), 1755, in-12 ; — 9° Lettre à M. F***, ou Examen politique des prétendus inconvénients de la faculté de commercer en gros sans déroger à la noblesse (1756), in-12 ; — 10° Lettre de M. du T***, à M. Risseb, sur les bijoux d'or et d'argent, 1756, in-12 ; — 11° Lettre sur les bijoux garnis, 1756, in-12 ; — 12° Lettre sur les observations du parlement de Grenoble, *Paris*, 1756, in-12 ; — 13° Mémoires sur la manufacture des glaces, *Paris*, 1756, in-12, publiés sous le pseudonyme de Leclerc ; — 14° Mémoires (divers) sur le commerce, etc., *Paris*, 1756, in-12 ; — 15° Recherches et Considérations sur les finances de France, depuis 1595 jusqu'en 1721, *Bâle*, 1758, 2 vol. in-4° ; 2e édit. *Liège*, 1758, 6 v. in-12 ; — 16° Essai sur l'admission des navires neutres dans nos colonies, *Paris*, 1759, in-12 ; — 17° Lettres à M***, négociant de Lyon, sur l'usage du trait faux-file sur soie dans les étoffes, 1759, in-12 ; —

---

[1] *Vie littéraire de Forbonnais*, Paris, Fuchs, 1801, in-8° de 87 p.

[2] Tous les opuscules de Forbonnais, comme ceux des économistes du XVIIIe siècle en général, se retrouvent fort difficilement. Il serait heureux, toutefois, qu'on pût remettre la main sur celui-ci, car il contient des *Observations* de Gournay, dont Turgot se faisait gloire d'être l'élève, et qui partage avec Quesnay celle d'avoir été le promoteur du grand principe de la liberté industrielle et commerciale. C'est, du moins, ce qu'on peut induire des termes dans lesquels Grimm rend compte, à la date du 15 octobre 1755, de la brochure de Forbonnais, dont il combat même les idées protectionistes de la manière suivante : « Lorsque la vérité d'un axiome ou d'une maxime est bien constatée, tout ce qui lui est contraire doit être rejeté, et ne peut être que faux et nuisible. Or rien n'est si nécessaire au commerce, s'il doit fleurir, qu'une *liberté sans bornes* ; tout ce qu'il y a de plus dangereux, c'est que le gouvernement s'en mêle (*Corresp. de Grimm, supplément*, p. 14 à 22). » On voit que Grimm n'admettait pas que les principes ne fussent point *absolus*.

18° Lettre d'un banquier à son correspondant, 1759, in-4°; — Principes et observations économiques, *Amsterdam*, 1767, 2 v. in-12; — 19° Supplément au Journal d'août 1768, ou Examen du livre intitulé : *Principes sur la liberté du commerce des grains* (d'Abeille), 1768, in-12; — 20° Prospectus sur les finances, dédié aux bons Français, 1789, in-12; — 21° Observations succinctes sur l'émission de deux milliards d'assignats, 1790, in-12; — 22° Analyse des principes sur la circulation des denrées et l'influence du numéraire sur cette circulation, *Paris*, 1800, in-12. L'Institut, auquel l'auteur avait présenté cet ouvrage, en ordonna l'impression.

L'*Encyclopédie* de Diderot, arsenal des doctrines les plus hétérogènes, admit les articles économiques de Forbonnais, aussi bien que ceux de Quesnay, de Turgot et de J.-J. Rousseau. Elle contient du premier, entre autres, le mot *colonies*. Les articles insérés sous le nom du *Vieillard de la Sarthe*, dans le journal l'*Historien*, fondé par Dupont de Nemours, en 1796, sont également de cet auteur. Enfin le tome III^e^ de l'ancien recueil de l'Institut (*Section des sciences morales et politiques*), renferme, de Forbonnais, des *Mémoires sur le genre des questions dont la science de l'économie politique comporte la solution exacte* (1800). E. D.

PRINCIPES ÉCONOMIQUES[1].

INTRODUCTION.

Une société est la réunion de plusieurs familles, dont les chefs s'engagent, pour eux et pour les leurs, à garantir réciproquement leurs propriétés de la violence au-dedans, et à les défendre en commun contre les ennemis du dehors : ainsi nulle société sans propriété.

La société est dans un état précaire, si elle n'est pourvue de moyens de défense proportionnés aux moyens d'usurpation des sociétés voisines. Ces moyens, tant intérieurs qu'extérieurs, consistent essentiellement en hommes appropriés à l'action nécessaire à l'attaque et à la défense; ainsi le nombre de ces citoyens constitue la force actuelle de chaque société.

La propriété seule peut pourvoir aux besoins des hommes; ainsi la force doit être entretenue par la propriété, et la propriété doit être protégée par la force.

Ainsi les rapports justes de la propriété avec la force constituent la puissance d'une nation; ainsi ces objets ne doivent point être désunis dans leur examen et dans leur direction.

---

[1] On a vu, par la Notice qui précède, que Forbonnais est hostile au grand principe de la liberté devenu, depuis Quesnay et l'illustre auteur de la *Richesse des nations*, la base fondamentale de la science économique. Ce serait à tort, toutefois, qu'on se prévaudrait de cette circonstance pour nous reprocher de donner place dans ce volume à un exposé de la doctrine de cet écrivain. La *Collection des principaux économistes*, par cela même qu'elle est une *Collection*, ne pouvait se composer exclusivement d'ouvrages à la hauteur de la science actuelle; car elle eût manqué, dans ce cas, le but philosophique de tout recueil de ce genre, qui est de retracer, par des témoignages irrécusables, le mouvement et la filiation des idées dans la branche de l'entendement humain à laquelle il a rapport. Après avoir marqué les premiers pas de la science, par la reproduction des travaux de

CHAPITRE I. — DE LA RICHESSE.

La vie, l'honneur, la famille, la patrie, sont une propriété égale pour chaque membre de la société. Mais les efforts que différents législateurs ont faits pour maintenir l'égalité des propriétés susceptibles d'échange ou de consommation, n'ont pu forcer l'ordre de la nature, qui tend continuellement à établir, entre les hommes, l'inégalité de leurs possessions, et à les réunir en société par un rapport continuel de besoins et de services.

Toute propriété, susceptible d'échange ou de consommation, est utile, commode ou agréable. L'abondance de ces choses constitue le bien être en général; mais toute propriété n'est pas susceptible de procurer une consommation continue de l'utile, du commode ou de l'agréable. Celles qui ont ce caractère sont les plus désirables; car on n'est point véritablement riche, si l'on n'est pasassuré de pourvoir également tous les ans aux mêmes besoins. Cette assurance est fondée sur le revenu, et le revenu est le fruit d'une propriété rendue capable d'apporter annuellement de nouvelles valeurs dans le commerce ou la circulation.

Ainsi les fonds seuls qui ont l'avantage actuel de produire un revenu, semblent seuls mériter le nom de *richesse*; et pour fixer nos idées, nous appellerons ainsi tout fonds qui produit un revenu à son possesseur [1].

Les propriétés qui ne rendent pas une production annuelle, telles que

---

Vauban, de Boisguillebert, de Law, de Melon et de Dutot, il était impossible d'omettre ceux de Forbonnais, qui ont une supériorité relative. On le pouvait d'autant moins que cet écrivain est le représentant d'un système qui n'existe pas seulement dans la région des idées, mais qui subsiste encore, et a subsisté presque toujours dans celle des faits; et qu'à vrai dire, ce qui tranche encore mieux la question, il n'y a que deux conceptions fondamentales en économie politique, la liberté et la non-liberté. Or, l'on conviendra, sans doute, que pour offrir le spectacle de la lutte entre ces deux principes contraires, il était nécessaire de ne pas écarter de l'arène économique l'un des deux combattants.

L'ouvrage que l'on donne ici parut en 1767. Il faisait partie de deux volumes de Mélanges publiés sous le titre de *Principes et Observations économiques*. Cette date prouve que l'enseignement des physiocrates n'avait rien changé aux convictions protectionistes exprimées treize ans plus tôt, par Forbonnais, dans ses *Éléments du Commerce*. C'était l'œuvre de prédilection de l'auteur, qui la fit réimprimer à la suite de la deuxième édition (1796) de ce dernier livre, et qui en parle en ces termes, dans la lettre placée en tête de cette édition : « . . . . mais la partie des *Principes* est peut-être ce que j'ai fait de plus soigné, et le véritable *compendium* de ma doctrine sur les matières économiques, c'est-à-dire, commerce, finances et crédit public dans toutes ses branches » C'est parce que l'ouvrage présente, en effet, ce caractère de *compendium*, qu'on l'a introduit, de préférence à tous les autres du même écrivain, dans cette Collection. E. D.

[1] Peut-être ceux qui ont jugé à propos d'appeler *dépense stérile*, celle qui paie les travaux d'industrie, trouveront-ils mauvais que nous usions d'une définition qui n'est pas

les meubles précieux, les fruits destinés à la consommation, sont une suite de la richesse fondée sur le revenu, et non pas la richesse dans le sens que nous lui donnons ; et nous les appellerons simplement des *biens* [1].

Ainsi la terre, qui ne produit point; l'industrie, qui ne s'exerce pas; n'apportant aucune valeur nouvelle dans la circulation, ne sont point réellement une richesse, mais simplement des biens qui peuvent devenir une richesse s'ils sont mis en action.

Quoiqu'on appelle richesse toutes les propriétés qui produisent un revenu à leur possesseur, elles ne sont pas toutes du même ordre. Les besoins essentiels auxquels les hommes sont soumis pour leur conservation, sont le motif de leur travail. Ainsi le fonds qui produit ces besoins est la *richesse primitive* ou *naturelle*, sans laquelle les autres n'existeraient pas.

L'industrie, qui pourvoit aux secondes nécessités, et même aux superfluités, en ajoutant une valeur nouvelle aux matières que fournit la terre, et qui, sans son secours, ne seraient ni consommées ni produites, devient une *richesse secondaire* ou *artificielle* [2].

Enfin, l'argent n'étant pas capable d'apporter par lui-même de nouvelles valeurs dans la circulation, et ne pouvant produire un revenu que par fiction, et conséquemment à une institution sociale, susceptible de changements, n'est qu'une *richesse conventionnelle*.

CHAPITRE II. — DE LA PRODUCTION DES DENRÉES ET DU REVENU.

Le besoin de la denrée est la cause immédiate du travail et de la production ; et la consommation est la récompense du travail qui produit.

---

la leur; mais on ne se croit pas assez d'autorité pour changer le sens que les autres hommes sont convenus de donner aux mots. On n'aspire point à paraître faire la découverte de ce qui a été su de tous les temps, mais seulement à le rassembler de manière que chacun (parmi les hommes ordinaires) retrouve ici le précis et la chaîne de ses propres idées. Il est donc très-nécessaire d'être entendu par le plus grand nombre, et surtout d'éviter l'abus des mots propres à établir de fausses inductions. (*Note de l'Auteur.*)

On s'apercevra sans peine que cette note et la plupart de celles qui suivent, sont dirigées contre les physiocrates. V. la Notice sur Forbonnais. E. D.

[1] Plusieurs sciences prennent chacune le mot *bien* dans une acception particulière. Refuserait-on le même avantage à l'économie politique? Lorsqu'on traite de la nature des choses, il faut suppléer à la disette des langues, ou bien en créant des mots nouveaux souvent inintelligibles, ou bien en assignant à un mot déjà connu une acception particulière dans la matière. C'est l'unique moyen d'éviter beaucoup de méprises et des disputes chimériques dans le fond. (*Note de l'Auteur.*)

[2] De ces anciennes définitions découlent naturellement, sans obscurité et sans dispute,

Ainsi la consommation est le niveau de la production ; et l'étendue de la production est la mesure propre à évaluer le capital productif.

Mais, pour que la consommation soit le niveau de la production, il faut que celui qui produit y trouve une utilité. Car, abstraction faite de la morale, ce qu'il donne, sans en retirer d'utilité, est pour lui comme s'il était perdu. Or tout travail mérite salaire; et le travail cesse où le salaire manque.

Si celui qui produit a besoin que le travail d'un autre concoure avec lui à cette production, le partage de la denrée produite doit être en raison du secours prêté. Or, ce que chacun possède après ce partage n'est point une utilité pour l'autre.

L'utilité consiste donc dans un excédant au delà de l'avance. Cet excédant constitue le revenu ; et les divers degrés de cet excédant expriment les divers degrés du revenu.

Ce qui excède la consommation personnelle et nécessaire est appelé *superflu*. Ce superflu n'est utile à son possesseur qu'autant qu'il peut être échangé : s'il l'est, d'autres denrées ont été produites pour l'obtenir ; au lieu que l'excédant, borné à la consommation personnelle, n'a point d'autre action. Il ne suffit donc pas qu'il y ait des consommateurs ou une population nombreuse dans un État pour occasionner la production : il faut que cette population soit active, c'est-à-dire que tout homme qui consomme donne à consommer en échange de ce qu'il reçoit; et que tout homme, qui a un superflu, trouve facilement un consommateur utile.

C'est ainsi que la population est à la fois un moyen de force et de richesse.

Tant que chacun trouve une utilité à échanger, il y a population, travail, production et consommation ; et toutes ces choses existent dans un rapport nécessaire avec le degré d'utilité que présente l'échange.

Mais, pour évaluer la production générale de la société, il ne faut pas joindre ensemble les quantités échangées. Ce calcul ne serait pas plus juste que celui d'un homme qui, pour connaître sa fortune, ferait l'addition de ce qu'il doit et de ce qui lui est dû.

Il faut donc considérer que le premier objet du travail étant de pourvoir aux besoins, et que la terre ayant seule le privilége d'y suffire quand elle est travaillée, la somme de ses productions est le terme marqué à la dépense générale [1].

---

les vérités fondamentales de l'économie politique, sans recourir à la distinction paradoxale des classes *productives* et *stériles*. Mais l'auteur de cette subtilité scolastique, soit pour en relever l'importance, soit pour étayer la construction vicieuse du *Tableau économique*, a supposé gratuitement le contraire, et qu'avant cette heureuse découverte on avait confondu l'ordre et l'essence des choses. (*Note de l'Auteur.*)

[1] Il faut distinguer la production générale du produit net ou revenu national. (*Id.*)

Pour se représenter mieux cette vérité, supposons un seul propriétaire de toutes les productions de la terre, chez lequel tous les consommateurs auront un compte ouvert en débit et crédit.

Chaque consommateur sera débiteur de ce qu'il recevra; et ce qu'il apportera en échange, par le fruit de son travail, sera évalué à son crédit.

Ce propriétaire deviendra donc possesseur de tout le travail des consommateurs; mais il ne jouira de ce travail qu'en se défaisant des fruits de la terre : ainsi le montant de son compte ne doublera pas.

Si quelques consommateurs reçoivent du propriétaire sans rien apporter, certainement cette consommation est une perte ou une diminution de sa propriété, comme si cette portion avait été détruite par un accident.

Tous sont riches par la réciprocité des besoins, et l'utilité réciproque de l'échange.

CHAPITRE III. — DE LA TERRE.

Puisque c'est pour avoir part aux productions de la terre, pour en balancer l'achat et la consommation, que toutes les autres denrées sont produites, le revenu de la terre est donc le revenu primitif, et les autres revenus ne sont que secondaires.

Ainsi, dans l'ordre de la nature, les possesseurs des terres sont les premiers citoyens appréciés par la richesse.

La terre ne produisant ce revenu primitif, qui donne l'existence à tous les autres, que par le travail, et ce travail exigeant des bestiaux, des bras, des instruments; sa possession ne devient donc richesse qu'autant qu'elle est munie du concours d'une autre sorte de biens. Ces biens sont périssables, à la vérité; mais, appliqués à la terre, ils se renouvellent par elle, et ils font partie essentielle de la richesse territoriale, tant qu'ils sont uniquement consacrés à la production de la terre.

Si les terres sont partagées par grandes possessions, les propriétaires seront encore les premiers dans l'ordre de la puissance; car le nombre de ceux qui auront besoin de les servir pour subsister en sera plus grand. Or celui-là est plus puissant, qui peut récompenser un plus grand nombre de services [1].

Si les bras employés à manier les instruments de culture, à conduire les bestiaux et à les soigner, sont une propriété du possesseur, la dé-

---

[1] Dans les temps anciens la richesse territoriale et la puissance étaient synonymes, et réunies dans le fait. (*Note de l'Auteur.*)

pendance des hommes libres, qui n'auront pas de terres, sera d'autant plus grande à son égard, qu'ils auront moins de services à lui offrir[1].

Dans les pays où l'humanité n'est point outragée par la servitude, la puissance du propriétaire des terres est fort diminuée par le besoin qu'il a du service des hommes libres, pour rendre sa propriété productive, et par la liberté qu'ont ces hommes d'accorder la préférence de leur service à celui qui leur promet une meilleure récompense[2].

Le même effet a dû résulter de l'accroissement de leurs besoins fictifs, c'est-à-dire à mesure que leur goût s'est accru pour les commodités, les agréments, la décoration et le faste : ce goût naturel aux hommes, fortifié par l'habitude, n'est pas devenu moins pressant que les besoins réels. Le peuple ne peut jamais acquérir de la puissance, mais sa liberté s'est accrue, et il a traité avec plus d'égalité avec les riches et les puissants : les hommes que ceux-ci font subsister tiennent plus directement au gouvernement[3].

Tout est dans l'ordre tant que chacun traite avec utilité, car alors le riche peut récompenser beaucoup de travaux au delà de ses besoins réels, et accorder un ample salaire à celui qui produit ses besoins fictifs; la richesse fait mieux sa fonction, qui est d'être bienfaisante.

La distribution des salaires, par les propriétaires des terres, peut consister dans une tradition réelle d'une certaine quantité de denrées, ou dans une quantité de monnaie établie pour être le moyen terme de l'évaluation des échanges.

De quelque manière que la chose se fasse, il est constant que celui qui reçoit la récompense de ses services se trouve en état de récompenser lui-même ceux dont il a besoin. C'est cette communication réciproque, soit des denrées, soit de leurs signes, qui constitue le commerce ou la circulation, soit au dedans d'un pays, soit au dehors[4].

Lorsque cette circulation emploie l'argent ou le moyen terme convenu pour l'évaluation des échanges, elle est susceptible de quelques modifi-

---

[1] Dans les temps de l'esclavage, les grands possesseurs employaient une partie de leurs esclaves aux arts et aux manufactures; on voyait alors des poètes, des grammairiens, des philosophes, entrer dans le commerce et la circulation.

[2] En toutes choses il faut distinguer le droit et le fait. L'abolition de la servitude a remis l'homme dans son droit; mais il n'en profite pas toujours. La révolution politique, opérée dans le royaume par l'extinction des servitudes et des grands vassaux, prouve d'ailleurs la vérité de ce qu'on avance ici sur la puissance des propriétaires.

[3] C'est ce qui rend ce qu'on appelle le *luxe* plus analogue à l'esprit des monarchies, à mesure qu'elles sont plus simples dans leur constitution.

[4] Quelques écrivains économiques ont fait leurs efforts pour bannir le mot *commerce* de notre langue; ils ont prétendu qu'on ne parlait que de commerce et jamais d'agriculture. Serait-ce une tactique de leur part, ou bien auraient-ils ignoré que le mot commerce en général a toujours compris, dans son acception, toutes les choses qu'il est possible aux hommes de se communiquer? Lorsqu'on ne se borne pas à traiter d'un seul objet, il est nécessaire d'employer les mots les plus génériques. Pour se conformer à cette espèce d'horreur du mot, on se servira de celui de *circulation*. (*Notes de l'Auteur.*)

vations accessoires que n'éprouve pas la circulation qui procède purement par échanges en nature.

Il paraît donc utile de considérer séparément la circulation sous ces deux sens. Nous appellerons *simple* celle qui procède par échanges en nature, et *composée* celle qui emploie l'argent.

CHAPITRE IV. — DE LA CIRCULATION SIMPLE.

Dans un pays assez simple pour ignorer l'usage des métaux, il est facile de concevoir que la matière des échanges serait très-limitée. La culture s'y bornerait à la subsistance la plus grossière; les grandes entreprises de culture y seraient ignorées. Car les desséchements et les défrichements, exigeant un travail que la terre ne peut payer que dans plusieurs années, personne n'aurait intérêt de les entreprendre; en effet, tous les services seraient payés en denrées, par conséquent il en faudrait un amas prodigieux chez les propriétaires, pour les mettre en état de faire les avances en salaires, et cette masse immense de denrées en supposerait un tel avilissement, que les hommes libres se mettraient fort peu en peine de les mériter.

L'état naturel d'une pareille contrée serait d'être habitée par cantonnements; les plaines les plus grasses seraient destinées au pâturage, les terres plus élevées au labour; les bois et les marais occuperaient la plus grande partie du territoire. Les propriétés y seraient extrêmement divisées; chaque famille y cultiverait à peu près pour ses besoins avec indépendance, car la propriété pouvant se multiplier et s'étendre sans nuire à autrui, elle tenterait peu la violence.

Si des circonstances singulières, telles qu'une inondation d'étrangers, chassés de leur pays par la discorde ou par la faim, produisaient une révolution, son effet naturel serait d'introduire la servitude, mais une servitude douce, qui ne distinguerait le maître de l'esclave que par la prérogative de faire des lois, de les faire observer, de rester seul armé contre les anciens habitants et les nouveaux aventuriers.

Ce serait le premier pas qu'un pareil pays pût faire vers une condition policée; mais la culture et les arts y gagneraient peu, puisque les mêmes obstacles subsisteraient pour les grandes entreprises de culture et pour les communications, dont le défaut rendrait toujours l'abondance des récoltes un bien inutile.

Les arts les plus cultivés seraient la chasse et la pêche, et ces exercices, bientôt réservés aux hommes puissants, s'il y en avait, mettraient un obstacle de plus à l'accroissement de la culture.

Tout ce qui tient à la délicatesse et au raffinement serait ignoré; la

commodité même serait peu connue, car l'émulation des hommes sans propriété territoriale ne pourrait s'étendre au delà du nécessaire physique.

La difficulté de voyager, et dès lors de communiquer avec les autres hommes, les retiendrait tous dans l'ignorance et la grossièreté. L'incertitude de vendre et l'impossibilité d'acheter autrement qu'en denrées périssables ou d'une garde difficile et embarrassante, ne laisserait imaginer à personne d'avoir des magasins et de spéculer sur les besoins et les goûts d'autrui.

On ne s'étendra pas plus loin sur l'état naturel de la circulation, dans un pays où l'usage des métaux serait inconnu : ce peu suffira pour donner une idée de la perfection qu'ils ont apportée dans l'économie des sociétés, et pour indiquer l'état successif par lequel elles sont passées, jusqu'à ce que l'usage des métaux ait été commun et général dans toutes les parties.

Mais, comme il est moins question ici des avantages de la circulation en nature que d'examiner son principe, nous supposerons un pays peuplé et cultivé, où les communications seront aisées, les rivières navigables et fréquentes, et les échanges facilités par des promesses que les hommes se feront de faire trouver, en tel temps et en tel endroit, telle portion de denrées quelconques.

Une pareille position peut exister à la rigueur; elle paraît au moins pouvoir être supposée sans révolter les vraisemblances et sans dégénérer en abstractions métaphysiques.

Nous passerons donc en revue les principaux actes relatifs à la production et à la consommation des denrées, et pour plus de clarté ils seront distingués par paragraphes.

§ 1. *De la production des denrées.*

Dès que nous supposons une société où l'usage des métaux est inconnu, l'objet immédiat de tout propriétaire d'une denrée quelconque sera de se procurer une autre denrée dont il a également besoin.

Ainsi l'ordre des besoins réglera l'ordre de la production.

Les grains, le lait, le poisson, la viande, la peau des animaux, les fourrages nécessaires pour les nourrir, les bois pour les bâtiments, pour le chauffage, le fer, le chanvre, le lin, les vins, les huiles et en général tous les fruits de la terre, seront l'objet de la première recherche.

Mais on ne peut ouvrir la terre, recueillir les moissons et les fourrages, rassembler et conserver les liqueurs sans instruments et sans vaisseaux, pêcher le poisson, dans les rivières, les lacs et la mer, sans les engins et les bateaux convenables. Il est impossible de soutenir la rigueur des saisons sans vêtements et sans habitations; enfin, la production ne peut

arriver à sa fin, qui est la consommation, sans le concours de divers travaux.

Il faut donc nécessairement, ou bien que chaque homme partage l'emploi de son temps entre ces divers ouvrages et la culture des terres; ou bien que les hommes partagent entre eux ces différents travaux. C'est cette dernière alternative qu'ils pratiquent, dès qu'ils sont réunis en société : chaque ouvrage en est mieux fait et plus promptement.

Ainsi il existe, entre la culture et l'industrie, un rapport de nécessité sur divers objets, tel que l'une ne peut se passer de l'échange de l'autre. Ainsi la production est imparfaite ou précaire, si quelques-uns des emplois qui doivent l'accompagner ne sont pas remplis.

Toute terre n'est pas capable de produire tous les fruits; ainsi il y a un rapport nécessaire d'échange entre les propriétaires des différentes productions; mais ce rapport n'est actif qu'en raison de l'ordre du besoin établi par la nature. Le propriétaire du laitage, des peaux des animaux, du fer, des instruments, du bois, sera certainement sollicité d'échanger avant le propriétaire du vin, de l'huile, ou de la soie.

Ainsi l'application des hommes se portera, toutes choses égales d'ailleurs, par préférence à la production de ce qui est plus nécessaire.

Mais une famille, appliquée à la culture de première nécessité, produit la subsistance d'un plus grand nombre de familles que n'en peuvent alimenter les échanges des ouvrages qui lui sont nécessaires dans toute l'étendue de ce mot.

Dès lors cette famille cultivatrice a non-seulement un excédant de denrées au delà de son avance, mais encore elle en a un au delà de sa consommation personnelle et nécessaire.

Ce superflu donne naissance aux cultures du second ordre de besoins, aux ouvrages que ces cultures de second ordre emploient indispensablement, et qui sont aussi les seconds dans l'ordre de l'industrie.

Le superflu de production de l'une et l'autre cultures produit les ouvrages du troisième ordre; et à mesure que ce superflu est plus considérable, il produit les inutilités et les caprices du goût, que nous appellerons *luxe* [1].

Cet amour pour les commodités, l'agrément et les caprices, produit par le superflu, est donc l'aliment d'une infinité de professions ou de familles; elles se soutiennent réciproquement entre elles, par des rapports dont la nécessité augmente à mesure qu'elles sont plus employées; de manière que, l'une cessant, une autre cesse; et en suivant ces diver-

---

[1] D'autres diront peut-être que ce n'est pas là le *luxe*; et ne le définiront pas de cette manière s'ils appliquent ce mot à des actes déjà désignés par un mot spécial. Quoi qu'il en soit, ce luxe consommera les fruits de la terre, non pas directement par la bouche du propriétaire ou de ses domestiques, mais par celle des artistes qu'il occupera; et, sans cette consommation assurée, la production n'aurait pas été faite. (*Note de l'Auteur.*)

ses branches de chainons réunis à un anneau commun qui les retient tous, on remonterait jusqu'à la famille cultivatrice surchargée d'un superflu de production, et déterminée à produire moins; et, du moment où elle produirait moins, le nombre de ses rapports nécessités diminuerait.

Il y a donc un second rapport entre le superflu des denrées territoriales, et la population occupée des ouvrages de 3^me^, 4^me^ et 5^me^ ordres de besoin. L'étendue et la justesse de ce second rapport complètent la perfection d'une société. Enfin, c'est le superflu des propriétaires des terres qui met les hommes en action, qui rend la population riche.

La fantaisie et le caprice du propriétaire des terres donnant naissance aux ouvrages de 3^me^, 4^me^ et 5^me^ ordres, il est de la nature des choses qu'il survienne de fréquents changements dans l'emploi des hommes occupés à les produire. Mais le rapport général entre la production et la consommation ne cesse pas pour cela. Lorsque les familles ne font que changer de travail, leur place est toujours la même; et l'effet dans la société n'est pas différent de celui qu'opérerait dans la population un changement de nom de la part de quelques citoyens.

§ 2. *De la valeur et du prêt des denrées.*

On conçoit qu'il serait impossible que le besoin de chaque citoyen se rencontrât exactement avec celui d'un autre; que l'échange fût toujours prêt au moment du besoin de celui qui veut consommer; et enfin que chacun allât chercher, sans une perte infinie de temps, celui avec lequel il pourrait échanger.

Ainsi il doit y avoir des citoyens qui réunissent différentes sortes de denrées dans un même dépôt, où le consommateur les remplacera par une quantité convenue de celles qui lui sont superflues, ou qu'il promettra de remplacer dans un temps marqué soit dans le lieu même du dépôt, soit dans le lieu qui les produit. Cette promesse pouvant passer sans embarras par plusieurs mains, et représentant au temps marqué la denrée promise, facilitera d'autres échanges à des distances assez considérables : car la promesse d'un tonneau d'huile en Provence, pourra procurer à son porteur en Champagne, de la farine, du vin, des habits, etc. Toutes les combinaisons qui peuvent en résulter se comprennent assez à la première vue, sans les développer par un détail fastidieux et qui produirait de l'obscurité.

Le fonds de ces dépôts serait évidemment formé par les propriétaires du superflu dans chaque espèce, sur la confiance qu'ils auraient dans l'ordre, la fidélité et l'intelligence des gardiens. Ils supposent des transports, un travail manuel, des magasins, etc. La peine de tous ces agents serait récompensée par la faculté de se réserver la propriété

d'une quantité convenue des denrées dont l'échange serait confié à leurs soins. Cette quantité venant à surpasser infiniment leurs besoins, ils se trouveraient avoir des denrées de toute espèce à échanger pour leur propre compte ; et avec le temps un fonds suffisant soit pour échanger sur-le-champ un grand nombre de parties avec les propriétaires pressés, soit pour se contenter de promesses éloignées.

La longueur du terme de ces promesses, les divers degrés de certitude dans leur exécution, formeraient sans contredit des différences dans le rapport qui s'établirait pour compenser une quantité certaine d'une denrée avec une quantité certaine d'une autre denrée.

Le besoin d'utilité, de commodité ou de plaisir formerait une règle, ou proportion générale de compensation, entre une espèce de denrées, et une autre espèce ; mais dont la base immuable serait toujours la sûreté de la subsistance pour celui qui produit : car l'aliment du travail est l'utilité qu'en retire le travailleur ; et tel est le principe conservateur de la société, que chacun travaille avec profit.

Il existerait donc quatre rapports, dans cette règle générale de compensation, qui constitueraient le prix ou la valeur des denrées :

1° Le profit sans lequel la production ne se ferait pas ;

2° Le rapport général fondé sur la combinaison ordinaire de la production et de la consommation ;

3° Le rapport relatif au bénéfice et aux dépenses des agents de l'échange ;

4° Le rapport établi par la convenance du prêt, et de la promptitude de l'échange.

Le premier rapport variera suivant les frais accidentels de la production.

Le second rapport varierait suivant l'abondance des récoltes, comparée à la demande des consommateurs ; et la combinaison de ces deux premiers rapports formera la valeur intrinsèque.

Le troisième rapport serait modifié suivant la concurrence des agents, les distances jusqu'au lieu de la consommation, et autres circonstances locales.

Le quatrième rapport serait variable suivant la concurrence des prêteurs, la concurrence et l'opinion reçue des emprunteurs. Ces deux derniers rapports sont une addition à la valeur intrinsèque, et constituent avec elle la valeur courante en chaque lieu [1].

Ainsi, aucune loi ne pourrait fixer ces rapports sans déranger l'harmonie de la circulation. Tout est dans l'ordre tant que ces rapports se combinent librement entre eux, suivant la juste proportion qui leur ap-

[1] On verra plus bas que, dans une société qui a des relations extérieures, il entre un cinquième rapport dans la combinaison des prix des denrées; et ce rapport consiste dans la valeur courante de ces mêmes denrées dans les ports des autres sociétés. (*N. de l'Aut.*)

partient, c'est-à-dire tant que l'utilité de la production et l'utilité des agents qui coopèrent à sa distribution suffisent pour les entretenir réciproquement dans l'activité : car le profit est la mesure de toute espèce de travail et de concurrence, de manière qu'aucun excès ne peut se soutenir dans ce genre ; il se détruit lui-même par le cours naturel des choses, qui enchaîne ensemble les effets avec les causes et les causes avec les effets.

Par la même raison, les grandes révolutions dans la valeur ne peuvent résulter que des deux premiers rapports, c'est-à-dire que nous ne considérerons ici que la valeur intrinsèque : car les deux autres rapports sont des frais locaux, dont la médiocrité est toujours un bien en soi.

Lorsqu'il se sera formé des proportions générales de compensation intrinsèque entre les denrées, les variations qui surviendront sur chacune produiront cherté ou bas prix. La denrée chère se balancera avec une plus grande quantité d'autres denrées que de coutume ; dans le bas prix avec une moindre quantité.

La cherté peut provenir, dans une société isolée, de la rareté de l'espèce[1], ou bien de l'augmentation des frais de la production, ou enfin de la qualité et de la convenance d'une portion de l'espèce comparée à une autre portion de la même espèce[2].

Dans les deux premiers cas, la cherté est commune à toute l'espèce ; dans le dernier elle est particulière, et n'a d'influence que dans l'échange où elle se rencontre accidentellement.

L'effet général de la cherté sera de restreindre l'usage de la denrée chère autant que le besoin le permettra.

Si la cherté provenant de la rareté tombe sur les denrées de première nécessité, toutes les autres classes seront très-malheureuses ; car elles seront forcées de diminuer toutes leur bien-être. Mais le propriétaire n'en sera pas plus heureux, car en donnant moins pour chaque échange de superfluités, il n'en recevra pas davantage en quantité ; et à l'égard de ceux qui fournissent aux nécessités de sa production, il sera forcé de continuer de donner la même quantité. La cherté qui procède de l'augmentation des frais de la production est également fâcheuse pour tous.

Si la cherté tombe sur les denrées du troisième ordre, etc., la consommation en diminuera ; mais, tant que les familles resteront occupées, ce ne sera qu'un changement de nom. Tout au plus le passage d'un travail à l'autre pourra-t-il alarmer un instant quelques-unes des professions qui ont un rapport avec celle-là. Tout rentrera promptement dans son

---

[1] *De l'espèce des produits.* Forbonnais ne rend pas toujours sa pensée très-clairement : il écrivait trop pour écrire bien. F. D.

[2] Dans tous ces cas on ne pourra dire que *cherté et abondance sont opulence*. C'est cependant un des paradoxes de la doctrine du *Tableau économique*. (*Note de l'Auteur.*)

ordre naturel par la force même du besoin qui commande de travailler, et une bonne administration y mettra des facilités.

Le bas prix peut venir ou de l'extrême abondance, ou de la violence faite à la règle générale de compensation, ou de l'économie des bras, du temps et des matières, ou de la qualité et de la convenance particulière d'une portion de l'espèce (*des produits*) comparée à une autre portion de la même espèce.

Le bas prix, causé par l'abondance de la production, n'est qu'un effort passager de la nature, qui compense elle-même ses excès. Ainsi, entre les citoyens qui échangent leurs productions, la perte ou le gain qui résulte dans une occasion de la rareté ou de l'abondance des denrées réciproques, sont absolument indifférents à la société. Il n'en est pas de même du bas prix causé par la violence faite à la règle générale de compensation, ou autrement du bas prix forcé par la loi, que nous appellerons *avilissement*. Ce bas prix forcé étant une diminution de profit, s'il continue, son effet général et nécessaire sera d'altérer la production jusqu'à ce qu'elle regagne le niveau du profit, qui est la clause *sine quâ non*.

Si cet avilissement tombe sur les denrées de première nécessité, de manière qu'il faille moins d'ouvrages en échange pour la même quantité de denrées, toutes les autres classes calculeront d'abord assez mal pour regarder cet événement comme une prospérité. Mais cet excédant d'ouvrages sera en pure perte, puisque les propriétaires des terres n'auront pas de quoi compenser l'échange. Enfin, ces propriétaires voyant leur condition empirer, formeront tous, sans se concerter, le projet de produire moins. Malgré la loi, ils arriveront à la cherté par la rareté; moyen violent qui détruira en un instant la prétendue prospérité des autres professions. Les maux que nous avons exposés en parlant de la rareté seront éprouvés, mais avec une circonstance aggravante pour tout le corps de la société. Car, dans cette rareté calculée et produite par la diminution de la culture, les cultivateurs auront diminué leurs rapports avec les familles occupées de l'industrie de première nécessité. Ce retranchement d'ouvrages et la ruine des artisans de commodités réduiront à la mendicité un nombre de familles dont la consommation, quoique restreinte, sera en surcharge pour toutes les professions qui en auront pitié, au lieu qu'elles méritaient auparavant une meilleure subsistance par les services qu'elles rendaient à tous.

Ainsi, il y a une très-grande différence entre la cherté provenant de la rareté naturelle, et celle qui provient de la diminution de culture par l'avilissement forcé des prix. La première dure peu et se répare par le cours de la nature; la seconde altère la constitution du corps politique et souvent pour de longues années.

A la suite de ces chertés cependant, la tendance naturelle des hommes qui produisent, à produire au delà du besoin ordinaire; l'espérance, et même la confiance de voir mieux que les autres, engageront encore les

propriétaires à revenir insensiblement à une culture plus étendue. Ils en seront punis par les mêmes causes, et se corrigeront de la même manière. Jusqu'à ce que la loi se soit rapprochée de l'ordre de la nature, elle produira des convulsions et des déchirements continuels dans les entrailles du corps politique.

Le bas prix, produit par l'économie constante du temps, des bras et des matières, est un gain public, puisqu'il apporte, dans la société, un excédant de superflu qui occasionne la production de nouvelles commodités, ou qu'il étend la faculté de participer à l'usage d'une denrée commode. Cette économie est un raffinement, et dès lors n'est jamais le premier pas de l'industrie en tout genre. Elle commence par la cherté, et les acheteurs y consentent à raison de la rareté; mais le profit qui en résulte attire de nouveaux agents, dont l'intelligence part du point où les premiers sont arrivés; l'aiguillon de la concurrence les presse, ils parviennent à diminuer les frais, et le bon marché dédommage la société des avances qu'elle a eu la patience et la sagesse de faire. Ainsi ce qui est cher devient bientôt commun, et ce qui est commun est toujours à bon marché.

Nous n'avons considéré la cherté et le bon marché que relativement à une seule et même denrée, sortant de la proportion de compensation établie par l'usage entre cette espèce et les autres. Mais ces mots s'appliquent encore à la règle même de compensation établie par l'usage; et alors ces mots ne signifient autre chose que les divers degrés d'estime ou de recherche que font les consommateurs d'une espèce plus que d'une autre, et sur lesquels la proportion de la compensation s'est réglée. C'est ainsi que le cuivre est plus cher que le plomb, et le plomb à meilleur marché que le cuivre.

Nous l'avons dit plus haut, le prix ou la valeur des denrées sera la compensation que l'usage général aura établie entre les diverses espèces, en raison du besoin d'utilité, de commodité ou de plaisir.

Cette proportion sera très-injustement établie, si on ne consulte que l'ordre de la nature, et l'utilité réelle que l'humanité retire du travail ou des denrées : car en suivant cette règle du nécessaire, un boisseau rempli de diamants bien taillés devrait être estimé infiniment moins qu'un boisseau rempli de bon froment. Mais c'est le peuple qui met la valeur aux premières nécessités : les travaux en sont grossiers et faciles, dès lors un plus grand nombre d'hommes en est capable : les denrées que ces travaux produisent sont donc toujours plus abondantes, proportionnellement à la demande, que les autres denrées; les efforts même que chacun fait pour augmenter son bien-être l'en éloignent; ces hommes, d'ailleurs, sont simples et forcés de l'être pour conserver la vigueur dans le genre de vie qu'ils mènent; un nécessaire physique, sain et bien assuré, est donc l'unique prix qu'ils mettent à leurs fatigues.

Voilà la cause qui tiendra toujours les salaires des manouvriers de

campagne plus bas que les autres en proportion du prix des denrées de subsistance ; et cette cause durera autant que les choses, parce qu'elle est fondée sur leur nature.

Les denrées de 3e, 4e et 5e ordres sont appréciées par les riches, c'est-à-dire par ceux qui sont propriétaires d'un grand superflu de denrées. Plus il y a de degrés d'inégalité dans cet excédant parmi les citoyens, plus la fantaisie s'évertue, et moins il y a de règle et de proportion dans la récompense des travaux qui servent à ces fantaisies. *C'est en partie,* dit Bodin [1], *le plaisir des grands seigneurs, qui fait les choses enchérir* [2].

Ceux qui sont riches comme les grands seigneurs, ou qui vivent comme eux, participent beaucoup à cette prérogative. Lorsqu'on y réfléchira mûrement, on verra que ce n'est pas l'effet qui est vicieux en soi, mais la cause dont résulte cet effet, et il peut y en avoir plus d'une. Toutes seront funestes lorsque le superflu considérable de quelques citoyens sera acquis par le retranchement du superflu du reste des citoyens ; car alors il y a un déplacement forcé de la propriété, ce qui constitue le luxe vicieux.

Toutes lois somptuaires dans la cité sont donc un remède impuissant ; c'est se contenter de jeter de l'eau sur le visage d'un homme qui perd son sang à flots [3].

§ 3. *De la population.*

Nous avons vu que le besoin de la denrée est la cause immédiate du travail et de la production ; or c'est la population qui produit le besoin de la denrée. Mais on a observé que la population ne peut opérer la production qu'autant que cette population est active, c'est-à-dire que tout homme qui consomme donne à consommer en échange de ce qu'il

---

[1] Bodin, mort en 1596, et auteur du *Traité de la République*, est le premier des publicistes français avant Montesquieu. Il aborde quelquefois les matières économiques.
E. D.

[2] Dans sa réponse à Malestroit, il raconte assez plaisamment que le pape Adrien VI, flamand de nation, « qui, de pauvre écolier nourri de merlus, fut créé pape par l'influence » de son disciple Charles-Quint, aimait fort et louait sans propos le merlus salé ; ce qui » fit que ses courtisans et béguins consistoriaux en mangeaient contre leur conscience... » soudain tout le peuple y courut à l'envi, si bien qu'il n'y avait rien de plus cher à » Rome que le merlus salé. » On sait qu'autrefois la mode du poisson était en France une espèce de fureur, qui ruinait le peuple comme la noblesse. Alors beaucoup de terres furent converties en étangs. Le changement du goût les a converties en pacages et en pâturages.

[3] Bodin (l. cit.) rapporte qu'après la défense de porter des draps d'or et d'argent, il se trouva des dames qui « portaient des robes faites à Milan, du prix de 500 écus la façon, » sans or ni pierreries. » Ce fut vraisemblablement cette expérience qui engagea François Ier à établir à Lyon la manufacture même des draps d'or et d'argent. Aujourd'hui on s'efforce de nous faire croire que nos terres sont mal cultivées, parce que nous vendons à Milan de pareilles robes et qu'on en porte quelques-unes en France. Notre sort est donc d'être toujours pauvres, car alors on se disait ruiné par les contraires.
(*Notes de l'Auteur.*)

reçoit, et que tout homme qui a un superflu trouve facilement un consommateur utile.

Nous avons observé deux rapports principaux et nécessaires entre la production et la consommation : l'un, occasionné par le travail même de la production ; le second, par la distribution du superflu, qui met la société en action.

La prospérité d'une société consiste donc dans la plénitude de ces rapports. Ces rapports sont remplis par toutes les professions relatives à la production et à la consommation ; et toutes se mettent naturellement au niveau de leur besoin, car aucune ne peut travailler sans utilité. Cela arriverait cependant, s'il y avait plus d'hommes qu'il n'en faut dans quelqu'une de ces professions, et cet excès serait corrigé par le retour dans les professions qui manqueraient d'hommes, attendu que les salaires y hausseraient ; ou bien la mendicité, le plus grand des maux, chargerait toutes les professions de l'entretien de ces surnuméraires [1].

Si la population ne répond pas à l'étendue de la production, la société ne jouit pas des forces qui lui sont naturelles ; et la production cessera, si elle n'est soutenue par la population des autres sociétés.

Si la population excède la production, cette société aura une force surnaturelle, mais précaire.

On peut donc considérer la population relativement à la consommation intérieure, et relativement à la consommation étrangère.

Nous ne parlerons ici de la population que relativement à la consommation intérieure. Nous traiterons en particulier du commerce étranger, car il n'est pas possible d'éviter ce mot lorsqu'il est question de la puissance d'une nation.

Si un pays isolé ne produisait que la quantité juste des denrées nécessaires à la consommation des hommes qu'il renferme, cette population serait trop grande en raison de la production ; car l'inégalité des récoltes réduirait de temps en temps une partie des citoyens à périr par la faim [2].

Il est donc un rapport limité entre la quantité des productions territoriales, qui comprennent la pêche, et la population.

L'effet de ce rapport sera que les propriétaires auront la prévoyance

---

[1] Il n'est peut-être pas d'économiste qui, avant Malthus, n'ait aperçu, d'une manière plus ou moins complète, l'importance du rôle que joue la population dans l'ordre économique. Mais la gloire de ce dernier écrivain est : 1° d'avoir établi, par le raisonnement et par les faits, que *la population tend constamment à dépasser les moyens de subsistance* ; 2° de s'être servi de ce principe pour ruiner tous les systèmes d'amélioration sociale où il n'en est pas tenu compte, et d'avoir, dans le développement de toutes ses conséquences, offert aux hommes, ainsi qu'à ceux qui les gouvernent, l'enseignement le plus susceptible d'exercer une heureuse influence sur le bonheur individuel et général.

E. D.

[2] C'est ce qui arrive de temps en temps à la Chine, et ce qui y produit de grands crimes contre la nature. *Note de l'auteur.*

dans les années ordinaires de faire une réserve qui les mette en état de ne pas souffrir beaucoup de l'inégalité des récoltes.

Si les propriétaires n'avaient pas cette précaution, ou si par un intérêt mal entendu ils la restreignaient à leur propre famille, l'ordre public, intéressé à la conservation de tous les citoyens, pourvoirait aux premières nécessités par des dépôts publics[1].

De ce rapport il résulte encore que, si la production territoriale pouvait s'étendre d'une manière constante et utile, la population aurait le même accroissement que la production.

Ainsi, partout où des terres susceptibles de culture sont abandonnées, il y a matière à l'accroissement de la population. Mais cet effet est plus difficile à obtenir qu'on ne pense, et dépend beaucoup de la manière dont les propriétés sont partagées.

S'il y a beaucoup de propriétaires médiocres, il y aura peu de degrés d'inégalités : ces propriétaires résideront donc dans leurs héritages, et plusieurs emploieront l'excédant de leurs denrées à faire la dépense de nouveaux établissements de culture, afin de pourvoir mieux leur famille, d'augmenter la propriété utile que les enfants auront à partager.

Mais, si les propriétaires sont en petit nombre, il y aura de grands degrés d'inégalité parmi eux. L'effet de la richesse sera de produire la variété et le raffinement des jouissances. Les riches, laissant le soin de la culture à des colons partiaires, se rassembleront et formeront des villes ; la communication augmentée augmentera le nombre des caprices. Le superflu des denrées sera employé à les satisfaire ; et la certitude que les enfants auront un grand superflu, ne laissant aucune inquiétude sur leur sort, la folie usera et abusera librement, au lieu de planter et de créer : mais ce luxe ne sera point malfaisant, puisqu'il ne sera point opéré par un déplacement forcé de la propriété.

Interdisez-lui un objet, il se portera vers un autre ; vous fatiguerez ses excès, mais vous ne corrigerez pas la nature des choses. Le riche veut jouir, et pour lui jouir c'est consommer : son ivresse, ainsi que l'enfance, aime le dégât et le ravage. C'est un effet de la faiblesse attachée à l'état des uns et des autres : ainsi l'a ordonné la nature.

Si le pays n'est pas isolé, s'il a des relations avec d'autres sociétés, le remède sera encore plus difficile, car l'exemple se fortifiera par l'exemple ; et c'est alors qu'on pourra dire, mais en pure perte : *Gens humana ruit per vetitum nefas.*

Si la constitution politique d'une société fournit un aliment nouveau

---

[1] Avant les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne, chaque bonne ville avait un grenier d'abondance ; et jamais on ne ressentait de cherté excessive à raison de l'inégalité des récoltes, ni par les autres circonstances accidentelles qui sont attachées à la marche de ce commerce. La multiplicité des magasins intérieurs peut seule suppléer aux magasins publics. (*Note de l'Auteur.*)

a la vanité naturelle des hommes ; s'il y a une cour, où les grands propriétaires et leur famille ambitionnent de se distinguer par l'éclat extérieur, d'obtenir des honneurs, et même où le service public soit un moyen de faste par le retranchement du superflu des autres citoyens, les principes contraires ne conduiront qu'à des résultats chimériques et inconséquents avec le fait. Les philosophes s'en entretiendront, et gémiront sur l'humanité ; leur zèle rappellera les hommes à la simplicité, et leur éloquence amusera les oreilles, sans toucher les cœurs. Le politique calculera et bornera sa vigilance à tempérer les excès dont la réforme totale dépend d'un principe supérieur à la puissance des hommes. Mais il ne confondra point comme le vulgaire ce qui procède de l'ordre naturel, avec ce qui procède du déplacement forcé de la propriété.

L'accroissement de la production territoriale serait donc en vain attendu des grands propriétaires ; la seule et unique espérance pourra être fondée sur le besoin et l'inclination naturelle des propriétaires médiocres[1]. L'opération sera lente, mais son effet sera certain, si cette inclination n'est point violentée par des obstacles qui les éloignent du séjour de la campagne.

Ainsi toute règle, tout acte quelconque de la puissance publique, qui forcera les hommes d'être plus heureux dans les villes, s'opposera à l'objet de l'accroissement de la production territoriale et de la population. Cet axiome est du très-petit nombre de ceux qui ne souffrent aucune exception, et l'application en est facile[2].

---

[1] A moins que l'entreprise ne se fasse aux dépens du public : cela s'est pratiqué en quelques endroits dans des circonstances très-rares. (*Note de l'Auteur.*)

[2] Des milliers de propriétaires oisifs, bourgeois aisés, s'adonneraient à l'exploitation de leurs domaines avec utilité pour eux et pour l'État, s'ils n'étaient repoussés par la taille. On ne parle pas seulement ici de l'arbitraire de la taille, on parle des principes qu'on suit même dans les lieux où l'on a semblé vouloir s'éloigner de l'arbitraire par la taille tarifée. Elle impose la propriété en sus de l'exploitation, quoique le propriétaire paie déjà un impôt séparé sur sa propriété. Il y a donc une amende, une peine pécuniaire sur celui qui quittera une ville franche pour habiter la campagne, ou qui entreprendra de jeter sur sa propriété un argent que son fermier n'est pas en état d'y mettre. Voilà ce qu'on appelle des principes cependant. De plus fâcheux encore seraient ceux qui tendraient, dans une monarchie, à faire disparaître cette hiérarchie ancienne qui a existé de tous les temps et dans tous les gouvernements sages entre les citoyens, à raison de leur richesse ou de leur propriété, entre le bourgeois cultivant ses domaines et vivant noblement, et le bas peuple qu'il salarie ; confondant ainsi les personnes, on réduirait insensiblement une nation à deux classes uniques, dont l'une serait dévouée à l'avilissement, et l'autre serait, par la nature des choses, ou tellement élevée, ou tellement abaissée à son tour, qu'il en résulterait nécessairement une altération dans les principes constitutifs de la monarchie. Le souverain, la noblesse et le peuple y perdraient également. Il ne faut pas confondre la hiérarchie avec les priviléges qui dispensent de secourir la société. Le maintien de la première intéresse les mœurs publiques, sans lesquelles les lois ne sont rien ; les autres sont contre la nature et le droit commun, mais ils sont légitimes par la constitution du gouvernement ; il ne s'agit donc que de tempérer les excès. Peut-être a-t-on fait trop peu d'attention à toutes ces nuances dans notre législation : elles tiennent cependant de fort près à l'harmonie générale d'une société et au bonheur des hom-

Mais ce n'est pas en rendant les habitants des villes aussi malheureux, ou plus malheureux que ceux des campagnes, qu'on remplirait l'objet proposé. Le résultat certain de cette combinaison barbare serait la diminution des hommes de la ville et de la campagne.

Le moyen est donc très-difficile? non très-certainement; et, s'il y a quelqu'embarras, il est plus dans l'accessoire que dans le principal; mais nous sortirions des bornes que nous nous sommes imposées. Seulement on observera que les hommes ne manqueront jamais où la subsistance sera assurée; annoncez un salaire et vous créerez des travailleurs.

Ce qui vient d'être observé reconduit à connaître que la distribution de la population dans les diverses professions dépendra beaucoup de la manière dont les propriétés territoriales seront partagées; c'est-à-dire des degrés d'inégalité dans le superflu que les propriétaires auront à distribuer, et aussi de la manière dont ces propriétés seront exploitées.

L'objet capital d'une société est d'arriver au rapport le plus exact entre l'étendue de son domaine, sa production territoriale, et une population active.

Nous l'avons observé plusieurs fois, il y a deux rapports nécessaires entre les productions territoriales et les travaux de main-d'œuvre. L'un existe par le besoin même que la production ressent de divers genres d'industrie pour remplir son opération jusqu'à la consommation, ce qui comprend une infinité de professions intermédiaires. Le second existe par la distribution que les propriétaires font de leur superflu pour satisfaire leur commodité ou leur plaisir.

Ainsi dans un pays isolé il y aurait entre le nombre des hommes attachés à la production territoriale quelconque et la population, un rapport nécessaire et qui existera aussi longtemps que l'état de la production restera le même [1].

Si cette distribution de population vient à changer, ce changement ne sera qu'un effet, et non pas une cause. Or, avant de décider que l'effet est un mal, il faut connaître si la cause est vicieuse.

---

mes. Cela paraît venir principalement du mélange des principes contraires, qui ont continué de subsister après les altérations qu'a reçues la constitution à diverses reprises, et qui n'ont jamais été totales. Lorsque le besoin a commandé, le principe le plus favorable à la circonstance a été adopté sans le combiner avec les autres; d'où résultent de grandes contradictions et un esprit général de subtilité pour les concilier, très-contraire au progrès de la raison, souvent même à la prospérité publique.

[1] Nous avons observé plus haut que la production est imparfaite ou précaire, si quelques-uns des emplois qui doivent l'accompagner ne sont pas remplis. Jusqu'à présent le salaire de ces emplois avait été appelé une dépense nécessaire; il y a des gens qui l'appellent dépense stérile; ils semblent oublier que la production considérée dans sa fin, qui est la consommation, est l'ouvrage de plusieurs, et que celui qui construit la charrue, comme celui qui voiture au marché, ont contribué à la perfection de l'ouvrage comme celui qui a semé. Ou plutôt toute cette controverse roule sur une dispute de mots peu digne d'occuper de bons esprits, et qui semble tenir plus aux intérêts des opinions particulières qu'aux progrès de la vérité. On a affecté de mettre l'administration économique sur les bancs. *(Notes de l'Auteur.*

Car, si cette diminution des hommes attachés à la culture était l'effet d'une économie de bras, ou des frais de la production, il ne s'ensuivrait nullement que la production eût diminué, ni que ce fût un mal. Alors il faudrait bien que ces hommes superflus trouvassent d'autres moyens d'échange pour avoir leur subsistance.

Si la culture s'affaiblit dans ce pays isolé, il faut indispensablement que les familles occupées des professions attachées à la culture meurent et s'éteignent; car il y a un rapport rigoureux entre la population et la production.

Si le pays a des relations extérieures, et que le nombre des familles occupées des professions attachées à la culture, vienne à diminuer, il faut examiner si ces familles ont passé dans d'autres sociétés, ou si elles se sont seulement portées vers d'autres professions; enfin, dans ce dernier cas, si elles ont continué d'être nourries par la production nationale. Car la culture n'a point diminué, si le même nombre d'hommes a continué de consommer les denrées du sol national; et dès lors la seule conséquence à tirer de cette émigration d'une profession dans une autre, c'est qu'il y avait des familles surabondantes au travail de la culture [1].

Mais, si ces familles ont été obligées, pour subsister, de travailler à des ouvrages que l'étranger a échangés contre les denrées nécessaires à leur subsistance, c'est une preuve certaine que la culture a diminué.

Ces deux positions sont donc très-différentes; et tirer la même conséquence de l'une et de l'autre, ce serait tomber dans l'absurde.

Dans le cas même de cette diminution de culture, la population continuant de rester la même, il faudrait bien distinguer les causes. Car il pourrait arriver que cette diminution de culture fût l'effet du changement de distribution de la population : comme il pourrait aussi arriver que la population ne se serait distribuée différemment, que par l'influence d'une cause qui aurait rendu la culture insuffisante à l'entretien de ces hommes. Dans la première hypothèse, c'est au genre de travail même qu'on pourrait l'imputer : dans la seconde, non-seulement il serait à l'abri du reproche, mais encore il aurait eu l'avantage de procurer la conservation de la population, quoique précaire [2].

---

[1] Dans ces matières les fraudes pieuses et les exagérations ont malheureusement produit deux excès : beaucoup de préjugés favorables à la déclamation, qui se répètent sur parole, et le pyrrhonisme qui méconnaît les maux réels.

[2] Il est facile de se convaincre, par ces observations, de la nécessité d'observer les faits. Les personnes accoutumées à les négliger pour généraliser toutes choses, parviennent à s'abuser elles-mêmes, et à ne plus voir qu'une des faces de l'objet. De là les paradoxes, les méprises, et les disputes lorsque l'amour-propre s'en mêle.

Notes de l'Auteur.

§ 4. *Du commerce étranger.*

Nous n'avons encore considéré la société que comme isolée, et sans communication avec d'autres sociétés.

Supposons cette communication ouverte entre divers pays, qui n'ont pas non plus l'usage des métaux.

Il est évident que toute terre ne produisant pas tout, le même rapport d'échanges que nous avons vu dans une société isolée résulter de la diversité de ses productions, aura lieu entre les divers peuples qui auront des liaisons réciproques. Tout suivrait dans la grande famille le même ordre de nécessités, que dans celle dont nous avons dépeint l'économie.

Ainsi dans l'état naturel, la population étant toujours réglée sur la production territoriale, il en résulterait que toutes choses se conservant également partout dans cet ordre naturel, la subsistance de première nécessité ne pourrait jamais devenir un objet suivi de commerce ou d'échange entre deux pays également susceptibles de la produire. Il n'y aurait de motif à cet échange que la variation des récoltes [1].

L'échange courant serait donc réduit aux productions de second ordre, que la nature n'accorde pas également à tous les climats, et aux manufactures fondées sur l'emploi de ces productions.

Ainsi le besoin réciproque des sociétés apporterait chez elle quelque dérangement dans l'ordre naturel de la production : c'est-à-dire que les denrées du deuxième, troisième et quatrième ordres de besoin se trouveraient produites dans une proportion plus forte que l'ordre naturel ne semblerait l'indiquer, suivant qu'elles seraient plus ou moins recherchées par l'étranger à qui la nature les refuserait.

Il se formerait dans tous les ports des dépôts pour les échanges du monde, comme nous les avons vu se former en petit pour la facilité des communications intérieures.

Enfin, au moyen de cette liberté de communication, il se formerait dans les ports des divers peuples une proportion générale de compensation entre chaque espèce de denrées; de manière que chacune aurait à peu près la même valeur courante dans les divers ports, à la différence près des frais plus ou moins grands qu'occasionnerait l'éloignement des lieux de la consommation.

Par conséquent l'abondance serait toujours à peu près la même dans chaque port, à l'égard des denrées dont la production serait commune à tous les peuples; et les révolutions ne se feraient ressentir que sur les denrées particulières à certains climats.

---

[1] Chaque pays produit la subsistance qui lui est propre. l'Inde a son riz, l'Amérique a son manioc, le maïs ou le froment, suivant la température. (*Note de l'Auteur.*)

Mais ce prix des marchés généraux serait fort différent de celui des marchés de l'intérieur. Dans ceux ci le prix serait nécessairement toujours inférieur dans le cas d'abondance, a raison de l'éloignement des lieux et de la facilité des communications; et supérieur dans le cas de disette. Enfin, la maniere dont l'operation du commerce se passerait aurait une grande influence dans l'un et l'autre cas. Ainsi, dans une société qui a des relations extérieures, la valeur des denrées doit se combiner sur un cinquième rapport, c'est à-dire sur la valeur courante des mêmes denrées dans les ports des autres sociétés.

Les pays qui n'auraient aucune production territoriale particulière, seraient forcés de se passer des commodités en usage parmi les autres, et se borneraient à consommer leurs fruits et leurs laitages sans communication avec les autres peuples, qui les appelleraient pauvres. Si aucun n'est tout à fait dans cette situation, il s'en approcherait ou s'en éloignerait suivant l'utilité, la commodité, ou le plaisir que ses productions territoriales pourraient apporter dans la communication réciproque générale, et suivant la quantité qu'il en pourrait fournir.

Tout consiste donc dans des échanges.

Entre ceux qui échangent pour consommer, il ne peut y avoir d'avantage qu'à raison du nombre des hommes réciproquement employés sur une même étendue de terrain, ou de la moindre quantité de terrain employée pour compenser l'échange de la production d'une plus grande. Dans l'un et l'autre cas l'utilité de la société, étant un effet naturel de la fertilité et du climat, ne doit pas plus, dans l'équité, établir la dissension entre les hommes, que la beauté.

Telle est la marche du commerce de l'univers dans l'ordre établi par la nature : toute restriction qui y sera apportée violera ses lois; ce sera une usurpation sur les droits des nations.

Ce tableau est grand, la pensée en est sublime: mais par malheur le fait, s'il a jamais existé dans cette simplicité, n'existera plus, à moins que l'erreur des millénaires ne se réalise.

Toutes les sociétés voisines étant dans un état continuel et réciproque de soupçon, la supériorité dans le nombre et l'emploi des hommes, et dans la qualité des terres et des productions, suffira pour leur inspirer de la jalousie. Il s'en trouvera qui gêneront leurs goûts et même leurs besoins pour s'opposer aux avantages naturels des autres. Les réciprocités s'établiront; alors chacun y perdra également: et, en énervant la nature, on restera toujours dans les proportions qu'elle avait fixées.

Voilà le fait même dans la circulation simple, car nous verrons l'introduction des métaux augmenter les motifs de cette jalousie. Mais, dans l'une et l'autre circonstance, tout acte de restriction oblige à la réciprocité; comme la défense naturelle oblige d'opposer la force à la force [1].

[1] Au physique comme au moral, c'est toujours la faiblesse qui produit la jalousie. Un

Distinguons donc un intérêt particulier de chaque société, dans le commerce du monde, de l'intérêt du commerce général; comme on est forcé dans chacune de distinguer l'intérêt du commerçant de l'intérêt du commerce national [1].

L'objet général d'un État est évidemment de se revêtir de tous les moyens de puissance dont il est susceptible; c'est-à-dire d'arriver au rapport le plus exact entre sa production territoriale et l'étendue de son domaine, et entre sa production territoriale et sa population active : car, les hommes étant essentiellement le moyen de la force, et ce moyen ne pouvant être mis en action que par la richesse ou le revenu, la prospérité publique consiste d'une part dans le plus grand produit net possible, de l'autre à entretenir avec ce revenu le plus grand nombre possible d'hommes en action, soit pour la commodité des riches, soit pour la défense de la société. D'où il résulte que plus une nation a de denrées territoriales à exporter à l'étranger, plus sa population active se trouve éloignée du rapport possible et parfait avec son revenu actuel : à moins que ces denrées ne sortent en échange d'autres nécessités refusées à son territoire [2].

---

pays plantureux n'imaginera pas le premier de borner sa consommation de productions étrangères, ni de calculer qu'il est obligé de donner en quelques occasions le produit de quatre arpents de ses terres en échange du produit d'un seul arpent de terre étrangère. Mais évidemment sa production n'aura plus la même utilité, si elle est moins demandée. Il faut donc que ce pays plantureux consomme ailleurs sa production en échange de celle qui lui manque, ou qu'il cherche à remplacer par lui-même la denrée étrangère. Tel est le principe qui porte toutes les sociétés à s'isoler, c'est-à-dire à se passer du travail et des productions des autres autant qu'elles le peuvent en augmentant leur population et leur consommation intérieure. Les maximes générales de la philosophie spéculative n'apporteront dans le monde que des disputes sans changer la nature des choses. S véritable utilité, son emploi réel ne consisterait-il pas à tempérer seulement les excès de ce qui ne peut être réformé? Mais pour y réussir il faut être instruit du fait, et parler aux hommes suivant les circonstances. Par malheur les décrets philosophiques de notre temps ont souvent deux défauts : le premier de porter sur des hypothèses sublimes, que le vulgaire ne comprend pas; le second, une forme impérieuse que les grands génies ont substituée à l'invitation des philosophes leurs prédécesseurs. Ceux-ci ordonnent, ceux-là faisaient vouloir.

[1] Nos cosmopolites ne se contentent pas de distinguer l'intérêt du commerçant de l'intérêt du commerce national; l'ignorance du fait des sociétés les a conduits à accuser nos commerçants de monopole, même lorsqu'il n'est question que de l'intérêt particulier de la nation opposé à celui des autres nations. L'abus des mots et la confusion des idées n'ont jamais eu plus de cours que depuis les fausses applications de la lumière philosophique. La raison, c'est que cette lumière peut être portée par des hommes qui ne sont pas philosophes, c'est-à-dire, circonspects et appliqués à combiner et observer les faits.

[2] Ce n'est pas en gênant l'exportation de ces denrées de première nécessité qu'on parviendrait à établir le rapport en question; au contraire, le profit diminuant, la production diminuerait, et avec elle la population. De manière que, dans un pays qui ne récolterait habituellement que la quantité nécessaire pour nourrir ses habitants, il n'en serait pas moins nécessaire de laisser la liberté de vendre au dehors; afin que tous les genres de travaux fussent en équilibre de profit, en participant tous au prix commun des marchés généraux. (*Notes de l'Auteur.*)

La production de la denrée de première nécessité semblera d'abord préférable à celle des denrées de second ordre de nécessité; parce que la nation qui dépend des autres pour la subsistance paraît dans un état plus précaire.

Mais on tenterait en vain de changer la propriété des choses : le terrain propre aux vignes, par exemple, ne produira point le blé avec profit, et réciproquement. Une société n'a donc rien de mieux à faire que de suivre le vœu de la nature, qu'il lui est impossible d'éluder; et de s'en rapporter pour sa subsistance même à l'intérêt et à la concurrence des vendeurs des denrées de première nécessité. C'est une position moins heureuse que celle d'avoir les besoins, et le superflu sur son propre fonds; mais il serait peu sage d'user mal de ce qu'on peut avoir, sous prétexte d'améliorer une condition qui ne peut être changée.

Si une nation possède l'une et l'autre productions dans une égale abondance, c'est par une égale liberté de la vente au dedans et au dehors, qu'elle laissera établir le niveau de production; car toute gêne pour entretenir un prétendu équilibre, ne pourra opérer le profit de l'une sans opérer la perte de l'autre. Quand même la compensation serait égale, ce qu'il est toujours impossible de calculer, on ne parviendrait donc qu'à détériorer une propriété et une production au profit de l'autre, ce qui répugne au droit naturel.

Toutes les autres sociétés ayant le même intérêt, il est évident que, si toutes le suivent avec la même application, la production de première nécessité, ou le grain, sera tellement cultivée par chacune, qu'elle ne formera que dans des cas rares un objet de commerce extérieur.

Si toutes les sociétés jouissent d'un rapport exact entre leur population actuelle, et leur production territoriale actuelle de première nécessité, il est encore évident que toutes resteront dans leur état d'imperfection relative [1].

Pour vendre du grain, il faut donc, ou bien qu'il y ait des peuples qui négligent cette culture; ou bien qu'il se rencontre des pays où la terre produise des denrées particulières avec plus de profit qu'elle ne produirait des grains [2].

Le même raisonnement s'étend aux productions du second ordre : elles ne peuvent être évidemment vendues qu'aux peuples qui les négligent ou qui ne peuvent pas les cultiver.

Les productions de main d'œuvre sont soumises à la même règle.

D'où il résulte qu'une nation abondante en productions territoriales et en productions de main d'œuvre de toute espèce, aurait moins de

---

[1] Ces considérations suffisent pour apprécier le milliard de production en grains promis par l'auteur du *Tableau économique* en sus de nos récoltes actuelles.

[2] Tel est le cas des colonies situées vers le 36e degré et au-dessous. (*Notes de l'Auteur.*)

relations avec les étrangers, que celle qui manquerait de quelqu'une de ces productions, soit par négligence, soit par l'inhabileté naturelle à les produire.

Si deux sociétés étaient exactement dans les mêmes circonstances, elles n'auraient donc pas de motifs de commerce entre elles.

D'où il résulte enfin que, dans l'état de circulation simple, où l'or et l'argent ne seraient point introduits pour moyen terme de l'évaluation des échanges, il n'y aurait point de balance du commerce, dans l'acception commune donnée par l'usage à ce mot. Car on l'emploie ordinairement pour exprimer le *débet* de celui qui n'a pas fourni en denrées l'équivalent de ce qu'il a reçu. Or, dans la circulation simple, il faudrait nécessairement que cette égalité des échanges fût constante, puisqu'il n'y aurait aucun autre moyen de s'acquitter; et que vraisemblablement personne ne voudrait donner en pur don son superflu.

L'avantage consisterait, comme nous l'avons dit plus haut, dans le plus grand nombre d'hommes employés sur une même étendue de terrain dont les productions sont réciproquement échangées; ou dans une moindre quantité de terrain employée pour compenser l'échange d'une plus grande quantité.

Ainsi une société gagne, si elle parvient à retirer d'une moindre étendue de terrain la même quantité de productions employées dans ses échanges avec l'étranger; et elle perd au contraire, si elle vient à employer une plus grande étendue de terrain pour échanger la même quantité de productions étrangères.

Également, lorsqu'une société parvient à employer moins d'hommes dans l'opération de ses échanges au dehors, elle ne gagne qu'autant que la quantité de ses productions et de ses échanges s'étend au dedans.

Par la même raison une société gagne, si elle parvient à employer plus d'hommes dans l'opération de ses échanges au dehors, sans diminuer ses productions et ses échanges au dedans et au dehors.

Ces combinaisons générales, et celles qui naissent du commerce particulier avec chaque société étrangère, consistent toujours à tirer le plus grand usage de son territoire, et à y entretenir dans l'aisance le plus grand nombre d'hommes qu'il est possible.

Mais, avant de quitter cette matière, examinons comment l'industrie des hommes a étendu l'objet naturel de leurs échanges; et a établi des relations entre des peuples qui, par le genre de leurs productions naturelles, semblaient n'avoir aucun motif de commerce.

Quoique l'industrie soit un attribut naturel à l'homme, l'expérience prouve que tous ne sont pas nés avec la même sensibilité d'organes, ni dès lors avec la même aptitude à exercer l'attribut qui leur est commun.

Ainsi, suivant qu'ils sont plus ingénieux, plus exacts, plus expé-

ditifs, plus économes, ils apportent dans les ouvrages des variétés qui satisfont les différents goûts des consommateurs.

De cette diversité naît le besoin factice, auquel les hommes s'habituent, des ouvrages de tel endroit par préférence aux ouvrages de tel autre endroit.

Nous avons vu plus haut que le superflu des denrées territoriales donnait naissance aux travaux de main d'œuvre de 3^me^, 4^me^ et de 5^me^ ordres.

Il faut qu'il existe en effet, au dedans ou au dehors, un fonds de production de main-d'œuvre pour compenser le superflu de productions territoriales qui se trouve dans un pays. Sans la facilité de cet échange, les propriétaires auront peu de commodités et de jouissances.

S'il y a des hommes surabondants au travail de cette production territoriale, et qu'il reste encore des terres à cultiver, il est évident que cette culture est arrêtée par un défaut d'utilité, de quelque part qu'il provienne. Or, en attendant que cet accroissement de culture devienne praticable, il est également essentiel, à la propriété territoriale et à la force de la société, que ces hommes soient occupés. Sans cela ils sortiraient du pays, ou périraient de faim, ou bien ils consommeraient en pur don les denrées territoriales, et dès lors sans utilité pour le propriétaire. C'est donc une chose utile à la force de la société, autant qu'à la propriété territoriale, de diriger ces hommes oisifs vers les travaux de main-d'œuvre [1].

Si, parmi ces hommes surabondants à la production territoriale, il en est qui travaillent pour la consommation étrangère, tant qu'ils seront nourris par la culture nationale, ce sera un grand avantage sans contredit; car ils recevront en échange de leurs ouvrages des denrées utiles ou commodes, inconnues aux propriétaires des terres de leur pays; et par là ils se trouveront en état de consommer le superflu de ces propriétaires ou de les exciter à produire davantage : enfin, ces propriétaires ayant un plus grand nombre de jouissances seront reputés plus riches.

Cette utilité des travaux de manufacture frappera encore sous un autre aspect, si l'on fait attention à la règle générale de compensation établie entre les denrées; car on trouvera qu'une petite quantité de

---

[1] Telle était exactement la circonstance dans laquelle Colbert ranima les manufactures en France : quelques écrivains, par respect pour leurs spéculations systématiques, et pour les accréditer, ont cru pouvoir le lui reprocher, et employer toutes sortes d'exagérations pour décrier un ouvrage que la nation avait applaudi pendant un siècle : il continuera de l'être, malgré l'envie, par ceux qui le comprendront. Il faut cependant regarder M. Colbert comme le restaurateur plutôt que comme l'auteur de ces établissements, qui avaient été très-florissants en tout genre longtemps avant lui; mais que le malheur des temps avait renversés en partie, ainsi que l'agriculture, dans l'intervalle des années 1660 à 1660. *Note de l'Auteur.*

denrées de main-d'œuvre, même dans l'ordre utile et commun, s'échange avec une grande quantité de productions territoriales : d'où il faut conclure, 1° que peu de travail se paie par l'emploi de beaucoup de terres, et qu'il est utile au propriétaire du sol de donner le moins qu'il peut de ses productions territoriales en échange de la main-d'œuvre ; et cela doit arriver ainsi lorsque ces ouvrages de main-d'œuvre se trouvent à sa porte au lieu de venir de l'étranger à grands frais; 2° que la consommation de ses productions territoriales destinées à l'échange des ouvrages de main-d'œuvre, est beaucoup plus assurée dans le pays, et plus utile relativement à la force de la société, qu'elle ne le serait dans une société étrangère [1].

En effet, dans l'ordre moyen, le vêtement complet en laine d'un propriétaire s'échange avec le produit net qu'il retire en denrées l'un dans l'autre d'environ 10 arpents de terres. Le produit net de 4 arpents au plus, sur ces 10, est destiné à compenser l'échange des matières premières ; le produit net des six autres est le paiement de la main-d'œuvre. Or, le produit net de six arpents ordinaires nourrit une famille, au moins pendant la moitié de l'année. Les ouvrages les plus grossiers ne donnent pas beaucoup moins dans leur proportion ; et les ouvrages plus précieux exigent une proportion plus forte à raison de la rareté des matières, de la délicatesse du travail, et dès lors de la difficulté d'y réussir. Ainsi, dans un pays où le produit net de 30 millions d'arpents de terre serait employé à payer la dépense en ouvrage de main d'œuvre, il y aurait au moins 1,250,000 familles entretenues à raison de cette dépense. Il est donc évident que, si cet État consomme au dehors le produit de ces 30 millions d'arpents, en échange des denrées de main-d'œuvre, il aura 1,250,000 familles de moins qu'il n'en pourrait entretenir. Afin d'épuiser toutes les hypothèses, supposons même une société où les hommes surabondants à la production territoriale seraient nourris par les étrangers en échange de leurs productions de main-d'œuvre : cet emploi des hommes serait précaire ; mais il n'en serait pas moins utile en soi, puisqu'il entretiendrait évidemment dans cette société un excédant de population au delà de sa proportion naturelle ou accidentelle.

La question ne peut pas être de savoir si une valeur pareille produite en denrées territoriales, ne serait pas plus utile qu'en denrées de main-d'œuvre.

Le véritable point de la question est de connaître si cela est possible,

---

[1] Si l'on entre dans le détail de la population, il est probable qu'on trouvera que les hommes subsistant directement par la culture, soit comme cultivateurs et agents nécessaires, soit comme propriétaires, forment environ des 2/3 aux 3/4 ; et que l'autre partie est composée des hommes occupés des travaux de main-d'œuvre dans les villes et les manufactures. (*Note de l'Auteur.*)

jusqu'à quel point, et enfin quelles causes primitives empêchent ce qui est possible [1].

Le résultat final est donc que, dans un pays qui fournit à la nourriture de ses habitants, la denrée de main-d'œuvre pour la consommation des étrangers ne sera dans le fait que la conversion des denrées territoriales dont les étrangers n'ont pas besoin, en denrées de main-d'œuvre qu'ils veulent bien consommer en échange d'autres denrées de toute nature qu'ils fournissent pour la commodité et le plaisir des propriétaires des terres. Tel est l'objet de tous les travaux quelconques d'une société bien ordonnée, soit dans l'ordre de la circulation simple, soit dans la circulation composée; c'est d'arriver directement ou indirectement à la plus grande consommation possible de la production de ses terres; et au rapport le plus exact entre sa population active et sa production territoriale.

C'est pour étendre la matière de cette conversion, pour donner aux propriétaires de nouveaux motifs de produire, que différentes sociétés ont établi des colonies sous des climats différents du leur; et elles en retirent des denrées uniques et privilégiées, qu'elles échangent avec leurs productions territoriales et de main-d'œuvre. Le superflu de leur consommation passe à l'étranger qui en a besoin; et qui procure ainsi la consommation d'une production territoriale qu'il n'aurait pas pu ou voulu faire par lui-même.

Ainsi toute perte de colonie, pourvue de ses besoins par la métropole, est un retranchement de son revenu territorial : ainsi l'introduction de l'étranger dans le commerce direct de ces colonies est exactement la cession gratuite d'une portion des récoltes de la métropole [2], et un moyen infaillible de conduire les colonies à l'indépendance.

---

[1] Quelques personnes ont affecté de confondre toutes ces positions, ce qui a jeté de l'embarras sur ce qui était clair par soi-même. La plupart des disputes de ce genre, ainsi réduites au simple, ne laissent plus voir qu'une base puérile. (*Note de l'Auteur.*)

[2] D'honnêtes et excellents citoyens envisageaient sans doute ces établissements sous un autre point de vue, lorsqu'ils se réjouissaient de nos pertes pendant la guerre, et ne formaient des vœux que pour les voir augmenter, dans l'espérance que ces funestes possessions ruineraient nos ennemis. C'était sans doute conséquemment à cette nouvelle opinion, qu'on s'efforce de répandre, qu'une colonie doit être regardée comme une autre province du corps de la monarchie. En ce sens il faudrait les considérer d'après cette distinction si juste que la politique a mise entre les États et la puissance, et dont le Bocalini a fait un usage si ingénieux dans sa *Pietra del paragone politico*. Mais les colonies modernes sont toute autre chose dans leur objet, et sont uniquement destinées à augmenter les revenus du pays qui les fonde, par la conversion dont nous parlons. Le cosmopolisme, aujourd'hui faussement appelé philosophie, peut se permettre le renversement de l'intérêt particulier de chaque nation en faveur de toutes; mais aucun principe arbitraire ne peut détruire un fait physique, et il faut toujours en revenir à calculer l'influence des colonies sur la richesse de la métropole par la conversion des denrées que celle-ci ne trouverait pas à consommer, et que dès lors elle ne produirait pas, en autres denrées qu'elle trouve à échanger. Ainsi aucun détour subtil n'empêche de regarder comme produit net de nos terres le produit brut des colonies, tant que ce produit brut sera obtenu par la consommation de nos denrées, ou de denrées acquises en échange

La condition qui rend les colonies utiles suppose donc en tout temps la liberté de la navigation, et une marine suffisante pour la protéger.

Cette même condition indique le degré d'utilité intrinsèque de toute colonie : on dit intrinsèque, car il est des positions d'une utilité relative, et, en toutes choses, quelquefois l'accessoire emporte le principal. Mais il sera toujours vrai en soi de dire qu'une colonie ne peut être utile, qu'autant qu'elle procure les denrées que sa métropole ne récolte pas elle-même, à moins que cette métropole n'eût occasion de les reverser ailleurs elle-même; car, si la colonie ne peut payer ses besoins avec sa production, il faut, ou bien qu'elle périsse, ou bien qu'elle y pourvoie, soit par elle-même, soit par d'autres nations capables d'échanger avec elle; ce qui opérera nécessairement son indépendance.

Aucune nation européenne ne paraît avoir été exempte de fautes contre cette règle de l'institution des colonies; et les conséquences de ces fautes doivent naturellement produire une grande combinaison d'événements.

Les sociétés ont encore une manière indirecte de faire l'échange de leurs productions. Lorsque l'une d'elles n'a point d'échanges qui conviennent à une autre dont les denrées lui sont cependant nécessaires, elle se procure, par une troisième avec laquelle elle peut échanger, le genre de production utile à la nation dont les denrées lui sont nécessaires. Elle remplit ainsi son objet; mais elle peut être obligée pour y arriver de compliquer cette combinaison, de manière que ce n'est qu'à la troisième ou à la quatrième conversion d'une denrée étrangère dans une autre denrée étrangère, qu'elle parvient à consommer l'échange réel du superflu de ses productions avec ses besoins.

Il est évident que ce genre de commerce n'est qu'accidentel. Un grand éloignement ou d'autres circonstances lui donnent ordinairement occasion.

§ 5. *De la navigation.*

Les échanges des sociétés au dedans et au dehors supposent et exigent un transport par mer; ainsi la navigation a un rapport nécessaire et proportionné avec le commerce intérieur et extérieur dont un pays maritime est susceptible.

---

des nôtres; de compter la population employée à la production de ces denrées comme un excédant qui manquerait de subsistance sans les colonies.

L'auteur de la *Philosophie rurale* reproche sans cesse aux nations de se servir de termes qu'elles n'entendent pas, de n'avoir aucune bonne définition des mots consacrés à l'économie politique. Pour le prouver, il y attache un sens que les autres hommes ne sont point convenus de leur donner, et il établit à son tour des définitions propres à cadrer uniquement avec les opinions qu'il veut accréditer, mais qui par cette raison même ne peuvent servir qu'à lui. C'est la plus grande entreprise qu'ait jamais faite le régime philosophique, et elle ne convient qu'à lui, car les souverains n'y réussiraient pas.

(*Note de l'Auteur.*)

Cette navigation s'exerce d'un port de la société dans un autre port de la même société; ou de ses ports dans les ports étrangers.

Ceux qui s'y adonnent ne sont pas seulement utiles à l'exportation des productions et à l'importation des besoins : ils en assurent la continuation pendant la guerre; ils défendent courageusement la nation des entreprises des ennemis et en exécutent contre eux. Leur art est très-compliqué; il exige une longue expérience : ainsi une société qui n'a pas le nombre de navigateurs proportionné à celui qu'elle peut entretenir, ne jouit pas de ses forces naturelles, et ses communications sont précaires [1].

L'ordre naturel et politique exige donc qu'une société fasse par ses hommes, exclusivement, la navigation d'un de ses ports dans un autre de ses ports; comme il importe à la force publique que les moissonneurs et les manœuvres d'un pays soient habitants. Tant que les habitants suffisent, c'est leur patrimoine en conséquence du partage originaire des travaux qui distribue les hommes dans les diverses professions relatives à la production et à la consommation. Ce partage, imaginé par les particuliers pour leur commodité, produit en diverses occasions la force publique; et alors la société doit veiller plus particulièrement à conserver à ces professions l'utilité qui seule peut les maintenir dans la proportion où elles doivent se trouver relativement à la position actuelle de la République. Or, cette branche de navigation et la pêche sont la base certaine et nécessaire d'une marine.

L'ordre naturel établit la liberté de la navigation entre les nations pour l'échange direct de leur propres productions; et celle qui troublerait cet ordre mettrait les autres nations dans une position désavantageuse, qui les éloignerait de l'échange avec elle [2].

Mais il est contre l'ordre naturel et contre l'intérêt de toutes les nations, qu'il en existe sans territoire, dont tout l'emploi est de dépouiller chacune d'elles de leur activité naturelle dans la navigation, et qui ne subsistent que de la perte de leurs forces.

Un grand État a intérêt en général à favoriser la navigation directe des peuples qui ont des denrées nationales à échanger avec les siennes, parce que sa propre activité en sera augmentée. Mais le gain de ce transport doit à peine être considéré, en comparaison de la force et de l'indépendance d'une société, soutenues par l'entretien d'un fonds de matelots proportionné aux besoins. On ne remplace point l'expérience

---

[1] En 1689, l'Angleterre et la Hollande notifièrent à toutes les puissances la convention qu'elles avaient faite d'empêcher tout commerce avec la France par quelque nation que ce fût. (Voy. le *Recueil diplom.*)

[2] Des circonstances particulières peuvent former exception à la règle générale dans un petit nombre de cas, très-rares à la vérité. *Note de l'Auteur.*

et l'habitude des dangers avec de l'argent : la force doit être entretenue par la richesse, et la richesse a besoin d'être protégée par la force.

§ 6. *Du revenu national et du service public.*

La terre produit le revenu primitif, et la terre ne produit que par le travail : c'est-à-dire que le propriétaire est obligé de distribuer une partie de sa production en échange du secours qu'il tire du travail et de l'industrie des hommes qui l'aident à produire.

Ce qui lui reste de denrées, après avoir payé ceux qui l'ont aidé à produire, constitue son revenu ou son produit net.

Cet excédant se consomme en partie par le propriétaire même pour sa subsistance personnelle; et en partie par l'échange qu'il en fait, soit au dedans, soit au dehors, avec les ouvrages, les denrées, ou les services dont l'utilité, la commodité, le plaisir ou le caprice lui ont fait un besoin.

La production générale fournit donc un revenu à tous les citoyens occupés.

Mais celui dont le revenu est borné à la subsistance nécessaire, n'en peut aider personne; le superflu seul met celui qui le possède en état de secourir les autres.

Toute société cependant a besoin de secours à raison des diverses parties du service public. Elle a besoin de magistrats pour maintenir l'ordre, la paix, les mœurs, et la propriété entre les citoyens ; de guerriers exercés à manier les armes pour la défendre en cas d'attaque de l'ennemi; de places fortes pour prévenir une irruption soudaine; de vaisseaux pour défendre ses côtes, ses colonies, et protéger les navigateurs.

Le premier magistrat ou le chef de l'État aura besoin de conseillers intimes, qui l'aident à soutenir la balance dans laquelle il pèse les intérêts de la société; à prévoir ses besoins; à rédiger les lois; à conserver l'harmonie du tout en dirigeant et réglant chacune des parties qui le composent ; à connaître ce qu'il faut punir ou récompenser.

Ces agents en auront d'autres subordonnés; et, moins il y aura de simplicité dans la construction de la machine, plus il y aura de puissances employées.

Enfin, l'éclat et la majesté de ce chef représentatif de la dignité et de l'opulence nationales exigeront une abondance proportionnée à la splendeur de son trône; et cette abondance sera la consolation et la récompense du service qu'il remplit à l'égard de tous.

Dans un pays où l'usage des métaux est inconnu, il faudra évidemment que toutes les branches du service public soient payées en denrées, ou en honneurs, ou par les deux moyens réunis. D'où il résulte que,

plus il sera honorable de servir le public, moins il y aura de denrées à distribuer pour son service.

Mais, comme les honneurs ne remplacent pas les besoins effectifs, il sera nécessaire de réserver une portion de denrées nationales à la récompense des employés de l'État.

Ou bien une partie des terres sera destinée à cet usage; ou bien, s'il n'y en a pas de reservées, tous ceux qui ont un revenu devront contribuer à la fourniture nécessaire [1].

Le service public a pour objet la conservation des propriétés; et la propriété est nulle, si elle ne donne la subsistance : d'où il s'ensuit que la subsistance physique de chaque famille est une portion privilégiée sur le revenu avant le service public. Mais cette subsistance physique doit être égale par chaque tête pour toutes les familles, et non pas en raison de la différence des rangs; car il serait absurde que, le cas arrivant, où la conservation de la société exigerait tout l'excédant au delà de la subsistance de la famille, celui qui aurait le plus grand intérêt à la conservation publique fît les moindres sacrifices proportionnels. Or, ce qui ne serait pas juste dans les cas extrêmes, ne le serait pas non plus dans de moindres besoins [2].

L'excédant de cette subsistance physique est donc la seule portion du revenu sur laquelle le service public puisse être assigné.

Ainsi le revenu national, soumis aux combinaisons de finance, n'est que le montant du superflu de chaque citoyen [3].

Dès lors les nécessités du service public bornent les commodités et les agréments que chaque citoyen peut retirer de son revenu, comme l'utilité de la production doit limiter le besoin public.

---

[1] Les empereurs romains faisaient distribuer aux principaux personnages qu'ils employaient, et suivant leur considération, des denrées en nature, des étoffes de leurs manufactures, des armes, jusqu'à de belles esclaves, et quelqu'argent. Les soldats vétérans avaient des terres héréditaires et franches sur les frontières, à la charge par eux et leur postérité de les défendre; et une partie des tributs des provinces se levait en nature. Il y avait en outre les terres du fisc public et les terres patrimoniales du souverain. On reconnait là le principe de l'administration économique des deux premières races de nos rois.

[2] La police d'Athènes sur les tributs était fondée sur ce principe, comme le remarque l'*Esprit des Lois*, liv. XIII, chap. 7. Il était peut-être plus facile d'en suivre l'application exacte dans une petite république, que dans un grand Etat; mais il ne faut pas croire non plus qu'il soit impossible de s'en approcher beaucoup. C'est à ce principe mal employé que l'arbitraire des tailles a dû naissance; mais le moyen a détruit l'objet du principe. Ce serait mal raisonner que de partir d'une expérience mal faite pour nier qu'elle puisse exister; et cela arrive très-souvent dans un pays où l'on se détermine sur des aperçus, et où c'est par l'événement qu'on juge, sans jamais remonter aux causes.

[3] Ce superflu des citoyens a établi, dans tous les gouvernements sages et modérés, une espèce d'hiérarchie entre les hommes du même ordre, de manière que les charges personnelles et réputées sordides par le préjugé établi y sont affectées aux classes dépourvues de superflu. Mais, dans cette matière délicate et qui tient également à la douceur du gouvernement et à ses principes constitutifs, il paraît que les espèces n'ont pas été bien distinguées et que les principes sont encore très-vagues. (*Notes de l'Auteur.*)

D'où il résulte que, pour comparer l'avantage d'une propriété territoriale à deux époques différentes, il faut comparer le tribut et le superflu dont les propriétaires ont joui dans les deux époques.

Mais on ne saurait trop observer que, dans l'évaluation du superflu, il faut commencer par prélever rigoureusement les avances de la production et la subsistance de celui qui produit.

Les nécessités du service public ne peuvent pas être les mêmes en tout temps. Pendant la paix elles sont bornées au maintien de l'état civil, qui comprend un pied de forces toujours subsistant contre les surprises, et proportionné à l'étendue des côtes et du pays qu'il faut défendre. Pendant la guerre ces forces doivent augmenter en raison des efforts dont les nations ennemies sont capables : souvent même il faut appeller des secours étrangers et les entretenir à sa charge.

Ainsi il est essentiel à la force d'une société que son état civil permanent ait un rapport tellement proportionné avec les nécessités de la guerre, que l'avantage de la propriété n'éprouve pas une révolution trop subite.

Il est donc de l'intérêt des sociétés que la guerre se fasse le plus qu'il est possible aux dépens de l'ennemi attaqué, ou des amis que l'on défend. Ainsi, dans le choix des amis et des ennemis, il en est de plus ou moins à charge à une société.

Si la société est forcée par la guerre et les circonstances de consommer une telle quantité de denrées, que les propriétaires ne puissent la fournir sans être privés de tout l'avantage de leur propriété, elle est obligée de chercher, soit au dedans, soit au dehors, à en emprunter de ceux qui peuvent en avoir des magasins. Elle donne des promesses de les rendre par parties d'année en année, avec une récompense en denrées proportionnée à l'importance et à l'urgence du service; ou bien elle s'oblige à donner annuellement au prêteur une récompense en denrées, jusqu'à ce qu'elle ait la faculté de rendre la quantité reçue.

Dans l'un et l'autre cas, il est évident que le revenu national est hypothéqué en entier pour l'exécution des engagements.

Le plus grand intérêt de la nation est donc de se libérer fidèlement et promptement de cette charge.

Tant qu'elle dure, la propriété des citoyens est donc moins avantageuse, et la société est moins forte, puisqu'elle a moins de ressources pour ses besoins extraordinaires.

Si la libération n'est pas prompte, ces malheurs des propriétaires et de la société seront durables.

Si la libération n'est pas fidèle, il faudra dans l'occasion, ou bien manquer aux besoins, ou bien violenter la propriété pour y répondre.

Ainsi, dans les grandes extrémités, tous les partis insuffisants produisent nécessairement de plus grandes extrémités.

Le service public disposant d'une portion quelconque du revenu na-

tional, ou du superflu de chaque citoyen, il s'ensuit que les propriétaires des terres ne seront plus les seuls à influer sur le genre des occupations de troisième, quatrième et cinquième ordres. Ainsi la distribution des salaires de l'État aura, sur la valeur des denrées secondaires et la distribution de la population, la même influence proportionnelle que nous avons observée appartenir au propriétaire des terres, lorsque nous l'avons considéré seul. Mais avec cette différence que les hommes salariés par l'État auront encore moins de motifs pour consacrer à l'accroissement de la production territoriale une partie de leur superflu.

Par conséquent, l'excédant des salaires de l'État, au delà de l'aliment et des commodités, se portera nécessairement aux denrées de plaisir et de fantaisie.

Par conséquent, plus il y aura d'impôts, plus il paraîtra y avoir de luxe, parce qu'il y aura un plus grand nombre d'hommes pourvus d'un grand superflu par un déplacement forcé de la propriété d'autrui.

Or, le luxe produit par le tribut a ce premier inconvénient d'employer la propriété d'un citoyen au plaisir et à la fantaisie d'un autre citoyen. Mais, si le tribut affectait, non pas l'avance de la production ou la subsistance de celui qui produit, mais seulement ses commodités utiles, le luxe qui en proviendrait deviendrait une véritable consommation du fonds territorial, car nul ne produira sans un espoir d'utilité personnelle.

Il y a donc une différence essentielle entre les effets du luxe du propriétaire des terres et celui des employés ou des rentiers de l'État[1].

Le service public pourra être rempli, ou bien par une portion de denrées que chaque chef de famille sera obligé de fournir, ce qui constitue l'impôt personnel;

Ou bien par une portion réglée de denrées que chaque consommateur sera obligé de fournir sur une certaine quantité de celles qu'il consommera, ce qui constitue l'impôt de consommation[2];

Ou bien par une perception des fruits de la terre sur le propriétaire, ce qui constitue l'impôt territorial.

Si le service est payé des trois manières à la fois, il est évident qu'il faut que les trois moyens produisent exactement entre eux le même

---

[1] Ces observations indiquent la nécessité de remonter aux causes pour connaître les véritables remèdes du mal. Elles ne sont pas nouvelles, et elles ne feront aucune impression sur ceux qui n'ont pour but que de déclamer ou de confondre toutes choses au profit de leur système particulier. Les autres y verront peut-être la source des contradictions sur cette matière.

[2] Nous parlons ici du droit de consommation pur et simple, car le droit sur chaque vente est une manière monstrueuse de régir le droit de consommation, qui n'a eu cours qu'en Espagne. On croit du moins qu'aucune autre nation policée n'en fournit d'exemple depuis un siècle et plus. Le seul droit de gros a ce même inconvénient dans les endroits qui y sont sujets, mais sur les ventes en gros seulement, ce qui oblige les propriétaires d'être eux-mêmes magasiniers et spéculateurs. (*Notes de l'Auteur.*)

rapport qui doit exister entre le revenu national et le service public. Si ce rapport cesse d'être exact, ou bien le service public n'est pas rempli, ou bien la propriété n'a pas les avantages qui lient le propriétaire à la société.

Or, en considérant de plus près la nature de chacun de ces moyens, on reconnaîtra en quoi peut consister la difficulté de cet équilibre, et ce que les uns et les autres ont de plus commode ou de plus fâcheux dans l'opinion et la réalité.

L'impôt personnel est injuste s'il est égal d'homme à homme, puisque les uns ont à peine le nécessaire physique et que les autres ont un grand superflu.

Si on prétend l'établir proportionnellement au produit du travail, il aura de terribles inconvénients. Ce produit est nul au delà de la subsistance dans une infinité de circonstances, quelquefois même au-dessous suivant les accidents; enfin, dans la supposition la plus heureuse, il change sans cesse. Il faudra donc l'estimer arbitrairement : l'arbitraire est aveugle et quelquefois passionné; il frappera du même coup le fort et le faible; le travail se retirera de dessus son passage; alors la production diminuera, ou bien elle sera forcé de retenir les travailleurs par un salaire plus fort et qui les dédommage, s'il est possible, de la vexation de l'arbitraire. Les frais de la production ne peuvent augmenter sans attaquer son profit, et elle décroît en raison des pertes qu'elle éprouve.

Si le tribut se lève sur la consommation, il se présente diverses considérations :

S'il porte sur les consommations nécessaires ou forcées, il est évidemment préjudiciable et insoutenable, puisqu'il distribue le fardeau à raison du nombre, sans égard à la force;

S'il porte modérément sur les consommations volontaires des denrées du second, troisième, quatrième, etc., ordres de besoin, de manière que chacune contribue davantage à mesure qu'elle est moins nécessaire, certainement l'avantage de la plus juste répartition possible s'y rencontre.

Mais cette méthode aura l'effet de produire une perception dispendieuse par la surveillance des actes sujets au paiement; or, ces frais augmentent sûrement l'impôt, ou bien diminuent les fonds du service public.

Un second effet ordinaire, mais non pas absolu, sera de renchérir d'autant le travail du consommateur. On dit que cet effet ne sera pas absolu, parce que, tant que l'impôt affectera uniquement le commode et le superflu dans une proportion graduelle et modérée, les denrées qui donnent un grand profit ne feront pas supporter au consommateur la totalité de l'impôt, sans quoi elles compromettraient leur débit. A l'égard des denrées qui ne donnent pas un grand profit, comme sont les plus nécessaires, certainement le consommateur en supporterait le renchérissement

entier; car on cesserait de les produire, si elles cessaient de donner du profit.

Cette distinction est également fondée sur le fait et sur la nature de la chose; et c'est cet attribut du droit de consommation qui rend sa répartition très-équitable, tant qu'il est fort modéré.

Un troisième effet possible, mais non pas nécessaire de ces droits, sera d'être augmentés insensiblement, de manière à altérer la consommation, et dès lors la production.

Un quatrième effet possible, mais non pas nécessaire de ce genre d'impôt, sera de s'étendre aux denrées privilégiées destinées à salarier le travail de la production, et dans ce cas l'impôt détruirait la production et lui-même.

Un cinquième effet avantageux sera d'assujettir au partage de l'impôt les propriétaires des terres privilégiées, s'il y en a, ainsi que les créanciers publics auxquels une portion des denrées territoriales passe annuellement, conformément à leurs conventions, quelle que soit la récolte. Or, si, en consommant ces denrées, ils en rendent une partie à l'État, c'est une décharge évidente en faveur des hommes qui produisent.

L'impôt sur la consommation étant sujet, par sa nature, à un inconvénient réel et susceptible d'excès dangereux, la méthode la plus simple et la plus naturelle paraît à diverses personnes de percevoir, sur le propriétaire même, la portion des denrées territoriales dont le service public exige la réserve. C'est, en effet, la première idée qui se présente à tous, et l'expédient le moins dispendieux dans le fait.

Ce serait, sans contredit, le plus juste et le plus efficace, si toutes les terres payaient également, et si le propriétaire des terres, maître de la subsistance, l'était réellement d'exiger, en échange de sa denrée, plus de travaux et d'ouvrages à mesure que le service public aurait de plus grands besoins.

Ces deux conditions préliminaires sont indispensables.

Mais la seconde est impossible dans le fait; car, si le propriétaire avait réellement cette faculté, jamais il ne pourrait se plaindre de l'impôt; son superflu réel ne pourrait jamais diminuer, puisqu'il produirait toujours les mêmes usages. On voit cependant le contraire arriver lors des augmentations d'impôts sur la propriété territoriale.

On ne peut pas dire non plus que le revenu territorial n'ait point du tout haussé à raison de l'accroissement des impôts, car si cela était, le revenu territorial serait anéanti, il y a longtemps, pour les propriétaires [1].

---

[1] On voit dans Froumenteau que dans l'espace de trente-un ans, finissant en 1578, il avait été levé dans le royaume 1,333 millions, ce qui faisait 43,645,161 liv. par an. Or, l'argent fin monnayé étant à 21 l. 5 s. 8 d. en 1563, et à 54 l. 6 s. 6 d. en 1765, ces 43 millions 645,161 liv. faisaient le pair d'environ 112 millions actuels. Cependant nous ne vi-

Dans un très-petit territoire, une police éclairée et vigilante pourrait régler le prix des salaires de chaque genre, et le prix des productions relativement à l'impôt; de manière que, la même proportion existant toujours entre chaque classe ou profession, l'utilité de toutes diminuerait également par l'accroissement de l'impôt : dans cette hypothèse une imposition unique sur la terre serait praticable; et les bornes de l'imposition seraient facilement connues.

Mais, dans un grand État, où ce calcul serait une entreprise impraticable, où le service public exige un recouvrement fixe et certain, parce que les besoins le sont; où une grande partie du revenu national est employée au service public, l'impôt unique sur la terre paraît une chimère. Examinons-en les effets.

Dans le cas d'abondance de récolte, certainement il serait impossible au propriétaire des denrées de soutenir l'échange sur un pied qui répartit une portion de sa charge sur le consommateur. Au contraire, il donnerait beaucoup pour avoir peu; ainsi le service public absorberait une partie de son revenu, et le surplus suffirait à peine à ses goûts et à ses besoins ordinaires.

Dans la rareté, après avoir satisfait à la contribution du service public, il ne resterait pas toujours au propriétaire de quoi satisfaire même à ses commodités ordinaires; car le travail commun et le plus nécessaire, étant presque toujours borné à la subsistance, ne peut rien retrancher sur son salaire.

Dans le cas moyen entre les extrêmes, la denrée territoriale est toujours plus abondante que la demande n'en est étendue, car tout propriétaire tend à produire au delà de ce qu'il a produit précédemment.

---

vons pas plus mal qu'on ne vivait alors, c'est-à-dire que le travail de toute espèce et la propriété ne donnaient pas alors plus de jouissances qu'elles n'en donnent aujourd'hui. Pour comparer exactement, il faudrait plus d'éléments que nous n'en avons. Les variations des monnaies, les alternatives de liberté et de défense dans la vente des grains, les troubles intérieurs, les guerres, l'expulsion des protestants, les emprunts publics et les révolutions de crédit, l'accroissement des colonies, les changements survenus dans l'administration des États de l'Europe, tout cela complique tellement les causes et les effets, que les différentes opinions trouvent à glaner dans le même champ, lorsqu'il n'est question que de disputer. Mais un fait certain, c'est que la position des campagnes est meilleure qu'elle n'était, il y a vingt-cinq ans, *dans les pays où la terre est productive, et qui ont des communications*; et que les fermages y sont augmentés. Ce qui ne peut provenir que de deux causes : augmentation du prix des denrées territoriales et amélioration de production. L'une et l'autre cause y ont influé très-réellement, et ce serait une recherche utile de connaître en quelle proportion. Mais l'ouvrage serait très-compliqué, à cause de l'extrême inégalité de situation entre les diverses provinces, et aussi parce que toutes les denrées n'ont pas également participé à l'accroissement de valeur. Il paraît cependant en général que le revenu territorial n'est pas plus soutenu par l'amélioration de production, que par le haussement des valeurs. Peut-être aussi la diminution du prix des denrées de main-d'œuvre sur divers objets a-t-elle contribué à compenser l'accroissement de l'impôt. On connaît, par toutes ces complications de causes, combien la rigueur des vérités générales joue mal, en une infinité de rencontres, avec les vérités locales qui fixent l'attention de l'administration. *(Note de l'Auteur.)*

Par la même raison chacun d'eux a toujours un intérêt pressé de faciliter la consommation de son superflu; et jamais il ne peut être le maître des conditions de l'échange, à cause de la concurrence également empressée des autres propriétaires.

Il le serait d'autant moins, que la proposition de diminuer les salaires partirait de lui; car, en supposant un désir égal d'acheter et de vendre de part et d'autre, celui qui propose se met dans la position la moins favorable.

Le propriétaire des denrées territoriales continuerait donc de donner la même quantité de ses denrées, pour satisfaire ses goûts; et le superflu se trouverait entre les mains de l'homme salarié, au lieu d'être entre les mains de l'homme productif.

Au contraire, dans l'impôt de consommation, c'est de l'homme salarié que doit partir la proposition de hausser le salaire; dès qu'il y trouve de l'opposition, il se détermine pour vendre à céder quelque chose sur son bénéfice s'il en est susceptible [1].

Mais une considération importante et décisive contre l'impôt territorial unique, c'est son injustice dans un pays où une partie très-forte de la production passerait en nature aux employés et aux créanciers du public. Car il faut de toute nécessité, pour conserver l'équilibre, ou bien diminuer proportionnellement aux besoins publics le salaire des créanciers et des employés, ou bien les soumettre à un paiement sur leurs consommations qui vienne à la décharge des fonds de terre. Aussi a-t-on vu dans tous les pays l'impôt sur les consommations préféré à l'impôt territorial en proportion de la dette publique, parce que toutes les circonstances ne permettent pas également de baisser le salaire du créancier public en raison des besoins de la société.

Ainsi éviter les extrêmes et se conformer aux circonstances, c'est atteindre au but.

Le droit de consommation s'étend à la vérité sur le propriétaire cultivateur lorsqu'il consomme, et quelqu'un en a conclu que c'était un véritable stellionat. Mais, s'il est vrai que le droit de consommation contribue à alléger le fardeau actuel et présent de la terre, comme on pense l'avoir prouvé par le fait et par la nature des choses, il en résultera au contraire que ce supplément de contribution du propriétaire n'est qu'une faible partie de ce qu'il paierait, s'il eût supporté le total [2].

---

[1] L'auteur de la *Théorie de l'Impôt* a si bien reconnu dans le fait l'impossibilité de l'impôt territorial unique, qu'il a été forcé d'être inconséquent à son système et d'y joindre une imposition accessoire, impraticable à la vérité, vu le montant de la somme, si on en faisait l'assiette sur les maisons, et destructive si on se déterminait pour la capitation qui, par sa nature, ne peut jamais être qu'arbitraire. (*Note de l'Auteur.*)

[2] Le commentaire du *Tableau économique* a dit, de ceux qui soutiennent cette opinion, qu'ils *bêlaient*. *Bêlons* donc ce qui nous paraît être la vérité, et ajoutons que l'intervention de l'argent dans la circulation rend encore plus indispensable au propriétaire des terres une avance et un secours de la part des autres citoyens. Car l'absence et la présence

D'ailleurs, nous avons observé qu'il est des droits de consommation d'un genre vicieux et destructif. Ainsi, pour discuter méthodiquement, il ne faut considérer que les autres, et à le bien prendre se borner aux droits qui se perçoivent sur la consommation à l'entrée des villes, qui seules paraissent susceptibles de ce genre de tribut, et où toutes les choses dont on fait un usage extérieur peuvent y être soumises modérément, depuis le nécessaire jusqu'au faste, pourvu que chaque chose le soit dans sa proportion.

Le propriétaire des terres n'est attiré dans ces villes, que par la facilité d'y consommer son superflu d'une manière plus agréable, ou par quelque fonction publique.

Dans le premier cas, il sort de l'ordre naturel : sans contredit il doit en avoir la liberté; mais peut-il réclamer cet ordre naturel dans un point, lorsqu'il le transgresse dans un autre? et la société n'est-elle pas en droit de mettre une condition à cette liberté dont il peut ne pas user, si elle cesse de lui convenir?

Dans le second cas, toute fonction publique est payée ou doit l'être : ainsi le séjour forcé de la ville a son dédommagement dans cette circonstance; et si l'on y fait attention, ce dédommagement sera moins cher en le payant effectivement, qu'en accordant des exemptions de la contribution commune.

Soyons de bonne foi sur toutes les autres considérations qu'on allègue sur cette matière, et nous n'y trouverons que les raisons de l'intérêt particulier, déguisées sous un vain étalage de mots. Quiconque apporte son calcul domestique pour base de l'intérêt général tombe nécessairement dans l'illusion.

Le seul défaut réel de l'impôt de consommation volontaire se réduit donc à sa perception dispendieuse. Or, il s'agit de savoir : 1° s'il ne serait pas possible d'y remédier en grande partie; 2° de compenser de bonne foi son désavantage actuel avec ses avantages : car ce serait mal raisonner de supposer, comme nécessaire, l'existence des abus qui ne sont que possibles. Quelques personnes ont avancé que l'impôt de consommation allait au double, au triple, au quadruple même de l'impôt territorial; et n'ont pas prouvé leur assertion. Il est vraisemblable qu'elles ont confondu le droit à chaque vente avec le droit de consommation.

Aux yeux de ceux qui examineront cette question sans préjugé, il en résultera une nécessité évidente de combiner l'impôt territorial avec

---

de l'argent dans la circulation influant sur la valeur des denrées, cette cause de variation rend encore l'état du propriétaire plus incertain que dans l'ordre naturel de la circulation simple. C'est en partie pourquoi le plus inégal et le plus dur de tous les tributs, la dîme en nature, effraie moins qu'un paiement en argent, quoique moindre réellement. *Note de l'Auteur.*

le droit de consommation, de manière que l'un et l'autre n'excèdent pas le juste rapport qui doit être maintenu entre l'impôt et le revenu national.

La proportion de l'un et de l'autre dépendra des circonstances, ainsi que nous l'avons déjà observé. Si, par exemple, un nombre de propriétaires jouissaient, contre le droit naturel, du privilege de ne pas fournir, comme les autres, à la contribution territoriale, il est évident qu'il serait nécessaire, pour égaliser les choses, de diminuer l'impôt territorial pour faire un rejet sur l'impôt de consommation dans les lieux habités ordinairement par ces privilégiés.

Le parti tranchant serait de supprimer ce privilége, surtout si, fondé sur des motifs cessés depuis longtemps, ou sur des usurpations réelles, il se trouvait plus onéreux qu'utile à ceux mêmes qui en jouissent; voilà les principes.

Mais, si ce privilége flatte les préjugés, si même il est nécessaire à quelques possesseurs pauvres qui le mériteraient par leurs services, les hommes prudents se borneraient à restreindre ce privilége dans l'étendue où il peut être utile aux possesseurs pauvres sans dégénérer en abus pour les riches, et à le graduer suivant les rangs dans l'ordre de la constitution. Voilà l'administration ferme qui tempère les excès, mais qui n'entreprend pas de réformer la corruption physique et morale par la force d'une vérité générale que chacun conçoit et qui ne touche personne.

L'objet des tributs est la juste répartition du service public sur chaque famille en raison de ses forces; ainsi l'impôt territorial ne peut avoir de base que le revenu ou produit net de la terre, non pas celui que l'impéritie ou la négligence dégrade, mais le revenu courant qui doit résulter de la culture ordinaire du pays; car ce serait favoriser ces vices onéreux à la société, et punir l'homme actif qui la sert en en profitant lui-même.

Ainsi, c'est une méthode juste et équitable de faire des évaluations fixes des biens pour servir de règle à la quotité de la répartition.

Les prétendus raffinements de justice distributive qui ont éloigné de l'usage de cette règle, n'ont produit que des abus couverts de la loi, et ont véritablement incendié les récoltes [1].

---

[1] Il se rend aux tribunaux des élections quatre sortes de jugements qui n'existeraient pas si l'arbitraire cessait, savoir : jugements de radiation, de réduction, de translation, de réunion. Chacun de ces jugements coûte de 24 à 80 liv. Il n'y a guère de paroisses dans les pays de taille arbitraire où il n'y ait plusieurs de ces jugements chaque année. Il y a en outre les frais des déclarations en hors-tenances, de manière que les frais coûtent au moins 15 à 1800 mille livres au peuple en sus de la taille. Mais ces frais sont peu de chose en comparaison du trouble que supposent les motifs de chacun de ces jugements, car les deux premiers supposent discussion et oppression entre les contribua-

Mais le véritable esprit d'équité exige que les évaluations se vérifient au bout d'une certaine période d'années, afin de rétablir l'équilibre dérangé par l'art ou par la nature.

La proportion de la contribution avec celle du revenu territorial n'est cependant pas une règle entièrement exacte, car cette contribution ne doit pas porter, comme nous l'avons observé plus haut, sur la subsistance physique de la famille ; par conséquent, si l'héritage ne peut remplir au delà de cette subsistance, il n'y a point de matière à l'impôt.

Pour se rapprocher de cette règle, les évaluations des héritages doivent donc ne pas comprendre ce nécessaire physique, non plus que les frais de l'exploitation et les non-valeurs.

Les arbitres naturels de cette évaluation, et les seuls capables de la faire justement, promptement et sans frais, sont les voisins solidaires de la même contribution : s'ils sont partagés d'avis, un juge doit les départir ; mais ce juge ne peut et ne doit prononcer que sur le rapport des experts qu'il a nommés pour l'examen du fait contesté. Si par malheur il fait l'expert ou l'arbitre, tout est perdu, car il a le pouvoir d'autoriser sa propre erreur, de quelque part qu'elle vienne [1].

Les moyens sont donc simples et faciles pour arriver à l'évaluation ; mais le premier acte nécessaire est d'inspirer la confiance, et d'intéresser les hommes à remplir l'objet qu'on se propose.

Notre intention étant de poser sommairement les principes élémentaires des actes relatifs à la circulation considérée dans l'ordre naturel, notre carrière est finie sur cet article. Il nous reste à parler de l'intervention de l'argent dans la circulation.

---

bles, le troisième est une servitude embarrassante, et le quatrième est un abus autorisé par un plus grand et qui dérange sans cesse la situation respective des communautés, de manière qu'avec le temps l'administration et elles-mêmes n'y peuvent plus rien connaître.

[1] Voilà pourquoi une très-grande quantité d'évaluations faites dans les pays d'élection par des commissaires tirés du corps des élus ont coûté beaucoup d'argent et n'ont pas subsisté, ou bien excitent beaucoup de plaintes. Plus de la moitié des paroisses des pays d'élection ont été évaluées depuis vingt-cinq ans ; cette base, quoique défectueuse, peut être d'un grand secours en la faisant rectifier par les habitants mêmes.

Pour gêner l'arbitraire des commissaires nommés par les intendants, la déclaration d'avril 1762 a sagement obligé ces commissaires à rendre compte aux élections de leurs motifs en cas de réclamation de la part des taxés. Mais ce remède a borné les choix de l'administration ; beaucoup de personnes capables ne veulent plus accepter ces commissions. Lorsqu'un principe est mauvais, on a beau le modifier, il n'en résulte que des effets vicieux. *(Notes de l'Auteur.)*

CHAPITRE V. — DE LA CIRCULATION COMPOSÉE.

Nous avons appelé circulation composée celle dans laquelle l'argent intervient comme moyen terme convenu pour l'évaluation des échanges ; et nous avons observé que cette circulation était devenue susceptible dans sa marche de quelques modifications étrangères à l'ordre naturel.

Cette matière est d'autant plus intéressante à développer, que l'oubli de cette distinction a produit beaucoup de confusion dans les idées, et des méprises célèbres ou fort célébrées.

§ 1. *Des propriétés naturelles de l'argent.*

Par le mot d'argent dans la circulation, on entend les métaux précieux, c'est-à-dire l'or, l'argent, et même le cuivre. Leur rareté les a rendus propres à être gardés, transportés et comptés commodément. Leur divisibilité les a rendus propres à représenter, dans toutes les combinaisons possibles, la règle de compensation que l'usage établit entre des quantités quelconques de denrées apportées dans la circulation pour l'échange : c'est-à-dire à exprimer le rapport des valeurs.

Susceptibles d'être portés à leur plus haut degré possible de pureté, ils le sont, par la même raison, d'être altérés par le mélange de matières hétérogènes. Ainsi chaque société a donné une forme et une empreinte authentique aux portions de ces métaux, dont ses membres ont fait usage pour leurs échanges, afin de certifier de leur degré réel de pureté : et ce même certificat, assurant également du poids, épargne l'embarras des pesées [1].

Ces portions de métaux ainsi certifiées s'appellent monnaie.

Ces métaux rares ont une valeur intrinsèque relative aux usages que les hommes en pourraient faire, quand même on n'aurait pas encore imaginé d'en faire de la monnaie. Ils en ont une autre de pure convention uniquement relative à leur propriété de devenir monnaie. Celle-ci est la plus considérable et absorbe l'autre. Mais la remarque doit en être faite, parce que cette propriété des métaux précieux d'être convertis à des usages divers, les a rangés dans la classe des denrées lorsqu'ils ne font point l'office de monnaie : et leur cherté n'a été qu'un motif de plus, pour les grands et les riches, d'employer plus souvent leur propriété naturelle aux usages mobiliers.

---

[1] Elles sont encore en usage dans les pays où l'art des fabrications ne s'est pas perfectionné, ainsi que dans ceux où toutes les espèces étrangères ont un cours légal.

§ 2. *Des propriétés de l'argent conséquentes à l'établissement de la monnaie.*

Dès que l'argent a été pourvu de la qualité de monnaie et de la prérogative de représenter les denrées et tous les besoins, l'estime générale dans laquelle il s'est trouvé, et sa propriété d'être gardé plus commodément, et avec moins de risques que les denrées mêmes, a fait préférer sa possession à celle des denrées superflues. Ce superflu même est devenu à charge, lorsqu'on n'a pas eu l'espérance de l'échanger facilement contre l'argent.

Mais en général le signe des denrées doit appartenir à celui qui les fournit ; ainsi le travail de la production n'a point été ralenti par l'intervention de l'argent, au contraire la plus grande facilité des échanges a servi à les multiplier.

Le signe des denrées s'est trouvé quelquefois, chez le propriétaire de ces denrées, surabondant à son besoin actuel, de la même manière que ses denrées pouvaient se trouver surabondantes à ses besoins dans l'ordre naturel de la circulation simple.

Par la même raison quelqu'un s'est trouvé manquer de ce signe au moment de son besoin.

Il a donc été naturel que l'argent se prêtât, comme on prêtait les denrées et comme on les prête encore, malgré l'intervention de l'argent dans la circulation.

Laissant à part les préceptes et les conseils de la charité chrétienne, et ne considérant que l'humanité dans son imperfection naturelle, on conçoit que chaque homme s'aime communément trop lui-même, pour ne pas tirer une utilité personnelle de ses avantages sur ses semblables. Celui de les secourir porte avec lui sa récompense, mais elle est trop noble et trop élevée pour les âmes communes; et le malheureux périrait, s'il n'offrait que l'expression de son cœur pour salaire du service qui le sauvera.

L'argent prêté a donc reçu une récompense en argent, qu'on a appelé l'intérêt du prêt ; et cet intérêt dépendant de la longueur du terme auquel on promet de rendre, des convenances dont on se prive en prêtant, de la fidélité présumée de l'emprunteur, et du nombre de ceux qui sollicitent la préférence du prêt, son taux a dû être variable et arbitraire dans l'ordre naturel. Mais les législateurs ont vu si souvent la plus grande partie du peuple opprimée sous cet arbitraire, et la société déchirée par ceux que l'impuissance de s'acquitter réduisait à n'avoir plus rien à perdre, qu'ils ont dérogé à l'ordre naturel en faveur de l'ordre public ; et réglé les conditions du prêt de l'argent, suivant les proportions les plus usitées entre les citoyens dans le temps de chaque réglement.

Celui qui a prêté son argent en reçoit donc au terme plus qu'il n'en a donné. Cet excédant le met à portée de satisfaire un plus grand nombre de besoins; et dès lors l'argent a produit un revenu à son propriétaire. Il a donc usurpé par fiction la qualité d'immeuble et celle de richesse, et cette fiction a tous les effets de la réalité, relativement au propriétaire de l'argent. Elle ne les a pas pleinement relativement à la société, puisque ce revenu du prêteur n'est qu'une diminution de celui de l'emprunteur, et que l'argent n'occasionne qu'accidentellement et indirectement de nouvelles valeurs dans le commerce. Ce revenu de l'argent suppose nécessairement d'autres revenus existants, tels que ceux d'une terre ou d'une industrie capables d'apporter annuellement de nouvelles valeurs dans le commerce. L'argent procure aux propriétaires l'avance des travaux en participant au profit espéré. Or, comme le profit de ces entreprises n'arrive pas toujours, et que celui de l'argent est certain, il est évident que cette société est léonine en un sens. Ainsi la condition utile en doit être restreinte autant qu'il est possible, et dans tout pays où il n'y aurait pas d'emprunts publics, le profit de l'argent serait réglé par la nature même des choses sur un pied proportionné aux profits de la culture et de l'industrie. C'est par cette raison que les législateurs ont reconnu la nécessité de deux taux permis, l'un pour le commerce, le second pour les autres emplois.

Cette propriété d'immeuble fictif a été une conséquence nécessaire de la convention générale qui a établi l'argent signe des denrées. Aujourd'hui il est impossible de le considérer sans combiner ensemble ses deux fonctions de signe et d'immeuble, à moins de tomber dans l'abstraction, et de renoncer à l'objet de l'utilité publique.

Le premier effet naturel de cette fonction d'immeuble a été d'exciter les hommes à convertir, le plus qu'il leur a été possible, en immeuble, l'argent qu'ils recevaient à raison de sa fonction de signe des denrées.

A mesure que les hommes ont étendu leurs goûts, leurs travaux, et multiplié leurs propriétés et leurs conventions, la fonction de signe et celle d'immeuble se sont multipliées; et l'une a quelquefois contrarié l'autre suivant les circonstances. Par exemple, à mesure que la découverte des mines a multiplié la masse des métaux, chaque portion de denrées aurait dû être représentée par un plus grand volume. Mais, dans les pays où cette introduction a été accompagnée d'augmentation de travail et d'entreprises lucratives, soit de culture, soit de commerce, le volume du signe n'a point augmenté, et le prix du prêt s'est soutenu jusqu'à ce que la concurrence ait limité ces profits.

Diverses institutions dans chaque société, telles que la création des charges et les emprunts publics, ont encore augmenté l'embarras et la gêne que ces deux fonctions se procurent réciproquement.

La quantité de l'argent circulant s'est donc partagée en deux parties, dont l'une s'applique immédiatement à l'échange, ou à la circulation des

denrées. L'autre fait la fonction d'immeuble, et produit une circulation secondaire, appelée commerce de l'argent, dont l'agiotage est une branche.

Si les circonstances le permettaient, ce serait ici la place d'en traiter : peut-être verrait-on que les uns y ont attaché une idée trop avantageuse, et que les autres n'ont pas assez distingué ce qui est dans l'ordre des nécessités, de ce qui appartient aux excès.

Tant que la proportion de ces deux fonctions existe dans une telle harmonie, que l'une et l'autre sont remplies sans gêne et sans retard, tout est dans la prospérité.

Mais, si la fonction du signe se ralentit, la production de la denrée souffre, et c'est une preuve certaine que la fonction de l'immeuble s'est trop étendue.

Mais c'est uniquement par cet effet qu'on peut juger de l'harmonie de la proportion existante. Car une pièce de monnaie pouvant faire plusieurs fois, dans une même journée, la fonction de signe des denrées, et celle d'immeuble, il serait impossible dans le fait d'assigner la quantité de monnaie qui sert à l'une, et la quantité qui sert à l'autre.

De cette propriété de la monnaie de remplir plusieurs fois dans un même jour la double fonction de signe et d'immeuble, il est résulté seulement que la somme physiquement nécessaire pour y faire face est infiniment moindre que la somme totale des conventions dans lesquelles entre l'argent, soit comme signe, soit comme immeuble.

Pour l'assigner avec précision, il faudrait donc connaître la somme totale de ces conventions.

Mais quand même on parviendrait à l'assigner par approximation dans un calcul spéculatif, une infinité de circonstances locales dérangeraient les inductions qu'on en voudrait tirer. Si, par exemple, dans la capitale d'un grand royaume, l'argent avait dix fois plus d'occasions de faire la fonction d'immeuble que dans tout le reste du royaume, l'argent qui viendrait y faire la fonction d'immeuble aurait bien moins d'occasions dans le cours de l'année de faire la fonction de signe, que si cette fonction d'immeuble était également répartie dans toutes les villes de ce royaume. Par la même raison, si l'occasion de faire la fonction d'immeuble diminuait, ce changement équivaudrait à une nouvelle introduction d'argent destiné à la fonction de signe.

Le mécanisme même de la perception des revenus publics, et celui de leur distribution plus ou moins directe dans le lieu des dépenses publiques, pourraient former des engorgements.

L'avarice, la défiance, l'éloignement des grands propriétaires de leurs possessions, et une infinité d'autres circonstances, aussi sensibles qu'inutiles à développer, peuvent apporter de grandes différences du fait au possible.

Mais de ces diverses considérations on peut tirer cette vérité générale,

qu'il est possible de faire beaucoup avec peu, et peu avec beaucoup : tout dépend de l'intelligence, de l'ordre, et des dispositions qu'on embrasse [1].

§ 3. *Des effets relatifs entre les sociétés de l'établissement de la monnaie.*

La double fonction de signe et d'immeuble fictif ayant été attribuée à l'argent dans chaque société, les relations qu'elles entretiennent entre elles leur ont donné sur l'argent les mêmes intérêts réciproques qui gouvernent les hommes entre eux dans chaque société ; c'est à dire qu'elles ont attaché le même avantage à sa possession.

Il n'est pas vrai sans doute que l'état de guerre soit l'état naturel de l'homme ; mais le fait nous oblige de considérer les sociétés, entre elles, dans un état habituel de soupçon et d'inquiétude. Peut-être l'harmonie générale de chacune est-elle maintenue par cette disposition, qui n'est pas moins naturelle que la sociabilité même, et qui existe avec elle comme effet d'une cause commune [2].

L'effet certain de cette disposition est d'engager chaque société à s'efforcer de pourvoir plus sûrement que les autres à ses besoins réels ou factices. Cette rivalité dégénère même quelquefois en jalousie, et les porte réciproquement à croiser leurs mesures : voilà où commence l'excès, et le plus souvent l'erreur.

Cette ambition parvient donc à troubler la paix parmi les hommes ; mais au moins par une espèce de compensation elle les excite à seconder puissamment les vues de la nature, c'est-à-dire à entretenir chez eux la plus grande production et la plus grande population possibles.

Dans l'ordre naturel, si nous supposons la production dans chaque société à son plus haut degré, et une quantité déterminée de métaux dans le commerce du monde, ils doivent être répartis partout dans une proportion juste et correspondante à la quantité des denrées produites dans chaque pays.

---

[1] Ce que nous regardons comme obstruction et comme effet de dispositions vicieuses dans l'organisation intérieure d'un État, d'autres l'attribuent à la pauvreté d'une nation, pour avoir le plaisir d'avancer un nouveau paradoxe, savoir que dans un pays pauvre la somme nécessaire à la circulation doit être plus grande que dans un pays riche. Il est apparent que la constitution politique, et les manières de vivre du peuple qui en résultent, suffisent pour introduire une différence à cet égard entre deux pays possédant autant de productions l'un que l'autre, proportionnellement à l'étendue et à la fécondité de leur sol. Mais, outre cette différence fondamentale et irréformable, il en est d'autres dépendantes de l'administration, qui peuvent cesser d'exister d'un moment à un autre sans égard à la richesse ni à la pauvreté du pays.

[2] Il y a longtemps qu'on a pensé qu'une société devait toujours craindre quelque chose au dehors, car le peuple a un besoin encore plus grand de l'autorité du gouvernement, et le gouvernement a besoin de la bonne volonté des peuples. La chute de Carthage prépara la servitude de Rome. La conquête du Canada doit, par le calcul des événements naturels, coûter à l'Angleterre l'Amérique septentrionale. (*Notes de l'Auteur.*)

Mais deux choses résistent à cet ordre naturel, et parviennent à l'intervertir.

Dans aucune société de l'Europe la production n'est portée à son plus haut degré ; mais elle n'en est pas éloignée partout dans un intervalle égal : de manière que les métaux précieux se trouvent en certains endroits dans une proportion relative plus forte que leur position ne semble le permettre, comparée à celle des autres sociétés.

Les métaux servant d'expression commune pour la valeur de toutes choses, celui qui en possède plus abondamment peut entreprendre davantage. Ainsi les uns tendent à sortir de leur infériorité relative ; et les autres à conserver leur supériorité relative.

Les positions locales, l'influence des climats, la nature des gouvernements, les préjugés et les mœurs qui en résultent, et surtout l'organisation de l'administration dans les divers États, contribuent à rendre ces efforts plus ou moins heureux. Mais il paraît que l'effet de cette émulation générale serait de rapprocher nécessairement le niveau de l'argent de l'ordre naturel, si sa quantité était fixe et déterminée.

Elle ne l'est point : au contraire, ces métaux sont une production territoriale de deux nations qui, contentes de récolter abondamment le signe des besoins, ont mieux aimé s'en reposer sur la cupidité des autres peuples pour y satisfaire, que d'y pourvoir par leur propre activité.

L'argent des mines ne fait donc que passer rapidement dans la main de ces nations, sans pouvoir y revenir, parce que l'argent appartient comme signe des denrées à celui qui les fournit ; et malgré l'abondance de leur récolte, il ne leur en reste même pas assez pour y faire, à des conditions modérées, la fonction d'immeuble.

Ainsi chaque année elles augmentent la quantité des signes dans la circulation de l'Europe ; et cette abondance altère, par une progression insensible, mais réelle, une des prérogatives des métaux précieux, qui est la rareté.

Cependant cet événement, en donnant un grand mouvement à l'activité de tous les autres peuples, a apporté un obstacle invincible au retour de l'ordre naturel dans la circulation générale de l'Europe. Car une infinité de raisons ne permettent pas à toutes les nations de participer, proportionnellement à la fertilité de leur sol, à la distribution de cette récolte annuelle de métaux. Les combinaisons pour y avoir part se sont multipliées partout ; mais enfin les États devenus principaux par leur situation en attirent la plus grande partie chez eux ; leur activité les tient dans des alarmes réciproques sur l'acquisition des moyens de puissance active ; cette possession ne semble si désirée que pour entreprendre de limiter celle d'autrui ; la guerre consume en peu d'années ce que la paix avait recueilli, et fait passer aux nations pauvres l'argent acquis par celles qui sont riches en productions et en industrie.

Tel est le fruit de cet excès de jalousie des sociétés entre elles; excès qui détruit son objet, et souverainement injuste, puisque la participation à l'argent des mines suit les propriétés naturelles et industrielles dont chaque pays est pourvu.

Mais ceux-là se trompent, qui ne voient dans cette division qu'un calcul aveugle de l'argent. Ce n'est pas autant les métaux précieux qu'on envie, que les effets résultants de l'accroissement continuel des richesses conventionnelles dans une société, c'est-à-dire l'augmentation qui en résulte nécessairement pour la production et la population dans toute république bien ordonnée. C'est par là que la balance du commerce tient à la balance des pouvoirs; que l'équilibre maritime est la base réelle de l'équilibre de l'Europe.

Dans cette concurrence des nations, aucune ne peut sortir de ces bornes naturelles que par l'inconduite des autres, ou par la violence qu'elle exerce sur elles pour les priver de leurs avantages naturels et industriels. Ainsi la conservation de toutes doit les porter à ne négliger aucun de ces avantages; car la force est le seul moyen de repousser la force injuste.

C'est donc sur cette position réelle de l'Europe où l'argent, à raison de sa double fonction de signe et d'immeuble, est le vrai moteur de la puissance, que les principes économiques doivent être établis; et non pas seulement sur l'ordre naturel de la circulation qui est en partie interverti jusqu'à ce que les mines de l'Amérique soient fermées ou épuisées [1].

§ 4. *De la production des denrées.*

Il est évident que l'intervention de l'argent dans la circulation n'a rien pu changer dans l'ordre essentiel des besoins, qui règle celui de la production relativement à la consommation intérieure.

L'argent n'a rien pu changer dans la distribution que les hommes se font des différents travaux; au contraire, il les a classés d'une manière plus fixe dans les diverses professions en leur procurant un choix plus libre de la denrée qu'il leur convient de consommer, et en leur épar-

[1] Ceux qui ont eu recours à l'ordre naturel pour nier l'existence possible de ce qu'on appelle la balance du commerce, ou bien ont mal connu les faits, ou bien sont tombés dans un grand luxe d'esprit. Ils ont confondu l'argent qui existe dans chaque pays à raison des avances nécessaires à la production dont il est susceptible, avec cet argent que le travail des mines apporte annuellement dans le commerce de l'Europe, et qui seul peut être l'objet de l'ambition des peuples et de la balance du commerce. Ils ont fait de belles dissertations contre cette balance et proposé des espèces qui n'avaient, par malheur, rien de commun avec l'état de la question et l'objet de la balance. Ils ont donc dit des choses vraies, mais hors du fait. Cependant cette mépris ou cette affectation a produit des erreurs, parce qu'on a appliqué, à l'argent qui fait l'objet réel de la balance du commerce, ce qui est vrai relativement à l'argent qui ne peut être l'objet de cette balance que par accident. (*Note de l'auteur.*)

gnant divers embarras qui consumaient leur temps en pure perte. Ainsi les avances de la production, au lieu de se faire en denrées, se font en argent qui représente les denrées.

L'argent n'étant que l'expression abrégée de toutes les combinaisons possibles des échanges, le revenu consiste toujours essentiellement dans un excédant de production au delà des avances.

La production territoriale est la source unique et primitive de tous les revenus; et le superflu, au delà de la subsistance physique, est la cause première des ouvrages utiles, commodes ou agréables, ainsi que des inutiles.

Tous les rapports que nous avons observé tenir à ces principes, existent donc nécessairement dans la circulation composée.

Toute la différence consiste dans la marche et dans l'expression de l'échange. Dans l'une, le propriétaire de la terre distribue ses denrées à celui qui l'aide à produire : dans l'autre, il répand d'avance le signe des denrées à ceux qui le secourent; et le besoin de sa denrée lui fait revenir le signe, dont il fait de nouveau la distribution pour opérer sa reproduction.

Mais il est plus facile que l'argent qui se destine à salarier les diverses professions, ne revienne pas à temps aux propriétaires pour soutenir les avances de la reproduction, qu'il ne le serait dans la circulation simple que les denrées produites ne fussent pas consommées. Car l'argent peut être gardé par celui qui ne veut pas consommer; et les denrées périssables doivent être ou consommées ou échangées avec d'autres denrées d'une garde plus sûre, ou d'une plus grande convenance pour la consommation. Il y a de plus des motifs d'utilité pour garder cet argent et le détourner de sa fonction de signe.

Dans ces circonstances, le propriétaire est inquiet sur la consommation de son superflu; l'artisan sur sa subsistance. Le nécessaire absolu s'écoule et se consomme toujours ou bien à crédit ou par voie d'échange. Mais les uns se portent à produire moins, et les autres à moins consommer : dès lors tous manquent de superflu. Or, c'est le superflu qui met la société en action, comme nous l'avons observé plus haut.

Le résultat est que les variations dans la rareté ou l'abondance de l'argent, dans l'engorgement ou la liberté de sa circulation, ont une influence directe et nécessaire sur la production générale.

Or, ces causes d'engorgement ou d'obstruction étant inséparables, dans le fait, de l'intervention de l'argent dans la circulation, et même de différentes combinaisons morales et politiques dans les divers États, c'est un motif de plus pour chaque société d'employer tous ses efforts pour en acquérir par le commerce extérieur surabondamment aux besoins de la circulation intérieure; afin que les causes d'obstruction agissent moins efficacement sur la production. Nous verrons, aux paragraphes suivants, les effets de l'introduction de l'argent par le commerce

étranger. Il nous suffit ici d'observer que le commerce étranger, par échange de denrées, peut entretenir la production sur le pied où elle se trouve, mais non pas l'augmenter; au lieu que le commerce soldé en argent occasionne naturellement un accroissement de production en tout pays qui en est susceptible.

§ 5. *De la valeur et du prêt des denrées.*

Dans l'hypothèse de la circulation simple, la valeur courante d'une denrée est la règle générale de proportion que le besoin d'utilité ou de plaisir établit parmi les consommateurs, pour compenser une certaine quantité de l'une avec une certaine quantité de l'autre. Nous avons observé que cette règle de proportion s'établissait sur divers rapports.

L'intervention de l'argent abrége cette expression; et la valeur numéraire d'un poids de 240 liv. de blé ou d'un setier, mesure de Paris, représente toutes les choses qui pourraient être données, en échange de ce setier de blé, suivant l'usage général. Ainsi le rapport fondé sur l'utilité du travail de la production, et celui qui a pour base la combinaison ordinaire de la production et de la consommation, continuent d'être les mêmes, et de former la valeur intrinsèque.

Les rapports qui font une addition à la valeur intrinsèque, et qui constituent la valeur courante, sont fondés sur les mêmes principes [1].

Quoique, dans la circulation composée, la condition de la vente à crédit soit de rendre une quantité d'argent au lieu d'une quantité de denrées, il faut bien distinguer l'intérêt du prêt des marchandises de l'intérêt de l'argent, même lorsqu'il fait la fonction d'immeuble.

L'intérêt du prêt des marchandises se confond dans le prix; mais il n'en existe pas moins réellement, et il est bien plus cher que l'intérêt de l'argent.

Pour se convaincre de l'existence de cet intérêt du prêt des marchandises, il faut comparer dans les manufactures, et dans l'intérieur d'un État, la différence du prix comptant de la laine, du chanvre, du lin, du cuir, etc., enfin de toutes les matières premières, avec le prix à crédit, particulièrement dans les pays où il n'y a pas de grands entrepreneurs. On verra que, vis à vis des ouvriers, l'intérêt de ce prêt roule de 12 à 20 p. 0/0. Ce qu'on appelle l'escompte sur le prix de la soie est de 10 p. 0/0 : or, l'emploi de la soie suppose des fabricants plus riches que l'emploi des matières plus communes.

Il y a un second intérêt du prêt des marchandises entre l'ouvrier et le négociant qui fait préparer ces marchandises et qui les distribue dans les divers lieux où elles se consomment :

---

[1] Voyez le § 2 du chap. IV et le § 4.

Enfin un troisième entre ce négociant et le marchand en détail.

Or, tous ces intérêts sont compris dans le prix payé par le consommateur; et, pour bien comparer la position intérieure de deux royaumes, ce n'est pas autant encore le cours de l'argent sur la place qu'il convient de comparer, que celui du prêt des marchandises, à commencer par le laboureur qui achète des chevaux et des bestiaux à crédit.

Ces deux intérêts ont des principes communs; mais, en plusieurs points, ils sont étrangers l'un à l'autre.

L'un peut être réglé par le législateur et dès lors baissé, sans que l'autre change son taux.

Il a été impossible dans le fait aux législateurs de régler les conditions du prêt des marchandises, comme celles du prêt de l'argent; et quoique plus dures elles ne peuvent occasionner un désordre public aussi sensible. Car ceux qui empruntent ainsi des denrées sont des hommes qui travaillent, qui retirent une utilité de cet emprunt dont la dépense est toujours confondue dans le prix des denrées lors de la consommation. Mais peut-être s'en faut-il beaucoup que les législateurs aient fait ce qui dépendait d'eux pour que les conditions du prêt des marchandises devinssent volontairement plus douces; ce qui eût été une grande économie pour la société, et dès lors un grand encouragement pour la consommation et la production. C'est alors que l'intérêt du prêt de l'argent tomberait véritablement.

Les autres rapports qui contribuent à former la valeur accidentelle des denrées, sont les mêmes dans l'une et l'autre circulation : c'est-à-dire que la rareté ou la qualité de chaque espèce de denrée, sa recherche ou son abandon, l'augmentation ou la diminution des frais de la production, produisent des variations dans la valeur, ou bien, en d'autres termes, cherté et bas prix.

Nous avons déjà commencé à observer que la qualité, attribuée à l'argent, de richesse conventionnelle, altère quelquefois sa fonction de signe des denrées. Or ces variations auxquelles l'argent est sujet ont une influence sur la valeur des denrées.

La quantité quelconque des métaux destinés à servir de moyen terme à l'évaluation des échanges se distribue naturellement dans un pays, dans tous les endroits où il se trouve des denrées au delà du besoin de la consommation; et à peu près dans la proportion des échanges que chaque lieu comporte.

La grandeur ou l'exiguité de la masse de ces métaux importe peu en soi à l'opération de la circulation et de la consommation. Si, par exemple, dans un pays comme la France, on suppose seulement un million de marcs, il est évident qu'une très-petite portion de métal précieux représentera la subsistance d'une famille pendant un mois. Si l'on y suppose 20 millions de marcs, cette portion de métal destinée à représenter la subsistance d'une famille pendant un mois sera 20 fois plus forte;

mais elle n'aura ni plus ni moins de denrées à consommer dans une hypothèse que dans l'autre : ainsi l'un et l'autre comptes reviennent au même pour chaque particulier.

Dans l'une et l'autre suppositions, l'argent sera reputé abondant lors qu'il se trouvera circuler, entre les mains de l'homme qui produit, au moment où il en a besoin pour continuer ou remplacer l'avance de sa production.

Mais ce qui importe beaucoup, c'est que la quantité quelconque des métaux qui s'est une fois destinée à la circulation des denrées ne quitte plus cet emploi : car la portion de monnaie donnée en échange de chaque chose devient, dans un certain espace de temps, une espèce de convention tacite de la société vis à vis des hommes qui travaillent et qui produisent.

C'est sur cette convention que s'établit la proportion des salaires ; et c'est sur la proportion des salaires que celle des travailleurs s'établit.

Lors donc que les denrées produites n'ont pu attirer le fonds ordinaire de monnaie qui servait à payer les salaires de toute espèce des hommes employés par les propriétaires des terres, il en résulte nécessairement, ou bien que la même quantité d'hommes n'est pas salariée et employée, ou bien qu'il faut diminuer les salaires.

Mais un grand nombre de salaires ne sont pas susceptibles d'un retranchement, parce qu'ils ne laissent point de superflu ; et les travailleurs dont le salaire comporte un superflu ne se déterminent pas volontiers à se passer des commodités auxquelles ils sont tellement habitués, qu'elles équivalent pour eux au nécessaire.

C'est donc sur l'emploi des hommes que porterait l'économie forcée du propriétaire ; et, tous ceux qui manquent d'emploi ne pouvant plus reverser à d'autres le superflu qu'ils avaient coutume de recevoir, la commotion deviendrait générale. La pauvreté, inséparable de l'oisiveté, ne présenterait plus au propriétaire des denrées de première nécessité que des consommateurs inutiles et ruineux, au lieu de consommateurs actifs et profitables. Ainsi cette production cessant d'être utile s'altérerait : le renchérissement qui en résulterait, ne ferait qu'augmenter le nombre des malheureux. Car il faudrait que les salaires augmentassent en proportion ; et, de cette augmentation, il ne résulterait aucun avantage pour la production, puisqu'il n'y aurait que le même fonds d'argent destiné à payer le travail indispensable ; et il y aurait encore de nouveaux travailleurs congédiés.

Ainsi ce sont des positions fort différentes, que celle d'une société où la quantité des métaux est peu considérable, et celle d'une société où la quantité des métaux destinés à la circulation des denrées vient à diminuer ; parce qu'en effet il s'établit partout un rapport entre la quantité de monnaie destinée à la circulation des denrées et la quantité des

denrées produites ; et ce rapport est tel, que la quantité de cet argent ne peut diminuer ou s'accroître, sans que la production n'en ressente l'influence.

Par la même raison, lorsqu'il est entré dans la circulation des denrées une quantité sensible d'argent qui n'y était pas, il est indispensable au bout d'un certain temps que les denrées haussent. Cette augmentation de l'utilité du travail multiplie les travailleurs et la production ; et cette nouvelle concurrence compense, par la diminution des profits, ainsi que par la baisse des intérêts, l'accroissement des prix. C'est ainsi qu'il arrive toujours que ce qui est cher devient bientôt commun.

Comme l'argent ne peut arriver que par le commerce dans la circulation des pays qui n'ont pas de mines, son augmentation fait d'abord bénéficier les denrees qui ont contribué à son introduction. Ceux qui ont produit ces denrées étendent leurs consommations à la faveur de ce bénéfice, et donnent lieu à de nouvelles productions. Or cette marche de l'argent, introduit par la balance du commerce, explique deux choses importantes :

1° Comment les gains du commerce d'une nation ne contribuent pas à le détruire aussi rapidement que la spéculation semblerait l'annoncer. Car toutes les denrées ne haussent pas de prix à la fois ; la concurrence modère le bénéfice ; et le bénéfice occasionne de nouvelles productions ; de manière que la quantité des denrées s'étend en raison de l'accroissement de la masse numéraire, surtout dans un pays où il y a beaucoup à faire.

2° Comment l'intérêt de l'argent ne baisse pas toujours proportionnellement à l'accroissement de sa masse dans les pays qui, par des causes quelconques, ont négligé d'améliorer leur position. Car, indépendamment des causes politiques et extraordinaires qui multiplient la fonction d'immeuble de l'argent, il est clair que diverses branches de production ne peuvent s'accroître sans que les capitaux ou les avances ne s'accroissent. Ainsi, tant qu'il y a beaucoup à entreprendre dans un pays pour la production, il y a beaucoup de demandeurs d'argent conséquemment aux emplois lucratifs qui se présentent. Ainsi la baisse de l'intérêt est d'autant moins proportionnelle à l'accroissement de la masse numéraire, que le pays est susceptible d'une plus grande quantité d'améliorations. Si à cette cause il s'en joint d'extraordinaires, telles que la dette publique, les charges, etc., il n'est plus possible de se rendre raison des proportions. C'est la nature forcée, et c'est un grand problème de savoir en ces occasions jusqu'où les principes de l'ordre naturel doivent être suivis dans l'application du remède. La solution ne peut être faite que sur des circonstances données bien exactement, car des changements légers en apparence dans l'accessoire dénatureront les espèces.

Dans quelques occasions où l'accroissement de l'argent a été subit

et immense, le prix des denrées est sorti avec rapidité de sa proportion ordinaire, parce que la production ne pouvait s'y proportionner; et les salaires ont suivi le même cours, malgré les efforts que la cupidité des propriétaires ne manque jamais de faire pour vendre cher la subsistance, et payer le travail à bas prix; ce qui est une inconséquence absurde.

Peut-être n'en serait-ce pas une moindre de regarder le haut prix des denrées, comme un grand avantage en soi. Il est sans contredit fort utile qu'elles haussent graduellement, autant que cette augmentation peut exciter le travail et la production; mais c'est ce passage qui est vivifiant, et non pas le plus grand ou le moindre volume d'or ou d'argent que reçoit en échange chaque portion de denrée. Il est au contraire à désirer, comme cela arrive souvent, que la concurrence et l'industrie le diminuent sans diminuer l'utilité suffisante du travail.

Quand même il tomberait une pluie d'or sur toute la surface du royaume, qui décuplerait la somme de ses richesses numéraires : si le lendemain une ordonnance réglait le prix de toutes les denrées dix fois plus haut qu'il ne l'est, où serait l'avantage des particuliers?

C'est donc l'augmentation de l'utilité du travail et de la production, qui est désirable; et lorsque tous travaillent avec profit, il n'y a rien à désirer.

Le résultat de ces observations sera que la présence ou l'absence de l'argent dans la circulation des denrées, l'augmentation ou la diminution de sa masse, influent sur la valeur des denrées; et constituent un sixième rapport qui n'existe pas dans la circulation simple ou par échange.

Ce serait par conséquent établir de faux principes, que de raisonner sur l'argent, sans égard aux combinaisons qui accompagnent nécessairement l'usage que les hommes en font unanimement; ou de supposer que l'argent ne doit point entrer dans le commerce qui se fait de société à société [1].

§ 6. *De la population et du commerce étranger.*

La population active étant la seule désirable, et la population ne pouvant être active qu'autant que la production est utile, il est clair

---

[1] Une des grandes raisons qui portent quelques auteurs à regarder l'acquisition de l'argent comme fâcheuse, c'est qu'il détruirait la production en renchérissant la denrée. Ces personnes n'ont pas connu de différences entre un pays qui ne peut plus s'améliorer et celui qui peut l'être. Nous avons expliqué plus haut ce qui prévient ou empêche ces renchérissements destructeurs; et il ne faut pas oublier que, lorsque l'argent devient très-commun, une partie considérable s'en emploie en meubles. Enfin, ne serait-ce point abuser du privilége accordé aux abstractions métaphysiques, que de régler la conduite des États sur les conséquences d'un fait dont l'histoire du monde n'a point d'exemple? *Note de l'Auteur.*

que l'influence de l'argent observée au paragraphe précédent sur la valeur des denrées, et dès lors sur l'utilité de la production, s'étend par la même raison sur la population. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que l'argent attire les hommes, parce que dans cette phrase l'argent ne signifie autre chose que le profit du travail et l'abondance du travail.

La somme d'argent qui peut entrer annuellement par les mines étant bornée et répartie entre divers pays, il en résulte que dans aucune société l'accroissement n'en est assez immense à la fois pour opérer un renchérissement fort sensible sur les denrées; mais quelques-unes étant enlevées avec plus de faveur, le bénéfice de leur travail augmente : ce bénéfice met d'autres denrées en mouvement par la consommation que les travailleurs se trouvent en état de faire; il y a donc de nouveaux hommes appelés au travail. Or l'abondance du travail multiplie les mariages, les rend plus féconds, tire de l'oisiveté les pauvres d'une nation ; et même ceux de tous les pays appartiennent au peuple qui consent à les salarier.

Nous n'en dirons pas davantage sur cet objet, et nous renverrons aux principes de l'ordre naturel tels que nous les avons déduits au § 3 du chap. IV[me]. Passons à l'article du commerce étranger.

L'intervention de l'argent dans la circulation n'a pu évidemment changer l'essence du commerce. Mais l'argent, devenu par l'abondance des mines une production annuelle, sans perdre la double fonction qui le rend si précieux à ceux qui le possèdent, a dérogé dans des circonstances très-considérables aux conséquences qui résultent de l'ordre naturel.

L'argent met un peuple, qui n'aurait point de denrées à recevoir d'un autre, dans le cas de commercer avec lui en échange de son argent, s'il le tente par la supériorité ou le mérite de ses productions quelconques. Car le commerçant qui s'assortit pour la consommation de ses concitoyens, a pour règle de donner la préférence à ce qu'il débite le mieux; et il paie en argent sans s'inquiéter ni sans savoir seulement si le pays qui lui vend à besoin des marchandises du sien ; son calcul est restreint à sa propre affaire.

Il est physiquement impossible qu'un pays se trouve naturellement avec un autre dans cette circonstance absolue de n'avoir aucune denrée à en retirer. Mais il n'est point non plus de pays en Europe qui ne soit vis à vis de quelqu'autre dans la position d'en recevoir plus de denrées qu'il ne peut y en vendre, et dès lors de solder son compte en argent ; et c'est uniquement, par le calcul des soldes particuliers que chacun paie et reçoit, qu'il connaît le gain, la perte ou l'égalité de balance de son commerce. C'est par la distribution qui se fait de l'argent des mines annuellement que s'opère le solde des États qui n'en ont point. Car il ne serait possible à aucun de soutenir le commerce où l'argent nécessaire à la reproduction sortirait.

Ainsi par l'intervention de l'argent, et la dépouille annuelle des mines, une nation est plus en état de profiter qu'auparavant de la négligence ou de l'impuissance d'une autre nation relativement à la production des denrées soit territoriales, soit de main-d'œuvre. Car avant cette époque il fallait recevoir denrée pour denrée; et celui qui ne pouvait rien consommer chez un autre ne pouvait fournir à sa consommation. Mais l'argent, signe commun de toutes les denrées, supplée à toutes les convenances ; et l'argent des mines de l'Amérique permet, aux peuples qui y ont part, d'accroître leur consommation des denrées mêmes qui ne peuvent s'échanger avec les leurs. Les peuples qui reçoivent en argent le paiement de la consommation de leurs productions nationales, peuvent donc employer cette représentation de leur superflu à produire d'autres denrées nationales, dont le travail procure de l'emploi aux hommes oisifs, ou augmente l'aisance des anciens travailleurs. Il y a donc plus d'hommes employés et plus de denrées produites, dans cette circonstance que dans l'autre.

Par la même raison, dans tous les pays qui ont prétendu en Europe participer à la récolte des mines, la possession des denrées du 2^{e} et du 3^{e} ordres de besoin, celle des denrées rares des colonies, enfin de l'art de la main-d'œuvre, est devenue plus précieuse ; car les avantages de cette possession se sont étendus.

En effet, presque tous les peuples de l'Europe cultivent, avec un succès à peu près égal, beaucoup de productions territoriales du même genre, particulièrement celles de première nécessité. Ce n'est donc que par les autres qu'ils peuvent non-seulement pourvoir à leurs besoins extérieurs, comme dans la circulation simple ; mais encore attirer l'argent des mines, soit directement, soit indirectement, par le commerce avec les peuples qui l'ont acquis directement.

Or, quatre effets avantageux résultent de cette introduction d'argent : d'accroître en faveur des propriétaires du sol national la consommation intérieure de leurs productions, et dès lors leur superflu ; la jouissance de diverses denrées d'utilité, de commodité, ou de plaisir, qui les constitue plus riches réellement ; de fournir des avances à de meilleures conditions à ceux qui peuvent augmenter la production ; enfin, d'assurer à la société des moyens de puissance relative vis-à-vis des autres sociétés. Ainsi cette introduction de l'argent est d'autant plus utile dans un pays, qu'il est plus éloigné d'être porté à la valeur dont il est susceptible.

Ce qu'on vient de dire n'empêche pas certainement qu'il ne soit plus solide d'attirer cet argent par la vente des denrées du cru, lorsque l'occasion s'en présente, que par les denrées des colonies; et par les denrées des colonies, que par les productions de l'art.

Mais il n'en est pas moins vrai que la position actuelle des choses en Europe ne permet pas d'espérer dans le fait d'attirer, par le produit ter-

ritorial seul, autant d'argent et d'échanges en denrées, qu'il en entre à raison du produit des colonies et de la main-d'œuvre. Or, où vont cet argent et ces denrées, si ce n'est au propriétaire de la terre, dont les productions ont été converties en denrées des colonies et en ouvrages de manufactures ?

Cette conversion est donc évidemment le soutien et l'aliment d'une partie de notre culture, tant que nos terres fourniront à notre subsistance. Or, puisqu'elles produisent au delà de cette subsistance, au point d'avoir trop souvent ressenti l'excès de l'abondance, il ne peut y avoir de doute à cet égard.

Ce serait donc un raisonnement très-faux d'attribuer aux colonies, et aux manufactures appelées de luxe, le défaut de culture d'une partie de nos terres [1]. Lorsque l'expérience aura succédé aux spéculations des agricoles de cabinet, peut-être reconnaîtra-t-on qu'il y a eu de grandes exagérations sur cette matière, des mesures mal prises, des fraudes pieuses, et des conseils très-ruineux. Mais, comme dans le fait il y a une amélioration à faire même sur les terres qui sont cultivées, et que quelques-unes, parmi celles qu'on néglige, sont susceptibles de culture avec profit; c'est en remontant aux causes premières qu'on connaîtra les expédients propres à remplir un objet si désirable. Les hommes s'y trouveront à point nommé, ainsi que les capitaux, sans qu'il y en ait un seul détourné des occupations relatives aux colonies et aux manufactures.

Ces objets viendront eux-mêmes à éprouver une augmentation, et l'accroissement de la population sera toujours proportionné aux besoins des ouvrages de toute nature. Car il y a des hommes surabondamment au besoin dans certains travaux : il y en a d'oisifs, il y en a qui vont chercher de l'emploi dans l'étranger.

En attendant, établissons pour résultat certain que, dans un pays susceptible d'améliorations, où il y a des hommes surabondants ou mal employés, toute augmentation de ventes en argent des denrées territoriales, soit de la métropole, soit des colonies, sera suivie d'un accroissement de travail intérieur de main-d'œuvre ; et que toute augmentation de ventes en argent de denrées de main-d'œuvre, sera suivie d'un acroissement de consommation des productions territoriales.

On ne s'occupe donc plus dans les pays qui suffisent à leur nourriture, que du calcul de l'argent donné ou reçu, parce qu'il renferme celui de l'emploi des hommes et du terrain respectivement mis en valeur.

---

[1] Sans contredit la situation des choses est susceptible d'améliorations, peut-être même en est-il qu'on pourrait appeler des besoins. Mais il faut convenir qu'on a fort exagéré les maux et dissimulé les biens. Sur cette matière en particulier, c'est un fait certain et évident que la population et la culture sont accrues en France depuis que les colonies se sont mises en valeur, et que les provinces où la culture languit particulièrement sont celles où il n'y a point de manufactures. *Note de l'Auteur.*

C'est sur la certitude de ce résultat qu'est fondé le motif des jalousies réciproques des sociétés ; et l'argent donnant la faculté de vendre aux autres plus qu'on n'en reçoit, l'ambition a puissamment sollicité les plus actives de se prévaloir de la négligence ou de l'ignorance des autres, pour étendre leurs avantages au delà de ce que leur position naturelle semblait le leur permettre, du moins relativement.

Cette activité a produit la force pendant le sommeil des voisins, et la force en a produit l'abus. Chaque nation s'est réveillée, et s'est occupée par nécessité du soin de mettre ses avantages naturels en valeur. Les usurpateurs de l'industrie ont tout employé pour contrarier ses efforts : la jalousie est devenue l'état naturel des sociétés qui peuvent participer au commerce. L'Angleterre a exercé les premiers actes et les plus rigoureux de l'intolérance politique, dans un temps où la France croyait se venger réellement de la Maison d'Autriche en refusant à ses sujets d'Espagne de recevoir leur argent en échange de ses récoltes.

On est bien éloigné d'être l'apologiste de toutes les restrictions que de fausses combinaisons ont produites. Il en est qui, dans la rigueur même des principes de jalousie, n'ont d'autre effet que d'empêcher le bénéfice réciproque de l'action et de la réaction du commerce ; et toute cette manœuvre est de nulle vertu dès que le secret en est connu, puisque chaque entreprise est réprimée par la réciprocité.

La nécessité même dicte la loi de ces réciprocités, et elles sont puisées dans le même principe, qui a quelquefois forcé les généraux les plus humains d'employer le raffinement de la cruauté pour ramener l'ennemi au droit des gens et de l'humanité.

Mais la réforme du passé et le retour de l'ordre naturel éprouveront de grandes difficultés. Nous avons touché le principal obstacle au § 3 du chapitre V^me^, et cet objet paraît tenir de trop près à la paix universelle pour en espérer une prompte réussite ; et elle s'éloignera toujours davantage à mesure que la balance du pouvoir maritime perdra plus de son équilibre.

Si jamais cet ouvrage salutaire était entrepris, que tout homme à grands principes ne se flatte pas d'être indifféremment propre à cette négociation. Il faut entendre parfaitement les deux doctrines pour discuter ; et les génies transcendants, qui méprisent ces puérilités, se feraient certainement duper par des hommes communs qui diraient moins de belles choses vagues, et qui ne laisseraient pas d'arriver sûrement à leur but.

L'influence de l'argent dans le commerce entre les nations, a encore produit un effet très-remarquable.

Les peuples plus riches en capitaux numéraires se sont établi un revenu sur la production territoriale et industrielle des peuples moins riches en argent. Ils leur ont avancé à gros intérêt les fonds nécessaires à la production ; et, devenus arbitres du prix par la dépendance de leurs

débiteurs, ils les ont forcés de se contenter d'un médiocre salaire qu'ils payaient dans les denrées dont manquait le pays.

Par cette politique les échanges de toutes les nations ont passé par leurs mains; et, propriétaires véritables sous le nom d'agents et de courtiers, ils ont, par une conséquence nécessaire, réservé à eux seuls toute la correspondance directe que les nations pouvaient entretenir entre elles, en raison de leurs productions naturelles et de leurs besoins réciproques. Ils sont même parvenus à arrêter la production, en arrêtant la consommation, lorsque leurs intérêts politiques l'ont exigé.

Ce coup d'autorité n'a pu réussir que pour le moment même où il a été employé. Les yeux se sont dessillés sur le danger de ces liaisons et de ce commerce passif. Le calcul de l'indépendance politique a été substitué à celui d'une prétendue économie marchande qui n'existait pas.

La chaîne était si pesante, que l'opération a été lente et n'est pas même encore entièrement consommée. Mais on a multiplié les courtiers; la concurrence a adouci les conditions; la production s'est libérée et opère avec ses propres fonds : enfin chaque nation, s'appliquant avec suite à reprendre l'activité qui lui est propre, insensiblement la réciprocité de fait se confondra avec celle de droit dans la correspondance directe des nations qui ont un territoire.

Nous nous sommes attaché, au risque même de la prolixité, à indiquer les changements survenus dans l'ordre naturel de la circulation. Ces détails nous ont paru d'autant plus nécessaires, que quelques philosophes ont affecté de méconnaître le fait pour ramener la pratique économique uniquement aux règles qui découlent de l'ordre naturel. Cet ordre n'a jamais pu ni dû être altéré dans son essence; mais ses conséquences ont été modifiées par des circonstances qui intéressent la conservation des sociétés. C'est donc sous ce double point de vue que les principes doivent être envisagés, calculés et suivis : comme le droit naturel de l'homme se trouve fléchir sous le droit de la société.

Il ne serait donc pas plus raisonnable d'administrer la partie économique d'un État, qui a des liaisons extérieures, par les seuls principes de l'ordre naturel des choses; que de sacrifier les hiérarchies établies dans la constitution à l'idée purement philosophique de l'égalité des conditions.

Il nous reste à parler d'un établissement relatif à l'intervention de l'argent dans la circulation; et sur lequel toutes les idées ne paraissent pas encore fort nettes.

§ 7. *Des papiers représentant l'argent.*

Depuis l'intervention de l'argent dans la circulation, sa présence est devenue si nécessaire dans les échanges, que les hommes ont imaginé de le représenter par des effets qu'on appelle papiers de crédit.

Quoique tous représentent l'argent, il s'en faut bien que ce soit de la même manière, et que la propriété essentielle de chacun soit la même. La confusion sur ces objets peut établir de grandes erreurs. Nous croyons utile de définir la nature de ces divers papiers.

Il y a trois espèces générales de papiers de crédit :

1° Les papiers de ceux qui font le commerce des denrées.

Ils consistent en lettres de change, billets à ordre, toujours motivés par quelque fait de commerce relatif à la production ou à la consommation des denrées.

Ces papiers ont des termes fixes et assez courts. Ils ne sont, par leur nature, que de simples promesses de faire trouver l'argent à tel jour, dans tel lieu, au porteur dénommé.

Tous ceux qui se passent de main en main ce papier cautionnent au porteur le paiement de sa valeur, de manière que son usage facilite extrêmement l'opération de la circulation des denrées, qui consiste en production et en consommation. Sans débourser d'argent, une lettre de change de 1,000 livres peut cautionner dans une matinée dix achats de 1,000 livres chacun : un seul paiement effectif opérera le solde de ces dix opérations.

Mais, indépendamment de cette abréviation de paiement, la propriété des lettres et billets de change de faire cautionner les paiements par tous les endosseurs est d'un avantage très-étendu. Car les petits entrepreneurs qui n'ont point par eux-mêmes de crédit, ou qui n'ont qu'un crédit très-cher, étant munis d'un billet d'un gros entrepreneur connu, auquel ils ont vendu à crédit, sont en état, avec ce gage et cette caution, d'acheter, à un prix convenable, des matières qui leur seraient refusées, ou dont ils paieraient le crédit fort cher. Celui qui ne trouverait point d'argent sur sa promesse, verbale ni écrite, s'en procure lorsqu'il est ainsi cautionné ; et cette facilité fait sortir de sa retraite un argent oisif.

S'il était donc possible que chaque vente à crédit fût accompagnée d'une reconnaissance du débiteur, ce serait un moyen certain de faire baisser l'intérêt du prêt des marchandises; et, le paiement étant plus sûrement représenté, l'opération du commerce pourrait se faire avec un tiers moins d'argent effectif qu'elle n'en emploie. Cette économie, sur la quantité destinée à faire la fonction de signe, augmenterait la quantité destinée à faire la fonction d'immeuble, et dès lors le louage de l'argent baisserait.

Ce serait peut-être un moyen propre à réprimer la mauvaise foi, et l'excès du luxe ou la dissipation ; mais nos mœurs répugneraient trop à son exécution pour penser à la rendre générale.

2° Les papiers de finance.

Ils sont rangés en trois classes : 1° les papiers au porteur sans désignation d'intérêt, lequel est ordinairement joint au capital, et qui sont

payables à jour nommé ; 2° les papiers à prime remboursables, c'est-à-dire qui promettent à la fois un intérêt à jour nommé payable au porteur, et un remboursement au sort, dans un temps marqué, également payable au porteur ; 3° les papiers à prime non remboursables, qui ne promettent point la rentrée du capital, mais seulement un intérêt à jour nommé.

Leur objet général et commun est le commerce de l'argent ; ainsi leur institution diffère considérablement de celle des papiers de commerce.

Les papiers de finance de la première espèce sont de simples promesses de faire trouver de l'argent : ils ont cela de commun avec les papiers de commerce. Mais ils en diffèrent beaucoup, indépendamment de l'objet de leur institution, en ce que toute la confiance du paiement réside dans le payeur; au lieu que tous ceux par les mains desquels passent les papiers de commerce cautionnent au porteur le paiement. Ainsi il ne peut pas y avoir de variation dans la valeur représentée par le papier de commerce ; au lieu qu'il peut y en avoir une dans celle qui est représentée par le papier de finance au porteur, qui a un cours journalier et inconstant. C'est ce qui le rend moins propre à représenter l'argent dans l'échange des denrées, et ce qui l'empêche de sortir de la place même sur laquelle il a un cours.

S'il a la même fixité, et que son usage soit aussi général dans tous les lieux, que celui du papier de commerce, il peut procurer occasionnellement comme lui l'avantage de faciliter les échanges, et de contribuer à diminuer l'intérêt du prêt des marchandises.

Mais, dans le fait, il ne rend guère ce service qui n'est pas son objet, et lorsque cela arrive, c'est uniquement dans le lieu où il a un cours établi.

La deuxième espèce de papier de finance diffère encore plus du papier de commerce, en ce que le capital n'est pas promis à jour fixe, mais au sort. Ainsi la reconnaissance du capital ne peut faire la fonction du papier de commerce qu'après le tirage qui a fixé son échéance. Mais le coupon d'intérêt, à jour nommé, peut faire cette fonction ; ainsi que la reconnaissance du capital après le tirage qui fixe son échéance : sous la restriction que nous avons observée à l'égard du papier au porteur sans désignation d'intérêt et payable à jour nommé.

La troisième espèce de papier de finance est mixte. La reconnaissance de l'intérêt est dans le cas du papier au porteur ; mais la reconnaissance du capital n'est qu'un nantissement que le propriétaire peut transporter facilement à celui qui consent à l'échanger contre de l'argent comptant, lorsqu'il y a confiance. Ce papier n'ayant aucune assignation de paiement de son capital, et étant soumis à un cours journalier, ne peut donc avoir d'influence dans la circulation des denrées. La facilité de son transport en rend la possession plus favorable, que si ce

transport était plus embarrassant ; mais cet avantage, uniquement en faveur du possesseur, ne se communique ni aux autres effets, ni aux denrées. Le contraire doit même arriver, puisque c'est un emploi plus facile pour l'argent.

On voit par cette distinction combien les papiers de finance diffèrent de ceux du commerce, quant à leurs propriétés, et à l'influence sur la circulation des denrées.

Mais quelques personnes ont porté la méprise bien plus loin, en s'imaginant que ces papiers de finance pourraient faire la fonction de la monnaie même, et contribuer à la vivacité de la circulation des denrées. Pour détruire cette chimère, il suffit de comparer les propriétés de l'argent avec celles dont ces papiers sont susceptibles.

1° L'argent est gage par lui-même, en conséquence de la convention générale.

Or, le papier n'a aucune valeur, qu'autant que l'argent est toujours réputé prêt à le cautionner.

2° L'argent a une valeur fixe dans tous les temps et tous les lieux.

Le papier portant intérêt n'a point de valeur fixe, puisqu'il faut chaque jour un nouveau calcul pour constater le montant de cet intérêt ; il éprouve de plus des inégalités dans son cours sur la place ; ainsi il ne peut s'échanger sans hasard dans le courant du commerce, ni s'éloigner de la place où il a un cours.

3° L'argent quoiqu'abondant est toujours désiré par celui qui possède des denrées, parce que l'abondance ne diminue pas la sûreté de ce gage : par conséquent l'abondance de l'argent invite à travailler et à produire. Or tout le contraire précisément est l'effet du papier.

4° L'argent ne produit qu'autant qu'il est mis dans la circulation ; ainsi le propriétaire a intérêt dans l'ordre commun à ne pas le garder.

Or, le papier portant intérêt ne présente plus à son propriétaire aucun motif de le mettre dans le commerce. Il le garde donc tant qu'il y a confiance ; ou, s'il s'en dessaisit avec bénéfice, c'est pour profiter de la première baisse qui surviendra pour le revendre de nouveau avec gain ; c'est proprement ce qu'on appelle agiotage.

Il est donc évident, par cette comparaison, que le papier à intérêt ne peut jamais faire la fonction de l'argent, mais seulement le détourner du service des denrées.

Ceux qui dénient l'avantage de la facilité du transport, ne sont pas mieux fondés. Le malheur est que, la plupart du temps, les idées sont confuses sur l'objet discuté, et l'un et l'autre parti ont également raison, parce qu'ils ne parlent pas de la même chose.

Le mot de circulation est un terme générique ; mais il s'applique en particulier à la circulation des denrées, et aussi au commerce de l'argent ; ce qui forme une circulation secondaire, ainsi que nous l'avons observé au § 2e du chapitre V.

Evidemment, l'argent destiné à la fonction d'immeuble est distrait de sa fonction naturelle de signe des denrées ; mais il n'y a point à disputer sur les choses nécessaires. Aucune nation ne peut être puissante au dehors sans crédit public [1]. Or, tout ce qui contribue à soutenir les conditions de ce crédit sur un pied avantageux est utile. Par conséquent la facilité du transport, étant un avantage pour le prêteur, cette facilité est propre à le déterminer et influe sur les conditions du prêt. Il est donc utile à la circulation secondaire. De plus le papier transportable, étant plus propre à servir de nantissement au porteur que le papier non transportable, peut occasionnellement et accidentellement, à la vérité, faciliter l'échange des denrées; ce que le papier non transportable n'est pas capable d'opérer. Il est donc, dans ce sens, indirectement utile à la circulation des denrées. Il l'est plus ou moins suivant son espèce ; et la plus favorable ne l'est qu'indirectement ; c'est-à-dire infiniment moins que le papier de commerce, dont c'est l'objet direct, et qui remplit constamment son objet en tous temps et en tous lieux.

3° Les papiers-monnaie.

Ces papiers sont ainsi nommés parce qu'ils ne portent pas d'intérêt, qu'ils peuvent être prêtés à intérêt comme la monnaie même, et qu'ils ont une valeur fixe comme elle.

Mais ce papier monnaie n'a de valeur fixe qu'autant qu'il existe des bureaux dans lesquels il s'échange sur l'heure à la volonté du porteur avec l'argent même, comme dans les banques [2].

La plus légère alarme sur la sûreté de cette conversion suffit pour lui ôter sa valeur, qui n'est que de confiance. Alors tout le monde veut payer en cette monnaie et personne n'en veut recevoir ; ce qui est le comble du désordre.

Ces sortes d'établissements ont été faits originairement dans des vues de commerce, uniquement pour animer la circulation des denrées, en supprimant le prêt des marchandises par la multiplication du signe.

Renfermés dans ces bornes, ils ont été utiles ; mais le ressort s'en est usé dès qu'ils ont été employés à d'autres usages. Les banques de Venise, de Saxe, de Vienne et de Gênes ont manqué; les autres tiennent à peu d'événements.

Dans les pays où ces établissements ont dégénéré de leur institution, l'abondance subite et immense du papier-monnaie a produit un renché-

---

[1] Nous laissons de côté l'illusion de ce système où l'on suppose un impôt de 500 millions sur les terres, lequel serait le tiers de leur produit net supposé d'après d'autres suppositions, et étayé encore d'autres suppositions, telles que la fixité de cette proportion, la paix universelle et le changement subit de notre législation. (*Note de l'Auteur.*)

[2] Un tel papier serait papier de banque, et non papier-monnaie. Il n'y a de véritable *papier-monnaie* que celui qui circule accidentellement, par l'effet de la force, jusqu'à ce qu'il disparaisse par degrés, à mesure que s'affaiblit le règne de la violence. E. D

rissement général et subit des denrées, sans utilité pour la production, et même capable de lui nuire en diminuant la facilité des ventes à l'étranger. Car il faut bien distinguer le renchérissement, qui procède de la demande et de la plus grande consommation des denrées, de celui qui n'est point accompagné d'un accroissement de consommation.

Tant que la consommation fait renchérir une denrée, c'est une preuve certaine qu'elle n'est pas à son niveau, et la production en est excitée; mais, si elles renchérissent toutes sans qu'il y ait une plus grande consommation, ce qui peut arriver par plus d'une cause, la production n'y gagne rien. Dès lors, ce serait à peu près le compte d'un homme qui, pour paraître plus riche, mettrait tout son capital en menue monnaie.

On croit qu'il sera facile de juger, par ce qui vient d'être dit, de la différence qui existe entre les trois espèces générales de papiers de crédit; et dès lors d'éviter les méprises fréquentes dans lesquelles on est tombé sur cette matière.

SUPPLÉMENT[1].

On ne parlera point du papier-monnaie à cours forcé, parce que confiance et contrainte s'excluent mutuellement. L'essence d'un papier-monnaie est la liberté de l'accepter[2]; sa prospérité dépend de cette condition, qui n'admet aucune modification, sous aucun prétexte; et toute infraction à cette clause produit, à son égard, l'effet que l'altération du titre produirait sur les métaux monnayés, c'est à-dire le renchérissement des denrées.

Ces conceptions monstrueuses ne peuvent jamais être que le délire de l'ignorance des principes éternels, aussi immuables que les vérités mathématiques; ou de l'abus d'un pouvoir sans bornes, qui ne sait pas que l'opinion s'irrite contre quiconque la contrarie dans les vérités et les notions élémentaires, et que, toujours invulnérable, elle porte des coups assurés à son ennemi.

L'habileté s'épargne cette lutte dangereuse et inutile, et reçoit abondamment de la liberté qu'elle respecte les expédients dont elle a besoin.

Le sophisme tiré de la monnaie obsidionale ne mérite pas de réponse, puisque ce n'est qu'un abus des mots.

---

[1] Ce Supplément ne se trouve que dans la réimpression des *Principes*, à la suite de la deuxième édit. des *Éléments du Commerce*. Paris, 2 vol. in-12, an IV (1796). — Voy. la note de la p. 169. E. D.

[2] Voir la note 2, p. 235.

Il reste une grande vérité à dire sur la matière du crédit public; et, si j'ai dédaigné de la dire dans d'autres temps, la jonglerie des préjugés semble aujourd'hui m'imposer la loi de la déclarer.

On rejette tous nos maux sur l'agiotage; on entrave la liberté du commerce et des échanges pour réprimer l'agiotage : dans cette épidémie, on renonce aux moyens qui se présentent de soulager notre agriculture aux abois, notre industrie spoliée de ses capitaux; on éloigne l'espoir d'une balance de commerce avantageuse, qui revivifierait insensiblement notre circulation, pour détruire, dit-on, l'agiotage.

J'aurais regretté d'employer ma plume à parler de ce trafic, qui n'apporte aucune valeur nouvelle dans l'État, si l'excès de cet enthousiasme peu réfléchi ne conduisait à des résultats d'un extrême danger. Dans tous les pays policés on supporte l'usurier même, crainte de plus grands inconvénients, quoiqu'il enfreigne la loi; et l'agioteur ne commet pas le même délit, par une conséquence nécessaire de son trafic.

L'agiotage n'est essentiellement que le trafic de l'argent et des effets représentant l'argent. Ce commerce est licite en soi, et commode à toutes les branches qui constituent la prospérité publique.

Il est, comme tous les autres, une spéculation sur les besoins d'autrui.

Depuis que l'argent, et ce qui le représente, a usurpé la fonction d'immeuble fictif, au lieu de rester simplement signe des denrées, c'est-à-dire, depuis que les gouvernements, par leurs fausses mesures, ont commencé à concentrer l'argent dans un petit nombre de mains, il a bien fallu qu'il y eût un trafic de cet argent, pour en procurer à ceux qui en manquaient pour un objet utile.

Les gouvernements, qui sont les grands emprunteurs, et toujours trop pressés, ont nécessairement donné un plus grand mouvement à ce trafic. Mais son essence reste la même, quoiqu'il arrive quelquefois à des agents de ce commerce d'employer des moyens vils et abjects; comme, parmi les autres classes de marchands, il en est qui vendent à faux poids et à fausse mesure.

La profession n'en est pas moins utile en soi : la police surveille les fripons et protége le négoce.

Il est peu de marchands qui n'abusent du besoin subit et excessif de la denrée dont ils tiennent magasin; et certes l'excès de cette cupidité est immoral : le trafiquant d'argent en use de même. Mais il est si naturel à l'homme nécessiteux d'être jaloux de celui dont il reçoit des secours, qu'il n'est pas surprenant qu'un préjugé défavorable se soit élevé contre le trafic de l'argent : il a encore été aggravé par la doctrine du plus grand nombre des théologiens sur le prêt gratuit, impraticable en toute grande société, et inexécutable, humainement, comme toutes les idées de perfection.

Mais, au tribunal de la raison, que signifient et les préjugés et la jon-

glerie du pathos des déclamateurs? Il faut en revenir à l'essence des choses et se rappeler qu'il a été dit depuis longtemps que les sots vivent des fautes des gens d'esprit : que ceux-ci veillent donc sur eux-mêmes; que les gouvernants ne s'écartent jamais des principes et des vérités éternelles, et les trafiquants d'argent seront confondus dans cette foule au travers de laquelle il est prudent de ne passer que la main dans ses poches.

FIN DES PRINCIPES ÉCONOMIQUES DE FORBONNAIS.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Notice sur Forbonnais. 167
Introduction. 173
CHAPITRE I. — De la Richesse. 174
— II. — De la production des denrées et du revenu. 175
— III. — De la Terre. 177
— IV. — De la Circulation simple, ou par voie d'échange. . . . 179
§ 1. De la production des denrées. 180
§ 2. De la valeur et du prêt des denrées. 182
§ 3. De la Population. 187
§ 4. Du Commerce étranger. 193
§ 5. De la Navigation. 201
§ 6. Du revenu national et du service public. . . . 203
— V. — De la Circulation composée, où l'argent intervient. . . 214
§ 1. Des propriétés naturelles de l'argent. . . . . *id.*
§ 2. Des propriétés de l'argent conséquentes à l'établissement de la monnaie. 215
§ 3. Des effets relatifs entre les sociétés de l'établissement de la monnaie. 218
§ 4. De la production des denrées. 220
§ 5. De la valeur et du prêt des denrées. 222
§ 6. De la Population et du Commerce étranger. . . 226
§ 7. Des Papiers représentant l'argent. 231
Supplément. 236

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

CONDILLAC.

LE COMMERCE

ET

LE GOUVERNEMENT.

NOTICE SUR CONDILLAC.

Condillac (*Étienne Bonnot de*), abbé de Mureaux, membre de l'Académie française et de la société royale d'agriculture d'Orléans, naquit à Grenoble en 1715. La vie de cet homme célèbre appartiendrait exclusivement à l'histoire de la philosophie, si, par son livre du *Commerce et du Gouvernement*, il n'était venu s'associer, dans une certaine mesure, à la gloire qu'eurent les physiocrates de jeter les premiers fondements de la science économique. Il était frère cadet de l'abbé de Mably, qui eut le malheur de mêler, à des travaux d'un incontestable mérite, des idées tellement fausses, qu'on est contraint de reconnaître que c'est à bon droit que, de nos jours, le *communisme* invoque l'autorité de cet écrivain en faveur de ses doctrines [1].

Condillac manifesta de bonne heure le penchant qui l'entraînait vers les études métaphysiques et morales. A cette époque, Locke venait de leur faire faire un pas immense en Angleterre, en s'attachant à creuser cette vieille opinion d'Aristote, admise par Bacon, Gassendi et Hobbes, repoussée par Descartes, Mallebranche et Leibnitz, que « rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens : *Nihil est in intellectu quod priùs non fuerit in sensibus,* » comme disaient les scoliastes. La philosophie de l'écrivain anglais était peu connue en France : Condillac la compléta par des analyses aussi neuves que profondes, qui l'y rendirent générale. Sous ce rapport, il faut citer surtout ses belles découvertes en ce qui touche les effets du principe de la liaison des idées dans les phénomènes de l'entendement, et par suite, en ce qui concerne l'influence qu'a exercée la formation des langues sur les progrès de la raison humaine. Selon ce philosophe, le développement de nos facultés ne tient qu'à la puissance de manifester notre pensée par des signes, et l'homme n'eût jamais su réfléchir, s'il n'eût reçu virtuellement le don de la parole. Le premier des ouvrages de Condillac fut l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, qui parut en 1746. Il fut suivi, en 1749, du *Traité des systèmes*, où sont passées en revue les idées innées des Cartésiens, les idées en Dieu de Mallebranche, l'harmonie et les monades de Leibnitz, et le panthéisme de Spi-

[1] Voir l'*Histoire des Idées sociales avant la Révolution française, etc.*, par F. Villegardelle, 1846, 1 vol. in-32.

nosa ; en 1754, du *Traité des sensations ;* en 1755, du *Cours d'études* qu'il composa pour l'instruction de l'Infant de Parme, petit-fils de Louis XV, dont il avait été nommé précepteur, et dont les treize volumes renferment une *Grammaire*, un *Art d'écrire*, un *Art de raisonner*, un *Art de penser* et une *Histoire générale des hommes et des empires ;* en 1775, du *Traité des animaux*, où l'auteur, en réfutant, à l'aide même des principes posés dans le *Traité des sensations*, les vues émises par Buffon dans son *Histoire naturelle*, démontre qu'il n'avait pas été, comme il en avait encouru le reproche à propos du dernier ouvrage, le plagiaire des idées de cet illustre écrivain ; en 1780, de la *Logique*, qui ne fut imprimée que quelques mois avant sa mort, et enfin de la *Langue des calculs*, dont la publication posthume remonte à 1798 seulement.

De même que les écrits de Montesquieu et de Rousseau avaient imprimé un caractère politique à l'agitation intellectuelle qui s'était manifestée dès le commencement du XVIII^e^ siècle, ceux de Quesnay et de son école introduisirent dans la lutte un élément nouveau, dont l'importance ne pouvait être méconnue par un homme d'un esprit aussi sérieux et aussi méditatif que Condillac. Ce dernier ne se pressa point toutefois de se jeter dans l'arène économique ; mais demeurant, au contraire, simple spectateur des combats dont elle était le théâtre, il n'y intervint lui-même qu'au moment où les doctrines de la liberté industrielle et commerciale s'étaient déjà assez répandues dans le monde pour que Turgot en tentât l'application en France, et qu'Adam Smith écrivît, en leur honneur, le beau livre de la *Richesse des nations*, de l'autre côté du détroit. Le livre du *Commerce et du Gouvernement, considérés relativement l'un à l'autre*, porte, en effet, la date de 1776, dont l'énoncé seul, rapproché du nom de l'auteur, indique qu'il doit être un monument curieux à consulter, pour se rendre compte de l'étendue et de la variété des efforts auxquels est toujours assujetti l'esprit humain, quand il aspire à la conquête de vérités nouvelles.

L'ouvrage de Condillac, resté par malheur incomplet[1], fut peu goûté par les Économistes. Le Trosne, quoique lié avec l'auteur, l'attaqua fortement dans son livre de l'*Intérêt social*[2], et l'abbé Baudeau, qui portait l'enthousiasme des doctrines de Quesnay jusqu'au point de croire que la science avait dit son dernier mot par la bouche de ce philosophe, le ménagea moins encore dans ses *Nouvelles éphémérides*[3], où se rencontrent les lignes suivantes : « Les vrais économistes sont faciles à caractériser par un seul trait que tout le monde peut saisir. Ils reconnaissent un maître (*Quesnay*) ; une doctrine (celle de la *Philosophie rurale* et de l'*Analyse économique*) ; des livres classiques, (la *Physiocratie*) ; une formule (le *Tableau économique*) ; des termes techniques, précisément comme les antiques lettrés de la Chine. » Au fond, cependant, et pour tout esprit non prévenu, il est manifeste que les dissidences, dont se bles-

---

[1] La préface indique trois parties. Condillac publia les deux premières, mais la mort l'empêcha de donner la troisième.

[2] Compris dans les Œuvres des physiocrates, éditées, tome II de la *Collection des principaux Économistes*. — [3] N^os^ 4 et 5 de l'année 1776.

sèrent les physiocrates, étaient beaucoup plus nominales que réelles ; car, si Condillac n'admettait pas l'*improductivité* de l'industrie et donnait de certains phénomènes économiques des explications peu concordantes avec les leurs, il n'en tombait pas moins d'accord avec eux, que la terre est l'unique source de la richesse, le seul fonds d'où sortent les salaires, les profits et la rente; que l'impôt doit être unique et rejeté sur les propriétaires exclusivement; que la propriété territoriale et mobilière, et, par suite, l'inégalité des conditions, sont des faits nécessaires; que les lois civiles doivent être simples et ne découler que de la nature des choses; que le crédit est une ressource ruineuse; enfin, et surtout, que le travail, quel qu'il soit, agricole, manufacturier, commercial ou autre, doit être débarrassé de toutes entraves, complètement libre. Il faut reconnaître de plus, à la gloire de cet écrivain, qu'il apporta, dans l'exposition de ces principes, la même méthode et la même lucidité qui caractérisent tous ses autres ouvrages; et que, sous ce rapport, il ne contribua pas peu à la vulgarisation des idées mêmes qu'il empruntait à ses prédécesseurs.

La vie de Condillac paraît s'être passée tout entière loin du tumulte du monde, dans le silence du cabinet, et dans le commerce de quelques amis au nombre desquels on doit inscrire Diderot, J.-J. Rousseau, Duclos et Le Trosne. Jean-Jacques avait été chargé, en 1740, de l'éducation des enfants du grand-prévôt de Lyon, oncle de Condillac; et cette circonstance fit naître entre eux une liaison qu'honorèrent des services mutuels, et qui se prolongea jusqu'à la mort du philosophe de Genève, lequel le fit même dépositaire du manuscrit où se trouvaient les dialogues intitulés : *Rousseau, juge de Jean-Jacques*. Du reste, cet isolement philosophique ne l'empêcha pas de recueillir toute la gloire qui peut s'attacher à des travaux dont la multitude n'est pas compétente pour apprécier la valeur ; et l'Europe savante ne lui contesta pas le mérite, que la postérité lui accorde encore, d'avoir rendu nos sensations et les facultés de notre entendement l'objet d'analyses tout à la fois neuves, lumineuses et profondes. Les livres qu'il avait écrits pour l'Infant de Parme devinrent, en Pologne, la base de l'enseignement des écoles palatinales ; et c'est sur la demande du Conseil de l'instruction publique du même pays, qu'il composa sa *Logique*, publiée en 1780. Il avait remplacé, en 1768, l'abbé d'Olivet à l'Académie française dans le même fauteuil que devait occuper l'illustre et malheureux Bailly, et où siége aujourd'hui M. de Lamartine. Il mourut, le 3 août 1780, dans sa terre de Flux, près Baugency, à l'âge de soixante-cinq ans, et lorsqu'il était encore dans toute la plénitude de ses forces intellectuelles.

La dernière édition des œuvres complètes de Condillac a été donnée, en 1821-23 [1] par M. A.-F. Théry. Elle est précédée d'une notice où les travaux philosophiques de cet homme éminent sont appréciés d'une manière consciencieuse et remarquable. E. D.

---

[1] Paris, 16 vol. in-8°,

LE COMMERCE

ET

LE GOUVERNEMENT,

CONSIDÉRÉS RELATIVEMENT L'UN A L'AUTRE.

Vis consili expers mole ruit suà ;
Vim temperatam Di quoque provehunt
In majus.....

OBJET DE CET OUVRAGE.

Chaque science demande une langue particulière, parce que chaque science a des idées qui lui sont propres. Il semble qu'on devrait commencer par faire cette langue ; mais on commence par parler et par écrire, et la langue reste à faire[1]. Voilà où en est la science économique, dont l'objet est celui de cet ouvrage même. C'est, entre autres choses, à quoi on se propose de suppléer.

Cet ouvrage a trois parties. Dans la première, je donne, sur le commerce, des notions élémentaires, que je détermine d'après des suppositions ; et je développe les principes de la science économique. Dans la seconde, je fais d'autres suppositions pour juger de l'influence que le commerce et le gouvernement doivent avoir l'un sur l'autre. Dans la troisième[2], je les considère tous deux d'après les faits, afin de m'appuyer sur l'expérience autant que sur le raisonnement.

Je dirai souvent des choses fort communes. Mais, s'il était nécessaire de les remarquer pour parler sur d'autres avec plus de précision,

---

[1] Ce reproche s'adresse à l'école de Quesnay. Le Trosne y a répondu dans son livre de l'*Intérêt social*, compris dans les Œuvres des physiocrates, renfermées dans le deuxième volume de la *Collection des principaux Économistes*. Cet ouvrage de Le Trosne contenant de plus, comme il a été dit dans la Notice sur Condillac, la critique de beaucoup d'idées émises par le second de ces deux auteurs, les notes subséquentes signaleront les passages qui provoquèrent cette critique, en renvoyant à l'édition qu'on vient de citer. E. D.

[2] Cette troisième partie n'a malheureusement pas été donnée par l'auteur. E. D.

je ne devais pas avoir honte de les dire. Les génies, qui ne disent que des choses neuves, s'il y a de tels génies, ne doivent pas écrire pour l'instruction. Le grand point est de se faire entendre, et je ne désire que de faire un ouvrage utile.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LE COMMERCE, DÉTERMINÉES D'APRÈS DES SUPPOSITIONS : OU PRINCIPES DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

CHAPITRE I. — FONDEMENT DE LA VALEUR DES CHOSES.

Comment on juge de l'abondance, de la surabondance et de la disette. — Surabondant inutile et surabondant utile. — Besoins naturels et besoins factices. — La valeur des choses est fondée sur leur utilité, sur le besoin que nous en avons ou sur l'usage que nous pouvons en faire. — Le plus ou moins de valeur des choses dépend principalement de l'opinion que nous avons de leur rareté ou de leur abondance. — Quelque abondante que soit une chose, elle a de la valeur, si elle est utile.

Supposons une petite peuplade, qui vient de s'établir, qui a fait sa première récolte, et qui, étant isolée, ne peut subsister que du produit des champs qu'elle cultive.

Supposons encore qu'après avoir prélevé le blé nécessaire pour ensemencer les terres, il lui en reste cent muids; et qu'avec cette quantité, elle peut attendre une seconde récolte sans craindre de manquer.

Pour que, suivant notre supposition, cette quantité lui ôte toute crainte de manquer, il faut qu'elle soit suffisante non-seulement à ses besoins, il faut qu'elle le soit encore à ses craintes. Or, c'est ce qui ne peut se rencontrer que dans une certaine abondance. En effet, quand on juge d'après ses craintes, ce qui ne suffirait qu'à la rigueur, ne suffit pas; et on croit ne trouver ce qui suffit, que dans ce qui abonde jusqu'à un certain point.

La quantité qui reste à notre peuplade, semences prélevées, fait donc, pour cette année, ce qu'on nomme abondance. Par conséquent, si elle a quelques muids de plus, elle sera dans la surabondance; et elle sera dans la disette, si elle en a quelques-uns de moins.

Si un peuple pouvait juger avec précision du rapport où est la quantité de blé qu'il a, avec la quantité qu'il faut à sa consommation, ce rapport connu lui ferait toujours connaître, avec la même précision, s'il est dans l'abondance, dans la surabondance, ou dans la disette.

Mais il ne peut pas juger avec précision de ce rapport, car il n'a aucun moyen pour s'assurer exactement, ni de la quantité de blé qu'il a, ni de la quantité qu'il en consommera. Il le peut d'autant moins, qu'il ne saurait le garder sans déchet, et que la quantité précise de ce déchet est de nature à ne pouvoir être prévue. S'il en juge donc, ce n'est qu'à peu près, et sur l'expérience de plusieurs années.

Cependant, de quelque manière qu'il en juge, il est toujours vrai de dire qu'il se croit dans l'abondance, lorsqu'il pense avoir une quantité de blé suffisante pour écarter toute crainte d'en manquer; qu'il se croit dans la surabondance, lorsqu'il pense en avoir une quantité plus que suffisante à toutes ses craintes; et qu'il se croit dans la disette, lorsqu'il pense n'en avoir qu'une quantité qui ne suffit pas pour les dissiper.

C'est donc dans l'opinion qu'on a des quantités, plutôt que dans les quantités mêmes, que se trouvent l'abondance, la surabondance, ou la disette; mais elles ne se trouvent dans l'opinion, que parce qu'elles sont supposées dans les quantités.

Si, au lieu de cent muids, notre peuplade, semences prélevées, en a deux cents, elle en aura cent qui lui seront inutiles pour sa consommation d'une récolte à l'autre; et si elle ne prend aucune précaution pour conserver ce blé surabondant, il s'échauffera, il se corrompra, et ce qui en restera, ne sera d'aucun usage pour les années suivantes.

Plusieurs années consécutives d'une grande récolte ne feraient donc qu'embarrasser la peuplade d'une surabondance inutile, et il arriverait bientôt qu'on ensemencerait moins de terres.

Mais les récoltes, qui ne suffisent pas aux besoins de la peuplade, feront sentir la nécessité de conserver du blé, lorsqu'il y en aura de surabondant. On en cherchera donc les moyens, et quand on les aura trouvés, le blé, inutile dans les années de surabondance, deviendra utile dans les années de disette. Les cent muids que la peuplade n'a pas consommés, et qu'elle a su conserver, suppléeront à ce qui lui manquera pendant plusieurs années, où il ne restera, pour sa consommation, semences prélevées, que soixante ou quatre-vingts muids.

Il n'y aura donc plus proprement de blé surabondant, lorsqu'on saura le conserver; puisque celui qui ne se consommera pas dans une année, pourra se consommer dans une autre.

Si notre peuplade était environnée d'autres peuplades, agricoles comme elle, elle n'aurait pas le même besoin de conserver du blé dans des greniers; parce qu'en donnant le surabondant qu'elle aurait dans quelque autre denrée, elle pourrait se procurer le blé qui serait surabondant chez une autre peuplade. Mais nous l'avons supposée tout à fait isolée.

Nous avons deux sortes de besoins. Les uns sont une suite de notre conformation : nous sommes conformés pour avoir besoin de nourriture, ou pour ne pouvoir pas vivre sans aliments.

Les autres sont une suite de nos habitudes. Telle chose dont nous pourrions nous passer, parce que notre conformation ne nous en fait pas un besoin, nous devient nécessaire par l'usage, et quelquefois aussi nécessaire que si nous étions conformés pour en avoir besoin.

J'appelle *naturels* les besoins qui sont une suite de notre conformation, et *factices* les besoins que nous devons à l'habitude contractée par l'usage des choses.

Une horde errante vit des fruits que la terre produit naturellement, du poisson qu'elle pêche, des bêtes qu'elle tue à la chasse; et, lorsque le lieu qu'elle parcourt ne fournit plus à sa subsistance, elle passe ailleurs. Nous ne voyons, dans ce genre de vie, que des besoins purement naturels.

Notre peuplade ne peut plus errer : elle s'est fait un besoin de vivre dans le lieu qu'elle a choisi; elle s'en fait un de l'abondance qu'elle trouve dans les champs qu'elle cultive, et de la bonté des fruits qu'elle doit à son travail; elle ne se contente pas d'aller à la chasse des animaux qui peuvent servir à sa nourriture et à son vêtement, elle en élève, et elle tâche de les multiplier assez pour sa consommation.

Voilà un genre de vie où nous remarquons des besoins factices, c'est à dire des besoins qui naissent de l'habitude que nous nous sommes faite de satisfaire aux besoins naturels par des moyens choisis.

On voit que ces premiers besoins factices s'écartent des naturels, le moins qu'il est possible. Mais on prévoit aussi qu'il s'en formera d'autres, qui s'en écarteront toujours de plus en plus. C'est ce qui arrivera, lorsque notre peuplade, ayant fait des progrès dans les arts, voudra satisfaire à ses besoins naturels par des moyens plus multipliés et plus recherchés. Il viendra même un temps où les besoins factices, à force de s'écarter de la nature, finiront par la changer totalement, et par la corrompre.

Les premiers besoins que se fait notre peuplade, sont de l'essence de l'ordre social, qui cesserait, si ces besoins cessaient eux-mêmes. On est donc fondé à les regarder comme naturels. Car, s'ils ne le sont pas au sauvage errant, ils le deviennent à l'homme en société, auquel ils sont absolument nécessaires. C'est pourquoi je nommerai désormais *naturels*, non-seulement les besoins qui sont une suite de notre conformation, mais encore ceux qui sont une suite de la constitution des sociétés civiles; et j'entendrai, par *factices*, ceux qui ne sont pas essentiels à l'ordre social, et sans lesquels, par conséquent, les sociétés civiles pourraient subsister.

On dit qu'une chose est utile, lorsqu'elle sert à quelques-uns de nos besoins; et qu'elle est inutile, lorsqu'elle ne sert à aucun, ou que nous n'en pouvons rien faire. Son utilité est donc fondée sur le besoin que nous en avons.

D'après cette utilité, nous l'estimons plus ou moins; c'est-à-dire, que

nous jugeons qu'elle est plus ou moins propre aux usages auquels nous voulons l'employer. Or, cette estime est ce que nous appellons *valeur*. Dire qu'une chose vaut, c'est dire qu'elle est, ou que nous l'estimons bonne à quelque usage.

La valeur des choses est donc fondée sur leur utilité, ou, ce qui revient au même, sur le besoin que nous en avons, ou, ce qui revient encore au même, sur l'usage que nous en pouvons faire [1].

A mesure que notre peuplade se fera de nouveaux besoins, elle apprendra à employer à ses usages des choses dont auparavant elle ne

---

[1] La notion de l'utilité et de la valeur a suggéré à M. Rossi les considérations suivantes, qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher de celles émises par Condillac :

« L'homme, distinguant par son instinct et son discernement les choses propres à satisfaire ses besoins de celles qui ne possèdent pas cette propriété, fait cas des premières, il les apprécie il s'en empare s'il le peut ; les autres, il les néglige et n'y touche pas Voilà l'homme pris sur le fait. Demandons-lui pourquoi il néglige les unes et s'empare des autres, il nous dira que les unes lui sont *utiles*, que les autres ne lui servent à rien. Traduisons sa réponse par un mot scientifique : nous dirons qu'il trouve de la valeur aux unes et qu'il n'en trouve pas aux autres. Ainsi, la *valeur* n'est autre chose que l'utile dans sa relation spéciale avec la satisfaction de nos besoins; c'est donc une idée moins étendue que l'idée de l'*utile* absolu. L'utile peut se concevoir d'une matière abstraite et générale ; il peut se concevoir appliqué aux choses qui n'excitent en nous ni désir ni crainte. (*Cours d'Économie politique*, I, 3e leçon.) »

« La valeur n'est que l'expression d'un rapport, et d'un rapport essentiellement variable. C'est le rapport de nos besoins avec les choses, et nul n'ignore que nos besoins sont à la fois divers et mobiles ; même ceux qui nous sont communs à tous et qui dérivent de notre constitution organique sont variables, du moins par leur intermittence et par la différence de leur intensité. En conséquence, la valeur n'est ni une chose constante, ni une qualité inhérente aux objets ; il n'y a rien dans la valeur d'exclusivement objectif.... (*Ibid.*) »

« La *valeur en usage* est l'expression d'un rapport essentiel qui domine toute l'économie politique ; le rapport des besoins de l'homme avec les objets extérieurs. La *valeur en échange* n'est qu'une forme de la valeur en usage : elle dérive du même principe. Otez à une chose la propriété de satisfaire nos besoins, elle n'a plus de *valeur en échange*, car elle n'est bonne à rien, elle n'est utile pour personne. La *valeur en échange* n'est donc qu'une forme de la valeur en usage ; elle dérive du même principe ; elle existe parce que l'autre existe et non par elle-même ; s'il n'y avait pas de *valeur en usage*, il n'y aurait pas de *valeur en échange*, tandis qu'il peut y avoir valeur en usage sans valeur en échange. Enfin, la première dure tant qu'existe le rapport entre les objets et les besoins de l'homme ; la seconde n'existe réellement qu'au moment même de l'échange... (*Ibid.*) »

« Qu'est-ce que la *valeur?* Qu'est-ce que la *richesse?* Si le bon sens répond facilement à ces questions, les livres y répondent de tant de manières diverses, que l'esprit de critique a eu quelque raison d'affirmer qu'ils n'y répondent pas du tout. La *valeur*, encore une fois, est l'expression du rapport qui existe entre les besoins de l'homme et les choses. La richesse est un mot générique qui embrasse tous les objets dans lesquels ce rapport se vérifie. Un objet est-il propre à satisfaire nos besoins ? il y a là une *valeur*. L'objet lui-même est *richesse*. Ainsi, *valeur* et *richesse*, sans être synonymes, sont deux expressions nécessairement corrélatives. La valeur n'est pas la richesse, pas plus que l'impénétrabilité n'est un corps, pas plus que la pesanteur n'est une pierre. La valeur, c'est le rapport : la richesse c'est l'ensemble de tous les objets où le rapport se réalise. Voilà ce que nous dit le sens commun, dont la science n'a ici aucun droit de s'écarter... (*Ibid*, 4e leçon.) »

Le Trosne, dans son livre de l'*Intérêt social*, a consacré également tout un chapitre à l'examen de ce grave sujet. (Voy. *Physiocrates*, p. 887 et suiv.) E. D.

faisait rien. Elle donnera donc, dans un temps, de la valeur à des choses auxquelles, dans un autre, elle n'en donnait pas.

Dans l'abondance, on sent moins le besoin, parce qu'on ne craint pas de manquer. Par une raison contraire, on le sent davantage dans la rareté et dans la disette.

Or, puisque la valeur des choses est fondée sur le besoin, il est naturel qu'un besoin plus senti donne aux choses une plus grande valeur, et qu'un besoin moins senti leur en donne une moindre. La valeur des choses croît donc dans la rareté, et diminue dans l'abondance.

Elle peut même, dans l'abondance, diminuer au point de devenir nulle. Un surabondant, par exemple, sera sans valeur, toutes les fois qu'on n'en pourra faire aucun usage, puisqu'alors il sera tout à fait inutile.

Tel serait un surabondant en blé, si on le considérait par rapport à l'année dans laquelle il ne fait pas partie de la quantité nécessaire à la consommation. Mais, si on le considère par rapport aux années suivantes, où la récolte pourrait ne pas suffire, il aura une valeur, parce qu'on juge qu'il pourra faire partie de la quantité nécessaire au besoin qu'on en aura.

Ce besoin est éloigné. Par cette raison, il ne donne pas à une chose la même valeur, qu'un besoin présent. Celui-ci fait sentir qu'actuellement la chose est absolument nécessaire, et l'autre fait seulement juger qu'elle pourra le devenir. On se flatte qu'elle ne le deviendra pas ; et, dans cette prévention, comme on est porté à ne pas prévoir le besoin, on l'est aussi à donner moins de valeur à la chose.

Le plus ou moins de valeur, l'utilité étant la même, serait uniquement fondé sur le degré de rareté ou d'abondance, si ce degré pouvait toujours être connu avec précision ; et alors on aurait la vraie valeur de chaque chose.

Mais ce degré ne saurait jamais être connu. C'est donc principalement dans l'opinion que nous en avons, qu'est fondé le plus ou moins de valeur.

En supposant qu'il manque un dixième du blé nécessaire à la consommation de notre peuplade, les neuf dixièmes n'auraient que la valeur de dix, si on appréciait bien la disette, et si on voyait avec certitude qu'elle n'est réellement que d'un dixième.

C'est ce qu'on ne fait pas. Comme on se flatte dans l'abondance, on craint dans la disette. Au lieu d'un dixième qui manque, on juge qu'il en manque deux, trois, ou davantage. On se croit au moment où le blé manquera tout à fait ; et la disette d'un dixième produira la même terreur, que si elle était d'un tiers ou de la moitié.

Dès qu'une fois l'opinion a exagéré la disette, il est naturel que ceux qui ont du blé songent à le conserver pour eux ; dans la crainte d'en manquer, ils en mettront en réserve plus qu'il ne leur en faut. Il arri-

vera donc que la disette sera réellement du tout, ou à peu près, pour une partie de la peuplade. Dans cet état des choses, il est évident que la valeur du blé croîtra, à proportion que l'opinion exagérera la disette.

Si la valeur des choses est fondée sur leur utilité, leur plus ou moins de valeur est donc fondé, l'utilité restant la même, sur leur rareté ou sur leur abondance, ou plutôt sur l'opinion que nous avons de leur rareté et de leur abondance.

Je dis *l'utilité restant la même*, parce qu'on sent assez, qu'en les supposant également rares ou également abondantes, on leur juge plus ou moins de valeur, suivant qu'on les juge plus ou moins utiles.

Il y a des choses qui sont si communes, que, quoique très-nécessaires, elles paraissent n'avoir point de valeur. Telle est l'eau; elle se trouve partout, dit-on, *il n'en coûte rien pour se la procurer; et la valeur qu'elle peut obtenir par le transport, n'est pas une valeur à elle; ce n'est qu'une valeur de frais de voiture* [1].

Il serait bien étonnant qu'on payât des frais de voiture pour se procurer une chose qui ne vaudrait rien [2].

Une chose n'a pas une valeur, parce qu'elle coûte, comme on le suppose; mais elle coûte, parce qu'elle a une valeur.

Je dis donc que, même sur les bords d'un fleuve, l'eau a une valeur, mais la plus petite possible, parce qu'elle y est infiniment surabondante à nos besoins. Dans un lieu aride, au contraire, elle a une grande valeur; et on l'estime en raison de l'éloignement et de la difficulté de s'en procurer. En pareil cas un voyageur altéré donnerait cent louis d'un verre d'eau, et ce verre d'eau vaudrait cent louis. Car la valeur est moins dans la chose que dans l'estime que nous en faisons, et cette estime est relative à notre besoin : elle croît et diminue, comme notre besoin croît et diminue lui-même.

Comme on juge que les choses n'ont point de valeur, quand on a supposé qu'elles ne coûtent rien, on juge qu'elles ne coûtent rien, quand elles ne coûtent point d'argent. Nous avons bien de la peine à voir la lumière. Tâchons de mettre de la précision dans nos idées.

---

[1] Il est singulier que Condillac, dont les aperçus sur la valeur sont en général pleins de justesse, n'ait pas accepté l'importante distinction à laquelle, avant Smith, la nature de cet attribut de la richesse avait déjà donné lieu de la part des physiocrates. S'il eût, comme ces philosophes, séparé la *valeur d'utilité* des choses de leur *valeur vénale* ou *échangeable*, il eût reconnu que l'eau n'avait pas véritablement de valeur, dans le sens que l'école de Quesnay donnait à ce terme, et que le prix qu'on paie pour l'obtenir s'applique exclusivement au travail et aux frais que nécessite son transport.

On verra plus loin comment l'absence de cette distinction a conduit l'auteur à poser, comme principe, contrairement à l'opinion de Quesnay et de son école, que dans les échanges, *on ne donne jamais valeur égale pour valeur égale.* E. D.

[2] Voy. Le Trosne, *Physiocrates*, p. 891.

Quoiqu'on ne donne point d'argent pour se procurer une chose, elle coûte, si elle coûte un travail.

Or, qu'est-ce qu'un travail ?

C'est une action ou une suite d'actions, dans le dessein d'en tirer un avantage. On peut agir sans travailler : c'est le cas des gens désœuvrés qui agissent sans rien faire. Travailler, c'est donc agir pour se procurer une chose dont on a besoin. Un homme de journée, que j'occupe dans mon jardin, agit pour gagner le salaire que je lui ai promis; et il faut remarquer que son travail commence au premier coup de bêche; car, s'il ne commençait pas au premier, on ne saurait plus dire où il commence.

D'après ces réflexions préliminaires, je dis que, lorsque je suis loin de la rivière, l'eau me coûte l'action de l'aller chercher; action qui est un travail, puisqu'elle est faite pour me procurer une chose dont j'ai besoin; et lorsque je suis sur le bord de la rivière, l'eau me coûte l'action de me baisser pour en prendre; action qui est un bien petit travail, j'en conviens : c'est moins que le premier coup de bêche. Mais aussi l'eau n'a-t-elle alors que la plus petite valeur possible.

L'eau vaut donc le travail que je fais pour me la procurer. Si je ne vais pas la chercher moi-même, je paierai le travail de celui qui me l'apportera; elle vaut donc le salaire que je donnerai; et par conséquent les frais de voiture sont une valeur à elle. Je lui donne moi-même cette valeur, puisque j'estime qu'elle vaut ces frais de voiture.

On serait bien étonné, si je disais que l'air a une valeur; et cependant je dois le dire, si je raisonne conséquemment. Mais que me coûte-t-il ? Il me coûte tout ce que je fais pour le respirer, pour en changer, pour le renouveler. J'ouvre ma fenêtre, je sors. Or, chacune de ces actions est un travail, un travail bien léger à la vérité, parce que l'air, encore plus abondant que l'eau, ne peut avoir qu'une très-petite valeur.

J'en pourrais dire autant de la lumière, de ces rayons que le soleil répand avec tant de profusion sur la surface de la terre : car certainement pour les employer à tous nos usages, il nous en coûte un travail ou de l'argent [1].

Ceux que je combats, regardent comme une grosse méprise de fonder la valeur sur l'utilité, et ils disent qu'une chose ne peut valoir qu'autant qu'elle a un certain degré de rareté. *Un certain degré de rareté !* Voilà ce que je n'entends pas. Je conçois qu'une chose est rare, quand nous *jugeons* que nous n'en avons pas autant qu'il en faut pour notre usage; qu'elle est abondante, quand nous *jugeons* que nous en avons autant

[1] L'eau, l'air, la lumière sont des *biens*, des biens pourvus d'une immense utilité; mais ils ne sont pas des *richesses*, ils n'ont pas de *valeur*, parce que l'idée de richesse et de valeur emporte dans la langue économique celle de limitation, et d'appropriation de fait, ou du moins possible. E. D.

qu'il nous en faut, et qu'elle est surabondante, quand nous *jugeons* que nous en avons au delà. Enfin, je conçois qu'une chose dont on ne fait rien, et dont on ne peut rien faire, n'a point de valeur, et qu'au contraire une chose a une valeur, lorsqu'elle a une utilité; et, si elle n'en avait pas une par cela seul qu'elle est utile, elle n'en aurait pas une plus grande dans la rareté, et une moindre dans l'abondance.

Mais on est porté à regarder la valeur comme une qualité absolue, qui est inhérente aux choses indépendamment des jugements que nous portons, et cette notion confuse est une source de mauvais raisonnements. Il faut donc se souvenir que, quoique les choses n'aient une valeur, que parce qu'elles ont des qualités qui les rendent propres à nos usages, elles n'auraient point de valeur pour nous, si nous ne jugions pas qu'elles ont en effet ces qualités. Leur valeur est donc principalement dans le jugement que nous portons de leur utilité; et elles n'en ont plus ou moins, que parce que nous les jugeons plus ou moins utiles, ou qu'avec la même utilité, nous les jugeons plus rares ou plus abondantes. Je ne me suis si fort arrêté sur cette notion, que parce qu'elle servira de base à tout cet ouvrage.

CHAPITRE II. — FONDEMENT DU PRIX DES CHOSES.

Comment on estime qu'une certaine quantité d'une chose vaut une certaine quantité d'une autre. — Cette estime est ce qu'on nomme *prix*. — Dans les échanges, les choses n'ont pas un prix absolu. — Elles sont réciproquement le prix les unes des autres. — Il ne faut pas confondre les mots *prix* et *valeur*. — Nos besoins donnent la valeur. — Nos échanges donnent le prix.

J'ai une surabondance de blé, et je manque de vin : vous avez au contraire une surabondance de vin, et vous manquez de blé. Le blé surabondant, qui m'est inutile, vous est donc nécessaire; et j'aurais besoin moi-même du vin qui est surabondant et inutile pour vous. Dans cette position nous songeons à faire un échange : je vous offre du blé pour du vin, et vous m'offrez du vin pour du blé.

Si mon surabondant est ce qu'il faut pour votre consommation, et que le vôtre soit ce qu'il faut pour la mienne, en échangeant l'un contre l'autre, nous ferons tous deux un échange avantageux, puisque nous cédons tous deux une chose qui nous est inutile, pour une chose dont nous avons besoin. Dans ce cas, j'estime que mon blé vaut pour vous ce que votre vin vaut pour moi, et vous estimez que votre vin vaut pour moi ce que mon blé vaut pour vous.

Mais, si mon surabondant suffit à votre consommation, et que le vôtre ne suffise pas à la mienne, je ne donnerai pas le mien tout entier pour le

vôtre; car ce que je vous céderais vaudrait plus pour vous, que ce que vous me céderiez ne vaudrait pour moi.

Je ne vous abandonnerai donc pas tout le surabondant de mon blé; j'en voudrai réserver une partie, afin de me pourvoir ailleurs de la quantité de vin que vous ne pouvez pas me céder, et dont j'ai besoin.

Vous, de votre côté, il faut qu'avec le surabondant de votre vin, vous puissiez vous procurer tout le blé nécessaire à votre consommation. Vous refuserez donc de m'abandonner tout ce surabondant, si le blé que je je puis vous céder ne vous suffit pas.

Dans cette altercation, vous m'offrirez le moins de vin que vous pourrez pour beaucoup de blé; et moi, je vous offrirai le moins de blé que je pourrai pour beaucoup de vin.

Cependant le besoin nous fera une nécessité de conclure; car il vous faut du blé, et à moi il me faut du vin.

Alors, comme vous ne voulez ni ne pouvez me donner tout le vin dont j'ai besoin, je me résoudrai à en faire une moindre consommation; et vous, de votre côté, vous prendrez aussi le parti de retrancher sur la consommation que vous comptiez faire en blé. Par là, nous nous rapprocherons. Je vous offrirai un peu plus de blé, vous m'offrirez un peu plus de vin; et, après plusieurs offres réciproques, nous nous accorderons. Nous conviendrons, par exemple, de nous donner en échange un tonneau d evin pour un setier de blé.

Lorsque nous nous faisons réciproquement des offres, nous marchandons : lorsque nous tombons d'accord, le marché est fait. Alors nous estimons qu'un setier de blé vaut pour vous ce qu'un tonneau de vin vaut pour moi.

Cette estime que nous faisons du blé par rapport au vin, et du vin par rapport au blé, est ce qu'on nomme *prix*. Ainsi votre tonneau de vin est pour moi le prix de mon setier de blé, et mon setier de blé est pour vous le prix de votre tonneau de vin.

Nous savons donc quelle est, par rapport à vous et à moi, la valeur du blé et du vin, parce que nous les avons estimés d'après le besoin que nous en avons, besoin qui nous est connu. Nous savons encore qu'ils ont tous deux une valeur pour d'autres, parce que nous savons que d'autres en ont besoin. Mais, comme ce besoin peut être plus ou moins grand que nous ne pensons, nous ne pourrons juger exactement de la valeur qu'ils y attachent, que lorsqu'ils nous l'auront appris eux-mêmes. Or, c'est ce qu'ils nous apprendront par les échanges qu'ils feront avec nous ou entre eux. Lorsque tous en général seront convenus de donner tant de vin pour tant de blé, alors le blé par rapport au vin, et le vin par rapport au blé, auront chacun une valeur, qui sera reconnue généralement de tous. Or, cette valeur relative, généralement reconnue dans les échanges, est ce qui fonde le prix des

choses. Le prix n'est donc que la valeur estimée d'une chose par rapport à la valeur estimée d'une autre; estimée, dis-je, en général par tous ceux qui en font des échanges.

Dans les échanges, les choses n'ont pas un prix absolu; elles n'ont qu'un prix relatif à l'estime que nous en faisons au moment que nous concluons un marché, et elles sont réciproquement le prix les unes des autres.

En premier lieu, *le prix des choses est relatif à l'estime que nous en faisons*, ou plutôt il n'est que l'estime que nous faisons de l'une par rapport à l'autre. Et cela n'est pas étonnant, puisque, dans l'origine, *prix* et *estime* sont des mots parfaitement synonymes, et que l'idée que le premier a d'abord signifiée, est identique avec l'idée que le second exprime aujourd'hui.

En second lieu, *elles sont réciproquement le prix les unes des autres.* Mon blé est le prix de votre vin, et votre vin est le prix de mon blé, parce que le marché, conclu entre nous, est un accord par lequel nous estimons que mon blé a pour vous la même valeur que votre vin a pour moi.

Il ne faut pas confondre ces mots *prix* et *valeur*, et les employer toujours indifféremment l'un pour l'autre.

Dès que nous avons besoin d'une chose, elle a de la valeur; elle en a par cela seul, et avant qu'il soit question de faire un échange.

Au contraire, ce n'est que dans nos échanges qu'elle a un prix, parce que nous ne l'estimons, par comparaison à une autre, qu'autant que nous avons besoin de l'échanger, et son prix, comme je l'ai dit, est l'estime que nous faisons de sa valeur, lorsque, dans l'échange, nous la comparons avec la valeur d'une autre.

Le prix suppose donc la valeur; c'est pourquoi on est si fort porté à confondre ces deux mots. Il est vrai qu'il y a des occasions où l'on peut les employer indifféremment l'un pour l'autre. Cependant ils expriment deux idées qu'il est nécessaire de ne pas confondre, si nous ne voulons pas jeter de la confusion sur les développements qui nous restent faire.

CHAPITRE III. — DE LA VARIATION DES PRIX.

Le prix des choses varie, 1° en raison de l'abondance et de la rareté; 2° en raison de la concurrence. — Les choses n'ont donc pas un prix absolu.

Nous venons de voir que le prix est fondé sur la valeur. Or, la valeur varie, le prix doit donc varier. Il y a plusieurs causes de cette variation.

D'abord, il est évident que l'abondance et la rareté font varier le prix comme la valeur, et le font varier en raison du besoin plus ou moins grand.

En second lieu, il se peut encore que le prix des choses varie, dans le cas même où la peuplade a la même abondance et les mêmes besoins.

Supposons qu'après la récolte j'aie dans mes greniers tout le blé surabondant, et qu'au contraire le vin surabondant soit distribué dans les celliers de douze personnes, qui ont toutes besoin de mon blé.

Dans cette supposition, ces douze personnes viennent à moi pour échanger du vin contre du blé, et parce que l'année dernière j'ai cédé un setier pour un tonneau, elles m'offrent chacune un tonneau pour un setier. Mais, l'année dernière, je ne traitais qu'avec une seule personne, et j'ai été forcé de céder plus de blé; aujourd'hui que je puis traiter avec douze, et que je n'ai pas besoin de tout le vin dont elles veulent se défaire, je déclare que je ne livrerai du blé qu'à ceux qui me donneront une plus grande quantité de vin. Par là je les force à me faire, à l'envi, des offres plus avantageuses. Par conséquent, mon blé sera à plus haut prix pour elles, et leur vin sera à moins haut prix pour moi.

Si on supposait le blé surabondant distribué dans les greniers de douze personnes, et au contraire tout le vin surabondant renfermé dans les celliers d'une seule, alors le prix ne serait plus le même que dans la première supposition, car celui du blé baisserait et celui du vin hausserait.

Lorsque plusieurs personnes ont besoin d'échanger une denrée, cette concurrence en fait donc baisser le prix, et le défaut de concurrence fait hausser le prix de la denrée qu'elles veulent se faire livrer. Or, comme la concurrence est plus grande, moins grande ou nulle, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il arrive que les prix haussent et baissent alternativement.

De cette variation, il résulte qu'il n'y a point de prix absolu. En effet, toutes les fois que nous parlons du prix haut et bas, c'est que nous comparons l'une à l'autre deux choses qu'il s'agit d'échanger : le vin, par exemple, par comparaison au blé, sera à haut prix, si nous en donnons peu pour une grande quantité de blé, et le blé sera à bas prix. Dans le cas contraire, le prix du blé sera haut et celui du vin sera bas[1].

---

[1] S'il est vrai qu'il n'y ait pas de prix *absolu*, il ne l'est pas moins qu'une chose ne sera jamais produite d'une manière permanente, si son prix ne suffit pas pour rembourser les frais de production. E. D.

CHAPITRE IV. — DES MARCHÉS OU DES LIEUX OU SE RENDENT CEUX QUI ONT BESOIN DE FAIRE DES ÉCHANGES.

Comment on y règle le prix de chaque chose. – Comment les prix varient d'un marché à l'autre. – Il serait inutile et même dangereux de vouloir empêcher ces variations. — Les variations grandes et subites ont des inconvénients. — Comment, en général, les prix varient peu. – Comment ils se règlent lorsque le commerce jouit d'une liberté entière.

Ceux qui ont des échanges à faire se cherchent, et ils parcourent la peuplade; c'est la première idée qui s'offre à chacun d'eux. Mais ils ne tarderont pas à connaître les inconvénients de cet usage. Premièrement, il leur arrivera souvent de ne pas se rencontrer, parce que celui chez qui on viendra, sera allé chez un autre, ou chez celui même qui le venait chercher. Ils perdraient bien du temps dans ces courses.

En second lieu, il leur arriverait encore de se rencontrer et de ne rien conclure. Après bien des altercations, ils se sépareraient et recommenceraient leurs courses, chacun dans l'espérance de faire avec un autre un échange plus avantageux. En suivant cette pratique, il leur sera donc bien difficile de convenir du prix respectif des denrées.

Tôt ou tard l'expérience leur fera sentir ces inconvénients. Alors ils chercheront, à peu près au centre de la peuplade, un lieu où ils conviendront de se rendre, chacun de leur côté, à des jours marqués, et où l'on apportera les denrées dont on se proposera de faire l'échange. Ce concours, et le lieu où il se fait, se nomment *marché*, parce que les marchés s'y proposent et s'y concluent.

On expose donc, dans le marché, toutes les denrées destinées à être échangées; chacun les voit, et peut comparer la quantité de l'une avec la quantité de l'autre. En conséquence, on se fait réciproquement des propositions.

S'il y a beaucoup de blé et peu de vin, on offrira une moindre quantité de vin pour une plus grande quantité de blé; et, s'il y a peu de blé et beaucoup de vin, on offrira une moindre quantité de blé pour une plus grande quantité de vin.

En comparant de la sorte les denrées, suivant la quantité qui s'en trouve au marché, on voit à peu près dans quelle proportion on peut faire les échanges, et alors on n'est pas loin de conclure. Aussitôt donc que quelques-uns seront d'accord sur la proportion à suivre dans leurs échanges, les autres prendront cette proportion pour règle, et le prix respectif des denrées sera déterminé pour ce jour-là. On dira, par exemple, que le prix d'un tonneau de vin est un setier de blé, et que le prix d'un setier de blé est un tonneau de vin.

Je ne considère que la quantité, parce que je veux simplifier. On con-

çoit assez que la qualité doit mettre de la différence dans le prix des denrées. Il faut seulement remarquer que, la qualité ne s'appréciant pas comme la quantité, les marchés seront plus difficiles à conclure; et qu'en pareil cas l'opinion aura sans doute beaucoup d'influence. Mais enfin on conclura, et de quelque qualité que soient les choses, elles auront, pour ce jour-là, un prix déterminé.

Si le prix du blé a été haut par comparaison à celui du vin, on en apportera davantage au marché suivant, parce qu'on se flattera d'un échange plus avantageux; et, par une raison contraire, on apportera moins de vin.

Dans ce marché, la proportion, entre le blé et le vin, ne sera donc pas la même que dans le précédent. Il y aura beaucoup de blé et peu de vin; et comme la grande quantité fera baisser le prix de l'un, la petite quantité fera hausser le prix de l'autre.

Les prix varieront, par conséquent, de marché en marché.

Sans doute, ce serait un avantage pour la peuplade, que les denrées eussent toujours un prix déterminé et fixe, car les échanges se feraient sans discussion, promptement et sans perte. Mais cela n'est pas possible, puisqu'il ne peut pas y avoir toujours la même proportion entre les denrées, soit qu'on les considère dans les magasins où les propriétaires les conservent, soit qu'on les considère dans les marchés où on les apporte.

Si les variations sont peu considérables, elles seront presque insensibles. Alors elles n'auront point d'inconvénients, ou elles n'en produiront que de bien légers, qu'il serait inutile d'empêcher. Peut-être même serait-il impossible de les prévenir, et dangereux de le tenter. Nous verrons ailleurs que le gouvernement portera coup à l'agriculture et au commerce, toutes les fois qu'il entreprendra de fixer le prix des denrées.

Si les variations sont grandes et subites, il en résultera de grands inconvénients. Car le trop haut prix d'une denrée mettra ceux qui en ont besoin, dans la nécessité de faire des échanges désavantageux, ou de souffrir pour n'avoir pas pu se la procurer.

Ces variations, grandes et subites, arriveront lorsqu'une récolte aura tout à fait manqué. C'est ce qu'on préviendra en faisant, dans les années de surabondance, des provisions pour les années de disette, et on en fera. L'expérience éclairera la peuplade sur cet objet.

Ces variations arriveront encore dans les marchés, lorsqu'on y apportera beaucoup trop d'une denrée, et trop peu d'une autre ; mais cet inconvénient ne se répétera pas souvent, si chacun a la liberté d'apporter au marché ce qu'il veut, et la quantité qu'il veut. C'est encore là un objet sur lequel l'expérience donnera des lumières. En observant les prix dans une suite de marchés, et les causes de leur variation, on apprendra l'espèce de denrée et la quantité qu'on y doit porter pour les

échanger avec avantage, ou avec le moindre désavantage possible. Les différentes denrées, exposées au marché, conserveront donc entre elles les mêmes proportions, ou à peu près, et les prix par conséquent varieront peu.

Ils varieront d'autant moins, que l'expérience ayant appris aux colons[1] ce qui se consomme de chaque chose, ils en feront croître dans cette proportion ; et ils n'en porteront au marché qu'autant, ou à peu près, qu'ils présumeront devoir en échanger. Ils se conduiront à cet égard d'après les observations qu'ils auront faites.

On voit donc qu'en général les prix se régleront sur la quantité respective des choses qu'on offrira d'échanger.

On voit encore que les prix ne peuvent se régler que dans les marchés, parce que c'est là seulement que les citoyens rassemblés peuvent, en comparant l'intérêt qu'ils ont à faire des échanges, juger de la valeur des choses relativement à leurs besoins. Ils ne le peuvent que là, parce que ce n'est que dans les marchés que toutes les choses à échanger se mettent en évidence : ce n'est que dans les marchés qu'on peut juger du rapport d'abondance ou de rareté qu'elles ont les unes avec les autres ; rapport qui en détermine le prix respectif.

C'est ainsi que les prix se régleront constamment, dans le cas où chacun aura, comme je l'ai dit, la liberté d'apporter au marché ce qu'il veut et la quantité qu'il veut. Nous traiterons ailleurs des inconvénients qui naîtront du défaut de liberté.

CHAPITRE V. — CE QU'ON ENTEND PAR COMMERCE.

Le commerce est l'échange qu'on fait d'une chose pour une autre, — Les choses échangées sont tout à la fois, sous divers rapports, *prix* et *marchandises*. — Ceux qui échangent sont respectivement vendeurs et acheteurs. — Le commerce suppose, d'un côté, production surabondante et, de l'autre, consommation à faire. — Comment il se fait immédiatement entre les producteurs et les consommateurs. — Comment les producteurs et les consommateurs le font par l'entremise des commissionnaires. — Comment, par l'entremise des marchands. — Avantages qu'ils en retirent. — C'est le surabondant des producteurs ou des colons, qui fait tout le fonds du commerce. — Différentes espèces de commerces et de marchands. — Ces espèces de marchands ne diffèrent que du plus au moins.

Nous appelons *commerce* l'échange qui se fait, lorsqu'une personne nous livre une chose pour une autre qu'elle reçoit ; et nous appelons *marchandises* les choses qu'on offre d'échanger, parce qu'on ne les échange qu'en faisant un marché, ou qu'en s'accordant, après quelques altercations, à donner tant de l'une pour tant de l'autre.

---

[1] Condillac prend toujours ce mot dans le sens de *cultivateurs*. Voy. le chap. suiv.

Or, nous avons remarqué que deux choses qu'on échange, sont réciproquement le prix l'une de l'autre. Elles sont donc tout à la fois, chacune, prix et marchandise; ou plutôt elles prennent l'un ou l'autre de ces noms, suivant les rapports sous lesquels on les envisage.

Quand la chose est considérée comme prix, celui qui la donne est nommé *acheteur:* quand elle est considérée comme marchandise, celui qui la livre est nommé *vendeur;* et, puisque sous différents rapports elle peut être considérée comme prix et comme marchandise, il s'ensuit que ceux qui font des échanges peuvent être considérés, respectivement l'un à l'autre, chacun comme vendeur et comme acheteur. Lorsque je vous donne un setier de blé pour un tonneau de vin, c'est moi qui achète du vin, c'est vous qui le vendez, et mon setier est le prix de votre tonneau. Lorsque vous me donnez un tonneau de vin pour un setier de blé, c'est vous qui achetez du blé, c'est moi qui le vends, et votre tonneau est le prix de mon setier. Dans tout cela il n'y a jamais que des échanges, et de quelque manière qu'on s'exprime, les idées sont toujours les mêmes. Mais les expressions varient, parce que nous sommes obligés de considérer les mêmes choses sous des rapports différents.

Le commerce suppose deux choses : production surabondante d'un côté, et de l'autre consommation à faire.

Production surabondante[1], parce que je ne puis échanger que mon surabondant;

Consommation à faire, parce que je ne puis l'échanger qu'avec quelqu'un qui a besoin de le consommer.

Jusqu'à présent notre peuplade n'est composée que de colons, c'est-à-dire, d'hommes qui cultivent la terre. Or, ces colons peuvent être considérés comme producteurs, et comme consommateurs : comme producteurs, parce que c'est leur travail qui fait produire à la terre toutes sortes de denrées ; comme consommateurs, parce que ce sont eux qui consomment les différentes productions.

D'après les suppositions que nous avons faites, les échanges, jusqu'à présent, se sont immédiatement faits entre les colons; le commerce s'est donc fait immédiatement entre les producteurs et les consommateurs.

Mais il n'est pas toujours possible aux colons, qui viennent au marché, de vendre leurs marchandises à un prix avantageux. Ils seront donc quelquefois réduits à les remporter. C'est un inconvénient qu'ils éviteraient, s'ils pouvaient les déposer quelque part, et les confier à quelqu'un qui, en leur absence, pût saisir l'occasion de les

---

[1] Il n'y a *surabondance de production* qu'au cas où l'échange est impossible ; et l'auteur ne se serait pas servi de ces expressions, si son attention s'était portée sur les conséquences du phénomène de la division du travail. E. D.

échanger avec avantage. Dans cette vue, ils en céderaient volontiers une partie.

Ceux qui ont leurs habitations aux environs du marché, auront donc un intérêt à retirer les marchandises chez eux. En conséquence, ils bâtiront des magasins, où elles pourront être conservées, et ils offriront de les vendre pour le compte des autres, moyennant un profit convenu.

Ces commissionnaires, c'est ainsi qu'on nomme ceux qui se chargent d'une chose pour le compte des autres, sont entre les producteurs et les consommateurs; c'est par eux que se font les échanges, mais ce n'est pas pour eux. Ils y ont seulement un profit, et il leur est dû; car les colons trouvent de l'avantage à échanger leurs productions, sans être forcés à commercer immédiatement les uns avec les autres.

Je suppose que celui qui confie un setier de blé promette d'en donner un boisseau, si on lui procure, en échange, un tonneau de vin; et que le commissionnaire, à portée de saisir le moment favorable, obtienne pour ce setier un tonneau plus dix pintes. Il aura gagné et sur celui qui vend le blé, et sur celui qui l'achète.

D'un côté, la peuplade sent le besoin qu'elle a de ces commissionnaires; d'un autre côté, il y a de l'avantage à l'être. On peut donc juger qu'il s'en établira, et peut-être trop. Mais parce que, plus il y en aura, moins ils auront de profits, le nombre s'en proportionnera peu à peu au besoin de la peuplade.

Un commissionnaire n'est que le dépositaire d'une chose qui n'est pas à lui. Mais parce qu'il fait des profits, il pourra un jour acheter lui-même les marchandises qu'on lui confiait auparavant. Alors il se les appropriera, il les aura à ses risques et fortunes, et il revendra pour son compte. Voilà ce qu'on nomme *marchand*.

Avant qu'il y eût des commissionnaires et des marchands, on ne pouvait guère vendre qu'au marché, et le jour seulement où il se tenait: depuis qu'il s'en est établi, on peut vendre tous les jours et partout, et les échanges, devenus plus faciles, en sont plus fréquents.

Les colons ont donc un plus grand nombre de débouchés pour se faire passer, les uns aux autres, leur surabondant; et la peuplade éprouve tous les jours combien il lui est avantageux d'avoir des commissionnaires et des marchands.

A la vérité ces commissionnaires et ces marchands feront des gains sur elle; mais, par leur entremise, elle en fera elle-même qu'elle n'aurait pas pu faire sans eux. Car tel surabondant, qui est inutile et sans valeur lorsqu'il ne peut pas être échangé, devient, lorsqu'il peut l'être, utile, et acquiert une valeur.

Ce surabondant, comme je l'ai remarqué, est le seul effet commerçable; car on ne vend que ce dont on peut se passer. Il est vrai que je pourrais absolument vendre une chose dont j'ai besoin; mais, comme je ne le

ferai que pour m'en procurer une dont j'ai un besoin plus grand, il est évident que je la regarde comme inutile pour moi, en comparaison de celle que j'acquiers. Il est vrai encore que je pourrai même vendre le blé nécessaire à ma consommation; mais je ne vendrai que parce qu'étant assuré de le remplacer, je trouve un avantage à vendre d'un côté pour racheter de l'autre. En un mot, quelque supposition qu'on fasse, il faut toujours, en remontant de vendeur en vendeur, arriver à un premier qui ne vend et ne peut vendre que son surabondant. Voilà pourquoi je dis que le surabondant est la seule chose qui soit dans le commerce[1].

Lorsque les colons commercent immédiatement les uns avec les autres, ils échangent leur propre surabondant. Mais, lorsque les marchands font eux-mêmes le commerce, est-ce aussi leur surabondant qu'ils échangent? Et peut-on dire que les marchandises qu'ils ont dans leurs magasins, sont surabondantes pour eux?

Non, sans doute : les marchands échangent le surabondant des colons. Ils sont, entre les producteurs et les consommateurs, comme autant de canaux de communication par où le commerce circule; et, par leur entremise, les colons les plus éloignés les uns des autres communiquent entre eux. Telle est l'utilité du commerce qui se fait par les marchands.

Il y a différentes espèces de commerces, et il est important de ne pas les confondre.

Ou nous échangeons les productions telles que la nature nous les donne, et j'appelle cet échange *commerce de productions*.

Ou nous échangeons ces productions, lorsque nous leur avons fait prendre des formes qui les rendent propres à divers usages, et j'appelle cet échange *commerce de manufactures* ou d'ouvrages faits à la main.

Le colon fait un commerce de productions, lorsqu'il vend le surabondant de sa récolte, et les artisans ou manufacturiers font un commerce de manufactures, lorsqu'ils vendent les ouvrages qu'ils ont fabriqués.

Mais, lorsque le commerce se fait par l'entremise des marchands, je l'appelle *commerce de commission*, parce que les marchands s'établissent commissionnaires entre les producteurs d'une part et les consommateurs de l'autre. Considérés comme marchands, ils ne sont ni co-

[1] Je ne pense donc pas que chaque colon ne vende jamais que son surabondant, mais je pense que tout ce qui se vend est surabondant chez quelqu'un d'eux. Par exemple, s'il y avait une grande cherté en Espagne, je ne doute pas que la France n'y vendît une partie des blés nécessaires à la consommation; mais elle les remplacerait par ceux qu'elle achèterait dans le Nord, et elle ne les remplacerait que parce qu'il y aurait dans le Nord une nation où le blé serait surabondant. *Note de l'auteur*. — Voyez la précédente.

lons ni manufacturiers : ils revendent seulement ce qu'ils ont acheté.

On distingue le marchand détailleur et le marchand en gros, qu'il est aisé de ne pas confondre; la dénomination seule en fait assez voir la différence. Il n'est pas aussi facile de marquer en quoi diffèrent le marchand trafiquant et le marchand négociant. Tous deux font le commerce de commission; mais l'usage paraît les confondre.

J'appellerai *trafiquant* un marchand, lorsque, par une suite d'échanges faits en différents pays, il paraît commercer de tout. Un marchand français, par exemple, est trafiquant lorsqu'il porte une marchandise en Angleterre; qu'en Angleterre, où il la laisse, il en prend une autre qu'il porte ailleurs, et, qu'après plusieurs échanges, il revient en France où il apporte une marchandise étrangère. On conçoit que, sans voyager, il peut faire ce commerce par ses facteurs ou commissionnaires.

Le trafiquant se nomme *négociant*, lorsqu'ayant fait du commerce une affaire de spéculation, il en observe les branches, il en combine les circonstances, il en calcule les avantages et les inconvénients dans les achats et dans les ventes à faire, et que, par ses correspondances, il paraît disposer des effets commerçables de plusieurs nations.

Toutes ces espèces sont comprises sous la dénomination de *commerçants*. Au reste, comme elles ne diffèrent que du plus au moins, on conçoit qu'il sera souvent impossible de distinguer le marchand du trafiquant, et le trafiquant du négociant. C'est pourquoi on peut souvent employer indifféremment, les uns pour les autres, les mots *commerce, trafic, négoce*. Il faudra seulement se souvenir que les marchands, de quelque espèce qu'ils soient, ne font que le commerce de commission, commerce que je nommerai quelquefois *trafic*.

CHAPITRE VI. — COMMENT LE COMMERCE AUGMENTE LA MASSE DES RICHESSES.

La terre est l'unique source des richesses. — Mais elle ne devient une source abondante que lorsqu'elle est rendue fertile par le travail de l'homme. — Si dans les échanges on donnait toujours valeur égale pour valeur égale, le commerce n'augmenterait pas la masse des richesses. — Mais on donne toujours moins pour plus. — Pourquoi on est porté à penser le contraire. — Par les échanges, ce qui n'était pas richesse devient richesse. — Les commerçants augmentent donc la masse des richesses.

Nous avons vu que le commerce, qui consiste dans l'échange d'une chose pour une autre, se fait principalement par les marchands, trafiquants et négociants. Essayons maintenant d'apprécier l'utilité que la société retire de tous ces hommes qui se sont établis commissionnaires

entre les producteurs et les consommateurs; et, à cet effet, observons la source des richesses et le cours qu'elle suit.

Les richesses consistent dans une abondance de choses qui ont une valeur, ou, ce qui revient au même, dans une abondance de choses utiles, parce que nous en avons besoin; ou enfin, ce qui est encore identique, dans une abondance de choses qui servent à notre nourriture, à notre vêtement, à notre logement, à nos commodités, à nos agréments, à nos jouissances, à nos usages, en un mot.

Or, c'est la terre seule qui produit [1] toutes ces choses. Elle est donc l'unique source de toutes les richesses.

Naturellement féconde, elle en produit par elle-même, et sans aucun travail de notre part. Les sauvages, par exemple, subsistent de la fécondité de terres qu'ils ne cultivent pas. Mais il faut à leur consommation une grande étendue de pays. Chaque sauvage pourra consommer le produit de cent arpents. Encore est-il difficile d'imaginer qu'il puisse toujours trouver l'abondance dans cet espace.

C'est que la terre, abandonnée à sa fécondité naturelle, produit de tout indifféremment. Elle est surtout féconde en choses qui nous sont inutiles, et dont nous ne pouvons faire aucun usage.

Rendons-nous maîtres de sa fécondité, et empêchons certaines productions pour en faciliter d'autres, la terre deviendra fertile. Car, si on appelle *féconde* une terre qui produit beaucoup et de tout indifféremment, on appelle *fertile* une terre qui produit beaucoup et à notre choix.

Ce n'est qu'à force d'observations et de travail que nous viendrons à bout d'empêcher certaines productions et d'en faciliter d'autres. Il faut découvrir comment la terre produit, si nous voulons multiplier exclusivement les choses à notre usage et extirper toutes les autres.

Le recueil des observations sur cet objet fait la théorie d'une science qu'on nomme *agriculture*, ou culture des champs; et le travail du colon, qui se conforme journellement à ces observations, fait la pratique de cette science. Je nommerai cette pratique *cultivation*.

Le colon multiplie donc les choses qui sont à notre usage, qui ont une valeur, et dont l'abondance fait ce que nous appelons richesses. C'est lui qui fouille la terre, qui ouvre la source, qui la fait jaillir; c'est à lui que nous devons l'abondance.

Que devons-nous donc aux commerçants [2]? Si, comme tout le monde

---

[1] Il est impossible de donner une adhésion plus formelle à la doctrine des Physiocrates. Mais elle n'est pas, comme on le verra, la seule qui se rencontre dans cet ouvrage. E. D.

[2] Voyez, sur ce passage, et les deux alinéas qui le suivent, les observations critiques de J.-B. Say (*Cours d'Econom. polit.*, deuxième part., chap. XIII). — Voy. aussi notre édition des *Physiocrates*, p. 194-195, *en note*. E. D.

le suppose, on échange toujours une production d'une valeur égale contre une autre production d'une valeur égale, on aura beau multiplier les échanges; il est évident qu'après, comme auparavant, il y aura toujours la même masse de valeurs ou de richesses.

Mais il est faux que, dans les échanges, on donne valeur égale pour valeur égale [1]. Au contraire, chacun des contractants en donne toujours une moindre pour une plus grande. On le reconnaîtrait, si on se faisait des idées exactes, et on peut déjà le comprendre d'après ce que j'ai dit.

Une femme de ma connaissance, ayant acheté une terre, comptait l'argent pour la payer, et disait : *Cependant on est bien heureux d'avoir une terre pour cela.* Il y a, dans cette naïveté, un raisonnement bien juste. On voit qu'elle attachait peu de valeur à l'argent qu'elle conservait dans son coffre; et que, par conséquent, elle donnait une valeur moindre pour une plus grande. D'un autre côté, celui qui vendait la terre, était dans le même cas, et il disait : *Je l'ai bien vendue.* En effet, il l'avait vendue au denier trente ou trente-cinq. Il comptait donc avoir aussi donné moins pour plus. Voilà où en sont tous ceux qui font des échanges.

En effet, si on échangeait toujours valeur égale pour valeur égale [2], il n'y aurait de gain à faire pour aucun des contractants. Or, tous deux en font, ou en doivent faire. Pourquoi? C'est que les choses n'ayant qu'une valeur relative à nos besoins, ce qui est plus pour l'un, est moins pour l'autre, et réciproquement.

L'erreur où l'on tombe à ce sujet, vient de ce qu'on parle des choses qui sont dans le commerce, comme si elles avaient une valeur absolue; et qu'on juge, en conséquence, qu'il est de la justice que ceux qui font des échanges, se donnent mutuellement valeur égale pour valeur égale. Bien loin de remarquer que deux contractants se donnent l'un à l'autre moins pour plus, on pense, sans trop y réfléchir, que cela ne peut pas être; et il semble que, pour que l'un donnât toujours moins, il faudrait que l'autre fût assez dupe pour donner toujours plus, ce qu'on ne peut pas supposer.

Ce ne sont pas les choses nécessaires à notre consommation, que nous sommes censés mettre en vente : c'est notre surabondant, comme je l'ai remarqué plusieurs fois. Nous voulons livrer une chose qui nous est inutile, pour nous en procurer une qui nous est nécessaire : nous voulons donner moins pour plus.

---

[1] Voy. Le Trosne, *Physiocrates*, p. 904.

[2] On verra l'auteur insister avec force, dans la suite de cet ouvrage, sur cette idée que, dans l'échange, on ne donne pas *valeur égale pour valeur égale*, et c'est un des points dans lesquels il s'écarte de la doctrine des Physiocrates, qui avaient posé le principe contraire. — Voy. *Physiocrates*, note de la p. 196. E. D.

Le surabondant des colons[1], voilà ce qui fournit tout le fonds au commerce. Ce surabondant est richesse, tant qu'ils trouvent à l'échanger; parce qu'ils se procurent une chose qui a une valeur pour eux, et qu'ils en livrent une qui a une valeur pour d'autres.

S'ils ne pouvaient point faire d'échanges, leur surabondant leur resterait, et serait pour eux sans valeur. En effet, le blé surabondant, que je garde dans mes greniers, sans pouvoir l'échanger, n'est pas plus richesse pour moi, que le blé que je n'ai pas encore tiré de la terre. Aussi sémerai-je moins l'année prochaine, et pour avoir une moindre récolte, je n'en serai pas plus pauvre.

Or, les commerçants sont les canaux de communication par où le surabondant s'écoule. Des lieux où il n'a point de valeur, il passe dans des lieux où il en prend une; et, partout où il se dépose, il devient richesse.

Le commerçant fait donc en quelque sorte de rien quelque chose. Il ne laboure pas, mais il fait labourer. Il engage le colon à tirer de la terre un surabondant toujours plus grand, et il en fait toujours une richesse nouvelle. Par le concours du colon et du commerçant, l'abondance se répand d'autant plus, que les consommations augmentent à proportion des productions, et réciproquement les productions à proportion des consommations.

Une source, qui se perd dans des rochers et dans des sables, n'est pas une richesse pour moi; mais elle en devient une, si je construis un aqueduc pour la conduire dans mes prairies. Cette source représente les productions surabondantes que nous devons aux colons, et l'aqueduc représente les commerçants.

CHAPITRE VII. — COMMENT LES BESOINS, EN SE MULTIPLIANT, DONNENT NAISSANCE AUX ARTS, ET COMMENT LES ARTS AUGMENTENT LA MASSE DES RICHESSES?

Choses de première nécessité et choses de seconde nécessité. — Un peuple est sans arts lorsqu'il se borne aux choses de première nécessité.—Les arts commencent avec l'usage des choses de seconde nécessité. — Alors il se forme plusieurs classes de citoyens. — Toutes ces classes concourent à augmenter la masse des richesses. — L'industrie des marchands et des artisans est un fonds de richesses, autant que l'industrie des colons.

Comme j'ai distingué des besoins naturels et des besoins factices, je distinguerai aussi deux espèces de choses nécessaires; les unes de pre-

---

[1] Des *Cultivateurs*. Cette proposition concorde parfaitement avec la doctrine de Quesnay et de Malthus. Voy. *Physiocrates*, p. 66 de l'Introduction. E. D.

mière nécessité, que je rapporterai aux besoins naturels; les autres de seconde nécessité, que je rapporterai aux besoins factices.

Les fruits, tels que la terre les produit par sa seule fécondité, sont de première nécessité pour un sauvage, parce qu'ils lui sont nécessaires en conséquence de sa conformation ; et nos vins, nos eaux-de-vie seraient de seconde nécessité pour lui, si, en commerçant avec nous, il se faisait une habitude de ces boissons.

Pour notre peuplade, fixée dans les champs qu'elle cultive, le blé est une chose de première nécessité, parce qu'il lui est nécessaire, en conséquence de la constitution d'une société qui ne subsisterait pas sans ce secours. Il faut, au contraire, mettre, parmi les choses de seconde nécessité, toutes celles dont elle pourrait manquer, sans cesser d'être une société fixée et agricole.

Observons-la, lorsqu'elle se borne aux choses de première nécessité. C'est l'état où, sans être pauvre, elle a le moins de richesses. Je dis, *sans être pauvre*, parce que la pauvreté n'a lieu, qu'autant qu'on manque du nécessaire, et ce n'est pas être pauvre que de manquer d'une espèce de richesses dont on ne s'est pas fait un besoin, et qu'on ne connaît même pas.

Elle n'est donc pas dans un état de pauvreté; elle est plutôt dans un état de *manquement*. Qu'on me permette ce mot : celui de *privation* ne rendrait pas ma pensée. Car nous nous privons des choses que nous avons, ou que nous pouvons avoir, et que nous connaissons ; au lieu que nous n'avons pas celles dont nous manquons, souvent même nous ne les connaissons pas.

Dans cet état, il suffit à notre peuplade de n'être pas exposée à manquer de nourriture, de se mettre à l'abri des injures de l'air, et d'avoir les moyens de se défendre contre ses ennemis. Ses aliments, son vêtement, son logement, ses armes, tout est grossier et sans art. Elle n'emploie à ces différents usages que les choses les plus communes, et dont, par conséquent, elle est comme assurée de ne point manquer.

Dans le manquement d'une multitude de choses dont nous jouissons, elle est dans l'abondance de toutes celles qui lui sont nécessaires.

Rien n'est à haut prix chez elle. Comme, dans toutes les choses qui sont à son usage, il n'y a rien de trop recherché, il n'y a rien aussi de trop rare.

Une monnaie lui serait inutile, et elle n'en a pas. Chacun échange son surabondant, et personne ne s'aperçoit qu'il aurait besoin d'employer les métaux, ou tout autre chose à cet effet.

Passons aux temps où elle commence à jouir des choses de seconde nécessité, et où ces choses néanmoins sont encore de nature à pouvoir être communes à tous. Alors elle met du choix dans ses aliments, dans son vêtement, dans son logement, dans ses armes ; elle a plus de besoins, plus de richesses. Cependant il n'y a point de pauvres chez elle ; puisque,

dans les choses de seconde nécessité, je ne comprends encore que des choses communes, auxquelles tous peuvent participer plus ou moins, et dont personne n'est entièrement privé.

Dans cette position, il est impossible que chacun puisse pourvoir par lui-même à tout ce qui lui est nécessaire. Le colon, occupé de la culture de ses champs, n'aura pas le loisir de faire un habit, de bâtir une maison, de forger des armes; et il n'en aura pas le talent, parce que ces choses demandent des connaissances et une adresse qu'il n'a pas.

Il se formera donc plusieurs classes. Outre celle des colons, il y aura celle des tailleurs, celle des architectes, celle des armuriers. Les trois dernières ne sauraient subsister par elles-mêmes. C'est la première qui pourvoira à leur subsistance, et elle fournira de plus la matière première des arts [1].

Quand je distingue quatre classes, c'est parce qu'il faut choisir un nombre. Il peut, et il doit même y en avoir beaucoup plus. Elles se multiplieront, à proportion que les arts naîtront, et feront des progrès.

Toutes les classes, occupées chacune de leurs besoins, concourent à l'envi à augmenter la masse des richesses, ou l'abondance des choses qui ont une valeur. Car, si nous avons vu que les richesses premières consistent uniquement dans les productions de la terre, nous avons vu aussi que ces productions n'ont une valeur, et que leur abondance n'est une richesse, qu'autant qu'elles sont utiles, ou qu'elles servent à quelques-uns de nos besoins.

C'est le colon qui fournit toutes les matières premières. Mais telle matière première, qui, entre ses mains, serait inutile et sans valeur, devient utile et acquiert une valeur, lorsque l'artisan a trouvé le moyen de la faire servir aux usages de la société.

A chaque art qui commence, à chaque progrès qu'il fait, le colon acquiert donc une richesse nouvelle, puisqu'il trouve une valeur dans une production qui auparavant n'en avait pas.

Cette production, mise en valeur par l'artisan, fait prendre un nouvel essor au commerce, pour qui elle est un nouveau fonds; et elle devient pour le colon une nouvelle source de richesses, parce qu'à chaque production qui acquiert une valeur, il se fait une nouvelle consommation.

C'est ainsi que tous, colons, marchands, artisans, concourent à augmenter la masse des richesses [2].

Si on compare l'état de manquement où se trouvait notre peuplade, lorsque, sans artisans, sans marchands, elle se bornait aux choses de première nécessité, avec l'état d'abondance où elle se trouve, lorsque, par l'industrie des artisans et des marchands, elle jouit des choses de

---

[1] Voy. plus haut, 1re et 2e notes de la p. 266.

[2] Voy. Le Trosne, *Physiocrates*, p. 936.

seconde nécessité, c'est-à-dire, d'une multitude de choses que l'habitude lui rend nécessaires ; on comprendra que l'industrie des artisans et des marchands est autant pour elle un fonds de richesse, que l'industrie même des colons [1].

En effet, si d'un côté nous avons vu que la terre est la source des productions, et, par conséquent, des richesses; nous voyons de l'autre que l'industrie donne de la valeur à quantité de productions, qui, sans elle, n'en auraient pas. Il est donc démontré que l'industrie est aussi, en dernière analyse, une source de richesses. Nous répandrons bientôt un nouveau jour sur cette question. Elle a été fort obscurcie par quelques écrivains [2].

CHAPITRE VIII. — DES SALAIRES.

Comment se règle le salaire du marchand. — Comment se règle le salaire de l'artisan. — Pourquoi on doit aux uns des salaires plus forts qu'aux autres. — Les salaires règlent les consommations que chacun peut faire suivant son état. — Tous les citoyens sont salariés, respectivement, les uns des autres.

Un marchand a fait des avances. Elles consistent dans le prix qu'il a donné pour les choses qu'il veut revendre, dans les frais de voiture, dans ceux de magasin, et dans les dépenses journalières qu'il fait pour conserver ses marchandises.

Or, il faut non-seulement qu'il soit remboursé de toutes ces avances, il faut encore qu'il trouve un profit à faire son commerce.

Ce profit est proprement ce qu'on nomme *salaire*. On conçoit qu'il doit être fait et réparti successivement sur toutes les marchandises dont il a le débit ; et qu'il doit suffire à sa subsistance, c'est-à-dire, lui procurer l'usage des choses de première et de seconde nécessité.

Mais dans quelle étendue les marchands doivent-ils jouir de ces choses ? C'est ce qui se réglera tout seul, suivant que la concurrence les forcera à vivre avec plus ou moins d'économie ; et comme cette concurrence fera la loi à tous également, on saura, d'après l'usage général, les

[1] Nous avons montré, dans les notes précédentes, que l'auteur adhérait pleinement aux points fondamentaux de la doctrine des Physiocrates. Ce passage, toutefois, en repoussant implicitement l'épithète de *stérile* appliquée à l'industrie manufacturière et commerciale, signale une dissidence qu'il est opportun de remarquer. A notre avis, néanmoins, elle est beaucoup plus nominale que réelle, si l'on ne force pas l'acception que l'école de Quesnay donnait au terme ci-dessus, dont le rejet peut très-bien être prononcé sans compromettre le moins du monde l'exactitude des opinions émises par elle sur la nature de la richesse et les causes de son développement. E. D.

[2] Allusion aux Physiocrates. — Voy. la réponse de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 937 et suivantes.

jouissances auxquelles chacun d'eux a droit de prétendre. Ils calculeront eux-mêmes ce qu'il leur faut de salaire pour les jouissances que l'usage leur permet, pour les procurer à leur famille, pour élever leurs enfants; et parce qu'ils auraient bien peu de prévoyance, s'ils se contentaient de gagner de quoi vivre au jour le jour, ils calculeront encore ce qu'il leur faut pour faire face aux accidents, et pour améliorer, s'il est possible, leur état. Ils tâcheront de faire entrer tous ces profits dans leur salaire : ceux qui voudront acheter, tâcheront de rabattre sur tous ces profits; et ils rabattront avec d'autant plus de facilité, que les marchands, en plus grand nombre, seront plus pressés de vendre. Le salaire sera donc réglé, d'un côté par la concurrence des vendeurs, et par celle des acheteurs de l'autre.

Le salaire de l'artisan se réglera de la même manière. Supposons qu'il n'y ait dans la peuplade que six tailleurs, et qu'ils ne puissent pas suffire à la quantité d'habits qu'on leur demande; ils fixeront eux-mêmes leur salaire, ou le prix de leur travail, et ce prix sera haut.

C'est un inconvénient, et on tombera dans un autre, lorsque l'appât du gain aura multiplié les tailleurs au delà du besoin de la peuplade. Alors tous se trouvant réduits à de moindres profits, ceux qui n'auront point de pratiques, offriront de travailler au plus bas prix, et forceront ceux qui en ont à travailler aussi pour un moindre salaire. Encore s'en trouvera-t-il qui n'auront pas de quoi vivre, et qui seront dans la nécessité de chercher un autre métier. Le nombre des tailleurs se proportionnera donc peu à peu au besoin qu'on en a; et c'est le moment où leur salaire sera réglé comme il doit l'être.

Mais il y a des commerces qui demandent plus d'intelligence, et des métiers qui demandent plus d'adresse; il faut plus de temps pour y devenir habile; il faut y apporter plus de peines et plus de soins. Ceux qui s'y distingueront, seront donc autorisés à exiger de plus forts salaires, et on sera forcé à les leur accorder, parce qu'étant en petit nombre, ils auront moins de concurrents. On s'accoutumera à les voir dans une plus grande abondance des choses de première et de seconde nécessité; et l'usage, par conséquent, leur donnera des droits à cette abondance. Ayant de plus grands talents et plus rares, il est juste qu'ils fassent aussi de plus grands profits.

C'est ainsi que les salaires, lorsqu'ils sont réglés, règlent à leur tour les consommations, auxquelles chacun a droit, suivant son état; et alors on sait quelles sont les choses de première et de seconde nécessité qui appartiennent à chaque classe. Tous les citoyens ne partagent pas également les mêmes jouissances, mais tous subsistent de leur travail; et quoiqu'il y en ait de plus riches, aucun n'est pauvre. Voilà ce qui doit arriver dans une société civile, où l'ordre s'établit librement, d'après les intérêts respectifs et combinés de tous les citoyens. Remarquez que je dis *librement*.

Si je n'ai parlé, dans ce chapitre, que du salaire dû à l'artisan et au marchand, c'est qu'en faisant voir comment les prix se règlent au marché, j'ai suffisamment expliqué comment se règle le salaire du colon. Il suffit de remarquer ici que tous les citoyens sont salariés les uns à l'égard des autres[1]. Si l'artisan et le marchand sont salariés du colon, auquel ils vendent, le colon l'est à son tour de l'artisan et du marchand auxquels il vend, et chacun se fait payer de son travail.

CHAPITRE IX. — DES RICHESSES FONCIÈRES ET DES RICHESSES MOBILIÈRES.

Deux sortes de richesses. — Richesses foncières. — Richesses mobilières. — Les richesses foncières sont des richesses de premier ordre. — Les richesses de second ordre sont de vraies richesses. — Le colon produit les richesses foncières, et l'artisan produit les richesses mobilières. — Comment s'apprécie la valeur des ouvrages de l'art. — Les richesses foncières se remplacent ; les richesses mobilières s'accumulent.

On distingue les productions de la terre en denrées et en matières premières. Les denrées sont les productions qui servent à notre subsistance et à celle des animaux que nous élevons. Les matières premières sont des productions qui peuvent prendre différentes formes, et par là devenir propres à divers usages.

Les productions, considérées comme denrées ou comme matières premières, se nomment richesses foncières, parce qu'elles sont le produit des fonds de terre.

Les matières premières, travaillées, manufacturées, mises en œuvre, se nomment richesses mobilières; parce que les formes qu'on leur a fait prendre, en font des meubles qui servent à nos besoins.

S'il n'y avait point de richesses foncières, il n'y aurait point de richesses mobilières; ou, ce qui est la même chose, s'il n'y avait point de matières premières, il n'y aurait point de matières travaillées.

Les richesses foncières sont donc des richesses du premier ordre, ou des richesses sans lesquelles il n'y aurait point d'autres richesses.

Les richesses mobilières ne sont que du second ordre, puisqu'elles supposent les richesses foncières. Mais elles n'en sont pas moins des richesses. Les formes qui donnent aux matières premières une utilité, leur donnent une valeur.

A parler exactement, le colon ne produit rien ; il dispose seulement la terre à produire.

---

[1] Voy. les observations de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 932 et 934.

L'artisan, au contraire, produit une valeur, puisqu'il y en a une dans les formes qu'il donne aux matières premières. Produire, en effet, c'est donner de nouvelles formes à la matière; car la terre, lorsqu'elle produit, ne fait pas autre chose.

Mais parce que la terre, abandonnée à elle-même, nous laisserait souvent manquer des productions qui nous sont le plus nécessaires, on peut regarder, comme produit du colon, tout ce qu'il recueille sur les champs qu'il a cultivés.

Je dirai donc que le colon produit les richesses foncières, et que l'artisan produit les richesses mobilières. Si le premier ne travaillait pas, nous manquerions de productions; et si le second ne travaillait pas, nous manquerions de mobilier.

Nous avons vu que la valeur, fondée sur le besoin, croît dans la rareté et diminue dans l'abondance.

Les ouvrages de l'art ont donc plus de valeur, lorsqu'ils sont de nature à ne pouvoir être faits que par un petit nombre d'artisans, puisqu'alors ils sont plus rares; et ils en ont moins, lorsqu'ils sont de nature à pouvoir être faits par un plus grand nombre d'artisans, puisqu'alors ils sont plus communs.

Leur valeur est la valeur même de la matière première, plus la valeur de la forme.

La valeur de forme ne peut être que la valeur du travail qui la donne. Elle est le salaire dû à l'ouvrier.

Si on payait ce salaire avec des productions[1], on en donnerait à l'ouvrier autant qu'il a droit d'en consommer, pendant tout le temps que dure son travail.

Lorsque l'ouvrage est fait, la valeur de la forme est donc équivalente à la valeur des productions que l'ouvrier est censé avoir consommées.

Ces productions ne sont plus. Mais, si on considère qu'elles ont été remplacées par d'autres, on jugera que la quantité des richesses foncières est la même, année commune.

Les richesses foncières ne se remplacent, qu'autant qu'elles se détruisent. Produites pour être consommées, elles ne se reproduisent qu'en raison de la consommation; et la quantité qui s'en consomme, est déterminée par le besoin, besoin qui a des limites.

Les richesses mobilières font plus que se remplacer, elles s'accumulent. Destinées à nous procurer toutes les jouissances, dont nous

---

[1] Le mot *productions* conserve, sous la plume de Condillac, et dans toute sa rigueur, le sens que lui avaient assigné les Physiocrates, c'est-à-dire qu'il ne s'y entend jamais que des subsistances et des matières premières, ou des produits bruts du sol. Cette remarque paraîtra d'autant plus utile peut-être, qu'on voit que l'auteur tentait une rénovation de la langue créée par ces écrivains. E. D.

nous sommes fait autant d'habitudes, elles se multiplient comme nos besoins factices qui peuvent se multiplier sans fin. Ajoutez qu'elles sont en général d'une matière durable, qui souvent se conserve presque sans déchet.

Par le travail de l'artisan, les valeurs s'accumulent ; mais il a consommé en productions des valeurs équivalentes ; et, par conséquent, les richesses mobilières ne se multiplient qu'avec le secours des richesses foncières.

Le colon produit plus qu'il ne consomme. C'est avec son surabondant qu'il fait subsister ceux qui ne cultivent pas. Mais comme nous l'avons dit, il n'accumule pas valeur sur valeur ; il ne fait que remplacer les productions, à mesure qu'elles se détruisent ; et, par son travail, les richesses ou les productions sont toujours en proportion des quantités qui s'en consomment. L'artisan, au contraire, ajoute à la masse des richesses des valeurs équivalentes à la valeur des productions qu'il a consommées, et par son travail les richesses mobilières s'accumulent[1].

CHAPITRE X. — PAR QUELS TRAVAUX LES RICHESSES SE PRODUISENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSERVENT.

Comment le colon et l'artisan s'enrichissent par leurs travaux. — Comment ils sont riches relativement à leur état. — Pourquoi les travaux de l'artiste ont plus de valeur que ceux de l'artisan. — Travaux des marchands. — Tous ces travaux ont besoin d'une puissance qui les protége. — Travaux de cette puissance. — Salaire qui lui est dû. — Tous les travaux sont utiles, quand tout est dans l'ordre.

Nous venons de voir deux espèces de travaux. Les uns font naître les productions, les autres donnent aux matières premières des formes qui les rendent propres à divers usages, et qui, par cette raison, ont une valeur.

Si le colon travaille avec intelligence et avec assiduité, il multiplie les productions, et il en améliore les espèces.

Si l'artisan travaille avec la même intelligence et la même assiduité, il multiplie ses ouvrages, et il donne plus de valeur aux formes qu'il fait prendre aux matières premières.

Le colon et l'artisan s'enrichissent donc à proportion qu'ils travaillent plus, et qu'ils travaillent mieux.

---

[1] L'essai contenu dans ce chapitre, d'une classification nouvelle de la richesse, ne nous semble pas des plus heureux. Il est loin, selon nous, d'avoir le mérite du travail de Baudeau sur le même sujet. (Voy. *Physiocrates*, p. 661, 843 et suiv.) E. D.

Le colon s'enrichit, parce qu'il produit plus qu'il ne peut consommer.

L'artisan s'enrichit, parce qu'en donnant des formes aux matières premières, il produit des valeurs equivalentes à toutes les consommations qu'il peut faire.

On dira sans doute que le colon et l'artisan ont des charges à payer, et je conviens que ces charges pourraient souvent les réduire à la misère. Mais, pour simplifier, je les suppose exempts de tout impôt. Nous traiterons ailleurs des subsides dûs à l'État.

Tous les travaux ne sont pas également faciles.

Dans les plus faciles, on a plus de concurrents, et on est réduit à de moindres salaires. Alors on consomme moins, ou même on ne consomme que l'absolu nécessaire. Si ce nécessaire ne manquait jamais, on serait riche par rapport à son état. Mais comment se l'assurer, si on ne gagne pas au delà? Si, dans les jours de travail, on consomme tout son salaire, comment subsister dans les jours qu'on ne travaille pas?

Dans les travaux plus difficiles on a moins de concurrents, et on obtient des salaires plus forts. On pourra donc consommer davantage. On sera mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé. Si on veut alors économiser, ou retrancher sur sa consommation, on aura au delà, et on sera riche dans le vrai sens de ce mot.

Quand on écrit, on est continuellement arrêté, et précisément par les mots qui sont dans la bouche de tout le monde; parce que ce sont souvent ceux dont l'acception est le moins déterminée. Je dis donc qu'on n'est point riche absolument; mais on l'est relativement à son état; et, dans son état, on l'est relativement au pays et au siècle où l'on vit. Si Crassus revenait aujourd'hui avec les idées qu'il avait de ce qu'il nommait richesses, il trouverait bien peu d'hommes riches parmi nous.

Des hommes, qui ne gagneraient au jour le jour que l'absolu nécessaire, subsisteraient péniblement, et ne seraient pas riches, même relativement à leur état. Ils seraient toujours dans une situation forcée et précaire.

Pour être riche relativement à son état, il faut non-seulement pouvoir économiser sur sa consommation, il faut encore n'être pas forcé à de plus grandes économies que ses égaux. Il faut qu'en travaillant autant et aussi bien, on puisse se procurer les mêmes jouissances.

A la naissance de chaque art, un nouveau genre de travail produit un nouveau genre de richesses, et nos richesses se multiplient et se varient comme nos besoins.

Aux arts mécaniques succèdent les arts libéraux. Ceux-là sont plus nécessaires, et cependant ceux-ci sont plus estimés. C'est que pour peu qu'une chose soit jugée utile, elle a une grande valeur toutes les fois qu'elle est rare. Or, les bons artistes sont infiniment moins communs

que les bons artisans. Avec de plus forts salaires, ils peuvent donc consommer davantage, et acquérir plus de richesses.

C'est ainsi que les colons, les artisans et les artistes entrent en partage des richesses qu'ils produisent.

Les marchands les font circuler. Si elles ne pouvaient sortir des lieux où elles surabondent, elles perdraient nécessairement de leur prix ; mais, par l'offre seule qu'ils font de les transporter aux lieux où elles manquent, ils leur conservent partout la même valeur. Ils ne produisent rien[1] ; ils voiturent du producteur au consommateur : et ils trouvent, dans le salaire qu'on accorde à leur travail, une plus grande part s'ils ont moins de concurrents, et une plus petite s'ils en ont un plus grand nombre.

Mais, pour se produire abondamment et pour circuler avec liberté, les richesses ont besoin d'une puissance qui protége le colon, l'artisan, l'artiste et le marchand.

Cette puissance se nomme *souveraine*. Elle protége, parce qu'elle maintient l'ordre au dedans et au dehors. Elle le maintient au dedans par les lois qu'elle porte, et qu'elle fait observer ; elle le maintient au dehors par la crainte ou par le respect qu'elle inspire aux ennemis qui menacent l'État.

Un grand protége un simple particulier, parce qu'il le préfère, parce qu'il veut lui procurer des avantages, sans considérer qu'il nuit à d'autres, sans même craindre de leur nuire. Ce n'est pas ainsi que la puissance souveraine doit protéger. Il est important de remarquer et de ne pas oublier que sa protection se borne à maintenir l'ordre, et qu'elle le troublerait, si elle avait des préférences.

Cette puissance a des travaux à faire. Elle en a comme puissance législative, comme puissance exécutive, comme puissance armée pour la défense de l'État : et quoique, chez toutes les nations, le sacerdoce ne soit pas uni à l'empire, j'ajouterai comme puissance sacerdotale ; car le sacerdoce et l'empire doivent concourir au maintien de l'ordre, comme s'ils n'étaient qu'une seule et même puissance.

Il est dû un salaire aux travaux de la puissance souveraine. A ce titre elle entre en partage des richesses qu'elle ne produit pas ; et ce partage est grand, parce qu'il est en raison des services qu'elle rend, et que ses services demandent des talents qui ne sont pas communs. C'est sous sa protection que tous les arts fleurissent, et que les richesses se conservent et se multiplient.

Quand on considère les travaux qui produisent les richesses, ceux qui les font circuler, et ceux qui maintiennent l'ordre propre à les con-

---

[1] L'Auteur oublie, dans ce chapitre, que le VI^e^ a pour titre : *Comment le commerce augmente la masse des richesses.* E. D.

server et à les multiplier, on voit qu'ils sont tous nécessaires, et il serait difficile de dire quel est le plus utile. Ne le sont ils pas tous également, puisque tous ont besoin les uns des autres? En effet, quel est celui qu'on pourrait retrancher?

Je conviens que, dans des temps de désordres, de grandes richesses deviennent le salaire de travaux, souvent plus nuisibles qu'utiles. Mais, dans ma supposition, nous n'en sommes pas encore là. Je suppose que tout est dans l'ordre, parce que c'est par où il faut commencer. Le désordre ne viendra que trop tôt.

Or, quand tout est dans l'ordre, tous les travaux sont utiles. Il est vrai qu'ils répartissent inégalement les richesses; mais c'est avec justice, puisqu'ils supposent des talents plus ou moins rares. Personne n'a donc à se plaindre, et chacun se met à sa place. Pour maintenir les citoyens dans une égalité parfaite, il faudrait leur interdire tout partage, tout talent, mettre leurs biens en commun, et les condamner à vivre, pour la plupart, sans rien faire.

CHAPITRE XI. — COMMENCEMENT DES VILLES.

Comment le plus petit nombre s'approprie les terres. — Les propriétaires régissent eux-mêmes leurs terres ou les font régir. — Le régisseur est un fermier à qui il est dû un salaire. — Comment le fermier juge de la portion qu'il peut donner au propriétaire. — Les propriétaires s'établissent dans les lieux où se tenaient les marchés, et fondent les villes. — Ils font alors de plus grandes consommations. — En conséquence, il y a plus d'industrie. — Proportion qui s'établit entre les productions et les consommations.

Nous avons distingué, dans notre peuplade, trois classes de citoyens : des colons, des artisans et des marchands.

Je suppose que la première a eu jusqu'à présent la propriété de toutes les terres. Elle ne la conservera pas, du moins entièrement; et il viendra un temps, où elle en cultivera la plus grande partie pour un petit nombre de citoyens qui se les seront appropriées.

Si nous considérons que, de génération en génération, les terres du père se partagent entre les enfants, nous jugerons qu'elles se diviseront souvent au point que les différentes portions ne suffiront plus à la subsistance de ceux à qui elles seront échues. Les propriétaires de ces portions seront donc réduits à les vendre, et ils songeront à subsister par quelqu'autre voie.

Mille autre moyens plus prompts contribueront à cette révolution. Tantôt un colon, négligent ou dissipateur, sera forcé de vendre ses champs à un colon plus soigneux ou plus économe, qui fera continuellement de nouvelles acquisitions.

D'autres fois, un propriétaire riche et qui n'a point d'enfants lais sera toutes ses possessions à un autre propriétaire aussi riche ou plus riche que lui.

Enfin les marchands, que le négoce et l'économie auront enrichis, s'approprieront vraisemblablement peu à peu une partie des terres; et on en peut dire autant des artisans, qui auront fait de grands profits et de grandes épargnes. Mais il est inutile d'entrer à ce sujet dans plus de détails.

Les grands propriétaires régiront leurs terres par eux-mêmes, ou ils les donneront à régir.

Dans le premier cas, ils se chargent d'une partie des soins; ils veillent au moins sur les cultivateurs, et ils trouvent dans les profits qu'ils font, le prix ou le salaire de leur travail.

Dans le second, il faut qu'ils abandonnent ce salaire au régisseur, et qu'ils renoncent à une partie de leur revenu. C'est ce qu'ils feront toutes les fois qu'ils auront plus de terres qu'ils n'en pourront cultiver par eux-mêmes.

Ce régisseur [1] est un fermier qui prend une terre à bail. Il lui est dû un salaire qui se réglera comme tous les autres. Il lui faut sa subsistance, celle de sa famille, des ressources en cas d'accidents, et un profit qu'il puisse mettre en réserve pour améliorer son état. Il réglera lui-même son salaire d'après l'usage. Il ne lui arrivera guère d'exiger beaucoup au delà, et il sera content toutes les fois que sa condition ne sera pas pire que celle des autres fermiers. Ces sortes de gens sont plus équitables qu'on ne pense; ils le seraient plus encore si on les vexait moins, et d'ailleurs la concurrence les force à l'être.

L'expérience apprend à ce fermier la quantité et la qualité des productions sur lesquelles il peut moralement compter, année commune, et il les estime d'après les prix courants des marchés. Sur ce produit, il prélève toutes les avances qu'il est obligé de faire annuellement : les contributions dues à l'État, son salaire, et, pour le surplus, il s'engage à donner au propriétaire une certaine quantité d'onces d'argent.

A mesure que cet usage s'établit, les propriétaires qui ont affermé leurs possessions, s'en éloignent peu à peu pour se rassembler aux environs des marchés, où ils sont plus à portée de pourvoir à tous leurs besoins. Ce concours attire et fixe dans ce lieu des artisans et des marchands de toutes espèces, et il se forme une ville. Le reste de la campagne est semé de fermes; de distance en distance sont des villages habités par les colons dont les terres sont voisines, par les hommes de journée qui tra-

[1] Voy. les observations suggérées à Le Trosne par l'emploi de ce terme, qui prête au mot *régisseur* une signification repoussée même par la langue commune. *Physiocrates* page 934. E. D.

vaillent pour eux, moyennant un salaire, et par les artisans dont le laboureur a un besoin journalier, marechaux, charrons, etc. Si notre peuplade, nombreuse, occupe un pays etendu et fertile, il pourra se former des villes ou du moins des bourgs, partout ou elle tiendra des marches. Il se fait alors une revolution dans la maniere de vivre.

Lorsqu'on habitait ses champs, chacun y vivait de ses productions, ou de celles que ses voisins lui cédaient en échange; et il etait rare qu'on imaginât d'aller au loin en chercher d'une autre espèce.

Il n'en est pas de même lorsque les proprietaires, rassemblés dans les villes, se communiquent mutuellement les productions des différents cantons qu'ils ont habités. Alors il est naturel qu'ils veuillent tous jouir de toutes ces productions. Ils se font, par conséquent, de nouveaux besoins, et ils consomment plus qu'ils ne faisaient auparavant.

Les agréments de cette manière de vivre augmenteront l'affluence dans les villes; les consommations croitront dans la même proportion, et il arrivera que les fermiers, plus assurés de vendre leurs récoltes, donneront plus de soin à l'agriculture. Il restera donc moins de friches, et les productions se multiplieront [1].

Le produit des terres ayant été augmenté, les propriétaires, au renouvellement des baux, augmenteront leurs revenus. Plus riches, ils chercheront à se procurer de nouvelles commodités. Leurs consommations, tout à la fois plus grandes et plus variées, exciteront de plus en plus l'industrie; et, par conséquent, l'agriculture, les arts et le commerce fleuriront d'autant plus, que les nouveaux besoins qu'on s'est fait offriront de nouveaux profits au laboureur, à l'artisan et au marchand.

Pendant cette révolution, les productions et les consommations se balanceront continuellement; et, suivant la proportion où elles seront entre elles, elles feront hausser et baisser tour à tour le prix de chaque chose. Si les consommations sont plus grandes, tout renchérira; si ce sont, au contraire, les productions, tout sera moins cher. Mais ces variations auront peu d'inconvénients, car la liberté entière dont jouit le commerce proportionnera bientôt les productions aux consommations, et mettra chaque chose au prix qu'elle doit avoir. On peut déjà s'en convaincre d'après ce que j'ai dit sur la concurrence; et j'en donnerai de nouvelles preuves lorsque je traiterai du vrai prix des choses.

---

[1] Voy. les observations critiques de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 933.

CHAPITRE XII. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

Droit de propriété du colon sur les fonds de terre. — Ceux qui les cultivent acquièrent sur le produit un droit de co-propriété. — Dans toute entreprise, il y a également une propriété sur les fonds et une co-propriété sur le produit. — Tous les citoyens sont, chacun en raison de son travail, co-propriétaires des richesses de la société. Les droits de propriété sont sacrés. — Le propriétaire d'une terre a le droit d'en disposer après lui.

Lorsqu'après l'établissement de notre peuplade, les terres eurent été partagées, chaque colon put dire : « Ce champ est à moi, et il n'est qu'à moi. » Tel est le premier fondement du droit de propriété.

Au temps de la récolte, chacun put dire encore : « Si ce champ inculte était à moi, parce qu'il m'est tombé en partage, aujourd'hui qu'il est cultivé, il est à moi à plus d'un titre, puisque sa culture est mon ouvrage. Il est à moi avec tout son produit, parce que son produit est en même temps le produit de mon travail. »

La propriété sur les terres est donc fondée tout à la fois sur le partage qui en a été fait et sur le travail qui les rend fertiles.

Lorsque, dans la suite, quelques colons eurent acquis plus de terres qu'ils n'en pouvaient cultiver par eux-mêmes, ils n'en furent pas moins fondés à regarder toutes ces terres comme à eux. La propriété leur en était assurée par la cession de ceux à qui elles avaient appartenu. Les usages reçus, ou les lois portées à cet effet, la leur assuraient encore. Or, ces usages et ces lois sont le dernier fondement du droit de propriété. Il est même ordinaire de ne pas remonter plus haut.

Mais, s'ils continuaient d'avoir la propriété de toutes les terres, ils ne pouvaient plus avoir en entier la propriété de tout le produit, puisque ce produit était dû en partie au travail des hommes qu'ils avaient employés à la culture. Leurs valets et leurs journaliers devenaient donc co-propriétaires de ce produit.

Dans cette co-propriété, le colon a la plus grande part, parce qu'il fournit les fonds de terre, parce qu'il fait les avances, et parce qu'il travaille lui-même. Il n'est pas nécessaire qu'il laboure; il suffit qu'il veille sur les laboureurs : sa vigilance est son principal travail.

Le salaire qu'il est convenu de donner à ses valets ou journaliers, et qui se règle d'après l'usage, représente la part qu'ils ont au produit comme co-propriétaires : ce salaire est toute leur propriété, et lorsqu'il a été payé, tout le produit des champs appartient au colon.

Retiré dans une ville, le colon cesse de veiller par lui-même à la culture de ses terres. Alors il cède, sur le produit, une partie de sa propriété au fermier qui les régit, et cette partie est le salaire du fermier. Celui-ci fait la récolte : il livre au colon la part convenue, et il acquiert un droit de propriété sur tout ce qui reste.

Dans cette régie, nous voyons un homme qui fournit le fonds, c'est le colon ; un entrepreneur qui se charge de veiller à la culture, c'est le fermier ; et des valets ou journaliers qui font les ouvrages.

Nous remarquerons la même chose dans les grandes entreprises de toutes espèces. Veut-on établir une manufacture ? Un homme riche ou une compagnie fournit les fonds, un entrepreneur la conduit, et des ouvriers travaillent sous sa direction.

Par là on voit comment, dans chaque profession, les citoyens se distribuent en différentes classes, et comment chacun d'eux trouve, dans son salaire, la part qu'il a, comme co-propriétaire, au produit d'une entreprise.

Mais il n'est pas nécessaire de travailler dans une entreprise, pour devenir co-propriétaire du produit, il suffit de travailler pour l'entrepreneur. Le cordonnier, par exemple, devient co-propriétaire du produit d'une terre lorsqu'il travaille pour un colon, et il le devient du produit d'une manufacture lorsqu'il travaille pour un fabricant [1]. C'est ainsi que tous les citoyens sont, chacun en raison de son travail, co-propriétaires des richesses de la société ; et cela est juste, puisque chacun, en raison de son travail, contribue à les produire.

Toutes ces propriétés sont sacrées. On ne pourrait pas, sans injustice, priver le fabricant de son bénéfice, ni l'ouvrier de son salaire. On ne pourrait donc pas forcer le colon à vendre ses grains au-dessous de leur valeur, comme on ne pourrait pas forcer ceux qui en ont besoin à les payer plus qu'ils ne valent. Ces vérités sont si simples, qu'on ne les remarquera peut-être pas, et qu'on sera même étonné que je les aie remarquées. Il sera pourtant nécessaire de s'en souvenir.

Nous avons vu comment le colon conserve une propriété sur des terres qu'il ne cultive plus lui-même. Mais on demandera s'il est borné à ne pouvoir être qu'usufruitier, ou s'il est autorisé à pouvoir disposer de ses terres même après lui ?

Je réponds que, lorsque je défriche un champ, le produit des avances que je fais ne peut être qu'à moi. J'ai seul le droit d'en jouir ; pourquoi donc, au moment de mourir, n'en céderai-je pas la jouissance ? Et comment la céderai-je, si je ne dispose pas du fonds ?

J'ai desséché des marais, j'ai élevé des digues qui mettent mes terres à l'abri des inondations, j'ai conduit des eaux dans des prairies qu'elles rendent fertiles ; j'ai fait des plantations dont le produit m'appartient, et dont cependant je ne jouirai pas ; en un mot, j'ai donné, à des terres sans valeur, une valeur qui est à moi tant qu'elle dure, et sur laquelle, par conséquent, je conserve des droits pour le temps où je ne serai plus. Reprenez ces terres dans l'état de friches où je les ai trouvées, ou

[1] Voy. Le Trosne, *Physiocrates*, p. 935.

laissez-les moi en culture et en valeur. Vous ne pouvez pas séparer ces deux choses. Convenez donc que j'ai droit de disposer de l'une comme de l'autre.

Si celui qui défriche un champ, acquiert le droit d'en disposer après lui, il le transporte avec ce droit à celui a qui il le lègue ; et, de génération en génération, tout propriétaire jouit du même droit. Quel est l'homme qui s'occuperait des moyens de donner à une terre une valeur qu'elle n'aura qu'après lui, s'il ne lui est pas libre d'en disposer en faveur de ceux qu'il veut en faire jouir? Dira-t-on qu'on y sera porté par l'amour du bien? Mais pourquoi ôter au citoyen un motif qui le déterminera plus sûrement? L'intérêt qu'il prend à ses enfants ou aux personnes qu'il aime.

Nous avons traité de la valeur, des richesses ; les arts se sont multipliés ; le commerce s'est étendu. Alors on sentit la nécessité d'apprécier, avec plus de précision, la valeur de chaque chose, et on trouva la monnaie. Ce sera le sujet des chapitres suivants.

CHAPITRE XIII. — DES MÉTAUX CONSIDÉRÉS COMME MARCHANDISE.

Pourquoi l'or, l'argent et le cuivre sont les premiers métaux que les hommes ont connus. — Pourquoi on a été plus longtemps à connaître l'usage du fer. — Les métaux ont une valeur comme matière première et comme matière mise en œuvre. — Valeur d'une matière commune, travaillée grossièrement. — Sa valeur, lorsqu'elle est mieux travaillée. — Les métaux plus rares ont plus de valeur. — Leur valeur est relative aux usages qu'on en fait. — Cette valeur croît lorsqu'ils deviennent un objet de curiosité. — Elle croît encore lorsqu'ils servent à l'ornement. — Ils ne sont devenus monnaie que parce qu'ils sont marchandise.

L'or, l'argent et le cuivre sont les premiers métaux que les hommes ont connus. On les trouvait souvent à la surface de la terre, sans les avoir cherchés. Les pluies, les inondations, mille accidents les découvraient : plusieurs rivières en charrient.

D'ailleurs ces métaux se reconnaissent assez facilement, lorsqu'ils sont purs et sans mélanges, ou que leur pureté est au moins peu altérée. C'est ce qui arrive toujours à l'or, souvent à l'argent, et assez fréquemment au cuivre, quoique plus rarement. La nature les offre pourvus de toutes leurs propriétés.

Il n'en est pas de même du fer. Quoiqu'il se trouve presque partout, on a d'autant plus de peine à le reconnaître, qu'il ne se montre ordinairement que sous la forme d'une terre dépouillée de toutes propriétés métalliques, et à laquelle il faut avoir appris à les rendre. Aussi le fer est-il de tous les métaux celui qui paraît avoir été connu le dernier.

Aujourd'hui le fer sert à tous les arts mécaniques. C'est à l'usage de ce métal que tous doivent leurs progrès, et plusieurs leur naissance. Il a été, pendant des siècles, inconnu même aux nations policées, qui y suppléaient avec du cuivre. Quant aux outils des barbares, ils étaient et sont encore de bois, de pierre, d'os et quelquefois d'or ou d'argent.

Je suppose que notre peuplade connaît l'or, l'argent, le cuivre et le fer, qu'elle a trouvé l'art de les travailler, et qu'elle les emploie à divers usages.

Dans cette supposition, ces métaux sont pour elle une marchandise qui a une valeur relative à ses besoins ; valeur qui hausse ou qui baisse, suivant qu'ils sont plus rares ou plus abondants, ou plutôt suivant l'opinion qu'elle a de leur rareté ou de leur abondance.

Lorsqu'ils sont bruts encore, ou tels que la nature les offre, ils ont une valeur. Ils en ont une autre, lorsqu'ils ont été affinés, ou purifiés de tout corps étranger. Enfin, ils en ont une dernière, lorsque le travail en a fait des outils, des armes, des vases, des ustensiles de toute espèce ; et cette dernière valeur croît à proportion que ces ouvrages sont mieux imaginés, mieux travaillés, et mis en vente par un plus petit nombre d'ouvriers.

Les métaux, considérés comme matière première, ont donc une valeur ; et ils en ont une autre, considérés comme matière travaillée. Dans le premier cas, on estime le métal seul ; dans le second, on estime le métal et le travail.

Les métaux sont des marchandises nécessaires. Il faudra donc qu'il y ait, dans la peuplade, des hommes occupés à les chercher et à les affiner ; et il faudra que d'autres s'occupent à les travailler, puisqu'on a besoin des ouvrages dont ils sont la matière première.

Notre peuplade, dans les commencements peu recherchée, s'habillait avec des peaux cousues grossièrement : elle avait des siéges de bois, de pierre ou de gazon ; et ses vases étaient des coquilles, des pierres ou des morceaux de bois creusés, ou des terres d'abord pétries, et ensuite desséchées au soleil, ou cuites au feu.

Chaque colon pouvait faire, pour son compte, tous ces ustensiles dont la matière première était sous sa main, et dont le travail n'était ni long ni difficile.

Si quelques-uns, plus laborieux, en faisaient une plus grande quantité qu'il ne leur en fallait, ces ustensiles surabondants portés au marché avaient aussi peu de valeur pour ceux à qui on proposait de les acheter, que pour ceux qui offraient de les vendre. Puisque je suppose que chaque colon se procurait par lui-même tous ceux dont il avait besoin, il est évident que ceux qu'on mettait en vente, étaient un surabondant dont la peuplade ne pouvait faire aucun usage. Mais, s'il se trouvait des colons qui n'eussent pas eu le loisir d'en faire assez pour leurs besoins, alors ces ustensiles devenaient une marchandise, dont la

valeur était en proportion de leur quantité comparée à la quantité nécessaire aux colons qui en voulaient acheter.

Ces ustensiles, grossièrement faits, entreront donc pour peu de chose dans les échanges; et ils ne deviendront véritablement un objet de commerce, qu'autant que, travaillés avec plus d'art, ils seront plus commodes et plus durables. Alors ils auront une valeur d'autant plus grande, que les colons, qui n'auront ni le loisir ni l'adresse de les faire, seront en plus grand nombre.

Les entrepreneurs qui se chargent de ce travail, sont ceux que nous avons nommés artisans. Ils se multiplieront suivant le besoin de la peuplade, et la concurrence réglera le prix de leurs ouvrages; plus ils seront en grand nombre, plus ils seront forcés à les livrer au rabais les uns des autres, et ils les donneront chacun au plus bas prix possible.

Tous les ustensiles dont je viens de parler, sont faits d'une matière que je suppose abondante, sous la main de tout le monde, qui a par elle-même peu de valeur, et le travail seul en fait presque tout le prix.

Il n'en est pas de même des ouvrages de métal. Les métaux sont rares. Il faut du temps et des soins pour les trouver. Il faut ensuite les affiner. Enfin il faut les mettre en œuvre.

Ils deviennent donc un objet de commerce, aussitôt qu'on les connaît, et qu'on juge pouvoir les employer à divers usages. Non-seulement ils sont une marchandise, lorsqu'ils sortent des mains de l'artisan; ils en sont déjà une, lorsqu'on vient de les tirer de la mine.

Si on ignorait les usages auxquels les métaux sont propres, ils seraient tout-à-fait inutiles, et on ne les rechercherait pas. On les laisserait parmi les pierres et les terres, où ils resteraient sans valeur.

Mais, dès qu'on en connaît l'utilité, on les recherche; et on les recherche d'autant plus, qu'étant plus rares, ils deviennent un objet de curiosité. Alors ils acquièrent une nouvelle valeur, et cette valeur est en proportion avec le nombre des curieux.

Estimés comme rares et comme objets de curiosité, ils serviront bientôt à l'ornement, et ce nouvel usage leur donnera encore un nouveau prix.

De tout ce que nous avons dit, il faut conclure que les métaux ne sont une marchandise, que parce qu'on en peut faire divers ouvrages, les rechercher par curiosité, et les employer à l'ornement. Or, c'est parce qu'ils sont marchandise, qu'ils sont devenus monnaie. Voyons la révolution qu'ils ont produite dans le commerce.

CHAPITRE XIV. — DES MÉTAUX CONSIDÉRÉS COMME MONNAIE.

A l'origine des sociétés, les peuples n'avaient point de mesures. — Ils n'en avaient pas besoin. — Ils ont des mesures lorsqu'ils ont des marchandises. — L'usage de ces mesures les a portés à croire que les choses ont une valeur absolue. — Comment les marchands ont donné lieu à cette méprise. — Valeur des métaux comparés les uns aux autres. — Comment ils deviennent la mesure commune de toutes les valeurs. — Le fer était le moins propre à cet usage. — Le cuivre y était plus propre. — Aucun n'y était plus propre que l'or et l'argent. — Ce n'est pas arbitrairement qu'ils ont été employés à cet usage. — Comment, par cet emploi des métaux, la masse des richesses s'est accrue. — Comment une portion de métal d'un certain poids devient le prix d'une marchandise. — Cette innovation contribue à faire regarder les valeurs comme absolues. — Cependant elle fait juger avec plus de précision du prix de chaque chose. — Cet avantage n'était pas sans inconvénients, lorsque les métaux n'étaient employés que comme marchandise. — Métaux employés comme monnaie. — En devenant monnaie, les métaux n'ont pas cessé d'être marchandise. — Comment l'usage de la monnaie d'or et d'argent est une preuve de richesse. — En quel sens une abondance d'or et d'argent est une richesse. — Ceux qui regardent l'or et l'argent comme signes représentatifs de la valeur des choses, s'expriment avec peu d'exactitude.

Lorsque, dans les chapitres précédents, j'ai supposé des mesures, c'était uniquement pour parler avec plus de précision de la valeur respective des choses qu'on échangeait. Il paraît qu'à l'origine des sociétés les peuples n'en avaient point ; aujourd'hui plusieurs n'en ont pas même encore. C'est qu'on se contente de juger à l'œil de la quantité des choses, toutes les fois qu'on n'est pas intéressé à y regarder de près.

Transportons-nous au temps où les colons, faute de marchands, échangeaient entre eux le surabondant de leurs denrées ; et observons-en deux, l'un qui a un surabondant de blé, et à qui il manque une certaine quantité de vin ; l'autre qui a un surabondant de vin, et à qui il manque une certaine quantité de blé. Pour simplifier, je suppose qu'ils sont d'ailleurs pourvus, l'un et l'autre, de tout ce qui leur est nécessaire.

Dans cette supposition, il est évident que celui qui a du blé à livrer, ne regardera de près, ni à la grandeur des sacs, ni au nombre. Comme ce blé, s'il lui restait, n'aurait point de valeur pour lui, il le croit bien payé, lorsqu'il se procure, par un échange, tout le vin dont il a besoin.

Celui qui a un surabondant de vin, raisonne de la même manière. Ils échangent donc sans mesurer : en effet, il leur suffit de juger à l'œil, l'un de la quantité de vin qu'il lui faut, l'autre de la quantité de blé.

Il n'en est pas de même, lorsque les colons font leurs échanges par l'entremise des marchands. Comme ceux-ci veulent tout à la fois faire un profit et sur celui de qui ils achètent, et sur celui à qui ils revendent, ils ont un intérêt à juger, avec plus de précision, de la quantité des choses. Ils imagineront, par conséquent, des mesures pour s'assurer de ce qu'ils gagnent à chaque fois qu'ils achètent et qu'ils revendent.

Or, quand au lieu de juger des choses sur des *à peu près*, on se sera fait une habitude de les mesurer, alors on supposera qu'il en est de leur

valeur, comme de leur quantité pour laquelle on a une mesure fixe. On sera d'autant plus porté à le supposer, que les valeurs paraîtront varier comme les mesures. On commencera donc à se faire des idées fausses. On parlera de valeur et de prix, sans se rendre compte de ce qu'on dit : on oubliera que les idées qu'on s'en fait ne peuvent être que relatives; et on supposera qu'elles sont absolues.

Ce sont les marchands qui auront surtout donné lieu à cette méprise : intéressés à estimer les choses avec plus de précision, ils paraissaient leur donner une valeur absolue. *Cette mesure vaut tant*, disaient-ils, et dans ce langage, on ne voyait plus d'idée relative.

D'ailleurs, ils ne se trouvaient pas dans le même cas que les colons qui, dans le temps où ils faisaient immédiatement leur commerce, n'attachaient de valeur au surabondant, qu'autant qu'ils pouvaient, en le livrant, se pourvoir des denrées dont ils avaient besoin.

Le surabondant, dont les marchands font commerce, a été celui des colons qui le leur ont livré. Mais, pour eux, ce n'est pas un surabondant; c'est une chose utile dont ils attendent un profit. En conséquence, ils l'apprécient le plus qu'ils peuvent; et plus ils affectent de l'apprécier, plus ils paraissent lui donner une valeur absolue. Les métaux, employés comme monnaie, contribuèrent surtout à cette illusion.

Le fer se détruit : l'action seule de l'air, pour peu qu'il y ait d'humidité, le décompose peu à peu. Le cuivre se détruit encore. Il n'y a que l'or et l'argent qui se conservent sans déchet.

Chacun de ces métaux a une valeur, qui est en raison de sa rareté, de ses usages, de sa *durabilité*. L'or a plus de valeur que l'argent; l'argent en a plus que le cuivre ; et le cuivre en a plus que le fer.

Sans doute il n'a pas été possible d'apprécier toujours exactement la valeur relative et proportionnelle de ces métaux ; d'autant plus que cette proportion devait varier, toutes les fois que quelques-uns devenaient plus rares ou plus abondants. On les estimait à peu près, tantôt plus, tantôt moins, suivant la quantité qu'il en paraissait dans le commerce. Un métal avait plus de valeur, lorsqu'il y en avait peu en vente, et qu'on demandait d'en acheter beaucoup. Il en avait moins dans le cas contraire. Nous traiterons ailleurs de leur valeur respective.

Dès qu'il fut reconnu que les métaux ont une valeur, on trouva commode de donner un morceau de métal en échange de ce qu'on achetait ; et, à mesure que cet usage s'établit, les métaux devinrent la mesure commune de toutes les valeurs. Alors un marchand ne fut plus obligé de charrier du vin ou quelqu'autre denrée chez un colon qui avait du blé à vendre. Il lui donnait un morceau de métal, et ce colon, avec ce même métal, achetait les choses qui lui étaient nécessaires.

Le fer était le moins propre à cet usage. Comme il dépérit journellement, celui qui l'aurait reçu en échange, aurait, chaque jour, fait une perte. D'ailleurs, on ne s'est accoutumé à se servir des métaux comme

mesure commune, que parce qu'ils facilitent le commerce. Or, le fer le facilitait moins que tous les autres, parce qu'étant celui qui a le moins de valeur, il aurait fallu le charrier par grandes quantités.

Le cuivre, qui se conserve mieux et qui a plus de valeur, méritait la préférence. Toutes les nations en font usage; cependant, comme sa valeur est encore bornée, il n'est commode que lorsqu'on achète en détail des choses de peu de prix.

C'étaient donc l'or et l'argent qui devaient surtout être choisis pour servir de mesure commune. Ils sont indestructibles; ils ont une grande valeur; elle se trouve proportionnellement dans chaque partie, et, par conséquent, on peut trouver, dans chaque portion, suivant qu'elle est plus grande ou plus petite, une mesure de quelque espèce de valeur que ce soit.

Ce n'est donc pas d'après une convention que l'or et l'argent ont été introduits dans le commerce comme moyen commode pour les échanges; ce n'est pas arbitrairement qu'on leur a donné une valeur. Ils ont, comme toute autre marchandise, une valeur fondée sur nos besoins, et parce que cette valeur, plus grande ou plus petite suivant la quantité de métal, ne dépérit point, ils sont, par cela seul, devenus la mesure de toutes les autres et la plus commode.

Nous avons vu que le commerce augmente la masse des richesses, parce qu'en facilitant et multipliant les échanges, il donne de la valeur à des choses qui n'en avaient pas. Nous voyons ici qu'il doit encore augmenter cette masse, quand il a, dans l'or et dans l'argent considérés comme marchandises, une mesure commune de toutes les valeurs, puisqu'alors les échanges se facilitent et se multiplient de plus en plus.

Mais il fallait que cette mesure elle-même fût fixe et déterminée. Cependant il est vraisemblable que, dans les commencements, on jugeait du volume à l'œil, et du poids à la main. Cette règle, peu sûre, occasionna sans doute des lésions et des plaintes. On sentit la nécessité de les prévenir; on s'en occupa, et on imagina des balances pour peser les métaux. Alors une once d'argent, par exemple, fut le prix d'un setier de blé ou d'un tonneau de vin.

Cette innovation acheva de brouiller toutes les idées sur la valeur des choses. Quand on crut en voir le prix dans une mesure qui, telle qu'une once d'or ou d'argent, était toujours la même, on ne douta pas qu'elles n'eussent une valeur absolue[1], et on ne se fit plus, à ce sujet, que des idées confuses.

Il y avait néanmoins un grand avantage à pouvoir déterminer le poids de chaque portion d'or et d'argent; car si auparavant ce que nous appelons *prix* était une estime vague et sans précision, on conçoit qu'on

[1] Voy. les observations de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 911.

dut trouver dans ces métaux, divisés et pesés, le prix plus exact de toutes les autres marchandises, ou une mesure plus sûre de leur valeur.

C'est comme marchandise que l'or et l'argent avaient cours, lorsque l'acheteur et le vendeur étaient réduits à peser la quantité qu'il en fallait livrer pour prix d'une autre marchandise. Cet usage, qui a été général, subsiste encore à la Chine et ailleurs.

Cependant il y avait de l'inconvénient à être dans la nécessité de prendre toujours la balance, et ce n'était pas le seul : il fallait encore s'assurer du degré de pureté des métaux, degré qui en change la valeur.

L'autorité publique vint au secours du commerce ; elle fit faire l'essai de l'or et de l'argent qui avaient cours ; elle en détermina ce qu'on appelle le titre, c'est-à-dire le degré de pureté ; elle en fit ensuite différentes portions qu'elle pesa, et elle imprima sur chacune une marque qui en attestait le titre et le poids.

Voilà la monnaie. On en connaît la valeur à la seule inspection. Elle prévient les fraudes, elle met plus de confiance dans le commerce ; et, par conséquent, elle le facilite encore.

La monnaie d'or et d'argent n'aurait pas été commode pour les petits achats qu'on fait journellement : il aurait fallu la diviser en petites parties qu'on eût à peine maniées. C'est ce qui a introduit la monnaie de cuivre. Celle-ci paraît même avoir été la première en usage ; elle suffisait lorsque les peuples n'avaient à échanger que des choses de peu de valeur.

En devenant monnaie, les métaux n'ont pas cessé d'être marchandise : ils ont une empreinte de plus et une nouvelle dénomination ; mais ils sont toujours ce qu'ils étaient, et ils n'auraient pas une valeur comme monnaie, s'ils ne continuaient pas d'en avoir une comme marchandise. Cette observation n'est pas aussi inutile qu'elle pourrait le paraître ; car on dirait, aux raisonnements qu'on fait communément sur la monnaie, qu'elle n'est pas une marchandise, et que cependant on ne sait pas trop ce qu'elle est.

La monnaie d'or et d'argent fait voir qu'il y a dans le commerce des choses de grand prix. Elle est donc une preuve de richesse. Mais ce n'est pas en raison de sa quantité, car le commerce peut se faire avec moins comme avec plus. Si elle était huit fois plus abondante, elle aurait huit fois moins de valeur, et il en faudrait porter au marché un marc au lieu d'une once ; si elle était huit fois plus rare, elle aurait huit fois plus de valeur, et il n'en faudrait porter qu'une once au lieu d'un marc. Elle est donc une preuve de richesse, par cela seul qu'elle est en usage. C'est qu'ayant une grande valeur par elle-même, elle prouve qu'il y a dans le commerce des choses qui ont aussi une grande valeur. Mais, si elle devenait aussi commune que le cuivre, elle perdrait de sa valeur ; et alors elle pourrait, dans les échanges, servir de mesure aux nations qui nous paraissent les plus pauvres. Lorsque nous traiterons de la circulation de

l'argent, nous verrons comment on juge de son abondance et de sa rareté.

Employés comme monnaie, l'or et l'argent eurent un nouvel usage, une nouvelle utilité. Ces métaux acquirent donc une nouvelle valeur. Une abondance d'or et d'argent est donc une abondance de choses qui ont une valeur, et, par conséquent, une richesse.

Mais, quelque valeur qu'on attache à l'or et à l'argent, ce n'est point dans l'abondance de ces métaux qu'est la richesse première et principale. Cette richesse n'est que dans l'abondance des productions qui se consomment. Cependant, parce qu'avec de l'or et de l'argent on peut ne manquer de rien, on s'accoutume bientôt à regarder ces métaux comme l'unique richesse, ou du moins comme la principale; c'est une erreur. Mais ce serait une autre erreur de dire qu'une abondance d'or et d'argent n'est pas une vraie richesse. Il faut se borner à distinguer des richesses de deux espèces.

Je remarquerai, en finissant ce chapitre, que ceux qui considèrent les monnaies comme signes représentatifs de la valeur des choses, s'expriment avec trop peu d'exactitude, parce qu'ils paraissent les regarder comme des signes choisis arbitrairement, et qui n'ont qu'une valeur de convention. S'ils avaient remarqué que les métaux, avant d'être monnaie, ont été une marchandise, et qu'ils ont continué d'en être une, ils auraient reconnu qu'ils ne sont propres à être la mesure commune de toutes les valeurs, que parce qu'ils en ont une par eux-mêmes, et indépendamment de toute convention [1].

CHAPITRE XV. — QUE L'ARGENT, EMPLOYÉ COMME MESURE DES VALEURS, A FAIT TOMBER DANS DES MÉPRISES SUR LA VALEUR DES CHOSES.

Si on eût toujours commercé par échange et sans argent, il eût été naturel de juger qu'on échange moins contre plus. — Quand l'argent a été employé comme mesure commune, il a été naturel de juger qu'on échange valeur égale contre valeur égale. — Mais, pour juger si on donne moins ou plus, il faut considérer si ce qu'on donne est surabondant ou nécessaire. — L'erreur où l'on tombe à ce sujet vient de ce qu'on est porté à regarder l'argent comme mesure absolue de toutes les valeurs. — C'est l'inégalité de valeur qui donne lieu aux échanges. — Comment l'argent peut être considéré comme chose nécessaire ou comme chose surabondante. — Pourquoi le prix des choses nécessaires est toujours bas en comparaison du prix des choses superflues.

Nous avons remarqué que, lorsque le commerce se fait par l'échange des choses dont on surabonde, chacun donne une chose qui n'a point de

---

[1] On a écrit peu de pages qui résument, avec plus de précision et de clarté que ce chapitre, les idées fondamentales sur la monnaie. Mais l'école de Quesnay, et Turgot notamment, avait approfondi la matière longtemps avant Condillac. E. D.

valeur par rapport à lui, parce qu'il n'en peut faire aucun usage, pour une chose qui a une valeur par rapport à lui, parce qu'il en peut faire usage, et que, par conséquent, chacun donne moins pour plus. Or, c'est ainsi qu'il eût été naturel de juger toujours des valeurs, si on eût toujours commercé par échanges et sans argent monnayé [1].

Mais, lorsque l'argent eut été pris pour mesure commune des valeurs, il fut également naturel de juger qu'on donnait, dans les échanges, valeur égale pour valeur égale, toutes les fois que les choses qu'on échangeait, étaient estimées égales en valeur chacune à une même quantité d'argent.

On voyait que, par le moyen de l'argent, on pouvait déterminer, avec quelque précision, une valeur respective entre deux quantités de nature différente, entre une quantité de blé, par exemple, et une quantité de vin. Dès lors on ne vit plus, dans ces valeurs respectives, que la quantité d'argent qui en était la mesure : on fit abstraction de toute autre considération ; et, parce que cette quantité était la même, on jugea qu'on donnait dans les échanges valeur égale pour valeur égale [2].

Cependant lorsque je vous livre une quantité de blé, appréciée dix onces d'argent, pour recevoir de vous une quantité de vin de même prix, il n'est pas sûr que cet échange soit également avantageux pour vous et pour moi, quoique ces deux quantités paraissent l'équivalent l'une de l'autre.

En effet, si le blé que je vous ai livré m'est absolument nécessaire, et que le vin que vous m'avez donné soit surabondant pour vous, l'avantage sera de votre côté, et le désavantage du mien.

Il ne suffit donc pas de comparer quantité en argent à quantité en argent, pour juger qui gagne de vous ou de moi. Il y a encore une considération qui doit entrer dans le calcul ; c'est de savoir si nous échangeons tous deux un surabondant pour une chose nécessaire. En pareil cas, l'avantage est égal pour l'un et pour l'autre, et nous donnons chacun moins pour plus ; dans tout autre, il ne peut être égal, et un de nous deux donne plus pour moins.

Nous avons remarqué que, dans les échanges, les choses sont réciproquement le prix les unes des autres. Nous remarquerons ici que, si l'argent est la mesure de la valeur des choses qu'on achète, la valeur des choses qu'on achète est réciproquement la mesure de la valeur de l'argent. Supposer, par exemple, qu'avec six onces d'argent on peut acheter un muid de blé, n'est-ce pas supposer qu'un muid de blé est la mesure de la valeur de six onces d'argent?

Quand donc on a pris l'argent pour mesure commune de toutes les

[1] Voy. les observations de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 905.

[2] Voy. la note 2 de la p. 267.

valeurs, c'est uniquement, comme nous l'avons vu, parce qu'il est, de tous les effets commerçables, le plus propre à cet usage ; et cela ne suppose pas qu'il ne puisse avoir lui-même, pour mesure, la valeur des choses contre lesquelles on l'échange. Au contraire, il est évident que la valeur de ce qu'on achète est toujours la mesure de la valeur de l'argent qu'on donne.

Mais, dès qu'on a eu pris l'argent pour mesure commune, on l'a bientôt regardé comme mesure absolue; c'est-à-dire, comme une mesure qui est mesure par elle-même, indépendamment de toute relation, ou comme une chose qui, par sa nature, mesure toutes les autres, et n'est mesurée par aucune. Cette méprise ne pouvait manquer de répandre beaucoup de confusion. Aussi a-t-elle fait voir une valeur égale dans les choses qu'on échange, et on a fait de cette valeur égale un principe de commerce.

Cependant, si ce que je vous offre était égal pour vous en valeur, ou, ce qui est la même chose, en utilité, à ce que vous m'offrez; et si ce que vous m'offrez était égal pour moi à ce que je vous offre, nous resterions l'un et l'autre avec ce que nous avons, et nous ne ferions point d'échange [1]. Quand nous en faisons, nous jugeons donc, vous et moi, que nous recevons chacun plus que nous ne donnons, ou que nous donnons moins pour plus.

Rappelons-nous le temps où les Européens commençaient à commercer en Amérique, et où, pour des choses auxquelles nous attachons peu de valeur, ils en recevaient d'autres auxquelles nous attachons la plus grande.

On conviendra que, suivant notre façon de penser, ils donnaient moins pour plus, lorsqu'ils donnaient un couteau, une épée ou un miroir pour un lingot d'argent, ou pour un lingot d'or. Mais on ne pourra pas disconvenir que l'Américain ne donnât aussi moins pour plus, lorsqu'il donnait, par exemple, un lingot d'or pour un couteau; car il donnait une chose à laquelle, dans son pays, on n'attachait point de valeur, parce qu'elle y était inutile, pour une chose à laquelle on attachait une valeur, parce qu'elle y était utile.

On disait alors que les Américains ne connaissaient pas le prix de l'or et de l'argent. On parlait comme si ces métaux devaient avoir une valeur absolue. On ne songeait pas qu'ils n'en ont qu'une relative aux usages de l'homme; et que, par conséquent, ils n'en ont point pour un peuple qui n'en fait rien.

L'inégalité de valeur, suivant les usages et les opinions des peuples, voilà ce qui a produit le commerce, et ce qui l'entretient; parce que

---

[1] La distinction entre la *valeur en usage* ou d'*utilité* des choses, et leur *valeur échangeable* ou *vénale*, suffit pour infirmer ce raisonnement. (Voir, plus haut, note 1 de la p. 14.) E. D.

c'est là ce qui fait que, dans les échanges, chacun a l'avantage de donner moins pour plus.

Cependant, parce qu'on n'est pas porté à croire que l'argent puisse être surabondant, en quelque quantité qu'on en ait, on aura de la peine à comprendre que, lorsqu'on en donne pour une chose qu'on achète, on ait l'avantage de donner moins pour plus, surtout si la chose est ce qu'on appelle chère. Voyons donc comment l'argent peut être considéré comme chose nécessaire, ou comme chose surabondante.

Tout votre bien est en terres, et vous avez des denrées de toutes espèces, plus que vous n'en pouvez consommer. Il est évident qu'en livrant les denrées surabondantes à votre consommation, vous abandonnez une chose qui vous est inutile; et que, pour peu que vous trouviez d'utilité dans ce que vous aurez reçu en échange, vous aurez donné moins pour plus.

Je n'ai que des rentes, et tout mon revenu est en argent. Or, je ne puis pas subsister avec cet argent, comme vous avec vos denrées. Il m'est donc inutile par lui-même, et il le serait toujours, si je ne trouvais pas à l'échanger avec vous ou avec quelqu'autre. Quand je le livre, j'abandonne donc une chose qui m'est inutile, pour une chose qui m'est nécessaire, et je donne moins pour plus. Mais nous nous trouvons dans des positions bien différentes ; car dans le produit de vos terres, il n'y a d'inutiles pour vous que les denrées surabondantes à votre consommation; au lieu que, dans le produit de mes rentes, si je ne trouve pas à l'échanger, tout est inutile pour moi, puisqu'il n'y a rien pour ma consommation.

L'argent, inutile par lui-même, parce qu'avec l'argent seul on ne saurait subsister, ne devient donc utile que parce qu'ayant été choisi pour mesure commune de toutes les valeurs, il est reçu pour prix des choses qu'on achète.

Or, la quantité d'argent qu'il me faut pour me fournir de toutes les choses nécessaires à ma subsistance, est pour moi ce que sont pour vous les denrées que vous êtes obligé de réserver pour subsister vous-même. Si je livrais cet argent pour des choses inutiles à ma consommation, je ferais un échange désavantageux ; je donnerais une chose nécessaire pour une chose inutile, je donnerais plus pour moins.

Mais l'argent qui me reste, lorsque j'ai mis à part tout celui qui est nécessaire à ma subsistance, est un surabondant pour moi ; comme les denrées, que vous ne devez pas consommer, en sont un pour vous.

Or, plus je suis assuré de subsister conséquemment aux besoins que je me suis faits, moins ce surabondant en argent a de valeur pour moi. Je n'y regarderai donc pas de fort près ; et, lors même que j'en donnerai pour des frivolités dont je voudrai essayer la jouissance, je croirai donner moins pour plus.

Il en sera de même pour vous, lorsqu'après avoir fait une provi-

sion abondante de productions de toutes espèces, il ne pourra rien manquer à votre subsistance. Alors ce qui vous restera est un surabondant que vous donnerez volontiers pour une frivolité qui paraîtra n'avoir point de valeur.

Il arrivera de là que la valeur des choses nécessaires sera toujours mieux appréciée que la valeur des choses superflues ; et ces valeurs ne seront point en proportion l'une avec l'autre. Le prix des choses nécessaires sera très-bas par comparaison au prix des choses superflues, parce que tout le monde est intéressé à les apprécier au plus juste. Au contraire, le prix des choses superflues sera très-haut par comparaison au prix des choses nécessaires, parce que ceux-mêmes qui les achètent ne sont pas intéressés à les estimer avec précision. Mais enfin, à quelque prix qu'on les achète, ou quelque chères qu'elles paraissent, celui qui les paie avec un argent surabondant, est toujours censé donner moins pour plus.

CHAPITRE XVI. — DE LA CIRCULATION DE L'ARGENT.

Ce qu'on entend par *circulation de l'argent*. — L'argent ne circule qu'autant qu'il s'échange. — Tout l'argent qui est dans le commerce circule. — Il y a toujours dans l'État un argent qui ne circule pas. — Il importe peu qu'il y ait plus ou moins d'argent dans la circulation. — Il serait même avantageux qu'il y en eût moins. — Réservoirs qui servent à cette circulation : 1° Les fermiers ; 2° les propriétaires ; 3° les marchands et les artisans. — Le crédit tient lieu d'argent. — Les fermiers peuvent faire sans argent presque tous les frais de culture. — C'est pourquoi l'argent circule peu dans les campagnes. — Les villes sont les grands réservoirs de la circulation. — Quantité d'argent nécessaire au commerce. — Cette quantité doit varier suivant les circonstances. — Dans les grandes entreprises de commerce, il faut moins d'argent à proportion que dans les petites. — Dans les petites il en faut moins, à proportion que la circulation est plus rapide. — On ne peut rien assurer sur la quantité d'argent qui est dans la circulation. — Circulation de l'argent par le change.

Chaque année, aux temps marqués, les fermiers apportent dans les villes le prix entier de leurs baux : chaque jour de marché, ils vendent quelques denrées, et, par conséquent, ils reportent en détail, dans leur village, les sommes qu'ils ont payées aux propriétaires.

Le marchand, dans le cours de l'année, reçoit en détail le prix des marchandises qu'il a achetées en gros ; et l'artisan, qui a acheté en gros les matières premières, les revend en détail, lorsqu'il les a travaillées. Ainsi les ventes remboursent journellement, par de petites sommes, les grosses sommes qui ont été employées à de gros paiements ou à de gros achats ; et, ce remboursement fait, on paie ou on achète encore avec de grosses sommes pour se rembourser en détail par de nouvelles ventes.

L'argent se distribue donc continuellement, pour se ramasser ensuite comme dans des réservoirs, d'où il se répand par une multitude de

petits canaux, qui le reportent dans les premiers réservoirs; d'où il se repand de nouveau, et où il se reporte encore. Ce mouvement continuel, qui le ramasse pour le distribuer, et qui le distribue pour le ramasser, est ce qu'on nomme *circulation*.

Est-il nécessaire de remarquer que cette circulation suppose, qu'à chaque mouvement que fait l'argent, il se fait un échange; et que, lorsqu'il se meut sans occasionner d'échange, il n'y a point de circulation? L'argent, par exemple, qui vient des impôts, a passé par bien des mains, avant d'arriver dans le trésor du Souverain. Mais ce n'est pas là une circulation; ce n'est qu'un transport, et souvent un transport fort dispendieux. Il faut que, par la circulation, l'argent se transforme en quelque sorte dans toutes les choses qui sont propres à entretenir la vie et la force dans le corps politique. Celui qui provient de l'impôt, ne commence donc à circuler, que lorsque le Souverain l'échange contre des productions ou contre des travaux.

Tout l'argent qui est dans le commerce circule des réservoirs dans les canaux, et des canaux dans les réservoirs. Si quelque obstacle suspend cette circulation, le commerce languit.

Je dis *tout l'argent qui est dans le commerce*, et je ne dis pas tout celui qui est dans l'État. Il y en a toujours une certaine quantité qui ne circule point : tel est celui qu'on met en réserve pour avoir une ressource en cas d'accident, ou pour améliorer quelques jours sa condition ; telles sont encore les épargnes des avares, qui retranchent sur leur nécessaire.

Cet argent ne circule point actuellement. Mais il importe peu qu'il y en ait plus ou moins dans la circulation : le grand point est qu'il circule librement.

Nous avons vu que l'argent n'est une mesure des valeurs que parce qu'il en a lui-même; que, s'il est rare, il en a une plus grande; et qu'il en a une plus petite, s'il est abondant.

Qu'il y ait donc dans le commerce le double d'argent, on donnera, pour une marchandise, deux onces de ce métal au lieu d'une; et qu'il y en ait la moitié moins, on n'en donnera qu'une demi-once au lieu d'une once entière. Dans le premier cas, un propriétaire qui affermait sa terre cinquante onces, l'affermera cent; et, dans le second, il l'affermera vingt-cinq. Mais, avec cent onces, il ne fera que ce qu'il faisait avec cinquante; comme, avec cinquante, il ne fera que ce qu'il faisait avec vingt-cinq. Ce serait donc une illusion à lui de se croire plus riche dans un de ces cas que dans l'autre. Son revenu est toujours le même, quoique le numéraire en soit plus ou moins grand. Qu'on le compte par cent onces, par cinquante, par vingt-cinq, on n'y change rien; puisqu'avec ces différentes manières de compter, on ne peut jamais faire que les mêmes consommations.

On voit donc qu'il est assez indifférent qu'il y ait beaucoup d'argent,

et qu'il serait même avantageux qu'il y en eût moins. En effet, le commerce se ferait plus commodément. Quel embarras ne serait-ce pas, si l'argent était aussi commun que le fer ?

C'est de la terre cultivée que sortent toutes les productions. On peut donc regarder les fermiers comme les premiers réservoirs de tout l'argent qui circule.

Il s'en répand une partie sur les terres pour les frais de la culture ; une autre partie, en différentes fois, est portée peu à peu dans les villes, où les fermiers achètent les matières travaillées qu'ils ne trouvent pas dans leurs villages. Enfin, une dernière y est apportée, en grosses sommes, pour le paiement des baux.

Les propriétaires sont donc d'autres réservoirs, d'où l'argent se répand parmi les artisans qui travaillent pour eux ; parmi les marchands chez qui ils achètent, et parmi les fermiers qui viennent à la ville vendre leurs denrées.

Le marchand, qui se propose de faire de gros achats, devient, à son tour, un réservoir, à mesure qu'il débite sa marchandise ; et il en est de même de l'artisan, qui a besoin d'amasser, afin de pouvoir faire provision de matières premières.

Je conviens que le marchand et l'artisan peuvent acheter à crédit, pour payer ensuite à différents termes. Mais, soit qu'ils paient en achetant, soit qu'ils ne paient qu'après, il faut nécessairement qu'ils prélèvent chaque jour sur ce qu'ils vendent, s'ils veulent ne pas manquer à leurs engagements. C'est donc pour eux une nécessité d'amasser.

Il serait avantageux que l'usage du crédit s'établît, parce qu'alors un marchand et un artisan pourraient, sans argent, avoir un fonds, l'un de marchandises, l'autre de matières premières ; et que, par conséquent, un plus grand nombre d'hommes industrieux concourraient aux progrès du commerce. Il faut pour cela que la bonne foi amène la confiance. C'est ce qui arrive surtout dans les républiques qui ont des mœurs, c'est-à-dire, de la simplicité et de la frugalité.

Le marchand et l'artisan ne peuvent rien sans argent, ou du moins sans crédit. Il n'en est pas de même des fermiers. Si l'un ou l'autre leur est nécessaire pour les choses qu'ils achètent à la ville, ils n'en ont pas le même besoin pour fournir aux frais de la culture ; parce qu'ils peuvent payer avec le grain qu'ils récoltent, avec les boissons qu'ils font, avec les bestiaux qu'ils élèvent, tous les habitants de la campagne qui travaillent pour eux. L'usage règle les salaires qu'ils doivent, et les denrées qu'ils livrent sont évaluées sur le prix du marché.

Ainsi on ne dépense point d'argent dans les campagnes, ou on en dépense peu ; et comme on n'en peut gagner d'un côté, qu'autant qu'il s'en dépense de l'autre, il doit arriver que ceux qui travaillent pour les fermiers gagnent peu d'argent, ou n'en gagnent point du tout. L'argent circule donc moins dans les campagnes qu'ailleurs.

Il résulte de là que les villes sont, en dernière analyse, les grands réservoirs où l'argent entre, et d'où il sort par un mouvement qui se soutient ou qui se renouvelle continuellement.

Supposons que la moitié de notre peuplade habite la ville, où nous avons vu que les propriétaires font une consommation plus grande que celle qu'ils faisaient dans leurs villages, et où, par conséquent, on consommera plus de la moitié du produit des terres.

Évaluons, pour fixer nos idées, le produit de toutes les terres à deux mille onces d'argent. Dans cette supposition, puisque les habitants de la ville consomment plus de la moitié des productions, ils auront besoin de plus de mille onces d'argent pour acheter toutes les choses nécessaires à leur subsistance. Je suppose qu'il leur en faut douze cents, et je dis que, si cette somme leur suffit, elle leur suffira pour entretenir le commerce dans toute la peuplade. C'est qu'elle passera aux fermiers pour revenir aux propriétaires; et comme cette révolution ne s'achèvera que pour recommencer, ce sera toujours avec la même quantité d'argent que les échanges se feront dans la ville et dans les campagnes. De là on pourrait conjecturer que la quantité d'argent nécessaire au commerce dépend principalement de la quantité des consommations qui se font dans les villes, ou que cette quantité d'argent est à peu près égale à la valeur des productions que les villes consomment.

Il est au moins certain qu'elle ne saurait être égale en valeur au produit de toutes les terres. En effet, quoique nous ayons évalué ce produit à deux mille onces d'argent, il ne suffirait pas de donner à notre peuplade ces deux mille onces pour lui donner en argent une valeur égale au produit de toutes ses terres. L'argent perdrait d'autant plus de sa valeur, qu'il serait plus commun : les deux mille onces n'en vaudraient que douze cents. C'est donc en vain qu'on mettrait dans le commerce une plus grande quantité d'argent. Cette quantité, quelle qu'elle fût, ne pourrait jamais avoir qu'une valeur égale à peu près à la valeur des productions qui se consomment dans les villes.

En effet, comme les richesses des campagnes sont en productions, les richesses des villes sont en argent. Or, si dans les villes où nous supposons qu'au bout de chaque année les consommations ont été payées avec douze cents onces, nous répandons tout à coup huit cents onces de plus, il est évident que l'argent perdra de sa valeur à proportion qu'il deviendra plus abondant. On paiera donc vingt onces, ou à peu près, ce qu'on payait douze; et, par conséquent, les deux mille onces n'auront que la valeur de douze cents, ou à peu près. Je dis *à peu près*, parce que ces proportions ne peuvent pas se régler d'après des calculs précis et géométriques.

La quantité d'argent nécessaire au commerce doit encore varier suivant les circonstances.

Supposons que le paiement des baux et celui de toutes les choses qui

s'achètent à crédit, se font une fois l'an, et que, pour les solder, il faille aux débiteurs mille onces d'argent, il faudra, relativement à ces paiements, mille onces d'argent dans la circulation.

Mais, si les paiements se faisaient par semestre, il suffirait de la moitié de cette somme; parce que cinq cents onces, payées deux fois, sont équivalentes à mille payées une. On voit que, si les paiements se faisaient en quatre termes égaux, ce serait assez de deux cent cinquante onces.

Pour simplifier le calcul, je fais abstraction des petites dépenses journalières qui se font argent comptant. Mais on dira sans doute que je n'établis rien de précis sur la quantité d'argent qui est dans la circulation [1]. Je réponds que mon objet est uniquement de faire voir que le commerce intérieur peut se faire, et se fait, suivant les usages des pays, avec moins d'argent circulant, comme avec plus; et il n'est pas inutile de le remarquer, aujourd'hui qu'on s'imagine qu'un État n'est riche qu'à proportion qu'il a plus d'argent.

Souvent il faut peu d'argent dans le commerce, et le crédit en tient lieu. Établis dans les pays différents, les trafiquants ou négociants s'envoient mutuellement des marchandises qui ont plus de prix dans les lieux où elles sont transportées; et, en continuant de vendre, chacun pour son compte, celles qu'ils ont conservées, ils vendent tous, pour le compte les uns des autres, celles qu'ils ont reçues. Par ce moyen ils peuvent faire un gros commerce sans avoir besoin qu'il y ait entre eux une circulation d'argent. Car en évaluant, d'après le prix courant, les marchandises qu'ils se sont confiées, il n'y aura à payer que ce que quelques-uns auront fourni de plus, encore pourra-t-on s'acquitter envers eux en leur envoyant d'autres marchandises. C'est ainsi que les plus grandes entreprises sont souvent celles où l'argent circule en moindre quantité.

Mais il faut de l'argent pour les dépenses journalières: il en faut pour payer le salaire des artisans qui vivent de leur travail au jour le jour: il en faut pour les petits marchands qui n'achètent et ne revendent qu'en détail, et qui ont besoin que leurs fonds leur rentrent continuellement.

C'est dans les petits canaux que la circulation se fait plus sensiblement et plus rapidement: mais, plus elle est rapide, plus les mêmes pièces de monnaie passent et repassent souvent par les mêmes mains; et, comme en pareil cas une seule tient lieu de plusieurs, il est évident

---

[1] On estime que l'argent qui circule dans les États de l'Europe, est, en général, égal au moins à la moitié du produit des terres, et tout au plus aux deux tiers. *Essai sur la nature du Commerce*, par Cantillon, liv. II, chap. 3. J'ai tiré de cet ouvrage le fond de ce chapitre et plusieurs observations dont j'ai fait usage dans d'autres. C'est sur cette matière un des meilleurs ouvrages que je connaisse, mais je ne les connais pas tous à beaucoup près. *Note de l'Auteur*.

que ce petit commerce peut se faire avec une quantité qui décroît à proportion que la circulation devient plus rapide. Ainsi, dans les petits canaux, il faut peu d'argent parce qu'il circule avec rapidité, et dans les grands il en faut moins encore, parce que souvent il circule à peine.

Concluons qu'il est impossible de rien assurer sur la quantité précise d'argent circulant qui est, ou qui doit être, dans le commerce. Je pourrais l'avoir portée beaucoup trop haut lorsque je l'ai supposée à peu près égale à la valeur des productions qui se consomment annuellement dans les villes ; car, au commencement de janvier, chaque citoyen n'a certainement pas tout l'argent dont il aura besoin dans le cours de l'année; mais parce qu'à mesure qu'il en dépense il en gagne, on conçoit qu'à la fin de l'année les mêmes pièces de monnaie sont rentrées bien des fois dans les villes, comme elles en sont sorties bien des fois.

La circulation de l'argent serait bien lente, s'il fallait toujours le transporter à grands frais dans les lieux éloignés où l'on peut en avoir besoin. Il importait donc de pouvoir lui faire franchir en quelque sorte les plus grands intervalles. C'est à quoi on réussit par le moyen du change dont nous allons traiter.

CHAPITRE XVII. — DU CHANGE.

Les opérations du change doivent s'expliquer d'elles-mêmes. — Lettres de change. — Agents de change ou banquiers. — Le banquier a droit à un salaire. — Mais il peut abuser de l'ignorance du public. — Créances. — Comment plusieurs créances disparaissent par un virement de parties. — Comment plusieurs dettes se soldent par une seule lettre de change. — Les dettes réciproques entre les villes règlent toutes les opérations du change. — Les dettes réciproques sont égales ou inégales. — Lorsque les dettes sont égales, le change est au pair, et se fait somme égale pour somme égale, mais non pas valeur égale pour valeur égale. — Comment le change est au-dessus du pair dans la ville qui doit. — Comment il est au-dessous dans la ville à qui il est dû. — Le change n'est qu'un achat, et les banquiers ne sont que des marchands d'argent. — Prix du change. — Comment il se règle entre les négociants. — Comment, dans le change, une somme est le prix d'une somme égale ou même d'une plus grande. — Avantage des banquiers dans le change. — Comment le résultat entre négociants peut être, après quelque temps, le même à peu près que s'ils avaient toujours fait le change au pair. — Circonstances qui font varier le prix du change. — Cours du change. — Spéculations des banquiers. — Exemples. — Langage des banquiers lorsque le change se fait de nation à nation. — Moyens qu'on peut mettre en usage pour faire de grands bénéfices dans le change.

Pourquoi les opérations du change, simples en elles-mêmes, sont-elles devenues, dans toutes les langues, des choses si difficiles à comprendre? Était-il donc impossible aux banquiers de s'expliquer plus clairement? Je n'ai point étudié leur langage ; mais, dans le dessein où

je suis de répandre quelques lumières sur cette partie du commerce, je n'ai besoin que d'étudier le change : il s'expliquera de lui-même, si je m'en fais des idées exactes.

Je veux faire passer cent mille francs à Bordeaux. Si j'étais obligé de les faire voiturer, il m'en coûterait des frais, et j'aurais des risques à courir. Mais il y a à Paris des Bordelais qui ont eux-mêmes besoin de faire venir de l'argent de Bordeaux, et il y a des négociants à qui cette ville doit, parce qu'ils y ont envoyé des marchandises.

Je cherche et je trouve un Bordelais qui a, à Bordeaux, cinquante mille francs qu'il voudrait avoir à Paris. Il ne s'agit plus que de faire un échange de cinquante mille francs qui sont à Paris, contre cinquante mille francs qui sont à Bordeaux. Or, nous y avons tous deux le même avantage, puisque nous évitons l'un et l'autre tous frais et tous risques. En conséquence, je lui compte cinquante mille francs à Paris, et il me donne, sur celui qui a ses fonds à Bordeaux, une lettre par laquelle il lui dit de payer, à mon ordre, cinquante mille francs au porteur. Voilà donc la moitié de ma somme que j'ai fait passer à Bordeaux. L'autre moitié y passera de la même manière, parce que je trouve des négociants à qui il est dû dans cette ville, et qui me donnent de pareilles lettres pour cinquante mille francs que je leur compte.

Par le moyen de ces lettres, on échange donc des sommes qui sont à distance l'une de l'autre. C'est pourquoi on les a nommées *lettres de change*.

Dans toutes les villes du royaume, il y a des personnes qui sont dans le même cas que moi, et dans toutes aussi on a la ressource des lettres de change, parce que le commerce qu'elles font entre elles les met continuellement dans un état de dettes les unes par rapport aux autres. Il faut seulement remarquer que cette ressource est plus fréquente dans les villes marchandes ou d'un grand abord.

Mais si, toutes les fois qu'on a besoin d'une lettre de change, il fallait aller de porte en porte pour trouver le négociant qui la peut donner, ce serait certainement un grand embarras. Voilà ce qui a réveillé l'industrie de quelques particuliers, et ce qui a produit peu à peu une classe d'hommes qu'on nomme *agents de change*, parce qu'avec les lettres qu'ils donnent, on fait l'échange de deux sommes qui sont à distance l'une de l'autre.

Entre plusieurs manières dont cette classe a pu se produire, j'en imagine une. Je suppose un particulier riche qui a des terres dans différentes provinces, et qui, ne sachant comment faire venir ses revenus, charge son homme d'affaires d'y pourvoir. Celui-ci cherche, dans Paris, des négociants qui tirent de ces provinces différentes marchandises, et qui, par conséquent, ont besoin d'y faire passer de l'argent. Il leur donne des lettres de change sur ces provinces : les négociants le paient lui-même à Paris ; et une fois qu'il a établi une correspondance avec

eux, les revenus de son maître arrivent toutes les années, avec la même facilité.

Le maître qui ne sait point comment tout cela se fait, admire l'esprit de son homme d'affaires. Il ne cesse d'en faire l'éloge à ses connaissances. Tous les gens riches s'adressent donc à cet homme, et il les étonne tous également.

Le voilà agent de change : avec une correspondance qui s'étend continuellement, il est en état de faire trouver de l'argent partout, et on vient à lui de toutes parts. Alors il n'a plus besoin de servir un maître. Il prend une maison dans laquelle il établit son bureau de change, et de la table sur laquelle il compte l'argent, et qu'on nomme *banque*, il prend le nom de *banquier*. S'il était seul, il porterait son salaire au plus haut ; mais, heureusement pour le public, sa fortune, qui est une preuve de ce qu'il gagne, lui donne des concurrents, et les banquiers se multiplient.

On nommait originairement *agio* le profit que faisait un banquier dans son négoce, terme qui est devenu odieux, et qui signifie aujourd'hui un profit excessif et usuraire fait dans la banque.

Il est dû sans doute un bénéfice aux banquiers. Quelquefois ils sont obligés de faire voiturer de l'argent : ils font des frais pour entretenir leurs correspondances ; enfin ils donnent leur temps et leurs soins.

On conçoit que leur salaire se réglera, comme tous les autres, par la concurrence. Mais il se trouve, dans le change, une multitude de circonstances que le public ignore ; et un banquier, qui a eu l'art de gagner la confiance, peut d'autant plus en abuser, qu'il fait la banque en quelque sorte exclusivement. Observons le change entre les différentes villes d'un royaume : nous l'observerons ensuite de nation à nation.

Dans le commerce, celui qui prend des marchandises pour les payer dans un terme convenu, reconnaît par écrit qu'il paiera telle somme ; et cette reconnaissance, entre les mains de celui à qui il la fait, se nomme *créance*, parce qu'elle est un titre sur lequel on doit croire qu'on sera payé. Ainsi créance est opposée à dette, comme créancier à débiteur.

Je suppose que des marchands de Paris aient pour cent mille francs de créances sur Bordeaux, et que des marchands de Bordeaux aient pour pareille somme de créances sur Paris : toutes ces créances disparaîtront par un simple virement de parties, c'est-à-dire, lorsqu'à Bordeaux les marchands qui doivent à Paris, paieront ceux à qui Paris doit ; et qu'à Paris les marchands qui doivent à Bordeaux, paieront ceux à qui Bordeaux doit.

Si Paris doit à Nantes cent mille francs, Nantes cent mille francs à Bordeaux, Bordeaux cent mille francs à Lyon, et Lyon cent mille francs à Paris ; il suffira, pour solder toutes ces dettes, que Paris envoie à Nantes cent mille francs de lettres de change sur Lyon ; parce qu'avec

ces lettres, Nantes paiera Bordeaux, et Bordeaux paiera Lyon. En pareil cas, les négociants peuvent faire le change entre eux, et sans l'entremise d'aucun banquier, et l'opération en est bien simple.

Mais moi, qui ne fais pas le négoce, et qui ne suis point instruit de ce qui se passe dans les places de commerce, je suis obligé de m'adresser à un banquier, lorsque je veux faire passer de l'argent dans une province. Or, ce banquier pourrait n'avoir à payer que les frais de transport de chez lui chez quelques marchands de Paris, et cependant il dépendrait de lui de se prévaloir de mon ignorance, et d'exiger de moi un salaire beaucoup trop fort. Cet abus pourrait avoir lieu, s'il n'y avait à Paris qu'un seul banquier. Mais il y en a plusieurs, beaucoup d'honnêtes, et la concurrence les force tous à l'être.

Toute lettre de change suppose une dette de la part de celui sur qui elle est tirée. Bordeaux, par exemple, n'en peut donner sur Paris, que parce que Paris doit à Bordeaux. Or, ce sont les dettes ou créances réciproques entre les villes, qui règlent toutes les opérations du change.

Entre deux villes, les dettes peuvent être égales de part et d'autre : Lyon peut devoir à Paris cent mille francs, et Paris peut devoir à Lyon pareille somme.

Les dettes peuvent aussi être inégales : Lyon peut devoir à Paris trois cent mille francs, et Paris peut en devoir à Lyon quatre cent mille.

Dans le cas d'égalité de dettes de part et d'autre, si nous n'avons égard qu'à cette seule considération, il est certain que deux marchands, dont l'un qui est à Paris, a besoin de cent mille francs à Lyon, et dont l'autre, qui est à Lyon, a besoin de cent mille francs à Paris, doivent faire cet échange, somme égale pour somme égale. Car ils trouvent tous deux le même avantage à donner cent mille francs pour cent mille francs ; et puisque cet échange n'oblige pas l'un à plus de frais que l'autre, aucun des deux n'est en droit d'exiger au delà de cent mille francs.

Lorsque le change se fait d'une ville à l'autre, somme égale pour somme égale, on dit qu'il est au pair.

Remarquez que je dis *somme* et non pas *valeur* : car ces deux mots ne sont pas synonymes. Lorsqu'à Paris je vous donne cent mille francs pour toucher cent mille francs à Lyon, les sommes sont égales; et cependant je donne une valeur moindre par rapport à moi pour une plus grande, s'il m'est plus avantageux d'avoir cent mille francs à Lyon qu'à Paris. Il en est de même de vous : vous me donnez une valeur moindre pour une plus grande, si vous trouvez un avantage à avoir cet argent à Paris plutôt qu'à Lyon. Il faut se rappeler ce que nous avons dit sur les échanges.

Dans le cas où les dettes, entre deux villes, sont inégales : lorsque Paris doit à Lyon, par exemple, quatre cent mille livres, et que Lyon n'en doit à Paris que trois cent mille, on en pourra solder trois cent

mille avec des lettres de change, mais il restera cent mille francs qu'il faudra voiturer de Paris à Lyon.

En soldant les trois cent mille francs de dettes respectives avec des lettres de change, les marchands peuvent faire entre eux le change au pair, c'est-à-dire, somme égale pour somme égale.

Il reste encore cent mille francs à payer. Les marchands de Paris s'adressent à un banquier qui, n'ayant pas de fonds à Lyon, est obligé d'y faire voiturer cette somme, et à qui, par conséquent, outre un salaire, on devra des frais de voiture. Or, je suppose qu'on est convenu de lui donner pour le tout quatre pour cent, on lui comptera donc cent quatre mille francs à Paris, et il donnera des lettres sur Lyon pour cent mille.

Dans cet exemple, le change hausse au-dessus du pair, puisque les marchands donnent à Paris une somme plus grande que celle qu'on leur fait toucher à Lyon.

Les marchands de Lyon ont des créances sur Paris. Ils ne sont donc pas dans le cas d'y envoyer de l'argent : ils ont plutôt besoin d'en faire venir.

Que, dans cette circonstance, quelqu'un offre de leur donner quatre-vingt-dix-huit mille francs pour cent mille francs de lettres de change sur Paris, ils accepteront la proposition ; parce qu'il ne leur en coûtera, pour avoir leur argent à Lyon, que deux mille livres, au lieu de quatre mille, que leurs correspondants auraient payées au banquier.

Quand on donne une moindre somme pour en recevoir une plus grande, on dit que le change est au-dessous du pair.

D'après ces explications on peut juger que le change, ainsi que l'échange, n'est d'une part qu'un achat, et de l'autre qu'une vente ; que dans ce négoce l'argent est la seule marchandise qui s'achète et qui se vend, et que les banquiers ne sont que des marchands d'argent. Il est essentiel de ne voir dans les choses que ce qu'il y a, si on veut en parler avec clarté et précision.

Dès que le change est un achat, on peut considérer, comme prix du change, la somme que je donne à Paris, pour une somme qu'on doit me livrer à Lyon. Aussi lui donne-t-on le nom de *prix du change*.

Le change se réglerait, comme je viens de l'expliquer, si on savait toujours exactement l'état des dettes réciproques entre deux villes ; mais cela n'est pas possible, surtout lorsque le change se fait entre deux villes qui, telles que Paris et Lyon, font un grand commerce l'une avec l'autre.

Si on sait, par exemple, que Paris doit, on ignore la quantité, soit parce que cette quantité peut varier d'un jour à l'autre ; soit parce que les négociants, qui s'assemblent dans la place du change, ne peuvent pas tous être informés sur-le-champ de ces variations ; soit enfin parce

que les uns sont intéressés à exagérer la dette, tandis que les autres sont intéressés à la diminuer.

Ceux-là l'exagèrent, qui, voulant vendre des lettres sur Lyon, voudraient porter le prix du change à quatre pour cent au-dessus du pair : ceux-là la diminuent, qui, voulant acheter des lettres sur Lyon, ne voudraient payer, au-dessus du pair, que deux pour cent.

Voilà donc une altercation : mais enfin on se rapprochera, et le prix du change sera réglé, pour ce jour-là et les suivants jusqu'à la première assemblée, à trois pour cent.

Il y a donc trois manières de considérer le prix du change. Il est au pair, il est au-dessus, il est au-dessous.

Lorsqu'il est au pair, on donne somme égale pour somme égale, et on sera peut-être étonné d'entendre dire qu'une somme égale est le prix d'une somme égale ; que cent francs est le prix de cent francs. Il n'y a point de prix, dira-t-on, puisqu'on n'ajoute rien de part ni d'autre.

Mais il faut se rappeler que le prix d'une chose est relatif au besoin de celui qui la reçoit en échange : c'est d'après ce besoin qu'il l'estime ; et à proportion qu'il en a plus ou moins besoin, il lui donne un prix plus ou moins grand. Cela étant, cent francs que vous recevez à Paris, sont pour vous le prix de cent francs que vous me faites toucher à Lyon, parce que vous estimez vous-même que cet argent a pour vous, à Paris, où il vous est utile, une plus grande valeur qu'à Lyon, où vous n'en avez pas besoin. Si les sommes sont égales, les valeurs ne le sont pas ; et, comme nous l'avons remarqué, il ne faut pas confondre somme et valeur.

Par la même raison, quand le change est au-dessous du pair, et que je vous donne, par exemple, quatre-vingt-seize livres à Paris, pour en recevoir cent à Lyon, ces quatre-vingt-seize livres sont pour vous à Paris le prix de cent à Lyon. Elles en sont le prix, dis-je, tout autant que cent quatre, lorsque le change est au-dessus du pair.

On conçoit donc comment, vous et moi, dans le change, nous donnons chacun une valeur moindre, pour une plus grande, en quelque rapport d'ailleurs que soient les sommes entre elles. C'est que la valeur, pour me répéter encore, est uniquement fondée sur l'utilité que les choses ont relativement à ceux qui les échangent.

Mais si, pour faire passer notre argent de Paris à Lyon, ou de Lyon à Paris, nous avions à traiter avec un homme à qui il fût indifférent d'avoir son argent dans l'une ou l'autre de ces villes, il est évident qu'alors les valeurs seraient, par rapport à cet homme, comme les sommes : cent quatre livres seraient pour lui d'une plus grande valeur que cent, et cent d'une plus grande que quatre-vingt-seize. Voilà précisément le cas où se trouvent les banquiers, et c'est pourquoi ils gagnent doublement à faire le change. Ils gagnent sur vous qui voulez faire

passer de l'argent de Paris à Lyon, et sur moi qui en veux faire venir de Lyon à Paris.

Soit donc que le change hausse au-dessus du pair, ou baisse au-dessous, il peut toujours y avoir du bénéfice pour le banquier, à qui il est indifférent que son argent soit dans une ville plutôt que dans une autre. Comme il ne se trouve pas dans les mêmes circonstances que les négociants, il n'a d'autre intérêt que d'acquérir une plus grande somme pour une moindre, et cette plus grande somme a toujours pour lui une plus grande valeur.

Mais, dira-t-on, si, dans le change, un négociant donnait toujours lui-même une plus petite valeur pour une plus grande, il gagnerait toujours; et cependant il finirait par se ruiner, s'il donnait toujours une plus grande somme pour une plus petite.

Cela est vrai; mais cette objection est un sophisme qui me ferait dire qu'un négociant donne toujours, dans le change, une plus grande somme pour une plus petite, et que cette plus grande somme est toujours une plus petite valeur.

Je dis donc qu'il donne une somme tantôt plus grande, tantôt plus petite, et que cette somme, quelle qu'elle soit, est toujours pour lui d'une moindre valeur, parce qu'il juge lui-même que celle qu'on lui rend en échange a plus d'utilité pour lui. C'est là une vérité dont tout le monde peut avoir fait l'expérience.

Au reste, puisque le change, dans son cours, éprouve nécessairement des hausses et des baisses alternatives, il est évident que les marchands, tour à tour, donneront tantôt une plus grande somme pour une plus petite, tantôt une plus petite pour une plus grande; et il se pourrait qu'après un certain temps le résultat fût, pour les uns et pour les autres, le même ou à peu près que s'ils avaient toujours fait le change au pair.

Nous avons remarqué qu'on ne peut pas savoir exactement l'état des dettes réciproques entre plusieurs villes. On voit seulement qu'elles doivent plus qu'il ne leur est dû, lorsque le change y est au-dessus du pair; et que, lorsqu'il est au-dessous, on leur doit plus qu'elles ne doivent. Encore cette règle n'est-elle pas absolument sans exception; car, indépendamment de l'état des dettes, plusieurs circonstances peuvent faire varier le prix du change.

Si lorsqu'à Lyon le change est au-dessous du pair, et qu'on ne paie que quatre-vingt-dix-huit livres pour en recevoir cent à Paris, plusieurs personnes demandent en même temps sur Paris pour cinq à six cent mille francs de lettres de change, cette demande fera hausser le prix du change, en sorte que, pour acheter cent francs qui sont à Paris, il en faudra payer à Lyon cent, au lieu de quatre-vingt-dix-huit, ou même cent deux, cent trois. Il arrive ici ce que nous avons remarqué dans les marchés, où les prix haussent et baissent,

suivant la proportion où sont les choses mises en vente avec la demande qu'on en fait. Si, dans la place du change, on offre plus de lettres qu'on n'en demande, elles seront à un plus bas prix; et elles seront à un plus haut, si on en demande plus qu'on n'en offre.

La jalousie des banquiers pourra seule quelquefois faire varier le prix du change.

Je suppose que, dans une ville, un banquier riche, qui a gagné la confiance, veuille faire la banque à lui seul; il a un moyen sûr pour écarter tout concurrent. Il n'a qu'à baisser tout à coup le prix du change, et vendre ses lettres à perte; il sacrifiera, s'il le faut, quinze à vingt mille francs; mais il aura dégoûté ceux qui voulaient faire ce négoce avec lui; et quand il le fera seul, il saura bien recouvrer ce qu'il a perdu et au delà. Si, dans cette ville, il y avait plusieurs banquiers accrédités, ils pourraient se concerter pour faire à frais communs ce que je fais faire à un seul. Il est certain qu'en général les négociants songent à diminuer, autant qu'il est possible, le nombre de leurs concurrents. Or les banquiers ont à cet égard d'autant plus de facilité, qu'ils ont persuadé que la banque est une chose fort difficile, parce qu'en effet leur jargon est fort difficile à entendre. Dans les places même de commerce, le plus grand éloge qu'on croie pouvoir faire d'un marchand, c'est de dire : *Il entend le change*. On voit que l'ignorance livre les marchands à la discrétion des banquiers.

Plusieurs causes, telles que celle que je viens d'indiquer, peuvent faire varier le prix du change; mais comme elles sont accidentelles, il est inutile de nous y arrêter. Il suffit de se souvenir que, hors le cas où elles agissent, le change, suivant qu'il est au-dessus ou au-dessous du pair, fait juger si une ville doit, ou s'il lui est dû.

Le change hausse et baisse alternativement dans toutes les villes qui ont quelque commerce entre elles. Or ces hausses et ces baisses successives, sous lesquelles il se montre alternativement de ville en ville, sont ce que je nomme *cours du change*, et voici maintenant tout le mystère de ce genre de négoce.

Un banquier observe le cours du change par lui-même et par ses correspondants. Il sait donc non-seulement qu'il hausse dans telle ville, et qu'il baisse dans telle autre; il sait encore de combien il hausse au-dessus du pair, ou de combien il baisse au-dessous.

L'état actuel du change étant donné, il peut prévoir, d'après ce que son expérience lui apprend sur le flux et reflux du commerce, que là où le change est haut, il ne tardera pas de baisser; et que, là où il est bas, il ne tardera pas de hausser.

J'ajoute même qu'il en pourra souvent juger avec certitude. Car, s'il est bien averti par ses correspondants, il saura quelles sont les villes qui doivent faire de grands envois de marchandises dans quelques mois. Il jugera donc d'avance que dans telle place, où le change est haut

actuellement, parce qu'elle doit, le change y sera bas quelques mois après, parce qu'elle aura acquis des créances. Que Lyon, par exemple, doive à Paris, le change y sera haut, et il faudra payer cent trois livres pour avoir sur Paris une lettre de cent. Mais, dans six mois, il sera bas, si Lyon acquiert des créances sur Paris.

Or, dès qu'un banquier connaît d'avance les hausses et les baisses du change, dans les principales villes de commerce, il lui sera facile de prendre de loin ses mesures, pour les faire tourner à son avantage. Il saisira le moment, et faisant passer rapidement son argent, ou son crédit de place en place, il gagnera, dans chacune en peu de temps, deux, trois, quatre pour cent, ou davantage. Donnons un exemple.

Je suppose deux banquiers qui ont du crédit, l'un établi à Paris, l'autre à Lyon.

Le banquier de Lyon, qui voit que le change y est à trois pour cent au-dessus du pair, parce que Lyon doit à Paris plus de cinq cent mille francs, sait qu'il se prépare un grand envoi de marchandises pour cette capitale, et que, dans trois mois, elle devra elle-même plus de cinq cent mille francs à Lyon.

Dans cette circonstance, ce banquier saisira toutes les occasions de tirer sur son correspondant à Paris; et, pour avoir la préférence, il se contentera, s'il le faut, de gagner, sur chaque lettre de change, deux et demi pour cent.

Trois mois après, lorsque Paris devra à Lyon, et que le change y sera haussé de trois pour cent au-dessus du pair, son correspondant fera la même manœuvre. Il se trouvera donc qu'en peu de mois, ils auront fait chacun un bénéfice de deux et demi ou de trois pour cent, en tirant des lettres de change l'un sur l'autre.

Remarquez que, pour avoir tiré ces lettres de change, ils ne se sont pas dessaisis de leurs fonds. Car, lorsque le banquier de Paris a payé cent mille francs, le banquier de Lyon les avait reçus; et à son tour celui de Paris les avait reçus, lorsque celui de Lyon les a payés. Outre le bénéfice du change, ils ont donc encore le produit de ces cent mille francs qu'ils continuent de faire valoir.

C'est qu'une lettre de change s'achète argent comptant, et se paie à terme. Vous donnez cent mille francs aujourd'hui pour en toucher cent mille dans un mois. Le banquier de Lyon jouit donc pendant un mois du produit des cent mille francs que vous lui avez comptés; et celui de Paris jouit, pendant le même intervalle, du produit des cent mille qu'il ne vous paiera que dans un mois.

Telles sont les grandes spéculations que nous admirons, parce que nous sommes portés à admirer, quand nous ne comprenons rien aux choses. Nous ressemblons tous à ce maître dont j'ai parlé, qui était tout étonné de l'esprit de son homme d'affaires.

Les principes, que nous avons donnés pour le change entre les différentes villes d'un royaume, sont les mêmes pour le change de nation à nation; mais on tient un autre langage, parce que les monnaies n'ont ni les mêmes valeurs, ni les mêmes dénominations. Un banquier vous dira : *Le prix du change de Paris pour Londres est soixante sous pour vingt-neuf, trente un, trente deux deniers sterling*; et, à ce langage, vous ne pouvez point juger, si le change est au pair, au-dessus ou au-dessous, parce que vous ne savez pas ce que vaut un denier sterling.

Il vous dira encore que le prix du change de Paris pour Amsterdam, est trois livres pour cinquante quatre gros de Hollande, ou pour soixante. En un mot, il vous parlera toujours un langage que vous n'entendez pas. Vous l'entendriez, s'il vous disait : *La somme que vous voulez faire passer à Londres, contient tant d'onces d'argent. Aujourd'hui le change est au pair. Voilà une lettre avec laquelle vous recevrez la même quantité d'onces à Londres, en monnaie d'Angleterre, et on vous comptera tant de livres sterling.* C'est ainsi qu'il évalue lui-même les monnaies des différents pays. Car il sait bien que de Paris à Londres ou à Amsterdam, comme de Paris à Lyon, le change est au pair, lorsqu'on donne cent onces pour cent onces; qu'il est au-dessus du pair, quand on en donne davantage; et qu'il est au-dessous, quand on en donne moins.

Je ne sais pas pourquoi les banquiers affectent un langage obscur. Mais il est certain que ce langage empêche de voir clair dans leurs opérations; et qu'il diminue le nombre de leurs concurrents, parce qu'il porte à croire que la banque est une science bien difficile. Dans l'impuissance où je suis de connaître tous les moyens qu'ils mettent en usage pour faire de grands bénéfices, je ne parlerai que de ceux que j'aperçois dans la nature de la chose.

Qu'à Paris on me charge de faire passer à Amsterdam mille onces d'argent, lorsque le change est à six pour cent au-dessus du pair; et supposons qu'alors il soit de quatre pour cent au-dessus du pair de Paris à Londres, et de deux pour cent au-dessous de Londres à Amsterdam. Dans une pareille circonstance, on voit qu'il y a un bien plus grand profit à tirer d'abord sur Londres, pour tirer ensuite de Londres sur Amsterdam, qu'à tirer directement de Paris sur Amsterdam. L'habileté d'un banquier consiste donc à prendre quelquefois une route indirecte plutôt qu'une route directe.

On apporte chez moi mille onces d'argent que Paris doit à Londres, et on me paie quatre pour cent pour le transport. Mais, parce que j'ai du crédit en Angleterre, au lieu d'y faire passer cette somme, j'y envoie des lettres de change. Je gagne donc tout à la fois, et les quatre pour cent qu'on m'a d'abord payés, et l'intérêt que mille onces d'argent rapportent en France. Tant que mon crédit pourra faire durer cette dette, je répéterai la même opération, et je pourrai faire valoir à mon profit deux, trois, quatre mille onces d'argent ou davantage.

L'intérêt en Hollande est plus bas qu'en France : les négociants de cette république ont souvent beaucoup plus d'argent qu'ils n'en peuvent employer dans le commerce. Si je suis accrédité parmi eux, on s'adressera surtout à moi pour avoir des lettres de change sur Amsterdam. J'en tirerai autant qu'on m'en demandera : l'argent que j'aurai reçu restera entre mes mains plus ou moins longtemps ; j'en paierai l'intérêt en Hollande deux et demi ou trois pour cent, et j'en tirerai en France cinq à six. De la sorte, je ferai continuellement valoir, à mon profit, des sommes qui ne seront pas à moi. Plus je m'enrichirai, plus je serai accrédité, et plus aussi je trouverai de bénéfice dans mon négoce. Je ferai la banque presque à moi seul.

Voilà une légère idée des profits qu'on peut faire dans le change. On voit que, si l'art de mettre en valeur les terres avait fait les mêmes progrès que l'art de mettre l'argent en valeur, nos laboureurs ne seraient pas aussi misérables qu'ils le sont [1].

CHAPITRE XVIII. — DU PRÊT A INTÉRÊT.

L'argent a un produit. — C'est sur ce produit que les commerçants trouvent leur subsistance ou leur salaire. — La concurrence règle ce produit. — Ce produit sera grand, quand le commerce se fera par des entrepreneurs propriétaires de leurs fonds. — Il sera moins grand, quand les entrepreneurs auront emprunté leurs fonds. — Avancer à un marchand un fonds de marchandises ou lui avancer de l'argent pour acheter ce fonds, c'est la même chose. — Celui qui avance un fonds de marchandises est en droit d'en retirer un profit ou un intérêt. — Celui qui avance pour acheter ce fonds est donc en droit d'en retirer un intérêt. — Raisonnement des casuistes sur le prêt à intérêt. — Conduite des législateurs à cet égard. — Cause de l'erreur des casuistes et des législateurs. — L'intérêt peut être plus haut ou plus bas, et la puissance législative doit en permettre toutes les variations. — Il hausse et baisse dans la proportion où est l'argent qu'on demande à emprunter, avec l'argent qu'on offre de prêter.— Cette proportion varie suivant les circonstances. — L'intérêt se règle dans les places de commerce et ne doit se régler que là. — C'est une chose sur laquelle la puissance législative ne doit rien statuer. — L'intérêt est plus bas lorsque la confiance est grande. — Lorsque la confiance est moins grande, l'intérêt est plus haut. — Intérêt clandestin et odieux. — Intérêt qu'on exige publiquement, et qui est honnête. — Intérêt usuraire. — Quand les prêts sont faits à des particuliers qui ne commercent pas, la loi devrait régler l'intérêt de l'argent.

Un fermier, qui prend une terre à bail, échange son travail contre une partie du produit, et donne l'autre partie au propriétaire, et cela est dans l'ordre.

Or l'emprunteur serait-il dans le même cas que le fermier ? ou l'ar-

[1] Cet excellent chapitre sur le change fait plus que d'en élucider les opérations : il nous montre encore d'où provient l'aversion instinctive des hommes *pratiques* pour les idéologues ou les théoriciens. E. D.

gent a-t-il un produit, dont l'emprunteur doive une partie au prêteur?

Un setier de blé peut en produire vingt, trente ou davantage, suivant la bonté du sol et l'industrie du cultivateur.

Sans doute l'argent ne se reproduit pas de la même manière. Mais ce n'est pas au blé qu'il le faut comparer : c'est à la terre qui ne se reproduit pas plus que l'argent.

Or l'argent, dans le commerce, a un produit suivant l'industrie de celui qui l'emprunte, comme la terre en a un suivant l'industrie du fermier.

En effet, un entrepreneur ne peut soutenir son commerce, qu'autant que l'argent, dont il fait les avances, lui rentre continuellement avec un produit, où il trouve sa subsistance et celle des ouvriers qu'il fait travailler, c'est-à-dire, un salaire pour eux et un salaire pour lui.

S'il était seul, il se prévaudrait du besoin qu'on aurait des choses qu'il vend, et il porterait ce produit au plus haut.

Mais, dès que plusieurs entrepreneurs font le même commerce, forcés à vendre au rabais les uns des autres, ils se contentent d'un moindre salaire, et ceux qu'ils emploient sont réduits à de moindres profits. Ainsi la concurrence règle le produit qu'ils peuvent raisonnablement retirer des avances qu'ils ont faites; avances qui sont pour eux ce que sont, pour les fermiers, les frais de culture.

Si le commerce ne pouvait se faire que par des entrepreneurs, assez riches pour en faire les fonds, un petit nombre le ferait exclusivement. Moins forcés par la concurrence à vendre au rabais, ils mettraient leur salaire à un prix d'autant plus haut, qu'ils seraient moins pressés de vendre leurs marchandises, et qu'il leur serait facile de se concerter pour attendre le moment de se prévaloir des besoins des citoyens. Alors leur salaire pourrait être porté à cent pour cent ou davantage.

Mais, si le commerce se fait au contraire par des entrepreneurs à qui on a fait des avances de leurs fonds, ils seront pressés de vendre pour payer au terme de leur engagement. Il ne sera donc pas en leur pouvoir d'attendre, d'un jour à l'autre, le moment où l'on aura un plus grand besoin de leurs marchandises; et la concurrence les forcera d'autant plus à se contenter d'un moindre salaire, qu'étant en plus grand nombre, et pour la plupart dans la nécessité de faire de l'argent, il leur sera plus difficile de se concerter. On ne doutera pas qu'il ne soit à désirer que le commerce se fasse par de pareils entrepreneurs.

Or, je suppose qu'après avoir prélevé tous les frais de commerce, il reste net en général pour salaire à chaque entrepreneur quinze à vingt pour cent.

Comment fera un homme qui est sans biens, et qui cependant pourrait faire quelque espèce de commerce avec industrie? Il n'a que deux moyens. Il faut qu'on lui prête un fonds de marchandises ou qu'on lui prête de l'argent pour l'acheter; et il est évident que ces deux moyens reviennent au même.

Il s'adresse à un riche négociant qui lui dit : *Ce que je vous livrerais pour cent onces d'argent, si vous pouviez me payer comptant, je vais vous l'avancer, et dans un an vous m'en donnerez cent dix onces.* Il accepte cette proposition, où il voit pour lui un profit de cinq à dix pour cent sur quinze à vingt qu'on est dans l'usage de gagner, lorsqu'on est propriétaire de ses fonds.

Personne ne condamnera ce marché qui se fait librement, qui est tout à la fois avantageux aux deux parties contractantes, et qui, en multipliant les marchands, augmente la concurrence, absolument nécessaire au commerce pour l'avantage de l'Etat.

On ne niera pas que le riche négociant ne soit en droit d'exiger un intérêt pour des avances qu'il court risque de perdre. Il compte, à la vérité, sur la probité et sur l'industrie de ceux à qui il les fait; mais il peut y être trompé; il l'est quelquefois : il faut que ceux qui le paient le dédommagent des pertes qu'il fait avec les autres. Serait-il juste de le condamner à faire des avances où il pourrait souvent perdre, sans jamais pouvoir se dédommager? Il ne les ferait certainement pas.

D'ailleurs, on ne peut pas nier qu'un négociant, qui avance un fonds de marchandises, n'ait droit de se réserver une part dans les profits que ce fonds doit produire, lui qui, avant d'avancer le fonds, avait seul droit aux profits.

Or nous venons de remarquer qu'avancer à un entrepreneur un fonds de marchandises, ou lui avancer l'argent dont il a besoin pour acheter ce fonds, c'est la même chose. Si on est en droit, dans le premier cas, d'exiger un intérêt, on a donc le même droit dans l'autre.

Il est de fait que le prêt à intérêt soutient le commerce. Il est d'ailleurs démontré qu'il multiplie les marchands; qu'en les multipliant, il augmente la concurrence; qu'en augmentant la concurrence, il rend le commerce plus avantageux à l'Etat. Le prêt à intérêt est donc une chose juste, et doit être permis.

Je sais que les casuistes le condamnent lorsqu'il se fait en argent, mais je sais aussi qu'ils ne le condamnent pas lorsqu'il se fait en marchandises. Ils permettent à un négociant de prêter à dix pour cent, par exemple, des marchandises pour la valeur de mille onces d'argent, et ils ne lui permettent pas de prêter au même intérêt les mille onces en nature.

Quand je dis que les casuistes permettent de prêter des marchandises à dix pour cent, je ne veux pas les accuser de se servir de ce langage, *prêter à dix pour cent* : ils se contrediraient trop sensiblement. Je veux dire qu'ils permettent à un négociant de vendre dix pour cent de plus les marchandises qu'il avance pour un an. On voit que la contradiction est moins palpable.

Nos législateurs, s'il est possible, raisonnent encore plus mal que les casuistes : ils condamnent le prêt à intérêt, et ils le tolèrent; ils le con-

damnent sans savoir pourquoi, et ils le tolèrent parce qu'ils y sont forcés. Leurs lois, effets de l'ignorance et des préjugés, sont inutiles, si on ne les observe pas; et, si on les observe, elles nuisent au commerce.

L'erreur où tombent les casuistes et les législateurs, vient uniquement des idées confuses qu'ils se sont faites. En effet, ils ne blâment pas le change, et ils blâment le prêt à intérêt. Mais pourquoi l'argent aurait-il un prix dans l'un, et n'en aurait-il pas dans l'autre? Le prêt et l'emprunt sont-ils autre chose qu'un change? Si, dans le change, on échange des sommes qui sont à distance de lieu, dans le prêt ou l'emprunt, n'échange-t-on pas des sommes qui sont à distance de temps? Et parce que ces distances ne sont pas de la même espèce, faut-il en conclure que l'échange dans un cas n'est pas un échange dans l'autre? On ne voit donc pas que prêter à intérêt, c'est vendre; qu'emprunter à intérêt, c'est acheter; que l'argent qu'on prête, est la marchandise qui se vend; que l'argent qu'on doit rendre, est le prix qui se paie, et que l'intérêt, est le bénéfice dû au vendeur? Certainement, si on n'avait vu dans le prêt à intérêt que marchandise, vente et bénéfice, on ne l'aurait pas condamné; mais on n'y a vu que les mots *prêt*, *intérêt*, *argent*; et, sans trop se rendre compte de ce qu'ils signifient, on a jugé qu'ils ne devaient pas aller ensemble.

L'intérêt à dix pour cent n'est qu'une supposition que je fais, parce que j'avais besoin d'en faire une. Il peut être plus haut, comme il peut être plus bas; c'est une chose sur laquelle le législateur ne doit rien statuer, s'il ne veut pas porter atteinte à la liberté. L'usage qui réglera cet intérêt le fera varier suivant les circonstances, et il en faut permettre les variations. Observons comment il doit nécessairement hausser et baisser tour à tour.

Il sera haut, en quelqu'abondance que soit l'argent, s'il y a beaucoup de personnes qui cherchent à emprunter et s'il y en a peu qui veuillent prêter.

Que ceux qui ont l'argent, ou qui en ont la principale partie, en aient besoin eux-mêmes pour soutenir les entreprises dans lesquelles ils se sont engagés, ils ne pourront prêter qu'en renonçant à leurs entreprises, et, par conséquent, ils ne prêteront qu'autant qu'on leur assurera un profit égal à celui qu'ils auraient fait, ou plus grand. Il faudra donc leur accorder un gros intérêt.

Mais, lors même de la rareté de l'argent, l'intérêt sera bas, si l'argent est principalement entre les mains d'une multitude de propriétaires économes qui cherchent à le placer.

L'intérêt hausse donc et baisse alternativement dans la proportion où est l'argent qu'on demande à emprunter avec l'argent qu'on offre de prêter. Or, cette proportion peut varier continuellement.

Dans un temps où les riches propriétaires feront de plus grandes dé-

penses en tous genres, on empruntera davantage; premièrement, parce qu'ils seront souvent eux mêmes forcés à faire des emprunts; en second lieu, parce que, pour fournir à toutes les consommations qu'ils font, il s'établira un plus grand nombre d'entrepreneurs ou de gens qui sont, pour la plupart, dans la nécessité d'emprunter. Voilà une des raisons pourquoi l'intérêt est plus haut en France qu'en Hollande.

Dans un temps, au contraire, où les propriétaires plus économes dépenseront moins, il y aura moins d'emprunteurs : car, au lieu d'avoir eux-mêmes des emprunts à faire, ils auront de l'argent à prêter; et puisqu'ils consommeront moins, ils diminueront le nombre des entrepreneurs et, par conséquent, des emprunteurs. Voilà une des raisons pourquoi l'intérêt est plus bas en Hollande qu'en France.

Si un nouveau genre de consommations donne naissance à une nouvelle branche de commerce, les entrepreneurs ne manqueront pas de se multiplier, à proportion qu'on croira pouvoir se promettre de plus grands profits; et l'intérêt de l'argent haussera, parce que le nombre des emprunteurs sera plus grand [1].

Que cette branche de commerce vienne à tomber, l'argent reviendra à ceux qui l'avaient prêté. Ils chercheront à le placer une seconde fois, et l'intérêt baissera, parce que le nombre des prêteurs sera augmenté.

Si les entrepreneurs conduisent leur commerce avec autant d'économie que d'industrie, ils deviendront peu à peu propriétaires des sommes qu'ils avaient empruntées. Il faudra donc les retrancher du nombre des emprunteurs; et il faudra les ajouter à celui des prêteurs lorsqu'ils auront gagné au delà de l'argent dont ils ont besoin pour conduire leur commerce [2].

Enfin les lois augmenteront le nombre des prêteurs, quand elles permettront le prêt à intérêt. Aujourd'hui, au contraire, elles tendent à le diminuer.

Mais il est inutile de chercher à épuiser tous les moyens qui font varier la proportion où est l'argent qu'on demande à emprunter, avec l'argent qu'on offre de prêter : j'en ai assez dit pour faire voir que l'intérêt doit être tantôt plus haut, tantôt plus bas.

Comme les prix se règlent au marché, d'après les altercations des vendeurs et des acheteurs, l'intérêt ou le prix de l'argent se règle, dans les places de commerce, d'après les altercations des emprunteurs et des prêteurs. Le gouvernement reconnaît qu'il ne lui appartient pas de faire des lois pour fixer le prix des choses qui se vendent au marché :

[1] Est-il bien vrai, m'a-t-on demandé, qu'un accroissement de commerce fasse hausser l'intérêt ? Je réponds qu'il le fait nécessairement hausser s'il augmente le nombre des emprunteurs. Or, c'est ce qui peut arriver et ce que je suppose. (*Note de l'Auteur.*)

[2] Voilà le cas où un accroissement de commerce fait baisser l'intérêt. (*Idem.*)

pourquoi donc croit-il devoir fixer l'intérêt ou le prix de l'argent?

Pour faire une loi sage sur cette matière, il faudrait qu'il saisît la proportion de la quantité d'argent à prêter avec la quantité à emprunter. Mais, puisque cette proportion varie continuellement, il ne la saisira point, ou il ne la saisira que pour un moment, et par hasard; il faudra donc qu'il fasse toujours de nouveaux réglements, sans jamais pouvoir être sûr d'en faire un bon : ou, s'il s'obstine à vouloir faire observer ceux qu'il a faits, parce qu'il ne sait pas comment en faire d'autres, il ne fera que troubler le commerce. On éludera ses réglements dans des marchés clandestins; et l'intérêt qu'il prétendait fixer, haussera d'autant plus, que les prêteurs, ayant la loi contre eux, prêteront avec moins de sûreté.

Dans les places de commerce, au contraire, l'intérêt se réglerait toujours bien et de lui-même, parce que c'est là que les offres des prêteurs et les demandes des emprunteurs mettent en évidence la proportion où est l'argent à prêter avec l'argent à emprunter.

Non-seulement l'intérêt peut varier d'un jour à l'autre, il varie encore suivant l'espèce de commerce. C'est ce qui nous reste à observer.

Il faut qu'un marchand, qui a emprunté pour lever un fonds de boutique, gagne, au delà de sa subsistance, de quoi payer les intérêts qu'il doit. S'il a formé une grande entreprise, et qu'il la conduise avec industrie, sa dépense, pour son entretien, sera peu de chose, comparée aux profits qu'il peut faire. Il sera donc plus en état de payer : on courra donc moins de risques à lui prêter; on lui prêtera donc avec plus de confiance et, par conséquent, à moindre intérêt.

Mais si, avec un commerce qui produit peu, il gagne à peine de quoi subsister, alors ce qu'il faut à sa subsistance est beaucoup, comparé à ce qu'il gagne. Il n'y a donc plus la même sûreté à lui prêter. Or, il est naturel que l'intérêt qu'exigent les prêteurs augmente à proportion que leur confiance diminue.

A Paris, les revendeuses des halles paient cinq sols d'intérêt par semaine pour un écu de trois livres. Cet intérêt renchérit le poisson qu'elles vendent dans les rues; mais le peuple aime mieux acheter d'elles, que d'aller aux halles se pourvoir.

Cet intérêt revient par an à plus de quatre cent trente pour cent. Quelque exorbitant qu'il soit, le gouvernement le tolère, parce qu'il est avantageux, pour les revendeuses, de pouvoir à ce prix faire leur commerce, ou peut-être encore parce qu'il ne peut pas l'empêcher.

Cependant il n'y a point de proportion entre le prix que le prêteur met à son argent, et le profit que fait la revendeuse. C'est pourquoi cet intérêt est odieux : et il devient d'autant plus abusif, que les prêts se font clandestinement.

Il n'en est pas de même des prêts faits aux entrepreneurs qui font un grand négoce. L'intérêt qu'on exige, proportionné aux profits qu'ils

font, est réglé par l'usage ; parce que l'argent, dans les places de commerce, a un prix courant comme le blé en a un dans les marchés. On traite publiquement, ou du moins on ne se cache point ; et on vend son argent comme on vendrait toute autre marchandise.

C'est uniquement dans ces places de commerce qu'on peut apprendre quel intérêt il est permis de retirer de son argent. Tout prêt qui s'y conforme est honnête, parce qu'il est dans la règle.

Si actuellement on demande ce que c'est que l'usure, je dis qu'il n'y en a point dans les prêts dont je viens de parler, et qui se règlent sur le prix que les négociants ont mis eux-mêmes à l'argent, et ont mis librement.

Mais les prêts, faits aux revendeuses des halles, sont usuraires ; parce qu'ils sont sans règles, clandestins, et que l'avarice du prêteur se prévaut tyranniquement de la nécessité de l'emprunteur.

En général, entre marchands et négociants, tout prêt est usuraire, lorsque l'intérêt qu'on retire, est plus fort que celui qui a été réglé publiquement dans les places de commerce. Mais, lorsque les prêts se font à des particuliers, qui ne font aucune sorte de trafic ou de négoce, quelle est la règle pour juger de l'intérêt qu'on peut retirer de son argent ? La loi. C'est ici, je pense, que le gouvernement peut, sans inconvénients, fixer l'intérêt. Il le doit même, et il fera une chose avantageuse à l'État, s'il rend les emprunts plus difficiles. Qu'il ne permette de prêter qu'au plus bas intérêt aux propriétaires des terres, les pères de famille auront moins de facilité à se ruiner, et l'argent refluera dans le commerce. Qu'il taxe d'usure, ou qu'il couvre d'une note plus flétrissante encore, tout prêt, ne fût-il qu'à un pour cent, fait à un fils qui emprunte sans l'aveu de ses parents. Qu'il défende les emprunts clandestins, et que, s'il est possible de les prévenir, il donne lui-même des secours aux entrepreneurs qui sont dans la dernière classe des marchands. En un mot, qu'en laissant la liberté des emprunts dans les places de commerce, il la réprime partout où elle peut dégénérer en abus. L'exécution de ce projet n'est pas facile sans doute ; mais il serait utile de s'en occuper.

CHAPITRE XIX. — DE LA VALEUR COMPARÉE DES MÉTAUX DONT ON FAIT LES MONNAIES.

Les métaux sont rares ou abondants, suivant la quantité plus ou moins grande, et suivant qu'on les emploie à plus ou moins d'usages. — Leur valeur relative se règle dans les marchés. — Elle n'éprouve pas des variations brusques. — Comment le rapport de l'or à l'argent peut être le même chez plusieurs nations. — Le gouvernement est forcé d'évaluer ces métaux, comme on les évalue dans les marchés.

Le cuivre, l'argent et l'or, qu'on emploie dans les monnaies, ont,

comme toutes les marchandises, une valeur fondée sur leur utilité ; et cette valeur augmente ou diminue, à proportion qu'on les juge plus rares ou plus abondants.

Supposons qu'il y ait en Europe cent fois autant de cuivre que d'argent, et vingt fois autant d'argent que d'or. Dans cette supposition, où nous ne considérons ces métaux que par rapport à la quantité, il faudra cent livres de cuivre pour faire une valeur équivalente à une livre d'argent, et vingt livres d'argent pour en faire une équivalente à une livre d'or. On exprimera donc ces rapports, en disant que le cuivre est à l'argent comme cent à un, et que l'argent est à l'or comme vingt à un.

Mais, si on découvre des mines fort abondantes en argent et surtout en or, ces métaux n'auront plus la même valeur relative. Le cuivre sera, par exemple, à l'argent comme cinquante à un, et l'argent sera à l'or comme dix à un.

Il ne peut pas y avoir toujours, dans le commerce, une même quantité de chacun de ces métaux. Leur valeur relative doit donc varier de temps à autre. Cependant elle ne varie pas seulement en raison de la quantité, parce que la quantité restant la même, il y a une autre cause qui peut rendre ces métaux plus rares ou plus abondants.

En effet, l'usage qu'on fait d'un métal peut-être plus ou moins commun. Si on employait le cuivre dans la plupart des ustensiles où l'on emploie la terre, ce métal deviendrait plus rare ; et, au lieu d'être à l'argent dans le rapport de cinquante à un, il pourrait être dans le rapport de trente à un. Il deviendrait au contraire plus abondant, et il serait à l'argent comme quatre-vingt à un, si, dans nos cuisines, on venait à se servir de fer au lieu de batteries de cuivre.

Ce n'est donc pas uniquement par la quantité que nous jugeons de l'abondance ou de la rareté d'une chose : c'est par la quantité considérée relativement aux usages que nous en faisons. Or, il est évident que cette quantité relative diminue, à mesure que nous employons une chose à un plus grand nombre d'usages ; et qu'elle augmente à mesure que nous l'employons à un plus petit nombre.

Nous ferons le même raisonnement sur l'or et sur l'argent. Que lorsque ces métaux sont dans le rapport de vingt à un, l'usage s'introduise de prodiguer l'argent sur les meubles et sur les habits, l'argent deviendra plus rare, et pourra être avec l'or dans le rapport de dix à un. Mais qu'alors on vienne à préférer, dans les meubles et dans les habits, l'or à l'argent, l'or à son tour deviendra plus rare, et sera avec l'argent dans le rapport d'un à quinze.

Les métaux sont donc plus rares ou plus abondants, suivant que nous les employons à plus ou moins d'usages. Par conséquent, nous ne pouvons juger de leur valeur relative, qu'autant que nous pouvons comparer les usages qu'on fait de l'un avec ceux qu'on fait de l'autre.

Mais comment juger de ces usages et les comparer ? Par la quantité qu'on demande de chacun de ces métaux dans le marché. Car on n'achète les choses qu'autant qu'on en veut faire usage. La valeur relative des métaux est donc appréciée dans les marchés. A la vérité, elle ne l'est pas géométriquement : elle ne peut l'être avec une exacte précision. Mais enfin les marchés seuls font la règle, et le gouvernement est obligé de la suivre.

Si cette valeur doit varier de temps à autre, les variations n'en sont jamais brusques, parce que les usages changent toujours lentement. Aussi l'or et l'argent conservent-ils longtemps la même valeur, relativement l'un à l'autre.

Entre des peuples voisins, le commerce tend à rendre les mêmes choses également abondantes chez les uns et chez les autres; et par conséquent il leur donne chez tous la même valeur ; il y réussit surtout, quand elles sont, comme l'or et l'argent, d'un transport qui se fait facilement et sans obstacle. C'est qu'alors elles circulent parmi plusieurs nations, comme elles circuleraient dans une seule ; et elles se vendent dans tous les marchés, comme si elles se vendaient dans un seul marché commun.

Supposons que les États de l'Europe sont tous dans l'usage de défendre l'exportation et l'importation de l'or et de l'argent, et que cette prohibition a eu son effet.

Supposons encore qu'il y a en Angleterre et en France la même quantité d'or, mais plus d'argent dans l'un de ces royaumes que dans l'autre. Supposons enfin qu'il y a en Hollande beaucoup plus d'or que partout ailleurs, et beaucoup moins d'argent.

Dans ces suppositions où la quantité de l'or relativement à l'argent est différente d'un État à l'autre, la valeur relative de ces métaux ne pourra pas être la même dans les marchés de ces trois nations. L'or, par exemple, aura un prix en France, un autre en Hollande, un autre en Angleterre.

Mais, si on permet à ces métaux de circuler librement parmi tous les peuples de l'Europe, alors on ne les appréciera pas d'après le rapport où ils sont l'un à l'autre en France, en Hollande ou en Angleterre ; mais on les appréciera d'après le rapport où ils sont l'un à l'autre chez toutes ces nations prises ensemble. Quoique inégalement répartis, ils seront censés être en même quantité partout; parce que ce qu'il y aura de plus en or, par exemple, aujourd'hui dans un État, peut en sortir et passer demain dans un autre. Voilà pourquoi, dans tous les marchés de l'Europe, on juge du rapport de l'or à l'argent, comme on en jugerait dans un seul marché commun.

On voit donc comment la valeur relative de l'or à l'argent s'apprécie de la même manière dans plusieurs États, où ces métaux passent librement de l'un chez l'autre. Mais, lorsque des nations éloignées ne peuvent pas avoir entre elles un commerce continuel et, pour ainsi

dire, journalier; alors cette valeur s'apprécie différemment chez chacune, parce qu'elle se règle dans des marchés qui n'ont point entre eux assez de relation, et dont, par cette raison, on ne saurait former un seul marché commun. Au Japon, par exemple, l'or est à l'argent comme un à huit, tandis qu'il est en Europe comme un à quatorze et demi, ou comme un à quinze.

J'ai dit que les marchés font la loi au gouvernement. Pour le comprendre, supposons que, dans tous les marchés de l'Europe, l'or soit à l'argent comme un à quatorze, et que cependant le gouvernement évalue en France ces métaux dans le rapport d'un à quinze, et voyons ce qui doit en résulter :

En France, il faudra quinze onces d'argent pour payer une once d'or; tandis que, chez l'étranger, on paiera une once d'or avec quatorze onces d'argent : sur quinze onces d'argent, on gagnera donc une once, toutes les fois qu'on en portera chez l'étranger pour l'échanger contre de l'or, et par conséquent l'argent sortira insensiblement du royaume. Quand ensuite le gouvernement voudra le faire revenir, il perdra encore un quinzième; parce que, pour une once d'or, on ne lui donnera que quatorze onces d'argent. Or, il éviterait toutes ces pertes, s'il se conformait aux prix du marché commun.

CHAPITRE XX. — DU VRAI PRIX DES CHOSES.

Les mêmes principes qui déterminent le prix de l'or et de l'argent déterminent le vrai prix de chaque chose. — Supposition de trois provinces qui se sont interdit tout commerce extérieur. — Le prix du blé est haut dans une province où les récoltes ne sont jamais suffisantes, et elle se dépeuple. — Il est bas dans une province où les récoltes sont toujours abondantes. — Il est moyen dans une province où les récoltes, année commune, sont suffisantes; mais il est sujet à de grandes variations. — Quoique chacun de ces prix soit le vrai pour la province où il a cours, aucun ne saurait être le vrai pour toutes trois. — Le même prix ne sera le vrai pour toutes trois, que lorsqu'elles commerceront entre elles avec une liberté pleine et entière. — Pour juger avec précision du vrai prix, il ne faut considérer les achats et les ventes que dans le marché commun. — Un même prix pourrait être le vrai pour toutes les provinces de la France. — Le blé n'a pas un vrai prix pour toute l'Europe. — Le vrai prix ne varie qu'entre deux termes peu distants. — Quand le prix n'est pas le vrai, il peut être vil ou excessif. — Effets qui en résultent. — Effets que produirait le vrai prix.

Nous venons de voir comment le prix de l'or et de l'argent s'établit le même dans tous les marchés de plusieurs nations, lorsque ces métaux peuvent sans obstacles passer continuellement de l'une chez l'autre. En raisonnant d'après les mêmes principes, il nous sera facile de juger du vrai prix de chaque chose.

Je suppose que, dans un pays grand comme la France, les provinces

se sont interdit tout commerce entre elles, et qu'il y en ait cependant où la récolte ne soit jamais suffisante, d'autres où elle ne fournisse, année commune, que ce qu'il faut à la consommation, et d'autres où il y ait presque toujours surabondance. C'est ce qui doit arriver.

Considérons d'abord une province où les récoltes ne sont jamais suffisantes. Si nous supposons que le commerce intérieur y jouisse d'une liberté entière, tous ses marchés communiqueront entre eux; et, par conséquent, les denrées se vendront dans chacune séparément, comme si elles venaient toutes se vendre dans un marché commun. Parce que de proche en proche, on saura dans chacun ce qu'elles se vendent dans tous, il ne sera pas possible de les vendre dans l'un à beaucoup plus haut prix que dans les autres. C'est ainsi que l'or a le même prix, à peu de chose près, dans tous les marchés de l'Europe.

Dans cette province, les récoltes ne sont jamais suffisantes, c'est ce que nous avons supposé; et, puisque nous supposons encore qu'elle s'est interdit tout commerce extérieur, c'est une conséquence que les autres provinces ne puissent pas suppléer à ce qui lui manque.

Cela étant, le blé sera à un prix d'autant plus haut, qu'il y en aura moins, et qu'il en faudra davantage; et, parce que c'est une nécessité que ses habitants se réduisent au nombre qu'elle peut nourrir, elle se dépeuplera infailliblement.

Dans une province où il y a presque toujours surabondance, les blés, en supposant le commerce intérieur parfaitement libre, se vendront, dans tous les marchés, à peu près au même prix, parce qu'ainsi que dans la première, ils s'y vendront, comme s'ils se vendaient dans un seul marché commun.

Cette province, nous l'avons supposé, s'est aussi interdit tout commerce extérieur. Elle ne peut donc pas exporter. Ses blés seront donc à un prix d'autant plus bas, qu'elle en a plus, et qu'il lui en faut moins.

Cette surabondance étant à charge au cultivateur, qui n'en vend pas une plus grande quantité de blé, et qui cependant le vend à plus bas prix, il cessera de labourer et d'ensemencer une partie de ses champs.

Il y sera même forcé; car, avec le faible bénéfice qu'il trouve dans les blés qu'il vend, il pourra d'autant moins s'engager dans de grands frais de culture, que le journalier qui, par le bas prix du pain, gagne en un jour de quoi subsister deux, ne voudra pas travailler tous les jours, ou exigera de plus forts salaires.

Il arrivera donc nécessairement que les récoltes, dans cette province, diminueront pour se mettre en proportion avec la population; comme dans l'autre, la population a diminué pour se mettre en proportion avec les récoltes.

Considérons enfin une province où les récoltes, année commune,

fournissent précisément ce qu'il faut à la consommation ; et supposons-lui, comme aux deux autres, au dedans un commerce parfaitement libre, et point de commerce au dehors.

Puisque, année commune, cette province ne récolte précisément que ce qu'il lui faut, il y aura rareté dans quelques années, et surabondance dans d'autres. Le prix du blé variera donc d'année en année; mais, année commune, il y sera plus bas que dans la province où nous avons supposé que la récolte n'est jamais suffisante, et il sera plus haut que dans la province où nous avons supposé que la récolte est presque toujours surabondante.

Dans cette province, la culture et la population pourront se maintenir au même degré, ou à peu près. Elle sera seulement exposée à de grandes variations dans les prix, puisque nous supposons qu'on ne lui apportera pas de blés lorsqu'elle en manquera; et qu'elle n'en exportera pas, lorsqu'elle en aura trop.

Dans ces trois provinces, nous avons trois prix différents : dans la première, un prix haut; dans la troisième, un prix bas; et dans la seconde, un prix moyen.

Il n'est donc pas possible qu'aucun de ces prix soit pour toutes en même temps le vrai prix du blé, c'est-à-dire, le prix qu'il importe à toutes de lui donner.

Chacune apprécie le blé d'après le rapport qu'elle aperçoit, ou croit apercevoir entre la quantité et le besoin. Juge-t-elle que la quantité n'est pas suffisante, le prix est haut; la juge-t-elle suffisante, le prix est bas.

J'appelle *proportionnels* les prix qui s'établissent sur de pareils rapports. Par où l'on voit que, quels que soient les prix, ils sont toujours proportionnels, parce qu'ils sont toujours fondés sur l'opinion qu'on a de la quantité relativement au besoin. Mais le prix, qui a cours dans une de nos provinces, quoique proportionnel chez elle, serait disproportionnel chez les autres, et ne peut leur convenir.

Les prix des blés ne sont si différents dans ces trois provinces, que parce que nous avons interdit tout commerce entre elles. Ils ne le seront donc plus, si nous leur accordons la liberté d'exporter réciproquement des unes chez les autres.

En effet, si elles commercent librement, il arrivera aux marchés qui se tiennent dans toutes les trois, ce qui est arrivé aux marchés qui se tenaient dans chacune en particulier. Ils communiqueront les uns avec les autres, et le blé se vendra dans tous au même prix, comme s'il se vendait dans un seul marché commun. Alors ce prix, le même pour toutes trois, et tout à la fois proportionel chez chacune, sera celui qu'il importe également à toutes trois de donner au blé; et, par conséquent, ce sera pour toute trois le vrai prix.

Ce prix est celui qui sera le plus avantageux à la province dont le

sol, par sa nature, est d'un produit surabondant; parce qu'elle vendra les blés qu'elle ne consomme pas, et qu'elle ne sera plus dans le cas d'abandonner une partie de sa culture, pour proportionner ses récoltes à sa consommation.

Ce prix est également avantageux à la province dont le sol est naturellement peu fertile: parce qu'elle achètera les blés dont elle manque, et qu'elle ne sera plus dans le cas de se dépeupler pour proportionner sa population à ses récoltes.

Enfin ce prix n'est pas moins avantageux à la province dont le sol ne fournit, année commune, que ce qu'il faut à sa consommation. Elle ne sera plus exposée à voir ses blés trop hausser ou trop baisser, tout à coup et comme par secousses; parce que, dans la surabondance, elle pourra vendre au prix du marché commun, et que dans la rareté elle pourra acheter au même prix. En un mot, ce prix du blé, ce vrai prix fera verser continuellement le surabondant d'une province dans l'autre, et répandra l'abondance dans toutes.

Je dis *qu'il répandra l'abondance dans toutes*. C'est qu'une mauvaise récolte ne pourra pas occasionner une disette, même dans la province la moins fertile. Car cette province a les blés qui surabondent ailleurs, puisque, par la liberté dont jouit le commerce, ils sont toujours prêts à entrer chez elle.

Quand je dis qu'elle achète au même prix que les deux autres, c'est que je considère les achats dans le marché commun, où le prix est le même pour toutes trois; et je fais abstraction des frais de transport qu'elle aura à payer de plus. Je ne dis pas, comme quelques écrivains, que les frais de transport ne font pas partie du prix du blé; car certainement on ne paierait pas ces frais, si on ne jugeait pas que le blé les vaut. Mais j'en fais abstraction, parce que, pour juger du vrai prix qui doit être le même pour toutes les provinces, il ne faut considérer les achats et les ventes que dans le marché commun. J'ajoute que ce marché se tient toujours dans la province où le blé surabonde, ou dans celle qui est située pour servir d'entrepôt à toutes. C'est là qu'on arrive de toutes parts pour en acheter.

Les raisonnements que je viens de faire sur ces trois provinces, pourraient se faire sur un plus grand nombre, sur toutes celles de la France, par exemple; et alors on verrait qu'un commerce libre entre elles établirait un prix, tout à la fois le même pour toutes, tout à la fois proportionnel dans chacune, et qui, par conséquent, serait le vrai prix pour la France, ou le plus avantageux à toutes ses provinces.

On ne sait point quel est le vrai prix du blé en Europe, et on ne peut pas le savoir. Il y a un prix, chez chaque nation, qui est le vrai prix pour elle; mais il ne l'est que pour elle. Chacune a le sien, et de tous ces prix aucun ne saurait être tout à la fois proportionnel chez toutes; et, par conséquent, aucun ne saurait être le vrai pour toutes également.

Si, dans un temps où les Anglais et les Français ne commercent point ensemble, les récoltes surabondantes en Angleterre ont été insuffisantes en France, il s'établira deux prix, tous deux fondés sur la quantité relativement au besoin; et tous deux différents, puisque la quantité relativement au besoin n'est pas la même en France et en Angleterre. Aucun de ces prix ne sera donc tout à la fois proportionnel pour toutes deux; aucun ne sera également avantageux à toutes deux; aucun ne sera, pour toutes deux, le vrai prix.

Mais si les Anglais et les Français commerçaient entre eux avec une liberté pleine et entière, le blé qui surabonde en Angleterre se verserait en France; et parce qu'alors les quantités, relativement au besoin, seraient les mêmes dans l'une et l'autre monarchie, il s'établirait un prix qui serait le même pour toutes deux; et ce serait le vrai pour l'une comme pour l'autre, puisqu'il leur serait également avantageux.

On voit par là combien il importerait à toutes les nations de l'Europe de lever les obstacles qu'elles mettent, pour la plupart, à l'exportation et à l'importation.

Il n'est pas possible que, dans la même année, les récoltes soient chez toutes également mauvaises : il n'est pas plus possible qu'elles soient chez toutes, dans la même année, également bonnes. Or un commerce libre, qui ferait circuler le surabondant, produirait le même effet que si elles étaient bonnes partout, c'est-à-dire, que si elles étaient partout suffisantes à la consommation. Le blé, les frais de voiture défalqués, aurait dans toute l'Europe le même prix : ce prix serait permanent, et le plus avantageux à toutes les nations.

Mais, lorsqu'elles défendent l'exportation et l'importation, ou qu'elles mettent sur l'une et sur l'autre des droits équivalents à une prohibition; lorsqu'en permettant d'exporter, elles défendent d'importer; ou qu'en permettant d'importer, elles défendent d'exporter; lorsqu'enfin, sous prétexte de se conduire différemment suivant la différence des circonstances, elles défendent ce qu'elles ont permis, elles permettent ce qu'elles ont défendu, tour à tour, subitement, sans principes, sans règles, parce qu'elles n'en ont point, et qu'elles ne peuvent en avoir : alors il est impossible que le blé ait un prix qui soit le même et le vrai pour toute l'Europe; il est impossible qu'il ait nulle part un prix permanent. Aussi voit-on qu'il monte à un prix excessif chez une nation, tandis qu'il tombe à un vil prix chez une autre.

Ce n'est pas que le vrai prix puisse être, toutes les années, absolument le même : il doit varier sans doute, mais il se maintiendra toujours entre deux termes peu distants l'un de l'autre : c'est ce qu'il faut expliquer.

Nous avons remarqué que les récoltes ne sauraient être ni également bonnes, ni également mauvaises, dans toute l'Europe; mais on con-

coit qu'il y aura quelquefois des années où elles seront généralement plus abondantes, et que quelquefois aussi il y aura d'autres années où elles le seront généralement moins. Le vrai prix du blé baissera donc, et haussera quelquefois.

Il baissera dans la plus grande abondance générale, à proportion que la quantité des blés sera plus grande que la consommation; et, dans une moindre abondance générale, il haussera à proportion que la quantité des blés se rapprochera de ce qui s'en consomme.

Je dis qu'il *haussera dans une moindre abondance générale*, et je ne dis pas dans une disette. Car il serait bien extraordinaire qu'il y eût de mauvaises années pour l'Europe entière. Il peut seulement y en avoir de meilleures les unes que les autres; et ce sont ces meilleures années qui feront baisser le prix du blé.

L'Europe, si toutes ses provinces commerçaient librement les unes avec les autres, récolterait, année commune, autant de grains qu'elle en consomme, parce que la culture se réglerait sur la consommation. Le prix des blés serait donc constamment fondé sur une même quantité relativement au besoin, et, par conséquent, il serait constamment le même.

Or, supposons que le blé fût à vingt-quatre livres le setier : dans une abondance grande et générale, il pourra baisser à vingt-deux, à vingt ou, si l'on veut, à dix-huit. Mais certainement l'abondance générale ne sera jamais assez grande pour le faire descendre à un vil prix.

De même, dans une moindre abondance générale, il pourra hausser à vingt-six, vingt-huit ou trente. Mais la rareté ne sera jamais généralement assez grande pour l'élever à un prix excessif. J'ai même peine à croire qu'il pût varier de dix-huit à trente : car ces termes me paraissent bien distants.

Au contraire, lorsque les nations de l'Europe s'interdisent mutuellement le commerce par des prohibitions expresses, ou par des droits équivalents, on conçoit que le prix du blé doit, tour à tour, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, varier au point qu'il sera impossible d'assigner un terme au plus haut prix et au plus bas. Le même peuple verra tout à coup descendre le blé à dix livres, ou monter à cinquante. Arrêtons-nous sur les suites funestes de ces variations.

Lorsque le blé est à dix livres, le cultivateur en vend plus que lorsqu'il est à cinquante, parce qu'on en consomme davantage. Mais il n'est à dix livres, que parce qu'il en a beaucoup plus qu'il n'en peut vendre, et ce plus est pour lui une non-valeur. Cependant il ne trouve point de dédommagement dans le blé qu'il vend, parce qu'il le vend à vil prix. Il a donc cultivé, et il n'en retire aucun bénéfice. Peut-être même que les frais de culture ne lui rentreront pas.

Il n'est donc pas de son intérêt d'ensemencer autant de terres qu'il

aurait fait. Quand il le voudrait, il ne le pourrait pas. Il n'est pas en état d'en faire les avances.

Il n'est pas en état, dis-je, *d'en faire les avances* : premièrement, parce qu'il n'a pas assez gagné sur la vente de ses blés; en second lieu, parce que les journaliers, qui en un jour, comme nous l'avons déjà remarqué, gagnent de quoi subsister deux, travaillent la moitié moins. Ils sont donc plus rares, et étant plus rares, ils sont à plus haut prix. Ainsi les frais augmentent pour le cultivateur, lorsque son bénéfice diminue.

Il a donc moins ensemencé, par conséquent, la récolte sera moindre; et elle se réduira à bien peu de chose, si l'année est mauvaise.

Le surabondant de la récolte précédente y suppléera, dira-t-on. Je réponds que, si le cultivateur avait pu le vendre à l'étranger, il aurait retiré un plus grand bénéfice de la vente de ses blés, parce qu'il les aurait vendus à meilleur prix et en plus grande quantité. Il aurait été en état d'ensemencer plus de terres, il y aurait trouvé son intérêt, et la récolte eût été plus abondante.

Il n'a pu conserver le surabondant de son blé sans frais et sans déchet; et c'est, sans frais et sans déchet, qu'il eût conservé l'argent qu'il en aurait retiré. Il serait donc plus riche avec cet argent, qu'il ne l'est avec le surabondant qui lui reste. Le moyen le plus sûr et le moins dispendieux de garder le blé, c'est de le garder en argent : car c'est garder le blé, que de garder l'argent, avec lequel on peut toujours en acheter. Pourquoi forcer le cultivateur à bâtir des greniers, à quitter la charrue pour visiter ses blés, et à payer des valets pour les remuer? S'il n'est pas assez riche pour faire ces dépenses, ses blés germeront, ils seront consommés par les insectes, et le surabondant sur lequel on avait compté, ne se trouvera plus.

Aussi observe-t-on que la disette vient toujours après l'abondance, et que, lorsque les blés ont été à vil prix, ils passent tout à coup à un prix excessif. Or ce prix, à charge au peuple, ne dédommage pas le cultivateur, à qui une mauvaise récolte laisse d'autant moins de blé à vendre, qu'il n'a ensemencé qu'une partie de ses terres.

Nous avons remarqué que, lorsque le blé est à vil prix, les journaliers se mettent à un prix trop haut : nous remarquerons ici que, lorsqu'il est à un prix excessif, ils se mettent à un prix trop bas.

Dans le premier cas, comme il faut peu gagner pour avoir de quoi acheter du pain, plusieurs passent des jours sans travailler. Au contraire, dans le second, tous demandent à l'envi de l'ouvrage, ils en demandent tous les jours, et ils s'offrent au rabais. Encore plusieurs s'offrent-ils inutilement. Les cultivateurs, qui se ressentent des pertes qu'ils ont faites, ne sont pas assez riches pour faire travailler tous ceux qui se présentent.

Dans ces temps de variations, les salaires sont donc nécessairement

trop hauts ou trop bas; et cela est vrai de tous. Car l'artisan, comme le journalier, vend son travail au rabais, quand le pain est cher; et quand le pain est à bon marché, il met son travail à l'enchère.

Pendant ce désordre, toutes les fortunes se dérangent plus ou moins. Le grand nombre retranche sur son nécessaire, les gens riches retranchent au moins sur leurs superfluités, beaucoup d'ouvriers manquent d'ouvrage, les manufactures tombent, et on voit la misère se répandre dans les campagnes et dans les villes, que le commerce aurait pu rendre florissantes.

Si le commerce jouissait toujours et partout d'une liberté pleine et entière, le vrai prix des grains s'établirait nécessairement, et il serait permanent : alors le désordre cesserait. Les salaires, qui se proportionneraient avec le prix permanent du blé, mettraient toutes espèces de travaux à leur vrai prix. Le cultivateur jugerait mieux des dépenses qu'il a à faire, et il craindrait d'autant moins de s'y engager, qu'il serait assuré de trouver dans ses récoltes ses frais et son bénéfice. J'en dis autant des entrepreneurs dans tous les genres. Tous emploieraient un plus grand nombre d'ouvriers, parce que tous en auraient la faculté et que tous seraient assurés du bénéfice dû à leur industrie. Alors plus de bras oisifs. On travaillerait également dans les villes et dans les campagnes : on ne serait pas réduit à retrancher sur son nécessaire; on pourrait au contraire se procurer de nouvelles jouissances, et le commerce serait aussi florissant qu'il peut l'être.

On demandera peut-être à quoi on pourra reconnaître le vrai prix. On le reconnaîtra en ce que ses variations seront toujours renfermées entre deux termes peu distants, et c'est en ce sens que je l'appelle permanent. S'il ne variait, par exemple, que de vingt à vingt-quatre, il serait bas à vingt, haut à vingt-quatre, et moyen à vingt-deux. Tout autre prix serait un faux prix, qui prendrait le nom de *cherté*, lorsqu'il s'élèverait au-dessus de vingt quatre; et qui prendrait celui de *bon marché*, lorsqu'il descendrait au-dessous de vingt. Ce faux prix causerait nécessairement des désordres, parce que, dans le bon marché, le producteur serait lésé, et le consommateur le serait dans la cherté. Or le vrai prix doit être également avantageux à tout le monde.

CHAPITRE XXI. — DU MONOPOLE.

Dans le commerce des superfluités, le monopole n'est jamais illicite, quelque prix qu'on mette aux ouvrages. — Dans le commerce des choses nécessaires, il est toujours odieux. — Le vrai prix des superfluités ne peut être un prix permanent. — Le prix des choses nécessaires ne peut être permanent avec le monopole. — La liberté du commerce peut seule empêcher le monopole. — Il est de l'intérêt de tous qu'il y ait dans chaque branche de commerce le plus grand nombre de marchands. — Il y a monopole, lorsque le nombre des marchands n'est pas aussi grand qu'il pourrait l'être. — Comment en Europe tout le commerce se fait par des monopoleurs.

Faire le monopole, c'est vendre seul. Ce mot, qui est devenu odieux, ne doit pas l'être toujours. Un grand peintre vend seul ses ouvrages, par la raison qu'il peut seul les faire.

Il porte son salaire au plus haut : il n'a d'autre règle que la fortune des amateurs qui sont curieux de ses tableaux.

A-t-on la fantaisie d'être peint par lui, parce qu'il saisit parfaitement les ressemblances, et toujours en beau? Il fera payer un portrait cent louis, ou même davantage, si à ce prix on lui en demande plus qu'il n'en peut faire. Son intérêt est de gagner beaucoup, en faisant peu de portraits; d'en faire peu, afin de les faire mieux, et d'assurer par là de plus en plus sa réputation.

Ce prix peut paraître exorbitant. Cependant il ne l'est pas : c'est le vrai prix. Il est réglé par une convention faite librement entre le peintre et celui qui se fait peindre, et personne n'est lésé. N'êtes-vous pas assez riche pour payer votre portrait cent louis? Ne le faites pas faire, vous pouvez vous en passer. Êtes-vous assez riche? C'est à vous de voir lequel vous aimez le mieux de garder vos cent louis, ou de les échanger contre votre portrait.

Ce prix, parce qu'il est le vrai, est fondé sur la quantité relativement au besoin. Ici le besoin est la fantaisie que vous avez d'être peint, et la quantité est une, puisque nous ne supposons qu'un seul peintre qui saisisse les ressemblances à votre gré. Plus donc votre fantaisie sera grande, plus le peintre sera en droit d'exiger de vous un fort salaire. Votre portrait vous coûtât-il mille louis? Il ne sera pas cher, c'est-à-dire, au-dessus du vrai prix.

Il ne faut pas raisonner sur les jouissances qu'on se procure par fantaisie, par caprice, par mode, comme sur les jouissances qui sont d'une nécessité absolue. Si vous étiez seul marchand de blé, et que vous me le fissiez payer cent francs le setier, vous ne pourriez pas dire que vous me l'avez vendu d'après une convention passée librement entre vous et moi : il serait évident que j'ai été forcé par le besoin, et que vous avez cruellement abusé de ma situation. Voilà le monopole qui devient odieux, parce qu'il est injuste.

Dans le commerce des choses nécessaires, le prix, lorsqu'il est le vrai, est permanent, et c'est à cela, comme nous l'avons remarqué, qu'il se reconnaît.

Dans le commerce des superfluités, le prix n'est point permanent : il ne peut l'être, il varie comme les modes. Aujourd'hui un artiste est en vogue, demain un autre. Bientôt, au lieu d'un concurrent, il en a plusieurs. Réduit donc à se borner à de moindres salaires, il vendra à bas prix ce qu'il vendait auparavant à prix haut. Nous avons vu à deux ou trois louis des tabatières de carton, qui sont aujourd'hui à vingt-quatre sols. Malgré cette variation, elles ont toujours été à leur vrai prix. C'est que le prix des choses de fantaisie ne peut se fixer, et qu'il peut être très-haut, en comparaison de celui des choses de nécessité.

Puisque, dans le commerce des choses nécessaires, le vrai prix est un prix permanent, il est évident qu'il ne peut subsister avec le monopole, qui le ferait hausser brusquement coup sur coup. Mais, si celui qui vend seul fait hausser les prix, il suffira pour les faire baisser de multiplier les vendeurs.

Or, ils se multiplieront d'eux-mêmes, quand on n'y mettra point d'obstacles. Comme toute espèce de commerce offre un bénéfice, il ne faut pas craindre qu'il ne se fasse pas. Si on laisse la liberté de le faire, il se fera, et le nombre des marchands croîtra, tant qu'en le faisant concurremment, ils y trouveront assez de bénéfice pour subsister. S'ils venaient à se multiplier trop, ce qui doit arriver quelquefois, une partie abandonnera un commerce qui ne lui est pas avantageux, et il restera précisément le nombre de marchands dont on a besoin. Il faut encore un coup laisser faire : la liberté, s'il y a des monopoleurs, en purgera la société.

Tout vendeur veut gagner, et gagner le plus qu'il peut. Il n'en est aucun qui ne voulût écarter tous ses concurrents, et vendre seul, s'il le pouvait.

Tout acheteur voudrait acheter au plus bas prix, et il désirerait que les vendeurs, à l'envi les uns des autres, lui offrissent les choses au rabais.

Cependant tout vendeur dans un genre est acheteur dans un autre. S'il lui importe d'être sans concurrents, il lui importe que les vendeurs dont il achète, en aient beaucoup ; et il n'importe pas moins à ceux-ci, qu'il ne soit pas seul.

De ces intérêts contraires, il en résulte que l'intérêt de tous n'est pas de vendre au plus haut prix et d'acheter au plus bas, mais de vendre et d'acheter au vrai prix. Ce vrai prix est donc le seul qui concilie les intérêts de tous les membres de la société. Or, il ne pourra s'établir, que lorsqu'il y aura, dans chaque branche de commerce, le plus grand nombre possible de marchands.

Il n'y a, comme nous l'avons remarqué, que les grands artistes, uni-

ques en leur genre, qui puissent, sans injustice, faire le monopole. Ils ont, par leurs talents, le privilége de vendre seuls.

Mais, lorsqu'il s'agit du commerce des choses nécessaires, où heureusement il ne faut pas des talents rares, j'entends par monopoleurs un petit nombre de marchands, qui achètent et qui revendent exclusivement; et je dis qu'il y a monopole, par conséquent injustice et désordre, toutes les fois que ce nombre n'est pas aussi grand qu'il pourrait l'être.

Aujourd'hui tout le commerce, en Europe, se fait donc par des monopoleurs. Je ne veux pas parler des douanes, des péages, des privilèges exclusifs qui gênent le commerce intérieur de province en province: nous traiterons ailleurs de ces abus. Je ne parle que des entraves qu'on a mis au commerce de nation à nation.

Lorsqu'en France nous défendons l'importation des marchandises anglaises, nous diminuons le nombre des marchands qui nous auraient vendu; et, par conséquent, nos marchands nationaux deviennent des monopoleurs, qui vendent à plus haut prix qu'ils n'auraient fait, s'ils avaient vendu concurremment avec les marchands anglais.

Lorsque nous défendons l'exportation en Angleterre, nous diminuons pour les Anglais le nombre des marchands qui leur auraient vendu; et, par conséquent, ceux qui leur vendent, deviennent des monopoleurs, qui leur font payer les choses à plus haut prix qu'ils n'auraient fait, s'ils avaient vendu concurremment avec nos marchands.

Appliquons ce raisonnement partout où le gouvernement défend d'exporter et d'importer, et nous reconnaîtrons que les nations semblent avoir oublié leurs vrais intérêts, pour ne s'occuper que des moyens de procurer de plus gros bénéfices à des marchands monopoleurs.

En effet, comme nous diminuons le nombre de ceux qui nous vendent, et que nous achetons tout à plus haut prix, lorsque nous défendons l'importation, nous diminuons le nombre de ceux qui achètent de nous, et nous vendons tout à plus bas prix, lorsque nous défendons l'exportation; c'est à-dire que nous ne sommes jamais au vrai prix. Nous sommes au-dessus pour acheter cher, et au-dessous pour vendre à bon marché. Certainement ce n'est pas le moyen de faire un commerce avantageux. Cependant, c'est dans l'espérance d'acheter à bon marché et de vendre cher, qu'on a imaginé ces prohibitions. Les nations ont voulu se nuire mutuellement, et elles se sont nui chacune à elles mêmes. Il n'y a que la concurrence du plus grand nombre possible de vendeurs et d'acheteurs, qui puisse mettre les choses à leur vrai prix, c'est-à-dire, à ce prix qui, étant également avantageux à toutes les nations, exclut tout à la fois la cherté et le bon marché.

CHAPITRE XXII. — DE LA CIRCULATION DES BLÉS.

Deux sortes de disettes. — Dans quelle quantité le blé doit être porté au marché. — Lorsqu'il y est porté en trop grande ou en trop petite quantité, il y a lésion pour les cultivateurs et pour le peuple. — Circulation des blés. — Comment le versement se fait de proche en proche. — Comment il se fait à distance. — Pour faire circuler les blés, il faut des marchands. — Connaissances qui leur sont nécessaires. Mesures qu'ils ont à prendre. — Deux sortes de marchands de blé. Comment ils font leur commerce. — Que le monopole des blés ne peut pas se faire, lorsque le commerce est parfaitement libre.

Lorsque, n'ayant pas de quoi attendre une seconde récolte, on n'a du blé, par exemple, que pour neuf mois, on est menacé d'en manquer, s'il n'en arrive pas ; et il renchérit d'autant plus, qu'on espère moins d'en voir arriver.

Ce renchérissement, qui le fait hausser au-dessus du vrai prix, devient cherté. On crie donc à la disette, non qu'on manque totalement de blé, mais parce qu'on est menacé d'en manquer, et que ceux qui ne peuvent pas le payer au prix où il est, en manquent déjà.

Cette disette réelle, si en effet il n'y a pas assez de blé, n'est qu'une disette d'opinion, lorsque le blé, qui ne manque pas dans les greniers, manque seulement dans les marchés. C'est ce qui arrive, quand il y a monopole. Les monopoleurs retardent de le mettre en vente, afin de trouver, dans un plus grand renchérissement, un plus grand bénéfice. Leur cupidité alarme le peuple : la disette d'opinion croît, et le blé monte à un prix excessif.

Quand la disette est réelle, nous n'avons de secours à attendre que des étrangers : il faut qu'ils nous en apportent autant qu'il nous en manque.

Si elle n'est que dans l'opinion, il suffira qu'ils nous en montrent. Au bruit seul qu'il en arrive, les marchands, qui voudront profiter du moment où il est encore à un prix haut, se hâteront de le mettre en vente, et, par conséquent, ils en feront bientôt baisser le prix.

Dans la surabondance même, il y aurait cherté et apparence de disette, si ceux qui ont les blés, s'obstinaient à les garder dans leurs greniers, ou à n'en mettre en vente qu'une quantité qui ne suffirait pas à la consommation journalière ; et, dans la plus grande rareté, il y aurait bon marché, et apparence de surabondance, si on les forçait à mettre en vente tous leurs blés à la fois, ou seulement une quantité plus que suffisante à la consommation journalière.

Dans le premier cas, le peuple souffrirait comme dans une disette réelle ; et, dans le second, les cultivateurs et les marchands seraient lésés.

Il serait donc également nuisible de mettre en vente tout à la fois

une quantité de blé qui doit servir à la subsistance de plusieurs mois, ou de n'en mettre en vente, à chaque fois, qu'une quantité qui ne suffirait pas à la subsistance, d'un marché à l'autre.

C'est donc peu à peu que le blé doit sortir des greniers. Il suffit qu'on en livre autant qu'on en demande, et que la vente se fasse dans la proportion du besoin.

Mais les cultivateurs, pour le vendre cher, voudraient qu'il fût rare dans les marchés, et le peuple, pour l'acheter à bon marché, voudrait qu'il y fût surabondant. Cependant, dans l'un et l'autre cas, il y aurait lésion de part ou d'autre, et même des deux côtés à la fois.

Il est vrai que, lorsque le cultivateur vend cher, il fait un plus grand bénéfice sur ce qu'il vend; mais il vend en moindre quantité, parce qu'il force le peuple à vivre de châtaignes, de pommes de terre, de racines, etc. Il l'accoutume donc à consommer moins de blé; et en faisant diminuer la consommation, il fait diminuer ses ventes pour les années suivantes, et par conséquent ses revenus. Que sera-ce, si le peuple s'ameute, et pille les greniers? Le cultivateur qui veut vendre cher, est donc la victime de sa cupidité.

Le peuple ne se trompe pas moins, lorsqu'il veut acheter bon marché. Il est vrai qu'il y trouve d'abord un avantage momentané. Mais nous avons vu que le bon marché est toujours suivi d'une cherté, où le peuple manque de pain, et ne peut pas même travailler pour en gagner.

La lésion que le cultivateur et le peuple se font tour à tour, par la cherté et par le bon marché, retombe donc, par contre-coup, sur tous les deux.

Par conséquent, il importe que le blé ne se mette en vente, ni en trop grande quantité, ni en trop petite; puisqu'il importe qu'il ne soit ni cher, ni bon marché.

Mais, parce qu'on en consomme toujours, il importe qu'il y en ait toujours en vente, autant qu'on a besoin d'en consommer; et c'est alors qu'il sera à son vrai prix.

Le blé ne croît pas également partout. Il ne s'en produit pas un épi dans les villes, où il s'en fait la plus grande consommation. On n'y sait pas même comment il se produit ailleurs; et voilà pourquoi on y raisonne communément si mal sur le commerce des blés.

Quoi qu'il en soit, pour que les blés soient en vente toujours et partout en quantité suffisante, il faut que, des lieux où ils surabondent, ils ne cessent de se verser dans les lieux où ils manquent, ce qui ne peut se faire que par un mouvement prompt et jamais interrompu: *prompt*, dis-je, *et jamais interrompu*, parce que tous les jours les consommateurs en ont le même besoin. Ce mouvement est ce que j'appelle *circulation des blés*.

Le versement se fait de proche en proche, ou à distance.

De proche en proche, lorsqu'on porte le blé dans les marchés, et qu'il passe successivement de l'un dans l'autre.

Ces marchés, qui sont autant de débouchés, ne sauraient trop se multiplier. Il faut qu'il y en ait de tous côtés, et qu'ils soient dans les lieux les plus commodes pour les vendeurs, comme pour les acheteurs. Ils devraient être à leur choix, sans droits, sans gênes.

Le versement se fait à distance, lorsque, dans une province, on fait des envois de blés pour une autre, ou lorsqu'on en porte chez l'étranger.

Pour avoir ces débouchés, il faut des chemins, des canaux, des rivières navigables, et une marine marchande, point de péages, point de douanes; aucune espèce de droits.

Voilà la route tracée à la circulation : observons comment elle doit se faire.

Les soins de la culture ne permettent pas toujours à un fermier de vendre ses grains aux marchés même les plus voisins. En effet, dans un jour favorable aux labours, aux ensemencements, à la récolte, quittera-t-il ses champs, au hasard de ne plus retrouver un jour aussi favorable? Or, s'il ne peut pas toujours porter lui-même ses blés dans le marché voisin, il peut encore moins entreprendre de les porter dans les marchés éloignés.

Il faut donc qu'il s'établisse des marchands, qui achètent du fermier pour revendre au consommateur.

Ces marchands sont des hommes que l'expérience a formés. Ils ne réussiront dans leur commerce, qu'autant qu'ils s'en seront occupés uniquement, et qu'ils auront acquis un nombre de connaissances qui ne s'acquièrent qu'avec le temps.

Il faut qu'ils connaissent la qualité des blés pour n'être pas trompés sur le choix; qu'ils aient appris à les voiturer au meilleur compte possible; qu'ils sachent apprécier le déchet, les frais de transport, et tous les risques à courir; qu'ils jugent d'où il peut arriver des blés dans les lieux où ils se proposent d'en porter, et qu'ils prévoient quand ils y arriveront. Car les marchands, qui se montreront les premiers, sont seuls assurés de vendre avec bénéfice.

Il faut donc encore, dans le cas où l'on aurait fait de fausses spéculations, s'être préparé d'autres débouchés, et savoir où l'on portera ses grains, pour n'être pas forcé de les vendre à perte.

Parce qu'on ne peut pas tout voir par soi-même, et qu'on le peut d'autant moins, qu'on entreprendra un commerce plus étendu et plus au loin, il faudra avoir des correspondants intelligents, attentifs, dont la capacité soit reconnue : autrement un faux avis engagerait dans des entreprises ruineuses. Il n'est pas moins nécessaire de s'assurer de l'exactitude et de la fidélité de tous ceux à qui on confie la garde ou la vente de ses blés; et il faut avoir des hommes habitués à les voiturer, et sur qui on puisse également compter: c'est par le concours d'une

multitude d'agents, toujours en mouvement, que se fait la circulation des blés. Le peuple des villes est bien loin de l'imaginer.

Il est à propos de distinguer deux sortes de marchands de blé. Les uns sont des négociants, qui, faisant ce commerce en grand, entreprennent d'approvisionner des provinces éloignées, soit au dedans, soit au dehors du royaume. Les autres sont de petits marchands qui, le faisant en détail dans un lieu circonscrit, paraissent se borner à l'approvisionnement d'un canton. C'est par ceux-ci surtout que le commerce se fait de proche en proche. On les nomme *blatiers*.

Aux négociants il faut de grands magasins dans plus d'un lieu, beaucoup de valets pour garder leurs blés, des correspondants ou associés partout, et des voituriers en quelque sorte sur tous les chemins. Il est évident que, s'ils peuvent faire de grands profits, ils courent aussi de grands risques. Plus leur commerce est étendu, plus ils ont de spéculations à faire, et plus aussi le succès de leur entreprise est incertain.

Ayant fait de grandes avances, ils veulent faire de gros bénéfices. Aussi ne se pressent-ils pas de vendre. Ils épient le moment. Mais, parce que le blé est une denrée qu'on ne peut garder longtemps sans beaucoup de frais, qu'il y a un déchet toujours plus grand à le garder, et toujours plus de risques à courir; si l'occasion d'un gros bénéfice se fait trop attendre, ils sont obligés de se contenter d'un moindre. Alors ils se forcent la main, et ils servent le public malgré eux. Ils n'auront pas besoin d'une longue expérience pour apprendre qu'il est de leur intérêt de vendre toutes les fois qu'ils trouvent, dans la vente, tous leurs frais et un bénéfice.

Les blatiers achètent des fermiers pour revendre. A peine ont ils besoin d'un magasin. S'ils en ont un, la garde n'en est pas dispendieuse; et ils ont peu de déchet à craindre, parce qu'ils le vident presque aussitôt qu'ils l'ont rempli. Un valet leur suffit. Il ne leur faut qu'un âne ou un mulet pour voiturer leurs grains; et ils n'ont pas besoin de correspondants, parce qu'ils font leur commerce dans un petit canton où ils sont habitués.

Il y a pour eux moins d'avances que pour les grands négociants, moins de frais, moins de risques, et ils se contentent d'un moindre bénéfice; toujours pressés de se le procurer, parce qu'ils ne sont pas assez riches pour hasarder d'en attendre un plus grand. Leur intérêt est de vendre promptement, afin de racheter pour revendre. Ils ont besoin, pour subsister, que des achats et des ventes répétés fassent continuellement repasser par leurs mains leurs premières avances avec le bénéfice.

La circulation des blés se fait donc par un grand nombre de négociants, et par un plus grand nombre de blatiers.

Si nous avons besoin de blé, tous ces marchands n'ont pas moins

besoin d'en vendre. Nous n'en manquerons donc pas, si la plus grande liberté donne lieu à la plus grande concurrence.

Supposons qu'un riche négociant achète ou arrhe tous les blés d'une province, dans le dessein d'y mettre la cherté, il causera sans doute un renchérissement, mais un renchérissement momentané. Car aussitôt, de toutes les provinces voisines, les blés reflueront; et le négociant, trompé dans son attente, se verra forcé, par un grand nombre de concurrents, à baisser le prix de ses blés. Il ne sera donc pas tenté de répéter cette opération. Il n'y aurait, dans ce monopole, que des risques et des pertes. Un négociant habile n'en fera pas l'essai.

Au lieu de songer à mettre la cherté dans un pays abondant en grains, et où, par conséquent, elle ne pourra pas se maintenir, un négociant a un moyen plus simple et plus sûr pour faire le commerce de ses blés avec avantage : c'est de les envoyer partout où la cherté est une suite naturelle de la disette. Qu'il ait les yeux ouverts sur toute l'Europe, qu'il soit toujours prêt à faire des envois : s'il est bien informé de l'état des récoltes, ou seulement de l'opinion qu'on en a chez chaque nation, il pourra d'avance prévoir dans quels lieux les prix hausseront, et prendre ses mesures pour y faire ses envois à propos.

C'est ainsi, lorsque le commerce est parfaitement libre, qu'une multitude de marchands veillent sur les besoins de tous les peuples. Reposons-nous-en donc sur l'intérêt qu'ils ont à ne pas nous laisser manquer de blé : laissons-les faire, et nous n'en manquerons pas. Puisqu'il y a toujours quelque part des chertés naturelles qui leur offrent un bénéfice sûr, pourquoi s'occuperaient-ils des moyens d'en causer d'artificielles, qui ne leur assureraient pas le même bénéfice? Plus nous les jugeons intéressés, plus nous devons croire qu'ils sont éclairés sur leurs intérêts.

Mus donc par cet intérêt, les marchands, grands et petits, multipliés en raison de nos besoins, feront circuler les blés, les mettront partout au niveau, partout au vrai prix; et chacun sera entraîné par le mouvement général, qu'il ne pourra ni ralentir, ni précipiter.

Le monopole, dira-t-on, serait donc impossible. Sans doute il le serait, dans le cas où le commerce des blés jouirait d'une liberté pleine, entière et permanente. Or, c'est dans cette supposition que je viens d'observer la circulation des blés. Nous verrons ailleurs comment le monopole ne deviendra que trop facile [1].

---

[1] Je m'aperçois souvent qu'on peut me faire bien des difficultés. Elles se présentent en foule dans le sujet compliqué que je traite, et que je cherche surtout à simplifier. Je voudrais pouvoir répondre à toutes à la fois. Mais cela n'est pas possible. Il faut, pour me faire entendre, que je me traîne de proposition en proposition; car enfin, si on ne m'entendait pas, j'aurais tort d'écrire. Heureusement, mon lecteur ne peut pas m'interrompre, quelque envie qu'il en ait. Il faut nécessairement qu'il laisse mon livre, ou qu'il attende ma réponse à ses difficultés. Je ne me flatte pas cependant de répondre à toutes, car il pourrait m'en faire de bien étranges. (*Note de l'Auteur.*)

CHAPITRE XXIII. — LE BLÉ CONSIDÉRÉ COMME MESURE DES VALEURS.

L'argent n'est pas une mesure d'après laquelle on puisse, d'une époque à une autre, apprécier les valeurs. — Il n'est pas même une mesure d'après laquelle on puisse toujours apprécier les valeurs d'un lieu à un autre. — Le blé est cette seule mesure. — Mais il n'est cette mesure que dans la supposition où le commerce se serait toujours fait avec une liberté entière et permanente. — Il serait avantageux que le prix des baux se payât en denrées.

De toutes les marchandises, les métaux sont les plus propres à servir de mesure commune; nous en avons vu la raison. Mais parce que, d'un siècle à l'autre, ils sont eux-mêmes plus rares ou plus abondants, et que, par conséquent, ils ont plus ou moins de valeur; ils ne peuvent pas être pris pour une mesure propre à déterminer dans quel rapport la valeur d'une marchandise, dans une époque, a été avec la valeur de cette même marchandise, dans une époque différente. Par exemple, je suppose que dans le douzième siècle, où l'argent était rare, une once fût le prix d'une aune de drap; aujourd'hui que l'argent est beaucoup plus abondant, il en faudra, pour payer l'aune de ce même drap, deux ou trois onces, ou peut-être quatre.

La valeur de l'argent est donc elle-même trop variable pour servir, dans tous les temps, de mesure à toutes les valeurs. Aussi avons-nous remarqué que, dans un siècle où il est une fois plus rare, on est aussi riche avec un revenu de cinquante onces, qu'on le serait, dans un siècle où il est une fois plus abondant, avec cent onces de revenu.

Non-seulement l'argent n'est pas une mesure exacte pour toutes les époques, il n'est pas même une mesure exacte pour tous les lieux. C'est qu'il n'a pas la même valeur partout.

Portés par habitude à juger des prix d'après la quantité d'argent que les choses nous coûtent, nous supposons précipitamment que ce que nous payons deux onces d'argent dans une grande ville marchande, est un prix double de ce que nous payons une once dans une province, où le commerce a peu de débouchés. Mais, en pareil cas, la différence entre les prix ne peut pas être exactement comme la différence du plus ou moins d'argent. Ce métal est alors une mesure fausse. Il a une plus grande valeur dans la province sans commerce, où il est plus rare, il en a une moindre dans la ville marchande, où il est plus abondant. Comment donc pourrait-il mesurer le rapport où sont les prix qui ont cours dans l'une avec les prix qui ont cours dans l'autre?

La circulation de l'argent se ralentit de campagne en campagne, en raison de l'éloignement où elles sont des principales villes; et, en supposant l'éloignement le même, elle se ralentit encore en raison des

obstacles qui rendent plus dispendieux le transport des marchandises. Dès que l'argent circule moins, il est plus rare ; dès qu'il est plus rare, il a plus de valeur ; dès qu'il a plus de valeur, on en donne une moindre quantité pour les choses qu'on achète ; et, en conséquence, ces choses paraissent à plus bas prix qu'elles ne sont.

A juger donc des revenus par la quantité d'argent qu'on reçoit chaque année, on paraît plus riche dans une ville, qu'on ne l'est ; et on l'est plus dans une campagne, qu'on ne le paraît. C'est que, depuis que les métaux ont été pris pour mesure commune des valeurs, on est porté à ne voir des richesses que là où l'on voit beaucoup d'or et beaucoup d'argent ; et cette méprise a commencé dans les villes, où l'argent fait toute la richesse. Mais notre manière de voir ne change pas la nature des choses. Qu'importe, en effet, le plus ou le moins d'argent, lorsque le moins vaut le plus? Si, avec cent onces d'argent, je puis faire dans une campagne les mêmes consommations que vous faites dans une ville avec trois ou quatre cents, ne suis-je pas aussi riche que vous?

Une marchandise aurait toujours une même valeur, si, toujours également nécessaire, elle était, dans toutes les époques et dans tous les lieux, en même quantité relativement au besoin. Alors elle serait une mesure avec laquelle nous pourrions apprécier la valeur de l'argent dans tous les siècles et dans tous les lieux. Le blé est cette marchandise[1].

Il serait superflu de prouver que le blé est toujours également nécessaire : il suffira de prouver qu'il y en a toujours une même quantité relativement au besoin. Cela est facile, car cette question, comme toutes celles qu'on fait sur l'économie politique, se résout d'elle-même

Dans un temps où la population est plus grande, on consomme plus de blé, et il se reproduit en plus grande quantité.

Dans un temps où la population est moins grande, on consomme moins de blé, et il se reproduit en moindre quantité. Cela a été prouvé.

La production est donc, année commune, toujours en proportion avec la consommation ; et, par conséquent, la quantité relativement au besoin est toujours la même, année commune. Or c'est d'après la quantité relativement au besoin que le blé s'apprécie. Il a donc toujours la même valeur, une valeur fixe et permanente.

---

[1] C'est une étrange méprise, et elle ressort de la détermination même, à laquelle Condillac s'est livré, des caractères constitutifs d'une mesure de la valeur. Le blé, pas plus que l'argent ou toute autre marchandise, ne saurait être un étalon fixe et permanent de la valeur, qui est chose mobile et variable par essence. Voir sur ce sujet les savantes démonstrations données, par M. Rossi, dans le premier volume de son *Cours d'Economie politique*. E. D.

Il n'en serait pas de même d'une denrée, à laquelle on pourrait suppléer par d'autres; et qui, par conséquent, serait d'une moindre nécessité. Le vin, par exemple, ne peut pas avoir une valeur fixe et invariable.

Cependant il faut remarquer que le blé lui-même ne peut avoir une valeur fixe et invariable, que dans la supposition où le commerce de cette denrée se fait avec une liberté entière et permanente. S'il est gêné par des droits, des prohibitions, des monopoles, il ne peut pas se mettre à son vrai prix; et, s'il ne peut pas être à son vrai prix, il aura une valeur qui variera continuellement. Lorsque, par intervalles, on force le peuple à brouter l'herbe, il n'est pas possible de déterminer la quantité du blé relativement au besoin; et, par conséquent, il n'est plus possible d'en fixer la valeur. Je laisse à juger, si l'Europe a une mesure pour apprécier les valeurs dans toutes les époques et dans tous les lieux.

Dans l'usage où l'on est communément d'affermer les terres en argent, il y a lésion pour le fermier, si le blé tombe à bas prix; et s'il monte à un prix haut, il y a lésion pour les propriétaires[1]. Cet usage est d'autant plus nuisible, que les fermiers étant tous obligés de payer dans les mêmes termes, et par conséquent, de mettre tous en vente à la fois, font, toutes les années et dans les mêmes mois, baisser le prix du blé, à leur grand dommage et à l'avantage des monopoleurs. Il serait donc avantageux, pour les propriétaires, pour les fermiers et pour l'État, que le prix des baux se payât en denrées. Il y aurait de l'avantage, non-seulement lorsque le commerce des blés est gêné, il y en aurait encore, lorsqu'il est libre, parce qu'il en serait plus libre : car les fermiers ne seraient pas plus forcés de vendre dans un temps que dans un autre.

---

[1] Il serait possible qu'un déficit dans les récoltes, tel que le fermier ne pût recouvrer par l'élévation du prix ce qu'il perdrait par la réduction dans la quantité des céréales, compromît passagèrement l'intérêt du propriétaire. Condillac a parfaitement raison, s'il n'a pas voulu dire autre chose; mais il est à cent lieues de la vérité, s'il imagine qu'un renchérissement soutenu produirait un semblable effet. C'est encore une illusion que les avantages qu'il attache à la modification qu'il voudrait introduire dans le paiement de la rente territoriale. E. D.

CHAPITRE XXIV. — COMMENT LES PRODUCTIONS SE RÈGLENT D'APRÈS LES CONSOMMATIONS.

Objet de ce chapitre et des suivants. — Les citoyens dépendent tous les uns des autres. — Comment tous dépendent des propriétaires. — Comment tous dépendent des fermiers. — Comment tous dépendent des artisans. — Comment tous dépendent des marchands. — Comment l'ordre naît de cette dépendance mutuelle. — Les goûts des propriétaires sont la règle des fermiers, des artisans et des marchands. — Tant que ces goûts sont les mêmes, on cultive les mêmes productions et les mêmes arts. — Lorsque ces goûts changent, de nouvelles consommations donnent naissance à de nouvelles productions et à de nouveaux arts. — Alors un plus grand commerce fait prospérer l'État.

Après avoir expliqué tout ce qui a rapport au vrai prix des choses, je me propose d'observer la cause des progrès de l'agriculture et des arts, l'emploi des terres, l'emploi des hommes, le luxe, les revenus publics et les richesses respectives des nations. Voilà l'objet des chapitres par où je terminerai cette première partie.

Le besoin que les citoyens ont les uns des autres, les met tous dans une dépendance mutuelle.

Maîtres des terres, les propriétaires le sont de toutes les richesses qu'elles produisent. A cet égard, il paraît qu'ils sont indépendants, et que le reste des citoyens dépend d'eux. En effet, tous sont à leurs gages : c'est avec le salaire qu'ils paient, que subsistent les fermiers, les artisans, les marchands; et voilà pourquoi les écrivains économistes les jugent indépendants.

Mais, si les terres n'étaient pas cultivées, les matières premières manqueraient aux artisans, les marchandises manqueraient aux commerçants, les productions de toutes espèces manqueraient aux propriétaires, et le pays ne suffirait pas à la subsistance de ses habitants. Il n'y aurait plus proprement ni artisans, ni marchands, ni propriétaires.

Les fermiers, comme première cause des productions, paraissent donc à leur tour tenir tous les citoyens dans leur dépendance. C'est leur travail qui les fait subsister.

Cependant, si les matières premières n'étaient pas travaillées, l'agriculture et tous les arts manqueraient des instruments les plus nécessaires. Il n'y aurait plus d'arts, par conséquent; et la société serait détruite, ou réduite à un état misérable. Tous les citoyens sont donc encore dans la dépendance des artisans.

Notre peuplade n'avait pas besoin de marchands, lorsque les colons, seuls propriétaires des terres, habitaient les champs qu'ils cultivaient. Alors chacun pouvait, par des échanges avec ses voisins, se procurer les choses dont il manquait. Tantôt on achetait une denrée qu'on

n'avait pas, avec le surabondant d'une autre ; tantôt, avec ce même surabondant, on payait à un artisan la matière première qu'il avait travaillée. Ces échanges se faisaient sans monnaie, et on ne songeait pas encore aux moyens d'apprécier exactement la valeur des choses.

Mais, à mesure que les propriétaires s'établissent dans les villes, il leur est d'autant plus difficile de se procurer toutes les choses dont ils manquent, qu'ils font alors de plus grandes consommations. Il faut donc qu'il s'établisse des magasins, où ils puissent se pourvoir.

Ces magasins ne sont pas moins nécessaires aux artisans, qui, d'un jour à l'autre, ont besoin de matières premières, et qui ne peuvent pas, à chaque fois, les aller acheter dans des campagnes, souvent éloignées. Enfin ils le sont aux fermiers à qui il importe, toutes les fois qu'ils viennent à la ville, de vendre promptement leurs productions, et d'acheter en même temps tous les ustensiles dont ils ont besoin. Voilà l'époque où tous les citoyens tombent dans la dépendance des marchands, et où les choses commencent à avoir une valeur appréciée par une mesure commune.

Tel est, en général, le caractère des hommes : celui de qui on dépend veut s'en prévaloir ; et tous seraient despotes, s'ils le pouvaient. Mais quand, à différents égards, la dépendance est mutuelle, tous sont forcés de céder les uns aux autres, et personne ne peut abuser du besoin qu'on a de lui. Ainsi les intérêts se rapprochent : ils se confondent ; et, quoique les hommes paraissent tous dépendants, tous, dans le fait, sont indépendants. Voilà l'ordre : il naît des intérêts respectifs et combinés de tous les citoyens.

Parmi ces intérêts respectifs et combinés, il y en a un qui paraît le mobile de tous les autres : c'est celui des propriétaires. Comme les plus grandes consommations se font dans les villes, et qu'ils y ont eux-mêmes la plus grande part, leur goût sera la règle des fermiers, des artisans et des marchands. On cultivera, par préférence, les denrées dont ils aiment à se nourrir, on travaillera aux ouvrages dont ils sont curieux, et on mettra en vente les marchandises qu'ils recherchent.

Il est naturel que cela arrive. Puisque les propriétaires, comme maîtres des terres, sont maîtres de toutes les productions, eux seuls peuvent payer le salaire qui fait subsister le fermier, l'artisan et le marchand [1]. Tout l'argent, qui doit circuler, et qui, par conséquent, doit être le prix de tous les effets commerçables, est originairement à eux. Ils le reçoivent de leurs fermiers, et ils le dépensent comme il leur plaît.

---

[1] Les Économistes s'étaient bien gardés de confondre le salaire avec les profits du capital. On s'explique avec peine comment un écrivain, doué de l'esprit d'analyse par excellence, a pu supprimer partout, comme l'on a déjà dû s'en apercevoir, une distinction aussi importante. E. D.

Il faut que cet argent retourne aux fermiers, soit immédiatement lorsqu'ils vendront eux-mêmes aux propriétaires ; soit médiatement lorsqu'ils vendront à l'artisan ou au marchand, à qui les propriétaires auront donné, pour salaire, une partie de cet argent.

Or, cette circulation sera rapide, si les fermiers, les artisans et les marchands étudient les goûts des propriétaires, et s'y conforment. Ils le feront, puisque c'est leur intérêt.

Supposons que, de génération en génération, les propriétaires se sont fait une habitude des mêmes consommations, nous en conclurons que, tant qu'il n'y pas eu de variations dans leurs goûts, on a cultivé les mêmes productions, travaillé aux mêmes ouvrages, et fait la même espèce de commerce.

Voilà l'état où notre peuplade a dû passer. Accoutumée à une vie simple, elle se sera longtemps contentée des premières productions qu'elle aura eu occasion de connaître, et il n'y en aura pas eu d'autres dans le commerce.

Plus recherchée dans la suite, elle variera dans ses goûts, préférant dans un temps ce qu'elle aura rejeté, et rejetant dans un autre ce qu'elle aura préféré.

Mais alors les choses qu'elle recherche le plus, ne seraient pas en proportion avec les besoins qu'elle s'en fait, si les fermiers, les artisans et les marchands ne s'occupaient pas à l'envi des moyens de suppléer au surcroît de cette espèce de consommations.

Or ils ont un intérêt à s'en occuper. Car, dans les commencements, ces choses n'étant pas assez abondantes, elles sont à un plus haut prix ; ils peuvent donc compter sur un salaire plus fort.

Ils ne se contenteront pas même d'observer ces variations, qui leur procurent de nouveaux profits. Dès qu'ils auront remarqué qu'elles sont possibles, ils mettront toute leur industrie à les faire naître, et il se fera une révolution dans le commerce, dans les arts et dans l'agriculture. Auparavant les consommations se réglaient d'après les productions ; alors les productions se régleront d'après les consommations.

Le commerce, plus étendu, embrassera un plus grand nombre d'objets. Il réveillera l'industrie des artisans et des cultivateurs, et tout prendra une nouvelle vie. Mais cela n'est vrai que dans la supposition où le commerce serait parfaitement libre. S'il ne l'était pas, il dégénérerait bientôt en un état de convulsion, qui, faisant hausser et baisser sans règles le prix des choses, ferait faire mille entreprises ruineuses pour quelques-unes qui réussiraient, et répandrait le désordre dans les fortunes.

Notre peuplade n'en est pas encore là. Son commerce, que je suppose renfermé dans ses possessions, doit naturellement produire l'abondance. Il en ouvre toutes les sources, il les répand ; et les champs, auparavant stériles, sont cultivés et deviennent fertiles. Il est certain

que, tant que son commerce se soutient par les seules productions de son sol, la multitude des consommations, soit en denrées, soit en matières premières, ne peut qu'inviter les fermiers à tirer de ce sol toutes les richesses qu'il renferme.

Voilà les effets d'un commerce intérieur et libre. Un peuple alors est véritablement riche, parce que ces richesses sont à lui, et ne sont qu'à lui. C'est dans ses possessions uniquement qu'il en trouve toutes les sources, et c'est son travail seul qui les dirige.

Les consommations, multipliées tout à la fois par les goûts nouveaux et par les goûts renaissants, doivent donc multiplier les productions, tant qu'il reste des terres à cultiver, ou des terres à mettre en plus grande valeur. Jusque là les richesses iront toujours en croissant, et elles n'auront un terme que dans les derniers progrès de l'agriculture. Heureux le peuple libre, qui, riche de son sol, ne serait pas à portée de commercer avec les autres!

CHAPITRE XXV. — DE L'EMPLOI DES TERRES.

Dans quelle proportion les productions se multiplient. — Productions portées au dernier terme d'abondance. — Alors les productions ne peuvent devenir plus abondantes dans un genre, que parce qu'elles sont plus rares dans un autre. — La population est plus ou moins grande, suivant l'emploi des terres et suivant que chaque homme consomme plus ou moins. — Peuple qui n'a que des besoins naturels. — Par l'emploi qu'il fait des terres, il proportionne les productions aux consommations. — Il est dans l'abondance et il multiplie. — Dernier terme de sa population. — Comment les consommations, qui se multiplient avec les besoins, changent l'emploi des terres. — Alors un citoyen consomme à lui seul autant que plusieurs ensemble. — Tous, à l'exemple les uns des autres, consomment de plus en plus. — Combien la population diminue. — Pourquoi on aura peine à le croire. — Comment se fait cette diminution. — Lorsque de plus grandes consommations changent l'emploi des terres, il n'y a point de moyens pour entretenir la même population. — Comment on peut juger, par la population, de la prospérité d'un État. — Quel est le plus avantageux, d'une grande population avec peu de besoins, ou d'une moindre population avec des besoins en plus grand nombre.

On ne peut multiplier les productions, qu'à proportion de la quantité des terres, de leur étendue, et des soins qu'on donne à la culture.

Si nous supposons que toutes les terres sont en valeur, et qu'elles produisent chacune autant qu'elles peuvent produire, les productions seront au dernier terme d'abondance, et il ne sera plus possible de les augmenter.

Alors, si nous voulons, dans un genre de denrées, avoir une plus grande abondance, il faudra nécessairement nous résoudre à en avoir une moindre dans un autre genre. Pour avoir plus de fourrage, par exemple, il faudra mettre en prairies des champs qu'on était dans l'usage d'ensemencer : on aura donc une moindre récolte en blé.

Les mêmes productions ne sont pas également propres à la subsis-

tance des animaux de toute espèce. Par conséquent, si les terres sont employées à nourrir beaucoup de chevaux, elles ne pourront pas nourrir le même nombre d'hommes.

Suivant l'emploi des terres, la population sera donc plus ou moins grande.

Mais les hommes consomment plus ou moins, à proportion qu'ils ont plus ou moins de besoins. Il faut donc que la population diminue, à proportion que les besoins se multiplient davantage; ou, si la population ne diminue pas, il faut qu'on ait trouvé les moyens d'augmenter les productions en raison des consommations.

En un mot, il n'y a jamais dans un pays que la quantité d'habitants qu'il peut nourrir. Il y en aura moins, toutes choses d'ailleurs égales, si chacun d'eux consomme davantage : il y en aura moins encore, si une partie des terres est consacrée à des productions dont ils ne se nourrissent pas.

Observons maintenant notre peuplade. Supposons que, dans le pays qu'elle habite, elle a dix millions d'arpents, également propres à la culture, et afin qu'elle ne puisse pas étendre ses possessions, plaçons-la dans une île, au sein de l'Océan; ou, pour lui ôter jusqu'aux ressources que la mer pourrait lui fournir, transportons ses terres au milieu d'un immense désert, de toutes parts sablonneux et aride.

D'abord, comme nous l'avons remarqué, elle a peu de besoins. Vêtue d'écorces d'arbres ou de peaux grossièrement cousues, sans commodités, sans savoir même qu'elle en manque, elle couche sur la paille; elle ne connaît pas l'usage du vin; elle n'a pour nourriture que des grains, des légumes, le lait et la chair de ses troupeaux. Seulement elle n'est exposée ni à souffrir de la faim, ni à souffrir des injures de l'air, et cela lui suffit.

Dans les commencements, peu nombreuse par rapport au pays qu'elle habite, il lui est facile de proportionner ses productions à ses consommations. Car, par les denrées dont l'échange se fait au marché, elle jugera de l'espèce et de la quantité de celles qui se consomment, et elle emploiera les terres en conséquence.

Quand on aura saisi cette proportion, la peuplade subsistera dans l'abondance, puisqu'elle aura tout ce qu'il faut à ses besoins; et, tant que cette abondance pourra se concilier avec un plus grand nombre d'habitants, la population croîtra. C'est une chose de fait que les hommes multiplient, toutes les fois que les pères sont assurés de la subsistance de leurs enfants.

Je suppose que, dans le pays qu'habite notre peuplade, chaque homme, en travaillant, peut subsister du produit d'un arpent, et ne peut subsister à moins. Or elle a dix millions d'arpents propres à la culture. La population pourra donc croître jusqu'à dix millions d'habitants; et, parvenue à ce nombre, elle ne croîtra plus.

Elle ne s'est accrue à ce point, que parce que les hommes ont continué de vivre dans leur première grossièreté, et qu'ils ne se sont pas fait de nouveaux besoins.

Mais lorsque, par les moyens que nous avons indiqués, quelques propriétaires auront augmenté leurs possessions, et que, rassemblés dans une ville, ils chercheront plus de commodités dans la nourriture, dans le vêtement, dans le logement; alors ils consommeront davantage, et le produit d'un arpent ne suffira plus à la subsistance de chacun d'eux.

S'ils font de plus grandes consommations en viande, il faudra nourrir une plus grande quantité de troupeaux; et, par conséquent, mettre en pâturage des terres à blé.

S'ils boivent du vin, il faudra employer en vignes une partie des champs qu'on ensemençait; et il en faudra employer une partie en plantations, s'ils brûlent plus de bois.

C'est ainsi que les consommations, qui se multiplient comme les besoins, changent l'emploi des terres; et on voit que les productions, nécessaires à la subsistance de l'homme, diminuent dans la proportion où les autres augmentent.

Plus les nouvelles consommations se multiplieront, plus il y aura de mouvement dans le commerce, qui embrassera tous les jours de nouveaux objets. Ce sera donc une nécessité d'entretenir un grand nombre de chevaux pour voiturer les marchandises de la campagne dans les villes, et de province en province : nouvelle raison de multiplier les prairies, aux dépens des terres à blé. Que sera-ce, si les propriétaires, qui vivent dans les villes, veulent, pour leur commodité, avoir des chevaux, et se piquent d'en avoir beaucoup? Que sera-ce, s'ils mettent, en jardins et en parcs, des champs qu'on ensemençait? On conçoit que, dans cet état des choses, un seul pourra consommer, pour sa subsistance, le produit de dix, douze, quinze, vingt arpents, ou davantage. Il faut donc que la population diminue.

Mais il est naturel que les marchands et les artisans, qui se sont enrichis, imitent les propriétaires, et fassent aussi de plus grandes consommations. Chacun d'eux voudra, suivant ses facultés, jouir des commodités que l'usage introduit.

Les hommes qui changeront le moins sensiblement leur manière de vivre, sont ceux qui, subsistant au jour le jour, gagnent trop peu pour améliorer leur condition. Tels sont les petits marchands, les petits artisans et les laboureurs. Cependant chacun d'eux fera ses efforts pour jouir, dans son état, des mêmes commodités dont d'autres jouiront : et ils y parviendront peu à peu, parce qu'insensiblement ils obtiendront de plus forts salaires. Alors tous à l'envi consommeront davantage. Les laboureurs, par exemple, prendront pour modèles les gros fermiers, qui font de plus grandes consommations, parce qu'ils en voient faire

de plus grandes aux propriétaires, leurs maîtres, et qu'ils en ont le pouvoir.

Ainsi, de proche en proche, tous, à l'exemple les uns des autres, consommeront de plus en plus. Il est vrai qu'en général, chacun réglera sa dépense sur celle qu'il voit faire aux gens de son état; mais, dans toutes les conditions, la dépense sera nécessairement plus grande. Le moindre laboureur ne pourra donc plus subsister d'un seul arpent : il en consommera deux, trois ou quatre.

A ne considérer que les besoins du laboureur, la population pourrait donc être réduite à la moitié, au tiers, au quart; et elle pourrait être réduite à un vingtième, si nous ne considérons que les propriétaires qui consomment le produit de vingt arpents. Ainsi, sur vingt laboureurs, les nouvelles consommations en retrancheront quinze; et sur vingt propriétaires, elles en retrancheront dix-neuf. Il n'est pas nécessaire de chercher à mettre plus de précision dans ce calcul. Je veux seulement faire comprendre comment la population, que nous avons supposée de dix millions d'hommes, pourrait n'être plus que de cinq à six millions, ou moindre encore.

Comme les changements, dans la manière de vivre, ne sont pas subits, la population diminuera si insensiblement, que notre peuplade ne s'en apercevra pas. Elle croira, dans les derniers temps, son pays aussi peuplé qu'il l'ait jamais été; et elle sera fort étonnée, si on lui soutient le contraire. Elle n'imaginera pas que la population puisse diminuer dans un siècle, où chaque citoyen jouit de plus d'abondance et de plus de commodités; et c'est néanmoins par cette raison qu'elle diminue [1].

C'est d'une génération à l'autre et insensiblement que se fait cette révolution. Puisqu'à chaque génération, les consommations augmentent comme les besoins, il ne peut plus y avoir autant de familles, et elles ne sauraient être aussi nombreuses.

En effet, chaque homme veut pouvoir entretenir sa famille dans l'aisance, dont l'habitude fait un besoin à tous ceux de son état. Si un laboureur juge qu'il faut à cet entretien le produit de deux ou trois arpents, il ne songera à se marier, que lorsqu'il pourra disposer de ce produit. Il sera donc forcé d'attendre. Si ce moment n'arrive pas, il renoncera au mariage, et il n'aura point d'enfants. Si ce moment arrive tard, il ne se mariera que lorsqu'il sera avancé en âge, et il ne pourra plus avoir une famille nombreuse. Il y en aura sans doute quelques-uns qui se marieront, sans penser à l'avenir. Mais la misère où ils tomberont, sera une leçon pour les autres; et leurs enfants pé-

[1] Cette thèse équivaut à celle soutenue par Wallace et combattue par Hume, dans son *Essai sur la population de l'Antiquité*. P. D.

riront faute de subsistance, ou ne laisseront point de postérité. On peut faire le même raisonnement sur les marchands, sur les artisans, et sur les propriétaires.

Concluons que l'emploi des terres est différent, lorsque les besoins multipliés multiplient les consommations, et qu'alors la population diminue nécessairement.

Il est vrai que, si nous avions mis notre peuplade dans toute autre position, elle trouverait des ressources dans les contrées dont elle serait environnée. Elle y pourrait envoyer des colonies; et, dans ce cas, il serait possible que la population ne diminuât pas, elle pourrait même croître encore. Mais, si ces contrées étaient occupées par d'autres peuples, il faudrait armer; et la guerre détruirait les habitants que les terres ne pourraient pas nourrir.

Je conviens encore que, lorsque les troupeaux consommeront le produit d'un grand nombre d'arpents, les terres réservées pour la subsistance des hommes en deviendront plus fertiles, parce qu'on y répandra l'engrais en plus grande abondance. Mais on conviendra aussi avec moi que cette fertilité ne sera pas une compensation suffisante. Quand même, ce qui n'est pas possible, ces terres, prises séparément, produiraient autant que toutes ensemble; comment pourraient-elles suffire à la même population, dans un temps où les hommes consomment à l'envi toujours davantage?

On dit souvent qu'on peut juger, par la population, de la prospérité d'un État. Mais cela n'est pas exact. Car certainement on n'appellera pas prospérité ces temps où j'ai représenté notre peuplade, lorsque j'en portais la population à dix millions d'âmes. Cependant la multiplication des hommes ne peut être aussi grande, que lorsqu'ils se contentent de vivre, comme elle, chacun du produit d'un arpent.

Ce n'est donc pas la plus grande population considérée en elle-même, qui doit faire juger de la prospérité d'un État : c'est la plus grande population qui, étant considérée par rapport aux besoins de toutes les classes de citoyens, se concilie avec l'abondance à laquelle ils ont tous droit de prétendre. Deux royaumes pourraient être peuplés inégalement, quoique le gouvernement fût également bon ou également mauvais dans l'un et dans l'autre.

La Chine, par exemple, renferme un peuple immense. C'est que l'unique nourriture de la multitude est le riz, dont on fait chaque année, dans plusieurs provinces, trois moissons abondantes : car la terre ne s'y repose point, et produit souvent cent pour un. Cette multitude, qui a peu de besoins, est presque nue, ou est vêtue de coton, c'est-à-dire d'une production si abondante, qu'un arpent peut fournir de quoi habiller trois à quatre cents personnes. Cette grande population ne prouve donc rien en faveur du gouvernement : elle prouve seulement

que les terres ont une grande fertilité, et qu'elles sont cultivées par des hommes laborieux qui ont peu de besoins.

Les terres seront en valeur, partout où l'agriculture jouira d'une entière liberté; et alors la population, en proportion avec les consommations, sera aussi grande qu'elle peut l'être. Voilà la prospérité de l'État.

On pourrait demander s'il est plus avantageux pour un royaume d'avoir un million d'habitants, qui subsistent, l'un portant l'autre, du produit de dix arpents par tête; ou dix millions qui subsistent chacun du produit d'un seul arpent. Il est évident que cette question reviendrait à celle-ci : *Est-il plus avantageux pour un royaume, que ses habitants aient le moins de besoins possible, ou qu'ils en aient beaucoup?* ou encore : *Est-il plus avantageux, pour un royaume, que ses habitants restent dans le premier état, où nous avons représenté notre peuplade; ou est-il à désirer qu'ils en sortent?* Je réponds qu'il faut qu'ils en sortent. Mais quel est le terme où il faudrait pouvoir les arrêter? C'est ce que nous examinerons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XXVI. — DE L'EMPLOI DES HOMMES DANS UNE SOCIÉTÉ QUI A DES MOEURS SIMPLES.

Les deux extrêmes de la population. — Arts nécessaires pour tirer un peuple de la grossièreté. — La vie simple est entre deux extrêmes. — La vie était simple avant la fondation des villes, parce que tous les arts se rapportaient à l'agriculture et qu'il y avait peu de lois. — Après la fondation des villes, la vie a continué d'être simple, tant qu'il y a eu peu de lois et que l'agriculture a été en considération. — Il faut que les arts fassent assez de progrès pour employer les citoyens qui ne pourraient pas subsister sans travail. — Ces progrès se concilieront avec la simplicité, tant que les ouvrages seront d'un prix proportionné aux facultés du commun des citoyens. — Emploi des hommes dans une société dont les mœurs sont simples. — Comment les arts deviennent dangereux par leurs progrès. — Ils ne sont point dangereux, et ils sont, au contraire, utiles, lorsqu'ils procurent aux uns les moyens de subsister en travaillant, et qu'ils n'exposent pas les autres à tomber dans la mollesse.

En Amérique, dans des terres abandonnées à leur fécondité naturelle, et couvertes de forêts, il faut, à la subsistance d'un sauvage, le produit de quatre-vingt ou cent arpents; parce que les animaux dont il fait sa principale nourriture, ne peuvent pas se multiplier beaucoup dans des bois, où ils trouvent peu de pâturages : et que d'ailleurs les sauvages détruisent plus qu'ils ne consomment.

A ces vastes pays, presque déserts, nous pouvons opposer celui de notre peuplade, lorsque le nombre des hommes était égal au nombre des arpents. Voilà les deux extrêmes de la population.

Cette peuplade a, sur une horde sauvage, l'avantage de trouver la-

boudance dans les lieux où elle s'est fixée ; mais elle a besoin de plusieurs arts pour sortir de l'état grossier où elle se trouve d'abord.

Je n'entreprendrai pas d'expliquer comment elle en fera la découverte : cette recherche n'est pas de mon sujet. Je passe aux temps où elle connaîtra ceux qui remontent à la plus haute antiquité : l'art de moudre le froment et d'en faire du pain ; l'art d'élever des troupeaux ; l'art de former des tissus avec la laine des animaux, avec leur poil, avec le coton, le lin, etc., enfin un commencement d'architecture.

Alors elle trouve, dans le pain, une nourriture plus délicate que dans le blé qu'elle mangeait auparavant tel qu'elle l'avait récolté. Elle a, dans le lait de ses troupeaux et dans leur chair, un surcroît de nourriture qui la fait subsister avec plus d'aisance. Les étoffes ou tissus, dont elle s'habille, garantissent mieux des injures de l'air, que des peaux grossièrement cousues ensemble ; et elles sont d'autant plus commodes, qu'elles ont une souplesse qui laisse au corps la liberté de tous ses mouvements. Enfin ses bâtiments, plus solides et plus grands, sont un abri plus sûr pour les choses qu'elle veut conserver, et elle y trouve plus de commodités.

Quand les étoffes sont commodes et durables, il importe peu qu'elles soient travaillées avec plus de finesse : si la nourriture est abondante et saine, il serait peut-être dangereux qu'elle devînt plus délicate ; et, lorsque des bâtiments solides sont assez grands pour loger une famille, et renfermer toutes les choses dont elle a besoin, est-il absolument nécessaire d'y trouver toutes les commodités, dont un peuple amolli s'est fait autant d'habitudes?

Entre une vie grossière et une vie molle, je voudrais distinguer une vie simple, et en déterminer l'idée, s'il est possible, avec quelque précision.

Je me représente une vie grossière dans le premier état où a été notre peuplade : je me représente une vie molle dans ces temps, où les excès en tous genres ont corrompu les mœurs. Ces extrêmes sont faciles à saisir. C'est entre l'un et l'autre que nous devons trouver la vie simple. Mais où commence-t-elle, et où finit-elle? Voilà ce qu'on ne peut montrer qu'à peu près.

Nous passons de la vie grossière à la vie simple, et de la vie simple à la vie molle, par une suite de ces choses que l'habitude nous rend nécessaires, et que, par cette raison, j'ai appelé *de seconde nécessité*. Il faut donc que les arts fassent quelques progrès, pour nous tirer d'une vie grossière ; et il faut qu'ils s'arrêtent après quelques progrès, pour nous empêcher de tomber dans une vie molle. Le passage de l'une à l'autre est insensible, et ce n'est jamais que du plus au moins que la vie simple s'éloigne d'un des extrêmes, comme ce n'est jamais que du plus au moins qu'elle s'approche de l'autre. Il n'est donc pas possible d'en parler avec une exacte précision.

Il est aisé de se représenter ce que c'était que la vie simple, lorsque les hommes, avant de s'être rassemblés dans les villes, habitaient les champs qu'ils cultivaient. Alors, quelques progrès qu'eussent fait les arts, tous se rapportaient à l'agriculture, qui était le premier art, l'art estimé par-dessus tous.

Or, tant que l'agriculture a été regardée comme le premier art, comme celui auquel tous les autres doivent se rapporter, les hommes, bien loin de pouvoir s'amollir, ont été nécessairement sobres et laborieux. Le gouvernement, simple alors, demandait peu de lois, et n'engageait pas dans de longues discussions. Les affaires entre particuliers, mises en arbitrages, avaient pour juges les voisins dont l'équité était reconnue. Les intérêts généraux se traitaient dans l'assemblée des pères de famille ou des chefs qui les représentaient; et l'ordre se maintenait, en quelque sorte, de lui-même, chez un peuple qui avait peu de besoins.

Voilà la vie simple : elle se reconnaît sensiblement à l'emploi des hommes, dans une société agricole qui se maintient avec peu de lois. Cette simplicité subsistera, tant que les citoyens ne seront qu'agriculteurs; et il s'en conservera quelques restes dans tous les temps où l'agriculture sera en quelque considération parmi eux.

Après la fondation des villes, le gouvernement ne pouvait plus être aussi simple, et les désordres commencèrent. Les propriétaires, comme plus riches, se trouvèrent saisis de la principale autorité; ils paraissaient y avoir plus de droit, parce qu'étant maîtres des terres, ils avaient un plus grand intérêt au bien général.

Tous voulaient avoir la même part à la puissance, et tous cependant ne le pouvaient pas. Les richesses donnaient l'avantage aux uns; plus d'adresse ou plus de talents le donnaient aux autres; et, dans ce conflit, l'autorité devait être flottante, jusqu'à ce qu'un chef de parti s'en fût saisi, ou que la nation assemblée eût donné une forme au gouvernement. C'est alors qu'on créa un sénat pour veiller aux intérêts de tous, et on lui donna un chef avec le nom de roi, nom qui devint ce que nous appelons un titre, lorsque la royauté se fût arrogé la plus grande puissance. Mais les rois, dans les commencements, n'ont eu qu'une autorité bien limitée.

Sous cette nouvelle forme de gouvernement, il n'y avait encore qu'un petit nombre de lois, et ce petit nombre est une preuve de la simplicité des mœurs. C'est dans les temps de corruption que les lois se multiplient. On en fait continuellement, parce qu'on en sent continuellement le besoin, et il semble qu'on en fait toujours inutilement; car elles tombent bientôt en désuétude, et on est sans cesse obligé d'en refaire.

On juge avec raison que, lorsqu'une nation n'est recherchée, ni dans sa nourriture, ni dans son habillement, ni dans son logement, il suffit, pour la faire subsister dans l'abondance et dans l'aisance, d'employer le

quart des citoyens aux travaux journaliers de la cultivation et des arts grossiers.

Un autre quart, ou à peu près, sont trop jeunes ou trop vieux pour contribuer, par leur travail, aux avantages de la société. Il en resterait donc la moitié qui serait sans occupation. C'est cette moitié qui se retire dans les villes. Elle comprend les propriétaires, qui se trouvent naturellement chargés des principaux soins du gouvernement; les marchands qui facilitent le plus grand débit de toutes les choses nécessaires à la vie; et les artisans qui travaillent avec plus d'art les matières premières.

Si les arts restent dans cet état, où le travail d'un quart des citoyens suffit à la subsistance de tous, la plupart de ceux qui n'auront point de terres en propriété, seront dans l'impuissance de subsister, puisqu'ils seront sans occupations, et ce serait le plus grand nombre.

On ne peut pas ne pas reconnaître que ce ne fût là une source de désordres. Or, s'il importe d'un côté que chaque citoyen puisse vivre de son travail, il est certain de l'autre qu'on ne pourra donner de l'occupation à tous, qu'autant que les arts auront fait de nouveaux progrès. Il est donc de l'intérêt de la société que ces progrès se fassent.

Les artisans, qui réussissent dans ces arts perfectionnés, font du linge plus fin, de plus beau drap, des vases d'une forme plus commode, des instruments plus solides ou plus utiles, des ustensiles de toute espèce, propres à de nouveaux usages, ou plus propres aux anciens que ceux dont on se servait. Tous ces arts, tant qu'on n'y mettra point trop de recherches, se concilieront avec la simplicité.

Ce que j'appelle *recherches*, peut se trouver dans les matières premières et dans le travail. Dans les matières premières, lorsqu'on préfère celles qu'on tire de l'étranger, uniquement parce qu'elles sont plus rares, et sans y trouver d'ailleurs aucun avantage : dans le travail, lorsqu'on préfère un ouvrage plus fini, quoiqu'il n'en soit ni plus solide, ni plus utile.

Or, dès qu'il y aura moins de recherches dans les matières premières et dans le travail, les ouvrages en seront à moins haut prix. Dès que les ouvrages seront à moins haut prix, ils seront plus proportionnés aux facultés des citoyens. L'usage n'en sera donc interdit à aucun d'eux : tous en jouiront, ou se flatteront au moins d'en pouvoir jouir. Ce sont surtout les jouissances exclusives qui font disparaître la simplicité. Quand on commence à croire qu'on en vaut mieux, parce qu'on jouit des choses dont les autres ne jouissent pas, on ne cherche plus à valoir que par ces sortes de choses : on croit se distinguer, en affectant d'en jouir, lors même qu'on n'en sent plus la jouissance; et on cesse d'être simple, non seulement parce qu'on n'est pas comme les autres, mais encore parce qu'on veut paraître ce qu'on n'est pas.

Tel est donc l'emploi des hommes chez notre peuplade. Elle a des ma

gistrats qu'elle a chargés des soins du gouvernement, des laboureurs qui cultivent les terres, des artisans pour les arts grossiers, d'autres artisans pour les arts perfectionnés, et des marchands qui mettent tous les citoyens à portée des choses à leur usage.

Tout le monde travaille à l'envi dans cette société; et, parce que chacun a le choix de ses occupations, et jouit d'une liberté entière, le travail de l'un ne nuit point au travail de l'autre. La concurrence, qui distribue les emplois, met chacun à sa place : tous subsistent, et l'État est riche des travaux de tous. Voilà le terme où les arts doivent tendre, et où ils devraient s'arrêter.

En effet, si, pour faire de nouveaux progrès, ils mettent trop de recherches dans les choses d'usage ; s'ils nous font un besoin d'une multitude de choses, qui ne servent qu'à la magnificence; s'ils nous en font un autre d'une multitude de frivolités : c'est alors que les citoyens, bien loin de contribuer par leurs travaux à élever et à consolider l'édifice de la société, paraissent, au contraire, le saper par les fondements. Le luxe, dont nous allons traiter, enlèvera les artisans aux arts les plus utiles : il enlèvera le laboureur à la charrue ; il fera hausser le prix des choses les plus nécessaires à la vie; et, pour un petit nombre de citoyens qui vivront dans l'opulence, la multitude tombera dans la misère.

Un peuple ne sortira point de la simplicité, lorsqu'au lieu de marcher pieds nus, il aura des chaussures commodes; lorsqu'aux vases de bois, de pierre, de terre, il préférera des vases plus solides, faits avec des métaux communs; lorsqu'il se servira de linge ; lorsque ses vêtements seront d'une forme plus propre aux usages auxquels il les destine; lorsqu'il aura des ustensiles de toute espèce, mais d'un prix proportionné aux facultés de tous : en un mot, il n'en sortira point, lorsque, dans les arts qu'il crée ou qu'il perfectionne, il ne cherchera que des choses d'un usage commun.

Concluons que, puisque dans une société tous les citoyens doivent être occupés, il est avantageux ou même nécessaire que les arts fassent assez de progrès pour fournir de l'occupation à tous. Ce sont les choses dont l'usage fait sentir la nécessité, qui doivent être la règle de l'emploi des hommes, et procurer aux uns les moyens de subsister en travaillant, sans exposer les autres à tomber dans la mollesse.

Le sujet de ce chapitre s'éclaircira encore dans le suivant, où nous traiterons du luxe, c'est-à-dire, d'un genre de vie qui est le plus éloigné de la simplicité.

CHAPITRE XXVII. — DU LUXE.

Idée confuse qu'on se fait du luxe. — Ce qui est excès aux yeux d'un sauvage n'en est pas un aux yeux d'un citoyen. — Ce qui paraît excès à quelques citoyens, peut ne pas paraître excès à quelques autres. — Pourquoi. — Le luxe consiste dans les choses que tous les citoyens doivent s'accorder à regarder comme un excès. — Il n'y a point d'excès dans l'usage des choses qui sont de nature à pouvoir être communes à tous. — Il y a excès dans l'usage des choses qui sont réservées pour le petit nombre, à l'exclusion du plus grand, et cet excès constitue le luxe. — Le luxe peut avoir lieu dans les choses qu'on fait venir de loin. — Il peut avoir lieu dans celles qu'on prend chez une nation voisine et dans celles qu'on trouve chez soi. — La main-d'œuvre transforme en luxe les choses les plus communes. — Effets du luxe, lorsqu'il consiste dans des choses qu'on tire de son sol et de son industrie. — Trois sortes de luxe. — Luxe de magnificence. — Luxe de commodités. — Luxe de frivolités. — Combien il faut raisonner mal pour les juger utiles. — C'est dans la simplicité des mœurs uniquement qu'une nation peut trouver l'abondance, la puissance et le bonheur. — Autrefois le luxe était plus tolérable en Asie, qu'il ne l'est aujourd'hui en Europe.

Depuis qu'on écrit sur le luxe, les uns en font l'apologie, les autres en font la satire, et on ne prouve rien. C'est qu'on ne cherche pas à s'entendre.

On parle du luxe, comme d'une chose dont on se serait fait une idée absolue, et cependant nous n'en avons qu'une idée relative. Ce qui est luxe pour un peuple, ne l'est pas pour un autre ; et pour le même peuple, ce qui l'a été, peut cesser de l'être.

Luxe, dans la première acception du mot, est la même chose qu'excès ; et quand on l'emploie en ce sens, on commence à s'entendre. Mais lorsque nous oublions cette première acception, et que nous courons, pour ainsi dire, à une multitude d'idées accessoires, sans nous arrêter à aucune, nous ne savons plus ce que nous voulons dire. Substituons, pour un moment, le mot d'*excès* à celui de *luxe*.

La vie grossière de notre peuplade, lors de son établissement, serait un excès de recherches aux yeux d'un sauvage, qui, accoutumé à vivre de chasse et de pêche, ne comprend pas la nécessité des besoins qu'elle s'est faits. Parce que la terre, sans être travaillée, fournit à sa subsistance, il lui paraît que ceux qui la cultivent, sont trop recherchés sur les moyens de subsister.

Voilà donc, à son jugement, un excès, qui n'en est pas un au jugement de notre peuplade, ni au nôtre.

Mais, chez notre peuplade même, chaque nouvelle commodité, dont l'usage s'introduira, pourra être regardée comme un excès de recherches, par tous ceux qui n'en sentiront pas encore le besoin. Est-elle donc condamnée à tomber d'excès en excès, à mesure qu'elle fera des progrès dans les arts?

Les hommes ne jugent différemment de ce que tous s'accordent à nommer excès, que parce que, n'ayant pas les mêmes besoins, il est

naturel que ce qui paraît excès à l'un, ne le paraisse pas à l'autre. Voilà sans doute pourquoi on a tant de peine à savoir ce qu'on veut dire, quand on parle du luxe.

Je distingue deux sortes d'excès : les uns qui ne le sont, que parce qu'ils paraissent tels aux yeux d'un certain nombre ; les autres qui le sont, parce qu'ils doivent paraître tels aux yeux de tous. C'est dans ces derniers que je fais consister le luxe. Voyons donc quelles sont les choses qui doivent paraître un excès aux yeux de tous.

Quelque recherchées que les choses aient pu paraître dans les commencements, elles ne sont point un excès, lorsqu'elles sont de nature à devenir d'un usage commun. Alors elles sont une suite des progrès qu'il est important de faire faire aux arts ; et il viendra un temps, où tout le monde s'accordera à les regarder comme nécessaires. On voit même qu'elles peuvent se concilier avec la simplicité.

Quand au contraire les choses, de nature à ne pouvoir être communes, sont réservées pour le plus petit nombre à l'exclusion du plus grand, elles doivent toujours être regardées comme un excès : ceux mêmes qui aiment le plus à en jouir, n'en pourront pas disconvenir. Le luxe consiste donc dans les choses qui paraissent un excès aux yeux de tous, parce qu'elles sont, par leur nature, réservées pour le petit nombre à l'exclusion du plus grand.

Le linge, qui a été un luxe dans son origine, n'en est pas un aujourd'hui. L'or et l'argent, qui, dans les meubles et dans les habits, a toujours été un luxe, en sera toujours un.

La soie était un luxe pour les Romains, parce qu'ils la tiraient des Indes, et que, par conséquent, elle ne pouvait pas être commune chez eux. Elle a commencé à être moins luxe pour nous, quand elle a commencé à être une production de notre climat ; et elle le sera moins, à proportion qu'elle deviendra plus commune.

Enfin les pommes de terre seraient un luxe sur nos tables, si nos champs n'en produisaient pas, et qu'il fallût les faire venir à grands frais de l'Amérique septentrionale, d'où elles viennent originairement. Les gens riches, dont le goût est en proportion avec la rareté des mets, les jugeraient excellentes ; et un plat de cette racine, dernière ressource des paysans à qui le pain manque, ferait la célébrité d'un repas.

Pour juger s'il y a du luxe dans l'usage des choses, il suffirait donc souvent de considérer l'éloignement des lieux d'où on les tire. En effet, lorsque le commerce se fait entre deux nations voisines, le luxe peut ne s'introduire ni chez l'une, ni chez l'autre ; parce que les mêmes choses peuvent, par des échanges, devenir communes chez toutes deux.

Il n'en est pas de même, lorsque le commerce se fait entre deux peuples fort éloignés. Ce qui est commun chez nous, devient luxe aux Indes, où il est nécessairement rare ; et ce qui est commun aux Indes, devient luxe chez nous, où il est rare aussi nécessairement.

Le luxe peut donc avoir lieu dans l'usage des choses qu'on fait venir de loin; mais ce n'est pas le seul. Il peut y en avoir un dans l'usage des choses qu'on tire d'une nation voisine, et même dans l'usage de celles qu'on trouve chez soi.

On prétend que si la France payait, en vin de Champagne, les dentelles de Bruxelles, elle donnerait, pour le produit d'un seul arpent de lin, le produit de plus de seize mille arpents en vignes[1]. Les dentelles, quoiqu'elles ne nous viennent pas de loin, sont donc une chose dont l'usage ne peut pas être commun, ou une chose de luxe.

Mais, quand les dentelles se feraient en France, elles n'en seraient pas moins luxe : elles seraient même encore à plus haut prix, et par conséquent, d'un usage moins commun.

Le prix de la main-d'œuvre transforme donc, en choses de luxe, les matières premières que notre sol produit en plus grande abondance. Il y a beaucoup de ce luxe dans nos meubles, dans nos équipages, dans nos bijoux, etc.

Quoique tous ces luxes tendent à corrompre les mœurs, ils ne sont pas tous également nuisibles. Considérons-les d'abord par rapport à l'État, nous les considérerons ensuite par rapport aux particuliers.

Deux nations commerceront avec le même avantage, toutes les fois que chacune recevra en productions une quantité égale à la quantité qu'elle livrera. Mais, si l'une donne le produit de seize mille arpents pour le produit d'un seul, il est évident qu'elle sera prodigieusement lésée[2]. Le luxe des dentelles est donc nuisible à la France. Il enlève une grande subsistance, et, par conséquent, il tend à diminuer la population.

Il pourrait être avantageux pour l'Europe d'envoyer aux Indes le surabondant de ses productions. Mais si elle n'avait un surabondant, que parce qu'elle se dépeuple, elle ferait mieux d'employer ses terres à la subsistance de ses propres habitants, et d'augmenter ses productions, afin d'augmenter sa population.

Il lui a été surtout avantageux de se débarrasser, dans ce commerce, d'une partie de l'or et de l'argent que l'Amérique lui fournissait en trop grande abondance. Mais les choses de luxe, qu'elle tire des Indes, lui coûtent en échange des millions d'hommes. Combien n'en périt-il pas dans le trajet ! combien dans des climats malsains, où elle est obligée d'avoir des entrepôts ! combien dans les guerres avec les Indiens ! combien enfin dans les guerres que ce commerce suscite entre les nations rivales !

---

[1] *Essai sur la nature du Commerce*, par Cantillon, part. I, chap. 15. — Pour que l'hypothèse ci-dessus fût exacte, il faudrait que l'arpent de terre en question produisît, non du lin, mais de la dentelle, ce qui est absurde. Ajoutez, à la valeur du lin, celle des matières consommées par les ouvrières en dentelles, plus les profits du capital employé dans la fabrication de la dentelle, et vous cesserez d'être surpris du phénomène économique mentionné par Cantillon et Condillac. E. D.

[2] Voir la note précédente.

Je croirai ce luxe avantageux pour l'Europe, lorsqu'il sera prouvé qu'elle a une surabondance de population.

Quant aux choses de luxe qui viennent de notre sol et de notre industrei, elles peuvent avoir quelque utilité, mais elles ne sont pas sans abus.

Lorsque, dans la primeur, un homme riche achète cent écus un litron de petits pois, c'est un luxe, tout le monde en convient. Mais il serait à souhaiter que tous les excès des hommes à argent fussent de cette espèce, car leurs richesses se verseraient immédiatement sur les champs, comme un engrais propre à les rendre fertiles.

Il n'est pas douteux que les sommes que nous dépensons en meubles, en équipages, en bijoux, ne se versent aussi sur nos champs, lorsque nous employons à ces ouvrages nos propres ouvriers ; puisque ces ouvriers les rendent en détail au laboureur qui les fait subsister. Mais elles ne s'y versent pas immédiatement. Elles commencent par enrichir l'ouvrier ; elles l'accoutument à des jouissances qui sont un luxe pour lui ; et ces jouissances excitent l'envie ou l'émulation de tous ceux qui se flattent de réussir dans le même métier.

En effet, comme cet ouvrier est un paysan dont tous les parents sont laboureurs, sa condition améliorée fera voir à tout son village combien l'industrie dans les villes a d'avantages sur les travaux de la campagne. On désertera donc les villages. Sur dix paysans qui auront pris des métiers, un seul réussira, et neuf ne gagneront pas de quoi vivre. Il y aura donc dix hommes de perdus pour l'agriculture, et neuf pauvres de plus dans la ville. Voilà, pour l'État, les inconvénients que produit le luxe, lorsqu'il consiste dans des ouvrages auxquels nous employons nos propres ouvriers.

Pour juger des inconvénients du luxe par rapport aux particuliers, j'en distingue de trois espèces : luxe de magnificence, luxe de commodités, luxe de frivolités.

Le premier me paraît le moins ruineux, parce qu'une partie des choses, qui ont servi à la magnificence, peuvent y servir encore; et que, d'ailleurs, lorsqu'elles sont de nature à ne pas se consommer, elles conservent une grande valeur, même après avoir été employées à nos usages. De ce genre sont la vaisselle d'or ou d'argent, les diamants, les vases de pierres rares, les statues, les tableaux, etc.

Celui de commodités, plus contagieux parce qu'il est proportionné aux facultés d'un plus grand nombre de citoyens, peut être fort dispendieux ; car il devient plus grand à mesure qu'on s'amollit davantage, et la plupart des choses qu'on y emploie perdent toute leur valeur.

Enfin le luxe de frivolités, assujetti aux caprices de la mode qui le reproduit continuellement sous des formes nouvelles, jette dans des dépenses dont on ne voit point les bornes; et cependant les frivolités, pour la plupart, n'ont de valeur qu'au moment où on les achète.

Quelle est la fortune qui peut suffire à toutes ces sortes de luxes? Il

faut donc des ressources, et on en trouve malheureusement pour achever sa ruine. On dira sans doute que le luxe fait subsister une multitude d'ouvriers, et que, lorsque les richesses restent dans l'État, il importe peu qu'elles passent d'une famille dans une autre.

Mais, quand le désordre est dans toutes les fortunes, peut-il ne pas y en avoir dans l'État? Que deviennent les mœurs, lorsque les principaux citoyens, qu'on prend pour exemple, forcés à être tout à la fois avides et prodigues, ne connaissent que le besoin d'argent, que tout moyen d'en faire est reçu parmi eux, et qu'aucun ne déshonore? Le luxe fait subsister une multitude d'ouvriers, j'en conviens. Mais faut-il fermer les yeux sur la misère qui se répand dans les campagnes? Qui donc a plus de droit à la subsistance, est-ce l'artisan des choses de luxe, ou le laboureur?

C'est une chose de fait, que la vie simple peut seule rendre un peuple riche, puissant et heureux. Voyez la Grèce dans ses temps florissants : c'est à un reste de simplicité qu'elle devait cette puissance qui étonne les nations amollies. Voyez même les peuples de l'Asie, avant Cyrus : ils avaient des vices, ils connaissaient le faste ; mais le luxe n'avait pas encore répandu son poison mortel sur toutes les parties de la société. Si la magnificence se montrait dans des trésors qu'on amassait pour le besoin, dans de grandes entreprises, dans des travaux aussi vastes qu'utiles ; si elle se montrait dans les meubles, dans l'habillement ; au moins ne connaissait-on pas toutes nos commodités, et on connaissait moins encore toutes les frivolités, dont nous n'avons pas honte de nous faire autant de besoins. Le luxe même de la table, quel qu'il fût, n'avait lieu que dans des festins d'apparat. Il consistait dans l'abondance, plutôt que dans la délicatesse. Ce n'était pas deux fois par jour, jusque dans les maisons des particuliers, une profusion de mets apprêtés avec élégance, et étalés avec faste.

Je ferais volontiers l'apologie du luxe des anciens peuples de l'Asie. Je le vois se concilier avec un reste de simplicité jusque dans les palais des souverains. S'il est grand, je le vois soutenu par des richesses plus grandes encore, et je comprends qu'il a pu être de quelque utilité. Mais nous qui, dans notre misère, n'avons que des ressources ruineuses, et qui, pour nous procurer ces ressources, ne craignons pas de nous déshonorer, nous voulons vivre dans le luxe, et nous voulons que notre luxe soit utile[1] !

---

[1] Cette tirade contre le luxe convenait mieux à la plume de l'abbé de Mably, qu'à celle de Condillac. É. D.

CHAPITRE XXVIII. — DE L'IMPÔT, SOURCE DES REVENUS PUBLICS.

Ce qu'on entend par revenus publics ou de l'État. — Tout citoyen doit se rendre utile. — Subsides ou impôts à payer. — Deux classes de citoyens : les propriétaires et les salariés. — Les propriétaires peuvent payer les subsides. — Les salariés ne le peuvent pas. — Si on fait payer l'industrie, elle se fait rembourser. — Si elle ne se fait pas rembourser en entier, l'impôt qu'on met sur elle n'en retombe pas moins sur les propriétaires des terres. — Elle ne doit point payer chez une nation qui subsiste du produit de son sol. — Elle doit payer chez une nation qui subsiste de son trafic. — Mais chez cette nation l'impôt sur l'industrie est un vice inhérent à la constitution de l'État. — Chez une nation riche par son sol, ce vice peut être extirpé et doit l'être.

En considérant comment les richesses se produisent, se distribuent et se conservent, nous avons vu que le commerce a besoin d'une puissance qui le protége. J'appelle, *revenus publics* ou *de l'État*, les revenus qu'on accorde à cette puissance. Il s'agit de savoir pourquoi et par qui ils doivent être payés.

Une société civile est fondée sur un contrat, exprès ou tacite, par lequel tous les citoyens s'engagent, chacun pour leur part, à contribuer à l'avantage commun.

En général, pour contribuer à cet avantage, il suffit d'être utile; et on le sera, toutes les fois qu'on aura un état, et qu'on en remplira les devoirs.

Cette manière de contribuer est une obligation que tous les citoyens, sans exception, ont contractée en se réunissant en corps de société.

Un homme inutile n'est donc pas un citoyen. A charge à la société, il ne fait rien pour elle : elle ne lui doit rien.

Mais il ne suffit pas toujours d'avoir un état et d'en remplir les devoirs. Dans le gouvernement de toute société civile, il y a des dépenses publiques, nécessaires, indispensables, et auxquelles, par conséquent, les citoyens doivent contribuer.

Ils ne le peuvent qu'en deux manières : l'une en travaillant eux-mêmes aux ouvrages publics, l'autre en fournissant la subsistance à ceux qui travaillent. Or, comme cette subsistance et ce travail peuvent s'évaluer en argent, nous réduirons, pour plus de simplicité, à une contribution faite en argent, ces deux manières de contribuer. Une pareille contribution, si elle est réglée par la nation même, se nomme *subside* ou *don gratuit*; et on la nomme *impôt*, si elle est imposée par le gouvernement. On demande qui doit payer les subsides ou impôts?

Il n'y a en général que deux classes de citoyens : celle des propriétaires, à qui toutes les terres et toutes les productions appartiennent; et celle des salariés qui, n'ayant ni terres, ni productions en propre, subsistent avec les salaires dus à leur travail[1].

[1] Voy. les observations de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 932.

La première peut facilement contribuer, parce que, toutes les productions étant à elle[1], si elle n'a pas tout l'argent, elle a plus que l'équivalent[2], et que d'ailleurs il passe entièrement par ses mains.

La seconde ne le saurait. Elle ne peut pas fournir la subsistance à ceux qui travaillent, puisqu'elle n'a point de productions en propre. Elle ne peut pas leur donner l'argent dont ils ont besoin pour acheter cette subsistance, puisqu'elle n'a pour tout argent que son salaire; et que ce salaire, réduit au plus bas par la concurrence, n'est précisément que ce qu'il lui faut pour subsister elle-même.

Représentons nous des peuples qui n'ont aucun de nos préjugés, des peuples tels que ceux que j'ai supposés : la première idée qui s'offrira à eux serait-elle de dire : *Il faut que ceux qui n'ont rien contribuent aux dépenses publiques, comme ceux qui ont quelque chose?* ou autrement : *Il faut que ceux qui n'ont que des bras et de l'industrie pour tout avoir, contribuent aux dépenses publiques avec un argent qu'ils n'ont pas?* Or, la classe salariée ne gagnant que l'argent nécessaire à sa subsistance, mettre un impôt sur elle, c'est vouloir qu'elle paie avec un argent qu'elle n'a pas.

Les impôts sur l'industrie nous paraissent raisonnables et justes, parce que, sans avoir approfondi les choses, sans même y avoir pensé, nous les jugeons raisonnables et justes, toutes les fois qu'elles sont dans l'ordre que nous trouvons établi. Cependant cet ordre n'est souvent qu'un abus. Notre conduite le prouve, lors même que nous n'en voulons pas convenir.

En effet, si nous allons chez des marchands sur qui on a mis une nouvelle imposition, nous ne serons pas étonnés qu'ils veuillent vendre à plus haut prix. Nous jugerons même qu'ils sont fondés en raison, et nous paierons le prix qu'ils exigent. Nous sommes donc en contradiction avec nous-mêmes; nous voulons que les marchands contribuent aux dépenses publiques, et quand ils ont contribué, nous voulons les rembourser. Ne serait il pas plus simple de nous charger nous-mêmes de toutes ces dépenses?

Mais il y a des marchands et des artisans qui s'enrichissent. Voilà sans doute ce qui entretient notre préjugé. Eh bien! qu'on les fasse contribuer, ils se feront rembourser. Il est donc impossible qu'ils contribuent.

On dira sans doute que, dans la nécessité où ils sont de vendre, ils ne se feront pas toujours rembourser dans la proportion des impositions; et que, par conséquent, ils en porteront une partie.

Cela peut être : mais il faut remarquer que la partie dont ils resteront chargés sera prise sur leur salaire, et que par conséquent ils

---

[1] Voy. Le Trosne, *Physiocrates*, p. 935.

[2] Il faut se souvenir que, quelque quantité d'argent qu'il y ait chez une nation, il ne peut jamais avoir une valeur égale à la valeur de toutes les productions. *Note de l'Aut.*

seront réduits à consommer moins qu'ils n'auraient fait. Voilà donc, dans un État tel que la France, plusieurs millions de citoyens qui sont forcés à retrancher sur leurs consommations. Or, je demande si les terres rapporteront le même revenu, lorsqu'on vendra une moindre quantité de productions à plusieurs millions de citoyens. Soit donc que les salariés se fassent rembourser en entier, ou ne se fassent rembourser qu'en partie, il est démontré que, dans un cas comme dans l'autre, l'impôt qu'on met sur eux retombe également sur les propriétaires. En effet, il faut bien que les propriétaires paient pour les salariés, puisque ce sont les propriétaires qui paient les salaires. En un mot, de quelque façon qu'on s'y prenne, il faut qu'ils paient tout[1].

Ou le pays qu'une nation habite fournit abondamment tout ce qui est nécessaire aux besoins des citoyens, ou il n'en fournit qu'une partie, quelque soin qu'on donne à la culture des terres.

Dans le premier cas, la nation, riche par son sol, se suffit à elle-même; mais les productions, qui font toute sa richesse, appartiennent entièrement et uniquement aux propriétaires des terres. Cette classe peut donc seule faire toutes les dépenses publiques.

Dans le second cas, cette nation sera, je suppose, sur des côtes peu fertiles, dont le produit ne suffira qu'à la subsistance de la dixième partie de ses citoyens. Condamnée par son sol à la pauvreté, elle ne peut être riche, qu'autant qu'elle s'appropriera les productions qui croissent sur un sol étranger. Or, elle s'en appropriera par son industrie; ou plutôt elle ne s'est accrue par degrés, que parce qu'elle s'en est appropriée peu à peu. Elle fait le trafic. C'est par elle que les peuples, qui ne commercent pas immédiatement et par eux-mêmes, font l'échange de leur surabondant; et elle trouve, dans les profits qu'elle fait sur les uns et sur les autres, les productions dont elle a besoin.

Riche uniquement par son industrie, elle n'a qu'une richesse précaire qui lui sera enlevée, aussitôt que les autres peuples voudront faire par eux-mêmes leurs échanges. Elle se dépeuplera donc, à mesure qu'elle perdra son trafic; et lorsqu'elle l'aura tout à fait perdu, elle se trouvera réduite à la dixième partie de ses citoyens; puisque nous supposons qu'elle n'a, dans le produit de son sol, que de quoi faire subsister cette dixième partie.

Mais, tant que son commerce est florissant, les neuf dixièmes des richesses de cette nation ou des productions qu'elle consomme appar-

---

[1] On ne saurait admettre que les impôts, qui ne portent pas sur les consommations *nécessaires* du travailleur, retombent sur le propriétaire; et quant à ceux mêmes qui frappent ces consommations, il peut arriver encore que l'ouvrier les supporte, si la concurrence des bras est telle, qu'il doive travailler à tout prix. La doctrine de Quesnay, complètement reproduite ici par l'auteur, nous semble admettre cette exception.

E. D.

tiennent à la classe marchande, qui les a acquis, par son travail et par son industrie, sur les peuples étrangers. Si cette classe ne payait pas de subsides, ceux qui seraient payés par les propriétaires ne suffiraient pas aux dépenses publiques. Il faut donc qu'elle contribue pour neuf dixièmes, lorsque les propriétaires contribueront pour un.

Cependant, lorsque cette classe paie neuf dixièmes, c'est qu'elle les fait payer aux peuples dont elle est commissionnaire; et, par conséquent, les dépenses publiques d'une nation marchande sont payées, pour la plus grande partie, par les propriétaires des terres dans les pays étrangers.

Cette nation fait fort bien d'exiger des subsides de ses trafiquants, puisqu'elle n'a pas d'autre moyen de fournir aux dépenses publiques. Elle fait d'autant mieux, que ce ne sont pas ses propriétaires qui paient pour ses trafiquants : ce sont les propriétaires des autres nations. C'est sur eux proprement qu'elle fait retomber les impôts : c'est avec leurs productions qu'elle subsiste, et elle met à contribution tous les peuples pour qui elle fait le trafic[1].

Telle est à peu près la situation de la Hollande. Ainsi, parce que, dans cette république, l'industrie paie des subsides, il n'en faudrait pas conclure qu'elle doive, en France, payer des impôts.

Mais, dira t-on, est-ce qu'il ne peut pas y avoir en France, comme en Hollande, des trafiquants qui mettent à contribution les propriétaires des nations étrangères? Il y aura donc, pour la France, le même avantage que pour la Hollande, à imposer ses trafiquants.

Je réponds qu'en France, les trafiquants commenceront par mettre à contribution les propriétaires nationaux : c'est à ces propriétaires qu'ils feront payer la plus grande partie de l'impôt mis sur l'industrie; et, par conséquent, ils ne le paieront pas eux-mêmes. J'avoue que quelques-uns en feront payer une partie aux propriétaires étrangers; mais cet avantage ne serait pas une raison pour imposer les trafiquants français.

Si la Hollande impose ses trafiquants, ce n'est pas parce qu'elle y trouve l'avantage de mettre à contribution les nations étrangères, c'est parce qu'elle ne peut pas faire autrement.

En effet, on conviendra que cette république aurait un commerce bien plus florissant, si elle pouvait exempter de toute taxe ceux qui le font. Elle ne le peut pas : elle est forcée à exiger des subsides de la part de ses trafiquants. Elle y est forcée par sa constitution même, qui est une suite nécessaire de sa position : en un mot, elle y est forcée, parce que les subsides, s'ils n'étaient pris que sur les terres, ne suffi-

[1] Turgot professe identiquement la même doctrine. Voir ses Œuvres, tome I^er^, p. 440 et suiv. édit. GUILLAUMIN. E. D.

raient pas aux dépenses publiques. L'impôt sur l'industrie est donc chez elle un vice inhérent à la constitution de l'État, et il faut qu'elle subsiste avec ce vice. Tel est le sort d'une nation qui n'a qu'une richesse précaire.

Mais la France n'est pas forcée à mettre des impôts sur l'industrie : la France, dis-je, où la classe des propriétaires a toutes les richesses, et des richesses qui seraient bien surabondantes, si les terres étaient mieux cultivées.

La France est riche en productions, et le surabondant de ces productions est le fonds avec lequel ses marchands font le commerce. Ils exportent ce surabondant qui nous serait inutile : ils l'échangent, et en nous apportant des productions utiles, ils augmentent la masse de nos richesses.

Mettons des impôts sur nos trafiquants, ils vendront à plus haut prix le surabondant qu'ils exporteront, ils en vendront moins par conséquent, et ils nous rapporteront, en échange, une moindre quantité de marchandises étrangères, dont le prix haussera pour nous.

Alors nous serons moins riches, parce que le surabondant, qui cessera de se consommer, cessera de se reproduire ; et que nous serons privés des richesses, qu'il nous aurait procurées par des échanges.

L'impôt sur l'industrie, toujours illusoire, puisque, dans toutes les suppositions, il retombe toujours sur les propriétaires, est donc un vice qui ne doit être souffert que lorsqu'il tient à la constitution même, et qu'il ne peut être extirpé. Il diminue nécessairement la consommation ; et, en diminuant la consommation, il empêche la reproduction. Il tend donc à détériorer l'agriculture.

CHAPITRE XXIX. — DES RICHESSES RESPECTIVES DES NATIONS.

Qu'il ne peut y avoir que deux sortes de richesses. — Puisque toutes les richesses sont dues au travail, la nation la plus riche est celle où l'on travaille le plus. — Un peuple, pour être aussi riche qu'il peut l'être, doit donc s'occuper de toutes les espèces de travaux, sans donner de préférence exclusive à aucun. — Combien il serait avantageux aux nations de l'Europe de se conduire d'après ces principes. — Combien elles ont tort de chercher à s'enlever mutuellement leurs manufactures et leur commerce. — Combien elles ont tort de vouloir trouver chacune exclusivement un bénéfice dans les échanges qu'elles font. — Combien elles ont tort de vouloir attirer, chacune chez elles, l'or et l'argent de l'étranger. — Source de ces préjugés. — Quel serait l'avantage d'une nation qui donnerait au commerce une liberté entière et permanente, tandis que les autres ne lui donneraient qu'une liberté restreinte et passagère.

Nous avons distingué des richesses foncières et des richesses mobilières.

Parmi les richesses foncières, je mets non-seulement toutes les pro-

ductions, mais encore tous les bestiaux : en effet ils doivent être regardés comme un produit des terres qui les nourrissent.

Parmi les richesses mobilières, je mets toutes les choses auxquelles la main-d'œuvre a fait prendre une nouvelle forme. Voilà à quoi se réduisent toutes les richesses : il serait impossible d'en imaginer d'une troisième espèce.

Si on disait que l'or et l'argent sont d'un autre genre, je demanderais si ces métaux ne se forment pas dans la terre, et s'il n'est pas vrai qu'ils ne se produisent réellement pour nous, que lorsque nous les tirons de la mine et que nous les affinons.

L'or et l'argent sont donc des richesses foncières qui, comme le blé, sont le produit de la terre et de notre travail ; et ces métaux sont des richesses mobilières, lorsque nous leur avons fait prendre des formes qui les rendent propres à divers usages, lorsque nous en avons fait de la monnaie, des vases, etc.

Nous avons vu que toutes ces richesses ne se multiplient qu'en raison de notre travail. Nous devons toutes les productions au travail du cultivateur ; et nous devons, au travail de l'artisan ou de l'artiste, toutes les formes données aux matières premières.

Nous avons vu encore que toutes ces richesses ne sont à leur valeur, qu'autant que la circulation les fait passer des lieux où elles surabondent, dans les lieux où elles manquent. Cette circulation est l'effet du commerce. La valeur des richesses est donc en partie due aux travaux des marchands.

Enfin nous avons vu combien, pour être produites et conservées, les richesses ont besoin d'une puissance qui protége le cultivateur, l'artisan, l'artiste et le marchand ; c'est-à-dire, qui maintienne l'ordre, sans avoir de préférences.

Les travaux de cette puissance concourent donc à l'accroissement, comme à la conservation des richesses.

D'après ce résumé, il est aisé de juger quelle est la nation qui doit être la plus riche.

C'est celle où il y a à la fois le plus de travaux dans tous les genres.

Toutes les terres sont-elles aussi bien cultivées qu'elles peuvent l'être ? tous les ateliers des artisans et des artistes sont-ils remplis d'ouvriers continuellement occupés ? des marchands, en nombre suffisant, font-ils circuler promptement et continuellement tout ce qui surabonde ? enfin la vigilance de la puissance souveraine, ce travail qui veille sur tous les travaux, maintient-elle, sans préférences, l'ordre et la liberté ? alors une nation est aussi riche qu'elle peut l'être.

Qu'on ne demande donc pas s'il faut préférer l'agriculture aux manufactures, ou les manufactures à l'agriculture ? Il ne faut rien préférer, il faut s'occuper de tout.

C'est au particulier qu'il appartient d'avoir des préférences : il a de

droit la liberté de choisir le genre de travail qui lui convient. Or il perdrait ce droit, si le gouvernement protégeait exclusivement ou par préférence un genre de travail.

Un peuple, destiné par son sol à être agricole, négligera-t-il les productions que la nature veut lui prodiguer, ces richesses qui sont à lui, qui ne sont qu'à lui, et qu'on ne peut lui enlever ?

Les négligera-t-il, dis-je, pour passer ses jours dans des ateliers ? A la vérité, il acquerra de vraies richesses, mais ce sont des richesses du second ordre ; elles sont précaires, et les autres nations peuvent se les approprier.

Ce peuple, parce qu'il est agricole, dédaignera-t-il tous les travaux qui ne se rapportent pas immédiatement à l'agriculture ? Voudra-t-il n'avoir ni artisans, ni artistes ? Il tirera donc de dehors toutes les choses mobilières, et il sera dans la nécessité de les acheter à plus haut prix, parce qu'il aura les frais de transport à payer. Il aurait pu avoir chez lui un grand nombre d'ouvriers qui auraient consommé ses productions, et il leur enverra à grands frais ces productions pour les faire subsister dans les pays étrangers.

Soit donc qu'un peuple donne la préférence à l'agriculture, soit qu'il la donne aux manufactures, il est certain que, dans l'un et l'autre cas, il n'est jamais aussi riche qu'il aurait pu l'être.

Négligera-t-il l'agriculture et les manufactures pour s'occuper principalement du commerce de commission ? Il se réduira donc à n'être que le facteur des autres peuples. Il n'aura rien à lui, et il ne subsistera qu'autant que les nations ne lui envieront pas le bénéfice qu'il fait sur elles. Le commerce de commission ne doit être préféré que lorsqu'un peuple, n'ayant par lui-même ni assez de denrées, ni assez de matières premières, relativement à sa population, n'a pas d'autres ressources pour subsister.

Afin donc qu'un pays agricole soit aussi riche qu'il peut l'être, il faut qu'on s'y occupe en même temps de toutes les espèces de travaux : il faut que les différentes occupations se répartissent entre les citoyens, et que, dans chaque profession, le nombre des travailleurs se proportionne au besoin qu'on en a. Or, nous avons vu comment cette répartition se fait naturellement, lorsque le commerce jouit d'une liberté pleine, entière et permanente.

Qu'on me permette de supposer, pour un moment, que toutes les nations de l'Europe se conduisent d'après ces principes, qu'elles ne connaîtront peut-être jamais.

Dans cette supposition, chacune acquerrait des richesses réelles et solides, et leurs richesses respectives seraient en raison de la fertilité du sol et de l'industrie des habitants.

Elles commerceraient entre elles avec une liberté entière ; et dans

ce commerce, qui ferait circuler le surabondant, elles trouveraient chacune leur avantage.

Toutes également occupées, elles sentiraient le besoin qu'elles ont les unes des autres. Elles ne songeraient point à s'enlever mutuellement leurs manufactures ou leur trafic : il leur suffirait à chacune de travailler, et d'avoir un travail à échanger. Que nous importe, par exemple, qu'une certaine espèce de drap se fasse en France ou en Angleterre, si les Anglais sont obligés d'échanger leur drap contre d'autres ouvrages de nos manufactures? Travaillons seulement, et nous n'aurons rien à envier aux autres nations. Autant nous avons besoin de travailler pour elles, autant elles ont besoin de travailler pour nous. Si nous voulions nous passer de leurs travaux, elles voudraient se passer des nôtres : nous leur nuirions, elles nous nuiraient.

Des travaux de toute espèce, et la liberté du choix accordée à tous les citoyens, voilà la vraie source des richesses; et on voit que cette source répandra l'abondance plus ou moins, suivant qu'elle sera plus ou moins libre dans son cours.

Ce chapitre serait fini, si je n'avais pas de préjugés à combattre.

Une nation tente-t-elle un nouveau commerce? toutes veulent le faire. S'établit-il chez l'une une nouvelle manufacture? chacune veut l'établir chez elle. Il semble que nous ne pensions qu'à faire ce qu'on fait ailleurs, et que nous ne songions point à ce que nous pouvons faire chez nous. C'est que, n'ayant pas la liberté de faire ce que nous voulons, nous croyons trouver cette liberté dans un nouveau genre de trafic ou de manufacture, qui semble nous assurer la protection du gouvernement.

Si nous commencions par nous occuper des choses auxquelles notre sol et notre industrie nous destinent, nous ne travaillerions pas inutilement, puisque les étrangers rechercheraient nos ouvrages. Ils nous resteront au contraire, si nous travaillons dans des genres où ils doivent mieux réussir que nous.

Mais, quand nous réussirions aussi bien qu'eux, avons-nous fait tout ce que nous pouvons faire, pour vouloir faire tout ce que font les autres? Si nos anciennes manufactures languissent, pourquoi en établirions-nous de nouvelles? Et pourquoi multiplier nos manufactures, si nous avons des terres incultes, ou si celles que nous cultivons ne sont pas à leur valeur? Nous avons des travaux à faire, nous ne les faisons pas, et nous envions aux autres nations les travaux qu'elles font! Cependant, si nous n'avions à échanger avec elles que des ouvrages semblables aux leurs, il n'y aurait plus de commerce entre elles et nous. Ces réflexions sont bien triviales : mais pourquoi craindrais-je de dire des choses triviales, quand on n'a pas honte de les ignorer? Les connaissons-nous ces choses triviales, lorsque pour favoriser, dit-on, nos

manufactures, nous prohibons les marchandises étrangères, ou que nous les assujettissons à des droits exorbitants?

Occupées à se nuire mutuellement, les nations voudraient chacune jouir exclusivement des avantages du commerce ; chacune, dans les échanges qu'elle fait, voudrait que tout le bénéfice fût pour elle. Elles ne voient pas que, par la nature des échanges, il y a nécessairement bénéfice des deux côtés, puisque de part et d'autre on donne moins pour plus.

Un particulier, qui ne connaît pas le prix des marchés, peut être trompé dans les achats qu'il fait. Les nations sont marchandes : c'est chez elles que les marchés se tiennent ; le prix des choses leur est connu. Par quel art donc les forcerons-nous à nous donner toujours plus pour moins, par rapport à elles, quand nous ne leur donnerons jamais que moins pour plus, par rapport à nous? Cet art est cependant le grand objet de la politique : c'est la pierre philosophale qu'elle cherche, et qu'elle ne trouvera certainement pas.

Mais, direz-vous, il importe d'attirer chez nous, autant qu'il est possible, l'or et l'argent des nations étrangères. Il faut donc empêcher qu'elles ne nous vendent les choses produites ou manufacturées chez elles, et les forcer d'acheter les choses produites ou manufacturées chez nous.

Vous croyez donc qu'un million en or et en argent est une plus grande richesse qu'un million en productions, ou qu'un million en matières premières mises en œuvre! Vous en êtes encore à ignorer que les productions sont la première richesse! Que ferez-vous donc, si les autres nations, qui raisonneront tout aussi mal que vous, veulent aussi attirer chez elles votre or et votre argent? C'est ce qu'elles tenteront. Tous les peuples seront donc occupés à empêcher que les marchandises étrangères n'entrent chez eux ; et, s'ils y réussissent, c'est une conséquence nécessaire que les marchandises nationales ne sortent de chez aucun. Pour avoir voulu, chacun exclusivement, trouver un grand bénéfice dans le commerce, ils cesseront de commercer entre eux, et ils se priveront à l'envi de tout bénéfice.

Voilà l'effet des prohibitions. Qui néanmoins oserait assurer que l'Europe ouvrira les yeux? Je le désire ; mais je connais la force des préjugés, et je ne l'espère pas.

En effet, le commerce n'est pas pour l'Europe un échange de travaux, dans lequel toutes les nations trouveraient chacune leur avantage : c'est un état de guerre où elles ne songent qu'à se dépouiller mutuellement. Elles pensent encore comme dans ces temps barbares, où les peuples ne savaient s'enrichir que des dépouilles de leurs voisins. Toujours rivales, elles ne travaillent qu'à se nuire mutuellement. Il n'y en a point qui ne voulût anéantir toutes les autres ; et aucune ne songe aux moyens d'accroître sa puissance réelle.

On demande quel serait l'avantage ou le désavantage d'une nation, de la France, par exemple, si elle donnait la première à l'exportation et à l'importation une liberté pleine et entière?

Je réponds que, si elle accordait la première, et par conséquent seule, cette liberté, il n'y aurait pour elle ni avantage ni désavantage; puis qu'alors elle n'exporterait point, et qu'on n'importerait point chez elle: car, pour que l'exportation soit possible en France, il faut que nous puissions importer chez l'étranger; et il faut que l'étranger exporte, pour qu'en France l'importation puisse avoir lieu.

Cette question est donc mal présentée. Je demanderais plutôt quel serait l'avantage ou le désavantage de la France, si elle accordait à l'exportation et à l'importation une liberté permanente et jamais interrompue; tandis qu'ailleurs l'exportation et l'importation seraient tour à tour permises et prohibées.

Les grains sont une des branches du commerce de commission que fait la Hollande; et cette république en permet toujours l'exportation et l'importation. Elle sent que, si elle gênait ce commerce, elle serait d'autant plus exposée à manquer de grains, que ses terres n'en produisent pas assez pour sa consommation?

En Pologne, l'exportation des grains est toujours permise, parce que, année commune, les récoltes y sont toujours surabondantes. Comme elle tire de dehors toutes les choses manufacturées, elle a besoin de cette surabondance pour ses achats, et elle se l'assure par son travail. Si elle avait chez elle toutes les manufactures dont elle manque, ses récoltes seraient moins surabondantes, parce qu'elle serait plus peuplée, et peut-être qu'elle défendrait l'exportation.

En Angleterre, l'exportation est rarement prohibée; mais la liberté d'importer est plus ou moins restreinte par des droits qui haussent ou qui baissent suivant les circonstances.

Ailleurs enfin on permet l'exportation, quand les blés sont à bon marché, et on permet l'importation, quand ils sont chers. Cependant la liberté, soit d'exporter, soit d'importer, n'est jamais pleine et entière: elle est toujours plus ou moins limitée par des droits. Voilà à peu près ce qui se passe en Europe. Je dis à peu près, parce qu'il me suffit de raisonner sur des suppositions. Il sera toujours facile d'appliquer mes raisonnements à la conduite changeante du gouvernement chez les différents peuples.

La France, nous le supposons, donne seule à l'exportation une liberté pleine, entière, permanente, sans restriction, sans limitation, sans interruption. Tous ses ports sont toujours ouverts, et on n'y exige jamais aucun droit ni d'entrée ni de sortie.

Je dis que, dans cette supposition, le commerce des grains doit être, pour la France, plus avantageux que pour toute autre nation.

Il est certain que le vendeur vend plus avantageusement, lorsqu'un

plus grand nombre d'acheteurs lui font à l'envi un plus grand nombre de demandes. La France trouvera donc de l'avantage dans la vente de ses grains, si, ne se bornant pas à vendre à ceux qui consomment chez elle, elle vend encore à ceux qui consomment dans les États où il lui est permis d'importer.

Il est évident que, si elle pouvait également importer dans toute l'Europe, elle vendrait avec plus d'avantages encore, puisqu'un plus grand nombre d'acheteurs lui ferait un plus grand nombre de demandes. Si son avantage n'est pas tel qu'il pourrait être, c'est donc parce qu'elle ne peut pas importer partout également.

On dira sans doute que les grains renchériront en France, si nous en vendons à tous les étrangers qui nous en demandent.

Mais nous avons supposé que l'importation en France est aussi libre que l'exportation, et nous avons remarqué qu'il y a des nations qui exportent leurs grains : or, ces nations en importeront chez nous, lorsqu'elles trouveront, dans le haut prix, un bénéfice à nous en vendre. Sur quoi il faut observer que ce haut prix n'est pas cherté : c'est le vrai prix établi par la concurrence, vrai prix qui a son haut, son bas et son moyen terme.

Tant que ce prix ne sera pas monté à son terme le plus haut, on ne nous apportera pas de blés, et nous n'aurons pas besoin qu'on nous en en apporte. Quand il sera monté à son terme le plus haut, toutes les nations, qui exportent des blés, nous en apporteront; et nous achèterons avec d'autant plus d'avantage, qu'un plus grand nombre de vendeurs nous feront un plus grand nombre d'offres. Nous achèterions avec plus d'avantage encore, si on nous en apportait de toutes les parties de l'Europe, puisque les offres se multiplieraient avec les vendeurs. Qu'on réfléchisse sur la situation de la France : faite pour être l'entrepôt du Nord et du Midi, pourrait-elle craindre de manquer ou d'acheter cher? On voit au contraire qu'elle deviendrait le marché commun de toute l'Europe.

La France, soit qu'elle vendît, soit qu'elle achetât des blés, aurait donc, dans la supposition que nous avons faite, un grand avantage sur les nations qui défendent l'exportation et l'importation, sur celles qui ne permettent que l'une ou l'autre, et sur celles enfin qui ne les permettent toutes deux que passagèrement et avec des restrictions. Car en défendant l'exportation, elles diminuent le nombre de leurs acheteurs, et par conséquent elles vendent à plus bas prix; et en défendant l'importation, elles achètent à plus haut prix, parce qu'elles diminuent le nombre de leurs vendeurs.

Concluons que les États de l'Europe, s'ils s'obstinent à ne pas laisser une entière liberté au commerce, ne seront jamais aussi riches ni aussi peuplés qu'ils pourraient l'être; que, si un d'eux accordait une liberté entière et permanente, tandis que les autres n'en accorderaient

qu'une passagère et restreinte, il serait, toutes choses d'ailleurs égales, le plus riche de tous ; et qu'enfin, si tous cessaient de mettre des entraves au commerce, ils seraient tous aussi riches qu'ils peuvent l'être ; et qu'alors leurs richesses respectives seraient, comme nous l'avons déjà remarqué, en raison de la fertilité du sol et de l'industrie des habitants.

CHAPITRE XXX. — RÉCAPITULATION SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

La valeur des choses, ou l'estime que nous en faisons, fondée sur l'utilité, est en proportion avec nos besoins. D'où il résulte que le surabondant, considéré comme surabondant, n'a point de valeur, et qu'il n'en peut acquérir une, qu'autant qu'on juge qu'il deviendra nécessaire.

Nos besoins sont naturels ou factices.

Dans l'homme isolé, les besoins naturels sont une suite de sa conformation. Dans l'homme citoyen, ils sont une suite de la constitution, sans laquelle la société ne saurait subsister.

Ces besoins sont en petit nombre, et ne donnent de la valeur qu'aux choses de première nécessité. Les besoins factices, au contraire, se multiplient avec nos habitudes, et donnent de la valeur à une multitude de productions et de matières travaillées, que nous avons mises parmi les choses de seconde nécessité.

La valeur de ces choses, en proportion avec leur rareté et leur abondance, varie encore suivant l'opinion vraie ou fausse que nous avons de cette rareté et de cette abondance.

Ces valeurs, estimées par comparaison, sont ce qu'on nomme le prix des choses. D'où il arrive que, dans les échanges, les choses sont réciproquement le prix l'une de l'autre, et que nous sommes tout à la fois, sous divers rapports, vendeurs et acheteurs.

C'est par la concurrence des vendeurs et des acheteurs que se règlent les prix. Ils ne peuvent se régler qu'aux marchés, et ils y varieront peu, s'il est permis à chacun d'y apporter ce qu'il veut et la quantité qu'il veut.

Or les échanges, qui se font dans les marchés, sont ce qu'on nomme commerce.

Ils supposent d'un côté productions surabondantes, et de l'autre consommations à faire.

C'est donc le surabondant qui est dans le commerce, soit que les colons fassent par eux-mêmes leurs échanges, et alors le commerce se fait

immédiatement entre les producteurs et les consommateurs; soit que les échanges se fassent par l'entremise des marchands, trafiquants ou négociants; et alors les commerçants sont comme des canaux de communication entre les producteurs et les consommateurs.

Le surabondant, qui n'avait point de valeur entre les mains des producteurs, en acquiert une, lorsqu'il est mis entre les mains des consommateurs. Le commerce donne donc de la valeur à des choses qui n'en avaient pas. Il augmente donc la masse des richesses.

Cette masse s'accroît encore avec les arts, qui, en donnant des formes aux matières premières, leur donnent une valeur, parce qu'ils les rendent propres à divers usages.

C'est à l'industrie du colon, de l'artisan et du marchand, que la société doit toutes ses richesses. Cette industrie méritait un salaire. Ce salaire, réglé par la concurrence, règle les consommations auxquelles chacun a droit de prétendre, et les citoyens se trouvent distribués par classes.

Nous avons deux sortes de richesses : les richesses foncières, que nous devons au colon[1], et qui se remplacent; les richesses mobilières, que nous devons à l'artisan ou à l'artiste, et qui s'accumulent.

Toutes ces richesses se produisent, se distribuent, et se conservent en raison des travaux du colon, de l'artisan, de l'artiste, du marchand, et de la puissance souveraine, qui maintient l'ordre et la liberté.

Elles abondent surtout après la fondation des villes, parce qu'alors de plus grandes consommations donnent un nouvel essor à l'industrie. Les terres sont mieux cultivées, les arts se multiplient et se perfectionnent.

Tous ceux qui se partagent ces richesses, acquièrent sur elles un droit de propriété, qui est sacré et inviolable. On acquiert ce droit soi-même par son travail, ou on l'acquiert parce qu'il a été cédé par ceux qui l'ont acquis. Dans un cas comme dans l'autre, on dispose seul des choses qu'on a en propriété; aucune puissance ne peut, sans injustice, y mettre un prix au-dessous de celui que nous y mettons nous-mêmes; et c'est à la concurrence uniquement qu'il appartient de régler le prix de chaque chose.

Comme le champ est au colon qui le cultive, et que tous ceux qu'il emploie à la culture, acquièrent un droit de copropriété sur le produit : de même, dans toute entreprise, il y a un fonds qui appartient à ceux qui l'ont fourni, et un produit dont ils doivent faire part aux ouvriers qu'ils font travailler. Cette copropriété est représentée par le salaire que l'usage règle, et dont personne ne doit être privé.

Les richesses s'étant multipliées, un commerce plus étendu fit sentir

---

[1] Voy. Le Trosne, *Physiocrates*, p. 935.

la nécessité d'apprécier avec plus de précision la valeur de chaque chose. On chercha donc une mesure commune.

Comme, dans les échanges, les valeurs se mesurent réciproquement, toute espèce de marchandises pouvait être employée à cet usage. On donna la préférence aux métaux, comme à la marchandise avec laquelle on pourrait plus commodément mesurer toutes les autres, et on créa la monnaie.

C'est donc parce qu'ils avaient une valeur comme marchandise, que les métaux en eurent une comme monnaie; et, en devenant monnaie, ils ne cessèrent pas d'être marchandise.

L'usage de la monnaie, en facilitant les échanges, donna plus de mouvement au commerce, et augmenta la masse des richesses. Mais il fit tomber dans des méprises sur ce qu'on appellait valeur. Quand on crut voir le prix des choses dans une mesure qui, telle qu'une once d'argent, est toujours la même, on ne douta point qu'elles n'eussent une valeur absolue; et, parce qu'on jugea qu'elles ont une valeur égale, toutes les fois qu'elles sont estimées égales en valeur à une même quantité d'argent, on supposa faussement que dans les échanges on donne toujours valeur égale pour valeur égale [1].

L'argent ne facilite le commerce, que parce qu'on le donne continuellement en échange. Il se ramasse pour se distribuer, il se distribue pour se ramasser; et, ne cessant de passer et de repasser d'une main dans une autre, il circule continuellement.

Pourvu que cette circulation se fasse librement, il importe peu qu'il y ait plus ou moins d'argent dans le commerce. La quantité en peut être moindre, comme plus grande. On ne saurait la déterminer avec précision. On peut seulement conjecturer que, quelle qu'elle soit, elle est tout au plus égale en valeur à la valeur des productions qui se consomment dans les villes.

La circulation de l'argent se nomme change, lorsque, par l'échange de deux sommes qui sont à distance, on leur fait en quelque sorte franchir à toutes deux un intervalle pour remplacer l'une par l'autre.

Le change est devenu une branche de commerce, dans laquelle l'argent est la seule marchandise qui s'achète et qui se vend. Les opérations, qui en sont simples, se règlent d'après les dettes réciproques qui sont entre les villes; et elles assurent le plus grand bénéfice aux négociants qui ont gagné la confiance.

Comme l'argent a un prix dans le change, il en a un dans le prêt, et ce prix est ce qu'on nomme intérêt. Or l'argent, dans le commerce, ayant un produit, celui qui le prête doit avoir un intérêt dans ce produit, comme un propriétaire doit en avoir un dans le produit d'une

[1] Voir, plus haut, 1re note de la p. 253.

terre qu'il donne ou prête à ferme. Cet intérêt, qui hausse et baisse suivant les circonstances, ne peut être reglé que dans les places de commerce. Il est juste, lorsqu'il ne met à l'argent que le prix que les commerçants y ont mis librement et publiquement : il est usuraire, lorsque ce prix est arbitraire et clandestin.

Les métaux, dont on fait les monnaies, plus rares ou plus abondants, suivant qu'on les emploie à plus ou moins d'usages, tendent à se rendre également communs chez les nations qui ont entre elles un commerce libre et jamais interrompu. C'est pourquoi leur valeur relative se règle dans tous les marchés de ces nations, comme elle se réglerait dans un seul. Chez toutes, l'or et l'argent ont chacun le même prix, parce que, chez toutes, ces métaux sont dans le même rapport l'un à l'autre.

Comme un commerce libre et jamais interrompu tend à rendre l'or et l'argent également communs chez plusieurs nations, et donne, par cette raison, à chacun de ces métaux un même prix chez toutes ; de même un commerce libre et jamais interrompu tendrait à rendre le blé également commun chez plusieurs nations, et lui donnerait chez toutes le même prix.

Ce prix, fondé sur la quantité relativement à la consommation, serait le vrai prix pour toutes, parce qu'il serait le plus avantageux à chacune. Alors les salaires se proportionneraient toujours au prix permanent des blés : ils ne monteraient jamais trop haut, ils ne descendraient jamais trop bas ; et chaque chose serait constamment à son vrai prix.

Mais, lorsque le commerce n'est pas libre, si le blé manque chez une nation, il continue de manquer, et il monte à un prix excessif qui est au détriment du consommateur ; et s'il est surabondant chez une autre, il continue de l'être, et il tombe à un vil prix qui est au détriment du producteur. Il n'y a donc plus de vrai prix : il n'y a que cherté ou bon marché, c'est-à-dire lésion pour l'acheteur ou pour le vendeur.

C'est alors que, le nombre des marchands n'étant pas aussi grand qu'il peut l'être, le monopole, qui s'établit sur les ruines de la liberté, met le blé en vente en trop grande ou en trop petite quantité, suivant qu'il est de son intérêt d'en faire baisser ou hausser le prix. Cependant s'il importe qu'il s'en vende toujours, parce qu'on en consomme toujours, il n'importe pas moins qu'il ne s'en mette en vente, qu'autant qu'on a besoin d'en consommer. Or, cette proportion ne sera saisie, que lorsque le plus grand nombre possible de marchands fera circuler les blés partout avec un mouvement prompt et jamais interrompu.

C'est parce que cette circulation a toujours été plus ou moins arrêtée, que l'Europe ne peut pas avoir dans le blé une mesure propre à déterminer les valeurs dans des époques différentes et dans des lieux différents. Dès que les grains ne sauraient être à leur vrai prix, dès qu'ils ne

peuvent pas avoir un prix permanent, comment seraient-ils une mesure commune pour toutes les époques et pour tous les lieux ?

La liberté peut seule donner à chaque chose son vrai prix, et faire fleurir le commerce. C'est alors que l'ordre s'établit naturellement, que les productions en tous genres se multiplient comme les consommations; que toutes les terres sont mises en valeur; que chaque citoyen trouve sa subsistance dans son travail, et que l'abondance se répand. Elle se répand, dis-je, tant que les mœurs sont simples; mais la misère commence avec le luxe.

Pour entretenir cette abondance, il faut une puissance qui protége les arts et le commerce, c'est-à-dire, qui maintienne l'ordre et la liberté. Cette puissance a des dépenses à faire, et c'est aux propriétaires seuls à payer les subsides ou les impôts dont elle a besoin.

Si cette puissance maintient l'ordre et la liberté, une nation qui s'occupera de tout sans préférence exclusive, sera aussi riche qu'elle peut l'être. Que, dans tous les gouvernements on protége donc également les travaux de toutes espèces, et que sans restriction, sans interruption, on permette d'exporter et d'importer les choses même les plus nécessaires; alors toutes les nations seront riches, et leurs richesses respectives seront en raison de la fertilité du sol et de l'industrie des habitants.

SECONDE PARTIE.

OBJET DE CETTE SECONDE PARTIE.

Presque entièrement semblables les uns aux autres par les besoins qui sont une suite de notre conformation, nous différons surtout par les besoins qui sont une suite de nos habitudes, et qui, se multipliant à proportion du progrès des arts, développent par degrés notre sensibilité et notre intelligence. Bornés aux besoins que j'ai nommés naturels, les peuples sont comme abrutis. Il semble que rien n'appelle leurs regards : à peine sont-ils capables de faire quelques observations. Mais leur vue se porte sur de nouveaux objets, à mesure qu'ils se font de nouveaux besoins. Ils remarquent ce qu'ils ne remarquaient pas auparavant. On dirait que les choses ne commencent à exister pour eux, qu'au moment où ils ont un intérêt à savoir qu'elles existent.

Quelque avantageux que soit ce progrès, il serait dangereux pour un peuple de se piquer de trop de sensibilité, et de n'avoir une surabon-

dance d'esprit que pour l'appliquer à des choses frivoles. Voilà cependant ce qui arrive partout où les besoins se multiplient à l'excès. Alors, jouet plus que jamais des circonstances qui changent continuellement, un peuple change continuellement lui-même, et s'applaudit de tous ses changements. Ses usages se combattent, se détruisent, se reproduisent, se transforment : toujours différent de lui-même, il ne sait jamais ce qu'il est. Il se conduit au hasard d'après ses habitudes, ses opinions, ses préjugés. Il ne songe point à se réformer : il ne pense pas en avoir besoin. Préoccupé de ce qu'il croit être, les lois ou les abus, l'ordre ou le désordre, tout semble lui être égal, et son illusion est telle, qu'il s'imagine voir sa prospérité dans les choses mêmes qui prouvent sa décadence.

Est-ce en combattant directement les usages d'un pareil peuple, qu'on pourrait se flatter de l'éclairer? Il est trop aveuglé, et ses yeux se refuseraient à la lumière, dès qu'elle lui montrerait des vérités qu'il ne veut pas voir.

Afin donc qu'il jugeât de ses erreurs, il faudrait qu'il ignorât que ce sont les siennes. Or on pourrait, par des suppositions, essayer de les lui montrer dans d'autres peuples, où il aurait quelque peine à se reconnaître. On pourrait au moins lui faire voir sensiblement les avantages dont il se prive, si on lui faisait remarquer ceux dont jouirait un peuple qui n'aurait pas ses préjugés. C'est ce que je me propose dans cette seconde partie. Cette méthode est d'ailleurs l'unique moyen de simplifier les questions trop compliquées qui se font sur le commerce, considéré par rapport au gouvernement ; et il faut les simplifier, si on veut les traiter avec précision.

CHAPITRE PREMIER. — RÉPARTITION DES RICHESSES, LORSQUE LE COMMERCE JOUIT D'UNE LIBERTÉ ENTIÈRE ET PERMANENTE.

Suppositions où le commerce jouit d'une liberté entière. — Richesses des campagnes. — Richesses des villes. — Répartition des richesses de campagne en campagne. — Répartition des richesses entre les villes. — Répartition des richesses entre les citoyens.

Je suppose que le pays qu'occupe notre peuplade est grand comme l'Angleterre, la France, l'Espagne, ou comme ces trois royaumes ensemble. Il faut qu'il ait une certaine étendue, et que le commerce trouve un fonds considérable dans la variété des productions que les provinces auront besoin d'échanger.

Ce pays est rempli de hameaux, de villages, de bourgs, de villes. C'est une multitude de cités libres, qui se gouvernent à peu près par les mêmes lois, et qui, se souvenant de leur origine, se regardent comme

une seule et même famille, quoiqu'elles forment déjà plusieurs peuples.

Tous ces peuples, occupés de l'agriculture et des arts qui s'y rapportent, ou qui tendent à la faire fleurir, mènent une vie simple, et vivent en paix. Les magistratures sont pour les citoyens le dernier terme de l'ambition, et aucun d'eux n'a encore imaginé d'aspirer à la tyrannie.

Ces peuples ne connaissent ni les péages, ni les douanes, ni les impôts arbitraires, ni les privilèges, ni les polices qui gênent la liberté. Chez eux, chacun fait ce qu'il veut, et jouit librement des fruits de son travail.

Enfin ils n'ont point d'ennemis, puisque nous les avons placés dans un pays inaccessible à toute nation étrangère.

Voilà les suppositions d'après lesquelles on peut se faire une idée de ce que j'entends par un commerce qui jouit d'une liberté entière. Il s'agissait uniquement de bien déterminer cette idée : et il importe peu que quelqu'une de ces suppositions ne paraisse pas vraisemblables.

Pour faire fleurir le commerce dans toutes les provinces où je répands des cités, il faut que, réciproquement de l'une dans l'autre, le surabondant se verse sans obstacle, et qu'il supplée à ce qui manque dans les lieux où il se répand. C'est une espèce de flux et de reflux, où les choses se balancent par un mouvement alternatif, et tendent à se mettre au niveau.

Chez les peuples que nous observons, la nature seule peut opposer des obstacles au commerce, et on les lève, ou du moins on les diminue. On facilite la navigation sur les rivières, on creuse des canaux, on fait des chemins. Ces ouvrages qui nous étonnent, parce que nous qui ne faisons rien qu'à force d'argent, nous sommes rarement assez riches pour les entreprendre, coûtent peu à une nation sobre qui a des bras. Elle y voit son intérêt : elle sent qu'elle travaille pour elle, et elle exécute les plus grandes choses. Elle n'est pas dans la nécessité d'imposer des taxes, parce que tous contribuent volontairement, l'un de son travail, l'autre de ses denrées, pour fournir à la subsistance des travailleurs.

Le transport des marchandises se fait donc avec le moins de frais possible. Partout on a des débouchés pour faire sortir les choses surabondantes : partout ces débouchés sont autant de portes pour faire arriver les choses nécessaires : et par conséquent les échanges entre toutes les provinces se font toujours avec une facilité égale, autant du moins que la nature du sol le permet. S'il y a quelque différence, elle vient uniquement des obstacles que la nature a mis, et qu'il n'a pas été possible d'aplanir également partout. Mais où il y a plus d'obstacle, il y a aussi plus d'industrie : et l'art semble réparer les torts de la nature. Voyons comment, dans un pays tel que celui que je viens de supposer, les richesses se répandent naturellement partout.

Les campagnes, abondantes chacune en divers genres de productions, sont proprement la première source des richesses.

Dans les bourgs, dans les villages, dans les hameaux, dans les fermes même, on travaille les matières premières pour les rendre propres aux usages du colon qui cultive son champ, ou du fermier qui cultive le champ d'un autre. On y fait des charrues, des jougs, des chariots, des tombereaux, des pioches, des bêches; de grosses toiles, de gros draps, et autres ouvrages qui demandent peu d'art, et qui se consomment aux environs des lieux où ils se fabriquent.

Ces manufactures, quelque grossières qu'elles soient, donnent une nouvelle valeur aux matières premières. Elles sont donc autant de canaux, par où la source des richesses se distribue, pour se répandre de côté et d'autre à une certaine distance.

Je dis *à une certaine distance*, parce que les ouvrages qui sortent de ces manufactures ne sont un fonds de commerce que pour le canton où elles sont établies. De peu de valeur en eux-mêmes, et devenus chers par les frais de transports, ils ne seraient pas de débit dans les lieux éloignés où on en fait de semblables.

Les richesses des villes consistent dans les revenus des propriétaires et dans l'industrie des habitants, industrie dont le revenu est en argent. Ainsi c'est l'argent qui fait la principale richesse des villes[1], comme les productions font la principale richesse des campagnes.

C'est dans les villes que se font les plus grandes consommations. C'est le lieu où les artisans, les plus habiles en tous genres, érigent des manufactures de prix. Ce sont des marchés toujours subsistants, où l'on vient des campagnes acheter les ouvrages qui ne se font pas dans les villages, ou qui ne s'y font pas aussi bien. Voilà les canaux où les richesses en argent circulent en plus grande abondance.

Si l'industrie, dans une ville, n'était payée que par les propriétaires qui l'habitent, elle n'augmenterait pas la quantité d'argent qui y circule. Cependant elle le ferait circuler avec plus de vitesse, et cette vitesse rendrait la même quantité d'argent équivalente à une plus grande.

Mais si, comme nous venons de le remarquer, les ouvrages qui se font dans les campagnes ne sont pas de nature à être vendus au loin, il n'en est pas de même de ceux qui sortent des manufactures établies dans les villes. Comme ils sont d'un plus grand prix, l'augmentation, occasionnée par les frais de transport, est peu de chose par comparaison à ce prix. Les artisans ne sont donc pas réduits à n'être payés que par les propriétaires des villes qu'ils habitent. L'argent leur arrive de tous les lieux où leurs ouvrages sont recherchés. Ce sont eux proprement qui creusent les canaux, par où les richesses concourent dans les

[1] Voyez les observations de Le Trosne, *Physiocrates*, t. I, p. 932.

villes ; canaux qui forment plus de branches, et des branches plus étendues, à mesure que l'industrie fait des progrès.

Telle est donc en général la répartition des richesses entre les campagnes et les villes : c'est que les campagnes sont riches en productions par le travail du laboureur, et que les villes sont riches en argent par les revenus des propriétaires et par l'industrie des artisans. Mais de campagne en campagne, et de ville en ville, cette répartition ne se fait pas, et ne peut pas se faire d'une manière égale.

Le laboureur observe les denrées qui sont de débit. Plus on lui en demande, plus il en demande lui-même aux champs qu'il cultive, et il applique toute son industrie à mettre en valeur chaque espèce de terrain. Les campagnes, voisines des principales villes, où l'on consomme davantage, sont donc les plus riches en productions.

Dans les campagnes éloignées, cette richesse sera en raison du plus ou moins de facilité à transporter les denrées dans les principales villes. Quelque soin qu'on ait donné à faire des chemins, à creuser des canaux, à rendre les rivières navigables, il n'a pas été possible d'ouvrir partout des débouchés également commodes. La nature opposait souvent des obstacles, qui, même après avoir été aplanis, occasionnaient encore de grands frais pour le transport des marchandises.

Il n'est pas de l'intérêt du laboureur d'avoir des denrées au delà de ce qui s'en consomme. Les provinces où l'exportation est moins facile, seront donc moins riches en productions. Moins riches, dis-je, par comparaison avec les autres ; mais assez riches pour elles-mêmes, parce qu'elles en auront autant qu'il en faut à leur consommation.

Dans les provinces dont le sol sera le plus ingrat, les habitants seront plus laborieux, et auront plus d'industrie. Ils mettront en valeur jusqu'aux rochers, qu'ils couvriront de productions. Dans les saisons où ils n'auront pas assez d'ouvrages chez eux, ils en iront chercher dans les provinces voisines. Ils reviendront dans leurs villages, avec des profits qui les mettront en état de former quelques petites entreprises. Ils augmenteront le nombre de leurs bestiaux ; ils défricheront quelque morceau de terre ; et ils érigeront des manufactures communes, pour mettre eux-mêmes en œuvre les matières premières de leur sol. C'est ainsi que les provinces les moins fertiles pourront, à proportion de leur étendue, être presque aussi peuplées que les autres.

Les villes ne sont pas toutes dans une situation également favorable au commerce, parce que toutes n'ont pas les mêmes moyens pour communiquer au loin. Il ne peut pas y avoir partout de grandes rivières, des canaux de communication, et des chemins également praticables. Il y aura donc des villes d'un plus grand abord, plus marchandes, par conséquent, et plus peuplées. Ce sont les principales.

Si une cité conquérait toutes les autres, sa ville, siége alors de la souveraineté, serait la capitale, et pourrait se peupler au point qu'elle

renfermerait la vingtième partie des citoyens. Nous verrons ailleurs ce qu'une pareille capitale doit produire dans un État. Mais il n'y en a point encore chez les peuples sortis de notre peuplade. Jusqu'à présent ils n'ont été occupés qu'à se gouverner chacun séparément, et aucun d'eux n'a eu occasion de découvrir qu'il pourrait faire des conquêtes. Il faut bien des circonstances pour préparer à un peuple les moyens de conquérir; et, quand toutes ces circonstances se sont réunies, il n'ambitionne de dominer au loin, que lorsqu'ayant fait des conquêtes sans dessein, il juge qu'il en peut faire : cette ambition n'est donc pas la première idée qui s'offre à lui.

Toutes les cités, par conséquent, sont libres et indépendantes; et, si nous les considérons dans un temps où les dissensions ne les ont pas encore armées les unes contre les autres, nous jugerons que leurs villes communiquent entre elles sans obstacles.

Dans cette supposition, les richesses se répartissent entre les villes, en raison de la consommation qui s'y fait.

Dans les principales, qui renferment une grande population, et qui comptent parmi les citoyens beaucoup de riches propriétaires, il y aura un grand concours d'artisans et de marchands de toutes espèces, et l'argent y circulera avec plus de vitesse et en plus grande quantité.

Dans les moindres villes, il y aura moins de richesses, ou moins d'argent dans la circulation; parce qu'étant moins peuplées, elles consommeront moins, et que, consommant moins, elles n'auront ni autant d'artisans, ni autant de marchands.

Mais, quoique plus ou moins riches en argent, toutes les villes sont dans l'abondance des choses dont elle se sont fait des besoins; parce que dans toutes, la population est en proportion avec les subsistances qu'elles peuvent se procurer. Les moins riches ne se sont formées, que parce qu'elles ont trouvé de quoi subsister dans les lieux où elles se sont établies. Or, elles y trouvent tous les jours d'autant plus de quoi subsister, que leurs citoyens ont tous les jours plus d'industrie, et que cette industrie n'est arrêtée par aucun obstacle.

Concluons que la répartition des richesses entre les villes n'en condamne aucune à manquer des choses qui lui sont nécessaires. Comparées les unes aux autres, elles sont plus ou moins riches en argent, comme elles sont plus ou moins peuplées; mais l'abondance est dans toutes.

Après avoir vu quelles sont les richesses des provinces, des campagnes et des villes, il nous reste à observer la répartition qui doit s'en faire entre les citoyens. Ils n'ont qu'un moyen de s'enrichir, le commerce.

Or, nous avons distingué le commerce de productions, qui est celui du colon et du fermier, le commerce de manufactures, qui est celui de

l'artisan, et le commerce de commission, qui est celui du marchand [1].

Dans toutes ces espèces de commerce, on ne gagne qu'à proportion du haut prix qu'on peut mettre aux choses qu'on vend. Ce sera donc d'après ces prix que se fera la répartition des richesses entre les commerçants.

Si, sous prétexte d'approvisionner les villes, des compagnies privilégiées avaient seules la permission d'y apporter des blés, on conçoit qu'elles s'enrichiraient promptement et prodigieusement. Dans les campagnes où les récoltes auraient été abondantes, elles achèteraient les blés au plus bas prix, parce qu'on ne les pourrait livrer qu'à elles; et bientôt après elles les vendraient au plus haut, parce qu'en les retenant dans leurs magasins pour n'en mettre jamais en vente qu'une quantité au-dessous de la consommation, elles occasionneraient la disette, dans les lieux mêmes où était l'abondance. Ce monopole n'est pas connu dans nos cités.

Comme chacun a la liberté de vendre à qui il veut, et quand il veut, ce sont les vendeurs et les acheteurs qui décident uniquement et librement du prix de chaque chose.

Ce prix, comme nous l'avons vu, haussera ou baissera d'un marché à l'autre. Cependant, si on excepte les cas de grande abondance ou de grande disette, les prix varieront en général peu sensiblement, parce que la concurrence sera toujours à peu près la même.

Encore est-il rare, quand le commerce est libre, que le passage de l'abondance à la disette cause une variation considérable dans les prix.

Cela arriverait, si toutes les provinces éprouvaient à la fois dans une année la même abondance, et la même disette dans une autre. C'est ce qui ne peut pas avoir lieu dans un pays d'une certaine étendue, dont les parties sont à des expositions différentes. D'ordinaire, quand une province est dans la disette, une autre est dans l'abondance.

Or, l'abondance dans une province y fait baisser fort peu le prix des denrées, lorsque le commerce a la liberté d'exporter le surabondant.

De même la disette en fait peu hausser le prix dans une autre, où le commerce ne tarde pas d'apporter l'abondance.

Ce n'est donc pas à proportion d'une abondance ou d'une disette locale que les prix varient plus sensiblement : c'est plutôt à proportion que le commerce a moins de liberté. Aussi avons-nous fait voir que, lorsque la liberté est entière et permanente, les choses tendent à se rendre également communes partout, et qu'en conséquence elles se mettent partout au même prix, ou à peu près.

Quelle que soit donc cette variation, les richesses, entre ceux qui font le commerce de productions, ne pourront pas se répartir bien inégale-

[1] Voyez, sur cette classification, les observations de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 936.

ment, chez des peuples où ce commerce jouit d'une liberté entière, et où, par conséquent, la concurrence des vendeurs et des acheteurs est la seule règle des prix.

Il ne sera donc pas au pouvoir de quelques colons ou fermiers de vendre leurs denrées autant qu'ils le voudront. Le prix du marché sera nécessairement le prix de tous ; et ils se forceront mutuellement à se contenter des mêmes profits.

Dans cet état des choses, le commerce de productions n'enrichira pas les uns aux dépens des autres, parce qu'aucun ne gagnera trop, et que tous gagneront. Tous participeront aux jouissances auxquelles l'usage leur donne des droits ; et, si quelques-uns, plus industrieux, vivent dans une plus grande aisance, les autres ne tomberont pas dans la misère ; parce que, pour subsister, il suffira de travailler comme on travaille communément. Il ne faut pas craindre que les prix du marché en privent aucun des profits qu'il doit faire. Pour que cela arrivât, il faudrait que tous les cultivateurs consentissent à vendre à perte, ce qui ne peut pas être.

Le commerce de manufactures répartira les richesses de la même manière. La concurrence réglera le salaire des artisans, suivant le genre des ouvrages. Les uns gagneront plus, les autres moins. Mais tous subsisteront, et chacun, dans son métier, se contentera de jouir des choses dont jouissent en général ceux qui le font concurremment avec lui.

Il en sera du commerce de commission comme des deux autres, puisque la concurrence réglera le salaire des marchands.

Si les marchandises venaient d'un pays étranger et éloigné, on ignorerait, dans nos cités, ce qu'elles ont coûté sur les lieux ; et les marchands, qui se prévaudraient de cette ignorance, pourraient faire de grands profits, surtout lorsqu'ils auraient peu de concurrents. Mais, d'après nos suppositions, cet inconvénient n'est pas à craindre : puisque nos cités ne commercent qu'entre elles, les marchandises qu'on met en vente, sont des productions de leur sol, ou des ouvrages de leurs manufactures ; c'est-à-dire, des choses dont les prix, connus de tout le monde, sont toujours réglés par la concurrence.

En prouvant dans la première partie de cet ouvrage, que le vrai prix est le même au marché commun où toutes les nations viennent librement vendre et acheter, j'ai remarqué que ce prix est plus haut ou plus bas pour elles, suivant qu'elles sont éloignées ou voisines du marché commun.

Les prix ne seront donc pas les mêmes partout où nos cités se sont établies. Premièrement, ils seront plus haut dans les villes que dans les campagnes. C'est qu'outre le salaire dû aux marchands, on leur doit encore les frais de voiture, et un dédommagement pour les risques qu'ils ont courus.

En second lieu, les prix seront plus hauts dans les principales villes,

parce qu'on y fait de plus grandes consommations : on y est mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé, mieux meublé. Or, plus on consomme, plus on demande; et plus on demande, plus, toutes choses d'ailleurs égales, on achète à haut prix.

D'ailleurs, il faudra aller chercher les productions dans une plus grande étendue de pays, à proportion que les consommations seront plus grandes. Il y aura donc plus de risques et plus de frais de voiture à payer.

Mais enfin, quoique les prix ne soient pas les mêmes partout, ils seront partout réglés par la concurrence : partout ils seront ce qu'ils doivent être, et les richesses se répartiront avec peu d'inégalité parmi ceux qui concourront dans le même genre de commerce. Chacun aura de quoi subsister suivant sa condition, et personne ne pourra s'enrichir beaucoup plus que ses concurrents.

Celui qui n'aura pas assez de revenu en argent pour vivre dans une ville, en aura assez en productions pour vivre dans une campagne : l'ouvrier, qui n'aura aucune espèce de revenu, trouvera sa subsistance dans un salaire proportionné au prix des denrées; et, parce que personne ne pourra s'enrichir exclusivement, personne aussi ne pourra tomber dans la misère.

Je conçois qu'aujourd'hui un négociant qui gagne quarante ou cinquante pour cent, accumulera de grandes richesses, si, continuant de vivre avec la sobriété dont il s'est fait une habitude, il remet, chaque année dans le commerce, la plus grande partie de ses profits. Ce n'est donc pas parce qu'il dépense peu, qu'il s'enrichit : c'est parce qu'il gagne beaucoup; et, s'il gagnait peu, il ne s'enrichirait pas, quelle que fût d'ailleurs son économie. Mais, chez les peuples que nous observons, les gains se borneront à procurer aux marchands l'usage des choses nécessaires à leur état.

Il n'y a qu'une classe de citoyens que l'économie pourrait enrichir, ce sont les propriétaires. En économisant sur leurs revenus, ils mettraient leurs terres en plus grande valeur, et il est à désirer qu'ils le fassent. Cette manière de s'enrichir ferait subsister, avec plus d'aisance, les journaliers auxquels ils donneraient du travail; et elle serait avantageuse à l'État, auquel elle fournirait des productions en plus grande abondance. Mais ce ne peut être que très-lentement qu'on acquiert des richesses par cette voie, et elles sont nécessairement bornées.

Tout concourt donc chez les peuples que nous avons supposés, à mettre des bornes à la fortune des particuliers; il semble qu'ils ne doivent pas connaître la passion de l'argent. Chez eux chacun a le nécessaire : un grand nombre vit dans l'aisance; peu sont riches; personne n'est opulent. C'est ce que doit naturellement produire la liberté du commerce, lorsqu'elle met chaque chose à son vrai prix, et qu'elle proportionne les salaires au prix des subsistances.

CHAPITRE II. — CIRCULATION DES RICHESSES, LORSQUE LE COMMERCE JOUIT D'UNE LIBERTÉ ENTIÈRE.

Les manufactures produisent une circulation générale de richesses. — Circonstances où les provinces marchandes et les provinces agricoles commercent avec le même avantage. — Comment le commerce peut se faire avec quelque désavantage pour les provinces agricoles. — Comment les avantages se balancent entre les provinces marchandes et les provinces agricoles. — Une province serait dans l'erreur, si elle croyait s'enrichir, en attirant chez elle tout l'or et tout l'argent. — Comment les richesses passent et repassent d'une province dans une autre, et se distribuent dans toutes à peu près également.

Les arts multiplient les choses de seconde nécessité, ils les perfectionnent; et, à proportion de leurs progrès, ils mettent dans le commerce une plus grande quantité de marchandises, et des marchandises d'un plus haut prix.

Nous avons vu des manufactures jusque dans les villages; mais ce sont des manufactures qui ne vendent pas au loin, et qui, par conséquent, ne font circuler les richesses que dans les lieux où elles sont établies.

C'est donc, aux manufactures érigées dans les villes, à produire une circulation générale parmi toutes nos cités. Les ouvrages qui en sortent, faits pour être recherchés partout, se vendent partout; et le commerce qu'on en fait, occasionne de toutes parts une suite d'échanges qui met tout en valeur.

Je nomme *marchandes* les provinces où il y a des manufactures de cette espèce, et *agricoles* celles où il n'y en a pas. Observons le commerce entre les unes et les autres.

Si une province agricole achète des draps et des toiles avec le surabondant de ses productions, ou avec une quantité d'argent équivalente à ce surabondant, elle fait un commerce avantageux; car en livrant le surabondant de ses productions, elle abandonne une chose qui lui est inutile; et en livrant une somme équivalente, elle abandonne un argent avec lequel on achètera ce surabondant, et qui, par conséquent, lui rentrera.

Ce commerce est également avantageux aux provinces marchandes, soit qu'on les paie en productions, soit qu'on les paie en argent. Car elles ont besoin de ces productions et de cet argent pour leur subsistance, et pour l'entretien de leurs manufactures. Il arrivera souvent qu'elles subsisteront en partie du produit des provinces agricoles; mais celles-ci n'en souffriront pas, si elles ne livrent jamais que leur surabondant.

Cette position respective des provinces assurerait à toutes la même abondance, si elle pouvait toujours être la même.

Il n'est pas douteux que, dans les provinces marchandes, les manufactures ne nuisent plus ou moins à la culture des productions nécessaires à la subsistance de l'homme. On y cultivera, par préférence, les matières premières que les manufacturiers sont dans l'usage de payer à plus haut prix, et l'appât du gain portera les habitants à être artisans plutôt que laboureurs. Ces provinces seront donc forcées de porter leur argent dans les provinces agricoles, pour se pourvoir des denrées qui manqueront à leur subsistance, et elles y en porteront d'autant plus qu'elles se peupleront davantage. Or les manufactures, qui sont un attrait pour l'industrie, y feront venir tous les jours et de toutes parts de nouveaux habitants.

Les subsistances, dans une province marchande, ne sont donc pas en proportion avec la population. Mais il lui est facile de remédier à cet inconvénient, puisqu'avec le produit de ses manufactures, elle peut acheter tout ce qui lui manque.

Plus les provinces marchandes ont besoin de subsistances, plus elles en demandent aux provinces agricoles; et, par conséquent, elles y font fleurir l'agriculture. Par la même raison, moins les provinces agricoles ont de manufactures, plus elles les font fleurir dans les provinces marchandes. C'est ainsi que, les unes manquant de ce qui est surabondant chez les autres, elles concourent toutes à leur avantage commun.

Cependant il y a un inconvénient pour une province agricole, c'est qu'il ne lui est pas possible de n'acheter jamais qu'en raison de son surabondant. En effet, chaque particulier ayant la liberté de disposer de son bien comme il lui plaît, par quels moyens pourrait-elle parvenir à régler ses dépenses dans cette proportion? Pour les augmenter au delà de son surabondant, ne suffira-t-il pas que l'usage, par exemple, des beaux draps et du beau linge devienne plus commun? Il faudra donc qu'elle livre une partie des denrées nécessaires à sa consommation, ou qu'elle donne une somme avec laquelle on viendra les acheter.

Dans un cas comme dans l'autre, il ne lui en restera pas assez : ce qui les fera monter à un prix plus haut, et ce qui forcera une partie des habitants à aller vivre ailleurs.

Plus elle consommera en draps et en toiles de prix, plus tout renchérira pour elle: parce que les subsistances, qu'elle sera obligée de donner en échange, deviendront tous les jours plus rares.

Cependant les draps et les toiles, dont il se fait une plus grand consommation, renchérissent encore, et font passer une plus grande quantité d'argent dans les provinces marchandes.

Celles-ci, devenues plus riches, forment de nouvelles entreprises. Elles étendent leur commerce de plus en plus, et elles appellent de toutes parts de nouveaux citoyens, parce qu'elles offrent à l'industrie de forts salaires. C'est ainsi qu'elles semblent devoir s'enrichir et se peu-

pler aux dépens des provinces agricoles, et qu'elles paraissent en préparer la ruine; mais elles ne la causeront pas.

On jugera peut-être qu'il est indifférent pour l'État que les richesses et les hommes passent d'une province dans une autre, pourvu que la somme des richesses et des hommes se retrouve toujours la même. Cependant il ne faudrait pas, pour peupler davantage quelques provinces, et pour les enrichir, faire des autres autant de déserts, ou n'y laisser qu'un peuple misérable. Si l'agriculture tombait dans les provinces agricoles, parce qu'elles ne seraient plus ni assez peuplées ni assez riches, les provinces marchandes, qui en auraient causé la ruine, se ruineraient elles-mêmes par contre-coup, parce qu'elles n'en pourraient rien tirer, et qu'elles n'y pourraient rien porter.

Tout semblerait tendre à cette ruine générale, si le commerce de manufactures appartenait aux provinces marchandes exclusivement.

Ce n'est pas ainsi qu'elles l'ont : on peut le partager avec elles, et on le partagera. A mesure donc qu'elles font tout renchérir, l'industrie se réveille dans les provinces agricoles, où l'on voudrait continuer de porter de beau linge et de beaux draps, et où l'on éprouve qu'il est tous les jours plus difficile d'en acheter au prix des provinces marchandes. Il leur est facile de juger combien il leur serait avantageux d'avoir des manufactures chez elles, où la main d'œuvre est à moins haut prix.

Or si, dans les provinces marchandes, il y a des manufactures florissantes, il y en a aussi qui le sont peu. L'appât du gain les a trop multipliées, et elles se nuisent par la concurrence. Il y a donc des manufacturiers intéressés à s'établir ailleurs. Ils passent dans les provinces agricoles, où ils sont appelés.

Dans les commencements, ils ne font que des draps médiocres, parce qu'ils n'ont pas eu le choix des ouvriers; les plus habiles étant restés dans les provinces marchandes, où de riches fabricants leur donnent de plus forts salaires.

Mais ils livrent leurs draps au plus bas prix possible, et ils en trouvent le débit dans un pays, où l'on n'est plus en général assez riche pour en acheter de plus beaux.

Peu à peu cependant ils forment de meilleurs ouvriers. Alors ils font des draps, qui le disputent en beauté à ceux des provinces marchandes; et ils les vendent à un prix plus bas, parce que la main-d'œuvre leur coûte peu, et qu'ils vivent avec beaucoup d'économie.

Les provinces marchandes voient donc qu'une partie de leur commerce leur échappe. Pour le retenir, autant qu'il est en leur pouvoir, elles baissent le prix de leurs draps, de leurs toiles, etc. Elles y sont forcées par la concurrence des manufactures, érigées dans les provinces agricoles.

De la sorte, il y aura entre toutes les provinces un balancement con-

tinuel de richesses et de population; balancement qui sera entretenu par l'industrie et par la concurrence, et qui, sans arriver à un équilibre permanent, paraîtra toujours y tendre, et en sera toujours fort près. Toutes, en un mot, seront riches et peuplées en raison de la fertilité de leur sol et de leur industrie.

Si une province croyait s'enrichir en s'occupant des moyens d'attirer et de retenir chez elle l'or et l'argent de toutes les autres, ce serait de sa part une erreur aussi funeste que grossière. Tout renchérirait bientôt pour elle : elle se dépeuplerait, elle serait tôt ou tard forcée de répandre au dehors son or et son argent; et elle ne saurait plus comment le faire revenir, parce que, dans le renchérissement de toutes choses, elle aurait perdu ses manufactures, et qu'il lui faudrait bien du temps pour les rétablir.

Il faut donc que l'or et l'argent entrent et sortent librement. C'est alors que les richesses se balanceront entre toutes les provinces : toutes seront dans l'abondance par l'échange de leur travail.

Il est vrai que, lorsqu'une province est plus riche en métal, elle paraît avoir un avantage sur les autres; comme le prix des productions de la terre et celui du travail sont évalués en argent, ils sont plus haut chez elle. Ils doubleront, par exemple, si elle a le double d'argent dans la circulation. Avec le produit d'un de ses arpents, qui sera évalué quatre onces d'argent, elle achètera le produit de deux arpents qui, dans une autre province, ne rapporteront en argent que deux onces chacun. De même, le produit du travail d'un de ses habitants sera l'équivalent du produit du travail de deux habitants d'une autre province. Elle vendra, par conséquent, le double en argent ce qu'on achètera d'elle, et elle achètera la moitié moins ce qu'on lui vendra.

Cet avantage serait réel et grand pour elle, si elle avait le privilége exclusif du commerce de manufactures. Elle ne l'a pas. Si elle se croit plus riche, parce qu'elle a plus d'argent, elle est donc dans l'illusion.

En effet, les provinces lésées s'occuperont des moyens d'attirer l'argent chez elles, et elles y réussiront par le bon marché de leurs manufactures; elles vendront beaucoup, tandis que la province riche en métal vendra peu, ou ne vendra point; et cependant elle achètera d'autant plus, qu'elle fera de plus grandes consommations. L'argent sortira donc de chez elle, pour n'y plus rentrer; et il entrera chez les autres pour n'en plus sortir, ou du moins pour n'en sortir que lorsqu'elles auront fait la même faute.

Pour développer mes idées, j'ai été obligé de faire voir comment les provinces paraîtraient devoir s'enrichir les unes aux dépens des autres. C'est néanmoins ce qui ne peut pas arriver, quand on suppose qu'elles donnent au commerce une liberté entière et permanente. Car, si la circulation des richesses peut alors se faire avec quelque inégalité, il ne faut pas craindre que cette inégalité puisse jamais aller jusqu'à mettre la mi

sère en opposition avec l'opulence. Tous les peuples travailleront à l'exemple les uns des autres, parce que tous voudront participer aux mêmes avantages. Dans cette concurrence les manufactures tomberont peu à peu dans les provinces qu'elles auront enrichies, et où la main-d'œuvre aura haussé; pendant qu'elles se relèveront dans d'autres provinces qu'elles doivent enrichir, et où le prix de la main-d'œuvre est plus bas. Elles passeront de province en province. Partout elles déposeront une partie des richesses de la nation; et le commerce sera comme un fleuve, qui se distribuerait dans une multitude de canaux, pour arroser successivement toutes les terres.

Cette révolution ne s'achèvera que pour recommencer. Lorsque, dans une province, le haut prix de la main-d'œuvre commencera à faire tomber les manufactures, le bas prix les relèvera dans une autre. Elles seront donc alternativement plus ou moins riches. Mais, parce qu'aucune ne le sera trop, aucune aussi ne sera pauvre. C'est que les richesses reflueront continuellement des unes dans les autres; et que, suivant les différentes pentes que le commerce leur fera prendre, elles se verseront successivement partout. Cette révolution sera sans inconvénients, parce qu'elle se fera naturellement et sans violence. C'est insensiblement que quelques provinces perdront une partie de leur commerce : c'est insensiblement que d'autres en recouvreront ce qu'elles auront perdu. La liberté a donc l'avantage de les garantir toutes de la pauvreté, et en même temps d'arrêter dans chacune le progrès des richesses, lorsque l'excès en ce genre pourrait nuire.

Dans le commencement de ce chapitre, j'ai été obligé de distinguer deux sortes de provinces, les unes marchandes et les autres agricoles; mais on voit que, par la liberté du commerce, elles sont toutes en même temps et agricoles et marchandes. C'est que, dans chacune, on s'occupe de tout, et qu'aucune ne connaît les préférences exclusives.

CHAPITRE III. — MŒURS SIMPLES D'UNE NATION ISOLÉE CHEZ QUI LE COMMERCE JOUIT D'UNE LIBERTÉ ENTIÈRE.

Tous les peuples que nous supposons, ont les mêmes mœurs. — Leurs mœurs sont simples, parce qu'ils ne peuvent pas connaître le luxe.

Placés à peu près sous le même ciel, les peuples que nous observons jouissent en général des mêmes productions; seulement avec plus ou moins d'abondance, suivant la nature du sol et l'industrie des cultivateurs. Une denrée, rare dans une province, sera commune dans une autre, ou une denrée, commune ailleurs, sera rare.

Ces peuples ont, pour commercer entre eux, un fonds dans les pro-

ductions dont chacun d'eux surabonde ; et, à mesure du progrès des arts, ils ont un autre fonds dans leur industrie.

Ce double fonds leur fournit de quoi faire des échanges de toutes espèces ; et, par ces échanges, tous jouissent des mêmes productions et des mêmes commodités.

On jouit des mêmes productions, parce qu'avec le surabondant de celles qui croissent dans ses terres, on se procure celles qui n'y croissent pas.

On jouit des mêmes commodités, parce que ou l'on cultive les mêmes arts, ou l'on commerce avec ceux qui les cultivent.

Or, ce sont les besoins que nous nous sommes faits, et les moyens que nous employons pour y satisfaire, qui sont nos coutumes, nos usages, nos habitudes, en un mot, nos mœurs.

Les besoins sont les mêmes pour tous les peuples que nous supposons; les moyens d'y satisfaire sont aussi les mêmes. Les mœurs sont donc les mêmes encore.

Pour leur donner de nouvelles mœurs, il faudrait donc transporter chez eux des productions étrangères à leur sol, ou des commodités étrangères à leurs arts.

Mais non-seulement ils ont les mêmes mœurs : je dis encore que leurs mœurs sont simples, et ne peuvent être que simples. C'est qu'il leur est impossible de connaître le luxe.

Nous avons vu que le luxe consiste dans ces jouissances qui sont le partage d'un petit nombre à l'exclusion du plus grand; que ces jouissances n'ont lieu, qu'autant qu'on dédaigne les choses communes, pour rechercher les choses rares et d'un grand prix; et qu'enfin les choses ne sont rares et d'un grand prix, que parce qu'elles viennent d'un pays éloigné, ou parce qu'elles sont travaillées avec beaucoup d'art.

Or, d'après nos suppositions, aucune rareté étrangère ne peut arriver chez les peuples que nous observons. Il ne sera pas plus en leur pouvoir de se procurer des ouvrages auxquels un grand travail donnerait un grand prix. Comme personne ne serait assez riche pour les payer, aucun artisan n'imaginera d'en faire.

Nous venons de prouver qu'il ne peut pas y avoir, chez de pareils peuples, de ces fortunes disproportionnées, qui se forment des dépouilles d'une multitude de familles réduites à la misère. Comment ce désordre pourrait-il avoir lieu dans un pays, où le commerce, seul moyen de se procurer de l'aisance, baisse et se relève alternativement d'une province à l'autre, et entretient partout les richesses à peu près au même niveau, ou tend continuellement à les y ramener?

Or, dès que les richesses n'iront pas se perdre dans un petit nombre de familles, il n'y aura pas de ces jouissances exclusives, qui insultent à la misère publique, et qui semblent effacer du nombre des hommes la plus grande partie des citoyens.

Je ne veux pas dire que tous participeront également aux mêmes jouissances ; sans doute que tous, par exemple, ne porteront pas du drap d'une égale finesse, mais tous porteront du drap. Chacun, suivant son état, jouira des commodités que procurent les arts. Chacun sera dans l'abondance et dans l'aisance, parce que tous auront l'usage des choses dont leur condition leur permet de se faire des besoins ; et, si les fortunes ne sont pas égales, ce sera uniquement parce que les talents ne sont pas égaux. Mais encore un coup, personne ne pourra faire des dépenses excessives, parce que personne ne pourra s'enrichir exclusivement.

Je ne vois qu'un moyen pour introduire le luxe parmi ces peuples, ce serait de substituer des priviléges exclusifs à la liberté du commerce. Alors il y aurait bientôt une grande disproportion entre les fortunes ; et des choses, auparavant communes, deviendraient rares par le haut prix auquel elles seraient portées. En pareil cas, le verre et la faïence, par exemple, seraient un luxe ; et c'est ainsi que la porcelaine et les glaces en sont un chez nous.

CHAPITRE IV. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : GUERRES.

Divisés par les guerres, les peuples ruinent mutuellement leur commerce. — Le peuple conquérant étend sa domination sur des pays qu'il a rendus en partie déserts et incultes, et il dépeuple ses provinces. — Dégradation de l'agriculture : chute de plusieurs manufactures.

Nous avons vu ce que peut la liberté. Il est temps de semer la dissension parmi nos peuples, et de mettre des gênes au commerce : nos suppositions en seront plus vraisemblables.

Divisés par des guerres, ils forment plusieurs nations qui ont des intérêts contraires.

Or, si nous pouvons supposer que chacune de ces nations commerce librement chez elle, nous ne pouvons plus supposer qu'elles commercent toutes librement les unes avec les autres.

Le commerce extérieur, toujours gêné et quelquefois suspendu, sera d'autant moins florissant qu'il sera plus dispendieux, soit par les pertes auxquelles il exposera, soit par les efforts qu'on fera pour le soutenir.

Ces nations se nuisent donc mutuellement : premièrement, parce qu'elles se privent chacune des avantages qu'elles se procuraient les unes aux autres par des échanges.

En second lieu, elles se nuisent encore, parce qu'elles dévastent réciproquement leurs terres. A chaque fois qu'elles prennent les armes,

elles détruisent un fonds de richesses qu'elles auraient mis dans la circulation, et qui ne peut plus y être. Il y aura des champs que la guerre ne permettra pas d'ensemencer : il y en aura d'autres, où elle ne laissera point de récoltes à faire. Les productions diminueront par conséquent, et avec elles la population.

Je veux que quelques-unes de ces nations se couvrent de gloire, de cette gloire que les peuples, dans leur stupidité, attachent aux conquêtes, et que les historiens, plus stupides encore, aiment à célébrer jusqu'au point d'ennuyer le lecteur : quel sera leur avantage? Elles régneront au loin dans des pays autrefois peuplés et fertiles, et aujourd'hui en partie déserts et incultes. Car ce n'est qu'en exterminant qu'elles assureront leur domination sur des peuples auparavant libres. Supposons que nos cités soient réduites à quatre nations ennemies, qui sont à peu près également puissantes, ou qui cherchent à se maintenir dans une espèce d'équilibre.

Sont-elles également puissantes? Elles se nuiront également.

Cherchent-elles à se maintenir dans une espèce d'équilibre? Elles se réuniront deux ou trois contre une puissance, dont la prépondérance menace de les assujettir, et elles se nuiront encore. La guerre coûtera des provinces à la nation même qui aura fait des conquêtes; car je regarde comme perdues les provinces où la population et la culture auront été ruinées ou considérablement détériorées. En effet, un empire, qui se dépeuplerait et qui tomberait en friches, n'en serait pas plus grand pour avoir reculé ses bornes.

Mais cet équilibre, parviendra-t-on à l'établir? Jamais : on ne fera que de fausses démarches, et l'inquiétude paraîtra l'unique cause motrice des puissances ; elles se livreront avec confiance aux projets les plus ruineux, pour les exécuter d'une manière plus ruineuse encore.

Or, dans ce désordre, les terres seront-elles aussi riches en productions, que lorsqu'elles étaient partagées entre une multitude de cités paisibles? Elles le seront d'autant moins, que la guerre ôtant toute liberté au commerce, le surabondant cessera de passer réciproquement d'une nation chez l'autre. Il ne se consommera donc plus : or, dès qu'il cessera de se consommer, il cessera de se reproduire.

Pendant que l'agriculture se dégradera, plusieurs manufactures tomberont ; et celles qui subsisteront encore n'auront plus le même débit. Elles ne pourront d'ordinaire vendre qu'à la nation chez qui elles seront établies; et elles lui vendront moins, parce que cette nation sera elle-même moins riche.

On dira sans doute que ces peuples ne seront pas toujours en guerre. En effet, il y aura des intervalles de paix : mais dans ces intervalles on ne réparera pas tous les maux que la guerre aura faits; et cependant on mettra de nouveaux obstacles au commerce.

CHAPITRE V. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : DOUANES, PÉAGES.

Supposition de quatre monarchies. — Les quatre monarques établissent des douanes et des péages pour augmenter leurs revenus. — Tort qu'ils font au commerce. — Ils doublent, ils triplent les taxes, et leurs revenus diminuent. — Fraudes des droits, ou contrebande. — Gens armés pour empêcher la contrebande, et employés pour percevoir les droits.

Les quatre nations que nous avons supposées dans le chapitre précédent, sont actuellement quatre monarchies, dont les monarques ont à l'envi l'ambition d'être riches et puissants ; mais malheureusement ils font précisément tout ce qu'il faut pour n'être ni l'un ni l'autre. Ils sont dans l'illusion, et ils n'en peuvent sortir. Parce que chacun d'eux croit n'avoir rien à craindre de ses voisins, et voit même qu'il s'en fait redouter quelquefois, ils se croient tous également puissants ou à peu près. Les mêmes fautes qu'ils répètent à l'exemple les uns des autres, les maintiennent dans un équilibre de faiblesse, qu'ils prennent pour un équilibre de puissance : leur grande maxime, c'est qu'il faut affaiblir ses ennemis. Voilà à quoi se réduit toute la politique qui doit leur donner tour à tour la supériorité; d'ailleurs, ils n'ont point de maxime pour acquérir de véritables forces.

Un d'eux imagina, pour augmenter ses revenus, de mettre des taxes sur toutes les marchandises étrangères qui entraient dans ses États; et à cet effet il établit des douanes et des péages. Les autres établirent aussi des douanes et des péages.

Quelque temps après, il imagina que ses revenus augmenteraient encore, s'il mettait des taxes sur les marchandises qui sortaient de son royaume; il en mit donc, et les autres en mirent à son exemple.

Lorsqu'il ne fut plus permis de rien exporter, ni de rien importer, qu'au préalable on n'eût payé une certaine taxe, tout renchérit dans ces quatre monarchies, en raison des taxes imposées; et ce renchérissement, qui diminua d'abord la consommation, et ensuite la reproduction, ralentit tout à coup le commerce. Il y eut des manufacturiers qui, ne pouvant pas être assurés de vendre, ne travaillèrent plus. Ceux qui continuèrent dans leur métier, travaillèrent moins, et les laboureurs négligèrent tout surabondant qui leur devenait inutile. C'est ainsi que les douanes et les péages portèrent atteinte à l'agriculture, aux arts, au commerce, et réduisirent à la mendicité un grand nombre de citoyens, qui auparavant vivaient de leur travail.

Un commerce libre entre ces quatre royaumes aurait fait refluer, de l'un dans l'autre, le surabondant de tous; et chaque souverain eût fondé sa puissance sur un peuple nombreux, enrichi par les arts et par l'agriculture.

Ce n'est pas ainsi que nos quatre monarques voyaient les choses. Au contraire, ils doublèrent les taxes, parce qu'ils crurent doubler leurs revenus, qu'ils ne doublèrent pas. Ils les triplèrent, ils les quadruplèrent, et ils ne comprenaient pas comment, bien loin d'avoir plus de revenus, ils en avaient moins. Ils ne voyaient pas qu'ils avaient fait diminuer les consommations.

Le commerce languissait, et on crut en avoir trouvé la cause. Comment, disait-on dans les quatre monarchies, nos manufactures ne tomberaient-elles pas, puisque nous sommes dans l'usage de préférer les ouvrages qui se font chez l'étranger, à ceux qui se font chez nous? Alors un des monarques imagina d'assujettir l importation à de nouvelles taxes, et de supprimer une partie de celles qu'il avait mises sur l'exportation. Mais les trois autres, qui n'étaient pas moins politiques, en firent autant, et le commerce ne se releva nulle part.

Il y avait un grand bénéfice à frauder les droits de péages et de douanes, et on les fraudait. Il fut donc défendu dans les quatre royaumes, sous de grièves peines, de vendre des marchandises étrangères, pour lesquelles on n'aurait pas payé la taxe imposée. Mais on continua de vendre en fraude : on vendit seulement à plus haut prix, en dédommagement des risques auxquels on s'exposait. Les commerçants, qui faisaient cette fraude, se nommaient *contrebandiers*.

Il fallut répandre sur toutes les frontières des troupes pour empêcher la contrebande, qu'on n'empêchait pas. Voilà donc les quatre monarchies armées en temps de paix, afin d'interdire tout commerce entre elles.

Sous prétexte de percevoir les droits du souverain, les employés dans les douanes et péages commettaient bien des vexations; et le gouvernement, qui les protégeait, semblait se concerter avec eux pour forcer tous les commerçants à devenir contrebandiers.

Ces employés étaient en grand nombre; les gens qu'on armait dans le dessein d'empêcher les fraudes, étaient en plus grand nombre encore. Tous ces hommes, à charge à l'État, consommaient une grande partie des droits de péage et de douane; et cependant c'étaient autant de citoyens enlevés aux arts et à l'agriculture.

CHAPITRE VI. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : IMPÔTS SUR L'INDUSTRIE.

Comment tout fleurit chez une nation où on ne met point de taxes sur l'industrie. — Motif des taxes mises sur l'industrie. — Maîtrises et communautés établies à cet effet. — Procès entre ces corps. — Dépenses auxquelles ils sont forcés. — Abus des apprentissages. — Mal que font au commerce les maîtrises et les communautés.

Nos cités, dès leur fondation, et par conséquent longtemps avant la monarchie, avaient reconnu la nécessité où sont les citoyens de contribuer aux dépenses publiques

Composées uniquement de colons, ce n'est qu'à des colons qu'elles pouvaient demander des subsides. En conséquence, on les prit sur chaque champ, et chacun paya en raison des productions qu'il récoltait.

Ce subside se levait à peu de frais. La répartition s'en faisait, dans chaque canton, par les colons mêmes. Chacun payait sans contrainte; et, comme personne ne pouvait se plaindre d'être surchargé, personne aussi ne songeait à payer moins qu'il ne devait. Lorsque, dans la suite, des citoyens se trouvèrent sans possessions, on n'imagina pas de leur demander des subsides. Il ne pouvait pas encore venir dans la pensée de faire payer des hommes qui n'avaient rien. L'usage, qui fait règle même quand il est raisonnable, ne le permettait pas.

Ces citoyens, qui n'avaient que des bras, subsistèrent donc de leur travail, ou du salaire qu'ils recevaient des colons, et ils ne payèrent rien.

Cet usage se maintint avec le progrès des arts, parce que tout usage dure. Les artisans et les marchands, ainsi que les fermiers et les journaliers, vécurent donc de leur salaire, et on ne pensa point à leur demander des subsides.

Tant que cet usage subsista, tout fleurit. L'industrie, assurée d'un salaire que la concurrence seule réglait, et sur lequel il n'y avait rien à retrancher, s'occupa des moyens d'augmenter ce salaire, soit en créant de nouveaux arts, soit en perfectionnant les arts déjà connus.

Alors tout devenait utile. Le surabondant trouvait un emploi, à mesure que les arts et le commerce faisaient des progrès. On consommait davantage : les productions croissaient en raison des consommations, et les terres étaient tous les jours mieux cultivées.

Les choses subsistèrent dans cet état jusqu'au temps de la monarchie. Elles s'y maintinrent même encore sous les premiers monarques. Mais enfin il fallait qu'il se fît une révolution.

Parce que des artisans et des marchands vivaient dans l'aisance, on demanda : Mais pourquoi ces hommes, qui sont riches, ne fournissent-ils pas une partie des subsides? Comment ont-ils pu en être exempts? Faut-il que les colons paient seuls toutes les charges, et tout citoyen ne

doit-il pas contribuer aux dépenses publiques? Ce raisonnement parut un trait de lumière.

On mit donc des impôts sur l'industrie, et il ne fut plus permis de travailler en aucun genre, qu'autant qu'on aurait payé une certaine somme à l'État. *Il ne fut plus permis de travailler!* voilà une loi bien étrange. Cependant, quand on veut que celui qui n'a rien, paie pour avoir la permission de gagner sa subsistance, il faut bien défendre le travail à ceux qui ne paient pas, et, par conséquent, leur ôter tout moyen de subsister.

Dans tous les métiers on ne fait pas les mêmes profits, non plus que dans toutes les espèces de commerce. Il parut donc juste de faire différentes classes, soit d'artisans, soit de marchands, afin de les imposer chacune à proportion des profits qu'elles pouvaient faire.

Cette opération n'était pas facile. Comment estimer ce qu'un homme peut gagner par son industrie? Il arrivera nécessairement que, dans le même métier et dans le même commerce, celui qui gagnera moins, paiera autant que celui qui gagnera plus. C'est un inconvénient qu'on ne voyait pas, ou qu'on ne voulait pas voir.

On donna le nom de *corps de métier* aux différentes classes d'artisans; et parce qu'on ne pouvait y être admis, qu'autant qu'on était passé maître, on leur donna encore le nom de *maîtrises*. Quant aux différentes classes de marchands, on les nomma *communautés*.

Autant on distingua de métiers dans les arts mécaniques, autant on fit de maîtrises; et autant on distingua de branches dans le commerce, autant on fit de communautés.

Quand on eut fait ces distinctions, on régla l'impôt que chaque maîtrise ou communauté devait payer; et en conséquence ceux qui se trouvèrent dans ces corps eurent non-seulement le droit de travailler, ils eurent encore celui d'interdire tout travail à ceux qui n'y étaient pas admis, c'est-à-dire de les réduire à mendier leur pain.

Travailler, sans être d'un de ces corps, c'était une fraude; et, parce qu'on n'avait pas voulu rester sans rien faire, ou plutôt, parce qu'on avait été forcé à travailler pour subsister soi-même et faire subsister sa famille, on était saisi et condamné à une amende qu'on ne pouvait pas payer, ou qu'on ne payait que pour tomber dans la misère.

Comme les principales branches du commerce se réunissent au tronc d'où elles naissent; qu'à ces principales branches il s'en réunit d'autres encore, et ainsi de suite, on conçoit qu'il sera d'autant plus difficile de démêler toutes ces branches, qu'on divisera et subdivisera davantage les communautés de marchands. Cependant elles se diviseront et subdiviseront, parce que le souverain, voyant qu'à chaque nouvelle communauté il est payé d'un nouvel impôt, se croira plus riche, lorsqu'il les aura multipliées.

Alors les communautés se confondent, comme des branches, au tronc

où elles se réunissent. Elles ne peuvent plus distinguer leurs priviléges : elles se reprochent d'empiéter les unes sur les autres, et les procès naissent. Il en sera de même des maîtrises.

Tous ces corps seront forcés à de grandes dépenses, soit pour payer les impôts, soit pour suivre leurs procès, soit pour faire la recherche de ceux qui travailleront, sans avoir été incorporés dans une maîtrise ou dans une communauté.

Forcés à des dépenses, chacun d'eux lèvera sur ses membres des fonds communs ; et ces fonds seront dissipés en assemblées, en repas, en édifices, et souvent en malversations.

Ces dépenses seront reprises sur les marchandises qu'ils débitent. Ils feront la loi aux consommateurs, parce qu'ayant seuls le droit de travailler, ils fixent à volonté le prix de leur travail. En quelque nombre que soient les artisans et les marchands, il faut que tout renchérisse ; parce qu'il faut que les maîtrises et les communautés retrouvent toujours de quoi renouveler les fonds communs qu'elles dissipent.

Il y a d'ailleurs, dans ces maîtrises et communautés, l'esprit du corps, une sorte de point d'honneur, qui force à vendre au même prix que les autres. On passerait pour un traître, si on vendait à plus bas prix, et on s'exposerait à quelque mauvaise affaire, pour peu qu'on y donnât le moindre prétexte.

Accoutumés à faire la loi, ces corps vendent cher l'avantage de participer à leurs priviléges. Ce n'est pas assez de payer l'apprentissage. Tant qu'il dure, on ne travaille que pour le compte du maître ; et il faut employer plusieurs années pour apprendre un métier, qu'on pourrait quelquefois savoir au bout de quelques mois. Celui qui a le plus de disposition, est condamné à un apprentissage aussi long que celui qui en a le moins. Il arrive de là que tous ceux qui n'ont rien, sont exclus à jamais de tout corps de métier. A-t-on été reçu ? Si on ne réussit pas, il n'est plus temps de faire un autre apprentissage : on n'aurait plus de quoi payer, et on est condamné à mendier.

Lorsque, dans nos cités, les professions étaient libres, les artisans se trouvaient en quelque sorte répandus partout. Les laboureurs, dans les moments qu'ils ne donnaient pas à la culture, pouvaient travailler à quelque art mécanique. Ils pouvaient donner de l'occupation à des enfants qui n'étaient pas encore assez forts pour les travaux de la campagne, et ils employaient à la culture les profits qu'ils avaient faits. Cette ressource leur fut enlevée, lorsqu'on eut mis tous les métiers en corps de maîtrises.

Les maîtrises et les communautés enlèvent donc l'aisance aux habitants de la campagne : elles réduisent à la mendicité les citoyens industrieux, qui n'ont pas de quoi payer un apprentissage ; elles forcent à payer cher un maître pour apprendre de lui ce qu'on pourrait souvent apprendre beaucoup mieux tout seul ; enfin, elles portent coup au com-

merce, parce qu'en faisant tout renchérir elles diminuent la consommation, et conséquemment la production, la cultivation et la population. Peut-on réfléchir sur ces abus, et ne pas reconnaître combien ils sont contraires au bien public?

CHAPITRE VII. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : COMPAGNIES PRIVILÉGIÉES ET EXCLUSIVES.

Les priviléges des maîtrises et des communautés sont des droits iniques. — On imagine d'accorder de pareils priviléges à des compagnies peu nombreuses. — Une compagnie fait le monopole du sel. — Aussitôt le prix du sel hausse de un à huit. — On est réduit à contraindre les citoyens à en acheter. — Combien ce monopole coûtait à l'État. — Combien il rendait peu au roi. — Autres compagnies de monopoleurs, qui font tout renchérir. — Naissance du luxe.

Les priviléges, accordés aux maîtrises et aux communautés, sont des droits iniques, qui ne paraissent dans l'ordre, que parce que nous les trouvons établis. Il est vrai que la concurrence d'un grand nombre d'artisans et de marchands met des bornes au bénéfice que les maîtrises et les communautés pourraient tirer du monopole. Mais il n'en est pas moins vrai, d'après ce que nous venons de démontrer, que ces corps ôtent l'aisance à plusieurs citoyens, en réduisent d'autres à la mendicité, font tout renchérir, et portent dommage à l'agriculture, comme au commerce.

Cependant, lorsqu'on se fut accoutumé à regarder, dans un corps nombreux, le monopole comme une chose dans l'ordre, il fut naturel de le regarder encore comme dans l'ordre, lorsqu'il se trouverait dans des corps moins nombreux. Un abus, qui est passé en usage, devient règle; et, parce qu'on a d'abord mal jugé, on continue de juger mal.

Il était facile de prévoir que les bénéfices, en vertu d'un privilége, grands pour chaque membre dans un corps nombreux, seraient plus grands à proportion qu'on diminuerait le nombre des membres. Il ne s'agissait donc plus que d'établir ce nouveau monopole, et on y trouva peu d'obstacles.

Le sel, fort commun dans nos quatre monarchies, était, par la liberté du commerce, à un prix proportionné aux facultés des citoyens les moins riches; et il s'en faisait une grande consommation, parce qu'il est nécessaire aux hommes, aux bestiaux et même aux terres, pour lesquelles il est un excellent engrais.

Il devait donc y avoir un grand bénéfice à faire le monopole du sel. On en forma le projet, et on créa à cet effet une compagnie privilégiée et exclusive. Elle donnait au souverain une somme considérable, et elle accordait, aux grands qui la protégeaient, une part dans son bé-

nefice. Ceux qui composaient cette compagnie se nommaient traitants, parce qu'ils avaient traité avec le roi. Ils faisaient seuls, en son nom, le commerce du sel dans toute l'étendue du royaume. Le premier monarque qui trouva cette source de richesses, ouvrit les yeux aux autres, et fut imité.

Le prix du sel haussa tout à coup d'un à six, sept ou huit ; et cependant les traitants, qui avaient seuls le droit de l'acheter en première main, le payaient si mal qu'on cessa d'exploiter plusieurs salines.

Tel fut l'abus de ce monopole, que la consommation du sel diminua au point que, pour faire valoir cette branche de commerce, il fallut contraindre les citoyens à en prendre, chacun par tête, une certaine quantité. Le sel fut donc un engrais enlevé aux terres : on cessa d'en donner aux bestiaux; et beaucoup de sujets ne continuèrent à en consommer, que parce qu'on les contraignait à ne pas se passer d'une chose nécessaire.

La compagnie des traitants coûtait immensément à l'État. Combien d'employés, répandus dans toutes les provinces pour le débit du sel ! Combien de gens armés pour empêcher la contrebande ! Combien de recherches pour s'assurer si tous les sujets avaient acheté la quantité imposée ! Combien de vexations ! Combien de frais en contraintes, saisies, amendes, confiscations ! En un mot, combien de familles réduites à la mendicité [1] !

Voilà le désordre que produisait cette compagnie privilégiée et exclusive. Cependant elle ne rendait pas au roi la moitié de ce qu'elle enlevait aux citoyens. La plus grande partie de l'autre moitié se consommait en frais. Le reste se partageait entre les traitants ; et, s'ils n'avaient pas assez de bénéfice, comme en effet ils ne s'en trouvaient jamais assez, on leur accordait ordonnance sur ordonnance, pour donner tous les jours plus d'étendue à leurs priviléges, c'est-à-dire, pour les autoriser à vexer le peuple de plus en plus.

Le bénéfice de ce monopole, lorsqu'une fois il fut connu, répandit un esprit d'avidité et de rapine. On eût dit qu'il fallait que chaque branche de commerce se fît exclusivement par des compagnies. Il s'en formait tous les jours : des protecteurs sollicitaient pour elles, souvent avec succès. Ils vendaient leur crédit, et ils ne s'en cachaient pas. Chacun croyait pouvoir se permettre ce qu'il voyait faire. C'était le monopole des grands.

Ces compagnies avaient toujours pour prétexte le bien de l'État ; et elles ne manquaient pas de faire voir, dans les priviléges qu'on leur accorderait, de grands avantages pour le commerce même. Elles réussirent surtout, lorsqu'elles proposèrent d'établir de nouvelles manufactures.

---

[1] Voir, à cet égard, *Econom. financ. du* XVIII*e siècle*, p. 92 et suiv.

Il est certain que de nouvelles manufactures méritent d'être privilégiées, c'est-à-dire, multipliées; et plus elles peuvent être utiles, plus il faut récompenser ceux à qui on les doit. Mais on accorda des privilèges exclusifs, et aussitôt le luxe sortit de ces manufactures. Les ouvrages, qui s'y vendaient, devinrent chers et rares, au lieu qu'ils auraient été à bas prix et communs. Je reviens aux conséquences que j'ai déjà répétées : *Diminution dans la consommation, dans la production, dans la cultivation, dans la population*; et j'ajoute, *naissance du luxe, accroissement de misère.*

CHAPITRE VIII. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : IMPÔTS SUR LES CONSOMMATIONS.

Impôts sur les consommations. — Le produit n'est pas aussi grand qu'il le paraît. — Les revenus du monarque ne croissent pas en raison de ce produit. — Combien ces impôts, onéreux pour le peuple, ruinent l'agriculture. — Combien la perception de ces impôts nuit au commerce.

Le vrai moyen de faire contribuer tout le monde, c'était de mettre des impôts sur les consommations, et nos quatre monarques en mirent sur toutes. Ils se persuadaient que cette imposition serait d'un grand produit pour eux, et en même temps d'un poids médiocre pour leurs sujets. Car, en fait d'administration, on concilie souvent les contradictoires.

Mais ils se trompaient, et sur le produit qui n'est pas aussi grand qu'il le paraît, et sur le poids qui est plus grand qu'on ne pense.

Premièrement, le produit n'est pas aussi grand qu'il le paraît.

Il est vrai que, tout le monde étant forcé de consommer, tout le monde est forcé de payer; et, si on s'arrête à cette seule considération, on voit croître le produit en raison des consommateurs.

Mais il faut d'abord défalquer les frais de perception, frais qui croissent eux-mêmes en raison du nombre des compagnies, auxquelles on afferme ou on donne en régie chacun de ces impôts, et en raison du nombre des commis qu'elles ont à leurs gages.

D'ailleurs, ces compagnies savent seules ce que chaque imposition peut produire, et elles mettent tout leur art à le cacher au gouvernement, qui lui-même ferme souvent les yeux sur les abus qu'il voit. La perception, si elle était simple, éclairerait le public, et serait moins dispendieuse : mais elles la compliquent à dessein, parce que ce n'est pas sur elles que les frais en retombent; et il leur est d'autant plus facile de la compliquer, que la multiplicité des impôts finit par faire de cette

partie de l'administration une science à laquelle personne ne peut rien comprendre[1].

Voilà donc une grande partie du produit qui se dissipe nécessairement ; et ce qu'on peut supposer de plus avantageux pour le monarque, c'est qu'il lui en revienne environ la moitié[2].

Mais il se trompe encore, s'il croit que son revenu est augmenté de cette moitié.

Les impôts, multipliés comme les consommations, ont tout renchéri pour lui comme pour ses sujets, et ce renchérissement porte sur toutes ses dépenses, puisqu'il a fait hausser le prix de la main-d'œuvre en tout genre d'ouvrages. Quand on supposerait son revenu augmenté d'un tiers, il n'en sera pas plus riche, si ce qu'il payait une once d'argent, il le paie désormais une once et demie.

Il croit ne mettre l'impôt que sur ses sujets, et il le met sur lui-même. Il en paie sa part, et cette part est d'autant plus grande, qu'il est obligé à de plus grandes dépenses. Cet impôt n'est pour l'industrie qui consomme, qu'une avance à laquelle on la contraint. A son tour, elle fait la loi, et elle force le souverain même à la rembourser.

Les matières premières, qu'on travaille dans les manufactures, passent par bien des artisans et par bien des marchands, avant d'arriver aux consommateurs ; et à chaque artisan, à chaque marchand, elles prennent un accroissement de prix, parce qu'il faut remplacer successivement les taxes qui ont été payées. Ainsi on croit ne payer que le dernier impôt, mis sur la marchandise qu'on achète, et cependant on en rembourse encore beaucoup d'autres.

Je ne chercherai point, par des calculs, le résultat de ces accroissements : un Anglais l'a fait[3]. Il me suffit de faire comprendre combien les taxes, mises sur les consommations, augmentent nécessairement le prix de toutes choses ; et que par conséquent les revenus du roi ne croissent pas en raison du produit qu'elles versent dans ses coffres. Voyons si elles sont onéreuses pour les peuples.

Le gouvernement ne le soupçonnait pas. Il supposait que chacun peut à son gré mettre à sa consommation telles bornes qu'il juge à propos ; et il en concluait qu'on ne paierait jamais que ce qu'on voudrait bien payer. Cette imposition, selon lui, ne faisait violence à personne. Pou-

---

[1] On sait combien Sully, qui était fait pour bien voir, a eu de peine à débrouiller ce chaos.

[2] Il y a des écrivains qui prétendent que, pour qu'il entre un million dans les coffres du roi, il faut que les sujets en paient trois. Je ne suis point en état de faire des calculs précis sur cette matière. (*Notes de l'Auteur.*)

[3] Voyez *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au Commerce* *, p. 394, où l'ouvrage anglais est cité.

* Par Dangeul. — Traduction supposée de l'anglais de John Nickolls. Paris, 1754, in-12. E. D.

vait ou en imaginer une moins pesante? Elle laissait une entière liberté.

Le gouvernement, qui raisonnait ainsi, ne considérait sans doute, pour sujets, que les gens riches qui, à la cour, ou dans la capitale, consommaient avec profusion; et je conviens avec lui que ces gens-là étaient maîtres de diminuer sur leurs consommations, et qu'il aurait été à désirer qu'ils eussent usé de la liberté qu'on leur laissait. Je conviens encore que tous ceux qui vivaient dans l'aisance, pouvaient aussi user de cette liberté, qui ne l'est que de nom, puisque dans le vrai on est contraint de se priver de ce qui est devenu nécessaire.

Mais les sujets, qui ne gagnent, au jour le jour, que de quoi subsister et faire subsister leur famille, sont-ils libres de retrancher sur leurs consommations? Voilà cependant le plus grand nombre, et le gouvernement ignore peut-être que, dans ce nombre, il y en a beaucoup qui ont à peine du pain : car je ne parle pas de ceux qui sont à la mendicité, et dont plusieurs n'y ont été réduits que par les fautes du gouvernement même.

Mais je veux que tout le monde soit libre de retrancher sur ses consommations : quels seront les effets de cette prétendue liberté?

Le monarque, je le suppose, sera le premier à donner l'exemple. On lui proposera des retranchements, et tôt ou tard ce sera pour lui une nécessité d'en faire; parce que, dans le haut prix où tout est monté, ses revenus ne suffisent plus à ses dépenses.

Je pourrais déjà remarquer que ces retranchements sont un mal : car ils sont pris sur le laboureur, sur l'artisan et sur le marchand, qui ne vendront plus la même quantité de marchandises. L'agriculture, par conséquent, et le commerce en souffriront. Mais continuons.

Je suppose à la cour et dans la capitale de pareils retranchements : j'en suppose encore de pareils dans les autres villes; et, de proche en proche, j'arrive jusqu'au laboureur, qui n'ayant pas un superflu sur lequel il en puisse faire, en fait sur le nombre de ses bestiaux, de ses chevaux, de ses charrues. Le dernier terme de ces retranchements est donc évidemment au détriment de l'agriculture.

Veut-on les observer sous un autre point de vue? Je dirai : les gens aisés feront moins d'habits. Par conséquent, il se vendra moins de drap chez les marchands, il s'en fera moins chez les fabricants, et dans les campagnes on élèvera moins de moutons. Ainsi, quand nous suivrons ces retranchements dans tous les genres de consommation, nous trouverons, pour résultat, la ruine de plusieurs manufactures dans les villes, et la ruine de l'agriculture dans les campagnes. Alors une multitude de citoyens, qui auparavant trouvaient du travail, en demanderont souvent inutilement. Ceux qui n'en trouveront pas, mendieront ou voleront; et ceux qui en trouveront, forcés à se donner au rabais, subsisteront misérablement.

Dans cet état de choses, le souverain, qui ne comprend pas pourquoi ses revenus diminuent, double les impôts, et ses revenus diminuent encore. C'est ainsi que, par les retranchements auxquels il ne se lasse point de forcer coup sur coup ses sujets, il achève enfin de ruiner les arts et l'agriculture.

Je ne m'arrête pas à faire voir les gênes que mettent au commerce les visites qu'on fait aux portes des villes; les formalités qui sont nécessaires pour estimer les marchandises; les discussions et les procès auxquels ces formalités donnent fréquemment lieu; les vexations des commis qui souvent ne cherchent que des prétextes pour faire des frais; les dommages que reçoivent les marchands, lorsque, forcés de laisser leurs marchandises à la douane, ils perdent le moment favorable à la vente. Je pourrais remarquer encore que les droits qu'on met sur l'entrée et sur la sortie, sont nécessairement arbitraires et inégalement répartis. Une pièce de vin, par exemple, qui ne vaut que dix onces d'argent, paiera autant qu'une pièce qui en vaut cinquante; et, pour l'une comme pour l'autre, cette taxe sera la même dans une année de disette et dans une année d'abondance, c'est-à-dire, lorsqu'elles auront chacune changé de prix. Mais, sans répéter des lieux communs déjà répétés tant de fois et toujours inutilement, c'est assez d'avoir démontré que les impôts sur les consommations sont les plus funestes de tous.

CHAPITRE IX. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : VARIATION DANS LES MONNAIES.

Comment on fixe le titre des monnaies. — Le droit de battre monnaie appartient au Souverain. — Bénéfice qui lui est dû. — Ce bénéfice doit avoir des bornes. — Fraude des souverains : ils donnent pour une certaine quantité d'argent une quantité moindre. — Autre fraude : ils donnent à une même quantité d'argent une valeur plus haute ou plus basse. — Combien ces fraudes nuisent au commerce. — Procédés du gouvernement lorsqu'il haussait et baissait alternativement la valeur des monnaies. — Ce qu'on a droit d'exiger du souverain qui bat monnaie.

Nous avons vu que les pièces de monnaie sont des portions de métal, auxquelles l'autorité publique a mis une empreinte, pour faire connaître la quantité d'or et d'argent qu'elles contiennent.

Si, dans les pièces de monnaie, on n'employait que de l'or ou de l'argent pur, il suffirait de les peser pour en connaître la valeur. Mais, parce qu'on allie ces métaux avec une certaine quantité de cuivre, soit pour les travailler plus facilement, soit pour payer les frais de la fabrique, il s'agit encore de savoir en quel rapport est la quantité de l'or ou de l'argent avec la quantité de cuivre.

On considère une pièce d'or comme un tout composé de vingt-quatre

parties, qu'on nomme *carats*. Si ces vingt-quatre parties étaient autant de parties d'or, on dirait que le titre de la pièce est à vingt-quatre carats. Mais parce qu'il y a toujours de l'alliage, le titre est aussi toujours au dessous de vingt-quatre. S'il y a une partie de cuivre, le titre est à vingt-trois; s'il y en a deux, il est à vingt-deux; s'il y en a trois, il est à vingt-un, etc.

De même on considère une pièce d'argent, comme un tout composé de douze *deniers* : et on dit que le titre de l'argent est à onze deniers, si la pièce contient une partie d'alliage; qu'il est à dix, si elle en contient deux, etc. On conçoit que ces divisions à vingt-quatre carats et à douze deniers sont arbitraires, et que toute autre aurait été également propre à fixer le titre des monnaies.

Le droit de battre monnaie ne peut appartenir qu'au souverain. C'est que, seul digne de la confiance publique, il peut seul constater le titre et le poids des pièces d'or et d'argent qui ont cours.

On lui doit non-seulement les frais de fabrication ; on lui doit encore un droit ou un bénéfice pour son empreinte, qui a une valeur, puisqu'elle est utile [1].

Mais il est de son intérêt de borner ce droit, parce qu'un trop grand bénéfice de sa part inviterait à contrefaire ses monnaies. Il les vend seul. Ce monopole, fondé sur l'utilité publique, deviendrait inique, s'il en abusait. Il aurait à se reprocher les crimes qu'il aurait fait commettre, et la nécessité où il serait de punir.

On juge bien que nos quatre monarques auront abusé de ce droit, et multiplié les faux-monnayeurs. Ils ont fait plus.

Dans l'origine, une livre en monnaie pesait douze onces d'argent; et, avec ces douze onces, on fabriquait vingt pièces qu'on nommait sous, et qui en étaient chacune la vingtième partie. Ainsi vingt sous faisaient une livre pesant.

Or, nos quatre monarques altérèrent la monnaie par degrés. Ils vendirent, comme vingtième partie de douze onces d'argent, des sous qui n'en étaient que la vingt-cinquième, la trentième, la cinquantième ; et ils finirent par en fabriquer qui n'étaient pas la centième partie d'une once. Cependant le public, qui avait d'abord jugé que vingt sous font une livre, continuait par habitude de juger que vingt sous font une livre, sans trop se rendre compte de ce qu'il entendait par sous et par livres. On eût dit que son langage lui cachait les fraudes qu'on lui faisait, et conspirait avec le souverain pour le tromper. C'est un exemple des plus frappants de l'abus des mots.

Quand il fût reconnu qu'on n'attachait plus d'idée précise aux dénominations *livre* et *sou*, les monarques s'aperçurent que, sans altérer les

[1] Voyez les observations de Le Trosne, *Physiocrates*, p. 914-915.

monnaies, ils avaient un moyen plus simple d'en hausser ou d'en baisser la valeur. Ce fut de déclarer que ce qui valait, par exemple, six livres, en vaudrait huit désormais, ou n'en vaudrait plus que cinq. Ainsi les pièces de monnaie, qui étaient dans le commerce, valaient, avec la même quantité d'argent, plus ou moins, suivant qu'ils le jugeaient à propos.

Cette opération est si absurde, que, si c'était une supposition de ma part, on dirait qu'elle n'est pas vraisemblable. Comment voulez-vous, m'objecterait-on, qu'il vienne dans l'esprit du souverain de persuader au public, que six est huit ou n'est que cinq ? Quel avantage retirerait-il de cette fraude grossière ? Ne retomberait-elle pas sur lui même ? Et ne le paiera-t-on pas avec la même monnaie, avec laquelle il paie? Les monarques cependant ont regardé ces fraudes comme le grand art des finances. En vérité les suppositions, les moins vraisemblables que j'ai faites, sont plus vraisemblables que bien des faits.

Je ne m'arrêterai pas sur tous les inconvénients qui naissent des variations dans les monnaies. Il me suffit de faire voir combien elles nuisent au commerce.

La confiance est absolument nécessaire dans le commerce; et pour l'établir, il faut, dans les échanges de valeur pour valeur, une mesure commune, qui soit exacte et reconnue pour telle. L'or et l'argent avaient cet avantage, lorsque l'empreinte de l'autorité souveraine en attestait le titre au vrai, et ne trompait jamais.

Mais, quand une fois le monarque eut altéré les monnaies, on ne pouvait plus les recevoir avec confiance, parce qu'on ne savait plus ce qu'elles valaient. Il fallait ou être trompé, ou tromper soi-même. Ainsi la fraude du souverain mettait dans le commerce la fraude au lieu de la confiance; et on ne pouvait plus ni acheter ni vendre, à moins qu'on n'y fût forcé par la nécessité.

Quand il plut au monarque de hausser et de baisser alternativement la valeur des monnaies, sans en avoir changé le titre ni le poids, l'abus fut plus grand encore : on ne savait pas comment se servir d'une mesure qui, variant continuellement, n'était plus une mesure.

Il est vrai qu'on aurait pu n'avoir aucun égard à la valeur fictive, qui n'était que dans le nom donné à la pièce de monnaie : on aurait pu évaluer la quantité d'argent qu'elle contenait, et s'en servir d'après cette évaluation. C'est ce que le prince ne permettait pas. Il voulait qu'un écu, qui contenait une once d'argent, fût pris pour cent sous, six francs ou huit livres, à son choix; et il le voulait, parce qu'autrement il n'eût pas retiré de sa fraude le profit qu'il trouvait à se faire payer quand la monnaie était basse, et à payer lui-même quand la monnaie était haute. Mais il faut observer les procédés du gouvernement, pour mieux juger du désordre que ces variations devaient produire.

Ordinairement il ne faisait pas tout à coup descendre les monnaies

au terme le plus bas, auquel il avait dessein de s'arrêter. Il les y amenait par degrés. Il donnait une ordonnance, par laquelle il déclarait que, pendant vingt mois, les écus, par exemple, qui valaient cent sous, perdraient chaque mois un pour cent; et par là il les réduisait par degrés à ne valoir plus que quatre livres.

On pouvait conjecturer que les monnaies hausseraient, après avoir baissé; parce que c'était, dans cette opération, la manière de procéder du gouvernement, qui croyait trouver un bénéfice dans ces hausses et ces baisses alternatives. On ne savait donc plus sur quoi compter. Les personnes prudentes, qui ne voulaient pas jouer leur argent au hasard de le perdre, le resserraient. Elles attendaient le moment d'en faire usage avec moins de risques, et le commerce en souffrait.

D'autres, moins sages, voyant que dans le commencement des diminutions, on faisait vingt livres avec quatre écus, et qu'à la fin il en faudrait cinq pour faire une somme pareille, se hâtèrent de mettre leur argent sur la place. Par la même raison, ceux qui devaient se hâtèrent de payer leurs dettes.

On trouvait donc beaucoup de facilité à emprunter. Cette facilité trompa des marchands imprudents, qui crurent devoir saisir cette occasion pour former quelques nouvelles entreprises. Ils prirent l'argent qu'on leur offrait, et ils achetèrent, mais chèrement, soit parce que la concurrence de leurs demandes haussait les prix, soit parce qu'ils payaient avec une monnaie qui, d'un jour à l'autre, devait baisser de valeur.

Cependant, après plusieurs diminutions, le roi commença lui-même à resserrer l'argent dans ses coffres. On cessa de payer à son trésor. La méfiance fut donc générale, et on ne vit plus d'argent dans la circulation. Les marchands qui en avaient emprunté, n'en avaient pas pour les dépenses nécessaires et journalières. Alors, forcés de vider leurs magasins, et de vendre à cinquante ou soixante pour cent de perte, ils voyaient combien ils s'étaient trompés dans leurs spéculations. Le plus grand nombre fit banqueroute.

Au fort de cette crise, le gouvernement hausse tout à coup l'écu de quatre francs à cent sous, et il croit avoir gagné vingt cinq pour cent. Mais ce gain est fictif, et le dommage porté au peuple est réel.

Quand je dis qu'il haussa l'écu, je ne parle pas assez exactement. Il proscrivit celui dont il avait baissé la valeur. Il ordonna de le porter à sa monnaie, où il ne fut reçu que sur le pied de quatre francs, et il fabriqua un nouvel écu au même titre, qu'il fit valoir cent sous.

Parce qu'il portait les droits de sa monnaie à vingt pour cent, il crut encore trouver vingt pour cent de gain dans cette opération. Mais les faux-monnayeurs achetèrent les vieux écus quatre livres cinq, quatre livres dix; et ils en fabriquèrent de nouveaux qu'ils vendaient,

comme le roi cent sous. Le gouvernement s'était donc lourdement trompé.

Au reste, quels que soient le titre et le poids de la monnaie, peu importe. Il suffit que l'empreinte assure de la quantité d'argent que chaque pièce contient, et que le prince en abusant des mots n'entreprenne pas de mettre une valeur fictice, et par là toujours variable, à la place d'une valeur réelle qui est seule permanente.

CHAPITRE X. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : EXPLOITATION DES MINES.

Comment les richesses des mines font tout renchérir. — Ce renchérissement paraît d'abord avantageux. — Bientôt il ruine les arts, le commerce et l'agriculture. — Le renchérissement ne permet plus d'exploiter les mines. — Avantage de l'exploitation des terres sur l'exploitation des mines. — Ce qui arriverait, si l'or et l'argent étaient aussi communs que le fer.

Dans une de nos monarchies, on découvrit des mines qui, fort abondantes en or et en argent, enrichirent tout à coup les propriétaires, les entrepreneurs, les fondeurs, les affineurs et tous ceux qui travaillaient ces métaux.

Quand on ne s'enrichit que lentement et à force de travail, on peut être économe; mais on dissipe quand l'argent se reproduit facilement, et paraît devoir se reproduire toujours en plus grande quantité. Or les mines abondantes en elles-mêmes, étaient plus abondantes encore dans l'opinion publique.

Ceux qu'elles enrichissaient se hâtèrent donc d'augmenter leurs dépenses; et, par conséquent, ils firent part de leurs richesses aux artisans auxquels ils donnaient de l'ouvrage, aux marchands chez qui ils achetaient, et aux fermiers dont ils consommaient les productions.

Les artisans, les marchands et les fermiers devenus plus riches, dépensèrent aussi plus qu'ils ne faisaient auparavant; et, à mesure que les consommations croissaient parmi les citoyens de tout état, les prix haussaient dans tous les marchés.

Ce renchérissement mettait mal à l'aise ceux qui avaient des terres, dont ils ne pouvaient pas encore renouveler les baux; mais ce n'était que pour un temps. Plus funeste aux gens à rentes ou à gages, il leur ôtait pour toujours une partie de leur subsistance, et il en forçait plusieurs à sortir du royaume. La population diminuait donc.

Les consommations augmentèrent encore, lorsque les baux de toutes les terres eurent été renouvelés. Alors le royaume parut florissant. Tout le monde était riche. Le propriétaire d'une terre voyait son revenu

doublé. Les marchands vidaient promptement leurs magasins; les artisans pouvaient à peine suffire aux ouvrages qu'on leur demandait; les fermiers élevaient plus de bestiaux, défrichaient plus de terres, et les cultivaient toutes avec plus d'industrie.

Dans cet instant de prospérité, on disait : « Les mines font la puissance d'un État. C'est une source abondante, qui fait pour ainsi dire déborder les autres sources de richesses. Voyez comme elles font fleurir les arts, le commerce, l'agriculture. » Cette vérité n'était que momentanée, et il fallait se hâter de la dire.

En effet, quand une plus grande quantité d'argent eut encore haussé les prix, on acheta chez l'étranger, où tout coûtait moins, ce qu'on achetait auparavant dans le royaume. Les artisans cessèrent peu à peu de travailler, les marchands cessèrent peu à peu de vendre, et les fermiers cessèrent peu à peu de cultiver des productions qu'on ne leur demandait plus. Les manufactures, l'agriculture, le commerce, tout tomba; et, parmi ceux qui vivaient auparavant de leur travail, les uns sortirent du royaume, les autres y restèrent pour mendier.

Le produit des mines était donc, en dernière analyse, dépopulation et misère. L'argent qu'on en retirait franchissait les provinces, et passait chez l'étranger sans laisser de traces.

Cependant on ne se lassait pas d'exploiter les mines, et l'argent n'en était pas plus commun. On en manquait d'autant plus, que tout renchérissait dans les monarchies voisines, où les marchandises doublèrent et triplèrent de prix, parce que l'argent y avait doublé et triplé.

Enfin le renchérissement vint au point, qu'on fut obligé d'abandonner les mines. Les frais, pour en tirer l'or et l'argent, devinrent si grands, qu'il n'y avait plus de bénéfice à les exploiter. On en chercha de plus abondantes : on n'en trouva pas.

Il arrive donc un temps où l'exploitation des mines ne peut plus se faire avec bénéfice. Il n'en est pas de même de la culture des productions, qui se consomment pour se reproduire. Par l'abondance avec laquelle elles se renouvellent, elles se multiplient à chaque fois, et en raison de la quantité nécessaire à notre consommation, et en raison des avances faites et à faire; en sorte que, quels que soient les frais, le produit assure toujours un bénéfice. C'est une source qui ne tarit point. Plus on puise, plus elle croît. Tel est l'avantage de l'exploitation des terres sur l'exploitation des mines.

Que serait-il arrivé, si l'or et l'argent fussent devenus aussi communs que le fer? Ces métaux auraient cessé d'être la mesure commune des valeurs, et il n'eût plus été possible aux propriétaires de recevoir leurs revenus dans les villes qu'ils habitaient. Forcés à se retirer dans leurs terres, et ne pouvant pas les cultiver toutes par eux-mêmes, ils en auraient abandonné la plus grande partie à des colons qu'elles auraient fait subsister. Plus de villes, par conséquent, plus de grandes fortunes;

mais aussi plus de mendicité : et à la place de nos monarchies où la misère et la dépopulation croissent continuellement, nous verrions une multitude de cités agricoles, qui se peupleraient tous les jours de plus en plus. Que nous serions heureux, si nous trouvions des mines assez riches pour rendre inutiles tout notre or et tout notre argent !

CHAPITRE XI. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : EMPRUNTS DE TOUTES ESPÈCES DE LA PART DU GOUVERNEMENT.

Création d'offices à charge au peuple. — Emprunts faits aux compagnies privilégiées, plus à charge encore. — Rentes viagères et tontines, qui multiplient les gens inutiles. — Monnaie de papier ; abus qu'elle produit. — Le gouvernement fait banqueroute. — Etablissement d'une banque.— Comment les actions haussent et baissent.— Illusion du public. — Chute de la banque.

Au temps de nos cités, la justice s'administrait de la manière la plus simple, c'est-à-dire, avec peu de lois et peu de magistrats. Sous la monarchie, les lois se multiplièrent avec les tribunaux, les magistrats et les suppôts de toutes espèces.

De toutes les causes qui concoururent à cet abus, il n'en est qu'une qui entre dans mon plan : c'est la création d'une multitude d'offices ; création dont les souverains se firent une ressource.

Il faut, dans une monarchie, que les charges de magistrature soient vénales ; parce que, si elles ne l'étaient pas, l'intrigue les vendrait, et l'administration de la justice serait un brigandage [1].

Mais, pour les vendre lui-même, le souverain ne doit pas multiplier au delà du besoin celles qui sont utiles, encore moins en créer d'inutiles. Si c'est une ressource pour lui, elle n'est que momentanée, et il reste chargé à perpétuité d'une dette. Car un office qu'il vend, est proprement un emprunt dont il paie l'intérêt sous le nom de gages.

Cependant, lorsque nos quatre monarques eurent découvert cette ressource, ils en abusèrent au point que les magistrats furent souvent obligés de financer, pour empêcher que les tribunaux ne fussent surchargés d'une trop grande quantité de membres inutiles. Mais cet expédient, au lieu de produire l'effet qu'ils en avaient attendu, fut pour le souverain un moyen de plus de faire de l'argent. Ils financèrent donc, et, quelque temps après, on créa de nouveaux offices.

La noblesse était exempte d'une grande partie des taxes. Cette exemption absurde, qui ne peut s'expliquer chez des peuples originairement

---

[1] C'est aussi l'opinion de Montesquieu, mais en est-elle plus juste? E. D.

agricoles, tels que ceux que je suppose, s'explique naturellement chez des peuples barbares d'origine.

Comme les anciens nobles s'étaient exemptés de contribuer, on voulut le devenir pour partager avec eux cette prérogative; et on créa des offices, uniquement pour vendre la noblesse.

Alors le peuple se trouva de plus en plus surchargé. Non-seulement il porta, en surcroit de charge, tout le faix que le roturier anobli ne portait plus; on mit encore sur lui de nouveaux impôts, pour payer les gages des nouveaux offices.

On se serait lassé de voir les quatre monarques employer toujours les mêmes moyens pour faire de l'argent. Aussi en avaient-ils plusieurs qu'ils abandonnaient tour à tour, et auxquels ils revenaient de loin à loin.

Ils trouvèrent surtout de grandes ressources dans les compagnies privilégiées. Elles avaient du crédit. Ils empruntèrent d'elles, quelquefois à dix, quinze, vingt pour cent, des sommes qu'elles empruntaient d'ordinaire à cinq.

Le public ne jugea pas d'abord que ces emprunts seraient une nouvelle charge pour lui. Il ne voyait pas que c'était lui qui contractait une dette, lorsque le souverain empruntait. Cependant on aliénait une partie des impôts, pour payer les intérêts aux compagnies; et, bientôt après, on mettait de nouveaux impôts pour égaler la recette à la dépense.

Ces emprunts étaient pour l'État une charge perpétuelle; charge d'autant plus grande, qu'une partie des intérêts passait, chaque année, chez l'étranger qui avait aussi prêté. Le gouvernement ne renonça pas à cette ressource; mais il s'en fit une autre dans des emprunts à rentes viagères; et, pour tenter la cupidité, il imagina des tontines. Il s'applaudissait de contracter des dettes qui s'éteignaient d'elles-mêmes, et d'avoir trouvé le secret de prendre l'argent des citoyens sans faire violence à personne.

Cette ressource mettait, comme toutes les autres, dans la nécessité de multiplier les impôts, afin d'égaler la recette à la dépense; et il fallait mettre de gros impôts, parce que les dettes étaient grandes. Il est vrai que les dettes s'éteignaient: mais les impôts subsistaient, et on les accumulait, parce qu'on créait continuellement des rentes viagères ou des tontines. Cette opération qui n'avait point de terme, remplissait les villes de gens oisifs et inutiles, qui subsistaient néanmoins aux dépens de l'État.

Les compagnies, en empruntant pour prêter au roi, avaient répandu dans le public une quantité étonnante de billets payables au porteur, et portant intérêt à cinq pour cent. Il y en avait de cinquante onces d'argent, de cent, de mille, afin de faciliter à tout le monde le moyen de prêter.

Cette monnaie de papier parut mettre un grand mouvement dans la

circulation, et on se crut plus riche. Avec des terres, disait-on, on a toujours des réparations à faire : une mauvaise récolte vous enlève une partie de vos revenus, et on a souvent bien de la peine à être payé de ses fermiers. D'ailleurs, si le cas arrive d'une dépense extraordinaire, on ne la peut pas prendre sur ses fonds, et on trouve difficilement à emprunter. Mais, avec un porte-feuille, on a des rentes bien payées à l'échéance ; et, comme au besoin on vend quelques billets, on peut toujours faire face aux accidents.

On conçoit combien cette nouvelle façon de penser portait coup à l'agriculture. Les terres baissèrent de prix. On ne réparait pas les pertes faites en bestiaux ; on laissait tomber les fermes en ruine ; on vexait les fermiers pour être payé ; et on achetait des billets. Il fallait avoir une grande surabondance d'argent, pour imaginer de faire l'acquisition d'une terre ; et, quand on l'avait faite, on songeait aux moyens d'en tirer beaucoup sans y rien mettre.

Cependant les dettes de l'État croissaient, et les compagnies, que le gouvernement payait mal, ne pouvaient plus tenir leurs engagements. Alors le gouvernement se mit en leur place, et déclara qu'il paierait pour elles ; c'est-à-dire, qu'il réduisit l'intérêt des papiers publics de cinq à quatre pour cent, à trois, à deux, enfin à rien. Alors la ruine d'une multitude de particuliers, auparavant riches, entraîna celle d'une multitude de commerçants. On ne vit plus que banqueroute sur banqueroute ; et on apprit qu'il n'en est pas des papiers, qui n'ont qu'une valeur fictice, comme de l'or et de l'argent qui ont une valeur réelle.

On aurait au moins dû l'apprendre. Mais la richesse en papier était si commode, qu'on ne cherchait qu'à se faire illusion ; et, après quelque temps, on les recevait encore avec confiance. Il semblait qu'on ne sût que faire de son argent.

Nous avons vu comment un banquier fait valoir, pour son compte, des fonds que plusieurs négociants lui ont confiés. Or, supposons que des banquiers, riches en argent et surtout en crédit, s'associent et forment ensemble un fonds pour le faire valoir à leur profit commun. Cette association est une compagnie qui donnera à chacun de ses membres une reconnaissance par écrit de la somme que chacun d'eux a fournie. Cet écrit ou billet se nommera action, parce qu'il donne, sur les fonds de la banque, un titre qu'on nomme action en termes de jurisprudence.

Je suppose que les fonds de cette banque monte à cent mille onces d'argent, et que, pour en faciliter la circulation, on a divisé ce fonds en mille actions de cent onces chacune.

Ces actions rapporteront cinq, six pour cent, tantôt plus, tantôt moins, suivant le bénéfice que fera la banque. Plus elles rapporteront, plus elles s'accréditeront ; et il y en aura bientôt plusieurs milliers dans le public.

Tout propriétaire d'action a une créance sur la banque, et il y trouve

plusieurs avantages. Le premier est une sûreté pour son argent qu'il craindrait de garder chez lui. Le second est l'intérêt qu'il en retirera, intérêt qui peut croître d'un jour à l'autre. Le troisième est de pouvoir placer en petites parties, et pour le temps qu'il veut, tout l'argent dont, pour le moment, il ne ferait aucun usage. Le quatrième est la commodité de pouvoir payer de grosses sommes par le simple transport de ses créances. Le dernier enfin est de cacher son bien dans un portefeuille, et de n'en laisser paraître que ce qu'il veut qu'on en voie. Ces avantages, que chacun évaluait suivant son caprice, pouvaient faire monter les actions de cent onces qu'elles valaient dans le principe, à cent dix, cent vingt, cent trente, etc.

La banque, qui a voulu répondre à l'empressement du public, a vendu des actions, je suppose, pour un million d'onces d'argent. Or elle n'a pas besoin d'avoir ce million en caisse, parce que, tant qu'elle sera accréditée, elle est bien assurée que les actionnaires ne viendront pas tous à la fois demander leurs fonds. Il lui suffira d'en garder assez pour payer ceux qui seront dans le cas d'avoir besoin d'argent comptant; et ce sera, par exemple, cent mille onces, plus ou moins suivant les circonstances.

Ces actions, comme tout autre effet commerçable, gagneront ou perdront suivant l'empressement avec lequel on les recherchera. Si beaucoup de personnes en veulent acheter, et que peu en veuillent vendre, elles hausseront de prix : elles baisseront au contraire, si beaucoup en veulent vendre, et que peu en veuillent acheter. Quelquefois un bruit, vrai ou faux, qui fera faire une perte à la banque, répandra l'alarme, et tout le monde voudra vendre : d'autres fois un bruit, également vrai ou faux, ramènera la confiance, et tout le monde voudra acheter. Dans ces alternatives, l'agiotage deviendra la profession de bien des personnes qui ne seront occupées qu'à répandre tour à tour la confiance et l'alarme. La banque elle-même, lorsqu'elle sera sûre de pouvoir rétablir son crédit, le fera tomber par intervalles, afin de faire elle-même l'agiotage de ses actions. Elle les achètera, lorsqu'elle les aura fait tomber : elle les revendra, lorsqu'elle les aura fait remonter.

Le gouvernement pouvait emprunter de cette banque, et il emprunta à gros intérêts. Mais il en tira un autre parti. Il avait des papiers qui perdaient beaucoup : les billets des traitants étaient surtout prodigieusement tombés dans toutes les places de commerce. Il engagea les directeurs de la banque à fabriquer des actions, dont ils n'avaient pas reçu la valeur; et avec ces actions, il fit acheter des billets des traitants. Aussitôt ces billets haussent de prix. On y court : ils haussent davantage. Les bruits qu'on sème entretiennent l'ivresse du public; et on se hâte d'autant plus d'en acheter, qu'on croit qu'ils doivent toujours hausser. Lorsque, par ce manége, on les eut fait remonter au-dessus du pair, les directeurs de la banque en revendirent pour retirer les actions

extraordinaires qu'ils avaient fabriquées, et ils les retirèrent avec profit. C'est ainsi qu'on faisait valoir alternativement les papiers de la banque et les papiers des traitants; tantôt ceux-ci étaient bons, tantôt ceux-là; et le public ne voyait pas que tous étaient mauvais.

Il ne manquait plus au gouvernement que de faire la banque lui-même, et il la fit. Lorsqu'il eut emprunté d'elle au point qu'il ne pouvait plus payer, il prit la place des banquiers. Alors il fabriqua des actions, et il en fabriqua d'autant plus, qu'il crut que le papier devait désormais lui tenir lieu d'argent[1].

Les actions trop multipliées baissent de prix d'un jour à l'autre. Bientôt on n'en achète plus, et les actionnaires redemandent leurs fonds. Il fallut donc user d'adresse. On fit un grand étalage d'or et d'argent. Cependant on payait lentement, sous prétexte qu'on ne pouvait pas payer tout le monde à la fois; et des gens affidés venaient recevoir publiquement de grosses sommes, qu'ils reportaient en secret dans la banque. Mais, si de pareils artifices pouvaient se répéter, ils ne pouvaient pas toujours réussir. La chute de la banque produisit enfin un bouleversement général.

CHAPITRE XII. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : POLICE SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES GRAINS.

Ce qu'on entend par *police des grains*. — Prohibition d'exporter et d'importer. — Effets de cette prohibition. — Défense d'exporter, et permission d'importer. — Effets de ce réglement. — L'exportation permise et encouragée. L'importation prohibée. — Effets de ce réglement. — L'exportation et l'importation tour à tour permises ou défendues, suivant les circonstances. — Effets de cette police.

On entend par *police des grains* les réglements que fait le gouvernement, lorsqu'il veut lui-même diriger le commerce des grains. Pour juger des effets de cette police, je suppose que, de tout temps, ce commerce a joui, dans nos quatre monarchies, d'une liberté pleine et entière; et qu'en conséquence, les marchands s'étant multipliés en raison du besoin, la circulation s'en faisait sans obstacles, et les mettait par tout à leur vrai prix.

Les choses en étaient là, lorsque, dans une de nos monarchies, on demanda lequel pouvait être plus avantageux de permettre l'exportation et l'importation des grains, ou de les défendre l'une et l'autre; et bientôt on se décida pour la prohibition. Ce n'est pas qu'on eût remarqué

---

[1] Allusion au système de Law. E. D.

des inconvénients dans la liberté. Mais si, pour l'ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils innovent pour le plaisir d'innover. Ils veulent que leur ministère fasse époque. Alors ils changent sous prétexte de corriger, et le désordre commence.

Nos terres, disaient-ils, produisent, année commune, autant que nous consommons. Nos blés, par conséquent, tomberont à vil prix, si on nous en apporte plus qu'il ne nous en faut; et nous en manquerons, si nous exportons une partie de ceux qui nous sont nécessaires. Cet inconvénient n'est pas encore arrivé; mais il est possible, et il est sage de le prévenir. Tel fut le fondement des prohibitions.

Il n'est pas vrai que cet inconvénient soit possible. On en sera convaincu, si on se rappelle comment une circulation libre met nécessairement les blés au niveau partout. On n'en importe pas plus qu'il n'en faut, parce que ce plus ne se vendrait pas, ou se vendrait à perte; et on n'exporte pas ceux qui sont nécessaires, parce qu'il n'y aurait pas de bénéfice à les vendre ailleurs. Ces prohibitions portaient donc sur de fausses suppositions : voyons quelles en furent les suites.

Dans une première année de surabondance, le prix des blés baissa ; dans une seconde, il baissa plus encore ; il devint vil dans une troisième. Le peuple applaudissait au gouvernement qui lui faisait avoir du pain à si bon marché. Mais cette surabondance fut une calamité pour les cultivateurs, et elle eût été une richesse pour eux, si on eût pu vendre à l'étranger. C'est ainsi que les grâces du Ciel se changent en fléaux par la prétendue sagesse des hommes.

Le peuple travaillait peu. Il subsistait sans avoir besoin de beaucoup travailler. Souvent il ne pensait pas à demander de l'ouvrage, et les cultivateurs, pour la plupart, ne pensaient pas à lui en donner. Les ouvriers, auparavant laborieux, se faisaient une habitude de la fainéantise; et ils exigeaient de plus forts salaires, lorsque les cultivateurs pouvaient à peine en payer de faibles.

La culture tomba : il y eut moins de terres ensemencées; et il survint des années de disette. Le prix du blé fut excessif.

Le peuple alors demanda de l'ouvrage. Forcés par la concurrence, les ouvriers, dans tous les genres, offrirent de travailler au rabais. Ils ne gagnaient donc que de faibles salaires, et cependant le pain était cher.

Voilà l'effet des réglements qui défendaient l'exportation et l'importation. Il ne fut plus possible, ni aux blés, ni aux salaires, de se mettre à leur vrai prix; et il n'y eut que misère, tantôt chez les cultivateurs, tantôt chez le peuple.

On dira qu'il n'y avait qu'à permettre l'importation. C'est aussi ce qu'on disait dans les autres monarchies, qui sentaient tout l'avantage qu'elles en pouvaient retirer. Elles offrirent des blés, et on les accepta. Mais si le besoin du moment eut plus de force que les réglements,

il ne les fit pas révoquer. Le gouvernement s'obstina dans ses maximes.

C'est fort bien fait, disait le gouvernement dans une autre monarchie, de défendre l'exportation, parce qu'il ne faut pas s'exposer à manquer. Mais on ne doit jamais défendre l'importation, qui peut suppléer à ce qui manque dans une année de disette. En conséquence, on défendit l'exportation et on permit l'importation.

Mais, dès qu'il ne fut plus permis d'exporter, le cultivateur vendit en moindre quantité et à plus bas prix. Moins riche, il fut moins en état de cultiver, et il cultiva moins. La récolte fut donc, d'année en année, toujours moins abondante ; et l'exportation, qu'on avait défendue pour ne pas s'exposer à manquer, produisit un effet contraire : on manqua. Pour surcroît de malheur, l'importation ne suppléa à rien.

Il faut remarquer que, lorsque que je dis que l'exportation était défendue, c'est qu'on avait mis de forts droits sur la sortie des grains ; et lorsque je dis que l'importation était permise, c'est qu'on n'avait mis aucun droit sur l'entrée.

Dans cet état des choses, les marchands avaient plusieurs risques à courir.

Si un grand nombre de concurrents apportaient en même temps une grande quantité de grains, ils en faisaient baisser le prix ; et il pouvait arriver que la plupart ne trouvassent plus, dans la vente, un bénéfice suffisant. Ils faisaient une perte, s'ils les vendaient au prix bas où ils étaient tombés ; et, s'ils voulaient les remporter, ils en faisaient une autre, parce qu'ils avaient à payer les droits de sortie. Souvent même ils étaient forcés, par le peuple ou par le gouvernement, à livrer leurs blés au prix auquel on les taxait. On conçoit donc que, puisque le pays qui leur était ouvert pour l'entrée, leur était fermé pour la sortie, ils ne devaient pas apporter des blés, au risque d'être forcés de les vendre à perte ; et que, par conséquent, la permission d'importer ne suppléait à rien. Concluons que l'importation, quelque libre qu'elle paraisse, est sans effet, toutes les fois qu'on ne permet pas d'exporter.

Ce n'est pas l'exportation qu'il faut défendre, disait-on, dans une troisième monarchie. Plus on exportera, plus nos blés auront de prix ; plus ils auront de prix, plus il y aura de bénéfice pour le cultivateur ; plus il y aura de bénéfice pour le cultivateur, plus il cultivera ; et plus il cultivera, plus l'agriculture sera florissante. Il faut donc encourager l'exportation : il faut même accorder une gratification aux exportateurs. Mais il ne faut pas permettre l'importation, parce qu'elle ferait tomber nos blés à vil prix.

On ne peut disconvenir que, dans cette monarchie [1], on ne raisonnât mieux que dans les deux autres. L'exportation produisit l'abondance, comme on l'avait prévu.

---

[1] L'Angleterre.

Mais la gratification était de trop : car l'exportation porte sa gratification avec elle, puisqu'on exporte toutes les fois qu'on trouve plus d'avantages à vendre au dehors qu'au dedans. Cette gratification, d'ailleurs, avait l'inconvénient d'empêcher les blés de monter à leur vrai prix ; parce que les marchands nationaux, qui l'avaient reçue, pouvaient vendre à un prix plus bas que les marchands étrangers.

Il y avait plus d'inconvénients encore dans la défense d'importer. Cette défense n'était pas absolue : elle consistait dans des droits d'entrée plus forts ou plus faibles.

Ils étaient plus forts, lorsque les blés étaient à bas prix ; parce qu'on jugeait que l'importation, si elle avait été permise, les aurait fait baisser de plus en plus. C'était une erreur : car les marchands ne portent pas leurs blés dans les marchés, où ils les vendraient moins avantageusement.

Ces droits étaient plus faibles, lorsque, dans la monarchie, les blés étaient à trop haut prix. C'est qu'alors on avait besoin de les faire baisser ; et, comme l'importation pouvait produire cet effet, on jugeait avec raison qu'il la fallait favoriser.

Il y avait plusieurs années que cette monarchie jouissait de l'abondance qu'elle devait à l'exportation, lorsqu'une mauvaise récolte ayant amené la disette, on diminua les droits d'entrée sur les grains : on les retrancha même tout à fait.

Mais les marchands étrangers, qui, depuis longtemps, n'étaient point dans l'usage de concourir dans les marchés de cette monarchie, ne pouvaient pas prendre, sur-le-champ, toutes les mesures nécessaires pour y porter suffisamment de blé. La plupart n'avaient à cet effet ni voituriers, ni commissionnaires, ni correspondants. Il en arriva donc trop peu, et la cherté se maintint.

Alors le gouvernement défendit l'exportation. Précaution inutile. Pouvait-il supposer que les marchands nationaux porteraient chez l'étranger des grains qu'ils vendaient dans le pays avec plus de bénéfice?

Pour avoir défendu l'importation, cette monarchie s'ôtait donc toute ressource dans une disette, et elle se mettait à la merci des monopoleurs.

Or, lorsque les monopoleurs se sont saisis du commerce, le prix du blé ne peut plus être permanent. Tour à tour il hausse et baisse tout à coup et comme par secousses, cher ou bon marché, suivant les bruits qu'il en arrive, ou qu'il n'en arrive pas.

Pendant ces variations, le gouvernement ne savait quel parti prendre. D'un jour à l'autre, il augmentait les droits sur l'entrée des blés : d'un jour à l'autre, il les diminuait.

Les marchands étrangers ne savaient donc non plus sur quoi compter. Si, lorsque les droits d'entrée étaient faibles, ils se préparaient à

faire des envois, dans l'espérance du bénéfice que le haut prix paraissait leur promettre, souvent, lorsque leurs blés arrivaient, les droits d'entrée avaient haussé, parce que les grains avaient baissé de prix; et ils se trouvaient avoir fait, à pure perte, beaucoup de frais pour apporter leurs blés et pour les remporter. On peut juger qu'ils se dégoûtaient de commercer avec cette monarchie, et que, par conséquent, lorsqu'elle était dans la disette, ils l'y laissaient.

Il n'y avait donc que des abus dans ces trois monarchies. Dans la quatrième[1], on jugea qu'il ne fallait point de prohibition ni de défense permanente, soit d'exporter, soit d'importer; mais qu'il fallait tour à tour permettre et défendre l'exportation et l'importation, suivant les circonstances. Ce parti parut le plus sage, et cependant il l'était le moins. Il avait tous les inconvénients dont nous venons de parler, et de plus grands encore.

Il avait, dis-je, tous ces inconvénients, lorsqu'il défendait l'exportation ou l'importation : il en avait de plus grands, parce qu'il mettait dans le commerce une incertitude qui suspendait continuellement la circulation des grains.

Puisque, dans cette monarchie, la police variait, suivant les circonstances, qui ne cessent point de varier, les prohibitions et les permissions ne pouvaient être que passagères. On permettait d'exporter avec la clause, *jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement,* lorsque les blés baissaient de prix; et lorsqu'ils haussaient on permettait d'importer, toujours avec la clause, *jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement.* Cette clause était nécessaire, puisque les circonstances pouvaient varier d'un jour à l'autre; et elles devaient varier, sans qu'il fût possible au gouvernement d'en prévoir les variations, parce qu'il dépendait des monopoleurs de faire baisser le prix des grains, lorsqu'ils voulaient importer, et de le faire hausser, lorsqu'ils voulaient exporter.

Mais, quand l'exportation était permise pour un temps incertain, on ne savait pas dans l'intérieur de la monarchie, si on pourrait exporter avant que la permission eût été révoquée. Par conséquent il y avait des risques à prendre des mesures pour exporter; et ceux qui ne voulaient pas les courir, ne voyaient dans la permission que l'équivalent d'une prohibition. Les provinces intérieures ne profitaient donc pas des débouchés, qu'on paraissait leur fermer presque aussitôt qu'on les leur avait ouverts.

Sur les frontières, les marchands, qui prévoyaient une nouvelle prohibition, se hâtaient de faire passer leurs blés chez l'étranger. Ils établissaient leurs magasins au dehors, afin de les soustraire à la police. Alors les blés haussaient subitement de prix, parce que l'exportation se faisait coup sur coup et en grande quantité.

---

[1] La France.

La permission d'exporter, favorable aux marchands seuls, arrivait trop tard pour le laboureur. Forcé de payer le bail, l'impôt, le salaire des journaliers, il avait vendu ses blés, lorsqu'ils étaient à bas prix; ou, s'il ne les avait pas vendus, elle arrivait encore trop tard, parce que la saison propre aux travaux de la culture était déjà passée. Dans un cas, il avait perdu sur la vente de ses grains : dans l'autre, il ne pouvait pas employer son bénéfice à s'assurer une abondante récolte pour l'anné suivante.

Enfin ces permissions passagères étaient d'autant plus préjudiciables, que, dans la crainte d'une prohibition, le cultivateur se pressait de vendre; et, par conséquent, il vendait mal, ou à trop bas prix.

Cependant tout le blé surabondant avait été exporté, lorsqu'on fit une récolte qui ne suffisait pas à la consommation. Alors le gouvernement défendit l'exportation, et il permit l'importation, toujours avec la clause qui en rendait la durée incertaine. Aussitôt les marchands nationaux, qui se félicitaient d'avoir fait passer leurs blés chez l'étranger, se hâtent de les faire revenir à diverses reprises, mais à chaque fois en petite quantité; et on rachète d'eux fort cher ce qu'on leur avait vendu bon marché.

La cherté dura. Ils la maintenaient, parce qu'ils étaient seuls vendeurs. L'étranger ne vint point, soit que, n'ayant pas eu le temps de prendre ses mesures pour faire des envois, il craignît de n'arriver qu'après que l'importation aurait été prohibée, soit qu'il appréhendât d'être forcé, par quelque coup d'autorité, à laisser ses blés à bas prix.

Voilà les effets des permissions passagères. On n'a point de règles, ni pour les accorder, ni pour les révoquer. Tous les droits, sur l'entrée ou sur la sortie des grains, sont nécessairement arbitraires, et on ne saurait dire pourquoi on les met à un taux plutôt qu'à un autre. L'exportation et l'importation ne se font donc qu'au hasard toutes les fois qu'elles se font d'après des réglements incertains et variables. Alors la confiance est perdue, et le commerce, livré à des monopoleurs, est continuellement arrêté dans son cours. Passons aux réglements qu'on a cru devoir faire sur la circulation intérieure des grains.

CHAPITRE XIII. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : POLICE SUR LA CIRCULATION INTÉRIEURE DES GRAINS.

Les Réglements sur l'exportation et l'importation des blés ont mis dans la nécessité d'en faire sur la circulation intérieure, et le gouvernement est devenu marchand de blé. — Fautes qu'il fait.—Inconvénients où il tombe par l'impuissance de connaitre si la quantité des blés est suffisante à la consommation. — Réglements qui ôtent toute liberté. — Abus qui en naissent. — Le gouvernement forcé de créer des compagnies privilégiées pour l'approvisionnement des villes.

Si l'exportation et l'importation avaient toujours joui d'une liberté pleine et entière, le gouvernement n'aurait jamais été dans le cas de se mêler de la circulation intérieure des grains. Il n'en aurait pas senti la nécessité, parce que, dans l'intérieur de chaque État, les grains auraient circulé d'eux-mêmes, comme d'un État à un autre.

Mais la circulation ne put plus se faire nulle part régulièrement, lorsqu'une fois elle eut été troublée dans une partie de son cours; et nous venons de voir les désordres produits dans nos quatre monarchies, par les réglements qu'on a cru devoir faire sur l'exportation et sur l'importation.

Si les gouvernements avaient vu que ces réglements étaient la première cause des désordres, ils se seraient épargné bien des soins : ils ne l'ont pas vu. Ainsi, pour remédier aux maux qu'ils avaient produits, ils se sont mis dans la nécessité d'en produire de nouveaux, en faisant des réglements sur la circulation intérieure des grains.

Dans nos quatre monarchies, les divers réglements sur l'exportation et sur l'importation ont eu le même effet que des priviléges exclusifs accordés aux marchands nationaux : de là la cherté.

Avec cette cherté, la disette pouvait n'être qu'apparente. Mais souvent elle devait être réelle, parce que, lorsqu'on avait permis l'exportation, on s'était hâté de faire sortir les blés; et que, lorsqu'on permettait l'importation, on ne se hâtait pas de les faire rentrer.

Mais puisque les étrangers n'en apportaient pas, il était presque égal que la disette fût réelle ou ne fût qu'apparente; et il ne restait d'autre ressource au gouvernement que de s'occuper lui-même des moyens d'en faire arriver. Le voilà donc forcé à être marchand de blé.

Il en fit venir à grands frais, et il n'en vendit point. Cependant le prix baissa : c'est que la disette n'était qu'apparente. Jusqu'à ce moment les marchands avaient retardé de mettre en vente, parce qu'ils espéraient un plus grand renchérissement. Mais quand ils virent qu'il arrivait des blés, ils se hâtèrent de porter les leurs au marché, afin de profiter du moment où le prix était encore haut.

Comme le gouvernement n'avait pas vendu ses blés, une autre fois

il en fit venir moins, et il les vendit. Il avait supposé que la disette n'était jamais qu'apparente. Mais celle-ci se trouva réelle. Il n'y eut donc pas assez de blé, et la cherté continua.

Toujours persuadé que la disette n'était qu'apparente, le gouvernement fit ouvrir des greniers, et força plusieurs marchands à vendre leurs blés au prix qu'il taxa. Mais l'autorité ne pouvait pas frapper en même temps partout. On cacha les blés pour les soustraire à la violence. Ainsi, pendant qu'ils étaient à bon marché, ou au-dessous du vrai prix dans un endroit, ils étaient au-dessus ou chers dans un autre. Bientôt la disette fut générale et affreuse.

Alors convaincu que les disettes sont quelquefois réelles, le gouvernement craignit qu'elles ne le fussent toujours. Il n'avait pas fait arriver assez de blés, et, pour ne pas tomber dans le même inconvénient, une autre fois il en fit venir, et en vendit en si grande quantité, qu'ils tombèrent partout à vil prix.

Il ne faisait donc que des fautes. Il avait eu tort de se mettre dans la nécessité de pourvoir par lui-même à la subsistance du peuple; et il en avait eu un second, plus grand encore, et qui était une suite du premier, celui de forcer les greniers, et de prétendre régler le prix des blés.

Il ne connaissait ni la population, ni la production, ni la consommation. Il ne savait donc point dans quelle proportion la quantité des grains était avec le besoin. La disproportion pouvait être plus forte ou plus faible. Il y avait telle province où quelquefois elle pouvait être énorme : quelquefois aussi elle pouvait être nulle presque partout. D'après quelle règle se serait-il conduit, pour juger de la quantité précise des grains dont on avait besoin?

Mais quand il aurait connu le rapport de la quantité au besoin, avait-il calculé tous les frais de culture, de magasin, de transport, pour obliger les cultivateurs et les marchands à livrer les blés au prix auquel il les taxait?

Forcé, pour réparer ses fautes, de commettre des injustices, le gouvernement croyait, par des coups d'autorité, remédier aux désordres qu'il avait causés, et il en causait de plus grands.

Il ordonna à tous ceux qui avaient des blés, d'en déclarer la quantité. Il sentit donc qu'il avait besoin de la connaître. Mais il fallait commencer par gagner la confiance; et cet ordre seul, s'il ne l'avait pas déjà perdue, la lui aurait fait perdre. Car pourquoi voulait-il connaître la quantité des blés que chacun conservait dans ses greniers, s'il ne se proposait pas d'en disposer d'autorité? On fit des déclarations infidèles.

De fausses déclarations ne se font pas toujours impunément. Souvent on fut trahi, et souvent les délations furent fausses elles-mêmes. Le gouvernement ordonna des recherches; mais les violences, avec les-

quelles elles se firent, occasionnèrent de si grands troubles, qu'il jugea devoir au moins les suspendre. Il resta donc dans son ignorance, et chacun cacha ses blés.

Lorsque le commerce est parfaitement libre, la quantité et le besoin sont en évidence dans tous les marchés. Alors les choses se mettent à leur vrai prix, et l'abondance se répand également partout. C'est ce que nous avons suffisamment prouvé.

Mais, lorsqu'une fois on a ôté toute liberté au commerce, il n'est plus possible de juger, ni s'il y a réellement disproportion entre la quantité et le besoin, ni quelle est cette disproportion. Fût-elle peu considérable, elle croît, d'un jour à l'autre, par l'alarme du peuple et par la cupidité des monopoleurs. Alors, par les obstacles que la circulation trouve dans son cours, elle est continuellement suspendue; et il arrive que toutes les provinces manquent à la fois, ou que toutes au moins manquent les unes après les autres.

Il est vrai que, dans ces circonstances, le gouvernement redoublait de soins. Mais ses opérations, toujours lentes, ne pouvaient pas, comme aurait pu faire une multitude de marchands répandus de tous côtés, porter les secours partout également. Cependant il se trouvait forcé à des dépenses d'autant plus grandes, que les achats pour son compte se faisaient sans économie, et quelquefois avec infidélité.

Il faisait des efforts inutiles pour remédier aux désordres. Ses premiers réglements les avaient produits : ses derniers réglements devaient les entretenir, ou même les accroître.

Il s'imagina que la cherté ou la disette provenait d'un reste de liberté. En conséquence, *défenses furent faites à toutes personnes d'entreprendre le trafic des grains, sans en avoir obtenu la permission des officiers préposés à cet effet.*

Défenses à tous autres, soit fermiers, soit propriétaires, de s'immiscer directement, ni indirectement à faire ce trafic.

Défenses de toute société entre marchands de grains, à moins qu'elle n'eût été autorisée. Défenses d'enharrer ou d'acheter les blés en verd, sur pied, avant la récolte.

Défenses de vendre le blé ailleurs que dans les marchés.

Défenses de faire des amas de grains.

Défenses enfin d'en faire passer d'une province dans une autre, sans en avoir obtenu la permission.

Voilà ce qu'on appellait abusivement des *Réglements de police*, comme si l'ordre eût dû naître de ces réglements.

Cependant le fermier ne pouvait vendre qu'à des marchands privilégiés, qui avaient seuls la permission de faire le trafic des grains.

Il était forcé de vendre ses blés dans l'année : car la défense d'en faire des amas ne lui permettait pas de mettre une récolte sur une récolte.

D'un autre côté, quelque besoin qu'il eût d'argent, il ne pouvait pas vendre avant d'avoir récolté. Il n'avait donc qu'un temps limité pour vendre ; et il se voyait livré à la discrétion d'un petit nombre de marchands.

La défense de vendre ailleurs que dans les marchés lui faisait une nécessité d'abandonner par intervalles la culture de ses champs. Il aurait pu vendre ses blés à son voisin ; mais celui-ci était obligé de les aller acheter au marché. On les forçait donc tous deux à des frais qu'on aurait pu leur éviter.

Voulait-il, avec ses blés, payer une dette ou le salaire de ses journaliers, on l'accusait d'avoir vendu ailleurs qu'au marché. On le traitait avec la même injustice, s'il avançait des blés à un laboureur qui n'en avait pas pour ensemencer. Cette action généreuse, dans le langage des préposés à la police des grains, était une vente simulée, une fraude.

La liberté même qu'on accordait aux marchands était restreinte. Ils avaient besoin d'une permission pour former une société, c'est-à-dire, pour se concerter sur les moyens d'approvisionner l'État. Sans cette permission, c'était à chacun d'eux de faire ce commerce séparément, et comme ils pourraient.

Enfin une province, qui souffrait de la disette, ne pouvait pas tirer des blés d'une province voisine, où il y avait surabondance. Si on ne refusait jamais la permission, si on l'accordait même le plus tôt qu'il était possible, elle venait toujours trop tard, puisqu'il fallait l'attendre. Le désordre était plus grand, lorsque, pour causer un nouveau renchérissement, on tardait à dessein d'accorder la permission. C'est ce qui arrivait quelquefois.

D'un côté, les défenses ôtaient toute liberté au commerce ; de l'autre, les permissions autorisaient le monopole. Ordinairement les préposés, auxquels il les fallait demander, ne les donnaient pas pour rien, et on peut juger pourquoi on les achetait.

Dans ce désordre, le peuple, qui habitait les villes, ne pouvait plus être assuré de sa subsistance. Ce fut donc au gouvernement à y pourvoir, et il créa des compagnies privilégiées pour approvisionner les villes, surtout la capitale. Seules elles achetaient dans les campagnes qu'on réservait pour cet approvisionnement ; ou du moins on ne pouvait vendre à d'autres, qu'après qu'elles avaient fait leurs achats ; et parce qu'on ne pouvait vendre qu'à elles, on leur livrait les blés au prix qu'elles en voulaient bien donner. Ce dernier réglement, toujours funeste aux campagnes, le fut quelquefois aux villes mêmes, en faveur desquelles il avait été fait. Quelque attention qu'on eût que le pain ne renchérît pas dans la capitale, on ne put pas toujours l'empêcher, parce que les compagnies privilégiées mettaient successivement la cherté partout.

CHAPITRE XIV. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : MANŒUVRES DES MONOPOLEURS.

On achète le privilége de faire le monopole. — Comment les monopoleurs parviennent à vendre seuls. — Comment ils mettent la cherté. — Monopoleurs qui achètent cher et revendent à perte.

Nous avons vu le monopole naître des réglements faits pour la police des grains. Dans le dessein où je suis de faire connaître les manœuvres des monopoleurs, j'aurais besoin qu'ils me donnassent eux-mêmes des mémoires. Je me bornerai à quelques observations.

On ne pouvait point faire le trafic des blés sans en avoir obtenu la permission. Mais il ne suffisait pas de la demander pour l'obtenir : il fallait encore avoir de la protection; et la protection ne s'accordait guère qu'à ceux qui la payaient, ou qui cédaient une part dans leur bénéfice.

Le droit de faire le monopole des grains se vendait donc, en quelque sorte, au plus offrant et dernier enchérisseur; et souvent, quand on l'avait acheté, il fallait encore donner de l'argent pour empêcher qu'il ne fût vendu à d'autres. Peu de personnes pouvaient donc jouir de ce privilége. Aussi les monopoleurs, en trop petit nombre, ne faisaient-ils pas un trafic assez grand pour fournir aux besoins de toutes les provinces. Mais il ne leur importait pas de faire un grand trafic : il leur importait seulement de faire un gros bénéfice.

Ce bénéfice leur était assuré, s'ils achetaient bon marché, et s'ils vendaient cher.

Pour payer les propriétaires, l'impôt et la culture à faire, les petits fermiers sont obligés de vendre de bonne heure, dès le mois de septembre, octobre ou novembre. Alors donc le prix des grains baisse par l'affluence des vendeurs. Voilà le temps que prennent les monopoleurs pour remplir leurs magasins; et ils font la loi aux fermiers qui ne peuvent vendre qu'à eux.

Cependant, comme il y aurait eu du danger à se prévaloir trop ouvertement du droit de faire seuls le trafic des grains, ils employaient l'artifice. Ils faisaient leurs approvisionnements dans les provinces où la récolte avait été plus abondante, et ils y répandaient qu'elle avait été bien plus abondante ailleurs. Pour confirmer ces bruits, ils faisaient entre eux, publiquement dans les marchés, des ventes simulées, et ils se livraient les uns aux autres des blés au plus bas prix. Ensuite, comme on leur avait accordé le privilége d'acheter partout, ils allaient dans les fermes, et ils achetaient ou arrhaient les blés au bas prix, qu'ils y avaient mis eux-mêmes dans les marchés.

Ils n'ont donc plus pour concurrents que les gros fermiers qui, n'ayant pas été si pressés de faire de l'argent, ont attendu le moment

de vendre avec plus d'avantage. Mais ces fermiers n'ont pour vendre qu'un temps limité, puisqu'il leur est défendu de faire des amas de grains. Les marchands privilégiés, au contraire, vendent quand ils veulent. Il arrivera donc enfin qu'ils vendront seuls.

Alors ils mettent en vente peu à peu. Ils répandent de nouveaux bruits sur les dernières récoltes. Ils persuadent qu'elles n'ont pas été aussi belles qu'on l'avait cru. Ils ne manquent pas de le confirmer encore par des ventes simulées : et ils se livrent publiquement le blé au plus haut prix.

Il y a donc disette : ce n'est pas que le blé manque, mais on l'a soustrait à la consommation.

Cependant la disette n'est pas générale, parce qu'il importe aux monopoleurs mêmes qu'elle ne le soit pas. Il faut qu'ils puissent se faire honneur du bon marché qu'ils maintiennent dans quelques provinces, pour se justifier de la cherté qu'ils mettent dans d'autres; et il leur suffit que la disette les parcoure toutes successivement. Ils causaient de si grands désordres, qu'on voyait quelquefois, dans une province, le peuple condamné à se nourrir de toutes sortes de mauvaises racines; tandis que, dans une province voisine, on jetait le plus beau froment aux bestiaux.

Chargés seuls de faire refluer les grains partout où ils manquaient, ils le faisaient lentement, sous divers prétextes; et ils trouvaient, dans leur lenteur, un grand bénéfice, parce qu'elle faisait durer la cherté.

Ces monopoleurs s'enrichissaient donc, parce qu'ils achetaient bon marché, et qu'ils vendaient cher. Il y en avait d'autres qui ne s'enrichissaient pas moins, et qui cependant achetaient cher, et vendaient bon marché : je veux parler des commissionnaires qui faisaient des achats et des ventes de grains pour le compte du gouvernement.

On leur accordait deux pour cent de bénéfice sur l'achat, et deux pour cent sur la vente.

Plus ils achetaient de grains, et plus ils les achetaient cher; plus, par conséquent, ils avaient de bénéfice. Ils achetaient donc à quelque prix que ce fût.

Pour faciliter leurs opérations, on avait ordonné aux marchands de notifier leurs sociétés, de déclarer leurs magasins, et de ne trafiquer que dans les marchés réglés à tel jour et à telle heure.

Tous ces marchands étant connus, et tous leurs magasins étant à découvert, il était facile de faire avorter tous leurs projets. Partout où ils pouvaient se présenter pour acheter, les commissionnaires mettaient l'enchère sur eux; et partout où ils pouvaient se présenter pour vendre, les commissionnaires vendaient au rabais. Ne pouvant donc plus soutenir la concurrence sans se ruiner, ils renoncèrent les uns après les autres au commerce des grains, et alors les commissionnaires achetèrent et vendirent seuls.

Ceux-ci avaient intérêt d'acheter beaucoup et d'acheter cher, puisque le bénéfice de deux pour cent était plus grand en raison du haut prix des achats; et quoiqu'à la vente le bénéfice de deux pour cent fût moindre en raison du bas prix, ils n'avaient pas moins d'intérêt à vendre bon marché, puisqu'ils devenaient seuls marchands de grains.

C'est le gouvernement qui faisait toutes les avances pour les achats, comme toutes les pertes dans les ventes. Il lui en coûtait plusieurs millions par an; et, s'il est vrai que pour en trouver un, il fût obligé d'en imposer trois, on peut juger combien ce monopole était de toute manière à charge à l'État.

Les avances étaient payées comptant aux commissionnaires. Ils en faisaient valoir, dans la capitale, la plus grande partie; et ils payaient, dans les provinces ou chez l'étranger, avec des opérations de change. Ainsi ce monopole devenait pour eux un fonds de banque, ou plutôt un véritable agiotage.

CHAPITRE XV. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : OBSTACLES A LA CIRCULATION DES GRAINS, LORSQUE LE GOUVERNEMENT VEUT RENDRE AU COMMERCE LA LIBERTÉ QU'IL LUI A ÔTÉE.

Quand la liberté du commerce a été détruite, il faut du temps pour la rétablir. — Mauvais raisonnement de ceux qui attribuent la cherté à la liberté. — Il ne peut pas y avoir cherté quand la circulation des grains se fait librement. — Préjugés que le gouvernement avait donnés au peuple. — Combien ils étaient contagieux. — Il faut attendre que le temps rétablisse l'ordre avec la liberté.

Les monopoleurs mettaient toujours quelque part la disette, ou du moins la cherté, lorsque, dans une de nos monarchies, on confia cette partie de l'administration à un ministre qui rendit la liberté au commerce [1].

Mais, quand le désordre est parvenu à un certain point, une révolution, quelque sage qu'elle soit, ne s'achève jamais, sans occasionner de violentes secousses; et il faut souvent prendre des précautions sans nombre pour rétablir l'ordre.

Le nouveau ministre, qui voulait le bien, et à qui ses ennemis mêmes reconnaissaient des lumières, prit toutes les précautions que la prudence lui avait suggérées. Mais il y avait une chose qui ne dépendait pas de lui : c'est le temps, et il en fallait.

En traitant de la circulation des grains, nous avons vu qu'elle ne peut se faire que par une multitude de marchands, répandus de toutes

---

[1] Tout ce chapitre fait allusion au ministère de Turgot, sous lequel fut rétablie la libre circulation des grains, mais à l'intérieur seulement. E. D.

parts. Ces marchands sont autant de canaux, par où les grains circulent : or, tous ces canaux avaient été brisés, et c'était au temps à les réparer.

En effet, pour réussir dans quelque espèce de commerce que ce soit, il ne suffit pas d'avoir la liberté de le faire : il faut, comme nous l'avons remarqué, avoir acquis des connaissances, et ces connaissances ne peuvent être que le fruit de l'expérience, qui est toujours lente. Il faut encore avoir des fonds, des magasins, des voituriers, des commissionnaires, des correspondants : il faut, en un mot, avoir pris bien des précautions et bien des mesures.

La liberté, rendue au commerce des grains, était donc un bienfait dont on ne pouvait pas jouir aussitôt qu'il était accordé. Un mot du monarque avait pu anéantir cette liberté; un mot ne la reproduisait pas, et il y eut cherté peu de mois après.

Voilà donc ce que produit la liberté! C'est ainsi que raisonnait le peuple, et le peuple était presque toute la nation. On croyait que la cherté était un effet de la liberté. On ne voulait pas voir que le monopole n'avait pas pu tomber sous les premiers coups qu'on lui portait, et qu'il ne pouvait pas y avoir encore assez de marchands pour mettre les grains à leur vrai prix.

Mais, disait-on, il faut du pain tous les jours. Or, parce qu'on aura la liberté de nous en apporter, est-il sûr qu'on nous en apportera, et ne nous met-on pas au hasard d'en manquer?

On oubliait donc les chertés et les disettes qu'il y avait eu successivement dans toutes les provinces, lorsque les ministres ôtaient toute liberté, sous prétexte de ne pas abandonner au hasard la subsistance du peuple.

On comptait donc sur un petit nombre de monopoleurs, qui pouvaient faire un gros bénéfice en vendant peu, plutôt que sur un grand nombre de marchands, qui ne pouvaient faire un gros bénéfice qu'en vendant beaucoup.

Il faut un salaire aux marchands : il leur est dû. Mais ce n'est ni au souverain, ni au peuple à régler ce salaire : c'est à la concurrence seule. Or, ce salaire sera moindre, à proportion que la concurrence sera plus grande. Le blé sera donc à plus bas prix, lorsque les marchands se multiplieront avec la liberté, que lorsque le nombre en sera réduit par des réglements de police. J'ajoute qu'on en aura bien plus sûrement; car il ne sera à plus bas prix que parce que tous les marchands, à l'envi les uns des autres, l'offriront au rabais, et se contenteront du plus petit bénéfice.

Ils ont autant besoin de vendre, que nous d'acheter. Occupés à prévoir où le blé doit renchérir, ils se hâtent d'autant plus de venir à notre secours, que ceux qui arrivent les premiers sont ceux qui vendent à plus haut prix. Il y a plutôt lieu de juger qu'ils nous apporteront

trop de blés, que de craindre qu'ils ne nous en apportent pas assez.

Ces raisons ne faisaient rien sur l'esprit du peuple. Il croyait que l'unique affaire du gouvernement était de lui procurer le pain à bon marché. Les réglements de police paraissaient avoir été donnés dans cette vue. Ils produisaient à la vérité un effet contraire; mais on ne le savait pas: et on voulait des réglements de police, parce qu'on voulait le pain à bon marché. Toutes les fois donc qu'il renchérissait, le peuple demandait au gouvernement d'en faire baisser le prix.

Il n'y avait que deux moyens de le satisfaire : il fallait que le gouvernement achetât lui-même des blés pour les revendre à perte, ou qu'il forçât les marchands à livrer les leurs au prix qu'il avait taxé.

De ces deux moyens, le premier tendait à ruiner l'État; le second était injuste et odieux; et tous deux accoutumaient le peuple à penser que c'était au gouvernement à lui procurer le pain à bon marché, quoi qu'il en coûtât, soit de l'argent, soit des injustices.

De là un autre préjugé, plus contraire encore, s'il est possible, au commerce des grains : c'est que le peuple, qui croyait les violences justes, parce qu'on les faisait pour lui, regardait les marchands de blés comme des hommes avides qui abusaient de ses besoins. Cette opinion une fois établie, on ne pouvait plus, si on était jaloux de sa réputation, s'engager dans ce commerce : il fallait l'abandonner à ces âmes viles, qui comptent l'argent pour tout et l'honneur pour rien.

C'est la conduite du gouvernement, qui avait produit ces préjugés. Ils avaient si fort prévalu, que souvent, avec de l'honnêteté et avec ce qu'on appelle esprit, on ne s'en garantissait pas. Il faut respecter sans doute les droits de propriété, disaient des personnes qu'on ne pouvait pas soupçonner de mauvaise intention; mais nous réclamons pour le peuple les droits d'humanité[1]. De là elles concluaient que le gouvernement peut, doit même régler le prix du blé, et forcer les marchands à le livrer au taux qu'il y a mis.

Des droits d'humanité opposés à des droits de propriété! Quel jargon! Il était donc arrêté qu'on dirait les choses les plus absurdes pour combattre les opérations du nouveau ministre. Mais vous, qui croyez vous intéresser au peuple, voudriez-vous que, sous prétexte de faire l'aumône, on forçât les coffres des hommes à argent? Non, sans doute; et vous voulez qu'on force les greniers[1]... Ignorez-vous d'ailleurs que le bon marché est nécessairement toujours suivi de la cherté; et que, par conséquent, il est une calamité pour le peuple, autant que pour le marchand et le propriétaire? Si vous l'ignorez, je vous renvoie à ce que j'ai dit.

---

[1] Allusion à l'ouvrage de Necker sur la *Législation des grains*, livre dont les déclamations philanthropiques étaient bien moins dictées par l'amour du peuple, que par l'envie de l'auteur de suppléer Turgot au ministère. E. D.

Il semblait que tout le monde fût condamné à raisonner mal sur cette matière : poètes, géomètres, philosophes, métaphysiciens, presque tous les gens de lettres, en un mot, et ceux-là surtout dont le ton tranchant permet à peine de prendre leurs doutes pour des doutes, et qui ne tolèrent pas qu'on pense autrement qu'eux! Ces hommes voyaient toujours d'excellentes choses dans tous les ouvrages qui se faisaient en faveur de la police des grains. C'étaient cependant des ouvrages, où, au lieu de clarté, de précision et de principes, on ne trouvait que des contradictions; et on aurait pu prouver que l'auteur avait écrit pour la liberté qu'il voulait combattre. C'est qu'il est impossible de rien établir de précis, quand on veut mettre des bornes à la liberté du commerce. Où en effet poserait-on ces bornes?

Sourd à tous les propos, le nouveau ministre montrait du courage. Il laissait parler, écrire, et il persistait dans ses premières démarches. Cependant on était bien loin encore d'éprouver les effets de la liberté. Le blé était cher dans une province, tandis qu'il était à bon marché dans une autre. C'est qu'il ne circulait pas : il n'y avait pas encore assez de marchands. D'ailleurs le peuple, qui croyait que l'exportation était nécessairement l'avant-coureur de la disette, s'alarmait à la vue d'un transport de grains. *Il ne nous en restera pas*, disait-il; et, à ce cri séditieux, il se soulevait. Alors des hommes mal intentionnés parcouraient les marchés, répandaient de nouvelles alarmes, et causaient des émeutes. Tels sont les principaux obstacles qui s'opposaient au rétablissement de la liberté. Le temps les lèvera, si le gouvernement persévère.

CHAPITRE XVI. — VUES ULTÉRIEURES SUR LE COMMERCE : LUXE D'UNE GRANDE CAPITALE.

Le concours qui se fait dans une capitale, y renchérit tout. — Cause de luxe et de misère. — Le luxe réduit à la mendicité un grand nombre d'artisans. — Le luxe de la capitale ruine plusieurs provinces.

Des quatre monarchies que j'ai supposées, je n'en fais plus qu'une, et j'y bâtis une grande capitale, où l'on arrive de toutes les provinces. Ceux qui sont assez riches pour jouir des commodités qu'on y trouve, s'y fixent insensiblement. D'autres y viennent pour affaires, d'autres par curiosité, beaucoup parce qu'ils n'ont pas de quoi vivre ailleurs; car, avec rien, on y peut souvent faire de grandes dépenses, parce qu'elle offre des ressources de toutes espèces : elle en offre même qu'on ne doit pas avouer, et dont cependant on ne se cache pas.

Les richesses appellent les arts. Il y aura donc, dans la capitale, un

grand nombre d'artisans; ils y causeront une plus grande consommation, ils y feront renchérir les denrées, et ils y attireront l'argent des provinces, où l'on sera assez riche pour rechercher les choses qu'on recherche dans la capitale. Leurs ouvrages seront à plus haut prix qu'ils ne l'auraient été, s'ils avaient choisi tout autre lieu pour leur établissement; car il faudra faire venir à grands frais leur subsistance et les matières premières.

Répandus dans les provinces, ils y feraient refluer l'argent de la capitale; ils y porteraient l'abondance, parce que, partout où ils s'établiraient, ils augmenteraient le nombre des consommateurs, et ils contribueraient à répartir les richesses avec moins d'inégalité. Ces considérations faisaient désirer qu'on établît les manufactures dans les provinces: mais ce projet n'était bon que dans la spéculation.

Il importe peu aux artisans que leurs ouvrages soient chers, pourvu qu'ils soient assurés de les vendre. Or, où les vendront-ils mieux que dans une ville de luxe, où, sans jamais apprécier les choses, on ne les estime qu'autant qu'elles sont à haut prix? Où seront-ils plus à portée de faire valoir leurs talents, soit qu'ils traitent avec des particuliers auxquels ils vendront eux-mêmes leurs ouvrages, soit qu'ils traitent avec des négociants qui leur offriront à l'envi de plus forts salaires? Du fond des provinces, leur serait-il possible de tirer avantage des caprices du public, de lui en donner, et de se faire un produit sur des modes qui ne font que passer? Enfin, je conçois que, lorsqu'ils jouissent d'une liberté entière, ils puissent se répandre en plusieurs lieux différents; mais, lorsqu'ils n'ont la liberté de travailler qu'à l'abri d'un privilége, ne faut-il pas qu'ils s'établissent là où ils sont plus à portée de solliciter ce privilége, de le faire renouveler, et d'empêcher qu'on ne l'accorde à d'autres? Ce n'était donc que dans la capitale, et, après la capitale, dans les grandes villes que les manufactures pouvaient s'établir.

Dès que tout renchérit dans une grande capitale, les choses, faites pour y être communes, deviennent rares; et c'est là que les artisans mettent toute leur industrie à procurer aux gens riches les jouissances de luxe, c'est-à-dire ces jouissances qu'on recherche par vanité, et que l'ennui, dans le désœuvrement où l'on vit, rend nécessaires.

La perception compliquée d'une multitude d'impôts, les manœuvres des compagnies exclusives, les papiers publics, les banques, l'agiotage, le monopole des grains, étaient les routes qui s'ouvraient à la fortune, et dans lesquelles on se précipitait en foule. De là sortaient coup sur coup des hommes nouveaux, qui, enrichis des dépouilles du peuple, faisaient un contraste frappant avec les mendiants qui se multipliaient d'un jour à l'autre.

Les grands avaient donné l'exemple du luxe; mais leur luxe avait au moins des bornes dans leurs facultés. Celui des nouveaux riches

n'en avait point, parce qu'ils pouvaient dépenser avec d'autant plus de profusion, qu'ils s'enrichissaient avec plus de facilité. Faits tout à la fois pour être imités et pour ne pouvoir l'être, ils semblaient préparer la ruine des citoyens de tout état.

En effet, comme on ne pouvait se faire remarquer que par la dépense, le désordre se mettait successivement dans toutes les fortunes ; et toutes les conditions, de proche en proche, se confondaient, par les efforts mêmes qu'elles faisaient pour se distinguer. Aux mouvements qu'on se donnait, il paraissait qu'on avait des désirs immenses : et aux frivolités dont on se contentait, il paraissait qu'on était sans désirs. Le caprice donnait du prix aux plus petites choses. Si on n'en jouissait pas, on voulait paraître en jouir, parce qu'on supposait que d'autres en jouissaient ; sans passion, on en prenait le langage, et on se passionnait ridiculement sur tout. De quelque manière qu'on fût affecté, il fallait obéir aux caprices de la mode. Unique règle du goût et du sentiment, elle prescrivait à chacun ce qu'il devait désirer, dire, faire et penser : car penser était la dernière chose.

Dans ce désordre, on déclamait contre la finance, parce que les financiers avaient plus de moyens de s'enrichir. Mais les citoyens de toutes les conditions n'avaient-ils pas les mêmes reproches à se faire ? S'ils acquéraient moins de richesses, est-ce parce qu'ils étaient moins avides, ou parce qu'ils ne le pouvaient pas ? Ce sont les mœurs générales qu'il faut condamner ; mais, dans un siècle de corruption, tous les ordres déclament les uns contre les autres.

Je veux qu'une monarchie ne puisse jamais être trop riche. En effet, ce n'est pas dans de trop grandes richesses qu'est le vice qui la détruit : c'est dans l'inégalité de la répartition, inégalité qui devient monstrueuse dans un siècle de finance.

Mais quoi ! dira-t-on, faut-il faire un nouveau partage des terres, et borner chaque citoyen au même nombre d'arpents ? non, sans doute : ce projet serait chimérique[1]. Une parfaite égalité ne pourrait se maintenir que dans une république, telle que Lacédémone : et je conviens que,

---

[1] Telle n'était pas l'opinion de Mably, frère de Condillac, qui prenant, dans son ouvrage *De la Législation* ou *Principes des Lois*, la communauté des biens et l'égalité absolue des conditions pour types de la perfection sociale, préconise les lois agraires, ne veut pas que l'État reconnaisse aux citoyens le droit de tester, celui de vendre ou d'aliéner leurs biens, celui même de régler leurs dépenses domestiques, et recommande qu'on proscrive, avec le commerce, tous les arts qui ne sont pas d'indispensable nécessité.

M. Louis Blanc *Hist. de la Révol. franç.*, tome I^er^, p. 10 et 11^e^, nous dit que trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : l'*autorité*, l'*individualisme* et la *fraternité* ; et il donne pour représentants au premier l'Église, au second Luther et la Constituante, et au troisième les penseurs de la Montagne. Ne pourrait-on pas affirmer, avec beaucoup plus de raison, que les penseurs de la Montagne et Mably, leur précurseur, n'ont essayé autre chose que la résurrection du principe d'*autorité* ? E. D.

dans une monarchie, les hommes ne sont pas des Spartiates. Que faut-il donc, demandera-t-on? Il faut que tout citoyen puisse vivre de son travail; et je dis que, partout où il y a des mendiants, le gouvernement est vicieux[1].

Je sais bien qu'on suppose que tout le monde peut vivre de son travail; car le riche, qui ne fait rien, dit au malheureux qui manque de pain : *va travailler!* Ainsi le luxe qui multiplie les mendiants, rend les âmes inhumaines, et il n'y a plus de ressources pour l'indigent. Mais voyons si tout citoyen peut trouver du travail.

On remarque avec raison que le luxe des grandes villes fait vivre beaucoup d'artisans, et on dit en conséquence que le luxe est un bien. Mais combien d'hommes, qui auraient été utiles dans les campagnes, et qui, séduits par les profits que quelques-uns font dans une capitale, y viennent en foule pour y mendier? Avec du talent même plusieurs sont réduits à la misère, parce qu'il leur est impossible de travailler concurremment avec ceux qui ont commencé avant eux, et qui ont la vogue. Ne sait-on pas que les gens riches, sans savoir pourquoi, vont, à la suite les uns des autres, aux mêmes boutiques, et qu'un artisan, habile ou heureux, fait presque exclusivement son métier? Ignore-t-on qu'en fait de luxe, le nom de l'ouvrier n'est pas indifférent?

Le luxe gagne insensiblement toutes les conditions; et, si on n'est pas riche, on veut le paraître. Alors, pour dépenser en choses de luxe, on se retranche sur les choses de nécessité. On ôte donc le travail aux artisans les plus utiles, et par conséquent on leur ôte le pain. D'ailleurs, si dans un temps où les richesses sont réparties avec trop d'inégalité, un petit nombre d'hommes opulents font fleurir les manufactures de prix, combien peu de citoyens sont alors assez riches pour concourir à entretenir les manufactures les plus communes? Si le luxe fait vivre quelques artisans, il en réduit donc un plus grand nombre à la mendicité. Voilà les effets qu'il produit dans les villes, surtout dans la capitale. Passons dans les campagnes.

Les provinces doivent à la capitale les revenus des propriétaires qui l'habitent, et les revenus du prince; dette immense qui croît tous les jours avec les impôts. Il est vrai que la capitale, par les grandes consommations qui s'y font, rend aux provinces l'argent qu'elle en a reçu; et elle y fait fleurir l'agriculture, à proportion qu'elle en tire des productions en plus grande quantité. Mais elle n'en peut pas tirer également de chacune, et par conséquent l'agriculture ne peut pas fleurir également dans toutes.

L'abondance se trouve dans les campagnes qui l'environnent, et on y rend fertile le sol le plus ingrat. Elle se trouve encore dans de plus

[1] La proposition est inexacte, et Malthus l'a très-bien prouvé dans ses deux grands ouvrages, quoiqu'il ait trop réduit, peut-être, la part que l'on doit attribuer aux mauvaises institutions dans la misère publique. E. D.

éloignées, lorsqu'elles communiquent facilement avec la capitale. Mais, lorsqu'elles manquent de débouchés, on peut juger de la misère au teint hâve des habitants, aux villages qui tombent en ruines, et aux champs qui restent sans culture. Elles produisent peu, parce que les plus riches consommateurs à qui sont les terres, habitent la capitale où ils consomment les productions des autres provinces. Elles produisent peu, parce que ces consommateurs préfèrent aux richesses réelles d'un sol cultivé, l'intrigue qui ouvre à quelques-uns le chemin de la fortune, des papiers avec lesquels ils ont plus de revenus et plus de facilité pour dissiper, enfin un luxe qui les ruine tous. Non-seulement ils ne font pas les avances nécessaires pour se procurer des récoltes plus abondantes, ils mettent encore les fermiers hors d'état d'en faire. Ils leur font des frais : ils leur enlèvent une partie des bestiaux ; en un mot, ils semblent leur ôter tout moyen de cultiver. Cependant les fermiers, en plus grand nombre que les fermes, sont réduits, par la concurrence, à de trop faibles salaires. Bornés à subsister au jour le jour, ils se refusent le nécessaire pour payer un maître qui, au sein de la mollesse, a pour maxime qu'il ne faut pas que les paysans soient dans l'aisance, et qui ne voit pas que la richesse du laboureur l'enrichirait lui-même. Il n'est donc que trop vrai que le luxe d'une grande capitale est un principe de misère et de dévastation.

CHAPITRE XVII. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : JALOUSIE DES NATIONS.

Suppositions. — Avantage que produit le commerce, lorsqu'il est libre entre plusieurs nations. — Motifs des nations jalouses de s'enlever mutuellement le commerce. — Combien ces motifs sont peu raisonnables. — La concurrence de toutes les nations peut seule faire fleurir le commerce. — Les nations jalouses ferment leurs ports aux marchands étrangers. — Combien, par cette conduite, elles se nuisent à elles-mêmes. — Les nations arment les unes contre les autres. — Le commerce tombe et ne se relève plus. — Dans l'espérance de le relever, on imagine de créer des compagnies exclusives. — Abus qui en résultent. — Il est difficile que le commerce fleurisse dans des monarchies. — Avantages des républiques marchandes sur les monarchies. — Républiques agricoles plus heureuses encore. — Commerce avec une nation qui n'attache point de valeur à l'or et à l'argent. — Commerce avec une nation éloignée qui cultive les arts, ou commerce de l'Inde. — Nouveau genre de luxe. — Commerce lucratif pour les marchands et onéreux pour l'État. — Compagnies exclusives pour faire ce commerce. — Comment ce commerce, lucratif pour des négociants particuliers, est ruineux pour des compagnies exclusives. — Comment ces compagnies se soutenaient dans les républiques marchandes, où elles avaient les mêmes vices que dans les monarchies. — Toutes les nations font à l'envi le commerce de l'Inde. — Le trafic ne doit pas être encouragé exclusivement. — Désordre général. — Pour relever le commerce, on propose de permettre l'exportation et l'importation des blés. — Nations chez lesquelles la liberté du commerce des grains doit produire promptement de grands avantages. — Nations chez lesquelles la liberté du commerce des grains ne peut produire que lentement les mêmes avantages. — Les gouvernements qui se conduisent par des principes de finance, ne peuvent pas s'occuper des moyens de faire fleurir l'agriculture.

Afin de juger de ce qui doit arriver à plusieurs nations jalouses, qui

tentent chacune de commercer exclusivement, je transporte, dans l'Asie Mineure, le peuple que nous avons observé. Je lui donne la Mysie, la Lydie, la Bithynie, d'autres provinces encore, et je fais un royaume[1] dont Troie sera la capitale.

Mais, parce que je ne veux observer que les effets de la jalousie des nations, je suppose, afin d'écarter toute autre cause, que ce peuple n'a plus, dans ses mœurs, ni dans son gouvernement, aucun des vices que je lui ai reprochés. Ce sera actuellement une nation agricole. Elle cultive les arts relatifs à l'agriculture : elle commence à en cultiver d'autres; elle met plus de recherches dans les commodités de la vie. Mais ses mœurs sont simples encore, ainsi que son gouvernement. Elle ne connaît, ni les péages, ni les douanes, ni les impôts, ni les maîtrises, ni les communautés, ni aucune espèce de privilége, ni ce qu'on appelle *police des grains*. Chaque citoyen a la liberté de choisir, pour subsister, le genre de travail qui lui convient, et le gouvernement n'exige qu'une contribution qui est réglée sur les besoins de l'État, et que la nation paie volontairement. Tels sont ces nouveaux Troyens. Mais il faut qu'on me permette encore d'autres suppositions.

Je suppose donc que, dans les siècles où ils subsistaient, siècles antérieurs à toute tradition, l'Asie, l'Égypte, la Grèce et l'Italie, ainsi que les îles répandues dans les mers qui séparent ces continents, étaient autant de pays civilisés, dont les peuples commençaient à avoir quelque commerce les uns avec les autres; tandis que tout le reste de l'Europe était encore dans la barbarie.

Enfin, ma dernière supposition sera que les arts n'avaient fait encore nulle part autant de progrès que chez les Troyens. Partout ailleurs ils paraissaient à leur naissance. Cependant le luxe, même à Troie, était encore ignoré.

La population doit être grande dans tous les pays que je viens de supposer. Plusieurs causes y concourent : la simplicité des mœurs, une subsistance assurée dans un travail à son choix, et l'agriculture qui fait d'autant plus de progrès, qu'elle est plus considérée.

Cependant tous les pays, que nous avons couverts de nations civilisées, ne sont pas également fertiles; et tous, par conséquent, ne produisent pas de quoi faire subsister, dans un espace égal, une population égale. La Grèce, par exemple, n'est pas à beaucoup près aussi fertile que l'Égypte; et beaucoup de côtes maritimes seraient peu habitées, si elles étaient réduites au seul produit de leur sol.

Mais là, où l'agriculture ne peut pas nourrir une grande population, l'industrie y supplée, et le commerce y fait vivre un peuple nombreux, avec le surabondant des nations agricoles. Ce peuple a qui le sol semble

[1] La sagacité du lecteur n'aura pas beaucoup de peine à découvrir, dans la suite de ce chapitre, que la France est le royaume imaginaire de Condillac. E. D.

refuser le nécessaire, devient le commissionnaire des autres. Il trafique avec le surabondant de tous : il en rapporte chez lui de quoi subsister; et, parce qu'il s'est fait une habitude de l'économie avec laquelle il a été forcé de commencer, il finit par s'enrichir. Voilà ce qui doit arriver à des nations qui habitent des terres ingrates le long des côtes maritimes. Marchandes par leur position, elles ont les premières fait le commerce de commission ou le trafic.

Alors tous les ports étaient ouverts aux traficants. Tous les peuples donnaient à l'exportation et à l'importation une liberté entière. Le surabondant se versait continuellement des uns chez les autres. Par une concurrence de tous les marchands possibles, chaque chose était à son vrai prix; et l'abondance, qui se répandait chez toutes les nations, semblait tendre, par une espèce de flux et de reflux, à se mettre partout au même niveau.

Ce commerce était surtout avantageux pour les Troyens. Les progrès qu'ils avaient faits dans les arts, attiraient chez eux les marchands de toutes les nations. Ils mettaient en œuvre et les matières premières de leur sol, et celles qu'ils tiraient de l'étranger; et leurs manufactures, tous les jours plus florissantes, faisaient subsister une multitude d'artisans.

Heureux dans cette position, les peuples ne surent pas s'y maintenir. Pourquoi, disait-on, envoyer chez les Troyens des matières premières que nous pouvons mettre en œuvre nous-mêmes? Est-il raisonnable de porter chez l'étranger notre argent et nos productions, pour y faire subsister des artisans, qui, en consommant chez nous, augmenteraient notre population et nos richesses? Tous les peuples songeaient donc aux moyens d'établir chacun chez eux les mêmes manufactures.

Mais les nations marchandes excitaient surtout la jalousie. Ces nations, pauvres par leur sol, s'enrichissaient, se peuplaient, et semblaient devoir à l'aveuglement des autres leurs richesses et leur population. Pourquoi leur laisser faire, presqu'à elles seules, tout le trafic? disaient les peuples jaloux. Souffrirons-nous encore longtemps qu'elles fassent sur nous des profits que nous pourrions faire nous-mêmes? C'est nous qui les faisons subsister; c'est nous qui les enrichissons. Fermons-leur nos ports, elles tomberont dans la misère, et bientôt elles ne seront plus.

Ces réflexions ne sont pas aussi solides qu'elles le paraissent. L'auteur de la nature, aux yeux duquel tous les peuples, malgré les préjugés qui les divisent, sont comme une seule république, ou plutôt comme une seule famille, a établi des besoins entre eux. Ces besoins sont une suite de la différence des climats, qui fait qu'un peuple manque des choses dont un autre surabonde, et qui leur donne à chacun différents genres d'industrie. Malheur au peuple qui voudrait se passer de tous les autres. Il serait aussi absurde qu'un citoyen qui,

dans la société, regrettant les bénéfices qu'on fait sur lui, voudrait pourvoir par lui seul à tous ses besoins. Si un peuple se passait des nations marchandes, s'il les anéantissait, il en serait moins riche lui-même, puisqu'il diminuerait le nombre des consommateurs auxquels il vend ses productions surabondantes [1].

D'ailleurs les négociants n'appartiennent proprement à aucun pays. Ils forment une nation qui est répandue partout, et qui a ses intérêts à part. Un peuple est donc dans l'erreur, s'il croit travailler pour lui, lorsqu'il sacrifie tout à ses négociants. En excluant ceux des autres nations, il vend ses marchandises à plus bas prix, et il achète à plus haut les marchandises étrangères : ses manufactures tombent, son agriculture se dégrade, et il fait tous les jours de nouvelles pertes. Il n'y a que la concurrence de tous les négociants qui puisse faire fleurir le commerce à l'avantage de chaque peuple. Faire et laisser faire, voilà donc quel devait être l'objet de toutes les nations. Un commerce, toujours ouvert et toujours libre, pouvait seul contribuer au bonheur de toutes ensemble et de chacune en particulier.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on raisonnait. Un État, disait-on, n'est riche et puissant, qu'à proportion de l'argent qui circule; et l'argent ne circule en plus grande quantité, qu'autant qu'on fait un plus grand commerce. Toute nation, qui entendra ses vrais intérêts, doit donc songer aux moyens d'être la seule nation commerçante.

Ce raisonnement parut évident, et on se conduisit en conséquence. Voilà donc les peuples qui vont travailler à s'appauvrir les uns les autres : car en voulant s'enlever mutuellement le commerce, chacun d'eux en commercera moins. Observons les effets de cette politique.

Les Troyens, qui avaient des ports sur la mer Égée, sur la Propontide et sur le Pont-Euxin, étaient maîtres encore de toutes les îles adjacentes à leur continent. Dans cette position, où ils pouvaient faire un grand commerce concurremment avec les autres peuples, ils voulurent le faire exclusivement. Ils établirent donc des douanes partout : ils mirent à contribution les marchands étrangers qui exportaient ou qui importaient; enfin ils leur fermèrent tout à fait les ports.

Le peuple applaudit à la sagesse du gouvernement. Il croyait qu'il allait faire à lui seul tout le trafic; et il n'en fit pas plus qu'auparavant, parce qu'il ne pouvait pas abandonner ses manufactures et ses champs pour monter sur des vaisseaux.

Le commerce diminua considérablement, lorsqu'il ne se fit plus par l'entremise des nations marchandes. Cette révolution entraîna la chute de plusieurs manufactures; et l'agriculture se dégrada, parce qu'il y eut moins de productions, quand l'impuissance d'exporter eut rendu inutile tout surabondant.

---

[1] Voy. Hume, *Essai sur la jalousie commerciale*, p. 99 de ce volume. E. D.

Cependant le gouvernement ne se doutait pas de la faute qu'il avait faite. Il croyait au contraire que le commerce apportait dans l'État plus de richesses que jamais : il en jugeait ainsi à la fortune de quelques négociants Troyens.

Mais ces négociants s'enrichissaient aux dépens de l'État. N'ayant plus de concurrents, lorsqu'ils vendaient et lorsqu'ils achetaient, ils mettaient seuls le prix aux choses. Ils retranchaient tous les jours sur le salaire de l'artisan et du laboureur, et ils vendaient cher tout ce qu'ils apportaient de l'étranger.

Jaloux les uns des autres, les peuples ne devaient pas se borner à se fermer leurs ports et à s'interdire mutuellement le commerce, dans l'espérance de le faire chacun exclusivement. On devait encore armer, et on arma. Dans des guerres funestes à tous, on s'applaudissait alternativement des coups qu'on croyait se porter, et qu'on ne portait que sur le commerce pour le ruiner partout également. De grandes armées sur terre, de grandes flottes sur mer mettaient dans la nécessité d'arracher de force à la charrue et aux manufactures une partie des citoyens, et de charger d'impôts l'autre partie. Ces violences se renouvellaient à chaque guerre, toujours avec de nouveaux abus, parce que la paix, qui ne se faisait que par épuisement, ne durait jamais assez pour permettre aux puissances belligérantes de réparer leurs pertes.

Le commerce, tombé pendant la guerre, se relevait difficilement à la paix. On n'osait pas s'engager dans des entreprises qui exigeaient de grandes avances, et dont toutes les espérances pouvaient s'évanouir aux premières hostilités. Le gouvernement néanmoins invitait le peuple et même la noblesse à faire le trafic. Il offrait sa protection aux négociants, et il ne paraissait occupé qu'à faire fleurir le commerce, qu'il avait ruiné, et qu'il devait ruiner encore.

Quand on a la puissance, on croit tout possible. On ne sait point se méfier de ses lumières, et parce qu'on a commandé, on n'imagine pas devoir trouver des obstacles. Voilà pourquoi, dans l'administration publique, une faute, qui a été faite, se fait encore, et se fait longtemps. Elle devient maxime d'État, et les préjugés gouvernent. Les Troyens s'obstinaient à fermer leurs ports aux nations marchandes ; ils s'obstinaient à leur faire la guerre, et cependant ils cherchaient quelle pouvait être la cause de la décadence de leur commerce.

On crut l'avoir trouvée, lorsqu'ayant considéré que les entreprises demandaient des avances d'autant plus grandes, qu'elles exposaient à plus de risques, on s'imagina que le commerce ne pouvait plus se faire que par des compagnies qui réuniraient les fonds de plusieurs riches négociants. Il n'y avait donc qu'à permettre d'en former autant qu'on le jugerait à propos. Mais il s'en présentait une. Elle faisait voir de grands avantages pour l'État dans l'espèce de trafic qu'elle projetait. Elle exagérait les avances qu'elle aurait à faire. Elle représentait qu'a-

près les avoir faites, il ne serait pas juste qu'elle fût privée du bénéfice dû à son industrie; et elle demandait un privilége exclusif. Il lui fut accordé.

Ce privilége était une atteinte portée à la liberté, puisqu'il donnait, à une seule compagnie, un droit qui appartenait à tous les citoyens. Les négociants réclamèrent, mais inutilement. La nouvelle compagnie donna de l'argent, et le privilége fut confirmé.

Dès que le gouvernement connut que ces priviléges pouvaient se vendre, il en vendit encore. Cet abus, passé en usage, devint règle; et bientôt on regarda les priviléges exclusifs, comme une protection accordée au commerce.

Cependant vendre des priviléges exclusifs à des artisans et à des marchands, c'était exiler ceux à qui on n'en vendait pas. Plusieurs sortirent du royaume, et emportèrent les manufactures avec eux. Il est vrai que le gouvernement leur défendit, sous de grièves peines, de sortir de l'État. Mais quand ils étaient passés chez l'étranger, on ne pouvait plus les punir, et cependant on ne pouvait pas les empêcher d'y passer. Cette défense les fit déserter en plus grand nombre.

Lorsque les manufactures jouissent, dans un royaume, d'une liberté entière, elles se multiplient à proportion du besoin. Il n'en est pas de même, lorsqu'elles appartiennent à une compagnie exclusive. Comme l'intérêt de cette compagnie est bien moins de vendre beaucoup, que de vendre cher, elle songe à faire le plus grand bénéfice avec le plus petit trafic. D'ailleurs, elle trouve un avantage à diminuer le nombre des manufactures, c'est que les ouvriers, restant en plus grande quantité qu'elle n'en peut employer, sont réduits, s'ils ne veulent pas mendier, à travailler presque pour rien.

Non-seulement la main-d'œuvre coûtait peu aux compagnies exclusives. Elles voulurent faire encore un nouveau bénéfice sur les matières premières. Elles représentèrent au gouvernement combien l'exportation qu'on en faisait chez l'étranger était contraire aux intérêts du commerce, et il fut défendu de les exporter. Elles les achetèrent donc au plus bas prix, et en conséquence la culture en fut tous les jours plus négligée.

Pendant que les douanes, les impôts, les priviléges exclusifs vexaient le commerce et l'agriculture, le luxe croissait avec la misère : l'État qui ne subsistait plus que par des ressources, contractait continuellement de nouvelles dettes; et la finance s'élevait au milieu des débris de la fortune publique.

Voilà l'état où se trouvait la monarchie des Troyens. Tel était à peu près celui de toutes les monarchies, qui avaient armé pour s'enlever mutuellement quelques branches de commerce. Aux moyens qu'elles employaient, on n'aurait pas deviné qu'elles voulaient s'enrichir.

Lorsque le gouvernement fait continuellement des emprunts, l'intérêt

de l'argent est nécessairement fort haut : il l'est surtout dans un temps où le luxe, qui ne met point de bornes aux besoins, fait une nécessité aux plus riches d'emprunter.

Si ce sont les citoyens qui prêtent à l'État, les fonds sortent du commerce, pour faire subsister sans travail une multitude de rentiers, gens inutiles, dont le nombre croît continuellement.

Si ce sont des étrangers, les fonds sortent non-seulement du commerce, ils sortent encore de l'État qui se ruine insensiblement.

Alors les négociants qui trouvent difficilement à emprunter, ou qui ne trouvent qu'à gros intérêts, sont dans l'impuissance de former de grandes entreprises. Comment en formeraient-ils? Leurs affaires sont presque toujours mêlées avec celles du gouvernement, auquel les compagnies exclusives ont prêté leur crédit; et par conséquent la méfiance, qu'on a du gouvernement, bannit du commerce toute confiance. Il est donc bien difficile que le commerce fleurisse dans de pareilles monarchies.

On ne voyait pas de pareils inconvénients chez les républiques marchandes. Au contraire, il y régnait une grande confiance, parce que les négociants y jouissaient d'une liberté entière, et que le gouvernement, sans luxe et sans dettes, assurait leurs fortunes. Ils avaient, dans le commerce, un grand avantage sur les négociants des monarchies, parce qu'ils pouvaient emprunter à bas intérêt, et qu'ayant de l'économie, ils songeaient moins à faire tout à coup de gros profits, qu'à en faire fréquemment de petits. Tous les fonds restaient donc dans le commerce, et le faisaient fleurir.

Mais, de tous les peuples, les plus sages ou les plus heureux, c'étaient les républiques agricoles. Peu jalouses de faire le trafic par elles-mêmes, elles n'avaient pas imaginé de fermer leurs ports aux marchands étrangers, qui venaient enlever le surabondant de leurs productions, et elles subsistaient dans l'abondance.

Les choses se trouvaient dans cet état, lorsque de nouvelles branches de commerce causèrent une grande révolution.

Les Phéniciens [1], peuple marchand et républicain, découvrirent à l'occident de l'Europe, un pays peuplé par une multitude de cités, qui leur parurent d'autant plus barbares, qu'ayant beaucoup d'or et beaucoup d'argent, elles n'y attachaient aucune valeur. Cette découverte, qui leur fournit les moyens de faire un plus grand trafic, leur donna bientôt la prépondérance sur toutes les nations marchandes.

Dans la monarchie Troyenne, où les compagnies exclusives s'étaient saisies de tout le commerce connu, on avait encore plus besoin de faire des découvertes. C'était l'unique ressource des marchands qui n'avaient

[1] Les Hollandais.

point acheté de priviléges. Réduits donc à chercher quelque nouvelle branche de commerce dans des contrées inconnues, ils pénétrèrent dans la mer Caspienne, et de là, par l'Oxus, ils remontèrent dans l'Inde, pays vaste, fertile, où les arts étaient cultivés, et où la main-d'œuvre était à un prix d'autant plus bas, qu'une grande population y subsistait dans l'abondance avec peu de besoins.

Cette découverte introduisit, dans la monarchie, un nouveau genre de luxe. On admira la beauté des toiles qui se fabriquaient dans l'Inde, et la nouveauté leur donnant une valeur qui croissait en quelque sorte en raison de l'éloignement, les marchands qui ouvrirent les premiers ce commerce, gagnèrent depuis cent cinquante, jusqu'à deux cents pour cent.

Ce trafic parut donc très-lucratif : en effet il l'était pour les marchands. Il l'aurait été pour l'État même, si on avait gagné cent cinquante pour cent sur les marchandises qu'on portait dans l'Inde ; parce que, dans cette supposition, il aurait fait fleurir les manufactures du royaume. Mais les Indiens n'avaient pas besoin des choses qui se manufacturaient dans l'Occident ; et l'or et l'argent étaient presque les seules marchandises qu'on pouvait leur donner en échange des leurs. C'est donc au retour que les marchands faisaient un bénéfice de cent cinquante pour cent ; et par conséquent ils le faisaient sur l'État.

On n'était pas dans l'usage de faire de pareilles distinctions. Les marchands s'enrichissaient en faisant un commerce onéreux pour l'État, et on disait, l'État s'enrichit.

Dès que ce commerce paraissait se faire avec tant d'avantages par quelques marchands particuliers, il ne fut pas difficile de prouver au gouvernement qu'il se ferait avec plus d'avantages encore par une compagnie exclusive. On lui prouva même que les particuliers qui le faisaient, ne le pouvaient pas faire ; et, quoiqu'on l'eût convaincu de leur impuissance, et que, par conséquent, il fût inutile de le leur défendre, il le leur défendit ; et il accorda un privilége exclusif, pour quinze ans, à une compagnie.

Voilà donc plusieurs négociants exclus d'un commerce, qu'ils avaient découverts à leurs risques et fortunes, et cependant la compagnie ne le fit pas. Les compagnies sont lentes dans leurs opérations : elles perdent bien du temps à délibérer, et elles font bien des dépenses avant de commencer. Celle-ci ne commença point : elle empêcha seulement que le commerce ne se fît par d'autres.

On créa une seconde compagnie, une troisième, plusieurs successivement ; et le gouvernement, qui se faisait une habitude d'en créer, croyait toujours qu'il lui était avantageux d'en créer encore. Il en fut si persuadé, qu'il en créa enfin une, à laquelle il donna les plus grands secours, jusqu'à lui avancer les fonds dont elle avait besoin.

Celle-ci, malgré quelques succès qu'elle eut par intervalles, eut bientôt

consommé la plus grande partie de ses fonds. Elle voyait le moment où elle allait perdre son crédit ; et parce qu'il lui importait de cacher ses pertes, elle imagina de faire aux actionnaires des répartitions, comme si le commerce eut produit un bénéfice. Mais cet expédient frauduleux, qui répara pour un moment son crédit, fit un plus grand vide dans ses coffres. Bientôt elle fut réduite à emprunter à gros intérêts, et elle ne se maintint plus que par les secours qu'elle reçut du gouvernement.

Mais pourquoi le même commerce est-il tout à la fois lucratif et ruineux ? Il est lucratif, lorsque des particuliers le font, parce qu'alors il se fait avec économie. Il suffit à des négociants d'être en correspondance avec les négociants des pays où ils trafiquent. Tout au plus ils auront des facteurs partout où ils auront besoin d'avoir des entrepôts ; et ils évitent toutes les dépenses inutiles, parce qu'ils voient tout par eux-mêmes.

Il n'en est pas de même des compagnies. Il leur faut, dans la capitale, des administrateurs, des directeurs, des commis, des employés : il leur faut d'autres administrateurs, d'autres directeurs, d'autres commis, d'autres employés partout où elles forment des établissements. Il leur faut encore, outre les comptoirs et les magasins, des édifices élevés à la vanité des chefs qu'elles emploient. Forcées à tant de dépenses, combien ne perdent-elles pas en malversations, en négligences, en incapacité ? Elles paient toutes les fautes de ceux qu'elles gagent pour les servir ; et il s'en fait d'autant plus, que les administrateurs, qui se succèdent au gré de la brigue, et qui voient chacun différemment, ne permettent jamais de se faire un plan sage et suivi. Elles forment des entreprises mal combinées ; elles les exécutent comme au hasard ; et dans une administration qui semble se compliquer d'elle-même, elles emploient des hommes intéressés à la compliquer encore. La régie de ces compagnies est donc vicieuse nécessairement.

Mais la compagnie de l'Inde avait d'autres vices que ceux de sa constitution. Elle voulut être militaire et conquérante. Elle se mêla dans les querelles des princes de l'Inde ; elle eut des soldats, des forts ; elle acquit des possessions, et ses employés se crurent des souverains. Il est donc aisé de comprendre comment sa régie absorbait au delà des produits du commerce.

Cependant cette compagnie s'obstinait à vouloir conserver son privilége ; et elle se fondait sur ce que ce commerce, selon elle, était impossible aux négociants particuliers. Mais elle parlait d'après les intérêts de ses employés, qui seuls s'enrichissaient. En effet son expérience prouvait qu'elle ne pouvait plus elle-même faire ce commerce. Quel risque y avait-il donc à le rendre libre ? Le pis aller est que tout le monde y eût renoncé. Mais on l'aurait fait, puisqu'on le faisait avant elle.

Le commerce de l'Inde excita l'avidité des nations marchandes. La

mer Rouge l'ouvrait aux Phéniciens. Ils ne tardèrent pas à le faire, et ils portèrent dans l'Inde l'or et l'argent qu'ils tiraient de l'Occident de l'Europe. Mais il semblait que les compagnies exclusives dussent s'établir partout. Il s'en forma une à laquelle les Phéniciens abandonnèrent ce commerce.

Cette compagnie eut dans leur république, comme dans une monarchie, les vices inhérents à sa constitution. Elle se soutint cependant mieux que celle des Troyens, parce qu'elle se trouva dans des circonstances plus favorables.

Les Phéniciens avaient conquis plusieurs îles, les seules où croissaient les épiceries ; et ils avaient cru se réserver la vente exclusive de ces productions, en donnant ces îles à une compagnie, intéressée à les fermer à tout négociant étranger. Ce sont ces productions qui soutenaient leur compagnie. Elle se serait ruinée, comme toutes les autres, si, sans des possessions qui étaient uniques, elle eût été bornée à faire le commerce de l'Inde. Les Phéniciens éclairés ne l'ignoraient pas. Ils ne comptaient point sur la durée d'une compagnie qui était tout à la fois militaire et marchande ; et ils jugeaient avec raison qu'il eût été plus avantageux à leur république de laisser une entière liberté au commerce, et de partager même celui des épiceries avec les nations étrangères.

Cependant l'exemple d'une compagnie exclusive chez les Phéniciens, était à Troie un grand argument pour protéger la compagnie de l'Inde. Comment, disait-on, cette compagnie serait-elle contraire à la liberté et au commerce, puisqu'il s'en établit de semblables chez les peuples libres et commerçants ? Mais, si ceux qui faisaient cette objection prévoyaient la réponse, ils étaient de mauvaise foi ; et s'ils ne la prévoyaient pas, ils étaient bien ignorants. De pareils raisonnements néanmoins aveuglaient le gouvernement, au point qu'il ne se lassait pas de faire continuellement de nouveaux efforts pour soutenir cette compagnie.

Il était difficile que les Égyptiens, situés si avantageusement pour trafiquer du Couchant à l'Orient, vissent sans jalousie les richesses que le commerce apportait aux Phéniciens. Ils tentèrent donc de les partager, et ils s'ouvrirent les mêmes routes. Insensiblement les autres peuples de l'Asie, à l'exemple les uns des autres, s'adonnèrent au trafic, et tous arrivèrent dans l'Inde par divers chemins. Les derniers comptaient sur les mêmes bénéfices que les premiers avaient faits. Ils ne prévoyaient pas que la concurrence de tant de nations marchandes ferait tout renchérir dans les marchés de l'Inde ; et que les choses qu'on y achèterait à un plus haut prix, se revendraient à un plus bas, parce qu'elles deviendraient plus communes. Au contraire, au grand mouvement qui se faisait dans le commerce, on se confirmait tous les jours dans la maxime qu'un État n'est puissant qu'autant qu'il est riche, et qu'il n'est riche qu'autant qu'il fait le trafic.

Ce n'est pas que je blâme le trafic. Je pense qu'il faut laisser faire à un peuple tout ce à quoi il se croit propre. Le gouvernement n'a rien à prescrire à cet égard. Il ne doit point encourager exclusivement le trafic, pas même l'agriculture. Toute sa protection se borne à observer ce qui se fait, à laisser faire, à lever les obstacles et à maintenir l'ordre. Que les campagnes ne soient point foulées, elles se peupleront avec une surabondance qui refluera dans les villes pour les remplir d'artisans, et dans les ports pour les remplir de matelots. Alors tout sera mis en valeur par une industrie qui se portera à tout, et la nation sera véritablement puissante.

Mais faut-il, pour ne pas fouler les campagnes, ôter tous les impôts? Non, sans doute; car ce sont les terres qui doivent payer les charges, puisqu'elles seules peuvent payer. Les artisans et les marchands, comme nous l'avons remarqué, quelque taxe qu'on mette sur eux, ne paient jamais; parce que, s'ils travaillent, ils se font rembourser, et s'ils ne travaillent pas, ils mendient. En un mot, de quelque manière qu'on s'y prenne pour les faire contribuer, ce sont toujours les propriétaires qui paient pour les salariés, puisque ce sont les propriétaires qui paient les salaires : nous l'avons déjà dit. Il faut donc mettre des impôts sur les terres : il faut accorder à l'industrie toute liberté, et il ne faut laisser naître aucun des abus que nous avons observés dans les gouvernements.

Tous ces abus s'étaient introduits plus ou moins parmi les nations de l'Asie; et lorsqu'elles ôtaient toute liberté au commerce, et que, par contre-coup, elles ruinaient l'agriculture, elles voulaient être commerçantes, et chacune voulait l'être exclusivement. De là des guerres fréquentes dans l'Inde, dans l'Asie, et des révolutions continuelles dans le commerce. Il tombait successivement partout, et il ne se relevait que faiblement chez les nations qui avaient eu le plus de succès. Toutes contractaient des dettes, toutes multipliaient les impôts; et, pour soutenir le commerce, elles paraissaient à l'envi ruiner l'agriculture, sans laquelle cependant il n'y a point de commerce. Le désordre était partout le même, ou à peu près.

On sentit enfin que les terres sont le plus grand fonds de richesses; et, pour encourager l'agriculture, on proposa, chez les Troyens, de permettre tout à la fois l'exportation et l'importation des blés. Notre sol, disait-on, naturellement fécond, sera pour nous, s'il est bien cultivé, une mine inépuisable. La concurrence des nations mettra le blé à son vrai prix. Les cultivateurs, assurés de la vente de leurs grains, défricheront toutes les terres; et, à chaque année, nous aurons un plus grand fonds de commerce.

En Egypte [1], l'exportation seule était permise : souvent même le gou-

[1] L'Angleterre.

vement l'encourageait par des récompenses. Riches par leur sol, les Égyptiens l'étaient encore par leur commerce, et dominaient alors sur les mers. D'après cet exemple, beaucoup de personnes, chez les Troyens, voulaient qu'on permît au moins l'exportation : d'autres s'y opposaient ; et le public, qui ne savait qu'en penser, était dans la crainte, soit qu'on la permît, soit qu'on la défendît.

Parmi les raisonnements qu'on faisait sur cette question, les meilleurs ne convainquaient pas, et les mauvais avaient l'avantage du nombre. Le gouvernement, qui, comme le public, ne savait que penser, obéissait au cri qui paraissait le plus fort, permettant et défendant tour à tour l'exportation ; et parce que faute de principes, il se conduisait avec timidité, il n'accordait ordinairement qu'une liberté qu'il limitait, et qu'il rendait par là sujette aux plus grands abus. En un mot, on eût dit, à sa conduite, qu'il voulait causer la disette pour favoriser les monopoleurs.

Sur ces entrefaites, on apprit que les Égyptiens venaient de défendre l'exportation ; et cette nouvelle parut faire triompher ceux qui la blâmaient à Troie.

Nous avons prouvé qu'il est de l'intérêt de toutes les nations de donner la liberté d'exporter et d'importer : nous remarquerons ici que cette liberté doit procurer de plus grands avantages, ou du moins les procurer plus promptement, lorsqu'elle concourt avec toutes les causes qui peuvent contribuer aux progrès de l'agriculture.

Quoiqu'il y eût des abus en Égypte, de vieux usages faisaient encore respecter l'agriculture. On avait pour maxime que les impôts ne doivent être mis que sur le produit net des terres, et on évaluait ce produit de la manière la plus favorable aux cultivateurs. Un fermier savait ce qu'il devait payer. Assuré qu'on ne lui demanderait jamais au delà, il vivait dans l'aisance. On lui laissait toutes les avances nécessaires pour cultiver ses champs et pour les améliorer ; et jamais l'impôt, sous quelque prétexte que ce fût, ne pouvait être pris sur ces avances. Il avait même, pour s'enrichir, un moyen qui contribuait aux progrès de l'agriculture. C'est que les baux se passaient pour vingt, vingt-cinq ou trente ans. Les fermiers riches pouvaient donc, pendant les quatre ou cinq premières années d'un bail, mettre tous leurs profits en plantations, en défrichements, en augmentations de bestiaux. Ils pouvaient même encore employer à cet effet une partie de leur bien ; et ils le faisaient communément, parce qu'ils étaient assurés de retirer, avec bénéfice, pendant quinze à vingt ans, les avances qu'ils avaient faites. En un mot, par la longueur de leurs baux, ils cultivaient une ferme avec le même intérêt, que si elle eût été à eux, et les propriétaires y trouvaient eux-mêmes un grand avantage, parce qu'à chaque renouvellement de bail, ils augmentaient considérablement leurs revenus.

Voilà les causes qui concouraient en Égypte avec la liberté d'ex-

porter, et on conçoit qu'il en devait résulter de grands avantages.

A Troie, depuis longtemps, un grand nombre d'abus contribuaient à la dégradation de l'agriculture. Les baux étaient de neuf ans : la loi ne permettait pas d'en faire de plus longs; et, quand elle l'aurait permis, l'agriculture en eût retiré peu d'avantages. Que pouvait-on attendre des fermiers? Ils ne gagnaient en général que de quoi subsister misérablement. Peu assurés de leurs avances, ils étaient souvent réduits, pour payer les impositions, à vendre leurs bestiaux, ou même jusqu'à leurs charrues. Pauvres, ils affectaient de le paraître encore plus; parce que les taxes, qui étaient personnelles et arbitraires, croissaient aussitôt qu'un laboureur laissait apercevoir de l'aisance. Dans cet état des choses, les champs tombaient en friche : on ne cultivait, qu'autant qu'on y était forcé par la nécessité; et la plupart des fermes n'étaient point en valeur. On juge, d'après cet exposé, que, dans la monarchie Troyenne, il fallait du temps pour se procurer tous les avantages qu'on doit attendre de la liberté du commerce des grains.

On demandera sans doute pourquoi les Égyptiens, après avoir encouragé l'exportation, l'avaient défendue : c'est qu'ils n'avaient pas permis l'importation. Il y eut une cherté à la suite d'une mauvaise récolte, et les étrangers n'apportèrent point de blés, ou n'en apportèrent pas assez. Dans cette conjoncture, le gouvernement crut devoir prendre la précaution inutile de défendre l'exportation qui ne se faisait pas, et qui ne pouvait pas se faire.

Les Troyens devaient donner au commerce des grains une liberté entière, et ils devaient encore faire concourir toutes les causes qui peuvent contribuer aux progrès de l'agriculture. Mais quand un État tombe en décadence, on ne songe ni à l'agriculture, ni aux causes qui la dégradent, ni aux moyens de la réparer. On a, pour unique maxime, qu'il faut faire de l'argent; et quand on en a fait, on croit avoir plus de puissance, parce qu'on peut lever de plus grandes armées. Mais, en supposant que les grandes armées font la puissance, il faudra savoir comment le monarque a de l'argent, pour juger si sa puissance est bien assurée.

Sont-ce les cultivateurs qui le donnent; et, après l'avoir donné, vivent-ils dans l'aisance? Je conçois que le souverain est riche; et s'il sait faire un emploi de ses richesses, il sera puissant. Mais n'a-t-il de l'argent, que parce qu'il en emprunte? Il n'en a donc pas. Il n'a que des dettes. Pour les payer, il ruinera son peuple; et avant de les avoir payées, il en aura déjà contracté de nouvelles.

Voilà cependant où en étaient les principales puissances de l'Asie. Partout on parlait de faire entrer l'argent dans l'État; on parlait d'empêcher qu'il ne sortît; on ne parlait, en un mot, que de la nécessité d'en avoir; et les gouvernements, qui ne se conduisaient que par des prin-

cipes de finance, ne pouvaient pas songer aux moyens de faire fleurir l'agriculture.

Avec cette politique financière, les monarques se croyaient puissants, ou se flattaient de le devenir. Mais les siècles reculés, où je les fais vivre, doivent leur faire pardonner cette erreur. Ils ne prévoyaient pas avec quelle facilité les empires les plus riches, surtout ceux de l'Asie, seraient renversés ; et ils pouvaient croire qu'il y aurait quelque jour des conquérants financiers. Ils se sont trompés.

CHAPITRE XVIII. — ATTEINTES PORTÉES AU COMMERCE : COMMENT LES SPÉCULATIONS DES COMMERÇANTS ONT POUR DERNIER TERME LA RUINE MÊME DU COMMERCE.

Objet des spéculations des commerçants. — Spéculations des cultivateurs. — Spéculations des artisans qui font des ouvrages communs. — Spéculations des artisans des choses de luxe. — Comment les artisans et les cultivateurs se mettent dans la dépendance des négociants. — Combien les spéculations des négociants sont difficiles et incertaines, lorsque le commerce jouit d'une liberté entière. — Ces difficultés ne doivent pas inquiéter le gouvernement. — Les spéculations dans le trafic deviennent faciles et sûres, lorsque les négociants obtiennent des priviléges exclusifs. — C'est ainsi qu'elles tendent à la ruine du commerce. — Les spéculations de finance y tendent d'une manière plus simple encore. — Les compagnies de négociants et de financiers s'approprient insensiblement tout l'argent qui circule. — Les spéculations de politique sont faciles, dans un siècle où l'on croit tout faire avec de l'argent.

Lorsque le commerce jouit d'une liberté entière, on peut avoir un grand nombre de concurrents ; et alors les entreprises exposent à plus ou moins de risques, à proportion qu'elles sont plus ou moins grandes. Voyons quelles peuvent être en pareil cas les spéculations des commerçants. Il s'agit pour eux de s'assurer le plus grand bénéfice.

Un fermier, qui prend une terre à bail, en estime le produit d'après les récoltes, année commune, et d'après le prix courant des denrées dans les marchés.

Voilà sa première spéculation. Elle est fondée sur une conjecture, plus ou moins vraisemblable ; mais l'effet en est incertain. Il fera du bénéfice, s'il recueille autant de denrées qu'il a présumé, et s'il en trouve le prix sur lequel il a compté. Dans le cas contraire, il fera des pertes. Que la grêle lui enlève une partie de ses moissons, il aura peu de productions à vendre ; et cependant il sera obligé de les livrer à bas prix, si ses voisins ont fait des récoltes abondantes.

Tel est le danger auquel il est exposé, lorsqu'il se conduit d'après les spéculations les plus communes.

S'il imagine une nouvelle culture, et qu'il tente le premier d'en faire l'essai, ses spéculations seront encore plus incertaines ; car elles n'au-

ront pour fondement que des analogies, dont il ne peut pas juger encore, et dont l'expérience peut seule assurer le succès.

Enfin, qu'il observe les productions qui sont à plus haut prix, parce qu'elles sont tout à la fois plus rares et plus recherchées, et qu'il les cultive par préférence, son entreprise sera encore bien hasardeuse. Ou son sol n'y sera pas propre, ou elles cesseront d'être recherchées avec le même empressement, ou elles deviendront abondantes, parce que d'autres cultivateurs auront fait les mêmes spéculations.

Il faudrait, pour la solidité de ces entreprises, qu'il s'assurât de la nature de son sol, qu'il saisit toujours à propos les goûts changeants de la multitude, et qu'il fît encore entrer en considération les tentatives que font les autres cultivateurs.

Dans l'impuissance de calculer toutes ces choses, les fermiers donnent souvent au hasard. Ils gagnent, ils perdent : mais tous contribuent aux progrès de l'agriculture, les uns par leurs fautes, les autres par leurs succès ; et à la fin il s'établit, dans chaque pays, une manière de cultiver, qui souvent pourrait être perfectionnée à bien des égards, mais dont la bonté paraît en général confirmée par l'expérience. Alors le cultivateur se conforme à l'usage, et spécule tous les jours moins.

L'artisan fait aussi des spéculations. Elles portent sur le prix courant des matières premières, sur le salaire que la coutume lui accorde, sur le goût du public pour certains ouvrages, et sur le nombre de ceux qui travaillent concurremment dans le même genre.

Les ouvrages les plus communs qui sont à l'usage de tout le monde, sont ceux où il y a le moins de risques à courir. Le prix de la matière première en varie peu, parce qu'elle est toujours abondante. Le salaire, dû à l'ouvrier, est mieux connu, parce que ces sortes d'ouvrages sont continuellement dans le commerce : ils y sont en grande quantité, et ce n'est pas un goût passager qui les fait rechercher, c'est un besoin journalier. Enfin le nombre des artisans se proportionne naturellement aux besoins de la société et, par conséquent, leur concurrence, qui est toujours à peu près la même, met peu de variation dans leurs salaires.

Les profits dans ce genre d'ouvrages sont donc plus assurés : ils se renouvellent continuellement, mais ils sont peu considérables. L'ouvrier, qu'ils font vivre au jour le jour, ne peut faire que de petites épargnes; encore les prend-il souvent sur son nécessaire, et il ne saurait changer sa condition que bien difficilement.

Ces sortes d'artisans ont peu de spéculations à faire : il leur suffit, pour subsister, de se conduire comme on se conduisait avant eux. Mais ceux qui étudient les goûts des riches, ceux surtout qui veulent en faire naître de nouveaux, les artisans des choses de luxe, en un mot, s'ils peuvent se promettre de plus grands profits, ont aussi plus de choses à considérer.

Les matières premières, sur lesquelles ils travaillent, étant ordinairement plus rares, en sont à plus haut prix ; et elles renchérissent de plus en plus, à proportion que leurs ouvrages ont plus de vogue. Alors il faut qu'ils se bornent à de moindres profits : un trop haut prix pourrait dégoûter ceux qui les font travailler.

La mode, naturellement inconstante, ne leur assure rien ; et cependant c'est sur cette base qu'ils fondent toutes leurs spéculations. Les gros profits, s'ils en font, leur deviennent même contraires, parce qu'ils se voient bientôt une multitude de concurrents, que l'appât du gain invite à travailler dans le même genre. Alors il arrive souvent qu'on a peine à vivre d'un métier qui a enrichi ceux qui l'ont fait les premiers.

Mus au hasard, et victimes des caprices de la mode, ces artisans sont souvent exposés à se voir sans ressources. Ceux qui, pour être venus trop tard, ont beaucoup de concurrents, n'ont pas pu faire des épargnes, et ceux qui ont travaillé dans des conjonctures plus favorables, n'y ont pas pensé. Ils ne prévoyaient pas qu'il viendrait un temps où leur industrie leur rapporterait moins.

N'ayant pas assez d'avances pour attendre le moment de vendre avec avantage, à peine ont-ils fini un ouvrage qu'ils sont réduits quelquefois à le livrer à vil prix. Souvent même ils se voient dans l'impuissance de travailler, parce qu'ils ne peuvent pas acheter les matières premières.

Alors un négociant, qui veut étendre son commerce, leur offre ses secours. Il consent à leur assurer un salaire, pourvu qu'ils consentent aussi à ne travailler que pour lui. Les artisans acceptent les conditions dont la nécessité leur fait une loi, et ils viennent insensiblement, les uns après les autres, se mettre aux gages des négociants.

Il en est à peu près de même des fermiers : ils ont besoin, pour remplir leurs engagements, d'avoir vendu leurs productions dans des termes fixes. D'ailleurs, ils ne sont pas communément assez riches pour bâtir des magasins où ils puissent les conserver, en attendant le moment de les vendre avantageusement. Ils se croient donc trop heureux de pouvoir livrer à des négociants celles dont ils ne trouvent pas le débit dans les marchés ; et cependant ces négociants ne les achètent que lorsqu'elles sont à bas prix, et qu'ils peuvent compter de les revendre avec bénéfice.

Tout paraît donc favoriser les négociants [1], qui forment de grandes entreprises. Maîtres de tous les effets commerçables, ils semblent avoir

[1] L'expression propre serait *capitalistes*. Les physiocrates avaient partagé les hommes, au point de vue économique, en propriétaires, en capitalistes et en ouvriers. N'est-il pas bizarre que Condillac, après avoir démontré mieux que tout autre, dans ses ouvrages de métaphysique, l'influence qu'exercent les langues sur la formation et la justesse de nos idées, ait pris à tâche, en quelque sorte, de faire rétrograder celle de l'économie politique ? E. D.

entre leurs mains toutes les richesses de l'État, pour s'enrichir eux-mêmes du travail des laboureurs et de l'industrie des artisans. Voilà pour eux un vaste champ de spéculations.

On voit que ces spéculations portent sur le besoin qu'a l'artisan d'être payé de son salaire, sur celui qu'a le cultivateur de vendre ses productions, et sur celui qu'aura le public des ouvrages de l'artisan et des productions du cultivateur.

Il est de l'intérêt du négociant d'acheter au plus bas prix et de vendre au plus haut. Il lui importe donc qu'il y ait, en tous genres, un grand nombre d'artisans, afin qu'ils se réduisent par la concurrence à de moindres salaires. Par la même raison, il lui importe encore que beaucoup de cultivateurs soient pressés de vendre. Enfin, il lui importe d'avoir peu de concurrents dans les entreprises où il s'engage.

On conçoit qu'avec un privilége exclusif, il obtiendrait facilement tous ces avantages; et qu'au contraire il en sera souvent frustré, si le commerce jouit d'une liberté entière. Alors les spéculations seront pour lui d'autant plus difficiles, que le succès de ses entreprises dépendra d'une multitude de circonstances qu'on ne peut pas faire entrer dans un calcul, ou qu'il est même impossible de prévoir.

Quelque avantageusement qu'il ait traité avec les artisans et avec les cultivateurs, il peut être trompé dans son attente. Car, si ce sont des denrées de première nécessité dont il a rempli ses magasins, une récolte abondante qui en fera baisser le prix, lui enlèvera tout le profit qu'il en espérait. Peut-être même la vente ne le remboursera-t-elle pas des frais d'achats et de voitures.

D'ailleurs, il n'a point de moyen pour s'assurer de la consommation qui doit s'en faire dans les lieux où il comptait vendre. Mille accidents peuvent la diminuer, comme l'augmenter; et quand à cet égard il saurait à quoi s'en tenir, comment jugera-t-il de la proportion où sont les choses qu'il achète, avec la consommation qui s'en fera? Connaît il la quantité dont ses concurrents se sont pourvus? Il pourrait donc arriver, contre son attente, qu'il en eût trop acheté, et qu'il se vit réduit à vendre à perte. Il n'y a point de spéculations qui puissent à cet égard le diriger sûrement. Il sera donc forcé de se conduire dans ses entreprises, comme en tâtonnant, d'après l'expérience.

Tels sont les dangers auxquels il est exposé, lorsqu'il fait le trafic des choses de première nécessité; et ce sont pourtant celles dont le débit est le plus sûr.

Les choses de seconde nécessité, dont nous nous faisons autant de besoins, ne sont pas toutes également nécessaires. L'habitude peut en être récente, et quelquefois ce sont des goûts qui passent, et qui font place à d'autres. Il y a donc souvent un moment à saisir. Si elles sont trop communes, on s'en dégoûtera; et si elles sont trop rares, le haut prix diminuera le nombre des consommateurs. Par quels calculs, dans

cette sorte de commerce, sera-t-il donc possible de s'assurer des profits qu'on se promet ?

Ces difficultés, qui se trouvent surtout dans les grandes entreprises de commerce, doivent peu inquiéter le gouvernement. Car ce n'est pas par un petit nombre d'entrepreneurs, qui s'enrichissent exclusivement, que le commerce doit se faire. Il importe bien plutôt qu'il se fasse par un grand nombre qui se contentent de vivre dans l'aisance, et qui font subsister dans la même aisance une multitude d'artisans et de cultivateurs.

Or, quand le commerce jouit d'une liberté entière, il se fait naturellement par un grand nombre d'entrepreneurs, qui en partagent entre eux toutes les branches et tous les bénéfices. Alors il est difficile et presque impossible qu'un négociant acquière des richesses fort disproportionnées à celles de ses concurrents. Il faudrait qu'il s'engageât dans des entreprises, dont les spéculations seraient accompagnées de trop d'incertitudes : il n'oserait s'y hasarder.

Voilà le principal avantage de la liberté du commerce. Elle multiplie les commerçants ; elle rend la concurrence aussi grande qu'elle peut l'être ; elle répartit les richesses avec moins d'inégalité, et elle réduit chaque chose à son vrai prix.

Mais, s'il importe à l'État qu'il y ait un grand nombre d'entrepreneurs, il importe aux entrepreneurs d'être en petit nombre. Toutes les difficultés s'aplanissent devant une compagnie exclusive, parce que ses entreprises, quelles qu'elles soient, demandent peu de spéculations. Comme elle a seule le droit d'acheter de la première main et de revendre, elle règle à volonté le salaire de l'artisan et celui du cultivateur ; et parce qu'avec le plus petit trafic, elle est assurée de faire le plus grand bénéfice, elle brûlera une partie des marchandises qu'elle a dans ses magasins, si elle craint, en les rendant communes, d'en faire baisser le prix.

Tel est donc le motif secret qui fait briguer des priviléges exclusifs ; c'est qu'on veut des profits grands et assurés : on les veut toujours plus grands, et on les veut toujours avec moins de risques. C'est ainsi que les spéculations des commerçants ont, pour dernier terme, la ruine même du commerce.

Ce motif se retrouve dans la finance, dont les spéculations, aussi simples que faciles, semblent ne rien donner au hasard, et ruinent le commerce dans son principe, parce qu'elles ruinent l'agriculture. Si elle se charge de percevoir les impôts, elle sait que, pour un million qu'elle verse dans les coffres du roi, elle en lèvera deux. Si l'État lui demande de l'argent, elle lui prête à dix pour cent, et elle emprunte à cinq. Si elle fait la banque pour le roi, son bénéfice sera d'autant plus assuré, qu'elle se rendra maîtresse de toutes les opérations du gouvernement. Tout dépendra d'elle, parce qu'on ne peut rien faire

sans argent, et que c'est elle seule qui peut en faire trouver partout où on en a besoin.

Qu'on réfléchisse sur les compagnies de négociants et de financiers, et on reconnaîtra qu'elles doivent insensiblement s'approprier tout l'argent qui circule. Si elles le versent continuellement, il ne cesse jamais de leur revenir. A chaque fois elles s'en approprient une nouvelle partie. On leur devait, on leur doit encore plus : leurs créances s'accumulent, et il arrive enfin que l'État a contracté avec elle des dettes qu'il ne peut pas payer. Voilà, dans le fond, à quoi se réduisent les spéculations de finance, et voilà aussi ce qu'elles doivent produire.

Les spéculations de politique offriraient de grandes difficultés, s'il fallait étudier toutes les parties du gouvernement, et les diriger au bien général. Mais, dans un siècle où l'on croit tout faire avec de l'argent, elles deviennent faciles, parce qu'elles ne s'occupent que de ressources momentanées qui préparent la ruine de l'État : c'est ce que nous avons démontré. La ruine de tout ! voilà donc, dans les siècles où les abus se sont multipliés, le dernier terme des spéculations de commerce, de finance et de politique !

CHAPITRE XIX. — CONCLUSION DES DEUX PREMIÈRES PARTIES.

Nous avons vu comment les richesses, lorsque le commerce jouit d'une liberté entière et permanente, se répandent partout. Elles se versent continuellement d'une province dans une autre. L'agriculture est florissante ; on cultive les arts jusque dans les hameaux ; chaque citoyen trouve l'aisance dans un travail à son choix ; tout est mis en valeur, et on ne voit point de ces fortunes disproportionnées qui amènent le luxe et la misère.

Tout change à mesure que différentes causes portent atteinte à la liberté du commerce. Nous avons parcouru ces causes : ce sont les guerres, les péages, les douanes, les maîtrises, les privilèges exclusifs, les impôts sur les consommations, les variations des monnaies, l'exploitation des mines, les emprunts de toutes espèces de la part du gouvernement, la police des grains, le luxe d'une grande capitale, la jalousie des nations, enfin l'esprit de finance qui influe dans toutes les parties de l'administration.

Alors le désordre est au comble : la misère croît avec le luxe ; les villes se remplissent de mendiants ; les campagnes se dépeuplent, et l'État, qui a contracté des dettes immenses, semble n'avoir encore des ressources que pour achever sa ruine.

On a pu voir, dans la première partie de cet ouvrage, que la science

économique, difficile parce qu'elle est naturellement compliquée, devient facile lorsqu'on la simplifie, c'est-à-dire, lorsqu'on la réduit à des notions élémentaires qui, étant déterminées avec précision, paraissent des vérités triviales. Alors cette science se développe d'elle-même. Les propositions naissent les unes des autres, comme autant de conséquences ou de propositions successivement identiques; et l'état de la question en montre la solution si sensiblement, qu'on la trouve en quelque sorte, sans avoir besoin de raisonner.

Dans la seconde partie, j'ai réduit le raisonnement à une simple narration. J'y démontre les avantages d'une liberté entière et permanente; je fais connaître les causes qui peuvent y porter atteinte; j'en fais sentir les suites; je ne cache pas les fautes des gouvernements, et je confirme les principes que j'ai établis dans la première partie.

Je n'ai cependant relevé que les principaux abus. Il était d'autant plus inutile de m'appesantir sur d'autres, qu'il y a un moyen de les détruire tous, c'est d'accorder au commerce une liberté pleine, entière et permanente. Je crois l'avoir prouvé.

J'ai voulu surtout répandre la lumière sur une science qui paraît ignorée au moins dans la pratique. Si j'y ai réussi, il ne restera plus qu'à savoir si les nations sont capables de se conduire d'après la lumière. Ce doute, s'il venait d'un homme qui eût plus de talents et plus de célébrité, pourrait peut-être leur ouvrir les yeux; mais, pour moi, je sens bien que je ne ferai voir que ceux qui voient.

Les nations sont comme les enfants. Elles ne font en général que ce qu'elles voient faire; et ce qu'elles ont fait, elles le font longtemps, quelquefois toujours.

Ce n'est pas la raison qui les fait changer, c'est le caprice ou l'autorité.

Le caprice ne corrige rien : il substitue des abus à des abus, et les désordres vont toujours en croissant.

L'autorité pourrait corriger; mais d'ordinaire elle pallie plutôt qu'elle ne corrige. Encore est-ce beaucoup pour elle de pallier! Elle a ses passions, ses préjugés, sa routine, et il semble que l'expérience ne lui apprenne rien. Combien de fautes ont été faites! Combien de fois elles ont été répétées! et on les répète encore!

Cependant l'Europe s'éclaire. Il y a un gouvernement qui voit les abus, qui songe au moyen d'y remédier; et ce serait plaire au monarque de montrer la vérité. Voilà donc le moment où tout bon citoyen doit la rechercher. Il suffirait de la trouver. Ce n'est plus le temps où il fallait du courage pour l'oser dire, et nous vivons sous un règne où la découverte n'en serait pas perdue[1].

---

[1] La troisième partie de cet ouvrage n'est pas faite. L'auteur y travaillera si les deux premières la font désirer. (*Note de l'Auteur.*) — Voir la *Notice sur Condillac*.

E. D.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Notice sur Condillac 243

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I. — Fondement de la valeur des choses. 248
— II. — Fondement du prix des choses. 255
— III. — De la variation des prix. 257
— IV. — Des marchés ou des lieux où se rendent ceux qui ont besoin de faire des échanges. 259
— V. — Ce qu'on entend par commerce. 261
— VI. — Comment le commerce augmente la masse des richesses. 265
— VII. — Comment les besoins, en se multipliant, donnent naissance aux arts, et comment les arts augmentent la masse des richesses. 268
— VIII. — Des salaires. 271
— IX. — Des richesses foncières et des richesses mobilières. . . 273
— X. — Par quels travaux les richesses se produisent, se distribuent et se conservent. 275
— XI. — Commencement des villes. 279
— XII. — Du droit de propriété. 281
— XIII. — Des métaux considérés comme marchandise. 283
— XIV. — Des métaux considérés comme monnaie. 286
— XV. — Que l'argent employé comme mesure des valeurs, a fait tomber dans des méprises sur la valeur des choses. . . 290
— XVI. — De la circulation de l'argent. 294
— XVII. — Du change. 299
— XVIII. — Du prêt à intérêt. 307
— XIX. — De la valeur comparée des métaux dont on fait les monnaies. 315
— XX. — Du vrai prix des choses. 318
— XXI. — Du monopole. 326
— XXII. — De la circulation des blés. 329
— XXIII. — Le blé considéré comme mesure des valeurs.. 334
— XXIV. — Comment les productions se réglent d'après les consommations. 337
— XXV. — De l'emploi des terres. 340
— XXVI. — De l'emploi des hommes dans une société qui a des mœurs simples 345

Pages.
— XXVII. — Du luxe. 350
— XXVIII. — De l'impôt, source des revenus publics. 355
— XXIX. — Des richesses respectives des nations. 359
— XXX. — Récapitulation sommaire de la première partie . 366

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I. — Répartition des richesses, lorsque le commerce jouit d'une liberté entière et permanente. 371
— II. — Circulation des richesses, lorsque le commerce jouit d'une liberté entière. 379
— III. — Mœurs simples d'une nation isolée chez qui le commerce jouit d'une liberté entière. 383
— IV. — Atteintes portées au commerce : guerres. 385
— V. — Atteintes portées au commerce : douanes, péages. . . . 387
— VI. — Atteintes portées au commerce : impôts sur l'industrie. 389
— VII. — Atteintes portées au commerce : compagnies privilégiées et exclusives. 392
— VIII. — Atteintes portées au commerce : impôts sur les consommations. 394
— IX. — Atteintes portées au commerce : variations dans les monnaies. 397
— X. — Atteintes portées au commerce : exploitation des mines. 401
— XI. — Atteintes portées au commerce : emprunts de toutes espèces de la part du gouvernement. 403
— XII. — Atteintes portées au commerce : police sur l'exportation et l'importation des grains. 407
— XIII. — Atteintes portées au commerce : police sur la circulation intérieure des grains. 413
— XIV. — Atteintes portées au commerce : manœuvres des monopoleurs. 417
— XV. — Atteintes portées au commerce : obstacles à la circulation des grains, lorsque le gouvernement veut rendre au commerce la liberté qu'il lui a ôtée. 419
— XVI. — Atteintes portées au commerce : luxe d'une grande capitale. 422
— XVII. — Atteintes portées au commerce : jalousie des nations. . 426
— XVIII — Atteintes portées au commerce : comment les spéculations des commerçants ont pour dernier terme la ruine du commerce. 439
— XIX. — Conclusion des deux premières parties. 444

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

CONDORCET.

MÉLANGES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

NOTICE SUR CONDORCET.

CONDORCET (*Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat*, marquis de), membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, naquit à Saint-Quentin, le 17 septembre 1744[1]. L'enfant, qui devait compter un jour parmi les plus énergiques défenseurs de l'indépendance absolue de la raison humaine, et se placer au nombre de ceux qui portèrent les coups les plus rudes à l'intolérance du pouvoir sacerdotal, fut élevé par les soins d'un prélat dévoué aux idées ultramontaines, Jacques-Marie Caritat de Condorcet, son oncle, successivement evêque de Gap, d'Auxerre et de Lizieux. Envoyé au collége de Navarre, il y révéla de bonne heure sa haute aptitude pour les sciences mathématiques; et il avait à peine seize ans que l'étendue de ses connaissances, sous ce rapport, étonnait les trois plus grands géomètres de l'époque, Clairaut, d'Alembert et Fontaine.

Condorcet vint à Paris en 1762. Il n'y apportait pas de fortune; mais la protection du duc de La Rochefoucauld lui assura les moyens de se livrer à sa vocation pour les sciences, en même temps qu'elle lui ouvrit les salons de la capitale et le mit en rapport avec la plupart des hommes auxquels leur position ou leur talent donnait alors de l'influence sur la société. Condorcet jouit du monde sans se laisser maîtriser par ses charmes; et son ardeur pour le travail n'en subit aucune atteinte. Dès 1764, il présentait à l'Académie un *Essai sur le calcul intégral*, que cette compagnie savante jugea digne d'entrer dans la collection de ses mémoires. Enfin, en 1769, sa réputation de mathématicien avait tellement grandi, que, malgré son extrême jeunesse, le même corps l'appelait à l'honneur de siéger dans son sein. L'anecdote suivante, rapportée par les mémoires du temps, témoigne avec force que cette élection ne fut pas l'œuvre de l'intrigue et de la faveur. Lorsqu'après sa nomination le nouvel académicien fut remercier le janséniste Guettard de lui avoir accordé son suffrage, ce dernier lui répondit, avec une brusquerie et une franchise tout

[1] Suivant la *Biographie portative et universelle des Contemporains*. La *Biographie universelle* indique l'année 1743, sans date précise, et la localité de Ribemont, près de Saint-Quentin.

à fait extraordinaires : « Vous ne me devez rien ; et si je n'avais pas cru qu'il fût juste de vous donner ma voix, vous ne l'auriez jamais eue, car je vous hais[1]. » Condorcet devint secrétaire perpétuel de l'Académie, en 1773. Cette seconde distinction n'était pas moins méritée que la première, et il l'avait conquise en écrivant les éloges des académiciens morts de 1666 à 1699. On peut dire que le public avait souscrit d'avance au jugement consigné à cet égard dans cette lettre de Voltaire, du 4 mai 1774 : « ..... Je vois, dans tout ce que vous faites, toutes les fleurs de l'esprit et tous les fruits de la philosophie : c'est la corne d'abondance. On courra à vos éloges comme aux opéra de Rameau et de Gluck. La réputation que vous vous faites est bien au-dessus des *honneurs obscurs de quelque légion*. Tout le monde convient qu'une compagnie de cavalerie n'immortalise personne ; et je puis vous assurer que vos éloges de l'Académie des Sciences éterniseront l'Académie et le secrétaire. Il n'y a qu'une chose de fâcheuse, c'est que le public souhaitera qu'il meure un académicien chaque semaine pour vous en entendre parler.

» Je voudrais que le clergé eût un secrétaire comme vous, et que vous pussiez, en enterrant tous les prêtres, faire leur oraison funèbre, et enseigner aux hommes la raison qu'on est fort loin de leur enseigner. Vous rendez bien des services importants à cette malheureuse raison. Je vous en remercie de tout mon cœur, comme attaché passionnément à vous et à elle[2]. »

Le dernier passage de cette lettre nous explique les causes de la haine portée par Guettard à Condorcet. Ce n'était pas l'homme, mais le philosophe, que le janséniste détestait si naïvement dans la personne de son collègue. Celui-ci n'était pas encore, il est vrai, sorti du cercle de ses études mathématiques, quand il parvint à l'Académie des Sciences ; mais il n'en avait pas moins voué ses sympathies aux doctrines de liberté, de tolérance et d'humanité, que propageaient tous les penseurs du XVIII^e^ siècle. Or, il suffisait d'un tel fait pour qu'un catholique instruit et fervent devinât quel redoutable adversaire devait offrir à des idées toutes différentes, à ce *principe d'autorité* qui apparaissait, à ses yeux, comme le fondement nécessaire de tout ordre social, un homme de l'intelligence de Condorcet. Le crime dont il prévoyait qu'il ne tarderait pas à se rendre coupable et qu'il ne lui pardonnait point, c'était tout simplement, pour employer l'expression de Voltaire, *d'enseigner la raison*, et de saper par cet enseignement tous les préjugés qui faisaient la force du despotisme politique et sacerdotal.

Condorcet, qui se lia promptement avec d'Alembert et Voltaire, devint aussi de très-bonne heure le disciple et l'ami de Turgot[3]. Ce furent, selon toute

---

[1] Guettard (Jean-Étienne), né en 1715 et mort en 1786, s'occupait de médecine et d'histoire naturelle. Il a laissé, sur ces deux sciences, de nombreux et importants travaux.

[2] Voltaire, t. LXII, p. 327, édit. de Kehl.

[3] C'est à lui qu'est adressée, selon toute apparence, la lettre de Turgot sur le livre *de l'Esprit*. Voyez Œuvres de Turgot, édit. Guillaumin, t. II, p. 795.

apparence, les entretiens de cet homme illustre qui le portèrent à mêler l'étude de l'économie politique à celle des sciences exactes; et c'est par ce côté particulièrement qu'il se distingue de la foule des Encyclopédistes, qui s'attachaient beaucoup plus à élaborer de la métaphysique antireligieuse, qu'à répandre les lumières de l'analyse sur les problèmes fondamentaux de l'ordre social. En philosophie, en politique, en économie, tous ses ouvrages antérieurs à 1788 ou 1789 ne sont que l'expression des principes professés par le maître qu'il vénérait et auquel sa plume a consacré, en 1786, un noble et douloureux hommage, bien fait pour éterniser la mémoire de l'un et de l'autre [1]. Il est vrai que, depuis, Condorcet adopta des opinions républicaines qui concordaient peu avec celles de Turgot; mais il faut reconnaître d'abord que les circonstances avaient complétement changé de nature, et que les fautes accumulées du pouvoir ne permettaient plus d'opérer la révolution par en haut, ou, ce qui revient au même, d'arriver à la réforme des abus par des voies régulières et pacifiques; en second lieu, que tel qui, éclairé aujourd'hui par une terrible expérience, n'hésiterait pas à prononcer que le système républicain ne convient pas à l'état intellectuel et moral de la France, aurait bien pu être d'un avis contraire à l'ouverture des États généraux; enfin, qu'en adoptant ce système, Condorcet ne lui demanda pas l'application d'autres doctrines gouvernementales que celles dont il avait cherché le triomphe sous l'empire de la monarchie même.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle se continuait avec ardeur la lutte qui, sous des formes diverses, n'a jamais cessé d'exister dans le monde entre les deux tendances contraires de la tyrannie et de la liberté [2]. La question était alors de savoir s'il appartenait à quelques hommes, perpétuellement occupés à se disputer le pouvoir, en se proclamant les uns l'Eglise, et les autres l'Etat, de se constituer les arbitres suprêmes de tous les mouvements du corps social, de tenir l'esprit humain en tutelle, et de ne le laisser se développer que dans la direction de leur bon plaisir; ou bien, si l'unique mission de l'autorité ne consistait pas à reconnaître les droits que les individus tiennent de la nature des choses, à en rendre la notion générale par un bon système d'instruction publique, et à en garantir, par une protection forte et égale, la jouissance à toutes les classes de citoyens. Au fond, les partisans de Voltaire, de Rousseau et de Quesnay n'agitaient pas dans leurs écrits d'autre question que celle-là; et tous, impatients du joug de l'arbitraire, invoquaient en commun le régime de la liberté, bien qu'il n'y eût pas accord parfait entre eux sur la portée de ce mot. Condorcet, l'interprétant à la manière de Turgot et des physiocrates,

---

[1] *Vie de Turgot*, Londres, 1786, in-8. Deux traductions en ont été faites, l'une en allemand, l'autre en anglais.

[2] Les hommes sont tyrannisés, quelles que soient les formes gouvernementales, quand ils sont assujettis à des lois que leur nature et celle des choses n'avouent pas. Mais il est vrai que, faute de lumières, il arrive souvent que les lois les plus tyranniques sont celles dont ils se plaignent le moins.

s'attacha surtout à démontrer les souffrances qui résultent, pour le grand nombre, de la violation des droits naturels de l'homme par le triple effet de l'ignorance, de l'hypocrisie et de la force brutale. Il frappa sur le clergé, sur la noblesse, sur les parlements et sur toutes les castes intéressées aux abus [1], avec une dialectique d'autant plus puissante que, sans haine pour les personnes, il n'en éprouvait que pour les institutions. Il fut, avant, pendant et après le ministère de Turgot, l'allié des *économistes* dans la guerre déclarée à l'oppression mercantile, et ne prouva pas, moins habilement que ceux-ci, que l'intérêt du peuple n'entrait pour rien en réalité dans les entraves apportées au travail, et dans les mesures prises pour restreindre la nature ou la quantité des échanges de nation à nation [2]. Rien ne lui paraissait plus sage que les maximes : *Laissez faire et laissez passer; — peu gouverner*, qu'il adopta sans réserve, ainsi qu'on peut en juger par les lignes suivantes, dont l'esprit domine tous ses ouvrages. « Dans toutes les classes de la société, écrivait-il, l'intérêt particulier de chacun tend naturellement à se confondre avec l'intérêt commun; et, tandis que la justice rigoureuse oblige de laisser jouir chaque individu de l'exercice le plus libre de sa propriété, le bien général de tous est d'accord avec ce principe de justice. L'agriculture doit être libre, l'industrie doit être libre, le commerce doit être libre, l'intérêt de l'argent doit être libre..... Quel droit peut donc avoir la société sur ces objets? Instituée pour conserver à l'homme ses droits naturels, obligée de veiller au bien commun de tous, la justice, l'intérêt public lui prescrivent également de borner la législation à l'exercice le plus libre de la propriété de chacun, à n'établir aucune gêne, à détruire toutes celles qui subsistent, à empêcher que la fraude ou la violence n'en imposent de contraires aux lois [3]. »

Condorcet ne fut pas appelé à l'Assemblée constituante; mais il publia de nombreux écrits pendant le cours de ses travaux; et il en avait même éclairé la marche, dès 1788, par un ouvrage de longue haleine et fort remarquable, intitulé : *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales* [4]. On le trouve, à l'ouverture des États généraux, au premier rang de ceux qui défendaient l'unité du pouvoir législatif, et qui, sans demander encore l'abolition de la monarchie, la réduisaient véritablement au rôle du soliveau de la fable, et la transformaient en une fonction purement nominale. Beaucoup d'écrivains ont soutenu que, si l'opinion contraire, celle des

---

[1] *Lettres écrites par un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles*, 1772; — *Éloge et Pensées de Pascal*, 1776; — *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, 1781; — *Vie de Turgot*, 1786; — *Vie de Voltaire*, 1787; et autres ouvrages.

[2] Voyez *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. N**** Necker); — Article *Monopole*; — *De l'influence de la Révolution de l'Amérique* sur l'Europe; — *Vie de Turgot*; — *Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales*, etc., etc., ainsi que plusieurs opinions exprimées à l'Assemblée législative ou à la Convention nationale.

[3] *Vie de Turgot*, p. 287 et suiv.

[4] Voyez t. XIII et XIV de ses Œuvres complètes. Cet Essai traite presque toutes les questions économiques, et notamment celle de l'impôt.

hommes qui voulaient importer en France la constitution anglaise, eût pu prévaloir, la révolution se serait opérée sans effusion de sang, et d'une manière en quelque sorte toute pacifique. Cette conjecture nous semble peu vraisemblable. Un penseur, qui ne rêvait pas plus en politique qu'en économie sociale, et que les événements se chargent de justifier tous les jours, Quesnay, avait émis cette remarque profonde, que la division prétendue du pouvoir n'est, à vrai dire, autre chose qu'une fiction. Si cette affirmation est exacte, il devient évident que, lorsque la démocratie et la royauté se trouvaient en présence, il y avait nécessité de choisir entre l'une et l'autre, et d'opter pour la première, si l'on tenait à sauver les principes de la révolution. Car, si l'institution d'une chambre haute n'eût pas, dans les circonstances où se trouvait le pays, disparu avec le pouvoir royal, c'est qu'elle serait devenue l'instrument à l'aide duquel ce dernier aurait rétabli le régime qu'on voulait anéantir. Le tort de Condorcet et de la majorité de l'Assemblée constituante ne fut donc pas dans l'opinion qu'ils embrassèrent, mais dans la faiblesse qu'ils eurent de ne pas oser l'adopter complétement. Mais il y avait dans l'esprit du philosophe trop de logique, et dans son caractère trop peu de tendance à la dissimulation, pour qu'il ne le reconnût pas promptement. Aussi, n'attendit-il point l'avénement officiel du gouvernement populaire pour se prononcer en faveur du système républicain ; et sa plume en prit la défense avant même la fuite du roi et son arrestation à Varennes. Condorcet ne pouvait renoncer à la liberté, qu'il avait voulue par la monarchie, parce que la monarchie, dans son aveuglement fatal, avait tout fait pour se rendre impossible elle-même [1].

Condorcet fut successivement élu député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale. Il y porta les convictions philosophiques qui avaient été celles de toute sa vie, et le même dévoûment au progrès des lumières et à l'intérêt général, qui constituait la gloire de son passé.

Nommé secrétaire de l'Assemblée législative, le 3 octobre 1791, il y prit la parole, le 25, dans la question de l'émigration. Son discours, qui fut couvert d'applaudissements, et dont on vota l'impression, exprimait l'avis qu'il fallait partager les émigrés en deux classes, et ne porter la peine de mort que contre ceux qui seraient pris les armes à la main. Lorsqu'à la fin de la même année la guerre devenait imminente, il proposa un projet de déclaration, qui obtint la préférence sur celui de Vergniaud. Le 5 février 1792, il obtint l'honneur de la présidence, et le 16 il lut une adresse nouvelle pour éclairer le peuple français sur sa situation, justifier sa confiance en ses représentants, et lui inspirer les grands sacrifices commandés par les circonstances. Au mois de mars suivant, Louis XVI n'ayant pas voulu sanctionner les dé-

[1] Les opinions de Condorcet relativement à la concentration du pouvoir, dans une assemblée unique, n'étaient pas une doctrine de circonstance. Il les avait manifestées, dès 1781, dans un écrit intitulé : *Lettres sur l'unité du pouvoir législatif*, ainsi que dans une réfutation de l'ouvrage de Delolme, sur l'excellence du gouvernement anglais et de la pondération des pouvoirs.

crets d'accusation contre les princes émigrés, Condorcet proposa la déchéance à raison de ce fait. Les 20 et 21 avril, il occupa la tribune pour lire, au nom du comité d'instruction, un long rapport et un projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique [1]. Il parla encore dans la célèbre discussion sur les dangers de la patrie, et fit adopter, après le 10 août, une exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée avait proclamé la convocation d'une Convention nationale, et prononcé la suspension du pouvoir exécutif entre les mains du roi.

Sept ou huit départements, y compris celui de l'Aisne, dans lequel Condorcet était né, le renvoyèrent à la Convention nationale. Il y tenta comme sous la Législative, mais sans plus de succès, de mettre un terme à la scission, qui devenait chaque jour plus grave, entre le parti de Robespierre et celui des Girondins. Car, quoiqu'il votât presque toujours avec les derniers, la sévère droiture de son caractère ne lui permettait pas de méconnaître toute la sincérité du dévoûment de l'autre à l'intérêt général, ni de se dissimuler que son radicalisme, qui n'était pas encore poussé jusqu'au délire, comportait un amour plus réel du principe de l'égalité, et une sollicitude plus vive pour l'amélioration du sort du grand nombre. Aussi l'entendit-on dire plus d'une fois, après qu'il eut été nommé membre du premier comité de salut public : « Mes amis (les Girondins) me savent mauvais gré de ne pas rompre avec le comité; et le comité, de son côté, désirerait que je n'eusse aucune relation avec eux. Je tâche que chaque parti s'occupe de lui un peu moins, et de la chose publique beaucoup plus. » Lors du jugement de Louis XVI, Condorcet vota pour la peine la plus grave qui ne fût pas celle de la mort, et il proposa ensuite de supprimer cette dernière peine pour tous les crimes autres que ceux commis contre l'État [2]. Dans le mois de novembre précédent, il avait inutilement essayé d'amener la Convention à faire juger le malheureux monarque par les députations des départements, et à se réserver le droit d'adoucir la peine. Élu membre du comité de constitution, il présenta, le 25 février 1793, un rapport sur les travaux de ce comité, où l'on lit ces sages conseils, que les partis en général n'écoutent guère : « Français, disait-il, nous vous devons la vérité entière. Vainement une constitution simple et bien combinée, acceptée par vous, assurerait vos droits; vous ne connaîtrez ni la paix, ni le bonheur, ni même la liberté, si la soumission à ces lois, que le peuple se sera données, n'est pour chaque citoyen le premier de ses devoirs; si ce respect scrupuleux pour la loi, qui caractérise les peuples libres,

[1] Ce rapport était principalement l'œuvre de Condorcet. Il en avait jeté les bases dans cinq mémoires sur l'instruction publique, dont quatre parurent en 1791, dans la *Bibliothèque de l'homme public*, recueil périodique mensuel, qu'il publiait avec Le Chapelier, Peyssonel et autres.

[2] La czarine et le roi de Prusse firent, après ce vote, effacer le nom de Condorcet de la liste des membres des Académies de Saint-Pétersbourg et de Berlin, auxquelles il appartenait. C'était une vengeance mesquine et peu rationnelle.

ne s'étend pas à celles mêmes dont l'intérêt public ferait solliciter la réforme ; si, enfin, par une coupable indifférence, les citoyens n'exercent pas avec tranquillité, avec zèle, avec dignité, les fonctions importantes que la loi leur a réservées. » L'Assemblée, pour son compte, ne tarda pas à répondre à ce langage de paix, en portant sur elle-même une main sacrilége, et en décrétant, dans la funeste journée du 31 mai, l'arrestation de vingt-neuf membres du parti de la Gironde. Condorcet avait échappé d'abord à la vengeance exercée contre ses collègues ; mais il l'appela noblement sur sa tête par une protestation, adressée à la France et à ses commettants, contre l'attentat dont les jacobins venaient de se rendre coupables. Dénoncé, le 8 juillet, par Chabot, il n'évita le sort réservé à ses amis politiques, qu'en trouvant un asile dont le secret resta impénétrable pour les proscripteurs. Une femme généreuse, dont l'histoire n'a pas révélé le nom, et qui bravait la peine de mort décrétée contre tous ceux qui ne livreraient pas aux tribunaux révolutionnaires les personnes mises hors la loi, sut le préserver, pendant huit mois, des recherches actives dont il était l'objet, et l'entourer, dans la retraite qu'elle lui avait ménagée, de toutes les attentions que suggère un tendre dévoûment. C'est dans cet asile, où il était privé de livres, dépourvu de toute communication avec ses semblables, et continuellement, pour ainsi dire, en présence de la mort, qu'il vint à la pensée de Condorcet, croyant, comme Turgot, à la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, de tracer le tableau de la marche qu'avait suivie le développement graduel de notre intelligence, et de le terminer par l'exposition des conjectures que l'observation permettait de faire sur les moyens qui perpétueraient le progrès dans l'avenir. Conception éminemment philosophique, et qui, bien que l'auteur n'ait pu qu'en formuler le programme, est demeurée, néanmoins, ce qu'on a écrit de plus clair et de plus profond en pareille matière[1].

Cependant, les circonstances devenant plus critiques chaque jour, les haines politiques plus furieuses, et le despotisme de la Convention de plus en plus sanguinaire, Condorcet, plein d'appréhensions pour sa bienfaitrice, ne voulut pas l'associer davantage aux périls qui le menaçaient lui-même. En vain celle-ci lui disait-elle, pour le retenir : « Si vous êtes hors de la loi, nous ne sommes pas hors de l'humanité, » le philosophe conserva inflexiblement la résolution qu'il avait prise, et quitta, vers le milieu de mars 1794, Paris et l'asile qui l'avait soustrait jusqu'alors à ses implacables persécuteurs. Son projet était de chercher un refuge pour quelques jours dans la maison de campagne d'un ancien ami ; mais il ne le rencontra point. N'ayant pas de passe-port, vêtu d'une simple veste, et la tête couverte d'un bonnet, il fut réduit alors à errer dans les environs de la capitale, et à coucher la nuit dans des carrières abandonnées. Après avoir mené, pendant un temps beaucoup trop long, cette misérable existence, il entra, le 27 mars 1794, dans un cabaret de Clamart,

[1] Voyez *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, in-8. Paris, an III.

et y demanda une omelette de six œufs. Sa longue barbe, son air inquiet, et l'avidité avec laquelle il se jetait sur les aliments qu'on lui avait servis, excitèrent dans l'esprit de l'hôtesse des craintes sur le paiement de ce modeste repas. Condorcet, voulant la rassurer, tira de sa poche un porte-feuille dont l'élégance contrastait fort avec l'ensemble de sa tenue ; mais il en résulta des soupçons d'un nouveau genre, qui déterminèrent un membre du comité révolutionnaire du lieu à le faire arrêter et conduire au Bourg-la-Reine. Blessé au pied, accablé par la fatigue et par le besoin, il fallut qu'on lui donnât le cheval d'un vigneron pour faire le trajet. On le déposa en arrivant dans un cachot, où on le trouva mort le lendemain, quand on vint pour l'interroger. Il avait fait usage du poison qu'il portait depuis longtemps sur lui pour dérober sa tête au bourreau. Telle fut la triste fin d'un des philosophes les plus éminents du XVIII^e^ siècle, et qui n'eut véritablement d'autre passion que celle d'améliorer le sort de ses semblables.

Grimm a dit, de Condorcet, que « la bonté brillait dans ses yeux, et qu'il aurait eu plus de tort qu'un autre de n'être pas honnête homme, parce qu'il aurait trompé davantage par sa physionomie, qui annonçait les qualités les plus paisibles et les plus douces. » Les adversaires les plus prononcés des opinions de cet homme célèbre n'ont jamais attaqué, en effet, la dignité de son caractere; et il paraît constant qu'il apportait, dans le commerce ordinaire de la vie, autant d'aménité et d'indulgence, qu'il montrait d'inébranlable fermeté pour le triomphe des principes utiles à la cause de l'intérêt général [1].

Condorcet n'admettait comme certain en philosophie, que ce qui était conforme à l'observation. Il ne voulait pas qu'on mît en jeu, pour gouverner les hommes, d'autre ressort que le sentiment et la raison ; et il considérait tout ce qui ne s'appuyait pas sur cette double base comme le résultat de l'ignorance, de l'erreur et des préjugés. Il est à vrai dire, parmi les Encyclopédistes, le seul représentant complet de la doctrine de la liberté, de l'égalité et de la fraternité conçues dans des limites rationnelles. Tous ceux de ses ouvrages qui appartiennent aux sciences morales et politiques sont empreints de cette doctrine, et elle se retrouve surtout dans cette simple et majestueuse esquisse du tableau des progrès de l'esprit humain, qu'il légua, comme un testament de mort, à la postérité [2].

E. D.

---

[1] Condorcet ne parvint qu'en 1782 à l'Académie Française, précisément à cause de l'honorable indépendance de son caractère. Maurepas ne lui pardonna point, tant qu'il vécut, de n'avoir pas voulu prononcer, en 1777, l'éloge du duc de la Vrillière, qui était membre honoraire de l'Académie des sciences, et qui avait été aussi, comme chacun sait, l'un des plus vils instruments de l'ignoble despotisme des favorites de Louis XV.

[2] Les œuvres de Condorcet, mathématiques et autres, dont il se prépare en ce moment une édition nouvelle, ont été recueillies en 21 volumes, in-8, Paris, an XIII (1804). On ne sait pourquoi elles ne comprennent pas l'*Adresse à la France et à ses commettants*, par laquelle Condorcet protesta contre la journée du 31 mai. Il n'est pas exact que cet écrivain ait ajouté, comme le dit la *Biographie universelle*, un volume de *Notes* à la traduction, de Roucher, du livre de la *Richesse des nations*. Il a écrit dans plusieurs journaux et recueils périodiques du temps, tels que la *Bibliothèque de l'homme public*, le *Journal encyclopédique*, la *Chronique du mois*, le *Républicain*, le *Journal de l'instruction publique*, etc. Il fut également l'un des collaborateurs de la grande *Encyclopédie*.

MONOPOLE ET MONOPOLEUR,

ARTICLES EXTRAITS DES SUPPLÉMENTS D'UN DICTIONNAIRE TRÈS-CONNU[1].

L'homme est né pour l'erreur, on voit la molle argile,
Sous la main du potier, moins souple et moins docile,
Que l'esprit n'est flexible aux préjugés divers,
Précepteurs ignorants de ce faible univers.

Monopole, substantif masculin, et non féminin, comme le croient les gens qui crient contre *la monopole*, lorsque le monopole n'existe pas[2].

On appelle monopole la vente exclusive d'une denrée faite soit par un seul homme, soit par une compagnie. Et si, par des circonstances particulières, cette vente ne se fait que par une certaine classe d'hommes, ou même par un nombre de vendeurs plus petit qu'il n'aurait été dans le cas d'une circulation parfaitement libre, on peut dire, par extension, qu'il y a encore monopole.

Maintenant il faut distinguer deux sortes de monopoles : le monopole de droit et le monopole de fait.

J'appelle monopole de droit celui qui est établi par une loi.

Telle est en France la vente exclusive du sel et du tabac par les fermiers généraux. Tels sont les priviléges exclusifs du commerce ou des manufactures. Les corps de marchands, les maîtrises, etc., sont encore autant de monopoles, puisque tous ces établissements tendent à diminuer le nombre des vendeurs, la facilité de la vente, et par conséquent à augmenter le prix des denrées.

Les ventes exclusives au profit du gouvernement sont une espèce d'impôt indirect, qui doit son origine à la faiblesse, à la corruption et à l'ignorance de la puissance législative.

---

[1] Les recueils bibliographiques n'indiquent pas la date de la publication de cet article. On a aussi, dans l'édition des œuvres complètes de Condorcet, négligé, relativement à l'ensemble de ses ouvrages, tout renseignement de cette nature. E. D.

[2] Cette phrase est *conforme* au texte des œuvres complètes. Ou elle n'a pas de sens, ou elle renferme une allusion, qu'il nous est impossible d'expliquer. E. D.

Pour que cet impôt soit de bon rapport, il faut que la denrée puisse s'exploiter en grand, qu'elle se conserve facilement, qu'elle soit nécessaire au peuple, et qu'il en consomme beaucoup. Par ce moyen le produit de l'impôt est assuré, et le fardeau en tombe uniquement sur le peuple. Ainsi plus de crainte de soulever les grands et les riches, ni d'éprouver le refus de la part d'une assemblée d'états composée de gens considérables, trop peu éclairés pour savoir qu'on les appauvrit, lorsqu'on opprime les mains qui cultivent leurs terres.

Le sel réunit ces avantages, et voilà pourquoi cette denrée est en ferme presque partout. Comme il n'y a pas beaucoup de denrées nécessaires à la vie, qu'on puisse mettre en ferme comme le sel, les inventeurs d'impôts ont trouvé une autre ressource : c'est de faire tomber l'impôt sur quelque denrée inutile en elle-même, mais dont un grand nombre d'hommes se soient fait un besoin. L'établissement d'un impôt de ce genre demande beaucoup d'adresse : il faut que ce besoin factice soit assez fort pour que l'impôt n'en dégoûte pas; il faut qu'il se soit répandu dans le peuple, car c'est le peuple qui fait la plus grande consommation, et d'ailleurs ce ne serait pas la peine de prendre ces moyens détournés pour faire payer ceux qui ont quelque chose : le sublime de l'art de la finance est de faire payer l'impôt par ceux qui n'ont rien[1].

Mais ces conditions ne suffisent pas : il faut saisir l'instant où il reste encore dans les vieilles têtes quelque préjugé contre la denrée qu'on veut mettre en ferme. Par ce moyen, on évite cet air d'avidité qui déshonore toujours un gouvernement.

« On a bien fait d'établir cet impôt, disent les gens raisonnables, il ne » tombe que sur une chose dont on peut se passer. Ceux qui ne voudront » pas le payer n'ont qu'à ne point prendre de tabac; ils ne mourront » point pour cela. Tant pis pour eux s'ils en ont pris l'habitude, et si la » privation les rend malheureux : le gouvernement n'est pas obligé de » respecter nos fantaisies. » Ce qui, en termes équivalents, signifie que, pourvu qu'on ne tue pas les hommes, et qu'on ne les fasse point mourir de faim, on a le droit de les rendre aussi malheureux qu'on veut.

D'autres raisonneurs verront dans l'édit une politique plus profonde. Comme tout ce qui est nouveau est évidemment d'un usage dangereux, le gouvernement aura eu pour objet la santé et le bien-être du public qu'il était important de dégoûter d'une habitude pernicieuse.

---

[1] Les administrateurs des finances ont pris pour règle de leur conduite cette maxime de l'Evangile : *On donnera à celui qui a déjà, afin qu'il regorge de biens, et on ôtera à celui qui n'a rien.* S. Matthieu, chap. XIII. A la vérité il n'est question que de l'autre monde dans le passage de l'Evangile, et il semble un peu dur de l'avoir étendu à celui-ci.

Comme on s'en plaignait un jour devant milord S..... « Messieurs, dit-il, si vos rois et même vos administrateurs des finances sont des images de Dieu, comme vous le prétendez dans toutes vos brochures, vous ne devez pas trouver mauvais que votre royaume soit gouverné par les mêmes maximes que le royaume des cieux. » (*Note de l'Auteur.*)

Malheureusement les fermiers, chargés de la vente, se conduisent selon d'autres principes : ils n'ont garde de regarder comme nuisible une habitude qui les enrichit. Aussi cherchent-ils à la répandre. Ils vont jusqu'à distribuer *gratis* au peuple, pendant quelque temps, la denrée privilégiée; et, lorsqu'il est parvenu à ne plus pouvoir s'en passer, ils la lui vendent à prix d'or. Ils lui donnent un besoin, puis ils le privent des moyens de le satisfaire sans se ruiner.

Il est bon aussi de ne pas d'abord vendre la denrée à un prix trop exorbitant, de crainte que par humeur une partie du public n'en abandonne l'usage; mais il faut augmenter le prix graduellement et resserrer à mesure la sévérité des prohibitions.

C'est ainsi que l'impôt du tabac a été établi en France. On a, dit-on, proposé, il y a quelque temps, de mettre aussi le café en ferme; mais les gens de l'art ont trouvé que l'habitude n'en était pas encore assez enracinée parmi le peuple des villes, qu'il était encore presque inconnu à celui des campagnes; et ils ont jugé qu'il fallait attendre.

Les monopoles qui résultent des priviléges exclusifs, des établissements de maîtrises, ont l'avantage d'avoir toujours le bien public pour prétexte.

Si on accorde un privilége exclusif à l'inventeur d'une machine, c'est pour exciter l'émulation et récompenser le génie.

On donne un privilége à une manufacture, ou nouvelle, ou coûteuse, pour qu'elle puisse s'établir ou se soutenir.

D'ailleurs, si on laissait la liberté aux manufactures, le public serait exposé à n'avoir que de mauvaises étoffes, au lieu qu'en assujettissant les ouvriers à des réglements sur la matière qu'ils doivent employer, sur la forme, sur le poids de l'ouvrage qui doit en résulter, on est sûr que le public ne sera jamais trompé. Comme les ouvriers pourraient être tentés de violer les réglements, on établit des inspecteurs de manufactures, on leur donne le droit de confisquer les ouvrages contraires à la loi, de les faire attacher publiquement à un poteau, et si l'ouvrier ne se corrige pas, de l'y attacher lui-même. C'est ce que du temps de Colbert on appelait encourager les manufactures.

On donne à des compagnies le commerce exclusif des Indes et du Levant, parce que la concurrence entre les commerçants particuliers ferait hausser le prix des marchandises.

Enfin, dans tout commerce, dans tout métier, comment veut-on qu'un gouvernement sage se repose sur les différents intérêts des hommes, qu'il suppose que l'avarice des acheteurs et l'avidité des marchands se contre-balanceront sans qu'on s'en mêle, et qu'il laisse faire? Est-ce là gouverner? N'est-il pas bien plus beau de se mêler de tout, de vouloir tout embrasser, tout diriger? Aussi c'est le parti qu'on a pris presque partout. Cela donne aux administrateurs beaucoup d'impor-

tance, et c'est à quoi tendent même, sans qu'ils s'en aperçoivent, tous les gens en place, quand ils sont médiocres.

D'ailleurs ces réglements, ces lois, cette administration inquiète ne manquent jamais d'attirer l'admiration des sots. Et les sots forment le plus grand nombre. Ainsi, dans le régime prohibitif, il y a gloire pour le chef, profit pour les subalternes ; et ce sont là d'assez bonnes raisons.

Le monopole de fait a lieu, lorsque les préjugés ou des manœuvres sourdes diminuent le nombre des vendeurs, nuisent à la facilité du commerce, et par conséquent le prix augmente. Prenons le commerce des grains pour exemple.

La défense de vendre ailleurs qu'au marché, l'obligation imposée aux marchands de faire inscrire leur nom au greffe, les droits de minage, les banalités, les communautés de boulangers[1] sont autant de causes qui introduisent dans ce commerce un monopole de droit. Mais les achats faits par le gouvernement dont tout particulier redoute avec raison la concurrence, l'opinion qui flétrit les marchands de blé, la crainte des émeutes, celles des vexations de la part des subalternes, sont autant de causes qui introduisent dans le même commerce un monopole de fait.

Pour ôter les causes du monopole de droit, le gouvernement n'a qu'à le vouloir. Mais, parmi celles de fait, il y en a qui tiennent à l'opinion, et qu'il n'est pas si aisé de détruire, d'autant plus que ce n'est pas de l'opinion des gens sensés qu'il s'agit ici, mais de celle du peuple.

En général, tout acheteur a une pente machinale à regarder tout vendeur comme un ennemi ; le bon Sterne l'a observé.

Où il devait marchander une mauvaise chaise de poste, il sentait une haine secrète s'élever dans son cœur contre M. Dessein, et il gémissait sur la corruption de la nature humaine. Cette pente augmente avec le besoin qu'on a de la denrée, et il faut plus de réflexion que n'en font la plupart des hommes pour sentir que sans le marchand, qui gagne à la vérité sur nous, la denrée nous coûterait encore plus cher, et qu'ainsi il fait à la fois son profit et le nôtre. Aussi le peuple, en général, hait-il tous les marchands, et ne dit-il du bien que de ceux qui lui vendent à crédit.

Cette haine est plus forte contre les marchands de blé, parce que cette denrée est nécessaire. D'ailleurs, lorsque le marchand de blé fait des achats, lorsqu'il conserve son blé dans des magasins, il en augmente le prix. A la vérité, lorsqu'il vend ensuite, il fait diminuer le prix, il fait que ce prix éprouve moins de variations, que la situation du peuple est

---

[1] Sans les communautés de boulangers, la livre de pain ne coûterait qu'autant de deniers que le septier de Paris coûte de livres. D'après ce principe, qui même leur est trop favorable, il n'y a personne qui ne soit en état de prononcer sur l'utilité de ces communautés. (*Note de l'Auteur.*)

plus uniforme, que sa subsistance est plus assurée, qu'il n'éprouve plus ces alternatives d'abondance de blé où il manque de travail [1], et de disette où son travail ne lui suffit pas. Ce qui importe au peuple, ce n'est pas que le blé soit à un prix plus ou moins haut, c'est que le prix n'en soit pas exposé à de grandes variations, parce que le prix des salaires se règle sur le prix ordinaire, et non sur le prix moyen du blé [2].

Mais ces idées sont trop compliquées pour le peuple : il ne voit dans le marchand de blé qu'un homme qui est cause que cette denrée n'est plus à un très-bas prix, qui la tient pour l'instant présent à un prix plus haut, et cela suffit pour fonder la haine populaire.

Le seul remède à ce mal est l'habitude, un commerce public, et fait par un grand nombre de personnes. Le peuple en verra les opérations avec moins de frayeur, et, comme chaque marchand emploiera un certain nombre de gens du peuple, il en résultera que parmi le peuple même beaucoup de gens prendront la défense de ce commerce. Les émeutes sont un des plus grands obstacles au commerce des grains. Pour s'exposer à la perte totale de sa marchandise et à toutes les violences du peuple, il faut l'espérance d'un immense profit.

Ce n'est pas le besoin de pain qui cause ces émeutes, c'est l'idée qu'a le peuple qu'elles resteront impunies; c'est la persuasion où il est que le gouvernement est obligé de lui tenir le blé à bon marché; c'est enfin dans les chefs des émeutes l'espérance de piller.

Ordinairement aux premiers signes de mouvement dans le peuple, les magistrats subalternes cherchent à le calmer par des précautions timides; la peur les saisit, ils s'agitent, s'assemblent, et tous ces mouvements augmentent la terreur du peuple.

Si le peuple était convaincu que jamais le gouvernement ne se mêlera, ni de faire ouvrir des magasins de force, ni d'arrêter les blés, et qu'il n'en a pas le droit; s'il était sûr que les chefs des séditions pour le pain

---

[1] Lorsque le blé est à bas prix, les propriétaires et les cultivateurs ont moins d'argent, font moins travailler, et le peuple souffre plus du défaut d'ouvrage qu'il ne profite du bas prix.

[2] Les gens riches peuvent se passer d'une grande partie des ouvrages qu'ils veulent faire faire, plus aisément que le peuple ne peut se passer de travail. Ainsi, ils ne paient jamais un ouvrage au-dessus du prix pour lequel ils peuvent espérer de l'avoir quelques mois après. Il en résulte que le prix des salaires n'augmente avec le prix des grains, qu'après que cette augmentation a duré longtemps ; et par conséquent les chertés passagères de quelques mois ne changent rien au prix des salaires.

Par la même raison, les salaires doivent diminuer plus promptement dans le temps des bas prix. Mais il faut encore quelque temps, parce que l'ouvrier aimera mieux souffrir un peu, que de réduire son travail à un prix moindre qu'il craint de voir subsister, même après le rehaussement du blé ; d'ailleurs, comme les malheureux qui n'ont ni ressources, ni épargnes, sont forcés à consentir d'abord à cette diminution de salaire, le gros des ouvriers s'y refuse par vanité. Voilà pourquoi l'on peut dire qu'en général, c'est sur le prix ordinaire, et non sur le prix moyen des subsistances, que se règle le prix des salaires. (*Notes de l'Auteur.*)

seront sévèrement punis, si les magistrats subalternes avaient du courage, alors il n'y aurait plus de sédition.

Une dernière cause d'émeute est l'intrigue de quelques marchands : lorsque la liberté n'est pas entière, ou qu'elle est nouvellement établie, il y a peu de marchands de blé, et il est aisé à quelques-uns d'eux de produire une disette apparente. Ils répandent ensuite parmi le peuple des bruits de famine : ce peuple se soulève, on veut acheter du blé pour l'apaiser, les marchands qui ont produit tout le mal s'offrent alors au gouvernement, achètent la préférence des subalternes, et lui vendent à prix d'or le blé de leurs magasins. Les vexations de la part des petits magistrats sont un mal presque universel.

D'abord, il n'y a rien à gagner à protéger la liberté absolue, et jamais on ne s'est fait de réputation en ayant l'air de ne rien faire. Ensuite le but de tout honnête échevin, c'est l'amour et l'estime du peuple de sa ville ; son ambition ne va pas plus loin. Or, quoique ses ordonnances prohibitives nuisent réellement à ses bourgeois, puisqu'elles augmentent à la fin le prix du blé, cependant il a l'air de leur sacrifier le peuple des campagnes ; il calque ses lois sur celles de l'ancienne Rome ; il traite les campagnes voisines comme Rome traitait les nations vaincues ; et le bourgeois, devenu une espèce de petit tyran pour le pays qui l'environne, chérit le magistrat qui flatte son avidité et son orgueil.

De là ces défenses violatrices de la propriété de faire sortir d'une ville les denrées qui y ont été exposées en vente, quoique tout l'effet de ces défenses soit d'écarter les marchands de la ville où elles ont été portées;

De là ces défenses faites aux fermiers d'acheter du grain dans les marchés ;

De là ces défenses barbares aux habitants des campagnes d'acheter du pain chez les boulangers de la ville ;

De là ces ordres aux fermiers de garnir les marchés des villes, et les visites faites chez eux.

Toutes ces lois traînent à leur suite les exactions des subalternes, les saisies, les amendes, les procédures, et, ce qui en est la conséquence, le découragement de l'agriculture, l'anéantissement du commerce des grains, les disettes dans les villes et la désolation dans les campagnes.

Mais le conseiller du roi ne voit rien de tout cela, il n'a ni remords de ses injustices, ni honte de ses sottises. Plus la cherté augmente, plus il redouble de prohibitions, de vexations, plus il met d'obstacles à ce qui pourrait la faire cesser. Le peuple, aussi ignorant que lui, le voit se démener en parlant de pain ; il croit lui avoir obligation de ce qu'il mange, et il le bénit.

La terreur s'est alors emparée des marchands de grains : le petit nombre d'hommes qui font ce commerce, se cachent en attendant un moment plus tranquille ; mais le peuple les découvre, il crie au monopole. A ce mot, la tête de l'édile s'échauffe, et fortement persuadé que tout

marchand de blé est un scélérat, il en fait arrêter trois ou quatre au hasard et les livre à la justice pour en faire un exemple. Nos graves sénateurs ont fait serment de croire tout ce qu'on croyait il y a deux cents ans. D'ailleurs, le peuple crie, il faut le calmer et sauver ses vitres; on fait pendre les malheureux marchands, c'est-à-dire, non-seulement des innocents, mais des hommes utiles et nécessaires.

Telle est la marche ordinaire du régime prohibitif que quelques gens d'esprit ont la bizarrerie de regretter, comme le comte de Boulainvilliers regrettait les lois féodales, et Caveirac le temps de la Saint-Barthélemy.

Mais, dira-t-on, est-ce qu'il n'est pas possible que des marchands de blé parviennent, par différentes manœuvres, à faire monter cette denrée à un prix excessif?

Oui, cela est très-possible, toutes les fois qu'il n'y aura pas de liberté. Mais la possibilité cessera du moment où la liberté sera établie, parce qu'avec un grand nombre de marchands, il n'est plus possible d'arrêter la concurrence; parce que, lorsque les lieux où l'on vend seront très-multipliés, le nombre des acheteurs sera moindre dans chacun, et les terreurs paniques plus difficiles à répandre.

Il est encore possible, dira-t-on, que des marchands conservent dans des magasins immenses tous les grains d'une récolte, et qu'ils s'entendent entre eux pour ne vendre que lorsque le prix deviendra excessif.

Supposons que des commerçants aient pu former un tel projet, leurs magasins commencés lorsque le blé est à bas prix, le feront monter infailliblement; alors il faudra qu'ils l'achètent plus cher des fermiers aisés, des propriétaires riches; le prix augmentera toujours, et les blés des nations voisines arriveront.

Pour éviter que cette concurrence ne fasse baisser le prix, il faudra les acheter encore; et, pour peu qu'une de ces opérations vienne à manquer, la société sera obligée de vendre à perte. Ainsi cette spéculation, pour être sûre, demanderait le crédit réuni de quelques milliers de négociants. Et l'accord parfait de quelques milliers de personnes, étant aussi impossible que celui de cent mille, cette objection se réduit à dire que, si tous les gens qui ont du blé s'accordaient pour n'en point vendre, qu'il ne fût à un certain prix, ils l'y feraient monter. Ce qui est aussi vrai, que la supposition d'un tel accord est ridicule.

Les magasins de blé, formés librement, sont utiles pour maintenir une plus grande uniformité de prix dans les différentes saisons de l'année, pour diminuer les variations d'une année à l'autre; et l'on ne saurait trop répéter que ces variations font seules le mal du peuple, parce qu'elles ne sont pas suivies de variations semblables dans le prix du travail. Ces magasins, en conservant du blé d'une année à l'autre, sont encore le seul moyen de remédier à une disette réelle, ou aux terreurs qu'inspire l'idée d'une mauvaise récolte.

Quelques personnes éclairées croient que, dans une matière qui intéresse si essentiellement l'existence d'un peuple entier, il ne faut rien laisser au hasard; et, comme il leur reste des doutes sur l'effet de la liberté entière, elles semblent désirer que le gouvernement fasse quelque chose pour prévenir les disettes.

Mais d'abord tout réglement, toute contrainte est une atteinte à la propriété et à la liberté des citoyens. Or, pour avoir droit de les forcer à en faire le sacrifice au bien public, il faut être sûr qu'il l'exige, et assurément il ne suffit pas de n'être pas absolument sûr que ce sacrifice n'y sera point contraire. C'est précisément ce qui arrive ici; car, soit qu'on examine les raisons, soit qu'on pèse les autorités, la probabilité est sûrement très-grande en faveur de la liberté.

D'ailleurs, on voudrait que le gouvernement ne fit, pour prévenir les disettes, autre chose que de protéger la liberté la plus entière, mais que fera-t-il? Est-on bien sûr que les moyens qu'il emploiera ne produiront point la disette, au lieu de la prévenir? N'est-on pas assuré au contraire que la liberté favorise l'agriculture, et qu'en augmentant la quantité du blé, elle rend plus difficiles les disettes réelles? Quant aux disettes d'opinion, qui osera dire que tout ce que le régime prohibitif entraîne de découragement, d'embarras, d'abus, de vexations... ne peut pas produire une disette plus facilement encore que la terreur panique, qui peut accompagner une entière liberté?

Ainsi, le parti de faire quelque chose pour prévenir les disettes, ne doit pas être embrassé par ceux qui doutent, comme étant le parti le plus sûr.

Seulement, il est le plus sûr pour l'administrateur qui, quelque sottise qu'il fasse, n'a rien à craindre du peuple, pourvu qu'il agisse. Dans ce qui regarde les subsistances, le peuple ressemble à ces malades qui se fâchent contre leur médecin, parce qu'il ne leur donne pas de remèdes, et courent avec confiance à un charlatan qui les empoisonne. Mais ce n'est pas des intérêts de l'administrateur qu'il s'agit, c'est de ceux de la nation. Il n'est pas question de plaire au peuple, mais de lui faire du bien; il faut savoir le servir sans le flatter, ni le craindre. Aussi le régime de la liberté ne peut-il être suivi que par un ministre aussi éclairé que vertueux, supérieur à la crainte comme aux préjugés; qui préfère enfin le bien de l'État à sa place et le témoignage de sa conscience aux applaudissements de la populace. Aussi, dans les pays où la liberté n'existe pas, elle ne peut être rétablie que par un ministre qui, par une suite d'opérations bienfaisantes et utiles au peuple, ait désarmé sa défiance, que la longue habitude d'être compté pour rien a rendue si prompte à s'allumer.

Les grandes villes, dit-on encore, méritent peut-être quelque exception; la liberté entière n'aurait sans doute aucun inconvénient pour une nation répandue uniformément sur le sol qui la nourrit; au lieu que la

réunion contre nature de tant d'hommes dans un petit espace doit exiger des remèdes extraordinaires.

Je demanderai d'abord quels seront ces remèdes? Soumettra-t-on le commerce des grains à des réglements qui en diminuent l'activité, et qui n'ont pour objet que de remédier à des inconvénients imaginaires? Forcera-t-on les habitants des campagnes à fournir les marchés des villes? Exercera-t-on contre les paysans toutes les vexations qu'on croira utiles, pour procurer aux bourgeois une subsistance plus facile? Mais ces moyens n'ont presque jamais produit qu'un effet contraire à celui qu'on se proposait en les employant. Il existe des preuves incontestables que les disettes, que Paris a éprouvées en 1709, en 1726, en 1740, ont été moins l'ouvrage de la nature que celui des mauvaises lois.

Dans le temps où Reims éprouvait une disette, il y a quelques années, le blé de la Bourgogne traversait la Champagne pour aller en Flandre. Il devait passer par Reims, mais le magistrat ne permettait pas de sortir au blé qui y était une fois entré; et les voituriers se détournaient de plusieurs lieues pour éviter de passer par cette ville.

D'ailleurs, de quel droit sacrifierait-on l'habitant des campagnes à celui des grandes villes? N'a-t-il pas les mêmes droits? Sa propriété, sa subsistance ne sont-elles pas aussi sacrées? Et faut-il, parce qu'il nourrit les villes du produit de ses sueurs, que les villes l'oppriment et le dépouillent?

Qu'un gouvernement faible et corrompu flatte la populace des villes qui peut s'attrouper, et dédaigne le peuple dispersé dans les campagnes, jamais de telles maximes ne seront adoptées par un gouvernement ferme, juste et éclairé.

Le gouvernement fera-t-il lui-même à perte le commerce des grains? Il faut d'abord observer que les abus d'autorité de la part des hommes employés à ce commerce, leurs manœuvres, la crainte qu'ils inspirent à tout autre commerçant, produiront une augmentation réelle. D'ailleurs, les frais d'achat, de transports que les abus rendent immenses, lorsque c'est le gouvernement qui paie, feront qu'il achètera à très-haut prix; ainsi, pour procurer aux grandes villes une subsistance à bon marché, il faudrait une dépense énorme. Ainsi, pour nourrir le peuple des villes, on accablerait d'impôts le peuple des campagnes. On ne pourra par la même raison forcer de vendre à perte les boulangers qu'il faudrait ensuite dédommager. Cependant voila les seuls moyens que le génie des partisans du système des prohibitions ait enfantés jusqu'ici.

Supposons enfin que le gouvernement parvienne, à force d'argent, à faire en sorte que dans les villes le pain eût un prix à peu près uniforme: d'abord, s'il est au-dessous du prix commun des campagnes, le peuple qui les habite refluera encore plus sur les villes, les campagnes en deviendront plus faibles; et, pour soutenir les mêmes opérations devenues plus chères, il faudra cependant charger encore plus ces malheureuses

campagnes destinées à porter tout le poids de cette administration bourgeoise.

Ensuite, que gagnera le peuple des villes à cette opération? Le prix de la main-d'œuvre se mettra au niveau du prix ordinaire du pain. Ainsi, cette uniformité, produite par le gouvernement, ne ferait pas aux villes plus de bien que l'uniformité qu'aurait amenée la liberté entière, sans dévaster les campagnes, sans nuire à l'agriculture.

Tout le monde convient que l'effet nécessaire de la liberté du commerce des grains est d'augmenter la quantité de blé reproduit chaque année, et qu'au contraire l'effet des lois prohibitives est de la diminuer. Ainsi, le raisonnement des gens à prohibition se réduit à dire : Plus il y a de blé dans un pays, plus on doit craindre d'en manquer; et c'est un moyen sûr d'en avoir beaucoup que de l'empêcher de croître.

D'où vient donc qu'un tel raisonnement, d'où vient que ces objections contre la liberté, si faibles en elles-mêmes, ont tant d'influence sur les esprits? De la peur que les raisonneurs des villes ont des émeutes populaires, de ce qu'ils ont des vitres à casser.

La peur est l'origine de presque toutes les sottises humaines, et surtout des sottises politiques : elle seule a produit cette foule de lois absurdes ou oppressives sur le commerce des grains. En guérissant les hommes de la peur, on les guérirait de bien des préjugés et de bien des maux; et une éducation qui élèverait l'homme au-dessus de cette maladie cruelle de l'âme, lui apprendrait à raisonner juste dans les sciences morales, plus sûrement que la logique de Port-Royal, ou même que l'étude de la géométrie.

Nous avons cru qu'un exemple aussi détaillé servirait mieux que des raisonnements abstraits à bien faire voir ce qu'on doit entendre par monopole, et comment on doit y remédier. D'ailleurs, il n'y a point de commerce où l'idée de monopole excite autant de terreur et sur lequel elle ait donné lieu à de plus mauvais raisonnements.

Il résulte de cet exemple que, dans tout commerce qui a pour objet une denrée de grande consommation (et heureusement toutes les denrées de nécessité première sont dans ce cas), il n'y a point de monopole à craindre, si la liberté est entière; que les seules causes qui puissent produire le monopole, sont ou de mauvaises lois, ou une mauvaise administration, ou des préjugés; que, pour y remédier, il faut se corriger et s'éclairer; qu'il n'y a point proprement de monopoleurs, parce que le monopole est l'ouvrage du gouvernement et du peuple, et non celui des marchands; que les seuls coupables seraient ceux qui, par des manœuvres, contribueraient à augmenter les effets funestes de l'erreur ou de la mauvaise administration; que ces manœuvres sont trop difficiles à constater d'une manière claire, pour qu'on puisse, sans tyrannie, en faire l'objet d'une loi pénale; que la punition de ceux qu'on en jugerait coupables ne ferait que du mal par la terreur qu'elle inspirerait aux mar-

chands; et qu'ainsi, au lieu de lois contre les marchands qui peuvent abuser de la sottise du peuple et de ses chefs, il en faudrait qui punissent les attentats contre la liberté; qu'il en faudrait surtout contre l'abus que les magistrats chargés de la police font de leur autorité; eux seuls sont les véritables monopoleurs.

Dans les denrées d'une petite consommation, le monopole de fait est plus facile. Un seul marchand, par exemple, peut *accaparer* tous les œufs d'un marché; et certainement ce sera un inconvénient pour le peuple de la ville, s'il est défendu à ceux qui ont des poules de vendre leurs œufs ailleurs qu'au marché. Car, si on leur en laisse la liberté, tout le mal disparaîtra. Mais il est plaisant qu'on ait imaginé de regarder l'acheteur des œufs comme coupable, quoique tout son crime se borne à avoir troqué son argent contre des œufs. On l'a donc condamné à une amende, et pour mieux se mettre en garde contre un attentat aussi énorme, on a réglé la quantité d'œufs que chaque marchand pourrait acheter à chaque marché : passe-t-il le nombre, il paie une amende, et si on songe à ce qu'il faut payer pour maintenir ces réglements de conseillers du roi, inspecteurs de marchés, de visiteurs-jurés, d'officiers de police, etc., il est difficile de croire que cette législation ait beaucoup diminué le prix des œufs.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des monopoles que le vendeur exerce sur l'acheteur. Il y en a d'une autre espèce, et que l'acheteur exerce sur le vendeur.

Par exemple, dans certaines villes, il est défendu de vendre des denrées au public, avant que l'évêque ou le seigneur aient pris leur provision; et, si les marchands s'avisent de contester sur le prix avec son maître d'hôtel, ou de ne pas acheter sa permission, ils perdent ou une partie de leurs denrées, ou du moins une partie du temps où ils avaient le droit de vendre.

Dans toutes les villes bien policées, les marchands de comestibles et les étrangers n'ont le droit d'acheter qu'à une certaine heure; il faut laisser à l'habitant de la ville le temps de faire ses provisions et le débarrasser d'une concurrence ruineuse. Si quelque bourgeois est assez mauvais patriote pour prêter son nom à un étranger, on le punit. On croirait que l'habitant de la ville et celui de la campagne ne sont pas citoyens d'un même Etat, et membres d'une même nation; que chaque ville est en droit, comme Rome, de se donner des lois utiles à Rome seule, oppressives pour le reste de la terre.

Il serait à désirer que le gouvernement abolît ces restes de l'ancienne anarchie, qui ne subsistent que parce qu'il ne daigne pas songer à les détruire.

Un autre monopole de même genre, est l'obligation où sont les propriétaires de la Franche Comté de ne vendre leurs bois qu'aux fermiers généraux, et pour l'exploitation des salines; ou bien la loi qui oblige

ceux qui ont des bois de fournir aux salpêtriers du Roi celui dont ils ont besoin. Le dernier de ces monopoles existe en Franche-Comté comme ailleurs; en sorte qu'il est arrivé quelquefois à des propriétaires d'être mis à l'amende par les salpêtriers pour avoir refusé de fournir du bois, et l'année d'après d'être poursuivis par la ferme pour leur en avoir fourni.

On a depuis peu étendu sur la Lorraine ce privilége de la ferme, car il semble que l'on n'ait commencé que depuis environ six mois à avoir, en France, quelques idées du droit de propriété. On ignore à Paris tous ces abus, ou si on en parle à souper, on en rit et on les oublie; car à voir le grand intérêt que les Parisiens mettent à un souper, et leur profonde indifférence sur leur législation, on croirait qu'ils ne connaissent d'autre propriété que celle du souper où ils sont priés.

Nous n'avons rien dit du monopole que les Hollandais exercent sur le commerce d'épiceries. Il n'est ici question que d'administration intérieure, et les brigandages de nation à nation ne sont pas de notre sujet. Les propriétaires des îles, où croissent les épiceries, savent combien ce monopole est onéreux; les nations de l'Europe sentent le poids du tribut que la Hollande leur impose, et il ne manque aux uns et aux autres que le courage et la volonté de s'y soustraire. Les Hollandais ont cru, et croient encore, que ce commerce exclusif et tyrannique est la source de leur grandeur. Mais ils cesseront bientôt de le croire.

Monopoleur. Homme qui agit ou qui écrit contre la liberté du commerce. Il ne faut point pendre ces derniers; et la peine capitale pour ce genre de crime doit être le ridicule.

RÉFLEXIONS

SUR LA JURISPRUDENCE CRIMINELLE[1].

Il faut que l'homme soit longtemps le jouet de l'erreur, avant de parvenir à ce point fixe où repose la vérité. S'aperçoit-il qu'il en est éloigné, les efforts qu'il fait pour y revenir l'emportent au delà, et l'on pourrait comparer sa marche à celle d'un pendule, qui n'arrive enfin au point de repos, qu'après un grand nombre d'oscillations dans les deux sens contraires.

Longtemps les anciens ont été regardés comme des hommes d'une espèce supérieure : on croyait ne pouvoir trouver que chez eux la vérité et la beauté. Ensuite on a passé de cette sorte de culte à un mépris exagéré.

Les arts mécaniques, la pratique des sciences ont été longtemps méprisés comme des occupations indignes de tout homme qui savait penser. Les sciences spéculatives étaient seules en honneur. Ensuite on a jugé, avec raison, qu'il ne fallait honorer que ce qui était utile, et les sciences spéculatives, regardées injustement comme inutiles, sont trop négligées.

Autrefois, enfin, on ne voyait, on n'agissait que d'après des autorités; maintenant on ne veut admettre pour guide que sa propre raison. Les particuliers regardaient les lois comme des oracles. Ils semblaient croire qu'on ne pouvait oser y trouver des défauts, à moins que d'en avoir reçu la mission du législateur. Maintenant un rédacteur de lois n'est qu'un homme, et les lois qu'il propose sont, comme tout autre ouvrage, soumises à l'examen et à la critique.

Mais n'est-ce pas aller trop loin ? Ne pourrait-on pas supposer que des hommes qui ont rempli des places importantes, qui ont montré de grands talents, qui surtout ont vieilli dans l'administration, ont été plus à portée d'apprécier les bons effets d'une loi, qu'un sage qui ne la juge dans son cabinet, que d'après l'idée qu'il s'est faite de la nature et des droits de l'homme? On entrevoit la nécessité de réformer la jurisprudence cri-

[1] Cet écrit fut composé sous le ministère de Turgot, qui dura, comme on sait, du mois d'août 1774 au mois de mai 1776.

E. D.

minelle ; et quel objet est plus digne en effet d'occuper tous les hommes, puisque, sans une bonne législation, il ne peut y avoir dans un pays ni sûreté, ni repos, ni bonheur! On commence même à en sentir toute l'importance dans les États monarchiques, quoiqu'il n'y ait guère que le peuple sur qui l'empire des lois s'y exerce avec liberté; enfin, on s'est aperçu que les hommes de tous les ordres ont intérêt de n'être point soumis à une jurisprudence obscure, incertaine et secrète, ou à des lois équivoques, dont le crédit puisse abuser pour perdre un innocent.

On a donc beaucoup écrit sur cette matière, et tandis que des hommes justement célèbres s'en sont occupés avec succès, d'après des principes donnés par la raison seule, aucun n'a songé à un modèle de législation, auquel la réputation de son auteur doit donner la plus grande autorité, je veux dire au *Code pénal des gabelles*. Le code entier est un des chefs-d'œuvres [1] de l'immortel Colbert, dont les grandes vertus et le rare génie ont fait, comme chacun sait, le bonheur de la France. Nous avons cru qu'un extrait de ce code, appuyé d'un petit commentaire, serait infiniment plus propre à éclairer sur le véritable esprit d'une bonne législation, que toutes les spéculations des philosophes.

On sait que le but d'une bonne législation criminelle est d'empêcher le crime. Le seul contre lequel Colbert ait, dans ce code, employé son génie législateur est celui du faux-saunage [2], crime énorme sans doute, puisque celui qui fraude la ferme générale d'un louis, vole au roi une pistole pour le moins; ce qui, selon les plus habiles publicistes, est un crime de lèse-majesté humaine, au 37ᵉ chef.

Des peines portées contre les faux-sauniers.

TITRE XVII. ARTICLE 3.

« Voulons que ceux qui s'en trouveront saisis (de faux-sel), ou qui seront convaincus d'en faire trafic, soient condamnés, savoir, les faux-sauniers attroupés avec armes, aux galères pour neuf ans, et en cinq cents livres d'amende, et en cas de récidive, pendus et étranglés; les faux-sauniers sans armes, avec chevaux, harnais, charrettes ou bateaux, condamnés pour la première fois en trois cents livres d'amende et, en cas de récidive, aux galères pour neuf ans et quatre cents livres d'amende; et les faux-sauniers à porte-col, sans armes, condamnés

[1] Les autres sont le code des aides, des lois pour les tailles, les réglements des manufactures. Ces chefs-d'œuvre ne sont connus que des gens du métier et, parmi les écrivains, ceux qui ont loué ce grand ministre sont ceux qui n'ont point lu ses ouvrages.

[2] Faux-saunage : le mot vient de faux-sel ; les fermiers généraux appellent *faux-sel*, celui auquel ils n'ont mêlé ni poussière, ni aucune autre ordure. (*Notes de l'Auteur.*)

» pour la première fois, en deux cents livres d'amende, et en cas de » récidive, aux galères pour six ans et trois cents livres d'amende. »

Ces peines peuvent paraître trop sévères au premier coup d'œil, si on observe surtout que la peine de mort est prononcée même contre ceux qui sont surpris sans s'être mis en défense, même contre ceux qui se laissent arrêter sans résistance. On ne conçoit pas que des hommes puissent solliciter de pareilles lois ou les prononcer contre leurs semblables; et il faut de toute nécessité, ou que les fermiers ne regardent pas les faux-sauniers comme des êtres de la même espèce, ou que les fermiers eux-mêmes ne soient pas des hommes. Cependant on a trouvé, par l'expérience, que ces lois étaient trop douces, et que l'humanité du grand Colbert avait séduit sa sagesse. En effet son digne successeur, Chamillard [1], s'est aperçu, en 1704, que le nombre des faux-sauniers ne faisait qu'augmenter en dépit des lois; et il a ordonné par une déclaration, que les contrebandiers armés au nombre de cinq seraient pendus dès la première fois; que les contrebandiers armés, en nombre moindre que cinq, le seraient en cas de récidive.

Dans la même déclaration, il est dit que ceux qu'on trouvera à la campagne avec du faux-sel, seront réputés faux-sauniers, quand même ils déclareraient que ce faux-sel est pour leur usage. Il suit de là que, si on surprend une demi-douzaine d'hommes revenant de la chasse avec une ou deux livres de faux-sel, les fermiers sont en droit de les faire pendre. Cette disposition peut sembler dure, mais cela ne fait que mieux sentir combien le crime de vendre du sel au peuple à bon marché est un crime abominable.

TITRE XVI. ARTICLE 23.

« Maintenons nos sujets de notre province de Bretagne dans l'exemp- » tion de nos droits de gabelle : leur défendons de faire aucun amas de » sel dans les paroisses voisines de deux lieues des derniers villages du » hameau de nos provinces de Normandie, Maine et Anjou, et au delà » de ce qui est nécessaire aux habitants pour leur usage et consomma- » tion de leur maison, pour six mois, à raison d'un minot du poids de » cent livres de marc pour sept personnes, excepté les villes de Dol, » Fougère, Vitré, La Guerche, Châteaubriant, Ancenis, et Clisson, dans » lesquelles néanmoins le sel ne pourra être vendu que sous la halle, » aux jours et heures de marché, aux domiciliés de la province, et pour » leur provision seulement comme dessus : défendons à tous marchands » et autres d'en vendre et débiter autrement, à peine de confiscation du » sel et cinq cents livres d'amende pour la première fois; de cinq ans

[1] Contrôleur général de 1701 à 1708. Les premiers successeurs de Colbert furent Le Pelletier et Pontchartrain. E. D.

» de galères pour la seconde à l'égard des hommes; et pour les femmes » du fouet et du bannissement à perpétuité de la province. »

Les galères pour avoir vendu du sel à une heure indue, dans les pays où la vente du sel est permise! Mais, sans cela, il faudrait que les fermiers généraux payassent des gens pour examiner les actions des marchands de sel, reconnaître ceux qui font la fraude; et il leur en coûte moins de traiter, comme coupables indistinctement, tous ceux qui s'aviseront de vendre ailleurs que sous les yeux de la ferme.

TITRE XVII. ARTICLE 8.

« Si les condamnés ne paient l'amende dans le mois du jour de la » prononciation de la sentence, elle sera convertie, savoir : celle de » deux cents livres, en la peine du fouet; celle de trois cents livres, à » l'égard des hommes, en la peine des galères pour trois ans; et, à l'é- » gard des femmes et filles, en un bannissement pour cinq ans du res- » sort du grenier où elles auront fait le faux-saunage, de celui de leur » domicile et de celui de notre bonne ville de Paris. »

ARTICLE 26.

« Ne sera reçu l'appel des sentences définitives, même de celles qui » porteront peines afflictives, que les sommes auxquelles monteront les » condamnations, tant pour les amendes que pour les restitutions de » nos droits de gabelle, n'aient été actuellement consignées entre les » mains du commis de l'adjudicataire, sur lesquelles consignations se- » ront pris les frais de la conduite des condamnés. »

ARTICLE 27.

« Les sentences, soit qu'il y ait eu appel ou non, passeront en » force de chose jugée, et seront pleinement exécutées, si les sommes ne » sont payées ou consignées dans le mois du jour de la prononciation. »

Ainsi un malheureux qui n'a point cent écus à donner au fermier doit être condamné aux galères; ainsi l'infamie et l'esclavage doivent être le partage du pauvre. Mais Colbert a voulu nous apprendre que, dans une bonne administration, il ne faut estimer les hommes qu'à proportion de l'argent qu'ils ont.

Il résulterait de ces articles qu'un pauvre faux-saunier condamné à trois cents livres d'amende, par un tribunal inférieur, sur un simple procès-verbal, pourrait être mis aux galères sans aucune autre forme, sans pouvoir appeler : et si, après être sorti des galères, il faisait en-

core la contrebande, et qu'il encourût de nouveau une peine afflictive, les juges seraient obligés de le faire pendre, en vertu de la déclaration du 4 mars 1724 [1].

Cette jurisprudence avait quelque chose de trop rigoureux pour des mœurs aussi efféminées que les nôtres; aussi M. Orry [2], par une déclaration de 1744, a-t-il voulu que l'on ne marquât point de la même marque que les galériens ceux qui n'auraient été aux galères que faute de pouvoir payer. Une autre, de M. Moras [3], ordonne qu'à l'avenir ceux qui seront condamnés aux galères pour n'avoir point payé l'amende, pourront se racheter en la payant après la condamnation, ce qui n'était pas permis avant cette loi. La même loi veut que, lorsque ce changement de peine se fait d'une amende en quelques années de galères, il soit prononcé par un tribunal souverain. A la vérité, ceux qui sont condamnés à la fois aux galères et à une amende, sont mis aux galères sans appel, lorsqu'ils ne paient pas l'amende; les autres y sont mis sans que leur procès ait été instruit par récolement et confrontation; et ce sont toujours d'excellents moyens, non-seulement d'extirper le faux-saunage, mais encore de ménager l'argent des fermiers, soit en abrégeant des formalités qui ne seraient utiles qu'à sauver de misérables contrebandiers, soit en mettant les fermiers à portée de se passer, dans plusieurs circonstances, des juges supérieurs qui sont toujours plus chers.

Malgré ces réflexions, je ne puis m'empêcher de craindre que de tels adoucissements n'aient beaucoup nui à l'unité du système de législation enfanté par l'âme bienfaisante du grand Colbert.

On a dit, dans un éloge de ce ministre [4], que sa bienfaisance ne ressemblait pas à celle du commun des hommes, et c'est ce qu'on trouvera démontré ici d'une manière incontestable.

---

[1] Selon cette déclaration, qui est du garde des sceaux d'Armenonville, un homme qui mérite une seconde fois les galères est puni de mort. Ainsi, un voleur qui aurait commis une douzaine de vols, sans être pris, ne serait condamné qu'aux galères; et celui qui, après avoir été mis aux galères pour un premier vol, en commettrait un second, ou seulement un crime qui mériterait une peine afflictive, serait irrémissiblement pendu.

De même, un protestant qui n'aurait pas livré au supplice un malheureux ministre réfugié chez lui, serait en vertu d'une autre loi de la même année, et du même d'Armenonville, condamné aux galères perpétuelles. S'il obtenait d'en sortir par grâce, et que dans une autre occasion il conservât la même répugnance pour le métier de délateur, il faudrait le punir de mort. C'est encore la déclaration du 4 mars 1724, qui a établi la peine de mort pour le vol domestique. Dans tous les autres articles, elle établit, pour différents vols, la plus petite peine à laquelle il sera permis aux juges de condamner; mais elle leur laisse la liberté d'en infliger de plus fortes, et même celle de mort.

Toutes ces belles lois sont l'ouvrage d'une année. Comme le garde des sceaux d'Armenonville savait employer son temps! Quels excellents principes de législation! Comme cela est supérieur aux petites idées d'humanité, si à la mode aujourd'hui! Il a été peu de temps en place, mais son nom ne périra point, j'ose lui promettre l'immortalité. (*N. de l'Aut.*)

[2] Contrôleur général de 1730 à 1745. — [3] Contrôleur général de 1756 à 1757.

[4] Celui dont Necker était l'auteur, et que couronna l'Académie française en 1773.

E. D.

TITRE XVII. ARTICLE 7.

« La peine prononcée contre ceux qui se trouveront incapables de » nous y servir [dans les galères], sera convertie, savoir : celle des ga- » lères pour six ans, en celle du fouet et de la flétrissure; celle des » galères pour neuf ans, aussi en celle du fouet, flétrissure, et de plus » au bannissement perpétuel de notre royaume : leur enjoignons de gar- » der leur ban à peine de la vie. »

Cela est juste : le faux-saunier hors d'état de servir sur les galères, et par conséquent de gagner sa vie, ne reviendrait dans son pays que pour reprendre son métier; il faudrait lui faire un nouveau procès, peut-être le nourrir en prison; il en coûtera moins cher aux fermiers pour le faire pendre.

Remarquons que cet homme a pu fort bien n'encourir le bannissement que parce qu'il n'a pu payer l'amende, et que, s'il avait eu cent écus, il n'aurait pas été pendu. Cent écus pour soixante fermiers font cent sous par tête. Ainsi chaque fermier général a calculé que la vie d'un homme pauvre peut être évaluée à cent sous.

TITRE XVII. ARTICLE 16.

« Les pères et mères seront responsables civilement et solidairement » de leurs enfants mineurs, demeurant avec eux et non mariés, qui » feront le faux-saunage, et l'hypothèque légale pour les amendes et » restitutions de nos droits de gabelle aura lieu en ce cas sur leurs biens, » du jour de la condamnation rendue contre leurs enfants. »

Cet article, oserai-je le dire, ne paraît pas digne du reste de la loi; aussi a-t-il été bien rectifié. D'abord M. Pelletier [1] l'étendit aux femmes en 1688, et rendit les maris solidaires des amendes auxquelles elles seraient condamnées. Ensuite comme les juges s'avisaient, sous prétexte de cet article, de ne condamner qu'à des amendes, que les parents étaient obligés de payer, les enfants âgés de moins de 25 ans, il fut ordonné, par une déclaration du 12 juin 1722[2], que l'on pourrait punir de peines afflictives les enfants qui auraient plus de 14 ans.

Quant aux enfants plus jeunes, si le père est trop pauvre pour payer l'amende à laquelle on peut même le contraindre par corps, on enfermera au bout d'un mois les enfants dans une maison de force, afin qu'il

---

[1] Pelletier ou Le Pelletier, successeur immédiat de Colbert.

[2] J'ignore si elle fut l'ouvrage de M. Dodun, ou de M. Pelletier de la Houssaye, qui tous deux furent contrôleurs généraux cette année : il faut faire honneur à chacun de son ouvrage. (*Note de l'auteur.*)

n'en coûte plus rien aux fermiers pour leur nourriture. De là résultent deux grands avantages : le premier, que les fermiers ont le droit de tenir en prison, tant qu'ils jugeront à propos, et d'y nourrir au pain et à l'eau les pères des jeunes faux-sauniers ; le second, que tous ces enfants accoutumés à la vie libre et active de la campagne, meurent à la longue dans les maisons de force, ce qui ne peut que diminuer beaucoup la race des faux-sauniers.

ARTICLE 14.

« Défendons à tous nos sujets de retirer dans leurs maisons les faux-» sauniers, leur sel et leurs équipages, et de leur administrer aucuns vi-» vres, à peine de complicité. »

Il résulte de là qu'un homme qui, par humanité, aura donné un morceau de pain, ou un abri à cinq faux-sauniers armés, mourant de faim, de fatigue, ou poursuivis par les troupes des fermes, doit être pendu comme eux. Il n'en fallait pas moins pour corriger le peuple de la ridicule pitié qu'il a pour ces gens-là ; et cela n'a point encore suffi. Le peuple, et même beaucoup d'honnêtes gens, ne regardent les faux-sauniers que comme des hommes qui procurent aux pauvres à bon marché une denrée nécessaire, et ils ne songent pas au tort énorme que ce commerce peut faire aux cautions de Laurent David [1].

Il s'est établi depuis quelque temps un genre de contrebande inconnu à M. Colbert. Elle se fait par des chiens qu'on instruit à aller d'un village à l'autre par des chemins détournés ; ils connaissent, dit-on, les commis des fermes à l'odeur, les éventent de loin, et savent les éviter. On leur attache sous le ventre un paquet de sel, ou quelques bouts de tabac. Ce sont ordinairement des enfants qui les conduisent de loin, et qui vont les retrouver à l'endroit où ils doivent se rendre. Ces animaux ne se laissent approcher, et surtout ne se laissent ôter leurs paquets que par leurs conducteurs.

Lorsque ces chiens sont pris, on instruit leur procès en cérémonie ; s'ils sont convaincus de faux-saunage, on les condamne à mort ; les commis des fermes font la fonction d'exécuteurs.

J'ignore si cette procédure contre les chiens a été établie par quelque déclaration ; mais on suit à leur égard, pour les condamner à mort, la même jurisprudence qu'à l'égard des pauvres pour les condamner aux galères, c'est-à-dire, qu'il n'y a ni récolement, ni confrontation, et que les chiens sont exécutés sans appel.

Ils sont jugés souverainement par les juges inférieurs aux gages de la

[1] L'adjudicataire nominal des fermes du roi ; celui qui ne faisait que prêter son nom aux traitants pour la plus grande commodité de leurs opérations financières.
E. D.

ferme; ce qui a fait dire à un mauvais plaisant, qu'ils étaient les seules personnes en France qui eussent conservé le privilége de n'être jugées que par leurs pairs.

DE LA PROCÉDURE CRIMINELLE.

Le grand Colbert a adopté pour les gabelles l'ordonnance de 1670, ouvrage immortel de son cousin Pussort; il s'est permis seulement quelques corrections, qui toutes portent l'empreinte de son génie.

TITRE XVII. ARTICLE 17.

« Déclarons tous juges, tous officiers, même toutes personnes quoique privées, compétentes pour la capture des faux-sauniers, portant, » conduisant, débitant ou resserrant leur sel, sans qu'il soit besoin de » décret, ni de commission, à la charge qu'ils seront incessamment con- » duits avec leur sel et équipages devant les officiers de nos greniers. »

TITRE XVI. ARTICLE 24.

« Défendons aussi à tous hôteliers, cabaretiers et autres personnes, » de donner retraite aux faux-sauniers et gens attroupés, venant de nos » provinces de Normandie, Maine et Anjou, pour prendre du sel en » celle de Bretagne, sous pareilles peines, et de demeurer responsables, » en leur nom, des condamnations pécuniaires qui seront rendues con- » tre les faux-sauniers; et, en cas qu'ils veuillent entrer et loger par » force en leurs maisons, leur enjoignons, sous les mêmes peines, de » rendre leurs plaintes par-devant les juges du lieu dans les vingt-qua- » tre heures, et d'en faire informer; enjoignons enfin à tous les offi- » ciers et habitants de courir sur les faux-sauniers et gens attroupés » comme dessus, les arrêter avec leur sel et équipages, et de les représen- » ter en justice, pour être le tiers des confiscations qui seront ordon- » nées, adjugé à ceux qui les auront représentés. »

Ainsi, tous les citoyens ont le privilége de pouvoir servir de satellites à la ferme. C'est dommage qu'on n'ait pas expliqué dans l'édit combien ce privilége est honorable. Le public a eu la bêtise de ne le point sentir, et cela a nui considérablement aux intérêts de la ferme. On a vu quelquefois le peuple courir sus aux gardes, et jamais aux faux-sauniers.

TITRE XVII. — ARTICLE 18.

« Ne sera fait aucune poursuite contre ceux qui auront tué des faux- » sauniers en *résistant* : imposons silence, en ce cas, à tous nos procu- » reurs. »

Cet article est très-adroit ; ce mot, en *résistant*, sauve ce qu'il présente d'odieux au premier coup d'œil ; et la défense de faire aucune poursuite laisse aux gardes de la ferme le droit de tuer les faux-sauniers, quand ils le trouvent expédient pour leur service.

ARTICLE 19.

« Le procès-verbal signé de deux gardes, et par eux affirmé véritable, » sur lequel ils seront répétés devant l'un de nos officiers des greniers à » sel, et l'interrogatoire des accusés sur ce qui est contenu, sans signi- » fication de faits et articles, suffiront, sans autre procédure, pour les » condamnations pécuniaires. »

ARTICLE 21.

« Les condamnations portant peine afflictive, ne pourront intervenir » qu'après une instruction entière par audition de témoins, récolement » et confrontation comme dans les autres crimes ; n'entendons toutefois comprendre au présent article les conversions qui se font de droit, en vertu des présentes, des condamnations pécuniaires en peines corporelles ; voulons qu'elles soient déclarées par nos juges, sur une simple » enquête, sans nouvelle instruction. »

ARTICLE 22.

« Déclarons le témoignage de deux gardes, conforme dans la répéti- » tion en confrontation, qui en sera faite, suffisant pour la conviction » des accusés, sauf les reproches procédant d'ailleurs que de leur qualité » de gardes. »

Ces articles ont pour but de simplifier les procédures, d'empêcher des faux-sauniers adroits, ou conseillés par des avocats, d'échapper au supplice, sous prétexte qu'il n'y a pas contre eux de preuves légales.

D'ailleurs, l'ordonnance de 1670 prescrit de demander aux témoins, s'ils ne sont pas aux *gages des parties*. Des juges malintentionnés auraient pu rejeter, en conséquence, le témoignage des gardes de la ferme. L'article 22 proscrit cette chicane ; il ordonne que les hommes payés par les parties de l'accusé, soient à la fois ses délateurs et ses témoins ; que ce malheureux soit puni de mort sur leur témoignage. Cela paraît contre le droit naturel, contre l'humanité, contre la justice, s'il était question d'un crime ordinaire, d'un assassinat, par exemple, ou d'une action entre des êtres de la même espèce ; mais ici c'est un crime privilégié, et l'accusé n'est jamais, après tout, qu'un malheureux de la lie du peuple

qui n'a pas un écu ; au lieu que les cautions de Laurent David..... [1].

Ajoutons que, selon l'ordonnance des Aides, il est défendu aux juges de faire aucune information sur les vie et mœurs des commis ; que les commis, quoique décrétés d'ajournement personnel pour malversation, conservent le droit d'être crus en justice. Si la même chose a lieu dans les gabelles, ce dont je ne doute pas, on voit quelle admirable facilité cela donne aux fermiers pour les débarrasser des faux-sauniers, ou gens ayant la réputation de l'être : deux gardes, bien stylés au métier de témoins, suffisent pour toute une province.

DES TRIBUNAUX

Contre les faux-sauniers.

Le grand Colbert n'osa point achever son ouvrage : quelques précautions qu'il eût prises, il restait une infinité de cas où il fallait recourir au jugement des cours des Aides. Ces cours, composées de magistrats nés dans une aisance honnête, et remplis des antiques préjugés de la magistrature, refusaient souvent de se prêter aux vues de la ferme pour l'extirpation de la contrebande. Il en aurait trop coûté pour leur faire entendre raison.

M. Orry sentit la difficulté, et trouva moyen de la lever. Il profita des tentatives faites en 1706 et 1718 pour cet objet. Il les perfectionna et, en 1733, chargea le sieur Colleau, lieutenant criminel de Melun, d'une commission qui lui donnait le droit de juger souverainement du crime de faux-saunage dans une grande partie de la France.

M. Colleau était seulement obligé d'appeler des gradués lorsqu'il avait envie de condamner à mort ou aux galères. Il répondit si dignement à la confiance des fermiers généraux, que, de Marseille jusqu'à Charleville, il n'y avait pas en France un enfant de trois ans qui ne tombât en convulsions au seul nom de Colleau. Depuis le duc d'Albe et l'intendant de Languedoc, Bâville, on n'avait point vu exercer le pouvoir avec cette inexorable fermeté.

Aussi, M. Orry fut si content du succès de son expédient, qu'il partagea la France entre quatre commissaires, tous armés du même pouvoir, ayant tous la même âme, mais aucun ne put atteindre à la renommée de Colleau.

Il faut s'arrêter sur la beauté de cette jurisprudence :

1° Le juge comme les témoins sont également aux gages des fermiers ;

2° La ferme récompense les juges à raison de leur zèle, et surtout du nombre des exécutions, et de la terreur qu'elles inspirent ;

[1] V., plus haut, note de la p. 477.

3° Ces juges étant regardés d'avance par le sot peuple comme des scélérats, il n'est pas à craindre qu'ils aient la faiblesse de se soucier de l'opinion publique, et de jamais lui sacrifier les intérêts de la ferme;

4° Si un de ces hommes, ne se trouvant pas assez payé, s'avisait de faire le délicat, de parler de son honneur, on le chasserait, et la ferme aurait cent dignes serviteurs prêts à le remplacer.

Enfin, les fermiers ayant ainsi, dans tout le royaume, des témoins et des juges souverains à leurs ordres, ils n'ont rien moins que le droit absolu de vie ou de mort sur tous les citoyens, roturiers s'entend, car les fermiers généraux ont eu la bonté de permettre que les gentilshommes et les ecclésiastiques fussent exempts de la juridiction des Colleau.

M. de Laverdy, qui aimait trop les formes judiciaires, a un peu gâté l'ouvrage de Philibert Orry.

Il a substitué, aux juges uniques de Rheims et de Saumur, une commission composée de trois membres de la cour des Aides de Paris. A la vérité, ces juges sont encore payés par les fermiers généraux ; mais ils ne sont ni choisis par eux, ni révocables à leur gré. Il est bien vrai que la ferme doit compter sur la fidélité des magistrats qui ont consenti à se mettre à ses gages ; mais il est à craindre qu'ils ne cherchent à regagner l'estime du public, qu'ils n'aient pas ce mépris de l'opinion, ce noble détachement de toute réputation qui distinguaient l'intrépide Colleau et ses successeurs.

CONCLUSION.

Quelques philosophes, entichés des principes de Montesquieu, de Beccaria, de Voltaire et de quelques autres beaux esprits, ne partageront peut-être pas mon admiration. Ils diront :

1° Que dans ce code la sévérité des peines, la forme de l'instruction et celle des tribunaux offensent également la raison et l'humanité ;

2° Que l'effet de ces lois a été de faire mourir beaucoup de faux-sauniers, sans en diminuer le nombre ; d'intéresser à ces malheureux toutes les âmes honnêtes et sensibles, et de rendre les fermiers l'objet du mépris et de la haine publique ;

3° Que c'est de l'énormité même des droits, de leur imposition sur des objets de nécessité première, que sont nés l'intérêt de vendre et l'intérêt d'acheter; que, toutes les fois que le peuple sera intéressé à encourager un métier, les édits ne le feront pas regarder comme criminel, et que jamais la terreur des supplices n'arrête des actions que l'opinion publique ne flétrit pas, parce que la certitude d'avoir tous ses concitoyens pour protecteurs ou pour complices, donne une espérance trop bien fondée d'échapper à la peine;

4° Que les Colleau ne peuvent être regardés, par quiconque a la plus légère idée du droit naturel, que comme des gens qui assassinent de sang-froid, sans danger, pour de l'argent, et au nom des lois ;

5° Que le roi n'a pu promettre aux fermiers généraux de leur abandonner sur ses sujets un pouvoir violateur de tous les droits de l'homme et du citoyen;

6° Que si, même, il s'y était engagé dans le bail des fermiers, cet engagement serait nul, parce qu'il est contraire à un engagement plus ancien et plus sacré, celui de ne gouverner que par des lois justes; et que, dans l'alternative de manquer à ce qu'il doit à son peuple, ou à ce qu'il a promis aux fermiers de ses revenus, ce sont les droits des fermiers qui doivent être sacrifiés;

7° Que, s'ils osaient parler des pertes qu'ils éprouveraient par la réformation de ces lois oppressives, on serait en droit de leur parler de rendre compte de l'usage qu'ils en ont fait; et qu'il suffirait même, pour toute réponse, comme pour tout dédommagement, d'exposer à la risée publique l'insolence de leurs demandes et de leurs regrets barbares.

On pourrait faire à ces objections d'excellentes réponses; mais je me borne à trois.

1° D'abord, toutes ces lois ne s'exécutent pas à la rigueur; les fermiers généraux se contentent du droit de les mettre en vigueur, quand leur intérêt l'exige, et de pouvoir arrêter ou exciter à leur gré le glaive des lois. Souvent ils ont la bonté de pardonner en faveur du crédit des protecteurs et de l'argent des faux-sauniers; et il faut leur rendre cette justice, qu'ils ne sont sévères que lorsqu'ils y trouvent leur profit.

2° Tous ces raisonnements ne sont que de pures spéculations, au lieu que le code des gabelles a pour lui l'autorité de Colbert, qui était un grand homme, et celle des contrôleurs qui ont fait exécuter ces lois de Colbert, qui les ont perfectionnées, mais toujours dans le même esprit, et qui, jusqu'à celui d'aujourd'hui exclusivement[1], ont tous été aussi de grands hommes.

3° Enfin, toutes les écoles conviennent que, dans les sciences morales, le consentement du genre humain est une preuve de vérité. Or, les codes de jurisprudence criminelle, celui d'Angleterre seul excepté, sont tous, comme celui des gabelles, fondés sur un même principe; tous semblent avoir été également rédigés d'après cette seule maxime : Que le faible et le pauvre doivent être immolés à la tranquillité du puissant et du riche. Et ce vers :

Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé,

pourrait servir d'épigraphe à tous les recueils de lois pénales.

Laissons donc nos fermiers jouir en paix de la noble simplicité des lois de Colbert.

Pourquoi garderaient-ils une lente justice?
Leur intérêt souvent demande un prompt supplice.
N'allons point les gêner d'un soin embarrassant;
Dès qu'on leur est suspect, on n'est plus innocent.

[1] M. Turgot était alors contrôleur général. *(Note de l'Auteur.)*

LETTRE

D'UN LABOUREUR DE PICARDIE

A M. N*** (NECKER), AUTEUR PROHIBITIF A PARIS[1].

MONSIEUR,

Il y a environ un mois que le général des troupes de la ferme, qui commande dans notre canton, m'a apporté un gros livre, qu'il m'a dit être de vous. « Tenez, ajoutait-il, voilà ce qu'on appelle un bon livre : vous y trouverez des secrets infaillibles, et faciles, pour que le blé soit toujours à bon marché. »

Après avoir travaillé pendant six jours de la semaine, j'emploie ordinairement le septième à faire avec mes enfants des lectures qui puissent leur donner des connaissances utiles dans leur état, ou le leur faire aimer. Autant il me paraît nuisible d'enlever tant de jours à la culture, pour les abandonner à l'oisiveté et à la débauche, autant je désirerais qu'il y eût un jour de chaque semaine consacré à des instructions utiles, et terminé par une fête champêtre. J'ai lu, quelque part, qu'il y avait un pays où les habitants crevaient les yeux de leurs esclaves, pour qu'ils battissent leur lait sans distraction. Non-seulement ces hommes étaient cruels, mais ils entendaient mal leurs intérêts. Le travail n'en va que mieux quand il est fait gaîment et par des gens qui voient clair.

En parcourant la table de votre livre, je ne me sentais pas de joie: tout ce que nous avons jamais désiré de savoir se trouve réuni dans cet ouvrage ; mais je fus bien trompé, lorsqu'en le lisant à mes enfants, je vis que, ni eux ni moi, nous ne pouvions en entendre une page. Cela paraît pourtant écrit en français, nous disions-nous.

Cependant, j'ai un peu compris ce que vous dites sur le peuple, et votre nouvelle législation des blés.

---

[1] Cet écrit est de 1775. Il est dirigé contre le livre de Necker, sur la *législation des grains*, dont la publication eut lieu le 3 mai 1775, c'est-à-dire le jour même qu'éclatait, dans Paris, la sédition réprimée par Turgot et connue, dans l'histoire, sous le nom de *guerre des farines*. E. D.

Je vous remercie de l'intérêt tenace que vous prenez à ce pauvre peuple ; mais, en vérité, il n'est ni si heureux ni si malheureux que vous le dites [1].

Tant qu'il a de la jeunesse, de la santé et du travail, son sort est supportable; peut-être même est-il meilleur que celui du riche : car on dit que tout homme qui a plus de cent pistoles de rente, ou qui est exempt de taille, est pendant toute sa vie tourmenté d'une maladie qu'on appelle vanité, et dont l'effet infaillible est d'empoisonner ses jouissances, et de rendre ses peines plus amères.

Mais, lorsqu'une famille est chargée de faire subsister des vieillards ; lorsque la mort lui enlève son chef, ou que, né avec une constitution faible, il est souvent exposé à manquer d'ouvrage ; lorsque de longues maladies l'ont épuisée, elle tombe dans un état d'angoisses et de détresse, où il ne lui reste, contre une destruction lente et cruelle, que des ressources humiliantes ou criminelles.

Vous dites que « pour soulager le peuple, le gouvernement n'a presque d'autre moyen que d'ordonner de ne vendre le blé qu'au marché, lorsqu'il passera un certain prix; de défendre aux marchands d'en acheter, à moins qu'ils ne promettent de ne pas le revendre hors du pays; de forcer les boulangers à avoir chez eux des provisions; de fournir des fonds à des marchands de blé privilégiés; de ne laisser sortir que des farines, et seulement lorsque le blé sera à bon marché; enfin, de n'ordonner tout cela que pour dix ans. »

Hélas ! Monsieur, j'avais espéré, depuis quelque temps, que la destruction des corvées, la suppression des gabelles, et celle de la taille arbitraire, offriraient bientôt au peuple des ressources assurées contre les accidents qui l'exposent à la misère.

Je voyais, dans la suppression de la taille arbitraire, une diminution d'impôt pour le pauvre, et la liberté rendue à l'industrie, que tenait captive la crainte d'une augmentation de taille.

Dans la suppression des gabelles, je voyais l'exemption d'un droit énorme, levé sur une denrée de consommation journalière, dont le peuple fait tous les jours les avances; j'y voyais la facilité d'avoir plus de bestiaux, et des bestiaux plus sains; d'augmenter par là les ressources du peuple et la masse de ses subsistances.

Dans la destruction des corvées, enfin, je voyais que mes malheureux voisins ne seraient plus forcés de travailler sans salaire pendant quinze jours; qu'au contraire, ce changement, en assurant à chaque homme environ quinze journées de plus par année, suffirait pour prévenir dans les campagnes le manque d'ouvrage.

Je ne parle point de tout ce que ces sages opérations épargneraient

---

[1] *Législation et comm. des grains*, 1re part. ch. VI et XXIV.

au peuple de vexations, de concussions, d'inquiétudes, d'humiliations, de traitements cruels, etc.

J'ai peine à croire que votre législation fasse de plus grands biens.

Premièrement, quand le blé sera cher, le peuple des campagnes sera obligé d'aller à trois lieues de chez lui, et à des moments marqués, acheter, argent comptant au marché, le blé qu'il aurait pu acheter chez son voisin à toute heure, à meilleur marché et souvent à crédit. A la vérité, vous assurez que cette loi ne serait jamais exécutée, mais qu'il faut toujours la faire, afin de s'en servir contre qui l'on jugera à propos : et un des grands défauts que vous trouvez au système de la liberté, c'est qu'il ne fournit aucun prétexte pour punir les marchands de blé trop avides. J'avais toujours cru que des lois, dont l'exécution n'était pas générale, dégénéraient en oppression; qu'on ne les faisait valoir que contre ceux qui ne pouvaient acheter le droit de s'y soustraire. Mais, quoi qu'il en soit, si la loi est exécutée, il y a perte de temps et augmentation de prix pour le paysan; si elle ne l'est pas, il y aura quelques avanies faites au hasard à quelques marchands de blé; cela pourra divertir le peuple, mais je ne vois point encore de soulagement réel.

Secondement, vous ne voulez pas qu'on achète au marché pour revendre sans destination. D'abord, la nécessité de déclarer au greffe quelle est la destination du blé qu'on achète, suffira pour dégoûter de ce commerce. D'ailleurs, faudra-t-il que la destination soit pour vingt, pour dix, pour deux lieues seulement de l'endroit du marché? Sera-t-on tenu de revendre ou de faire sortir le blé dans la huitaine ou dans la quinzaine? S'il vient à augmenter au lieu de l'achat, ne rendra-t-on pas à ceux qui ont acheté, avec une destination éloignée, le droit de revendre sur le même lieu? Cette partie de votre loi ne serait-elle pas alors absolument illusoire? Dans le temps de cherté, presque tout le blé est entre les mains des marchands et des propriétaires riches? presque tout est dans les villes. Les habitants des campagnes ne peuvent commodément l'y aller chercher : les meuniers, les blatiers viennent en apporter chez eux. L'entière liberté de vendre à qui et partout où l'on veut, est donc alors de la plus grande nécessité.

Vous voulez qu'il y ait une provision chez les boulangers, c'est-à-dire, que vous voulez les forcer, pendant une partie de l'année, à avoir chez eux une certaine quantité de blé. Mais qui paiera le surcroît de dépense que cette contrainte occasionnera aux boulangers? Ceux qui achèteront leur pain.

Et vos agents secrets, employés par le gouvernement au commerce de blé... Ah! Monsieur, ce sont les plus habiles gens du monde pour remédier aux disettes qu'ils ont fait naître.

La permission de ne faire sortir que des farines, aura l'avantage immense de conserver en France plus de son, sans compter celui de

donner aux propriétaires de moulins le privilége exclusif du commerce étranger, et d'introduire une exportation de grains qui ne sera pas un encouragement pour l'agriculture.

Enfin, Monsieur, je ne vois rien dans tout cela qui tende à soulager le peuple. Vous proposez de ne faire cette loi que pour dix ans, je trouve que c'est beaucoup trop encore; mais laissez-nous d'abord essayer de la liberté aussi pendant dix ans!

Oh! cela est fort différent, direz-vous, parce que le peuple est une espèce d'animal très-patient, mais qui, au moindre bruit de cherté, devient furieux : le seul mot de prohibition, de loi contre les marchands de blé, lui rend la raison et le calme. Voilà le véritable fondement des lois prohibitives : car, après tout, on doit respecter la faiblesse de ce pauvre peuple, qui est disposé à tout souffrir, pourvu qu'on songe à lui donner du pain. S'il n'avait pas de préjugés contre la liberté, ce système en vaudrait bien un autre. Mais les préjugés du peuple sur cet objet sont absolument incurables. N'est-ce pas à peu près, Monsieur, ce que vous avez voulu dire, dans ce que j'ai pu entendre de votre livre, sur les motifs des lois prohibitives?

Le peuple est stupide, sans doute; mais ce n'est pas sa faute. Avant le 13 septembre 1774[1], on n'avait point encore daigné traiter le peuple comme une société d'êtres raisonnables : abandonné à des charlatans de toute espèce, jamais on n'avait songé à lui donner sur rien des idées justes, des notions précises. Est-il étonnant, après cela, qu'il se laisse entraîner aux plus grossières apparences, qu'il soit la dupe de l'artifice? Mais les erreurs de l'ignorance sont plus aisées à détruire que celles de l'intérêt et de l'orgueil; et voilà pourquoi je crois que le peuple sera guéri de ses fausses opinions sur le commerce des blés, longtemps avant les hommes éclairés qui partagent ses préjugés. S'il n'est pas en état de saisir des preuves compliquées, quelques années d'expérience, la confiance dans le gouvernement, fortifiée chaque année par des opérations bienfaisantes, le spectacle des fourbes qui l'égarent démasqués et punis, suffiront pour affaiblir ses préjugés, en attendant qu'une éducation plus raisonnable, qu'il serait si aisé et si utile de procurer à ce peuple, vienne préserver la génération naissante de toute erreur funeste.

J'ai vu quelquefois ce pauvre peuple s'échauffer pour le blé! Eh bien, dans nos villages, où tout le monde se connaît, j'ai remarqué que ce n'étaient pas les plus malheureux, mais les plus déshonorés, qu'on voyait à la tête des séditions : ceux qui les suivaient étaient entraînés, non par la faim, mais par une fureur qu'on leur avait suggérée. Un homme qui

---

[1] Date de l'arrêt du Conseil par lequel Turgot avait rendu libre la circulation intérieure des grains. E. D.

aurait faim enlèverait du pain, de la farine, du blé même; il le porterait dans sa chaumière, il se hâterait d'en préparer la nourriture nécessaire au soutien de sa vie.

Au lieu de cela, tantôt ils pillaient les meubles d'un marchand de blé, parce qu'on leur avait dit que ce marchand ne vendrait du blé que lorsqu'il vaudrait 60 francs le setier [1]. Tantôt ils détruisaient un moulin économique, dont le propriétaire leur vendait du pain à meilleur marché, parce que les boulangers les avaient assurés que cet homme mettait de la craie avec sa farine. D'autres prenaient le blé des gens d'église, parce que, disaient-ils, le bien de l'Église est le bien des pauvres, et que c'est pour cela qu'il ne paie point de vingtièmes. Quelques-uns enlevaient du blé de force, le payaient le prix qu'ils voulaient, et croyaient leur expédition légitime, parce qu'ils avaient *droit de vivre*.

Or, Monsieur, croyez-vous qu'il soit impossible de persuader au peuple que, si un homme a tenu un propos dur et barbare, cela ne donne pas le droit de le piller; que les meuniers économiques ne mettent pas de craie dans le pain; que les biens des moines leur appartiennent, tant que le gouvernement voudra bien les leur laisser; et que payer le setier 12 livres quand il en vaut 30, c'est précisément comme si on prenait 18 francs dans la poche du possesseur de ce blé?

Croyez-vous qu'on ne puisse pas faire entendre au peuple que le besoin ne lui donne pas plus le droit de voler du blé que de l'argent; que ces deux vols ne peuvent être excusés que dans les mêmes circonstances; que celui qui achète 15 francs un setier de blé qui en vaut 30, ne peut alléguer la nécessité pour excuse, parce qu'il pouvait acheter un demi-setier pour 15 francs, et travailler pour en gagner 15 autres?

Nous venons de voir une troupe de brigands démolir des moulins, jeter à la rivière les farines et les blés, en disant qu'ils manquaient de pain, et crier qu'ils avaient faim en répandant l'or à pleines mains [2]. Nous les avons vus traîner à leur suite un peuple trompé, à qui ils persuadaient que l'intention du gouvernement était que le blé fût à bon marché, et fabriquer de fausses lois pour le tromper. Nous avons vu des gens du peuple, riches en terre et en effets, se joindre aux pillards, et soudoyer des hommes qui pillaient pour eux. Nous avons vu cette fureur se communiquer de proche en proche, et cette opinion qu'il est permis de prendre du blé où il y en a, et de le payer ce que l'on veut, prête à devenir l'opinion générale.

Cela prouve, sans doute, qu'il est facile de séduire et d'égarer le peuple. Mais croyez-vous qu'il soit impossible de lui faire sentir que des

---

[1] La contenance du setier était de 156 litres.

[2] Allusion à l'émeute des premiers jours de mai 1775. Voyez les p. 91 et suiv. de la Notice qui précède notre édition des *Œuvres de Turgot*. E. D.

scélérats ont abusé de sa facilité pour le rendre criminel; que c'est un mauvais moyen, pour procurer du pain au peuple, que de jeter les farines à la rivière; que le cultivateur qui a fait venir le blé à force de travaux et de sueurs, le marchand qui l'a payé de son argent, doivent avoir la libre disposition de leur blé, comme l'homme du peuple a la libre disposition de ses habits, de ses meubles; que toute taxe d'une denrée, qui n'est pas l'objet d'un privilege exclusif, est un véritable vol; que le gouvernement enfin n'a point le droit de gêner, entre les concitoyens d'un même état, la liberté d'acheter et de vendre une denrée nécessaire? Lorsque ces réflexions très-simples sur l'injustice des lois prohibitives, et la fermeté du gouvernement à maintenir la liberté comme juste et comme utile, auront disposé les gens du peuple à regarder cet état de liberté comme l'état le plus naturel, pourquoi ne leur ferait-on pas entendre qu'il est de leur avantage que le cultivateur soit maître absolu du grain qu'il recueille, afin qu'il soit plus intéressé à augmenter la reproduction; qu'il est de leur intérêt que le commerce soit libre, afin qu'on leur apporte du blé quand ils en manqueront; qu'il est de leur intérêt que les magasins de blé soient sacrés, afin qu'on leur prépare une ressource dans les années stériles?

Ces simples réflexions ne suffisent pas, sans doute, pour résoudre toutes les difficultés qu'on élève contre la liberté du commerce des grains; mais elles suffisent pour rassurer le peuple, pour lui faire sentir que les partisans de cette liberté ne sont pas des monstres qui *empruntent sa voix pour le dévorer*.

Vous dites que le peuple haïra toujours les marchands de blé, qu'il appelle monopoleurs, et qu'ainsi cet état, flétri par l'opinion, ne sera jamais un état honnête. Mais, Monsieur, le peuple hait les financiers, qu'il appelle maltôtiers, et les marchands d'argent, qu'il appelle usuriers : direz-vous que ces états sont malhonnêtes? Tous ces préjugés ont une source commune: ces différents états [1] n'ont été remplis longtemps que par des hommes déshonorés : tous, protégés, employés en secret par le gouvernement, étaient flétris par des lois; longtemps leurs opérations n'ont été qu'un tissu de manœuvres coupables. Mais ces préjugés, fondés autrefois sur la raison, et maintenant désavoués par elle, se dissiperont, et le peuple deviendra moins injuste, en devenant moins malheureux.

Parmi les causes qui entretiennent la haine du peuple contre les marchands de blé, il en est une à laquelle on n'a pas daigné faire attention, parce qu'elle est absurde, mais qui n'en est pas moins puissante. Cha-

[1] Notre agriculteur, qui ne connaît pas les finesses de la langue, avait mis *metier*. En français, on dit le métier de laboureur, le métier de poëte, de philosophe, le métier de la guerre; mais il serait de la plus grande impolitesse de parler du metier de fermier d'impôts, de banquier, d'agent de change; ce serait manquer au respect que, dans toute nation bien policée, on doit à l'or et au talent d'en amasser. (*Note de l'auteur.*)

que année, des chanteurs parcourent les campagnes avec des complaintes : tantôt c'est un pauvre qui a proposé à un fermier de lui vendre du blé à bon marché, quoiqu'il soit cher; le charitable fermier va remplir le sac, et en revenant il trouve son pauvre transmué en un grand crucifix qui fait force miracles. Une autre fois c'est un fermier qui a dit, en reniant Dieu, qu'il aimait mieux être mangé des rats, que de vendre son blé à une pauvre femme; et voilà que soudainement les rats viennent le manger jusqu'aux os, comme Popiel, duc de Lithuanie, et je ne sais quel archevêque de Mayence, à ce que disent les historiens les plus respectables. Enfin, un coquin de fermier a osé dire qu'il deviendrait tambour, si le blé ne montait pas à 60 francs le sac; et sur-le-champ voilà son ventre changé en tambour, et ses bras en baguettes : les voisins accourent charitablement pour le tuer; mais, comme de raison, les balles s'applatissent sur son ventre.

Quant aux marchands de blé emportés par le diable, aux sorciers qui escamotent le blé pour produire la famine, il n'y a rien de plus commun; et pourquoi voudriez-vous que le peuple ne crût pas tout cela, et cent autres sottises qu'on lui insinue par la même voie, que la jeunesse apprend par cœur, et qui sont la seule éducation qu'elle reçoive après être sortie des écoles? Ne lisent-ils pas au bas : *Vu et approuvé*, et ces mots, suivis des signatures les plus respectables? Comment le peuple devinerait-il que signer ce qu'on approuve, signifie le plus souvent qu'on n'approuve pas?

J'ai ouï dire qu'à Paris on prenait les plus grands soins pour empêcher les illustres habitants de cette ville de se gâter l'esprit par la lecture des livres de certaines gens qu'on appelle philosophes, c'est-à-dire, amis de la sagesse. Je crois qu'on rendrait un grand service au peuple des campagnes, si on mettait ces marchands de mensonges (quoiqu'ils ne soient pas amis de la sagesse) au pilori avec cet écriteau : *Colporteurs d'histoires inventées pour rendre les hommes imbéciles et méchants*. Je suis persuadé que cette correction serait très-instructive et très-exemplaire.

Je reviens aux préjugés du peuple sur le blé. Il y a dans ce canton des gens bien intentionnés, qui ont l'honnêteté de répandre que, si le blé est cher, c'est parce que le gouvernement en a fait passer aux étrangers : le peuple croit cette absurde calomnie, et il a raison. Il voyait, il n'y a pas longtemps, l'exportation défendue par une loi publique, et permise, à des personnes privilégiées, par des ordres secrets; pourquoi ne croirait-il pas que l'on suit aujourd'hui le même régime? Il n'y a encore que le peuple du Limousin qui sache pourquoi ce qui se faisait en 1771, ne se fait pas en 1775; mais, dans quelques années, le peuple de toute la France le saura.

Vous exagérez la stupidité du peuple. Nous sommes ignorants, parce qu'on n'a point daigné nous donner les moyens de nous instruire; parce

qu'il est tout simple qu'une jurisprudence, une législation de finances, qu'aucun jurisconsulte, aucun financier ne peuvent se vanter d'avoir entendues en entier, n'offrent qu'un brouillard à des hommes qui n'ont ni le temps, ni l'habitude de la réflexion; mais nous savons saisir les idées simples qu'on nous présente clairement, et raisonner avec justesse sur ces idées; nous savons souffrir avec patience les outrages que nous ne pouvons repousser; mais nous ne sommes pas abrutis au point de ne les plus sentir.

Nous détestons les lois en vertu desquelles un pauvre père de famille, qui n'a point cent écus d'argent comptant, est envoyé aux galères, et marqué d'un fer chaud, pour avoir acheté à bon marché du sel qui n'est souillé d'aucune ordure; nous sommes indignés qu'on ose faire si peu de cas de notre liberté et de notre honneur. Nous savons que ceux qui nous traitent ainsi, n'ont d'autre avantage au-dessus de nous, que de s'être enrichis de nos dépouilles, et cela redouble notre indignation.

Vous dites que nous sommes tentés de regarder les riches comme des êtres d'une nature différente, que leur grandeur est une magie qui nous en impose. Ah! Monsieur, que nous sommes éloignés de ces idées! Nous voyons passer quelquefois de ces riches fastueux, et ce n'est point du respect qu'ils nous inspirent; nous savons combien les métiers qui les ont enrichis, sont moins nobles que les métiers utiles qui nous donnent à peine de quoi vivre. Nous sentons que, si leur argent leur donne la facilité d'acheter des jouissances dont nous sommes privés, il ne leur donne aucun droit d'obtenir sur nous des distinctions ou des préférences; et l'homme en place, le grand seigneur qui leur accorde ces distinctions, se dégrade à nos yeux; nous le regardons comme un vil esclave de l'or.

Nous payons avec joie la dîme destinée à l'entretien des pasteurs chargés de nous instruire et de nous consoler; mais nous savons trouver très injuste que nos pasteurs soient réduits à partager notre pauvreté, tandis que nos dîmes sont consommées par des abbés et des moines qui, heureusement pour nos mœurs, ont renoncé au soin de nous rien apprendre.

Lorsqu'un malheureux, qui manquait de pain, n'a pu aller travailler quinze jours, sans salaire, à plusieurs lieues de sa maison; lorsqu'il a mieux aimé désobéir à un piqueur, que de laisser sa famille exposée à mourir de faim, on le condamne à une amende qu'il ne peut payer; et, pour le punir d'être pauvre, on le traîne en prison: croyez-vous que nous n'ayons pas l'esprit de trouver ce traitement barbare, quoique ce malheureux ait du pain dans son cachot?

Croyez-vous que nous ne sentions pas que, grâces aux épices, aux priviléges exclusifs des procureurs et des avocats, et aux subtilités de la chicane, il n'y a point de praticien de la ville voisine, qui ne puisse nous ruiner de fond en comble, sans qu'il soit possible de nous défendre, sans que jamais il risque d'être puni?

Que, lorsqu'un riche injuste attaque notre propriété, tout ce que nous avons sera consommé en frais de justice, avant de l'avoir obtenue; et que, si nous préférons l'orgueil de nous défendre au parti humiliant d'acheter la paix, nous risquons notre ruine totale?

Qu'il n'est pas absolument juste que le blé que nous avons semé soit mangé par les lièvres ou par les sangliers de notre seigneur?

Que, si nous souffrons des violences de la part d'un riche, des vexations de celles d'un subalterne, qu'il nous sera impossible d'obtenir une réparation, et qu'en osant la solliciter, nous nous exposons à une vengeance dont les lois ne nous préserveront pas?

Voilà l'origine de cette patience apparente, que vous avez prise pour de la stupidité! Mais un roi juste, et qui veut le bien de son peuple, nous a rendu l'espérance et la voix.

Nous osons attendre de lui des lois de propriété, qui nous garantissent le peu que nous avons, contre les ruses de la chicane et les entreprises de l'homme accrédité; des lois de liberté qui défendent nos personnes de la violence des exacteurs, qui nous délivrent de l'esclavage des corvées; des lois de justice qui protègent notre personne et notre honneur contre le crédit du riche, contre la tyrannie des pouvoirs subalternes. Car c'est dans ces abus que consiste la force, vraiment funeste au peuple, que donne au riche contre le pauvre la corruption de la société, et non pas dans le *droit de propriété*; c'est contre cette force qu'il invoque le secours de son roi.

Voilà, Monsieur, ce que nous espérons et ce que nous osons hautement préférer à votre législation des farines, à cette précaution de garder tout le son pour nous, que vous semblez regarder comme une découverte lumineuse [1]. Pardonnez, si je vous parle avec quelque vivacité; mais votre pitié nous humilie, en même temps qu'elle cherche à nous soulager. Vous voulez qu'on nous fasse l'aumône, parce que nous sommes des êtres misérables, incapables d'entendre raison, incapables de sentir le prix de la liberté et des bonnes lois [2]. Nous mériterions ces reproches, si nous pouvions les souffrir sans indignation.

Vous avertissez les propriétaires que, si le peuple perdait ses préjugés sur le commerce des blés, il pourrait s'éclairer en même temps sur d'autres objets.

Croyez-vous, Monsieur, qu'il serait dangereux de souffrir que le peuple sortît de son ignorance?

Croyez-vous que l'homme devienne méchant en s'éclairant?

Croyez-vous que les voleurs de grand chemin soient d'habiles raisonneurs, et qu'il leur ait fallu de grandes lumières pour trouver les raisons sur lesquelles ils fondent leurs réclamations contre la propriété et les lois?

---

[1] Voyez *Législ. et comm. des grains*, 4e part. chap. III. — [2] *Ibid.* 4e part. chap. XII.

Ou seulement avez-vous prétendu avertir charitablement les riches que, si le peuple s'éclaire, il saura mieux se soutenir contre l'oppression et contre la ruse? et qu'ainsi il vaut mieux pour les riches laisser le peuple piller les marchands de blé, que de risquer qu'en apprenant à respecter la propriété des autres, il n'apprenne en même temps à se défendre?

Oserais je vous représenter, Monsieur, qu'un homme qui fait un gros livre sur la législation et le commerce des blés, aurait dû s'instruire avec plus de soin des détails de nos campagnes?

Vous voulez prouver que l'exportation n'est pas nécessaire pour encourager à défricher; et vous dites que l'on cultive aussi bien les terres qui rapportent cinq pour un, que celles qui rapportent six. Il n'est pas question de savoir combien de fois la terre rapporte la semence qu'on lui a confiée, mais de savoir ce qu'elle rapportera au-dessus des frais de culture, de semence, de récolte. Dans les terres à défricher, il y en a qui rapportent très-peu au delà de ces frais; il y en a qui peuvent rapporter beaucoup au delà des avances, mais qui demandent des avances considérables : or, comme le laboureur risque, si l'année est mauvaise, de ne pas retirer ses avances sur ces terres nouvelles; que les frais de culture, le loyer du fonds, la dîme et la dépense nécessaire à sa subsistance, peuvent alors absorber au delà du produit de ses terres anciennes, il faut, pour le déterminer à risquer une entreprise, qu'il soit sûr que, dans une année d'abondance, son blé ne tombera pas à vil prix. Dans les mauvaises années le cultivateur ne vend presque point de blé, et il a tout vendu avant le rehaussement : il n'a donc d'encouragement que dans le bon prix des années fertiles.

D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement de défricher, il faut faire rapporter six à la terre qui ne rapportait que cinq; et pour cela il faut employer de nouvelles ressources, faire des avances dont l'intérêt diminue à mesure que la culture plus parfaite rend les améliorations plus difficiles. Ce n'est pas tout encore, nous faisons porter du blé à des terres qui ne portaient que du seigle; les terres à blé se sont couvertes de lin, de chanvre, de colza; l'aurions-nous fait si le surplus de blé produit, par une culture perfectionnée, ou par les terres nouvelles, n'eût dédommagé, par le bon prix des années fertiles, de ce qu'il a coûté pour le produire?

Enfin, Monsieur, croyez-vous que nous ne soyons conduits que par l'espérance du gain, comme les négociants des grandes villes, comme si nous n'avions que ce *levier dans le cœur*. Nous gagnons, à l'heureuse nécessité qui nous attache aux campagnes, d'aimer par-dessus tout la liberté et la paix. Nous retirons ordinairement de nos terres de quoi payer le propriétaire, le décimateur et nos ouvriers, la rentrée des autres frais de culture, une subsistance honnête, quelques épargnes pour notre vieillesse et pour marier nos filles. Pensez-vous que nous irons risquer ces épargnes, nous livrer à des cultures nouvelles, à des procédés qui

exigent une attention plus forte, nous condamner à une augmentation de peines, de soins et d'inquiétudes, et cela pour être exposés à avoir des querelles avec les préposés de votre législation, pour être rançonnés par vos agents secrets?

Vous dites que nous payons en argent le salaire de nos ouvriers de labourage, que vous appelez laboureurs et cultivateurs. Ce fait n'est point exact; ce qui suffit pour faire tomber tout le raisonnement par lequel vous prouvez, dans cet endroit, que les économistes sont de terribles animaux.

Vous dites qu'il y a des marchés dans presque tous les villages : cela n'est pas vrai, dans ce pays où il y a souvent cinq ou six lieues d'un marché à l'autre. J'ai ouï dire qu'il en était de même de plusieurs autres cantons.

Vous supposez que les habitants des villages qui n'ont point de marché, font quatre ou cinq fois l'année leur provision de blé; et vous ignorez que le peuple des villages achète à très-petite mesure, et que c'était quarante ou cinquante qu'il fallait dire : vous ajoutez qu'il ne sera nullement gêné de rapporter cette quantité de blé avec ses autres provisions. Ainsi, Monsieur, selon vous, le consommateur de village ne sera point gêné d'avoir à rapporter environ 500 livres de plus que ses provisions, qui peut-être ne pèsent point vingt livres : selon la vérité, c'est cinquante à soixante livres qu'il faudra qu'il rapporte de plus sur son dos, et qui, selon vous, ne le gêneront nullement.

Vous croyez que, si l'on n'est pas forcé de ne vendre qu'au marché, les gens des villes seront obligés d'aller chercher leur blé de campagne en campagne.

Vous ignorez que presque dans toutes les villes on est nourri par les boulangers : que les magasins des marchands de blé, les greniers des propriétaires sont presque tous dans les villes, et que, dans les temps de cherté, ce sont elles qui doivent nourrir les campagnes.

Vous ignorez qu'il a été permis cette année, par un arrêt du conseil, de porter du blé par mer d'une province à l'autre.

J'avais jusqu'ici regardé l'art de conserver les grains, comme un art bienfaiteur, et je pratiquais avec succès les moyens proposés par M. Duhamel. Mais cet art est propre à augmenter la *puissance naturelle du vendeur sur le consommateur*[5], et il serait par conséquent très-sage de le proscrire. De quoi s'est avisé l'académie de Limoges de donner un prix à celui qui enseignerait les meilleurs moyens de préserver les blés des charançons, et de détruire ces insectes? Voilà ce que c'est que de n'avoir que de petites vues; si jamais les vôtres font fortune, nous

[5] Voyez *Législ. et comm. des grains*, 2e part. chap. IV et V.

verrons les sociétés littéraires proposer des prix pour le meilleur moyen de multiplier les charançons, les vers, les papillons et autres insectes qui mangent les blés. Comme je raisonnais sur ce sujet avec mon curé qui lit tous les livres nouveaux, il m'a appris que M. L...[1], qu'il regarde comme le plus conséquent des auteurs prohibitifs, voulait que le peuple ne se nourrit que de poisson pourri, parce que les marchands ne peuvent le garder, et que cette nourriture soulève le cœur des gens un peu délicats.

Il faut avouer que la tendresse des auteurs prohibitifs pour le peuple leur a inspiré de bien heureuses découvertes.

Vous assurez, Monsieur, que la France est dans le plus haut point de prospérité ; et vous en concluez qu'il n'y faut pas faire de nouvelles lois sur les subsistances, *parce qu'on ne doit pas faire d'expériences d'anatomie sur un corps vivant*. Si c'est en 1775, temps où a paru votre livre, qu'il ne faut point faire de loi nouvelle, à la bonne heure ; nous devons suivre la loi du 13 septembre, et ne pas essayer de votre nouvelle législation. Si c'est avant le mois de septembre 1774, que vous placez la grande prospérité, alors on eut tort de faire la loi du 13. Mais aussi vous avez tort de proposer, en mai 1775, une nouvelle expérience d'anatomie ; car, s'il ne faut pas faire d'expériences d'anatomie sur les corps vivants, il faut encore moins les répéter : donc, etc.

Vous faites *signer votre requête* par *l'utile laboureur* et le *pauvre cultivateur*. Permettez-moi de vous dire que moi, qui suis du métier, j'ai pris la liberté d'en présenter une toute contraire. Voici la copie de la mienne :

« Monseigneur,

» Vous nous avez délivrés d'une loi tyrannique, qui nous forçait à ne » vendre, et à n'acheter des subsistances que dans les marchés, où il » nous fallait ensuite payer au seigneur la permission d'obéir aux or- » dres du roi.

» Tandis que, par une loi générale, il nous était ordonné de n'acheter » qu'aux marchés, il était défendu aux fermiers, par une loi de police » particulière, d'acheter à ces mêmes marchés du grain pour eux ou » pour leurs chevaux. Vous nous avez délivrés de l'oppression de ces » réglements contradictoires, et arbitrairement exécutés.

» Il nous était défendu, dans le temps de cherté, d'acheter du pain » aux marchés des villes où nous étions contraints de porter nos blés ; où » ce blé que nos travaux avaient fait naître, était déposé dans les greniers » des chapitres et des moines ; et c'est encore une vexation dont vous » nous avez délivrés.

[1] Linguet, selon toute apparence.

» La défense de faire sortir d'une ville le blé qui y était un fois entré, » était une autre chaîne que vous avez brisée.

» Daignez achever votre ouvrage.

» On n'ose donc plus nous vexer par des réglements, mais faites que » les blatiers, qui vont aux marchés des villes chercher le blé dont » les campagnes ont besoin, ne soient plus exposés à des menaces, à des » abus de pouvoir, à des ruses de chicane. Ne souffrez pas que les parti- » sans du régime prohibitif donnent des atteintes sourdes à la loi pater- » nelle de la liberté.

» Délivrez cette liberté des entraves qui lui restent : qu'une denrée » nécessaire à la vie, comme l'air qu'on respire, ait une circulation aussi » libre. Affranchissez les blés des droits de péage.

» Détruisez ces droits de minage, de stellage, de hallage, de mesurage, » restes honteux de notre antique servitude. Ils s'opposent à la distri- » bution naturelle des subsistances ; ils soumettent le commerce à l'ins- » pection, aux procédures d'une nuée de commis, citoyens inutiles » qu'il faut encore que le commerce soudoie.

» Détruisez les banalités : tant qu'elles subsisteront, le commerce des » farines ne sera point vraiment libre. L'adresse avec laquelle les meu- » niers peuvent, à leur gré, diminuer ou augmenter la quantité ou le » poids de farine que rend une même mesure, est une source de voleries si » variées et si difficiles à constater, que la liberté en est l'unique remède. » Comme le meunier est marchand de blé, il a soin de donner moins de » farine à ceux qui achètent ailleurs que chez lui. Il est dur que le pauvre, » à qui un travail opiniâtre procure à peine de quoi acheter sa subsis- » tance, ne soit pas libre d'acheter celle qu'il croit la meilleure ou la » moins coûteuse ; qu'il ne puisse la faire moudre par celui dont il es- » père obtenir le plus de farine ; et, ces soupçons fussent-ils mal fondés, il » est cruel qu'il soit forcé de porter un blé acheté par tant de sueurs, à » un homme qu'il croit devoir lui en voler une partie !

» Nous ne nous arrêterons ni aux fours banaux, genre de servitude » plus barbare encore et plus nuisible, ni aux communautés de boulan- » gers, et aux taxations pour le prix du pain qui en sont la suite. Ces » fléaux sont réservés aux villes : ils sont l'ouvrage de la pédanterie qui » y a succédé à la barbarie de nos ancêtres.

» Toutes les institutions qui gênent la liberté, doivent toutes être éga- » lement proscrites ; et leur proscription, en montrant que la loi de la » liberté entière est regardée par le gouvernement comme une loi » perpétuelle et inviolable, mettra le sceau aux biens que la liberté doit » procurer : l'opinion que cette loi sera durable, peut seule établir, » entre le prix des subsistances et celui des journées, la proportion » qu'ils doivent avoir.

» Tels sont, Monseigneur, les vœux et les espérances de ceux à qui » vous avez rendu la douceur de pouvoir espérer. »

J'étais au désespoir de ne pas entendre votre livre tout entier : je priai mon curé, qui est un très bon homme, et qui a une jolie bibliothèque, de me le traduire en langage ordinaire. Au bout de deux jours, il est revenu avec un livre à la main : « Tenez, me dit-il, voilà une traduction du livre de M. N***, très fidèle, très-claire, et faite d'avance. » J'ai ouvert ce volume, il a pour titre : *Dialogues sur le commerce des blés entre M. de Roquemaure et le chevalier Zanobi*, 1770.

J'ai rapporté votre ouvrage à M. le capitaine qui demeure à la ville : il était avec le vicaire de sa paroisse et un échevin. « Messieurs, leur dis-je, je voudrais savoir pourquoi vous, et les gens qui sont de même état que vous, vous êtes en général si déchaînés contre la liberté du commercé des blés ? »

« Mon ami, dit le capitaine, je n'entends rien à toutes ces questions ; mais j'ai peur que, de la liberté du commerce des blés, on ne passe à la liberté du commerce du sel et du tabac ; et si cela arrivait, mes troupes et moi, nous deviendrions inutiles ; nos seigneurs les fermiers n'auraient plus de quoi nous payer de retraites. Autrefois il y avait, année commune, cinquante arrêts du conseil pour étendre les droits de la ferme au delà des conventions du bail : depuis que cet *homme à système* [1] est en place, il n'en a pas fait rendre un seul. Aussi.... »

« Ma foi, dit l'échevin, s'il s'avisait d'étendre la liberté du commerce des blés sur tous les objets qui se vendent aux marchés, nous n'aurions plus ni réglements à faire, ni amendes à prononcer ; autant vaudrait-il être de simples particuliers ! Et puis il serait dur, pour nos bourgeois, que les étrangers, que des paysans vinssent librement acheter des denrées sur nos marchés, et les faire renchérir ! »

« Il serait à craindre, dit alors le vicaire, que la liberté de vendre du blé n'amenât celle de vendre du papier noir et blanc ; et vous sentez qu'alors l'État serait perdu sans ressource. »

Du pain et une religion ! voilà ce qu'il faut au peuple, dit notre auteur [2]. C'est dommage qu'il ne puisse entrer ni dans le paradis ni au conseil [3]. *Du pain et une religion !* voilà précisément ce que les jésuites avaient fait au Paraguay : ils distribuaient à chaque habitant un peu de maïs et beaucoup de reliques, et ils donnaient le fouet à quiconque aurait osé faire un pas, dire un mot sans la permission du Père supérieur. Voilà ce que nous aurions vu en Europe, si on les eût laissé faire. *Fort peu de pain* et *beaucoup de religion*, voilà ce qui nous resterait tout au plus sans Henri IV, Gustave Adolphe de Nassau : .... aussi comment sont-ils morts ?

C'est l'abus des mots de liberté et de propriété, comme l'a encore très-bien observé notre auteur (et il tenait votre livre entre ses mains avec

---

[1] Turgot. — [2] *Législ. et comm. des grains*, 1re part. ch. XXIV.

[3] On sait que Necker était protestant. E. D.

complaisance, c'est l'abus de ces mots qui *a causé les maux les plus affreux*. César, le meilleur des humains, n'aurait pas été réduit à faire égorger un million d'hommes pour persuader aux Romains de lui obéir, s'ils n'avaient pas eu la bêtise de croire qu'ils étaient plus *libres* sous leurs consuls. Si les bourgeois de Genève n'avaient pas raisonné si subtilement sur la *liberté politique*, ils se seraient soumis au petit conseil, où ils n'auraient pas traité les natifs comme leurs sujets; il n'y eût pas eu d'hommes de tués dans leur dernière guerre civile. Si les manichéens, les albigeois, les hussites, les vaudois, les protestants, n'avaient pas eu l'opiniâtreté de vouloir conserver la liberté de penser, nous n'aurions pas été obligés de faire égorger plus de deux millions de ces hérétiques, pour la plus grande gloire de Dieu, sans compter environ un pareil nombre de catholiques qui ont péri dans ces saintes expéditions. Si les mahométans n'avaient point eu la fantaisie de prétendre que les infidèles ne pouvaient être légitimes propriétaires d'un pays où notre Dieu avait été autrefois enterré pendant trois jours, il n'y aurait point péri trois millions de musulmans et de chrétiens dans nos pieuses croisades. Si les Américains avaient eu l'esprit de comprendre que la terre où ils étaient nés n'était point à eux, mais aux Espagnols, à qui le pape en avait transporté la propriété, il n'aurait point fallu en égorger cinq ou six millions pour faire entendre raison au reste. Si on ne s'était pas avisé, dans le seizième siècle, d'imaginer que le bien de l'Église appartenait à l'État, qui pouvait le reprendre pour en faire un usage plus utile, il n'y aurait pas eu de guerres de religion. Car, de quelque prétexte qu'ils se couvrent, soyez sûr que, quand les hommes font la guerre, c'est toujours pour de l'argent qu'ils se battent; et si le roi Henri IV ne s'était pas mis dans la tête qu'il pouvait redemander l'héritage de ses pères au roi d'Espagne, qui le possédait en vertu d'une bulle, un ex-feuillant ne l'aurait pas tué comme un ennemi du Saint-Siége. Il ne tiendrait qu'à moi de vous prouver, par cent exemples de cette force, que l'amour mal entendu de la liberté et de la propriété est cause de presque tous ces maux; d'abord.....

J'ai toujours eu horreur des massacres. Étant jeune, j'avais le choix d'une ferme, ou d'une compagnie de troupes légères. J'ai préféré la ferme; j'ai voulu pouvoir dire toujours, avec ce vieillard d'une de nos tragédies :

> Dans d'utiles travaux, coulant ma vie obscure,
> Je n'ai point par le meurtre offensé la nature.

J'ai donc laissé le vicaire continuer sa déclamation contre l'abus de la propriété et de la liberté, et je suis retourné chez moi, bien convaincu que sans la liberté on ne respire jamais qu'à demi.

Oserais-je vous demander, Monsieur, ce que vous pensez de l'exportation des haricots, qu'on défend toujours avec celle du blé; de l'exportation des châtaignes qu'on a interdite dans quelques provinces, et

de celle des œufs frais et du petit salé, contre laquelle on a dernièrement voulu faire une belle loi? Ne pouvait-on pas permettre seulement l'exportation des châtaignes bouillies et des omelettes, afin de rendre, comme celui de la farine, *ce commerce plus difficile*, et de garder le *bénéfice de la main-d'œuvre* [1]?

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

M. N*** a été un peu surpris de recevoir cette lettre d'un laboureur de Picardie; il s'est adressé à un de ses correspondants, dont il a reçu la réponse suivante :

« Je connais beaucoup le laboureur dont vous me parlez, c'est un homme bizarre; il a pu être riche, il est pauvre; il a une femme et six enfants; il ne lui est arrivé que des événements fâcheux, et je n'ai jamais vu personne avoir l'air plus content de son sort.

» Ses parents avaient fait une grande fortune; quand ils furent rassasiés d'argent, ils devinrent avides de distinctions : ils voulaient que leur fils aîné fût un grand seigneur, et obliger en conséquence leur cadet à étudier pour être prêtre. A peine fut-il sous-diacre, qu'il devint malheureusement amoureux de sa cousine germaine : elle était jolie, pleine de sensibilité, d'esprit et de raison; mais, comme sa branche était demeurée pauvre, jamais les parents ne voulurent consentir à un mariage si inégal et, en mourant, ils réduisirent à la légitime le sous-diacre qui n'avait pas voulu devenir prêtre.

» Sa fortune était encore honnête, mais il en dépensa la plus grande partie pour obtenir de Rome la double permission dont il avait besoin pour aimer sa cousine sans péché. Il se réduisit sans peine à mener, avec sa femme, la vie de fermier; mais s'étant avisé de vouloir faire quelques expériences sur l'eau de la mer et sur la nicotiane [2], les fermiers généraux, qui dans ce temps-là n'aimaient pas la physique, lui firent un procès, et il aurait été condamné aux galères s'il ne lui fût resté de l'argent et quelques protections.

» L'année d'après, il reçut un soir la lettre suivante :

« Monsieur, je me moque des *lois de propriété, parce que je ne pos-*
» *sède rien*, et des *lois de justice, parce que je n'ai rien à défendre*;
» vous avez droit de recueillir le blé que vous avez semé, *moi, j'ai*
» *droit de vivre* : vos titres sont chez un notaire; *mais mon estomac est*
» *ma patente*; et, si vous ne déposez pas cent écus demain au premier
» chêne à gauche en entrant dans le bois par le grand chemin, votre
» ferme sera brûlée après-demain [3]. »

---

[1] Voyez *Législ. et comm. des grains*, 1re part. ch. III.

[2] Le tabac. — [3] Voyez la *Conclusion* du livre de Necker.

» Comme notre fermier a quelque chose d'extraordinaire dans l'esprit, il ne crut pas qu'on pût raisonner ainsi sérieusement : il ne prit cet argument que pour une mauvaise plaisanterie, et ne songea point à prendre de précaution : il fut incendié; pas une gerbe n'échappa; la justice rechercha les coupables.

» Le pauvre fermier était chargé par son bail des frais de justice, et il lui en coûta mille écus pour un arrêt qui condamna à mort deux incendiaires; malheureusement on découvrit, six semaines après l'exécution, qu'ils étaient innocents, et que les juges s'étaient trompés, parce qu'ils avaient suivi trop scrupuleusement l'ordonnance de 1670, qui, comme on sait, est exactement calquée sur la procédure secrète de l'inquisition; cet accident affligea notre laboureur plus que toutes ses pertes.

» Il commençait à se rétablir, lorsqu'une grêle détruisit ses moissons; il lui restait quelques épargnes : il avait recueilli beaucoup de fèves et de légumes de cette espèce, et il espérait se retirer de son malheur. Mais nous étions alors dans le temps le plus florissant du règne prohibitif. Il s'avisa de vouloir exporter ses fèves pour en tirer plus d'argent; elles furent confisquées, et pour se les faire rendre il lui en coûta plus que leur valeur. Comme il n'avait pas recueilli de blé, il en acheta d'un de ses voisins; un juge le sut : il était alors défendu d'acheter ailleurs qu'au marché, et notre laboureur fut trop heureux d'en être quitte pour perdre son blé. Il alla donc au marché acheter d'autre blé et de l'avoine, et il se préparait à l'emporter; mais on lui saisit le tout et on le condamna à l'amende, parce qu'il était, disait-on, défendu aux fermiers d'acheter au marché. Il ne lui restait qu'un petit écu. « Que j'achète du moins quelques pains pour mes enfants, s'écriait-il en pleurant, » et il va chez un boulanger; mais on l'arrête à la porte de la ville : « il est défendu d'exporter du pain, lui dit-on encore; » et, comme il n'a plus de quoi payer d'amende, on le mène en prison.

» Sorti de prison, il court retrouver sa femme et ses enfants, il les retrouve en larmes. Le fermier voisin, qui était riche, avait racheté sa corvée, et en conséquence celle du pauvre laboureur se trouvait plus forte à peu près de moitié qu'elle n'aurait dû l'être. Il fallait aller travailler à quatre lieues; il court trouver l'ingénieur. « Monsieur, lui répond l'homme aux jalons, j'ai toujours observé que, plus on travaille loin de chez soi, mieux on travaille; comme cela est beaucoup plus coûteux et surtout plus pénible, on est pressé de finir. J'ai donc pour principe général de faire travailler les gens le plus loin de leur village qu'il m'est possible. » Le laboureur se plaignit de cette maxime générale; on lui répondit qu'il était un mutin. Ses chevaux moururent, sa corvée ne fut point faite, et il fut condamné à l'amende et à la prison pour lui apprendre à être plus docile. Il avait espéré quelques soulagements de ses maîtres; mais ses maîtres étaient des moines; et, au lieu

de le secourir, le procureur le chassa de sa ferme, parce qu'il n'avait pas voulu souffrir que sa fille..... Maintenant il a vendu le reste de son bien pour monter une petite ferme. Vous voyez, Monsieur, que c'est un homme prévenu, qui ne sera jamais en état d'entendre que le gouvernement n'a rien de vraiment utile à faire pour le peuple, que d'adopter votre législation, comme vous l'avez si adroitement insinué en plusieurs endroits de votre ouvrage.

» Au reste, Monsieur, si ceci dure encore quelque temps, c'en est fait de la *prospérité* de l'État : nous trouvons à peine à vendre notre argent à trois et demi pour cent, au lieu de huit, neuf, qu'il rapportait les années *précédentes*. »

RÉFLEXIONS

SUR

L'ESCLAVAGE DES NÈGRES.

ÉPITRE DÉDICATOIRE,

AUX NÈGRES ESCLAVES.

MES AMIS,

Quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères. La nature vous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, la même vertu que les blancs. Je ne parle ici que de ceux d'Europe ; car, pour les blancs des colonies, je ne vous fais pas l'injure de les comparer avec vous; je sais combien de fois votre fidélité, votre probité, votre courage, ont fait rougir vos maîtres. Si on allait chercher un homme dans les îles de l'Amérique, ce ne serait point parmi les gens de chair blanche qu'on le trouverait.

Votre suffrage ne procure point de places dans les colonies ; votre protection ne fait point obtenir de pensions ; vous n'avez pas de quoi soudoyer des avocats : il n'est donc pas étonnant que vos maîtres trouvent plus de gens qui se déshonorent en défendant leur cause, que vous n'en avez trouvé qui se soient honorés en défendant la vôtre. Il y a même des pays où ceux qui voudraient écrire en votre faveur n'en auraient point la liberté. Tous ceux qui se sont enrichis dans les îles aux dépens de vos travaux et de vos souffrances, ont, à leur tour, le droit de vous insulter dans des libelles calomnieux ; mais il n'est point permis de leur répondre. Telle est l'idée que vos maîtres ont de la bonté de leur droit; telle est la conscience qu'ils ont de leur humanité à votre égard. Mais cette injustice n'a été pour moi qu'une raison de plus pour prendre, dans un pays libre, la défense de la liberté des hommes. Je sais que vous ne connaîtrez jamais cet ouvrage, et que la douceur d'être béni par vous me sera toujours refusée. Mais j'aurai satisfait mon cœur déchiré par le spectacle de vos maux, soulevé par l'insolence absurde des sophismes de vos tyrans. Je n'emploierai point l'éloquence, mais la raison ; je parlerai, non des intérêts du commerce, mais des lois de la justice.

Vos tyrans me reprocheront de ne dire que des choses communes, et de n'avoir que des idées chimériques : en effet, rien n'est plus commun que les maximes de l'humanité et de la justice ; rien n'est plus chimérique que de proposer aux hommes d'y conformer leur conduite.

PRÉFACE DES ÉDITEURS.

M. Schwartz nous ayant envoyé son manuscrit, nous l'avons communiqué à M. le pasteur B*****, l'un de nos associés, qui nous a répondu que cet ouvrage ne contenait que des choses communes, écrites d'un style peu correct, froid et sans élévation ; qu'on ne le vendrait pas et qu'il ne convertirait personne.

Nous avons fait part de ces observations à M. Schwartz, qui nous a honorés de la lettre suivante :

« Messieurs,

» Je ne suis ni un bel esprit parisien qui prétend à l'Académie française, ni » un politique anglais qui fait des pamphlets, dans l'espérance d'être élu » membre de la chambre des communes, et de se faire acheter par la cour » à la première révolution du ministère. Je ne suis qu'un bon homme qui » aime à dire franchement son avis à l'univers, et qui trouve fort bon que » l'univers ne l'écoute pas. Je sais bien que je ne dis rien de neuf pour les » gens éclairés; mais il n'en est pas moins vrai que, si les vérités qui se trou- » vent dans mon ouvrage étaient si triviales pour le commun des Français ou » des Anglais, etc., l'esclavage des nègres ne pourrait subsister. Il est très-pos- » sible cependant que ces réflexions ne soient pas plus utiles au genre humain, » que les sermons que je prêche depuis vingt ans ne sont utiles à ma paroisse; » j'en conviens, mais cela ne m'empêchera pas de prêcher et d'écrire tant qu'il » me restera une goutte d'encre et un filet de voix. Je ne prétends point d'ail- » leurs vous vendre mon manuscrit. Je n'ai besoin de rien; je restitue même à » mes paroissiens les appointements de ministre que l'État me paie. On dit que » c'est aussi l'usage que font de leur revenu les membres du clergé d'un grand » royaume, depuis près de trente ans, qu'ils ont déclaré solennellement que » leur bien était celui des pauvres.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect, etc.

» *Signé :* Joachim SCHWARTZ[1]. »

Avec paraphe.

Cette lettre nous a paru d'un si bon homme, que nous avons pris le parti d'imprimer son ouvrage. Nous en serons pour nos frais typographiques, et les lecteurs pour quelques heures d'ennui.

---

[1] Il est inutile d'avertir le lecteur que Joachim Schwartz est un nom emprunté.

RÉFLEXIONS

SUR

L'ESCLAVAGE DES NÈGRES [1].

I. — *De l'injustice de l'esclavage des nègres, considérée par rapport à leurs maîtres.*

Réduire un homme à l'esclavage, l'acheter, le vendre, le retenir dans la servitude, ce sont de véritables crimes, et des crimes pires que le vol. En effet, on dépouille l'esclave, non-seulement de toute propriété mobilière ou foncière, mais de la faculté d'en acquérir, mais de la propriété de son temps, de ses forces, de tout ce que la nature lui a donné pour conserver sa vie, ou satisfaire à ses besoins. A ce tort on joint celui d'enlever à l'esclave le droit de disposer de sa personne.

Ou il n'y a point de morale, ou il faut convenir de ce principe : que l'opinion ne flétrisse point ce genre de crime; que la loi du pays le tolère; ni l'opinion, ni la loi ne peuvent changer la nature des actions; et cette opinion serait celle de tous les hommes! et le genre humain assemblé aurait, d'une voix unanime, porté cette loi, que le crime resterait toujours un crime!

Dans la suite, nous comparerons souvent avec le vol l'action de réduire à l'esclavage. Ces deux crimes, quoique le premier soit beaucoup moins grave, ont de grands rapports entre eux; et, comme l'un a toujours été le crime du plus fort, et le vol celui du plus faible, nous trouvons toutes les questions sur le vol résolues d'avance, et suivant de bons principes, par tous les moralistes, tandis que l'autre crime n'a pas même de nom dans leurs livres. Il faut excepter cependant le vol à main armée, qu'on appelle *conquête*, et quelques autres espèces de vols où c'est également le plus fort qui dépouille le plus faible. Les moralistes sont aussi muets sur ces crimes que sur celui de réduire des hommes à l'esclavage.

II. — *Raisons dont on se sert pour excuser l'esclavage des nègres.*

On dit, pour excuser l'esclavage des nègres achetés en Afrique, que ces malheureux sont ou des criminels condamnés au dernier supplice, ou des prisonniers de guerre, qui seraient mis à mort s'ils n'étaient pas achetés par les Européens.

---

[1] Ces Réflexions furent écrites en 1781.

D'après ce raisonnement, quelques écrivains nous présentent la traite des nègres comme étant presque un acte d'humanité. Mais nous observerons :

1° Que ce fait n'est pas prouvé, et n'est pas même vraisemblable. Quoi ! avant que les Européens achetassent des nègres, les Africains égorgeaient tous leurs prisonniers ! Ils tuaient non-seulement les femmes mariées, comme c'était, dit-on, autrefois l'usage chez une horde de voleurs orientaux, mais même les filles non mariées ; ce qui n'a jamais été rapporté d'aucun peuple. Quoi ! si nous n'allions pas chercher des nègres en Afrique, les Africains tueraient les esclaves qu'ils destinent maintenant à être vendus ! Chacun des deux partis aimerait mieux assommer ses prisonniers que de les échanger ! Pour croire des faits invraisemblables, il faut des témoignages imposants, et nous n'avons ici que ceux des gens employés au commerce des nègres. Je n'ai jamais eu occasion de les fréquenter ; mais il y avait chez les Romains des hommes livrés au même commerce, et leur nom est encore une injure [1].

2° En supposant qu'on sauve la vie du nègre qu'on achète, on ne commet pas moins un crime en l'achetant, si c'est pour le revendre ou le réduire en esclavage. C'est précisément l'action d'un homme qui, après avoir sauvé un malheureux poursuivi par des assassins, le volerait. Ou bien, si on suppose que les Européens ont déterminé les Africains à ne plus tuer leurs prisonniers, ce serait l'action d'un homme qui serait parvenu à dégoûter des brigands d'assassiner les passants, et les aurait engagés à se contenter de les voler avec lui. Dirait-on, dans l'une ou dans l'autre de ces suppositions, que cet homme n'est pas un voleur ? Un homme qui, pour en sauver un autre de la mort, donnerait de son nécessaire, serait sans doute en droit d'exiger un dédommagement ; il pourrait acquérir un droit sur le bien, et même sur le travail de celui qu'il a sauvé, en prélevant cependant ce qui est nécessaire à la subsistance de l'obligé ; mais il ne pourrait sans injustice le réduire à l'esclavage. On peut acquérir des droits sur la propriété future d'un autre homme, mais jamais sur sa personne. Un homme peut avoir le droit d'en forcer un autre à travailler pour lui, mais non pas de le forcer à lui obéir.

3° L'excuse alléguée est d'autant moins légitime, que c'est au contraire l'infâme commerce des brigands d'Europe, qui fait naître entre les Africains des guerres presque continuelles, dont l'unique motif est le désir de faire des prisonniers pour les vendre. Souvent les Européens

[1] *Leno* ne signifiait d'abord que marchand d'esclaves ; mais, comme ces marchands vendaient de belles esclaves aux voluptueux de Rome, leur nom prit une autre signification. C'est là une suite nécessaire du métier de marchand d'esclaves ; aussi, même dans les pays assez barbares pour que cette profession ne fût point regardée comme criminelle, elle a toujours été infâme dans l'opinion. (*Note de l'Auteur.*)

eux-mêmes fomentent ces guerres par leur argent ou par leurs intrigues; en sorte qu'ils sont coupables, non-seulement du crime de réduire des hommes en esclavage, mais encore de tous les meurtres commis en Afrique pour préparer ce crime. Ils ont l'art perfide d'exciter la cupidité et les passions des Africains, d'engager le père à livrer ses enfants, le frère à trahir son frère, le prince à vendre ses sujets. Ils ont donné à ce malheureux peuple le goût destructeur des liqueurs fortes. Ils lui ont communiqué un poison qui, caché dans les forêts de l'Amérique, est devenu, grâce à l'active avidité des Européens, un des fléaux du globe; et ils osent encore parler d'humanité!

Quand bien même l'excuse que nous venons d'alléguer disculperait le premier acheteur, elle ne pourrait excuser ni le second acheteur, ni le colon qui garde le nègre; car ils n'ont pas le motif présent d'enlever à la mort l'esclave qu'ils achètent. Ils sont, par rapport au crime de réduire à l'esclavage, ce qu'est, par rapport à un vol, celui qui partage avec le voleur, ou plutôt celui qui charge un autre d'un vol, et qui en partage avec lui le produit. La loi peut avoir des motifs pour traiter différemment le voleur et son complice, ou son instigateur; mais en morale, le délit est le même.

Enfin, cette excuse est absolument nulle pour les nègres nés dans l'habitation. Le maître qui les élève pour les laisser dans l'esclavage, est criminel, parce que le soin qu'il a pu prendre d'eux dans l'enfance, ne peut lui donner sur eux aucune apparence de droit. En effet, pourquoi ont-ils eu besoin de lui? C'est parce qu'il a ravi à leurs parents, avec la liberté, la faculté de soigner leur enfant. Ce serait donc prétendre qu'un premier crime peut donner le droit d'en commettre un second. D'ailleurs, supposons même l'enfant nègre abandonné librement de ses parents; le droit d'un homme sur un enfant abandonné, qu'il a élevé, peut-il être de le tenir dans la servitude? Une action d'humanité donnerait-elle le droit de commettre un crime?

L'esclavage des criminels légalement condamnés n'est pas même légitime. En effet, une des conditions nécessaires pour que la peine soit juste, c'est qu'elle soit déterminée par la loi, et quant à sa durée, et quant à sa forme. Ainsi, la loi peut condamner à des travaux publics, parce que la durée du travail, la nourriture, les punitions en cas de paresse ou de révolte, peuvent être déterminées par la loi; mais la loi ne peut jamais prononcer contre un homme la peine d'être esclave d'un autre homme en particulier, parce que, la peine dépendant alors absolument du caprice du maître, elle est nécessairement indéterminée. D'ailleurs, il est aussi absurde qu'atroce d'oser avancer que la plupart des malheureux achetés en Afrique sont des criminels. A-t-on peur qu'on n'ait pas assez de mépris pour eux, qu'on ne les traite pas avec assez de dureté? Et comment suppose-t-on qu'il existe un pays où il se commette tant de crimes, et où cependant il se fasse une si exacte justice?

III. — *De la prétendue nécessité de l'esclavage des nègres, considérée par rapport au droit qui peut en résulter pour leurs maîtres.*

On prétend qu'il est impossible de cultiver les colonies sans nègres esclaves. Nous admettrons ici cette allégation ; nous supposerons cette impossibilité absolue : il est clair qu'elle ne peut rendre l'esclavage légitime. En effet, si la nécessité absolue de conserver notre existence peut nous autoriser à blesser le droit d'un autre homme, la violence cesse d'être légitime à l'instant où cette nécessité absolue vient à cesser : or, il n'est pas question ici de ce genre de nécessité, mais seulement de la perte de la fortune des colons. Ainsi, demander si cet intérêt rend l'esclavage légitime, c'est demander s'il m'est permis de conserver ma fortune par un crime. Le besoin absolu que j'aurais des chevaux de mon voisin, pour cultiver mon champ, ne me donnerait pas le droit de les voler ; pourquoi donc aurais-je le droit de l'obliger lui-même, par la violence, à cultiver pour moi ? Cette prétendue nécessité ne change donc rien ici, et ne rend pas l'esclavage moins criminel de la part du maître.

IV. — *Si un homme peut acheter un autre homme de lui-même.*

Un homme se présente à moi, et me dit : Donnez-moi une telle somme, et je serai votre esclave. Je lui délivre la somme ; il l'emploie librement (sans cela le marché serait absurde ; ai-je le droit de le retenir en esclavage ? J'entends lui seul ; car il est bien clair qu'il n'a pas eu le droit de me vendre sa postérité ; et, quelle que soit l'origine de l'esclavage du père, les enfants naissent libres.

Je réponds que, dans ce cas-là même, je ne puis avoir ce droit. En effet, si un homme se loue à un autre homme pour un an, par exemple, soit pour travailler dans sa maison, soit pour le servir, il a formé avec son maître une convention libre, dont chacun des contractants a le droit d'exiger l'exécution. Supposons que l'ouvrier se soit engagé pour la vie ; le droit réciproque entre lui et l'homme à qui il s'est engagé, doit subsister comme une convention à temps. Si les lois veillent à l'exécution du traité ; si elles règlent la peine qui sera imposée à celui qui viole la convention ; si les coups, les injures du maître sont punis par des peines ou pécuniaires ou corporelles et, pour que les lois soient justes, il faut que, pour le même acte de violence, pour le même outrage, la peine soit aussi la même pour le maître et pour l'homme engagé ; si les tribunaux annulent la convention dans le cas où le maître est convaincu ou d'excéder de travail son domestique, son ouvrier engagé, ou de ne pas pourvoir à sa subsistance ; si, lorsqu'après avoir profité

du travail de sa jeunesse, son maître l'abandonne, la loi condamne ce maître à lui payer une pension, alors cet homme n'est pas esclave. Qu'est-ce en effet que la liberté, considérée dans le rapport d'un homme à un autre? C'est le pouvoir de faire tout ce qui n'est pas contraire à leurs conventions; et, dans le cas où l'on s'en écarte, le droit de ne pouvoir être contraint à les remplir, ou puni d'y avoir manqué que par un jugement légal : c'est, enfin, le droit d'implorer le secours des lois contre toute espèce d'injure ou de lésion. Un homme a-t-il renoncé à ces droits? Sans doute, alors il devient esclave; mais aussi son engagement devient nul par lui-même, comme l'effet d'une folie habituelle, ou d'une aliénation d'esprit causée par la passion ou l'excès du besoin. Ainsi, tout homme qui, dans ses conventions, a conservé les droits naturels que nous venons d'exposer, n'est pas esclave; et celui qui y a renoncé, ayant fait un engagement nul, est aussi en droit de réclamer sa liberté, que l'esclave fait par la violence : il peut rester le débiteur, mais seulement le débiteur libre de son maître.

Il n'y a donc aucun cas où l'esclavage, même volontaire dans son origine, puisse n'être pas contraire au droit naturel [1].

V. — *De l'injustice de l'esclavage des nègres, considérée par rapport au législateur.*

Tout législateur, tout membre particulier d'un corps législatif, est assujetti aux lois de la morale naturelle. Une loi injuste, qui blesse le droit des hommes, soit nationaux, soit étrangers, est un crime commis par le législateur, dont ceux des membres du corps législatif, qui ont souscrit à cette loi, sont tous complices. Tolérer une loi injuste, lorsqu'on peut la détruire, est aussi un crime; mais ici la morale n'exige rien des législateurs au delà de ce qu'elle prescrit aux particuliers, lorsqu'elle leur impose le devoir de réparer une injustice. Ce devoir est absolu en lui-même; mais il est des circonstances où la morale exige seulement la volonté de le remplir, et laisse à la prudence le choix des

---

[1] En 1760, J.-J. Rousseau écrivait, dans le quatrième chapitre du *Contrat social*. « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme; et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue, et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger? Et cette seule condition, sans équivalent, sans échange, n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte? Car quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient, et que, son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens? »

Quelle admirable éloquence au service de la morale et de la raison ! E. D.

moyens et du temps. Ainsi, dans la réparation d'une injustice, le législateur peut avoir égard aux intérêts de celui qui a souffert l'injustice, et cet intérêt peut exiger, dans la manière de la réparer, des précautions qui entraînent des délais. Il faut avoir égard aussi à la tranquillité publique; et les mesures nécessaires pour la conserver peuvent demander qu'on suspende les opérations les plus utiles.

Mais on voit qu'il ne peut être question ici que de délais, de formes plus ou moins lentes. En effet, il est impossible qu'il soit toujours utile à un homme, et encore moins à une classe perpétuelle d'hommes, d'être privés des droits naturels de l'humanité; et une association où la tranquillité générale exigerait la violation du droit des citoyens ou des étrangers, ne serait plus une société d'hommes, mais une troupe de brigands.

Les sociétés politiques ne peuvent avoir d'autre but que le maintien des droits de ceux qui les composent. Ainsi, toute loi contraire au droit d'un citoyen ou d'un étranger, est une loi injuste; elle autorise une violence; elle est un véritable crime. Ainsi, la protection de la force publique accordée à la violation du droit d'un particulier, est un crime dans celui qui dispose de la force publique. Si cependant il existe une sorte de certitude qu'un homme est hors d'état d'exercer ses droits, et que, si on lui en confie l'exercice, il en abusera contre les autres, ou qu'il s'en servira à son propre préjudice, alors la société peut le regarder comme ayant perdu ses droits, ou comme ne les ayant pas acquis. C'est ainsi qu'il y a quelques droits naturels dont les enfants en bas âge sont privés, dont les imbécilles, dont les fous restent déchus. De même si, par leur éducation, par l'abrutissement contracté dans l'esclavage, par la corruption des mœurs, suite nécessaire des vices et de l'exemple de leurs maîtres, les esclaves des colonies européennes sont devenus incapables de remplir les fonctions d'hommes libres, on peut (du moins jusqu'au temps où l'usage de la liberté leur aura rendu ce que l'esclavage leur a fait perdre) les traiter comme ces hommes que le malheur ou la maladie a privés de leurs facultés, à qui on ne peut laisser l'exercice entier de leurs droits sans les exposer à faire du mal à autrui, ou à se nuire à eux-mêmes, et qui ont besoin, non-seulement de la protection des lois, mais des soins de l'humanité.

Si un homme doit à la perte de ses droits l'assurance de pourvoir à ses besoins; si, en lui rendant ses droits, on l'expose à manquer du nécessaire, alors l'humanité exige que le législateur concilie la sûreté de cet homme avec ses droits. C'est ce qui a lieu dans l'esclavage des noirs, comme dans celui de la glèbe.

Dans le premier, la case des nègres, leurs meubles, les provisions pour leur nourriture, appartiennent au maître. En leur rendant brusquement la liberté, on les conduirait à la misère.

De même, dans l'esclavage de la glèbe, le cultivateur dont le champ,

dont la maison appartient au maître, pourrait se trouver, par un changement trop brusque, libre, mais ruiné.

Ainsi, dans de pareilles circonstances, ne pas rendre sur-le-champ à des hommes l'exercice de leurs droits, ce n'est ni violer ces droits, ni continuer à en protéger les violateurs; c'est seulement mettre, dans la manière de détruire les abus, la prudence nécessaire pour que la justice qu'on rend à un malheureux devienne plus sûrement pour lui un moyen de bonheur.

Le droit d'être protégé par la force publique contre la violence, est un des droits que l'homme acquiert en entrant dans la société; ainsi, le législateur doit à la société de ne point admettre des hommes qui lui sont étrangers, et qui pourraient la troubler. Il doit encore à la société de ne point faire les lois, même les plus justes, s'il présume qu'elles y porteront le trouble, avant de s'être assuré ou des moyens de prévenir ces troubles, ou de la force nécessaire pour punir ceux qui les causent, avec le moindre danger possible pour le reste des citoyens. Ainsi, par exemple, avant de placer les esclaves au rang des hommes libres, il faut que la loi s'assure qu'en cette nouvelle qualité, ils ne troubleront point la sûreté des citoyens; il faut avoir prévu tout ce que la sûreté publique peut, dans un premier moment, avoir à craindre de la fureur de leurs maîtres, offensés à la fois dans deux passions bien fortes, l'avidité et l'orgueil; car l'homme accoutumé à se voir entouré d'esclaves ne se console point de n'avoir que des inférieurs.

Tels sont les seuls motifs qui puissent permettre au législateur de différer sans crime la destruction de toute loi qui prive un homme de ses droits.

La prospérité du commerce, la richesse nationale, ne peuvent être mises en balance avec la justice. Un nombre d'hommes assemblés n'a pas le droit de faire ce qui, de la part de chaque homme en particulier, serait une injustice. Ainsi, l'intérêt de puissance et de richesse d'une nation doit disparaître devant le droit d'un seul homme[1]; autrement il n'y a plus de différence entre une société réglée et une horde de voleurs. Si dix mille, cent mille hommes ont le droit de tenir un homme dans l'esclavage, parce que leur intérêt le demande, pourquoi un homme, fort comme Hercule, n'aurait-il pas le droit d'assujettir un homme faible à sa volonté? Tels sont les principes de justice qui doivent guider dans l'examen des moyens qui peuvent être employés pour détruire l'esclavage. Mais il n'est pas inutile, après avoir traité la question dans ces principes de justice, de la traiter sous un autre point de vue, et de

[1] Ce principe est absolument contraire à la doctrine ordinaire des politiques. Mais la plupart de ceux qui écrivent sur ces objets, ayant pour but, ou d'avoir des places, ou de se faire payer par ceux qui en ont, ils n'auraient garde d'adopter des principes avec lesquels ils ne pourraient ni louer personne, ni trouver personne qui voulût les employer. (*Note de l'Auteur.*)

montrer que l'esclavage des nègres est aussi contraire à l'intérêt du commerce qu'à la justice. Il est essentiel d'enlever à ce crime l'appui même de ces politiques de comptoir ou de bureau, à qui la voix de la justice est étrangère, et qui se regardent comme des hommes d'État et de profonds politiques, parce qu'ils voient l'injustice de sang-froid, et qu'ils la souffrent, l'autorisent, ou la commettent sans remords.

VI. — *Les colonies à sucre et à indigo ne peuvent-elles être cultivées que par des nègres esclaves ?*

Il n'est pas prouvé que les îles de l'Amérique ne puissent être cultivées par des blancs. A la vérité, les excès de négresses et de liqueurs fortes peuvent rendre les blancs incapables de tout travail. Leur avarice, qui les excite à se livrer avec excès à des travaux qu'on leur paie très-cher, peut aussi les faire périr; mais, si les îles, au lieu d'être partagées par grandes portions, étaient divisées en petites propriétés; si seulement les terres qui ont échappé à l'avidité des premiers colons, étaient divisées, par les gouvernements ou leurs cessionnaires, entre des familles de cultivateurs, il est au moins très-vraisemblable qu'il se formerait bientôt dans ces pays une race d'hommes vraiment capables de travail. Ainsi, le raisonnement des politiques qui croient les nègres esclaves nécessaires, se réduit à dire : *Les blancs sont avares, ivrognes, crapuleux ; donc les noirs doivent être esclaves.*

Mais supposons que les nègres soient nécessaires, il ne s'ensuivrait pas qu'il fût nécessaire d'employer des nègres esclaves : aussi on établit sur deux autres raisons cette prétendue nécessité. La première se tire de la paresse des nègres, qui, ayant peu de besoins et vivant de peu, ne travailleraient que pour gagner l'étroit nécessaire ; c'est-à-dire, en d'autres termes, que, l'avarice des blancs étant beaucoup plus grande que celle des nègres, il faut rouer de coups ceux-ci pour satisfaire les vices des autres. Cette raison d'ailleurs est fausse. Les hommes, après avoir travaillé pour la subsistance, travaillent pour l'aisance lorsqu'ils peuvent y prétendre. Il n'y a de peuples vraiment paresseux, dans les nations civilisées, que ceux qui sont gouvernés de manière qu'il n'y aurait rien à gagner pour eux en travaillant davantage [1]. Ce n'est ni au climat, ni au terrain, ni à la constitution physique, ni à l'esprit national qu'il faut attribuer la paresse de certains peuples; c'est aux mauvaises lois qui les gouvernent. Il serait aisé d'établir cette vérité par des exemples en parcourant tous les peuples, depuis l'Angleterre

[1] Adam Smith a soutenu de même que l'ardeur au travail était toujours en raison de l'intérêt qu'on avait de s'y livrer. La doctrine contraire ne se rencontre que sous la plume de nos Machiavel de bureau ou de comptoir. E. D.

jusqu'au Mogol, depuis la principauté de Neufchâtel jusqu'à la Chine. Seulement plus le sol est bon, plus la nation a de facilités naturelles pour le commerce, plus il faut aussi que les lois soient mauvaises pour rendre le peuple paresseux. Il faudrait, par exemple, pour détruire l'industrie des Normands et des Silésiens, de bien plus mauvaises lois que pour détruire celle des Neufchâtelois et des Savoyards.

La seconde raison, en faveur de l'esclavage des nègres, se tire de la nature des cultures établies dans les îles. Ces cultures, dit-on, exigent de grands ateliers et le concours d'un grand nombre d'hommes rassemblés. D'ailleurs, leurs produits étant sujets à s'altérer en peu de temps, si la culture était laissée à des hommes libres, la récolte dépendrait du caprice des ouvriers. Cette seconde raison ne peut séduire aucun homme capable de réflexion, ni même quiconque n'a point passé sa vie entière dans l'enceinte d'une ville. D'abord, on aurait prouvé la même chose de la culture du blé, de celle du vin, dans le temps que l'Europe était cultivée par des esclaves. Et il est aussi ridicule de soutenir qu'en Amérique on ne peut avoir de sucre et d'indigo, que dans de grands établissements formés avec des esclaves, qu'il l'aurait été, il y a dix-huit siècles, de prétendre que l'Italie cesserait de produire du blé, du vin ou de l'huile, si l'esclavage y était aboli. Il n'est pas plus nécessaire que le moulin à sucre appartienne au propriétaire du terrain, qu'il ne l'est que le pressoir appartienne au propriétaire de la vigne, ou le four au propriétaire du champ de blé. Au contraire, en général, dans toute espèce de culture comme dans toute espèce d'art, plus le travail se divise, plus les produits augmentent et se perfectionnent. Ainsi, bien loin qu'il soit utile que le sucre se prépare sous la direction de ceux qui ont planté la canne, il serait plus utile que la canne fût achetée du propriétaire par des hommes dont le métier serait de fabriquer le sucre.

Il faut observer que rien, dans la culture de la canne à sucre, ou de l'espèce de fenouil qui produit l'indigo, ne s'oppose à ce que les champs de canne ou d'indigo ne soient partagés en petites parties et divisés, soit pour la propriété, soit pour l'exploitation. C'est ainsi que la canne à sucre est cultivée en Asie, de temps immémorial. Chaque propriétaire d'un petit champ porte au marché le sucre de la canne qu'il a exprimé chez lui, et qu'il a converti en mélasse; et il vaudrait bien mieux encore qu'il vendît la canne, ou sur pied, ou coupée, à un manufacturier. C'est aussi ce qui arriverait en Asie, si le gouvernement n'y étouffait pas l'industrie; et dans les îles, si la culture y était libre.

Ce que nous venons de dire du sucre, s'applique à l'indigo, et plus aisément encore au café ou aux épiceries. Il est d'abord très-vraisemblable que les nègres ne sont pas les seuls hommes qui puissent remuer la terre en Amérique; et il est certain que la culture par des nègres libres, loin de nuire, ni à la quantité, ni à la qualité des denrées, contribuerait, au contraire, à augmenter l'une en perfectionnant l'autre.

Le préjugé contraire a été accrédité par les colons, et peut-être de bonne foi. La raison en est simple : ils n'ont pas distingué le produit réel du produit net. En effet, faites cultiver par des esclaves, le produit net sera plus grand, parce qu'il ne vous en coûtera en frais de culture que le moins qu'il est possible. Vous ne donnerez à vos esclaves que la nourriture nécessaire; vous choisirez la plus commune et la moins chère; ils n'auront qu'une hutte pour maison; à peine leur donnerez-vous un habillement grossier. Le journalier le plus pressé d'ouvrage exigerait un salaire plus fort. D'ailleurs, un journalier veut tantôt gagner plus, pour former quelque capital, tantôt il veut se réserver du temps pour se divertir : s'il emploie toutes ses forces, il faut que votre argent le dédommage de ce qu'il n'a pas succombé à sa paresse. Avec des esclaves, vous employez les coups de bâton, ce qui est moins cher. Dans la culture libre, c'est la concurrence réciproque des propriétaires et des ouvriers qui fixe le prix. Dans la culture esclave, le prix dépend absolument de l'avidité du propriétaire. Mais aussi, dans la culture esclave, le produit brut est plus faible; et, au contraire, le produit brut sera plus considérable dans la culture libre. Ce n'est donc pas l'intérêt d'augmentation de culture qui fait prendre la défense de l'esclavage des nègres; c'est l'intérêt d'augmentation de revenu pour les colons [1]. Ce n'est pas l'intérêt patriotique plus ou moins fondé, c'est tout simplement l'avarice et la barbarie des propriétaires. La destruction de l'esclavage ne ruinerait ni les colonies ni le commerce; elle rendrait les colonies plus florissantes, elle augmenterait le commerce [2]. Elle ne ferait d'autre mal que d'empêcher

---

[1] Il est constant, en effet, et Smith en a fait la remarque, que la culture libre à produit en Europe l'abaissement de la rente territoriale; mais ce phénomène économique n'est pas un malheur à coup sûr. E. D.

[2] J'ai supposé ici que l'esclavage est utile aux colons, parce que, même dans cette hypothèse, il n'en est ni moins juste ni moins utile de détruire l'esclavage; mais elle n'est rien moins que certaine. En effet, les États-Unis d'Amérique ont décidé que le travail de cinq esclaves ne pouvait être jugé égal qu'à celui de trois hommes libres seulement; et il faut observer que, la pluralité des États ayant très-peu de nègres, il était de leur intérêt d'évaluer ce travail le plus haut possible, puisqu'il s'agissait de distribuer une imposition proportionnellement au nombre des hommes. Or, si cinq esclaves ne travaillent qu'autant que trois hommes libres, puisqu'il faut de plus, ou avoir acheté ces nègres, ou fait la dépense de les élever, il devient assez vraisemblable que leur travail est plus cher en Amérique que ne le serait celui des hommes libres.

On trouve, dans le tome V[e] des *Éphémérides du citoyen*[*], un calcul très-bien fait, duquel il résulte qu'un nègre coûte par an 120 livres; ce qui conduirait encore au même résultat. Mais il faut observer que dans ce calcul on suppose tous les nègres morts remplacés par des nègres achetés, et qu'il paraît prouvé, par l'expérience, qu'une habitation qui ne se soutiendrait que par ce moyen, serait très-peu productive. Ainsi ce calcul prouverait plutôt le peu d'utilité de la traite des nègres, que le peu d'utilité de l'esclavage.

Nous observerons, enfin, que, si on veut comparer la culture des esclaves avec celle pour laquelle un homme qui ferait valoir son bien emploierait des ouvriers libres, on

[*] L'auteur aurait dû dire de quelle année, la division de ce recueil périodique comprenant 12 tomes ou numéros mensuels. La question de l'esclavage s'y trouve traitée, dans les tomes VI et XII de l'année 1771, dans le même sens qu'elle l'est ici par Condorcet. E. D.

quelques hommes barbares de s'engraisser des sueurs et du sang de leurs frères. En un mot, la masse entière des hommes y gagnerait, tandis que quelques particuliers n'y perdraient que l'avantage de pouvoir commettre impunément un crime utile à leurs intérêts.

On a prétendu disculper la traite des nègres, en supposant que l'importation des nègres est nécessaire pour la culture; c'est encore une erreur. Les femmes nègres sont très-fécondes; les habitations bien gouvernées s'entretiennent, même sous la servitude, sans importation nouvelle. C'est l'incontinence, l'avarice et la cruauté des Européens qui dépeuplent les habitations; et, lorsqu'on prostitue les négresses pour leur voler ensuite ce qu'elles ont gagné; lorsqu'on les oblige, à force de traitements barbares, de se livrer, soit à leurs maîtres, soit à ses valets; lorsqu'on fait déchirer devant elles les noirs qu'on les soupçonne de préférer à leurs tyrans; lorsque l'avarice surcharge les nègres de travail et de coups, ou leur refuse le nécessaire; lorsqu'ils voient leurs camarades tantôt mis à la question, tantôt brûlés dans des fours pour cacher les traces de ces assassinats; alors ils désertent, ils s'empoisonnent, les femmes se font avorter, et l'habitation ne peut se soutenir qu'en tirant d'Afrique de nouvelles victimes. Il est si peu vrai que la

---

trouvera que toutes les avances en machines, en bâtiments, en animaux, en outils, sont les mêmes ; que le propriétaire serait obligé de payer aux ouvriers libres le prix auquel la concurrence porterait leurs salaires; que ce prix serait nécessairement au moins égal à ce que coûtent la nourriture, l'entretien de l'ouvrier, et de plus à ce qui est nécessaire pour soutenir plus ou moins une famille. C'est en effet sur cet excédant moyen des salaires, que sont élevés ceux qui doivent un jour remplacer les ouvriers actuels.

Mais le propriétaire, qui fait cultiver par des esclaves, est obligé de les nourrir, de les entretenir, et de pourvoir aussi à leur remplacement, soit en achetant de nouveaux esclaves, soit en les élevant chez lui ; moyen qui paraît le plus économique. La question se réduit donc à savoir si le travail d'un esclave est assez inférieur à celui d'un homme libre, pour compenser au moins la différence entre le prix fixé par la concurrence, et celui que l'économie du maître établit, en réduisant ses esclaves au simple nécessaire; ou, en d'autres termes, si un homme libre, auquel on ne donnerait que ce qu'il en coûte au maître par tête moyenne d'esclave travaillant, ferait plus ou moins d'ouvrage. Or, il est assez vraisemblable qu'il en ferait encore moins. Je sais bien que cet avantage de la culture par esclaves, suppose qu'ils soient traités de manière à prévenir les mortalités, les accidents de toute espèce, les pertes de temps, etc. qui doivent résulter de la dureté et de l'injustice des maîtres. De plus, nous ne pouvons comparer cette culture qu'à celle d'un propriétaire qui fait valoir; et il est évident que, pour la plupart des colons, il y aurait un très-grand avantage à pouvoir affermer leurs terrains mis en culture, et même leurs machines et leurs bâtiments.

Nous conclurons donc que, sans prononcer absolument laquelle des deux manières de cultiver est plus avantageuse pour les propriétaires, la différence entre ces deux cultures nous paraît trop petite pour contrebalancer les avantages, même pécuniaires, qui résulteraient de la liberté. Mais nous avons supposé la possibilité de cultiver par des mains libres, pour que la concurrence puisse faire baisser le taux des salaires à un degré où ils se rapprochent de ce que coûte le travail des esclaves. Or, c'est ce qu'on ne peut guère espérer que d'un affranchissement successif, qui conserverait dans les colonies une masse d'hommes plus acclimatés que les blancs qui pourraient venir d'Europe; et, dans ce cas, les colons ne pourraient guère éprouver de pertes sensibles que pendant le temps de la révolution. (*Note de l'Auteur*).

population des nègres ne puisse se recruter par elle-même, qu'on voit la race des nègres marrons se soutenir dans les forêts, au milieu des rochers, quoique leurs maîtres s'amusent à les chasser comme des bêtes fauves, et qu'on se vante d'avoir assassiné un nègre marron, comme en Europe on tire vanité d'avoir tué par derrière un daim ou un chevreuil.

Si les nègres étaient libres, ils deviendraient une nation florissante. Ils sont, dit-on, paresseux, stupides et corrompus; mais tel est le sort de tous les esclaves. Quand Jupiter réduit un homme à la servitude, dit Homère, il lui ôte la moitié de sa cervelle. Les nègres sont naturellement un peuple doux, industrieux, sensible; leurs passions sont vives. Si on raconte d'eux des crimes atroces, on peut en citer aussi des traits héroïques. Mais, qu'on interroge tous les tyrans, ils apporteront toujours, pour excuses de leurs crimes, les vices de ceux qu'ils oppriment, quoique ces vices soient partout leur propre ouvrage.

VII. — *Qu'il faut détruire l'esclavage des nègres, et que leurs maîtres ne peuvent exiger aucun dédommagement.*

Il suit de nos principes que cette justice inflexible, à laquelle les rois et les nations sont assujettis comme les citoyens, exige la destruction de l'esclavage.

Nous avons montré que cette destruction ne nuirait ni au commerce, ni à la richesse de chaque nation, puisqu'il n'en résulterait aucune diminution dans la culture.

Nous avons montré que le maître n'avait aucun droit sur son esclave; que l'action de le retenir en servitude n'est pas la jouissance d'une propriété, mais un crime; qu'en affranchissant l'esclave, la loi n'attaque pas la propriété, mais cesse de tolérer une action qu'elle aurait dû punir par une peine capitale. Le souverain ne doit donc aucun dédommagement au maître des esclaves, de même qu'il n'en doit pas à un voleur qu'un jugement a privé de la possession d'une chose volée. La tolérance publique d'un crime absout de la peine, mais ne peut former un véritable droit sur le profit du crime [1].

Le souverain peut, à plus forte raison, mettre à l'esclavage toutes les restrictions qu'il jugera convenables, et assujettir le maître aux taxes, aux gênes qu'il voudra lui imposer. Une taxe sur les sucres, sur les personnes, sur les consommations, peut être injuste, parce qu'elle attaque la propriété et la liberté, toutes les fois qu'elle n'est pas une condition, ou nécessaire au maintien de la société, ou utile à celui qui paie l'impôt. Mais, puisque les possesseurs d'esclaves n'ont point sur eux un véritable droit de propriété; puisque la loi qui les soumettrait à des

[1] Il n'y a pas de morale, ou cette proposition est certaine. E. D.

taxes, leur conserverait la jouissance d'une chose dont non seulement elle a droit de les priver, mais que le législateur est même obligé de leur ôter, s'il veut être juste; cette loi ne saurait être injuste à leur égard, par quelque sacrifice pécuniaire qu'elle leur fît acheter une plus longue impunité de leur crime.

VIII. — *Examen des raisons qui peuvent empêcher la puissance législative des États où l'esclavage des noirs est toléré, de remplir, par une loi d'affranchissement général, le devoir de justice qui l'oblige à leur rendre la liberté.*

Pour que l'affranchissement n'entraînât après lui aucun désordre, il faudrait :

1° Que le gouvernement pût assurer l'existence aux vieux nègres et aux nègres infirmes, que dans l'état actuel leurs maîtres ne laissent pas, du moins absolument, mourir de faim [1];

2° Qu'on pourvût à la subsistance des nègres orphelins;

3° Qu'on assurât, du moins pour une année, le logement et la subsistance à ceux des nègres valides qui, dans cet instant de crise, n'auraient pas trouvé à se louer par un traité libre à des possesseurs d'habitations.

A la vérité, on aurait droit d'exiger que les frais de ces établissements fussent faits aux dépens des maîtres. Ils doivent des aliments aux nègres qui ont perdu à leur service, ou leur santé, ou la partie de leur vie qu'ils pouvaient donner au travail. Ils doivent des aliments aux enfants dont les pères, morts dans leurs fers, n'ont pu laisser d'héritage. Ils doivent des aliments pour un temps à tous leurs esclaves, parce que la servitude les a empêchés de se procurer les avances nécessaires pour attendre le travail. Ces obligations sont strictes, indispensables; et, si le gouvernement s'en chargeait à la place des maîtres, ce serait une sorte d'injustice qu'il ferait, au reste de la nation, en faveur des colons; il aggraverait le fardeau des impôts sur des innocents, pour épargner les coupables. Aussi, le seul moyen juste et compatible avec l'état où se trouveraient alors les possesseurs des nègres, serait un emprunt public, remboursable par un impôt levé sur les seules terres des colons.

4° Comme il serait à craindre que les nègres accoutumés à n'obéir qu'à la force et au caprice, ne pussent être contenus, dans le premier moment, par les mêmes lois que les blancs; qu'ils ne formassent des attroupements; qu'ils ne se livrassent au vol, à des vengeances particu-

[1] Voyez l'ouvrage intitulé : *Voyage à l'Ile-de-France*, par un officier du roi. C'est un des ouvrages où la manière dont les nègres sont traités est exposée avec le plus de vérité.
Note de l'Auteur.

lières, et à une vie vagabonde dans les forêts et les montagnes; que ces désordres ne fussent fomentés en secret par les blancs, qui espéreraient en tirer un prétexte pour obtenir le rétablissement de l'esclavage, il faudrait assujettir les nègres à une discipline sévère, réglée par des lois; il faudrait confier l'exercice du pouvoir à un homme humain, ferme, éclairé, incorruptible, qui sût avoir de l'indulgence pour l'ivresse où ce changement d'état plongerait les nègres, mais sans leur laisser l'espérance de l'impunité, et qui méprisât également l'or des blancs, leurs intrigues et leurs menaces.

5° Il faudrait peut-être se résoudre à perdre, en partie, la récolte d'une année. Ce n'est point par rapport aux propriétaires que nous considérons cette perte comme un mal. Si un homme a labouré son champ avec des chevaux qu'il a volés, et qu'on le force à les restituer, personne n'imaginera de le plaindre de ce que son champ restera en friche l'année d'après. Mais il résulterait de cette diminution de récolte un enchérissement de la denrée, une perte pour les créanciers des colons. Nous pensons que de pareilles raisons ne peuvent contrebalancer les raisons de justice qui obligent le législateur, sous peine de crime, à détruire un usage injuste et barbare. Qui s'aviserait de tolérer le vol, parce que les effets volés se vendent meilleur marché? Qui oserait mettre en balance l'obligation rigoureuse de restituer, qu'on force un voleur de remplir, avec le risque que cette restitution pourrait faire essuyer à ses créanciers? Nous n'ignorons point enfin que cette perte, aussi bien que le défaut d'ouvrage, qui pourrait, dans les premiers instants, exposer une partie des nègres à la misère ou au crime, serait, non l'effet nécessaire de la révolution, mais la suite de l'humeur des propriétaires, et nous n'en parlons que pour ne passer sous silence aucun des inconvénients dont un affranchissement général pourrait être suivi.

6° On ne peut dissimuler que les nègres n'aient en général une grande stupidité : ce n'est pas à eux que nous en faisons le reproche; c'est à leurs maîtres. Ils sont baptisés, mais dans les colonies romaines on ne les instruit point du peu de morale que renferment les catéchismes vulgaires de cette Église [1]. Ils sont également négligés par nos ministres. On sent bien que les maîtres n'ont eu garde de leur inspirer une morale fondée sur la raison. Les relations de la nature ou n'existent point, ou sont corrompues dans les esclaves; les sentiments naturels à l'homme ou ne naissent point dans leur âme, ou sont étouffés par l'oppression. Avilis par les outrages de leurs maîtres, abattus par leur dureté, ils sont encore corrompus par leur exemple. Ces hommes sont-ils

[1] Je ne crois pas qu'on eût plus de souci de l'instruction des nègres dans les colonies protestantes. D'ailleurs, instruction et esclavage supposent deux faits nécessairement contradictoires. E. D.

dignes qu'on leur confie le soin de leur bonheur et du gouvernement de leur famille? Ne sont-ils pas dans le cas des infortunés que des traitements barbares ont, en partie, privés de la raison? Et dès lors, quelle que soit la cause qui les a rendus incapables d'être hommes, ce que le législateur leur doit, c'est moins de leur rendre leurs droits, que d'assurer leur bien-être.

Telles sont les raisons qui nous ont fait croire que le parti de ne point rendre à la fois à tous les nègres la jouissance de leurs droits, peut n'être pas incompatible avec la justice. Ces raisons paraîtront sans doute très-faibles aux amis de la raison, de la justice et de l'humanité; mais un affranchissement général demanderait des dépenses, des préparatifs; il exigerait, dans son exécution, une suite et une fermeté dont un très-petit nombre seraient capables. Cependant, il faudrait que plusieurs hommes réunissent à ces qualités le désintéressement, l'amour du bien et le courage; il faudrait que la révolution fût l'effet de la volonté propre d'un souverain, appuyé par l'opinion publique, ou de celle d'un corps législatif dont l'esprit fût constant; car, si le plan, si l'exécution dépendent de la volonté d'un seul homme, de l'activité de quelques coopérateurs, bientôt tous éprouveraient le sort que le genre humain, toujours ignorant et barbare, a fait éprouver à quiconque a osé défendre le faible contre le fort, et opposer la justice à l'esprit d'avidité et d'intérêt; et cet exemple effrayant, joint aux préjugés que les partisans des abus ont su répandre contre les nouveautés, suffirait pour prolonger de plusieurs siècles l'esclavage des nègres.

IX. — *Des moyens de détruire l'esclavage des nègres par degrés.*

Si les raisons que nous venons d'exposer paraissent suffisantes pour ne point employer le seul moyen de détruire l'esclavage qui soit rigoureusement conforme à la justice, il y en a d'autres qui peuvent tout à la fois, du moins, adoucir l'état des nègres dès les premiers instants, et procurer la destruction entière de l'esclavage à une époque fixe et peu éloignée. Mais si nous les proposons, c'est en gémissant sur cette espèce de consentement forcé que nous donnons pour un temps à l'injustice, et en protestant que c'est la crainte seule de voir traiter l'affranchissement général comme un projet chimérique, par la plupart des politiques, qui nous fait consentir à proposer ces moyens.

1° Il ne peut y avoir pour les gouvernements aucun prétexte pour tolérer, ni la traite des nègres faite par les négociants nationaux, ni aucune importation d'esclaves. Il faut donc défendre absolument cet infâme trafic; mais ce n'est point comme contrebande qu'il faut le prohiber, c'est comme crime; ce n'est point par des amendes qu'il faut le punir, mais par des peines corporelles et déshonorantes : celles que, dans cha-

que pays, on décerne contre le vol, pourraient suffire. Nous ne faisons, sans doute, aucune comparaison entre un voleur et un homme qui trafique de la liberté d'un autre homme, qui enlève de leur patrie les hommes, les femmes, les enfants; les entasse, enchaînés deux à deux, dans un vaisseau; calcule leur nourriture, non sur leurs besoins, mais sur son avarice; qui leur lie les mains pour les empêcher d'attenter à leur vie; qui, s'il est pris de calme, jette tranquillement à la mer ceux dont la vente serait la moins avantageuse, comme on se débarrasse d'abord des plus viles marchandises. On peut commettre des vols, et n'avoir point étouffé tous les sentiments de l'humanité, tous les penchants de la nature; sans avoir perdu toute élévation d'âme, toute idée de vertu; mais il ne peut rester à un homme qui fait le commerce des nègres, ni aucun sentiment, ni aucune vertu, ni même aucune probité. S'il en conservait quelque apparence, ce serait de cette probité des brigands qui, fidèles à leurs coupables engagements, bornent leur morale à ne point se voler entre eux. Cette première disposition de la loi adoucirait le sort des nègres dans le premier moment, parce que les propriétaires auraient un intérêt beaucoup plus grand de conserver leurs esclaves [1].

La seconde disposition aurait pour objet l'affranchissement des nègres qui naissent dans les habitations, et qu'on ne peut avoir aucun prétexte de soumettre à l'esclavage. Un officier général de la marine de France, distingué par ses lumières et son humanité, [2] a proposé de déclarer libres tous les enfants qui naîtraient mulâtres. En effet, ils n'ont été mis

---

[1] Plusieurs des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale ont prohibé l'importation des nègres, il y a déjà quelques années. Ce n'est pas le seul exemple d'humanité et de raison qu'elles donneront à l'Europe, si leurs préventions en faveur de la constitution et des principes politiques de l'Angleterre, si les préjugés mercantiles, si la fureur pour le papier-monnaie et l'agiotage des effets de banque, si l'esprit aristocratique n'y viennent pas détruire les sentiments d'amour de la paix, de respect pour l'humanité, de tolérance, de zèle pour le maintien de l'égalité, qui paraissent caractériser ce bon peuple.

[2] M. de Bori, chef d'escadre, ci-devant gouverneur des Iles françaises. Il y a quelques temps que les habitants de la Jamaïque s'assemblèrent pour prononcer sur le sort des mulâtres, et pour savoir si, attendu qu'il était prouvé physiquement que leur père était anglais, il n'était pas à propos de les mettre en jouissance de la liberté et des droits qui doivent appartenir à tout Anglais. L'assemblée penchait vers ce parti, lorsqu'un zélé défenseur de la chair blanche s'avisa d'avancer que les nègres n'étaient pas des êtres de notre espèce, et de le prouver par l'autorité de Montesquieu : alors il lut une traduction d'un chapitre de *l'Esprit des lois* sur l'esclavage des nègres. L'assemblée ne manqua point de prendre cette ironie sanglante contre ceux qui tolèrent cet exécrable usage, ou qui en profitent, pour le véritable avis de l'auteur de *l'Esprit des lois*; et les mulâtres de la Jamaïque restèrent dans l'oppression. Cette anecdote m'a été certifiée par M. d'Helé, officier anglais, connu en France par plusieurs pièces de théâtre.

Chez les habitants des Philippines, les enfants naturels des femmes esclaves naissent libres, et la mère le devient. A l'Ile-de-France, l'un et l'autre sont esclaves. M. Le Gentil y a vu avec horreur des pères vendre leur propre enfant avec la mère. *Voyage dans les mers de l'Inde*, t. II, p. 72.) Voyez ce qu'il dit dans le même volume des habitants de Madagascar : c'est un nouveau déclamateur, dont il faut augmenter la liste de ceux qui ne trouvent pas que l'esclavage des nègres soit une invention fort juste, fort humaine et fort utile. (*Notes de l'Auteur.*)

au nombre des esclaves que par une application ridicule de la loi romaine : *partus ventrem sequitur.*

Il est singulier peut-être qu'une loi tyrannique, établie par des brigands sur les rives du Tibre, renouvelée par le mari d'une courtisane sur les bords de la Propontide, fasse encore au bout de deux mille ans des malheureux dans les mers de l'Amérique. Mais, enfin, cette loi ne pouvait avoir qu'un motif : la certitude de la mère, et l'incertitude du père. Ici, le père est aussi certain que la mère; on sait qu'il est blanc, et libre par conséquent. La maxime : *partus colorem sequitur*, paraît donc bien juste (puisqu'il faut toujours citer quelques axiomes de droit), plus conforme à cette règle si ancienne, que, dans les cas douteux, la décision doit pencher vers la douceur et en faveur de l'opprimé.

Nous ne voyons à cette loi juste en elle-même, qu'un seul inconvénient : les traitements barbares dont on accablerait les négresses soupçonnées de porter dans leur sein un enfant inutile à leur maître, les cruautés qu'on exercerait sur celles qui auraient été convaincues de ce crime, et la nécessité d'avoir un établissement public pour ces enfants.

L'affranchissement de tous les enfants à naître, noirs ou mulâtres, a les mêmes inconvénients; à la vérité, dans ce cas, l'intérêt bien entendu des maîtres ne serait pas d'empêcher de naître des gens dont les bras doivent un jour leur devenir utiles; mais cette idée de se réserver pour un temps éloigné un homme dont il faudrait payer le salaire, frapperait moins un colon, que la perte du travail des négresses grosses; ainsi, ces lois justes, dictées par l'humanité, deviendraient une source de crimes.

Nous proposerons donc, non d'affranchir les nègres à naître, au moment de leur naissance, mais de laisser au maître la liberté de les élever, et de s'en servir comme esclaves, à condition qu'ils deviendront libres à l'âge de trente-cinq ans; le maître étant obligé, à cette époque de liberté, de leur avancer les vivres, l'entretien pour six mois, et une pension alimentaire pour la vie, s'ils sont estropiés, ou jugés hors d'état de travailler par un médecin chargé de cette inspection. Si le maître refusait de se charger de l'enfant, il serait déclaré libre, et porté à un établissement public. La mère serait transportée au même établissement avant l'époque de ses couches, et y resterait une année après l'accouchement, terme auquel on fixerait le temps nécessaire pour allaiter son enfant. Cette perte de travail serait un petit sacrifice que les colons feraient à l'humanité, et une bien faible compensation pour tant d'outrages.

On aurait sans doute tout lieu de craindre que les maîtres, qui ne voudraient pas se charger d'enfants, ne fissent avorter les négresses à force de travaux ou de mauvais traitements. On peut diminuer ce

danger, en ordonnant, chaque deux mois, une visite dans toutes les habitations. Cette visite, faite par un médecin ou un chirurgien accompagné d'un homme public, constaterait l'état de grossesse de chaque négresse. Dans le cas où l'avortement aurait lieu, si les gens de l'art destinés à cette fonction, étant appelés à temps, le jugeaient produit par la fatigue ou les mauvais traitements, la négresse serait guérie aux dépens du maître, déclarée libre, et le maître condamné à lui payer des aliments, soit pour le temps où il sera jugé qu'elle est hors d'état de travailler, et pour six mois de plus; soit pour la vie, si ses infirmités sont incurables. Si l'on ne représentait point l'enfant d'une négresse inscrite parmi les femmes grosses, et que le médecin n'eût pas été appelé pour constater la naissance de l'enfant ou l'avortement, la négresse serait déclarée libre. Il n'y aurait point d'injustice dans cette loi, le législateur ayant non-seulement le droit, mais étant obligé par la justice de détruire tout esclavage. L'affranchissement d'une négresse fait sans motifs, ou même en vertu d'une erreur, est toujours une chose juste. Le maître est dans le cas d'un homme à qui l'on aurait permis de voler sur le grand chemin toutes les femmes qui ne seraient pas grosses, et à qui l'on ferait restituer ce qu'il a volé à l'une d'elles, parce qu'on se serait trompé sur son état. Quant aux aliments exigés du maître, quelle que soit la cause de l'état d'infirmité où se trouve un esclave, il est de l'exacte justice d'obliger à lui donner des aliments, parce que l'on peut toujours supposer que, si l'esclave eût été libre et qu'il fût né de parents libres, il eût pu épargner ou gagner un pécule suffisant pour subvenir à ses besoins.

On déclarerait libres à quarante ans les nègres qui seraient au-dessous de quinze ans au moment de la publication de la loi. Quant à ceux qui seraient alors au-dessus de quinze ans, du moment où ils auraient atteint cinquante ans, il leur serait demandé, à une visite générale qui serait faite deux fois chaque année, ce qu'ils préfèrent ou de rester chez leur maître, ou d'entrer dans un établissement public, dans lequel ils seraient nourris; et, s'ils choisissaient cette maison, leur maître, qui a profité du travail de toute leur vie, serait obligé de payer une pension annuelle fixée par la loi. Cette condition ne serait pas injuste à l'égard du maître : après avoir exercé pendant cinquante ans une injustice horrible sur ces malheureux; après avoir profité plus de trente ans de leur travail, il leur doit, en vertu du droit de la nature, et indépendamment de toute loi, non-seulement la nourriture, mais un dédommagement. Cependant, nous respectons trop l'avarice des maîtres, pour rien demander au delà de la plus simple nourriture.

On pourrait craindre que ce changement ne rendît plus dur le sort des nègres actuellement esclaves; ainsi, il faudrait y pourvoir par une autre disposition de la loi. Dans les visites faites chaque deux mois, tout nègre sur le corps duquel le médecin trouverait des marques de

mauvais traitements serait déclaré libre; tout nègre malade, et qui manquerait des secours nécessaires, d'après l'examen du médecin, serait déclaré libre, transporté hors de l'habitation, guéri aux dépens du maître, et nourri à ses frais jusqu'à ce qu'il fût en état de travailler. En général, la pension de tout nègre, hors d'état de travailler, serait toujours, ou pour tout le temps que peut durer son infirmité, ou pour la vie, s'il est assez malheureux pour que son infirmité ne puisse avoir d'autre terme. Si le nègre déclaré libre est encore enfant, ou s'il est au-dessus de quarante-cinq ans, le maître sera condamné à lui payer chaque année la somme que peut valoir la nourriture d'un nègre, ou jusqu'à l'âge de quinze ans ou jusqu'à sa mort.

Nous ne parlons, dans ce dernier article, que des noirs qui peuvent rester esclaves à perpétuité et de leurs enfants. Les esclaves engagés jusqu'à trente-cinq ans, sont des citoyens capables d'avoir action devant les tribunaux, pour forcer leurs maîtres à tenir les conventions faites en leur nom par la loi, ou les faire punir de les avoir violées; ils peuvent également demander justice pour leurs enfants. Ainsi, non-seulement il faudrait que cette classe de nègres obtînt sa liberté et des dédommagements dans le même cas que les autres; mais on ne pourrait leur ôter le droit d'appeler leurs maîtres devant les tribunaux lorsqu'ils se croiraient lésés. En effet, ils ne sont point réellement esclaves; ils ne sont que des domestiques engagés à temps.

On réglerait pour eux une sorte de mariage pour laquelle, pendant le temps de l'engagement, le consentement du maître serait nécessaire, si les deux époux n'étaient pas sur son habitation, ou que l'un d'eux fût esclave non engagé. La naissance, la mort de chaque nègre serait constatée légalement : tout nègre que l'on trouverait dans une habitation sans que sa naissance fût constatée, serait déclaré libre. Si un nègre, homme ou femme, a disparu sans que le maître puisse prouver qu'il a pris la fuite, l'officier public délivrera, à son choix, deux esclaves du même sexe entre vingt et trente ans [1]. Le maître sera tenu de nourrir les enfants des esclaves engagés à temps, puisqu'il a profité et qu'il profite encore du travail de leurs parents. Ces enfants deviendraient libres à l'époque de la liberté de leur père, et à celle de la liberté de leur mère, si le père était mort esclave, ou qu'il fût de la classe des esclaves perpétuels, ou enfin que l'enfant fût illégitime.

Ce serait à l'âge de dix-huit ans qu'on accorderait aux enfants mâles ou femelles des nègres, esclaves perpétuels, le droit d'intenter une action personnelle contre leur maître.

---

[1] Il n'est peut-être pas inutile de répéter ici que cette disposition n'est point injuste, quand même le maître serait innocent de la disparution de l'esclave. En effet, comme on l'a déjà dit, ce n'est pas seulement deux esclaves, mais tous les esclaves que le législateur a le droit et même est dans l'obligation d'affranchir. (*Notes de l'Auteur.*)

Si l'action était admise, ils seraient, pendant la durée de l'action, placés aux dépens du maître dans un établissement public.

Il y aurait, dans chaque colonie ou dans chaque canton, un officier public chargé spécialement de défendre les causes des nègres ; et le même officier serait le tuteur des nègres esclaves au dessous de dix-huit ans, et pourrait poursuivre les maîtres, lorsqu'il jugerait que leur délit ne serait point assez puni par l'affranchissement de ces enfants engagés et la condamnation à leur payer des aliments.

Enfin, on formerait un tarif, fixant le prix moyen de la valeur d'un nègre, suivant les différents âges, pour les différentes époques d'engagement : et tout nègre qui offrirait, ou pour qui on offrirait à son maître la somme fixée par le tarif, serait libre du moment où l'offre serait déposée chez un officier public ; cet article aurait surtout l'avantage de délivrer les négresses de tout ce que la débauche et la férocité de leurs maîtres les exposerait à souffrir. L'humanité, ou même l'incontinence, les aurait bientôt délivrées ; car ce ne serait point pour les faire changer d'esclavage, mais seulement pour les affranchir, qu'il serait permis de les racheter. Si, après avoir eu connaissance du dépôt fait chez l'officier public, un homme détenait l'esclave contre sa volonté ; s'il retenait un esclave au-dessus du terme que la loi a fixé à l'esclavage ; alors, et dans tous cas semblables, le maître se serait rendu coupable du crime de retenir un homme libre dans l'esclavage, et devrait être puni comme pour un vol.

Cette législation n'aurait aucun des inconvénients qu'on suppose toujours aux changements trop brusques, puisque les affranchissements ne se feraient que peu à peu. Elle donnerait à la fois aux colons le temps de changer insensiblement leur méthode de cultiver, de se procurer les moyens de faire exploiter leurs terres, soit par des blancs, soit par des noirs libres ; et au gouvernement celui de changer le système de la police et de la législation des colonies.

Il en résulterait qu'en portant à cinquante ans le terme de la fécondité des négresses, et à soixante-cinq ans celui de la vie des nègres, il ne resterait plus aucun esclave dans les colonies au bout de soixante-dix ans ; que la classe des nègres esclaves pour leur vie finirait au bout de cinquante ; qu'à cette époque même celle des nègres engagés serait peu nombreuse ; qu'enfin, après trente-cinq à quarante ans, le nombre des nègres esclaves serait presque anéanti ; et même celui des nègres, engagés dans l'esclavage pour un temps, réduit tout au plus au quart du nombre actuel [1].

---

[1] Au reste, on ne peut fixer ces époques que d'après des connaissances locales et des observations suivies, sur l'état des nègres aux différents âges et la valeur de leur travail. Ce qu'on se propose ici, c'est 1° d'empêcher les crimes des maîtres, en n'employant que de simples privations d'un droit injuste, ou des réparations exigées d'avance par la jus-

X. — *Sur les projets pour adoucir l'esclavage des nègres.*

Nous avons proposé les lois qui nous ont paru les plus sûres pour détruire graduellement l'esclavage, et pour l'adoucir tant qu'il subsistera. On pourrait imaginer que des lois semblables aux dernières seraient capables, non de rendre l'esclavage légitime, mais de le rendre moins barbare, et compatible, sinon avec la justice, du moins avec l'humanité.

Nous croyons de pareilles précautions insuffisantes pour adoucir l'esclavage : elles ne peuvent être utiles qu'autant qu'elles ne seront établies que pour un espace de temps limité, et qu'elles ne feront qu'accompagner un système d'affranchissement. Dans les moyens que nous avons employés, la seule peine du maître est la liberté de l'esclave, ou tout au plus une petite pension ; et, comme nous l'avons dit, l'un et l'autre sont exigibles dans l'ordre de la justice naturelle, quand même le maître n'aurait jamais abusé de son pouvoir. Ce sont des dédommagements nécessaires du sort qu'il a fait à son esclave en le retenant dans l'esclavage, crime qui n'a pas besoin d'une information pour être constaté. Cette nécessité de réparer le crime qu'on a commis, est une conséquence du droit naturel, et n'a besoin d'être ordonnée d'avance par aucune loi. Ainsi il est juste de condamner celui qui enlève à son semblable l'usage de la liberté, à réparer son tort, sans qu'il ait été nécessaire de l'avertir par aucune loi, qu'il s'expose à cette condamnation en commettant le crime, ou de prouver qu'il a joint, à ce premier crime, soit des outrages, soit des mauvais traitements ; mais, pour infliger d'autres peines que cette réparation, il faut, 1° qu'elles aient été établies par une loi expresse, antérieure au crime ; 2° que l'action particulière pour laquelle on les inflige ait été légalement prouvée. Cependant ces simples réparations ne seraient pas une peine suffisante pour arrêter les violences des maîtres. Un homme

---

tice ; 2° de les laisser jouir de leurs nègres assez longtemps, pour les dédommager du prix que l'éducation ou l'acquisition a coûté.

On sait très-bien que les colons corrompraient les juges et les médecins, si une telle législation devait être établie à perpétuité ; mais le danger est beaucoup moindre, quand elle n'est que pour un temps. Au commencement ils seraient animés de l'esprit dans lequel ils auraient été choisis ; c'est ce qui arrive à tous les hommes. Je répondrais même que l'on pourrait trouver, pendant un temps plus long, des médecins intègres, en les choisissant, non parmi les praticiens médiocres, mais parmi les jeunes gens ayant la passion des sciences, et qui iraient aux colonies, moins pour faire fortune, que pour étudier.

La proposition d'affranchir deux esclaves quand il s'en perd un, peut paraître ridicule ; mais on laisse au maître la liberté de prouver que l'esclave s'est enfui ; rien n'empêcherait d'admettre en sa faveur la déposition des autres esclaves ; et, au fond, cette loi, qui n'est que pour un temps, se réduit à l'application de ces principes. Pour condamner à une autre peine le maître accusé d'avoir fait périr un esclave, il faut une preuve complète ; mais le soupçon suffit pour l'obliger à un acte auquel la justice rigoureuse exigerait qu'on le forçât, même dans le cas où il serait innocent. (*Note de l'Auteur.*)

qui aura fait donner la question à ses nègres, qui les aura fait brûler à petit feu, mérite des punitions d'un autre ordre : or, pour lui infliger ces punitions, il ne suffit point de les établir par une loi, il faut que le crime soit prouvé. Serait-il juste d'admettre, dans ce cas, le témoignage des nègres contre leurs maîtres? Quelques publicistes pourraient le penser; ils diraient : *Les maîtres n'ont aucun droit d'avoir des esclaves. On consent qu'ils en aient, à condition que, s'ils sont accusés d'un crime contre un de leurs esclaves, ils pourront être condamnés par le témoignage des autres. C'est librement, c'est pour se conserver le droit, si cher à leurs yeux, de violer tous les droits de la nature, qu'ils s'exposent à ne plus jouir des précautions que la loi a prises pour défendre la sûreté des citoyens. Qu'ils affranchissent leurs esclaves, qu'ils soient justes; et la société le sera avec eux.* Nous croyons qu'on peut opposer à ce raisonnement, non-seulement l'injustice d'une telle loi, qui suit évidemment des principes que nous avons établis § II, mais l'encouragement qu'elle donnerait aux vices des esclaves. D'un autre côté, si on n'admet pas le témoignage des nègres, toute preuve de délits commis par les maîtres devient impossible : d'où il résulte, que dans l'hypothèse d'une servitude durable, il n'y a aucun moyen juste et légal de pourvoir à la sûreté des esclaves.

D'ailleurs, toute loi qui tendra à adoucir l'esclavage, tombera en désuétude. Les hommes, chargés de veiller à son exécution, iront-ils poursuivre le colon dont ils veulent épouser la fille, avec qui ils passent leur vie, pour soulager de misérables nègres? A-t-on vu quelque part le pauvre obtenir justice, contre le riche, toutes les fois qu'il n'y a pas plus à gagner à poursuivre le riche qu'à se laisser corrompre? A-t-on vu dans quelque État policé le faible obtenir justice contre le fort? Plus la loi serait sévère contre le maître, moins elle serait exécutée.

Les hommes (s'il peut être permis de leur donner ce nom), les hommes qui osent assurer que l'esclavage des nègres est nécessaire, ne manquent guère d'ajouter à leurs ouvrages un petit *projet de loi* pour adoucir le sort des malheureux qu'ils outragent : mais eux-mêmes ne croient pas à l'efficacité de ces lois; et ils ajoutent l'hypocrisie à la barbarie. Ils savent bien que tout cet appareil ne sauvera pas aux nègres un seul coup de fouet, n'augmentera point d'une once leur misérable nourriture. Mais, colons eux-mêmes, ou vendus aux colons, ils veulent du moins endormir les gouvernements, arrêter le zèle des gens en place, dont l'âme ne s'est pas dégradée au point de regarder comme honnête tout ce qu'il est d'usage de laisser impuni. Ils semblent craindre, tant ils font honneur à leur siècle! que les gouvernements n'aient pas assez d'indifférence pour la justice, et que la raison et l'humanité n'aient trop d'empire.

Les lois même que nous avons proposées, quelque douces qu'elles

soient, ne seraient pas exécutées si elles étaient perpétuelles, si elles exigeaient d'autres preuves qu'une simple inspection, ou l'avis d'un médecin. Ce n'est pas au hasard que nous avons fait dépendre, d'un homme de cet état, l'exécution de cette partie des lois; c'est dans cette classe seule qu'on peut espérer de trouver dans les colonies de l'humanité, de la justice, des principes de morale. Les magistrats, les employés des différentes puissances sont tous des hommes qui vont chercher aux îles une fortune à laquelle ils ne peuvent prétendre en Europe [1].

S'ils ne sont pas des intrigants déjà déshonorés, du moins ils sont tirés de cette classe d'hommes avides, remuants et sans moyens, qui produit les intrigants.

Quelques officiers français ont apporté dans les colonies une âme pure; mais, plus occupés du militaire que des lois, faciles à se laisser séduire par l'hypocrisie des colons, révoltés à la corruption des nègres qui savent moins cacher leurs vices, et trop peu philosophes pour sentir que cette corruption n'est qu'une raison de plus pour les plaindre et pour haïr leurs tyrans; liés avec ces tyrans par le sang, par l'intérêt, par l'habitude, ils ont ou cédé au préjugé qui fait croire l'esclavage nécessaire, ou manqué du courage qu'il faut avoir pour s'occuper des moyens de détruire la servitude des nègres. Tel ne craint point la mort, qui craint de déplaire à ceux dont il est entouré. Tel brave le canon dans une bataille, qui n'osera braver des ennemis secrets, accoutumés à se jouer de l'humanité. Si les prêtres chrétiens établis dans les îles connaissaient les principes de leur religion; s'ils avaient le courage de les suivre dans la pratique, les ministres du saint évangile recevraient-ils les colons à la sainte-cène? Les prêtres de l'Église romaine les admettraient-ils à l'eucharistie? Leur donneraient-ils l'absolution? Est-ce que les colons, possédant des esclaves, ne sont pas des pécheurs publics, des hommes souillés d'un crime public qu'ils renouvellent tous les jours [2]?

---

[1] Tout homme né sans bien, et qui acquiert une grande fortune, est nécessairement un homme avide, peu délicat sur les moyens d'acquérir, qui a sacrifié son plaisir et son repos à son avarice : plus les moyens de s'enrichir lui ont coûté de soins, plus il a été obligé de s'occuper d'affaires d'argent; plus il est certain que l'amour des richesses est sa passion dominante. Or, les âmes attaquées de cette passion peuvent prendre le masque de toutes les vertus, et même du désintéressement; mais elles n'en ont réellement aucune. Si vous n'avez besoin que d'une probité commune, on en trouve dans tous les états, dans toutes les fortunes; mais, si vous exigez quelque chose de plus, ne le cherchez jamais parmi les hommes qui, ayant passé de l'indigence à une fortune médiocre pour leur état, ne s'y sont pas arrêtés. Nous ne parlons point ici des hommes qui doivent leur fortune à l'économie. (*Note de l'Auteur.*)

[2] Quoique ministre d'une autre communion, nous croyons devoir rendre justice à un moine français de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il n'a point suivi l'exemple de ses confrères, soit évangélistes, soit romains; et, dans un ouvrage publié, il y a quelques années, sur la colonie de Saint-Domingue, il a eu le courage de présenter un tableau vrai

Parmi les médecins qui passent la mer, il y en a un grand nombre qui n'ont été entraînés que par l'envie de voir des choses nouvelles; et, si le gouvernement les choisit avec soin, il peut trouver parmi eux de véritables amis de l'humanité. Il suffirait ensuite d'avoir dans chaque colonie un défenseur de la cause des nègres; et alors on pourrait se flatter que les lois en leur faveur seraient exécutées. Cette dernière condition serait-elle impossible à remplir? Et ne trouverait-on pas dans toute l'Europe une douzaine d'hommes qui n'aimassent point l'or, et qui ne craignissent point le suc de manioc?

D'ailleurs, en supposant que les colons trouvassent des moyens d'éluder, en grande partie, les lois que nous avons proposées, du moins la durée de l'esclavage ne peut se prolonger au delà de soixante-dix ans. La loi qui permettrait aux nègres d'acheter leur liberté, et aux hommes libres de racheter les nègres suivant un tarif; la loi qui déclarerait libres les nègres à un certain âge; celle qui affranchirait leurs enfants avec eux; toutes ces dispositions ne peuvent être éludées que par une prévarication ouverte de la part des juges; et le crime que commettrait le colon en retenant des nègres libres pourrait être prouvé par des preuves juridiques, sans avoir recours ni au témoignage des noirs, ni aux dépositions plus suspectes encore des blancs. Ainsi, du moins, les maux que les autres dispositions de la loi n'auraient pu empêcher, auraient un terme; le nombre des nègres esclaves, et par conséquent le nombre des crimes, diminuerait chaque année; et les lois d'adoucissement ne sauvassent-elles qu'une seule victime, elles auraient produit un grand bien. En un mot, si l'esclavage reste perpétuel, l'appareil d'une législation douce en faveur des nègres peut produire un bien momentané et faible; mais le mal demeure éternel. Ici, au contraire, c'est le bien qui sera éternel; et le défaut d'exécution dans la loi peut rendre les progrès du bien plus ou moins lents, mais non les arrêter.

XI. — *De la culture après la destruction de l'esclavage.*

Il faut considérer ici séparément la culture par les nègres libres, et la culture par les blancs libres. En effet, il y aura nécessairement dans chaque colonie, pendant les premiers temps, deux peuples, dont la nourriture, les habitudes et les mœurs seront différentes. Au bout de quelques générations, à la vérité, les noirs se confondront absolument avec les blancs, et il n'y aura plus de différence que pour la couleur; le mélange des races fera ensuite disparaître, à la longue, même cette dernière différence.

---

de l'horrible barbarie exercée contre les nègres et une réfutation des calomnies que leurs maîtres s'occupent d'accréditer contre eux en Europe. *Note de l'Auteur.*

Les nègres esclaves tirent en général la plus forte partie de leur nourriture, de terrains qu'on leur abandonne pour les cultiver. La même quantité de terrains les nourrirait libres comme esclaves. On fournit de plus au nègre esclave quelques aliments tirés de dehors, quelques vêtements, et le terrain où il se construit une chaumière. Il faudrait que le nègre libre pût, sur son salaire, se procurer un équivalent. Le nègre esclave a coûté à son maître le prix de sa valeur; le nègre libre ne lui a rien coûté : mais il faut que son salaire soit suffisant pour entretenir sa famille. Ces deux objets peuvent se compenser. En effet, dans l'ordre naturel, un homme et une femme produisent un garçon et une fille; or, la somme que coûte la nourriture d'un garçon et d'une fille, jusqu'au temps où ils peuvent gagner leur subsistance par le travail, jointe à ce qu'a pu coûter la nourriture des enfants de la même famille qui sont morts en bas-âge, doit être égale ou inférieure à la somme que coûte un nègre ou une négresse ; sans quoi, il y aurait plus d'avantage à acheter des nègres qu'à en élever : ce qui n'est pas. S'il faut que le nègre libre gagne de quoi secourir ses parents dans la vieillesse, ou épargner une ressource pour la sienne, il faut que le maître nourrisse le vieux nègre. La culture par des nègres libres n'est donc pas nécessairement plus chère que par des esclaves ; elle ne l'est, comme nous l'avons dit, que parce que le partage du produit brut se fait, dans l'état de liberté, en vertu d'une convention libre; et dans l'esclavage au gré de l'avarice du maître : que dans l'état de liberté, c'est la concurrence réciproque des travailleurs et des propriétaires, qui fixe le prix des salaires, et non le calcul que fait l'avidité de l'état de détresse où l'on peut réduire un homme, sans diminuer en plus grande proportion la quantité de travail qu'on peut obtenir de lui à coups de fouet. Mais il ne faut pas s'imaginer que la différence de prix entre les deux cultures soit aussi grande qu'on le croirait d'abord.

1° Les terres, abandonnées aux nègres pour leur nourriture, sont mal cultivées, et elles le seraient mieux si elles leur étaient affermées comme à des colons libres.

2° La manière d'exploiter les terres changerait à l'avantage du propriétaire; il ne serait plus obligé de les faire valoir par lui-même. Les dépenses de la fabrique du sucre, les embarras de la vente, les avaries, ne seraient plus supportés directement par lui, mais par des fermiers, des manufacturiers, des commerçants, pour qui les dépenses de ce genre sont toujours bien moins considérables, et qui laisseraient aux propriétaires une partie de ce qu'ils gagneraient sur ces objets. Dans ce système d'exploitation, il y aurait des hommes intéressés à perfectionner la culture, la fabrication des denrées, et le profit qui résulterait du produit de ces arts, finirait toujours par produire une augmentation de revenu pour le propriétaire.

3° Les habitations seraient partageables ; elles pourraient être affer

mées ou aliénées par parties, leur propriété pourrait devenir le gage des créanciers; et ce changement serait à la fois un très-grand bien pour les familles des colons, et la source d'un meilleur emploi des terrains.

Ces avantages seraient lents; mais, en suivant la marche lente d'affranchissement que nous avons proposée, les pertes des propriétaires seraient aussi successives, et cette perte serait moindre qu'ils ne l'imaginent. La plupart des affranchis se loueraient à bon marché, parce que la plupart ne pourraient être employés à autre chose qu'à la culture, et que tous pouvant y être employés, ils seraient toujours dans le cas des simples journaliers, dont partout le salaire, par cette même raison, ne peut s'élever au-dessus de ce qu'exige le simple nécessaire. D'ailleurs, d'après des calculs qui nous ont été communiqués par un homme exact, nous avons jugé que la valeur des nègres employés sur une habitation est à peu près égale au tiers du prix de cette habitation. Supposons donc que l'effet de notre législation soit de diminuer d'un tiers le revenu du maître, elle ne le diminuera que de la valeur des nègres; c'est-à-dire, de la valeur en argent du tort qu'il leur a fait en les privant de leur liberté. Il ne sera donc privé que de ce qu'il a usurpé par un crime; il n'aura réellement rien perdu, et, par conséquent, si la perte reste au-dessous du tiers, le colon aura réellement gagné au changement d'administration.

Quant à la culture par les blancs :

1° Les colons pourraient établir sur leurs habitations des familles blanches, moyennant des engagements semblables à ceux qui se font dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale.

2° Les gouvernements à qui il reste encore, dans les îles françaises et espagnoles, des terrains dont ils peuvent disposer, pourraient y établir des familles de blancs, en divisant des terrains en petites propriétés. Dans les premiers temps il serait nécessaire, pour les travaux sur le sucre ou l'indigo, de s'arranger avec un négociant pour l'établissement d'un moulin ou d'une indigoterie publique.

3° En France, on pourrait permettre aux protestants d'acquérir des habitations, avec la liberté de l'exercice de leur religion dans chaque habitation ou canton formé de plusieurs habitations qui occuperaient cent hommes, à la condition que ces cent hommes, blancs ou noirs, seraient libres. On pourrait permettre aux juifs, aux mêmes conditions, d'acquérir des habitations, et d'y faire les cérémonies de leur culte[1]. Les Anglais et les Hollandais pourraient accorder aux juifs les mêmes avantages. Les îles à nègres d'Amérique ou d'Afrique étant alors le seul pays soumis à un gouvernement modéré où un juif pût avoir une vraie

[1] Il faut se rappeler que cet ouvrage fut écrit en 1781. E. D.

propriété territoriale, cette offre pourrait les séduire; la condition de ne cultiver que par des hommes libres ne les effraierait pas, parce qu'il se trouve parmi eux un grand nombre d'individus pauvres et laborieux, qu'ils sont naturellement sobres et économes, et qu'il ne serait pas difficile à des juifs riches, d'établir des peuplades sur des terres divisées entre des familles auxquelles ils avanceraient les premiers frais de culture et de transport, et avec lesquelles ils partageraient le produit; on pourrait même, pour augmenter la facilité, ne les obliger qu'à affranchir chaque année le sixième des esclaves, perpétuels ou pour un temps, qu'ils trouveraient dans une habitation établie. On entendrait par là le sixième du nombre des nègres ou négresses, en état de travailler, qui se trouveraient la première année dans l'habitation, chaque famille emmenant avec elle ses enfants au-dessous de quinze ans; par ce moyen, l'affranchissement serait encore très-prompt, et en même temps on donnerait au propriétaire un grand intérêt de conserver ses nègres, puisque la totalité des morts serait en pure perte pour lui.

A la vérité, ces derniers moyens ne seraient point employés par les Espagnols. La position de l'Espagne, l'étendue et la nature de son sol, la finesse et l'élévation d'esprit, la force et la grandeur d'âme, qualités naturelles à ses habitants, en auraient dû faire une des premières nations du globe. Mais quel espoir reste-t-il à ce peuple infortuné, chez qui le restaurateur d'une province est condamné juridiquement à demander pardon aux moines du bien qu'il a fait aux hommes; où toute vertu publique est dangereuse; où il n'y a de sûreté que pour ceux qui s'agenouillent devant un capuchon, à moins qu'ils ne prennent l'emploi d'espions et de satellites du saint-office; où cet infâme métier ne déshonore plus, où les généraux d'armée, les commandants des flottes, n'osent lire, dans leurs tentes ou sur leurs bords, que les livres qu'il plaît à leur aumônier de leur laisser? Qu'espérer pour une nation réduite à cet état, et séduite par les moines au point de conserver encore son orgueil, et de ne sentir ni son avilissement ni ses malheurs? Heureuse l'Espagne et l'Europe entière, si Charles-Quint, au lieu d'écouter la fausse politique qui lui conseilla de troubler l'Europe par des querelles religieuses, en le flattant d'élever par là sa puissance sur les débris de ses voisins, eût pris pour guide une raison plus éclairée, une politique plus saine; s'il n'eût vu dans Luther et ses disciples[1], que des réformateurs de

[1] On ne peut nier que les premiers réformateurs n'aient conservé, en grande partie, l'esprit fanatique et persécuteur de l'église romaine. L'assassinat juridique de Servet, machiné de sang-froid par Calvin, l'apologie que Bèze en publia, dans le temps même où la France était couverte d'échafauds dressés pour les calvinistes; les supplices préparés en Angleterre aux antitrinitaires : tous ces crimes ont déshonoré la naissance de la réformation. Mais, il ne faut pas oublier que ce Luther, si violent dans ses écrits, si emporté dans sa conduite, ne persécuta personne; que Mélanchthon prêcha la tolérance et la paix; que Zwingle, qui mourut en combattant pour son pays, eut le courage de s'élever publiquement, dans ses sermons, contre cet indigne

l'Église, occupés d'en épurer le dogme, d'en corriger les abus, et d'en arrêter les usurpations; des hommes, en un mot, dont, pour le bonheur des peuples, comme pour l'intérêt des souverains, les nations et les rois devaient se faire un devoir de diriger le zèle et de seconder le courage !

XII. — *Réponse à quelques raisonnements des partisans de l'esclavage.*

Si ces réflexions obtiennent l'approbation des esprits droits, des âmes saines, l'auteur sera plus que récompensé. Mais il ne peut croire sa tâche terminée sans avoir répondu à quelques raisonnements d'autant plus faits pour séduire ceux qui ne réfléchissent pas, qu'ils portent avec eux l'air de la bonhomie, et de cette bonne opinion de l'espèce humaine, qui est devenue si à la mode, parce qu'on a trouvé très-commode de dire que le mal n'est pas dans la nature, pour être dispensé de l'empêcher ou de le réparer.

Après tout, dit-on, les nègres ne sont pas si maltraités que l'ont prétendu *nos déclamateurs philosophes;* la perte de la liberté n'est rien pour eux. Au fond, ils sont même plus heureux que les paysans libres de l'Europe. Enfin, leurs maîtres étant intéressés à les conserver, ils doivent les ménager, du moins comme nous ménageons les bêtes de somme[1].

De ces quatre assertions, aucune n'est vraie. Les nègres sont beaucoup plus maltraités qu'on ne le croit en Europe : j'en juge, non par les livres

---

usage, si ancien parmi nos compatriotes, de vendre leur sang pour des querelles étrangères. (*Note de l'Auteur.*)

[1] Linguet, particulièrement, avait mis tout son talent d'écrire au service de ce paradoxe. Après l'avoir soutenu dans plusieurs de ses nombreux ouvrages, il le reproduisait encore en ces termes, dans les *Annales politiques* de 1787 :

« . . . . . La servitude s'est donc perpétuée sur la terre, mais sous au nom plus doux. Elle s'est décorée parmi nous du titre de domesticité. C'est un mot qui sonne plus agréablement à l'imagination, une idée moins affligeante, et il ne signifie cependant, à le bien examiner, qu'une insulte plus cruelle faite à l'humanité.

. . . . Il est libre (le journalier). C'est précisément de quoi je le plains. On l'en ménage beaucoup moins dans les travaux auxquels on l'applique. On en est plus hardi à provoquer sa vie. L'esclave était précieux à son maître, en raison de l'argent qu'il lui avait coûté; mais le manouvrier ne coûte rien au riche voluptueux qui l'occupe. Du temps de la servitude, le sang des hommes avait quelque prix. Ils valaient du moins la somme qu'on les vendait au marché. Depuis qu'on ne les vend plus, ils n'ont réellement aucune valeur intrinsèque.

Les journaliers naissent, croissent et s'élèvent pour le service de l'opulence, sans lui causer les moindres frais, comme le gibier qu'elle massacre sur ses domaines. Il semble qu'elle ait réellement le secret dont se vantait sans raison le malheureux Pompée. En frappant du pied la terre, elle en fait sortir des légions d'hommes laborieux qui se disputent l'honneur d'être à ses ordres : en disparaît-il quelqu un parmi cette foule de mercenaires qui élèvent ses bâtiments, ou alignent ses jardins, la place qu'il a laissée vacante est un point invisible, qui est sur-le-champ recouvert sans que personne s'en mêle. (*Ann. polit.*, t. XIII). »

L'on voit, par ces lignes, que l'art de colorer des idées fausses et déclamatoires n'est pas tout à fait de l'invention des socialistes de nos jours. E. D.

qu'impriment leurs maîtres, mais par les aveux qui leur échappent ; j'en juge par le témoignage d'hommes respectables que ce spectacle a remplis d'horreur. Je ne prends pas l'indignation qu'ils montrent pour de la déclamation, parce que je ne crois pas qu'un homme doive parler froidement d'excès qui révoltent la nature. Suivant le principe qu'adoptent les partisans de l'esclavage, tout homme qui a de l'humanité, qui possède une âme forte ou sensible, devient indigne de toute croyance, et l'on ne doit accorder sa confiance qu'à des hommes assez froids et assez vils pour qu'on soit bien sûr que, quelqu'horreur qu'on exerce en leur présence, jamais leur âme n'en sera troublée. Je crois enfin ceux qui ont décrit les horreurs de l'esclavage des nègres, parce qu'ils sont exempts d'intérêt, parce qu'on n'en peut avoir aucun (d'ignoble du moins) à combattre pour les malheureux noirs. Je rejette au contraire le témoignage de ceux qui défendent la cause de l'esclavage, qui proposent de l'adoucir par des lois, lorsque je vois qu'ils ont ou qu'ils espèrent des emplois par le crédit des colons; qu'ils ont eux-mêmes des esclaves ; qu'enfin ils ont été dans les îles, ou les protecteurs, ou les complices de la tyrannie ; et je doute qu'on puisse citer en faveur de l'esclavage le témoignage d'aucun homme tiré d'une autre classe. Malheur à une cause contre laquelle se sont réunis tous ceux qui n'ont point un intérêt personnel de la soutenir !

La peste de la liberté est beaucoup pour les nègres ; il n'y a point d'hommes pour qui elle ne soit un grand malheur. Sans doute, un nègre ne se tuera point, comme Caton, pour n'être pas obligé d'obéir à César ; mais le nègre se tuera, parce que son maître le sépare malgré lui de la femme qu'il aime ; parce qu'il la force de se livrer à lui-même, parce qu'à l'exemple du vieux Caton, il la prostitue pour de l'argent[1]. Les nègres regrettent leurs fêtes, leurs danses, leur paresse, la liberté de se livrer aux goûts, aux habitudes de leur patrie.

Pour qu'un pays jouisse d'une véritable liberté, il faut que chaque homme n'y soit soumis qu'à des lois émanées de la volonté générale des citoyens; qu'aucune personne dans l'État n'ait le pouvoir ni de se soustraire à la loi, ni de la violer impunément; qu'enfin chaque citoyen jouisse de ses droits, et qu'aucune force ne puisse les lui enlever, sans armer contre elle la force publique. L'amour de cette espèce de liberté n'existe pas dans le cœur de tous les hommes ; et, à voir la manière dont se conduisent dans certains pays ceux qui en jouissent, il n'est pas bien

[1] Plutarque dit que le vieux Caton défendait à ses esclaves mâles tout commerce avec des femmes étrangères, et qu'il leur permettait, moyennant une certaine taxe, d'avoir des tête-à-tête avec les femmes esclaves de sa maison ; mais il ne dit pas expressément que le produit de cette taxe fût pour Caton ; ce qui cependant est très-vraisemblable, vu son excessive avarice.

D'ailleurs, le sage Caton avait des mœurs trop sévères pour établir un mauvais lieu dans sa maison, s'il ne lui en était revenu aucun profit.

sûr qu'eux-mêmes en sentent tout le prix ; mais il y a une autre liberté, celle de disposer librement de sa personne, de ne pas dépendre, pour sa nourriture, pour ses sentiments, pour ses goûts, des caprices d'un homme : il n'est personne qui ne sente la perte de cette liberté-là, et qui n'ait horreur de ce genre de servitude.

On dit qu'on a vu des hommes préférer l'esclavage à la liberté ; je le crois ; c'est ainsi qu'on a vu des Français à qui on ouvrait la porte de la Bastille, aimer mieux y rester que de languir dans la misère et l'abandon. Un paysan esclave jouit à des conditions très-dures d'une maison, d'un champ ; et cette maison, ce champ sont à son maître. On lui offre la liberté, c'est-à-dire, qu'on lui offre de le mettre hors de chez lui, de lui ôter le seul moyen de subsister qui soit en son pouvoir : il est tout simple qu'il préfère l'esclavage. Mais n'est-il pas à la fois ridicule et atroce de soutenir qu'un homme est bien, parce qu'il aime mieux vivre misérable que de mourir de faim ?

On a osé dire que les nègres sont mieux, non pas que nos paysans ou ceux de l'Angleterre et de Hollande, mais que les paysans de France ou d'Espagne. D'abord, quand cela serait, comme l'excessive misère de ces paysans serait l'ouvrage des impôts, des gênes, des prohibitions, qu'on appelle tantôt *police*, tantôt *encouragement des manufactures*, en un mot, des mauvaises lois, ce raisonnement se réduit à dire : *Il y a des pays où l'on est parvenu à rendre des hommes libres plus malheureux que des esclaves ; donc, il faut bien se garder de détruire l'esclavage.* D'ailleurs, cette allégation est fausse. Elle a pu être avancée de bonne foi par des hommes que les misères publiques, dont ils étaient témoins, avaient révoltés ; elle peut être le cri d'indignation d'une âme honnête ; mais jamais on n'a pu la regarder comme une assertion réfléchie. Dans les pays dont on parle, il y a sans cesse, à la vérité, une petite partie du peuple qui se détruit par la misère ; mais il est fort douteux qu'un mendiant soit plus malheureux qu'un nègre, et si on excepte les temps de calamités ou les malheurs particuliers, la vie du journalier le plus pauvre est moins dure, moins malheureuse que celle des nègres esclaves. Les corvées seules pouvaient mettre quelquefois une partie du peuple de France au-dessous des nègres. Mais enfin, quand les paysans français seraient pendant trente jours par année aussi malheureux que des nègres, s'ensuit-il que l'esclavage des nègres ne soit pas insupportable ? Et, si l'on a osé imprimer dans quelques brochures que le peuple en France est corvéable et taillable de sa nature, en faut-il conclure que l'esclavage des nègres est légitime en Amérique ? Une injustice cesse-t-elle de l'être, parce qu'il est prouvé qu'elle n'est pas la seule qui se commette sur la terre ?

On a dit encore : Le colon, intéressé à conserver ses nègres, les traitera bien, comme les Européens traitent bien leurs chevaux. A la vérité, on mutile les chevaux mâles ; on assujettit quelquefois les juments à des précautions qu'on prétend que quelques colons ont adoptées pour leurs

négresses ; on condamne ces animaux à passer leur vie dans le travail, ou tristement attachés à leurs rateliers ; on leur enfonce des pointes de fer dans les flancs, pour les exciter à aller plus vite ; on leur déchire la bouche avec un barreau de fer pour les contenir, parce qu'on a découvert que cette partie était très-sensible ; on les oblige à coups de fouet à faire les efforts qu'on exige d'eux ; mais il est sûr qu'à tout cela près, les chevaux sont assez ménagés ; à moins encore que la vanité ou l'intérêt de leur maître ne le porte à les excéder de fatigue, et que, par humeur ou par caprice, les palefreniers ne s'amusent à les fouetter. Nous ne parlons pas de leur vieillesse, qui ressemblerait beaucoup à celle des nègres, si, par bonheur pour les chevaux, leur peau n'était bonne à quelque chose.

Tel est l'exemple qu'on propose sérieusement, pour montrer qu'un esclave sera bien traité, d'après ce principe, que l'intérêt de son maître est de le conserver : comme si l'intérêt du maître pour l'esclave, ainsi que pour le cheval, n'était pas d'en tirer le plus grand parti possible, et qu'il n'y eût pas une balance à établir entre l'intérêt de conserver plus longtemps l'esclave ou le cheval, et l'intérêt d'en tirer, pendant qu'ils dureront, un plus grand profit ! D'ailleurs, un homme n'est pas un cheval, et un homme mis au régime de captivité du cheval le plus humainement traité serait encore très-malheureux. Les animaux ne sentent que les coups ou la gêne, les hommes sentent l'injustice et l'outrage. Les animaux n'ont que des besoins, mais l'homme est misérable par des privations. Le cheval ne souffre que de la douleur qu'il ressent ; l'homme est révolté de l'injustice de celui qui le frappe. Les animaux ne sont malheureux que pour le moment présent ; le malheur de l'homme dans un instant embrasse toute sa vie. Enfin, un maître a plus d'humeur contre ses esclaves que contre ses chevaux, et il a plus de choses à démêler avec eux. Il s'irrite de la fermeté de leur maintien, qu'il appelle *insolence*, des raisons qu'ils opposent à ses caprices, du courage même avec lequel ils essuient ses coups et ses tortures : ils peuvent être ses rivaux, et naturellement ils doivent lui être préférés.

On m'objectera enfin l'humanité des colons ; on me dira : Des hommes distingués par leur mérite, honorés de l'estime publique, revêtus des premières places dans quatre des principales nations de l'Europe, ont des possessions cultivées par des esclaves ; et vous les traitez comme des criminels qui, chaque jour qu'ils diffèrent de travailler à briser les fers de leurs nègres, se souillent d'un nouveau crime. Je réponds qu'Aristide, Épaminondas, Caton-le-Jeune et Marc-Aurèle, avaient des esclaves. Quiconque a réfléchi sur l'histoire de la morale, n'a pu s'empêcher de remarquer que l'honnêteté ne consiste, dans chaque nation, qu'à ne pas faire, même étant sûr du secret, ce qui serait déshonorant s'il était connu du public. Qu'une action criminelle par elle-même ne soit pas déshonorante dans l'opinion ; on la commet sans remords. Cette morale dont on porte la sanction dans le cœur, et dont la raison éclairée dicte

les maximes; cette véritable morale de la nature, n'a jamais été, chez aucun peuple, que le partage de quelques hommes.

Les Européens propriétaires des colonies sont à plaindre d'être conduits par une fausse conscience; et d'autant plus à plaindre, qu'elle aurait dû être ébranlée par les réclamations des défenseurs de l'humanité, et, ce qui est moins excusable, que ce n'est pas contre leurs intérêts, mais pour leur avantage, que cette fausse conscience les fait agir [1].

---

[1] Voyez mon *Sermon sur la fausse conscience*, imprimé à Yverdun en 1773.

Les préjugés sur l'esclavage des nègres sont encore si enracinés dans certaines parties de l'Europe, qu'on y a vu des ministres qui se piquaient d'humanité et de vertu, recevoir la dédicace d'ouvrages où l'on faisait l'apologie de cette coutume barbare. Il y a même des gens qui sont de si bonne foi sur cet article, qu'un négociant s'avisa de proposer, il y a quelques années, à un ministre révéré en Europe pour ses lumières et pour ses vertus, de donner son nom à un vaisseau destiné à la traite des nègres. On sent quelle dût être la réponse du ministre*.

Lorsque j'ai écrit cette note, la mort n'avait pas encore enlevé à la France, à l'Europe, au monde entier, le seul homme peut-être dont on ait pu dire que son existence était nécessaire à l'humanité. Il avait embrassé, dans toute son étendue, le système des sciences dont dépend le bonheur des hommes. Il avait donné pour base à ces sciences un petit nombre de vérités simples, puisées dans la nature de l'homme ou des choses, et susceptibles de preuves rigoureuses. La décision de toutes les questions de droit public, de législation, d'administration, devenait une conséquence nécessaire et jamais arbitraire de ces principes : il n'avait rien trouvé qui ne pût, qui ne dût être réglé par les lois inflexibles de la justice; et il avait assujetti le système social à des lois générales et rigoureuses comme celles qui gouvernent le système du monde.

Il ne cherchait point, comme les anciens législateurs, à dénaturer l'homme pour le rendre plus grand; mais il voulait le rendre heureux et sage, en lui apprenant à écouter la raison, à connaître, à aimer la justice, à suivre la nature. Si ses idées, si ses vues périssent avec lui, le genre humain, qui n'a jamais fait de perte plus grande, n'en aura jamais fait de plus irréparable.

Dans un ministère très-court, on l'a vu assurer la subsistance du peuple en rendant la liberté au commerce des grains; rétablir les possesseurs de terres dans leurs droits de propriété, en leur rendant celui de disposer librement des productions de leur sol, et restituer en même temps, aux hommes qui vivent de leur travail, la libre disposition de leurs bras, de leur industrie : espèce de propriété non moins sacrée, dont l'établissement des corps de métiers et leurs réglements les avaient privés. Il a détruit la servitude des corvées, servitude qui place le peuple dans un état pire que celui des bêtes de somme, puisqu'après tout, on nourrit l'animal qu'on force au travail. Toutes ces lois, qui auraient suffi pour illustrer un ministère de vingt ans, ont été l'ouvrage de vingt mois, et ce n'étaient que les premiers traits du plan le plus vaste, le mieux combiné qu'aucun législateur ait jamais conçu pour le bonheur d'une grande nation. Les moyens de l'exécution auraient été simples, et cette heureuse révolution se serait exécutée en peu d'années, sans exposer la tranquillité publique, sans qu'il en coûtât rien à la justice.

Tout ce que la fourberie peut inventer de petites ruses, fut employé par les ennemis du bien public pour exciter contre lui des orages. Ils réussirent au delà de leurs espérances; et ces orages ne servirent qu'à faire admirer davantage les talents, le courage et les vertus du grand homme dont ils craignaient les lumières et l'incorruptible équité.

Il est le seul de tous les hommes d'État qui n'ait eu d'autre règle de politique que la justice, d'autre art que de présenter la vérité avec clarté et avec force, d'autre intérêt que celui de la patrie, d'autre passion que l'amour du bien public. S'il abhorrait cette politique infâme, qui trompe une nation pour augmenter la richesse ou la puissance du prince, la politique insidieuse qui tromperait le prince pour augmenter la liberté du peuple, était indigne de son caractère. Toute charlatanerie lui parais-

* Ce ministre était Turgot.

Quant à l'humanité qu'on suppose aux maîtres des noirs, j'avoue que j'ai connu des Anglais et des Français très-humains; mais ils vivaient en Europe, et leur humanité était d'une faible ressource à de malheureux esclaves livrés en Amérique à des régisseurs. Les maîtres ressemblent à ces souverains dont le cœur est bon, mais au nom de qui on brûle, on brise des hommes vivants, d'un bout de leurs États à l'autre, parce que ces souverains ne se conduisent pas d'après leur cœur, mais suivant les idées qu'ils ont trouvées établies. L'humanité de la plupart des hommes se borne à plaindre les maux qu'ils voient ou dont on leur parle, et quelquefois à les soulager; mais cette humanité qui cherche sur la terre entière où il existe des malheureux, pour les défendre et pour s'élever contre leurs tyrans, cette humanité n'est pas dans le cœur de tous les hommes; et c'est la seule cependant qui pourrait être utile aux esclaves de l'Amérique, s'ils la trouvaient dans un de leurs maîtres: alors regardant le bonheur de ces esclaves comme un devoir dont il est chargé, et la perte de leur liberté et de leurs droits comme un tort qu'il doit réparer, il volerait dans son habitation y abdiquer la tyrannie d'un maître, pour ne garder que l'autorité d'un souverain juste et hu-

---

sait une fourberie moins coupable peut-être que beaucoup d'autres, mais plus ridicule et plus honteuse. Il ne croyait pas que l'amour de la gloire méritât d'être le mobile des actions d'un homme de bien, tant que les hommes ne seraient pas assez éclairés pour n'honorer de cette récompense que ce qui est vraiment utile.

Jamais homme n'a reçu une âme à la fois plus calme et plus sensible, n'a réuni plus de force à plus de bonté; plus d'indulgence pour les autres à plus de sévérité pour lui-même; plus d'empire sur ses passions à plus de franchise; plus de prudence ou de réserve à une haine plus forte contre tout ce qui avait l'apparence de la fausseté et de la dissimulation. Il avait sacrifié l'espérance d'une fortune immense à son respect pour la vérité; sa santé et ses goûts au désir de servir l'humanité; enfin, sa place, sa gloire même, du moins pendant sa vie, et jusqu'à l'espérance de faire le bien, à la sévérité de ses principes.

Juste envers ses ennemis, mais sans prétendre à être généreux, il ne se croyait point permis de faire grâce à un méchant, ou de le ménager, parce qu'il avait à s'en plaindre. Toute espèce d'exagération était étrangère à son caractère. Il avait ces défauts en horreur, parce qu'il croyait y voir plus de fausseté encore que d'orgueil. Personne n'a eu des lumières plus étendues, plus variées; personne n'a eu le courage d'approfondir plus d'objets différents, n'a remonté plus loin vers les premiers principes de toutes les connaissances, n'en a suivi les conséquences avec plus de sagacité et de justesse. Il serait difficile de nommer une question importante sur laquelle il n'eût une opinion arrêtée, et formée d'après lui-même, ou qu'il ne pût résoudre d'après ses principes. Jamais homme n'a possédé un esprit plus étendu, plus profond, plus juste, une âme plus douce, plus pure, plus courageuse. Peut-être a-t-il existé des hommes d'un aussi grand génie, d'autres aussi vertueux, aussi grands; mais jamais dans aucun la nature humaine n'a plus approché de la perfection.

Ceux qui, pendant sa vie, l'ont haï à cause du bien qu'il pouvait faire; ceux qui, dans le délire de leur orgueil, ont osé être jaloux de lui, pardonneront à présent qu'ils n'ont plus à craindre le témoignage que rend à sa mémoire un étranger qu'unissait avec lui une passion commune pour le bien de l'humanité, et qui, dans ses voyages en France, a joui du bonheur de l'entendre développer ses vues, et montrer son âme tout entière *.

* La *Vie de Turgot*, publiée par Condorcet en 1786, reproduit littéralement l'éloge qu'on vient de lire.
E. D.

main; il mettrait sa gloire à changer en hommes ses esclaves; il en formerait des ouvriers industrieux, des fermiers intelligents. L'espoir d'un gain légitime, le désir de rendre l'existence de sa famille plus heureuse, seraient les seuls aiguillons du travail. Les châtiments employés par l'avidité et infligés par le caprice ne seraient plus que la punition des crimes; punition décernée par des juges choisis parmi les noirs. Les vices des esclaves disparaîtraient avec ceux du maître; bientôt il se trouverait au milieu d'amis attachés à lui jusqu'à la passion, fidèles jusqu'à l'héroïsme; il montrerait, par son exemple, que les terres les plus fertiles ne sont pas celles dont les cultivateurs sont les plus misérables, et que le vrai bonheur de l'homme est celui qui ne s'achète point aux dépens du bonheur de ses frères. Au bruit du fouet, aux hurlements des nègres, succéderaient les sons doux et tendres de la flûte des bords du Niger. Au lieu de cette crainte servile, de ce respect plus humiliant pour celui qui le reçoit que révoltant pour ceux qui sont contraints à le rendre; au lieu de ce spectacle de servitude, de férocité, de prostitution et de misère, que sa présence a fait disparaître, il verrait naître autour de lui la simplicité grossière, mais ingénue, de la vie patriarcale; partout des familles heureuses de travailler et de se reposer ensemble, viendraient frapper ses regards attendris. Le sentiment de l'honnêteté, l'amour de la vertu, l'amitié, la tendresse maternelle ou filiale, tous les sentiments doux ou généreux qui viendraient charmer ou embellir l'âme de ces infortunés, ou plutôt leur âme entière, serait son ouvrage; et, au lieu d'être riche du malheur de ses esclaves, il serait heureux de leur bonheur.

J'ai rencontré quelquefois des maîtres américains accoutumés à vivre dans les habitations, et il m'a suffi de les avoir entendus parler des nègres pour sentir combien ceux-ci devaient être malheureux [1]. Le mépris

[1] Si vous les interrogez, ils vous diront que les nègres sont une canaille abominable, qu'on les traite très-bien; que toutes les atrocités qu'on impute en Europe à leurs maîtres sont autant de contes. Mais ne les interrogez pas, gardez-vous surtout de contredire leurs principes de tyrannie, faites-vous la violence de vous taire, de contraindre votre visage : alors vous entendrez d'eux la vérité. Ils vous raconteront, sans y penser, ce qu'ils n'auraient osé vous répondre.

Nous rapporterons deux faits ici qui prouvent à la fois combien les Européens sont éloignés, en général, de regarder les noirs comme leurs semblables, et que cependant on peut citer quelques exceptions honorables pour l'espèce humaine. En 1761, le vaisseau l'*Utile* échoua sur l'île de Sable. M. de la Fargue, capitaine, ses officiers et l'équipage, composé de noirs et de blancs, employèrent six mois à construire une espèce de chaloupe. Elle ne pouvait contenir que les blancs. Trois cents noirs, hommes ou femmes, consentirent à leur départ, et à rester sur l'île, avec la promesse solennelle qu'aussitôt après l'arrivée de M. de la Fargue à l'Ile-de-France, les blancs enverraient un vaisseau pour ramener leurs malheureux compagnons. La chaloupe arriva heureusement à Madagascar. On demanda un vaisseau à l'administration de l'Ile-de-France pour aller chercher les noirs, laissés dans une île, presqu'entièrement couverte d'eau à chaque marée, où l'on ne trouve ni arbres ni plantes, où ces trois cents noirs n'avaient pour lit qu'une terre humide et pour nourriture que des coquillages, des œufs d'oiseaux de mer, quelques tortues, le poisson et les oiseaux qu'ils pouvaient prendre à la main. M. des Forges, alors gouver-

avec lequel ils en parlent est une preuve de la dureté avec laquelle on les traite. D'ailleurs, les habitations sont gouvernées par des procureurs, espèces d'hommes qui vont chercher la fortune hors de l'Europe, ou parce que toutes les voies honnêtes d'y trouver de l'emploi leur sont fermées, ou parce que leur avidité insatiable n'a pu se contenter d'une fortune bornée. C'est donc à la lie de nations, déjà très-corrompues, que les nègres sont abandonnés. Souvent les nègres sont mis à la torture en présence des femmes et des filles des colons, qui assistent paisiblement à ce spectacle, pour se former dans l'art de faire valoir des habitations. D'autres nègres ont été les victimes de la férocité de leurs maîtres; plus d'une fois on en a fait brûler dans des fours, et ces crimes, qui méritaient la mort, sont tous demeurés impunis; et il n'y a pas eu, depuis plus d'un siècle, un seul exemple d'un supplice infligé à un colon pour avoir assassiné son esclave. On pourrait dire que ces crimes, cachés dans l'intérieur des habitations, ne pouvaient être prouvés; mais les blancs se permettent de tuer les nègres marrons, comme on tue des bêtes fauves. Le crime se commet au dehors, il est public, et il reste impuni; et non-seulement jamais une seule fois la tête d'un de ces monstres n'est tombée sous le fer de la loi; mais ces actions infâmes ne les déshonorent point entre eux; ils osent les avouer, ils s'en vantent, et ils reviennent tranquillement en Europe parler d'humanité, d'honneur et de vertu [1]. Il peut y avoir eu quelquefois des maîtres humains en Amérique;

---

neur de l'Ile-de-France, refusa d'envoyer un vaisseau, sous prétexte qu'il courrait risque d'être pris. En 1776, après treize ans de paix, M. le chevalier de Ternai envoya M. Tromelin, lieutenant de vaisseau sur la corvette la *Sylphide*, chercher les restes de ces infortunés, abandonnés depuis quinze ans. Il ne paraît pas que dans l'intervalle on eût fait aucune tentative sérieuse. M. Tromelin, arrivé près de l'île de sable, détacha une chaloupe commandée par M. Page. Elle aborda heureusement. On trouva encore sept nègres et un enfant né dans l'île; les hommes avaient tous péri, soit de misère et de désespoir, soit en voulant se sauver sur les radeaux construits avec les restes du vaisseau l'*Utile*. Ces nègres s'étaient fait des couvertures avec les plumes des oiseaux qu'ils avaient pu surprendre. Une de ces couvertures a été présentée à M. de Sartine.

En 1757, M. Moreau, commandant le *Favori*, reconnut les îles Adu : il y envoya, dans un canot, M. Rivière, officier de son bord, deux blancs et cinq noirs. Les courants ayant entraîné le vaisseau hors de sa route, M. Moreau se crut obligé d'abandonner son canot. Les huit hommes laissés sur les îles Adu prirent le parti de remplir le canot de cocos, et d'essayer de gagner l'Inde. On attacha au canot un radeau chargé aussi de noix de cocos; mais au bout de trois jours, la mer étant trop forte, on fut obligé de l'abandonner. Alors comme la provision ne pouvait pas suffire pour les huit hommes, les blancs proposèrent à M. Rivière de jeter les noirs à la mer. Il rejeta cette proposition avec horreur; dit que le malheur les avait rendus tous égaux, que les cocos seraient distribués également entre tous, et qu'ils périraient ou se sauveraient ensemble. Il n'y avait que pour 13 jours de vivres : la traversée fut de 28. Ils arrivèrent enfin près de Calicut, à l'embouchure d'une rivière, mourants de faim et de fatigue; leur canot se remplit d'eau en passant la barre; mais tous furent sauvés. M. Rivière reprit bientôt ses forces et la santé, et continua de servir. Lorsque plusieurs années après on lui faisait des questions sur cette aventure et sur le capitaine qui l'avait abandonné : j'ai fait vœu dans mon malheur, répondait-il, de ne parler de lui, ni en bien ni en mal. (*Note de l'Auteur.*)

[1] Ce qui se passe encore de nos jours, partout où subsiste l'esclavage, ne permettra à aucun homme de sens, et désintéressé dans la question, de révoquer en doute l'exactitude de ces affreux détails. E. D.

mais, parce que Cicéron, dans l'ancienne Rome, traitait ses esclaves avec humanité, ne devons nous plus détester la barbarie des Romains envers leurs esclaves? Et quand nous savons qu'il existe des milliers d'infortunés, livrés à des hommes vils et méchants, qui peuvent impunément leur faire tout souffrir, jusqu'à la torture ou à la mort, qu'avons-nous besoin de connaître les détails des habitations, pour savoir tout ce que ces infortunés éprouvent d'outrages, pour avoir droit de nous élever contre leurs tyrans, et pour être dispensés de plaindre ces colons, quand même l'affranchissement entraînerait leur ruine absolue? Il s'agit pour le nègre de la liberté, de la vie; il ne s'agit pour l'Européen que de quelques tonnes d'or; et c'est le sang des innocents que l'on met en balance avec l'avarice du coupable! Doux apologistes de l'esclavage des noirs! supposez-vous, pour un instant, aux galères, et que vous y soyez injustement; supposez ensuite que votre bien m'ait été donné; que penseriez-vous de moi, si j'allais mettre en principe, que vous devez rester toujours à la chaîne, quoiqu'innocents, parce qu'on ne peut vous en faire sortir sans me ruiner? Voilà cependant le beau raisonnement avec lequel, dans vos mémoires clandestins, vous combattez les intentions bienfaisantes des rois et des ministres; vous surprenez, dans les pays où la presse n'est pas libre, des défenses de combattre vos principes criminels; et certes, en cela du moins, vous vous êtes rendus justice [1].

C'est surtout, pour ces pays où la liberté est captive, que j'ai écrit cet ouvrage; et je l'ai écrit dans une langue étrangère pour moi, mais que les ouvrages des poètes et des philosophes français ont rendue la langue de l'Europe. Cette protection accordée à l'avarice contre les nègres, qui est en Angleterre et en Hollande l'effet de la corruption générale de ces nations, n'a pour cause, en Espagne et en France, que les préjugés du public, et la surprise faite aux gouvernements, que l'on trompe également, et sur la nécessité de l'esclavage, et sur la prétendue importance politique des colonies à sucre. Un écrit, fait par un étranger, peut surtout être utile pour la France: il ne sera pas si facile d'en détruire l'effet d'un seul mot, en disant qu'il est l'ouvrage d'un philosophe. Ce nom, si respectable ailleurs, est devenu une injure dans cette nation; et de combien de choses aussi n'y accuse-t-on pas les philosophes? Si quelques écrivains se sont élevés contre l'esclavage des nègres, ce sont des philosophes, a-t-on dit; et on a cru leur avoir

[1] Il n'est au pouvoir de personne d'enchaîner aujourd'hui la plume des adversaires de l'esclavage; mais en revanche les colons n'en sont plus réduits à défendre leur cause clandestinement, et les avocats ne leur manquent ni dans les chambres, ni dans la presse devenue libre. Après que deux tiers de siècle ont passé sur les lignes où Condorcet exhalait son indignation contre l'esclavage, on en est réduit à se demander si, malgré la *perfectibilité* de l'esprit humain, la servitude noire ne se soutiendra pas encore pendant le renouvellement complet d'une pareille période? E. D.

répondu. A-t-on proposé d'abolir l'usage dégoûtant et meurtrier de paver de morts l'intérieur des églises, d'entasser les cadavres au milieu des villes; ces idées viennent des philosophes. Quelques personnes se sont-elles soustraites, par l'inoculation, aux dangers de la petite vérole, c'est par l'avis des philosophes. Ce sont les philosophes qui ont fait supprimer les fêtes, les Célestins et les Jésuites, et qui ont essayé de répandre l'opinion absurde, que le monde pourrait subsister, quand même il n'y aurait plus de moines. Si un historien parle avec indignation du massacre des Albigeois ou de la Saint-Barthélemy, des assassinats de l'Inquisition, des docteurs qui déclarèrent Henri IV déchu du trône, et qui aiguisèrent contre lui tant de poignards; sur-le-champ on dénonce cet historien comme un philosophe, *ennemi du trône et de l'autel*. Si on a supprimé depuis peu l'usage de briser les os des accusés entre les planches, pour les engager à dire la vérité, c'est que les philosophes ont déclamé contre la question; et c'est malgré les philosophes que la France a eu le bonheur de sauver un débris des anciennes lois, et de conserver l'habitude précieuse d'appliquer à la torture les criminels condamnés. Ce sont des philosophes qui ont voulu abolir les corvées; et c'est encore leur faute si, malgré le rétablissement de cette méthode, elle s'éteint peu à peu. Necker fit rétablir la corvée avec quelques modifications en faveur des corvéables. Mais Turgot et l'opinion publique avaient porté un coup mortel à l'institution. A peine, en substituant un impôt aux corvées, a-t-on pu sauver de leurs mains destructives le juste et antique usage de n'en faire tomber le poids que sur les roturiers. Qui est-ce qui ose se plaindre en France de la barbarie des lois criminelles, de la cruauté avec laquelle les protestants français sont privés des droits de l'homme et du citoyen[1], de la dureté et de l'injustice des lois sur la contrebande et sur la chasse? Ce sont les philosophes. Qui a pu avoir la coupable hardiesse de prétendre qu'il serait utile au peuple, et conforme à la justice, de rendre la liberté au commerce et à l'industrie? Quels sont ceux qui ont réclamé, pour chaque propriétaire, le droit illimité de disposer de sa denrée; pour chaque homme le droit illimité de disposer de ses forces? On voit bien que ce sont sûrement les philosophes. Et, si quelques personnes ont poussé la scélératesse jusqu'à dire à l'oreille que le roi, en rendant la liberté aux serfs du domaine public, devait comprendre dans ce nombre les serfs du clergé, et qu'il en avait le droit; ces blasphèmes ne sortent-ils pas de la bouche d'un philosophe? Voilà ce que j'ai entendu dire à plusieurs gens en habit noir dans plusieurs antichambres, pen-

[1] L'état civil a été rendu en France aux protestants, en 1778, par un édit, malgré plusieurs remontrances très-éloquentes. La question des criminels condamnés a été abolie, la même année, par une loi enregistrée en lit de justice, de l'exprès commandement du roi. (*Note de l'Auteur.*)

dant le dernier séjour que j'ai fait en France. En vérité, il faut que ceux qui s'accordent à attribuer aux philosophes de pareilles atrocités, se soient formés de la philosophie une idée bien abominable!

POST-SCRIPTUM [1].

Il ne sera peut-être pas inutile de présenter ici un tableau de la législation des États-Unis relativement à la servitude des noirs.

Malgré la protection accordée à l'esclavage par le gouvernement d'Angleterre, jamais l'État de Massachusett ne l'a autorisé; tout esclave introduit dans cet État a obtenu sa liberté dès qu'il l'a réclamée.

Depuis la Révolution, tous les États, à l'exception des deux Caroline et de la Géorgie, ont défendu l'importation de nouveaux esclaves.

La Caroline méridionale a fait la même défense pour trois ans seulement.

La Pensylvanie a, de plus, fait une loi pour déclarer libres tous les nègres qui naîtront après la promulgation de cette loi.

La constitution pour régler la forme et le pouvoir du congrès, présentée aux États par la convention formée à Philadelphie en 1787, porte que le congrès ne défendra point l'importation des esclaves avant l'année 1808; mais qu'il pourra l'assujettir à un droit d'entrée, pourvu que ce droit n'excède pas dix piastres par tête [2].

Ainsi, tout annonce que le commerce et la traite des nègres ne tarderont pas à éprouver une proscription unanime. L'esclavage ne peut durer en Pensylvanie que jusqu'à la mort des individus nés après la loi. Dans les huit États du Nord, où il n'y a qu'un petit nombre de nègres, on doit espérer une loi semblable, ou même un affranchissement plus prompt.

Il ne reste plus que quatre États; mais en Virginie les hommes les plus éclairés s'occupent, avec ardeur et avec constance, des moyens de préparer un affranchissement graduel. L'esclavage est regardé universellement dans les treize États, comme un crime de lèse-humanité, comme une tache à la gloire de la liberté. Or, il est difficile qu'avec cette opinion, l'intérêt particulier des propriétaires d'esclaves puisse longtemps l'emporter dans un pays où la presse est libre, et où toutes les mesures de l'autorité publique, toutes les délibérations du corps lé-

---

[1] Ajouté à l'édition de 1788. La première, comme on l'a indiqué plus haut, est de 1781.

[2] Il n'est pas inutile de remarquer ici, que, dans ce projet de constitution, on s'est servi du mot *personne* pour désigner les esclaves. « L'horreur que les rédacteurs de ce projet » ont pour un état si contraire au droit naturel, les a empêchés de faire usage même du » terme usité. » Telles sont les expressions de l'auteur des *Recherches historiques et politiques sur les Etats-Unis*, ouvrage qui le premier a donné à l'Europe des idées exactes sur ces gouvernements, et où les droits de la raison et les intérêts de l'humanité sont défendus sans exagération comme sans faiblesse. (*Note de l'Auteur.*)

gislatif, et même toutes les propositions qui y sont faites, tous les avis qui y sont ouverts, sont nécessairement publics.

Nous ajouterons qu'en Angleterre, il s'est formé une société pour l'abolition de la traite et de l'esclavage des nègres : cette société, qui compte parmi ses souscripteurs des membres des deux chambres, et même des ministres, finira par remplir tôt ou tard son objet. Il est impossible que des bills dictés par l'humanité et la justice, avoués par la raison et la saine politique, ne finissent par entraîner le vœu des deux chambres. A la vérité, dans les premiers débats sur cet objet, l'Europe a vu avec indignation des pairs de la Grande-Bretagne s'avilir jusqu'à se rendre les protecteurs des marchands d'esclaves, et les apologistes de leur infâme brigandage, quoique la dignité de lord et la fortune héréditaire qui l'accompagne, semblassent exclure toute espèce de liaison entre deux classes si différentes.

La France a suivi l'exemple de l'Angleterre; et il existe à Paris une société dont l'objet unique est de chercher les moyens de procurer l'abolition de la traite et de l'esclavage des nègres. Jusqu'ici elle a eu peu d'activité ; mais le moment où elle s'est formée est favorable : jamais le gouvernement n'a montré un esprit d'humanité plus éclairé, plus suivi, ni plus de respect pour les droits des classes inférieures de la société.

DE L'INFLUENCE

DE LA

RÉVOLUTION DE L'AMÉRIQUE SUR L'EUROPE[1].

A M. le marquis de Lafayette, qui, à l'âge où les hommes ordinaires sont à peine connus dans leur société, a mérité le titre de Bienfaiteur des Deux-Mondes.

Par un habitant obscur de l'ancien hémisphère.

INTRODUCTION.

Le chemin de la vérité, dit le poète Sadi, est étroit et placé entre deux précipices. Le moindre faux pas fait rouler au fond; on se relève étourdi de la chute; on gravit avec peine pour se rapprocher du sommet; on croit y toucher, on fait un dernier effort, et l'on retombe de l'autre côté.

L'Amérique avait à peine déclaré son indépendance, et nos politiques voyaient déjà clairement que la ruine de l'Angleterre et la prospérité de la France devaient être la conséquence nécessaire de cette heureuse révolution. Cette indépendance est reconnue, assurée; ils semblent la voir avec indifférence, et ne s'avisent de douter de leurs prédictions qu'à l'instant où l'événement commence à en vérifier la dernière partie.

J'ai cru que ce moment, où l'opinion semble s'égarer en sens contraire, était précisément celui où il pouvait être utile de discuter tranquillement les conséquences de ce grand événement et je vais tâcher d'être prophète de sang-froid.

Le prix proposé par M. l'abbé Raynal, sur le bien et le mal qui ont résulté pour l'Europe de la découverte du Nouveau-Monde, avait excité mon intérêt; j'avais osé entreprendre de résoudre cette question, mais j'ai senti que ce travail était au-dessus de mes forces, et je n'ai sauvé de l'incendie que le chapitre où j'examinais l'influence que l'indépendance de

[1] Cet écrit semble être de 1787, 1788 ou 1789.

l'Amérique aurait sur l'humanité, sur l'Europe, sur la France en particulier, et l'analyse des principes d'après lesquels j'essayais de trouver une méthode de mesurer les différents degrés du bonheur public.

Une nation prise en corps, étant un être abstrait, elle ne peut être ni heureuse, ni malheureuse. Ainsi, quand on parle du bonheur d'une nation collectivement, on ne peut entendre que deux choses ; ou une espèce de valeur moyenne, regardée comme le résultat du bonheur et du malheur des individus, ou les moyens généraux de bonheur ; c'est-à-dire, de tranquillité et de bien-être, que le sol, les lois, l'industrie, les rapports avec les nations étrangères, peuvent offrir à la généralité des citoyens. Il suffit d'avoir quelqu'idée de justice pour sentir que l'on doit s'en tenir au dernier sens.

Autrement, il faudrait adopter la maxime, trop répandue chez les républicains anciens et modernes, que le petit nombre peut être légitimement sacrifié au plus grand, maxime qui met la société dans un état de guerre perpétuelle, et soumet à l'empire de la force, ce qui ne devrait l'être qu'à la raison et à la justice.

Les moyens généraux de bonheur pour l'homme en société, peuvent se partager en deux classes. La première comprend tout ce qui assure, tout ce qui étend la jouissance libre de ses droits naturels. La seconde renferme les moyens de diminuer le nombre des maux auxquels l'humanité est assujettie par la nature ; de pourvoir à nos premiers besoins plus sûrement et avec moins de travail ; de nous procurer un plus grand nombre de jouissances par l'emploi de nos forces et l'usage légitime de nos industries ; et par conséquent, les moyens d'augmenter notre force et notre industrie, doivent être rangés dans la même classe.

Les droits de l'homme sont : 1° La sûreté de sa personne, sûreté qui renferme l'assurance de n'être troublé par aucune violence, ni dans l'intérieur de sa famille, ni dans l'emploi de ses facultés dont il doit conserver l'exercice indépendant et libre pour tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'un autre;

2° La sûreté et la jouissance libre de sa propriété;

3° Comme dans l'état de société il y a certaines actions qui doivent être assujetties à des règles communes ; comme il faut établir des peines pour les atteintes portées par un individu aux droits d'autrui, soit par la violence, soit par la fraude, l'homme a encore le droit de n'être soumis pour tous ces objets qu'à des lois générales, s'étendant à l'universalité des citoyens, dont l'interprétation ne puisse être arbitraire, dont l'exécution soit confiée à des mains impartiales.

4° Enfin le droit de contribuer, soit immédiatement, soit par des représentants, à la confection de ces lois et à tous les actes faits au nom de la société, est une conséquence nécessaire de l'égalité naturelle et primitive de l'homme, et l'on doit regarder une jouissance égale de ce droit pour chaque homme usant de sa raison, comme le terme duquel on doit

chercher à se rapprocher. Tant qu'on ne l'a pas atteint, on ne peut pas dire que les citoyens jouissent de ce dernier droit dans toute son étendue.

Il n'est aucun des droits des hommes qu'on ne puisse déduire facilement de ceux auxquels nous venons d'essayer de les réduire, et il serait même aisé de prouver que tous les principes des lois civiles, criminelles, comme ceux des lois d'administration, de commerce, de police, sont une suite de l'obligation de respecter les droits compris dans les trois premières divisions.

Le bonheur d'une société est d'autant plus grand, que ces droits y appartiennent avec plus d'étendue aux membres de l'État. Mais la jouissance de chacun de ces mêmes droits n'est pas également importante pour le bonheur commun ; nous les avons placés ici suivant l'ordre dans lequel nous croyons qu'ils contribuent à ce bonheur, et nous ajouterons même que, dans une société très-nombreuse, il doit arriver presque nécessairement que le dernier de ces droits se trouve presque nul pour le plus grand nombre des habitants d'un pays.

Des républicains zélés l'ont regardé comme le premier de tous ; et il est vrai sans doute que, dans une nation éclairée, dégagée de toute superstition, où il appartiendrait à tout citoyen qui pourrait ou voudrait l'exercer, la jouissance de ce droit assurerait celle de tous les autres. Mais il perd ses avantages les plus précieux, si l'ignorance, si les préjugés écartent ceux qui doivent l'exercer, du sentier étroit que la règle immuable de la justice leur a tracé ; et, relativement au bonheur public, une république qui aurait des lois tyranniques, peut être fort au-dessous d'une monarchie[1].

En adoptant cet ordre, on sent que la violation très fréquente ou très forte, d'un droit moins essentiel, peut nuire davantage au bonheur commun que la violation légère ou très-rare d'un droit plus important ; qu'ainsi, par exemple, une forme dans la jurisprudence criminelle, qui exposerait les innocents à être condamnés par des juges ignorants ou prévenus, peut faire plus de mal à un pays qu'une loi qui condamnerait à

---

[1] Rien n'est plus sage que cette doctrine de Condorcet. Il est manifeste que la concession de *droits politiques* ne saurait avoir d'utilité réelle, que si elle est de nature à garantir la jouissance des *droits sociaux* énumérés précédemment. Ces derniers droits sont l'objet du contrat social, tandis que les autres ne sont qu'un instrument propre à assurer l'exécution de ce contrat. Mais un instrument, de quelque espèce qu'il soit, ne saurait répondre à sa destination, qu'autant que ceux entre les mains desquels on le remet, sont pourvus de la capacité de s'en servir. D'où il suit que la question du *suffrage universel* en matière politique est du nombre de celles où la pratique vient modifier nécessairement les données de la théorie. On ne prouve rien en démontrant que le droit de voter appartient à tous, si l'on ne prouve en même temps que l'exercice de ce même droit, par tous, ne tournera point contre l'intérêt général de la société. Or, ce n'est pas faire cette preuve que de signaler les abus qui coïncident, dans l'ordre social, avec la restriction de ce droit. Car ceux qui en sont les adversaires n'ont pas de peine à établir, que, dans l'état actuel des esprits et des choses, bien plus d'abus se rencontreraient encore, si la restriction n'existait pas. L. D.

mort pour un délit imaginaire très-rare dans le lieu où cette peine est établie. Des lois fiscales, des lois prohibitives peuvent, en attaquant l'exercice libre de la propriété, être plus nuisibles qu'un pouvoir d'emprisonner arbitrairement, dont on ne ferait qu'un usage très-rare.

Ces principes sont simples; mais la manière d'évaluer les degrés du mal ou du bien que peuvent produire ces différentes lésions des droits naturels ou la destruction des abus contraires à ces droits, commence à devenir difficile. Il ne suffirait pas de connaître avec précision les effets de chaque loi injuste, de chaque réforme utile, il faudrait encore une mesure commune à laquelle on pût les comparer.

Quant à la seconde classe de moyens de bonheur, il est aisé de voir qu'ils dépendent encore en très-grande partie de l'exercice plus étendu et plus libre des droits naturels, et ils se bornent ensuite d'abord à la jouissance d'une paix durable et assurée avec les puissances étrangères; puis à l'augmentation des moyens de se procurer plus de jouissances avec un travail égal, soit par celle des lumières et de l'industrie, soit par l'extension des relations avec les autres peuples, soit surtout par une plus grande égalité dans la distribution de ces moyens entre les membres de la société. En effet, comme la population se proportionne nécessairement à la quantité des subsistances, reproduites dans une année ordinaire, on voit aisément que jamais la masse des jouissances pour la pluralité des citoyens, ne peut-être très-grande, au moins d'une manière constante et durable; et qu'ainsi, c'est dans la distribution plus égale de ces jouissances que l'on doit chercher le bonheur public; c'est à maintenir ou à rétablir cette égalité entre les membres d'une nation, sans nuire au droit de propriété, sans gêner l'exercice légitime de la liberté, que doivent tendre toutes les lois civiles, toutes celles qui ont le commerce pour objet.

Il résulte de ces mêmes principes que le bonheur d'un peuple, loin de s'accroître par le malheur ou l'affaiblissement de ses voisins, doit augmenter, au contraire, par la prospérité des autres peuples, puisqu'il en recevrait alors l'exemple des bonnes lois ou de la destruction des abus, de nouveaux moyens d'industrie, tous les avantages enfin qui naissent de la communication des lumières; et il est sensible en même temps que la masse des jouissances communes et la facilité de les répartir avec plus d'égalité, est pour tous les peuples l'effet nécessaire des progrès de chacun d'eux.

La seule exception à cette loi générale, est le cas où un peuple égaré par une fausse politique, fatigue ses voisins par son ambition, et cherche, soit par la guerre, soit par des monopoles, soit par des lois prohibitives de commerce, à leur rendre, à ses propres dépens, sa puissance dangereuse et sa prospérité inutile.

Tels sont les principes d'après lesquels je vais essayer de montrer quelle doit être l'influence de la révolution d'Amérique.

On ne trouvera, peut-être, à l'auteur de ces réflexions, d'autre mérite que celui de rêver plus en grand que l'abbé de Saint-Pierre, et il répondra comme lui : « Je me consolerai sans peine d'avoir passé toute ma vie pour un rêveur, si je puis espérer qu'un siècle après moi, l'exécution d'une de mes idées puisse faire un peu de bien.

C'est même trop exiger. En cherchant à répandre quelques vérités isolées et stériles en elles-mêmes, on peut faciliter à la longue des combinaisons d'idées plus heureuses et plus fécondes. N'est-ce pas encore être utile que de contribuer à diriger l'attention des bons esprits sur une matière importante, à leur inspirer le désir d'en faire l'objet de leurs méditations ou de leurs recherches? On n'aurait aucun droit à la gloire qu'ils pourraient mériter, mais on en aurait du moins au plaisir d'avoir été l'occasion de quelque bien ; et serait-ce payer trop cher ce plaisir que de l'acheter par un léger service d'amour propre, par l'humiliation de s'être trompé de bonne foi, ou de n'avoir dit sur de grands objets que des vérités petites et communes?

CHAPITRE PREMIER. — Influence de la révolution d'Amérique sur les opinions et la législation de l'Europe.

Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus[1]. Mais il ne suffit pas qu'ils soient écrits dans les livres des philosophes et dans le cœur des hommes vertueux, il faut que l'homme ignorant ou faible puisse les lire dans l'exemple d'un grand peuple.

L'Amérique nous a donné cet exemple. L'acte qui a déclaré son indépendance est une exposition simple et sublime de ces droits si sacrés et si longtemps oubliés. Dans aucune nation, ils n'ont été ni si bien connus, ni conservés dans une intégrité si parfaite.

L'esclavage des nègres subsiste encore, à la vérité, dans quelques-uns des États-Unis ; mais tous les hommes éclairés en sentent la honte, comme le danger, et cette tache ne souillera plus longtemps la pureté des lois Américaines.

Ces sages républicains, encore attachés à quelques restes des préjugés anglais, n'ont pas senti assez que les lois prohibitives, les règlements de commerce, les impôts indirects étaient de véritables atteintes au droit de propriété, dont ces institutions restreignent le libre exercice, car on ne possède point ce dont on ne peut disposer[2]. En établissant une tolérance plus

---

[1] Voltaire.

[2] Voyez les mêmes principes professés par Turgot dans sa lettre au docteur Price sur les *constitutions américaines* (*Œuvres de Turgot*, édit. Guillaumin, tome II, p. 560). — E. D.

étendue qu'aucune autre nation, ils ont consenti à quelques limitations exigées par le peuple, mais contraires, sinon à l'exercice de la liberté personnelle, du moins au droit qu'a chaque homme de n'être soumis à aucune privation pour avoir cru ce que sa raison lui ordonnait de croire. On pourrait, peut-être, encore trouver dans les lois de quelques États de faibles restes d'un fanatisme trop aigri par de longues persécutions, pour céder aux premiers efforts de la philosophie ; mais, si on compare ces atteintes portées aux droits naturels des hommes à tout ce qu'un œil éclairé pourrait en découvrir dans les législations des peuples les plus sages, surtout dans celles de ces nations anciennes que l'on admire tant et que l'on connaît si peu, on sentira que notre opinion sur celles de l'Amérique n'est pas le fruit d'un enthousiasme exagéré, ni pour cette nation, ni pour notre siècle.

D'ailleurs, si on peut faire aux Américains des reproches fondés, ils n'ont pour objet que des erreurs particulières ou d'anciens abus que les circonstances n'ont pas permis de corriger. Il leur suffira d'être conséquents pour tout réparer. Ils sont le seul peuple chez lequel on ne trouve, ni des maximes du machiavélisme érigées en principes politiques, ni parmi les chefs, l'opinion sincère ou feinte de l'impossibilité de perfectionner l'ordre social et de concilier la prospérité publique avec la justice.

Le spectacle d'un grand peuple où les droits de l'homme sont respectés, est utile à tous les autres, malgré la différence des climats, des mœurs et des constitutions. Il apprend que ces droits sont partout les mêmes, et que hors un seul [1], auquel, pour l'intérêt de la tranquillité publique, le citoyen vertueux doit savoir renoncer dans certaines constitutions, il n'est point d'État où l'homme ne puisse jouir de tous les autres dans leur entière étendue.

Il fait sentir l'influence que la jouissance de ces droits a sur la prospérité commune, en montrant que l'homme, qui n'a jamais craint d'outrages pour sa personne, acquiert une âme plus élevée et plus douce ; que celui dont la propriété est toujours assurée, trouve la probité facile ; que le citoyen qui ne dépend que des lois, a plus de patriotisme et de courage.

Cet exemple, si utile à toutes les nations qui peuvent le contempler, allait être perdu pour le genre humain. Les grandes nations méprisent l'exemple des petits peuples, et l'Angleterre qui, depuis un siècle, en avait donné un si imposant, n'allait plus servir qu'à accréditer par sa chute, l'opinion si répandue, si dangereuse et si fausse, que les lois ne peuvent avoir sur les peuples qu'un empire passager, et que les corps politiques sont condamnés à se dissoudre après quelques instants d'une vie

[1] Celui de participer à la confection des lois. Voir l'*Introduction* de l'ouvrage. E. D.

plus ou moins brillante. Si l'Amérique eût succombé sous les armes de l'Angleterre, le despotisme y aurait bientôt forgé les fers de la mère patrie, et les Anglais auraient éprouvé le sort de toutes les républiques qui ont cessé d'être libres, pour avoir voulu avoir des sujets au lieu de n'avoir que des citoyens.

Or, l'Angleterre eût perdu ses lois en perdant sa liberté. Il peut arriver sans doute que, dans une monarchie paisible, un sage législateur respecte assez les droits des hommes pour faire envier au fier républicain le sort de ses heureux sujets. On sait que cette vérité, importante pour la tranquillité de ces constitutions, a été prouvée par des philosophes français, précisément dans le même temps où ils étaient accusés dans les journaux, dans les mandements et dans les réquisitoires, de prêcher la sédition. Mais la violence seule peut assujettir celui qui a joui de la liberté ; et, pour que le citoyen consente à cesser de l'être, il faut lui ravir jusqu'à la dignité d'homme.

Par une conséquence nécessaire du respect qu'ont eu les lois de l'Amérique pour les droits naturels de l'humanité, tout homme, quels que soient sa religion, ses opinions, ses principes, est sûr d'y trouver un asile. En vain l'Angleterre offrait-elle le même avantage, du moins aux protestants. L'industrie de ses habitants ne laisse point de ressource à celle de l'étranger, sa richesse repousse le pauvre, il reste peu de place sur un sol où le commerce, les manufactures ont multiplié les hommes. Son climat ne convient même qu'aux peuples d'une petite partie de l'Europe. L'Amérique, au contraire, offre à l'industrie des espérances séduisantes, le pauvre y trouve une subsistance facile : une propriété assurée, suffisante à ses besoins, peut y devenir le prix de son travail. Un climat plus varié convient aux hommes de tous les pays.

Mais en même temps, l'Amérique est séparée des peuples de l'Europe par une vaste étendue de mer. Il faut d'autres motifs pour engager à la traverser, qu'un simple désir d'augmenter son bien-être. L'opprimé seul peut avoir la volonté de franchir cet obstacle : ainsi, l'Europe, sans avoir à craindre de grandes émigrations, trouve dans l'Amérique un frein utile pour les ministres qui seraient tentés de trop mal gouverner. L'oppression doit y devenir plus timide, lorsqu'elle saura qu'il reste un asile à celui qu'elle aurait marqué pour sa victime, et qu'il peut, à la fois, lui échapper et la punir en la forçant de se présenter avec lui au tribunal de l'opinion.

La liberté de la presse est établie en Amérique, et l'on y a regardé avec juste raison le droit de dire et celui d'entendre les vérités qu'on croit utiles, comme un des droits les plus sacrés de l'humanité.

Dans un pays où le saule serait un arbre sacré, et où il serait défendu, sous peine de la vie, d'en rompre une branche pour sauver un homme qui se noie, dirait-on que la loi ne porte aucune atteinte ni à la liberté, ni à la sûreté des citoyens? si l'absurdité des lois contre la liberté de la

presse ne nous paraît pas aussi palpable, c'est que malheureusement l'habitude a le pouvoir funeste de familiariser la faible raison humaine avec ce qui doit le plus la révolter.

Or, l'exemple seul de tout le bien que la liberté de la presse a fait et fera encore en Amérique, sera d'autant plus utile pour l'Europe, qu'il est plus propre que celui de l'Angleterre à rassurer contre les prétendus inconvénients de cette liberté. Déjà plus d'une fois on a vu l'Américain se soumettre à des lois dont il avait attaqué avec chaleur, ou les principes ou les effets, et obéir avec respect aux dépositaires de la puissance publique, sans renoncer au droit de chercher à les éclairer et de dénoncer à la nation leurs fautes ou leurs erreurs. On a vu des discussions publiques détruire les préjugés et préparer, aux vues sages de ces législations naissantes, l'appui de l'opinion générale.

On a vu cette liberté, loin de favoriser l'intrigue, dissiper des associations particulières, empêcher ceux qui étaient conduits par des vues personnelles de se former des partis, et on a pu en conclure, que les déclamations et les libelles n'ont de dangers qu'autant que la sévérité des lois les oblige de circuler dans les ténèbres.

On y a vu, enfin, que l'opinion répandue facilement et promptement dans un pays immense, au moyen de l'impression, offrait au gouvernement, dans des circonstances difficiles, une arme souvent plus parfaite que les lois; nous n'en citerons qu'un exemple : la désertion s'était introduite dans une partie de la milice, les peines les plus sévères n'avaient pu l'arrêter, parce que l'espérance de l'impunité leur ôtait toute leur force. On proposa d'insérer le nom du coupable dans la gazette de son pays, et la crainte de cette punition fut plus efficace que celle de la mort. On sent que cette manière si noble et si généreuse de faire rentrer les citoyens dans le devoir, doit tout son succès au droit qu'aurait eu l'accusé de réclamer avec une égale publicité contre une inculpation injuste.

En Angleterre, l'usage d'éluder par des subtilités, souvent ridicules, les lois encore subsistantes contre la liberté de la presse, le scandale des libelles, la vénalité des écrivains politiques, la fausse chaleur d'un patriotisme qu'on ne sent pas, ont empêché de s'apercevoir que ce pays doit plus encore à la liberté de la presse qu'à sa constitution, le maintien des lois et le respect qu'on y conserve pour la partie des droits de l'humanité, que l'opinion y a consacrés.

Croit-on qu'en voyant la tolérance la plus étendue dont aucun peuple ait encore joui, loin d'exciter des troubles en Amérique, y faire fleurir la paix et la fraternité, les gouvernements des pays où l'intolérance règne encore, continueront de la croire nécessaire au repos des États, et n'apprendront pas, enfin, qu'ils peuvent, sans danger, obéir à la voix de la justice et de l'humanité? Jadis le fanatisme osait se montrer à découvert, et demander, au nom de Dieu, le sang des hommes : la raison l'a

forcé de se cacher ; il a pris le masque de la politique, et c'est pour le bien de la paix, qu'il demande qu'on lui laisse encore les moyens de la troubler. Mais l'Amérique a prouvé qu'un pays peut-être heureux, quoiqu'il n'y ait dans son sein ni persécuteurs, ni hypocrites ; et les politiques, qui auraient eu peine à le croire sur l'autorité des sages, le croiront, sans doute, sur celle de cet exemple.

En observant comment les Américains ont fondé leur repos et leur bonheur sur un petit nombre de maximes, qui semblent l'expression naïve de ce que le bon sens aurait pu dicter à tous les hommes, on cessera de vanter ces machines si compliquées, où la multitude des ressorts rend la marche violente, irrégulière et pénible ; où tant de contre-poids, qui, dit-on, se font équilibre, se réunissent dans la réalité pour peser sur le peuple. Peut-être sentira-t-on le peu d'importance, ou plutôt le danger de ces subtilités politiques trop longtemps admirées, de ces systèmes où l'on veut forcer les lois, et, par conséquent, la vérité, la raison, la justice, leurs bases immuables, à changer suivant la température, à se plier à la forme des gouvernements, aux usages que le préjugé a consacrés, et même aux sottises adoptées par chaque peuple, comme s'il n'eût pas été plus humain, plus juste et plus noble de chercher, dans une législation raisonnable, des moyens de l'en désabuser !

On verra qu'on peut avoir de braves guerriers, des soldats obéissants, des troupes disciplinées, sans recourir à la dureté des administrations militaires de plusieurs nations de l'Europe, où les subalternes sont jugés sur les mémoires secrets de leurs chefs, condamnés sans avoir été entendus, punis sans avoir pu se défendre ; où c'est un nouveau crime de demander à prouver son innocence, et un crime bien plus grand encore d'imprimer qu'on n'est point coupable. Il faut cependant l'avouer, ce n'est pas à la corruption, à une injustice réfléchie, à une dureté tyrannique qu'il faut attribuer ce système d'oppression secrète qui viole à la fois les droits des citoyens et ceux des nations ; c'est encore moins à la nécessité, car il est à la fois aussi inutile, aussi dangereux pour la discipline, pour la sûreté de l'État, qu'il peut être injuste. Que faut-il donc en accuser ? Hélas ! c'est seulement cette ignorance invincible du droit naturel qui excuse du péché ; et l'exemple d'un peuple libre, mais soumis avec docilité aux lois militaires comme aux lois civiles, aura sans doute le pouvoir de nous en guérir.

Le spectacle de l'égalité qui règne dans les États-Unis, et qui en assure la paix et la prospérité, peut aussi être utile à l'Europe. Nous ne croyons plus, à la vérité, que la nature ait divisé la race humaine en trois ou quatre ordres, comme la classe des solipèdes, et qu'un de ces ordres y soit aussi condamné à travailler beaucoup et à peu manger. On nous a tant parlé des avantages du commerce et de la circulation, que le noble commence à regarder un banquier et un commerçant pres-

que comme son égal, pourvu qu'il soit très-riche. Mais notre philosophie ne va pas plus loin, et nous imprimions encore, il n'y a pas long temps, que le peuple est, dans certains pays, *taillable et corvéable* de sa nature [1].

Nous disions, il n'y a pas encore longtemps, que le sentiment de l'honneur ne peut exister dans toute sa force que dans certains états, et qu'il fallait avilir la plus grande partie d'une nation afin de donner au reste un peu plus d'orgueil.

Mais voici ce qu'on pourrait lire dans l'histoire de l'Amérique : « Un jeune général français, chargé de défendre la Virginie contre une armée supérieure, voyant que les soldats qu'on avait tirés de leurs régiments pour lui former un corps de troupes, l'abandonnaient, déclara, pour faire cesser cette espèce de désertion, que, voulant avoir avec lui des hommes choisis, il renverrait de l'armée tous ceux dont il soupçonnerait la valeur, la fidélité ou l'intelligence. Dès ce moment, aucun n'eut l'idée de se retirer. Un soldat, qu'il voulait charger d'une commission particulière, exigea de lui la promesse que, s'il venait à périr en l'exécutant, on mettrait dans la gazette de son pays, qu'il n'avait quitté le détachement que par ordre du général ; un autre, hors d'état de marcher à cause d'une blessure, loua un chariot à ses dépens pour suivre l'armée. » Alors on sera forcé de convenir que le sentiment de l'honneur est le même dans toutes les constitutions, qu'il agit avec une force égale sur les hommes de toutes les conditions, pourvu qu'aucune d'elles ne soit ni avilie par une opinion injuste, ni opprimée par de mauvaises lois.

Tels sont les biens que l'humanité entière doit attendre de l'exemple de l'Amérique, et nous serions surpris qu'on regardât comme chimériques ces avantages, parce qu'ils n'ont pas une influence immédiate et physique sur le sort des individus. Ce serait ignorer que le bonheur des hommes réunis en société, dépend presque uniquement des bonnes lois, et que, s'ils doivent leur premier hommage au législateur qui réunit à la sagesse de les concevoir la volonté et le pouvoir de les prescrire ; ceux qui, par leurs exemples ou par leurs leçons, indiquent à chaque législateur les lois qu'il doit faire, deviennent après lui les premiers bienfaiteurs des peuples.

[1] Voyez Déclaration du 11 août 1776, et les Remontrances du Parlement au sujet des célèbres édits de février 1776. E. D.

CHAPITRE II. — Des avantages de la révolution d'Amérique relativement à la conservation de la paix en Europe.

L'abbé de Saint Pierre avait osé croire que les hommes seraient un jour assez raisonnables pour que les nations consentissent, d'un commun accord, à renoncer au droit barbare de la guerre, et à soumettre au jugement d'arbitres paisibles la discussion de leurs prétentions, de leurs intérêts ou de leurs griefs. Sans doute cette idée n'est pas chimérique; il est si clairement prouvé que la guerre ne peut jamais être un bien pour la pluralité des individus d'une nation! Et pourquoi les hommes, qui se sont accordés si longtemps pour se livrer à des erreurs absurdes ou funestes, ne s'accorderaient-ils pas un jour pour adopter des vérités simples et salutaires? Mais cette espérance est encore loin de se réaliser.

Peut-être l'abbé de Saint-Pierre aurait-il été plus utile, si, au lieu de proposer aux souverains (monarques, sénats ou peuples) de renoncer au droit de faire la guerre, il leur eût proposé de conserver ce droit, mais d'établir en même temps un tribunal chargé de juger, au nom de toutes les nations, les différends qui peuvent s'élever entre elles, sur la remise des criminels, sur l'exécution des lois de commerce, les saisies de vaisseaux étrangers, les violations de territoire, l'interprétation des traités, les successions, etc.; les différents États se seraient réservé le droit d'exécuter les jugements de ce tribunal, ou d'en appeler à celui de la force. Les hommes qui l'auraient composé, auraient été chargés de rédiger un code de droit public, fondé uniquement sur la raison et la justice, et que les nations confédérées seraient convenues d'observer pendant la paix. Ils en eussent formé un autre, destiné à contenir les règles qu'il serait de l'utilité générale d'observer en temps de guerre, soit entre les nations belligérantes, soit entre elles et les puissances neutres. Un tel tribunal pourrait étouffer des semences de guerre, en établissant, dans l'état de paix, plus d'union entre les peuples, et détruire ces germes de haine et cette humeur d'un peuple contre un autre, qui dispose à la guerre et en fait saisir tous les prétextes. Souvent les ambitieux qui la conseillent n'oseraient la proposer, s'ils ne se flattaient de soulever en leur faveur l'opinion populaire, s'ils n'étaient appuyés du suffrage de ceux-mêmes dont ils prodiguent le sang et la substance. Les guerres seraient devenues moins cruelles; en effet, nous sommes encore bien loin d'avoir donné à la justice, à l'humanité, tout ce qu'on peut leur accorder pendant la guerre, sans nuire au succès. Les troupes réglées ont du moins produit un grand bien, celui de rendre les peuples étrangers à la guerre qu'on fait en leur nom, et il n'y a aucune raison pour que l'ennemi ne traite pas les habitants de la frontière qu'il a conquise, comme il traiterait ceux de la sienne s'il était obligé de la dé-

fendre. Est-il si nécessaire au succès des guerres maritimes de légitimer le vol et le brigandage [1]? A-t-on pesé seulement avec quelque attention les tristes avantages et les conséquences funestes de cet usage des siècles et des nations barbares? Mais ne nous égarons pas dans ces idées qui, toutes simples, toutes naturelles qu'elles soient pour tout homme doué d'un cœur juste et d'un esprit droit, étonneraient encore l'oreille des politiques.

Venons aux effets de la révolution d'Amérique, et voyons si, quoiqu'elle ait coûté une guerre à l'humanité, elle n'aura pas été un bien, même à cet égard.

Si l'Angleterre se fût réconciliée avec ses colonies, le ministère britannique eût senti qu'une guerre étrangère était le seul moyen d'en tirer des taxes, d'y établir l'autorité militaire, d'y avoir un parti. Cette guerre avec la maison de Bourbon eût entraîné la perte d'une grande partie des îles que la France et l'Espagne n'eussent pu soutenir contre l'Amérique et l'Angleterre réunies. Je ne regarderais pas la perte des îles à sucre en elle-même comme un très-grand malheur pour la France [2]. Le produit de ces îles, diminué de ses frais de culture, des dépenses d'administration et de défense, n'ajoute qu'une très-petite somme au produit total du territoire de la France, et ces possessions si difficiles à défendre, diminuent plutôt qu'elles n'augmentent la puissance nationale. Mais il n'en serait pas de même dans les cas où l'on pourrait craindre qu'une nation, peu éclairée sur les vrais intérêts de son propre commerce, ne permît à des négociants riches et avides d'exercer un monopole sur les étrangers : monopole dont cette nation elle-même, et surtout les négociants peu riches sentiraient aussi le poids. Dans cette hypothèse, l'intérêt de chaque nation consommatrice serait d'avoir un moyen de se procurer, au moins en partie, des denrées deve-

---

[1] Allusion au *droit de course*. La presse du milieu du dix-neuvième siècle en est encore à défendre ce singulier droit, ainsi que l'esclavage des nègres. Comment s'étonner, après cela, que le peuple n'ait pas toujours des idées bien exactes du juste et de l'injuste, puisque le *sens moral* manque encore à ses législateurs et à ses publicistes?

Ce qui fera l'éternel honneur de la philosophie du dix-huitième siècle, c'est d'avoir ressuscité les notions de sens commun et de droit naturel, tuées véritablement par le bavardage de la plupart des théologiens, des jurisconsultes et des publicistes. On tombe des nues en quelque sorte, quand, ouvrant le *Traité du droit de domaine de propriété*, par Pothier, on y voit ce savant et religieux juriste discuter avec un sang-froid imperturbable, les bizarres dispositions des ordonnances sur la *course*. Il ne lui vient pas même à l'idée de se demander si le *vol* et le *brigandage*, pour employer les expressions de Condorcet, aussi exactes qu'énergiques, sont des moyens légitimes d'*acquérir*. Ils sont tels à ses yeux, parce qu'ils sont autorisés par la *loi*. Mais, si la loi est dépourvue de règle, si elle ne peut remonter jusqu'à un principe avoué par la raison, sanctionné par la conscience humaine, elle se confond nécessairement avec la force, qui n'est qu'une puissance physique complétement étrangère à l'ordre moral. Qu'importe? Les docteurs en droit ne furent pas inventés pour discuter ces choses-là. E. D.

[2] Voyez Mémoire écrit par Turgot, en 1776, sur l'issue, par rapport à l'Espagne et à la France, de la querelle de l'Angleterre avec ses colonies (*œuvres*, édit. Guillaumin, t. II, p. 551). E. D.

nues nécessaires, sans dépendre du caprice des autres nations. C'est sous ce point de vue que la possession des colonies dans les Antilles est vraiment importante pour les nations européennes. Les principes généraux de l'économie politique sont prouvés d'une manière rigoureuse, ils ne sont sujets à aucune exception réelle. Si on ne peut les suivre dans la pratique, en étendre les conséquences à tous les cas particuliers, c'est uniquement parce qu'une grande partie des hommes se laissent guider par des préjugés contraires à ces principes : ainsi, ces exceptions apparentes ne servent qu'à les confirmer davantage. Dans la supposition que nous considérons, les conséquences de la perte des îles eussent été funestes pour la France. La marine française, détruite par une guerre malheureuse, eût laissé l'Angleterre maîtresse de la mer : bientôt elle eût voulu envahir le commerce de l'Inde, de l'Afrique, des deux parties de l'Amérique.

L'esprit de monopole qu'elle porte dans le commerce, l'eût engagée à prendre, même aux dépens de sa propre richesse, les mesures les plus ruineuses aux autres peuples, les eût exposés à tout ce qu'une politique mercantile peut imaginer de vexations et d'outrages. Mais, avant que ce système de machiavélisme eût atteint son but, avant que l'empire britannique se fût divisé, dans combien de guerres les nations de l'Europe n'auraient-elles pas été entraînées? Car ce système eût été inégalement, mais constamment suivi par des ministres intéressés à occuper leurs nations de conquêtes, soit pour se maintenir dans leurs places, soit pour éviter des troubles intérieurs ou la séparation des colonies, soit pour détruire sourdement la constitution et faire naître une monarchie absolue. Peut-être plus d'un siècle d'oppressions et de guerres eût-il précédé l'époque, où la division de cet empire eût fait renaître la paix et la liberté des mers. Ainsi, l'humanité peut pardonner à la guerre d'Amérique, en songeant aux maux dont cette guerre l'a préservée.

La même révolution doit rendre les guerres plus rares en Europe.

En effet, on ne peut se le dissimuler, les Américains sont presque absolument les maîtres de faire pencher la balance dans les mers de l'Amérique, en faveur de la puissance qu'ils favoriseront : ils ont, en même temps plus de facilités que les nations européennes pour les conquérir et les garder. D'ailleurs, les habitants de ces îles, assez indifférents sur le nom de la puissance à laquelle ils appartiennent, parce qu'ils sont moins de véritables propriétaires attachés au sol de leur patrie que des entrepreneurs de manufactures, seraient disposés à s'unir à un peuple qui, dédaignant de commander à des sujets, ne veut avoir que des concitoyens, et pour qui conquérir ne peut être qu'admettre les vainqueurs à partager son indépendance et sa liberté. Sans doute, il peut arriver que les colons anglais, français, espagnols, craignent l'arrivée des Américains dans leurs possessions, plus qu'ils ne la désirent, si les Américains proscrivent chez eux l'esclavage des noirs, et que les puissances euro

péennes aient la barbarie et la mauvaise politique de le conserver. Mais alors les Américains n'en seraient que plus sûrs du succès, puisqu'ils auraient, en arrivant dans chaque île, des partisans nombreux, animés de tout le courage que peuvent donner la vengeance et l'espoir de la liberté.

Ainsi, du moment où les États-Unis auront réparé les maux au prix desquels ils ont acheté leur indépendance, aucune nation de l'Europe ne pourrait, sans imprudence, entreprendre une guerre dans les mers, où elle serait exposée à tout perdre, si elle avait les États-Unis pour ennemis, et à se mettre dans leur dépendance, si elle les avait pour amis.

La possession des Antilles aurait été absolument précaire dans très peu de temps, dès aujourd'hui peut-être, sans la révolution d'Amérique; elle le deviendra sans doute, mais plus tard : et, d'ailleurs, les Anglais auraient sûrement regardé la conquête de ces îles comme très-importante, et il n'est pas vraisemblable que les Américains aient jamais la même idée. Ils sentent qu'il importe à leur liberté, à la conservation de leurs droits de ne pas avoir de sujets; ils ne peuvent désirer d'avoir loin d'eux des alliés faibles et difficiles à défendre; et les Européens seuls, par une conduite imprudente, pourraient leur inspirer le désir de faire cette conquête. C'est ce qu'a senti le ministère de France, et il est empressé d'ouvrir ses colonies aux Américains : cette opération, juste en elle-même, nécessaire à la prospérité, presque à l'existence des colonies, a été en même temps dictée par une politique sage et prévoyante.

Les Américains serviront encore à maintenir la paix en Europe par l'influence de leur exemple. Dans l'ancien monde quelques philosophes éloquents, et surtout Voltaire, se sont élevés contre l'injustice, l'absurdité de la guerre; mais à peine ont-ils pu y adoucir, à quelques égards, la fureur martiale. Cette foule immense d'hommes qui ne peuvent attendre de gloire et de fortune que par le massacre, ont insulté à leur zèle, et l'on répétait dans les livres, dans les camps, dans les cours, qu'il n'y avait plus ni patriotisme, ni vertu, depuis qu'une abominable philosophie avait voulu épargner le sang humain.

Mais, dans l'Amérique, ces mêmes opinions pacifiques sont celles d'un grand peuple, d'un peuple brave qui a su défendre ses foyers et briser ses fers. Toute idée de guerre entreprise par ambition, par le désir de la conquête, y est flétrie par le jugement tranquille d'une nation humaine et paisible. Le langage de l'humanité et de la justice ne peut y être l'objet de la risée, ni des courtisans guerriers d'un roi, ni des chefs ambitieux d'une république. L'honneur de défendre sa patrie y est le premier de tous, sans que l'état militaire pèse avec orgueil sur les citoyens. Et que pourront opposer à cet exemple les préjugés guerriers de l'Europe?

CHAPITRE III. — Avantages de la révolution d'Amérique relativement à la perfectibilité de l'espèce humaine.

Nous avons déjà essayé de montrer combien l'exemple de l'Amérique, et les lumières qui doivent naître de la liberté de discuter toutes les questions importantes au bonheur des hommes, peuvent être utiles à la destruction des préjugés qui règnent encore en Europe. Mais il est un autre genre d'utilité sur lequel nous croyons devoir nous arrêter, bien que très-convaincu qu'il paraîtra chimérique au plus grand nombre de nos lecteurs.

L'Amérique offre un pays d'une vaste étendue, où vivent plusieurs millions d'hommes que leur éducation a préservés des préjugés et disposés à l'étude, à la réflexion. Il n'y existe aucune distinction d'état, aucun attrait d'ambition, qui puisse éloigner ces hommes du désir, si naturel, de perfectionner leur esprit, de l'employer à des recherches utiles, d'ambitionner la gloire qui accompagne les grands travaux ou les découvertes ; et rien n'y retient une partie de l'espèce humaine dans une abjection qui l'a dévouée à la stupidité comme à la misère. Il y a donc lieu d'espérer que l'Amérique, d'ici à quelques générations, en produisant presqu'autant d'hommes occupés d'ajouter à la masse des connaissances que l'Europe entière, en doublera au moins les progrès, les rendra au moins deux fois plus rapides. Ces progrès embrasseront également les arts utiles et les sciences spéculatives.

Or, on doit mettre le bien qui en peut résulter pour l'humanité au nombre des effets de la révolution. La dépendance de la mère-patrie n'eût pas sans doute éteint le génie naturel des Américains, et M. Franklin en est la preuve. Mais elle eût presque toujours détourné ce génie vers d'autres objets ; le désir d'être quelque chose en Angleterre, eût étouffé tout autre sentiment dans l'âme d'un Américain né avec de l'activité et des talents, et il eût choisi les moyens les plus prompts et les plus sûrs d'y parvenir. Ceux qui n'auraient pu nourrir cette ambition seraient tombés dans le découragement et dans l'indolence.

Les États gouvernés par des princes qui règnent loin d'eux, les provinces des grands empires, trop éloignées de la capitale, nous offriraient des preuves frappantes de cette assertion, et nous les développerions ici sans la crainte de paraître nous ériger en juges du génie, en appréciateurs des nations et des découvertes.

On sera peut-être surpris de me voir placer ici quelques découvertes, quelques inventions et le progrès de nos connaissances à côté de ces grands objets, la conservation des droits de l'humanité, le maintien de la paix, et même avant les avantages qui peuvent résulter du commerce.

Mais, occupé à méditer depuis longtemps sur les moyens d'améliorer le sort de l'humanité, je n'ai pu me défendre de croire qu'il n'y en a réellement qu'un seul : c'est d'accélérer le progrès des lumières. Tout autre moyen n'a qu'un effet passager et borné. Quand même on avouerait que des erreurs, des fables, des législations combinées, non d'après la raison, mais d'après les préjugés locaux, ont fait le bonheur de quelques nations, on serait forcé d'avouer aussi que, partout, ce bien trop vanté a disparu en peu de temps, pour faire place à des maux que la raison n'a pas encore pu guérir après plusieurs siècles. Que les hommes soient éclairés, et bientôt vous verrez le bien naître, sans effort, de la volonté commune.

CHAPITRE IV. — Du bien que la révolution de l'Amérique peut faire par le commerce a l'Europe et a la France en particulier.

Nous n'avons presque considéré jusqu'ici que des avantages qui, par leur nature, sont communs à toutes les nations. Celui du maintien de la paix a quelques degrés d'importance de plus pour les peuples qui, comme la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, sont exposés à des guerres dans les îles de l'Amérique.

De même la France tirera plus d'utilité qu'aucun des peuples de l'Europe des idées saines des Américains sur les droits de la propriété et de la liberté naturelle, parce qu'avec un plus grand besoin de ces idées que la nation anglaise, elle est dans ce degré de lumières qui permet d'en profiter, et jouit d'une constitution où les réformes utiles ne trouveraient que peu d'obstacles à vaincre, et surtout en trouveraient beaucoup moins qu'en Angleterre.

Nous commencerons encore ici par examiner les avantages qui résulteront de la révolution d'Amérique, pour le commerce de toutes les nations; nous verrons ensuite si à cet égard la France doit avoir quelque supériorité. Mais avant de nous livrer à cet examen, il est bon de chercher quelle espèce d'utilité une nation peut trouver dans le commerce étranger.

Elle y trouve, 1° celle de se procurer les denrées nécessaires, ou presque nécessaires qui lui manquent, de se les procurer à un meilleur prix, enfin, et d'avoir une plus grande assurance de ne pas en manquer; 2° celle d'augmenter par le débit plus grand des denrées nationales, ou des objets manufacturés, l'intérêt qu'ont les cultivateurs à multiplier les productions, et en même temps d'augmenter l'industrie et l'activité des manufacturiers, qui ne peuvent s'accroître sans influer sur la quantité du produit net des terres, et par conséquent sur la richesse réelle.

Ces deux avantages, celui de l'importation plus avantageuse ou plus sûre des denrées, celui d'une exportation plus étendue peuvent paraître se confondre, parce que l'un ne peut guère exister sans l'autre. Mais nous les distinguons, parce que le premier a pour objet direct l'augmentation du bien-être, et le second l'augmentation de la richesse.

Il faut observer de plus, que la production ne peut augmenter dans un pays par le commerce d'exportation, sans qu'il ne résulte de cette surabondance de denrées un moindre danger d'en manquer.

On peut compter encore, parmi les avantages du commerce étranger, ceux qu'une nation retire de son industrie, de son habileté dans le négoce. C'est ainsi qu'un peuple qui n'habiterait qu'un rocher, et qui aurait quelques capitaux, pourrait vivre et même augmenter ces capitaux, en recevant chaque année, pour prix de son travail ou de ses spéculations de commerce, une portion du revenu territorial d'une autre nation.

Ce troisième avantage, le premier de tous pour un petit peuple livré uniquement au commerce et à l'industrie, est presque nul pour les grandes nations qui occupent un vaste territoire.

Le commerce se fait toujours par échange, et par échange de matières qui se renouvellent chaque année : autrement il ne pourrait être durable, puisque le peuple qui échangerait tous les ans, contre une denrée dont il a besoin, une denrée qui ne se renouvelle pas, serait au bout d'un certain temps dans l'impossibilité de faire cet échange.

Mais la manière dont l'échange se fait n'est pas indifférente : 1° supposons qu'un pays qui n'a pas de mines abondantes, achète en argent des marchandises d'un autre, il est clair qu'il faut qu'il ait vendu à un troisième des marchandises pour de l'argent; ainsi, pour faire cet échange réel de marchandises contre marchandises, il y a fallu payer deux fois le profit du commerçant : on ne le paierait qu'une fois si l'échange était immédiat, ou, en d'autres termes, le négociant qui gagne sur ce qu'il achète et sur ce qu'il vend, peut se contenter d'un moindre profit. Voilà donc, pour la masse des citoyens, une épargne de frais inutiles. Il n'est donc pas indifférent de payer les mêmes denrées en marchandises ou en argent ; et, toutes choses égales d'ailleurs, il est plus avantageux de les payer en marchandises.

2° Il est plus avantageux à un pays d'exporter les denrées dont la culture exige le plus d'avances, proportionnellement au produit net, et dont la production est plus irrégulière, plus exposée à des accidents ou à l'intempérie des saisons. Le commerce étranger est un moyen d'en assurer le débit dans les années d'abondance, et de rendre moins précaire l'existence des entrepreneurs de culture. Ainsi, par exemple, il est plus avantageux d'exporter du vin, que du blé, des bois, etc.

3° Il est plus avantageux d'exporter des denrées brutes, parce que, pourvu que la liberté soit entière, la culture en obtient le même encouragement. Dans un cas on cultive pour acheter les denrées étrangè-

res, dans l'autre, pour entretenir les ouvriers nationaux, et l'effet est le même si l'on ne décourage pas la culture par des lois prohibitives. Mais, dans le premier cas, la culture seule est encouragée; dans le second, l'industrie l'est en même temps, et l'on y gagne l'avantage d'avoir à un prix égal des produits de manufacture plus parfaits.

Enfin, il vaut mieux, et par la même raison, tirer des denrées non manufacturées, que des produits de manufactures, mais toujours avec la même condition de la liberté entière. Cette condition est nécessaire, parce que sans elle il arrivera, ou qu'on vendra les denrées brutes à plus bas prix, ou qu'on achètera plus cher les produits des manufactures; ce qui devient un mal, une perte réelle, et détruit même avec excès les avantages qu'on peut attendre de cette combinaison de commerce.

Après avoir établi ces principes, examinons les avantages pour l'Europe, et pour la France, d'un commerce immédiat et plus étendu avec l'Amérique.

D'abord toute extension d'un commerce libre est un bien : 1° en ce qu'il résulte nécessairement, d'un côté, plus d'encouragement pour la culture, d'un autre, plus de jouissance pour le même prix; 2° en ce qu'il en résulte naturellement, que chaque pays arrive plus promptement à ne cultiver, à ne fabriquer que ce qu'il peut cultiver ou fabriquer avec le plus d'avantage. L'accroissement des richesses et de bien-être qui peut résulter de l'établissement de cet ordre naturel est incalculable. Malheureusement, l'espèce de fureur avec laquelle toutes les nations veulent tout cultiver, tout fabriquer, non pour faire de simples essais, mais dans la vue de ne rien acheter au dehors, prouve combien l'on ignore même aujourd'hui cette utilité d'un commerce étendu et libre.

Indépendamment de cet avantage, les Américains occupant un terrain immense, dont une partie n'est pas encore défrichée, ne peuvent être longtemps encore que des cultivateurs; dans un pays libre, tout homme, quelle que soit son industrie, préférera nécessairement l'état de propriétaire à tout autre, tant qu'il pourra se flatter de pouvoir y atteindre sans trop sacrifier de son aisance. Ainsi l'Amérique n'aura longtemps, en général, que des denrées brutes à apporter en Europe, et des denrées manufacturées à y demander. Elle aura peu d'argent à mettre dans le commerce, parce que la plus grande partie des capitaux sera consacrée à la dépense des défrichements, des établissements dans les parties reculées. Elle ne commercera donc avec l'Europe que par des échanges immédiats. Enfin, la seule denrée qu'elle tirera de l'Europe et qu'elle en tirera longtemps encore, est le vin, une de celles dont l'exportation est la plus avantageuse.

La France paraît en même temps être la nation européenne pour laquelle le commerce avec l'Amérique est le plus important : 1° parce qu'elle est obligée d'acheter, dans le nord, pour de l'argent, des huiles, des fers, des chanvres, du bois qu'elle se procurerait en Amérique en les

échangeant pour des produits de ses manufactures; 2° parce que dans les années de disette en blé, le blé et le riz de l'Amérique seraient une ressource importante pour les provinces situées sur l'Océan, ou qui communiquent avec cette mer par des canaux et des rivières navigables; 3° parce qu'elle peut établir avec l'Amérique un très-grand commerce en vins, et qu'ayant presque exclusivement ce commerce particulier, en même temps que relativement aux manufactures elle peut au moins soutenir la concurrence avec l'Angleterre, il doit naturellement arriver que ce commerce nécessaire lui fasse obtenir la préférence sur l'Angleterre pour tous les autres; et il n'est pas douteux qu'elle ne l'ait sur le reste des nations européennes, tant que l'industrie du Portugal et de l'Espagne n'aura point fait de progrès.

On a pu croire que l'Angleterre aurait au contraire la supériorité, et certainement, toutes choses égales d'ailleurs, la conformité de langage, de manière de vivre, de religion, jointe à l'habitude de se servir des produits des manufactures anglaises, pourraient avoir une grande influence. Mais il faut observer que cette influence n'exercerait tout son empire que dans le premier moment; or, dans ce premier moment, les restes d'une indignation trop bien fondée, les liaisons contractées pendant la guerre dernière doivent nécessairement diminuer l'effet des motifs qui auraient pu déterminer les Américains à donner la préférence à l'Angleterre, et la France aura le temps d'employer les moyens qui dépendent d'elle, pour empêcher ces motifs de balancer ses avantages réels. Nos manufactures sauront bientôt se plier au goût et aux besoins des Américains que nos commerçants apprendront à connaître et à prévenir.

La communication des deux langues peut être facilitée par l'établissement de colléges dans quelques-unes de nos villes, où les Américains feraient élever leurs enfants, où ils les enverraient même en grand nombre, si tout enseignement religieux en était exclu.

La religion ne doit pas être longtemps un obstacle: le dogme le plus cher aux Américains, celui auquel ils tiennent le plus, est le dogme de la tolérance, ou plutôt de la liberté religieuse; car, chez ce peuple, conduit plus qu'aucun autre par la raison seule, le mot de tolérance paraît presque un outrage à la nature humaine. Or, pourquoi désespérerait-on de voir la tolérance (qu'on me pardonne ici ce mot européen) s'établir bientôt dans notre patrie? N'existe-t-elle pas aujourd'hui dans l'ancien monde depuis le Kamtchatka jusqu'à l'Islande, depuis la Laponie jusqu'à l'Apennin? Les princes de la maison de Hugues Capet sont les seuls grands souverains qui ne l'aient pas encore appelée dans leurs États. Mais en France, la voix unanime de tous les esprits éclairés dans le clergé, dans la noblesse, dans la magistrature, dans le commerce, sollicite cette révolution avec force et sans relâche. Ces sollicitations seront-elles inutiles? Ne doit-on pas espérer plutôt que le gou-

vernement cédera aux motifs de justice et d'utilité qu'on lui présente, et même que la tolérance s'établira en France, d'après un système plus régulier, plus conforme à la justice naturelle, et que nous réparerons par là le malheur et peut-être la honte d'avoir tardé si longtemps à suivre l'exemple des autres peuples?

On verra sans doute les avantages particuliers du commerce avec l'Amérique diminuer peu à peu. Il ne restera plus à l'Europe que ceux qui naissent d'un commerce actif, étendu, entre des nations industrieuses et riches. Mais ce changement sera l'ouvrage de plusieurs siècles, et alors les nouveaux progrès du genre humain ne laisseront rien à regretter aux nations éclairées des deux mondes.

Il est impossible qu'une nation de plus, ajoutée au petit nombre de celles qui font le commerce avec intelligence et activité, n'augmente pas entre elles cette concurrence dont l'effet naturel est de diminuer les frais de transport; et c'est un bien pour toutes les nations qui n'ont d'autre intérêt réel que de se procurer, avec abondance et au plus bas prix possible, les denrées que le besoin ou l'habitude leur rendent nécessaires.

Enfin, il ne faut pas croire que le commerce de l'Amérique doive se borner aux objets qu'elle fournit maintenant à l'Europe. Combien cette contrée immense ne renferme-t-elle pas de substances, à peine connues aujourd'hui de nos naturalistes, et même presque ignorées de ses habitants, dont bientôt le commerce nous fera connaître l'utilité? Quand bien même la conjecture que nous hasardons ici, ne serait pas appuyée sur la connaissance de plusieurs productions, dont il est aisé de prédire qu'elles deviendront un jour des objets de commerce, cette espérance ne devrait pas être regardée comme chimérique; il serait absolument contre l'ordre constant de la nature, que ce vaste continent n'offrît que des productions inutiles ou communes à l'Europe.

Des moralistes austères nous diront peut-être que cet avantage, qui se bornerait à nous donner de nouveaux besoins, doit être regardé comme un mal; mais nous répondons qu'il nous donnera au contraire de nouvelles ressources pour satisfaire ceux auxquels la nature a voulu nous soumettre. Dans tous les pays, dans tous les temps où il existera une grande inégalité dans les fortunes, les hommes auront des besoins factices, et la contagion de l'exemple les fera éprouver à ceux mêmes que la pauvreté empêche de les satisfaire. Ainsi, multiplier les moyens de pourvoir à ces besoins factices, et rendre ces moyens moins coûteux, c'est faire un bien réel, c'est rendre moins sensibles, moins dangereux pour la tranquillité commune, les effets de l'inégalité des fortunes, et, si jamais l'influence lente, mais sûre, d'un bon système de législation peut détruire cette inégalité en Europe, les besoins factices qu'elle seule a fait naître, disparaîtront avec elle, ou plutôt, il n'en restera que ce qu'il faut pour conserver à l'espèce humaine cette activité, cette indus-

trie, cette curiosité nécessaires à ses progrès, et par conséquent à son bonheur.

Nous aurions désiré, sans doute, pouvoir compter au nombre des avantages qui naîtront de nos liaisons avec l'Amérique, celui de l'exemple d'une liberté entière et illimitée de commerce donnée par une grande nation. Mais si, sur d'autres parties de la politique, ces nouvelles républiques ont montré une raison et des lumières supérieures à celles des nations les plus éclairées, il paraît qu'elles ont conservé sur les deux objets importants et intimement liés entre eux, l'impôt et le commerce, quelques restes des préjugés de la nation anglaise. Elles semblent ne pas sentir assez que l'intérêt de l'Amérique est d'ouvrir à toutes les denrées, à toutes les nations, une entière liberté d'entrer ou de sortir, de vendre ou d'acheter, sans exception comme sans privilége, soit que les nations européennes rendent au commerce sa liberté, soit qu'elles lui laissent ses chaînes ou qu'elles lui en donnent de nouvelles. Déjà égarés par ces vues mercantiles dont l'Europe leur donne l'exemple, quelques États ont gêné le commerce par des impôts indirects. Ils n'ont pas vu combien, dans un pays où les propriétaires de terre forment le grand nombre, où les propriétés sont plus également distribuées qu'en Europe, où l'impôt est très-faible, un impôt direct sur le produit des terres serait facile à établir et à lever. D'ailleurs quels avantages ne trouveraient pas des citoyens égaux d'un État libre dans un système où chacun, voyant ce que doit lui coûter une taxe nouvelle, ne serait pas la dupe des raisonnements qui, sous de vains prétextes, tendraient à en faire établir d'inutiles!

Cet impôt ne peut décourager les défrichements, puisqu'il est aisé de fixer, à l'exemple de la France, un terme avant lequel les terrains nouvellement défrichés n'y seraient pas assujettis. Le peu de numéraire des Américains n'est pas une objection, parce que non-seulement en Amérique, où l'impôt est très-faible, mais chez les nations les plus chargées de subsides, le numéraire en métaux ou en billets, nécessaire pour solder l'impôt, est une très-petite partie de celui qui sert aux opérations de commerce et aux usages de la vie.

Si on parcourt l'histoire de l'administration des États-Unis depuis la déclaration de l'indépendance[1], on ne trouvera point dans tous les États des constitutions également bien combinées. Il n'en est point où l'on ne puisse observer quelques défauts; toutes les lois établies depuis l'acte d'indépendance ne sont pas également justes et sages, mais aucune partie de la législation politique, de la législation criminelle, n'offrira d'erreurs grossières, de principes oppresseurs ou ruineux. Au contraire,

[1] Cette déclaration eut lieu le 8 juillet 1776, deux ans à peu près après la fameuse *Déclaration des droits*, rédigée par le Congrès tenu à Philadelphie, le 4 septembre 1774. E. D.

dans les opérations de finance et de commerce, presque tout annonce une lutte constante entre les anciens préjugés de l'Europe et les principes de justice et de liberté si chers à cette nation respectable; et souvent les préjugés ont obtenu la victoire.

Cependant, en convenant de ces défauts, l'amour des Américains pour l'égalité, leur respect pour la propriété, la forme de leur constitution empêcheront sans doute d'y établir jamais, ni ces prohibitions, ou absolues ou indirectement ordonnées par l'établissement de droits énormes, ni ces priviléges exclusifs de commerce, ni ces monopoles de certaines denrées, ni ces visites si outrageantes, si contraires à tous les droits du citoyen, ni ces lois barbares contre la fraude, ni ces corporations exclusives de marchands, ou d'ouvriers, ni enfin tout ce que l'esprit mercantile, et la fureur de tout régler pour tout opprimer, ont produit en Europe de vexations absurdes, et l'exemple de l'Amérique apprendra du moins à en voir l'inutilité et à en sentir l'injustice.

Je n'ai point parlé du commerce de la France avec l'Amérique relativement au tabac, parce que ce n'est point la France qui fait ce commerce, mais la compagnie qui en a le privilége, et dont les intérêts sont absolument étrangers à ceux de la nation, toutes les fois qu'ils n'y sont pas opposés. Avec quelque nation, de quelque manière que se fasse ce commerce, il est toujours également nuisible. Une compagnie n'achètera que d'une autre compagnie, et quand même on retrouverait encore, en achetant cette denrée des Américains, une partie de l'avantage qui résulte d'un commerce d'échange, comparé à un commerce en argent, les faux frais de toute espèce qu'entraîne un commerce de monopole, sont si supérieurs à cet avantage, qu'il deviendrait presque insensible.

CONCLUSION.

Telles avaient été mes réflexions sur l'influence de la révolution d'Amérique. Je ne crois pas en avoir exagéré l'importance, ni m'être laissé entraîner à l'enthousiasme qu'inspire le noble et touchant spectacle que ce nouveau peuple donne à l'univers.

SUR L'IMPOT PROGRESSIF[1].

L'impôt proportionnel est celui qui augmente dans la même raison que la valeur imposée ; ainsi, par exemple, un impôt sur le revenu est proportionnel, s'il en est toujours le dixième, c'est-à-dire, si le revenu de 100 l. en paie 10, et que celui de 1000 en paie 100.

On a donné le nom d'impôt progressif à celui qui augmente plus qu'en proportion de la valeur imposée ; comme si, par exemple, 1000 l. de revenus payaient un vingtième, que pour le revenu qu'on aurait de plus jusqu'à 2000 l., on payât deux vingtièmes, trois pour le revenu qu'on aurait au-dessus de 2000 livres jusqu'à 3000, et ainsi de suite.

Les règles suivant lesquelles croît cette proportion peuvent être variées à l'infini.

On voit qu'un impôt progressif peut se décomposer en plusieurs impôts proportionnels, dont le premier, par exemple, affecterait la totalité des revenus ; le second, la portion seulement qui excède une certaine somme ; le troisième ce qui excède encore une autre limite.

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, tous les revenus paient un vingtième : ce qui excède 1000 livres en paie un second ; ce qui excède 2000 un troisième, etc.

On voit aussi qu'on peut arrêter où l'on veut cette loi d'augmentation, ou le nombre de ces impôts successifs.

L'impôt proportionnel peut être considéré comme un impôt sur les choses ; il reste le même, quel qu'en soit le possesseur. Un revenu de 100 livres passant de la main d'un individu, qui n'en a point d'autre, dans celle d'un autre individu qui a 100,000 livres de rente, paie toujours la même somme.

L'impôt progressif est nécessairement personnel : 100 livres paient plus lorsqu'elles appartiennent à un homme qui a 100,000 livres de rente, que lorsqu'elles passent à celui qui n'avait rien.

---

[1] On verra, par la lecture de cet écrit, qu'il faut en rapporter la date à l'année 1793.
E. D.

Si l'impôt n'était établi que sur le produit net d'une terre, s'il était à peu près le même chaque année, comme, par exemple, entre un cinquième et un quart de ce produit, alors il ne serait réellement payé par personne.

En héritant, en achetant 100 livres de revenus en terre, je n'hériterais, je n'achèterais dans la réalité qu'un revenu entre 80 et 75 livres; je pourrais même l'affermer pour une valeur moyenne entre ces deux extrêmes, 77 livres 10 sous, par exemple, en chargeant le fermier de l'imposition.

Il en serait de même d'une avance qui, en bonifiant une terre, en augmenterait le produit net de 100 livres; ce serait une augmentation réelle de 80 à 75 livres que cette avance me vaudrait.

Tel est le vrai système des économistes, qui n'a été calomnié que pour n'avoir pas été entendu.

Ils ont prouvé de plus que les impôts, quels qu'ils fussent, étaient toujours payés réellement par ce produit net, mais que ceux qui ne l'affectaient pas directement étaient plus onéreux, exigeaient de plus grands frais, soumettaient à de plus grandes gênes, entraînaient plus d'exactions ou d'injustices, et ne pouvaient être répartis qu'avec inégalité.

Mais ils n'ont jamais prétendu le prouver que d'un impôt à peu près constant pendant un certain nombre d'années. En effet, lorsqu'un impôt indirect diminue le produit net des terres, par un changement dans le prix des denrées ou des salaires, dans le taux de l'intérêt, il faut du temps pour que tous ces changements puissent s'effectuer d'une manière générale, et que l'équilibre se rétablisse. Par exemple, l'impôt avancé par le fermier ne retombe sur le produit net, sur la part du propriétaire, qu'au moment d'un nouveau bail.

Une taxe extraordinaire, exigée une seule fois, si la crainte de la voir répéter n'entre dans aucune spéculation, est réellement payée par celui-même à qui elle est directement demandée.

Supposons maintenant un impôt sur toute espèce de somme annuellement disponible, de quelque manière qu'on se la procure, le travail, l'industrie, le commerce, des placements de capitaux, des fonds de terre, des émoluments de places, il est clair d'abord que la partie de ce revenu, nécessaire à la subsistance de la famille, ne peut être imposée. On peut sans doute me demander un impôt sur un produit net, ne fût-il que de quelques livres, et on ne m'empêche point par là de gagner par mon travail même beaucoup au delà du nécessaire; on ne me demande qu'une portion d'un avantage dont je jouis sans qu'il m'en coûte aucune peine.

Mais il n'en est pas de même du revenu dans lequel on comprend tous les moyens de subsister. C'est donc sur l'excédant seul que l'impôt doit être placé. Evaluons ce nécessaire à 400 l. et supposons l'impôt proportionnel à l'excédant, et d'un vingtième; celui qui a 800 l. paiera le

vingtième de 400 l. ou 20 l. ; c'est-à-dire, le quarantième du total ; celui qui a 2400 l. paiera 100 l. ou un vingt quatrième du total, et ainsi de suite. Voilà donc un impôt proportionnel sur la portion du revenu excédant 400 l., mais progressif sur le revenu entier ; et cette distribution est absolument conforme aux principes de la plus rigoureuse justice.

Ceux qui approchent du nécessaire ne paieraient alors presque rien ; les petites erreurs sur l'évaluation de leurs facultés ne pourraient avoir un effet sensible.

Ce serait donc une réforme utile dans notre contribution mobilière, que d'exempter absolument une certaine somme de revenu présumé, et de n'imposer proportionnellement que l'excédant. Alors cette contribution deviendrait un véritable impôt progressif.

Mais n'y a-t-il pas un autre degré de richesse au delà duquel seulement doit commencer le paiement d'une portion des contributions publiques, lorsqu'il n'est pas encore possible de se contenter d'un seul impôt sur le produit net des terres, lorsqu'il n'est pas encore possible d'en fixer le montant d'une manière assez constante, pour qu'il n'affecte que la propriété même, et n'influe point sur le sort du propriétaire?

D'abord les dépenses publiques ne sont pas toutes rigoureusement nécessaires ; il en est qui ne sont qu'utiles ; et, dans ce cas, elles ont pour limites le point où l'utilité de la dépense devient égal au mal produit par la contribution. Or, il existe des dépenses dont l'utilité n'est au-dessus des privations occasionnées par l'impôt que pour ceux auxquels il n'ôte qu'un véritable superflu.

Ensuite, la même dépense ne peut-elle pas avoir pour le riche une utilité dont il profite seul, sans qu'il perde rien de l'utilité commune à tous? Telle est, par exemple, dans la dépense des grandes routes la commodité pour les riches de se porter rapidement d'un lieu à un autre pour des voyages d'agrément ; tandis que l'utilité de ces mêmes routes, pour le transport des denrées, l'activité du commerce, les voyages d'affaires, est la même pour tous.

Vous n'encouragerez pas véritablement les arts utiles, sans encourager, dans les produits de ces arts, une perfection qui ne sera jamais une jouissance que pour le riche ; et cependant il n'en profite pas moins du plus grand degré de bonté qu'acquièrent en même temps les productions communes de ces arts. Vous ne pouvez même encourager l'agriculture, prise dans un sens général, sans faire des essais qui n'aboutiront aussi qu'à multiplier pour le riche des jouissances d'agrément.

Il serait donc très-juste de dire : Tous les revenus seront proportionnellement imposés; mais, au-dessus d'un certain terme, l'excédant paiera proportionnellement une autre contribution. Celle-ci sera destinée à ces dépenses dont l'utilité, quoique réelle, ne peut dédommager celui à qui elle coûterait des privations pénibles. Elle sera destinée à faire

payer par les riches certains avantages exclusifs qu'ils retirent de dépenses faites, à la vérité, pour l'utilité générale, mais dont il résulte nécessairement des jouissances qui ne peuvent être que pour eux seuls. Voilà encore un second sens dans lequel l'impôt progressif est conforme à la justice.

Cependant la nature même a marqué des bornes à cette espèce d'impôts. S'ils empêchent l'homme riche d'augmenter ou de conserver sa fortune; si, dès lors, ils l'obligent de recourir à ces moyens secrets de s'enrichir, toujours nuisibles à la prospérité nationale, ils tarissent les sources de l'industrie; s'ils offrent un assez grand intérêt pour inviter à chercher des moyens d'éluder la loi, ils corrompent les mœurs publiques; s'ils forcent l'homme opulent à diminuer sa dépense, à dissimuler sa richesse, ils ruinent plusieurs branches d'industrie nécessaires à la subsistance actuelle du pauvre laborieux, ils produisent le goût d'amasser des trésors, de les augmenter en cachette, de ne les employer qu'à séduire ou à corrompre. Un tel impôt aurait l'effet des lois somptuaires, rigoureusement exécutées, celui de rendre vraiment dangereuse l'aristocratie des richesses.

Aussi c'est l'aristocratie qui a presque partout établi ces lois, afin de concentrer, de perpétuer la richesse dans certaines familles, de forcer à l'employer pour l'ambition, et non pour le plaisir.

Je sais que l'existence des grandes fortunes est nuisible par elle-même; qu'il est utile qu'elles se rapprochent de l'égalité; je sais que sans cela l'égalité même des droits ne peut être entière et réelle; je sais que les grandes fortunes ne sont point nécessaires à cette activité d'industrie, à cette heureuse distribution de travaux, à cette circulation, à cet accroissement de capitaux, de richesses, qui permet au sol de se couvrir d'une population plus nombreuse, et qui augmente, pour chaque génération, les moyens d'aisance et de bien-être. Mais aussi la destruction subite, le déplacement de ces fortunes, et même le changement instantané de leur emploi dérangeant la marche de l'industrie, la distribution actuelle du travail, le cours établi du commerce, peuvent réduire le sol d'un pays à ne plus nourrir qu'une population beaucoup plus faible, peuvent condamner plusieurs générations au malheur, pour revenir lentement ensuite à une prospérité que l'on atteindrait beaucoup plutôt, et avec bien moins de sacrifices, en détruisant l'inégalité de fortune par des moyens plus doux, qui même seraient plus efficaces.

Il est bon, en effet, d'observer que ces fortunes cachées, tenues en réserve pour satisfaire l'ambition et l'avarice, se perpétueraient plus longtemps que s'il avait été permis au luxe de les employer, à la fantaisie de les dissiper.

Il est donc nécessaire à la prospérité commune de régler l'impôt progressif de manière à ne rendre pas inutile, pour un individu, l'acquisition d'une nouvelle portion de terre, le placement d'un nouveau capital,

à ne point l'obliger de chercher dans les fonds étrangers, dans l'agiotage, l'emploi de ses fonds, à ne pas lui donner la tentation de cacher sa fortune par de fausses ventes.

Supposons maintenant que pour 30,000 l. on acquière communément un bien-fonds rapportant 1000 l., on sent qu'il ne peut être question que d'un terme moyen; ainsi, les uns ont acquis pour cette même somme jusqu'à 1100 l., et les autres seulement 900 l. de revenu.

Dès lors qu'arriverait-il à l'homme riche qui, en achetant un bien, paierait un impôt additionnel d'un dixième? Rien, sinon d'être obligé ou d'attendre une occasion plus favorable, s'il veut placer au taux commun, ou de se contenter d'un intérêt un peu moindre. On fait de plus grands sacrifices à la convenance.

De même, quel avantage trouverait un homme à changer sa manière de vivre, s'il ne perdait, en faisant connaître sa fortune, qu'une petite portion de ses jouissances, et par conséquent que celle où il tiendrait le moins? Par cette raison, il faut encore que l'intérêt de cacher sa fortune, produit par l'impôt progressif, n'ajoute pas trop à celui que donnait déjà la masse de l'impôt plus général.

Avec ces précautions, l'impôt progressif non-seulement est juste, mais il est utile, parce qu'il soulage le pauvre dont il diminue les charges, sans le punir de ce faible soulagement par des coups funestes portés à la circulation et à l'industrie. Autrement il arriverait que vous ôteriez à une famille laborieuse la moitié du produit de ce travail dont elle tire sa subsistance, pour lui épargner un impôt de quelques livres.

Les richesses et le travail se distribuent, sur le territoire d'une grande nation, suivant un ordre naturel que les institutions politiques n'altèrent presque jamais qu'aux dépens de l'utilité générale. Cet ordre est favorable à l'égalité; il faut donc, pour le porter au plus haut degré, favoriser le vœu de la nature, et non le contrarier.

Laissons donc les richesses se partager, se dissiper, et ne forçons pas à les conserver en forçant à les cacher; ne diminuons pas la véritable richesse du pauvre laborieux; un travail assuré et constant dans le genre ou l'habitude, et un apprentissage souvent coûteux et pénible, lui ont fait acquérir le plus d'industrie, en détournant les capitaux ou les revenus de leur usage accoutumé.

On voit qu'il n'est question jusqu'ici que d'impôts annuels, qui peuvent entrer dans l'ordre habituel des finances d'une nation, et non de ces ressources extraordinaires qui ne peuvent être employées qu'une fois.

On peut alors agir avec moins de réserve, quant aux sommes exigées; mais on doit craindre d'user de ces ressources, parce qu'elles en épuisent de plus importantes. L'utilité des sacrifices que peuvent faire les riches sera toujours bien au-dessous de celle qu'on peut retirer de leur crédit, surtout quand une nation a bien moins besoin de ressources nou-

velles que des moyens de réaliser celles qu'elle a déjà, et de diminuer, une masse trop grande de papier-monnaie à laquelle on n'a pu assurer qu'une extinction très-lente.

C'est le cas où se trouve la France. Ainsi, diminuer la masse des assignats, en hâter l'extinction au moyen d'avances faites par les riches, tel est actuellement le véritable intérêt de la nation française, et le seul moyen qu'elle puisse employer pour user de toutes ses ressources actuelles, sans altérer celles qu'il peut être utile de lui ménager dans l'avenir.

L'enthousiasme de la liberté a souvent produit d'heureuses révolutions politiques; mais tout bouleversement, dans l'organisation sociale, est funeste à ceux qui osent le tenter, à la cause qu'ils soutiennent, comme au peuple qui l'éprouve. Jusqu'à ce terme, la société reste entière au milieu des orages qui semblent menacer de la détruire. Des maux partiels et passagers sont bientôt réparés par une activité nouvelle, conséquence nécessaire de ces agitations.

Un emprunt forcé, même d'une somme égale à la portion du revenu présumé qui excède un terme fixé, produirait des avantages immenses, en diminuant la masse des assignats. On pourrait le renouveler tant qu'il resterait des biens nationaux à vendre, et cette mesure ne nuirait point à la prospérité publique par le bouleversement des fortunes particulières.

On donnerait des billets portant 3 ou 3 et demi pour cent d'intérêt, et reçus en paiement des biens nationaux de toute espèce. Chaque individu taxé trouverait à emprunter, parce que le prêteur pourrait se réserver le droit de veiller sur l'emploi des billets, et que dès lors il aurait une hypothèque spéciale et première sur un bien national, sans affaiblir les droits qu'il acquerrait sur le reste de la fortune de l'emprunteur.

Il pourrait en résulter quelque embarras et quelque sacrifice; mais comme il s'agit évidemment pour chacun de la conservation du tout, il serait difficile de se plaindre. Supposons une masse de propriétaires menacés d'un danger commun, de celui, par exemple, de voir leurs propriétés détruites par des inondations; supposons que, pour éviter ce danger, ils aient besoin seulement d'acheter comptant des terrains, des usines, dont la libre disposition est indispensable pour le succès de travaux nécessaires, mais dont ensuite la valeur leur restera tout entière; ces propriétaires ne s'empresseraient ils pas d'emprunter pour faire ces acquisitions? Ne se répartiraient-ils pas ces emprunts entre eux à peu près à proportion des pertes qu'ils peuvent craindre? Eh bien! ce que ces hommes feraient pour leur avantage personnel, parce qu'ils peuvent s'entendre, est précisément ce que nous proposons ici d'imposer aux citoyens riches, qui sont en grand nombre, pour se concerter aisément sur les intérêts communs à tous.

On y trouverait encore l'avantage d'augmenter la concurrence pour la vente des biens nationaux, en créant un papier qui ne puisse servir à d'autres usages ; ce qui est d'autant plus avantageux que les biens des particuliers ne partageraient pas cette concurrence.

On multiplierait le nombre des acquéreurs, ce qui n'est pas à négliger, non pour les biens ecclésiastiques ou domaniaux, mais pour ceux des émigrés. Intéressez les hommes riches à ce que ces biens se vendent, et vous verrez bientôt se calmer même les inquiétudes qui peuvent rester encore aux hommes moins opulents.

On a beaucoup trop perdu de vue qu'après avoir nécessairement blessé, par la révolution, beaucoup de préjugés, d'intérêts, il était temps de chercher des moyens d'y rattacher, par l'intérêt même, tout ce qui n'est pas essentiellement ennemi de l'égalité et de la raison ; autrement bientôt tous les avantages obtenus s'oublient, et on se souvient de toutes les pertes ; alors on est tenté de prendre tous les mécontents pour des ennemis, et on les force à le devenir.

Conservons par la sagesse ce que nous avons acquis par l'enthousiasme, et sachons faire aimer notre liberté républicaine à ceux même qui sont assez malheureux pour ne pas en connaître le sentiment.

FIN DES MÉLANGES DE CONDORCET.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Notice sur Condorcet 451

MONOPOLE ET MONOPOLEURS ; articles extraits des suppléments d'un Dictionnaire très-connu. 459

RÉFLEXIONS SUR LA JURISPRUDENCE CRIMINELLE. 471

Des peines portées contre les faux-sauniers. 472

De la procédure criminelle. 478

Des tribunaux contre les faux-sauniers. 480

Conclusion. 481

LETTRE D'UN LABOUREUR DE PICARDIE A M. N**** (Necker), auteur prohibitif à Paris. 483

RÉFLEXIONS SUR L'ESCLAVAGE DES NÈGRES. 501

Épître dédicatoire aux nègres esclaves. 503

Préface des éditeurs. 504

I. — De l'injustice de l'esclavage des nègres, considérée par rapport à leurs maîtres. 505

II. — Raisons dont on se sert pour excuser l'esclavage des nègres. . . . . *ibid*

III. — De la prétendue nécessité de l'esclavage des nègres, considérée par rapport au droit qui peut en résulter pour leurs maîtres. 508

IV. — Si un homme peut acheter un autre homme de lui-même. 508

V. — De l'injustice de l'esclavage des nègres, considérée par rapport au législateur. 509

VI. — Les colonies à sucre et à indigo ne peuvent-elles être cultivées que par des nègres esclaves? 512

VII. — Qu'il faut détruire l'esclavage des nègres, et que leurs maîtres ne peuvent exiger aucun dédommagement 516

VIII. — Examen des raisons qui peuvent empêcher la puissance législative des États où l'esclavage des noirs est toléré, de remplir par une loi d'affranchissement général, le devoir de justice qui l'oblige à leur rendre la liberté. . . 517

IX. — Des moyens de détruire l'esclavage des nègres par degrés. 519

X. — Sur les projets pour adoucir l'esclavage des nègres. 525

XI. — De la culture après la destruction de l'esclavage. 528

XII. — Réponse à quelques raisonnements des partisans de l'esclavage. . . 532

Post-Scriptum. 542

Page.
DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION D'AMÉRIQUE SUR L'EUROPE. . . . 544
Introduction 544
CHAPITRE I. — Influence de la révolution d'Amérique sur les opinions et la législation de l'Europe. 548
— II. — Des avantages de la révolution d'Amérique relativement à la conservation de la paix en Europe. 554
— III. — Avantages de la révolution d'Amérique relativement à la perfectibilité de l'espèce humaine. 558
— IV. — Du bien que la révolution de l'Amérique peut faire par le commerce à l'Europe et à la France en particulier. . 559
Conclusion. 565
SUR L'IMPOT PROGRESSIF. 566

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LAVOISIER.

DE LA RICHESSE TERRITORIALE

DU

ROYAUME DE FRANCE.

NOTICE SUR LAVOISIER.

Lavoisier fut, comme personne ne l'ignore, le créateur de la chimie moderne. La science n'existait pas encore au XVIIe siècle. Stahl, malgré l'importance de ses travaux, n'avait conçu qu'une théorie fausse, au dix huitième. Ce fut le savant français qui eut la gloire de découvrir les véritables bases de la chimie, et qui, par quinze années de méditations et d'expériences, imprima à cette science l'essor rapide et brillant qui devait désormais caractériser sa marche. Fût-il de notre compétence d'exposer et de juger l'œuvre de Lavoisier, que les bornes, tracées d'avance à cette Notice, ne nous permettraient point d'aborder un pareil sujet. Aussi, ne le tentera-t-on pas, et se bornera-t-on à parler ici de la personne, du caractère, des habitudes, des idées économiques, et de la fin éternellement déplorable de cet homme célèbre.

Antoine-Laurent LAVOISIER naquit à Paris, le 16 août 1743, d'un père fort éclairé, qui avait acquis dans le commerce une fortune très-considérable. Il fut placé au collége Mazarin, et y fit toutes ses classes de la manière la plus remarquable. Toutefois, arrivé en philosophie, le goût des sciences physiques et naturelles le captiva avec tant de force, qu'il résolut de s'y consacrer exclusivement. Son père, qui démêlait déjà la haute portée de son intelligence, n'apporta point d'obstacle à la réalisation de ce désir, et lui permit, au contraire, de ne tenir aucun compte, dans les arrangements de sa vie, de l'usage qui forçait un jeune homme, quels que fussent ses instincts scientifiques ou littéraires, de prendre ce qu'on appelait un état. Libre de suivre ses penchants, le jeune Lavoisier étudia les mathématiques et l'astronomie sous l'abbé de La Caille, la chimie dans le laboratoire de Rouelle, et la botanique avec Bernard de Jussieu ; en outre, pour être tout entier à la science, il rompit ses relations de société, et n'eut plus de rapports qu'avec ses maîtres et quelques condisciples, qui restèrent toujours ses amis. L'excès du travail ayant altéré sa santé, il se condamna pendant quelque temps à ne vivre que de laitage.

A vingt ans, il manifesta d'une manière plus remarquable encore cette force de volonté, qu'aucun obstacle ne rebute, et qui est presque toujours l'indice du génie. L'Académie des sciences avait proposé pour sujet de prix, en 1763, de déterminer les conditions d'un mode d'éclairage supérieur à celui qu'employait la ville de Paris à cette époque. A peine Lavoisier s'est-il

livré à l'examen de cette question de physique, qu'il reconnaît que, pour la résoudre, il faut une vue exercée à saisir, jusque dans leurs moindres nuances, tous les degrés d'intensité de la lumière. Que fait-il alors? Il ordonne qu'on tende de noir une chambre retirée de son habitation, et il s'y renferme, pendant un mois et demi, dans les ténèbres les plus complètes. Mais, au sortir de cette prison volontaire, ses yeux avaient acquis la faculté de distinguer les plus petites différences dans l'intensité de la lumière artificielle. Ce dévouement ne demeura pas sans récompense, car l'Académie lui décerna le prix, le 9 avril 1766, après un intervalle de temps qui avait été employé, sans doute, à expérimenter les divers systèmes présentés au concours. Lavoisier le partagea, dit-on, entre deux de ses concurrents qui avaient fait des dépenses supérieures à leurs ressources. Quelques écrits qu'il publia ensuite sur divers sujets de chimie, entre autres sur la prétendue conversion de l'eau en terre, lui valurent son admission à l'Académie. Il fut nommé membre associé, en 1768, à la place de Baron. Il avait alors vingt-cinq ans. L'année suivante il demandait et obtenait une place de fermier général. « Quelques-uns de ses confrères » académiciens, dit M. Cuvier [1], s'étonnèrent d'abord de cette seconde associa- » tion; mais on se convainquit promptement qu'un esprit si bien ordonné n'a- » vait besoin chaque jour que de quelques instants pour les affaires, et que » rien ne l'empêcherait d'employer la plus grande partie de son temps et de » ses forces à ses recherches scientifiques. Il y travaillait, en effet, plusieurs » heures, le matin et le soir; et un jour de la semaine était consacré en entier » à constater, par des expériences, les vues qu'avaient fait naître ces études et » ces méditations. Ce jour était pour Lavoisier celui du bonheur. Dès le matin, » il réunissait dans son laboratoire quelques amis éclairés, dont il réclamait » la coopération; il y admettait même des jeunes gens en qui il avait reconnu » de la sagacité, et les ouvriers les plus habiles à fabriquer des instruments » exacts. Dans ces conférences, il faisait part de ses plans aux assistants avec » une grande netteté : chacun proposait ses idées sur les moyens d'exécution; » et tout ce que l'on imaginait de plausible était aussitôt mis à l'épreuve. C'est » ainsi que naquit par degré la nouvelle théorie chimique qui a fait de la fin » du XVIIIe siècle une des époques les plus remarquables de l'histoire des scien- » ces. » En même temps qu'il changeait ainsi la face d'une science, Lavoisier accomplissait avec intelligence et habileté les devoirs de son emploi. Les financiers, ses confrères, à qui sa qualité d'académicien avait inspiré aussi quelque défiance, ne tardèrent pas à reconnaître que chez lui les préoccupations du savant n'excluaient pas l'activité et l'exactitude de l'administrateur. Il acquit dans sa compagnie une influence considérable. C'était lui que l'on chargeait des affaires les plus difficiles. Grâce à la rectitude naturelle de son esprit, il comprit bientôt que les impôts les plus lourds ne sont pas toujours les plus productifs et il en fit modérer ou supprimer plusieurs. La communauté des

[1] *Biographie universelle*, article LAVOISIER.

juifs de Metz lui fut redevable de l'abolition d'un impôt humiliant, et elle lui décerna un témoignage honorable de gratitude. En 1776, Turgot ayant constitué une régie des salpêtres, Lavoisier en devint le principal administrateur. Il fit cesser les visites domiciliaires pour la recherche de cette matière première de la poudre et, néanmoins, la production annuelle des salpêtres, loin de diminuer, s'accrut dans une proportion considérable. En outre, il fit faire à ses frais des expériences et distribuer un Mémoire au sujet des nitrières artificielles. Il s'occupait, en même temps, d'agriculture : une ferme qu'il possédait dans le Blaisois, et qu'il exploitait au moyen des procédés les plus perfectionnés de la science agricole, était citée comme un modèle ; en quelques années, l'intelligent propriétaire doubla les produits de ses blés, et quintupla ceux de ses troupeaux. En 1788, il avança à la ville de Blois une somme de 50,000 francs pour des achats de blés, et il dirigea lui-même avec tant d'habileté l'emploi de cette somme, que la ville échappa complétement aux horreurs de la famine. A la même époque, il était nommé administrateur de la caisse d'escompte.

La nécessité d'une bonne statistique pour déterminer la juste assiette de l'impôt ne pouvait manquer de frapper un esprit aussi judicieux : il entreprit, dans cette vue, un grand ouvrage sur la richesse territoriale du royaume de France; malheureusement ses nombreuses occupations l'empêchèrent de mener à bonne fin cette œuvre importante. Il n'en donna que les *Résultats* que nous reproduisons, et qu'il présenta à l'Assemblée constituante. L'Assemblée en ordonna l'impression en 1791. A la même époque, Lavoisier était nommé l'un des commissaires de la trésorerie qui venait d'être réorganisée, et l'Académie le désignait comme l'un des membres de la commission chargée de fixer les nouvelles mesures. Il prit une part active aux travaux de cette commission. Tant de services rendus à son pays et à la science ne purent néanmoins lui faire trouver grâce devant les hommes de 93. On le proscrivit comme ancien fermier général, avec vingt-sept de ses collègues. Le jour de sa dénonciation, Lavoisier montait sa garde. Il eut d'abord l'intention de se cacher, et il passa quelques jours dans un asile que lui offrit M. Lucas, huissier de l'Académie; mais ayant appris l'arrestation de ses collègues et celle de son beau-père, il se fit un point d'honneur de partager leurs périls, et il alla se livrer lui-même. Dans sa prison, il s'occupait paisiblement de réunir les divers mémoires qu'il avait publiés et de les coordonner pour en former un vaste recueil ; on ne lui laissa pas le temps de terminer ce travail. Vainement demanda-t-il quelques jours pour achever des expériences utiles à l'humanité (il s'agissait de recherches sur la transpiration humaine) : vainement un courageux membre de l'Athénée des arts, M. Hallé, présenta-t-il au tribunal un rapport sur les découvertes de l'illustre accusé, les juges qui probablement ne savaient pas, à eux tous, un mot de chimie, ne se laissèrent point ébranler. — « La répu-
» blique n'a pas besoin de savants et de chimistes ; le cours de la justice ne
» peut être suspendu, » répondit froidement l'accusateur public : et, le len-

lemain, 8 mai 1794, Lavoisier portait sa tête sur l'échafaud. Il n'avait pas atteint encore sa 51e année. En apprenant cette mort déplorable, l'illustre Lagrange dit à Delambre : « Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber » cette tête, et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une » semblable. » Quelques semaines plus tard, la tête d'André Chenier roulait sur l'echafaud. Ainsi, la Terreur avait, dans ses derniers jours, frappé un des savants les plus éminents et le plus grand poete que possedât alors la France. Au moins aurait-elle dû respecter ces nobles royautes du genie ! — Lavoisier a publié : 1° *Opuscules chimiques et physiques*, 1775, 2 vol. in-8°; 2° *Nouvelles recherches sur l'existence d'un fluide élastique*, 1775, in-8° ; 3° *Rapport des commissaires chargés de l'examen du magnesium animal*, 1783, in-8°; 4° avec Guyton-Morveau, Berthollet et Fourcroy) ; *Méthode de nomenclature chimique*, 1787, in-8° ; 5° *Traité élémentaire de chimie, présenté dans un ordre nouveau, et d'après les découvertes modernes*, Paris, 1789, 2 vol. in-8°; la dernière édition est de 1801, 3 vol. in-8° ; 6° *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : De la richesse territoriale du royaume de France*, 1791, in-8° ; 7° *Instructions sur les nitrières et sur la fabrication du salpêtre*, 1777, in-8°. nouvelle édition, 1794, in-8°.

A la suite du travail de Lavoisier, nous reproduisons l'*Essai d'Arithmetique politique* de Lagrange. Nous ne dirons que quelques mots de ce géomètre éminent, dont l'existence tout entière fut vouée au progrès des sciences mathematiques. Lagrange (Joseph-Louis) naquit à Turin, le 25 janvier 1736. Son père et sa mere étaient d'origine française. Nommé membre de l'Académie de Berlin, il alla fixer son séjour dans cette capitale ; il y demeura vingt années. Après la mort du grand Frédéric, il passa en France ou il publia sa célebre *Mécanique analytique ;* lié avec Lavoisier, il composa son *Essai d'Arithmétique politique* sur les données que lui fournit son illustre et malheureux ami. Il exerça successivement les fonctions de professeur a l'Ecole normale et à l'Ecole polytechnique, fut nommé membre de l'Institut et grand officier de la Légion-d'Honneur. Lagrange mourut le 10 avril 1813, en laissant la réputation du plus grand géometre des temps modernes. On a de lui plus de cent Mémoires dans les collections academiques de Turin, de Berlin et de Paris ; dans les éphémérides de Berlin ; dans la *Connaissance des Temps* et dans le journal de l'École polytechnique. Il a publié séparément : 1° *Additions à l'Algebre d'Euler*, Lyon, 1774, in-8°; 2° *Mécanique analytique*, Paris, in-4° ; 3° *Théorie des fonctions analytiques*, Paris, 1797, in-4° ; 4° *Résolutions des équations numériques*, Paris, 1798, in-4°; 5° *Leçons sur le calcul des fonctions*, 1806, in-8° ; 6° *Leçons d'Arithmétique et d'Algèbre donnée à l'École normale* (dans le journal de l'Ecole polytechnique); 7° *Essai d'Arithmétique politique* (dans la collection de Rœderer, an IV) 1796.)

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR [1].

Il est très-facile de concevoir que la science de l'*Économie politique*, ou plutôt *publique*, repose tout entière sur l'*arithmétique politique*. Quand nous connaîtrons tous les faits qui intéressent la reproduction et la distribution des richesses dans différentes parties d'un grand État comme la France, et entre différents États ; quand tous les produits pourront être rapprochés de toutes les circonstances qui les ont fait naître, qu'ils seront évalués et comparés les uns avec les autres, le raisonnement aura peu de chose à faire pour en déduire des principes positifs et des théories certaines.

Cette considération m'a déterminé à faire réimprimer plusieurs Essais d'arithmétique politique, qui sont ou très-rares, ou perdus dans d'autres collections. A la tête se trouve l'ouvrage de l'illustre et malheureux Lavoisier, sur les produits territoriaux de la France : cet ouvrage est fondamental, quoiqu'il soit susceptible de quelques critiques, et que ses évaluations aient été reconnues trop basses par le *comité des contributions* de l'Assemblée constituante, d'après les vérifications particulières, et un Mémoire du citoyen du Pont, Mémoire qui est en ce moment égaré.

C'est en partie sur le travail de Lavoisier, que le citoyen Lagrange a composé le petit Essai qu'on trouvera à la suite, lequel présente des résultats importants, et d'ailleurs, est en quelque sorte un témoignage d'estime donné à l'un des plus savants calculateurs politiques de France, par un des premiers géomètres de l'Europe.

J'ai considéré aussi qu'au moment où l'on allait constituer les contributions publiques, vider encore une fois la querelle de l'impôt direct et de l'impôt indirect, et assigner à chacun ses véritables bornes, il était bon de fixer l'attention sur les produits imposables de la propriété territoriale. Le nom de Lavoisier attirera peut-être la curiosité de ceux pour qui la matière elle-même peut être indifférente.

---

[1] Cet avertissement est de Rœderer.

Enfin, je me suis plu à penser, qu'en réimprimant cet ouvrage, devenu très-rare, je rendais un nouvel hommage à son auteur ; et j'avais quelque droit à prendre ce soin. C'est à ma prière que Lavoisier a remis son travail au comité des contributions publiques, et c'est sur ma proposition que l'Assemblée constituante en a ordonné l'impression, et la mention honorable dans son procès-verbal[1].

---

[1] Tous les biographes et tous les écrivains qui parlent de Lavoisier, ne manquent jamais de citer son beau livre : *De la richesse territoriale du royaume de France*. En fait, ce livre n'existe point, et l'écrit même auquel on attribue cette dénomination aurait dû suffire pour préserver de cette erreur. Lavoisier, il est vrai, l'avait composé en partie ; mais il ne l'acheva point et n'en publia que des fragments ou *Résultats*, pour employer son expression, qui furent soumis à l'Assemblée nationale et imprimés, par son ordre, en 1791. Il n'y a plus d'ailleurs à révoquer en doute cette vérité bibliographique après l'*Avertissement* de Rœderer. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est que la plupart des auteurs qui ont fait un brillant éloge du travail de Lavoisier, n'en avaient jamais pris connaissance. Mais, par bonheur, le mérite de l'œuvre, comme on le verra cette fois, est tout à fait indépendant de cette petite singularité. Cet écrit, précieux par le nom de son auteur, et dont la statistique moderne a dû laisser debout toutes les données fondamentales, est devenu très-rare. On le rencontre difficilement détaché. Il se trouve annexé au tome V du *Journal d'Économie publique, de morale*, etc., de Rœderer ; mais ce Recueil doit être compris lui-même au nombre des ouvrages sur lesquels il est encore très-difficile de mettre la main.

E. D.

RÉSULTATS

EXTRAITS D'UN OUVRAGE INTITULÉ :

DE LA RICHESSE TERRITORIALE DU ROYAUME DE FRANCE,

Ouvrage dont la rédaction n'est point encore achevée :

REMIS AU COMITÉ DE L'IMPOSITION, PAR M. LAVOISIER, DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, DÉPUTÉ-SUPPLÉANT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ET COMMISSAIRE DE LA TRÉSORERIE.

Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. (1791.)

AVERTISSEMENT.

L'ouvrage dont j'ai communiqué les principaux résultats au comité de l'imposition, et dont l'Assemblée nationale a décrété l'impression, a été commencé dès 1784. M. du Pont, aujourd'hui membre de l'Assemblée nationale, en avait jeté les premières bases dans un Mémoire rédigé pour le comité d'administration de l'agriculture, qui se tenait alors sous la présidence de M. de Vergennes.

J'ai cherché depuis à donner plus d'étendue à ce travail, à rassembler plus de faits positifs, à multiplier les moyens de vérification, à me former des méthodes pour calculer les consommations et les productions, comme on s'en est fait pour calculer la population.

Vingt fois j'ai repris et interrompu ce travail, et quoique je sentisse l'importance de son objet, quoique je désirasse d'en publier les résultats assez tôt pour que le comité de l'imposition pût s'en aider dans la fixation des bases de l'impôt; continuellement détourné par des occupations d'un autre genre, et dont plusieurs même n'étaient pas étrangères à l'Assemblée nationale, il m'a été absolument impossible d'y mettre la dernière main.

C'est le sort de presque tous les ouvrages de longue haleine; rarement ils sont achevés. Il reste même aux personnes les plus habituées au travail, si peu d'instants qui ne soient pas affectés à des devoirs d'une nécessité impérieuse, que le temps se consume à former des projets d'ouvrages, sans qu'il soit permis de les exécuter.

Cependant, puisque le comité de l'imposition, puisque l'Assemblée

nationale a jugé que ces essais, tout imparfaits, tout incohérents qu'ils sont encore, pouvaient être de quelque utilité, je dois le sacrifice de mon amour-propre, et je ne sais plus qu'obéir.

Qu'il me soit permis d'observer ici que le genre de combinaisons et de calculs dont j'ai cherché à donner ici quelques exemples, est la base de toute l'économie politique. Cette science, comme presque toutes les autres, a commencé par des discussions et des raisonnements métaphysiques : la théorie en est avancée ; mais la science pratique est dans l'enfance, et l'homme d'État manque à tout instant de faits sur lesquels il puisse reposer ses spéculations.

Puissent les représentants de la nation française ; puissent ces hommes de génie, dont les travaux feront l'étonnement des races futures, comme ils font dès aujourd'hui l'admiration de toutes les nations, sentir combien leur marche aurait été plus assurée, combien ils auraient évité de difficultés, peut-être d'erreurs, si les philosophes qui les ont précédés avaient préparé d'avance les matériaux de l'édifice qu'ils se proposaient d'élever, si leurs travaux eussent été établis sur des faits, au lieu de l'être sur des raisonnements.

Il ne tiendra qu'à eux de fonder pour l'avenir un établissement public où viendront se confondre les résultats de la balance de l'agriculture, du commerce et de la population ; où la situation du royaume, sa richesse en hommes, en productions, en industrie, en capitaux accumulés, viendront se peindre comme dans un tableau raccourci.

Pour former ce grand établissement, qui n'existe dans aucune nation, qui ne peut exister qu'en France, l'Assemblée nationale n'a qu'à le désirer et le vouloir. L'organisation actuelle du royaume semble avoir été disposée d'avance pour se prêter à toutes ces recherches. L'administration générale peut, par l'intermédiaire des directoires de départements et de districts, atteindre avec facilité jusqu'aux dernières ramifications de l'arbre politique, jusqu'aux municipalités : avec une correspondance patriotique de cette espèce, il n'est point de renseignements qu'on ne puisse obtenir, point de travaux qu'on ne puisse entreprendre.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Le produit ou le revenu territorial d'un grand empire peut être envisagé sous différents rapports, et de ces différents rapports naissent une foule de considérations importantes.

Le produit territorial, considéré dans son ensemble, est la somme de toutes les productions du sol, de tout ce qui croît sur le sol et aux dépens du sol, soit pour l'usage des hommes, soit pour l'usage des animaux.

Ainsi, non-seulement les pâturages et les fourrages qui croissent dans les prairies, sont un produit territorial, mais la génisse et le poulain qui s'y élèvent, mais l'augmentation de valeur du bœuf qui s'y engraisse, les accrus des bestiaux, le lait, le beurre, les fromages qui proviennent des vaches qui s'y nourrissent, sont véritablement un produit du territoire.

Mais c'est dans l'évaluation de ce produit en argent, dans son estimation en valeur numéraire, qu'il est aisé de se tromper. Dans presque tous les essais de ce genre, on a fait une foule de doubles et de triples emplois; on a fait entrer en compte deux ou trois fois la même valeur, et on est arrivé à des résultats faux et exagérés.

Je prie le lecteur de me permettre d'insister sur ces premiers principes, qui sont absolument nécessaires pour l'intelligence de tous les résultats contenus dans cet Essai, et de me pardonner des détails qui paraîtront peut-être d'un genre trivial à ceux qui n'en sentiront point l'importance.

Les pailles sont un produit territorial : cependant, si, en évaluant les produits d'une ferme, on faisait entrer en ligne de compte le prix de la paille et celui du blé, on ferait évidemment un double emploi; car les pailles, excepté dans les environs des grandes villes, ne sont point un produit qu'on puisse réaliser en argent; et comme il est nécessaire de les consommer et de les convertir en fumier pour parvenir à la production du blé, leur valeur se trouve implicitement confondue dans celle du blé.

Il en est de même des fourrages et de l'avoine qui se consomment par les chevaux de labour, et dont la valeur se trouve confondue dans celle du blé, comme faisant partie des frais de culture qui l'ont fait naître. On ne pourrait les porter en recette, sans être obligé de les porter aussitôt en dépense dans le compte de l'agriculture; ce n'est donc point

un revenu réel, et on ne peut les faire entrer que pour mémoire dans les richesses annuellement renaissantes de la nation.

Ces mêmes considérations s'appliquent naturellement au produit des prairies et des herbages : ajouter ce produit à celui des bestiaux qui s'y élèvent ou qui s'en nourrissent, c'est évidemment compter deux fois la même chose.

Mais le produit ou le revenu territorial, dépouillé de ces doubles emplois, débarrassé de cette recette et de cette dépense fictives, n'est point encore le produit ou le revenu net. Ce dernier produit n'est qu'un résultat définitif auquel on n'arrive qu'après que toutes les dépenses, généralement quelconques, ont été défalquées.

Je me trouve ainsi conduit à distinguer :

1° Le produit territorial en nature ; et je l'ai déjà défini.

2° Le revenu territorial en argent, ou plutôt la portion du produit territorial susceptible d'être convertie en argent.

3° Le revenu net : c'est ce qui reste du revenu territorial en argent, après que toutes les dépenses et charges en ont été prélevées. Cette portion est celle qui se partage entre le trésor public et les propriétaires.

Je pourrais distinguer encore ici le produit territorial à l'usage des hommes, le produit territorial à l'usage des animaux : mais ces distinctions, et quelques autres, exigeraient des développements trop étendus, et je me trouve forcé de les réserver pour l'ouvrage lui-même, dont je n'ai pour objet que de présenter ici un extrait.

Maintenant que j'ai défini les différentes expressions dont je suis obligé de me servir, et que je suis assuré de me faire entendre, je passe aux principes généraux qui doivent servir de guides dans les recherches qu'on peut faire sur le produit et le revenu territorial d'un grand empire.

Je poserai pour premier principe, que tout ce qui se consomme tous les ans, se reproduit tous les ans ; car s'il en était autrement, si ce qui se consomme ne se reproduisait pas, la denrée ou l'objet quelconque de consommation seraient bientôt épuisés.

Ce principe cependant n'est rigoureusement vrai qu'à l'égard des denrées ou marchandises dont il ne se fait ni exportation ni importation ; et c'est la position où se trouve la France, relativement à presque toutes les denrées de nécessité première que produit son sol. Elle exporte peu de blé, et s'il en est sorti quelquefois dans les années abondantes, l'objet a toujours été peu considérable, en comparaison de la production annuelle ; et d'ailleurs ces quantités ont presque toujours été compensées par des quantités à peu près égales, qu'on a été obligé d'importer dans les années suivantes.

Ce principe exige encore une seconde modification : il n'est pas rigoureusement vrai pour chaque année en particulier, mais bien pour une année moyenne, prise sur une suite d'années consécutives.

Il y a donc, au moins pour la majeure partie des productions territoriales du royaume de France, une équation, une égalité entre ce qui se produit et ce qui se consomme : ainsi, pour connaître ce qui se produit, il suffit de connaître ce qui se consomme, et réciproquement.

Un second principe, également évident, c'est que la consommation totale qui se fait dans un royaume est égale à la consommation moyenne des individus, multipliée par leur nombre. Et en supposant qu'on distingue les individus en différentes classes, la consommation totale sera égale à la somme des consommations moyennes de chaque classe, multipliée par le nombre d'individus dont chaque classe est composée.

L'application de ces deux principes exigeait que je commençasse par faire des recherches sur la population du royaume, non pas en masse seulement, non pas seulement par province, ou par département, mais avec distinction de classes, d'états et de professions. Je me suis aidé, à cet égard, des travaux de Moheau et de M. de la Michaudière ; et, d'après les résultats particuliers qu'ils ont donnés pour différents cantons de la France, je suis parvenu à me former des tableaux suffisamment exacts de la population du royaume, avec distinction d'âge, de sexe, de profession. J'y ai distingué le nombre des gens mariés, celui des hommes veufs, des femmes veuves, etc. On y voit que les ci-devant nobles, en y comprenant les anoblis, ne formaient qu'un 300^{me} de la population du royaume, et que leur nombre, hommes, femmes et enfants compris, n'était que de 83,000, dont 18,323 seulement étaient en état de porter les armes. On y voit encore que les autres classes de la société, celles qu'on avait coutume de confondre sous la dénomination de Tiers-Etat, peuvent fournir un rassemblement de 5,500,000 hommes, en état de porter les armes.

Parvenu à des résultats à peu près satisfaisants relativement à la population, il a fallu faire de semblables recherches sur la consommation des individus de chaque classe de la société. Ici, il a fallu entrer dans le détail de la dépense des ménages des villes et de ceux des campagnes; évaluer la consommation personnelle du riche, la distinguer de celle de la foule de citoyens qui vit à ses dépens; éviter les doubles emplois, et donner à chaque nature de dépense sa véritable valeur.

Le résultat de tout ce travail m'a conduit à conclure que la consommation annuelle du froment, du seigle et de l'orge, employés à la nourriture des hommes dans tout le royaume, s'élevait à :

	Livres pesant.
Onze milliards six cent soixante-sept millions de livres pesant, ci. . .	11,667,000,000
A quoi ajoutant ce qui s'emploie en semences de ces mêmes grains. . .	2,333,000,000
On a pour la consommation du blé, seigle et orge, année commune. .	14,000,000,000

Ces résultats s'accordent assez bien avec des relevés que M. de la Michaudière m'a anciennement procurés sur la consommation de la ville de Paris en 1736 ; avec le dépouillement des registres des officiers-me-

sureurs et porteurs de grains, fait sous le ministère de M. Turgot; enfin, avec les recherches faites dernièrement sur la consommation de la ville de Paris, par le département des subsistances.

C'est déjà beaucoup que de connaître, avec quelque exactitude, la consommation du blé de tout le royaume, car si l'on prend en masse la valeur de toutes les autres consommations, le blé en forme plus de la moitié, et il entre même pour les deux tiers dans la dépense des ménages très-pauvres.

Mais de ce qu'il se consomme, chaque année, en France, 14 milliards de livres de blé, semences comprises, il en résulte que toutes les terres du royaume produisent, année commune, 14 milliards pesant de blé. Alors je me suis demandé à moi-même combien il fallait de charrues et d'arpents de terre pour produire cette quantité de blé. Des recherches faites sur la production territoriale de différentes provinces; des expériences que j'ai faites moi-même dans une ferme que je fais valoir, et dont je suis les produits depuis 15 ans, m'ont appris qu'en prenant une moyenne, la quantité de blé produite par une charrue conduite par des chevaux, était de 27,500 livres pesant environ, et que celle produite par une charrue conduite par des bœufs, ne pouvait pas être évaluée à plus de 10 mille livres.

Qu'une charrue bien montée et conduite par des chevaux pouvait cultiver chaque année 90 arpents, mesure de roi, dont 30 en blé, 30 en mars, 30 en jachères.

Qu'une charrue conduite par des bœufs ne pouvait cultiver annuellement que 30 arpents, dont moitié en blé et moitié en jachères, indépendamment d'une quantité à peu près égale de terre qui reste en vaine pâture pour la nourriture des bœufs; en sorte que, tout compris, une charrue cultivée par des bœufs peut embrasser une étendue de terrain de 60 arpents.

On conçoit comment, d'après ces données, j'ai pu déterminer avec quelque précision le nombre des charrues en activité dans tout le royaume, la quantité d'arpents cultivés en terres labourables, le nombre des chevaux, et celui des bœufs attachés à l'agriculture.

Toutes ces évaluations portent, comme l'on voit, sur la production et sur la consommation du blé; et cette base est, en général, assez exacte et assez sûre : car il est difficile de commettre de grandes erreurs sur un objet de consommation aussi habituel, aussi journalier et aussi nécessaire. Mais quelque exacte que soit la base d'un calcul, dès qu'il s'y mêle quelque chose d'hypothétique, on risque, dans une longue suite de résultats, de s'écarter insensiblement de la vérité. J'ai donc pensé qu'il était nécessaire de chercher à me rectifier moi-même, et j'en ai trouvé le moyen dans la mesure de l'étendue territoriale du royaume.

M. Pauchon, le dernier des auteurs modernes qui se soit occupé de cet objet, a reconnu, en divisant la surface du royaume en carrés d'égale

grandeur, qu'il contenait cent cinq millions d'arpents, mesure de roi, ou cent quarante-un millions six cent soixante-six mille six cent vingt mesures de mille toises carrées de superficie.

Il résulterait des calculs fondés sur la consommation du blé, que de ces cent cinq millions d'arpents, il s'en cultive chaque année.

Par les chevaux.	9,600,000	18,600,000
Par les bœufs.	9,000,000	
En mars, par les chevaux.		9,600,000
Qu'il reste en jachères, dans les pays cultivés :		
Par les chevaux.	9,600,000	18,600,000
Par les bœufs.	9,000,000	
En vaines pâtures, dans les pays cultivés par des bœufs.		18,000,000
TOTAL.		64,800,000

Que le surplus, montant à 40,200,000 d'arpents, est en bois, en vignes, en prairies, en landes, en terrains incultes, en chemins, en rivières, etc.

Ce résultat surprendra peut-être ; on a peine à se persuader, quand on a traversé les plaines de la Beauce, de la Brie, des ci-devant provinces de Champagne, de Picardie, etc., qu'il n'y ait pas même les deux tiers de la superficie du royaume qui soient cultivés en terres labourables. Je suis moi-même quelquefois tenté de croire que j'ai évalué un peu trop bas le nombre des charrues en activité dans le royaume, et que j'ai porté trop haut le produit des terres. Quoi qu'il en soit, la loi qui m'est imposée de publier mes résultats, ne me laisse pas le temps de recommencer dans ce moment mes calculs ; et je ne pense pas, d'ailleurs, qu'ils s'écartent beaucoup de la vérité.

On conçoit que du nombre des charrues qui sont en activité dans le royaume, il est possible de conclure avec quelque certitude le nombre des chevaux et des bœufs attachés à l'agriculture, même le nombre des vaches et des moutons, quoique avec un peu plus d'incertitude. Les recherches que j'ai faites à cet égard dans différentes parties du royaume, m'ont appris qu'il fallait compter au moins sur trois chevaux par charrue, dans les pays où l'on cultive avec des chevaux, et sur quatre à cinq bœufs par charrue dans les autres; que le nombre des moutons était de 28 à 30 par charrue, etc. C'est sur de semblables considérations que j'ai fondé l'évaluation du nombre des bestiaux du royaume. Cette partie de mon travail est, comme l'on voit, fort hypothétique ; mais en multipliant les observations, en augmentant le nombre des données, on parviendra, et je parviendrai moi-même à corriger les erreurs de ces premiers aperçus.

Quoi qu'il en soit, la consommation des bestiaux qui se fait dans les villes m'a fourni des moyens de vérification que je n'ai pas dû négliger. Je me suis procuré des relevés exacts de la quantité de bestiaux de différentes espèces qui entrent à Paris, et qui s'y consomment, année commune : je les ai rapprochés des aperçus que j'ai pu me procurer

sur quelques villes de province ; et j'ai reconnu que la quantité de viande que consomment les habitants des grandes villes est de six à sept onces par tête, qu'elle est de quatre onces seulement par personne dans les villes d'un ordre inférieur ; enfin, d'après les renseignements que je me suis procurés sur la consommation des fermes et des ménages champêtres, je suis porté à croire que la consommation de la viande est de deux onces environ par personne dans les campagnes.

Mais le pain et la viande ne sont pas les seules nécessités de la vie : l'homme le plus pauvre a besoin d'être vêtu, d'être chaussé, d'être logé. Une partie des aliments ne se mange pas sans préparation ; il faut du feu pour les faire cuire. J'ai conclu, après de longs calculs et d'après des renseignements qui m'ont été fournis par des curés de campagne, que dans les familles les plus indigentes, chaque individu n'avait que 60 à 70 livres à consommer par an, hommes, femmes et enfants de tous âges compris ; que les familles qui ne vivent que de pain et de laitage, qui sont propriétaires d'une vache que les enfants mènent paître à la corde le long des chemins et des haies, dépensaient même encore moins.

Que la consommation moyenne des hommes adultes était à peu près égale à la paie du soldat, c'est-à-dire de 250 l. environ par an ; que la dépense des femmes était au plus des deux tiers de celle des hommes. Enfin que dans un ménage de campagne, composé d'un mari, d'une femme et de trois enfants en bas âge, la consommation du père pouvait être évaluée

	l.	s.	d.
A	251		
Celle de la mère, à	167	6	8
Celle des trois enfants, à une somme égale à celle consommée par la mère	167	6	8
TOTAL	585 l.	13 s.	4 d.

C'est pour chaque individu, l'un dans l'autre, 117 liv. 2 s. 8 d.

Pour subvenir à cette dépense, il faut que le père et la mère gagnent par jour, fêtes et dimanches compris, 38 s. 3 deniers.

Cette situation n'est celle ni des familles les plus pauvres, ni celle des familles les plus riches ; c'est à peu près la consommation moyenne de tous les habitants du royaume : et comme le nombre des citoyens pauvres est incomparablement plus considérable que celui des citoyens aisés, cette somme est encore un peu au-dessus de la dépense moyenne.

Il est bien remarquable qu'après tant de recherches et de calculs, on arrive précisément au résultat que M. Quesnay avait indiqué dans la *Philosophie rurale* ; résultat qui a donné lieu à l'agréable brochure de Voltaire, intitulée : L'Homme aux quarante écus. Ce pamphlet est à la fois un chef-d'œuvre de profondeur et de plaisanterie. Pour le philosophe, c'est un traité complet d'économie politique ; pour l'homme du

monde, c'est un conte plein de gaîté : le génie supérieur à tous a trouvé moyen de se mettre au niveau de tous.

Voltaire, dans cet écrit, a cependant supposé les habitants de la France un peu plus riches qu'ils ne le sont en effet, qu'ils ne l'étaient surtout à l'époque où il écrivait. Peut-être n'a-t-il pas fait entrer dans son calcul les enfants en bas âge. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'à 110 livres par tête que doit être fixée, suivant mes calculs, la consommation moyenne des habitants de la France. En multipliant cette somme par le nombre des habitants du royaume, c'est-à-dire, par vingt-cinq millions, on aura deux milliards sept cent cinquante millions pour la consommation totale qui se fait en France.

Cette somme, d'après les définitions que j'ai données au commencement de cet écrit, est la production annuelle et territoriale du royaume, à l'usage des hommes; c'est ce que j'ai appelé le revenu réel du royaume, dépouillé de tout double emploi. Mais ce n'est point encore le revenu net ou imposable : il faut, pour arriver à ce dernier résultat, en déduire les frais de culture, les consommations de tous les agents qui y concourent directement ou indirectement, enfin toutes les charges de l'agriculture.

Il était nécessaire qu'avant de présenter les résultats que j'ai annoncés, je rendisse compte de la méthode que j'ai suivie pour les obtenir. Je comparerais volontiers mon travail à une carte géographique, dans laquelle tous les points sont liés entre eux par une suite de triangles. Le mérite de la carte dépend de l'exactitude qu'on a apportée dans la mesure de la base et dans la détermination des angles. Mais, comme les erreurs se multiplient à mesure qu'on s'éloigne du terme dont on est parti, il est prudent, il est nécessaire de vérifier de temps en temps les distances déterminées par le calcul, afin de se rectifier et de connaître au moins jusqu'à quel point on s'écarte de la vérité. C'est cette marche que je me suis efforcé de suivre : autant qu'il m'a été possible, j'ai cherché à parvenir au même but par deux routes différentes, et je n'ai été satisfait qu'autant que j'ai obtenu des résultats à peu près concordants.

Il y aurait un moyen de porter dans ce travail un beaucoup plus grand degré de clarté : il consisterait à former, pour une année commune, le compte ou le bilan général de toutes les productions du royaume. Chaque espèce de produit y aurait son chapitre particulier. L'agriculture du royaume serait considérée comme formant le domaine d'un seul individu, qui se chargerait en recette de toutes les productions, et qui justifierait de leur emploi. Ainsi, en prenant pour exemple le chapitre du blé, l'agriculteur se chargerait en recette de tout le blé récolté dans le royaume, montant à quatorze milliards de livres. Toute cette quantité de blé ressortirait ensuite dans un chapitre de dépense, sous différents titres, à peu près ainsi qu'il suit :

Livré aux cultivateurs du royaume pour être employé en semences.
Livré aux cultivateurs pour leur subsistance pendant l'année.
Livré aux moissonneurs pour frais de moissons.
Livré aux batteurs en grange, pour frais de battage.
Livré aux préposés chargés de la collecte de l'impôt.
Livré aux propriétaires pour prix de fermages.

Un chapitre semblable serait ouvert pour toutes les productions du royaume. Enfin, à ce compte général en nature, serait joint un compte général en argent, qui jouerait avec tous les autres.

Le compte des laines, des chanvres, du lin, de toutes les matières premières de l'industrie, serait surtout intéressant, parce qu'il présenterait le point de contact qui lie l'agriculture et le commerce. On y verrait que la valeur des produits du commerce et de l'industrie est absolument égale au montant de ses consommations : en sorte que vendre du drap à l'étranger, c'est vendre de la laine et du blé; avec cette différence seulement, que la nation qui fabrique, gagne dans la balance de la population, puisqu'elle a de plus chez elle les individus qui ont fabriqué le drap, qui ont consommé le blé.

Un travail de cette nature contiendrait, en un petit nombre de pages, toute la science de l'économie politique, ou plutôt cette science cesserait d'en être une; car les résultats en seraient si clairs, si palpables; les différentes questions qu'on pourrait faire, seraient si faciles à résoudre, qu'il ne pourrait plus y avoir de diversité d'opinion.

Ce compte, ce bilan général ne serait pas porté tout à coup à son dernier état de perfection : il contiendrait peut-être des erreurs, mais le temps fournirait les moyens de les rectifier.

Rien n'empêcherait qu'après avoir essayé de donner une idée générale de la comptabilité de l'agriculture pour une année commune, on n'essayât de former le compte particulier de chaque année. On verrait alors quelle est l'influence de l'abondance des récoltes sur la richesse nationale, ce que le territoire peut supporter d'impôt dans une bonne année, le soulagement qu'il est nécessaire d'accorder dans une mauvaise; on connaîtrait ce qu'on peut exporter sans risque, etc.

Ces comptes généraux qu'on pourrait étendre à la population et à la balance du commerce, formeraient un véritable thermomètre de la prospérité publique; et chaque législature verrait d'un coup d'œil, dans des états sommaires, le bien comme le mal qui auraient résulté des opérations faites par les législatures précédentes.

Tel est le plan que je m'étais formé, et dont je n'ai exécuté que la plus faible partie. Mais ce qui présentait, pour un particulier, des difficultés presque insurmontables, deviendra facile pour l'Assemblée nationale, dès que cet objet lui paraîtra digne de son attention.

Ce qui l'intéresse dans ce moment, est de connaître à quelle somme numéraire s'élève le revenu net du royaume, le seul qui soit susceptible

d'être imposé. J'ose assurer avec confiance qu'il n'excède pas un milliard deux cent millions, quand le prix du blé est de 24 l. le septier, c'est-à-dire de deux sous la livre; et qu'au prix actuel du blé il n'excède pas de beaucoup un milliard.

En prenant un milieu entre ces deux termes, il me paraît impossible que l'imposition foncière fixée au sixième, comme l'a décrété l'Assemblée nationale, puisse rendre, même en supposant la perception très-régulière, plus de 180 millions.

A cette somme doit être ajoutée la contribution foncière des villes, et voici sur quelles bases il me semble qu'on peut l'évaluer.

La somme totale de tous les loyers de la ville de Paris s'élève environ à 70 millions; mais on ne peut pas espérer qu'ils se soutiennent à ce prix. Le loyer ayant été pris pour la base de la contribution mobiliaire, il en résultera une tendance à diminuer ce genre de dépense. Les retranchements qu'un grand nombre de citoyens seront forcés de s'imposer par une suite de la diminution des émoluments et des traitements publics, formeront encore une cause de diminution des loyers; et l'on ne croit pas qu'on puisse les évaluer, d'ici à quelques années, au delà de 48 millions, dont le sixième pourra produire une imposition foncière de 8 millions.

Les villes de première classe, Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen, Nantes, etc., pourront fournir une somme à peu près égale. Enfin, en réunissant toutes les contributions foncières des villes, on pourra peut-être atteindre à 30 millions. Ainsi, la contribution foncière de tout le royaume, d'après les proportions décrétées par l'Assemblée nationale, n'atteindra qu'à peine 210 millions. Elle sera par conséquent, et j'ose le prédire, au moins de 30 millions, et probablement de beaucoup plus, au-dessous de ce que l'Assemblée nationale en espère. La somme affectée aux dépenses des départements, et que l'Assemblée nationale a évaluée à 60 millions, se trouvera insuffisante dans la même proportion; et ce déficit à combler sera une tâche pénible que l'Assemblée nationale léguera aux législatures qui doivent lui succéder.

Elle aurait prévenu cet inconvénient, si, accordant moins de confiance à des résultats dont j'avais cherché à faire connaître l'exagération, et dans lesquels j'avais démontré des doubles emplois, elle eût persisté dans le premier plan qu'elle avait formé, et si elle eût décrété que l'imposition foncière pourrait être portée jusqu'au cinquième du revenu net, comme le comité l'avait proposé.

CHAPITRE PREMIER. — De la population de la France.

Tableau des habitants de la France, avec distinction de sexe et d'âge.

AGES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
De 1 à 10 ans	2,979,166	3,369,792	6,348,958
— 11 20	2,447,917	2,375,000	4,822,917
— 21 30	1,984,375	1,734,375	3,718,750
— 31 40	1,755,209	1,619,791	3,375,000
— 41 50	1,588,542	1,490,583	3,079,125
— 51 60	921,875	979,166	1,901,041
— 61 70	645,833	588,342	1,234,375
— 71 80	244,792	208,333	453,125
— 81 90	36,452	15,625	52,077
— 91 100	5,208	10,416	15,624
Totaux	12,609,369	12,391,623	25,000,992

Tableau, par aperçu, des habitants de la France, avec distinction d'état et de professions.

(Il ne faut pas perdre de vue que chacune des classes ci-après comprend les hommes, les femmes et les enfants.)

Population des villes et gros bourgs, en ce nombre non compris les agents de l'agriculture, qui demeurent dans les villes et bourgs.	8,000,000
Laboureurs, fermiers, valets, filles de basse-cour, bergers, hommes, femmes et enfants compris.	6,000,000
Journaliers occupés à battre en grange pendant l'hiver, à faucher et à moissonner pendant l'été, terrassiers, maçons et autres, vivant aux dépens de l'agriculture, eux et leurs familles.	4,000,000
Vignerons et leurs familles.	1,750,000
Salariés par les vignerons et propriétaires de vignes.	800,000
Marchands, cabaretiers, fournisseurs des bourgs et villages, maréchaux, bourreliers, charrons, vivant aux dépens de l'agriculture, hommes, femmes et enfants compris.	1,800,000
Petits propriétaires, vivant, pour la plus grande partie, du produit de leurs fonds.	450,000
Matelots, journaliers de tout espèce, attachés aux manufactures, hors des villes, carriers, mineurs, voituriers-rouliers, nobles, ecclésiastiques, et leurs domestiques, vivant hors des villes.	1,950,000
Armée française.	250,000
Total.	25,000,000

Ce tableau n'est qu'un premier aperçu dont il est impossible de garantir l'exactitude; le temps seul, et des travaux suivis avec soin dans tous les départements, pourront donner des idées exactes sur le nombre des habitants du royaume, attachés à chaque profession.

Autres résultats sur la population, d'après les recherches insérées dans l'ouvrage de M. Moheau.

Nombre de gens mariés.	11,100,000
Nombre d'hommes veufs.	609,756
Nombre de femmes veuves.	1,219,512

Nombre d'hommes en état de porter les armes, en ce compris 18,323 nobles ou anoblis.	5,519,000
Les ci-devant nobles formaient environ le trois centième de la population, c'est-à-dire, hommes, femmes et enfants compris, environ.	83,000

CHAPITRE II. — Essai sur le dénombrement des chevaux et bestiaux.

Chevaux.

Nombre de chevaux occupés des travaux de l'agriculture dans les pays où l'on cultive avec les chevaux.	960,000
Nombre de chevaux occupés des travaux de l'agriculture, dans les pays où l'on cultive avec des bœufs.	600,000
Nombre de chevaux de la ville de Paris.	21,500
Nombre de chevaux de toutes les autres villes du royaume, et employés pour le roulage.	160,000
Chevaux attachés à l'armée française.	40,000
Total des chevaux du royaume, en ce non compris les élèves.	1,781,500

Bestiaux.

Nombre de bœufs, à compter de l'âge où ils commencent à travailler.	2,700,000	3,089,000
Bœufs à l'engrais.	389,000	
Nombre de vaches.		4,000,000
Nombre de moutons.		20,000,000
Nombre de porcs.		4,000,000

CHAPITRE III. — De l'étendue territoriale du royaume, et de sa culture.

Nombre d'arpents, mesure de roi, qui forment la superficie totale de la France, d'après les recherches très-exactes de M. Paucton.		105,000,000
Nombre de charrues conduites par des chevaux.		320,000
Nombre de charrues conduites par des bœufs.		600,000
Total des charrues.		920,000
Nombre d'arpents cultivés chaque année en blé :		
Par les chevaux.	9,600,000	18,600,000
Par les bœufs.	9,000,000	
En mars, par les chevaux.		9,600,000
Nombre d'arpents qui restent en jachères dans les pays cultivés :		
Par des chevaux.	9,600,000	18,600,000
Par des bœufs.	9,600,000	
Nombre d'arpents, mesure de roi, qui restent en vaines pâtures, dans les pays cultivés par des bœufs.		18,000,000
Total.		64,800,000

On sera peut-être étonné de voir qu'il n'y a pas les deux tiers du royaume qui soient cultivés en terres labourables; mais on doit considérer que sur l'étendue territoriale du royaume, il faut déduire les chemins, les rivières, les terres en friche, etc.;

Que dans quelques-unes des ci-devant provinces de France, comme en Bretagne, les terres ne sont cultivées qu'une année sur dix, quelquefois sur vingt, et qu'elles sont le reste du temps en pâturages.

Qu'indépendamment des terres labourables, il y a les bois, les prés, les jardins, les parcs, etc.

Si l'on veut bien peser ces différentes considérations, on reconnaîtra que les calculs faits sur les consommations se raccordent très-bien avec ceux faits sur l'étendue géométrique du territoire. On n'en sera que plus disposé à donner quelque confiance à ces résultats.

CHAPITRE IV. — Des consommations de toute espèce qui se font annuellement dans le royaume.

Consommation du blé.

Consommation du blé, seigle et orge, pour la nourriture des hommes. . .	11,667,000,000
Blé employé en semences.	2,333,000,000
Total en livres pesant de blé, seigle et orge, qui se récoltent et se consomment dans le royaume, en ce non compris l'orge qui est consommée par les animaux.	14,000,000,009

La valeur actuelle du blé n'excède pas un sou six deniers par livre : à ce prix, il se consommerait annuellement en France pour 875,025,000 liv. de blé. Mais il faut une suite non interrompue de bonnes récoltes, pour que le blé tombe à ce prix. Sa valeur moyenne, ou plutôt sa valeur naturelle en France, est de deux sous la livre; et alors la valeur de la consommation totale s'élèverait à 1,167,000,000 livres.

Consommation de l'avoine.

La consommation de l'avoine, non compris les semences, est d'environ 400,000,000 de boisseaux, mesure de Paris; la valeur en argent est d'environ 200 millions : mais sur ce produit, il ne faut en faire entrer au plus que 40 millions en revenu réel, le surplus étant consommé par les chevaux de labour et autres attachés à l'agriculture.

Consommation de la viande.

Nombre de bestiaux qui se consomment annuellement à Paris, d'après les registres des droits d'entrée.

ESPÈCES DE BESTIAUX.	NOMBRE de BESTIAUX.	LIVRES de VIANDE.
Bœufs	70,000	49,000,000
Vaches	18,000	4,500,000
Veaux	120,000	7,200,000
Moutons	350,000	14,000,000
Porcs	35,000	7,000,000
Chair morte	.....	600,000
Total de la consommation de Paris	593,000	82,300,000

Évaluation du nombre de bestiaux qui se consomment annuellement dans toutes les villes du royaume, en y comprenant la ville de Paris.

ESPÈCES DE BESTIAUX.	NOMBRE de BESTIAUX.	LIVRES de VIANDE.
Bœufs	397,000	277,900,000
Vaches	454,000	113,500,000
Veaux	1,482,500	59,300,000
Moutons	3,756,250	150,250,000
Porcs	443,750	88,750,000
Total de la consommation des villes du royaume.	6,533,500	689,700,000

Il se consomme en outre dans les campagnes, par les agents de l'agriculture et autres, environ 3,000,000 de porcs, du poids chacun de 150 livres; ce qui forme un total de 450,000,000 de livres.

Les habitants des campagnes consomment, de plus, les moutons qui périssent d'accidents, qui ont été blessés, etc.: en évaluant leur nombre à 1,500,000 et leur poids à 35 livres, ce serait encore une quantité de 52,500,000 l. de viande.

Enfin, on estime qu'ils consomment 600,000 veaux, pesant 30 livres chacun et ensemble, 18,000,000 de livres; et 6,000 vaches, pesant 200 livres chacune, et ensemble 1,200,000 livres.

En réunissant toutes ces quantités, on trouve le résultat suivant.

Consommation totale des bestiaux dans tout le royaume.

ESPÈCES DE BESTIAUX.	NOMBRE de BESTIAUX	LIVRES de VIANDE
Bœufs	397,000	277,900,000
Vaches	460,000	144,760,000
Veaux à différents poids	2,082,500	77,300,000
Moutons à différents poids	5,256,250	202,750,000
Porcs à différents poids	3,443,750	538,750,000
Total de la consommation du royaume	11,639,500	1,211,400,000

La consommation moyenne de la viande en France est, comme l'on voit, environ du dixième en poids de la consommation du pain; elle est de 6 à 7 onces par jour par personne, à Paris, et dans les grandes villes; de 4 onces environ dans les villes de province, et d'une once et demie environ dans les campagnes.

Consommation du vin.

On n'a que des résultats assez vagues sur la consommation des liqueurs spiritueuses, et il ne serait pas impossible qu'on se trompât d'un quart, d'un tiers, et même de moitié, dans les évaluations ci-après.

On estime qu'il se consomme en France 4,500,000 pintes de vin par jour, sans compter le cidre et le poiré.

La consommation annuelle de vin serait donc de 1,642,500,000 pintes, mesure de Paris, ou de 5,703,125 muids.

CHAPITRE V. — De la consommation moyenne du royaume, évaluée en argent.

Il n'est pas aussi facile qu'on le croirait d'abord, d'établir la consommation moyenne des habitants du royaume.

Les hommes consomment en général plus que les femmes; les femmes plus que les enfants en bas âge; et dans une famille composée d'un mari, d'une femme et de trois enfants au-dessous de dix ans, le père consomme presque autant à lui seul que le reste de la famille.

La consommation des individus varie encore davantage à raison des circonstances dans lesquels ils se trouvent, et de l'aisance dont ils jouissent.

Une partie des habitants de la campagne ne mange point de viande :

les habitants de Paris et de quelques grandes villes en consomment par jour 6 et 7 onces, ceux des petites villes n'en consomment que 4 à 5, ceux des campagnes, 2 onces tout au plus; le surplus de leur nourriture est de pain, de légumes, de fruits, de beurre, de fromage, de laitage.

La consommation du pain elle-même varie en raison de l'abondance des récoltes, et les classes les moins aisées de la société mangent moins de pain quand il est cher, que quand il est à bon marché.

On ne peut donc obtenir des résultats, dignes de quelque confiance, sur la consommation moyenne des habitants du royaume qu'après de longs calculs.

Voici ceux auxquels je suis parvenu. Dans les familles les plus indigentes, chaque individu n'a que 60 à 70 livres à consommer par an, hommes, femmes et enfants de tout âge compris : c'est l'état de la plus extrême pauvreté. Les laboureurs, domestiques et agents de l'agriculture jouiront en général d'une plus grande aisance. La consommation moyenne des hommes adultes est à peu près égale à la paie du soldat; celle des femmes d'un peu de moitié plus de celle des hommes adultes, etc. Enfin, en faisant entrer en ligne de compte les riches, les habitants des villes, la consommation moyenne de tous les habitants du royaume est entre 100 et 120 livres.

En multipliant ces nombres par celui des habitants du royaume, qui est de 25 millions, on a pour l'évaluation en argent, de la consommation totale du royaume, 2 milliards 500 millions à 3 milliards, et, en prenant un milieu, 2 milliards 700 millions.

Cette somme est le revenu réel du royaume, dépouillé de tout double emploi; mais ce n'est encore que le revenu brut; et pour avoir le produit net, ou le revenu imposable, il faut encore en déduire tous les frais de culture et toutes les dépenses à la charge de l'agriculture, ainsi qu'on l'exposera dans le chapitre VII[e].

CHAPITRE VI. — Essai sur le partage des récoltes.

Partage du blé.

	Livres de blé.
Blé employé en semences.	2,333,333,333
Consommation des cultivateurs.	925,680,000
Dépenses des moissons.	1,068,340,000
Frais de battage	420,000,000
Autres dépenses d'exploitation.	1,971,620,000
Dîmes à la vingtième [1].	700,000,000
A reporter.	7,418,973,333

[1] Les calculs présentés par ce tableau ont été faits avant la suppression de la dîme. Aujourd'hui, d'après les décrets de l'Assemblée nationale, elle doit être ajoutée à la part du propriétaire. On a laissé subsister ici cet article, pour faire voir que la seule dîme du blé montait à 70 millions, quand le prix du pain est à deux sous.

Report.	7,418,973,333
Vingtiemes et sous pour livre.	416,500,000
Tailles et accessoires.	1,120,000,000
Droit représentatif de la corvée.	186,666,667
Portion des droits de gabelles et de tabac.	462,700,000
Part des propriétaires.	4,395,160,000
Total.	14,000,000,000

On n'a point encore pu se procurer des résultats exacts sur le partage des autres récoltes.

CHAPITRE VII. — Calcul du produit net du revenu territorial du royaume, évalué en argent.

Le produit dont le tableau est ci-après, est celui que les économistes ont appelé *le produit net* ou *imposable*. C'est le revenu territorial du royaume, dépouillé de tous doubles emplois, et déduction faite de toutes les dépenses généralement quelconques à la charge de l'agriculture, si ce n'est l'imposition qui est encore comprise dans ce produit.

Tableau du produit net en argent du revenu du royaume, avant le prélèvement de l'impôt.

Produit des terres cultivées en blé, quand le prix du blé est de 2 sous la liv.	728,000,000 l.
Produit des vignes.	80,000,000
Produit des bestiaux.	169,000,000
Produit des bois	120,000,000
Produit des laines.	50,000,000
Produit de l'avoine consommée par les villes.	32,000,000
Produit du foin consommé dans les villes.	12,000,000
Produit de la paille consommée dans les villes.	5,500,000
Produit des soies.	2,000,000
Total.	1,198,500,000

Ce produit se trouve diminué de 180 millions, et réduit à 1 milliard 165 millions, quand le blé tombe à 1 sou 6 deniers la livre.

Il manque à ce tableau le produit des œufs, beurre et fromages vendus aux villes par les agents de l'agriculture; celui des fruits et légumes; celui des huiles, etc. Sans pouvoir donner une valeur rigoureuse à ces productions, on croit pouvoir conclure que le produit du territoire du royaume excède 1200 millions, quand le prix du blé est de 2 s. la livre; et qu'il n'excède pas 1 milliard 50 millions, quand ce même prix tombe à 1 s. 6 d.

CHAPITRE VIII. — Résultat définitif évalué en argent.

Produit general du territoire du royaume. (*Ce produit n'étant pas convertible en argent, du moins en totalité, on induirait le lecteur en erreur, si on le portait ici autrement que pour mémoire.*)

Portion du produit territorial conversible en argent, défalcation de tout double emploi : c'est la totalité de ce qui se consomme par les hommes. . . . . 2,750,000,000 l.

Produit net ou imposable, quand la valeur du blé est de 2 sous la livre, ou de 24 livres le setier. . . . . 1,200,000,000 l.

Sur quoi, défalquant le montant des impositions directes et indirectes, qu'on suppose devoir monter à. 600,000,000

Reste pour la portion que les propriétaires auront à se partager. . . . 600,000,000 l.

Ainsi, en définitif, sur le produit total du territoire du royaume, qui est de 2 milliards 750 millions, les frais de culture, de subsistance, et autres généralement quelconques des agents de l'agriculture, consomment un peu plus de la moitié. Le surplus, montant à 1200 millions, est partagé à peu près par égales portions entre le trésor public et les propriétaires.

ESSAI

SUR LA POPULATION DE LA VILLE DE PARIS,

SUR SA RICHESSE ET SES CONSOMMATIONS.

Le nombre des naissances, dans la ville de Paris, est, année commune, de 19,769. En multipliant ce nombre par 30, on peut conclure, avec quelque vraisemblance, que le nombre des habitants de Paris de tout sexe et de tout âge est de 593,070, et en nombres ronds, de 600,000.

Par une vérification faite en 1775, par ordre de M. Turgot, alors contrôleur général des finances, la quantité de blé et de seigle entré dans Paris pendant une année commune de dix

De 1764 à 1773, s'est trouvée de. . . . . 14,351 muids.
Celle de farine, de. . . . . 66,289 —

Le muid de blé est du poids de 2,880 livres, et chaque livre de blé peut fournir une livre de pain, poids pour poids ; l'eau qu'on ajoute au pain dans sa fabrication rendant à peu près un poids égal à celui du son qui a été séparé par la mouture.

Le muid de farine est composé de six sacs, du poids chacun de 325 livres, et chaque sac de farine donne après la cuisson environ 104 pains de 4 livres, ou 416 livres de pain.

On voit, d'après ces données, qu'il entrait à Paris, année commune, à cette époque,

En nature de blé ou de seigle. . . . . 14,330,880 liv. de pain.
En nature de farine. . . . . 165,457,344 —

TOTAL. . . . . 206,788,224 liv. de pain.

Cette quantité est encore à peu près celle qui se consomme à Paris, en supposant toutefois que les quantités de pain qui s'apportent du dehors dans les marchés, soient à peu près compensées par celles que les habitants des campagnes emportent avec eux en retour de leurs denrées.

Il en résulte que la consommation du pain faite par les habitants de Paris, est à peu près de 15 onces par personne de tout âge et de tout sexe.

La consommation de la viande peut être assez exactement évaluée par le nombre de bestiaux qui ont acquitté les droits d'entrée, multiplié par leur poids. Il est à observer que les droits ayant toujours été les mêmes à l'entrée de Paris, sur les gros comme sur les petits bestiaux d'une même espèce, on ne fait entrer que ceux de la plus forte taille. En conséquence, on a supposé, dans les évaluations ci-après :

Qu'un bœuf fournissait en viande comestible.	700	liv. pesant.
Une vache.	360	—
Un veau.	72	—
Un mouton.	50	—
Un porc.	200	—

C'est dans cette supposition, qu'on a formé le tableau suivant. On n'y a donné aucune évaluation aux bestiaux entrés en fraude ; premièrement, parce que leur introduction n'est pas facile ; secondement, parce qu'il serait possible qu'on eût forcé de quelque chose le poids des bestiaux, surtout celui des vaches et des veaux : ce qui établit une sorte de compensation.

État du nombre de bestiaux et de livres de viandes qui se consomment annuellement à Paris, en nombres ronds.

ESPÈCES DE BESTIAUX.	NOMBRE de BESTIAUX.	LIVRES de VIANDE.
Bœufs	70,000	49,000,000
Vaches	18,000	6,480,000
Veaux	120,000	8,640,000
Moutons	350,000	17,500,000
Cochons	35,000	7,000,000
Viande entrée en livres	.....	1,380,000
Total	593,000	99,000,000

En divisant ce total des livres de viande par le nombre des habitants de Paris, on trouvera pour la consommation de chacun d'eux, l'un dans l'autre, un peu plus de 150 livres par an ; ce qui revient, par jour, à 6 onces 4 gros 2/3.

L'état ci-après présente de semblables résultats pour les principales

denrées et marchandises qui entrent annuellement à Paris, d'après les registres de perception. On doit avertir cependant qu'on ne peut répondre de quelque exactitude que pour les quantités de pain, de boissons, de bestiaux, d'œufs, de poissons, de fromages frais, de combustibles, de sucre, de cassonade, d'huile, de cire, de bougie, de bois carrés, de matériaux à bâtir : les résultats relatifs aux autres objets, tels que la marée, la volaille, les métaux, et quelques autres espèces de marchandises, sont plus hypothétiques.

État des marchandises et denrées de toute espèce qui se consomment annuellement à Paris, d'après une année commune, prise antérieurement à la révolution.

Livres de pain.	206,000,000	liv. pes.
Livres de riz.	3,500,000	liv. pes.
Vin ordinaire.	250,000	muids.
Vin de liqueur.	1,000	muids.
Eau-de-vie, en supposant que tout entre en eau-de-vie simple, et en évaluant la fraude à un sixième.	8,000	muids.
Cidre.	2,000	muids.
Bière.	20,000	muids.
Vinaigre.	4,000	muids.
Bœufs, du poids de 700 livres.	70,000	
Vaches, du poids de 360 livres.	18,000	
Veaux, du poids de 72 livres.	120,000	
Moutons, du poids de 50 livres.	350,000	
Porcs, du poids de 200 livres.	35,000	
Viande en livres.	1,380,000	liv. pes.
Poids de poisson de mer frais, sec et salé.	10,000,000	liv. pes.
Nombre de carpes.	800,000	
Nombre de brochets.	30,000	
Nombre d'anguilles.	56,000	
Nombre de tanches.	30,000	
Nombre de perches.	6,000	
Nombre d'écrevisses.	75,000	
Cordes de bois.	714,000	
Voies de charbon de bois.	694,000	
Voies de charbon de terre.	10,000	
Nombre d'œufs.	78,000,000	
Nombre de livres de beurre frais.	3,150,000	
Nombre de livres de beurre salé et fondu.	2,700,000	
Nombre des fromages frais de Brie, de Marolles, et autres.	424,500	
Poids des fromages secs, faisant partie du commerce de l'épicerie.	2,600,000	liv. pes.
Cire et bougie.	538,000	liv. pes.
Sucre et cassonade.	6,500,000	liv. pes.
Huile de toute espèce.	6,000,000	liv. pes.
Café.	2,500,000	liv. pes.
Cacao.	250,000	liv. pes.
Girofle.	9,000	liv. pes.
Poivre.	75,000	liv. pes.
Pruneaux.	476,000	liv. pes.
Savon.	1,900,000	liv. pes.
Potasse, soude, et cendres gravelées.	2,300,000	liv. pes.
Quantité d'aunes de toiles.	6,000,000	aunes.

Cuivre	450,000	liv. pes.
Acier	250,000	
Fer	8,000,000	
Plomb	3,200,000	
Etain	350,000	
Vif-argent	18,000	
Cuirs et peaux	3,700,000	
Pelleteries	530,000	
Foin	6,388,000	bottes.
Paille	11,090,000	
Avoine	21,409	muids.
Orge	8,500	
Vesce et grenailles	1,400	
Bois carrés et à bâtir, en nombre de pieds cubes	1,600,000	pieds cubes.
Pierre de liais, par nombre de pieds cubes	. . . .	
Pierre de taille dure, par nombre de pieds cubes	620,000	
Pierre de taille de Saint-Leu, par nombre de pieds cubes	930,000	
Moëllons de meulière et autres, par nombre de toises cubes	64,000	t. cubes.
Chaux, en nombre de muids	8,000	muids.
Plâtre en nombre de muids, chacun de 36 sacs	120,000	
Nombre d'ardoises fortes	3,717,000	
Nombre d'ardoises fines	132,700	
Nombre de tuiles, grand moule	3,498,000	
Nombre de tuiles, petit moule	527,600	
Nombre de briques	973,000	
Pavés, sans compter ceux destinés à l'entretien du pavé de Paris	1,360,000	

Si, après avoir considéré les consommations de toute espèce qui ont lieu à Paris, on demandait ce que dépense tous les ans en argent chacun de ses habitants, on trouverait aisément la réponse à cette question dans les tableaux qui précèdent. Il ne s'agirait que de donner une valeur en argent à chacune des denrées qui entrent à Paris, en estimant à peu près les objets sur lesquels on n'a point de renseignements positifs. Les quantités de denrées dont la consommation est la plus forte, et tient le plus près aux besoins de nécessité première, étant bien connues, les erreurs qu'on pourrait commettre à l'égard des autres, seraient de peu de conséquence.

On conçoit que la valeur des denrées et des marchandises étant susceptible de variations continuelles, il n'a pas été possible d'arriver a des résultats rigoureusement exacts. On a d'ailleurs manqué d'instructions suffisamment positives sur la valeur de quelques marchandises, et la nécessité de publier n'a pas permis d'attendre qu'on eût pu rassembler de plus amples renseignements.

On a cru cependant devoir distinguer par une * les articles qui présentent le plus d'incertitude.

Tableau dont l'objet est de présenter l'évaluation, en argent, de toutes les dépenses faites par les habitants de Paris, droits compris.

DÉNOMINATION des MARCHANDISES et DENRÉES.	QUANTITÉS qui se consomment A PARIS	PRIX.	VALEUR.
Pain	206,000,000 liv. pes.	à » l. 2 s.	20,600,000 l.
Vin	250,000 muids.	à 130 »	32,500,000
Eau-de-vie	8,000	à 300 »	2,400,000
Cidre	2,000	à 60 »	120,000
Bière	20,000	à 60 »	1,200,000
Vinaigre	4,000	à 100 »	400,000
Viande de boucherie	90,000,000 liv. pes.	à » 9	40,500,000
OEufs	.....	....	3,500,000
Beurre frais	.....	.....	3,500,000
Beurre salé et fondu	.....	.....	1,800,000
Fromages frais	.....	....	900,000
Fromag. salés du commerce de l'épicerie	.....	.....	1,500,000
* Marée fraîche	.....	.....	3,000,000
Harengs frais	.....	.....	400,000
* Saline	.....	.....	1,500,000
* Poisson d'eau douce	.....	.....	1,200,000
Bois à brûler	.....	.....	20,000,000
* Bois carrés et à ouvrager	.....	.....	4,000,000
Charbon de bois	700,000 voies.	.....	3,500 000
Charbon de terre	40,000	.....	600,000
Foin	60,000 c. de bot.	.....	2,400,000
Paille	110,000	.....	1,980,000
Avoine	21,000 muids.	.....	5,250,000
Sucre et cassonade	6,500,000 liv. pes.	.....	7,800,000
Huiles	6,000,000	à 1 l. » s.	6,000,000
Cire et bougie	538,000	à 2 10	1,345,000
Café	2,500,000	à 1 5	3,125,000
* Cacao	.....	.....	500,000
* Papier	6,000,000	.....	10,000,000
Potasse, soude, et cendres gravelées	.....	.....	1,000,000
Cuivre	450,000	à 1 l. » s.	450,000
Fer	8,000,000	à » 4	1,600,000
Plomb	3,200,000	à » 6	960,000
Etain	350,000	à 1 »	350,000
Vif-argent	18,000	à 3 l. 10 s.	63,000
* Epiceries	.....	.....	10,000,000
* Drogueries	.....	.....	3,000,000
* Merceries	.....	.....	4,000,000
* Quincailleries	.....	.....	4,000,000
* Draps	.....	.....	8,000,000
* Etoffes de laine	.....	.....	5,000,000
* Soie et étoffes de soie	.....	.....	5,000,000
Toiles	8,000,000 d'aunes.	à 1 l. 10 s.	12,000,000
* Marbre	.....	.....	
Pierre de taille de Saint-Leu.	930,000 p. cubes.	.....	
Pierre de taille	620,000	.....	
Moellons	64,000 t. cubes.	.....	
Chaux	8,000 muids.	.....	
Plâtre	120,000	.....	
Ardoises fortes	3,717,000	.....	4,000,000
Ardoises fines	132,700	.....	
Tuiles, grand moule	3,498,000	.....	
Tuiles, petit moule	527,600	.....	
Carreaux de terre cuite	.....	.....	
Briques	973,000	.....	
Pavés	1,360,000	.....	
Marchandises omises	.....	.....	6,857,000
Fruits et légumes	.....	.....	12,500,000
TOTAL			260,000,000 l.
Dans ce total est comprise la dépense relative à la nourriture et à l'entretien des chevaux, montant à environ			10,000,000
Reste pour la consommation des hommes			250,000,000 l.

On voit, par le résultat de ce tableau, que la somme totale des consommations de Paris s'élève, en ce non comprise la consommation des chevaux, à la somme de 250,000,000 liv.

Ce qui donne, pour la dépense moyenne de chaque habitant, hommes, femmes et enfants, l'un dans l'autre, par an, 416 l. 13 s. 4 d., et par jour, 1 l. 2 s. 10 d.

Que la dépense et la consommation des chevaux s'élèvent environ à 10 millions, et qu'en réunissant cette dépense à toutes les autres, il en résulte un total de 260 millions; ce qui donne à dépenser pour chaque habitant, de tout âge et de tout sexe, par an, 433 l. 6 s. 8 d., et par jour, 1 l. 3 s. 8 d. 68/73.

Dans cette dépense n'est pas comprise celle du loyer, qui monte en masse, au moins à 60 millions, et pour chaque individu, à 100 l. par an, c'est-à-dire, à 5 s. 5 d. 2/3 par jour.

Maintenant, puisqu'il se consomme à Paris, chaque année, une somme de 260 millions, il est évident que la ville de Paris jouit en masse au moins de 260 millions de revenu; car il est impossible, à la longue, de dépenser plus qu'on ne reçoit. Il est de plus très-probable, et même certain, que les ouvriers, artisans, et en général presque tous les habitants de Paris, font, chaque année, quelques économies; que l'industrie parisienne, considérée dans son ensemble, fait quelques bénéfices sur la balance de son commerce, soit avec les provinces, soit avec l'étranger. On peut juger de ces bénéfices et de ces économies par les placements qui se faisaient habituellement par les habitants de Paris dans les emprunts publics. En estimant ces économies à 40 millions par an, il en résulterait que la ville de Paris jouit de 300 millions de revenu. Cette somme totale est à peu près composée des sommes particulières ci-après.

Revenu provenant des loyers des maisons.	60,000,000 l.
Revenu provenant des intérêts et dépenses payés par le trésor public. . .	140,000,000
Revenu des propriétaires de terre, de biens ruraux, de manufactures, etc. .	100,000,000
Total.	300,000,000 l.

De ces 300 millions, le fisc en retirait, dans l'ancien ordre de choses, environ le cinquième par les impositions et droits ci-après.

Entrées de Paris, tant au profit du trésor public, que de la ville et des hôpitaux.	36,500,000 l.
Vingtièmes.	5,174,000
Capitation.	4,095,000
Portion de la taille, et accessoires.	429,873
Gabelle, déduction faite du prix marchand du sel.	3,500,000
Tabac, déduction faite du prix marchand.	3,300,000
Droits sur les cuirs et peaux, perçus par la régie générale.	174,000
Marque d'or et d'argent.	450,000
Cartes à jouer.	137,000
Papiers et cartons.	476,000
Amidon, poudre à poudrer.	144,500
A reporter.	54,380,373

Report.	54,380,373 l.
Droits domaniaux. Contrôle des actes, des exploits; petit-scel, insinuations, centième denier, amortissement, franc fief, usages et nouveaux acquêts, échanges, contre-échanges, etc.	1,650,000
Hypothèques.	300,000
Greffes, droits réservés dans les cours et tribunaux, amendes, etc.. . . .	1,623,000
Formule, papier et parchemin timbrés.	1,232,000
Quatre deniers pour livre de la vente des immeubles.	2,400
Droits de la poste aux lettres.	1,331,000
Caisse de Poissy.	1,016,500
Droits qui se perçoivent au profit des communautés de marchands. . . .	300,000
Portion du bénéfice de la loterie royale de France, à la charge de la ville de Paris.	8,166,697
TOTAL.	70,000,000 l.

On voit encore, par ce résultat, que la contribution des habitants de Paris était, sous l'ancien régime, de 118 l. 2 s. 7 d. 1/5 par an, pour chaque individu de tout sexe et de tout âge, c'est-à-dire, par jour, de 6 s. 5 d. 2/3.

Ainsi, en dernier résultat, et en négligeant les fractions, chaque habitant de Paris, de tout âge et de tout sexe, dépensait par jour, l'un dans l'autre, loyer compris, 28 à 29 s., dont plus de 6 s. tournaient au profit du trésor public.

La contribution de la ville de Paris était donc d'un cinquième environ, tant en contribution foncière que personnelle, et en droits sur les consommations.

Cette somme paraîtra bien considérable, surtout si l'on considère qu'une partie des revenus de la ville de Paris ne parviennent à ses habitants, qu'après avoir acquitté l'imposition foncière dans les provinces [1].

---

[1] A la fin de 1791, Lavoisier discuta, dans une brochure fort étendue, la situation des affaires, et soumit les finances de l'État à des calculs rigoureux. Son ouvrage est intitulé : *De l'état des finances de France au 1er janvier* 1792, par un député suppléant à l'Assemblée nationale constituante. A Paris, chez Dupont, 1791. Voici une page de cet écrit, qui se rapporte à celui dont on vient de lire, non pas un *extrait*, mais une copie fidèle, car c'est Lavoisier, et non l'éditeur, qui l'a intitulé *extrait*, etc.

« Je ne rappellerai pas ici ce que j'ai dit dans l'ouvrage que l'Assemblée constituante a daigné accueillir avec quelque bonté, dont elle a ordonné l'impression, que le comité des contributions publiques a cité avec éloge, mais dont cependant il n'a point adopté les résultats. Je suis convaincu aujourd'hui, comme je l'étais alors, que la contribution foncière, réduite au sixième, ne peut pas produire au delà de 200 millions; et que la contribution mobiliaire n'en rendra pas plus de 40. Je suis prêt à discuter de nouveau les preuves que j'en ai données. Toutes les combinaisons que j'ai faites depuis l'époque de mes premiers calculs, toutes les connaissances que je me suis efforcé de rassembler, me donnent même lieu de craindre que mes évaluations ne soient encore au-dessus de l'effectif; et je crois, en conséquence, qu'il est de la prudence de ne compter que sur un produit de 230 millions pour les contributions foncière et mobiliaire de 1791. »

(*Note de l'Editeur.*)

ESSAI

D'ARITHMÉTIQUE POLITIQUE,

SUR LES PREMIERS BESOINS DE L'INTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE[1]

Je suppose, d'après les calculs les plus exacts, que la France contient 25,000,000 d'individus, répandus sur une surface de 105,000,000 d'arpents de 100 perches carrées, la perche a 22 pieds ou 3 2/3 toises.

Cet arpent, qu'on appelle *le grand arpent*, est un carré dont le côté est de 36,666 toises, et son contenu en toises carrées est de 1343,95[2].

La lieue de 25 au degré est de 2281,08 toises, en prenant 57,027 toises pour la longueur du degré moyen. Ainsi la lieue contient 62,222 fois le côté de l'arpent, et la lieue carrée contient 3871,65 arpents.

Par conséquent l'étendue de la France en lieues carrées est de 27,126,17 : divisant ce nombre par celui des habitants, on a 921,60 pour le nombre moyen des habitants d'une lieue carrée.

Je rapporte ce résultat, parce qu'il peut servir à faciliter la comparaison de la population de la France avec celle des autres pays, qui est ordinairement rapportée, ou qui peut se rapporter aisément a des lieues carrées, la lieue étant une partie donnée du degré, qui est la même pour toute la terre, abstraction faite de la petite inégalité provenant de la non-sphéricité.

On suppose ordinairement le nombre des femmes égal à celui des hommes; mais le tableau de la population dressé par Lavoisier, donne 217,746 hommes de plus que de femmes, sur les 25,000,000 d'habitants de la France.

Ce tableau me fait voir de plus, que 1/3 des habitants est au-dessous de 15 ans, et que le second tiers est au-dessous de 36 ans. Suivant des tables de mortalité, dressées en Allemagne, le premier tiers va jusqu'à 17 ans, et le second jusqu'à 37.

Considérons maintenant les besoins de cette société de 25,000,000 de citoyens, et arrêtons-nous d'abord à ceux de première nécessité.

Ces besoins sont : 1° la nourriture; 2° le vêtement; 3° l'abritement, ce qui comprend aussi le chauffage et la lumière.

Nous allons commencer par la nourriture. Elle est de deux sortes, végétale et animale.

---

[1] Cet essai est du célèbre de Lagrange; sa modestie voulait en cacher l'auteur. Je n'ai obtenu la permission de le nommer, qu'en lui montrant la profonde conviction que j'ai de l'utilité de son nom pour le succès de l'ouvrage et de l'utilité de l'ouvrage pour la chose publique. (*Note de Rœderer.*)

[2] La virgule sépare les parties décimales des entiers, suivant l'usage reçu.

Comme notre dessein n'est que de donner un aperçu et des valeurs moyennes, nous ne ferons pas l'énumération des différents objets qui servent à la nourriture des hommes; mais nous réduirons d'abord toute la nourriture végétale aux grains qui se cultivent en grand, et même à une seule espèce moyenne que nous nommerons simplement *blé*, et qui comprendra le blé-froment, le seigle et l'orge, qu'on mange en pain.

Par la même raison, nous reduirons toute la nourriture animale à la viande de boucherie, qui comprend celles de bœuf, de vache, de veau, de mouton et de porc; mais nous aurons aussi égard au fromage, qui forme une partie considérable de cette nourriture.

Nous réduirons de même toute la boisson au seul vin, dont la consommation surpasse infiniment celle des autres boissons, telles que la bière, le cidre, etc., etc. Cette réduction est fondée sur la nature de la chose; car on peut regarder les autres objets de nourriture, soit végétale, soit animale, comme tenant lieu d'une quantité de blé ou de viande qui contiendrait à peu près autant de matière nutritive. Il est clair qu'ils ne doivent entrer dans le calcul de la nourriture, qu'à raison de leur valeur nutritive; et si on connaissait cette valeur pour chaque objet, on pourrait le convertir tout de suite en blé ou en viande. Relativement aux objets de nourriture générale et ordinaire, je crois qu'on ne se trompera pas beaucoup, en supposant leur valeur nutritive proportionnelle à leur prix. Ainsi on pourra prendre à peu près une demi-livre de fromage sec comme l'équivalent d'une livre de viande. Nous ferons surtout usage de ce principe dans l'évaluation de la consommation de Paris [1].

Cela posé, la question est réduite à déterminer à peu près la quantité moyenne de blé et de viande nécessaire pour la subsistance de la République.

Je ne vois que trois manières de parvenir à cette détermination :

1° Par la ration qu'on distribue aux troupes;

2° Par la consommation des villes fermées où il y avait des registres d'entrée;

3° Par l'évaluation des produits annuels de toutes les terres cultivées en grains ou en pâturages, la somme de ces produits étant supposée égale à la consommation annuelle, c'est-à-dire, en faisant abstraction de toute importation ou exportation.

Voici les résultats que ces trois moyens peuvent fournir :

La ration est, pour chaque combattant, de 28 onces de pain et d'une demi-livre de viande : je ferai ici abstraction de l'eau-de-vie et du vinaigre, qui font aussi partie de la ration, parce que ces deux objets ne

[1] L'auteur de ce Mémoire m'a dit, en preuve de cette proposition, qu'il avait vérifié que le poids de douze œufs, est égal au poids d'une livre de viande, et se vend généralement au même prix. (*Note de Rœderer.*)

sont absolument nécessaires qu'aux troupes qui sont en campagne; on pourrait d'ailleurs les comprendre dans la boisson.

On estime qu'une livre de pain repond à une livre de blé, poids pour poids. Le blé perd par la mouture et par le son qu'on en tire, le quart de son poids; mais la farine regagne par l'eau qu'on y ajoute pour la reduire en pâte, et dont une partie reste dans le pain, le tiers de son poids, ce qui restitue exactement le poids primitif du blé. Il pourrait y avoir quelques variations à cet égard; mais comme elles ne peuvent être que fort petites, nous nous tiendrons à celle donnée en nombres ronds.

Ainsi il faut une livre trois quarts de blé par jour à chaque combattant.

Mais j'observe que les combattants sont des hommes d'élite, tous dans la force de l'âge et des passions, et dont la consommation peut être regardée comme le *maximum* de consommation de tous les individus.

On remarque que les hommes consomment en général plus que les femmes, et les femmes plus que les enfants; et que, dans une famille composée d'un mari, d'une femme et de trois enfants au-dessous de 10 ans, le père consomme presque autant à lui seul que le reste de la famille.

Or, je vois, par le même tableau de population dont j'ai parlé ci-dessus, qu'il y a au moins un cinquième au-dessous de 10 ans. Ainsi, on peut supposer que ce cinquième compense par sa consommation ce que les femmes consomment de moins que les hommes; de sorte qu'en ayant encore égard à la moindre consommation des vieillards, on en peut conclure, sans craindre de se tromper beaucoup, que la consommation totale de tous les habitants de la France, pour être de pair avec celle des troupes, ne doit être que les quatre cinquièmes de la consommation d'un égal nombre de combattants, c'est-à-dire, de 20,000,000.

Ainsi la consommation totale en blé sera, à raison de 1 l. 3/4, de 35,000,000 de l., et celle de la viande, à raison de 1/2 l. de 10,000,000 de livres par jour.

Donc, multipliant par 365 1/4, on aura, pour la consommation totale annuelle en blé, 12,784,000,000 l. et en viande, 3,652,500,000 l.

La consommation moyenne de chaque individu serait par jour d'une livre et deux cinquièmes de blé, et de deux cinquièmes de livre de viande; et par an, de 511,36 l. de blé, et de 146 livres de viande.

La seconde manière de déterminer la consommation moyenne du blé et de la viande, est fondée sur les registres d'entrée des villes qui étaient sujettes à des droits. Je me contenterai, dans ce moment, de considérer la consommation de Paris avant la révolution, d'après les résultats de Lavoisier.

La consommation annuelle en pain y est estimée de 206,000,000 livres pesant, ce qui fait autant en blé.	206,000,000 l. p.
J'ajoute la consommation du riz, qui est de	3,500,000
	209,500,000 l. p

A l'égard des légumes et fruits, le tableau n'en donne pas la quantité, mais seulement le prix, qui monte à 12,500,000 l., tandis que le prix total du pain est de 20 millions 600 mille l., n'étant estimé qu'à 2 s. la livre.

Si on pouvait supposer la valeur nutritive des légumes relativement à celle du blé proportionnelle à leurs prix respectifs, la quantité totale de légumes consommée à Paris pourrait équivaloir à $\frac{125}{206}$ de tout le pain, ce qui en fait plus de la moitié. Mais comme il s'y consomme beaucoup de légumes et de fruits de luxe, et qu'en général je crois la valeur nutritive des légumes et fruits moindre que celle du pain, à prix égal, je ne prendrai, pour leur valeur représentative, que le quart du pain, c'est-à-dire, 51 millions 500 mille livres.

Ajoutant donc ce nombre à celui que nous avons trouvé, on aura 261 millions de livres en blé pour la consommation annuelle de Paris.

La population de Paris était estimée alors de 600 mille habitants. Divisant donc le nombre précédent par celui-ci, on trouve 435 livres pour la consommation annuelle en blé de chaque habitant de Paris.

Les mêmes résultats donnent 90 millions de livres de viande de boucherie, et 10 millions de livres de poisson. Comme le poisson est à peu près aussi nourrissant que la viande, nous ajouterons ces deux articles ensemble, 100,000,000 livres.

J'y trouve ensuite 78 millions d'œufs. Comme à prix égal et à nourriture égale, je crois qu'on préférerait la viande aux œufs, on ne risquerait pas d'estimer trop haut le rapport des œufs à la viande relativement à la nourriture, en le supposant égal à celui des prix de ces deux objets. Or, je vois par le tableau des prix, que la valeur des œufs consommés dans Paris était de 3 millions 500 mille liv. tandis que celui de la viande était de 40 millions 500 mille livres. Le rapport de ces deux nombres étant de 1 à 11, 57..., nous supposerons en nombres ronds que les œufs tiennent lieu de $\frac{1}{12}$ de toute la viande, c'est-à-dire, de 7,500,000 l.

Il reste encore à estimer le laitage. Les résultats qui me servent de guide, ne donnent que la consommation du beurre et du fromage, qui est de 5 millions 850 mille livres de beurre, et de 2 millions 600 mille livres de fromages secs, outre 424 mille 507 livres de fromages mous. Le tableau des prix donne, pour ces deux articles réunis, 7 millions 700 mille livres; ce nombre est à celui du prix de toute la viande, comme 1 à 5,26.... En supposant les valeurs nutritives proportionnelles aux prix, le beurre et le fromage consommés à Paris équivaudraient à 17 millions 111 mille livres de viande. J'observe que ce poids est un peu moindre que le double du poids réuni du beurre et du fromage, lequel est de 8 millions 874 mille 507 livres. En le supposant égal, on aurait en nombres ronds une demi-livre de beurre ou de fromage pour

l'équivalent d'une livre de viande, ce que je crois à peu près juste d'après différents renseignements que j'ai pris là-dessus.

Ajoutant donc ensemble ces trois sommes, nous avons 124 millions 611 mille livres de viande pour 600 mille individus, ce qui donne 207, 68 livres par tête.

Je viens maintenant à la troisième manière de déterminer la consommation moyenne. Elle consiste à estimer la consommation de toute la France par sa production annuelle, et à la diviser par le nombre total des habitants.

Les résultats cités ci-dessus donnent pour le total, en livres pesant de blé, seigle, orge, qui se récoltent et se consomment, non compris l'orge consommé par les animaux, 14 milliards; d'où retranchant le sixième pour les semences, reste pour la consommation annuelle de toute la France, 11 milliards 667 millions de livres; ce qui étant divisé par 25 millions, donne par tête 466,68 livres.

Comme cette consommation ne comprend que les grains qui se mangent en pain, il faudrait pouvoir y ajouter celle des fruits et légumes, qui est très-considérable dans les campagnes, surtout dans les parties méridionales de la France. Nous l'avons estimée pour Paris à un quart de celle du pain : on peut présumer que pour la France entière, elle doit être plutôt dans une plus grande proportion que dans une moindre. En la supposant d'un quart, il faudrait ajouter 116,67 livres à la consommation individuelle trouvée ci-dessus, ce qui la porterait à . . . . . 583,35 livres.

Suivant les mêmes résultats, la consommation totale de bœufs, vaches, veaux, moutons, porcs, est en livres de viande de 1,211,400,000; ce qui ne donne que 48,45 livres par tête.

Cette évaluation est peut-être trop faible; car, dans le nombre des bestiaux consommés, il n'y a que 397,000 bœufs et 160,000 vaches; or, je trouve, dans un Mémoire sur le commerce de la France, imprimé en 1789, qu'il se marque annuellement 1,280,000 cuirs de bœuf ou de vache, sans compter ceux qu'on ne fait pas marquer pour en frauder le droit, et qu'on estime pouvoir être évalués au quart au moins. De cette manière, la consommation des bœufs et vaches, qui, dans l'évaluation ci-dessus, entre pour 392,600,000 l., devrait être presque doublée. Mais ne sachant pas quelle confiance peut mériter l'auteur de ce Mémoire, je n'ose faire une telle correction aux résultats de Lavoisier.

Il faut ajouter à la consommation de la viande celle du fromage. Or, je trouve, dans ces résultats, que le nombre total des vaches est de 4,000,000.

D'un autre côté, je trouve, dans l'art de la fromagerie, que le produit moyen est d'un quintal et demi de fromage par vache. En ne le supposant que d'un quintal, on aurait en fromage 400,000,000 livres;

ce qui donnerait par tête 16 livres, qu'on peut regarder comme équivalentes à peu près à 32 livres de viandes.

On aurait donc en nombres ronds 80 livres de viande pour la consommation annuelle de chaque individu en France, sans compter les œufs, les poissons, la volaille, etc., sur lesquels je n'ai trouvé aucun renseignement.

Voici le tableau des résultats qu'on vient de trouver.

Consommation annuelle moyenne de chaque individu, évaluée en livres pesant de,

	Blé.	Viande.
D'après la ration des soldats.	511,36.	146.
la consommation de Paris.	435.	207,68.
la consommation totale de la France.	583,35.	80.

De cette table j'ai déduit la suivante.

	A	B	C
D'après la ration des soldats.	657,36 l.	0,7779 l.	0,2221 l.
la consommation de Paris.	642,68.	0,6768.	0,3232.
la consommation totale de la France.	663,35.	0,8794.	0,1206.

La colonne A donne les sommes en livres pesant de blé et de viande.

La colonne B donne les rapports du poids du blé à la somme des poids du blé et de la viande.

La colonne C donne les rapports du poids de la viande à la même somme.

La colonne A fait voir que le poids total du blé et de la viande est à peu près le même, d'après les trois évaluations. La valeur moyenne est de 654,46 liv. qui ne diffère guère de celle qui résulte de la ration des soldats; elle est plus grande que celle de Paris, et moindre que celle de toute la France, d'environ 10 liv., ce qui ne fait qu'un soixantième du total.

Ce résultat me paraît digne de remarque. Il prouve que les hommes ont besoin en général d'un même poids donné d'aliments, comme une espèce de lest qui dépend de la constitution humaine. La différence de nourriture ne consiste donc que dans la différente proportion du blé et de la viande, ou des autres aliments qui les représentent. Suivant la ration des soldats, cette proportion est de 7 à 2; mais dans Paris, elle est de 21 à 10, à très-peu-près et dans toute la France, elle est de 15 à 2 environ. Cette proportion est la vraie mesure de la pauvreté ou de la richesse d'un État, puisque c'est de la nourriture que dépend essentiellement le bien-être des habitants. Pour augmenter celui des Français, il faudrait donc pouvoir augmenter la consommation de la viande, même aux dépens de celle du blé : la culture des prairies artificielles est peut-être le seul moyen de parvenir à un but si désirable : elle est d'autant plus précieuse, qu'elle peut accroître à la fois le produit des

bestiaux et celui du blé; mais cet objet est trop connu pour que nous nous y arrêtions ici.

La conclusion qu'on peut tirer des résultats que nous avons trouvés, est que la France, dans l'état où est son agriculture, fournit assez de grains pour la consommation de ses habitants; mais qu'en bestiaux, elle n'en fournit qu'un peu plus de la moitié de ce qui serait nécessaire pour que chaque habitant eût une ration de viande proportionnelle à celle des soldats.

PREUVES ARITHMÉTIQUES

DE LA NÉCESSITÉ

D'ENCOURAGER L'AGRICULTURE,

ET D'ABANDONNER, DANS LES TEMPS ORDINAIRES, L'APPROVISIONNEMENT DES GRAINS AU COMMERCE LIBRE;

Par Antoine DIANNYÈRE, Associé de l'Institut national;

Lues à la classe des Sciences politiques et morales, le 7 germinal an IV.

On sait que dans les temps les plus calamiteux, que dans l'hiver de 1788 à 1789, le nécessaire le plus strict était pour les pauvres de Londres, du pain de froment, dont on avait ôté le gruau et le son, de la viande et de la bière; pour les pauvres de Paris, du pain semblable et des pommes de terre accommodées avec de la graisse; et pour ceux de Lyon, du pain, seigle et froment, dont on avait ôté la fine fleur, et où on avait laissé tout le reste.

Ainsi le pain était une portion plus considérable de la subsistance du pauvre à Lyon qu'à Paris, à Paris qu'à Londres. J'appelle *pauvres* tous ceux qui n'ont point de bien, et qui, soit à cause de leur âge, de leurs infirmités, etc., ne peuvent gagner les nécessités de la vie.

On sait enfin que le gouvernement anglais s'occupait peu des subsistances de Londres, que le gouvernement français s'occupait beaucoup de celles de Lyon, et encore beaucoup plus de celles de Paris.

Examinons maintenant quels ont été, pendant 40 ans, les effets des grands soins des gouvernements respectifs, pour approvisionner plus Paris que Lyon, Lyon que Londres, et du renchérissement des blés, et sur la mortalité en général à Londres et à Paris, et sur le nombre des malades et des morts dans les Hôtels-Dieu de Paris et de Lyon.

J'aurais voulu pouvoir comparer directement les mortalités de Londres et de Lyon; mais le citoyen Messance, qui m'a fourni les faits, ne fait mention ni des mortalités de Lyon, en général, ni du nombre des malades et des morts dans les hôpitaux de Londres.

Je divise ces 40 années en 4 époques, de 10 années chacune; je réunis les 5 années où le blé a été le plus cher, les mortalités en général, dans les mêmes années, pour les villes de Londres et de Paris, et le nombre des malades et des morts, aussi dans les mêmes années, aux Hôtels-Dieu de Paris et de Lyon. Je trouve qu'à Londres, l'excédant dans le prix

des grains ne présente pas toujours un excédant de mortalité; qu'à Paris, il en présente toujours un; et qu'à Paris et à Lyon, il offre toujours un excédant de malades et de morts dans leurs Hôtels-Dieu; et j'en forme le tableau qui est à la fin de ce Mémoire.

En formant ensuite un excédant commun de l'excédant du prix du blé, pendant les cinq années où il a été le plus haut, sur celui des cinq années où il a été le plus bas, et un excédant commun de chacune des quatre années où il a été le plus haut, sur celui des quatre années de la même période où il a été le plus bas, on trouve que le premier a été à Londres, 0,275; à Lyon, 0,312; à Paris, 0,566. Et le second à Londres, 0,726; à Lyon, 0,708; et à Paris, 1,537. Or, comme dans tout pays, dont la prospérité est progressive, le malheur des ouvriers ne dépend pas du haut prix des grains, mais des variations dans leur prix, il s'ensuit que les ouvriers de Londres, plus que ceux de Lyon, et ceux de Lyon, plus que ceux de Paris, se sont procuré, à cet égard, les nécessités de la vie; or, comme les gouvernements respectifs s'occupaient plus des subsistances de Paris que de celles de Lyon, et de celles de Lyon que de celles de Londres, il s'ensuit qu'à la longue, les soins des gouvernants, pour procurer des subsistances, ont précisément des effets contraires à ceux qu'ils se proposent.

En formant, pour les mortalités en général, un excédant semblable à ceux que l'on vient de faire, on trouve qu'il y a eu à Londres plus de morts dans les années où le blé a été au prix le plus bas, et que cet excédant est 0,007; mais comme Paris nous présente constamment, pour les cinq années de chaque période où le prix a été le plus haut, un excédant de morts; mais comme Lyon, pour les mêmes cinq années, nous présente constamment un excédant de malades et de morts, et que l'événement, qui pendant longtemps est arrivé à la suite d'un autre, doit en être regardé comme l'effet, surtout lorsqu'on saisit aisément le chaînon qui les unit, et que l'on explique avec la même facilité l'exception, je me contenterai de dire : « Surpassons le peuple chez le-
» quel toutes les parties de l'agriculture sont si florissantes, qu'il n'est
» pas sensiblement affecté par la disette d'une denrée de première né-
» cessité. »

L'excédant des mortalités de Paris, en général, est alors 0,119; ainsi, en appelant n un excédant quelconque dans le prix des grains, l'excédant de la mortalité, à Paris, sera $\frac{n}{4,7562}$.

En faisant la même opération sur les excédants des malades et des morts, dans les Hôtels-Dieu de Paris et de Lyon, l'excédant commun sera à Paris, pour les malades, 0,222, pour les morts, 0,162; à Lyon, pour les malades, 0,067, pour les morts, 0,101, et la formule, pour le premier excédant, sera $\frac{n}{2,5465}$, pour le second $\frac{n}{3,1977}$, pour le troisième $\frac{n}{4,6701}$, pour le quatrième $\frac{n}{3,8010}$.

Ainsi, le même excédant dans le prix du blé augmentait à l'Hôtel-

Dieu de Paris le nombre des malades, dans une proportion bien plus forte qu'à celui de Lyon, et le nombre des morts dans une proportion guère plus forte, quoique l'Hôtel-Dieu de Lyon fût bien moins insalubre que celui de Paris. Il s'ensuit que, pour les individus peu fortunés, il valait beaucoup mieux vivre dans une ville où il y avait des manufactures même d'un débit variable, et où le gouvernement se mêlait moins des grains, que dans une ville où il y avait moins de manufactures, plus de ressources en apparence, et où le gouvernement se mêlait plus des grains. Il suit enfin de ce que les maladies occasionnées par le même excédant, étaient plus mortelles à Lyon qu'à Paris, qu'il faut tellement encourager toutes les parties de l'agriculture, que la subsistance du pauvre se compose nécessairement de plusieurs éléments, parce qu'alors l'excédant dans le prix de l'un, ou, ce qui est la même chose, la même privation dans la consommation de l'un d'eux, produira un effet moins funeste, et finira comme à Londres, par n'en produire aucun. Supposons que la difficulté des arrivages, ou la suspension des travaux, ou une mauvaise récolte, ou toute autre cause, fasse même doubler le prix des grains; si la subsistance des individus qui n'avaient que le strict nécessaire est

A Londres	Pain	0,5
	Viande	0,3
	Bierre	0,2
		1
A Paris	Pain	0,8
	Viande ou légumes	0,2
		1
A Lyon	Pain	0,9
	Bouillon	0,1
		1

Alors leur privation est à Londres 0,25, à Paris 0,40, à Lyon 0,45; la première peut être supportée, la seconde ne le peut pas, la troisième le peut encore moins.

Enfin, l'excédant dans le prix des grains doit avoir une influence sur les maladies et la mortalité de l'année suivante; je ne l'ai pas calculée. Il me suffit de vous avoir montré avec précision qu'il ne produit aucun effet à Londres, et qu'il en produit à Paris et à Lyon, qui sont d'autant plus funestes que le gouvernement se mêle plus des grains, que la ville est moins ouvrière et que le pain est plus le principal élément de la subsistance.

Je ne tirerai de ces faits, ni contre l'ancien gouvernement, ni contre ceux qui ont approuvé et adopté ses principes d'approvisionnements, les conséquences même les plus naturelles; je vous dirai : « Puissent les » funestes leçons que les faits nous donnent n'être pas perdues pour » nous! Cherchons avec soin les encouragements qu'il faut donner à » l'agriculture; occupons-nous des moyens les plus propres à hâter le

» moment où l'on pourra abandonner les approvisionnements au com-
» merce libre. »

TABLEAU comparatif de l'excédant du prix des grains à Londres, Paris et Lyon, avec les mortalités en général, et le nombre des malades et des morts dans les Hôtels-Dieu de Paris et de Lyon.

NOMS des VILLES.	ANNEES.	EXCEDANT du prix du blé pendant les cinq années où il a été le plus haut, sur les cinq autres.	EXCEDANT du prix du blé pendant l'année où il a été le plus haut, sur celui de l'ann. où il a été le plus bas.	EXCEDANT des mortalités en général, des cinq années où le blé a été le plus cher, sur les cinq autres.	EXCEDANT des mortalités en général, des cinq années où le blé a été le moins cher, sur les cinq autres.	EXCEDANT dans les hôpitaux pour les cinq années où le blé a été le plus cher, du nombre des malades.	EXCEDANT dans les hôpitaux pour les cinq années où le blé a été le plus cher, du nombre des morts.
Londres.	De 1714 à 23.	0,161	0,481		0,094		
	De 1724 à 33.	0,471	1,076	0,004			
	De 1734 à 43.	0,304	0,853	0,064			
	De 1744 à 53.	0,165	0,495		0,004		
Paris...	De 1724 à 33.	0,754	1,844	0,077		0,046	0,136
	De 1734 à 43.	0,831	2,057	0,286		0,282	0,373
	De 1744 à 53.	0,426	1,184	0,078		0,561	0,130
	De 1754 à 63.	0,256	1,066	0,037		0,012	0,010
Lyon...	De 1724 à 33.	0,247	0,525			0,001	0,073
	De 1734 à 43.	0,114	0,426			0,016	0,009
	De 1744 à 53.	0,601	1,326			0,206	0,237
	De 1754 à 63.	0,286	0,556			0,048	0,086

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

NOTICE sur Lavoisier. 577

AVERTISSEMENT de l'éditeur. 581

Résultats d'un ouvrage intitulé : *De la Richesse territoriale du royaume de France ;* par M. LAVOISIER. — 1791.

AVERTISSEMENT. 583

Discours préliminaire. 585

CHAPITRE I. — De la population de la France. 594

Tableau des habitants de la France, avec distinction de sexe et d'âge. . . *ib.*

Tableau, par aperçu, des habitants de la France, avec distinction d'état et de professions. . . . . *ib.*

Autres résultats sur la population, d'après les recherches insérées dans l'ouvrage de M. Moheau. . . . . *ib.*

CHAP. II. — Essai sur le dénombrement des chevaux et bestiaux. . . . 595

CHAP. III. — De l'étendue territoriale du royaume et de sa culture. . . . *ib.*

CHAP. IV. — Des consommations de toute espèce qui se font annuellement dans le royaume. 596

Consommation du blé. . . . . *ib.*

Consommation de l'avoine. . . . . *ib.*

Consommation de la viande. — Nombre de bestiaux qui se consomment annuellement à Paris, d'après les registres des droits d'entrée. . . . 597

Évaluation du nombre de bestiaux qui se consomment annuellement dans toutes les villes du royaume, en y comprenant la ville de Paris. . . . *ib.*

Consommation totale des bestiaux dans tout le royaume. 598

Consommation du vin. . . . . *ib.*

CHAP. V. — De la consommation moyenne du royaume, évaluée en argent. . . . . *ib.*

CHAP. VI. — Essai sur le partage des récoltes. — Partage du blé. . . . 599

CHAP. VII. — Calcul du produit net du revenu territorial du royaume, évalué en argent. 600

Tableau du produit net en argent du revenu du royaume, avant le prélèvement de l'impôt. . . . . *ib.*

CHAP. VIII. — Résultat définitif, évalué en argent. . . . . *ib*

ESSAI sur la population de la ville de Paris, sur sa richesse et ses consommations 601

État du nombre de bestiaux et de livres de viande qui se consomment annuellement à Paris, en nombres ronds, ... 602

Pages.

État des marchandises et denrées de toute espèce, qui se consomment à Paris, d'après une année commune, prise anterieurement à la révolution. 603

Tableau dont l'objet est de présenter l'évaluation en argent, de toutes les dépenses faites par les habitants de Paris, droits compris. 605

Note de l'éditeur. 607

ESSAI D'ARITHMÉTIQUE POLITIQUE, *sur les premiers besoins de l'intérieur de la république, par le citoyen* DE LAGRANGE. 608

PREUVES ARITHMÉTIQUES. De la nécessité d'encourager l'agriculture, et d'abandonner, dans les temps ordinaires, l'approvisionnement des grains, au commerce libre, par Antoine DIANNYÈRE. 615

Tableau comparatif de l'excédant du prix des grains à Londres, Paris et Lyon, avec les mortalités en général, et le nombre des malades et des morts dans les Hôtels-Dieu de Paris et de Lyon. 618

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DES MÉLANGES DE LAVOISIER, LAGRANGE, ETC.

FRANKLIN.

LA SCIENCE

DU

BONHOMME RICHARD,

ET AUTRES OPUSCULES.

NOTICE SUR FRANKLIN.

La Révolution américaine a été un grand fait économique, bien plus encore peut-être qu'un grand fait politique; à une époque où le régime restrictif était partout en vigueur, où les nations, égarées par la fausse théorie du système mercantile, s'efforçaient d'isoler leurs intérêts, où les peuples qui avaient conquis des domaines dans le Nouveau-Monde déprimaient systématiquement l'industrie et le commerce de leurs colonies, la proclamation de l'indépendance des États-Unis vint brusquement substituer à cette politique commerciale, fondée sur la restriction et l'inégalité, une politique commerciale basée sur la liberté et l'égalité. C'était une grande et curieuse expérience économique. Dès leur origine, les colonies anglaises de l'Amérique du Nord avaient été soumises aux errements les plus rigoureux du système protecteur : en vertu de l'acte de navigation, non-seulement elles étaient obligées de se servir des navires anglais pour leur commerce extérieur, mais encore elles ne pouvaient recevoir d'Europe aucune cargaison qui n'eût d'abord touché aux côtes d'Angleterre; en vertu d'autres lois et réglements, il était interdit aux Américains d'établir sur leur sol des manufactures de laines, des fabriques de chapeaux, etc., et, à plus forte raison, de retirer ces objets de l'étranger; bref, la Métropole se réservait exclusivement le commerce de sa colonie. En proclamant leur indépendance, les Américains brisèrent ce faisceau de lois oppressives, et ils rendirent le territoire de l'Union accessible au commerce du monde entier. Un pareil changement ne pouvait manquer d'avoir des conséquences décisives : selon que le système, jusqu'alors suivi, se trouvait juste ou faux, avantageux ou funeste, l'acte d'émancipation devait diminuer ou accroître la fortune de la métropole et de la colonie. Si, comme l'affirmaient les docteurs du système mercantile, la prospérité du commerce colonial était fondée sur les réglements qui restreignaient ce commerce, si le régime de la restriction et du monopole était favorable à la fois aux métropoles et aux colonies, la destruction de ce régime allait inévitablement porter un coup funeste à la Grande-Bretagne et aux États de l'Amérique du Nord; si, au contraire, comme le prétendaient les physiocrates et avec eux un modeste professeur de Glascow, le docteur Adam Smith, la liberté des transactions était, pour tout le monde et en toutes circonstances, préférable à la restriction et aux monopoles, l'acte de séparation devait exercer une bienfaisante in-

fluence sur les colonies émancipées et sur la mere-patrie elle-même. L'expérience fut, on le sait, complete, significative. A dater du jour de leur émancipation, à dater du jour où leur industrie et leur commerce purent s'épanouir en pleine liberté, les États de l'Union commencerent à croître en fortune et en puissance, avec une rapidité jusqu'alors sans exemple; en moins d'un siècle leur population a décuplé, et ils possedent aujourd'hui incontestablement plus de bien-être et de liberté qu'aucun autre pays de la terre. En même temps, et contre l'attente universelle, on voyait le commerce de la Grande-Bretagne avec son ancienne colonie, ce commerce auquel on croyait que l'acte de séparation devait porter un coup mortel, prendre une extension de plus en plus rapide et plus ample; on voyait la marine britannique, à laquelle la meilleure part de sa navigation réservée venait d'être ravie, se développer dans la même proportion que les échanges entre les deux nations; on voyait, en un mot, la Grande-Bretagne tirer profit d'un événement qui, selon les préjugés vulgaires, devait marquer le déclin de sa grandeur.

Plus qu'aucun enseignement de la théorie, cette grande leçon de l'expérience a discrédité le système restrictif et hâté les progrès de la liberté des transactions internationales : elle a prouvé d'une manière irréfutable, par le témoignage des faits, d'abord que rien n'est autant que la liberté favorable au développement de la prospérité d'un peuple, ensuite que le commerce de concurrence est préférable au commerce de monopole, même pour les monopoleurs. Aussi doit-on un large tribut de reconnaissance aux auteurs de cette grande leçon pratique, aux hommes qui, en débarrassant leur pays des entraves du régime colonial, ont fait éclater à tous les regards les admirables résultats de la liberté économique.

Parmi ces hommes, il en est un qui mérite une place à part, non qu'il ait été le principal chef de l'insurrection américaine, mais parce qu'il en a été le plus actif et le plus influent préparateur. Benjamin Franklin a le premier répandu, popularisé en Amérique, des notions saines d'économie privée ou publique, et de politique; il a éclairé, formé le jugement des masses, et les a rendues capables de raisonner juste sur leurs affaires et sur celles du pays. C'est lui qui a fondé la première bibliothèque publique et le premier club politique qu'aient possédés les États-Unis; c'est à lui encore que le Nouveau-Monde est redevable d'un de ses premiers journaux, et de la meilleure Encyclopédie populaire qui ait jamais été faite, nous voulons parler de l'*Almanach du bonhomme Richard*. Réformateur de génie, il a préparé les masses à la liberté non point en surexcitant leurs passions, mais en développant leur bon sens, leur raison. Il a été surtout un grand économiste pratique.

Franklin (*Benjamin*) naquit à Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, le 17 janvier 1706. Comme il nous l'apprend dans ses Mémoires, sa famille était originaire du Northamptonshire : de bonne heure elle embrassa la religion réformée, et malgré les persécutions elle demeura inébranlable dans sa foi. « Nos ancêtres, dit Franklin, avaient une Bible en anglais, et pour la cacher

» et la mettre en sûreté, on l'attachait tout ouverte et retenue avec des rubans » sous un escabeau. Quand mon grand-père voulait en faire la lecture à sa » famille, il renversait l'escabeau sur ses genoux et tournait les pages du livre » sous les rubans. Un des enfants se tenait à la porte pour avertir s'il voyait » venir l'appariteur, qui était un officier de la cour spirituelle : en cas d'a- » larme, on replaçait l'escabeau sur ses pieds, et la Bible y restait cachée » comme auparavant[1]. » Son père émigra afin de pouvoir exercer librement son culte. Benjamin était le dernier fils d'une famille de dix-sept enfants, deux filles seulement étaient plus jeunes que lui. Sa mère, seconde femme de Josiah Franklin, se nommait Abiah Folgier. A huit ans, Benjamin fut envoyé à l'école, mais il n'y demeura que deux ans : son père qui avait une fabrique de chandelles l'en retira pour l'employer à remplir les moules de suif, à couper les mèches, etc. Ce genre d'occupation plaisait peu au jeune Benjamin; il manifestait, au contraire, un goût prononcé pour la marine. Son père, craignant de lui voir embrasser une carrière si chanceuse, résolut alors d'en faire un imprimeur. Benjamin fut mis en apprentissage chez son frère James, qui avait une imprimerie à Boston. Le jeune apprenti employait toutes ses heures de loisir à lire ou à se former le style; son frère ayant fondé un journal, la fantaisie lui vint d'y écrire; mais comme il craignait que ses articles ne fussent pas reçus s'il les présentait lui-même, il s'avisa de les déposer sous la porte de l'imprimerie en prenant soin de déguiser son écriture. Les articles furent publiés et obtinrent un certain succès. L'auteur n'avait guère plus de seize ans. Quelque temps après, des difficultés s'étant élevées entre son frère et lui, il se décida à aller chercher fortune ailleurs; un beau matin il quitta Boston sans prévenir personne de son départ, et il se rendit à New-York, où il espérait trouver de l'occupation. Il n'en trouva point, mais on lui affirma qu'il pourrait être employé à Philadelphie. Notre jeune aventurier se mit aussitôt en route pour Philadelphie. Lorsqu'il y arriva, il était à bout de ressources. Heureusement il réussit à se placer chez un imprimeur nommé Keimer. Là, Franklin fit la connaissance de sir William Keith, gouverneur de la province, qui le prit en amitié. Sir William l'engagea à se rendre à Londres pour acheter le matériel d'une imprimerie, en lui promettant de lui avancer le capital nécessaire. Il s'embarque confiant dans la parole du gouverneur, mais à son arrivée à Londres il s'aperçoit qu'il a été pris pour dupe. Néanmoins il ne se décourage pas. N'était-il pas robuste, intelligent et disposé au travail? Il va frapper aux portes des imprimeries de Londres. Deux s'ouvrent successivement devant lui. Il y reste une année. Déjà se manifeste son esprit réformateur; il améliore les réglements de l'atelier et il enseigne aux ouvriers à se passer de bière forte. En 1726, il retourne à Philadelphie. Après avoir été quelque temps commis, puis encore ouvrier imprimeur, il s'associe

[1] *Mémoires*, t. I, p. 8.

avec un nommé Méredith pour monter une imprimerie. La société ne dure pas longtemps : Méredith abandonne sa part à son associé moyennant trente livres, plus une selle neuve, et il s'enfonce dans l'intérieur des terres. C'est de ce moment que date la fortune de Franklin : grâce à son travail assidu, son imprimerie prospère rapidement, il y ajoute une papeterie, puis il se met à publier un journal et un almanach. Il en est à la fois l'imprimeur et le principal rédacteur. Le journal acquiert une influence considérable et l'almanach devient populaire. Que fait alors l'heureux imprimeur? La bonne réussite de ses entreprises lui avait procuré quelques loisirs, il les emploie, partie à provoquer des améliorations et à fonder des institutions utiles, partie à étudier les phénomènes de l'électricité. Il avait fondé un club où l'on discutait régulièrement des questions de politique, de morale, de science et d'industrie ; il y joint, non sans peine toutefois [1], une bibliothèque ; en même tems il provoque l'établissement d'un collége et il institue une société pour préserver la ville des incendies ; il s'occupe aussi du pavage et du nettoyage des rues, et il invente un fourneau économique, sans vouloir retirer aucun profit de son invention : son influence s'accroit de jour en jour. En 1736, il avait été nommé secrétaire de l'assemblée provinciale sans voix délibérative, et l'année suivante délégué du maître général des postes à Philadelphie ; en 1747, il est élu membre de l'assemblée ; en 1748, on le charge d'une négociation avec les Indiens qui inquiétaient la frontière ; enfin, en 1753, il est nommé maître général des postes en Amérique.

Jusqu'à cette époque, les vues de Franklin n'avaient guère dépassé les limites de sa province ; à mesure que sa position s'élève il les porte plus loin. La guerre entre l'Angleterre et la France ayant éclaté de nouveau, il proposa un plan général d'union entre les colonies américaines, pour la défense commune. Ce plan ne fut toutefois pas adopté : il venait trop tôt. En Amérique, les assemblées provinciales le repoussèrent comme accordant trop à la préro-

[1] « Il y avait alors, dit-il dans ses Mémoires, si peu de lecteurs à Philadelphie, et nous étions la plupart si pauvres que, malgré tous mes soins, il me fut impossible de trouver plus de cinquante personnes, presque tous de jeunes négociants, qui consentissent à payer d'abord quarante shellings et ensuite dix shellings par an pour cet établissement. Ce fut avec ce petit fonds que nous commençâmes ; les livres furent importés d'Angleterre ; la bibliothèque fut ouverte une fois par semaine pour prêter aux souscripteurs ceux qu'ils pouvaient désirer, sous l'obligation de payer le double de leur valeur s'ils ne les rendaient pas en bon état. On en sentit bientôt l'utilité : de pareils établissements se formèrent dans d'autres villes et dans d'autres provinces ; les bibliothèques s'accrurent par des donations particulières ; la lecture devint à la mode, et le peuple n'ayant pas d'amusements publics pour le distraire de l'étude, finit par faire, avec les livres, une connaissance plus entière. Enfin, au bout de quelques années, les étrangers reconnurent qu'il était plus instruit et plus intelligent que celui des autres pays.—Ces établissements, ajoute-t-il encore, sont devenus considérables et vont toujours en augmentant : ils ont contribué à rendre généralement la conversation plus instructive, à répandre, parmi les marchands et les fermiers, autant de lumières qu'on en trouve ordinairement, dans les autres pays, parmi les gens de la classe la plus éclairée ; peut-être même ont-ils été pour quelque chose dans la résistance vigoureuse que les colonies américaines ont apportée aux attaques dirigées contre leurs droits.

gative royale ; en Angleterre, on le rejeta comme accordant trop aux assemblées provinciales. A la même époque, des troupes ayant été envoyées d'Angleterre pour la défense de la colonie, Franklin se chargea de leur fournir des moyens de transport et des vivres. Il fit même sur sa fortune privée des avances considérables dont il eut la plus grande peine à obtenir le remboursement. Les troupes anglaises allèrent attaquer le fort Duquesne, mais à quelque distance de ce fort elles éprouvèrent une défaite signalée et elles furent obligées de rebrousser chemin. Cette défaite, dit Franklin, enleva beaucoup au prestige qui jusqu'alors avait environné les troupes royales. Les colons s'aperçurent que ces belles troupes si bien disciplinées n'étaient pourtant pas invincibles, et ils se promirent *in petto* de leur résister au besoin. Franklin fut ensuite chargé d'organiser la défense de la forteresse du Nord-Ouest, que la défaite du général Braddock laissait découverte ; il construisit à Bethléhem trois forts pour protéger les établissements des frères Moraves, et, à son retour à Philadelphie, il fut nommé colonel de la milice. A cette époque de sa vie, il commença à se vouer à peu près exclusivement aux affaires publiques : entouré de l'estime générale et considéré à bon droit comme la plus forte tête de la province, il se trouvait d'avance désigné pour les missions les plus épineuses. Des difficultés graves avaient surgi entre les propriétaires fonciers de la province, résidant, pour la plupart, en Angleterre, et les assemblées provinciales. Les propriétaires prétendaient que leurs domaines devaient demeurer exempts de taxes, et ils refusaient, en conséquence, de supporter leur part dans la contribution de guerre. Après de longs débats, l'assemblée résolut d'envoyer une pétition au roi, et elle confia ce message à Franklin. Il arriva à Londres le 27 juillet 1757. Par son habileté et sa fermeté tout à la fois, il réussit à amener les propriétaires à composition : ceux-ci consentirent à payer une partie de la taxe à la condition que Franklin leur donnerait sa garantie personnelle qu'ils ne seraient point imposés au delà d'une juste proportion. L'issue heureuse de cette négociation engagea les colonies des Massachusets, de Maryland et de la Géorgie à charger Franklin de leurs affaires en Angleterre. Après cinq années de séjour à Londres, Franklin retourna à Philadelphie, où il reprit sa place dans l'assemblée de la province. De nouveaux débats surgirent encore entre les propriétaires et l'assemblée. En 1764, les propriétaires réussirent à empêcher la réélection de Franklin qu'ils considéraient comme leur plus ferme et leur plus redoutable adversaire. L'assemblée le dédommagea de cet échec, en le renvoyant à Londres avec le titre d'agent de la province. Avant son départ, il reçut également les pouvoirs du New-Jersey, de la Géorgie et des Massachusets.

Les événements allaient donner à la mission de Franklin une importance imprévue. Jusqu'à ce moment les colonies américaines avaient joui du droit de s'imposer elles-mêmes. Le ministère anglais voulut le leur enlever et attribuer au parlement où elles n'avaient point de représentants le pouvoir de les taxer. Il porta dans cette vue le fameux bill du Timbre. L'Amérique entière se leva

pour protester contre les pretentions du ministre, et les colons annoncèrent d'un consentement unanime qu'ils refuseraient la taxe. Cette resistance inattendue émut l'Angleterre ; le ministere fut changé, et une enquete ordonnée. Le 3 fevrier 1766, Franklin etait appele a la barre de la chambre des Communes pour donner des renseignements. Dans ses reponses admirables de bon sens, de justesse et de fermete, il demontra avec une clarté et une logique irresistibles, l'injustice des pretentions de la Metropole, il prouva que si l'on enlevait aux colons le droit de se taxer eux-memes, dans leurs assemblees provinciales, il fallait admettre leurs representants au sein du parlement Britannique, sous peine de commettre a leur egard la plus monstrueuse des iniquites ; il annonça enfin l'intention ou etait toute l'Amerique, ou il etait lui-même, de resister a un abus de pouvoir si flagrant et si detestable. L'acte du Timbre fut rapporte ; mais l'Angleterre n'ayant point franchement renonce a ses pretentions, les esprits continuerent a fermenter en Amerique. Un droit fut alors établi sur le the : les Americains refuserent de le payer, bien que Franklin eut, dans son interrogatoire, reconnu a la metropole le droit d'etablir des taxes douanieres. Il y eut a l'occasion de la nouvelle taxe une emeute sanglante a Boston. A quelque temps de la Frankin se trouva mis en possession de lettres pleines de faux rapports sur la situation, et qui etaient adressees a des personnages officiels par Thomas Hutchinson, gouverneur de la colonie de Massachusets, et par Andre Olivier, lieutenant-gouverneur. Il envoya ces lettres en Amerique, afin de detourner de l'Angleterre l'irritation des esprits et de les reporter sur les veritables auteurs de la mesintelligence qui divisait les deux pays. Ses amis d'Amerique ayant, malgre ses recommandations, publie cette correspondance, il s'ensuivit un duel. Sur le bruit qu'un second duel devait avoir lieu, Franklin declara dans les journaux que lui seul avait obtenu communication des lettres et les avait envoyées en Amerique. Un proces lui fut intente, dans lequel l'avocat de la partie adverse l'insulta grossierement, en presence du conseil prive. La petition de l'assemblee generale de Massachusets, qui demandait le rappel du gouverneur, fut rejetee, et Franklin perdit sa place de maitre general des postes. Quelques mois plus tard, cependant, le ministere qui l'avait laisse insulter, essaya de se rapprocher de lui. Des negociations furent entamees sous les auspices d'un tiers ; mais elles n'aboutirent point, et Franklin quitta Londres en mars 1775. A son retour en Amerique, il fut nomme depute au Congres par la province de Pensylvanie. Il prit la part la plus active aux travaux de cette illustre assemblee, et, l'un des premiers, il agita la question de l'independance. Il contribua, dit-on, a la redaction d'un pamphlet de Thomas Payne, intitule le *Bon sens*, qui decida la question. Apres la declaration de l'independance (4 juillet 1776), la Pensylvanie ayant nomme une Convention pour changer la forme de son gouvernement, Franklin fut porte a la presidence de cette assemblee, et il redigea a lui seul la plus grande partie de la nouvelle Constitution.

Franklin avait alors 71 ans. A cet âge on aspire naturellement au repos. Mais

cette énergique existence utilisée de si bonne heure, devait se terminer tard. Avant de descendre dans la tombe, Franklin avait encore de nombreux services à rendre à son pays. Les États-Unis avaient besoin du concours de la France pour consolider leur indépendance naissante. On chargea Franklin d'aller solliciter l'appui de la cour de Versailles. On ne pouvait faire un meilleur choix : déjà le modeste imprimeur de Philadelphie était populaire en France ; en 1767 et en 1769 il avait séjourné à Paris, où il avait reçu l'accueil le plus cordial et le plus distingué ; en 1772, ses découvertes en physique l'avaient signalé au choix de l'Académie des sciences, qui se l'était adjoint comme associé étranger. Il accepta de grand cœur la mission qui lui était confiée ; à son arrivée en France, il alla s'établir à Passy, où il demeura pendant toute la durée de son séjour. Ses manières simples et patriarcales, son esprit plein de sagacité, de finesse et d'*humour*, son honnêteté devenue proverbiale, et jusqu'à son costume de cultivateur américain, contrastant avec les habits pailletés de la noblesse de cour, lui valurent un succès prodigieux ; en 1778, il partageait avec Voltaire la faveur et les applaudissements du public. Ces deux apôtres de la liberté, arrivés l'un et l'autre à peu près au terme de leur carrière, eurent une entrevue qui est demeurée célèbre. Ils s'embrassèrent en versant des larmes d'attendrissement, et Voltaire bénit les deux petits-fils du patriarche américain, en s'écriant : *God and liberty !* Dieu est la liberté ! C'est la devise qui convient aux petits-fils de M. Franklin ! A la cour, Franklin n'obtint pas moins de succès que dans le public : le 6 février 1778, un traité d'alliance offensive et défensive, était signé par ses soins entre la France et les États-Unis. Du fond de sa retraite à Passy, il en surveilla la bonne exécution, tout en pressant les négociations avec l'Angleterre. Le 3 avril 1783, il signait un traité de commerce entre les États-Unis et la Suède, et le 3 septembre de la même année, il avait enfin la joie de voir se conclure la paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et les États-Unis, dont l'indépendance était solennellement reconnue. Il continua néanmoins à résider en France pendant deux années encore. En 1788, il était désigné, sur la demande expresse du roi, comme l'un des commissaires chargés d'examiner le magnétisme de Mesmer : il se prononça contre le mesmérisme. Le 9 juin 1785, il signait un traité entre les États-Unis et la Prusse. Ce fut le dernier acte de sa carrière diplomatique. A la fin de juillet, il quittait la France, où il laissait des regrets universels. Toujours infatigable, il utilisa sa traversée en composant un petit écrit intitulé : *Quelques vues pour l'amélioration de la navigation.* Son arrivée à Philadelphie, après tant et de si glorieux services rendus à sa patrie, fut un véritable triomphe : il fut porté chez lui, au milieu des acclamations enthousiastes des populations reconnaissantes, qui saluaient en lui un des pères de la liberté américaine. Quoique affaibli par les années, souffrant de la goutte et de la pierre, il trouva encore moyen d'employer utilement la dernière période de sa vie. Nommé à l'unanimité membre du conseil exécutif suprême de Philadelphie et président de l'État de Pensylvanie, il contribua à la révision de la constitution de cet État,

et il réussit à en faire adopter les modifications d'un consentement général. Le discours qu'il prononça en cette occasion est un des plus remarquables que l'on ait de lui. Enfin, deux sociétés s'étant fondées, l'une pour soulager la misère des prisonniers, l'autre pour l'abolition de l'esclavage, il en accepta la présidence. C'était dignement couronner une si noble vie. Le 17 avril 1790, à onze heures du soir, Franklin mourut paisiblement à la suite d'une courte maladie. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans et trois mois. Ses funérailles eurent lieu en présence d'un immense concours de peuple; le Congrès ordonna un deuil public d'un mois; en France, l'Assemblée nationale décida à l'unanimité, sur la motion de Mirabeau, qu'elle porterait pendant trois jours le deuil de ce grand citoyen.

Ce qui frappe le plus dans cette carrière, une des plus belles qu'il ait été donné à un homme de parcourir, c'est la continuité des efforts, la persistance du travail : il n'y a aucune perte de temps dans la longue vie de Franklin; toutes les heures en sont utilisées, soit pour les affaires de l'homme, soit pour celles de la nation, soit encore pour la culture et le progrès d'une science intéressant le bien-être de l'humanité. Franklin est l'homme du monde qui a le mieux connu le prix du temps. *Times is money*, le temps c'est de l'argent, avait-il coutume de dire, et ce proverbe de sa sagesse pratique est demeuré profondément gravé dans l'esprit de ses concitoyens. C'est en se conformant aux préceptes si simples et si féconds de la *Science du bonhomme Richard*, en se vouant avec persistance au travail, et en économisant sur leurs passions, qu'ils sont parvenus en moins d'un siècle à se placer au premier rang parmi les peuples.

LA SCIENCE

DU BONHOMME RICHARD.

OU

LE CHEMIN DE LA FORTUNE.

AVERTISSEMENT.

La *Science du bonhomme Richard* est, de tous les ouvrages de Franklin, celui qui est le plus connu en France, où il a été souvent réimprimé. On n'a suivi littéralement, dans la présente édition, aucune des deux anciennes traductions françaises de cet excellent écrit; mais on les a refondues ensemble, en les corrigeant avec soin sur le texte. Le passage suivant, extrait des Mémoires de Franklin, contient sur cet ouvrage des détails que les lecteurs seront, sans doute, bien aises de connaître.

« Je commençai en 1732 à publier mon Almanach, sous le nom de *Richard Saunders :* je le continuai pendant environ vingt-cinq ans, et on l'appelait communément l'*Almanach du bonhomme Richard*. Je m'efforçai de le rendre amusant et utile; aussi obtint-il un tel débit, que j'en retirai un profit considérable; j'en vendais près de dix mille exemplaires tous les ans. Voyant qu'il était généralement lu, et répandu dans toutes les parties de la province, je le considérai comme un véhicule très-propre à la propagation de l'instruction parmi le peuple qui achetait rarement d'autres livres. Je remplis donc tous les petits espaces qui se trouvaient entre les jours remarquables du calendrier, par des sentences proverbiales; choisissant celles qui étaient propres à inspirer l'amour du travail et de l'économie, comme le moyen d'arriver à la fortune, et par conséquent d'affermir la vertu, car il est plus difficile à un homme dans le besoin, de vivre toujours honnêtement; et pour me servir ici d'un de ces proverbes, *il est difficile qu'un sac vide se tienne debout*. Je réunis ces proverbes, qui contenaient la sagesse des siècles et des nations, et j'en formai un discours suivi que je mis en tête de l'Almanach de 1757, comme la harangue adressée par un sage vieillard à des gens qui assistaient à une vente. La réunion, en un seul foyer, de tous ces préceptes épars les mit en état de produire une plus forte impression. Ce morceau ayant été universellement approuvé, fut copié dans tous les

journaux du continent Américain, et réimprimé en Angleterre, sur grand papier, en forme d'affiche. On en fit deux traductions en France, et les curés comme les seigneurs en achetèrent un grand nombre d'exemplaires, pour les distribuer à leurs paroissiens et à leurs paysans. Comme j'y invitais à ne point faire de dépenses inutiles en objet superflus tirés de l'étranger, bien des gens ont pensé qu'il eut sa part d'influence pour produire en Pensylvanie l'abondance de numéraire qu'on put y remarquer quelques années après sa publication. »

LA SCIENCE DU BONHOMME RICHARD, OU LE CHEMIN DE LA FORTUNE.

AMI LECTEUR,

J'ai ouï dire que rien ne fait autant de plaisir à un auteur, que de voir ses ouvrages cités avec vénération par d'autres savants écrivains. Il m'est rarement arrivé de jouir de ce plaisir; car, quoique je puisse dire, sans vanité, que, depuis un quart de siècle, je me suis fait annuellement un nom distingué parmi les auteurs d'almanachs, il ne m'est guère arrivé, j'ignore pour quel motif, de voir mes confrères les écrivains dans le même genre, m'honorer de quelques éloges, ni aucun auteur faire la moindre mention de moi; de sorte que, sans le petit profit effectif que j'ai fait sur mes productions, la disette d'aplaudissements m'aurait totalement découragé.

J'ai conclu à la fin que le meilleur juge de mon mérite était le peuple, puisqu'il achetait mon almanach, d'autant plus qu'en me répandant dans le monde, sans être connu, j'ai souvent entendu répéter par celui-ci ou celui-là quelqu'un de mes adages, en ajoutant à la fin : *comme dit le bonhomme Richard*. Cela m'a fait quelque plaisir et m'a prouvé que non-seulement on faisait cas de mes leçons, mais qu'on avait encore quelque respect pour mon autorité; et j'avoue que, pour encourager d'autant plus le monde à se rappeler mes maximes et à les répéter, il m'est arrivé quelquefois de me citer moi-même du ton le plus grave. Jugez d'après cela combien je dus être content d'une aventure que je vais vous rapporter.

Je m'arrêtai l'autre jour à cheval dans un endroit où il y avait beaucoup de monde assemblé pour une vente publique. L'heure n'étant pas encore venue, la compagnie causait sur la dureté des temps; et quelqu'un s'adressant à un personnage en cheveux blancs, et assez bien mis, lui dit : « Et vous, père Abraham, que pensez-vous de ce temps-ci? » N'êtes-vous pas d'avis que la pesanteur des impositions finira par détruire ce pays-ci de fond en comble? car, comment faire pour les » payer? quel parti voudriez-vous qu'on prît là-dessus? » Le père Abra-

ham fut quelque temps à réfléchir, et répliqua : « Si vous voulez savoir ma façon de penser, je vais vous la dire en peu de mots : *Car pour l'homme bien avisé, il ne faut que peu de paroles. Ce n'est pas la quantité de mots qui remplit le boisseau*, comme dit le bonhomme Richard. Tout le monde se réunit pour engager le père Abraham à parler, et l'assemblée s'étant approchée en cercle autour de lui, il tint le discours suivant :

« Mes chers amis et bons voisins, il est certain que les impôts sont très-lourds; cependant, si nous n'avions à payer que ceux que le gouvernement nous demande, nous pourrions espérer d'y faire face plus aisément; mais nous en avons une quantité d'autres beaucoup plus onéreux. Par exemple, notre paresse nous prend deux fois autant que le gouvernement, notre orgueil trois fois, et notre inconsidération quatre fois autant encore. Ces taxes sont d'une telle nature, qu'il n'est pas possible aux commissaires de diminuer leur poids, ni de nous en délivrer. Cependant il y a quelque chose à espérer pour nous si nous voulons suivre un bon conseil; car, comme dit le bonhomme Richard dans son Almanach de 1733 : *Dieu dit à l'homme, aide-toi, je t'aiderai.*

» I. S'il existait un gouvernement qui obligeât les sujets à donner régulièrement la dixième partie de leur temps pour son service, on trouverait assurément cette condition fort dure; mais la plupart d'entre nous sont taxés, par leur paresse, d'une manière beaucoup plus tyrannique. Car, si vous comptez le temps que vous passez dans une oisiveté absolue, c'est-à-dire, ou à ne rien faire, ou dans des dissipations qui ne mènent à rien, vous trouverez que je dis vrai. L'oisiveté amène avec elle des incommodités et raccourcit sensiblement la durée de la vie. *L'oisiveté*, comme dit le bonhomme Richard, *ressemble à la rouille, elle use beaucoup plus que le travail : la clef dont on se sert est toujours claire.* Mais *si vous aimez la vie*, comme dit encore le bonhomme Richard, *ne prodiguez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite.* Combien de temps ne donnons-nous pas au sommeil au delà du nécessaire? Nous oublions que *le renard qui dort ne prend point de poules*, et que *nous aurons assez de temps à dormir quand nous serons dans le cercueil.* Si le temps est le plus précieux des biens, *la perte du temps*, comme dit le bonhomme Richard, *doit être aussi la plus grande des prodigalités, puisque*, comme il le dit ailleurs, *le temps perdu ne se retrouve jamais, et que ce que nous appelons* assez de temps *se trouve toujours trop court.* Courage donc, et agissons pendant que nous le pouvons. Moyennant l'activité, nous ferons beaucoup plus avec moins de peine. *La paresse rend tout difficile ; le travail rend tout aisé ; celui qui se lève tard, s'agite tout le jour, et commence à peine ses affaires qu'il est déjà nuit. La paresse va si lentement que la pauvreté l'atteint bientôt. Poussez vos affaires et que ce ne soit pas elles qui vous poussent. Se coucher de bonne heure et se lever matin, procure santé, fortune et sagesse.*

» Que signifient les désirs et les espérances de temps plus heureux? Nous rendrons le temps meilleur si nous savons agir. *Le travail*, comme dit le bonhomme Richard, *n'a pas besoin de souhaits. Celui qui vit d'espérance court risque de mourir de faim : il n'y a point de profit sans peine.* Il faut me servir de mes mains, car je n'ai point de terres, ou, si j'en ai, elles sont fortement imposées; et, comme le bonhomme Richard l'observe avec raison, *un métier vaut un fonds de terre; une profession est un emploi qui réunit honneur et profit.* Mais il faut travailler à son métier, et suivre sa profession; autrement, ni le fonds ni l'emploi ne nous aideront à payer nos impôts. Quiconque est laborieux n'a point à craindre la disette; car *la faim regarde à la porte de l'homme laborieux, mais elle n'ose pas y entrer.* Les commissaires et les huissiers n'y entreront pas non plus; *car le travail paie les dettes; et le désespoir les augmente.* Il n'est pas nécessaire que vous trouviez des trésors, ni que de riches parents vous fassent leurs légataires. *L'activité*, comme dit le bonhomme Richard, *est la mère de la prospérité, et Dieu ne refuse rien au travail. Labourez pendant que le paresseux dort, vous aurez du blé à vendre et à garder.* Labourez pendant tous les instants qui s'appellent aujourd'hui, car vous ne pouvez pas savoir tous les obstacles que vous rencontrerez le lendemain. C'est ce qui fait dire au bonhomme Richard : *Un bon aujourd'hui vaut mieux que deux demain.* Et encore : *Ne remettez jamais à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.* Si vous étiez le domestique d'un bon maître, ne seriez-vous pas honteux qu'il vous surprît les bras croisés? — Mais vous êtes votre propre maître? — Rougissez donc, de vous surprendre vous-même dans l'oisiveté, lorsque vous avez tant à faire pour vous, pour votre famille, pour votre patrie, pour votre prince. Levez-vous donc dès le point du jour; *que le soleil, en regardant la terre, ne puisse pas dire : Voilà un lâche qui sommeille.* Point de remise, saisissez vos outils, et souvenez-vous, comme dit le bonhomme Richard, qu'*un chat en mitaines ne prend point de souris.* — Vous me direz qu'il y a beaucoup à faire, et que vous n'avez pas la force. — Cela peut être; mais ayez la volonté et la persévérance, et vous verrez des merveilles. Car, comme dit le bonhomme Richard dans son Almanach, je ne me souviens pas bien dans quelle année : *L'eau qui tombe constamment goutte à goutte, finit par creuser la pierre. Avec du travail et de la patience, une souris coupe un câble, et de petits coups répétés abattent de grands chênes.*

» Il me semble entendre quelqu'un de vous me dire : — « Est-ce qu'il » ne faut pas prendre quelques instants de loisir? » — Je vous répondrai, mon ami, ce que dit le bonhomme Richard : *Employez bien votre temps, si vous voulez mériter le repos, et ne perdez pas une heure, puisque vous n'êtes pas sûrs d'une minute.*

» Le loisir est un temps qu'on peut employer à quelque chose d'utile. Il n'y a que l'homme vigilant qui puisse se procurer cette espèce de

loisir auquel le paresseux ne parvient jamais. *La vie tranquille*, comme dit le bonhomme Richard, *et la vie oisive, sont deux choses fort différentes.* Croyez-vous que la paresse vous procurera plus d'agrément que le travail? Vous avez tort? Car, comme dit encore le bonhomme Richard : *La paresse engendre les soucis, et le loisir sans nécessité produit des peines fâcheuses. Bien des gens voudraient vivre sans travailler, par leur seul esprit ; mais ils échouent faute de fonds.* Le travail, au contraire, amène à sa suite les aises, l'abondance, la considération. *Le plaisir court après ceux qui le fuient. La fileuse vigilante ne manque jamais de chemises. Depuis que j'ai un troupeau et une vache, chacun me donne le bonjour*, comme dit très-bien le bonhomme Richard.

» II. Mais indépendamment de l'amour du travail, il faut encore avoir de la constance, de la résolution et des soins; il faut voir ses affaires avec ses propres yeux, et ne pas trop s'en rapporter aux autres. Car, comme dit le bonhomme Richard, *je n'ai jamais vu un arbre qu'on change souvent de place, ni une famille qui déménage souvent, prospérer autant que d'autres qui sont stables.* Et ailleurs : *Trois déménagements font le même tort qu'un incendie. Gardez votre boutique, et votre boutique vous gardera. Si vous voulez faire votre affaire, allez-y vous-même; si vous voulez qu'elle ne soit pas faite, envoyez-y. Pour que le laboureur prospère, il faut qu'il conduise lui-même sa charrue. L'œil d'un maître fait plus d'ouvrage que ses deux mains. Le défaut de soins fait plus de tort que le défaut de savoir. Ne point surveiller les ouvriers, c'est livrer sa bourse à leur discrétion.* Le trop de confiance dans les autres est la ruine de bien des gens ; car, comme dit l'Almanach, *dans les affaires de ce monde, ce n'est pas par la foi qu'on se sauve, c'est en n'ayant pas.* Les soins qu'on prend pour soi-même sont toujours profitables ; car, *le savoir est pour l'homme studieux, et les richesses pour l'homme vigilant, comme la puissance pour la bravoure, et le ciel pour la vertu. Si vous voulez avoir un serviteur fidèle et que vous aimiez, servez-vous vous-même.* Le bonhomme Richard conseille la circonspection et le soin, par rapport aux objets même de la plus petite importance, parce qu'il arrive souvent qu'une légère négligence produit un grand mal. *Faute d'un clou*, dit-il, *le fer d'un cheval se perd ; faute d'un fer, on perd le cheval; et faute d'un cheval, le cavalier lui-même est perdu, parce que son ennemi l'atteint et le tue; et le tout pour n'avoir pas fait attention à un clou au fer de sa monture.*

» III. C'en est assez, mes amis, sur le travail et sur l'attention que l'on doit donner à ses propres affaires; mais, après cela, nous devons avoir encore l'économie, si nous voulons assurer le succès de notre travail. Si un homme ne sait pas épargner à mesure qu'il gagne, il mourra sans avoir un sou, après avoir été collé toute sa vie sur son ouvrage. *Plus la cuisine est grasse*, dit le bonhomme Richard, *plus le testament est maigre. Bien des fortunes se dissipent en même temps qu'on les gagne, de-*

puis que les femmes ont négligé les quenouilles et le tricot pour la table à thé, et que les hommes ont quitté pour le punch la hache et le marteau. Si vous voulez être riche, dit-il dans un autre Almanach, *n'apprenez pas seulement comment on gagne, sachez aussi comment on ménage. Les Indes n'ont pas enrichi les Espagnols, parce que leurs dépenses ont été plus considérables que leurs profits.*

» Renoncez donc à vos folies dispendieuses, et vous aurez moins à vous plaindre de la dureté des temps, de la pesanteur des taxes et des charges de vos maisons. Car, comme dit le bonhomme Richard, *le vin, les femmes, le jeu et la mauvaise foi diminuent la fortune et augmentent les besoins. Il en coûte plus cher pour entretenir un vice, que pour élever deux enfants.* Vous pensez peut-être qu'un peu de thé, un peu de punch de fois à autre, qu'une table un peu plus délicate, des habits un peu plus beaux, une petite partie de plaisir de loin en loin, ne peuvent pas être d'une grande importance; mais souvenez-vous de ce que dit le bonhomme Richard : *Un peu répété plusieurs fois fait beaucoup.* Soyez en garde contre les petites dépenses : *Il ne faut qu'une légère voie d'eau pour submerger un grand navire. La délicatesse du goût conduit à la mendicité. Les fous donnent les festins, et les sages les mangent.*

» Vous voilà tous assemblés ici pour une vente de curiosités et de brimborions précieux. Vous appelez cela *des biens ;* mais, si vous n'y prenez garde, il en résultera *des maux* pour quelques-uns de vous. Vous comptez que ces objets seront vendus bon marché, et peut-être le seront-ils moins qu'ils n'ont coûté; mais, s'ils ne vous sont pas nécessaires, ils seront toujours trop chers pour vous. Ressouvenez-vous encore de ce que dit le bonhomme Richard : *Si tu achètes ce qui est superflu pour toi, tu ne tarderas pas à vendre ce qui t'est le plus nécessaire. Réfléchis toujours avant de profiter d'un bon marché.* Le bonhomme pense peut-être que souvent un bon marché n'est qu'apparent, et qu'en vous gênant dans vos affaires, il vous cause plus de tort qu'il ne vous fait de profit. Car je me souviens qu'il dit ailleurs : *J'ai vu quantité de gens ruinés pour avoir fait de bons marchés. C'est une folie d'employer son argent à acheter un repentir.* C'est cependant une folie que l'on fait tous les jours dans les ventes, faute de songer à l'Almanach. *Les sages*, dit-il, *s'instruisent par les malheurs d'autrui ; les fous deviennent rarement plus sages par leur propre malheur :* FELIX QUEM FACIUNT ALIENA PERICULA CAUTUM. Je sais tel qui, pour orner ses épaules, a fait jeûner son ventre, et a presque réduit sa famille à se passer de pain. *Les étoffes de soie, les satins, les écarlates et les velours*, comme dit le bonhomme Richard, *éteignent le feu de la cuisine.* Loin d'être des besoins de la vie, on peut à peine les regarder comme des commodités; mais, parce qu'ils brillent à la vue, on est tenté de les avoir. C'est ainsi que les besoins artificiels du genre humain sont devenus plus nombreux que les besoins naturels. *Pour une personne réellement pauvre*, dit le bonhomme Richard, *il y a cent*

indigents. Par ces extravagances et autres semblables, les gens bien nés sont réduits à la pauvreté, et forcés d'avoir recours à ceux qu'ils méprisaient auparavant, mais qui ont su se maintenir par le travail et l'économie. C'est ce qui prouve *qu'un manant sur ses pieds*, comme le dit fort bien le bonhomme Richard, *est plus grand qu'un gentilhomme à genoux*. Peut-être ceux qui se plaignent le plus avaient-ils hérité d'une fortune honnête; mais, sans connaître les moyens par lesquels elle avait été acquise, ils se sont dit : « Il est jour, et il ne fera jamais » nuit. Une si petite dépense sur une fortune comme la mienne, ne mérite pas qu'on y fasse attention. » — *Les enfants et les fous*, comme le dit très-bien le bonhomme Richard, *imaginent que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir*. Mais à force de toujours prendre à la huche, sans y rien mettre, on vient bientôt à trouver le fond; et alors, comme dit le bonhomme Richard, *quand le puits est sec, on connaît la valeur de l'eau*. Mais c'est ce qu'ils auraient su d'abord, s'ils avaient voulu le consulter. Êtes-vous curieux, mes amis, de connaître ce que vaut l'argent? Allez et essayez d'en emprunter; *celui qui va faire un emprunt, va chercher une mortification*. Il en arrive autant à ceux qui prêtent à certaines gens, quand ils vont redemander leur dû. Mais ce n'est pas là notre question.

» Le bonhomme Richard, à propos de ce que je disais d'abord, nous prévient prudemment que *l'orgueil de la parure est une vraie malédiction*. Avant de consulter votre fantaisie, consultez votre bourse. *L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le besoin, et qui est bien plus insatiable*. Si vous avez acheté une jolie chose, il vous en faudra dix autres encore, afin que l'assortiment soit complet; mais, comme dit le bonhomme Richard, *il est plus aisé de réprimer la première fantaisie, que de satisfaire toutes celles qui viennent ensuite*. Il est aussi fou au pauvre de singer le riche, qu'il l'était à la grenouille de s'enfler pour égaler le bœuf en grosseur. *Les grands vaisseaux peuvent s'aventurer plus loin ; mais les petits bateaux doivent se tenir près du rivage*. Les folies de cette espèce sont bientôt punies; car, comme dit le bonhomme Richard, *l'orgueil qui dîne de vanité, soupe de mépris. L'orgueil déjeûne avec l'abondance, dîne avec la pauvreté, et soupe avec la honte*. Que revient-il, après tout, de cette vanité de paraître pour laquelle on a tant de risques à courir et de peines à endurer? Elle ne peut ni conserver la santé, ni adoucir les maux, ni augmenter le mérite personnel; au contraire, elle fait naître l'envie, et précipite la ruine des fortunes. *Qu'est-ce qu'un papillon? Ce n'est tout au plus qu'une chenille habillée, et voilà ce qu'est le petit maître.*

» Quelle folie n'est-ce pas que de s'endetter pour de telles superfluités! Dans cette vente-ci, mes amis, on nous offre six mois de crédit, et peut-être est-ce l'avantage de cette condition qui a engagé quelqu'un d'entre nous à s'y trouver, parce que, n'ayant point d'argent comptant

à dépenser, nous espérons satisfaire notre fantaisie, sans rien débourser. Mais, hélas! pensez-vous bien à ce que vous faites, lorsque vous vous endettez? Vous donnez des droits à un autre sur votre liberté. Si vous ne pouvez pas payer au terme fixé, vous serez honteux de voir votre créancier; vous serez dans l'appréhension en lui parlant; vous vous abaisserez à des excuses pitoyablement motivées; peu à peu vous perdrez votre franchise, et vous en viendrez enfin à vous deshonorer par les menteries les plus évidentes et les plus méprisables. Car, comme dit le bonhomme Richard, *le second vice est de mentir, le premier est de s'endetter. Le mensonge monte en croupe de la dette.* Un homme né libre ne devrait jamais rougir ni appréhender de parler à quelque homme vivant que ce soit, ni de le regarder en face; mais souvent la pauvreté efface et courage et vertu. *Il est difficile*, dit le bonhomme Richard, *qu'un sac vide se tienne debout.* Que penseriez-vous d'un prince ou d'un gouvernement qui vous défendrait, par un édit, de vous habiller comme les personnes de distinction, sous peine de prison ou de servitude? — Ne diriez-vous pas que vous êtes nés libres, que vous avez le droit de vous habiller comme bon vous semble; qu'un tel édit serait un attentat formel contre vos priviléges, et qu'un tel gouvernement serait tyrannique? — Et cependant vous vous soumettez vous-mêmes à une pareille tyrannie, quand vous vous endettez pour vous vêtir ainsi. Votre créancier a le droit, si bon lui semble, de vous priver de votre liberté, en vous confinant pour toute votre vie dans une prison, ou en vous vendant comme esclave, si vous n'êtes pas en état de le payer. Quand vous avez fait votre marché, peut-être ne songiez-vous guère au paiement; mais *les créanciers*, comme dit le bonhomme Richard, *ont meilleure mémoire que les débiteurs. Les créanciers sont une secte superstitieuse, et grands observateurs de toutes les époques du calendrier.* Le jour de l'échéance arrive avant que vous n'y songiez, et la demande vous est faite sans que vous soyez préparés à y satisfaire, ou si vous songez à votre dette, le terme, qui semblait d'abord si long, vous paraîtra, en s'approchant, extrêmement court : vous croirez que le temps a mis des ailes aux talons, comme il en a aux épaules. *Le Carême est bien court*, dit le bonhomme Richard, *pour ceux qui doivent payer à Pâques.* L'emprunteur est esclave du prêteur, et le débiteur du créancier : ayez horreur de cette chaîne, conservez votre liberté, et maintenez votre indépendance; soyez laborieux et libres; soyez économes et libres. Peut-être vous croyez-vous en ce moment dans un état d'opulence qui vous permet de satisfaire impunément quelque fantaisie; mais épargnez pour le temps de la vieillesse et du besoin, pendant que vous le pouvez : *Le soleil du matin ne dure pas tout le jour.* Le gain est incertain et passager, mais la dépense sera, toute votre vie, continuelle et certaine. *Il est plus aisé de bâtir deux cheminées que d'en tenir une chaude*, comme dit le bonhomme Richard; *ainsi allez plutôt vous coucher sans souper,*

que de vous lever avec des dettes. Gagnez ce que vous pourrez, et gardez votre gain : voilà le véritable secret de changer votre plomb en or ; et quand vous posséderez cette pierre philosophale, soyez sûrs que vous ne vous plaindrez plus de la rigueur des temps, ni de la difficulté à payer les impôts.

» IV. Cette doctrine, mes amis, est celle de la raison et de la sagesse. N'allez pas, cependant, vous confier uniquement à votre travail, à votre économie, à votre prudence. Ce sont d'excellentes choses, mais elles vous seront tout à fait inutiles, sans les bénédictions du Ciel. Demandez donc humblement ces bénédictions; ne soyez point sans charité pour ceux qui paraissent à présent dans le besoin; mais donnez-leur des consolations et des secours. Souvenez-vous que Job fut misérable, et qu'ensuite il redevint heureux.

» Je n'en dirai pas davantage. *L'expérience tient une école où les leçons coûtent cher; mais c'est la seule où les insensés puissent s'instruire*, comme dit le bonhomme Richard; encore n'y apprennent-ils pas grand'chose : car, comme il le dit avec vérité, *on peut donner un bon avis, mais non pas la bonne conduite.* Toutefois, souvenez-vous que *celui qui ne sait pas être conseillé ne peut pas être secouru ;* car, comme dit le bonhomme Richard, *si vous ne voulez pas écouter la raison, elle ne manquera pas de se faire sentir.* »

Le vieil Abraham finit ainsi sa harangue. On écouta son discours, on approuva ses maximes; mais on ne manqua pas de faire sur-le-champ le contraire; précisément ainsi qu'il arrive aux sermons ordinaires : car, la vente ayant commencé, chacun acheta de la manière la plus extravagante, nonobstant toutes les remontrances du sermonneur et les craintes qu'avait l'assemblée de ne pouvoir pas payer les taxes. Je vis que le bonhomme avait soigneusement étudié mes Almanachs, et mis en ordre tout ce que j'avais dit sur ces matières pendant vingt-cinq ans. Les fréquentes mentions qu'il avait faites de moi auraient été ennuyeuses pour tout autre; mais ma vanité en fut merveilleusement flattée, quoique je susse bien que, de toute la sagesse qu'on m'attribuait, il n'y avait pas la dixième partie qui m'appartînt, et que je n'eusse recueillie, en glanant, d'après le bon sens de tous les siècles et de toutes les nations. Quoi qu'il en soit, je résolus de faire mon profit de cet écho pour me corriger; et quoique d'abord j'eusse formé la résolution d'acheter de quoi me faire un habit neuf, je me retirai, déterminé à faire durer le vieux. Lecteur, si vous pouvez faire de même, vous y gagnerez autant que moi.

RICHARD SAUNDERS.

LE SIFFLET [1].

Je suis charmé de votre description du paradis, et de vos plans pour y vivre. J'approuve aussi très-fortement la conclusion que vous faites, qu'en attendant il faut tirer de ce bas monde tout le bien qu'on en peut tirer. A mon avis, il serait très-possible pour nous d'en tirer beaucoup plus de bien, et d'en souffrir moins de mal, si nous voulions seulement prendre garde de *ne donner pas trop pour nos sifflets*. Car il me semble que la plupart des malheureux qu'on trouve dans le monde, sont devenus tels par leur négligence de cette précaution.

Vous demandez ce que je veux dire? Vous aimez les histoires, et vous m'excuserez si je vous en donne une qui me regarde moi-même. Quand j'étais un enfant de cinq ou six ans, mes amis, un jour de fête, remplirent ma petite poche de sous. J'allai tout de suite à une boutique où on vendait des babioles; mais étant charmé du son d'un sifflet que je rencontrai en chemin dans les mains d'un autre petit garçon, je lui offris et donnai volontiers pour cela tout mon argent. Revenu chez moi, sifflant par toute la maison, fort content de mon achat, mais fatiguant les oreilles de toute la famille; mes frères, mes sœurs, mes cousines, apprenant que j'avais tant donné pour ce mauvais bruit, me dirent que c'était dix fois plus que la valeur : alors ils me firent penser au nombre de bonnes choses que j'aurais pu acheter avec le reste de ma monnaie, si j'avais été plus prudent : ils me ridiculisèrent tant de ma folie, que j'en pleurai de dépit; et la réflexion me donna plus de chagrin, que le sifflet de plaisir.

Cet accident fut cependant dans la suite de quelque utilité pour moi, l'impression restant sur mon âme; de sorte que, lorsque j'étais tenté d'acheter quelque chose qui ne m'était pas nécessaire, je disais en moi-même : *Ne donnons pas trop pour le sifflet*, et j'épargnais mon argent.

Devenant grand garçon, entrant dans le monde et observant les actions des hommes, je vis que je rencontrais nombre de gens *qui donnaient trop pour le sifflet*.

Quand j'ai vu quelqu'un qui, ambitieux de la faveur de la cour, consumait son temps en assiduités aux levers, son repos, sa liberté, sa vertu, et peut-être même ses vrais amis, pour obtenir quelque petite distinction, j'ai dit en moi-même : Cet homme *donne trop pour son sifflet*.

Quand j'en ai vu un autre, avide de se rendre populaire, et pour cela s'occupant toujours de contestations publiques, négligeant ses affaires particulières, et les ruinant par cette négligence : *Il paie trop*, ai-je dit, *pour son sifflet*.

---

[1] Extrait d'une lettre écrite de Passy, le 10 novembre 1779, à madame Brillon, et traduite en français par Franklin.

Si j'ai connu un avare qui renonçait à toute manière de vivre commodément, à tout le plaisir de faire du bien aux autres, à toute l'estime de ses compatriotes, et à tous les charmes de l'amitié, pour avoir un morceau de metal jaune : Pauvre homme, disais-je, *vous donnez trop pour votre sifflet.*

Quand j'ai rencontré un homme de plaisir, sacrifiant tout louable perfectionnement de son âme, et toute amélioration de son état, aux voluptés des sens purement corporels, et détruisant sa santé dans leur poursuite : Homme trompé, ai-je dit, vous vous procurez des peines au lieu des plaisirs ; *vous payez trop pour votre sifflet.*

Si j'en ai vu un autre, entêté de beaux habillements, belles maisons, beaux meubles, beaux équipages, tout au-dessus de sa fortune, qu'il ne se procurait qu'en faisant des dettes, et en allant finir sa carrière dans une prison : Hélas! ai-je-dit, *il a payé trop pour son sifflet.*

Quand j'ai vu une très-belle fille d'un naturel bon et doux, mariée à un homme féroce et brutal, qui la maltraite continuellement : C'est grand'pitié, ai-je dit, qu'elle ait *tant payé pour un sifflet !*

Enfin j'ai conçu que la plus grande partie des malheurs de l'espèce humaine viennent des estimations fausses qu'on fait de la valeur des choses, et de ce *qu'on donne trop pour les sifflets.*

Néanmoins je sens que je dois avoir de la charité pour ces gens malheureux, quand je considère qu'avec toute la sagesse dont je me vante, il y a certaines choses dans ce bas monde si tentantes (par exemple, les pommes du roi Jean, lesquelles heureusement ne sont pas à acheter) que si elles étaient mises à l'enchère, je pourrais être très-facilement porté à me ruiner par leur achat, et trouver que j'aurais encore une fois *donné trop pour le sifflet.*

AVIS NÉCESSAIRES A CEUX QUI VEULENT ÊTRE RICHES.

1736.

La possession de l'argent n'est avantageuse que par l'usage qu'on en fait.

Avec 6 louis par an, vous pouvez avoir l'usage d'un capital de 100 louis, pourvu que vous soyez d'une prudence et d'une honnêteté reconnues.

Celui qui fait par jour une dépense inutile de 8 sols, dépense inutilement plus de 6 louis par an, ce qui est le prix que coûte l'usage d'un capital de 100 louis.

Celui qui perd, chaque jour, dans l'oisiveté, pour 8 sols de son temps, perd l'avantage de se servir d'une somme de 100 louis tous les jours de l'année.

Celui qui prodigue, sans fruit, pour 5 francs de son temps, perd 5 francs tout aussi sagement que s'il les jetait dans la mer.

Celui qui perd 5 francs perd non-seulement ses 5 francs, mais encore tous les profits qu'il en aurait pu retirer en les faisant travailler; ce qui, dans l'espace de temps qui s'écoule entre la jeunesse et l'âge avancé, peut monter à une somme considérable.

Autre avis : Celui qui vend à crédit demande, de l'objet qu'il vend, un prix équivalant au principal et à l'intérêt de son argent, pour le temps pendant lequel il doit en rester privé; celui qui achète à crédit paie donc un intérêt pour ce qu'il achète; et celui qui paie en argent comptant pourrait placer cet argent à intérêt; ainsi, celui qui possède une chose qu'il a achetée paie un intérêt pour l'usage qu'il en fait.

Toutefois, dans ses achats, il est mieux de payer comptant, parce que celui qui vend à crédit, s'attendant à perdre cinq pour cent en mauvaises créances, augmente d'autant le prix de ce qu'il vend à crédit pour se couvrir de cette différence.

Celui qui achète à crédit paie sa part de cette augmentation; celui qui paie argent comptant y échappe, ou peut y échapper.

AVIS A UN JEUNE OUVRIER.

A mon ami A. B.

1748.

Ainsi que vous l'avez désiré de moi, j'ai mis par écrit les pensées suivantes qui m'ont été utiles, et qui peuvent aussi l'être pour vous, si vous les suivez.

Souvenez-vous que le *temps* est de l'argent. Celui qui, par son travail, peut gagner dix francs par jour, et qui se promène ou reste oisif une moitié de la journée, quoiqu'il ne débourse que quinze sous pendant ce temps de promenade ou de repos, ne doit pas faire compte de ce déboursé seulement. Il a réellement dépensé, disons mieux, il a jeté cinq francs de plus.

Souvenez-vous que le *crédit* est de l'argent. Si un homme me laisse son argent dans les mains après l'échéance de ma dette, il m'en donne l'intérêt, ou tout le produit que je puis en tirer, pendant le temps qu'il me le laisse. Le bénéfice monte à une somme considérable pour un homme qui a un crédit étendu et solide, et qui en ait un bon usage.

Souvenez-vous que l'argent est d'une nature prolifique. L'argent peut engendrer l'argent; les petits qu'il a faits en font d'autres plus facilement encore, et ainsi de suite. Cinq francs employés en valent six; employés encore, ils en valent sept et vingt centimes, et proportionnellement

ainsi jusqu'à cent louis. Plus les placements se multiplient, plus ils se grossissent, et c'est de plus en plus vite que naissent les profits. Celui qui tue une truie pleine en anéantit toute la descendance jusqu'à la millième génération. Celui qui engloutit un écu détruit tout ce que cet écu pouvait produire, et jusqu'à des centaines de francs.

Souvenez-vous qu'une somme de cinquante écus par an peut s'amasser en n'épargnant guère plus de huit sous par jour. Moyennant cette faible somme, que l'on prodigue journellement sur son temps ou sur sa dépense sans s'en apercevoir, un homme, avec du crédit, a, sur sa seule garantie, la possession constante et la jouissance de mille écus à cinq pour cent. Ce capital, mis activement en œuvre par un homme industrieux, produit un grand avantage.

Souvenez-vous du proverbe : *Le bon payeur est le maître de la bourse des autres.* Celui qui est connu pour payer avec ponctualité et exactitude à l'échéance promise, peut, en tout temps, en toute occasion, jouir de tout l'argent dont ses amis peuvent disposer, ressource parfois très-utile. Après le travail et l'économie, rien ne contribue plus au succès d'un jeune homme dans le monde, que la ponctualité et la justice dans toute affaire. C'est pourquoi ne gardez jamais l'argent que vous avez emprunté une heure au delà du moment où vous avez promis de le rendre, de peur qu'une inexactitude ne vous ferme pour toujours la bourse de votre ami.

Les moindres actions sont à observer en fait de crédit. Le bruit de votre marteau qui, à cinq heures du matin, ou à neuf heures du soir, frappe l'oreille de votre créancier, le rend facile pour six mois de plus ; mais, s'il vous voit à un billard, s'il entend votre voix à la taverne, lorsque vous devez être à l'ouvrage, il envoie pour son argent dès le lendemain, et le demande avant de le pouvoir toucher tout à la fois. C'est par ces détails que vous montrez si vos obligations sont présentes à votre pensée ; c'est par là que vous acquérez la réputation d'un homme d'ordre aussi bien que d'un honnête homme, et que vous augmentez encore votre crédit.

Gardez-vous de tomber dans l'erreur de plusieurs de ceux qui ont du crédit, c'est-à-dire de regarder comme à vous tout ce que vous possédez, et de vivre en conséquence. Pour prévenir ce faux calcul, tenez à mesure un compte exact tant de votre dépense que de votre recette. Si vous prenez d'abord la peine de mentionner jusqu'aux moindres détails, vous en éprouverez de bons effets, vous découvrirez avec quelle étonnante rapidité une addition de menues dépenses monte à une somme considérable, et vous reconnaîtrez combien vous auriez pu économiser par le passé, combien vous pouvez économiser pour l'avenir, sans vous occasionner une grande gêne.

Enfin le chemin de la fortune sera, si vous le voulez, aussi uni que celui du marché. Tout dépend surtout de deux mots : *Travail* et *économie*,

c'est-à-dire de ne dissiper ni le *temps* ni *l'argent*, mais de faire de tous deux le meilleur usage qu'il est possible. Sans travail et économie, vous ne ferez rien; avec eux, vous ferez tout. Celui qui gagne tout ce qu'il peut gagner honnêtement, et qui épargne tout ce qu'il gagne, sauf les dépenses nécessaires, ne peut manquer de devenir *riche*, si toutefois cet Être qui gouverne le monde, et vers lequel tous doivent lever les yeux pour obtenir la bénédiction de leurs honnêtes efforts, n'en a pas, dans la sagesse de sa providence, décidé autrement.

UN VIEUX OUVRIER.

MOYENS D'AVOIR TOUJOURS DE L'ARGENT DANS SA POCHE.

Dans ce temps où l'on se plaint généralement que l'argent est rare, ce sera faire acte de bonté que d'indiquer aux personnes qui sont à court d'argent, le moyen de pouvoir mieux garnir leurs poches. Je veux leur enseigner le véritable secret de gagner de l'argent, la méthode infaillible pour remplir les bourses vides, et la manière de les garder toujours pleines. Deux simples règles, bien observées, en feront l'affaire.

Voici la première : Que la probité et le travail soient vos compagnons assidus.

Et la seconde : Dépensez un sou de moins que votre bénéfice net.

Par là, votre poche si plate commencera bientôt à s'enfler, et n'aura plus à crier jamais que son ventre est vide : vous ne serez pas maltraité par des créanciers, pressé par la misère, rongé par la faim, glacé par la nudité. Tout l'hémisphère brillera d'un éclat plus vif, et le plaisir fera battre votre cœur. Hâtez-vous donc d'embrasser ces règles et d'être heureux. Écartez loin de votre esprit le souffle glacé du chagrin, et vivez indépendant. Alors vous serez un homme, et vous ne cacherez point votre visage à l'approche du riche : vous n'éprouverez point le déplaisir de vous sentir petit lorsque les fils de la Fortune marcheront à votre droite, car l'indépendance, avec peu ou beaucoup, est un sort heureux, et vous place de niveau avec les plus fiers de ceux que décorera la Toison d'or. Ah ! soyez donc sage; que le travail marche avec vous dès le matin; qu'il vous accompagne jusqu'au moment où le soir vous amènera l'heure du sommeil. Que la probité soit comme l'âme de votre âme, et n'oubliez jamais de conserver un sou de reste, après toutes vos dépenses comptées et payées ; alors vous aurez atteint le comble du bonheur, et l'indépendance sera votre cuirasse et votre bouclier, votre casque et votre couronne; alors vous marcherez tête levée, sans vous courber devant des habits de soie parce qu'ils seront portés par un misérable qui aura des richesses; sans accepter un affront parce que la main qui vous l'offrira étincellera de diamants.

DÉCOUVERTE ÉCONOMIQUE [1].

Messieurs, vous nous faites souvent part des découvertes nouvelles : permettez-moi de vous en communiquer une dont je suis moi-même l'auteur, et que je crois pouvoir être d'une grande utilité.

Je passais, il y a quelques jours, la soirée en grande compagnie dans une maison où l'on essayait les nouvelles lampes de MM. Quinquet et Lange; on y admirait la vivacité de la lumière qu'elles répandent; mais on s'occupait beaucoup de savoir si elles ne consumaient pas encore plus d'huile que les lampes communes, en proportion de l'éclat de leur lumière, auquel cas on craignit qu'il n'y eût aucune *épargne* à s'en servir. Personne de la compagnie ne fut en état de nous tranquilliser sur ce point, qui paraissait à tout le monde très-important à éclaircir, pour diminuer, disait-on, s'il était possible, les frais des lumières dans les appartements, dans un temps où tous les autres articles de la dépense des maisons augmentent si considérablement tous les jours.

Je regardai avec beaucoup de satisfaction ce goût général pour l'économie, car j'aime infiniment l'économie.

Je rentrai chez moi et me couchai vers les trois heures après minuit, l'esprit plein du sujet qu'on avait traité. Vers les six heures du matin, je fus réveillé par un bruit au-dessus de ma tête, et je fus fort étonné de voir ma chambre très-éclairée. Encore à moitié endormi, j'imaginai d'abord qu'on y avait allumé une douzaine de lampes de M. Quinquet ; mais en me frottant les yeux je reconnus distinctement que la lumière entrait par mes fenêtres. Je me levai pour savoir d'où elle venait, et je vis que le soleil s'élevait à ce moment même des bords de l'horizon, d'où il versait abondamment ses rayons dans ma chambre, mon domestique ayant oublié de fermer mes volets. Je regardai mes montres, qui sont fort bonnes, et je vis qu'il n'était que six heures, mais trouvant extraordinaire que le soleil fût levé de si bon matin, j'allai consulter l'almanach, où l'heure du lever du soleil était en effet fixée à six heures précises pour ce jour-là. Je poussai un peu plus loin ma recherche, et je lus que cet astre continuerait de se lever tous les jours plus matin jusqu'à la fin du mois de juin ; mais qu'en aucun temps de l'année il ne retardait son lever jusqu'à huit heures. Vous avez sûrement, Messieurs, beaucoup de lecteurs des deux sexes qui, comme moi, n'ont jamais vu le soleil avant onze heures ou midi, et qui lisent bien rarement la partie astronomique du calendrier de la cour ; je ne doute pas que ces personnes ne soient aussi étonnées d'entendre dire que le soleil se lève de si bonne heure que je l'ai été

[1] Ce morceau, écrit en français par l'auteur, a été inséré dans le *Journal de Paris* du 26 avril 1784.

moi-même de le voir. Elles ne le seront pas moins de m'entendre assurer *qu'il donne la lumière au moment même où il se lève*; mais j'ai la preuve du fait. Il ne m'est pas possible d'en douter. Je suis témoin oculaire de ce que j'avance, et en répétant l'observation les trois jours suivants, j'ai obtenu constamment le même résultat.

Je dois cependant vous dire que, lorsque j'ai fait part de ma découverte dans la société, j'ai bien démêlé dans la contenance et à l'air de beaucoup de personnes un peu d'incrédulité, quoiqu'elles aient eu assez de politesse pour ne pas me le témoigner en termes exprès.

Cet événement m'a fait faire plusieurs réflexions sérieuses et que je crois importantes. J'ai considéré que sans l'accident qui m'a éveillé ce jour-là si matin, j'aurais dormi environ six heures de plus, pendant lesquelles le soleil donnait sa lumière ; et, par conséquent, j'aurais vécu six heures de plus à la lueur des bougies. Cette dernière manière de s'éclairer étant beaucoup plus coûteuse que la première, mon goût pour l'économie m'a conduit à me servir du peu d'arithmétique que je sais, pour quelques calculs sur cette matière, et je vous les envoie. Messieurs, en vous faisant observer que le grand mérite d'une invention est son utilité, et qu'une découverte dont on ne peut faire aucun usage n'est bonne à rien.

Je prends pour base de mon calcul la supposition qu'il y a cent mille familles à Paris qui consomment chacune, pendant la durée de la nuit, et les unes dans les autres, une demi-livre de bougie ou de chandelle par heure. Je crois cette estimation modérée, car quoique quelques-unes consomment moins, il y en a un grand nombre qui consomment beaucoup davantage. Maintenant je compte environ sept heures par jour pendant lesquelles nous sommes encore couchés, le soleil étant sur l'horizon : car il se lève pendant six mois entre six et huit heures avant midi, et nous nous éclairons environ sept heures dans les vingt-quatre avec des bougies et des chandelles. Ces deux faits me fournissent les calculs suivants :

Les six mois du 20 mars au 20 septembre me donnent cent quatre-vingt-trois nuits. Je multiplie ce nombre par sept pour avoir le nombre des heures pendant lesquelles nous brûlons de la bougie ou de la chandelle, et j'ai douze cent quatre-vingt-un. Ce nombre, multiplié par cent mille, qui est celui des familles, donne cent vingt-huit millions, cent mille heures de consommation. A supposer, comme je l'ai dit, une demi-livre de bougie ou de chandelle consommée par chaque heure dans chaque famille, on aura soixante-quatre millions cinquante mille livres pesant de cire ou de suif consommés à Paris; et si l'on estime la cire et le suif l'un dans l'autre au prix moyen de 30 sous la livre, on aura une dépense annuelle de 96,075,000 livres tournois en cire et en suif : somme énorme ! que la seule ville de Paris épargnerait en se servant, pendant les six mois d'été seulement, de la lumière du soleil, au lieu de celle des

chandelles et des bougies ; et voilà, Messieurs, la découverte que j'annonce et la réforme que je propose.

Je sais qu'on me dira que l'attachement aux anciennes habitudes est un obstacle invincible à ce qu'on adopte mon plan ; qu'il sera plus que difficile de déterminer beaucoup de gens à se lever avant onze heures ou midi, et que, par conséquent, ma découverte restera parfaitement inutile ; mais je répondrai qu'*il ne faut désespérer de rien*. Je crois que toutes les personnes raisonnables qui auront lu cette lettre, et qui, par ce moyen, auront appris qu'il fait jour aussitôt que le soleil se lève, se détermineront à se lever avec lui ; et quant aux autres, pour les faire entrer dans la même route, je propose au gouvernement de faire les règlements suivants :

1° Mettre une taxe d'un louis sur chaque fenêtre qui aura des volets empêchant la lumière d'entrer dans les appartements aussitôt que le soleil est sur l'horizon ;

2° Établir, pour la consommation de la cire et de la chandelle dans Paris, la même loi salutaire de police qu'on a faite pour diminuer la consommation du bois pendant l'hiver qui vient de finir ; placer des gardes à toutes boutiques de ciriers et de chandeliers, et ne pas permettre à chaque famille d'user plus d'une livre de chandelles par semaine ;

3° Faire sonner toutes les cloches des églises au lever du soleil ; et si cela n'est pas suffisant, faire tirer un coup de canon dans chaque rue, pour ouvrir les yeux des paresseux sur leur véritable intérêt.

Toute la difficulté sera dans les deux ou trois premiers jours, après lesquels ce nouveau genre de vie sera tout aussi naturel et tout aussi commode que l'irrégularité dans laquelle nous vivons ; *car il n'y a que le premier pas qui coûte*. Forcez un homme de se lever à quatre heures du matin, il est plus que probable qu'il se couchera très-volontiers à huit heures du soir, et qu'après avoir dormi huit heures, il se lèvera sans peine à quatre heures le lendemain matin.

L'épargne de cette somme de 96,075,000 l. tournois qui se dépensent en bougies et chandelles, n'est pas le seul avantage de mon économique projet. Vous pouvez remarquer que mon calcul n'embrasse qu'une moitié de l'année ; et que, par les mêmes raisons, on peut épargner beaucoup, même dans les six mois d'hiver, quoique les jours soient plus courts. J'ajoute que l'immense quantité de cire et de suif qui restera après la suppression de la consommation de l'été, rendra la cire et le suif à meilleur marché l'hiver suivant, et pour l'avenir, tant que la réforme que je propose se soutiendra.

Quoique ma découverte puisse procurer de si grands avantages, je ne demande pour l'avoir communiquée au public avec tant de franchise, ni place, ni pension, ni privilége, ni aucun autre genre de récompense. Je ne veux que l'honneur qui doit m'en revenir, si l'on me rend justice. Je prévois bien que quelques esprits étroits et jaloux me le disputeront,

qu'ils diront que les anciens ont eu cette idée avant moi, et peut-être trouveront-ils quelques passages dans de vieux livres pour appuyer leur prétention. Je ne leur nierai point que les anciens ont connu en effet les heures du lever du soleil ; peut-être ont-ils eu, comme nous, des almanachs où ces heures étaient marquées ; mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils aient su ce que je prétends avoir enseigné le premier : *qu'il nous éclaire aussitôt qu'il se lève* : c'est là ce que je revendique comme ma découverte. En tout cas, si les anciens ont connu cette vérité, elle a été bien oubliée depuis et pendant longtemps ; car elle est certainement ignorée des modernes, ou au moins des habitants de Paris : ce que je prouve par un argument bien simple. On sait que les Parisiens sont un peuple aussi éclairé, aussi judicieux, aussi sage qu'il en existe dans le monde ; tous, ainsi que moi, ont un grand goût pour l'économie, et font profession de cette vertu ; tous ont de très-bonnes raisons pour l'aimer. Or, cela posé, je dis qu'il est impossible qu'un peuple sage, dans de semblables circonstances, eût fait si longtemps usage de la lumière fuligineuse, malsaine et dispendieuse de la bougie et de la chandelle, s'il eût connu, comme je viens de l'apprendre et de l'enseigner, qu'on pouvait s'éclairer pour rien de la belle et pure lumière du soleil.

J'ai l'honneur d'être, etc.

UN ABONNÉ.

PÉTITION DE LA MAIN GAUCHE AUX PERSONNES QUI ONT LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION.

Je m'adresse à tous les amis de la jeunesse, et je les conjure de laisser tomber un regard de compassion sur mon malheureux sort, afin de détruire les préjugés dont je suis la victime. Nous sommes deux sœurs : les deux yeux d'un homme ne se ressemblent pas davantage; ils ne sauraient vivre ensemble en meilleurs termes que nous ne le ferions ma sœur et moi, sans la partialité de nos parents qui mettent entre nous les plus injurieuses distinctions. Depuis mon enfance, j'ai été élevée à considérer ma sœur comme étant d'un rang supérieur au mien. On m'a laissée grandir sans la moindre instruction, tandis que pour son éducation, rien n'a été épargné. Elle a eu des maîtres d'écriture, de dessin, de musique et d'autres encore ; mais moi, si par hasard je touchais un crayon, une plume, une aiguille, j'étais sévèrement grondée ; et plus d'une fois j'ai été battue pour maladresse et pour défaut de bonnes manières. Il est vrai que ma sœur m'a associée à elle en quelques occasions ; mais elle se faisait toujours un point d'honneur de prendre la suprême direction, ne m'appelant que par nécessité ou pour me faire figurer à son avantage.

N'allez pas croire, Messieurs, que mes plaintes soient dictées par un pur sentiment de vanité. Non ; mes peines ont une cause beaucoup plus sérieuse. Dans la famille à laquelle nous appartenons, l'habitude est que tous les soins nécessaires à la subsistance tombent sur ma sœur et sur moi. Si quelque indisposition vient attaquer ma sœur, et je le dis ici en confidence, elle est sujette à la goutte, au rhumatisme, aux crampes, sans parler des autres accidents, quel sera le sort de notre pauvre famille ? Ne sera-ce pas un sujet de regrets amers pour nos parents, que d'avoir mis une différence si grande entre deux sœurs d'une égalité si parfaite? Helas! il nous faudra périr de détresse ; et il ne sera pas en mon pouvoir de parvenir même à griffonner une humble supplique pour implorer des secours, car j'ai été obligée d'employer une main étrangère pour transcrire la requête que j'ai présentement l'honneur de vous adresser.

Daignez, Messieurs, faire sentir à mes parents l'injustice d'une tendresse exclusive, et la nécessité de distribuer avec égalité leurs soins et leur affection entre tous leurs enfants.

Je suis avec un profond respect, Messieurs, votre très-humble servante.

LA MAIN GAUCHE.

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT S'ÉTABLIR EN AMÉRIQUE.

Plusieurs personnes en Europe ayant témoigné directement, ou par lettre, à l'auteur de cet écrit qui connaît très-bien l'Amérique septentrionale, le désir d'y passer et de s'y établir ; comme il lui paraît que, par ignorance, ils ont pris des idées et des espérances fausses sur ce qu'ils pourraient y obtenir, il croit faire une chose utile, et épargner le désagrément de voyages et de déplacements coûteux et sans fruit aux personnes à qui ce parti ne convient pas, en donnant sur cette région quelques notions plus claires et plus sûres que celles qui paraissent avoir prévalu jusqu'à présent.

Il voit que plusieurs imaginent que les habitants de l'Amérique septentrionale sont riches, en état et dans la disposition de récompenser toute espèce d'industrie ; qu'en même temps ils ignorent toutes les sciences, et conséquemment que tous les étrangers qui possèdent des talents dans les belles-lettres et les beaux arts, doivent y être grandement estimés, et si bien payés qu'ils deviendront aisément riches ; qu'il y a aussi grand nombre d'offices avantageux dont on peut disposer, et qui demandent, pour les remplir, des qualités que les naturels n'ont pas ; et que, comme parmi eux il y a peu de gens de famille, les étrangers de naissance doivent y être fort respectés, et par conséquent faire

tous fortune, en obtenant facilement les meilleurs de ces offices ; que le gouvernement aussi, pour encourager les émigrations d'Europe, non-seulement paie la dépense du transport personnel, mais donne gratis aux étrangers des terres avec des negres pour les cultiver, des outils de labourage et des bestiaux. Ce sont de pures imaginations ; et ceux qui vont en Amérique avec des espérances fondées sur ces idées, se trouveront certainement très-loin de compte.

La vérité est que, bien qu'il y ait dans ce pays peu d'hommes aussi misérables que les pauvres d'Europe, il y en a aussi très-peu de ceux qu'on y appelle riches ; il y règne plutôt une heureuse et générale médiocrité. Il y a peu de grands propriétaires de terre et peu de tenanciers ; la plus grande partie des hommes cultive ses propres champs, ou s'attache à quelque métier ou négoce ; fort peu sont assez riches pour vivre sans rien faire, sur leurs revenus, ou pour payer les hauts prix qu'on donne en Europe pour les peintures, les sculptures, les ouvrages d'architecture, et autres produits de l'art qui sont plus curieux qu'utiles. Aussi les personnes qui sont nées en Amérique avec des dispositions naturelles pour ces talents, ont-elles toutes quitté ce pays pour l'Europe, où elles peuvent être plus avantageusement récompensées. Il est vrai que les lettres et les connaissances mathématiques y sont en estime ; mais elles sont en même temps plus communes qu'on ne le croit, puisqu'il existe déjà neuf collèges ou universités, savoir : quatre dans la Nouvelle-Angleterre, et une dans chacun des États de New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Maryland et Virginie, toutes pourvues de savants professeurs, sans compter nombre d'académies moins considérables : elles enseignent à une partie de leur jeunesse les langues et les sciences nécessaires à ceux qui se destinent à être prêtres, avocats ou médecins. On n'emploie certainement aucuns moyens pour exclure les étrangers de ces professions ; et le prompt accroissement d'habitants partout, peut leur procurer l'avantage d'être employés comme les naturels du pays. Il n'y a qu'un petit nombre d'offices civils ou d'emplois ; il n'y en a point de superflus, comme en Europe : la règle établie dans quelques États est qu'aucun office ne doit être assez lucratif pour être désirable. Le 36e article de la constitution de Pensylvanie s'exprime précisément en ces mots : « Comme, pour conserver son indé-» pendance, tout homme libre, s'il n'a pas un bien suffisant, doit » avoir quelque profession, metier, commerce, ou ferme, qui puissent » le faire subsister honnêtement, il ne peut y avoir ni nécessité, ni » utilité d'établir des emplois lucratifs, dont les effets ordinaires sont, » dans ceux qui les possèdent ou qui les recherchent, une dépen-» dance et une servilité indignes d'hommes libres, et dans le peuple, » des querelles, des factions, la corruption et le désordre... C'est pour-» quoi, toutes les fois que, par l'augmentation de ses émoluments ou » par quelque autre cause, un emploi deviendra assez lucratif pour

» émouvoir le désir et attirer la demande de plusieurs personnes, » le corps législatif aura soin d'en diminuer les profits. »

Ces idées étant plus ou moins fortement établies dans tous les États-Unis, il ne peut être raisonnable pour aucun homme ayant des moyens de vivre chez lui, de s'expatrier dans l'espoir d'obtenir en Amérique un office civil avantageux ; et les emplois militaires sont finis avec la guerre, puisqu'on a licencié l'armée. Il est beaucoup moins sensé d'y aller n'ayant d'autre titre de recommandation que sa naissance. En Europe, elle a sans doute sa valeur ; mais c'est une denrée qu'on ne peut pas porter à un plus mauvais marché qu'à celui de l'Amérique, où on ne demande point à l'égard d'un étranger : *qui est-il?* mais *que sait-il faire?* S'il possède quelque art utile, il est le bien venu ; s'il l'exerce et qu'il se conduise bien, il sera respecté par tous ceux qui le connaîtront ; mais celui qui n'est pas autre chose qu'un homme de qualité, et qui, pour cette raison, veut vivre aux dépens du public par quelque office ou salaire, sera regardé de mauvais œil et méprisé. Le laboureur y est en honneur, et même l'ouvrier, parce que leurs occupations sont utiles. Le peuple a coutume de dire que Dieu tout-puissant est lui-même un artisan, le plus habile qui soit dans l'univers ; et ils le respectent et l'admirent plus pour la variété, l'industrie et l'utilité de ses ouvrages, qu'à cause de l'antiquité de sa famille. Ils aiment l'observation d'un nègre, et ils la répètent souvent dans son mauvais anglais : Que Boccarorra, c'est-à-dire l'homme blanc, fait travailler un noir, fait travailler un cheval, fait travailler un bœuf, fait travailler tout le monde, excepté le cochon ; il ne peut pas faire travailler le cochon, qui mange, qui boit, qui se promène, qui va dormir quand il lui plaît, et qui enfin *vit comme un gentilhomme*. D'après ces opinions des Américains, ils se croiraient beaucoup plus obligés à un généalogiste qui leur prouverait que leurs ancêtres et leurs alliés ont été pendant dix générations, laboureurs, forgerons, charpentiers, tourneurs, tisserands, tanneurs ou même cordonniers, et par conséquent des membres utiles de la société, que s'il ne pouvait que leur prouver qu'ils ont été gentilshommes, ne se souciant que de vivre sans rien faire, du travail des autres, vraiment *fruges consumere nati*[1], et d'ailleurs bons à rien, jusqu'à ce qu'après leur mort on puisse dépecer leur fortune comme la personne du cochon-gentilhomme du nègre.

A l'égard des encouragements de la part du gouvernement pour les étrangers, il n'y a réellement que ceux qui dérivent des bonnes lois et de la liberté. Les étrangers sont bien reçus parce qu'il y a suffisamment place pour tous, et que conséquemment les anciens habitants n'en sont point jaloux. Les lois les défendent assez, pour qu'ils n'aient pas besoin du patronage d'un grand ; et chacun jouit, avec sécurité, des profits de

[1] Hor., *Ep.* 2, L. I, v. 27.

son savoir-faire. Mais s'il n'a pas apporté de fortune, il faut qu'il travaille pour vivre, et qu'il soit industrieux. Un ou deux ans de résidence lui donnent tous les droits de citoyen; mais quoi qu'ait pu faire autrefois le gouvernement, il ne forme à présent de convention avec personne pour l'engager à s'établir, soit en payant son passage, soit en lui donnant des terres, des nègres, des outils, des troupeaux, ou aucune espèce d'emolument. Enfin l'Amérique est le pays du travail, et nullement ce que les Anglais appellent *Lubberland*, et les Français *pays de Cocagne*, où les rues sont, dit-on, pavées de petits pains, les maisons couvertes d'omelettes, et où les poulardes voltigent, toutes rôties, en criant : Venez me manger.

A quelle espèce d'hommes serait-il donc aujourd'hui profitable de se transporter en Amérique? et quels avantages pourraient-ils raisonnablement attendre?

Le pays est rempli d'immenses forêts vides d'habitants, et qui ne seront pas occupées d'un siècle; et la terre est à si bon marché, que la propriété de cent acres d'un sol fertile, couvert de bois, peut s'acquérir, dans beaucoup d'endroits près des frontières, pour huit ou dix guinées; de jeunes laboureurs vigoureux, qui s'entendent à la culture des grains et au soin des bestiaux, qui sont à peu près les mêmes là qu'en Europe, peuvent facilement s'y établir. Un peu d'argent mis à part sur les gros gages qu'ils y reçoivent lorsqu'ils travaillent pour les autres, les met en état d'acheter un terrain et de commencer leur plantation ; ce à quoi ils sont aidés par la bonne volonté de leurs voisins et par quelque crédit. Une multitude de pauvre peuple d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et d'Allemagne sont en peu d'années devenus, par ces moyens, de riches cultivateurs; tandis que, dans leur pays, où les terres sont toutes occupées, et le prix du travail modique, ils n'auraient jamais pu se tirer de la chétive condition dans laquelle ils étaient nés.

La bonté de l'air, la salubrité du climat, l'abondance de nourritures saines, et l'encouragement à se marier de bonne heure par la certitude d'avoir une subsistance en cultivant la terre, font que l'accroissement des habitants, par la seule fécondité du pays, est très-rapide, et devient encore plus considérable par l'addition des étrangers. Il en résulte qu'on a toujours besoin d'un grand nombre d'artisans pour tout ce qui est nécessaire et utile, pour garnir les ménages des cultivateurs et leur fournir les outils de la sorte la plus grossière, et qu'il serait plus incommode d'apporter d'Europe. Dans tous les métiers de cette espèce, les ouvriers passablement bons sont sûrs de trouver de l'emploi et d'être bien payés de leurs ouvrages; il n'y a aucune entrave qui puisse gêner les étrangers dans l'exercice du metier qu'ils savent, et ils n'ont pas besoin de permission. S'ils sont pauvres, ils commencent par être domestiques ou journaliers; et s'ils sont sobres, intelligents et ménagers, ils deviennent

bientôt maîtres ; ils travaillent pour leur propre compte, se marient, élèvent leur famille, et deviennent des citoyens respectables.

Aussi ceux qui, n'ayant qu'une fortune médiocre et plusieurs enfants à pourvoir, souhaitent les former au travail et assurer du bien à leur postérité, ont-ils la facilité de faire à cet égard en Amérique ce qui leur serait impossible en Europe. Ils peuvent, sans craindre d'être méprisés, apprendre et pratiquer des arts mécaniques lucratifs : ils seront au contraire respectés, s'ils deviennent habiles. Les petits capitaux employés à l'achat des terres, qui journellement augmentent de valeur par l'accroissement de la population, donnent la perspective d'une ample fortune dans la suite pour les enfants. L'auteur de cet écrit a vu plusieurs exemples de grands terrains, sur les frontières qu'avait alors la Pensylvanie, achetés dix livres sterling les cent acres, qui, vingt ans après, lorsque les habitations se sont étendues beaucoup au-delà, se vendaient couramment, sans qu'on y eût fait aucune amélioration, trois livres sterling par acre. L'acre d'Amérique est le même qu'en Angleterre et en Normandie.

Ceux qui veulent se mettre au fait de l'état du gouvernement, feront bien de lire les Constitutions des différents États et les articles de la Confédération qui les lie tous ensemble pour les affaires générales, sous la direction d'une assemblée qu'on appelle Congrès. Ces Constitutions ont été imprimées en Amérique par son ordre ; on en a fait deux éditions à Londres, et on en a publié dernièrement à Paris une bonne traduction française.

Ces dernières années, plusieurs princes d'Europe ont cru qu'il leur serait avantageux de faire fabriquer dans leurs propres États ce qui sert aux commodités de la vie, d'établir des manufactures pour diminuer et rendre nulles les importations ; et ils ont entrepris d'attirer les fabricants des autres pays par de hauts salaires, des priviléges, etc. Plusieurs personnes, prétendant se bien connaître dans différentes sortes de manufactures en grand, ont imaginé que l'Amérique devait en avoir besoin, que le Congrès serait probablement dans la disposition d'imiter les princes dont nous venons de parler, et ont proposé de s'y transporter, à condition qu'on paierait leur passage, qu'on leur donnerait des terres, des salaires, des privileges exclusifs pour plusieurs années, etc. Ces personnes, en lisant les articles de la Confédération, trouveront que le Congrès n'a ni pouvoir pour cet objet, ni argent entre ses mains pour de semblables objets, et qu'il n'y aurait que le gouvernement de quelque État particulier qui pût donner un pareil encouragement. On l'a toutefois rarement accordé en Amérique ; et, quand on l'a fait, on n'a presque jamais réussi à établir des manufactures, que le pays, encore trop faible, ne pouvait pas encourager les particuliers à monter eux-mêmes ; le travail est généralement trop cher, et les travailleurs trop difficiles à conserver, chacun désirant d'être maître, et le bon marché

des terres donnant à beaucoup le désir de quitter les métiers pour l'agriculture. Quelques-unes, à la vérité, ont été établies et conduites avec succès, mais ce sont en général celles qui ne demandent que peu de bras, et dans lesquelles la plus grande partie des ouvrages se font par des machines. Les marchandises trop volumineuses, ou d'une si petite valeur qu'elles ne peuvent supporter la dépense du fret, peuvent souvent être fabriquées à meilleur marché dans le pays que celles qu'on pourrait importer ; et les manufactures de ces objets seront avantageuses partout où il y aura suffisamment de demandes. Les agriculteurs, à la vérité, recoltent en Amérique beaucoup de laine et de lin, et on n'en exporte point : tout est mis en œuvre, mais dans des ateliers domestiques, pour l'usage de la maison. On a plusieurs fois entrepris, dans différents États, d'en acheter une grande quantité pour les faire filer, employer des tisserands, et former de grands établissements qui fabriquassent de la toile et des ouvrages de laine pour les vendre ; mais ces projets ont presque toujours mal tourné, parce qu'on importe des ouvrages aussi bons et à meilleur compte ; et, lorsque les gouvernements ont été sollicités pour soutenir et encourager ces établissements par de l'argent, ou en imposant des droits sur l'importation des objets de même espèce, ils l'ont toujours refusé, sur le principe que, si la province est assez florissante pour avoir des manufactures, les particuliers peuvent en établir avec profit, et que, dans le cas contraire, c'est une folie de vouloir forcer la nature. Les manufactures en grand demandent beaucoup de pauvres qui travaillent pour un léger salaire : on peut les trouver en Europe ; mais il n'y en aura point en Amérique, jusqu'à ce que les terres soient toutes prises et cultivées, et que ceux qui ne pourront en avoir aient besoin d'être employés. Les manufactures de soie, dit-on, sont naturelles en France, comme celles de draps en Angleterre, parce que chacun de ces pays produit en abondance la matière première ; mais si l'Angleterre veut avoir des manufactures de soie comme celles de laine, et la France des manufactures de laine comme celles de soie, il faut que ces opérations forcées soient soutenues, comme on l'a fait effectivement, par des prohibitions mutuelles, ou de forts droits sur l'une et l'autre marchandise importée. Par ce moyen, les ouvriers peuvent forcer ceux qui les consomment sur le lieu d'en donner un plus haut prix, sans que cette augmentation les rende plus heureux ou plus riches : il arrive seulement qu'ils en boivent davantage, et travaillent moins. Les gouvernements, en Amérique, ne donnent donc aucun encouragement à de pareilles entreprises ; et, par ce moyen, on n'y est point rançonné par les marchands ou par les ouvriers. S'il arrive qu'un marchand demande trop pour des souliers importés, on les achète chez un cordonnier ; et si celui-ci veut un prix trop fort, on les prend chez le marchand ; de cette manière, ces deux états sont contenus l'un par l'autre : tout calcul fait, cependant, le cordonnier en Amérique peut retirer de son ouvrage un profit plus considérable

qu'en Europe; car il peut ajouter au prix qu'on y donne, une somme à peu près égale à la dépense du fret, de la commission, des risques ou de l'assurance, etc., que supporte nécessairement le marchand; et il en est de même pour les ouvriers de tout autre art mécanique. En conséquence, les artisans en général vivent mieux et plus aisément en Amérique qu'en Europe; et ceux qui sont économes mettent à part une bonne réserve pour le soutien de leur vieillesse et de leurs enfants : il peut donc être avantageux pour cette espèce d'hommes de passer en Amérique.

Dans les contrées d'Europe habitées depuis longtemps, les arts, les métiers, les professions, les fermages, etc., sont tous tellement remplis, qu'il est difficile pour les gens pauvres de placer leurs enfants de manière qu'ils puissent gagner, ou apprendre à gagner de quoi vivre d'une manière supportable. Les artisans, qui craignent de se donner pour l'avenir des rivaux dans leur métier, ne prennent point d'apprentis, à moins qu'on ne leur donne de l'argent, et de quoi les entretenir, ou l'équivalent, ce que les parents ne sont pas en état de faire. Il s'ensuit que les jeunes gens ignorent, sans pouvoir faire autrement, toute espèce d'art lucratif, et deviennent par nécessité, soldats, domestiques ou voleurs, pour subsister. En Amérique l'accroissement rapide des habitants écarte la crainte de cette rivalité : les artisans reçoivent volontiers des apprentis, dans l'espoir de retirer le profit de leur travail pendant ce qui restera du temps stipulé par delà celui qu'il aura fallu pour les former : il n'est, par conséquent, pas difficile aux familles pauvres de faire instruire leurs enfants; et les artisans sont tellement empressés d'avoir des élèves, que plusieurs d'entre eux donneront même de l'argent aux pères et mères pour s'attacher leurs garçons de dix à quinze ans, jusqu'à celui de vingt et un; et par ce moyen, plusieurs pauvres parents, à leur arrivée dans le pays, ont eu de quoi acheter des terres suffisamment pour s'établir, et faire subsister le reste de leur famille par l'agriculture. Ces conventions pour les apprentis sont faites devant un magistrat, qui en règle les conditions suivant la raison et la justice; et, dans la vue de former pour l'avenir un utile citoyen, il oblige le maître de s'engager par un contrat écrit, non-seulement à ce que, pendant le temps de travail stipulé, l'apprenti soit convenablement nourri, désaltéré, vêtu, blanchi et logé, mais à lui donner, à l'expiration de son temps, un assortiment complet de vêtements neufs; qu'en outre on lui montrera à lire, à écrire et à compter, et qu'il sera bien instruit dans l'art ou la profession de son maître, ou dans quelque autre qui le mette en état par la suite de gagner de quoi vivre, et d'élever à son tour une famille. On donne une copie de cette convention à l'élève, ou à ceux qui s'intéressent à lui ; le magistrat l'écrit sur un registre; et on peut y avoir recours, si le maître manque en aucun point de l'exécuter. Ce desir qu'ont les maîtres d'avoir un plus grand nombre de bras pour leurs ouvrages, les engage à payer le passage des jeunes gens de l'un et

de l'autre sexe qui consentent de les servir à leur arrivée, un, deux, trois ou quatre ans. Ceux qui savent déjà faire quelque chose obtiennent un terme plus court, à raison de leur adresse, et un prix justement proportionné à leurs services; ceux qui ne savent rien, s'engagent pour un plus long terme, afin qu'on leur montre un métier que leur pauvreté ne leur a pas permis d'apprendre dans leur pays.

La médiocrité qui règne presque généralement en Amérique dans les fortunes, obligeant ses habitants à faire quelque chose pour subsister, prévient en grande partie les vices qui naissent ordinairement de la fainéantise. Le travail, joint à une occupation constante, est un grand préservatif pour les mœurs et la vertu d'une nation. Il arrive de là que la jeunesse rencontre plus rarement en Amérique de mauvais exemples, ce qui doit être une considération bien satisfaisante pour des parents. On peut encore certainement ajouter à ces avantages que, non-seulement on y tolère la religion sous ses différentes dénominations, mais même qu'on l'y respecte et qu'on la cultive. L'athéisme y est inconnu; l'incrédulité rare et secrète, de sorte qu'on peut y vivre longtemps, sans être scandalisé par la rencontre d'un athée ou d'un incrédule; et la Divinité paraît avoir montré manifestement qu'elle approuve la tolérance et la douceur avec lesquelles les différentes sectes se traitent l'une l'autre, par la grande prospérité dont elle a bien voulu favoriser tout le pays.

RÉFLEXIONS SUR LE LUXE [1].

Je ne me suis pas encore occupé de chercher un remède contre le luxe; je ne suis pas certain que dans un grand État le luxe soit susceptible de remède, ni que le mal soit, en lui-même, toujours aussi grand qu'on le représente. Supposons que l'on entende par luxe, toutes les dépenses superflues, et examinons ensuite si des lois destinées à prévenir de telles dépenses pourraient être mises à exécution dans un grand pays; et si, dans le cas où elles seraient exécutées, notre peuple en deviendrait généralement plus heureux, ou même plus riche. L'espérance d'arriver un jour à pouvoir se procurer les objets de luxe, n'est-elle pas un puissant aiguillon pour le travail et pour l'industrie? Le luxe ne peut-il pas alors produire plus qu'il ne consomme, s'il est vrai que, faute de cet aiguillon, les hommes seraient paresseux et indolents, comme ils sont assez généralement portés à l'être? Je me rappelle, à ce propos, une anecdote que voici :

« Le patron d'une chaloupe qui naviguait entre le cap May et Philadelphie, nous avait rendu quelque petit service pour lequel il refusa

---

[1] Extrait d'une lettre à B. Vaughan, datée de Passy, le 26 juillet 1784.

tout paiement. Ma femme, sachant qu'il avait une fille, lui envoya en présent un bonnet à la mode. Trois ans après, ce maître de navire se trouve chez moi avec un vieux fermier du cap May, son passager; il parle du bonnet, et dit combien il avait fait de plaisir à sa fille. Mais, ajouta-t-il, c'est un bonnet qui a coûté bien cher à notre canton. — Comment cela? — C'est que lorsque ma fille parut à l'assemblée avec le bonnet, il fut tellement admiré, que toutes les filles résolurent d'en faire venir de pareils de Philadelphie; et ma femme et moi avons calculé que le tout ne peut pas avoir coûté moins de cent livres sterling. — Cela est vrai, reprit le fermier; mais vous ne contez pas toute l'histoire : je pense, moi, que le bonnet a néanmoins été avantageux pour nous; car nos jeunes filles se sont mises alors à tricoter des mitaines de laine pour les vendre à Philadelphie afin d'avoir de quoi y acheter des bonnets et des rubans; et vous savez que cette branche d'industrie continue, et que même elle promet d'acquérir une beaucoup plus grande importance. » En somme, le résultat de cet échantillon de luxe ne m'a pas déplu; car, enfin, les jeunes filles de ce canton se sont trouvées plus heureuses en se parant de jolis bonnets, et les habitants de Philadelphie en se fournissant de bonnes mitaines.

Dans nos villes de commerce situées sur la côte, il y aura des occasions de faire fortune. Quelques-uns de ceux qui deviendront riches seront prudents, vivront avec sagesse, et conserveront, pour leur postérité, ce qu'ils auront gagné. D'autres, jaloux d'étaler leur richesse, feront des extravagances, et se ruineront. Les lois ne sauraient obvier à cet inconvénient; et, peut-être, n'est-ce pas toujours un mal pour le public. Un shelling dépensé en inutilités par un fou peut tomber dans les mains d'un sage, qui saura l'employer mieux que lui; ce shelling ne sera donc pas perdu. Un homme vain et sot bâtit une belle maison, la meuble avec magnificence, y fait de la dépense, et se ruine en peu d'années; mais les maçons, les charpentiers, les serruriers et d'autres honnêtes artisans ont trouvé, dans l'emploi de cet argent, des moyens de soutenir et d'élever leurs familles; enfin, le bien a passé en de meilleures mains. Il est vrai que certains genres de luxe peuvent être un mal pour le public comme pour les particuliers. Supposons, par exemple, une nation qui exporterait ses bestiaux et ses toiles pour importer du vin et du *porter*, tandis qu'une partie considérable de ses habitants vivrait de pommes de terre et ne porterait point de chemises : quelle différence y aurait-il entre elle et l'insensé qui laisse sa famille mourir de faim, et vend ses habits pour boire?

Un arithméticien politique a calculé que si chaque homme et chaque femme travaillaient seulement pendant quatre heures par jour à quelque chose d'utile, le résultat de ce travail suffirait pour fournir à toutes les nécessités, et même à toutes les douceurs de la vie; le besoin et la

misère seraient bannis de la terre, et le reste des vingt-quatre heures pourrait être repos et plaisirs. D'où provient donc tant de misère? De ce qu'un grand nombre d'hommes et de femmes emploient leur temps à des ouvrages qui ne procurent ni les objets indispensables, ni les objets de luxe. Cette classe d'individus réunie à ceux qui ne font rien, consomme les objets de première nécessité que produit la classe laborieuse. Je m'explique.

Les premiers éléments de la richesse s'obtiennent de la terre et de l'eau par le travail. J'ai un terrain, et j'y récolte du blé : si, avec ce blé, je nourris une famille qui ne fasse rien, quand mon blé sera consommé, je ne me trouverai pas, à la fin de l'année, plus riche que je ne l'étais au commencement. Si, au contraire, tandis que je nourris les individus qui composent ma famille, j'occupe les uns à filer, les autres à couper du bois et à scier des planches, d'autres à faire de la brique pour bâtir, l'équivalent de mon blé me restera, et, à la fin de l'année, nous serons tous mieux vêtus et mieux logés. Mais si, au lieu d'occuper un homme, que je nourris à faire de la brique, je l'emploie à me jouer du violon, le blé qu'il mange est perdu, et il ne reste rien de son industrie pour augmenter la richesse et l'aisance de ma famille; je serai donc d'autant plus pauvre, à moins que le reste de ma famille ne travaille davantage, ou ne mange moins, pour combler le déficit que le joueur de violon occasionne.

Regardez le monde : voyez ces millions d'individus employés à ne faire rien, ou à peu près rien, tandis qu'il y a demande des objets nécessaires ou utiles à la vie. Sur quelle base repose ce commerce, pour lequel nous nous battons et nous nous détruisons les uns les autres? Sur les fatigues de plusieurs millions d'hommes, s'évertuant pour des superfluités qu'il faut conquérir au milieu des hasards, au prix de mille vies, et à travers les continuels dangers de la mer. Que de travaux dépenses pour construire et pour équiper les grands bâtiments qui vont à la Chine et en Arabie chercher le thé et le café, aux Indes Occidentales, le sucre; en Amérique, le tabac! Voilà de ces choses qui ne peuvent être appelées les besoins de la vie, puisque nos pères vivaient très-bien sans cela.

Mais, demandera-t-on, tout ce monde, actuellement occupé à produire, à fabriquer, à transporter des objets de luxe, pourrait-il subsister en s'attachant à la production des objets de première nécessité? Je le crois. Le monde est grand, et il en reste encore une grande partie sans culture. Plusieurs centaines de millions d'acres de terre en Asie, en Afrique et en Amérique, sont couverts de forêts, et on en trouve même beaucoup en Europe. Avec cent acres de ces forêts un homme pourrait devenir un gros fermier; et cent mille hommes, tels que les cent mille perruquiers français[1], qui travailleraient à défricher cha-

[1] Le bon sens de Franklin était choqué de voir les Français perdre, à leur coiffure,

cun cent acres, auraient de la peine à défricher un coin de terre assez considérable pour être vu de la lune, à moins que ce ne fût avec le télescope d'Herschell, tant sont vastes les contrées encore sans culture.

Néanmoins, on éprouve quelque consolation en remarquant qu'au total la masse d'industrie et de prudence, parmi les hommes, l'emporte sur celle de la vanité et de la folie. C'est de là que vient cet accroissement de bons édifices, de fermes bien cultivées, de cités populeuses et riches, qui couvrent toute l'Europe, et que l'on eût vainement, il y a quelques années, cherchés ailleurs que sur les côtes de la Méditerranée; et tout cela malgré la fureur des guerres incessamment déchaînées, qui ont souvent détruit, en une seule année, l'ouvrage de plusieurs années de paix. Nous pouvons donc espérer que le luxe de quelques négociants de nos villes maritimes n'entraînera pas la ruine de l'Amérique.

Encore une réflexion, et je termine. Presque toutes les parties de notre corps exigent quelque dépense. Il faut des souliers pour les pieds, des bas pour les jambes, des habits pour le reste du corps, et une nourriture abondante pour l'estomac ; *nos* yeux, quoique extrêmement utiles, ne demandent, quand cela est raisonnable, que le secours peu dispendieux d'*une paire de lunettes*, emplette qui ne saurait déranger beaucoup nos finances ; mais ce sont *les yeux des autres* qui nous ruinent. Si tout le monde était aveugle, excepté moi, je n'aurais besoin ni de beaux habits, ni de belles maisons, ni de beaux meubles.

SUR LE PRIX DU BLÉ ET SUR L'ADMINISTRATION DES PAUVRES [1].

A Messieurs du Public.

J'appartiens à la classe qui vous nourrit tous, et qui est maintenant froissée par vous tous : je suis *fermier*.

---

tant d'hommes, de temps et d'argent. On lira, sans doute, avec plaisir à ce sujet l'extrait suivant d'une lettre qu'il adressait à une dame anglaise, le 8 février 1777 :

« Je sais que vous désirez me voir, mais comme vous ne le pouvez pas, je vais vous faire mon portrait. Figurez-vous un homme aussi gai que vous l'avez vu, aussi fort et aussi bien portant, seulement avec quelques années de plus, mis très-simplement, portant tout plats ses cheveux gris et clairsemés qui dépassent un peu un beau bonnet fourré, sa seule *coiffure*, lequel descend sur le front jusqu'à une paire de bésicles. Imaginez l'effet de ce costume au milieu des têtes poudrées de Paris. Je voudrais que toutes les belles dames et tous les hommes en France eussent seulement la bonté d'adopter ma mode, de se peigner eux-mêmes comme moi, de renvoyer leurs *friseurs*, et me compter la moitié de l'argent qu'ils leur paient. Vous voyez que le beau monde pourrait très-bien faire ce sacrifice. J'enrôlerais alors ces *friseurs* qui forment au moins cent mille hommes ; avec l'argent dont j'ai parlé, je les entretiendrais, et je ferais avec eux une visite en Angleterre, pour accommoder les têtes de vos ministres et de vos conseillers privés, que je crois, en ce moment, *un peu dérangées*. »

[1] Ce morceau a été publié dans le *London Chronicle* en 1766.

Nous avons appris par vos journaux que Dieu n'a envoyé qu'une faible moisson à quelques autres contrées de l'Europe. C'est là, je crois, une faveur qu'il a voulu accorder à la vieille Angleterre, et je pense que nous pourrons maintenant avoir un bon prix de notre grain, ce qui nous rapportera des millions, et nous fera nager dans l'argent : bonheur assurément assez rare pour nous.

— Mais la sagesse du gouvernement a défendu l'exportation.

— Fort bien, lorsque nous obtiendrons sur les marches de l'intérieur un prix satisfaisant.

— Non, répondent messieurs de la populace, il n'en sera rien. Apportez votre blé au marché, si vous l'osez, nous vous l'achèterons à bas prix ou nous le prendrons pour rien.

Ainsi attaqué par les deux extrémités sociales, par la tête et par la queue de l'État, que dois-je faire ?

Faut-il donc garder mon blé dans mes greniers, pour nourrir les rats et multiplier l'espèce ? Soit ; ils n'en auront pas moins de reconnaissance que les gens habitués à être nourris par moi.

Doit-on, par privilége, nous envier, à nous autres fermiers, les profits d'un honnête travail ? Et pourquoi ? Un des derniers des écrivassiers qui ont noirci contre nous leur plume, donne une liste du menu de la noce de ma fille, et proclame, à la face du monde, que nous avons eu l'insolence de manger du bœuf et du pudding ! — Il n'a pas lu le précepte des Livres saints : Tu ne muselleras pas la bouche du bœuf qui cultive ton blé. Ou bien pense-t-il que nous méritons moins que nos bœufs de bien vivre ? — Oh ! mais les manufacturiers ! les manufacturiers ! il faut les favoriser, et qu'ils aient du pain à bas prix !

— Entendons-nous, M. Lourdaut ; les fermiers vivent splendidement, dites-vous ? mais de grâce, aimeriez-vous mieux qu'ils accumulassent l'argent qu'ils gagnent ? Leurs beaux habits, leurs beaux meubles, les font-ils eux-mêmes pour leur usage ou pour celui des fermiers leurs confrères, et, de cette manière, gardent-ils entre eux leur argent ? ou bien emploient-ils au contraire les manufacturiers vos favoris, et, par là, versent-ils de nouveau leur argent dans toute la population ?

La laine me produirait un meilleur prix si on la laissait exporter sur les marches étrangers : mais, Messieurs du public, c'est ce que vos lois ne permettront pas. Il vaut mieux la garder toute à l'intérieur, afin que vos *chers* manufacturiers puissent se la procurer à bas prix. Et alors, ayant vous-mêmes ainsi diminué les encouragements que nous trouvions pour élever des moutons, vous nous maudissez, parce que le mouton est rare !

J'ai entendu mon grand-père dire que, lorsque les fermiers eurent à supporter la mesure de la prohibition d'exportation de la laine, ils se persuadèrent que le manufacturier, achetant sa laine à plus bas prix, vendrait son drap meilleur marché, mais que le diable les mit dedans.

Le drap devint plus cher de jour en jour. — Comment cela ? — C'est que, vraiment, le drap s'exportait et conservait son prix.

Maintenant, si le principe en vertu duquel on prohibe l'exportation d'une denrée pour en faire jouir la nation à meilleur marché à l'intérieur est raisonnable, tenez-vous à ce principe et entrez hardiment jusque dans ses dernières conséquences. Prohibez l'exportation de vos draps, de vos cuirs, de vos chaussures, de vos fers, de vos manufactures de toute espèce, pour qu'à l'intérieur on se procure à meilleur marché ces produits. Ils seront assez bon marché, je vous en réponds, jusqu'à ce qu'enfin la fabrication en cesse tout à fait.

Certaines gens semblent croire qu'ils n'auront d'aisance que lorsque l'Angleterre sera devenue un autre pays de Cocagne, où les rues seront pavées de petits pains, les maisons bâties d'omelettes, et où des poulets tout rôtis crieront : Venez me manger !

Je dis que lorsqu'on est sûr d'être en possession d'un bon principe, il faut s'y tenir et en suivre les conséquences. J'ai entendu ce double propos : que, quoiqu'il fût *nécessaire et juste*, de la part du ministère, de conseiller la prohibition d'exportation du blé, cette mesure, cependant, était *contraire à la loi*; et, aussi, que quoiqu'il fut *contraire à la loi*, de la part de la populace, d'arrêter les convois, cet acte, cependant, était *nécessaire et juste*. Tout cela est précisément la même chose. Maintenant, on me dit qu'un bill d'indemnité doit être passé en faveur du ministère, pour le garantir contre les conséquences d'un acte illégal. S'il en est ainsi, il faudra un autre bill en faveur de la populace. D'autres disent que quelques individus de la populace doivent être pendus pour l'exemple ; s'il en est ainsi, je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit : *Lorsqu'on est sûr que le principe est bon, il faut en suivre les conséquences.*

— Vous dites que les pauvres ouvriers n'auront pas le moyen d'acheter le pain à un prix élevé, à moins qu'on n'élève leur salaire. — Cela est possible. Mais comment nous, fermiers, aurons-nous le moyen d'élever les gages de nos ouvriers, si vous ne nous permettez pas de gagner, lorsque nous le pouvons, un plus haut prix de notre blé ?

D'après tout ce que je puis savoir, nous aurions eu un excédant d'au moins une guinée par *quarter* si l'exportation eût été permise. Et cet argent, l'Angleterre l'aurait gagné sur les étrangers.

Mais il semble que ce soit en diminuant d'autant la part du fermier, qu'il faille arriver à la proportion du bon marché que l'on veut obtenir pour le pauvre.

Un pareil système équivaut à une taxe pour le maintien des pauvres. — Excellente chose, direz-vous. — Mais je réponds : Pourquoi une taxe partielle ? pourquoi l'imposer seulement sur nos fermiers ? Si c'est une bonne chose, de grâce, Messieurs du public, prenez-en votre part, en nous indemnisant un peu sur votre trésor public. En faisant une bonne

chose, il y a en même temps honneur et plaisir: vous êtes les bienvenus à prendre votre part de l'un et de l'autre.

Pour mon compte, je ne suis pas très-satisfait de la bonté de la chose. Je suis d'avis de faire du bien aux pauvres, mais je diffère sur les moyens. Je pense que le meilleur moyen de faire du bien aux pauvres n'est pas de les mettre à l'aise *dans* la pauvreté, mais de les conduire, de les tirer hors de cet état. Dans ma jeunesse, j'ai beaucoup voyagé, et j'ai observé dans différents pays que plus il y a de secours publics disposés en faveur des pauvres, moins ils cherchent à se secourir eux-mêmes, et plus ils tombent de mal en pis. Et, au contraire, moins on fait pour eux, plus ils font pour eux-mêmes et deviennent riches. Il n'existe aucun pays dans le monde où il y ait autant de secours établis pour eux, autant d'hôpitaux fondés et entretenus par les dons volontaires de la charité pour les recevoir lorsqu'ils sont malades ou estropiés; autant de maisons de refuge pour les vieillards des deux sexes; où, par une loi solennelle faite par les riches, les fortunes soient soumises à une taxe pesante affectée au soutien des pauvres. Avec toutes ces obligations, nos pauvres sont-ils humbles, modestes, reconnaissants? emploient-ils tous leurs efforts à s'entretenir eux-mêmes, et à alléger ce fardeau qui charge nos épaules? Au contraire, j'affirme qu'il n'existe point de pays dans le monde où les pauvres aient plus de nonchalance, de libertinage, d'ivrognerie, d'insolence. Le jour où vous avez passé cet acte, vous avez fait disparaître de devant leurs yeux le plus puissant de tous les encouragements au travail, à l'économie, à la sobriété, en leur donnant confiance sur quelque autre chose que sur l'habitude soigneuse d'amasser pendant le temps de la jeunesse et de la santé, pour la vieillesse et la maladie. En un mot, vous avez offert une récompense pour l'encouragement de la paresse, et vous ne devez pas vous étonner maintenant qu'elle ait porté ses fruits par l'accroissement de la pauvreté. Rapportez cette loi, et vous apercevrez bientôt un changement dans leur vie. *Saint Lundi* et *saint Mardi* cesseront d'être fêtés. L'ancien commandement: *Vous travaillerez durant six jours*, tombé depuis longtemps en désuétude comme trop vieux, sera regardé de nouveau comme un précepte respectable. Le travail augmentera, et avec lui l'abondance, chez le plus bas peuple; leurs habitudes se corrigeront, et on aura plus fait pour leur bonheur, en les accoutumant à se suffire à eux-mêmes, qu'on ne pourrait faire en leur distribuant la totalité de vos fortunes.

Excusez-moi, Messieurs du public, si, sur ce sujet intéressant, je vous cause l'embarras de lire un peu de *mes* sottises; je suis sûr d'avoir lu dernièrement un grand nombre des *vôtres*; en conséquence, j'attends de vous, ou du moins de ceux d'entre vous qui sont auteurs, un peu d'indulgence. Votre, etc.

ARATOR.

OPINIONS DIVERSES DE FRANKLIN.

SUR LA LIBERTÉ DU COMMERCE [1].

Supposez un pays X, avec trois manufactures, par exemple : de *drap*, de *soie*, de *fer*, ayant l'approvisionnement de trois autres pays A, B, C, mais désirant augmenter la vente, et élever le prix du *drap* en faveur des seuls fabricants de drap.

En conséquence, on prohibe les draps venant de A.

A, par représailles, prohibe les soieries de X.

Il suit de là que les fabricants de soieries se plaignent de la diminution du commerce.

Cependant, X, pour les satisfaire, prohibe les soieries de B.

B, par représailles, prohibe les fers forgés de X.

Il suit de là, que les maîtres de forges se plaignent de la diminution du commerce.

Alors X prohibe les fers provenant de C.

C, par représailles, prohibe les draps de X.

Qu'est-il résulté de toutes ces prohibitions ?

Réponse. — Chacun des quatre pays a éprouvé une diminution dans la masse commune des jouissances et des commodités de la vie.

LETTRE CLXIV A THOMAS CUSHING, ESQ., LONDRES, 12 SEPTEMBRE 1773. EXTRAIT DE L'ÉDIT PRUSSIEN, ETC. [2].

Dantzig, 6 septembre 1773.

Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., etc., etc., à tous présents et à venir, salut. La paix qui règne dans toute l'étendue de nos territoires, nous offre le loisir de songer à notre commerce, d'améliorer nos finances, et de venir en même temps au secours de nos

[1] Londres, 7 juillet 1767.

[2] Franklin fait, dans la dernière partie de cette adresse, allusion à l'édit du roi en faveur de l'état civil des protestants enregistré, non sans difficulté, au Parlement, en 1782. Cet édit avait été sollicité, l'année précédente, sur la motion du général Lafayette, par un arrêté du second bureau des notables présidé par le comte d'Artois.

Cet édit prétendu est une critique extrêmement spirituelle des mesures prises par l'Angleterre à l'égard des États-Unis. Franklin y fait ressortir avec un merveilleux bon sens tout ce qu'il y avait d'inique dans une législation qui entravait et qui grevait l'industrie et le commerce des colonies américaines, au profit de la Grande-Bretagne. Le dernier paragraphe de l'édit est relatif aux *convicts* que l'Angleterre avait coutume d'exporter aux États-Unis avant la déclaration d'indépendance. Ce fut, comme on le sait, la privation de ce *débouché* qui l'engagea plus tard à fonder la colonie de Botany-Bay. En plusieurs circonstances, Franklin revint sur cette mesure pénale, qui peuplait les colonies d'Amérique avec le rebut de la population anglaise, et qui exerçait la plus désastreuse influence non-seulement sur le présent, mais encore sur l'avenir de la race américaine. Discutant un jour sur cet objet avec un membre de la chambre des Communes, grand partisan de l'exportation des *convicts* :— Que penseriez-vous, disait-il, si nous exportions en Angleterre nos serpents à sonnettes? — L'édit prussien fut publié dans les journaux anglais et obtint beaucoup de succès.

sujets accables sous le poids des impôts. Dans ces causes, et par ces considerations, nous declarons ici, qu'apres en avoir delibere dans notre conseil, en presence de nos freres aimes et autres grands officiers de l'État, nous avons, d'après notre intime conviction, notre plein pouvoir et autorité royale, fait et publié l'édit suivant :

Comme il est notoire pour tout le monde, que les premiers Allemands qui s'etablirent dans l'île de la Bretagne furent, quoique divises par colonies, sujets des ducs nos ancetres, soustraits a leur domination par Hangist, Horsa, Hella, Uffa, Cerdicus, Ida et plusieurs autres; que lesdites colonies ont fleuri, pendant plusieurs siecles, sous la protection de notre auguste famille, qui ne les a jamais abandonnees; comme nous avons combattu nous-même dans la derniere guerre pour la soutenir contre le pouvoir de la France; comme le secours que nous leur avons donne les a mises à même de s'emparer de plusieurs etablissements appartenant à ce royaume, en Amerique; comme il est enfin juste et nécessaire que lesdites colonies nous fournissent un revenu à titre d'indemnite, en qualite de descendants de nos anciens sujets; qu'elles soient forcees de nous obeir encore, de remplir notre coffre royal, ainsi qu'auraient dû le faire leurs ancêtres, s'ils fussent restes dans les territoires qui nous appartiennent, nous decretons et ordonnons ce qui suit :

A dater du jour de la publication de ces presentes, des impôts seront payés à nos officiers de douanes, sur toutes espèces de merceries, quincailleries, objets manufactures, grains et autres produits de la terre generalement quelconques, exportes de ladite île de Bretagne, au prorata de quatre et demi pour cent *ad valorem* pour nous et pour nos descendants; et, pour que lesdits impôts soient plus sûrement recueillis, nous ordonnons en outre que tous vaisseaux ou bâtiments charges dans la Grande-Bretagne (pour quelque autre partie du monde, ou se rendant, de quelque endroit que ce soit, en Angleterre), qui, dans leurs voyages respectifs, mouilleraient dans notre port de Kœncopberg, seront dechargés et visités pour payer les impôts.

Comme quelques-uns de nos colons ont, de temps à autre, decouvert des mines de fer dans l'île de la Grande-Bretagne; que plusieurs de nos sujets, sachant purifier et travailler ledit metal, s'y sont transportes jadis pour communiquer cet art aux habitants; que ceux-ci, se croyant en droit de tirer les plus grands avantagess possibles des produits naturels de leur sol, ont fait construire non-seulement des fourneaux pour fondre ce metal, mais encore des forges et des meules pour l'aplatir, le fendre et le travailler de toutes les manières; de sorte qu'ils menacent de détruire les manufactures de même espèce etablies dans nos anciens domaines: nous ordonnons donc qu'à dater de ce jour, aucun moulin, aucune machine quelconque ne sera construite pour fendre ou rouler le fer; qu'aucune forge à marteau ou à four pour travailler l'acier n'

continuera d'être en usage dans l'île de la Grande-Bretagne; nous voulons en outre que chaque lieutenant de comté, dès qu'il apprendra que de semblables machines se construisent, ou sont conservées dans l'étendue de sa juridiction, donne des ordres pour qu'elles soient détruites sur l'heure; chacun d'eux répondra sur sa tête de l'exécution de cette ordonnance; nous permettrons néanmoins aux habitants de ladite île de transporter leur fer en Prusse, pour y être manufacturé et leur être ensuite retourné, après l'acquit préalable vis-à-vis de nos sujets prussiens, des frais de manufacture, droits de commission, de fret et d'assurance d'aller et retour.

Nous ne croyons pas devoir étendre cette faveur aux articles de laine; mais, voulant encourager non-seulement les manufactures de draps, mais encore le commerce des laines dans nos anciens territoires, et par conséquent les anéantir, autant que possible, dans notre île susdite, nous défendons absolument, par ces présentes, l'exportation de laines de cette île, même pour la Prusse, sa mère-patrie; et pour empêcher davantage encore ces insulaires de tirer le plus petit profit de leur laine, nous défendons expressément à qui que ce soit de transporter d'un comté dans un autre les moindres laines filées, frises, droguets, raz, serges, etc.; de leur faire traverser les plus petites rivières ou ruisseaux, sous peine de confiscation des objets manufacturés, ainsi que des bateaux, voitures, chevaux qui auraient servi à leur transport. Cependant nous permettons à nos sujets bien-aimés de se servir, si cela leur fait plaisir, de leurs laines pour engraisser leurs terres et les rendre plus fertiles.

Attendu que l'art de fabriquer la chapellerie est parvenu, en Prusse, au dernier degré de perfection, il est conséquemment de notre devoir d'empêcher nos sujets éloignés de s'occuper avec succès de cette espèce de fabrication; attendu en outre que ces Bretons, possédant de la laine, du castor et d'autres fourrures, ont présomptueusement conçu l'idée qu'ils avaient le droit de confectionner des chapeaux à leur profit et au préjudice des manufactures de notre pays, nous défendons impérativement aux habitants de chaque comté de transporter dans quelque endroit que ce soit de l'intérieur de l'île, au moyen de chevaux, charrettes ou voitures, ou d'exporter au dehors sur des bâtiments, aucuns chapeaux ou feutres quelconques, teints ou non teints, confectionnés ou non confectionnés, sous peine de confiscation et en outre d'une amende de 500 livres sterling par chaque contravention. Nous prétendons d'ailleurs qu'aucune chapellerie desdits comtés n'emploie pas plus de deux apprentis, sous peine d'une amende de 5 livres sterling par mois; voulant, par ces ordonnances, accabler lesdits chapeliers, quant aux produits et à la vente de leurs marchandises, de manière à ce qu'ils ne tirent aucun fruit de leur métier. Toutefois, comme nous voulons que les Bretons ne soient pas tout à fait privés de chapeaux, nous voulons bien encore leur permettre d'envoyer leurs fourrures de castor en Prusse, pour y être

manufacturées et renvoyées ensuite dans la Grande-Bretagne, sous la condition que le peuple à qui l'on accordera cette faveur, sera obligé de tenir compte à nos négociants (comme pour l'article du métal) des dépenses de manufactures, intérêts d'argent, droits de commission et d'assurance, de frais de passage (aller et retour), etc.

Voulant enfin témoigner toute notre bienveillance à nos dites colonies de la Grande-Bretagne, nous ordonnons également que tous filous, voleurs de rue ou de grands chemins, contrefacteurs, assassins, s-d-tes, et autres scélérats de cette espèce, qui auraient tous encouru la peine de mort en Prusse, mais que notre clémence expresse ne nous permet pas de pendre, seront chassés de nos prisons et envoyés dans la Grande-Bretagne, pour ajouter à la population de ce pays.

Nous nous flattons que nos ordonnances et décrets seront regardés comme *justes et raisonnables* par nos bien-aimées colonies d'Angleterre, puisque nous les rendons à l'imitation de leurs statuts 10 et 11, Will. III, c. 10, — 5 géo. II, c. 22, — 23 géo. II, c. 29, — 4 géo. I, c. 11, et d'autres lois équitables que leurs parlements ont faites, ou bien encore des résolutions qu'ils ont prises à l'égard de leurs propres colonies d'Irlande et d'Amérique.

Quiconque tenterait de s'opposer, en tout ou en partie, à l'exécution de notre présent édit, sera considéré, par ce seul fait, comme coupable du crime de lèse-majesté, sera mis dans les fers, et transféré de la Grande-Bretagne en Prusse, pour y être jugé et exécuté selon les lois prussiennes. — Tel est notre bon plaisir.

Donné à Potsdam, ce 25 août 1773, dans la 33e année de notre règne.
Par le roi, en son conseil : RECHMOESSIG, *secrétaire*.

Nota. Quelques personnes prennent cet édit pour une plaisanterie du roi; d'autres le supposent très-sérieux, et pensent que le roi de Prusse veut par là chercher querelle à l'Angleterre; au surplus, tout le monde s'accorde à penser que l'assertion qui termine cet édit, touchant les actes du gouvernement anglais vis-à-vis de ses colonies, n'est qu'une injure bien gratuite; car il est impossible de s'imaginer qu'un peuple si renommé pour son amour pour la liberté, qu'une nation si sage et si libérale dans ses sentiments, si juste et si équitable envers ses voisins, ait pu, se laissant aveugler par les viles considérations d'un luxe passager, traiter ses propres enfants d'une manière si arbitraire et si tyrannique.

EXTRAIT DE LA LETTRE LV A. M. B. VAUGHAN, ESQ.

Datée de Passy, le 26 juillet 1784.

..... Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur vos négociants, ou, pour mieux dire, sur vos planteurs des Indes-Occidentales. Je crains que les entraves que vous voulez mettre à notre com-

merce avec vos îles ne vous soient préjudiciables à vous-mêmes. Il est singulier que les affaires de ce monde se conduisent avec tant d'absurdité. On croirait tout naturellement que l'intérêt d'un petit nombre d'individus se tait devant l'intérêt général : point du tout ; les particuliers mettent dans leurs affaires autant de persévérance, d'industrie et d'habileté que le public en met peu dans les siennes : il en résulte que l'intérêt général est souvent sacrifié à l'intérêt particulier. Nous assemblons des parlements et des conseils, pour profiter de la réunion de leurs lumières; mais, en même temps, nous avons nécessairement à lutter contre la réunion de leurs passions, de leurs préjugés, de leurs intérêts personnels. Aussi les hommes intrigants maîtrisent ceux qui ont la sagesse en partage : ils en font leurs dupes. Si nous en pouvons juger par les actes, décrets et arrêts qui servent, par toute la terre, au règlement du commerce, une assemblée de sages est la réunion la plus folle qui soit au monde.

EXTRAIT DE LA LETTRE LXI A M. B. VAUGHAN, ESQ.

De Passy, 21 avril 1785.

..... Nous avons observé que le Parlement, les gazettes et les brochures retentissent du tort que causeront aux fabricants anglais les concessions faites à l'Irlande, tandis que l'on ne parle pas plus du peuple anglais que s'il était totalement étranger à la question. Mais si les Irlandais peuvent fabriquer des étoffes de coton et de soie, des toiles, de la coutellerie, des jouets d'enfants, des livres, etc., etc., de manière à les vendre meilleur marché en Angleterre que ne le font les fabricants anglais, est-ce que ce ne sera pas un bien pour la partie du peuple d'Angleterre qui ne fabrique pas? Les fabricants eux-mêmes partageront aussi ce bénéfice, puisque, par exemple, le prix des étoffes diminuant, tous les fabricants d'autres objets profiteront de cette diminution, et ainsi des autres articles. Si l'on peut tirer d'Irlande des livres à beaucoup meilleur compte (ce que je crois, car j'ai acheté un Blackstone pour vingt-quatre schellings, tandis qu'on le vendait quatre guinées en Angleterre), ne sera-ce point là un avantage, non pas à la vérité pour les libraires anglais, mais pour les lecteurs anglais et pour les progrès de l'instruction?

EXTRAIT DE LA LETTRE LXXXIX A M. L'ABBÉ ZELLET A PARIS.

De Philadelphie, 22 avril 1787.

Je suis de votre avis pour ce qui est de la liberté du commerce dans les pays où le mode de taxes directes est applicable; nous serons dans ce cas un jour, lorsque notre territoire immense sera mieux peuplé. Mais aujourd'hui nos habitants se sont établis à une si grande distance l'un de l'autre, souvent à celle de cinq à six milles dans les parties les plus retirées du pays, qu'il devient presque impossible de lever des contributions directes. Le salaire de ces percepteurs, forcés d'aller de maison en maison, s'élèverait souvent à plus que la valeur de l'impôt.

On ne peut mieux exprimer ses sentiments à cet égard que vous ne le faites : vous préférez la liberté du commerce, de l'agriculture, des manufactures, même à la liberté civile. On ne porte que rarement atteinte à l'une, l'autre est compromise à toute heure. La guerre a beaucoup accru notre dette; nous sommes dans la nécessité de créer des impôts, de faire valoir toutes les ressources qui peuvent offrir un revenu susceptible de l'éteindre; mais, par principe, nous sommes très-disposés à abolir les droits sur les importations dès que nous serons en état de le faire.

EXTRAIT DE LA LETTRE XCIX A M. B. VAUGHAN, ESQ.

Du 24 octobre 1788.

Quand les souverains apprendront-ils assez l'arithmétique pour calculer, lorsqu'ils jettent un œil de convoitise sur quelques parties du territoire de leurs voisins, ce qu'ils gagneraient à en faire l'acquisition plutôt qu'à se battre pour les obtenir, le prix s'élevât-il au revenu de cent années? Mais si la gloire ne peut s'apprécier, et, par conséquent, si les guerres entreprises pour elle ne sauraient être soumises à un calcul arithmétique qui démontre leur avantage ou leur désavantage, les guerres, du moins, qui ont pour objet le commerce, sont sujettes à une supputation semblable. Toute nation commerçante doit, comme un simple négociant, peser les probabilités du profit et de la perte avant de s'engager dans de grandes entreprises. C'est néanmoins le système contraire que les nations adoptent. Combien de fois ne les avons-nous pas vues dépenser, pour acquérir ou conserver certaines branches de commerce, un or dont ne pourrait les indemniser une possession de cent années, une jouissance même perpétuelle des bénéfices qu'elles rapportent !

EXTRAIT DE LA LETTRE XCVI A ROBERT R. LIVINGSTON.

Passy, 22 juillet 1783.

J'ai toujours vu plus d'embarras que d'avantages à faire des systèmes coercitifs ou prohibitifs. Je suis entièrement convaincu qu'un État qui ouvrirait ses ports à toutes les nations du monde aux mêmes conditions, achèterait à meilleur marché les productions étrangères, vendrait les siennes plus cher, et en serait plus heureux. J'ai entendu des marchands dire qu'il y avait dix pour cent de différence entre ces deux propositions : *Voulez-vous acheter* ? ou *Voulez-vous vendre?* Lorsque des étrangers nous apportent leurs denrées, ils désirent s'en débarrasser promptement, afin de compléter leur chargement et de renvoyer leurs navires : c'est alors que nous profitons de leur demande : *Voulez-vous acheter* ? et s'ils recherchent nos productions, nous profitons de leur demande : *Voulez-vous vendre?* La concurrence est encore une cause d'élévation des prix; l'une et l'autre proposition sont à notre avantage chez nous : elles sont à notre préjudice dans un port étranger.

SUR L'ESCLAVAGE.

ADRESSE ENVOYÉE PAR FRANKLIN, LE 27 MAI 1788, AU MARQUIS DE LAFAYETTE AU NOM DE LA SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DE PHILADELPHIE.

Nous avons embrassé une cause qui intéresse également et l'honneur des États-Unis et le bonheur du genre humain. Le but glorieux que nous nous proposons est d'abolir le commerce des esclaves, de détruire insensiblement l'esclavage lui-même. Nous regardons comme un devoir sacré pour nous de chercher à soulager, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de ces malheureux peuples, condamnés aux misères d'une éternelle servitude. La réputation dont vous jouissez parmi vos compatriotes, l'intime conviction que nous avons de votre philanthropie, nous engagent à vous faire part du but intéressant de notre institution.

Ce siècle s'est distingué par une révolution bien remarquable : l'esprit humain a reconnu sa propre influence, les hommes commencent à se considérer enfin comme membres d'une même famille. Les cris de douleur de nos frères infortunés ont retenti des côtes d'Afrique jusqu'aux oreilles des citoyens des États-Unis. La plupart de nos États ont aboli déjà le commerce des esclaves, et notre Constitution générale a pris des mesures pour achever ce grand œuvre de philanthropie. La Grande-Bretagne a montré le même esprit de justice et d'humanité; ses journaux ont été remplis de pétitions aussi énergiques que touchantes, qui demandaient au Parlement l'abolition de ce commerce infâme ; mais l'influence des préjugés locaux, celle des jalousies nationales ne nous donnent que trop lieu de craindre que tous nos efforts demeurent infructueux, jusqu'à ce que la France concoure à l'accomplissement d'une tâche aussi belle. Nous aimons à nous flatter que ce même roi qui, tout récemment encore, proscrivit si généreusement de ses États la persécution religieuse, opposera une digue à la plus cruelle des oppressions civiles; nous ne pouvons pas croire que la grande nation sur laquelle il règne, veuille continuer de faire un commerce si honteux pour l'espèce humaine. Nous vous prions d'accepter quelques exemplaires des règlements de notre société, et des lois actuellement en vigueur en Pensylvanie, pour empêcher le commerce des esclaves, et parvenir à l'entière abolition de l'esclavage.

Signé, par ordre de la société, B. FRANKLIN, président.

FIN DES MÉLANGES DE FRANKLIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Notice sur Franklin. 623
Avertissement. 631
La Science du bonhomme Richard, ou le Chemin de la fortune. . . . 632
Le Sifflet. 640
Avis nécessaires à ceux qui veulent être riches. 641
Avis à un jeune ouvrier. 642
Moyens d'avoir toujours de l'argent dans sa poche. 644
Découverte économique. 645
Pétition de la Main gauche aux personnes qui ont la surintendance de l'éducation. 648
Avis à ceux qui voudraient aller s'établir en Amérique. 649
Réflexions sur le luxe. 656
Sur le prix du blé et sur l'administration des pauvres. 659
Sur la liberté du commerce. 663
Lettre CLXIV à Thomas Cushing, esq., Londres, 12 septembre 1773 . . *ib.*
Extrait de la lettre LV à M. B. Vaughan, esq. 666
Extrait de la lettre LXI à M. B. Vaughan, esq. 667
Extrait de la lettre LXXXIX à M. l'abbé Zellet à Paris. . . . . *ib.*
Extrait de la lettre XCIX à M. B. Vaughan, esq. 668
Extrait de la lettre XCVI à Robert R. Livinsgton. . . . . *ib.*
Sur l'esclavage. 669

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DES MÉLANGES DE FRANKLIN.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

INTRODUCTION. v

DAVID HUME. — Notice sur D. Hume. 1

I. Essai sur le Commerce. 9

II. — sur le Luxe. 22

III. — sur l'Argent. 33

IV. — sur l'Intérêt de l'argent. 49

V. — sur les Impôts. 62

VI. — sur le Crédit public. 71

VII. — sur la Balance du commerce. 86

VIII. — sur la Jalousie commerciale. 99

IX. — sur la Population des nations anciennes. 103

V. DE FORBONNAIS. Notice sur Forbonnais. 167

PRINCIPES ÉCONOMIQUES. Introduction. 173

I. De la Richesse. 174

II. De la Production des denrées et du Revenu. 175

III. De la Terre. 177

IV. De la Circulation simple, ou par voie d'échange. . . . 179

V. De la Circulation composée, où l'argent intervient. . . . 214

CONDILLAC. — Notice sur Condillac. 243

LE COMMERCE ET LE GOUVERNEMENT. 248

Première partie. . . . . *ib.*

Deuxième partie. 371

CONDORCET. — Notice sur Condorcet. 451

MONOPOLE ET MONOPOLEURS. 459

RÉFLEXIONS SUR LA JURISPRUDENCE CRIMINELLE. 471

LETTRE D'UN LABOUREUR DE PICARDIE à M. N*** (Necker), auteur prohibitif à Paris. 483

RÉFLEXIONS SUR L'ESCLAVAGE DES NÈGRES. 501

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION D'AMÉRIQUE SUR L'EUROPE. . . 544

SUR L'IMPÔT PROGRESSIF. 566

LAVOISIER. — Notice sur Lavoisier. 577

Avertissement de l'Éditeur. 581

Résultat d'un ouvrage intitulé : DE LA RICHESSE TERRITORIALE DU ROYAUME DE FRANCE. 583

Avertissement. . . . . *ib.*

ESSAI SUR LA POPULATION DE LA VILLE DE PARIS, sur sa richesse et ses consommations. 601

Pages.

DE LA GRANGE. — Essai d'Arithmétique politique sur les premiers besoins de l'intérieur de la république. 608

ANTOINE DIANNYÈRE — Preuves arithmétiques. De la nécessité d'encourager l'agriculture, et d'abandonner, dans les temps ordinaires, l'approvisionnement des grains au commerce libre. . . 615

Tableau comparatif de l'excédant du prix des grains, à Londres, Paris et Lyon, avec les mortalités en général, et le nombre des malades et des morts dans les hôtels-Dieu de Paris et de Lyon. 618

B. FRANKLIN. — Notice sur Franklin. 623

Avertissement. 631

La Science du bonhomme Richard, ou le Chemin de la fortune. 632

Le Sifflet. 640

Avis nécessaire à ceux qui veulent être riches. 641

Avis à un jeune ouvrier. 642

Moyens d'avoir toujours de l'argent dans sa poche. 644

Découverte économique. 645

Pétition de la Main gauche aux personnes qui ont la surintendance de l'éducation. 648

Avis à ceux qui voudraient aller s'établir en Amérique. 649

Réflexions sur le luxe. 656

Sur le prix du blé et sur l'administration des pauvres. 659

Opinions diverses de Franklin : — Sur la liberté du commerce. . 663

Sur l'esclavage. 669

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

Imprimerie L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 12 15 12 006 1